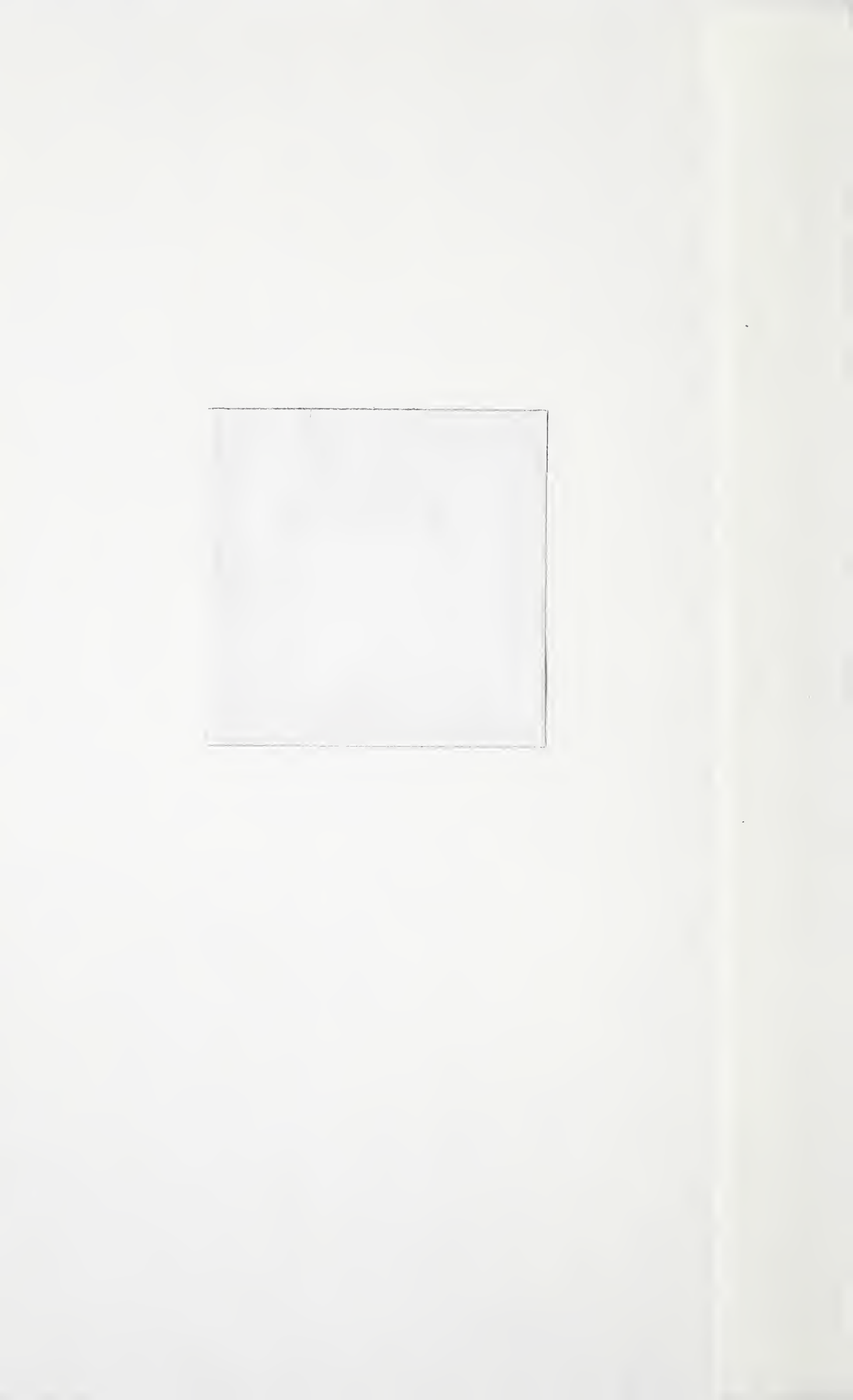
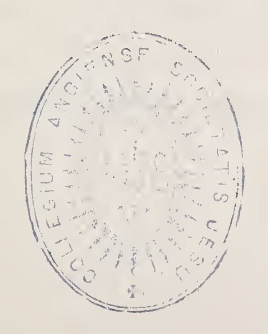




LE

CORRESPONDANT



PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME QUATRE-VINGT-HUITIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE — TOME CINQUANTE-DEUXIÈME

PARIS

CHARLES DOUNIOL ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

29, RUE DE TOURNON, 29

—

1872

LE

CORRESPONDANT

LE 13 VENDÉMIAIRE[1]

Il y a dans l'histoire des révolutions deux époques qui sont particulièrement intéressantes et instructives : c'est le moment où ces grandes crises commencent et celui où elles semblent près de finir. Lorsque le torrent grossit à peine, ou quand il entre en décroissance, on peut l'examiner de plus près, et concevoir l'espérance de le contenir ou de le diriger ; lorsqu'il a franchi toutes ses digues et couvert la plaine de ses eaux bouillonnantes, il n'y a plus qu'à s'écarter ou à périr, et à constater, en les déplorant, d'inévitables ravages.

Les précédentes études nous ont amené au terme de la première de ces périodes. Nous avons suivi pas à pas le cours des événements depuis le jour où Louis XVI reçut du sort la redoutable mission de conduire les destinées de la monarchie française à travers des routes nouvelles et inconnues. Nous avons recherché avec un soin scrupu-

[1] Voyez les articles insérés dans *le Correspondant* du 25 août 1866 : *Louis XVI et Turgot;* — du 25 mars 1867 : *Lous XVI et les successeurs de Turgot ;* — et des 25 avril, 10 et 25 mai 1868 : *Louis XVI et les états généraux jusqu'aux journées des* 5 *et* 6 *octobre* 1789. — Le présent article sur le 13 vendémiaire était écrit avant le mois de juillet 1870 ; il est publié sans aucun changement.

leux toutes les chances de salut et de péril qui s'offraient à l'auguste dépositaire de la tradition nationale, chargé tout à la fois de la maintenir et de la compléter en la renouvelant. Depuis Turgot jusqu'à Mounier, nous avons fait des vœux pour les guides honnêtes et sensés qui cherchaient le port dans cette nuit obscure, s'en approchaient de plus près, et, sans cesse ballottés par des vents contraires, ne parvenaient pas à y aborder. Maintenant, les derniers câbles sont rompus, et le navire qui porte la fortune de France se trouve fatalement lancé dans le courant qui mène aux abîmes.

Arraché de Versailles par les bandes parisiennes, le roi, au lendemain des journées d'octobre, est devenu le captif de la Révolution, représentée par l'Assemblée, qui a passé elle-même sous le joug. En vain quelques généreux efforts seront encore tentés par la fidélité ou le repentir, par des hommes confirmés dans leurs premières craintes, ou éclairés et convertis par l'expérience. En vain Mirabeau voudra se rapprocher de Malouet, et mettre ses passions au service de son génie; en vain Barnave, s'imposant plus tard la même tâche, voudra corriger les vices de la constitution et refaire son propre ouvrage; les honnêtes gens de la Législative ne seront pas plus heureux, et essayeront avec aussi peu de succès de se mettre en travers du fleuve débordant; il entraînera tout, engloutira les Girondins eux-mêmes, et ne s'arrêtera qu'épuisé par ses propres excès.

Dans cette France livrée au règne des furies, il n'y avait place alors que pour des bourreaux et des victimes, et la philosophie de l'histoire recule épouvantée devant les pages sanglantes de ces lugubres annales.

Enfin, au lendemain de la Terreur, la nation respire et semble au moment de recouvrer son libre arbitre. Elle manifeste énergiquement son désir de secouer le joug révolutionnaire et de reprendre possession d'elle-même; mais elle ne peut faire prévaloir ses volontés, et échoue par deux fois dans cette juste entreprise.

A partir des 5 et 6 octobre, la France était tombée sous la domination de minorités toujours plus restreintes et plus violentes. La constitution de 1791 fut, on l'a vu, l'œuvre de la minorité de l'Assemblée constituante. La minorité de la Législative l'emporta sur la majorité[1], et fut opprimée à son tour par une minorité de la rue qui fit le 10 août. La majorité de la Convention[1] fut vaincue au 31 mai.

[1] Dans la séance du 8 août 1792, le décret d'accusation demandé contre M. de la Fayette fut rejeté par 406 voix contre 224.

[2] Dans la séance du 28 mai 1793, la Convention, à la majorité de 279 voix contre 238, cassa un décret rendu la veille au milieu des vociférations populaires, et maintint la commission des Douze, où les modérés étaient en majorité et qui venait de faire arrêter Hébert, le fameux procureur général de la lanterne.

Affranche au 9 thermidor, cette majorité, qui n'était elle-même qu'une minorité dans la nation, fit un premier coup d'État, au 13 vendémiaire, contre la majorité des électeurs, et un second, au 18 fructidor, contre la majorité des représentants.

Entre toutes les crises révolutionnaires, ces deux journées sont dignes d'une attention spéciale. Elles montrent à nu la mauvaise foi des partis révolutionnaires, qui proclament sans cesse le principe de la souveraineté du peuple, et le foulent aux pieds dès qu'il peut leur devenir contraire. Elles révèlent aussi les obstacles contre lesquels viennent presque toujours se briser ceux qui entreprennent de rétablir par des moyens réguliers et pacifiques les institutions traditionnelles de leur pays. Ces hommes se trouvent en effet placés dans la situation la plus difficile. Conservateurs par essence, ils sont amenés à désirer une transformation fondamentale qui, toute légale qu'elle soit, n'en est pas moins une révolution; ils sont obligés de faire appel à la volonté nationale contre le gouvernement existant, tandis que les vainqueurs, changeant de rôle à leur tour, se posent en défenseurs de l'ordre établi et traitent de factieux ceux qui invoquent leur propre principe. Or, comme cette idée de la souveraineté du peuple n'entre jamais qu'à moitié dans les esprits, comme l'instinct public répugne à cette mobilité incessante qui en serait la conséquence, ces vainqueurs que la dernière révolution a portés au pouvoir rencontrent les plus grandes facilités pour consommer leur usurpation, et mettre leur œuvre de la veille au-dessus des nouvelles volontés qui se manifestent.

La morale de tout cela, c'est que le pire malheur pour un pays, c'est de perdre la base traditionnelle de ses institutions; car, pour recouvrer cet élément essentiel de stabilité et de repos, il ne reste d'autre ressource que le principe opposé, la souveraineté du peuple, principe décevant et périlleux, puisqu'il organiserait en politique le mouvement perpétuel, et serait par cela même contraire aux premiers besoins des sociétés. Ceux qui ont une fois gagné à ce jeu sont alors les premiers à en sentir les dangers, et ne consentent jamais à donner la revanche à leurs adversaires : de là des confusions et des agitations continuelles, et c'est ordinairement la force qui se charge d'imposer le dénoûment.

Tel est le spectacle auquel va nous faire assister le récit des derniers jours de la terrible assemblée dans laquelle s'était incarnée la Révolution; et nous, après plus de trois quarts de siècle, sommes encore à nous débattre douloureusement dans ce même cercle de l'enfer, sans pouvoir en sortir.

I

Au moment de terminer sa longue carrière, et ne pouvant prolonger son existence (ces trois années avaient pesé comme trois siècles), la Convention n'en était pas moins résolue à se survivre et à perpétuer sa domination sur la France, qui n'en voulait plus. Loin d'imiter l'imprudente générosité de l'Assemblée constituante, dont les membres s'étaient déclarés inéligibles à la législature suivante, les conventionnels prétendaient s'assurer d'avance la majorité dans les conseils qui allaient leur succéder. Ce n'étaient pas les vœux de l'opinion publique, ce n'était pas la volonté nationale qu'il s'agissait de faire prévaloir. On traitait maintenant de chimères ces principes des premiers jours. On s'était fait un dogme de ce qu'on appelait la Révolution, et il fallait à tout prix en maintenir le culte et les pontifes.

La constitution de l'an III avait été votée le 5 fructidor. Elle instituait deux corps législatifs : le conseil des Anciens, composé de deux cent cinquante membres, âgés de quarante ans au moins, tous mariés ou veufs, ayant la sanction des lois, et le conseil des Cinq cents, fixé à ce nombre, dont les membres, âgés au moins de trente ans, avaient seuls la proposition des lois ; les deux conseils se renouvelaient par tiers tous les ans.

Le pouvoir exécutif était confié à un Directoire de cinq membres nommés par les deux conseils.

Le corps électoral, base de toute l'organisation politique, se composait de deux sortes d'assemblées. Les citoyens âgés de vingt et un ans, domiciliés depuis un an dans le même canton, et payant une contribution directe, foncière ou personnelle, se réunissaient de plein droit en *assemblées primaires* à une époque déterminée et désignaient les *électeurs* chargés de nommer les députés, les juges, et les administrateurs du département. Ces électeurs devaient être âgés de vingt-cinq ans, et posséder un bien évalué à un revenu égal à la valeur de deux cents journées de travail dans les villes, de cent cinquante dans les campagnes, ou être locataires, soit d'une habitation, soit d'un bien rural de valeur analogue.

La constitution rétablissait ainsi le cens, la condition de contribution qui avait été prescrite par l'Assemblée constituante et supprimée après le 10 août pour les électeurs de la Convention. Ces dispositions, si évidemment conservatrices, ne soulevèrent aucune objection sérieuse, et parurent toutes naturelles. Rien n'in-

dique mieux combien les excès de la Terreur avaient fait perdre tout crédit et toute puissance aux masses populaires.

La réaction était complète, et cette même bourgeoisie parisienne qui avait applaudi avec transport aux premiers mouvements de 89, qui s'était laissé entraîner par le courant révolutionnaire avec une facilité déplorable, instruite maintenant par les leçons du malheur, indignée des crimes commis, se soulevait avec fureur contre le régime qu'elle avait trop longtemps subi. Non contente d'avoir vu le joug s'adoucir, et de l'espoir d'en être bientôt complétement délivrée, elle voulait le briser sur l'heure, et attendait avec impatience les élections libératrices qui devaient mettre un terme au règne de la Convention.

Mais la despotique Assemblée ne se résignait pas à la déchéance dont elle était menacée. Ne se méprenant pas sur l'arrêt que l'opinion allait rendre, elle se décida à le braver en étouffant la voix de ses juges. Sans crainte de se mettre en désaccord flagrant avec ces maximes de la souveraineté du peuple qui étaient la raison de son existence et la base de son pouvoir, elle accompagna le vote de la constitution d'un décret rendu le 5 fructidor, et portant que les deux tiers de ses membres feraient de droit partie du nouveau Corps législatif.

Le 13 fructidor, parut un second décret destiné à assurer l'exécution du premier. Chaque assemblée électorale devait nommer les deux tiers des députés du département parmi tous les membres de la Convention; mais comme il fallait prévoir le cas où les choix se porteraient sur les mêmes noms, une liste supplémentaire, triple de la première, devait ensuite être formée et composée également de membres pris sur la totalité de la Convention. Enfin, cette précaution pouvant ne pas suffire, les députés qui resteraient à nommer pour compléter le nombre obligé de cinq cents[2], seraient désignés par ceux des conventionnels qui auraient été réélus.

Il était impossible d'imaginer un mode d'élection plus compliqué, plus tourmenté, tenant moins de compte des droits des électeurs et des volontés de la nation. Quelques membres essayèrent d'en faire ressortir les vices; ils ne furent pas écoutés : « Ce projet, dit Bentabole, présente les plus grandes difficultés... Il annoncerait, comme disent les royalistes, qu'on ne sait comment s'y prendre pour assurer le maintien des deux tiers des membres de la Convention... Une partie du Corps législatif ne sera pas nommée, même indirectement, par les corps électoraux. »

[1] C'est-à-dire les deux tiers de 750, nombre total des membres qui devaient ensuite être répartis entre les deux conseils.

C'est là ce que répétaient à l'envi, avec une ardeur toujours croissante, les mille voix du public et de la presse.

Déjà, dans l'intervalle qui s'était écoulé entre les deux décrets, à la séance du 11 fructidor, des députations des sections parisiennes s'étaient présentées à la barre de la Convention; elles demandaient l'éloignement des troupes rassemblées autour de Paris et protestaient contre le décret qui rendait obligatoire la réélection des deux tiers. Charles Lacretelle, qui fut depuis membre de l'Académie française, porta la parole au nom de la section des Champs-Élysées, et s'exprima en termes éloquents et courageux : « Représentants du peuple, s'écria-t-il, si près de ce jour qui doit clore la révolution, nous ne sommes pas sans alarmes sur des causes qui peuvent la ranimer... Le décret qui ordonne le renouvellement, par tiers seulement, de la Convention, est une source d'embarras et de division... Il est naturel à des hommes libres de concevoir de l'ombrage d'un pouvoir sans bornes, tel que celui qui vous a été confié... Les tyrans qui vous opprimèrent étaient dans votre sein; c'est dans votre sein qu'ils trouvèrent leurs complices, où s'arrête le nombre de ces complices? Voilà ce que ni vous, ni les assemblées primaires, ne peuvent déterminer avec précision... Il est tel département, dont la députation entière, composée des honorables adversaires des tyrans, a péri sous leurs coups. — Il en est tel autre dont tous les députés se sont rangés sous les étendards des tyrans : comment voulez-vous que, dans ces deux cas, les électeurs ne nomment pas tous leurs représentants?... Il nous reste à exposer nos craintes sur un autre objet... Vous vous hâterez de calmer les alarmes qui se répandent, sur des mouvements de troupes dont on assure que Paris est environné. Il ne faut pas qu'on voie paraître les enseignes de la terreur (Violents murmures) au milieu de ces délibérations dans lesquelles le peuple va exercer sa souveraineté... Veillez, législateurs : songez combien le despotisme militaire est à craindre pour les républiques... Venez avec confiance vous présenter aux suffrages du peuple : méritez ses choix et ne les commandez pas! »

A ces mots, l'Assemblée se souleva d'indignation. — Le président Chénier répondit avec beaucoup d'irritation. Tallien poussa encore plus loin l'emportement; il dénonça ce qu'il appelait les royalistes, les brigands, les anarchistes et les terroristes; vivement applaudi dans la salle, il fut interrompu par des murmures partis des tribunes. Après un discours de Thibaudeau, conçu dans le même sens, la Convention déclara qu'elle improuvait les adresses et passa à l'ordre du jour.

Des députés du camp sous Paris furent admis à la barre immé-

diatement après, et vinrent exprimer un vœu unanime pour l'acceptation de la constitution ; ce qui, dans leur pensée, comprenait évidemment les décrets. Cette adresse fut très-applaudie, et la députation admise au sein de l'Assemblée ; l'orateur reçut le baiser fraternel du président aux applaudissements universels et aux cris de : Vive la république!

Mais dès le lendemain, 12 fructidor, une députation de la section du faubourg Montmartre, sans se laisser décourager par les manifestations de la veille, demanda le rapport du décret qui restreignait les droits du peuple et la liberté des suffrages.

Le décret du 13, qui témoignait de la persistance de la Convention dans ses projets antérieurs, vint mettre le comble à l agitation de la capitale. Il ne pouvait y avoir aucun doute sur les dispositions de l'opinion publique. Les défenseurs de la Révolution en convenaient eux-mêmes. Louvet exprimait hautement la crainte que, si le choix du chef du pouvoir exécutif était livré aux assemblées primaires, elles ne nommassent un jour un Bourbon, et Thibaudeau dit, dans ses Mémoires, que, « si la Convention s'était retirée tout entière, comme la Constituante, la nouvelle constitution n'aurait pas duré six mois, à moins de faire beaucoup plus tôt le 18 fructidor. »

Quoique ne s'affirmant pas hautement et par des formules précises, telles étaient, en effet, les tendances du sentiment public. On avait horreur de la tyrannie révolutionnaire ; on la confondait avec la république. On revenait ainsi à la royauté par une pente naturelle, et comme on avait encore le bonheur de n'en avoir connu qu'une seule, comme on n'avait pas le choix entre plusieurs dynasties, et qu'il n'y avait qu'un seul parti monarchique, la royauté légitime profitait seule de ce mouvement des esprits. Mais c'était un royalisme d'une espèce nouvelle, qui se ressentait des circonstances au milieu desquelles il se produisait : ce n'était ni un retour aux préjugés de l'ancien régime, ni un réveil des illusions populaires de 1791. Les leçons de l'expérience avaient porté leur fruit. « La sagesse, dit un contemporain, faisait de rapides conquêtes. Comme il y avait moins de présomption dans les systèmes, il y régnait plus de bon sens. On commençait à s'entendre sur le mot de liberté, et jamais on n'en avait éprouvé un plus vif besoin. Comment ne pas tenir aux principes de la liberté individuelle, comment ne pas désirer des formes judiciaires protectrices de l'innocence, comment ne pas attacher un prix infini à la liberté de la presse, après avoir été soumis à la loi des suspects, aux tribunaux révolutionnaires et au silence de la Terreur? Les écrits et les journaux avaient produit de si salutaires effets depuis le 9 thermidor que la France ne pouvait plus supporter qu'on la mît au secret. D'un autre côté, la nécessité d'une au-

torité forte, émanée du principe de la légitimité, était profondément sentie. Les opinions de MM. Malouet, Mounier, Lally, Clermont-Tonnerre, opinions auxquelles Mirabeau et Barnave étaient revenus vers la fin de leur carrière, et que l'éloquence de Cazalès avait souvent développées, survivaient seules à tant de vagues hypothèses, à tant d'essais aventureux. Les écrivains royalistes, qui dominaient à cette époque, les avaient embrassées avec zèle[1]. »

Voilà ce qui était alors au fond des âmes, et il faudra regretter éternellement que ces loyales aspirations, doublement légitimes, puisqu'elles s'appuyaient à la fois sur la justice et l'opinion, aient été étouffées sous les coups de la violence. La France rentrait au port, et que d'écueils et de naufrages eussent été évités! Serait-ce donc que les peuples doivent porter irrévocablement la peine d'une première déviation aux lois de la sagesse et du devoir, et qu'il leur est interdit de remonter honorablement eux-mêmes l'abîme des révolutions, quand ils ont eu le malheur d'y descendre! Nous avons passé par les mêmes épreuves, et n'avons pas été plus heureux que nos pères. C'est un motif de plus pour que nous rendions hommage à leurs efforts et à leur mémoire.

II

Pour ne pas paraître se jouer trop ouvertement des principes dont on avait fait si longtemps un si bruyant étalage, on s'était cependant décidé à soumettre les décrets des 5 et 13 fructidor aussi bien que la constitution à la sanction du peuple[2].

La convocation immédiate des assemblées primaires offrait un vaste champ à l'agitation des partis et surtout de celui qui dominait alors dans la capitale. Les quarante-huit sections étaient continuellement assemblées et fournissaient ainsi des points d'attaque puissants et multipliés contre la Convention.

Les orateurs se présentaient en foule; les journaux, les brochures, les pamphlets, les affiches ne laissaient pas un moment de relâche à la Convention. Plusieurs membres des Assemblées constituante et législative, Dupont de Nemours, Pastoret, Vaublanc,

[1] Lacretelle, *Histoire du dix-huitième siècle*, tom. XII, pages 391-392.

[2] Les assemblées primaires devaient s'ouvrir au plus tard le 20 fructidor pour émettre leur vœu sur la constitution, elles devaient ensuite nommer les électeurs; le lieu de la réunion des assemblées électorales serait ultérieurement fixé. Les députés en mission auprès des armées étaient chargés de recueillir leurs votes. (Décret du 5 fructidor.)

Quatremère de Quincy; des vétérans de la littérature, tels que l'abbé Morellet, Suard, La Harpe; des publicistes brillants de jeunesse et d'ardeur, Richer de Sérizy, Fiévée, Martainville, Langlois, Bertin, Michaud, Fontanes, Lacretelle jeune, Delalot, étaient à la tête de ce mouvement et l'animaient de leur éloquence. On voyait aussi parmi eux le général Miranda, échappé des prisons où il avait été enfermé après Nerwinde, l'Espagnol Marchenna, soustrait à la proscription de ses amis les Girondins, le chef de l'agence royaliste Le Maître. C'était une immense coalition contre la tyrannie conventionnelle, dont le foyer principal se recrutait dans la bourgeoisie parisienne. On disait tout haut ce qu'on ne voulait pas; on ne disait pas aussi ouvertement ce que l'on voulait. La souveraineté du peuple était le mot de passe universel; mais quand l'a-t-on vue s'exercer librement? La république n'entendait pas qu'on la discutât, et on ne croyait pas prudent de lui dire en face qu'on en avait le droit. De là certaines précautions de langage qui embarrassaient la polémique des partis et nuisaient à la vérité de leur attitude; mais le voile était aussi transparent que possible, et il n'était douteux pour personne que la masse de l'opinion ne fût essentiellement monarchique. Dans une brochure intitulée *le Salut public*, La Harpe faisait suffisamment connaître sa pensée : « Ceux qui répètent sans cesse, dans la Convention, qu'il y a tant de royalistes que l'esprit public est tourné contre les républicains, songent-ils bien à ce qu'ils disent? Si la chose était vraie, vous seriez des rebelles; car vous ne nierez pas, et la *Montagne* elle-même n'oserait pas nier que le vœu de la majorité fait loi. »

Lacretelle jeune disait à son tour : « Réclamer contre toutes les horreurs qui déshonoraient la Révolution... attaquer toutes les lois qui portent le caractère de l'injustice et de la barbarie, voilà mes principes contre-révolutionnaires; faire des vœux pour une autorité forte et sagement balancée, détester l'arbitraire, me soumettre aux lois, n'attendre que du temps leur perfection : voilà mon royalisme! »

Richer de Sérizy tonnait dans *l'Accusateur public :* « Ce qu'il faut faire, libres et antiques Francs! Prendre l'attitude convenable à la majesté du premier souverain du monde! joindre l'expérience du passé à la prévoyance de l'avenir et aux dangers du présent; arracher, par un généreux oubli des injures et par des sacrifices mutuels, les barrières de division; pardonner à l'erreur et punir le crime; joindre l'activité à la sagesse, vous unir fortement entre vous par une correspondance ardente qui, telle qu'une étincelle électrique, puisse se communiquer sans obstacle dans toutes les parties de l'empire, et, en présence de ces décrets purement comminatoires,

annoncer à vos prétendus commis la permanence du souverain tant que dureront les dangers. »

La *Gazette française* du 8 septembre s'exprimait ainsi : « L'époque intéressante à laquelle nous sommes arrivés semble avoir rendu à l'esprit public sa première énergie. Entrez dans les assemblées primaires, entendez ce peuple immense, depuis si longtemps la dupe et la victime des charlatans populaires; avec quelle force de sentiment il retrace ses malheurs, ses fautes passées, les cruautés de ses tyrans, leurs efforts coupables pour retenir une autorité qui chancelle! on se serre la main, on s'embrasse, on lève les yeux au ciel. Ce sont des voyageurs qui, après avoir traversé une mer semée d'écueils, se jettent à genoux sur le rivage et bénissent en commun cette Providence qui tient dans ses mains les destinées humaines.

« Cependant, tandis que les assemblées primaires déploient l'énergie que notre situation rend indispensable, le gouvernement rassemble des troupes, et les vedettes, dont le regard est ordinairement tourné du côté des frontières, regardent maintenant vers Paris. »

« Point de gouvernement militaire! » disait encore la même feuille; et ces articles étaient dirigés contre les mesures prises par la Convention, en vertu desquelles l'initiative du vote sur la constitution et les décrets était déférée à l'armée[1].

A la séance du 21 fructidor, une députation des trois divisions des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse s'était hâtée d'apporter un vœu unanime pour la constitution et les décrets.

Dès le lendemain 22, on reçut la nouvelle que cent trente-six assemblées primaires avaient voté avec la même unanimité l'adoption

[1] Les brochures se multipliaient de toutes parts : voici les titres de quelques-unes d'entre elles qui en feront connaître l'esprit :

Réflexions d'un électeur, par Tronson-Ducoudray. « Jamais le choix de nos représentants n'a pu être la matière d'une loi. »

« *Je ne veux ni de la moitié ni du quart*, ou démonstration mathématique qu'il est de l'intérêt public qu'aucune fraction quelconque de la Convention reste à son poste. »

Effaçons tout et recommençons : « C'est donc une assemblée vierge qu'il vous faut. A parler vrai, on vous agitait déjà en 1788 lors des assemblées bailliagères, mais vous étiez incomparablement plus libres que vous ne l'avez été depuis, et le vœu que vous y avez émis peut certainement être regardé comme volontaire. Remontons-y. Emparons-nous des principes que vous avez consacrés alors. Si vous n'avez été malheureux, avilis que pour les avoir abandonnés, la conséquence naturelle est qu'en y revenant, vous recouvrerez le bonheur et votre propre estime. »

Aux électeurs de 1795. « Dans ce qu'on appelle les décrets de fructidor, je ne vois ni une loi, ni une révélation; ce n'est à nos yeux qu'une erreur typographique, des lignes vides de sens; ces décrets sont une nullité; ils appartiennent au néant; ils ne sont point. » Par Hennet, citoyen de la Société de la Butte des Moulins.

de la constitution ; mais on était forcé d'ajouter que la *presque totalité* seulement avait accepté les décrets.

A Paris, la situation se dessinait tous les jours davantage.

Dès le 16 fructidor, une députation de la section Le Pelletier était venue exprimer les inquiétudes que faisaient concevoir de plus en plus la formation et le maintien d'un camp sous Paris : « Combien nos réflexions doivent se mêler d'amertume, lorsque nous voyons les chefs du jacobinisme se réjouir avec affectation de l'approche des troupes, pour qui cette joie coupable est plus injurieuse que nos alarmes les moins fondées !

« On a dit quelquefois dans cette enceinte : « Nommez donc ces « jacobins, ces terroristes relâchés injustement... » Eh bien, nous vous nommerons Thomet, Cornet, Joigny, membres de notre ancien comité révolutionnaire, Calve et Raffy membres de l'ancien comité civil, voleurs et brigands reconnus. Tous ces scélérats viennent d'être mis en liberté sans jugement, et ils délibéreront avec nous sur l'acceptation de la constitution. Nous n'avons pour appuyer notre demande que notre conscience et la pureté de nos intentions : nous voulons tous la république et la liberté, mais nous les voulons pour tous les Français, et non pour le profit de quelques ambitieux. »

Ces sentiments faisaient présager les dispositions de la population parisienne, dont cette section était comme la tête et l'avant-garde. Connue d'abord sous le nom des Filles-Saint-Thomas, ses grenadiers, dans la journée du 10 août, étaient venus défendre le roi et s'étaient associés au dévouement héroïque des Suisses. On lui avait infligé, pendant la Terreur, le nom d'un régicide, mais elle conservait son ancien esprit et restait fidèle à ses traditions. Elle avait combattu courageusement contre les jacobins aux jours de germinal et de prairial, elle s'en faisait gloire, et voulut par des actes décisifs donner le signal de l'indépendance civique. Elle prit successivement deux arrêtés qui furent dénoncés à la Convention dans les séances des 21 et 22 fructidor.

Le premier de ces arrêtés constituait un acte de garantie entre les sections ; en voici le texte :

« Les citoyens de la section Le Pelletier, réunis en assemblée primaire,

« Considérant que le peuple assemblé pour délibérer sur ses lois et son gouvernement, ne peut et ne doit être dominé par aucune espèce d'autorité ; que les pouvoirs de tout corps constituant cessent en sa présence ; qu'attaquer, en quelque temps que ce soit, un seul citoyen pour son opinion, c'est un attentat envers la souveraineté du peuple ;

« Considérant que tout droit est dérisoire et inutile s'il n'est garanti par tous envers chacun ; qu'une expérience funeste a trop appris avec quelle impudence les tyrans savent se jouer de l'honneur, de la liberté et de la vie des citoyens ; que tous les crimes qui ont ensanglanté le sol français depuis les journées de septembre 92 sont dus en partie à la mollesse des gouvernés, et qu'ils résultent surtout de l'isolement où chacun s'est placé dans la fausse espérance d'échapper au coup qui frappait son voisin ;

« Ont arrêté et arrêtent ce qui suit :

« Tout citoyen a le droit d'émettre librement son opinion sur la constitution et les décrets ; à cet effet, chaque citoyen en particulier, et les citoyens de Paris en général, sont placés sous la sauvegarde spéciale et immédiate de leurs assemblées primaires et respectives, et des quarante-sept autres assemblées primaires de cette cité.

« Gérard de Bury, *président.*
« Saint-Julien, *secrétaire.* »

Le second arrêté était la conséquence et la sanction du premier :

« La section Le Pelletier, considérant que le seul moyen de faire connaître à la France entière les sentiments unanimes des citoyens de Paris est de réunir quarante-huit commissaires nommés par chacune des assemblées primaires, et de charger ces commissaires de la rédaction d'une déclaration authentique, au nom de tous leurs commettants,

« Arrête que cette proposition sera faite en son nom et portée sur-le-champ aux quarante-sept autres sections. »

Après la communication du premier arrêté, une discussion s'éleva. Thibaudeau, Tallien, tout en s'indignant de ce qu'ils appelaient les manœuvres du royalisme, affectèrent cependant de les dédaigner ; la Convention se borna à déclarer qu'il y aurait séance le soir. Mais le second arrêté provoqua l'adoption d'un décret proposé par Daunou au nom des comités de salut public et de sûreté générale, et qui déclarait coupables d'attentats contre la souveraineté du peuple les citoyens qui se réuniraient en comité central composé de commissaires nommés par plusieurs assemblées primaires, ou qui se rendraient d'un commun accord dans un autre, ou auprès des corps militaires, sous prétexte de missions données par une assemblée primaire.

Cet arrêté, purement comminatoire, ne fut pas obéi ; les sections restèrent en permanence et communiquèrent entre elles.

Une députation de la section du Temple vint, le 25 fructidor, dire à la barre qu'elle était chargée de démentir les calomnies répandues par la Convention contre les assemblées primaires de Paris, et qu'elle avait délibéré une adresse aux départements et aux armées.

Le président fit une réponse insignifiante.

Thibaudeau prononça quelques paroles d'improbation et demanda l'ordre du jour, qui fut adopté[1].

A partir de ce moment, les séances de la Convention furent remplies d'annonces du résultat des votes des assemblées primaires. Dans les départements, la Constitution était adoptée à la presque unanimité, cela ne faisait pas question ; les décrets étaient généralement adoptés, mais il y avait pourtant une minorité contraire.

A Paris, la section des Quinze-Vingts, dans la séance du 24 fructidor, annonça qu'elle avait cru devoir adopter les décrets, mais ce fut la seule ; toutes les autres les rejetèrent à la presque unanimité. Elles venaient elles-mêmes en députation annoncer leur décision à la barre :

La section de l'Unité ouvrit la marche ;
Puis vinrent les sections de Brutus (25 fructidor) ;
De la Place-Vendôme [à l'unanimité] (26 fructidor) ;
De la Cité (1,558 votants, 1,200 pour le rejet) ;
De l'Ouest (27 fructidor) ;
De Bonne-Nouvelle ;
De l'Observatoire ;
De la Fidélité ;
Du Théâtre-Français ;
Des Amis de la patrie ;
Des Droits de l'homme (28 fructidor) ;
De la Butte-des-Moulins ;
Des Arcis ;
Des Marchés ;
Des Tuileries ;

[1] Si l'on veut se faire une idée des sentiments de cette section, on n'a qu'à lire le récit de la visite qui lui fut faite par une députation de la section du Théâtre-Français, 10 septembre. L'orateur de cette députation s'exprimait ainsi : « C'est surtout dans une assemblée témoin si longtemps et de si près des pleurs de l'innocence opprimée que nous nous attendons à trouver la haine la plus prononcée contre la tyrannie. » — A ces mots *les pleurs de l'innocence opprimée*, tous les cœurs s'élancèrent vers la tour si fatale qui retient encore en captivité madame Marie-Thérèse Charlotte de Bourbon, et les applaudissements universels témoignèrent à l'orateur combien il avait pénétré toutes les âmes. »

De la Fraternité (1er jour complémentaire) ;
Du Mail ;
Du Faubourg Montmartre ;
De la Fontaine Grenelle (1,873 votants, 1,812 pour le rejet) ;
Du Pont-Neuf ;
Du Panthéon (4e jour complémentaire) ;
Enfin, *plusieurs autres* que *le Moniteur* ne désigne pas et qui vinrent notifier leur vœu dans la séance du 28 fructidor.

Ces députations accompagnaient ordinairement l'exposé de leurs votes de discours très-animés, dans lesquels elles protestaient contre l'usurpation et la prolongation de pouvoirs projetées par la Convention.

Un acteur du Théâtre Français, Dupont, orateur de cette section, dans un préambule virulent, fit connaître le vote :

« Convention nationale, s'écria-t-il, encore quelques jours, et la vérité éclatera... (Violents murmures.) Nous sommes chargés de lire une adresse que l'assemblée primaire trouvera les moyens de faire circuler dans les armées, partout où elle le croira nécessaire. »

Thibaudeau, président, l'interrompit, consulta l'Assemblée, qui refusa d'entendre l'adresse : les délégués de la section furent cependant invités aux honneurs de la séance, mais ils ne voulurent pas en profiter et se retirèrent.

Toutes ces attaques poussaient la Convention à des mesures violentes de défense. Les comités du gouvernement mettaient en liberté des terroristes qu'ils avaient fait incarcérer quelques mois auparavant.

La section Le Pelletier, qui s'était mise en permanence, vint demander qu'on jugeât enfin deux anciens ministres, Pache et Bouchotte, accusés depuis longtemps, et qui venaient d'être relâchés. On réclama l'ordre du jour ; Lanjuinais l'appuya, mais en soutenant au fond l'opinion des pétitionnaires, et en donnant pour motif qu'une mise en liberté ne pouvait mettre obstacle à l'action des tribunaux. « Il faut que l'on sache, ajouta Jean Debry, que quelques traits de patriotisme ne donnent pas un brevet d'égorgeur. » Malgré l'irritation qu'elle ressentait, l'Assemblée se rendit, et l'ordre du jour fut voté dans ce sens. (6e jour complémentaire.)

III

Enfin le jour arriva où la Convention dut faire connaître publiquement le résultat des votes pour toute la France. Un rapport fut présenté à la séance du 1er vendémiaire, an IV.

Sur 6,337 procès-verbaux d'assemblées primaires, 6,068 seulement constataient le nombre des votants, lequel était de 958,226, y compris les votes de l'armée, 18,326. Sur ce nombre, 914,853 avaient accepté la constitution, 41,892 l'avaient refusée. Ce qui aurait donné 956,745 votants seulement. Mais tous ces procès-verbaux étaient assez irréguliers, puisqu'on avouait qu'il y en avait 169 qui ne contenaient pas le nombre des votants; il en était de même de la majeure partie de ceux des armées.

Ce n'était pas, au reste, sur ce point que portait la principale difficulté, mais on déclarait en même temps qu'il n'y avait que 263,131 votants qui se fussent prononcés sur les décrets, 95,373 les avaient refusés. Il n'y avait ainsi sur les 958,226 votants que 167,758 votes d'acceptation. Il fallait donc reconnaître 790,468 opposants ou n'ayant pas suffisamment énoncé leur opinion[1].

On avait beau dire que le nombre des acceptants surpassait celui des refusants de 72,385, il n'en restait pas moins certain que cette prétendue majorité n'était qu'une infime minorité sur le nombre total des votants.

Quand on songe que Paris presque tout entier avait voté contre les décrets, et que dans les provinces, où la liberté et la régularité des votes avaient dû se ressentir beaucoup des pratiques à peine disparues de la Terreur, on n'avait pu obtenir qu'un cinquième des voix en faveur de ces mêmes décrets, on peut affirmer en toute certitude qu'ils étaient repoussés par l'opinion générale de la France.

Sachant bien que la plupart de ces scrutins ne pouvaient supporter un examen tant soit peu sérieux, la Convention avait exigé que les procès-verbaux des assemblées primaires lui fussent adressés direc-

[1] Arrêté de la section de l'Unité, 2 vendémiaire:

Considérant que d'après le rapport du 1er vendémiaire, 914,853 votants ont accepté la constitution, qu'il n'y a que 167,758 qui aient accepté les décrets, que par conséquent, il y a 717,095 votants qui ne les ont pas acceptés, déclare qu'elle ne se croit pas liée par le décret de la Convention, et qu'elle n'entend mettre à la liberté de ses électeurs d'autres limites que leur conscience.

« Leroux, *président*.
« Lambiner, *secrétaire*. »

tement, sans passer par l'intermédiaire des administrations départementales; elle en réserva exclusivement la vérification à un comité qui ne mit jamais au jour son travail et s'était arrogé le droit de prononcer la nullité de tous ceux où l'on s'était borné à déclarer que les décrets étaient rejetés à l'unanimité. Cette singulière jurisprudence, qu'on ne prit pas la peine d'expliquer, anéantit subrepticement 33 procès-verbaux des assemblées primaires qui avaient été unanimes pour le rejet. Plus de 60,000 suffrages négatifs se trouvèrent ainsi supprimés.

Malgré cette masse d'irrégularités frauduleuses, le résultat des votes n'en fut pas moins accepté et proclamé par l'Assemblée [1].

En vain M. Pelet (de la Lozère) demanda l'ajournement jusqu'à ce que les votes sur les décrets eussent été vérifiés avec la plus scrupuleuse exactitude ; la majorité passa outre aux cris de : *Vive la république !*

Un décret fut rendu dans la même séance qui fixait la réunion des assemblées électorales au 20 vendémiaire, et l'ouverture des nouveaux corps législatifs au 15 brumaire, c'est-à-dire dans six semaines.

Dans l'exposé des motifs de ce décret, le rapporteur adressait une admonestation en règle aux Parisiens et les invitait, au nom de l'égalité, à ne pas se différencier du reste des Français. « Paris, disait-il, a fait la Révolution; nul ne peut lui ravir l'honneur de la victoire décisive du 14 juillet; citoyens de Paris, voyez à jamais, dans les ruines de la Bastille que vous avez renversée, le titre de votre gloire, mais voyez-y surtout le présage infaillible de la vengeance des rois, si vous vous laissiez entraîner dans les piéges qui vous remettraient sous le joug. » Il était impossible d'exprimer plus naïvement la peur qu'on avait d'une restauration faite par les Parisiens eux-mêmes. Une vive agitation régna dans toute la ville dès le moment où la promulgation des décrets fut connue. Le Palais-Royal, qu'on appelait alors le Jardin-Égalité, était occupé par de nombreux rassemblements dont les dispositions n'étaient pas douteuses ; on dénonçait les attentats de la Convention; on maltraitait ceux qui avaient l'air de prendre son parti; des coups de feu furent tirés dans la soirée du 3 vendémiaire.

La Convention rendait décrets sur décrets pour faire respecter son autorité. Dans une séance de nuit du même jour, Lesage (d'Eure-et-

[1] Il est à remarquer aussi que tandis que cette constitution de l'an III n'obtenait que 914,833 adhérents contre 41,892, l'absurde constitution du 24 juin 1793, qui ne fut jamais appliquée, avait été acceptée par 1,801,918 votes affirmatifs contre 11,000. N'est-ce pas une preuve que ces cérémonies plébiscitaires ne peuvent être considérées comme un indice sérieux du sentiment public ?

Loir) fit adopter une proclamation adressée aux *Parisiens amis de la liberté et de la république*, et un décret conçu en ces termes :

« La Convention déclare solennellement qu'elle rend les habitants de Paris responsables de la conservation de la représentation nationale, et si un attentat était commis sur la représentation, le nouveau Corps législatif et le Directoire devront se réunir à Châlons-sur-Marne. »

La section Le Pelletier, qui était toujours en permanence et à la tête du mouvement, répondit par une proclamation dont voici les principaux passages : (5 vendémiaire) : « Qu'avez-vous fait?... vous avez trompé vos commettants, en vous attribuant la majorité sur le décret des deux tiers, en proclamant le vœu de la France quand 2,000 assemblées primaires ne se sont pas prononcées encore. Tous ces faits sont constants. Un cri général s'élève pour vous en assurer. — Quelle a été au contraire la conduite des assemblées primaires? Partout se présente le spectacle imposant d'un grand peuple, pénétré de ses droits et de sa dignité, délibérant avec calme sur ses intérêts les plus chers, acceptant à l'unanimité un gouvernement nécessaire, repoussant à la même unanimité une usurpation criminelle ; vous osez traiter d'intrigants, d'anarchistes, d'assassins, les hommes que nous venons d'honorer de votre confiance ; mais jetez les yeux sur vous-mêmes, vos vêtements sont teints du sang de l'innocence, des milliers de vos commettants égorgés, des villes détruites, le commerce anéanti, la probité proscrite, l'immoralité, l'athéisme, le brigandage divinisés, l'anarchie et la famine organisées, le trésor public dilapidé, voilà votre ouvrage ! A-t-on poussé dans nos assemblées un seul cri de sédition? Toutes les voix s'élèvent, il est vrai, contre vous, contre une tyrannie trop longue et que nous ne voulons plus souffrir... Si les représentants n'ont pas su mourir à leur poste lorsque la patrie était en danger, les représentés sauront y mourir, s'il le faut, pour maintenir leurs droits ;

« L'assemblée primaire Le Pelletier arrête que la présente proclamation sera imprimée, publiée, affichée, envoyée aux quarante-sept assemblées primaires de Paris, aux départements et aux armées. »

Les populations des environs de Paris s'associaient à l'ardeur de ce mouvement. La ville d'Orléans envoyait une adresse aux sections parisiennes et faisait cause commune « contre l'oppression et les usurpateurs. »

A Chartres, une émeute avait éclaté dans les derniers jours de fructidor ; la foule demandait du pain et criait : « Vive le roi ! » Le représentant Tellier, envoyé en mission, pactisa un moment avec les insurgés et ordonna que la taxe du pain serait abaissée. Puis se

repentant de sa faiblesse, il se donna la mort. A Dreux, à Nonancourt, à Verneuil, il y eut des tumultes du même genre. Deux représentants furent envoyés avec des troupes et rétablirent l'ordre à coups de fusil. (7 et 8 vendémiaire.)

Mais c'est à Paris que se concentrait tout l'intérêt de la lutte.

Un décret fut rendu le 5 vendémiaire pour interdire aux sections tout acte étranger aux opérations électorales.

La section des Quinze-Vingts, la seule restée fidèle à la Convention, vint protester de son dévouement et fut applaudie ; des murmures se firent entendre jusque dans les couloirs de l'Assemblée, et Barras ordonna l'expulsion de celui qui s'était permis cet acte d'audace.

Aussi dès le lendemain 6, prit-on le parti de refuser l'admission à la barre des députations des autres sections. Le président annonça qu'il avait refusé l'entrée au porteur d'un écrit intitulé : « Déclaration à la représentation nationale, au nom de la majorité des assemblées primaires de Paris, signée des commissions de ces assemblées. »

Les séances suivantes se passèrent dans l'attente des événements.

Le décret de réunion définitive de la Belgique à la France fut discuté et voté dans la séance du 9. C'était le fruit de la lutte contre l'étranger, et c'est là une part de gloire qu'il ne faut pas refuser à la Convention. Elle rendait à la France ses frontières naturelles, et c'est l'empire qui les lui a fait perdre.

Mais à ce moment l'attention était absorbée par la crise intérieure.

Afin de démontrer qu'elle ne cherchait point à prolonger inutilement ses pouvoirs, la Convention décida le 10 que l'ouverture du nouveau Corps législatif serait avancée et fixée au 5 brumaire au lieu du 15. Mais rien n'était changé à l'époque de la fixation des assemblées électorales, qui ne devaient s'ouvrir que le 20 vendémiaire, aux termes du décret du 5 fructidor.

Le même jour, 10 vendémiaire, la section Le Pelletier prit un arrêté auquel adhérèrent immédiatement trente-deux autres sections, et notamment celles du Théâtre-Français, de la Butte-des-Moulins, de Brutus, de la Halle-au-Blé, du Mail, de Bondy, etc.

Cet arrêté fut immédiatement publié. Il était ainsi conçu :

« La majorité des assemblées primaires a arrêté à l'unanimité, suivant qu'il lui a été proposé hier soir par l'assemblée de la rue Lepelletier :

« Les assemblées primaires de Paris, considérant qu'aux termes de la nouvelle constitution, la convocation des assemblées électora-

les doit être faite toujours après celle des assemblées primaires[1], que déjà le temps est passé, et que les circonstances actuelles exigent la plus prompte formation du nouveau Corps législatif;

« Considérant que l'on a déjà employé la violence pour dissoudre les assemblées primaires de plusieurs cantons des départements; que le sang a coulé à Dreux, à Nonancourt, à Verneuil; que des présidents et secrétaires et autres membres du souverain ont été égorgés ou plongés dans des cachots;

« Considérant que tous les caractères de la tyrannie se développent, et que le décret, rendu pour ne convoquer que le 20 les assemblées électorales, décèle évidemment l'intention de renouveler à Paris les scènes de Dreux ;

« Qu'il est temps que le peuple songe lui-même à son salut, puisqu'il est trompé, trahi, égorgé par ceux qui sont chargés de ses intérêts;

« Arrête :

« Article 1er. — Demain 11, à 10 h. du matin, sans nul délai, les électeurs de toutes les assemblées primaires de Paris se réuniront dans la salle du Théâtre Français.

« Art. 2. — Aussitôt que les électeurs seront assemblés, ils en donneront avis aux assemblées primaires des cantons ruraux des départements.

« Art. 3. — Chaque assemblée primaire ouvrira demain sa séance à 7 h. du matin, et là, les électeurs feront serment, entre les mains de leurs commettants, de les défendre jusqu'à la mort, et les commettants jureront à leur tour de défendre les électeurs tant qu'ils rempliront fidèlement leur devoir.

« Art. 5. — Chaque assemblée primaire prendra les mesures nécessaires pour que les électeurs soient accompagnés jusqu'au Théâtre-Français par une force armée capable d'assurer leur marche.

« Art. 4 — Dans le cas où la tyrannie oserait empêcher les électeurs de se rendre au lieu indiqué, ils se retireront dans leurs assemblées respectives, et là, ils aviseront aux moyens de trouver un autre local.

« Art. 6. — Les assemblées primaires de Paris jurent que, regardant cette mesure comme la seule qui puisse sauver la patrie, en

[1] Aux termes de la constitution, les assemblées électorales devaient se réunir vingt jours après l'ouverture des assemblées primaires. Or, celles-ci ayant été ouvertes le 20 fructidor, il en résultait que le délai de vingt jours expirait le 4 vendémiaire. Il fallait en effet ajouter aux onze derniers jours de fructidor les jours complémentaires.

mettant promptement en activité la constitution républicaine, elles ne désempareront la séance de demain que le corps électoral ne soit définitivement installé.

« Pour extrait conforme,

« Bonnomet, *président.*

« St-Julien, *secrétaire.* »

IV

La journée du 11 vendémiaire s'ouvrit à la Convention sous de sombres auspices. Une cérémonie funèbre devait être célébrée dans la salle même des séances, en l'honneur des représentants, victimes de la Terreur, que l'on appelait alors la tyrannie décemvirale. Tous les députés étaient en costume avec un crêpe au bras. Au bas de la tribune était placée une urne funéraire, couverte de couronnes. Le Conservatoire de musique avait été convoqué pour exécuter des morceaux analogues à la circonstance.

Thibaudeau proposa de suspendre la fête à cause de l'état de la capitale ; mais Tallien insista pour que rien ne fût changé au programme. Il ne fallait pas, dit-il, avoir l'air de redouter les factieux.

Les chants funèbres se font entendre ; Daunou vient ensuite, au nom des comités, proposer un décret portant que les assemblées primaires qui ont terminé leurs opérations se sépareront à l'instant même, et que l'assemblée électorale du département de la Seine ne pourra se réunir que le 20. Le décret est rendu, et il est décidé qu'il sera publié et mis à exécution sans retard. Barras insiste pour que l'assemblée se déclare en permanence et que les mesures les plus énergiques soient prises afin de mettre un terme à cette lutte scandaleuse.

Au même moment, les sections exécutaient leur propre arrêté, et se rendaient au Théâtre Français, c'est-à-dire dans la salle de l'Odéon, escortées par la garde nationale, qui se montrait pleine de zèle et d'ardeur. La présidence de l'assemblée électorale fut donnée au vieux duc de Nivernais, entouré d'une grande considération, mais peu propre à devenir le chef d'un mouvement insurrectionnel. Les sections touchaient en effet à la révolte, sans l'avoir cependant complétement décidée. Leur arrêté n'indiquait d'autre but à l'assemblée des électeurs que de vaines protestations de dévouement patriotique et de haine à la tyrannie. La salle était mal éclairée ; les chefs principaux s'agitaient sur la scène, prononçaient des discours, aux-

quels on répondait par des serments et des acclamations, mais tout ce bruit, tout ce mouvement restaient sans conclusion.

Un officier municipal vint le soir lire, sur la place du théâtre, le décret qui sommait les électeurs de dissoudre leur séditieuse assemblée. Comme il arrive souvent, la Convention supposait ses ennemis plus redoutables qu'ils ne l'étaient en réalité ; elle avait craint d'engager le combat la nuit, dans un quartier populeux, et s'était bornée à envoyer un détachement pour servir d'escorte à l'officier municipal chargé de la proclamation du décret. La foule s'ameuta, la garde nationale lui vint en aide; les électeurs sortirent de la salle pour encourager la résistance. Le délégué de la Convention fut tué, son escorte dispersée; les flambeaux qui l'éclairaient furent éteints, et le champ de bataille resta aux insurgés ; mais, ne sachant qu'en faire, ils l'abandonnèrent, et à deux heures du matin, le théâtre et ses abords étaient rentrés dans l'ombre et le silence.

Rentrée en séance à sept heures du soir, la Convention attendait avec anxiété des nouvelles de ce qui se passait ; elle apprit successivement le mauvais accueil fait à ses arrêtés, et l'occupation du théâtre par les troupes, qui l'avaient trouvé vide. La séance fut levée à trois heures du matin et renvoyée à dix heures.

A l'ouverture de la séance du 12, les sections des Thermes et des Gardes françaises vinrent présenter une adresse de soumission. On reçut également une députation des soi-disant patriotes de 89, qui n'étaient autres que d'anciens Jacobins venant offrir leurs services acceptés avec empressement. Deux décrets furent ensuite rendus, inspirés par un esprit différent en apparence, dont le premier avait sans doute pour but d'atténuer le mauvais effet que le second devait produire.

La fameuse loi sur les suspects, du 17 septembre 1793, fut rapportée ; mais aussitôt après on abrogea également la loi du 21 germinal qui avait ordonné le désarmement des masses révolutionnaires. On recourait maintenant à ceux que naguère on avait combattus et comprimés; mais on sentait le besoin de justifier cette mesure. A la séance du soir, une proclamation fut adoptée. La Réveillère-Lepeaux, qui en était l'auteur, cherchait à expliquer comment les hommes auxquels on rendait des armes étaient de zélés et honnêtes républicains, placés sous le commandement du général Berruyer. La sensation n'en était pas moins très-vive au dehors; on disait de toute part que la Convention venait de remettre Paris sous le joug des terroristes. Ce cri était dans toutes les bouches. Les sections reprenaient leur brûlante activité. Les tambours de la garde nationale battaient le rappel. La situation de la ville présentait le plus

sombre spectacle : toutes les boutiques étaient fermées, la nuit approchait, la crise était à son comble.

Le désarmement de la section Le Pelletier venait d'être ordonné. Le général Menou, ancien membre de l'Assemblée constituante, fut chargé de cette opération. Républicain sincère, mais sans fermeté et sans audace, naturellement temporisateur, il devait se trouver embarrassé d'un rôle dont il ne se chargeait qu'à regret. L'un des généraux sous ses ordres, Desperrières, se déclara malade et ne parut point. L'autre général, Verdière, reçut, à huit heures du soir, l'ordre de prendre avec lui soixante grenadiers de la Convention, cent hommes du bataillon de l'Oise et vingt hommes de cavalerie, de s'emparer, par la gauche, des abords du couvent des filles Saint-Thomas, où siégeait la section Le Pelletier, et d'y attendre de nouveaux ordres. Le commandant de la section vint reconnaître les arrivants. Les armes furent chargées des deux côtés, et les deux détachements restèrent en présence environ une heure.

A dix heures, Menou, accompagné du représentant Laporte, fit avancer sa troupe par la rue Vivienne, qui était au centre, et la rue Notre-Dame-des-Victoires, sur la droite; il entassa son infanterie, sa cavalerie, ses canons jusqu'à la porte du couvent, et se trouva placé dans une position peu commode pour l'attaque, entouré des sectionnaires qui occupaient toutes les issues et les fenêtres des maisons. Il se présenta à la porte du couvent avec le représentant, et se trouva en face des sectionnaires qui avaient pris les armes et se préparaient à résister. La nécessité d'un combat dans une enceinte aussi resserrée, l'aspect de ces braves gens résolus à se défendre, le sentiment secret que leur cause était préférable à celle qu'il était obligé de soutenir, un peu à contre-cœur, toutes ces impressions réunies agissaient sur l'esprit de Menou, et son compagnon semblait les partager.

Le président de la section était alors un jeune homme, plein de courage et d'ardeur, qui s'est depuis fait un nom dans les fastes parlementaires, M. Delalot. Entraîné, excité par la grandeur de la mission que les circonstances lui assignaient, il répondit avec une chaleureuse éloquence aux sommations hésitantes du représentant Laporte : « Que nous demandez-vous? nos armes que nous n'avons jamais employées qu'à votre défense ! Quels sont vos défenseurs? Ceux qui voulaient vous égorger, que nous avons vaincus à vos côtés, que nous avions désarmés par vos ordres! Quels canons nous opposez-vous? Les nôtres, que nous vous avons rendus volontairement! Que nous reprochez-vous? l'exercice légitime de nos droits! Nous avons, au prix de notre sang, maintenu la liberté de vos déli-

bérations, et vous violez les nôtres au mépris de toutes les lois! »

Puis, s'adressant aux soldats, qui l'écoutaient avec un mélange d'étonnement et de sympathie : « Vous le voyez, vous avez pu pénétrer facilement dans cette salle, mais il ne vous sera pas aisé de faire abandonner leur poste à des hommes de cœur. Nous exerçons ici nos droits de citoyens. Vous avez combattu pour la liberté, viendrez-vous la troubler dans son sanctuaire? Au moment où je vous parle, vos pères sont, comme nous, réunis autour des urnes électorales. Que diriez-vous si vous appreniez qu'on a voulu les disperser et les traiter en rebelles? Oh! si vous nous connaissiez bien, c'est avec nous que vous voudriez marcher. Depuis un an nous combattons ces terroristes, ces hommes de sang qui ont porté la désolation et la mort dans nos familles et dans les vôtres : nous voulons empêcher leur règne de renaître. Maintenant, notre parti est pris : tranquilles jusque sous la pointe de vos baïonnettes, nous ne céderons point à d'injustes menaces, et sans consulter les chances du combat, nous saurons le soutenir... Accoutumés à d'autres victoires, voulez-vous verser le sang de vos frères?... Ne croyez pas, cependant, qu'il soit si facile de venir à bout de tant de braves gens, soutenus par la population parisienne tout entière. Entendez-vous les tambours qui appellent à notre secours la garde nationale? Trente mille hommes s'apprêtent à nous délivrer et à nous venger. Épargnez à cette nuit sanglante les horreurs dont elle est menacée! »

Après ce discours, l'émotion et le trouble des soldats furent manifestes. Le représentant du peuple Laporte, qui avait d'abord ordonné à sa troupe de charger, parut lui-même indécis et flottant ; Menou ne demandait pas mieux que de ne pas être obligé d'en venir aux mains avec des hommes qu'il ne pouvait s'empêcher d'estimer. Il se laissa aller jusqu'à dire à ses soldats qu'il passerait son sabre au travers du corps du premier qui sortirait des rangs sans sa permission. Une capitulation fut conclue. Les troupes de la Convention s'engagèrent à se retirer. La section devait en faire autant de son côté ; mais évidemment elle remportait une grande victoire morale.

Le bruit de ces événements se répandit dans Paris, et y produisit une immense sensation. Les comités, la Convention elle-même, étaient comme en désarroi; on criait à la trahison; on demandait que Menou fût mis en jugement. Sa destitution fut prononcée par les comités, ainsi que celle des généraux sous ses ordres, Desperrières et Debar.

Enfin, le 13, à quatre heures et demie du matin, un décret fut rendu, sur la proposition de Merlin, de Douai, au nom des comités, portant que le général de brigade Barras, représentant du peuple, était nommé commandant de la force armée de Paris et de l'inté-

rieur; Delmas, Laporte, et Goupilleau (de Fontenay) lui étaient adjoints.

La section Le Pelletier, exaltée par son succès, ne voyant dans la capitulation de la soirée qu'une simple suspension d'armes, ne désempara pas. Elle devenait, par la force des choses, le centre d'une véritable et complète insurrection de la bourgeoisie parisienne. On racontait les événements de la nuit avec une exagération qui en augmentait l'importance. De tous les côtés, on annonçait que la section, cernée par 30,000 conventionnels, leur avait imposé par son courage, et les avait forcés à une retraite honteuse. C'était plutôt le mépris que la haine dont la Convention était jugée digne. Toutes les sections qui s'étaient fédérées, le 11 et le 12, au Théâtre-Français, avaient, pendant toute la nuit, battu la générale. Le temps était affreux, la pluie coulait à torrents. On n'en accourait pas moins avec transport vers cette section généreuse qui venait de donner le signal de la délivrance. Un comité central s'y organise sous la présidence du bouillant et courageux publiciste, Richer de Serizy. Si la garde nationale tout entière avait répondu à l'appel, l'armée des sections aurait pu s'élever à 40,000 hommes; elle en comptait au moins 27,000, mais était absolument dépourvue de canons, que ces sectionnaires avaient livrés, avec une imprudente confiance, après les troubles de prairial. Un conseil militaire est formé, où l'on admettait facilement les officiers qui venaient offrir leurs services. Le général Danican, désigné par son grade, prit le commandement. Ce choix ne fut pas heureux; c'était un esprit ardent et confus; il avait servi dans les rangs républicains contre les Vendéens. Disgracié par le général Hoche, il était maintenant très-hostile à la Convention, et sympathisait avec les royalistes. Il avait pour seconds deux hommes d'une valeur très-supérieure : le comte de Maulevrier, officier vendéen, et Lafont de Soulé, garde du corps de Louis XVI, qui avait émigré un moment, plein de courage, de sangfroid, et de la plus loyale fermeté.

Mais, comme il arrive presque toujours dans ces armées improvisées et composées de volontaires, l'unité de commandement manquait. Ce fut là surtout la cause principale du succès de leurs adversaires.

V

Le général en chef de la Convention, Barras, était un de ces personnages qui mettent merveilleusement en lumière de quels ingré-

dients se composent parfois le jeu et le succès d'une révolution. D'une ancienne famille de Provence, ayant servi dans les Indes sous le bailli de Suffren, perdu de mœurs et de dettes, attiré instinctivement vers le désordre, le vicomte de Barras s'était signalé au 14 juillet, au 6 octobre, et au 10 août, par des menées ouvertement révolutionnaires. Élu à la Convention, régicide, il entra cependant dans la conspiration contre Robespierre, et fut investi du commandement des troupes au 9 thermidor. Sa grande taille, sa voix puissante, ses allures hautaines, où il y avait comme un mélange d'ancien militaire et de grand seigneur, le faisaient distinguer de ses collègues, et on avait volontiers recours à lui dans les jours de crise. Il avait marché à la tête des troupes, au 1er prairial, dans le dernier combat contre les jacobins, et c'est lui maintenant qui était chargé de les sauver dans cette lutte suprême. Le hasard lui mit sous la main, pour l'accomplissement de cette tâche, un homme alors à peu près inconnu, et qui a depuis rempli le monde de son nom.

Commissaire à l'armée d'Italie et de Provence, Barras avait eu sous ses ordres, mais n'avait pas rencontré depuis, un jeune officier d'artillerie, dont le coup d'œil ferme et sûr avait puissamment contribué à la prise de Toulon. Cet officier s'était, à la même époque, lié avec un autre représentant, Robespierre le jeune, alors en mission en Provence. Après le 9 thermidor, il avait porté la peine de ses relations avec le frère du chef de la Montagne.

Arrêté, gardé en prison pendant dix jours, relâché à titre provisoire, il avait peu après reçu l'ordre de quitter l'armée d'Italie et d'aller prendre dans l'Ouest le commandement de l'artillerie. C'était une disgrâce rendue plus évidente encore, lorsque ce commandement fut réduit à celui d'une simple brigade d'infanterie. Le député Aubry, ancien Girondin, nommé à la direction de la guerre, en remplacement de Carnot, infligeait cette mortification nouvelle à l'officier suspect de jacobinisme, qui vint à Paris pour réclamer, n'obtint pas satisfaction, et se trouva ainsi en rapport avec le comité de salut public. Attaché au comité topographique, où s'élaboraient les plans de campagne, par le successeur d'Aubry, Doulcet de Pontécoulant, il fut peu après définitivement rayé de la liste des généraux employés par Letourneur, qui venait de remplacer Pontécoulant. Il n'en continuait pas moins de fréquenter le cabinet topographique, où il s'était fait remarquer par ses aptitudes, la hardiesse et la précision de ses plans et de ses idées. Il s'y trouvait fortuitement, lorsque Barras arriva au comité de salut public, en quête d'un officier d'artillerie, capable de surveiller, sous sa direction, l'établissement des batteries qui devaient protéger les approches des Tuileries. On lui désigne le général Buona-Parté (c'était ainsi que se prononçait et

s'écrivait alors le nom de celui que la fortune venait chercher, comme à dessein, pour l'élever au faite des grandeurs humaines, au moment même où elle semblait l'avoir abandonné. Barras, se souvenant sans doute d'avoir entendu prononcer ce nom avec éloge au siége de Toulon, accepte sans difficulté la proposition qui lui est faite.

Buona-Parté est là, à deux pas ; on l'appelle. Barras le prend pour son adjoint et lui fait délivrer par le comité de salut public une commission avec le titre de commandant en second pour coopérer sous ses ordres à la défense de la Convention. Buona-Parté entre aussitôt en fonctions, et avant même que le choix de Barras ait été confirmé par l'Assemblée, il va prendre des mesures pour lesquelles il lui semble qu'il n'y a pas un moment à perdre.

Napoléon a singulièrement défiguré cette scène dans ses récits de Sainte-Hélène. Il y prétend que, dans la soirée du 12 vendémiaire, en sortant du théâtre Feydeau, il se rendit dans une tribune de la Convention, où il entendit son nom désigné en même temps que celui de Barras pour le commandement des troupes. Il délibéra, dit-il, en lui-même pendant près d'une demi-heure pour savoir ce qu'il avait à faire : « Est-il sage d'accepter? La victoire même aurait quelque chose d'odieux, tandis que la défaite voue à l'exécration des races futures. Comment se résoudre ainsi à être le bouc émissaire de tant de crimes auxquels on fut étranger? — Mais d'un autre côté, si la Convention succombe, que deviennent les grandes vérités de la Révolution, le prix de notre sang et de nos victoires? La défaite de la Convention, c'est le triomphe de l'étranger, la honte et l'esclavage de la patrie! » Cette mise en scène, ce monologue composé après coup, sont de pure invention. L'étranger, d'ailleurs, était-il pour quelque chose dans le mouvement de Paris, et le but que poursuivaient les sections, n'était-ce pas de rendre à la France la liberté que la Révolution lui avait ravie? Mais cette alternative qui était dans la situation même, ce choix entre les deux partis à prendre dut sans doute se présenter à l'esprit du jeune officier dans les jours qui précédaient la lutte. Toutes les voies s'ouvraient devant lui ; sa résolution n'était pas encore arrêtée. Il paraît même qu'il songea un moment à se jeter dans le mouvement royaliste, et il s'en était ouvert à M. Olivier, depuis banquier et député de Paris, qui a rapporté le fait à M. Lacretelle.

Quoi qu'il en soit de ses conjectures, ce qui est certain, c'est que le nom de Bonaparte ne fut pas prononcé à la séance de nuit de la Convention; il n'y assistait probablement pas. La nomination du général en chef avait été seule officiellement proposée par les comités, et ne fut annoncée et confirmée par décret que le 13 vendémiaire, à quatre heures du matin. Bonaparte, déjà choisi par Barras, était

à son nouveau poste : tout le monde ignora jusqu'après l'événement qu'un commandement lui eût été confié. Son nom ne fut révélé au public pour la première fois que dans un rapport de Barras, à la séance du 18 vendémiaire.

Il n'en prit pas moins une part principale à cette journée. Son premier soin fut d'ordonner au chef d'escadron Murat d'aller prendre au camp des Sablons, avec 300 chevaux, le parc d'artillerie qui s'y trouvait. Murat s'en empare au moment où les sectionnaires venaient eux-mêmes les chercher, et les pièces entrent de grand matin dans la cour des Tuileries. Il adjoint aux 5,000 soldats de la ligne, dont disposait la Convention, les 1,500 hommes du bataillon jacobin, à qui on venait de distribuer des fusils, quelques gendarmes désarmés aussi en prairial, et réarmés de nouveau, enfin la légion de police et quelques invalides, ce qui formait, en tout, une troupe d'environ 8,000 combattants. Il distribue son artillerie à toutes les avenues de la Convention, c'est-à-dire à tous les points qui aboutissent aux Tuileries, puis occupe Meudon en cas d'échec, et envoie des armes dans la fidèle section des Quinze-Vingts, dont Fréron venait de réchauffer le zèle. Ces dispositions prises, il donne l'ordre de rester sur la défensive et d'attendre.

Les sections, de leur côté, ne restaient pas inactives. Un conseil de guerre était en permanence; la garde nationale sous les armes se montrait pleine d'ardeur. Quelques expéditions particulières avaient déjà réussi dans la matinée. La section Poissonnière avait arrêté les chevaux de l'artillerie et les armes dirigées vers les Quinze-Vingts; la section du Mont-Blanc enlevait les subsistances destinées aux Tuileries; un détachement de la section Le Pelletier s'emparait du trésor public et le tenait sous sa garde.

Mais le plan général de campagne n'était pas arrêté avec l'ensemble et l'intelligence qui présidaient à celui de l'armée de la Convention. Quoique supérieurs en nombre, les sectionnaires devaient éprouver de grands désavantages dans l'attaque, s'ils allaient se heurter par détachements séparés contre le camp retranché formé dans les Tuileries. La science de la guerre des rues et des barricades, qui a fait tant de progrès depuis, n'était pas alors en usage. Les souvenirs du 10 août firent croire qu'on pouvait prendre facilement la revanche de cette fatale journée. Mais on n'avait pas affaire cette fois à un roi qui ne se défendait pas et qui ne voulait pas qu'on répandît le sang pour sa querelle. Les rôles étaient changés : aux Tuileries on avait du canon, et on était décidé à s'en servir. Le général des troupes parisiennes, Danican, désigné par le hasard, a déclaré lui-même, depuis, que, voulant surtout éviter la guerre civile, il ne devait prendre et n'avait pris aucunes dispositions offensives ou dé-

fensives[1]. En réalité, il ne savait trop ce qu'il voulait. Il envoya un parlementaire demander le désarmement des terroristes, et n'allait pas au delà. Les comités, effrayés, n'en reçurent pas moins le parlementaire, et, sans répondre précisément à sa demande, l'autorisèrent à faire dire au général Danican « que les représentants du peuple désiraient sincèrement la paix; qu'on allait envoyer des députés porter des paroles de conciliation, et quetout serait oublié et apaisé, si les citoyens rentraient paisiblement chez eux[2]. » Sur cette réponse, Danican, ivre de joie, courut partout, dit-il, pour empêcher le combat[3].

Et au même moment la lutte allait s'engager. On conçoit dès lors quelle confusion devait se mettre dans les rangs des sectionnaires. Ils firent cependant bonne contenance, comme nous allons le voir.

La Convention elle-même était hésitante. Gomond avait proposé une proclamation pacificatrice, qui promettait l'épuration des bataillons de volontaires : « Retournez dans vos foyers, bons citoyens, disait-on aux sectionnaires, et les armes qu'on a délivrées rentreront dans les arsenaux. » Lanjuinais appuya la proclamation et blâma le décret qui avait rendu des armes aux terroristes. Chénier ayant protesté avec indignation, Lanjuinais s'écria : « Je vois la guerre ci vile! » Il fut interrompu par de violents murmures. « Ne vois-tu pas, répliqua Garrau-Coulon, que c'est un 31 mai en sens inverse qu'on prépare? » Lanjuinais voulait répondre, mais les cris étouffèrent sa voix, et l'obligèrent à descendre de la tribune. La proclamation fut écartée par l'ordre du jour. On songeait encore cependant à envoyer la députation annoncée au parlementaire, lorsque, vers quatre heures et demie, on entendit crier : « Aux armes! » Les représentants prennent leur place et gardent un profond silence. On leur avait distribué des fusils. Quelques minutes se passent. Des décharges de mousqueterie et d'artillerie se font entendre du côté du Manége (aujourd'hui la rue de Rivoli); un frémissement parcourt toute la salle. Legendre s'écrie : « Recevons la mort avec l'audace qui convient aux fondateurs de la république! » Quelques conventionnels sortent avec leurs sabres pour se joindre aux combattants.

[1] Notice sur le 13 vendémiaire, ou les Parisiens vengés par le général Danican. Page 25.
[2] Id. p. 25.
[3] Id.

VI

Voici ce qui se passait au dehors.

Selon l'usage, les deux partis se sont rejeté la responsabilité de l'attaque.

Cependant il paraît certain que le signal du combat fut donné par des conventionnels rassemblés chez un restaurateur de la rue Saint-Honoré. Dubois-Crancé tira par les fenêtres un coup de fusil[1].

C'est alors que l'action commença. Les gardes nationaux remplissaient la rue Saint-Honoré au nombre de plus de 10,000. Les bataillons agissaient d'après les ordres de leurs commandants, dont plusieurs étaient nouveaux et ne s'étaient pas concertés entre eux. Ces colonnes serrées et profondes ne devaient offrir que trop de prise au feu des canons. Bonaparte paraît à cheval au poste du cul-de-sac Dauphin, faisant face à l'église Saint-Roch, ordonne une triple décharge qui est exécutée par ses canonniers. Les sectionnaires ripostent bravement par un feu de mousqueterie très-soutenu[2]. Il y a des morts des deux côtés, mais le feu de l'artillerie prend le dessus. Bonaparte fait sur-le-champ avancer ses pièces dans la rue Saint-Honoré, couvre les sectionnaires de mitraille, les force de se replier sur les marches de l'église Saint-Roch, d'où ils résistent intrépidement : il lance alors sur eux le bataillon de volontaires jacobins. Après une héroïque défense, les sectionnaires sont immolés à leur poste d'honneur. Bonaparte fait alors tourner ses pièces à droite et à gauche et tirer sans pitié dans toute la longueur de la rue Saint-Honoré. Il remonte ensuite vers le Carrousel, court aux autres postes des rues Saint-Nicaise et de l'Échelle. Partout il fait tirer à mitraille et écraser les gardes nationaux qui ne pouvaient, malgré leur bravoure, lutter contre cette pluie de boulets. Les vaincus ne perdent pas courage, et se replient vers le quartier général des Filles-Saint-Thomas.

[1] Lacretelle, tom. XII, p. 437.

[2] Barras, dans son rapport, arrangeait les choses à sa façon, dans le but de se faire valoir et d'outrager les sectionnaires : « Prévenu qu'il y avait un engagement dans la rue de la Convention, je m'y rends et je vois que l'ardeur des républicains les a emportés trop loin; je fais revenir la pièce de canon à la place que je lui avais assignée; je détachai quelques pelotons de la réserve des Tuileries que je plaçai sur la terrasse des Feuillants. Deux pièces de canon furent emmenées pour protéger ses flancs — (c'est ici que la lâcheté se montre) — les rebelles retranchés dans les maisons voisines firent un feu meurtrier sur les colonnes républicaines; l'airain tonnant frappe alors les refuges des traîtres. »

Ils se décident à un nouvel effort, et, sous la conduite de Danican, vont rejoindre leurs camarades de la rive gauche de la Seine. Là se trouvait Lafont de Soulé, maître du pont Neuf, d'où il avait délogé le général Carteaux, qui n'avait pu tenir malgré ses 600 hommes et 4 canons, et s'était retiré sur le quai du Louvre. Arrivaient en même temps, par la rue Dauphine, des bataillons commandés par le comte de Maulevrier. Ces braves gens, qui formaient ainsi une force imposante, commirent de nouveau la faute d'aller s'offrir au feu de l'artillerie républicaine. Tous ensemble s'avancent en colonne serrée du pont Neuf sur le pont Royal, en suivant le quai Voltaire. Bonaparte avait fait placer des canons à la tête du pont; il laisse approcher les sectionnaires, puis tout à coup il ordonne le feu. La mitraille prend les sections de front; elle part en même temps du quai des Tuileries et les prend en écharpe. Elle porte la terreur et la mort dans leurs rangs. Lafont de Soulé, plein de bravoure, rallie autour de lui ses hommes les plus fermes et marche par deux fois sur les pièces; mais tous ses efforts sont vains, et il tombe lui-même aux mains de ses ennemis.

A sept heures, le combat était terminé. Trois ou quatre cents hommes avaient péri de part et d'autre. Il y eut dans certaines rues quelques tentatives de barricades, mais ce moyen de défense venait trop tardivement. Bonaparte vainqueur les renversa à coups de canon, puis se contenta de faire tirer à poudre; une partie de la populace des faubourgs, il faut bien le dire, se joignait aux vainqueurs.

VII

La Convention triomphait partout.

Elle rentra en séance vers six heures. Le feu diminua progressivement et l'issue de la bataille n'était plus douteuse.

Merlin, de Douai, vient annoncer que les rebelles sont repoussés. Quelques citoyens placés dans les tribunes commençaient d'applaudir au récit de Merlin. « Taisez-vous, » s'écrie-t-on de toutes parts sur les bancs de la salle, et le silence se rétablit.

Cavaignac confirme le rapport de Merlin.

Enfin, à neuf heures et demie, Barras rend compte des mesures qu'il a prises et du succès qu'elles ont obtenu. « Si ce qui reste de ces misérables, dit-il, ne se rend pas à l'instant, ils éprouveront le sort de ceux qui ont déjà succombé. » — Des tentatives d'applaudissements dans les tribunes sont encore réprimées. On eût dit que

l'Assemblée n'osait se glorifier de sa victoire. — « Il est douloureux pour moi, reprend Barras, d'avoir à vous faire un pareil récit, mais il a fallu opposer la force à la force ; ils voulaient établir un roi, et ils ne pensaient pas qu'il y avait derrière la Convention une masse de républicains qui l'auraient vengée. » — J'ai été pendant un quart d'heure, dit Garrau, prisonnier chez les rebelles; j'ai entendu des citoyens égarés criant : *A bas les terroristes !* mais j'ai vu aussi des royalistes qui criaient : *A bas les Deux Tiers ! à bas la Convention !* Or qui ne veut pas du gouvernement représentatif veut un roi. »

Restait à savoir de quel côté étaient alors les défenseurs de la liberté électorale et les véritables soutiens du gouvernement représentatif.

A minuit et demi, Louvet fait adopter au nom des comités une proclamation déclarant « que le complot qui venait d'être réprimé avait été préparé par les royalistes. Les rebelles se sont crus assez forts pour placer à la présidence de leur commission un des plus effrontés écrivains de la royauté... Entre les vainqueurs de Fleurus, du 14 juillet et du 10 août, d'une part, et les satellites de Louis XVIII, le combat ne pouvait être long... Les défenseurs de la Convention avaient ordre de ne point attaquer, de mépriser toutes les injures et d'éviter à tout prix que le sang fût versé ; mais l'étranger perfide et leurs dignes complices ont voulu consommer le crime; ils ont commencé par la plus lâche des trahisons — ils osaient répéter que nous voulions relever les échafauds de la Terreur. — Non, jamais l'affreux régime de Robespierre ne pèsera sur notre patrie. La Convention recommande l'oubli des haines et la surveillance des méchants ; elle invite au calme et à l'union. »

La séance, suspendue le 14 à une heure du matin, est reprise à sept heures.

Barras monte à la tribune, triomphant, et s'écrie : « Citoyens représentants, le souverain de la section Le Pelletier n'existe plus. » La salle où avait siégé le Comité insurrectionnel venait d'être occupée par les troupes victorieuses.

Chénier propose une nouvelle proclamation, pleine d'injures contre les sectionnaires et de congratulations pour les vainqueurs.

La séance est remplie par des motions et des débats qui roulent toujours sur le même thème.

Merlin, de Douai, présente un rapport détaillé sur les événements de la veille, et la Convention rend un décret portant que les grenadiers de la représentation nationale, les troupes du camp sous Paris, les canonniers, la légion de police générale, les militaires invalides, le bataillon de la section des Quinze-Vingts, les gendarmes licenciés, les citoyens qui ont pris volontairement les armes,

et les généraux sous lesquels ils ont combattu ont bien mérité de la patrie.

Dans la séance du 15 au soir, trois conseils militaires sont institués pour juger ceux qui ont pris part à la conspiration de Vendémiaire.

Et le lendemain, 16, l'état-major général de la garde nationale parisienne est supprimé, ainsi que l'état-major de section et de division ; la cavalerie, les compagnies de grenadiers, chasseurs et canonniers sont réformées ; chaque bataillon est réduit à 8 compagnies. Un commandant temporaire de la place de Paris, nommé par la Convention, dirige tous les mouvements de la garde nationale parisienne ; aucune portion de cette garde ne peut s'assembler ou faire battre la caisse sans son ordre, et il n'y aura qu'un seul tambour par section.

Voilà où l'on en était, six ans, jour pour jour, après le 5 octobre 1789.

Le 18, Barras se présente de nouveau à la tribune : « J'appellerai, dit-il, l'attention de la Convention nationale sur le général Buona-Parté : c'est à lui, c'est à ses dispositions savantes et promptes qu'on doit la défense de cette enceinte. Je demande que la Convention confirme la nomination du général Buona-Parté à la place de général en second de l armée de l'intérieur. »

Cette proposition est décrétée. Le régime militaire était inauguré.

Les prétendus patriotes de 89 pouvaient venir, immédiatement après, faire retentir la salle des cris de : *Vive la république !* ils avaient trouvé leur maître, et la république était en présence de celui qui devait la détruire.

Deux jours après le 20 vendémiaire, le brave et infortuné Lafont de Soulé fut traduit devant le conseil de guerre : son courage et la noblesse de son attitude excitaient l'intérêt de ses juges ; il les désola par la franchise avec laquelle il avouait la part qu'il avait prise à ce mouvement et surtout au combat. Le président, pendant son interrogatoire, lui suggérait des réponses qu'il ne voulut point accepter ; il fut condamné et exécuté le lendemain 21 sur la place de Grève ; il reçut la mort avec une héroïque fermeté.

Que se passait-il dans l'âme de ce martyr volontaire, à ce moment suprême ? On eût dit que, voyant ses généreuses espérances détruites, il voulait se dérober à l'avenir de tyrannie et de honte réservé à sa patrie. Son nom est resté ignoré, mais il est pour nous plus grand que celui de son vainqueur.

Le président de la section du Théâtre-Français fut aussi condamné et exécuté.

A l'exception de ces deux victimes, il y eut une sorte d'amnistie

tacite pour tous ceux qui avaient pris part au mouvement de Vendémiaire. On sait l'aventure de M. de Castellane qui, rencontrant une patrouille criant : « Qui vive ? » répondait : « Castellane contumace. » Repoussée par le sentiment public, la Terreur ne pouvait renaître, malgré les rancunes révolutionnaires.

Elles se firent jour cependant dans l'enceinte même de la Convention.

Barras avait demandé, le 22, la mise en liberté de tous ceux qui ne seraient pas prévenus de vol, d'assassinat ou d'émigration. Tallien appuya cette motion, que l'Assemblée adopta d'acclamation, et qui avait surtout pour but de rendre la liberté à tous les jacobins; car les meneurs de la Convention ne s'en réservaient pas moins la faculté de poursuivre ce qu'ils appelaient la réaction royaliste de l'intérieur.

Dès le lendemain 23, Delaunay, au nom des comités, concluait à ce que Le Maître, qui passait pour un agent des Bourbons, fût traduit devant une commission militaire.

Tallien appuie cette motion ; un comité secret est ordonné.

Le 24, Louvet demande contre le député Rovère, suspect de royalisme, un décret d'arrestation. La Réveillère-Lepeaux vient à son aide ; la proposition est adoptée.

Saladin, membre de la Convention, et nommé, à Paris, député au nouveau Corps législatif, est aussi décrété d'arrestation. La mise de ses papiers sous les scellés est ordonnée.

Le 26, Louchet fait une motion furibonde qui dépassait en rigueur la loi des suspects ; mais son extravagance empêche qu'il n'y soit donné suite.

On signalait en même temps, comme complices secrets de l'agence royaliste, les représentants Lesage (d'Eure-et-Loir), Henri Larivière, Boissy d'Anglas et Lanjuinais. Leur silence dans les journées de Vendémiaire les avait compromis. Ils restaient cependant en dehors de toute relation directe avec les royalistes, mais ils ne leur étaient pas hostiles. Dans un dîner où se trouvaient plusieurs députés, Lanjuinais avait parlé du *massacre de Vendémiaire*, ce qui excita une grande rumeur, surtout de la part de Tallien. Celui-ci cherchait à continuer le régime révolutionnaire, mais tout le monde en était fatigué, et il n'était au pouvoir de personne de le faire vivre.

Le 1er brumaire, Thibaudeau se fit l'organe des hommes qui, tout en restant fidèles à la Convention, ne voulaient pas recommencer le règne de la Montagne ; il accusa Tallien d'intrigues royalistes. Cette résistance lui valut une sorte de popularité : on l'appela *Barre de fer*.

A la séance du 30, un décret régla l'organisation du futur corps

législatif, d'après les décrets de fructidor, et la nomination des membres du Directoire qui devaient être élus par ces conseils. Tout le gouvernement restait ainsi dans les mains des deux tiers de la Convention : l'usurpation était consommée.

Barras présenta, aussitôt après, un nouveau et très-long rapport sur la journée du 13 ; il termina en disant : « Le point d'appui du royalisme est frappé, mais il n'est pas abattu, » et il conclut en réclamant des mesures de rigueur que, comme chef de la force armée, il ne lui appartenait pas, disait-il, de proposer.

Tallien appuya, dans un langage plein de violence, les conclusions de Barras :

« Vous allez voir bientôt, dit-il, reparaître avec une nouvelle audace les hommes qui ont été frappés par les conseils militaires; vous les verrez sur les bancs des représentants du peuple, dans les administrations et les tribunaux... avant trois mois, je vous le prédis, *la contre-révolution sera faite constitutionnellement*... Je demande qu'on enjoigne aux hommes qui viennent de sauver la république de nous proposer demain les moyens de la sauver encore. »

La Convention décrète aussitôt la nomination d'une commission de cinq membres chargés de présenter des mesures de salut public. Cette commission est nommée dans la soirée : elle se compose de Tallien, Dubois-Crancé, Florent Guyot, Roux, de la Marne et Pons, de Verdun.

Le 3 brumaire, sur la proposition de Tallien, rapporteur de la commission des cinq, un décret est rendu, portant que les auteurs des arrêtés liberticides de Vendémiaire, les émigrés, leurs parents, sont exclus de toutes les fonctions publiques, et que les décrets contre les prêtres réfractaires seront exécutés.

Le 4, est proclamée une amnistie dont sont exceptés les conspirateurs de Vendémiaire.

C'est ainsi que l'on inaugurait l'ère de *la Concorde*, dont on donnait solennellement le nom à la place Louis XV, qui avait acquis une si lugubre célébrité depuis qu'elle s'appelait place *de la Révolution*.

La Convention déclara, le même jour, que sa mission était terminée, et prononça la clôture de ses séances.

Convoquée au milieu des fusillades du 10 août, elle abdiquait au bruit du canon de Vendémiaire ; sa fin était digne de son origine.

VIII

La cause de la vraie liberté succombait encore, et cette fois plus douloureusement peut-être, car c'était une rechute.

La révolution avait déjà compté bien des jours de violence, où des minorités audacieuses avaient mis sous le joug d'incontestables majorités ; mais ces majorités étaient désunies, impuissantes ; leur vaine résistance n'avait pas arrêté un moment la marche des vainqueurs, et on pouvait croire que la nation égarée cédait à la loi d'une irrésistible fatalité.

Cette fois, le doute n'était plus possible. La majorité nouvelle s'était affirmée avec éclat ; à Paris, elle avait été légalement constatée, et il était certain que les mêmes résultats se seraient produits dans les départements si les opérations avaient été sincères, si les votes avaient été libres et régulièrement recueillis.

Il y avait évidemment un réveil de l'opinion, une réaction légitime contre les entraînements et les excès des années précédentes. Si les révolutionnaires avaient été de bonne foi, s'ils n'avaient voulu que le triomphe des volontés nationales, ils auraient laissé aux manifestations de l'esprit public une entière liberté. C'était le seul moyen de faire l'éducation civique du pays, de lui apprendre à ne compter que sur lui-même, de l'affranchir pour toujours de la tutelle de ces prétendus sauveurs qui ne savent que l'énerver et l'opprimer.

L'expérience de la Terreur aurait au moins porté des fruits salutaires. Éclairée par tant d'épreuves, la France ne séparait plus la cause de l'Ordre de celle de la Liberté, et si le vœu national n'eût pas été entravé, comme il l'est toujours en pareil cas, par la pression des faits accomplis, nul doute qu'il ne se fût pas contenté de l'invocation abstraite de ces principes. On devait même s'attendre à ce que bientôt, ne craignant plus d'appeler les choses par leur nom, il redemanderait hautement cette monarchie héréditaire et représentative, qui survivait dans les âmes comme la plus pure tradition des premiers jours de 89. N'est-ce pas ce qu'avouait Tallien, lorsqu'il déclarait, en pleine Convention, que si l'on n'y mettait ordre, avant trois mois, la contre-révolution serait faite *constitutionnellement?*

En dépit des obstacles légaux et des manœuvres frauduleuses, il devenait du moins certain que la France libre ne voulait plus du régime qui pesait sur elle. Pour le perpétuer, on était obligé de le lui imposer violemment; mais les masses populaires, qui avaient servi à faire toutes les journées de la révolution, ne suffisaient plus; l'instrument était usé. Sentant leur faiblesse, les hommes des 5 et 6 octobre et du 10 août appelèrent à leur aide le secours des baïonnettes soldées, et après avoir infligé au pays toutes les horreurs de la tyrannie démagogique, ils lui préparèrent, de leurs propres mains, le fléau de la dictature militaire.

C'est alors que le nom de Bonaparte fait sa première apparition sur la scène du monde; il vient à point pour étouffer dans le sang les patriotiques aspirations des citoyens de Paris, pour empêcher la France de rester maîtresse de ses destinées et de se sauver elle-même. Lui qui aura horreur des Assemblées, qui les jettera par les fenêtres et les réduira au silence, débute par défendre celle qui a fait de son pouvoir le plus monstrueux usage[1]!

Cette défaite de l'opinion publique par la Révolution déclinante et le Césarisme naissant a eu les plus funestes conséquences. Le 13 vendémiaire n'était que le prélude du 18 fructidor et du 18 brumaire, le prologue de cet empire qui, à travers d'éblouissants mirages, ne devait laisser après lui que la servitude et l'invasion.

Juin 1870.

R. DE LARCY.

[1] « Là, massacrant le peuple au nom des régicides!... »

a dit Victor Hugo, dans son bon temps.

... Non aliam venturo fata Neroni
Invenere viam...

(*Pharsal.*, 1.)

Ce vers, qui semble fait exprès pour désigner l'avénement de Bonaparte, sert d'épigraphe à l'*Essai sur les journées des* 13 *et* 14 *vendémiaire*, par Réal ; ce n'est pas l'application qu'il voulait en faire; mais c'est celle qui est la plus juste.

LA POÉSIE POPULAIRE EN ITALIE

Canti e racconti del popolo italiano, pubblicati per cura di D. Comparetti ed A. d'Ancona. — *Canti Monferrini,* racc. del Dr G. Ferraro. — *Canti delle provincie meridionali,* racc. da A. Casetti e V. Imbriani (Roma, Torino, Firenze, Ermano Lœscher, 1870, 1871). — *Canti popolari siciliani,* racc. ed. ill. da Salvatore Salomone Marino (Palermo, Giliberti, 1867).— *La baronessa di Carini,* con disc. di S. S. Marino, Palermo, 1870. — *Canti popolari siciliani,* racc. ed ill. da G. Pitrè, (Palermo, 1870, 1871). — *Canti popolari delle isole eolie,* ill. da Lizio-Bruno, Messina, 1871. — *Canti scelti del popolo siciliano,* Messina, 1867. — *Filologia e litteratura siciliana,* studii di V. di Giovanni. — *Saggi di critica,* di G. Pitrè, Palermo, 1870. — *Nuove effemeridi siciliane.*

I

CHANTS DU MONTFERRAT

Avant la publication d'un intéressant article dans lequel M. Rathery parlait aux lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* (15 mai 1862) des chants populaires de l'Italie, on avait pu être tenté, en France, de croire que cette contrée, si riche en poëtes érudits, n'avait rien à montrer comme poésie populaire. Et voilà que, de plus en plus, l'on trouve de tous côtés des preuves que, dans ce beau pays, on fait des vers comme M. Jourdain faisait de la prose. En effet, depuis l'époque où parut le travail de M. Rathery, de nombreux recueils sont venus s'ajouter à ceux de Tommaseo, de Marcoaldi, de Vigo, de Tigri, du chevalier Nigra. Le mouvement qui se fait en ce sens au delà des Alpes est loin de se ralentir, et quoique les résultats obtenus puissent nous sembler considérables, ils ne paraissent pas encore satisfaisants à ceux qui sont le mieux à même d'en juger. En tête d'une importante collection, *Canti e racconti del*

popolo italiano, deux savants professeurs de l'université de Pise, MM. Comparetti et d'Ancona se plaignent que la littérature populaire de l'Italie ne soit encore que partiellement connue. A la vérité, en parlant ainsi, ils ont surtout en vue les traditions et les contes pour lesquels, disent-ils, presque rien n'a été fait; ils ajoutent que l'on s'est beaucoup plus occupé de la poésie, tout en déclarant que de nombreuses lacunes existant pour des provinces considérables ne permettent pas encore d'en faire le sujet d'une appréciation générale. Si j'avais eu la pensée d'essayer une étude de cette nature, une telle observation, partant d'hommes aussi compétents, m'eût arrêté court; mais je voudrais seulement tenir les amis de la muse populaire, — le mot muse n'est peut-être pas trop ambitieux, — au courant des derniers ouvrages qui lui ont été consacrés en Italie, et je commencerai par les entretenir du recueil même que je viens de nommer.

A la vue des transformations subies par leur patrie, MM. Comparetti et d'Ancona ont cru avec raison qu'il fallait se hâter de faire sur la littérature populaire des recherches, dont, comme ils le remarquent, l'importance est aujourd'hui trop évidente pour qu'il soit nécessaire de la démontrer. Ils ont adressé un appel qui a été entendu.

M. Giuseppe Ferraro, qui, à leur demande, s'est chargé de recueillir les *Chants du Montferrat*, a rempli sa mission avec zèle et succès : cent quinze pièces narratives et cent soixante-douze strambotti, morceaux de très-courte haleine qu'on rencontre dans toute l'Italie, composent le premier volume des *Canti e racconti del popolo italiano*. Les chants épiques réunis par M. Ferraro sont bien franchement populaires : nulle préoccupation artistique, nul souvenir érudit; point d'images, quelque chose de vague, d'incohérent quelquefois, et aussi ce caractère de naïveté qui plaît, cet imprévu qui étonne et qui amuse, c'est bien là de la poésie chantée par le peuple, et faite par lui ; une poésie abrupte n'ayant rien de la délicatesse de sentiments, de l'harmonie, des comparaisons brillantes qu'un instinct de l'art, qu'un goût inné, que des réminiscences littéraires ont inspirées sur d'autres points de l'Italie. C'est seulement dans la partie lyrique du *Recueil montferrin*, dans les strambotti, qu'on retrouve, mais bien affaiblies, quelques inspirations rappelant les doux vers de la Toscane et de la Sicile. Les *Chants du Montferrat* se rapprochent par le ton de ceux qu'ont déjà publiés Marcoaldi, Bolza et le chevalier Nigra; beaucoup d'entre eux ne sont même que des variantes, dans un dialecte différent, de pièces déjà imprimées par les soins de ces derniers. M. Ferraro n'a pas fait suivre chaque morceau des divers chants avec lesquels il offre

des ressemblances; de tels développements, utiles au moment où M. Nigra ouvrait une voie nouvelle, eussent conduit trop loin l'éditeur des poésies populaires du Montferrat. Il s'est borné, en tête des chants qui donnent lieu à des rapprochements, à indiquer le titre des productions analogues [1], fournies par les peuples néo-latins et quelquefois, exceptionnellement, par les Bretons, les Albanais et les Grecs modernes. Ces indications sont nombreuses, mais auraient pu l'être davantage, sans que M. Ferraro sortît des limites dans lesquelles il déclare vouloir renfermer ses recherches de parallèles.

Les *Chants du Montferrat* prouvent une fois de plus combien M. Nigra avait raison de parler de l'identité substantielle des poésies appartenant aux peuples de souche latine. C'est dire que le nouveau recueil ne présente rien de vraiment original, et c'est cette absence d'un caractère propre qui le rend précisément fort curieux, au point de vue de la littérature populaire comparée. Il n'y a presque point de *Chants du Montferrat* qui n'aient leurs parallèles en France, en Espagne ou en Portugal, et parfois simultanément dans les trois pays. Indiquons quelques-unes de ces analogies, en mentionnant de temps en temps des rapprochements qui ont échappé à l'attention de M. Ferraro.

La chaste Montferrine (n° 2) demande à son ravisseur sa dague pour couper un nœud du lacet de son corset, et s'en sert comme une nouvelle Lucrèce. Ainsi agissent la Fille du pâtissier, dans les *Chants du pays Messin* (p. 93); la Fille des Sables, dans les *Chants des provinces de l'Ouest* (p. 177, t. II); la Jeune fille enlevée par un corsaire, des *Canzoni del Piemonte* (p. 62); l'Héroïne d'un chant normand, recueilli par M. de Beaurepaire (*Étude sur la poésie populaire en Normandie*, p. 58). Ainsi agissent encore la Filleule de Du Guesclin (*Barzaz-Breiz*, t. I, p. 361); Marguerite et Jeanne Leroux (*Gwerzion Breir-Izel*, t. I, p. 323, 327), mais ces dernières obtiennent une arme en demandant un couteau pour peler un fruit. Dans une romance espagnole (*Primavera y flor de romances*, t. II, p. 22),

[1] M. Ferraro a réussi de cette manière à renfermer les chants du Montferrat dans un volume de peu d'épaisseur. Pourquoi ne l'a-t-il pas augmenté d'un glossaire? Quelques notes expliquent seulement les mots que l'éditeur a supposés difficiles à entendre. Ces notes sont rares et insuffisantes, elles donnent souvent la traduction en italien des mots dont on devine sans peine le sens et en laissent de côté d'autres qui causent de réels embarras. M. Liebrecht, le savant professeur de l'Athénée de Liége, a témoigné aussi, dans un excellent article du *Heidelberger Jahrbücher* (1870, n° 55, p. 876), le regret qu'un glossaire ne complétât pas les *Canti Monferrini*. Il serait à désirer qu'on tînt compte de ce regret dans les volumes qui doivent suivre, et il eût été à souhaiter qu'on l'eût pris en considération déjà pour le recueil des chants des provinces méridionales dont le premier tome qui vient de paraître forme le second de la collection.

une hardie *doncella* prie Rico Franco l'Aragonais de lui prêter son poignard pour couper de son manteau des ornements qui, dans sa triste position, ne lui semblent plus à porter; mais, au lieu de tourner la dague contre elle-même, elle la plante dans la poitrine de son persécuteur. On peut lire un exploit de ce genre dans les *Filles du feu*, de Gérard de Nerval, dans les *Chants des provinces de l'Ouest* (t. II, p. 232), dans le *Recueil de MM. Champfleury et Wekerlin* (p. 192), dans les *Chants historiques de la Flandre*, de M. de Bœcker (p. 62), — indications oubliées par M. Ferraro, — et dans quantité d'autres collections qu'il cite, à propos de la *Salvatrice* (n° 3). Le sujet de cette pièce est le même que celui de *Renaud* et ses quatorze femmes, chanson que nous avons publiée dans les *Chants du pays Messin* (p. 98), et dont l'idée principale apparaît dans un grand nombre de ballades appartenant aux peuples du Nord, comme M. Nigra l'a montré à la suite d'une canzone piémontaise, sur une donnée identique. Un détail, cependant, peut faire penser que la chanson lorraine a une origine méridionale : Renaud chevauche, emmenant en croupe la jeune fille qu'il a épousée ou ravie; tout à coup il s'arrête, et lui montrant une rivière : « Il y a là quatorze dames noyées, lui dit-il, et la quinzième vous serez. » Il lui ordonne ensuite de se dépouiller de ses vêtements. La jeune fille lui déclare qu'elle ne le fera en sa présence que s'il se laisse bander les yeux. Renaud y consent, et la belle le pousse vigoureusement dans la rivière, sur les rives de laquelle il cherche à se suspendre à une branche d'olivier; mais l'héroïne, qui a réussi à se saisir de l'épée de Renaud, l'envoie lui-même rejoindre les quatorze dames. Cette branche d'olivier nous transporte bien loin des bords de la Moselle, et cependant les chants italiens[1] n'ont pas dû servir directement de modèle à la chanson française, avec laquelle ils offrent des différences notables. Leur héroïne agit à peu près comme l'Espagnole du romance de *Rico Franco*. En croupe derrière son ravisseur, elle lui demande son épée pour couper une branche d'arbre, afin de faire un peu d'ombre au cheval, et se sert de son arme pour tuer son mari. Celui-ci, plus barbare encore que la Barbe-Bleue, venait de lui apprendre qu'il avait déjà décapité cinquante-deux femmes, et qu'elle devait aller les rejoindre. Voilà, du moins, ce que raconte la version donnée par M. Nigra, car celle de M. Ferraro est plus écourtée.

Les retours d'amants et de maris après une longue absence, — sept ans presque toujours, — sont fréquents dans la poésie popu-

[1] M. Nigra croit pouvoir faire remonter ce chant de Renaud à un fait historique, à la tyrannie des seigneurs d'Aquagena et à la révolte de leurs vassaux.

laire de toutes les contrées. Tantôt les imprudents voyageurs arrivent de manière à vérifier la vérité du proverbe : Loin des yeux, loin du cœur. La vue d'une bague, un fragment d'anneau, la révélation d'un souvenir intime servent à les faire reconnaître au moment où leurs moitiés vont contracter une nouvelle union. Tantôt, mais plus rarement, la femme aimée a succombé aux douleurs de l'absence. D'autre fois, la fiancée ou l'épouse est demeurée fidèle, et le revenant, comme dans un romance espagnol (*Caballero de lejas tierras*), comme dans une ballade allemande (*Liebesprobe*), comme dans un chant grec (*Marcellus*, p. 162), avant de se faire reconnaître, éprouve par de faux propos la fidélité de celle qui l'a attendu. Les situations de ce genre, qui remontent jusqu'à l'*Odyssée*, ne manquent pas plus dans les chants montferrins que dans tous les autres romanceros populaires. Parmi les productions composées sur ce thème inépuisable, et qui n'offrent avec d'autres que des ressemblances vagues, quelques-uns des chants recueillis par M. Ferraro ont des parallèles exacts dans différentes contrées. On se rappelle la touchante histoire que M. de la Villemarqué, a, dans le *Barzas-Breiz*, donné sous le titre : *l'Épouse du croisé*. Partant pour la croisade, le sire de Faouet a confié sa femme à son frère; mais à peine s'est-il éloigné, que celle-ci est en butte aux plus mauvais traitements. Bientôt on l'envoie garder les troupeaux sur la lande. Sept ans se passent, pendant lesquels la malheureuse ne fait que pleurer. Au bout de sept ans, un jour elle se met à chanter. Un chevalier qui revenait de la guerre entend sa voix, et s'approche de la bergère. Inutile de dire que c'est son mari, et qu'il ramène la pauvre châtelaine dans son manoir. Les chants nombreux qui, dans diverses contrées, roulent sur ce sujet : *la Vuella de don Guillermo* (*Mila y Fontanals*, p. 119, n° 21), en Catalogne; *la Pourcheireto* (*Damas Arband*, t. I, p. 91), en Provence; *Jousseaume* (*Bujeaud*, t. II, p. 215), dans les provinces de l'Ouest; *l'Épouse du croisé* (*Ferraro*, p. 51), dans le Monferrat, ne s'éloignent guère du chant breton que par une différence notable, la substitution d'une belle-mère à un beau-frère. *Germine* (*Champfleury*, p. 195), en Normandie, *Germaine* (*Chants populaires du pays messin*, p. 8), en Lorraine, sont des variantes du même épisode, mais s'écartent davantage de la ballade bretonne. La jeune femme n'est plus une bergère, et l'on ne parle pas des mauvais traitements qu'elle a soufferts, on les laisse seulement deviner. Son mari, après avoir guerroyé sept ans, vient droit à son logis. Germaine, qui ne le reconnaît pas, l'envoie demander l'hospitalité dans le beau château de sa belle-mère. Celle-ci ne reconnaît pas non plus le voyageur, à qui elle fait d'ailleurs grand accueil. Sur un désir qu'il exprime de voir Germaine

lui venir tenir compagnie, elle va même chercher la pauvre abandonnée; la moitié d'une bague, rompue le jour des noces, amène le dénoûment, comme dans la ballade du sire de Créqui. Le grand grief du chevalier contre sa mère est ici la facilité avec laquelle celle-ci s'est prêtée à satisfaire sa demande de voir Germaine. Une autre femme, à qui l'absence de son mari fut aussi bien funeste, c'est Mariana (*Canti Montferrini*, p. 11). Comme Geneviève de Brabant et les héroïnes des innombrables poëmes à légendes, elle inspire à un déloyal chevalier un amour qu'elle est loin de favoriser. Ce nouveau Golot se venge de ses dédains, en l'accusant près du seigneur Antonio d'avoir partagé les sentiments qu'elle repoussait, et en montrant, comme une preuve de trahison, un anneau pareil à celui de Mariana. Antonio revient furieux dans son château, et fait attacher sa femme à un cheval qu'il lance au milieu d'un terrain hérissé d'épines et de roches. La malheureuse est déjà toute sanglante, quand son mari lui demande ce qu'elle a fait de sa bague. Mariana répond qu'elle est dans son coffret aux bijoux. Son mari l'y retrouve en effet; l'innocence de Mariana est reconnue, mais trop tard, et sire Antonio, tirant son épée d'or, s'en perce le cœur. La Mariana des *Chants de Montferrat* n'est autre que la Miànsoun de la Provence (*Damase Arband*, t. II, p. 82), que la Marianson de la Normandie (*Beaurepaire*, p. 73), et son histoire se rattache à plusieurs chants bretons et à la ballade allemande : *Idda de Toggenburg*.

Les méchants maris ne sont pas rares dans le monde des chants populaires, et tel fut certainement celui de la princesse Jeanne (p. 16). Il battait sa femme cruellement. Un jour qu'elle lavait ses vêtement ensanglantés (suivant une version donnée par Nigra, et meilleure que celle de M. Ferraro, où l'on trouve des interpositions provenant d'un autre chant : *Donna Lombarda*), elle vit venir trois cavaliers dans lesquels elle reconnut ses frères. La canzone se termine ainsi : « Sœur Jeanne, sœur Jeanne, tes couleurs, où les as-tu laissées? — Mes couleurs, mes couleurs, je les ai laissées à la maison. — Sœur Jeanne, sœur Jeanne, ton mari où est-il allé? — Mon mari est allé à la chasse, à la chasse des perdrix. — Avec la bouche elle disait cela, avec les yeux elle indiquait où il était. Ils sont allés chambre par chambre, dans la dernière ils l'ont trouvé. — Sors prince, sors, prince, sors de cette petite chambre. Ta chemise est blanche, nous allons la faire devenir vermeille. »

Surela Giuana, surela Giuana,
I toi culur anda i hat' lasai? —
— I mei culur, i mei culur,
Ai ho lasai a lo mazè. —

— Surela Giuana, surela Giuana,
Lo toi marì duv èlu andà? —
— Me marì l'è anda a cacia,
A ra cacia d'ir parnis. —
Cun ra bucca a i li diva,
Cun i occ a i li indicava.
I han girà stansia pir stansia,
A ra duriera i l'han truà.
— Sort, principe, sort principe,
Sort, sort da ra camarella,
Ra toi camisa r'è bianca
Ra farumma vuì murella. —

M. Damase Arbaud a recueilli en Provence un chant sur la même donnée; mais là, la femme malheureuse porte le nom de Clotilde, comme dans les leçons piémontaises de M. Nigra, à qui ce nom et une certaine analogie de situation ont rappelé une fille de Clovis, épouse infortunée d'Amalaric, roi des Visigoths.

Les reconnaissances de frères et de sœurs sont très-fréquentes dans la poésie populaire. Grecs, Espagnols, Portugais, Allemands, Suédois (*Chants populaires du Nord*, traduits par Marmier, p. 175), ont exploité ce sujet. De ce dernier peuple semblent provenir *le Frère et la sœur du Guerziou* (p. 203-207), *l'Enlèvement*, des chants provençaux (t. II, p. 113), *le Finto fratello* (nº 67) de M. Ferraro; *la Prova d'un rapimento* (p. 161) de Marcoaldi; et *l'Épreuve*, dont j'ai trouvé plusieurs rédactions dans le pays Messin. Une jeune fille gardant ses moutons est abordée par un cavalier qui lui offre plusieurs présents et lui tient de tendres discours. Dans la chanson messine, la bergère ne se montre pas sévère. Dans la version montferrine comme dans la ballade suédoise, elle repousse et cadeaux et galants propos. Le voyageur n'est autre qu'un frère; il a voulu éprouver la vertu de la jeune fille, et montrer à ses parents qu'ils agissent imprudemment en laissant sa sœur *ainsi à l'abandon*. Il y a de frappantes ressemblances dans toutes les versions néo-latines, des vers paraissent traduits les uns des autres. Dans la chanson provençale, le frère parle d'abord en français, et ses paroles sont presque textuellement celles de l'une des leçons lorraines.

Lou chivalier mount' à chivau
— Bonjour, bonjour, jeune bergère,
Combien avez-vous de moutons?
Ensemble nous les garderons.

L'épithète *aimable* remplaçant celle de *jeune*, l'adverbe *ensemble* substitué aux mots *à nous deux*, telles sont les insignifiantes différences qu'au début du dialogue le chant messin présente avec celui de la Provence.

Les hommes ne sont pas seuls à courir le monde dans la poésie populaire : on y voit aussi des femmes à la recherche de leurs amants ou de leurs maris infidèles. Telle est en Lorraine (*Chants populaires du pays messin*, p. 33) une petite *Rosalie*, comme aussi en Franche-Comté. Elle retrouve son amant fugitif au delà du Rhin, et en est accueillie par ces méchantes paroles :

Si j'avais su, la belle,
Que tu m'aurais trouvé,
La mer j'aurais passée.

En Castille, la femme du comte Sol arrive dans un beau château juste au moment où son mari va prononcer un nouveau et solennel *oui*. Mais le comte, plus loyal que l'amant de la petite Rosalie, retourne à ses premières et légitimes amours. Dans les Asturies, le comte Sol est devenu Gérinaldo. A la rigueur, M. Ferraro aurait pu indiquer ces analogies en tête du chant intitulé *Morando* (n° 32) ; mais elles sont assez éloignées pour qu'on y voie seulement des rencontres fortuites. Il n'en est pas ainsi pour la chanson du *Disertore fucilato* (p. 32). C'est presque mot à mot, comme M. Ferraro l'a remarqué, notre complainte de ce pauvre garçon qui s'est engagé pour *l'amour d'une belle*, qui ensuite fuit de son régiment, rencontre son capitaine dans *les verts prés*, le tue, est arrêté, condamné à mort, et espère que ses camarades *le feront mourir sans le faire languir*.

On connaît aussi en Lorraine, dans la Saintonge, et sans doute dans bien d'autres provinces, l'histoire d'un autre soldat (*Canti Monferrini*, p. 32) qui déserte après sept ans de services, encore pour l'amour d'une belle. Celle-ci intercède vainement pour le coupable.

Moins triste est la légende d'un joli petit tambour qui revient de la guerre en tenant une rose. Cette rose, la fille du roi la lui demande. Le petit tambour ne veut la donner que pour l'amour de la princesse. Le roi ne trouve pas le parti convenable. Pourtant, quand le tambour déclare qu'il a sur la mer *jolie* trois gros vaisseaux chargés d'or et d'argent — ailleurs, qu'il est fils du roi d'Angleterre — le père de la princesse se ravise et ne voit plus de difficutés à le prendre pour gendre. Mais cela ne convient plus au petit tambour, qui répond à peu près de même en français et en dialecte du Montferrat :

Sire le roi, je vous *la* remercie
 Ran, ran, ran pataplan,
Dans mon pays l'y en a de plus jolies.

Mi nun pi sa vostra bela fija
Ar me pais n'è dir pi zulïe.

Cette chanson du jeune tambour a fait du bruit dans le monde fantaisiste où nous introduisons le lecteur. Non-seulement on le rencontre en Catalogne et dans le pays Messin, comme l'a dit M. Ferraro, mais on le trouve encore dans le Cambrésis (*Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXVIII, p. 276), dans nos provinces de l'Ouest (Bujeaud, t. I, p. 279), en Champagne (*Romances* de M. Tarbé, t. II, p. 127), et dans le Languedoc (Champfleury, p. 29). Seulement, là, le tambour s'est changé en un dragon.

C'est aux légendes militaires qu'appartient l'histoire de la jeune fille qui prend des vêtements d'homme et combat bravement, sans que l'on devine son sexe. Presque toutes les littératures populaires ont des héroïnes de ce genre. Mais les chants français diffèrent tellement de ceux qu'ont publiés MM. Nigra et Ferraro, qu'on ne peut guère leur supposer une origine commune avec les canzoni italiennes. Dans celles-ci, comme dans un petit poëme slave et un romance portugais, la guerrière est soumise à diverses épreuves par ses compagnons, qui soupçonnent son travestissement. Dans celles-ci encore, la jeune fille part pour remplacer son père. La guerrière de notre poésie populaire ne rappelle pas du tout l'héroïne dont il vient d'être parlé. Si elle a pris l'habit militaire, c'est, comme la petite Rosalie, pour suivre un amant oublieux qu'elle tue (*Chants du pays Messin*, p. 77), ou dont, comme dans l'histoire de Manon de Nivelle (*Chants d'autrefois*, p. 76), elle est reconnue au moment où, pour se battre avec lui, elle ôte son uniforme.

Une charmante romance espagnole, et qui existe aussi en Portugal, c'est celle de la *Petite infante*. On se rappelle comment, montée en croupe d'un jeune chevalier qui l'a rencontrée au pied d'un chêne, et voyant son compagnon devenir trop galant, elle lui raconte qu'elle est fille d'un lépreux et d'une lépreuse, et comment ensuite elle se prend à rire de la crédulité du jouvenceau. Ce petit fabliau qui, suivant Wolff, a pu passer de la France en Portugal au temps de Henri de Bourgogne[1], c'est-à-dire au onzième siècle, nous le retrouvons dans les *Chants du Montferrat* (p. 76); et il figure non-seulement dans le *Romancero* espagnol, dans le *Romancero* portugais, dans les poésies populaires de la Provence, dans celles du pays Messin, dans celles de la Normandie, comme l'a rappelé M. Ferraro, mais encore dans les *chants* grecs (*Passow*, n[os] 481 et 493), dans les *Noëls et chants de la Franche-Comté* de Max Buchon (p. 76, n° 2), dans le *Romancero de Champagne* de Tarbé (t. II, p. 137), dans le *Recueil* de Bujeaud (t. II, p. 90), et à la suite des *vaux de Vire* d'Olivier Basselin

[1] *Froben portugiasischer und catalonischer Volksromanzen*, p. 54.

(p. 228). C'est là peut-être que la ressemblance est la plus grande avec le romance espagnol :

Quand elle fut au bois si beau
D'amour y l'a requise.
Je suis la fille d'un mézeau (lépreux),
De cela vous advise.

Gérard de Nerval a donné aussi de cet épisode, qui eut tant de vogue, une version recueillie dans l'Ile-de-France, et dont la fin est presque identique au chant montferrin :

Quand on tenait la caille
Il fallait la plumer.

Ieue ra quaja dananz ei pei
R'hei lasaja vurée via.

Une autre futée commère, dont les réponses ont eu un grand succès aussi, c'est cette bergère qui cherche à persuader à son mari jaloux qu'un homme avec qui on l'a vu causant est une femme, qu'une épée est une quenouille, que des moustaches sont des lèvres noircies avec du jus de mûres. La version montferrine (n° 69), celle de la Provence (Damase Arband, t. II, p. 152), celle de la Catalogne (Briz, t. II, p. 69) — ces deux dernières sont seules indiquées par M. Ferraro comme sujets de rapprochement — sont très-écourtées, très-défectueuses, et sur bien des points on rencontre des textes plus complets. Tels sont ceux qui ont été donnés dans le *Romancero de Champagne* (t. II, p. 98), dans *le Pèlerinage de Mireille* (p. 173), dans les *Chants du pays Messin* (p. 215), dans la *Littérature populaire de la Gascogne* (p. 316). J'ai rencontré moi-même dans le Béarn une leçon fort différente de celle qu'a publiée M. Cénac-Moncaut, et un savant ami de la poésie populaire m'a envoyé de cette amusante chanson une version tout à fait distincte, provenant du département du Nord. Enfin, lorsque le *Comité de la langue*, sous l'impulsion de M. Fortoul, s'occupa de poésie populaire, il ne reçut pas moins de quinze communications de la pièce qui obtint tant de vogue.

Grâce à Scribe, à Rossini surtout, les aventures du comte Ory sont bien connues. Je crois que les couplets qui ont fourni l'idée de ce charmant opéra sont un pastiche ; mais ils doivent remonter à quelque conte réellement ancien, et c'est à ce conte que se rattachent certainement *la Monachetta* de M. Ferraro (n° 65), et *la Munjo gourrinayro* (la Religieuse vagabonde, *Littér. pop. de la Gascogne*, p. 288) de M. Cénac-Moncaut. Mais le comte Ory a disparu ; dans *la Mona-*

chetta, il est remplacé par un prince de Carignan; dans la chanson gasconne, par un frère Nicolas qui raconte lui-même son travestissement,

S'il est un conte usé, commun et rebattu, c'est bien celui de cette jeune fille enlevée par un capitaine, conduite dans une hôtellerie, et qui fait trois jours la morte *pour son honneur sauver*. Telle est l'histoire de *la Jeune fille du château de la Garde*, dans le Bourbonnais, des *Demoiselles du château de Bonfort*, dans le pays Messin; tel est encore le sujet de la chanson *Dessous le rosier blanc*, dans le Poitou, d'une chanson analogue de l'Ile-de-France, d'un chant de la Provence : *les Trois capitaines*, d'une canzone publiée par Marcoaldi : *la Fuga e il pentimento*, de *la Risuscitata* du Montferrat. On chantait cela partout, même dans le pays Basque (*Biarritz pen Chaho*, t. II, p. 174), même dans cette langue inaccessible, à la grammaire de laquelle Lazzamendi a donné ce titre bizarre : *El imposible vencido, Arte de la lengua bascongada* (l'*impossible* vaincu, art d'apprendre la langue basque).

Nous avons encore dans notre poésie populaire une autre histoire de morte ressuscitée. Le père de celle-ci, pour contrarier son amour, l'avait fait enfermer dans un donjon. Elle y était depuis sept ans. Un jour,

Voilà la belle trépassée,
Quatre-vingts prêtres, autant d'abbés,
Sont venus la belle enterrer,
Le fils du roi passant par là,
Crie tout haut : Curés, arrêtez.
C'est ma mie que vous emportez.
Il prit ses ciseaux d'or fin,
Et décousit ses draps de lin,
Mais pendant qu'il les décousait
Voilà qu'la bell' le reconnaît.
Quatre ou cinq de ces jeunes abbés
Se mirent à dire en riant :
Nous somm's venus pour l'enterrer.
Et nous allons la marier.

(Chants populaires du pays Messin, p. 46.)

Il y a une ressemblance, assez lointaine toutefois pour que M. Ferraro soit fort excusable de ne l'avoir pas saisie, entre cette chanson, dont Gérard de Nerval, dans *la Bohême galante*, et M. Rathery, dans le *Moniteur*, ont donné des variantes, et celle qui, dans les chants du Montferrat, est intitulée *le Génois* (p. 59); mais là les rôles sont intervertis. La chanson italienne est d'ailleurs d'un caractère assez original; en voici la traduction :

« C'était la fille d'un riche marchand; c'était une belle fille. Le

Génois, qui le savait, l'avait fait demander en mariage, et son père l'avait fait enfermer.

« Le Génois fit faire un jardin tout plein de roses et de fleurs; toutes les filles y allaient pour les fleurs, et la plus belle n'y allait pas parce que son père ne voulait pas.

« Le Génois a donné un bal avec trente-trois musiciens ; toutes les filles allèrent au bal, et la plus belle n'y alla pas parce que son père ne voulait pas.

« Le Génois fit faire une église toute garnie d'or et d'argent ; toutes les filles y allaient à la messe, et la plus belle n'y allait pas parce que son père ne voulait pas.

« Le riche Génois sonne les cloches pour donner signe qu'il est mort ; la pauvre fille se met à la fenêtre pour demander qui est mort, que les cloches sonnent si fort.

« Les bonnes gens lui répondirent : — Il est mort, votre premier amour; si vous voulez, allez lui rendre les honneurs. — La jeune fille va trouver son père : — Il est mort, mon premier amour.

« O père, mon cher père, il est mort, mon premier amour. Voulez-vous que j'aille lui rendre honneur? — Lui rendre les honneurs, je le veux bien; mais garde-toi de pleurer.

« La pauvre fille va à l'église ; d'une main elle prend son manchon, de l'autre elle prend ses gants, et elle va en soupirant pour voir son premier amant.

« Quand elle est sur le seuil de l'église, le Génois est ressuscité. Le gentil galant se met à crier : — O prêtres, frères, ne chantez plus ; au grand autel je vais l'épouser. »

Un chant très-répandu et qui paraît remonter fort loin, est celui de Jean Renaud ou du roi Renaud, suivant quelques versions d'un aspect plus antique. Ce nom de Renaud pourrait, comme l'a pensé M. de la Villemarqué, ne pas être sans analogie avec celui de Renaun ou Ronaun, dont celui de Nau que porte le personnage d'une ballade bretonne n'est qu'un diminutif. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existe une ressemblance frappante entre le seigneur Nau, diverses complaintes de Renaud, le comte Auzolin du recueil de Wolf, et le roi Carlino de Montferrat. La seule différence tout à fait notable est dans le début du chant breton. Nau est allé à la chasse pour tuer du gibier à sa femme en couches. Dans la forêt, il rencontre une fée qui veut l'épouser, il repousse ses avances et celle-ci lui jette un sort. Il rentre chez lui fort malade et ne tarde pas à succomber.

Dans le chant des environs de Vicence, publié par Wolf (*Volkslieder aus Venetien*, p. 61, n° 82), le comte Auzolin a été mordu

par un chien enragé; dans la plupart des parallèles français, Renaud a été mortellement blessé à la guerre. Dans le Montferrat, on n'explique pas la cause de la fin prématurée du roi Carlino. Il revient chez lui *triste* et *chagrin*, comme dans quelques-unes de nos leçons françaises. Le roi Carlino a été aperçu par sa mère qui l'engage à se réjouir en lui annonçant que sa femme a mis au monde un fils. Il lui répond : « Je ne puis me réjouir tant, car je ne le verrai pas devenir grand, faites-moi un lit avec des draps de lin, je serai mort pour le matin. »

— Mi an im 'ra poss rallegrèe tant
Ch' an il vegro nent a vni grand :
Fem' u lecc cun i lansoi de lin,
Che mi saro mort a ra mattin.

La conversation qui, après la mort de Carlino, a lieu entre sa mère et sa veuve, l'une inquiète de bruits inaccoutumés qui viennent jusqu'à elle, l'autre cherchant à les expliquer et à cacher la vérité; cette conversation dont l'ensemble forme la partie essentielle de toutes les pièces sur le même sujet, mais dont les détails varient beaucoup, a là plusieurs traits communs à la chanson lorraine, à une version tourangelle, qui n'en est guère qu'une variante (*Revue critique*, t. II, p. 125), et à la ballade donnée par M. Lurel :

« Que veut dire, mère grand, que les cloches sonnent tant? — Laissez sonner, laissez sonner, elles fêtent le fils du roi. — Que veut dire, ô mère grand, que vos yeux ont tant pleuré? — C'est la fumée de la lessive qui a fait pleurer ainsi mes yeux. — Que veut dire, ô mère grand, que les menuisiers frappent tant? — Laissez-les faire, laissez-les un peu faire, ils font le berceau du fils du roi. — Que veut dire, ô mère grand, que les domestiques pleurent tant? — Ils ont mené boire les chevaux du roi et en ont laissé noyer deux. — Dites-moi, ô mère grand, comment nous habillerons-nous demain? — Moi de blanc et vous de gris, chacune suivant l'usage de notre pays. — Voyez donc cette femme-là ! c'est dommage qu'elle soit veuve. — Je vous en prie, mère grand, entendez-vous ce que dit ce petit enfant ? — Ah ! laissez-le, ma bru, laissez-le dire, allons à la messe qui va finir. — Que veut dire, mère grand, que la terre est fraîchement remuée sous les bancs? — Ah ! malheureuse, je ne peux plus vous le cacher, votre Carlino est mort et enterré. »

— Cosa vôl dì, o mama granda,
Che li campan-nhe i sun-nhu tant ? —
— Lasei sunée, lasei sunée

Fan aligria ar fijô du re. —
— Cosa vôl dì, o mama granda
Che li vostr' occ i piansu tant? —
— R'è ra fim di ra bigà,
Che li mei occ i sun csì bagnà. —
— Cosa vôl dì, o mama granda,
I meistr da bosch i tambisso tant? —
— Lasèi fèe, lasèi an pò fè
I fan ra chin-nha ar fijô du re. —
— Cosa vôl dì, o mama granda,
Che i dumestich i piuru tant? —
— I han amnà a beive i cavai du re,
E dui i han lasai nijè. —
— A vi dig, o mama granda
Cma vistirumma nui duman? —
— Mi di bianc e vui di gris,
Andrumma a l'isanza dî nostr pais. —
— Che dona ch'r'è mai quella?
L'è in pcà ch' ra sia viduella. —
— A vi dig vui, mama granda,
Senti csa ch'u dis ist pcit infant? —
— O lasèle, o noira, pira dì,
Andumma a ra messa ch'r'ha da fini. —
— Cosa vôl dì, o mama grandá,
Ra tera fresca sutta ai banch? —
— O povra mi nun mi poss pi schisèe :
Ir vostr Carlin l'è mort e suterèe —

Comparons ce dialogue à un passage de la chanson messine qui, je l'ai dit, offre de grandes ressemblances avec une version tourangelle :

— Dites-moi, ma mère, ma mie,
Pourquoi j'entends pleurer ainsi?
— Ma fille, c'est un de nos chevaux
Que nos valets ont trouvé mort...
— Dites-moi, ma mère, ma mie,
Ce que j'entends frapper ici?
— Ma fille, c'est une de nos maisons
Que l'on bâtit ici au rond.
— Dites-moi, ma mère, ma mie,
Quel habit mettrai-je aujourd'hui?
— Le rouge, le vert vous quitterez,
Le noir, le blanc vous mettrez,
Car les femmes qui relèvent d'enfant
Le noir leur est bien plus séant. —
Quand commencent les litanies et chants
Les paturaux s'en vont disant :
— Voilà la femme de ce grand roi
Qu'on a enterré hier au soir :
— Dites-moi, ma mère, ma mie,
Qu'est-ce que ces paturaux ont dit?

— Ma fille, je ne puis le cacher
Le roi Renaud est décédé.

Citons maintenant le passage correspondant d'une des versions du seigneur Nau

« Mes servantes, dites-moi, qu'est-il arrivé aux domestiques, que leur est-il arrivé pour les faire tant pleurer? — Ils ont été baigner les chevaux, et ils ont noyé le plus beau. — Que vous est-il arrivé pour pleurer si abondamment? — Nous avons été faire la lessive et l'eau a emporté des draps de lit. — Quel habit convient-il de mettre pour aller à l'église aujourd'hui? — La coutume est aux jeunes femmes de s'habiller de noir pour aller à l'église. — La dame comtesse demandait, en entrant à l'église : « Qui a été enterré sous mon banc? la terre a été fraîchement remuée. » — Jusqu'à présent, je vous ai caché la vérité, c'est votre mari qui a été enterré là. »

J'ai emprunté cette citation au recueil de M. Lurel (*Gwerzion-Breiz*, t. I, p. 44). Dans la version de M. de la Villemarqué (*Barzas-Breiz*, t. I, p. 43), l'entretien a lieu, comme dans tous les chants français et italiens analogues, sans intervention de suivantes, entre la mère du mort et la veuve de celui-ci, ce qui le rend beaucoup plus vif et plus touchant. Mais ce dialogue s'éloigne de celui de la version montferrine et rappelle, si ce n'est par une parfaite conformité de détails, du moins par le ton général et la concision, la série de variantes françaises qui se terminent par un trait leur appartenant en propre et des plus émouvants :

Ma mère dites au fossoyeur
Qu'il fasse la fosse pour deux,
Et que l'espace y soit si grand
Qu'on y renferme aussi l'enfant.

On a beaucoup discuté sur l'origine du chant dont nous nous occupons, peut-être trop longuement. M. Rathery s'est prononcé pour la priorité française (*Revue critique*, 1re année, t. II, p. 287). M. Gaston Paris croit, lui, que la rencontre d'une fée appartient à la plus ancienne forme de ce chant, à une forme antérieure à toute version française. « Ce trait mythologique étant tombé, ajoute-t-il, on a substitué des applications diverses. » (*Revue critique*, ibid.) D'un autre côté, nous rappellerons que, tout en semblant disposé à attribuer à la ballade de Renaud une origine septentrionale, M. G. Paris avait écrit antérieurement : « Notons que de toutes les versions

connues, celle de Lorraine qui, en certains points, est fort altérée, a seule conservé un trait à coup sûr ancien, celui qui fait de Renaud un roi. » (*Revue critique*, t. I, p. 307.)

Depuis que M. G. Paris s'exprimait ainsi, ont paru le chant tourangeau et le chant du Montferrat, et dans l'un et dans l'autre le titre de roi est accordé à un personnage qui, ailleurs, n'est plus qu'un comte, ou même un simple soldat. — Mais tandis que, sur ce point, le texte de Montferrat se rapproche de la ballade tourangelle et de la variante lorraine, en ne parlant pas des blessures du roi Carlino, en le montrant rentrant chez lui dans un mystérieux désespoir et annonçant sa mort, il semble se rattacher au chant breton avec lequel, comme les deux productions françaises précitées, il a encore d'autres traits communs. Mais de même que celle-ci, la canzone de M. Ferraro s'éloigne de la version bretonne citée tout à l'heure par la suppression des servantes qui se trouvent mêlées à l'entretien de la jeune femme et de sa belle-mère et qui le ralentissent d'une manière fâcheuse. En comparant attentivement le *Gwerz* recueilli par M. Lurel, la chanson lorraine ou tourangelle et la canzone du Montferrat, on arrive à penser qu'entre ces trois morceaux il y a trop de différences pour que l'un procède de l'autre, et trop de ressemblances pour qu'on ne les fasse pas remonter chacun à l'œuvre primitive disparue dont M. G. Paris soupçonne l'existence et qui aurait eu pour héros, non un simple seigneur, mais un roi.

Si le chant qui nous arrête si longtemps ne provient pas des mythes du Nord, si la légende de Renaud ne se relie pas à la ballade d'Olaf, à celle de Magnus, on ne peut nier, néanmoins, que plusieurs chants néo-latins n'aient primitivemeni appartenu à ces contrées où M. Marmier a fait une si belle récolte. On se rappelle que, dans son recueil, figure une ballade dont bien des imitations furent faites, *l'Épreuve*. On y trouve aussi un chant danois fort touchant : *Le retour d'une mère* (p. 108). Elle est morte, cette pauvre mère. Ses enfants sont accablés de mauvais traitements par une marâtre. Ils pleurent tellement, que leur mère les entend sous terre et qu'elle obtient de Dieu la grâce d'aller les retrouver, à condition qu'elle regagnera sa tombe au chant du coq. Elle revient donc dans sa maison. En la voyant si pâle, ses enfants ont peine à la reconnaître. Elle leur donne les soins dont ils ont été longtemps privés. Elle reproche vivement à son mari sa négligence à leur égard et le menace de revenir en lui annonçant que ce retour lui sera fatal si les enfants sont ainsi abandonnés. Il m'en coûte de réduire à une sèche analyse la belle ballade danoise ; il m'en coûte de ne pouvoir rapporter ici l'intéressante version qu'on en a re-

trouvée dans le nord de la France[1]. C'est cette imitation qui a pu servir de transition entre le Danemarck et la Provence (Damase Arband, t. I, p. 73); de la Provence, le chant danois dut passer en Italie (Ferraro, p. 30). Pendant que là il se modifiait et s'abrégeait; plus amoindri, plus altéré encore, il se répandait dans la partie allemande de ce qui fut le département de la Moselle[2].

Es ist ein Mutter gestorben
Von drei Herzkindelein.
Ei das kleinste, ei das schreit und weint so sehr!
Ei das schreit und weint so sehr!

Der ältste zu den jüngsten sprach :
Wir drei Herzkindelein
Wir wollen alle drei auswandern gehn,
Unsere Mutter suchen gehn.

Ja wie sie auf den Kirchhof kamen,
Wohl auf ihr Mutters Grab :
Ach! mein Mutter, herzallerliebste Mutter mein,
Könnten wir euren bei euch sein.

— Bei mir zu sein das kann nicht sein,
Mein drei Herzkindelein.
Meine Beincher sein so schwer beladen
Ei von solcher schwerer Erd.

Es kommt ein Engel vom Himmel herab
Und bracht der Mutter ein Stuhl
Worauf sie sich soll sitzen
Für ihre Kinder zu lehren thun.

— Wenn ihr längst die Leutcher geht,
Se thut eure Hütlein ab.
Wenn sie euch fragen, wer euch dasz gelernet hat :
Uns're Mutter so tief im Grab.

« Une mère est morte, elle avait trois petits enfants aimés de tout son cœur. ah! le plus petit crie et pleure si fort, il crie et pleure si fort.

« L'aîné dit au plus jeune : Nous trois petits enfants, allons à la recherche de notre mère.

« Quand ils arrivèrent au cimetière, sur la tombe de leur mère : — O ma mère tendrement aimée, si nous pouvions seulement être auprès de vous!

« Être auprès de moi cela ne se peut, mes trois enfants si chéris : mes jambes sont si lourdement chargées de cette terre pesante.

[1] Elle m'a été communiquée par M. Al. Favier, qui nous fait espérer un curieux recueil et je l'ai donnée dans la *Revue de l'Est*, t. V, p. 25.

[2] Cette transformation toute naïve, complétement populaire, nous semble avoir un certain charme, et comme elle est fort courte, nous la mettrons sous les yeux du lecteur, dans toute sa rusticité de forme et de langue, telle que nous l'avons recueillie à Inglange, petit village de l'arrondissement de Thionville.

« Il vint un ange du ciel, il apporta à la mère une chaise sur laquelle elle s'assit pour donner à ses enfants une dernière leçon.

« Quand vous passerez auprès des gens, ôtez votre chapeau et s'ils vous demandent qui vous appris cela, dites : C'est notre mère qui est dans la tombe. »

Dans le trait final de cette petite pièce, ont été résumés plusieurs vers de la ballade découverte par M. Favier et dont on ne trouve de traces ni dans la version provençale, ni dans la version italienne.

D'autres chants du Montferrat ont encore leurs parallèles dans notre poésie populaire, quelquefois dans leur ensemble, comme *la Pastorella* (p. 91), que l'on peut confronter avec *la Bergère et le loup* (*Chants du pays Messin*, p. 131), d'autrefois dans des détails seulement, comme dans *l'Oiseau messager* (p. 111), qui rappelle plusieurs de nos chansons et même un rossignol envoyé par le troubadour Pierre d'Auvergne à sa dame ; comme dans les trois colombes blanches (p. 92) substituées aux *trois canards bleus* que tuait un méchant fils de roi ; comme dans *Rosina* (p. 29), dont les paroles mélancoliques terminent tant de nos chansons populaires parmi lesquelles *la Pernette* est une des plus connues. On remarque dans le livre de M. Ferraro non-seulement beaucoup de nos chansons soutenues, comme les romances espagnoles, par un intérêt épique, mais de toutes petites pièces nées, sans doute, aussi de ce côté-ci des Alpes et qui ne semblaient pas avoir assez de vigueur pour voler aussi loin, *le Mai*, *l'Alouette et le pinson*, *Conseils aux jeunes filles*...

Les chants sans analogie dans les autres langues filles du latin, sont donc très-clairsemés dans le livre de M. Ferraro. Un des plus importants, et qui n'est peut-être pas sans caractère historique, est celui de donna Lombarda, dont le chevalier Nigra a déjà fait connaître plusieurs leçons, et dans lequel il voit un souvenir de la mort de Rosemonde, fille de Gunimond, roi des Gépides et mariée par force à Albouin, roi des Lombards, qui, dans un jour de fête, contraignit sa femme à boire dans le crâne de son père. Cette barbarie décida Rosemonde à faire périr Albouin. Elle le fit poignarder et s'enfuit à Ravenne avec Helmige, son complice, qui devint bientôt son second mari. Là elle fut sensible à l'amour de Longin, gouverneur romain qui l'engagea à demander sa liberté à un nouveau meurtre. Elle prépara du poison et le donna elle-même à Helmige. L'effet subit de ce breuvage révéla à celui-ci le crime de Rosemonde. Il la força à boire ce qui restait du poison, et tous deux succombèrent dans les mêmes douleurs. On ne peut en disconvenir, il y a quelque chose de ce dernier et dramatique épisode dans la canzone qu'on va lire :

« — Je vous le dis, dame Lombarde, épousez-moi, épousez-moi.

— Je vous le dis, sire chevalier, je suis mariée, je suis mariée. — Votre mari, dame Lombarde, faites-le mourir, faites-le mourir. — Dans le jardin du roi mon père il y a un serpent. Vous le prendrez et le pilerez dans un mortier de marbre fin. Vous en prendrez un peu seulement et le mettrez dans du bon vin. — S'en revint son mari de la chasse : — Dame Lombarde, j'ai si soif. — Bien, regardez sur cette crédence, où il y a un verre de bon vin au frais, — Je vous le dis, dame Lombarde, il est troublé, il est troublé. — C'est à cause du vent de mer de l'autre soir ou de la tempête de ce matin. — Leur enfant qui était dans son berceau, âgé de neuf mois, s'est mis à parler[1] : « — Je vous le dis, ô mon père, ne buvez pas, ne buvez pas. Ma cruelle mère a mis du poison dedans. » — Je te le dis, dame Lombarde, bois-le toi, bois-le toi. — Je vous le dis, mon cher mari, je n'ai pas soif, je n'ai pas soif. — A l'aide de la pointe de mon épée, tu le boiras, tu le boiras. — En buvant la première goutte, dame Lombarde changea de couleur. En buvant la seconde goutte : — Je vous recommande mes enfants. — Je te le dis, dame Lombarde, pense à toi, pense à toi. Ce que tu voulais faire aux autres, les autres te l'ont fait à toi. »

— Sa ve digo, dona lumbarda
Spusème mi, spusème mi. —
— Sa ve digo, sur cavalieru,
Ajò zà mari, ajò zà mari —
— Vostru mari, dona lumbarda,
Fèlu muri, fèlu muri.
Ant u giardin du re me pare
Su j'è d'ïn serpentin,
Vui pijèlu, poi ben pistèlu
Ant ïn murtaru di marmu fin,
Poi pijène sulu ch' na preisin-nha.
Bitèra ar fresch ant cull bon vin. —
Su ven a cà so mari da cacia,
— Dona lumbarda, ajò tanta sei.
— Ben, vardèe là ant ra cardansela
U j'è na san-nha d'bun vin ar fresc. —
— Sa ve dijo, dona lumbarda

[1] Au moyen âge on croyait volontiers à des prodiges de ce genre, et cette croyance, que dans des circonstances exceptionnelles un enfant pouvait se trouver doué du raisonnement et de la parole, remontait sans doute à l'antiquité. A cinq mois un enfant de Crésus annonce, suivant Pline, les malheurs de son père. La légende de saint Antoine de Padoue, la traduction portugaise du beau romance d'Alarcos, un chant catalan publié par M. Mila y Fontanals, un chant provençal : *La nourrice du roi*, offrent des miracles de ce genre. Al-Ben-Rayel cité par Pierre de Messia dans ses *Leçons*, prétendait avoir vu, à la cour d'un roi chez lequel il demeurait, un enfant qui, vingt-quatre heures après sa naissance, prédit, comme le fils de Crésus, que son père perdrait son trône.

L'è conturbàa, l'è conturbàa. —
— Sarà ir marino di l'atra seira
Ra tirmuntan-nha d'ista matin. —
Ir fantulin ch' l'era ant ra chin-nha,
Di novi meis, u s'è bita a parlè :
— Sa ve digo, o re me pare
Bivilo nent, bivilo nent,
Culla cridela de la mioi mama
A j'ha bitaje ir vilenu drent —
— Sa te digo, dona lumbarda
Beivle te, beivle te. —
— Sa ve digo, caro maritu,
An ho nent sei, an ho nent sei. —
— An cu ra puncia dra me spadin-nha
Ti t'li bevrai, ti t'li bevrai ! —
Ant ir bivinda ra primma sgutta
Dona lumbarda cambia culur.
Ant ir bivinda ra sgunda sgutta :
— Vi ricumando i mei fantulin —
— O sa te digo, dona lumbarda,
Pensa pir te, pensa pir te.
Ti t'li credive di fèra ai atri,
Anvece i atr i t'r'han faja a ti. —

Les autres chants historiques sont rares dans le Montferrat et de date récente. On en trouve cependant un qui fait allusion à un fait ancien, mais étranger à l'Italie. C'est l'imitation d'une chanson que M. de Beaurepaire a récoltée en Normandie, qu'il a rapprochée de la *belle Olle* des chants bretons, et qui lui semble avoir éte inspirée par le mariage de la fille de Charles VI et du roi d'Angleterre. Le caractère primitif de ce chant s'est altéré en passant les monts : de tragique qu'il était pour les Normands, il est devenu presque plaisant pour les Italiens. On y suit toutefois la marche de la chanson française jusqu'au dénoûment qui n'est plus le même. La fille du roi de France ne veut pas épouser un prince anglais, elle résiste tant qu'elle le peut et finit, dans la complainte normande, ce qui, du reste, ne rentre pas dans la vérité, par succomber à sa douleur.

Et quand ce vint sur le minuit
Elle fit entendre un grand cri
En s'écriant avec douleur : O Roi des rois
Ne me laissez entre les bras de cet Anglois.

Quatre heure sonnant à la tour,
La belle finissait ses jours,
La belle finissait ses jours d'un cœur joyeux
Et les Anglois y pleuraient de tous leurs yeux.

Dans la version montferrine, la conclusion est loin d'être aussi tragique :

« Quand ce vint sept heures du matin, toutes les dames lui souhaitaient le bonjour, et la pauvre Française se mit à pleurer et à soupirer : — Comment ferais-je pour parler anglais, moi qui suis une femme française :

« Su na ven a sett' ure d'mattin
Titte le dame i dan ir bundi.
E ra povira dona franseisa
Si betta a piansée suspirée :
— Cma faroni a parlèe inglè
Mi ca sun dona fransuè. »

Les légendes pieuses sont en petit nombre dans les chants du Montferrat. L'oraison de saint Julien, trois pièces sur la passion, un chant sur la mort, voilà à peu près ce qui compose cette série où je suis surpris de ne pas voir de noëls. Quant aux strambotti qui terminent le volume, ce sont des quatrains rappelant quelque peu, mais avec une notable infériorité, les *coplas* andalouses recueillies par F. Caballero. Comme les stornelli toscans, ils s'inspirent en général de l'amour et des sentiments qui font le sujet de gracieuses stances dans d'autres parties de l'Italie. Mais nous trouverons tant de richesses en ce genre, qu'on nous permettra de ne pas faire reluire les quelques paillettes que nous pourrions rencontrer ici.

Ce serait peut-être le moment de hasarder quelques conjectures sur la patrie première de la plupart de ces chants épiques qui nous apparaissent sur des points si éloignés les uns des autres. M. Nigra la voit en Provence ; nous serions tenté de la voir dans la France du Nord. La Provence n'était pas conteuse, elle était surtout lyrique. La France du Nord, au contraire, était douée d'une singulière faculté narrative. Les troubadours n'ont pour ainsi dire rien à opposer aux chansons de Geste, aux innombrables fabliaux des trouvères. Si ces œuvres se répandirent en Angleterre, si elles furent traduites en allemand[1], si elles furent imitées en Grèce[2], à plus forte raison elles exercèrent une énorme influence en Italie, où Dante reconnaissait que la langue d'Oil pouvait se glorifier des beaux romans d'Artur, en Espagne, dont l'ancienne littérature n'est si souvent qu'un reflet de la nôtre.

Le peuple, lorsqu'il est inculte, aime les faits plus que les réflexions, les récits plutôt que les pensées ; il préfère la poésie narrative à la poésie lyrique. Cela explique comment, tandis que les troubadours devenaient des modèles pour les classes lettrées de l'Italie, de la Catalogne, de la Galice et du Portugal, les trouvères, au delà des Alpes

[1] *Vieux auteurs castillans*, t. I, p. 81 et suiv.
[2] Voir le livre de M. Gidel : *Études sur la littérature grecque moderne.*

et des Pyrénées, eurent sur les classes inférieures une action qu'a continuée tout naturellement notre poésie populaire, leur héritière dégénérée, mais ayant encore avec eux bien des traits de ressemblance.

Nous pouvons, du reste, en suivant une de nos chansons dans ses transformations diverses, nous rendre compte de la manière dont beaucoup de compositions analogues furent transportées dans les pays voisins. M. Leroux de Lincy a publié sur la captivité de François Ier un chant, dont je dois une autre version, recueillie en Bretagne, à M. de la Villemarqué et dont une variante, où Maestricht a remplacé Madrid, où le prisonnier de Pavie est devenu un roi Louis, a été retrouvée[1] dans le département du Nord.

Cette complainte a été traduite dans le patois de la vallée d'Ossau. Elle ne s'est pas arrêtée devant les Pyrénées, et M. Mila y Fontanals l'a donnée dans le romancero qui suit ses excellentes *Observaciones sobre la poesia popular*, il l'a donnée comme une romance catalane. En passant dans une langue nouvelle, notre complainte n'était pourtant que très-peu altérée, elle avait même conservé l'assonance en *i* que l'on retrouve dans les versions françaises, comme dans la leçon béarnaise. Combien d'autres de nos chants populaires ont pu faire des voyages de ce genre, oublier leurs généalogies et apparaître comme indigènes dans les pays où ils n'étaient que naturalisés !

Comte DE PUYMAIGRE.

La suite prochainement.

[1] Par M. A. Favier, à qui j'ai dû la communication de plusieurs chants précédemment cités.

DANIEL DEFOE

SA VIE ET SON TEMPS *

Daniel de Foe, his life and recently discovered writings, extending from 1716 to 1729, by William Lee. 3 vol. London. J. C. Hotten, Picadilly. — *Robinson Crusoe, The Globe* edition, ofter the original editions, with a biographical introduction, by Henry Kingsley. London, Macmillan and C°.

Une grande réputation est en souffrance. Le nom de Daniel Defoe, l'admirable auteur de *Robinson Crusoe*, le courageux écrivain politique qui brava le déshonneur même du pilori pour parler librement en faveur de la liberté, ce nom qui, bien que décrié par les contemporains, avait traversé cent cinquante ans comme synonyme de l'honnêteté, ce nom est maintenant en danger d'encourir les plus déshonorantes flétrissures et de justifier les invectives de ceux qui persécutèrent, pendant sa vie, l'homme qui le portait. On croit, en effet, avoir des raisons de penser que Daniel Defoe, après une carrière de luttes et de souffrances supportées pour la cause de la liberté, se laissa aller à de vils trafics, et que, jouant le rôle d'un espion, il livra les secrets et les plans d'amis dont il avait su capter la confiance. Les témoignages qui parlent contre lui sont des lettres portant sa signature, adressées à un employé de la secrétairerie d'État, et qui ont été découvertes dans les poudreuses archives de ce ministère. Ces lettres ont révélé complétement la nature des rapports de Daniel Defoe avec le gouvernement, et il eût été heureux pour une mémoire jusqu'ici si illustre, et pour notre foi dans l'humanité elle-même, que le pacte honteux qu'elles mettent en lumière eût été à jamais ignoré. Qui peut en effet contempler sans un profond sentiment de

peine le spectacle d'un ardent partisan de la liberté devenu un docile instrument de tyrannie? On voudrait croire qu'une si grande aberration n'a pu être qu'accidentelle. On se demande comment il est possible que le même homme qui, pendant de longues années, s'est montré partisan du progrès, au point de tout sacrifier à cette cause, a pu se résoudre à descendre jusqu'aux degrés les plus bas de l'infamie, à s'y fixer d'une manière permanente. A coup sûr, il doit exister à sa faute quelque circonstance atténuante. Jusqu'à présent, toutefois, la presse anglaise n'a point considéré cette grave affaire d'un point de vue charitable et elle a flagellé sans miséricorde la mémoire de Daniel Defoe. Nous nous proposons de procéder ici à un nouvel examen sans rien atténuer ni rien aggraver.

L'opinion à porter sur un homme, pour avoir quelque chance d'être équitable, doit être fondée sur une connaissance parfaite du milieu où il a vécu, car ceux qui ont leur place dans l'histoire doivent être étudiés à la lumière que reflète sur eux leur époque. Donc pour juger Defoe, il devient nécessaire de passer en revue toutes les circonstances de sa vie, et de voir quelles terribles épreuves il traversa.

I

Daniel Defoe était fils d'un certain Jacques Foe, boucher, résidant à Londres, sur la paroisse de Saint-Gilles Criplegate, où il naquit vers l'année 1661. A la même époque, vivait dans le même quartier, se soustrayant aux recherches d'ennemis altérés de son sang, ce grand apôtre de la liberté qui devait porter plus tard avec tant d'éclat la couronne de la poésie épique : Milton. C'est en 1660, on le sait, qu'avait eu lieu le rétablissement de la monarchie en Angleterre, et la grande réaction qui, par suite de cet événement, s'était produite contre le fanatisme des puritains et avait préparé la voie à une dissolution générale des mœurs qui est restée sans parallèle dans l'histoire d'Angleterre. Tout allait mal pour tout le monde à cette époque. Sheldon, à la tête d'une troupe de persécuteurs, gouvernait l'Église, et Clarendon était au timon de l'État, tandis que Charles II, nouvellement intronisé, se plongeait dans la débauche et donnait par ses goûts vicieux un exemple que ses sujets n'étaient que trop disposés à suivre. Sheldon, dans sa résidence archiépiscopale, ne montrait pas plus de dignité, et n'imaginait rien de mieux, pour l'amusement de ses hôtes, que d'imiter d'une façon burlesque les prédications presbytériennes. « Je restai, dit Pepys, pour entendre son sermon, croyant qu'il serait sérieux, et j'assistai

à une parodie bouffonne. Nous faillîmes tous en mourir de rire. » Pepys ajoute : « Je ne suis pas surpris qu'à une époque comme la nôtre, l'archevêque tourne en passe-temps de pareilles matières. » Simultanément, Clarendon rédigeait cet Acte d'uniformité religieuse qui, le jour de la Saint-Barthélemy de l'année 1662, fit descendre de la tribune trois mille prédicateurs dont le crime était d'avoir pendant de longues années courageusement excité leurs ouailles à la défense de la liberté politique et de la liberté religieuse. Jacques Foe, père de Daniel, était fidèlement attaché à un de ces pasteurs, le révérend Annesley, et cette circonstance est cause qu'on ne connaît pas la date exacte de la naissance de son fils, mention n'en ayant point été faite dans les registres de l'église paroissiale. Le grand-père de l'auteur de *Robinson Crusoe* était un propriétaire rural (*yeoman*) d'Elton, dans le comté de Huntingdon, et son bien passa successivement à son fils et à son petit-fils. M. Kingsley croit digne d'être noté qu'il résulte de ce fait que Daniel Defoe se trouve être le concitoyen des deux plus grands dissidents ou sectaires anglais : Cromwell et Bunyan. Le Protecteur, en effet, naquit à Huntingdon, et l'auteur du *Pilgrimage*, à Elstow ou Bedford, dans le comté contigu de Bedford.

On a des raisons de croire que le nom de famille de l'auteur de *Robinson* avait été écrit par son père et son grand-père, Foe; ce ne fut qu'à une certaine époque de sa vie que Daniel commença de l'écrire sous sa forme bien connue de *Defoe* ou *de Foe*. Ses biographes se sont efforcés en vain de découvrir le motif qui l'engagea à placer cette particule, ou tout au moins cette syllabe, devant son nom. Le jeune Daniel, élevé parmi les membres de la secte à laquelle son père appartenait, fut destiné à la prédication. Defoe a fait allusion à cette circonstance dans une de ses revues : « Je ne vous entretiens pas souvent, dit-il, de questions religieuses; la chaire n'est point mon affaire. Le malheur a voulu — et c'est un grand malheur! — que je fusse destiné d'abord à l'enseignement religieux : l'on m'a fait renoncer à l'honneur de cette profession sacrée. »

On a adressé quelquefois à l'auteur de *Robinson Crusoe* le reproche d'ignorance. Ce reproche n'est rien moins que fondé, puisque, suivant M. Lee, il était capable de lire les écrivains grecs, et que non-seulement il s'était rendu complétement maître des auteurs latins, mais qu'il avait lui-même écrit en latin pour la presse. Il traduisait et parlait l'espagnol, l'italien, le français — cette dernière langue couramment — et il avait même quelque connaissance du hollandais. Comme écrivain dans sa propre langue, son style simple, plein de séve, le place au premier rang. Ses écrits mettent en outre en évidence sa grande puissance de logicien. » Defoe, écrivant en l'année 1705 (il avait alors environ quarante-quatre ans), a ob-

servé lui-même que, s'il n'était qu'un sot, c'était sa faute à lui seul, attendu que rien n'avait été épargné pour le doter d'une instruction solide.

L'instruction ne fut qu'un des deux éléments du genre d'éducation que les Anglais de nos jours appellent *le christianisme musculaire*, en d'autres termes, la force du poignet unie aux préceptes de l'Évangile. Defoe dit : « D'un jeune garçon habile à la *boxe*, j'appris de bonne heure cette maxime de générosité qui enseigne à ne point frapper mon ennemi quand il est par terre. » D'où on peut inférer que Defoe apprit le pugilat. Quant à ses études de la Bible, on sait que, conformément à la coutume des sectaires de son temps, il s'appliqua à transcrire les saintes Écritures, et poussa ce travail jusqu'au Pentateuque inclusivement. Mais, arrivé à cette partie, le courage l'abandonna.

Les événements politiques qui se produisirent pendant la jeunesse de Daniel Defoe, et les jugements dont ils étaient l'objet dans la famille de son père et dans le milieu où il reçut son éducation, suffirent, et au delà, pour l'animer d'une ardente et honnête indignation contre le gouvernement arbitraire et licencieux de Charles II. Les obscures funérailles faites à Milton, ancien secrétaire de Cromwell, ne manquèrent sans doute pas de lui inspirer des comparaisons défavorables au nouvel état de choses et à cette cour où une troupe de poëtes crottés et de roués arrogants monopolisaient les faveurs.

L'imposition du *Test Act* en 1673, la perfide révocation de son Indulgence par Charles, en 1674, après le rejet de mesures législatives ayant pour objet de venir en aide aux dissidents ; la persécution, en vertu des *Corporation's Act*, d'hommes honnêtes et savants, tels que Richard Baxter, condamné à l'amende et à la prison pour délit de prédication près de villes *corporate* (ayant conseil municipal) ; l'intervention brutale des évêques se refusant à un arrangement final entre les deux parties ; les tentatives en Écosse du prosélytisme orthodoxe, c'est-à-dire anglican, par le moyen des amendes, de la confiscation des biens, du sabre et du gibet ; toutes ces injustices, toutes ces violences, mises en parallèle avec les grandes aspirations et les grands faits des dernières années du protectorat, remplirent la jeune âme de Daniel d'indignation et de mépris pour la famille qui avait ressaisi la couronne d'Angleterre.

Un peu plus tard, en 1678, Defoe fut témoin de la soudaine et impitoyable réaction du sentiment anti-papiste, réaction qui bientôt après fit monter sur les échafauds maint gentilhomme dont tout le crime consistait à être catholiques. Toutes ces cruautés, de quelque côté qu'elles vinssent, durent produire une impression aussi profonde

qu'indélébile sur la sensible organisation de Defoe, et lui enseigner la valeur d'un grand courage, d'une intégrité à toute épreuve et d'une inflexible fidélité.

Il semblerait que Defoe ait abandonné de bonne heure son intention de se consacrer, quoique dissident, à l'enseignement religieux, et M. Lee a attribué cette résolution au peu d'estime que le futur auteur de *Robinson* aurait conçu pour la communauté à laquelle son père était attaché.

M. Lee, après avoir dit qu'on ne pourrait découvrir dans tous les écrits de Defoe une seule phrase impliquant implicitement le désir de la séparation de l'Église et de l'État, ajoute : « Je dois même aller plus loin, et constater que, du commencement à la fin, Defoe fut sincèrement partisan de l'Église anglicane, de son caractère officiel et de ses doctrines, bien que sectaire par ses pratiques religieuses. » Defoe, en refusant de monter dans une chaire de dissidents, fut, selon nous, déterminé principalement par cet amour de l'indépendance qui, dans une occasion semblable, poussa Milton à refuser de « se constituer lui-même esclave. » L'étroit sentier dans lequel, à cause de leur amour pour la liberté, les pasteurs dissidents, aussi bien que ceux de l'Église épiscopale, étaient obligés de marcher, doit avoir eu un effet rebutant pour un homme du caractère de Defoe. Nous ne sommes donc pas surpris de le voir, pendant quelques-unes des années qui suivirent immédiatement ce refus, mener une existence libre et agréable, suivre des conférences, se mêler aux foules de Londres, fréquenter les tavernes, en un mot, en rupture complète avec les préceptes rigides de la secte dans laquelle il avait été élevé.

Daniel Defoe avait dix-sept ans, lorsque se montra dans les rues de Londres l'infâme Titus Oates, au corps trapu, à la face large et plate, débitant, d'une voix vulgaire et traînante, à la foule crédule et badaude, l'histoire d'un prétendu complot catholique. On remarquait fréquemment Defoe parmi les assistants, mais, comme on le pense bien, fort peu en communauté de sentiments avec la populace, et, au lieu de partager sa simplicité, s'égayant aux dépens de l'orateur et de ses auditeurs, et prenant note de tout avec d'autant plus de soin, qu'il s'agissait de la première démonstration publique contre le gouvernement de Charles II. C'est à cette époque que prirent naissance les termes de *whig* et de *tory* — termes qui, malgré les nombreuses modifications des principes qu'ils représentent, ont continué, depuis ce temps-là, à distinguer les deux grands partis qui se disputent le pouvoir en Angleterre.

L'auteur de *Robinson* raconte dans ses écrits un fait de peu d'importance ainsi qu'on va le voir, où il figura comme acteur, mais

qui peint du même coup l'homme et la crédulité du temps où il vivait. Un jour, il entre dans une taverne et s'approche d'un groupe de gens où l'on parlait avec ardeur. Il s'agissait des « papistes » et de cette colonne récemment élevée, en commémoration de l'incendie de Londres qui, pour nous servir des expressions de Pope, « dressait sa tête jusqu'au ciel, et mentait comme un gigantesque fanfaron, » le mensonge gravé sur son piédestal consistant, comme on sait, dans la déclaration que c'étaient les catholiques qui avaient livré aux flammes la cité protestante[1]. Dans ce groupe, tout le monde prêtait l'oreille. Que disait-on? On disait que six Français étaient arrivés et avaient emporté le Monument; heureusement, ils avaient été rencontrés par le guet, comme ils allaient traverser le pont (le pont de Londres) et avaient été forcés de le remettre à sa place; sans cette rencontre fortuite, qui sait? ces six Français eussent été capables de le transporter en France. » Cette nouvelle que l'on débite est-elle le moins du monde croyable? Tant soit peu, paraît-il, car plusieurs des assistants ont quelque peine à y ajouter foi; ils ont des doutes. Daniel Defoe s'approche alors et du ton le plus sérieux répète ce qu'il vient d'entendre, ajoutant pour les sceptiques, que s'ils veulent dissiper leurs doutes, ils n'ont qu'à se rendre au monument et qu'ils verront des maçons occupés à l'attacher solidement sur sa base, et les sceptiques partirent incontinent pour aller s'assurer du fait.

On pense que vers cette époque Defoe se préparait à entrer dans le commerce. Plus tard, ses ennemis ne trouvèrent rien de mieux pour le ridiculiser, que de lui rappeler qu'il avait été « apprenti bonnetier ; » à quoi Defoe répliquait que, bien qu'il eût été dans le commerce de la bonneterie, il n'avait jamais été apprenti. On croit qu'il entra chez un bonnetier en gros faisant l'exportation et vendant aussi au détail, et que chez ce négociant il apprit la tenue des livres et tout ce qu'il fallait pour se mettre en état de faire lui-même du commerce. Il avait vingt-quatre ans lorsque son père le mit dans les affaires pour son propre compte. Defoe eut dans Freeman's-Court, Cornhill (à Londres), une position tenant le milieu entre celle de commerçant en gros et de détaillant.

Les sept dernières années qui venaient de s'écouler avaient donné de nombreux signes d'un avenir meilleur pour l'Angleterre. Les satires et les chansons des rues contre les vices de la cour de Charles II étaient devenues de plus en plus vives. La Chambre des communes avait fait de l'opposition. Le roi, alarmé et furieux, obligé de sacrifier ses passe-temps à des soucis d'État, avait congédié brutalement le

[1] Cette calomnie gratuite contre les catholiques romains, fruit de l'intolérance religieuse de ces temps, a été effacée de la base du monument.

parlement. Le champ de la discussion libre étant fermé, les honnêtes gens s'étaient mis à conspirer dans l'ombre. D'impitoyables persécutions annonçaient la fin du règne de Charles II. Ce fut sans doute avec un sentiment d'indignation que Defoe apprit la nouvelle de l'exécution d'Argyll, en Écosse; qu'il assista à l'exécution du patriote et noble Russell dans Lincoln's Inn Fields; et qu'il vit les hommes, incapables de répliquer aux écrits d'Algernon Sydney dresser sur la colline de la Tour de Londres l'échafaud où roula sa tête. Les chapelles des dissidents étaient fermées, leurs pasteurs emprisonnés, et leurs ouailles dispersées. Le fouet et le pilori étaient réservés à qui refusait de recevoir le sacrement; et la prison ainsi que la confiscation à qui refusait de le recevoir à genoux. Un jour, comme Defoe parcourait en compagnie d'un ami, à Windsor, la chapelle de Saint-Georges qui fait partie du palais, ses yeux se portèrent sur un tableau placé au-dessus de l'autel et représentant la scène. « Voyez donc, s'écria Defoe, notre Sauveur donne son dernier repas à ses disciples, assis autour de la table, et parce que nous ne voulons pas nous agenouiller, le gouvernement nous tyrannise. » Mais Defoe n'eut pas à se plaindre longtemps : avant que le dimanche suivant fût venu, le roi avait cessé d'exister sans exciter aucun regret dans la nation et laissant derrière lui des courtisans qui, selon leur coutume, tournèrent leurs visages souriants du côté du soleil levant.

II

Les premiers actes de Jacques II, s'ils révélèrent plus de sincérité, montrèrent aussi une intention plus ferme de rétablir la religion catholique romaine. Il avait commencé par promettre le maintien de la constitution tant pour l'Église que pour l'État, mais il devint bientôt évident qu'il n'entendait tenir cette promesse qu'avec réserve. Il prit l'habitude d'assister à la messe, revêtu de tous les insignes de la royauté, laissant la porte ouverte derrière lui, afin que ceux de ses sujets qui aimeraient à l'imiter pussent s'y décider plus facilement. Le duc de Norfolk qui, en vertu de son office, accompagnait le roi, s'arrêta tout court à la porte de l'Église. « Mylord, dit Jacques, votre père serait allé plus loin. — Mais le père de Votre Majesté, repartit le duc, ne l'aurait pas fait. » Ainsi, dès le début de son règne, Jacques avait pu juger que l'esprit du peuple anglais survivait, quoiqu'il sommeillât alors.

Cependant notre jeune marchand de bonneterie entendait publier, de tous les côtés, par la presse et dans la chaire, la doctrine

de la soumission absolue au « droit divin des rois de gouverner à tort et à travers. » Quelques mois après l'avénement au trône de ce prince, Defoe apprit l'étonnante nouvelle du débarquement, dans le comté de Dorset, du duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, arrivant dans l'intention téméraire de détrôner par la force le roi trop catholique. Les intérêts de sa profession n'eurent pas le pouvoir de retenir Defoe à Londres. Il partit et rallia une petite troupe de bourgeois qui monta à cheval et se joignit aux rebelles. Il serait hors de propos de raconter ici la fin de cette aventure malheureuse, l'exécution de Monmouth et la « sanguinaire campagne » de l'impitoyable Jeffries. Qu'il nous suffise de dire que Defoe se trouvait avec les rebelles à Bristol et à Bath, et qu'il s'en fallut de bien peu qu'il ne tombât dans les griffes de l'inexorable juge. Peut-être ne dut-il ce bonheur qu'au fait d'être personnellement inconnu dans les comtés de l'ouest, qui étaient le théâtre de la prise d'armes. Quoi qu'il en soit, trois de ses compagnons et condisciples périrent sur l'échafaud. La même année, Defoe put reprendre tranquillement son commerce dans Cornhill.

La facile victoire remportée par Jacques II lui fit oublier toute prudence. Il donna des brevets dans l'armée à des catholiques, en les dispensant des formalités requises par la loi, et il priva des officiers protestants de leurs commissions ; il appela de l'étranger des prêtres catholiques ; il éleva des églises ; et le comte de Castelmaine fut envoyé en ambassade auprès du pape, pour solliciter la réconciliation de l'Angleterre avec l'Église romaine. Le roi se laissa emporter, sur la voie du bon plaisir, jusqu'à décider des mesures semblables à celles qui avaient conduit son père Charles à l'échafaud ; il leva les droits de l'excise et autres contributions sans l'approbation du parlement, ce qui ne le dispensa point d'avoir à recourir aux subsides de Louis XIV. Jacques en reçut un jour 500,000 livres qui lui firent couler des larmes de reconnaissance ; il aurait voulu, grâce aux secours du roi de France, pouvoir se rendre indépendant du parlement. Le trop fameux Titus Oates fut saisi, convaincu de parjure, fouetté et mis au pilori, à la grande joie des honnêtes gens de toutes les opinions. Les prisons furent ouvertes aux catholiques incarcérés, et afin que le prince ne pût être accusé de partialité, les dissidents reçurent en même temps leur mise en liberté.

En tout cela, le roi prétendait agir en vertu de sa prérogative et sans le concours ou consentement du parlement. Defoe comprit fort bien le jeu périlleux que jouait le roi ; et sous forme d'avis à ses compatriotes, il publia, dans le mois de juin de 1687 ou environ, le premier de ses nombreux pamphlets politiques. Cet écrit consiste en une seule feuille in-4° à deux colonnes, et, comme indice du danger que couraient tous ceux qui y avaient contribué, il ne

porte ni date, ni nom d'imprimeur, ni indication du lieu de la publication. A M. Lee revient l'honneur d'avoir découvert cet écrit, — le premier vraisemblablement de Daniel Defoe, — dans la collection des pamphlets contre le roi Jacques qui se trouve à la bibliothèque du *British Museum.*

Une année plus tard, le roi renouvela sa fameuse déclaration, mais cette fois, on le sait, il enjoignit aux évêques protestants de la lire dans les églises de leurs diocèses. Le refus de sept d'entre eux, leur emprisonnement à la Tour, leur jugement, et enfin leur acquittement, accueilli par les acclamations du peuple et de l'armée, mirent plus que jamais en évidence l'antipathie mutuelle du roi et de ses sujets.

Defoe s'était sans doute exposé à un bien grand danger par la publication de son pamphlet. Il avait taillé sa première plume pour la défense de la liberté politique, et aussi en faveur des intérêts des dissidents au milieu desquels il était né; mais il se vit mal interprété et regardé avec froideur par les hommes mêmes qu'il s'était efforcé de servir. En particulier, ils l'avertissaient de sa jeunesse et de son inexpérience; en public, ils saisissaient toutes les occasions de le désavouer. Mais Defoe s'était préparé à cela. Plus tard, en parlant de ce temps, il a écrit : « Celui qui sert les hommes ne doit pas se flatter qu'il ne les irritera pas. J'ai appris cela dès ma jeunesse. » Ainsi à l'âge de vingt-six ans, il commença à devenir ce penseur solitaire et résolu qu'il ne cessa jamais d'être.

On est induit à croire qu'après cette publication il tourna toute son attention vers les intérêts de son commerce, et, afin de s'unir plus complétement à ses concitoyens, il réclama le privilége, auquel il avait droit par naissance, de *liveryman* (ou homme libre[1]) de la cité de Londres. Il fut inscrit sur les registres du chambellan le 26 janvier 1688, sous le nom de Daniel Foe.

On sait que c'est pendant cette année qu'eut lieu, à Torbay, le mémorable débarquement de Guillaume, prince d'Orange. Daniel déserta encore une fois le comptoir; de même qu'il n'avait pu s'empêcher d'aller partager les dangers et la défaite du brave et imprudent Monmouth; il ne put se résigner à ne point jouer un rôle dans les événements qui allaient se produire. Aussitôt donc que lui parvint la nouvelle de l'heureux débarquement et de la marche des Hollandais, il laissa l'aune et les livres de commerce, il s'arma, sauta à cheval et se joignit, près d'Henley-on-Thames, au second corps de l'armée de Guillaume. Defoe faisait partie du cortége de ce prince lors de son entrée triomphale à Londres. Il se trouvait à la barre de

[1] Électeurs pour les conseils municipaux.

la Chambre des lords lorsque Hampden emporta le vote du refus d'obéissance à un souverain catholique. Le 29 octobre de l'année suivante, le roi et la reine se rendirent en grande pompe à un banquet donné en leur honneur à Guildhall par le lord-maire; les nouveaux princes anglais étaient escortés d'un régiment de cavalerie formé de volontaires, richement accoutrés, sous la conduite du comte de Monmouth, et parmi ces volontaires, la plupart « notables » de la cité de Londres, se trouvait, non des moins fiers et des moins heureux, maître Daniel Defoe, mercier de Cornhill.

Le jour du débarquement de Guillaume en Angleterre, 4 de novembre, fut marqué plus tard dans l'almanach privé de Defoe, comme un jour à célébrer périodiquement, en réjouissance de la délivrance nationale. A cette époque, Defoe, bien que commerçant dans la Cité, avait une maison à Tooting, comté de Surrey, et dans cette localité il formait une congrégation religieuse des dissidents et fondait une chapelle pour leurs exercices religieux.

Il semblerait que Defoe ait consacré exclusivement les deux années suivantes aux soins de son commerce. Il étendit le cercle de ses opérations et lia des relations avec l'étranger, notamment l'Espagne et le Portugal. On a quelque raison de croire que, malgré cette apparence de prospérité, son esprit était trop adonné à des spéculations absolument différentes pour que son succès fût durable. En 1691, Defoe publia une pièce de vers intitulée : *Récente découverte d'une vieille intrigue, satire contre la trahison et l'ambition.* C'est une attaque dirigée contre la conspiration jacobite. A cette époque semblent avoir commencé ses embarras pécuniaires. L'extrait suivant de son ouvrage *le Parfait commerçant* contient un portrait qui a bien l'air d'être le sien : *Un écrivain devenu commerçant !* Quels éléments hétérogènes associés ensemble ! Il n'y a pas d'attache de tablier qui puisse le retenir. Au lieu de le trouver à son poste, derrière le comptoir, il est allé jouir de la compagnie d'Horace et de Virgile ; les entrées de son journal, ce sont des poésies pindaresques; pour grand-livre, il a des héroïdes ; il est dramatique d'un bout à l'autre dans tous les détails de son commerce, et comme le premier acte est tout comédie, les autres sont tout tragédie. Une déclaration de faillite est son « le rideau tombe, » et généralement il débite l'épilogue à la prison de la Fleet ou à la Monnaie. »

Defoe éprouva de sérieuses pertes dans son commerce, et sa ruine finale eut pour cause la négligence habituelle de ses intérêts. Quant à son existence, elle était économe et régulière. En 1692, il fut obligé de se soustraire à ses créanciers. Ceux-ci, attribuant à la guerre la cause de ses revers, firent preuve de modération. L'un d'eux, de moins facile composition, commença des pour-

suites judiciaires contre lui ; mais il en fut bientôt détourné par les autres, plus accommodants. Defoe leur proposa un concordat, qui fut accepté. Plus tard, plusieurs d'entre eux, dont les droits avaient été légalement satisfaits, se trouvant à leur tour dans une position fâcheuse, Defoe leur compta le complément intégral de leurs créances, se trouvant en mesure de se conduire ainsi par suite de la faveur dont il jouissait auprès du roi Guillaume. Les ennemis de Defoe ne purent se défendre de reconnaître cette générosité.

Daniel Defoe s'était marié vers l'année 1692 ; mais sur ce mariage, et sur un autre qu'il contracta après être devenu veuf, on ne sait rien, sinon que sa première femme s'appelait Marie, et la seconde Suzanne. Écrivant en 1705, Defoe dit qu'il vient de passer par une succession de malheurs ; qu'il a réduit ses dettes, exclusion faite du montant du concordat, de 7,000 livres sterling (175,000 fr.) à moins de 5,000 livres. Ces faits mettent complétement en lumière son honnêteté commerciale, et l'on voit bien que, lorsqu'il se déroba à ses créanciers, ce ne fut pas pour se soustraire au payement de ses dettes, mais pour échapper à la prison et être à même d'obtenir de ses créanciers un arrangement qui lui laissât, avec le temps, les moyens de s'acquitter intégralement envers eux. « La prison, disait-il, ne paye pas les dettes. » Cette vérité n'a été reconnue que de nos jours.

Il est probable que pendant les deux années suivantes (1692-94), Defoe fut connu personnellement de la reine Marie, qui mourut en 1694 ; l'auteur de *Robinson* mentionne avec une satisfaction évidente l'honneur d'avoir accompagné Sa Majesté la première fois qu'elle visita le terrain où furent depuis dessinés les jardins du palais de Kensington. L'année de la mort de la reine, Defoe publia un pamphlet, que M. Lee est le premier de ses biographes à signaler. Il est intitulé : *Le choix et les véritables intérêts du peuple anglais ; continuation vigoureuse de la guerre avec la France, en faveur du roi Guillaume et de la reine Marie, et reconnaissance de leurs droits*. Cet écrit, portant l'empreinte d'un esprit peu commun, le recommanda sans doute au gouvernement du nouveau souverain. « Quelque temps après sa publication, dit Defoe, je fus, sans avoir adressé quelque demande que ce soit, et alors que je me trouvais à soixante-dix milles de Londres, mandé pour être le comptable des commissaires des droits sur le verre, emploi que je remplis jusqu'au moment où expirèrent leurs pouvoirs, c'est-à-dire en août 1699. C'est vers cette époque que Defoe fut chargé de l'exploitation d'une briqueterie et d'une tuilerie à Tilbury, en Essex. Il devint, plus tard, possesseur de cette fabrique ; mais il était né pour d'autres métiers que celui de

fabricant de briques, et il devait être trompé de nouveau dans ses espérances et faire encore une fois faillite, par suite du déclin qu'éprouva cette industrie.

En 1696, Defoe publia son *Essay on projects*, écrit dans lequel il proposait des réformes dans le régime des banques, et un plan pour des banques centrales de comté. Il fit aussi ressortir les avantages d'une amélioration savante de la voirie, qui devait être d'un grand profit pour le trésor, et la nécessité d'un adoucissement de la loi en faveur du failli honnête, et d'une augmentation de rigueur dans la loi contre les pratiques de la mauvaise foi. Defoe proposait aussi l'établissement de bureaux d'assurances contre les risques de tous genres, des sociétés de secours mutuels, et une sorte de caisse d'épargnes pour les pauvres. Il était tellement en avance sur son temps, qu'il recommandait un meilleur traitement des aliénés qu'il nommait « un impôt particulier à la charge de la grande famille humaine. » Il est beau de voir Defoe tirer de sa vie solitaire des inspirations aussi heureuses que celles que nous venons de citer. Plusieurs de ces idées prouvèrent plus tard, à l'exécution, qu'elles étaient de ces graines qui ne portent fruit qu'après bien des années. Sa conduite, strictement honorable en matière d'affaires, lui avait mérité de nombreuses sympathies aux heures de l'adversité, et ses rapports avec la cour lui valurent l'attention de personnes considérables.

Il n'y a aucune exagération à dire qu'à l'époque où nous sommes arrivés de la vie de Daniel Defoe, l'homme le plus impopulaire d'Angleterre, c'était le même qui, quelques années auparavant, l'avait sauvée : Guillaume III. Il avait entrepris l'établissement difficile d'un gouvernement constitutionnel. Il avait devant lui un chemin nouveau, obscur, hérissé de difficultés, et sa tâche était rendue doublement ardue par des cabales et des intrigues dans les conseils mêmes qui environnaient le trône. Les tories, d'accord avec les whigs, se prononcèrent contre plusieurs mesures dues à son initiative, notamment contre le maintien d'une armée permanente. « Je ne vois pas de différence entre eux, disait Guillaume, sinon que les tories voudraient me couper la gorge le matin et les whigs dans l'après-midi. » Defoe se jeta avec ardeur dans le conflit, en faveur du roi. Toutefois il se rangeait du côté des whigs de préférence aux tories, et bien qu'il fût contraire à leurs manières de faire, il adopta les principes du programme des whigs.

On raconte que le roi ayant eu connaissance de la correspondance du duc de Shrewsbury, du parti whig, lui envoya un colonel de la garde, pour lui présenter les sceaux du ministère d'une main et une accusation de haute trahison de l'autre, et lui donner ainsi le choix

entre la formation d'un cabinet et l'incarcération à la Tour de Londres, et que ce fut sur le conseil pratique de Daniel Defoe que le duc interpréta comme il le fallait le message royal.

L'espace nous manquerait si nous entreprenions de mentionner les nombreux écrits qui, à cette époque, sortirent de la plume féconde de Daniel Defoe. Son plus important pamphlet fut dirigé contre les dissidents, qu'il blâma de suivre par complaisance le rituel de l'Église anglicane, contrairement à leurs convictions religieuses, uniquement en vue d'acquérir le pouvoir politique. Une autre de ses productions fit beaucoup de bruit. C'était une pièce de vers, intitulée *le Véritable Anglais*, dirigée contre ceux de ses compatriotes qui se faisaient les détracteurs de Guillaume III simplement parce qu'il était d'origine étrangère. Defoe eut pour objet de prouver aux Anglais que leur nation était un composé de toutes sortes de races. Tel fut l'effet de cette satire, que l'on cessa de reprocher au souverain sa qualité d'étranger. L'auteur de *Robinson* a raconté comment il fut mandé au palais du roi, quel bon accueil il y reçut, et comment enfin il fut récompensé. A partir de ce jour, il put aborder librement le roi, qui lui permit de dire franchement son avis sur plusieurs questions de politique.

Le degré de pouvoir réclamé par la Chambre des communes donna lieu à des débats excessivement animés dans la société influente de ce temps, et Defoe publia une lettre, d'un style simple et nerveux, dans laquelle il se prononça contre cette assemblée, et se plaça à un point de vue tout à fait nouveau alors, en soutenant qu'elle était le produit d'un trop petit nombre d'électeurs pour qu'on pût dire qu'elle représentait réellement la nation. Cette lettre fut si habilement conçue, si clairement écrite, qu'elle devint le texte favori des aspirants au pouvoir, depuis le temps de l'expulsion de Walpole et de Wilkes jusqu'à l'époque de la loi Disraeli, qui a justifié les conseils d'outre-tombe de Daniel Defoe. Nous trouvons un peu plus tard Defoe remplissant le principal rôle dans l'affaire de la pétition du comté de Kent et dans le mémoire de la « Légion » à la Chambre des communes.

Cette chambre despotique avait pris sur elle de faire jeter en prison seize bourgeois du comté de Kent, coupables d'avoir présenté une pétition signée par le grand jury, par des juges de paix et des propriétaires fonciers du comté. Le lendemain de leur incarcération, comme Harley, le président, se rendait à la Chambre, un homme, enveloppé d'un manteau jusqu'aux yeux, lui remit un mémoire et en même temps une lettre dans laquelle Harley recevait l'ordre, de la part de deux cent mille Anglais, de communiquer ce mémoire à la Chambre des communes, en l'informant qu'il ne s'agissait nulle-

ment d'une plaisanterie. Dans le mémoire, il était dit hardiment aux Communes que si elles négligeaient leur devoir, « elles pouvaient s'attendre à être traitées ainsi que le dicterait le ressentiment d'une nation offensée; car les Anglais n'entendaient pas plus être les esclaves d'un parlement que d'un roi. »

« Notre nom est Légion, » disait le mémoire.

L'intrépide auteur de cette lettre et de ce mémoire, l'homme déguisé qui glissa ces deux pièces dans les mains du président de la chambre, n'était autre que Daniel Defoe. Seize personnes « de qualité » veillaient à proximité sur lui, prêtes à le délivrer par la force, dans le cas où on lui eût fait violence. Harley avait reconnu Defoe à travers son déguisement, mais il était passé sans mot dire. Il ne fut fait aucun effort pour découvrir l'auteur de ces deux pièces. Ce coup hardi répandit la consternation parmi les membres de la chambre même les plus audacieux, et ils n'imaginèrent rien de mieux que de s'éclipser peu à peu, l'un après l'autre, pour aller dans leurs colléges électoraux tâcher de faire la paix avec leurs commettants irrités. La session fut close de bonne heure, ce qui permit aux citoyens de Londres de fêter et d'applaudir à l'envi les pétitionnaires. Parmi eux, à la place d'honneur, était assis l'auteur de la lettre de « Légion. »

A la faveur de la surexcitation inséparable de ces faits, les whigs et le roi Guillaume reconquirent une grande partie du terrain perdu. Defoe jouissait auprès du roi d'un grand crédit. Il fut chargé de présenter un plan pour l'ouverture de nouveaux débouchés au commerce. Guillaume sentait qu'il gouvernait enfin le pays et n'avait jamais été en meilleurs termes avec la nation. Mais, au milieu de sa satisfaction, de ses projets et de ses espérances, il tomba de cheval dans une partie de chasse, languit pendant un mois et expira.

En perdant Guillaume, Daniel Defoe perdit beaucoup. Il avait obtenu la confiance de ce prince, et le chemin des honneurs lui semblait ouvert. Maintenant, tout allait changer pour lui, et l'ère des rudes épreuves recommencer. Nous allons voir avec quelle noblesse Defoe sut les supporter, et après quelle série de souffrances sa nature courageuse et honnête finit par faillir.

III

L'avénement de la reine Anne infusa une nouvelle vie aux partis tory et jacobite. Dans la chaire et sur les plateformes électorales,

on disait au peuple de se réjouir du retour de la famille royale au trône de ses ancêtres. A cette occasion, on avait ravivé la croyance populaire au don de guérison des infirmités par l'attouchement de mains royales. Le roi récemment défunt était devenu en même temps le sujet de discours empreints de la plus cruelle malignité, d'épigrammes mordantes et de « santés » dérisoires. Le chagrin profond que ressentit Defoe de la mort de son royal bienfaiteur ne pouvait que s'accroître sous l'influence de la disposition des esprits, et, autant par amour de la réplique que pour soulager son cœur, il publia en 1702 un poëme satirique intitulé « les Pleureurs pour rire » (*the Mock-Mourners*). Il dédia cette pièce à la reine, et l'accueil que lui fit le public prouva à l'auteur que Guillaume avait laissé des regrets qui, pour n'être pas bruyants, n'étaient pas moins sincères.

Deux mois après l'avénement de la reine, tous les ministres whigs du feu roi avaient été renvoyés, et un cabinet tory se trouvait installé à leur place. La guerre fut immédiatement déclarée à la France et à l'Espagne, et un projet de loi contre la Conformité accidentelle (*occasional Conformity*) des dissidents fut adoptée par la Chambre des communes. En vertu de ce bill, tous les sectaires devaient être exclus des emplois civils. La Chambre des lords repoussa cette loi; mais la populace ayant été violemment excitée en faveur de l'Église établie, se livra à des violences de toutes sortes contre les dissidents. Les chapelles des sectaires furent saccagées, démolies; la populace parcourut les rues en entonnant des chants de la haute Église et en insultant nombre de dissidents bien connus. Enfin Londres devint le théâtre de véritables saturnales provoquées par les partisans des tories et de l'Église réformée. La surexcitation était si grande, que Swift dit, dans une de ses lettres à Stella, qu'il n'était pas jusqu'aux chiens errant par les rues qui ne fussent plus querelleurs que de coutume, et que la nuit où le bill fut envoyé aux lords, un comité de chats tories et whigs avaient eu une chaude et longue dispute sur le toit de sa maison.

Defoe regardait tout ce qui se passait d'un œil plus sérieux. Il aurait préféré voir passer le projet de loi, parce qu'il croyait qu'il consoliderait plutôt qu'il ne ruinerait la position de ses amis politiques. Il eut la courageuse franchise de publier un pamphlet où il avançait cette opinion, et il n'en condamnait pas moins l'esprit d'intolérance qui était le mobile de cette mesure. Il disait : « C'est quelque chose de merveilleux pour moi, que je ne trouve personne qui soit de mon avis; pourtant j'ai raison. » Cette conviction que le bon sens était pour lui l'enhardit jusqu'à blesser de nombreuses susceptibilités; elle le soutint à travers les épreuves qui approchaient, elle le soutiendra encore lorsque nous le verrons, proscrit, amené par devant

des juges complaisants ou passionnés, accablé d'amendes, attaché au pilori, emprisonné, tandis que sa femme et ses enfants tombent dans la misère.

Le commencement de l'année 1702 l'avait vu, favori de son souverain, sur le grand chemin de la fortune et des honneurs; mais bientôt tout devait changer. Defoe s'était remarié et était père de six enfants. Établi dans le faubourg de Hackney, à Londres, il menait un assez grand train de maison et avait repris la fabrication des tuiles, industrie redevenue florissante. Il se trouvait sur un pied d'intimité avec plusieurs membres de l'aristocratie. Cette position allait être perdue. L'argumentation simple et sérieuse de ses pamphlets contre l'Église établie et ses défenseurs n'eut pas un grand effet : Defoe recourut à la raillerie et au sarcasme, et publia un nouvel écrit sous le titre de : « Le plus sûr moyen d'en finir avec les dissidents (*The shortest way with the dissenters*), ou Projets pour la consolidation de l'Église. » Les traits étaient si bien aiguisés, si bien polis, l'ironie était si fine, qu'un grand nombre de partisans de l'Église officielle s'y trompèrent. Un d'eux alla jusqu'à dire qu'il fallait prier Dieu d'inspirer à Sa Majesté le désir de suivre les recommandations indiquées dans la brochure, c'est-à-dire d'exterminer les dissidents. Qu'il se trouvât des hommes qui pussent croire que ces conseils féroces étaient donnés au sérieux, cela prouve que le moment de cette publication était bien choisi. Le parti de l'Église établie découvrit bientôt cependant que le pamphlet était l'œuvre d'un dissident, et qu'il s'était laissé prendre à un piége. « Il avait commencé par applaudir le livre; il le dénonça du haut de la chaire et dans la presse comme une horrible calomnie adressée à l'Église. Ce parti ne pouvait défendre l'Église sans condamner du même coup les persécutions; c'était aussi une censure du clergé de l'Église officielle, qui, en d'autres termes, avait conseillé les mêmes mesures dans ses écrits. Vraiment, « Le plus sûr moyen » coupa la gorge au parti tout entier. » Tel est le jugement que Defoe porte sur son propre écrit. Lorsque ses ennemis découvrirent le nom de l'auteur, ils furent saisis comme d'une rage folle, et déterminés à immoler tous leurs principes au plaisir de se venger, de l'écraser par un procès d'État. On offrit dans la *Gazette de Londres* une récompense de 50 livres sterling (1,250 francs) pour sa capture. Le signalement de Daniel Defoe le dépeint comme « un homme de taille moyenne, d'environ quarante ans, teint brun et cheveux foncés, mais portant perruque, avec un nez aquilin, un menton avancé, des yeux gris, et une grande tache naturelle près de la bouche. Il y est dit natif de Londres, ancien marchand de bonneterie dans Freeman's-Yard, Cornhill, et actuellement propriétaire d'une fabrique de tuiles

près de Tilbury-Fort, comté d'Essex. » Defoe chercha d'abord un abri contre l'orage; mais lorsqu'il apprit que l'imprimeur et le libraire avaient été emprisonnés, il se livra, « de peur que d'autres ne portassent la peine de ses actes. » La brochure eut l'honneur d'être brûlée par la main du bourreau, par ordre de la Chambre des communes, dans le parvis même du palais du parlement, et l'auteur fut cité à comparaître à l'Old-Bailey. Sa mise en jugement fut fixée au mois de juillet suivant.

Le voilà dans la prison de Newgate ; mais « des murs de pierre ne constituent pas une prison, pas plus que des barreaux de fer ne constituent une cage ; » et, outre d'autres pamphlets où il continuait son opposition au parti tory de l'Église officielle, il corrigea une édition complète de tous les ouvrages qu'il avait publiés à cette époque, y compris le pamphlet pour lequel il allait être jugé. Ses amis lui conseillèrent de ne point préparer de défense, lui faisant de grandes promesses de protection, sinon même des offres d'évasion, si seulement il consentait à se recommander à la reine. Ces promesses, suivant l'usage le plus fréquent, ne furent point tenues, et le jury l'ayant reconnu coupable d'avoir composé et publié un libelle séditieux, il fut condamné à 200 marcs d'argent d'amende, à être mis trois fois au pilori, à rester en prison autant qu'il plairait à la reine, et finalement, à fournir des répondants pour sa bonne conduite pendant la durée de trois années. Son exposition au pilori fut fixée au vingtième jour après celui du jugement. Pendant ce temps, Defoe se mit à écrire *Le plus sûr moyen d'arriver à la paix et à l'union*, par l'auteur du *Plus sûr moyen d'en finir avec les dissidents*. Il donnait par là une nouvelle preuve d'énergie de caractère.

Dans ce dernier écrit, Defoe passe en revue les visées, les prétentions, tous les points qui divisent les deux partis, et conseille un terme moyen de tolérance réciproque. Il réservait la publication de cet écrit pour le jour même où il serait mis au pilori, le 29 juillet. Il donna encore ce jour-là une autre œuvre écrite en prison, sa fameuse « Hymne au pilori. » Il s'en vendit un nombre considérable d'exemplaires, dans la foule qui entourait le barbare échafaud dressé sur le devant de Temple Bar. L'attitude sympathique de cette foule à l'égard de Daniel Defoe, combinée avec la vente de cette hymne, ne manqua pas certainement d'exaspérer ses persécuteurs. Defoe ne fut pas seul mis au pilori, ce jour-là : ses ennemis y prirent place et y sont demeurés pour toujours devant la postérité. Quant à la populace, bien qu'elle fût composée en partie d'émeutiers de l'Église établie, comme elle abhorrait la tyrannie, elle transforma en ovation le châtiment au-

quel elle assistait. Elle suspendit au pilori des guirlandes de fleurs, elle offrit des bouquets au bout de longues hampes, aux mains captives de Defoe ; elle but respectueusement à sa santé, exprima tout haut le regret que les hommes qui l'avaient mis là ne fussent point à sa place, poussa des cris de joie quand on le fit descendre du pilori et lui présenta aussitôt toutes sortes de boissons. Tel fut le triomphe de la vraie justice sur son simulacre. Ainsi la victime triompha de ses bourreaux.

Mais Defoe, malgré tout cela, était bien une victime. Son commerce était ruiné et, pour nourrir sa femme et ses enfants, il n'avait pas d'autre ressource que sa plume. Oldmixon, l'historien, rapporte que le comte de Nottingham offrit une forte somme d'argent à Defoe s'il consentait à lui dire qui l'avait engagé à écrire « le Moyen le plus sûr d'en finir avec les dissidents. » Un autre écrivain raconte que deux pairs allèrent voir Defoe, dans la même intention, mais que Defoe, dans une lettre adressée à lord Halifax, six mois après qu'il eut obtenu son pardon, dit qu'il aurait eu honte de sortir de Newgate au prix d'une trahison envers un maître défunt. » Defoe se mit alors à écrire nombre de pamphlets sur les controverses du jour, pamphlets que le temps n'a pas épargnés, mais dont nous avons une analyse dans le volume de M. Lee.

Tous ces écrits révèlent un bon sens profond, une grande fermeté de principes, beaucoup d'indépendance et un talent qu'aucun écrivain anglais n'a possédé au même degré.

Tandis qu'il était en prison, il commença la publication de sa Revue. Ce recueil était conçu sur un plan nouveau; il consista d'abord en une feuille in-quarto hebdomadaire, du prix d'un *penny* (environ dix centimes). Après le quatrième numéro, il fut réduit à une demi-feuille, imprimé en caractères plus petits et à deux colonnes au lieu d'une, au prix de deux *pences* (environ vingt centimes). Après le huitième numéro, il parut deux fois par semaine, le mardi et le samedi. Finalement, il fut publié le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, et écrit uniquement par Defoe. Cela dura ainsi, sans interruption, pendant neuf années. « Il composa ce recueil, dit M. Forster, en prison et hors de prison; malade et en bonne santé. Defoe ne cessa pas de le rédiger lorsque les circonstances l'appelèrent hors de l'Angleterre. Ni emplois officiels, ni considérations politiques, ni hostilité personnelle, ni censure gouvernementale, rien ne put lui faire interrompre cette publication, et il n'y a pas de doute qu'elle l'aida à entretenir sa famille pendant plusieurs années. Il avait cependant à souffrir grandement des plagiaires qui vendaient le fruit de leurs rapines à des milliers d'exemplaires, tandis qu'il n'en écoulait que plusieurs centaines. Son

emprisonnement à Newgate dura environ dix-huit mois, et comment il prit fin, c'est à Defoe lui-même qu'il faut le demander : « Lorsque « Sa Majesté apprit toutes les circonstances, telles qu'elles s'étaient « passées, j'éprouvai l'effet de sa bonté et de sa compassion royale. « Et d'abord, Sa Majesté déclara qu'elle laissait le soin de tout à « *une certaine personne*, et elle n'avait pas l'air de vouloir m'abuser. « Ces mots furent suivis de preuves plus convaincantes de ce qu'ils « signifiaient, à savoir que Sa Majesté désirait connaître ma situation « et celle de ma famille, et par son trésorier Godolphin, voulait « envoyer une somme considérable à ma femme et à nos enfants, « et à moi mes frais de prison et de mise en liberté. » Cette action de la reine Anne provoqua chez Daniel Defoe les plus chaudes et les plus vives expressions de reconnaissance, même à une époque où il n'avait plus rien à attendre de cette princesse, ni de ses ministres, car la reine était morte et Harley se trouvait à la Tour, sous le coup d'une mise en accusation.

La « certaine personne » qui avait trahi la confiance de la reine, pour faire peser la vengeance de son parti sur Defoe, était le comte de Nottingham, l'un des membres du parti alors tout-puissant de l'Église établie. A sa sortie de prison, Defoe, tant pour éviter les commérages de la ville que pour refaire sa santé ébranlée, se retira à Bury-Saint-Edmonds, où il demeura tranquille, — c'est-à-dire ne donna que quatre pamphlets en un seul mois, outre les deux revues de chaque semaine.

L'animosité des partis politiques était telle, dans ce temps-là, que la mise en liberté de Defoe fut faussement annoncée par ses ennemis comme une évasion. Un certain Dyer, dont il sera question plus loin, directeur d'un journal tory, imprima que Defoe avait réussi à s'échapper de Newgate et qu'il parvenait à se soustraire aux recherches de la justice. Defoe démentit cette allégation dans sa revue ; mais ses ennemis jugeant, par ce démenti, qu'il était vexé, renouvelèrent leurs propos, se prétendant parfaitement informés. Defoe, à son retour à Londres, promit, par une annonce, vingt livres sterling de récompense à quiconque le mettrait sur la trace de ses diffamateurs; cette démonstration suffit pour les réduire au silence. Le fait que nous venons de raconter est un exemple, entre plusieurs, des persécutions auxquelles Defoe fut encore en butte après s'être tiré des mains de la justice.

Il résulte, d'une lettre de Defoe à lord Halifax, en date du 5 avril 1705, qu'il n'avait pas encore été employé, à cette époque, par le gouvernement. Il y eut ce même mois des élections générales, et Defoe publia un pamphlet intitulé : *Avis à tous les partis* (*Advice to all parties*), écrit trois années auparavant. Il dit, dans cet

écrit : « Nous sommes tous chrétiens, tous protestants, tous Anglais, — soyons tous frères, et conduisons-nous en conséquence, en toutes circonstances.... L'homme d'église (anglican) modéré, et le charitable dissident, sont la même sorte de chrétiens, et toutes les différences qui, vues maintenant de près, paraissent grandes, si elles sont vues du haut du ciel, ne sont rien. De même, les chrétiens catholiques ne se distinguent point, dans ce royaume de lumière, par une couleur distincte. » Defoe s'efforçait ainsi de répandre de l'huile sur les plaies du pays, tout homme de parti qu'il fût lui-même.

M. Lee croit que Defoe reçut alors de Harley la mission privée d'aller dans divers comtés dissiper les préjugés que l'on nourrissait contre le gouvernement et de pousser à la paix et à la concorde. Certains biographes ont pensé que Defoe fut chargé aussi de se rendre sur le continent; mais M. Lee, se fondant sur l'apparition régulière de sa revue, écrite de sa main et publiée trois fois par semaine, est d'avis qu'il n'a pu quitter l'Angleterre.

Defoe était poursuivi, à cette époque, par les créanciers que lui avait donnés sa malheureuse entreprise de Tilbury et par ses voyages dans diverses parties de l'Angleterre. Il échappa pendant ce temps à ses embarras pécuniaires. Le triomphe des whigs, dans les élections générales d'avril 1705, exaspéra le parti tory qui poussa ce cri sinistre devenu depuis lors le cri de ralliement de l'intolérance : « L'Église est un danger. » En réponse à un pamphlet du parti de l'Église établie, Defoe publia un écrit anonyme intitulé : *La Légion de la haute Église*, et il en envoya quelques exemplaires à lord Halifax. Il semblerait, à en juger par les apparences, que ce pamphlet fut très-agréable au gouvernement, et que les ministres mirent à la disposition de lord Halifax une somme assez considérable, qu'il présenta à Defoe, accompagnant ce don de toutes sortes d'assurances d'estime, mais sans lui dire de qui il recevait cette munificence. On conserve au *British Museum* une lettre où Defoe demande à lord Halifax le nom de son bienfaiteur.

En 1706, Defoe fit remise de tous ses biens aux commissaires chargés du soulagement des débiteurs insolvables. En abandonnant tout ce qu'il possédait, il donna aussi le bilan de ses affaires, depuis ses premiers revers commerciaux, jusqu'au temps de l'emprisonnement qui acheva sa ruine, « époque où il fut dépouillé et laissé nu par le gouvernement, et où les fondations sur lesquelles il avait élevé les moyens de payer ses dettes et d'élever sa famille furent renversées. » Il subit quatre interrogatoires, de la part des commissaires, ayant à se défendre contre les attaques de ses ennemis politiques, mais, finalement, les commissaires furent complétement satisfaits.

Defoe entra alors ouvertement au service de la reine, et il dit lui-même : « J'eus l'honneur d'être chargé de plusieurs missions honorables, quoique secrètes. » Le fait que ces services étaient secrets empêchèrent Defoe d'en divulguer, plus tard, la nature, mais il n'y a pas de doute qu'une de ces missions de confiance fut son voyage en Écosse, à l'effet d'y avancer le projet d'union de ce pays avec l'Angleterre. Defoe semble avoir eu, dans cette circonstance, un caractère semi-officiel et indépendant de tous les partis, autant qu'il se pouvait. Il fut consulté fréquemment par divers comités du parlement écossais, qui avaient été institués pour examiner le plan d'union.

Les ennemis de Defoe, toujours aux aguets pour lui nuire, saisirent l'occasion de son voyage en Écosse pour publier qu'il n'était pas le rédacteur de la revue qui paraissait sous son nom. Il démentit ce bruit en déclarant, dans le numéro du 31 décembre 1706, que, « en quelque lieu que se trouve l'auteur, les articles sont de sa main, et qu'on peut en voir l'original à l'imprimerie. » Il prolongea son séjour en Écosse, à la seule fin d'être loin de ses implacables créanciers. Sa conduite fut attaquée, ses services publics dépréciés; le bruit et les persécutions arrivaient jusqu'à lui dans sa retraite, soit par la voie des lettres, soit par celle des journaux.

M. Lee a imprimé, dans son ouvrage sur Defoe, un petit opuscule de cette époque, échappé à l'attention des biographes, ses prédécesseurs, dans lequel l'auteur de *Robinson Crusoé* annonce qu'il sera en Angleterre dans quinze jours et qu'il se montrera en personne, « afin qu'on puisse l'accuser de crimes publics et privés, préparé qu'il est à toutes les conséquences. »

Defoe rentra en effet à Londres après une absence de seize mois. Peu de temps après, son ami Harley perdait son poste de secrétaire auprès de la reine. Cet événement semblait devoir amener le discrédit de Daniel Defoe. Celui-ci le prévit et, en conséquence, il se rendit chez le lord chancelier Godolphin, exposa franchement ses obligations à l'égard de Harley, et exprima ses craintes que la disgrâce du secrétaire de la reine ne ruinât ses propres intérêts. « Nullement, monsieur Defoe, répliqua Godolphin, je pense toujours d'un homme qu'il est honnête, tant que je n'ai pas la preuve du contraire. » Et Defoe fut gardé au service de la reine, ses amis et ses ennemis reconnaissant sans doute son honnêteté, en cette circonstance. On rapporte aussi qu'il s'abstint scrupuleusement de tous rapports avec Harley jusqu'au moment où ce dernier remplaça au pouvoir son rival Godolphin.

Le parti de l'Église officielle leva de nouveau la tête, et Defoe recommença à écrire avec son impartialité habituelle, disant des vérités offensantes, ne redoutant aucune censure, ne se laissant point intimider par la perspective des persécutions, enfin, ne demandant point de faveurs. Il dit lui-même d'un écrivain impartial : « S'il aime la vérité, qu'il s'attende au martyre des deux côtés et, cela fait, qu'il avance sans crainte. » Parlant à ceux de son propre parti, il leur dit : « Celui qui vous soutient doit être négligé et haï par vous, maltraité par la populace et pillé par vous ; il doit avoir faim pour vous, et pourtant vous aider. Ainsi fais-je. »

C'est en 1710 qu'eut lieu la chute du ministère Godolphin et le retour de Harley au pouvoir. Un cabinet tory, d'une nuance modérée, fut formé, et un nouveau parlement le soutint, cent membres seulement restant fidèles au ministère déchu. Harley connaissait parfaitement Defoe. Il le manda auprès de lui, et Defoe a déclaré que le résultat de leur entrevue fut qu'il aurait la liberté de parler des choses publiques suivant sa manière de voir et de juger. En conséquence, dans sa *Revue*, il avertit le ministère que le gouvernement du pays devait être inspiré par les principes de la révolution. « Le peuple anglais, disait-il, a goûté de la liberté, et je ne pense pas qu'il soit disposé à y renoncer. » Malgré cet avertissement, le cabinet présenta au parlement un projet de loi contre les dissidents, et ce projet de loi reçut la sanction royale huit jours seulement après sa présentation aux Communes. Defoe employa toute son énergie, dans sa *Revue*, pour combattre cette mesure, mais ce fut en vain.

A partir de l'année 1711 jusqu'à l'époque de la mort de la reine Anne, les discussions des partis continuèrent avec plus ou moins d'ardeur, et Defoe demeura avec le gouvernement dans les mêmes termes qu'auparavant. Comme le bruit courait que le premier ministre intriguait pour renverser les Stuart, Defoe publia divers pamphlets qui ne le cédaient à aucun des précédents pour leur vivacité et leur mordant. L'un d'eux est intitulé : *Qu'arrivera-t-il si la reine meurt? Qu'arriverait-il si le prétendant revenait?* » Defoe avait pris le ton de l'exagération et de l'ironie, comme il avait déjà fait souvent, et cette fois encore on ne le comprit pas. Condamné à une amende de 800 livres (20,000 fr.), faute de pouvoir la payer, il fut enfermé dans la prison de Newgate.

Ce second emprisonnement dura moins que le premier. Connaissant les motifs secrets de ses ennemis, il écrivit à la reine, lui expliquant son plan et le dessein de ses persécuteurs. Le conseil privé examina attentivement la lettre et la brochure, et la reine dit qu'elle ne voyait rien autre dans toute cette affaire qu'un reste de

dépit au sujet de la première poursuite contre Defoe. Pardon entier lui fut en conséquence accordé en novembre 1713.

L'esprit de parti, à cette époque, ne divisait pas seulement la nation, mais le cabinet même. La reine Anne approchait de sa fin, entourée des intrigues et des querelles de ses conseillers. Dans un intervalle de lucidité, elle avait placé les rênes du gouvernement entre les mains du duc de Shrewsbury, au grand dépit de Bolingbroke et des tories, partisans du prétendant, lorsqu'elle mourut le 1er août 1714.

IV

Defoe applaudit à l'avénement au trône de Georges, électeur de Hanovre. Les principes pour le triomphe desquels il avait lutté toute sa vie étaient maintenant parfaitement établis, et pour récompense, il n'avait à montrer que les cicatrices de trente-deux années de polémique incessante. Le pouvoir des tories se trouvait ruiné, et celui des whigs solidement assis. Ceux-ci profitaient de ce qu'ils avaient le gouvernement du pays, non-seulement pour appliquer leurs principes, mais pour écraser les tories. Harley, devenu comte d'Oxford, fut envoyé à la Tour; Bolingbroke prit le chemin de l'exil. Defoe se vit atteint par la mauvaise fortune de ses amis. Il a raconté qu'aussitôt après la mort de la reine, la colère de ses adversaires s'accrut contre lui au plus haut degré. Il publia alors une défense, ou plutôt une exposition de toute sa conduite politique, avec l'intention de se retirer définitivement de l'arène des affaires publiques. Cette défense fut écrite en 1715. Tandis que Defoe en corrigeait les épreuves, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Il languit pendant six mois, au bout desquels ses amis, pensant qu'il lui était préjudiciable de garder plus longtemps le silence, le poussèrent à publier son écrit tel qu'il était.

Daniel Defoe survécut à son attaque. On a cru, jusqu'à présent, qu'à dater de cette époque il avait cessé de prendre part aux luttes politiques, pour écrire ces romans merveilleux qui ont rendu son nom immortel. Les découvertes récentes de plusieurs lettres de lui, auxquelles nous avons fait allusion au commencement de cette étude, établissent le contraire. Ces lettres ajoutent une page nouvelle à la biographie de l'auteur de *Robinson Crusoe*, mais une page

triste, à jamais regrettable pour sa mémoire. De doute au sujet de l'authenticité de ces lettres, il n'est pas possible d'en concevoir. Adressées toutes à Charles de la Faye, *esquire*, secrétaire du ministre d'État, elles embrassent une période de deux mois, du 12 avril au 13 juin 1718. La première, en date du 12 avril, est très-laconique. Defoe y exprime son chagrin de la publication d'un « *traitorous* pamphlet » qu'il croyait avoir arrêté à l'imprimerie, mais qui vient de paraître malgré lui. Il désire que M. de la Faye assure à Sa Seigneurie (le ministre d'État) que le manuscrit est encore entre ses mains et qu'il n'en a fait faire d'autre copie que celle qu'il a adressée à Sa Seigneurie.

Dans la seconde lettre datée du 20 du même mois, Defoe raconte comment il a été recommandé au gouvernement de lord Townshend par le chief-justice, Parker, comme un homme qui, « malgré les faux rapports dont il a eu à souffrir, » était sincèrement attaché au présent gouvernement. Il ajoute : « Il me fut proposé par mylord Townshend de continuer à paraître tel que j'étais auparavant, c'est-à-dire en défaveur auprès du gouvernement et séparé des whigs, parce que je pourrais rendre plus de services sous cette sorte de manteau que si je me montrais ouvertement ; sur cette base, le projet d'un journal hebdomaire que j'allais publier, en opposition à une feuille scandaleuse intitulée la *Shift Shifteel*, fut abandonné, et la première chose dont je m'occupai, ce fut un recueil mensuel appelé *Mercurius politicus*. Dans l'intervalle, Dyer, l'auteur de *News-Letter*, étant mort, et Dormer, son successeur, étant incapable, à cause de ses ennuis, de s'occuper de cette publication, on m'offrit une part dans sa propriété, aussi bien que dans sa direction. « J'informai immédiatement lord Townshend de ces propositions, et Sa Seigneurie me fit savoir par M. Buckley que ce serait un service très-apprécié. Mylord voulut bien ajouter, par la bouche de M. Buckley, qu'il saurait récompenser mes services en cette circonstance, ce qu'il fit en effet dans la suite. » « Sur ce, je pris des engagements, et j'allai si loin même, que, bien que la propriété (de la feuille) ne fût pas tout entière à moi, pourtant le langage de la rédaction et les nouvelles étaient si bien de mon fait, que je me risquai à assurer à Sa Seigneurie que je saurais arracher l'aiguillon de ce recueil malfaisant ; le langage continuant d'être tory, comme il l'était, afin que le parti (de ce nom) pût être amusé et n'eût pas l'idée de fonder un autre journal, ce qui eût compromis tout le plan secret ; et ceci (le langage), j'en fais entièrement mon affaire. Cela dura pendant une année, c'est-à-dire jusqu'à ce que mylord Townshend sortît du ministère, et Sa Seigneurie, en considération

de ce service, m'a nommé au poste dont M. Buckley a connaissance, avec promesse d'une qualification ultérieure. »

Il dit ensuite qu'il a fait ce qui suit avec l'approbation de lord Sunderland. « Je me suis présenté comme traducteur de journaux étrangers, afin de pouvoir contribuer assez dans le journal hebdomadaire de M. Mist pour être à même de le rédiger en secret, et aussi d'empêcher qu'il ne s'y glisse des choses dangereuses ; et pourtant, ni M. Mist, ni ceux qui ont des intérêts communs avec lui, n'ont eu le moindre soupçon de la personne qui me faisait ainsi agir. Mais, ici, il devient nécessaire d'informer mylord (comme je vous l'ai fait entendre, monsieur) que cette publication, appelée *le Journal*, ne m'appartient pas en propre, comme l'autre; que je n'en ai que la direction ; avec cette différence essentielle que, si quelque chose vient à y être mis à mon insu et qui donne lieu à des plaintes, ou si quelque chose échappe à mon attention, qui soit pris en mauvaise part, que Sa Seigneurie n'oublie pas qu'elle aura un serviteur à réprimander, et non un étranger à corriger. En résumé, il arrivera, par ce mode de direction, que *le Journal* hebdomadaire et la *Lettre* de Dormer, ainsi que le *Mercurius politicus* seront conçus toujours (sauf erreurs) de telle façon, qu'ils puissent passer pour des publications tories, et tellement désorganisés et affaiblis, qu'il leur soit impossible de créer des embarras ou des soucis au gouvernement. »

Plus loin, Defoe regrette que, par la nature de ses services, il se trouve rangé parmi les papistes, les jacobites et les tories enragés — race de gens qu'il abhorre de toute son âme. — « Je suis, dit-il, obligé d'entendre des expressions séditieuses et des termes insultants proférés à l'adresse de la personne et du gouvernement de Sa Majesté et de ses plus fidèles serviteurs, et de donner à tout ce que j'entends un sourire approbateur. Je suis obligé de prendre tous les journaux scandaleux et, je puis le dire, scélérats qui arrivent, de les garder comme si je voulais en tirer des matériaux pour les utiliser dans mes publications. Bien plus, je me hasarde quelquefois à laisser passer des choses blessantes, afin de ne pas provoquer de soupçons.

« Ainsi, je m'incline dans la maison de Rimmon, et dois me recommander humblement moi-même à la protection de Sa Seigneurie. Je puis être ruiné d'autant plus vite que j'exécute avec plus de fidélité les ordres auxquels je suis soumis. »

Finalement, dans un *post-scriptum*, Defoe envoie une des lettres qu'il a arrêtées à l'imprimerie comme une preuve de son dévouement à ses protecteurs.

La troisième lettre, en date du 10 mai, contient une apologie au sujet d'un certain paragraphe d'un goût douteux, pour lequel M. Mist, qui l'aurait laissé passer par mégarde, serait seul à blâmer.

Dans la quatrième lettre, qui porte la date du 23 mai, Defoe semble demander le payement de six mois de son salaire.

Defoe montre aussi quelque préoccupation au sujet d'une poursuite commencée contre un tiers pour diffamation et la crainte de se trouver enveloppé dans la poursuite ; sur quoi, il s'excuse du mieux qu'il peut, disant que, si c'est une faute, « elle est vieille déjà de deux ans et plus, et, par conséquent, antérieure à la capitulation faite par lui à l'époque de lord Townshend, et entraînant amnistie pour toutes ses erreurs passées. »

Dans la cinquième lettre, datée du 4 juin, Defoe constate qu'il a pris de nouveaux engagements avec M. Mist, et que maintenant ce M. Mist a décidé qu'à l'avenir le Journal amusera les tories et ne blessera plus le gouvernement.

« Je lui ai dit franchement, ajoute Defoe, que c'était la seule manière de conserver sa publication, de ne point être jeté lui-même en prison et de sauvegarder les avantages qu'il commence à en recueillir, et qu'il pouvait être assuré que les plaintes contre lui étaient si générales, que le gouvernement ne pourrait tolérer longtemps encore un tel état de choses.

« Je lui ai dit, monsieur, tout ce qu'on peut dire à ce sujet, me taisant sur la personne au nom de qui je parlais, et j'ai terminé en l'assurant qu'à moins qu'il ne voulût s'entendre avec moi et observer très-exactement toutes mes recommandations, je ne pouvais le servir plus longtemps ni m'intéresser plus longtemps à ses affaires. »

La sixième et dernière lettre, en date du 13 juin, est très-courte. Elle ne traite que de l'accomplissement, par M. Mist, des conditions mentionnées dans la lettre précédente, et se termine ainsi : « Je crois que le temps est venu où *le Journal*, au lieu de braver et d'injurier le gouvernement, va devenir de plusieurs manières un instrument utile, et M. Mist est tellement disposé à adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet, que je réponds de lui, comme de moi-même. »

Que dirons-nous après ces lettres? Défendre entièrement la conduite de Defoe, à l'exemple de M. Lee, est impossible. Ces lettres sont l'œuvre d'un misérable. Il n'y a pas de justification pour de telles infamies. Tout au plus peut-on faire observer — mais pour les expli-

quer seulement — que Defoe avait alors près de soixante ans, qu'il était assez vieux et avait assez souffert pour qu'on pût dire de lui que c'était « un vieillard brisé par les orages politiques. » En effet, à plusieurs reprises, il avait perdu toute sa fortune. Deux fois il avait été jeté en prison, coupable du seul crime d'avoir élevé la voix en faveur de la liberté de conscience. Il avait été mis au pilori pour la même faute. Il avait tour à tour été porté sur la roue de la fortune à la hauteur de la faveur royale, puis précipité aussi rapidement dans le gouffre de la misère et de l'humiliation. Pendant toute sa vie semée de tant de souffrances, il avait soutenu avec fermeté la cause d'hommes qui n'avaient eu pour lui qu'abandon et raillerie, parce qu'il était trop franc pour atténuer leurs faiblesses. Et maintenant, pauvre encore, brisé, fatigué d'une vie de tourments, relevant à peine d'une attaque d'apoplexie, affection qui souvent altère les facultés intellectuelles et morales autant que les facultés physiques — il demande de l'aide à des amis qu'il a toujours si fidèlement servis, et cette aide ne lui est accordée qu'au prix du plus grand sacrifice, — le sacrifice de son honneur et de sa fidélité. Terrible nécessité ! pacte humiliant ! Defoe céda à la nécessité et accepta le pacte. Il sacrifia son honneur et le rang élevé qu'il tenait dans l'estime des honnêtes gens.

On ne doit pas oublier aussi, pour la justification partielle de Daniel Defoe que, de son temps, tous les Anglais étaient corrupteurs ou corrompus, que tous donnaient ou recevaient des pots-de-vin, que tous étaient plus ou moins engagés dans des complots soit contre le le gouvernement, soit les uns contre les autres. Qu'y a-t-il d'étonnant alors que Defoe, respirant une atmosphère empoisonnée, ait été lui-même infecté ? Le divin psalmiste n'a-t-il pas écrit qu'étant parmi les méchants il avait *presque* parlé comme eux.

Mais détournons nos yeux de Defoe journaliste et pamphlétaire, et reportons-les vers Defoe romancier ; laissons ce vieillard prostituant sa plume pour s'assurer du pain et du repos, et voyons-le écrivant ces romans dans la composition desquels son esprit troublé trouva le seul soulagement qu'il pût goûter dans ce monde. Ces œuvres d'imagination sont restées des modèles inimitables. Elles sont nombreuses et ont toutes été écrites après l'attaque d'apoplexie dont l'auteur fut frappé. Nous ne parlerons, et encore fort brièvement, que de son *Robinson Crusoe*. On a dit que Defoe s'en procura les matériaux, peut-être par surprise, auprès d'un certain Alexandre Selkirk, qui avait vécu abandonné pendant quatre ans dans l'île de Juan-Fernandez. Ceci est inexact. Le récit de la retraite forcée de Selkirk fut publié plusieurs années avant la composition de *Robinson Crusoe*, et ce

récit était connu de tous les contemporains de Defoe. Ce qui semble avoir donné à Defoe l'idée d'écrire son fameux roman, c'est la remarque de Richard Steele, qui avait dit que c'était quelque chose d'inouï d'entendre le matelot naufragé parler de la révolution qui se fit dans son esprit pendant sa longue séparation du monde. Cette remarque fut l'idée vivifiante, l'âme, en un mot, de l'œuvre de Defoe. Le *Robinson Crusoe* n'est pas seulement en effet l'histoire des inventions et des expédients imaginés par un solitaire en vue de sa propre conservation. C'est là la partie de l'ouvrage destinée à amuser la jeunesse. Mais la partie qui intéresse le genre humain tout entier, c'est l'exposition des pensées et de l'état de l'âme d'un homme vivant seul. On a souvent regardé ce livre, et nous croyons que c'est avec raison, comme une allégorie de la vie de Defoe lui-même. Poursuivi, fatigué et dégoûté du monde, persécuté par ses amis aussi bien que par ses ennemis, il doit avoir aspiré au repos de toutes les forces qui lui restaient. S'il eût été cathlique, il eut pu avoir l'idée de chercher cette paix de l'âme dans un couvent ; mais cette pensée ne pouvait entrer dans l'esprit d'un protestant aussi déterminé que Defoe. Le seul endroit où il pût goûter quelque tranquillité dans ce monde, c'était dans une de ces îles perdues au milieu de l'immensité des mers et que jamais ne foula le pied de l'homme. Cette occupation a dû le consoler en partie des honteuses occupations auxquelles il se livrait. Il a dû mettre dans cette fiction où il se réfugiait toute son âme ; et c'est de là que vient ce caractère de vie, de vérité qui fait l'admiration du monde. Ce Crusoe, dit M. Kingsley, est l'idéal d'un moine protestant, seul avec sa conscience, sa Bible et son Dieu. — La Bible remplace pour lui le prêtre.

Et quelle image de Defoe lui-même ne voyons-nous pas dans le pauvre et craintif Robinson ! Plusieurs fois il est à la veille de la prospérité, et autant de fois il est précipité dans un abîme de désespoir. Il est faible, et sa conscience le poursuit même dans sa solitude, et là il tremble à l'idée de rencontrer les hommes contre qui il prend mille précautions pénibles. Il tremble devant l'empreinte d'un pied ; il est terrifié par la tempête, et à la fin c'est dans le sein éternel de Dieu, qui connaît sa faiblesse et qui a compassion de ses infirmités, qu'il trouve asile et paix. Cette œuvre est vraiment le meilleur commentaire que l'on puisse faire de la vie de son auteur et surtout du chapitre nouvellement livré à nos regards.

Mais ce n'était qu'en se réfugiant dans ce monde idéal que Defoe devait trouver quelque repos. Les découvertes de M. Lee comprennent un nombre considérable d'écrits de polémique inconnus jus-

qu'ici, allant jusqu'à l'année 1729. Deux ans plus tard, ce repos tant désiré arriva, pour Defoe, mais précédé toutefois d'une nouvelle épreuve, l'inconduite de son second fils. Le dernier écrit connu de Daniel Defoe est une lettre datée des environs de Greenwich, comté de Kent, où il semble avoir erré, dans le besoin et le cœur brisé. Quelques-uns de ses derniers biographes ont dit que son fils ne s'était pas si mal conduit qu'on le croit et que ce sont les appréhensions qu'il faisait concevoir qui assombrirent l'esprit du père pendant les dernières années de sa vie. Quoi qu'il en soit, ses angoisses et ses souffrances n'en furent pas moins grandes, et le vieillard, usé, anéanti, se retrouve à l'âge de soixante et onze ans dans Cripplegate à Londres, lieu de sa naissance. C'est là que, le 24 avril 1731, la première fois depuis qu'il était au monde, il trouva enfin le repos — mais dans la tombe.

Paix à sa cendre !

W.-H. Robinson.

LA TERREUR[1]

V

LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS

I

ÉPOQUES DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS. — MARIE-ANTOINETTE, MADAME ÉLISABETH; LES GIRONDINS; DANTON.

Le règne de la Terreur ne doit pas être confondu avec les temps d'anarchie. C'est au contraire le despotisme le plus rigoureux qui ait jamais pesé sur un peuple, une centralisation implacable, un système qui s'affirme par la loi et qui affecte de n'employer que les armes de la justice. La Convention, le 14 frimaire, avait décrété le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix. Robespierre, dans son rapport sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale dans l'administration de la république (18 pluviôse), lui donne hardiment son vrai nom :

« Si, dit-il, le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la vertu et la terreur. La vertu, sans laquelle la terreur est funeste; la terreur, sans laquelle la vertu est impuissante. La terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible : elle est donc une émanation de la vertu; elle est moins un principe particulier qu'une conséquence du principe général de la démocratie appliqué aux plus pressants besoins de la patrie. On a dit que la terreur était le ressort du gouvernement despotique. Le vôtre ressemble-t-il au despotisme? »

[1] Voir *le Correspondant* des 10 et 25 mars, 25 avril 1870, 25 décembre 1871, 10 février et 10 mars 1872.

— Question qu'on appellerait naïve, si elle n'était faite par Robespierre; mais il parlait à une assemblée devenue muette depuis la mort des Girondins, et la réponse ne l'inquiétait pas. Que dis-je? il la faisait lui-même :

« Oui, continuait-il, comme le glaive qui brille dans les mains des héros de la liberté ressemble à celui dont les satellites de la tyrannie sont armés. Que le despote gouverne par la terreur ses sujets abrutis, il a raison comme despote. Domptez par la terreur les ennemis de la liberté, et vous aurez raison comme fondateurs de la république. Le gouvernement de la révolution est le despotisme de la liberté contre la tyrannie. »

C'est bien le jacobin, tel qu'il n'a pas cessé d'être, revendiquant le droit d'écraser tout le monde au nom de la liberté, qui est lui.

Saint-Just n'était pas plus embarrassé à expliquer les arrestations, qui menaçaient également tout le monde depuis l'adoption de la devise: « Liberté, égalité. »

« Les détentions, disait-il dans son rapport du 8 ventôse, les détentions embrassent plusieurs questions politiques; elles tiennent à la complexion et à la solidité du souverain; elles tiennent aux mœurs républicaines. »

Et, faisant de l'histoire contemporaine à la façon de son école :

« En 1787, continuait-il, Louis XVI fit immoler huit mille personnes de tout âge, de tout sexe, dans Paris, dans la rue Meslay et sur le Pont-Neuf. La cour renouvela ces scènes au Champ de Mars. La cour pendait dans les prisons ; les noyés que l'on ramassait dans la Seine étaient ses victimes. Il y avait quatre cent mille prisonniers... Parcourez l'Europe : il y a dans l'Europe quatre millions de prisonniers dont vous n'entendez pas les cris, tandis que votre modération parricide laisse triompher tous les ennemis du gouvernement. »

On voit à quel degré on eût été coupable de parler d'indulgence et de modération. « L'indulgence, disait-il, a coûté la vie à deux cent mille hommes dans la Vendée; » d'où le décret qu'il présentait sur *les personnes incarcérées*. Et comme si c'était trop peu encore, le 23 du même mois, dans un nouveau rapport « sur les factions de l'étranger et sur la conjuration ourdie par elles dans la république française pour détruire le gouvernement républicain par la corruption et affamer Paris par la famine, » il faisait entendre « la voix d'un paysan du Danube. » — « Il est temps, disait-il, que tout le monde retourne à la morale, et l'aristocratie à la terreur. » Et non pas seulement l'aristocratie : son décret préparait les procès d'Hébert et de Danton.

La Terreur n'était donc pas l'excès mal avoué d'un gouvernement qui s'oublie; c'était un régime légal, froidement voulu et raisonné. Établie au sein du Comité de salut public comme dans son fort, la

Terreur a la Convention pour lancer ses décrets, et des tribunaux pour les exécuter : tribunaux révolutionnaires, tribunaux criminels jugeant révolutionnairement, commissions populaires, commissions militaires, etc. Ajoutez ces comités de surveillance et ces sociétés populaires, substituées aux autorités librement élues sur tous les points du territoire, qui reçoivent directement l'impulsion du grand comité et se chargent d'envoyer aux tribunaux leur pâture; car le but avoué, proclamé, de ce gouvernement, c'est l'extermination de tout ce qui ne marche pas avec lui. C'est donc dans les tribunaux que l'on trouvera le dernier mot de la Terreur ; et entre tous ces tribunaux, le premier rang, comme on peut s'y attendre, appartient au tribunal révolutionnaire de Paris. A ce titre, l'ouvrage de M. E. Campardon est comme l'appendice de toutes les histoires de la révolution française. Il nous transporte, dirai-je, dans le sanctuaire ou dans l'antre de la Terreur? Le tribunal révolutionnaire de Paris est le grand instrument de son règne. C'est de lui que relèvent toutes les conditions, soumises au même niveau, non pas seulement les nobles, les prêtres, mais tout le nouveau régime aussi, la rue, les clubs, la Convention elle-même. C'est là que les plus grandes crises de cette époque vont se résoudre; là que les personnages qui dominaient la veille viennent pour la plupart finir.

M. Campardon partage toute son histoire (du 10 mars 1793 au 31 mars 1795, ou 12 prairial an III) en deux parties : avant et après le 9 thermidor; ou encore en cinq livres, trois pour la première période, deux pour la seconde, sous les noms suivants : *Tribunal criminel extraordinaire*, *Tribunal révolutionnaire*, *Tribunal de sang*, *Tribunal réactionnaire*, *Tribunal réparateur ;* titres qui ont pour objet de caractériser les phases successives de la même institution, mais où je vois l'inconvénient de mêler à des noms officiels des noms de fantaisie. Les divisions des livres étaient d'ailleurs naturellement indiquées par les actes qui changent le nom ou les attributions du tribunal : d'abord le décret, rendu pendant le procès des Girondins, qui confère officiellement au tribunal du 10 mars le nom de « tribunal révolutionnaire[1]. » Et ici je crois pouvoir rectifier la division

[1] Il faut noter pourtant que le tribunal criminel extraordinaire avait pris ce titre dès son installation, si M. Campardon a reproduit exactement, d'après l'original qui est aux Archives, le discours du président Montané lorsqu'il vint, à la tête du corps entier, annoncer à la Convention qu'il entrait en exercice. Il n'est pas au *Moniteur* à la date indiquée. Déjà, dans la séance du 5 septembre 1793, Billaud-Varennes insistait pour que le tribunal gardât le nom de tribunal révolutionnaire substitué à celui de tribunal extraordinaire sous lequel il avait été créé, disant : « Celui-ci suppose des formes, et l'autre n'en doit pas avoir. » Saladin, *Rapport au nom de la commission des 21 créée pour l'examen de la conduite des représentants du peuple :* Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, etc. (12 ventôse an III), p. 20.

de M. Campardon, en faisant du dernier chapitre de son premier livre le premier du second ; puis la loi fameuse du 22 prairial an II, qui inaugura ce qu'il appelle le tribunal de sang ; ensuite le décret du 23 thermidor, qui abroge la loi du 22 prairial et renouvelle presque entièrement le personnel du tribunal, juges, accusateurs publics et jurés ; enfin la loi du 8 nivôse an III, présentée par Merlin de Douai, qui réorganise l'institution elle-même, en lui donnant toutes les garanties des tribunaux ordinaires.

Dans cette période de vingt et un à vingt-deux mois, ce lieu est le théâtre des scènes les plus émouvantes. On y voit passer les uns après les autres les personnages les plus divers. D'abord Marat ; mais celui-là se sent là chez lui, il y est reçu comme le maître de la maison, et il en sort en triomphateur (I, p. 33) ; puis celle qui mit un terme à ce triomphe, Charlotte Corday, âme antique, qui se croyait le droit de sauver sa patrie des mains d'un scélérat en donnant vie pour vie : car elle avait horreur du crime. Quand le président lui demanda : « Ne vous êtes-vous pas essayée d'avance avant de porter le coup à Marat? » Elle s'écria : « Oh ! le monstre ! il me prend pour un assassin ! » Et le procès-verbal ajoute : *Ici l'accusée paraît violemment émue.* Elle devait servir à montrer que le meurtre même le mieux justifié sert mal la cause qui le fait commettre. Charlotte Corday ne mit pas fin au despotisme sanglant dont elle voulait délivrer la patrie ; elle dérobait Marat à l'échafaud et y entraînait les Girondins[1].

Un peu plus tard, c'est Marie-Antoinette, poursuivie de toutes les haines de la Révolution ; après elle, les partisans mêmes de la révolution du 10 août, ceux qui avaient voté la mort de Louis XVI, les Girondins, Philippe-Égalité ; puis madame Roland, Bailly, le maire du 14 juillet 1789, et Manuel, le procureur de la Commune du 10 août, un des complices secrets du 2 septembre : — le tribunal révolutionnaire ose le lui reprocher ! Puis deux grands noms de l'Assemblée constituante, Barnave et Duport-Dutertre ; et un nom trop fameux de l'ancien régime, madame Dubarry ; à leur tour, les âmes damnées de la Terreur, Hébert ou le *Père Duchêne*, avec Ronsin, général de l'armée révolutionnaire ; Momoro, dont la femme avait été déesse de la Raison ; Anacharsis Clootz, l'apôtre du genre hu-

[1] « Elle nous tue, mais elle nous apprend à mourir, » s'écria Vergniaud en apprenant l'assassinat de Marat (Campardon, t. I. p. 82). Les citations par tome et par page, sans indication d'ouvrage, renverront au livre de M. Campardon. — M. C. Vatel, qui a publié en 1861 *le Dossier judiciaire de Charlotte Corday*, vient de faire paraître un nouvel ouvrage intitulé : *Charlotte Corday et les Girondins* (3 vol. in-8° avec album. Paris, H. Plon, 1872), ouvrage où il a recueilli les résultats de ses longues et patientes recherches. Nous reviendrons sur cette importante publication, qui fournit à cette page de notre histoire des documents nouveaux, et dont plusieurs, depuis l'incendie de la préfecture de police par la Commune, n'existent plus que là

main, etc., tous suspects de vouloir aller trop loin dans la Révolution ; et bientôt Danton et Camille Desmoulins, suspects de ne plus vouloir suivre; Chaumette, l'agent national de la Commune, avec Gobel, l'évêque constitutionnel apostat de Paris ; le vénérable Malesherbes, mis en jugement pour avoir défendu Louis XVI, et M. de Nicolaï, pour s'être offert à défendre Marie-Antoinette; les vierges de Verdun, madame Élisabeth, et cette longue chaîne dont les anneaux vont se multipliant et se resserrant jusqu'à la chute de Robespierre[1]. Il y a là vingt épisodes qui feraient le sujet d'autant de livres : — et ces livres ont été faits. Qui ne connaît les ouvrages publiés sur Charlotte Corday, sur Marie-Antoinette, sur les Girondins, sur Danton et son ami Camille, sur les vierges de Verdun, sur madame Élisabeth, etc. M. Campardon ne prend les personnages qu'au moment où ils franchissent le seuil du redoutable tribunal, et par là il prive son récit du surcroît d'intérêt qu'il pourrait tirer d'un tableau plus détaillé de leur vie antérieure et de leurs épreuves. Mais là du moins il peut être complet, et pour plusieurs, il donne par extrait les actes officiels, interrogatoires, actes d'accusation, réquisitoires de l'accusateur public, discours du président, seconde forme de réquisitoire, quelquefois plus violente que la première. Or il y a dans ces pièces mille traits curieux à recueillir.

Quelle pitoyable chose, par exemple, que l'interrogatoire de Marie-Antoinette, et quelle dérision que les conclusions qu'on en tire! Dans l'instruction, à la demande de son nom, elle avait répondu qu'elle s'appelait Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche. Devinerait-on ce que le juge voudra tirer de cette réponse? C'est qu'elle avait voulu réunir la Lorraine à l'Autriche! Au tribunal, le président l'en accuse :

« Lors de votre mariage avec Louis Capet, n'avez-cous pas conçu le projet de réunir la Lorraine à l'Autriche? — Non. — Vous en portez le nom. — Parce qu'il faut porter le nom de son pays. »

Dans cette même instruction, voulant disculper l'architecte Renard à propos du départ pour Varennes, elle avait dit « qu'elle pouvait assurer qu'il ne dirigeait pas la marche ; c'est elle seule qui a ouvert la porte et fait sortir tout le monde. » Le procès-verbal continue :

« D. A-t-elle observé que, de cet aveu qu'elle a ouvert les portes et fait sortir tout le monde, il ne reste aucun doute que c'est

[1] Dans le nombre, citons l'invalide Saint-Prix qui avait dressé son chien à aboyer d'une certaine manière lorsque des inconnus se présentaient : — suspect! L'animal avait même mordu un porteur de billets de garde ! Il fut condamné comme le maître ; on a, sinon le texte du jugemeut, au moins un procès-verbal constatant l'ordre du tribunal et l'exécution qui en eut lieu à la barrière du Combat (I, p. 187).

elle qui dirigeait Louis Capet dans ses actions, et qu'elle l'a déterminé à fuir. — R. Qu'elle ne croyait pas qu'une porte ouverte prouvât qu'on dirige les actions en général de quelqu'un; que son mari désirait et croyait devoir sortir d'ici avec ses enfants; qu'elle devait le suivre, que c'était son devoir, son sentiment; elle devait tout employer pour rendre sa sortie sûre. » (P. 116).

La réponse n'était-elle pas assez péremptoire? La parole citée n'en devait pas moins être recueillie et présentée comme un aveu dans le discours prononcé par le président après la clôture des débats : « Lors du voyage connu sous le nom de Varennes, c'est l'accusée qui, de son aveu, a ouvert les portes pour la sortie du château; c'est elle qui a fait sortir la famille. » (P. 145.) Je ne parle pas de l'acte d'accusation de Fouquier-Tinville, et de la manière dont il a fait l'histoire : « C'était elle qui avait médité la conspiration du 10 août, déjoué tous les efforts courageux et incroyables des patriotes. Depuis le 9 jusqu'au 10, elle entretenait les Suisses dans un état complet d'ivresse; elle s'entourait de chevaliers du poignard. » Il lui fait mâcher les balles!... Je n'ai pas besoin de rappeler l'accusation infâme qu'Hébert avait eu l'infamie plus grande encore de faire signer au pauvre petit Louis XVII, le silence de la reine devant cette révoltante imputation, et comme elle rougit quand, pressée de s'expliquer : « Si je n'ai pas répondu, dit-elle, c'est que la nature se refuse à répondre à une inculpation pareille faite à une mère. J'en appelle à toutes celles qui sont ici! » Parole simple et foudroyante dont Robespierre lui-même sentit le coup. Un des jurés, Vilate (c'est lui qui le raconte[1]) la lui ayant répétée dans un dîner où il le rencontra, « Robespierre, frappé de cette réponse comme d'un coup d'électricité, casse son assiette de sa fourchette : « Cet imbécile d'Hébert! ce n'est pas assez qu'elle « soit réellement une Messaline, « il faut qu'il en fasse encore une Agrippine, et qu'il lui fournisse « à son dernier moment ce triomphe d'intérêt public! » — Un triomphe qui durera tant qu'il y aura au monde une mère pour répondre à l'appel de cette mère outragée!

De même, dans le procès de madame Élisabeth (pour rapprocher ici ces deux nobles âmes), n'est-ce pas pitié de voir l'accusateur public n'avoir d'autre ressource que de répéter tout ce qui a été dit contre Louis XVI et Marie-Antoinette, en se contentant d'ajouter : Elisabeth a partagé tous ces crimes; elle a coopéré à toutes ces trames... Élisabeth avait médité avec Capet et Antoinette le massacre des citoyens de Paris dans l'immortelle journée du 10 août; elle veillait dans l'espoir d'être témoin de ce massacre; elle aidait la bar-

[1] Dans les *Causes secrètes de la révolution du 9 thermidor.*

bare Antoinette à mordre les balles, et encourageait par ses discours des jeunes personnes que des prêtres fanatiques avaient conduites au château pour cette horrible occupation ! » (P. 319.) Et le président ose revenir sur cela dans l'interrogatoire! il prétend que c'est prouvé, « d'une part, par la notoriété publique, et de l'autre par la vraisemblance, qui persuade à tout homme sensé qu'une femme aussi intimement liée avec Marie-Antoinette, et par les liens du sang et par ceux de l'amitié la plus étroite, n'a pu se dispenser de partager ses machinations. » Et ensuite (mais c'est le comble de l'impudence !) :

« Voudriez-vous nous dire ce qui vous a empêchée de vous coucher la nuit du 9 au 10 août? — R. Je ne me suis pas couchée, parce que les corps constitués étaient venus faire part à mon frère de l'agitation, de la fermentation des habitants de Paris, et des dangers qui pouvaient en résulter. — D. Vous dissimulez en vain. Mais ce que vous nierez infructueusement, c'est la part active que vous avez prise à l'action engagée entre les patriotes et les satellites de la tyrannie, etc. »

Suivent encore les balles mâchées.

Mais il était juste qu'à elle, comme à Marie-Antoinette, la stupidité de l'accusateur lui offrît l'occasion de le confondre par une parole triomphante.

« D. N'avez-vous pas donné des soins, en pansant vous-même les blessures des assassins envoyés aux Champs-Élysées par votre frère contre les braves Marseillais? — R. Je n'ai jamais su que mon frère eût envoyé des assassins contre qui que ce soit. S'il m'est arrivé de donner des secours à quelques blessés, l'humanité seule a pu me conduire dans le pansement de leurs blessures; je n'ai point eu besoin de m'informer de la cause de leurs maux, pour m'occuper de leur soulagement. Je ne m'en fais pas un mérite, et je n'imagine pas que l'on puisse m'en faire un crime. » (P. 324.)

Simplicité sublime! On l'envoya à l'échafaud.

On ne l'y envoya point avec appareil, comme Louis XVI, ni seule, comme Marie-Antoinette.

On l'avait comprise, pour la juger, dans une fournée de vingt-quatre, et parmi eux, plusieurs qu'elle avait pu rencontrer à la cour: les marquises de l'Aigle, de Senozan, de Crussol d'Amboise; le comte de Sourdeval, Loménie de Brienne, ancien ministre de la guerre, et trois autres Loménie; madame de Canisy, née de Loménie; madame de Montmorin, veuve de l'ancien ministre des affaires étrangères, et Antoine de Montmorin, son fils; Megret de Serilly, ancien trésorier général de la guerre, et sa femme, etc. Après la condamnation, Fouquier ayant dit au président : « il faut avouer cepen-

dant qu'elle n'a pas poussé une plainte.» — « De quoi se plaindrait-elle donc, Élisabeth de France, dit Dumas en pesant ironiquement sur ce titre, ne lui avons-nous pas formé aujourd'hui une cour d'aristocrates digne d'elle? Et rien ne l'empêchera de se croire encore dans les salons de Versailles, quand elle va se voir au pied de la sainte guillotine entourée de toute cette fidèle noblesse. » Et ce fut véritablement une cour, en effet, et cette fidèle noblesse sut reconnaître la supériorité du rang et de la vertu jusque dans cette égalité de la mort. Quand les condamnés, déposés au pied de l'échafaud, eurent été rangés sur une banquette, en attendant leur tour, madame de Crussol, appelée la première, alla s'incliner devant madame Élisabeth et lui demanda la permission de l'embrasser. « Bien volontiers, et de tout mon cœur, » dit la douce et héroïque sœur de Louis XVI, et elle lui donna le baiser d'adieu. Toutes les femmes qui suivirent sollicitèrent et obtinrent d'elle la même faveur; tous les hommes, en passant, s'inclinèrent devant elle; et ce fut précédée de ce cortége de nobles victimes qu'elle parut devant Dieu[1].

Parmi les objets qu'elle laissait en mourant, et que le concierge et l'aide du bourreau remirent au greffe, le procès-verbal mentionne « une médaille d'argent représentant une immaculée conception de la *ci-devant* Vierge. » (P. 327.)

M. Campardon a reproduit les scènes qui appartiennent à son sujet dans les grands procès qui, par leur importance et leur signification, se rattachent à l'histoire générale : procès des Girondins, d'Hébert et de ses complices, de Danton et de Camille Desmoulins. Chacune de ces affaires est marquée par un progrès de plus dans les procédés violents du tribunal révolutionnaire. Sur les Girondins, voyez le rapport de Saint-Just *sur les trente-deux membres de la Convention détenus en vertu du décret du 2 juin*. Ce sont les préliminaires de l'acte d'accusation. C'est à propos des Girondins, que Fouquier Tinville, ne se sentant pas de force à lutter contre leur éloquence, obtint de la Convention un décret portant que, trois jours après l'ouverture des débats, le président serait autorisé à demander aux jurés si leur conscience était assez éclairée. » Décret suivi de cet autre : « que le tribunal extraordinaire porterait désormais le nom de tribunal révolutionnaire. » (P. 156.) Le soir même, le jury se déclara suffisamment éclairé.

C'est à propos de Danton[2], que le même Fouquier et le président

[1] Voy. A. de Beauchesne, *la Vie de madame Élisabeth*, t. II, p. 226.

[2] Le mandat d'arrêt contre Danton, Delacroix, Camille Desmoulins et Philippeaux est sans date et sans cause (voy. Saladin, *Rapport fait au nom de la commission des* 21 (*Pièces*, n° 70). La loi du 20 brumaire an II (*ibid.*, n° 64) avait d'ailleurs été complétement violée dans leur arrestation. La loi portait : « Art. 1er. — La Conven-

Herman, hors d'état de lutter à eux deux avec un tel colosse (les rugissements de Danton, tout autre chose que l'éloquence de Vergniaud, éclataient à travers les fenêtres et auraient pu finir par remuer le peuple de la rue), c'est à propos de Danton, que le juge et l'accusateur public, ne se sentant plus assez protégés par la faculté de clore les débats, puisqu'il faudrait encore lui signifier en face l'arrêt de mort, obtinrent, par le moyen de Saint-Just[1], un décret portant « que tout prévenu de conspiration qui résistera ou insultera à la justice nationale sera mis hors des débats sur-le champ. » — « Nous les tenons, dirent Vouland et Amar, en apportant eux-mêmes le décret à Fouquier, nous les tenons, les scélérats! — Ma foi, dit Fouquier soulagé, nous en avions besoin[2]. » Mais ce ne fut pas sans peine qu'on les fit sortir de la salle. Le jugement rendu, « on ne lut pas même aux condamnés leur arrêt; on les fit mander l'un après l'autre au greffe, comme pour leur faire une communication, et ils furent remis aux bourreaux (14 germinal an II[3]). » (T. I, p. 282.)

II

LES NEUF ORLÉANAIS ; LES DEUX CUSTINE ; LE GÉNÉRAL HOUCHARD ; M. DE LAVERDY ; MADAME DE LAVERGNE ; LAMOURETTE.

Ainsi, les violents aussi subissaient la violence ; et c'est ce qui ramène sur eux la pitié : pitié pour les Girondins, les violents d'autrefois, devenus les modérés et emportant avec eux la dernière espérance d'une république raisonnable ; — pitié pour Danton, l'homme de

tion nationale décrète qu'aucun de ses membres ne sera mis en état d'arrestation qu'après avoir été entendu dans son sein. — Art. 2. — Néanmoins, ses membres pourront être mis en arrestation sur le rapport d'un de ses comités. » L'article 2 impliquait donc que les membres pourraient ne pas être entendus : mais c'est toujours la Convention qui devait prononcer. Danton était arrêté, quand Legendre fit en sa faveur la motion que Robespierre fit repousser par la Convention asservie (11 germinal).

[1] Voyez son rapport (Saladin, *ibid.*, n° 72) et la lettre du président du tribunal qui l'avait provoqué (*ibid.*, n° 71).

[2] Cf. t. I, p. 281. — Dès le lendemain de leur arrestation, un billet de la main de Robespierre mandait un des présidents du tribunal de venir se concerter avec le Comité de salut public : « Le Comité de salut public invite le citoyen Dumas, vice-président du tribunal criminel. à se rendre au lieu de ses séances demain à midi. Paris, 12 germinal, l'an II de la République. » (*Bibl. nationale*, L[e] 38, n° 743.)

[3] Philippeaux, compris avec Danton dans ce jugement, avait, lors de la création du tribunal révolutionnaire, combattu l'institution des jurés, comme trop favorable aux accusés ! *Opinion de Philippeaux, député de la Sarthe, sur la formation du tribunal révolutionnaire.* (*Bibl. nat.*, L[e] 38, n° 206.)

la Terreur avant la Terreur, qu'il introduisit le premier comme une nécessité d'État dans de lugubres journées, et maintenant perdu pour un retour vers des sentiments plus humains; — pitié surtout pour ce pauvre Camille dont la plume fut si souvent homicide dans son espièglerie, frappé pour avoir flétri avec une verve vraiment inspirée de Tacite le fanatisme ou l'hypocrisie sanguinaire qui nous ramenait, sous des despotes en bonnet rouge, aux plus mauvais temps des Césars; si touchant par l'amour qu'il avait au cœur; touchant encore dans ce funèbre convoi par ses efforts mêmes pour se raccrocher à la vie. Si c'est de la faiblesse devant la mort, sa Lucile, condamnée elle-même pour l'avoir pleuré, nous demande de l'oublier pour elle, quand elle monte, peu de jours après, à l'échafaud, le front tout rayonnant de l'espoir de le rejoindre. — Pitié aussi pour la triste bande d'Hébert; pour ce Ronsin, général de l'armée révolutionnaire qui tint à montrer du moins qu'il savait mourir, et cherchait à consoler les autres en leur disant : « Le parti qui nous envoie à la mort ira à son tour, et cela ne sera pas long; » — pour l'homme de la république universelle, pour Anacharsis Clootz qui disait : « Il serait bien extraordinaire que l'homme brûlable à Rome, pendable à Londres et rouable à Vienne, fût guillotiné à Paris. » Je ne sais s'il eût été brûlé à Rome, pendu à Londres ou roué à Vienne, mais pour ce qu'il en devait être à Paris, le 4 germinal an II, il ne lui fut plus permis d'en douter. — Pitié même pour ce misérable Hébert, quand on le voit sur la route, accablé de ces quolibets sanglants que son *Père Duchêne* avait enseignés au peuple contre les victimes vouées par lui à l'échafaud (t. I, p. 247).

Mais pitié surtout pour ces victimes; et dans ses rapides tableaux, M. Campardon nous a esquissé plusieurs scènes des plus touchantes. Comment ne pas être ému du sort de ces neuf habitants d'Orléans que Léonard Bourdon fit immoler à sa vanité? Un soir qu'il était à Orléans, un de ceux qui l'escortaient jusque chez lui insulta, dit-on, le factionnaire placé devant la maison commune. Les hommes du poste vinrent à l'aide, et il s'en suivit une rixe où le représentant du peuple reçut, d'un coup de baïonnette, une légère blessure au bras. Aussitôt il se prétend assassiné. Il veut cumuler la gloire de Lepelletier de Saint-Fargeau, tué par le garde du corps Pâris, avec l'avantage d'être encore en vie. Il écrit à la Convention : « De nouveaux Pâris, au nombre de trente, armés de baïonnettes et de pistolets, m'ont frappé sur tout le corps en me criant : « Va rejoindre Lepelle-« tier! » Il est doux d'être le confesseur de la liberté, je ne rendrais à personne les blessures que j'ai reçues. » — Non; mais, pour ceux qui les lui avaient données, il ne voulait pas moins que leurs têtes. La Convention rend un décret : vingt-six habitants d'Orléans sont ame-

nés à Paris, traduits devant le tribunal extraordinaire ; et neuf des accusés, déclarés coupables, sont condamnés à mort. Vainement leurs parents viennent supplier la Convention : un de ces malheureux est père de dix-neuf enfants dont quatre sont aux armées ; vainement fait-on appel à la générosité de Léonard qui siége à son banc. Il reste muet, et la Convention passe à l'ordre du jour. Les neuf Orléanais sont menés au supplice avec la chemise rouge des assassins ; et l'assassiné trouvait l'expiation à peine suffisante ! Il avait dit, selon Prud'homme, à son médecin : « Tu vois cette petite saignée ; elle ne peut être guérie que par une grande. Je veux que vingt-cinq têtes orléanaises roulent sur l'échafaud, ou je perds mon nom, foi de Léonard Bourdon ! » (p. 56). Il le perdit : on l'appela *Léopard* Bourdon[1].

Laissons Custine, qui ouvre le défilé des généraux mis à mort pour avoir cessé d'être heureux[2], Custine dont la mort pieuse et chrétienne couronne si dignement une vie de soldat ; et le fils de Custine, accusé sur des lettres qu'on tronquait en les lisant[3] ; accablé aux yeux des jurés par cette interpellation du président Dumas : « Il est impossible, il est contraire à la nature des choses qu'un fils tel que vous, habituellement en correspondance avec son père, ne soit pas son complice » (p. 218). Passons encore un des Loménie, que nous nommions tout à l'heure, accusé pour avoir été aux Tuileries le 10 août et prouvant son alibi : il était à Lille. Mais qu'allait-il faire à Lille ? — Soigner un ami suspect : autre crime pour lequel on le condamne, sans le décharger du premier[4].

Mais arrêtons-nous devant l'énergique figure du général Houchard.

[1] Voy. l'*Exposé des faits relatifs à l'assassinat commis à Orléans le* 16 *mars* 1793, *et réponse au rapport du comité de législation par* Léonard Bourdon, *député par le Loiret à la Convention nationale.* Il en fait un attentat dont la meilleure partie de la ville et de la municipalité même sont complices, et tonne contre le comité de législation qui n'avait pas pris ce complot municipal au sérieux.

[2] On a la minute d'un arrêt en simple projet de la main de Barère portant « que tout représentant du peuple, tout général convaincu de n'avoir pas exécuté les arrêtés du Comité de salut public, ou d'avoir donné des ordres contraires, *sera puni de mort.* (Saladin, *Rapport fait au nom de la commission des* 21, 12 ventôse an III. *Pièces*, n° 73). Les quatre derniers mots ont été rayés ; mais alors l'arrêté perdait sa raison d'être : on le laissa. On trouvait suffisamment dans les lois révolutionnaires de quoi frapper les généraux.

[3] Il était question d'une mission auprès de Brunswick. Dans la lettre où il rendait compte des dispositions du prince général, il parlait de ses prétentions au trône de Pologne. Le président faisait croire qu'il s'agissait du trône de France. Voy. Riouffe, *Fragments et correspondances,* dans les *Mémoires sur les prisons,* t. I, p. 130. Voy. dans le même recueil les deux dernières lettres si touchantes du jeune Custine à sa femme (p. 133-135).

[4] *Hist. des prisons,* t. IV, p. 250.

« Houchard, nous dit Beugnot, avait six pieds de haut, la démarche sauvage, le regard terrible. Un coup de feu avait déplacé sa bouche et l'avait renvoyée vers son oreille gauche. Sa lèvre supérieure avait été partagée en deux par un coup de sabre qui avait encore offensé le nez; et deux autres coups de sabre sillonnaient sa joue droite en deux lignes parallèles. Le reste du corps n'était pas mieux ménagé que la tête. Sa poitrine était découpée de cicatrices. Il semblait que la victoire s'était jouée en le mutilant. » Il avait délivré Dunkerque et remporté sur le duc d'York la mémorable bataille d'Hondschoot. Rendu suspect par ses victoires, il avait été rappelé, jeté en prison. Outre les crimes d'usage (complicité aux attentats contre la liberté, la souveraineté du peuple, l'unité et l'indivisibilité de la république), il était accusé de n'avoir pas, dans la bataille, *tué assez d'Anglais.* — On se défendait encore alors : il avait composé pour sa défense une harangue qui respirait, dit Beugnot, une éloquence sauvage et l'indignation d'un grand cœur. Un praticien la lui gâta : mais le général reparut tout entier lui même quand le président Dumas osa lui dire qu'il était lâche. « A ce mot qui commençait le supplice du vieux guerrier, il déchira ses vêtements et s'écria en présentant sa poitrine couverte de cicatrices : « Citoyens jurés, lisez ma réponse, « c'est là qu'elle est écrite ; » et il retomba sur le fatal fauteuil, abîmé dans ses pleurs : c'étaient les premiers peut-être qui s'échappaient de ses yeux. Dès lors on put le juger, le conduire au supplice, l'assassiner ; il ne s'apercevait plus de ce qui se passait autour de lui. Il n'avait plus qu'un sentiment dans le cœur, celui du désespoir, et qu'un mot à la bouche qu'il répéta jusqu'à l'échafaud : *Le misérable! il m'a traité de lâche !* et lorsqu'en descendant on lui demanda quelle était l'issue de son affaire, il répondait : *Il m'a traité de lâche*[1] *!* » — Tout le reste n'était rien pour lui.

Nommons encore Dietrich, le patriotique maire de Strasbourg, chez qui Rouget-Delisle, son hôte, improvisa *la Marseillaise;* qui

[1] *Mémoires du comte Beugnot*, t. I, p. 191-193. — M. Quinet, dans son horreur pour le *militarisme*, me paraît prendre trop facilement son parti des procédés de la Terreur envers les généraux. « Les pays, dit-il, qui dans le monde sont restés libres ont pris contre leurs propres armées des précautions presque aussi défiantes que contre l'ennemi. A ce point de vue, le régime de 1793, funeste au dedans, nuisit moins qu'ailleurs sur les champs de bataille. A des troupes formées d'hier, il tint lieu de discipline. La fureur de l'avancement par où se corrompent les armées était impossible là où il y allait de la tête pour une simple erreur de détail. En ramenant les maximes impitoyables des Romains aux temps des Brutus et des Manlius, on se fit de nouvelles armées romaines, non moins dociles que les anciennes.» (XXI, 2, t. II, p. 414, 415.) — Mais pour laisser la question sur ce terrain de l'utilité pratique où la réduit si étrangement M. Quinet, à quoi cela a-t-il abouti? N'a-t-on eu l'empire que parce que la république n'a pas immolé tous ses généraux ?

meurt en recommandant à ses enfants de continuer d'aimer la patrie, et de ne jamais songer à venger sa mort[1]; Girey-Duprey, le collaborateur et le successeur de Brissot au *Patriote français*. Comme il savait bien le respect du tribunal pour la liberté de la presse, il se présenta devant les jurés s'étant fait par avance la toilette des condamnés, les cheveux coupés, le col de chemise abattu, et il marcha au supplice chantant ces vers qu'il composa sous l'inspiration de la mort, et dont on a fait au moyen de quelques coupures le chant trop fameux des Girondins :

Martyrs de la liberté sainte, etc.

Pierre Gondier, agent de change, condamné à mort pour avoir accaparé du pain et l'avoir caché dans son domicile (quelques croûtes sèches qu'il avait mises dans son buffet pour donner aux poules de sa voisine. T. I, p. 168!) et M. de Laverdy, ancien contrôleur général des finances, septuagénaire, accusé aussi d'avoir voulu affamer le peuple, parce qu'on avait trouvé, disait-on, du grain au fond d'un bassin, situé à la portée de tout le monde, dans une propriété où il n'était pas allé depuis deux ans! Sa défense fut aussi nette que péremptoire : à quoi bon? il était riche; et la confiscation suivait la mort (t. I, p. 190).

Mais donnons dans cette funèbre galerie une place toute particulière à madame de Lavergne.

Son mari, vieux déjà et atteint d'une grave maladie, était retenu en prison depuis la capitulation de Longwy où il commandait. Après avoir longtemps sollicité des juges, il en était réduit, par ses infirmités, à ne plus pouvoir comparaître; et madame de Lavergne avait vainement sollicité un sursis auprès des membres du Comité de sûreté générale. Elle se décide à voir le président du tribunal, Dumas; elle arrive jusqu'à lui, elle se jette à ses pieds. Écoutons M. Campardon :

« Dumas contemple froidement le désespoir de cette jeune femme qui se roule à ses genoux. « Eh quoi! citoyenne, ce serait donc un malheur pour toi d'être délivrée de ton vieux mari? Sa mort te laissera libre d'employer tes charmes d'une manière beaucoup plus agréable. » A ces mots, madame de Lavergne s'est relevée avec indignation : la colère a remplacé le désespoir. « Misérable! s'écrie-t-elle, je n'ai plus besoin de toi, je t'attends au tribunal; tu verras si j'ai mérité l'outrage que tu viens de me faire! » Dès ce moment, la malheureuse femme a pris son parti; elle se rend au tribu-

[1] Voy. sa lettre si simple, si digne, à ses enfants. (*Mémoires sur les prisons*, t. I, p. 125.)

nal, et, assise par terre, au milieu de la foule qui encombrait le palais, elle attend dans un morne silence l'heure de l'audience. Le greffier ayant appelé la cause de Lavergne-Champlaurier, les habitués du tribunal furent alors à même de contempler un étrange spectacle. Des geôliers de la Conciergerie entrèrent dans la salle et déposèrent à terre, devant les juges, un matelas sur lequel un homme était couché; c'était M. de Lavergne. L'acte d'accusation lu, les témoins déposèrent; quelques interpellations furent adressées au moribond, qui ne répondit que par des gémissements informes. Cette scène n'émut aucunement le tribunal; le substitut Liendon requit la peine de mort. A peine le jugement était-il rendu, au moment où les geôliers relevaient M. de Lavergne, qui restait insensible, sans se rendre compte de ce qui s'était passé, une femme, jeune et belle, perdue au milieu de la foule, s'écria à plusieurs reprises d'une voix éclatante : « Vive le roi ! vive le roi ! » Ses voisins voulurent en vain la faire taire, elle cria de nouveau : « Vive le roi [1] ! » Des gendarmes s'en saisirent et la menèrent par devant les administrateurs du département de la police.

« On l'interroge, mais son émotion a été telle qu'elle en a perdu la mémoire. A ce qu'on lui demande, elle répond qu'elle ne sait pas, qu'elle a seulement besoin de se coucher. On la traduit immédiatement devant le tribunal. Là enfin elle retrouve ses esprits et toute sa force d'âme. On l'envoyait avec son mari à la mort.

« Elle monta, continue M. Campardon, dans la même charrette que lui ; au moment du départ, M. de Lavergne, qui ne comprenait aucunement sa situation, tomba en défaillance; on le coucha sur la paille qui jonchait la charrette, et la marche à travers Paris commença. Madame de Lavergne contemplait avec affection et avec bonheur ce vieillard, à qui elle sacrifiait sa vie : la tête de l'infortuné, secouée par les cahots de la voiture, tombait sur les pieds de sa femme ; sa chemise entre-ouverte laissait pénétrer les rayons d'un soleil de printemps sur sa poitrine; il paraissait souffrir de cette chaleur brûlante. S'adressant alors à l'exécuteur, madame de Lavergne le pria de prendre une épingle à son fichu et d'en fermer la chemise de son mari ; elle ne put lui rendre elle-même ce service ; elle avait, comme tous ceux qui marchaient au supplice, les mains liées derrière le dos. Cependant M. de Lavergne était revenu à lui-même ; sa femme craignant encore une nouvelle défaillance, l'appela par son nom, et lui raconta en peu de mots par quel concours de circonstances ils se trouvaient tous deux dans cette charrette. Avant de périr, madame de Lavergne eut la joie de voir que son mari avait compris son généreux sacrifice et son dévouement pour lui ; les larmes éloquentes qui tombaient des yeux desséchés du vieillard lui tinrent lieu de remercîments. Arrivés à l'échafaud, les deux époux s'embrassèrent et moururent l'un après l'autre avec courage » (t. I, p. 286-291).

[1] Riouffe dit qu'il a vu plus de dix femmes chercher la mort par ce moyen : les unes pour ne pas survivre à un époux, d'autres à un amant, d'autres par dégoût de la vie, presque aucune par fanatisme royal. (*Mém. sur les prisons*, t. I, p. 88.)

Des personnes de toute condition étaient jetées pêle-mêle sur la charrette qui les menait à l'échafaud ; c'étaient quelquefois des femmes de mauvaise vie pour avoir crié : *Vive le roi !* (p. 216) : belle occasion de montrer combien la corruption des mœurs était attachée à l'ancien régime ; ou bien deux imprimeurs-libraires pour avoir publié une brochure contre-révolutionnaire où l'on plaignait la mort de Louis XVI. Sur le réquisitoire de Fouquier-Tinville, la brochure fut brûlée au pied de l'échafaud où ils subirent le dernier supplice (p. 231). Ici, l'ancien régime était pour le moins égalé.

Le spectacle journalier des condamnations avait familiarisé avec la mort. A force de l'attendre, on avait cessé de la craindre, et l'on en trouve plus d'un exemple dans l'*Histoire des prisons*. Citons seulement, parmi ceux qui nous montrent l'accusé devant le tribunal, Lamourette, ancien oratorien, ancien évêque constitutionnel de Lyon et membre de l'Assemblée législative (ô baiser Lamourette !). A Lyon, pendant le siége, il s'était prodigué parmi les balles et la mitraille pour porter les secours spirituels aux mourants. Il avait été blessé lui-même. Il attendait la mort de la main du bourreau.

« Dans la prison, dit Beugnot qui fut son compagnon de chambre, on le voyait remplir régulièrement, mais sans affectation, ses devoirs de prêtre. Lorsqu'il fut conduit au tribunal, il avoua ce dont il était accusé, comme le devoir le plus sacré de son état, confessa sa foi, fit le signe de la croix et attendit son jugement. » — « Il m'a chargé, ajoute Beugnot, de publier la rétractation du serment qu'il a prêté à la constitution civile du clergé. Je n'y manquerai pas[1]. »

Citons encore un peu à la décharge de Fouquier-Tinville, Angrand d'Alleray, ancien lieutenant civil du Châtelet. Fouquier Tinville, qui avait reçu de lui des services, lui fit dire de tout nier ; et au tribunal, le président Dumas lui ayant reproché d'avoir fait passer de l'argent à un de ses enfants qui avait émigré : « Peut-être, dit un juré à qui Fouquier avait sans doute donné le mot, l'accusé ignorait-il la loi qui interdit toute correspondance avec les émigrés ? — Je la connaissais, dit M. d'Alleray ; mais les lois de la nature passent avant les lois de la république. » Il fut condamné à mort (t. I, p. 312). Signalons aussi avec M. Campardon, à l'honneur cette fois du prési-

[1] *Mémoires du comte Beugnot*, t. I, p. 211, 212. — Riouffe, qui était en même temps que lui à la Conciergerie, mais non, comme Beugnot, dans la même chambre, et qui, par conséquent, n'a pas la même autorité, a effacé la couleur religieuse de ses derniers moments. Il rapporte que, ramené du tribunal, il s'occupa tranquillement avec ses compagnons, dissertant sur l'immortalité de l'âme ; et comme on le plaignait : « Eh ! quoi, la mort n'est-elle pas un accident auquel on doit se préparer ? La guillotine, ce n'est qu'une chiquenaude sur le cou ! » (*Mémoires sur les prisons*, t. I, p. 63.)

dent Dumas, ces huit religieuses qui, accusées pour fanatisme et refus de serment, ne furent condamnées qu'à la déportation, grâce à une question glissée parmi les autres et soumise au jury comme une invitation à la clémence[1].

III

PROCÉDÉS DU TRIBUNAL

La clémence n'était pourtant pas dans les habitudes ni de Dumas ni de son tribunal, et tout, dans la façon de procéder, décelait un parti pris de tuer, qui faisait de cet appareil judiciaire comme un premier rouage de la fatale machine. Le jugement était presque de forme pour la plupart des accusés ; aussi Fouquier-Tinville ménageait-il les pas de ses agents, qui avaient, il faut le reconnaître, fort à faire. M. Campardon cite un mandat d'extraction ainsi conçu : « Le gardien de la maison d'arrêt de Picpus et de toute autre où les « ci-après nommés peuvent être détenus, remettra à la gendarmerie et « à l'huissier du tribunal les nommés Douet et Mercier, ex-fermiers « généraux, pour être traduits au tribunal révolutionnaire. » En marge est écrit de la main de Fouquier : « *Faire apporter leurs effets, attendu qu'ils ne retourneront plus.* » La déposition faite sur l'affaire de Douet au procès de Fouquier-Tinville constate une autre chose : « Pendant le cours du débat, dit le témoin, on interrogea M. Douet sur un fait qu'il ignorait ; il répondit que sa femme, détenue à la Force, pourrait peut-être donner des instructions sur ce point. On l'envoya chercher ; elle fut entendue, rangée au nombre des accusés et guillotinée avec eux, sous prétexte de relations avec des individus frappés du glaive de la loi. Madame Douet avait tout bonnement laissé dans un testament, dont on trouva copie sur elle, quelques legs à Dietrich, maire de Strasbourg, condamné par le tribunal révolutionnaire le 8 nivôse an II, et au duc du Châtelet, également condamné le 23 frimaire an II. » (P. 313.) Passons condamnation sur ce crime, mais que dire de la mise en jugement?

Les victimes, du reste, étaient souvent prises comme au hasard

[1] Coittant (*Mém. sur les prisons*, t. II, p. 50) parle de ces religieuses en des termes qui ne reproduisent pas la touchante simplicité de ce récit, mais qui rendent le fond de l'interrogatoire et par là montrent la foi qu'on peut avoir en ses informations. Le récit de la courageuse confession de ces saintes filles a été fait par l'une d'elles, mère Angélique-Françoise Vitasse. On le trouve dans les appendices de M. Campardon (t. I, p. 460).

dans le réservoir des prisons. Il semblait que le tribunal eût sa ration nécessaire; n'importe qui la compose, pourvu que la mesure soit pleine. Fouquier-Tinville veut que les jurés gagnent bien leurs dix-huit livres par jour, et il avait des agents dignes de lui. Un nom était-il mal écrit, avait-on un doute sur l'identité de l'appelé? « C'est égal, disait le gendarme, il m'en faut encore un, n'importe lequel; il s'expliquera au tribunal. » C'est ainsi qu'on emmena un jour de Saint-Lazare, le prenant pour un autre, un artiste renommé, le citoyen Gouttière, et cette fois l'explication fut entendue. « Il est revenu, dit le narrateur, parmi nous, fort étonné de son propre bonheur[1]. » Les geôliers n'y regardaient pas davantage, et ils agissaient en toute sûreté de conscience. « Qu'importe, disait Guyard, du Luxembourg, à un huissier qui avait plus de scrupule, qu'importe? si celui-ci ne passe pas aujourd'hui, il passera demain[2]. »

Et ce ne sont pas seulement des rumeurs de prisonniers, des propos de geôliers ou de gendarmes; ce sont des faits. Il arriva que l'on prit ainsi, entre deux hommes de même nom, l'un pour l'autre, et que nonobstant toute réclamation, l'accusé pris fut condamné. Il faut citer un exemple d'une chose qu'on peut regarder comme inouïe partout ailleurs que dans ce tribunal. « Au mois de germinal dernier, dit l'ancien conseiller Guy Marie Sallier dans le procès de Fouquier-Tinville, un arrêté du Comité de sûreté générale ordonna que Lepelletier-Rosambo, Sallier et plusieurs autres, ex-présidents ou conseillers du parlement de Paris, seraient traduits au tribunal révolutionnaire comme ayant signé ou adhéré aux protestations de la chambre des vacations du parlement de Paris. Les pièces relatives à cette affaire furent en même temps adressées à l'accusateur public. Elles consistèrent, par rapport à Sallier, dans une lettre trouvée chez le ci-devant président Lepelletier-Rosambo. Fouquier, accusateur public, décerna en conséquence un mandat d'arrêt, le 29 germinal, contre Sallier, et en vertu de ce mandat, l'huissier qui en était porteur le fit remettre par le gendarme de Lazare à Henri Sallier qui y était détenu. Celui-ci fut interrogé le jour même en présence de Fouquier et déclara se nommer Henri Guy Sallier, *ci-devant président de la cour des aides*. Il était évident déjà qu'il n'était pas celui qu'indiquait l'arrêté du Comité de sûreté générale. Cependant, on procéda à l'interrogatoire; on lui demanda s'il n'avait pas signé des protestations ou s'il n'y avait pas adhéré; il répondit que non. On lui représenta la lettre trouvée chez Rosambo; il répondit qu'il ne la reconnaissait pas pour être de lui, mais bien de *Guy Marie Sallier, son fils, ci-devant*

[1] *Hist. des prisons*, t. III, p. 13.
[2] Rapport de Réal dans les *Mém. sur les prisons*, t. II, p. 487.

conseiller au parlement. On ne lui en dit pas davantage et on le fit descendre à la Conciergerie. Le lendemain, il reçut son acte d'accusation comme auteur de la lettre et fut traduit en jugement le 1[er] floréal. Là, il réitéra la déclaration de sa qualité de ci-devant président à la cour des aides, qui établissait si évidemment sa non-identité. Coffinhal, qui présidait, ne lui permit pas d'en dire davantage, et l'accusateur public, qui, ce jour-là, n'était pas Fouquier, mais Gilbert Liendon, persista à requérir sa condamnation, qui fut prononcée, quoique la lettre trouvée chez Rosambo fût le seul fait allégué contre lui, et que chacune des lignes de cette lettre attestât de la manière la plus frappante qu'elle ne pouvait avoir été écrite par personne autre que par un conseiller de la ci-devant chambre des vacations de Paris. » — Ce qu'on vient de lire est la déclaration même du fils pour qui le père est mort, et il ajoute : « Ces faits sont prouvés notamment par l'arrêté du Comité de sûreté générale en date du 9 germinal, par l'interrogatoire subi le 29 du même mois par Henri Sallier, par la lettre trouvée chez Rosambo et transcrite en entier dans l'inventaire des dites pièces, et enfin par l'acte d'accusation et le jugement; toutes lesquelles pièces existent au greffe du tribunal révolutionnaire. » (T. I, p. 305, note.)

IV

LA LOI DU 22 PRAIRIAL.

Ce que nous venons de voir des actes du tribunal révolutionnaire nous montre quelle place il s'était faite dans le domaine de la justice. Le titre de tribunal extraordinaire, sous lequel il avait été créé, marquait assez qu'on ne prétendait pas l'astreindre bien rigoureusement aux règles de droit commun. Le titre de révolutionnaire dont il s'investit dès le commencement en disait plus encore : et c'est pourquoi Billaud-Varennes, dans la séance du 5 septembre, insistait pour qu'il le gardât préférablement au premier : « Celui-ci, disait-il, suppose des formes, et l'autre n'en doit pas avoir[1]. » Le tribunal n'était, comme le dit Saladin en citant cette parole, qu'un instrument entre les mains des comités, et surtout du Comité de salut public.

Le Comité ne se bornait pas à remplir les prisons par sa police ; et l'interprétation que donnait Barère le 12 nivôse à la loi des suspects n'y devait guère laisser de vide : chaque classe, chaque état, chaque

[1] Saladin, *Rapport de la commission des* 21 (12 ventôse an III), p. 20.

condition avait ses suspects[1]. Il veillait à ce que l'on y fît le vide pour les nouveaux arrivants par les décrets qu'il dictait à la Convention et par les arrêtés qu'il prenait de lui-même : décret du 8 ventôse, sur les personnes incarcérées, décret du 23 ventôse qui élargissait effroyablement la catégorie des traîtres à la patrie, et ordonnait la formation de six commissions populaires, chargées de juger promptement les ennemis de la révolution détenus dans les prisons[2]; arrêté du 24 floréal qui, au lieu des six commissions portées au décret, n'en formait qu'une, mais une commission de choix, avec le juré Trinchard pour président. Elle devait désigner les détenus soit à déporter, soit à renvoyer devant le tribunal révolutionnaire[3]. Cette commission qui siégea au Muséum (Louvre) semblait ne pas trop mal répondre aux intentions du Comité. Dans la liste des détenus à déporter on trouve les mentions suivantes :

Anne-Marie-Sophie Lenoir, veuve Delaunay, âgée de 62 ans, — veuve d'un receveur général des finances — aristocrate, ne voyant que des gens comme il faut et ne s'étant jamais montrée pour la Révolution.

Guillemot, femme Leportien (M.-A.-Julie), à Port Libre,— ex-noble, femme d'un ci-devant capitaine au ci-devant régiment du Dauphin ; — femme très-fanatique, ne croyant pas aux bienfaits de la Révolution ; aristocrate prononcée.

Fille Saint-Chamand (Ad.-C.-Marie), 15 ans, — ex-noble, fille d'un ci-devant lieutenant général ; — sœur d'émigré, beaucoup prononcée en fanatisme et contre la liberté, quoique très-jeune.

Sa sœur, âgée de 19 ans, est comprise sur la même liste à côté d'elle ; et d'autres que des ex-nobles aussi :

Bergeron, marchand de peaux, — suspect, n'ayant rien fait pour la Révolution ; très-égoïste, blâmant les sans-culottes de ce qu'ils abandonnaient leur état pour ne s'occuper que de la chose publique[4].

Et cette commission nommée pour tenir lieu des six auxquelles le décret du 23 ventôse paraissait vouloir donner une juridiction indépendante, ne prononçait la mise en liberté comme la déportation que sous le bon plaisir du Comité, qui seul était juge : elle n'avait

[1] Rapport fait au nom du Comité de salut public sur les moyens d'exécution du décret du 17 septembre concernant les personnes suspectes et du décret rendu le 30 frimaire. Saladin, *Pièces*, n° 4.

[2] Saladin, *Rapport*, p. 45.

[3] Cet arrêté, pris par les Comités de salut public et de sûreté générale, porte la signature des membres des deux comités : Vouland, Amar, etc., Robespierre, Billaud-Varennes, Couthon, Carnot, etc. (Saladin, *Pièces*, n° 36.)

[4] Saladin, *Pièces*, n° 10, p. 129, 131, 133 ; et cent autres exemples analogues.

autorité que pour renvoyer au tribunal révolutionnaire : or c'était là surtout que l'on sentait la main du Comité de salut public. Un arrêté du 25 floréal portait :

Le Comité du salut public arrête que les tribunaux et commissions populaires établies pour réprimer les ennemis de la république enverront chaque jour au Comité du salut public la notice de tous les jugements qu'ils rendront, de manière qu'il puisse connaître les personnes jugées et la nature des affaires.

L'accusateur public du tribunal révolutionnaire, établi à Paris, remettra en outre au Comité, au commencament de chaque décade, la note des affaires qu'il se proposera de porter au tribunal dans le courant de la décade. *Signé au registre* : Robespierre,... Carnot[1].

Des lettres de Fouquier-Tinville montrent avec quelle ponctualité il s'acquittait de ce devoir[2]. Et Robespierre, Carnot ou tout autre membre du comité signaient les listes, qui avec leur signature étaient déjà des arrêts de mort, — à l'exemple du plus détestable des empereurs, de ce Caligula dont Suétone a dit que « tous les dix jours il signait la liste des prisonniers à livrer au supplice, disant qu'il apurait ses comptes : *Decimo quoque die, numerum puniendorum ex custodia subscribens, rationem se purgare dicebat*[3]. »

Mais le décret par lequel le Comité de salut public fit de la justice révolutionnaire une justice à part, et de son tribunal un instrument d'extermination; c'est la loi du 22 prairial (10 juin 1794).

La loi du 22 prairial autorisa le tribunal révolutionnaire, agissant en vertu de son titre, à supprimer toutes les garanties assurées de tout temps aux accusés devant la justice? Le rapport de Couthon exposait avec franchise les principes que le gouvernement de la Terreur voulait établir :

« Toutes nos idées dans les diverses parties du gouvernement, disait-il, étaient à réformer, elles n'étaient toutes que des préjugés créés par la perfidie et par l'intérêt du despotisme. »

Il en donnait pour exemple l'ordre judiciaire, « aussi favorable au crime qu'oppressif pour l'innocence, » et, abordant plus directement la question :

« Les délits ordinaires, disait-il, ne blessent directement que les individus et indirectement la société entière; et comme par leur

[1] Saladin, *Pièces justif.*, n° 5.
[2] *Ibid.*, n°s 6 et 7.
[3] Suet., *Calig.*, 29, cité par Courtois, *Rapport sur les papiers de Robespierre*, p. 19. Nous trouverons plus bas le témoignage de Trinchard, président de la commission du Muséum, sur la manière dont ces listes étaient signées. (Saladin, *Pièces*, n° 8, p. 114.)

nature, ils n'exposent point le salut public à un danger imminent, et que la justice prononce entre des intérêts particuliers, elle peut admettre quelques lenteurs, un certain luxe de formes et même une sorte de partialité envers l'accusé. Les crimes des conspirateurs, au contraire, menacent directement l'existence de la société ou sa liberté, ce qui est la même chose. La vie des scélérats est ici mise en balance avec celle du peuple ; ici, toute lenteur affectée est coupable, toute formalité indulgente ou superflue est un danger public. Le délai pour punir les ennemis de la patrie ne doit être que le temps de les reconnaître ; il s'agit moins de les punir que de les anéantir. »

Il insistait sur cette idée : « Il n'est pas question de donner quelques exemples, mais d'exterminer les implacables satellites de la tyrannie ou de périr avec la république. L'indulgence envers eux est atroce, la clémence est parricide. »

Après cela comment avoir l'idée de détourner par la plaidoirie d'un avocat le glaive qui doit frapper le criminel? La défense même est un crime :

« Sous l'ancien despotisme, continue Couthon, la philosophie lui demandait en vain des conseils pour les accusés : impuissante ressource pour le faible opprimé contre la tyrannie des lois et des tribunaux de ce temps ; il eût beaucoup mieux valu instituer des lois et des juges tels, que ce remède ne fût pas nécessaire. Mais lorsque, appliquant ces souvenirs à tort et à travers, si j'ose ainsi parler, aux événements les plus extraordinaires de notre révolution, on demanda et on obtint des défenseurs officieux pour le tyran détrôné de la France, on fit, les uns sans le savoir et les autres le sachant trop bien, une chose également immorale et impolitique : on remit la liberté en question et la patrie en danger. Par ce seul acte, on abjurait la république. On fit précisément la même faute quand on donna des défenseurs officieux aux complices du tyran, c'est-à-dire à tous les conspirateurs. »

Mais ce n'est pas à ces « avoués mercenaires de la tyrannie, » comme il les appelle, qu'il faut s'en prendre, c'est à la loi, à la loi qui voulait qu'un défenseur fût donné à l'accusé :

« Les défenseurs naturels et les amis nécessaires des patriotes accusés, ce sont les jurés patriotes ; les conspirateurs n'en doivent trouver aucun. »

La loi qu'il proposa déterminait le nombre des vice-présidents, juges et jurés, et les nommait (art. 1-3). Elle indiquait le but du tribunal :

Art. 4. — Le tribunal révolutionnaire est institué pour punir les ennemis du peuple.

Et elle définissait les ennemis du peuple :

Art. 5. — Les ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à anéantir la liberté publique, soit par force, soit par ruse.

Définition qui, étendue dans l'article 6, enveloppait avec les accapareurs tous ceux que l'on pourrait comprendre aujourd'hui dans le délit « *d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.* »

Pour la peine, elle était unique :

Art. 7. — La peine portée contre tous les délits dont la connaissance appartient au tribunal révolutionnaire est la mort.

Quant à la preuve, l'objet de la loi était de la simplifier :

Art. 8. — La preuve nécessaire pour condamner les ennemis du peuple est toute espèce de document, soit matérielle, soit morale, soit verbale, soit écrite, qui peut naturellement obtenir l'assentiment de tout esprit juste et raisonnable. La règle des jugements est la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie ; leur but, le triomphe de la république et la ruine de ses ennemis ; la procédure, les moyens simples que le bon sens indique pour parvenir à la connaissance de la vérité dans les formes que la loi détermine.

On supprimait la formalité préalable de l'interrogatoire de l'accusé dans l'instruction (c'était presque toute l'instruction) ; on donnait le droit de supprimer, dans les débats publics, même ces témoignages :

Art. 13. — S'il existe des preuves, soit matérielles, soit morales, indépendamment de la preuve testimoniale, il ne sera point entendu de témoins, à moins que cette formalité ne paraisse nécessaire, soit pour découvrir des complices, soit pour d'autres considérations majeures d'intérêt public.

Pour la défense, on rédigeait en article une des phrases à effet du rapport de Couthon :

Art. 16. — La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes ; elle n'en accorde point aux conspirateurs.

Après cela on prenait des garanties contre l'indulgence de l'accusateur public et des juges :

Art. 18. — Aucun prévenu ne pourra être mis hors de jugement, avant que la décision de la chambre ait été communiquée aux Comités de salut public et de sûreté générale, qui l'examineront.

La véritable chambre des mises en accusations, c'était en effet ces

deux comités, et surtout le Comité de salut public, sur qui pèse, comme nous l'avons dit, la responsabilité de ce régime.

Voilà cette loi qui, en organisant le tribunal révolutionnaire sur de telles bases, en lui prescrivant une semblable règle de conduite, lui fit donner un nom que depuis longtemps d'ailleurs il s'efforçait de mériter, le nom de *tribunal de sang*[1]. Et la Convention que l'on avait vue couper court par décrets à la défense des Girondins et baillonner Danton devant ses juges; qui avait autorisé le tribunal à clore les débats au bout de trois jours et à mettre hors de cause tout accusé dont la voix lui serait incommode, la Convention vota encore[2] ! Elle n'eut de regret que pour un article (art. 10), qui, par son silence même, abandonnait à la discrétion du Comité de salut public les conventionnels tout comme les autres. La nuit portant conseil, l'assemblée profita, le lendemain, de l'absence de Robespierre pour voter à la hâte et comme subrepticement, sur la proposition de Bourdon (de l'Oise) et de Merlin (de Douai), un ordre du jour motivé où elle déclarait que, par cet article, « elle n'avait pas entendu déroger aux lois qui défendent de traduire au tribunal révolutionnaire aucun représentant du peuple sans qu'au préalable il ait été rendu contre lui un décret d'accusation. » C'était ôter à la mesure ce qu'elle avait surtout en vue. Mais cette hardiesse ne se soutint pas. Le jour suivant, Robespierre est à la séance. Il se plaint de cet ordre du jour comme d'une insulte personnelle : Des contre-révolutionnaires, de mauvais citoyens ont pu seuls mettre en doute le respect du Comité pour le droit inaliénable des membres de la Convention. Couthon avait déjà parlé dans le même sens; Billaud-Varennes vient ensuite : « La Convention, dit-il,

[1] « On croyait assez généralement, avant le 22 prairial, dit Riouffe, que ce tribunal conservait quelques formes; mais je puis attester qu'il n'a jamais été qu'un tribunal de sang, ne suivant d'autres lois que son caprice, ou la férocité des tyrans auxquels il n'a jamais cessé d'être vendu; j'en ai la preuve dans les différents jugements dont j'ai eu connaissance pendant une année de détention. Il est vrai qu'il ne poussa pas tout à coup l'impudence jusqu'à entasser, comme Caligula, dans un même procès, au nombre de soixante, ou quatre-vingts, des hommes qui ne s'étaient jamais connus, et jusqu'à les juger en une heure; mais, s'il était moins scandaleux, il n'était pas moins atroce. Longtemps avant le 22 prairial, un de mes camarades de chambre, receveur de district, assassiné pour fédéralisme, trouva dans le même homme son dénonciateur, son témoin et son juré: et ce juré, il l'avait fait condamner pour émission de faux assignats. Si l'on ose le dire, ajoute-t-il, cette loi fut salutaire, puisqu'elle ôta tout à fait le masque dont se couvrait ce fantôme de tribunal qui, au fond, ne fut jamais composé que d'assassins. » (*Mém. sur les prisons*, t. I, p. 76, 77, 79.)

[2] Elle se laissa dire par Barère que la loi était tout entière en faveur des patriotes, et accepta de Robespierre cet éloge que depuis longtemps elle discutait et décrétait sur-le-champ, parce que depuis longtemps elle n'était plus asservie à l'empire des factions. Voy. la séance du 22 prairial, et Saladin, *Rapport*, etc., p. 90-92.

ne peut rester dans la position où l'impudeur atroce vient de la jeter; » et pour achever, Barère, qui a toujours quelque nouvelle à effet entre les mains, vient lire à la tribune la traduction d'une dépêche anglaise où il est dit que, dans un bal masqué donné à Londres, on a vu une femme, déguisée en Charlotte Corday, poursuivant Robespierre un poignard à la main et menaçant de le *maratiser*. Ainsi l'ordre du jour n'est plus seulement une irrévérence envers Robespierre, un acte d'une impudeur atroce, c'est presque une complicité d'assassinat. La Convention, effrayée d'avoir trempé sans le savoir dans un tel crime, s'empressa de désarmer la colère du tribun en retirant son ordre du jour : elle se livrait elle-même à Robespierre[1]!

V

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC; LES PRÉSIDENTS, LES JUGES ET LES JURÉS; L'ACCUSATEUR PUBLIC; LES TÉMOINS.

Toute justice était dès lors abandonnée au caprice des hommes; et de quels hommes! D'abord, nous l'avons dit, les membres du Comité de salut public : Robespierre, Saint-Just, Couthon, Billaud-Varennes, Barère, Collot-d'Herbois, Robert Lindet, C.-A. Prieur, Carnot; — Carnot, dont les services rendus à la guerre ne peuvent faire oublier la complicité dans les mesures les plus violentes de cette époque. Son nom se trouve, avec les autres, dans la plupart des résolutions du Comité; il se trouve, avec les noms de Couthon et de Collot-d'Herbois, au bas des instructions de la commission d'Orange, instructions homicides qui, à la date du 19 floréal, contiennent déjà les dispositions essentielles de la loi du 22 prairial[2]. L'impartialité de l'histoire ne souffre pas que l'on prenne un homme d'un seul côté pour le peindre; et de Carnot il faut dire que, s'il a *organisé la victoire*, il a souscrit à la Terreur. C'est le Comité qui pourvoyait les prisons par des mandats d'arrêt dont les motifs n'étaient pas toujours exprimés[3], qui envoyait au tribunal révolu-

[1] Séances des 23 et 24 prairial, *Moniteur* des 24, 25 et 26. Voy. aussi Saladin, *Rapport*, p. 92-94.

[2] Voy. Saladin, *Pièces*, n° 42.

[3] Voy. le troisième de ces articles sur la *Terreur*, dans le *Correspondant* du 25 avril 1870, p. 217, et Saladin, *Rapport*, p. 9-19. — Je n'ai jamais eu connaissance, dit Fouquier-Tinville dans son procès, que le bureau de police générale dont parle Billaud fût un établissement distinct et séparé du Comité de salut public. Tous les ordres m'ont été donnés dans le lieu des séances du comité, de même que

tionnaire ses victimes, qui lui désignait ses *fournées :* tout l'accuse. M. Campardon, par un sentiment d'équité louable, sans doute, fait observer que Robespierre, dans ces derniers temps, ne parut plus que rarement dans le comité : c'étaient Barère, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, c'est-à-dire ceux qui firent le 9 thermidor. C'était pourtant Saint-Just aussi, l'*alter ego* de Robespierre ; et c'est Robespierre qui a rédigé et les instructions de la commission d'Orange et la loi du 22 prairial. On en a la minute écrite de sa main[1]. Aussi M. Quinet est-il beaucoup moins disposé à le décharger des conséquences d'une loi qui fut surtout son ouvrage :

« Le texte de la loi de prairial, dit-il, nous est resté tout entier de sa main ; les nombreuses ratures prouvent combien il a été calculé avec art ; » et quelle en est la pensée? « un esprit d'extermination par lequel le monde entier est mis sous le glaive » (t. II, p. 278). Or, cette loi, c'est l'expression la plus parfaite du régime de la Terreur ; et c'est bien Robespierre, quoi qu'il en soit de ses absences, qui doit en répondre avant tout autre devant la postérité[2].

Quant aux juges, à l'accusateur public et aux jurés, nous les avons vus déjà pour la plupart à l'œuvre.

C'est, à la tête du tribunal, Dumas qui, vice-président, avait présidé aux procès de madame Roland, d'Hébert, de madame Élisabeth : dépassant en violences, dans son résumé des débats, le réquisitoire même de l'accusateur public. Veut-on savoir comment il opérait? En voici un exemple qui lui est commun avec Fouquier-Tinville : il est rapporté dans le procès de Fouquier par un homme présent à l'audience, où Dumas l'avait fait entrer par faveur : « Une lettre, pliée comme un poulet du matin d'une ci-devant marquise, est apportée à Dumas, qui d'abord la lit à voix basse, et

tous les arrêtés qui m'ont été transmis étaient intitulés : *Extraits des registres du Comité de salut public*, et signés de plus ou moins de membres de ce comité. (*Ibid.*, p. 11.)

[1] Voy. pour les instructions de la commission d'Orange la pièce cotée LB, com. S. P. (Comité de salut public), n° 60, dans le rapport de Saladin, p. 50.

[2] « Il faut, dit M. Quinet, une singulière audace ou une bien plus étrange illusion d'esprit pour le prétendre étranger à ce régime. » Mais « quelle idée plus insoutenable que d'absoudre de la Terreur celui qui a organisé la commission d'Orange, tramé sur ce modèle la loi de prairial, choisi un à un les accusateurs, les juges, les jurés ? Fallait-il donc aussi qu'il bâtît de ses mains l'échafaud ? Qu'importait que Robespierre affectât de ne plus paraître dans les comités durant les deux derniers mois? Son atroce loi de prairial fonctionnait à sa place. Présente et souveraine au comité, au tribunal, il n'avait qu'à la laisser faire. Comme elle dispensait l'accusateur de toute preuve et qu'elle avait supprimé la défense, les jugements étaient foudroyants. La mort se hâtait ; nul besoin que Robespierre fût là pour la hâter encore. » (*La Révolution*, t. II, p. 341, 342.)

ensuite à haute voix pour nous la faire connaître. Cette lettre était du ci-devant comte de Fleury, détenu au Luxembourg. Ses expressions étaient celles d'un homme qui voulait mourir plus tôt que plus tard : il prodiguait à Dumas toutes les épithètes qu'un homme désespéré peut adresser à son bourreau; enfin, il s'exprimait en homme qui n'attend d'autre fin que l'échafaud. Comme Dumas finissait la lecture de cette lettre, entre Fouquier, à qui il la remet en lui disant : « Tiens, lis ce billet doux, je crois que ce gaillard-là « est pressé. » Fouquier lit, répond : « Oui, il me paraît pressé, et « je vais l'envoyer chercher! » Ce qui fut dit fut fait, et le ci-devant comte de Fleury fut mis en jugement avec les prétendus complices de l'assassinat de Robespierre » (Campardon, t. I, p. 369).

Mais voici qui est bien autre chose : c'est l'histoire du jeune Saint-Pern. Saint-Pern et sa femme étaient renvoyés devant le tribunal le 1er thermidor. Par une erreur d'huissier, au lieu de Saint-Pern le père, c'est son fils qui comparaît. Il a dix-sept ans. Pour montrer l'erreur, il allègue son âge, et sa mère est là qui ne peut être prise pour sa femme. Mais Dumas s'écrie : « Citoyens jurés, vous voyez bien que dans ce moment *il conspire!* car il a plus de dix-sept ans. » Ce fut en vain, ajoute un témoin, que ce pauvre enfant voulut montrer son extrait de baptême : il fut jugé, condamné et exécuté sans qu'il y ait eu accusation contre lui et pour des faits imputés à son père : ce qui n'empêcha pas de porter « Saint-Pern fils et sa mère » dans les questions posées au jury et dans le prononcé du jugement (p. 399).

Le vice-président Coffinhal, ancien médecin, était digne de son chef. C'est lui qui présidait le tribunal le jour où comparut Lavoisier. Comme celui-ci lui demandait un délai de quinze jours pour achever une expérience utile à la république, Coffinhal lui fit cette fière réponse : « La république n'a pas besoin de chimistes; » lui qui, un jour, faisant rentrer une vingtaine d'accusés, après le verdict du jury, leur disait : « Vous seriez bien étonnés si je vous annonçais que vous êtes acquittés? » Après quelques moments de silence, quand l'espérance rentrait dans leur cœur, il prononçait leur condamnation (t. I, p. 481). Il aura, dans la période suivante, une affaire qui fait le pendant de celle du jeune Saint-Pern : c'est celle de Loizerolles. Jean-Simon de Loizerolles était détenu, avec son fils François, à Saint-Lazare. Le 7 thermidor, l'huissier vient et appelle le fils : c'est le père qui se présente, qui est amené à la Conciergerie et comparaît devant le tribunal. Là, l'erreur de nom est reconnue. Que fait Coffinhal? Il substitue le nom de Jean à celui de François; il change dans la désignation de l'âge le chiffre de 22 en 61, ajoute à l'acte d'accusation la qualité du père et l'envoie

à la mort[1]. Ces deux magistrats prévaricateurs, qui ne tenaient pas même à la personne des accusés, et, pourvu que leur liste fût complète, envoyaient indifféremment à la mort l'un pour l'autre, le père pour le fils, le fils pour le père, la justice aura pour eux de terribles représailles : ils ne seront pas même jugés, ils seront mis hors la loi, et pour les envoyer à la mort il suffira d'une chose : On constatera leur identité!

Le vice-président Scellier, quoique moins chargé que Coffinhal, faisait aux jurés des allocutions de cette sorte : « Citoyens, la Convention nationale, justement effrayée des forfaits innombrables du gouvernement britannique, vient de déclarer qu'il n'y aurait plus que des combats à mort entre nos armées et celles de ces féroces insulaires, et qu'on ne ferait plus de prisonniers de guerre. N'est-ce pas annoncer, de sa part, qu'elle veut terrasser tous les crimes du même coup? C'est au tribunal révolutionnaire qu'il appartient de donner à ce décret la latitude la plus étendue; c'est de son courage et de sa fermeté que la république attend l'anéantissement de tous les conspirateurs qui s'agitent en tous sens pour lui percer le sein » (t. II, p. 187-188).

Les juges n'étaient que trop portés à seconder, dans l'application de la peine, les vues de leur président. C'était Deliège, l'un de ceux qui siégeaient dans l'affaire Sallier ; c'était Foucaut, dépeint par Montané (qui, présidant le premier tribunal révolutionnaire, le vit à l'œuvre) comme un buveur de sang. « Il nous faut du sang, le peuple veut du sang, » disait-il à la commission des six, instituée à l'origine au sein de la Convention même, pour prononcer sur la mise en accusation, et bientôt supprimée comme un rouage incommode (t. II, p. 11 et p. 186, 187). Ils justifiaient sans pudeur ce que l'on disait avec une sorte de forfanterie : que la guillotine battait monnaie ; qu'un tribunal révolutionnaire composé de jurés solides est le meilleur comité des finances[2]; et ils méritaient la flétrissure que leur imprimaient quelquefois au front les créatures les plus flétries : « De quoi vivez-vous? » disait un jour d'un ton sévère un président à une prostituée. — « De mes grâces, comme toi de la guillotine[3]. » — La guillotine donna la réplique.

Les jurés surtout avaient été soigneusement choisis après plusieurs mois d'expérience; et parmi eux, au mépris de la loi qui ordonnait le

[1] T. I, p. 415, 416. — Fouquier, dans son procès, a dit que c'était à son père que l'on en voulait (t. II, p. 257). Mais le fils étaitdétenu aussi ; et ce sont les noms du fils que portait l'acte d'accusation. Le procédé de Coffinhal n'en était pas moins monstrueux.

[2] *Histoire des prisons*, t. IV, p. 270.

[3] Beaulieu, *Essais*, t. V, p. 317.

tirage au sort, Fouquier choisissait encore dans les occasions les plus importantes (t. II, p. 306). C'étaient ceux qu'on appelait les *solides*; qui faisaient les *feux de file;* qui, au rapport du substitut Cambon, condamnaient ou plutôt assassinaient dans le cours de trois ou quatre heures de temps jusqu'à soixante victimes par jour sans les entendre, leur interdisant la parole, les inculpant, les injuriant (t. II, p. 169, 303, 306, 319).

Nommons le menuisier Trinchard, si attentif à procurer à son *épouse* le spectacle d'un beau *feu de file*[1]; que ses services firent nommer président du comité révolutionnaire de sa section, et qui plus tard disait, pour sa défense : « Un juré révolutionnaire n'est pas un juré ordinaire; nous n'étions pas des hommes de loi, nous étions de bons sans-culottes, des hommes purs, des hommes de la nature ! (p. 195, 324). Le peintre Prieur, qui disait : « Nous sommes dans l'usage de condamner tous ceux qu'on nous indique par une lettre à côté de leurs noms. Peu nous importe que les ex-nobles soient convaincus : ces messieurs ne sont pas bons républicains ; le seul moyen de s'en débarrasser est de les déclarer de suite convaincus » (p. 323); et, les exécutant lui-même à sa manière, il employait la séance à dessiner leurs têtes toutes couvertes de sang (p. 191); — Renaudin, que l'on entendait sortant du cabinet de Fouquier-Tinville s'écrier : « Ah! ce sont des b... qui vont être bien travaillés (p. 192); qui se défendait d'être contre-révolutionnaire en disant : « Je n'ai jamais voulu acquitter personne » (p. 323); et que l'on vit un jour quitter sa place, se ranger parmi les témoins pour charger un accusé, puis remonter à son banc pour le condamner (p. 191);—Brochet, qui cumulant trois fonctions, officier de la force armée, membre du comité révolutionnaire et juré, se donnait le triple plaisir d'arrêter, d'interroger et de condamner ; — Fillion, qui s'était proposé comme bourreau volontaire à Lyon quand Châlier fit la motion d'établir sur le pont Morand une guillotine permanente pour débarrasser la ville des aristocrates (I, p. 343); — Châtelet, qui réclamait encore 80,000 têtes, et avait l'habitude de marquer d'un F (f... cela ne veut pas dire *fusillé*), les noms de ceux qu'il vouait à la mort (t. II, p. 191, 331): — Girard, qui donna au tribunal comme une représentation au naturel de la fable du loup et de l'agneau. « Tu es connu dans ta section pour un mauvais citoyen, pour un aristocrate, » disait-il à l'accusé Bezar. — J'ai fait tout le bien que j'ai pu faire et j'ai toujours donné plus qu'on ne m'a demandé. — Tu as un frère, interrompt Girard, com-

[1] Les jurés du tribunal avaient entre eux une manière de se communiquer leurs opinions par le mot : « *Feu de file,* » ce qui voulait dire : « A la mort la totalité des accusés. » (*Hist. des prisons,* t. I, p. 264. — Cf. Beaulieu, *Essais,* t. V, p. 217.)

mandant dans la garde nationale, connu pour un aristocaate déterminé. — Je n'ai pas de frère. — Eh bien si ce n'est pas toi ni ton frère, c'est au moins ton père, » s'écrie Girard en frappant la table. Et la charette emporta Bezar à la guillotine (t. I, p. 189). Nous avons déjà parlé de Vilate, ex-prêtre, ex-professeur, qui plus tard, dans sa prison, faisait si bien le bon apôtre, en écrivant un livre sur les *Causes secrètes de la révolution du 9 thermidor.* « Ce petit monsieur, dit Beugnot, âgé de moins de trente ans, était doué d'une figure attrayante et douce, il y conformait ses manières et son ton et affectait en tout une sensibilité exquise. On pouvait dire de lui :

Un papillon blessé lui fait verser des larmes !

et le misérable, ajoute l'auteur, était ce qu'on appelait dans cet antre un juré solide ; c'est-à-dire qu'il ne lui était pas arrivé une seule fois, depuis un an, de voter la non-culpabilité de l'accusé[1]. » Ce vernis de douceur s'écaillait bien aussi quelquefois, si l'on en croit d'autres témoignages. Il avait pour maxime qu'en révolution tous ceux qui paraissent devant le tribunal doivent être condamnés. Aussi n'aimait-il pas que le jugement se fît attendre. « Les accusés, dit-il un jour, en pleine séance, au président Dumas, sont doublement convaincus, car ils conspirent contre mon ventre ; » et, tirant sa montre, il fit voir à Dumas qu'il était l'heure d'aller dîner. Les délibérations du jury, à son avis, devaient être bien plus sommaires encore. Pendant que ses collègues étaient dans leur salle, il se promenait dans le couloir ou allait au greffe voir, par-dessus une cloison, la figure que faisaient ceux qu'il allait condamner (t. II, p. 193, 315). Mais personne ne surpassait Leroy, qui, pour mieux consacrer l'abolition de la royauté en sa personne, avait changé son nom en celui de *Dix-Août.* Au témoignage du greffier Pâris qui, lui, depuis l'assassinat de Lepelletier par un de ses homonymes, s'était appelé *Fabricius*, il était sourd et prétendait pouvoir, à cause de cette infirmité même, prononcer plus sûrement sur les accusés, n'étant pas exposé à être influencé ni par l'un ni par l'autre. Il entendait pourtant bien assez pour pouvoir jeter son mot dans les débats. Un accusé, qui connaissait ses juges, s'étant écrié : « Ce que je dis est aussi vrai qu'il l'est que dans deux heures je ne serai peut-être plus ! » Il faut que l'accusé se trouve bien coupable, dit Leroy, puisqu'il présume son jugement. Par cela même, en mon âme et conscience, je le déclare convaincu et je le condamne » (p. 190, 191.) Il disait à Chauveau-Lagarde (ce n'était pas encourager ce défenseur officieux de tant de

[1] *Mém. du comte Beugnot*, t. I, p. 278.

victimes) que toute la finance et tous les prêtres (les nobles allaient de droit) y passeraient. On lui a entendu dire, continue le substitut Cambon, qu'il était affligeant que des condamnés tels que Charlotte Corday se présentassent au supplice avec tant de fermeté; que s'il était accusateur public, il ferait, avant l'exécution, saigner les condamnés, pour affaisser leur maintien courageux (p. 323).

L'accusateur public Fouquier-Tinville[1], qui datait de l'institution même du tribunal, a, comme on le peut croire, à lui seul, un dossier plus gros que ceux de tous les autres ensemble. Si quelqu'un résume en sa personne les énormités qui s'y commirent, c'est lui. Quand le jour vint pour lui d'en rendre compte, sa grande réponse sur les points qu'il avoue, c'est de dire : « J'avais des ordres, j'ai obéi ! » Mais il y a une loi supérieure à laquelle on doit avant tout obéissance; et on n'obéit si bien que quand on y est trop porté de soi-même. Ce n'est pas lui qui a décrété sans doute les lois qu'il appliquait; ce n'est pas lui qui a fait les procès, dont il se serait vanté pourtant jusqu'à la fin, de Marie-Antoinette, de madame Élisabeth; ce n'est pas lui qui a fait le procès des Girondins, le procès de Danton; ce n'est pas lui qui a inventé les conspirations des prisons dont nous parlerons tout à l'heure; et, le 9 thermidor, il a requis contre Robespierre, contre son président Dumas et les autres, la peine de mort, sur leur identité constatée. Il invoque ce fait en sa faveur ; et il se défend encore assez bien quand on l'accuse d'avoir fait condamner certains patriotes : des hommes souillés de crimes de toutes sortes, viols, meurtres, etc., ou lorsqu'on lui impute d'avoir voulu établir la royauté (t. II, p. 266, 276). Mais dans la pratique générale et dans les actes particuliers de ses fonctions d'accusateur, il y a bien assez de choses qui ne sont qu'à lui et qui l'accablent.

Il a obéi! mais il savait bien commander aussi, quand il disait à propos de l'acquittement d'un condamné : « Que l'on me montre la liste des jurés qui l'ont fait acquitter, afin que je les mette au

[1] Fouquier-Tinville, ci-devant Fouquier de Tinville, procureur de son état, avait été quelque peu aristocrate sous l'ancien régime. Le nom *de Tinville* est un nom de terre qu'il avait appliqué à son nom roturier de Fouquier (comme son frère s'était appelé Fouquier d'Hérouel) pour se donner un vernis de noblesse. Il avait même fait des vers en l'honneur de Louis XVI.

Sous l'autorité paternelle
De ce prince, ami de la paix,
La France a pris une splendeur nouvelle,
Et notre amour égale ses bienfaits.

La Muse, dans ses premières inspirations, a trahi plus d'un démocrate.

pas[1]. » C'est lui qui, dans le procès des Girondins, quand Valazé se déroba par le poignard à sa condamnation, requit du tribunal l'envoi de son cadavre à l'échafaud ; il voulait même qu'on lui coupât la tête. Nous avons cité les procédés de Dumas et de Coffinhal en cas d'erreur de nom et de personne. Il faisait mieux. Un jour, il avait donné l'ordre d'extraire de la prison la femme Biron ; l'huissier lui dit qu'il y a deux femmes de ce nom à la geôle. « Eh bien, répond Fouquier, amène-les-moi toutes les deux, elles y passeront. » Le lendemain, ajoute le substitut Cambon, à qui nous empruntons ce fait, les deux femmes Biron furent en effet accusées, traduites en jugement, jugées, condamnées et exécutées[2].

Comme tous les détenus étaient coupables à ses yeux, et que pour tous il n'y avait qu'une peine, la mort, il lui semblait indifférent qu'on mît plus ou moins de temps, plus ou moins de soin à les juger, qu'on les rangeât en catégories ou qu'on les réunît pêle-mêle dans la même fournée, qu'on entendît leurs témoins, ou qu'on prît, oui ou non, connaissance des pièces qu'ils invoquaient en leur faveur. « La femme Pepin des Grouettes, dit le substitut Cambon, était venue le prévenir que certains papiers utiles à la défense des accusés Lédé et Labattu étaient sous les scellés apposés chez son mari ; néanmoins, ces mêmes accusés furent le même jour mis en jugement et condamnés, sans qu'ils eussent pu rien produire à leur décharge[3]. » La marquise de Feuquières devait être mise en jugement. Fouquier, cette fois, envoya un huissier à Chatou, pour extraire de dessous les scellés apposés chez elle une lettre qu'elle réclamait pour sa défense. Lorsque l'huissier, revenant, passa par la place de la Révolution, on démontait la guillotine : madame de Feuquières venait d'être exécutée[4]. Mais quand les pièces lui arrivaient à temps, il ne se donnait pas même toujours la peine de les lire ! On retrouva au parquet, avec cachet intact, des paquets de ce genre, qui pourtant lui étaient parvenus avant le jugement des condamnés (t. II, p. 316).

[1] T. I, p. 346 ; t. II, p. 303. — Renaudin disait de lui à Guelon, accusé de Troyes, mis en liberté par le 9 thermidor : « Que veux-tu, les jurés étaient dans la main de Fouquier-Tinville, comme la hache dans les mains du bûcheron. (*Hist. des prisons*, t. III, p. 166.)

[2] T. II, p. 305. — On les trouve toutes les deux, en effet, comme condamnées le même jour, 9 messidor, dans la liste des personnes traduites devant le tribunal révolutionnaire. (*Ibid.*, p. 383.)

[3] T. II. p. 304. — Condamnés le 28 floréal an II, voy. p. 437 et 447.

[4] Campardon, t. II, p. 198. — Je garde le fait principal, tout en notant que la mise en scène, reproduite sans observation par M. Campardon, est contestable. Pour revenir de Chatou au Palais de justice on devait passer par la place de la Révolution. Mais les exécutions ne se faisaient plus là. Le 12 messidor an II, date de la mort de madame de Feuquières, et depuis le 28 prairial, elles avaient lieu à la barrière du Trône.

Il avait des ordres ! Il pratiquait, si l'on veut, à la lettre la sentence de Couthon, qu'aux ennemis de la république on ne doit que la mort. Mais ce n'était pas seulement l'accusateur public qui était implacable en lui, c'est l'homme. « Dans la décade prochaine, disait-il avec un cynisme féroce au café voisin du Palais de justice, j'en déculotterai trois à quatre cents[1]. » Il avait le goût du sang ; il jouissait des angoisses de ses victimes ; il les épiait d'une fenêtre dans le guichet et s'irritait quand de simples femmes trompaient sa cruelle attente par leur calme devant les apprêts du supplice. « Voyez comme elles sont effrontées, » s'écria-t-il en voyant un jour madame de Sainte-Amaranthe et madame de Sartine, sa fille, la figure calme en ce moment fatal, « voyez comme elles sont effrontées ! il faut que j'aille les voir monter à l'échafaud, pour savoir si elles conserveront ce caractère, quand je devrais manquer mon dîner ! » (t. II, p. 197).

La pitié était un crime pour un pareil homme. « Les deux infortunés Louvatière et Lamillière s'apitoyant sur le sort de soixante compagnons d'infortune que l'on conduisait au supplice, Fouquier remarqua cet acte de sensibilité ; il donna l'ordre de les mettre à l'instant au cachot. Le lendemain ils furent jugés et condamnés[2]. » Faut-il croire qu'il soit allé jusqu'à salir de ses grossières plaisanteries le deuil des femmes qu'il allait rendre veuves ? Un témoin dépose qu'une de ces malheureuses femmes étant venue le solliciter pour son mari, il lui dit : « Console-toi : ton mari sera guillotiné ; ton père déporté ; tu pourras faire des républicains avec qui tu voudras » (t. II, p. 205).

Et pourtant cet homme valait mieux encore que la loi du 22 prairial qu'il devait appliquer ! Parmi les faits beaucoup trop rares qui furent reproduits dans son procès à sa décharge, M. Campardon a cité une parole de lui à l'avocat Lavaux. Une loi obligeait les défenseurs officieux à se munir d'un certificat de civisme, et des placards apposés à la porte du tribunal en interdisaient l'entrée à qui n'en avait pas. Lavaux, connu pour ses opinions royalistes, n'avait pas pris de certificat. On le chargeait pourtant souvent de la défense des accusés. Fouquier faisait cas de lui. Mais un jour que, peu rassuré sur sa position vis-à-vis des placards, il s'en expliquait avec le terrible accusateur. « F...-toi de cela, lui dit ce dernier, la loi veut qu'il y ait des défenseurs. Or, pour défendre des conspirateurs, il faut des aristocrates. » — Le rapporteur de la loi du 22 prairial eût trouvé que les défenseurs de ce genre auraient eu grand besoin d'être défendus !

[1] *Hist. des prisons*, t. I, p. 264.

[2] Campardon, t. II, p. 305. Le 22 messidor an II. Il faut chercher le second sous le nom de Cornette Laminière dans la liste des victimes, *ibid.*, p. 400.

Laissons les substituts de Fouquier[1] ou les huissiers que nous verrons à l'œuvre ; laissons aussi les témoins dont Sirey nous dit en général que c'étaient surtout des dénonciateurs, des hommes poussés par les plus basses passions, la vengeance, la cupidité, l'envie, ou qui n'étaient pas fâchés de venir et de séjourner à Paris aux frais de l'État[2] ; — et disons, sans plus tarder, ce que devint le tribunal révolutionnaire sous l'empire de la loi du 22 prairial.

H. WALLON.

[1] Parmi les substituts que Fouquier eut près de lui, dans la première période de ses fonctions, citons seulement Donzé-Verteuil qui, devenu accusateur public du tribunal révolutionnaire établi à Brest, à *l'instar* de celui de Paris, écrivait à un de ses amis qu'il songeait à mettre en jugement *une armée navale tout entière, composée de douze ou treize gros vaisseaux* (t. I, p. 12). Il avait profité à l'école de Fouquier.

[2] *Sur le tribunal révolutionnaire* (frimaire an III), p. 42, 47.

LA QUERELLE DU CAPITAL

ET DU TRAVAIL

II[1]

Parmi les plus récentes communications faites à l'Académie des Sciences, chacun a remarqué celle dont on est redevable à M. le marquis de Vibraye. Les incidents de la dernière guerre avaient éparpillé sur divers points de la France centrale des dépôts de fourrages algériens destinés aux corps de cavalerie de l'armée de la Loire. Le printemps venu, on a vu l'emplacement des campements se couvrir d'une végétation inconnue à ces régions. On a observé avec surprise, on a disputé à l'avidité des troupeaux ces prairies improvisées, on a constaté le développement de plus de cent espèces de plantes, appartenant à la flore africaine. Elles ont subi l'épreuve d'un hiver d'une rigueur inusitée sans être atteintes par la gelée ; un second printemps les a montrées multipliées dans de telles proportions que M. le marquis de Vibraye ne craint pas de publier que la France a une richesse de plus, ces fourrages algériens croissant, sans irrigations, dans des terrains arides qui avaient été rebelles à toute culture. C'est, en agriculture, un véritable événement et une merveilleuse découverte ; elle est due à l'un des hasards d'une guerre désastreuse.

Quelques personnes, et j'avoue être du nombre, pensent que, dans l'ordre social, l'institution que j'ai tâché de faire connaître aux lecteurs du *Correspondant* est une découverte non moins merveilleuse. J'espère qu'elle est destinée à fertiliser aussi des sols bien

[1] Voir *le Correspondant* du 10 juin 1872.

ingrats et bien arides. Malheureusement la contradiction est ici plus facile. Il faut compter avec la résistance des préjugés, des intérêts, des passions et des systèmes. Les sciences morales n'ont pas la précision des sciences naturelles, et deux printemps ne suffisent pas pour rendre éclatantes à tous les yeux les transformations opérées par la diffusion d'une bonne semence.

J'ai eu soin de dire que j'invoquais une expérience triomphante de vingt-deux années. Mais l'on objecte aussitôt qu'il s'agissait des employés d'une administration, non des ouvriers de l'industrie, et qu'il n'y a donc rien à conclure d'un succès constaté dans des circonstances exceptionnelles, en faveur de la portée générale et sociale de l'institution. Ce ne sont pas les employés d'administration qui luttent, qui font grève, qui se soulèvent pour des questions de salaires, qui sont l'armée toujours frémissante de la révolte sociale : ce sont les ouvriers. Si la découverte n'est point applicable aux ouvriers, elle est vaine. — Et l'on s'évertue à établir que l'institution ne leur est pas applicable, attendu qu'elle suppose la possession et la permanence d'un emploi.

Je comprends l'objection. Elle est sérieuse. Je ne la redoute cependant pas, je suis plutôt tenté de la bénir. Elle ouvre devant l'observateur un immense horizon, en l'amenant à comparer les situations respectives de l'ouvrier et du petit employé.

Oui, j'ai la douleur de le reconnaître, l'institution n'est point applicable à ces ouvriers nomades qui ne sont proprement attachés à aucun atelier, qu'on embauche et congédie au jour le jour, qui changent de patron plusieurs fois par année sinon par mois, qui chôment et travaillent alternativement, qui sont payés à la journée et souvent à l'heure. Profondément ému de la triste condition matérielle, de la plus triste condition morale de ces hommes, je suis conduit à me poser un autre problème, à me demander s'il n'est pas possible de réformer, d'améliorer, de relever cette condition précaire, qui est l'obstacle à l'application des bienfaits de l'institution.

Il m'est arrivé plusieurs fois, rentrant à Paris après un voyage de nuit par les gares de Lyon ou d'Orléans, de traverser, au point du jour, la place de l'Hôtel-de-Ville. Elle était pleine de groupes d'ouvriers sans ouvrage, apportant leurs bras robustes sur le marché public du travail. Pour être là à pareille heure, un grand nombre, descendant de leurs galetas des faubourgs ou de la banlieue, avaient déjà marché bien longtemps. Tous avaient à la main un outil, à peu près leur unique capital. Des orateurs péroraient dans ces groupes, parfois des journaux circulaient. Que pouvaient être, hélas ! ces journaux et ces discours, sinon des excitations à détester le capital,

de qui on attendait le salaire? Je n'ai guère vu de spectacle plus douloureux ni plus effrayant en même temps. Il a quelque chose de particulièrement sinistre depuis qu'il s'étale devant les ruines de l'Hôtel de Ville, incendié par les fureurs suprêmes de la Commune.

Quand l'ouvrage donne, la place est rapidement évacuée, les escouades de travailleurs se dispersent à l'appel des émissaires du capital ; mais quand la demande se ralentit ou cesse, les ouvriers séjournent jusqu'à une heure assez avancée, se répandent dans les tavernes et chez les boulangers, épuisant ce qui peut leur rester de monnaie et se faisant les uns aux autres de petits emprunts. Je me souviens de la parabole évangélique. Les choses se passaient ainsi, il y a deux mille ans, dans les bourgades de Judée.

— Pourquoi, dit le père de famille, vous tenez-vous ici tout le jour sans rien faire?

— C'est, répondirent-ils, que personne ne nous a loués.

Le capital n'a pas l'habitude de répliquer : « Allez aussi à ma vigne. »

A quel moment, découragés, se décideront-ils à remonter dans leurs faubourgs pour revenir le lendemain? Combien de jours promèneront-ils ainsi leur oisiveté à la recherche du pain quotidien sans réussir à le saisir? Cela s'appelle le chômage. Je comprends trop les passions qui fermentent dans le cœur de ces malheureux. Je ne m'étonne pas que d'autres émissaires, les embaucheurs de la révolte, les trouvent prêts et dociles. Ce n'est pas là qu'on peut dire que ventre affamé n'a pas d'oreilles. Pour trente sous par jour, quand le signal sera donné, l'armée sera aisément recrutée.

Cependant les favorisés de la fortune, revenant d'Italie ou des eaux des Pyrénées, passent à demi assoupis, enveloppés de couvertures et de pelisses, au milieu de ces foules murmurantes ; les cochers crient gare, s'arrêtent à la porte de l'hôtel du Louvre ou de l'hôtel Meurice, et les voyageurs, après avoir commandé un bon repas, se délassent dans un bon lit, sans songer — quelques-uns en songeant avec effroi — qu'ils ont traversé la question sociale.

Je le répète, je ne sais guère de spectacle plus navrant que cette expression saisissante du grand fléau de l'ouvrier à la journée : le chômage. L'ouvrier est sous la menace d'un autre fléau, qui est la maladie. La maladie, c'est encore le chômage prolongé, avec bien des circonstances aggravantes. Pour s'étourdir, pour se consoler de ses misères, il a un troisième fléau, l'intempérance, et un quatrième, la politique.

Je réfléchis à ces choses, et je remarque qu'il y a dans Paris beaucoup de petits emplois dont le traitement annuel ne dépasse pas,

trop souvent n'atteint pas 1,500 fr., et qui sont occupés par des individus de la classe ouvrière. Je prends ce chiffre de 1,500 fr. comme celui qui est réputé satisfaisant et enviable. Offrez des emplois de garçons de bureau ou de magasin, de concierges, de gaziers, de cantonniers ou piqueurs de la voie publique, de surveillants des voitures et tant d'autres, avec un traitement de 1,500 fr., vous aurez des demandes à foison. Cela fait 125 fr. par mois, et, si je suppose le mois de vingt-cinq jours de travail, précisément 5 fr. par jour de travail.

C'est à peu près le prix de la journée de l'ouvrier ordinaire. Dans beaucoup d'industries, l'ouvrier gagne davantage et parfois jusqu'au double.

Comparez maintenant les situations, les mœurs, la tenue de ces deux hommes, qui sont par l'origine et l'éducation le même homme, l'un titulaire d'un emploi de 1,500 fr., l'autre louant son travail à 5 fr. par journée.

Le premier est presque toujours marié; s'il ne l'est pas encore quand il obtient un emploi, il se marie aussitôt après. Pour le second, le mariage est une rare exception, et, en pleine civilisation chrétienne, des milliers d'hommes vivent dans des mœurs immondes. Cela seul constitue une énorme différence. Le premier a un domicile, quelques meubles, un honnête foyer où se reposer le soir. Le second roule dans les garnis et les tavernes. Le premier est proprement vêtu, le second sordide. Le premier, assujetti à des heures fixes de travail, contenu par une règle et par la crainte de perdre sa place, a forcément des habitudes de sobriété. Le second, livré à l'indépendance la plus absolue, ne travaille que lorsqu'il le veut bien, c'est-à-dire quand il n'a plus d'argent. Il croit n'avoir jamais à perdre que sa journée. Il disparaît de l'atelier après la paye, consacrant plusieurs jours à la débauche.

Si le premier est malade, il a une femme pour le soigner, il a une administration ou un patron qui ont des attentions pour lui, son traitement mensuel ne cesse pas de courir; convalescent, il reprend son service peu à peu et selon ses forces. La maladie n'est pas un désastre. Elle en est un pour le second, qui n'a que l'abandon ou l'hôpital, d'où il sort sans ressources, s'épuisant à reprendre trop tôt un travail pénible dont il n'est point encore capable. Enfin, le premier n'a point de chômage. Il échappe ainsi à trois des grandes misères de l'ouvrier : le chômage, la maladie, l'intempérance. Il a suffi pour cela qu'il fût titulaire d'un petit emploi, et que, sans être payé davantage, peut-être en étant moins payé, il fût payé au mois au lieu de l'être à la journée.

Échappe-t-il aussi bien au quatrième fléau, à la politique de l'en-

vie? Je n'oserais le garantir, et il y a lieu de distinguer. L'envie, glorifiée comme une noble passion, sous le nom d'égalité, par les flatteurs de la classe ouvrière, y a répandu un esprit de corps si général, que je ne prétendrai pas qu'il suffise de payer un ouvrier au mois ou à l'année pour faire de lui un conservateur. Il faut quelque chose de plus pour opérer cette métamorphose, il faut qu'il se sente capitaliste, et c'est proprement le but et le résultat de l'institution que je recommande. Le petit employé demeure donc envieux, c'est-à-dire plus ou moins radical; il lit complaisamment les journaux de cette couleur, et son bulletin de vote est d'ordinaire acquis aux candidats radicaux, en qui il s'est accoutumé à voir les défenseurs des passions et des intérêts des petits; mais son radicalisme n'est plus guère que spéculatif, et il ne le met pas volontiers en action. S'il n'est pas encore rallié à la cause de l'ordre, il est déjà prudent, et bien moins dangereux pour elle ; il craindrait de perdre son emploi, et puis il a une femme et des enfants. Aussi ne le verra-t-on que rarement faire grève ni grossir le personnel de l'émeute.

Cette observation a été mise en pleine évidence par l'insurrection de la Commune. Assurément les nombreux petits employés des chemins de fer, mécaniciens, chauffeurs, graisseurs, hommes d'équipe, etc., appartiennent à la classe ouvrière, dont ils ont les aspirations jalouses. Je suis convaincu qu'aux élections ils votent pour la plupart avec elle. Très-peu se sont fourvoyés dans la bagarre, ils sont restés à leur poste, ils ont mérité des éloges pour leur discipline et leur fidélité. En temps ordinaire, on ne les voit pas non plus se mettre en grève. Pourquoi cela? parce qu'ils ont un emploi à perdre, et l'on en peut dire autant des employés des Compagnies du gaz et des eaux, de toutes les administrations qui payent un traitement annuel ou mensuel, et non un salaire journalier.

J'aborde une autre face de la même question. La substitution du travail mensuel au travail journalier, du traitement au salaire, est le seul moyen pratique d'arriver à faire respecter la loi du dimanche. Dans le grand scandale que donne ce jour-là Paris aux étrangers, tout le monde a tort, le gouvernement et l'administration municipale d'abord, qui ne savent pas suspendre leurs travaux, les entrepreneurs, les patrons, les clients. Les ouvriers sont les moins coupables. C'est un lieu commun de les accuser de fêter le lundi après avoir refusé de fêter le dimanche, ce qui est loin d'être exact. La vérité est que, rendus indifférents au respect de la loi par des exemples partis de si haut, ils ne tiennent aucun compte du dimanche. La paye se faisant d'ordinaire le samedi soir, et seulement de quinzaine en quinzaine, l'orgie commence aussitôt, se prolongeant jusqu'au mardi et souvent au delà ; question de paye et non de lundi. La triste vérité

est que ce sont les meilleurs ouvriers, les pères de famille rangés que vous verrez travailler le dimanche qui suit la paye.

Vous entendrez soutenir que l'activité industrielle ne s'accommode pas de la suspension du travail, comme si l'Angleterre et les États-Unis n'étaient pas des pays d'activité industrielle et ne démentaient pas ce sophisme! Au Havre même, ville d'activité s'il en fut, les ateliers et les quais sont déserts le dimanche, comme ceux de Liverpool.

Vous entendrez encore des clients honnêtes et chrétiens gémir de la nécessité où ils croient être de laisser travailler publiquement pour eux le dimanche, et prétendre que les entrepreneurs n'ont pas voulu consentir à ce que ce jour fût respecté. Autre erreur. Les entrepreneurs commencent sans doute par réclamer contre une interdiction inusitée qui les gêne; insistez et ils céderont. Les maisons religieuses et les communautés à Paris commandent assurément d'assez grands travaux ; elles exigent qu'on ne travaille pas le dimanche; ont-elles jamais manqué d'entrepreneurs?

Qu'on veuille bien me permettre de citer ici mon propre exemple comme tout à fait démonstratif. J'ai fait bâtir deux fois, à Paris et à la campagne. J'ai voulu, résolûment voulu interdire le travail du dimanche. J'ai eu, je le reconnais, à subir bien des luttes; architectes et entrepreneurs déclaraient la condition inacceptable et m'opposaient les objections les plus spécieuses ; j'ai continué de vouloir. Les résistances ont cessé; la stipulation a été introduite dans tous les marchés ; pas un seul patron ne s'est retiré pour cela. A l'exécution, après quelques plaintes qu'on s'est lassé de reproduire, la chose a marché très-régulièrement. J'ai même constaté qu'à la campagne les ouvriers acceptaient volontiers la condition. Je ne prétendrai pas qu'ils fussent très-exacts aux offices de leur paroisse, mais ils étaient bien aises d'avoir, comme les bourgeois, *leur dimanche* pour se reposer, pour se nettoyer, pour jardiner, pour se promener en famille, pour aller aux assemblées de village, et je me suis répété une fois de plus : Vouloir c'est pouvoir[1].

[1] Je demande à citer un autre fait qui ne se rattache pas directement à mon sujet, mais que je crois utile de publier et qui montre aussi la puissance d'une initiative et d'une volonté persévérante. J'ai eu à examiner, pour une société à l'administration de laquelle je participe, les plans de la construction d'une très-vaste maison de produit à Paris. Je remarquais que l'étage des combles était, suivant l'usage, découpé en cellules sur toute l'étendue de la maison, pour les logements des domestiques des locataires. Il n'y avait pas moins de soixante cellules auxquelles on accédait par un unique escalier et un même corridor. J'étais effrayé des occasions d'immoralité données par une telle disposition. J'en fis l'observation à l'architecte. Comment est-il possible, lui dis-je, qu'on expose des jeunes filles à tous les périls des rencontres nocturnes de ce corridor et de l'espèce de promis-

S'il en était ainsi de pauvres ouvriers qui perdaient le salaire d'une journée, que serait-ce donc si, étant payés au mois, toujours comme les bourgeois, ils n'avaient plus ce regret? D'après quelques conversations avec eux, j'ai fait une observation importante et profonde, que je signale à l'attention du lecteur réfléchi. Une des amertumes de l'ouvrier qui travaille le dimanche est de voir le bourgeois qui ne travaille pas. Les autres jours de la semaine, le bourgeois lui-même travaille, les légions d'employés sont à leurs bureaux, les négociants, les banquiers, les patrons quelconques, à leurs comptoirs et à leurs affaires. Mais le dimanche, vous cheminez par les rues de Paris, gagnant, selon ce que sont vos habitudes, l'église, le bois de Boulogne, les musées ou les gares de chemins de fer. Vous passez au pied des échafaudages garnis d'ouvriers ; le bruit du marteau, de la pioche et de la scie retentit jusque sous les voûtes du temple et y trouble le recueillement. Les bonnes âmes, distraites dans leurs prières, ont pour ces importuns des sentiments plus voisins de la réprobation que de la pitié.

Savez-vous ce que de leur côté ils disent et ils pensent? Le voici : « Sont-ils heureux, ces bourgeois et ces bourgeoises, de n'avoir jamais à perdre le pain de leur journée! Ils peuvent bien aller chanter des patenôtres. Les riches sont libres tous les jours, les bourgeois ont au moins leur dimanche. Le patron est parti ce matin pour la campagne ou pour la chasse. Nous autres, pauvres esclaves du travail, il nous faudrait jeûner un jour, si nous ne travaillions pas le di-

cuité de ce dortoir? Il me répondit que personne ne se préoccupait de ces choses-là. Je repris que je désirais m'en préoccuper, et je le priai d'étudier une autre disposition, divisant les combles en deux dortoirs séparés avec des escaliers indépendants. Il estima d'abord que la dépense et l'emplacement représentaient une diminution de produit annuel de 3,000 fr. Le conseil de la société, touché des considérations morales que j'exposais, consentit à ce sacrifice. A quelques jours de là, l'architecte m'arriva radieux. J'ai réussi, me dit-il, à modifier mon plan de manière à réduire beaucoup la perte, je crois même qu'un grand nombre de familles honnêtes apprécieront assez l'innovation pour que la valeur locative des appartements soit plutôt augmentée, et je suis maintenant si épris de votre idée que je ne construirai plus une seule maison sans l'appliquer, en disposant un dortoir et un escalier séparés, à l'usage des jeunes filles.

Cet exemple prouve à la fois la mollesse qui perpétue des habitudes vicieuses et l'extrême facilité de certaines réformes, énergiquement voulues. *Personne ne se préoccupe de ces choses-là.* On a grand tort. On est bien souvent forcé de se préoccuper du résultat, on gémit, on se scandalise de l'immoralité des domestiques, des scènes qui se passent sous ces combles des maisons de Paris où les sexes sont mêlés, en dehors de toute surveillance. Au lieu de ces gémissements stériles, commencez donc par agir, cherchez le remède, ne créez pas l'occasion et le péril, n'envoyez pas des jeunes filles partager, en quelque sorte, le dortoir des valets de pied et des palefreniers. Comment vous étonner qu'elles succombent quand vous les exposez à de tels dangers?

manche. » Et ce jour-là, l'ouvrier laborieux et sobre est plus envieux, plus amer que celui qui s'étourdit dans l'ivresse. Ainsi, indépendamment de toute considération religieuse, le travail du dimanche devient une des causes de l'irritation de l'ouvrier, un de ses griefs contre le bourgeois.

Il y a donc, sous ce rapport encore, une véritable importance sociale à la suppression de ce que la religion appelle proprement le labeur *servile* du dimanche. Le moyen serait de prendre pour unité de paye, non la journée, mais le mois, composé de vingt-cinq jours de travail. On va voir quelles seraient les conséquences fécondes de cette petite réforme, qui tendrait à substituer de plus en plus au salaire le traitement de l'employé.

J'ai supposé ce traitement mensuel fixé à 125 francs, correspondant à cinq francs par journée. L'ouvrier inexact, dérangé, qui, tout autre jour que le dimanche, ne se sera pas présenté à l'atelier, sans excuse légitime, subira une retenue de cinq francs par chaque jour d'infraction. Rien de plus juste, et il ne songera même pas à se plaindre. S'il récidive souvent, il aura été averti, il sera menacé d'être congédié et de perdre *son emploi;* crainte très-salutaire et très-efficace.

Mais gardez-vous bien de lui retenir cinq francs par chaque jour de maladie. Ici je prie le lecteur de remarquer une fois de plus la puissance des mots. Quand le travail se paye à la journée, on ne comprend naturellement dans le décompte que les jours de travail et de présence à l'atelier, on n'analyse pas les causes de l'absence, on peut ignorer la maladie. C'est en fait que les jours de maladie se trouvent exceptés du décompte, comme ceux de débauche ou de désertion, ce n'est pas en vertu d'une exception formulée. Cela paraît tout simple au patron, qui ne s'avise pas de songer qu'il y ait là rien d'odieux. Le malade lui-même, s'il se désespère de sa double infortune, s'il s'en aigrit davantage contre la société qui lui fait cette situation cruelle, n'est pas directement révolté contre une des conséquences de cette situation. Que le travail soit payé au mois, à raison de 125 francs, tout change aussitôt d'aspect. Pour excepter les jours de maladie, il faudra l'avoir stipulé, ce qui devient odieux et moralement impossible. Qui pense jamais à rogner quelques jours d'indisposition à ses domestiques, à son concierge, à ses commis, à quiconque est payé au mois? Et voici pour l'ouvrier, après le repos du dimanche, un second bienfait, un bienfait immense, implicitement réalisé.

Ce n'est pas tout. A l'ouvrier payé au mois, vous donnerez aussi de loin en loin, sans retenue et pour cause justifiée, une permission, un petit congé. Vous lui permettrez d'aller se retremper au foyer,

voir sa mère ou ses enfants restés au village. Si l'absence doit se prolonger pendant la saison du chômage, vous prolongerez aussi le congé, ou sans solde ou avec une demi-solde, suivant le cas, sans rompre le lien qui l'attache à votre maison et en vous réservant de le rappeler. La courte permission sera une récompense, le congé pourra être une convenance réciproque. Ce sera un troisième bienfait très-apprécié. Y a-t-il en cela quelque chose de nouveau? Non, toute administration et tout commerçant qui se respectent traitent ainsi leurs employés, tout maître qui veut être fidèlement servi traite ainsi ses domestiques.

« Les conseilleurs ne sont pas les payeurs, va s'écrier, en haussant les épaules, un patron rebelle à mes conseils, et votre plume de philanthrope dispose lestement de ma caisse. Tout cela, c'est de l'augmentation de salaires, de main-d'œuvre, de mes prix de revient, c'est du travail que je payerais sans qu'il me fût livré. La concurrence industrielle m'interdit ce luxe, je ne puis payer que le travail qui m'est livré, je suis obligé de compter strictement les journées et jusqu'aux heures. » Eh bien, je réponds que l'objection, même en arithmétique, ne me paraît pas fondée. Je soutiens qu'un ouvrier bien choisi, soumis à une règle et surveillé, livrera en moyenne par mois, pour 125 francs, malgré l'éventualité des maladies qui sont heureusement la rare exception, plus de bon travail que n'en produiront vingt-cinq journées de cinq francs payées à des nomades embauchés au hasard sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Tel est le problème ramené à ses plus strictes conditions matérielles. Et j'ajoute que ce n'est pas peu de chose que d'échapper aux grèves et aux exigences désordonnées, inconnues aux administrations qui payent leurs employés au mois.

Je ne crois donc pas m'être épris d'une chimère de philanthrope. Ah! certes, ce serait une chimère si je prétendais, selon la méthode radicale, provoquer une révolution qui généraliserait d'emblée un pareil résultat et supprimerait partout le travail à la journée. Je n'ignore pas que la production a des alternatives comme les saisons; je ne demande pas qu'on entretienne, par un traitement mensuel, des vendangeurs au printemps ni des moissonneurs en hiver. Je laisse ces rêves aux auteurs et aux fauteurs des systèmes socialistes. Mais j'affirme que la substitution graduelle du salaire mensuel au salaire journalier est une idée pratique et un but dont il n'est pas chimérique de tendre à se rapprocher de plus en plus. Je l'affirme sur la foi d'hommes pratiques et d'entrepreneurs qui en sont tombés d'accord avec moi.

Le salaire mensuel existe déjà dans beaucoup de professions. A la campagne, tous les jardiniers, les gardes, les domestiques de ferme;

à la ville, tous les domestiques d'intérieur; sur mer, tous les marins, chauffeurs, mécaniciens, etc., sont des travailleurs salariés au mois. Dans ces professions, on ne connaît pas les grèves. Les ouvriers commissionnés des chemins de fer sont salariés au mois, et prennent le nom d'employés. Il n'y aurait guère que des mots à changer pour les légions d'ouvriers attachés en permanence au service des mines et des grandes usines. Dans les industries du bâtiment et les innombrables fabrications de détail, il n'y a pas de patron qui n'ait éprouvé le besoin de s'attacher aussi en permanence un noyau d'ouvriers d'élite. Seulement on s'arrête d'ordinaire au besoin immédiatement senti. Il s'agit d'aller au delà, de comprendre la grandeur du but, d'y faire converger les efforts de toutes les bonnes volontés, dans la persuasion que c'est concourir à l'une des œuvres les plus fécondes qu'il soit donné d'accomplir.

Pour moi, j'en suis tellement pénétré, que, bien que je n'aie été conduit à traiter cette question qu'occasionnellement, en cherchant les moyens d'étendre aux ouvriers les bienfaits de l'Institution de prévoyance qui fonctionne si admirablement en faveur des employés, je me demande si elle n'est pas plus haute en elle-même que celle dont elle était dans ma pensée la simple préparation. Oui, l'abolition graduelle du salariat à la journée, la transformation du journalier nomade et indépendant de tout, excepté de ses passions et de sa faim, en un petit employé entrant sous une règle, dans une hiérarchie, avec des perspectives d'avancement, avec des obligations d'exactitude et de sobriété, toujours contenu par la crainte de perdre son emploi, ayant une famille et un domicile, ayant le droit au dimanche et n'ayant pas le droit au lundi; acquérant de plus, si j'ose ainsi parler, le triste et précieux droit à la maladie, cette transformation a peut-être encore plus de portée morale que l'institution financière qu'en prenant la plume je me suis spécialement proposé de recommander.

Et cependant cette transformation demeurerait chose insuffisante et incomplète. Le petit employé, je l'ai déjà dit, s'il est impuissant à faire des économies, si l'accès du capital lui est fermé, reste attaché par les entrailles à la politique de l'envie. Il souffre impatiemment les prospérités du capital qu'il concourt à produire au profit d'autrui sans y participer. Il sent le lien qui le retient, mais il le mord avec colère. S'il ne se révolte pas en action, son cœur continue d'être révolté. Il se considère toujours comme asservi au capital, et l'on sait que notre ennemi c'est notre maître. Pour le réconcilier avec le capital, il n'y a qu'un moyen : lui faire espérer la possession du capital. C'est l'excellence et l'efficacité de l'Institution

dont je vante les bienfaits. Tout ce qui n'est pas cela manque le but et n'étanche pas la soif de ces Tantales.

Aussi, de toutes les institutions précédemment essayées, il n'y en a qu'une seule que j'approuve sans réserves, parce qu'elle tend au même but, c'est la simple Caisse d'épargnes. Permettre l'accumulation de ces petits dépôts successifs sous la garantie de l'État, leur attribuer un intérêt, les convertir en rentes, encourager ainsi l'économie, montrer le capital qui commence, ç'a été une pensée à laquelle on ne peut qu'applaudir. Le porteur d'un livret de la Caisse d'épargnes est toujours un peu conservateur. Je citerais des fortunes considérables qui n'ont pas débuté autrement que par le livret. Seulement la Caisse d'épargnes exige déjà, pour fonctionner, un superflu de gain qu'ont bien rarement les modestes travailleurs aux prises avec les nécessités de la vie. Elle exige aussi des déplacements, qui sont une perte de temps; des démarches et des formalités importunes, qui sont surtout rebutantes en cas de décès du déposant. Elle ne crée aucun lien entre les ouvriers d'un même atelier, ni entre eux et le patron; elle n'intéresse pas le travailleur à la prospérité de l'industrie à laquelle il concourt. Trop souvent une crise, un chômage, une maladie forcent le déposant à demander son remboursement. Il est alors découragé, il n'a rien fondé. La statistique des Caisses d'épargnes fournirait matière à de très-curieuses observations de plus d'un genre; j'y reviendrai peut-être quelque jour. On a constaté, par exemple, la disproportion de l'abondance des dépôts avec l'exiguïté des salaires légitimes, dans certaines professions où les profits occultes sont faciles. On a vu comment l'affluent de l'improbité grossit le fleuve de l'épargne, et l'on a pu mesurer ce que rapporte l'anse du panier. Je craindrais d'insister sur ce point de vue. Je me borne à dire que l'institution n'a eu que des avantages particularisés, et n'a pas exercé, l'expérience l'a trop démontré, d'influence générale sur l'esprit des classes ouvrières. Son importance a, d'ailleurs, été fort diminuée par la diffusion des petites coupures de rentes et autres menus placements.

Je ne louerai pas la Caisse de retraites pour la vieillesse. Plus volontiers j'en condamnerais la pensée inspiratrice. C'est une de ces créations décevantes du gouvernement impérial, qui s'efforçait, on a vu avec quel succès, de se concilier les classes ouvrières, en paraissant s'occuper bruyamment de leurs intérêts. Je suis de longue date, je l'ai déjà déclaré dans le précédent article, l'ennemi de la rente viagère, qui est la destruction du capital et en même temps de l'esprit de famille. La rente viagère est licite : c'est tout ce qu'il y a de mieux à dire en sa faveur, et je ne demande pas qu'on la

prohibe. Que le célibataire avancé en âge, ayant subi des pertes et n'espérant plus rien du travail, voyant son foyer désert, comparant ses besoins à ses ressources, se résolve à l'aliénation de son capital pour accroître l'aisance de sa vieillesse, c'est son droit, qu'il est excusable d'exercer. Il aurait même le droit de dissiper son capital. Mais que, dans la force de l'âge et du travail, dès la jeunesse peut-être, un homme vienne d'avance donner à ses économies ce but lointain d'une rente viagère, aliénant son capital à mesure qu'il le produit, c'est une opération que j'estime injustifiable. Il est donc déjà résolu à ne jamais fonder une famille et à vieillir dans l'égoïsme du célibat ? Admirez encore une fois ici la puissance des mots. Le père de famille qui place des fonds en rente viagère paraît odieux, et soulève un sentiment de vive répulsion. Changez le nom, ne parlez que de s'assurer une pension de retraite. C'est exactement la même chose qu'une rente viagère. Pourtant, au lieu de flétrir le rentier, on honore le futur pensionnaire, on le félicite de sa prévoyance. Pour mieux l'inciter à dépouiller ses enfants, ou à n'en avoir jamais, le gouvernement fait voter tout exprès une loi, et institue une caisse publique, avec des tarifs très-avantageux de rente viagère, calculant peut-être qu'il aura quelques vieillards en détresse de moins à recueillir dans ses hospices, mais ne s'apercevant pas qu'il sape les bases de la famille, et convie au célibat la généralité des classes ouvrières.

Je reconnais bien l'influence de cette fausse et mauvaise conception, de ce vieux préjugé si répandu de la pension de retraite. Je ne me lasserai pas de combattre cette idée, qui donne une rente viagère pour prix et couronnement de toute une vie de labeur. Un jour viendra, j'en ai la ferme conviction, où l'on s'étonnera qu'un tel préjugé ait pu s'accréditer au point d'inspirer tant d'institutions, où l'on comprendra que le véritable couronnement d'une vie laborieuse, que le prix du travail est le capital, et que c'est donc dans ce sens que doivent se diriger tous les efforts. Les appétits envieux des déshérités du capital poursuivent ce but par des moyens désordonnés, avec des doctrines détestables et chimériques. Moyens et doctrines ne valent rien, mais l'idée dominante, l'ambition du capital à conquérir par le travail, est l'idée juste et l'idée sociale. Industriels, banquiers, commerçants, artistes, médecins, avocats, financiers, ingénieurs, et moi qui écris ces lignes, qu'avons-nous fait toute notre vie, sinon poursuivre par le travail la légitime possession du capital, la fondation du patrimoine, et avons-nous songé à nous assurer des rentes viagères ?

J'ajoute que la caisse de retraites de la vieillesse est, pour l'État,

une mauvaise opération financière, aggravant le fardeau déjà trop lourd des pensions dont il est chargé ; les emprunts en rentes viagères ont toujours été onéreux.

Au nombre des institutions décevantes, je mentionnerai encore les sociétés de secours mutuels que le gouvernement s'est attaché à développer, à multiplier, à subventionner pendant vingt ans, et qui ont été l'objet d'un véritable engouement. Ici, parmi beaucoup d'autres noms honorables, je rencontre deux noms amis, particulièrement chers au *Correspondant* et à moi-même, ceux d'Augustin Cochin et de M. le vicomte de Melun. Ils ont cru aux sociétés de secours mutuels, ou, du moins, ils se sont efforcés d'y croire, et ils leur ont consacré une partie de leur dévorante activité pour le bien. Dirigée par de tels hommes, l'institution a dû être bienfaisante. Pour moi, j'ai foi aux hommes, je n'ai aucune foi à l'institution. Je l'ai pratiquée, j'en ai mieux vu les illusions et les inconvénients que les bienfaits. Elle a fini par s'embourber, elle aussi, dans l'ornière de la pension de retraite, absolument impuissante à remplir à cet égard ses promesses. Les bornes de cet article ne me permettent pas de m'étendre longuement sur les sociétés de secours mutuels, qui demanderaient une étude approfondie. Localisées, restreintes à un groupe de membres ayant des situations bien homogènes, aidées, dirigées, largement subventionnées par le patron, elles rendent, faute de mieux, dans des cas définis et principalement pour la maladie, d'incontestables services. Je dis à dessein : faute de mieux. Le traitement mensuel, non interrompu par la maladie, serait à lui seul un plus grand bienfait. Mais elles doivent renoncer à la majeure partie de leurs prétentions, et comme elles ne peuvent pas avoir celle d'ouvrir au travail l'accès du capital, elles n'ont pas d'importance pour la question sociale.

J'avouerai aussi que je vois un vice organique des sociétés de secours mutuels là précisément où leurs partisans signalent une condition nécessaire de succès, dans la confusion des cotisations des membres participants avec les dons des bienfaiteurs ou membres honoraires. L'institution, ce qui atteste l'impuissance de l'association à se suffire à elle-même, repose en quelque sorte sur cette donnée : les libéralités du capital venant en aide aux efforts du travail. On a pensé, bien à tort, que ce serait procurer l'apaisement de la querelle. Mais quelle sera la mesure de ce concours ? Naturellement elle est indéterminée. Or ce concours sera presque toujours mesquin, par une raison bien simple, c'est qu'il n'apporte au cœur de celui qui donne aucune satisfaction. On sait combien l'ouvrier déteste ce qui a le caractère de l'aumône, on sait qu'il n'éprouvera au-

cune reconnaissance. On se laisse arracher d'assez mauvaise grâce une chétive souscription, on acquitte de plus mauvaise grâce chaque année un tribut importun. J'en parle en contribuable et suis loin de prétendre à la gratitude. Le rôle des pauvres receveurs est le plus méritoire de la société : l'un d'eux présentait sa quittance de vingt francs à un membre honoraire bienfaisant et bourru, qui s'écria : « Tenez, mon ami, vous êtes père de famille, voici deux cents francs pour vous, déchirez votre papier et laissez-moi tranquille. »

Il n'y a que le patron qui se croie tenu par situation d'être plus généreux. Il ne l'est encore que fort médiocrement, et trop souvent il s'imagine avoir ainsi acquitté sa dette, tandis qu'il aurait bien mieux à faire. Certes j'adjure le capital de se montrer libéral envers le travail, mais de cette libéralité large, féconde, qui accomplit une grande œuvre et atteint un grand but. Voilà ce qui est à la fois séduisant pour le cœur et pour l'intelligence. Quant à cette libéralité mesquine qui verse quelques francs ou quelques centaines de francs dans la tirelire des cotisations d'une société de mutuellistes, c'est une combinaison illusoire qui ne peut avoir de résultats sérieux. Je supplie le capital de se communiquer lui-même en élevant à lui le travail. Il doit garder pour lui seul, avec un soin jaloux, le mérite, la dignité, l'indépendance de ce noble effort, et ne pas le rapetisser aux proportions d'un concours que le travail accusera toujours de parcimonie.

Bien plus décevantes encore sont les associations ouvrières ou coopératives dont, sauf de rares exceptions, il faudrait demander les états de services aux échos de la salle des faillites. Je n'ai pas à m'en occuper ici. Leur chimère est de se passer du capital pour généraliser la possession du capital. Je ne crois pas plus, en cette matière qu'en histoire naturelle, à la germination spontanée. Je m'adresse tout simplement au capital pour obtenir de lui la semence.

Qu'y a-t-il donc à faire? Je l'ai dit : suivre l'impulsion déjà donnée, l'éclatant exemple qui fait trois cents capitalistes, et partant trois cents conservateurs, des trois cents employés de la Compagnie d'assurances générales, sans leur imposer aucune retenue quelconque sur le salaire de leur travail, et en les intéressant à la prospérité des actionnaires.

Ce sont des employés, va-t-on s'écrier, et non des ouvriers. — Aussi j'ai proposé de transformer de plus en plus les ouvriers en employés, afin de leur rendre l'institution immédiatement applicable. J'ai constaté que cette transformation, si importante par elle-même, est opérée en fait dans les Compagnies de chemins de fer.

Elle l'est aussi, ou elle peut l'être aisément, dans un grand nombre d'autres sociétés, de navigation, d'éclairage au gaz, de distribution d'eaux, de pompes funèbres, de voitures publiques, etc., dans la plupart des grandes usines, des manufactures et des exploitations de mines. Elle peut l'être, sinon d'une manière générale, du moins graduellement et pour un noyau d'ouvriers d'élite, dans les industries du bâtiment et dans beaucoup d'autres. Le champ des applications est donc déjà immense.

Je pourrais citer plusieurs compagnies et un honorable agent de change, M. Roland Gosselin, qui, depuis quelques mois, ont adopté pour leurs employés l'institution. Je préfère mentionner plus spécialement les applications faites à la classe ouvrière.

La compagnie du touage de la haute Seine, dont on voit les remorqueurs entraîner sur la rivière une longue file de bateaux, a pris à son service des mécaniciens, des chauffeurs, des mariniers, jusqu'à des forgerons et des charpentiers, pour ses ateliers. Ce sont bien, si je ne me trompe, des ouvriers. Tous sont payés au mois, c'est-à-dire attachés à leur emploi, c'est-à-dire mariés, sobres, rangés, hommes d'ordre. Tous sont désormais intéressés aux bénéfices de l'entreprise, et vont recevoir un livret établissant leur participation progressive *en capital* sur le modèle exact de la caisse de la compagnie d'assurances générales. Ainsi l'a décidé la dernière assemblée des actionnaires, sur la proposition de M. P. de Hercé, gérant de l'entreprise, et du conseil de surveillance. Tous vont devenir capitalistes. Ne craignez pas de les rencontrer dans les émeutes, ne craignez pas non plus qu'ils se mettent en grève.

J'ignore si les actionnaires se sont crus généreux en concédant aux ouvriers le bienfait de l'institution. J'affirme qu'ils ont été sages.

MM. Auguste et Alphonse Godchaux, chefs d'une importante maison de librairie, ont des commis sans doute, mais ils ont aussi, et en grand nombre, de véritables ouvriers, des ouvrières et des apprentis. De tous ils ont fait des employés de la maison, et ils ont inauguré en leur faveur, à partir du 1er janvier dernier, une caisse de participation aux bénéfices, en y versant une première dotation de 10,000 francs.

M. A. Chaix, le très-honorable chef de l'imprimerie centrale des chemins de fer, emploie plusieurs centaines d'ouvriers et d'ouvrières. Il vient de fonder en leur faveur une caisse de participation à ses bénéfices, et son règlement est fort intelligemment conçu.

Je me reprocherais de ne pas mentionner l'un des plus bienfaisants industriels, M. Leclaire, entrepreneur de peinture. La caisse de par-

ticipation qu'il a fondée depuis de longues années pour ses ouvriers est extrêmement florissante et a donné de brillants résultats. Elle n'a qu'un défaut, c'est d'être établie sur des bases si libérales, qu'il est difficile de la proposer à l'émulation du capital comme un type susceptible de se généraliser. Elle fait, suivant moi, trop petites la part du capital qui court les risques, et celle de l'intelligence directrice.

Voilà des faits, voilà des exemples, non des utopies. Voilà divers groupes d'ouvriers élevés à la condition d'employés participants, à l'abri du chômage, mis en possesion d'un capital et d'un patrimoine qu'ils devront à leur travail sans subir aucune retenue sur leurs salaires, soustraits par leur intérêt aux pernicieuses influences de la démagogie. Voilà des patrons servis avec zèle, à l'abri des révoltes et des grèves. Qu'on ne vienne donc pas dire que la chose est chimérique et impossible. A peine accorderai-je qu'elle soit difficile à l'énergique volonté de vaincre les obstacles.

Ah ! je sais trop que ce qui est difficile, c'est de dissiper les préjugés du capital, c'est de le persuader, c'est de déterminer chez lui cette énergique volonté qui aurait tant de puissance. Depuis plusieurs mois, passionnément épris, je l'avoue, de cette merveilleuse institution dont j'ai touché du doigt les bienfaits, en laquelle je salue presque le salut social, je m'efforce de la propager par la plume et par la parole. Dans les nombreuses conversations et correspondances que j'entretiens à ce sujet, je n'ai pas de peine à discerner si les objections qui me sont faites partent du désir de concourir à cette œuvre de salut ou de la volonté de s'en abstenir. L'accent lui-même est tout différent : ému, sympathique, chaleureux chez les uns, froid, sinon dédaigneux chez les autres. Ce n'est pas seulement dans les rangs de la démagogie qu'on trouve des radicaux; il y a aussi les radicaux du capital, qui n'admettent aucune composition, qui repoussent, comme malsaine et subversive, l'idée de la participation aux bénéfices, résolus à ne pas transiger sur ce qu'ils appellent leurs principes. Ils pensent, paraît-il, que tout est bien dans les relations modernes du travail et du capital, dans cette séparation tranchée qui aboutit à l'antagonisme. Ils s'accommodent de faire de l'industrie entre deux insurrections ou deux grèves. Ils m'opposent imperturbablement comme une fin de non-recevoir la futile et banale accusation de socialisme.

De grâce, qu'on définisse ce qu'on entend par ce mot élastique, dont ne veulent déjà plus les autres radicaux. Si c'est une aspiration à l'amélioration du sort du plus grand nombre, à la diminution de la misère et à l'expansion du capital, elle est naturelle et légitime. Il

n'y a pas de cœur chrétien qui ne soit ouvert à cette aspiration, et l'Evangile tout entier serait un sublime enseignement de socialisme. Où le socialisme est aveugle et coupable, c'est où il s'érige en doctrine, procédant par la spoliation, attaquant les droits de la propriété, les droits du capital. En quoi l'institution que je recommande porte-t-elle atteinte aux droits du capital? Elle les réserve, elle les proclame expressément, elle demande tout à la libre initiative, à la libéralité, à la sagesse du capital, elle l'adjure de se consolider en s'entourant d'appuis. Planté seul sur un terrain mouvant, l'arbre est incessamment menacé par la tempête. Le vent l'ébranle et l'effeuille, l'orage ravine la terre et dénude les racines. Mais qu'il répande ses rejetons, chacun d'eux lui devient un soutien, et la moindre de ses graines qui germe concourt à le protéger en raffermissant le sol autour de lui.

Alfred de Courcy.

LA LÉGENDE DORÉE[1]

DE LONGFELLOW

Il sera peut-être intéressant, pour les admirateurs du grand poëte américain, de l'examiner à travers une de ses œuvres les plus importantes, et tout à la fois les plus imparfaitement connues. On associe, en effet, plus généralement le nom de Longfellow à la charmante création d'*Évangéline*, ou à telle ou telle de ses poésies diverses, qu'à son poëme de *la Légende dorée*, le plus long et peut-être le plus remarquable qu'il ait écrit. C'est ce poëme que nous nous proposons d'analyser ici, en y joignant des citations qui permettront au lecteur d'apprécier et de juger par lui-même.

Sous le titre de *Légende dorée* viennent se grouper une succession de légendes qui, bien qu'en se reliant au sujet principal, servent, avant tout, à retracer les types et les coutumes du moyen âge. Il s'est donc agi, pour Longfellow, non pas seulement de transcrire une page d'un missel gothique, mais tout un missel aux feuillets couverts chacun d'enluminures différentes. Dans une tâche semblable, la part du peintre l'emporte presque sur celle du poëte; il

[1] La *Legenda aurea* ou légende dorée, originairement écrite en latin par Jacobus de Voragine, frère dominicain, et d'abord intitulée « Légende des saints, » reçut de ses admirateurs le nom de « Légende dorée, » car, ainsi que le dit Wynkin de Wordes: — « De même que l'or l'emporte en valeur sur tous les autres métaux, de même ce livre l'emporte en excellence sur tous les autres livres. » — Cet ouvrage qui sert de texte à la plupart des légendes mystiques du moyen âge, a été traduit en français au quatorzième siècle par Jean de Vignay, et en anglais au dix-huitième par William Caxton. — L'histoire, en elle-même, a été primitivement racontée, sinon inventée, par Hartmann Von der Ane, Minnesinger du douzième siècle; on en peut trouver l'original dans les *Altdeutsche Geschichte* de Mailath, avec une transcription en allemand moderne. Il en existe une autre dans le recueil des *Volksbücher* de Marbach. (*Note de l'auteur.*)

faut que l'esprit se fasse, avant tout, coloriste, que la main substitue à chaque instant la palette à la plume, cherche le ton, adoucisse ou rehausse les détails, et surtout ménage l'harmonie de l'ensemble par une habile distribution de la lumière.

Nulle époque, en effet, ne présente aussi vivement l'idée de la couleur que le moyen âge, et ceci, en grande partie, à cause du sentiment religieux qui, en y prédominant, s'accuse sous la forme partout répétée des édifices gothiques, des cathédrales et des cloîtres mystérieusement éclairés des lueurs tremblantes des vitraux qui, projetant leurs teintes multiples sur les dalles et le long des voûtes, créent ainsi à l'infini de perpétuels effets de lumière et de couleurs. *La Légende dorée* n'est ainsi qu'un vitrail, aux figures étranges et naïves, racontant par leur diversité d'attitudes et d'expressions l'histoire symbolique du moyen âge.

Il est assez curieux de voir ce tableau mystique retouché par Longfellow, ce poëte très-poëte, et par conséquent rêveur, mais avant tout pratique, c'est-à-dire Américain. Longfellow n'admet guère les divagations sans résultat, les brumes sans aurore; il lui faut la rêverie utilisée, la poésie appliquée à un but facile à saisir. Les oracles ambigus de la sibylle ne le satisfont point, et il ne permet pas à une parcelle de vérité de s'égarer à travers l'obscurité de la phrase. Sa muse a pieds et ailes; elle vole, mais elle veut pouvoir marcher.

Elle veut pouvoir marcher, pour être plus près de l'homme, pour l'aider, pour le fortifier, pour être utile, enfin! L'utilité, voici la grande question pour Longfellow, et nous ne doutons pas qu'en remettant au jour les personnages effacés de *la Légende dorée*, il n'ait été moins guidé par la fantaisie rêveuse de l'artiste que par le désir bienveillant du philanthrope cherchant dans les siècles passés une image candide de foi et d'amour capable de réagir contre la froideur et le scepticisme du siècle présent.

Ces tendances de l'esprit de Longfellow ont encore augmenté la difficulté de son œuvre. Partagé entre le désir d'être compréhensible et la crainte de trop accuser des types dont le plus grand charme consiste justement dans cette indécision des contours que l'œil modifie et complète à son gré, Longfellow a cherché à faire la part égale autant que possible entre la réalité et l'idéalité, tâche délicate, où l'on échoue le plus souvent, en ne contentant ni les réalistes ni les idéalistes.

Telle qu'elle est, et avec les concessions que l'auteur a cru devoir faire à son époque et à la généralité des lecteurs, *la Légende dorée* reste un des poëmes les plus curieux et les plus suaves qu'on puisse lire.

L'action s'ouvre par un prologue fantastique. Nous sommes à

Strasbourg; le démon, qui doit jouer un rôle principal dans l'ouvrage, plane, environné des puissances infernales, au-dessus de l'antique cathédrale. Guidés par lui, les esprits essayent de briser la croix qui surmonte le clocher. La nuit et l'orage favorisent leur œuvre ténébreuse.

LUCIFER.

« Hâtez-vous tous[1],
O noirs esprits,
Arrachez cette croix pesante,
Cette croix, qui, pour nous braver,
S'élève si haut dans les airs! »

LES VOIX.

« Nous ne pouvons,
Car tout autour,
Les saints, les anges gardiens,
Se pressant pour la protéger,
Nous repoussent de toutes parts. »

LES CLOCHES.

« Laudo Deum verum
Plebem voco!
Congrego clerum! »

LUCIFER.

« Plus bas, plus bas,
Planez plus bas!
Saisissez les cloches bruyantes,
Branlant, tintant sur les pavés.
Précipitez-les de la tour! »

LES VOIX.

« Ici, tes foudres
Sont impuissantes;
Ces cloches bravent nos atteintes;
Ces cloches ont touché l'eau sainte
Et repoussent notre pouvoir! »

[1] Ce prologue est en vers blancs dans le texte. — Bien que ce mode de versification ne soit pas adopté en français, le traducteur a cru devoir s'y conformer pour garder l'originalité du rhythme.

LES CLOCHES.

« Defunctos ploro!
Pestem fugo!
Festa decoro! »

LUCIFER.

« Ébranlez murs,
Piliers, vitraux!
Les vitraux, tout flamboyants d'or,
Dispersez-les, comme en automne
Les feuilles devant l'ouragan! »

LES VOIX.

« Nous ne pouvons;
Le saint archange
Michaël, à chaque fenêtre,
Brandit l'épée étincelante
Qui des cieux nous précipita! »

LES CLOCHES.

« Funera plango!
Fulgura frango!
Sabbata pango! »

LUCIFER.

« Que vos éclairs
Viennent frapper
Aux massives portes de fer!
Pillez la maison du Seigneur!
Dispersez la cendre des morts! »

LES VOIX.

« Nous ne pouvons,
Car les apôtres
Et les martyrs, dans leurs manteaux,
Comme des gardes sont au seuil,
Comme des gardes sont en haut! »

LES CLOCHES.

« Excito lentos!
Dissipo ventos!
Paco cruentos! »

LUCIFER.

« Bafoués! bafoués!
Et impuissants!
Esprits vaincus, laissez votre œuvre
Au temps, suprême destructeur!
Éloignez-vous, la nuit s'avance! »

LES VOIX.

Allons, allons,
Au vent des nuits!
Sur les monts, les prés, les forêts!
Les toits déserts, les hameaux sombres,
Ternissant l'air où nous passons. »

ORGUE ET PLAIN-CHANT.

« Nocte surgentes,
Vigilemus omnes! »

L'orage redouble, les esprits disparaissent, et nous sommes transportés au lieu où l'action réelle commence, dans le château de Vautsberg, sur le Rhin. Là, dans une des hautes tours, seul, et penché sur une table couverte de livres et de manuscrits, veille, en proie aux hallucinations d'un cerveau malade, l'étrange héros du poëme, le prince Henry de Hoheneck, type du savant, du chercheur et du rêveur, aux prises avec une époque de mysticisme, où la science, sans cesse assimilée à la magie, semble encore le privilége exclusif des esprits infernaux, et où l'on craint d'interroger les sereines merveilles de la nature, métamorphosées qu'elles sont, par la superstition, en sombres mystères occultes.

Le prince Henry, âme faible, esprit inquiet, voit sa raison lui échapper à travers les secrets qu'il poursuit; une sombre tristesse, un affaissement moral, précurseurs de la folie, épuisent ce que sa jeunesse lui laisse encore de forces vitales. Les visions d'un passé plus heureux viennent s'offrir à sa mémoire, il les appelle et cherche à se retrouver lui-même dans le miroir souriant de ses premières années de jeunesse.

LE PRINCE HENRY.

« Non, je ne puis dormir! mon âme fiévreuse
Évoque du passé les jours évanouis,
Qui viennent inonder, de leur splendeur brumeuse,

Les pâles régions du royaume des nuits !

. . . .

Un souffle, détaché de ce lointain rivage,
Et qui semble plus frais, s'approchant davantage,
Répand aux flots des mers qui nous sont divisés,
Des doux jardins d'Hesper, les parfums effacés...
... Vent qui, glissant le long des tours aériennes,
Touche un pli du rideau faiblement agité,
Et qui semble, effleurant des cordes éoliennes,
Mourir avec le son qu'il avait apporté...

. . . .

Revenez, amitiés, depuis longtemps éteintes !
O vous, qui de la source, en ruisseaux débordant,
Aviez jadis jailli ! dispersés maintenant,
Creusant au sol désert de stériles empreintes,
Taris sous le soleil !... ô vous tous, revenez,
Dont les jours ne sont plus !...

. . . .

Hélas ! c'en est ainsi ! la mémoire retrace
Et les événements, et le temps, et la place ;
Des objets extérieurs se reforme le lien,
Mais l'homme, dans son cœur ne ressuscite rien !

. . . .

... Le repos ! donnez-moi le repos et la paix !
Qu'on ne m'accable point de la vie à jamais !
... Plus doux semble à présent, à cette âme épuisée,
Sous un trop lourd fardeau de vie et de pensée,
Le silence profond, le calme sans réveil
Et l'éternel repos de l'éternel sommeil ! »

. . . .

C'est ce moment de prostration morale et physique, de découragement arrivé à l'incrédulité, et d'égarement touchant à la démence que le démon choisit pour s'emparer sans retour de cette âme chancelante. — Un violent coup de tonnerre ébranle les murailles, et à la lueur rougeâtre de l'éclair, Lucifer se présente devant le prince sous le costume d'un médecin ambulant.

LUCIFER.

« Or, salut, prince Henry! » . . . . . .

LE PRINCE.

« Qui parle? qui s'avance?
Et qu'êtes-vous? »

LUCIFER.

« Je cherche un moment d'audience
Avec Sa Seigneurie. »

LE PRINCE.

« Et vous êtes monté,
Quand donc?... » . . . .

LUCIFER.

« Tantôt, trouvant l'huis ouvert... j'ai heurté. »

LE PRINCE.

« Je n'ai pas entendu. »

LUCIFER.

« Vous entendiez l'orage!
Les vents sont déchaînés, le tonnerre fait rage
A réveiller les morts! il n'est pas surprenant
Quand Dieu marche là haut d'un pas aussi pesant
Que de ma faible allure ici le bruit s'efface! »

LE PRINCE.

« Et quel est votre but? » . . . .

LUCIFER.

« Rien ou tout : votre grâce
Décidera, seigneur, — elle tient devant soi
Un de ceux dont le nombre restreint, dont la foi
Est de guérir les maux qui sont inguérissables,
Qu'on nomme ainsi, du moins! »

LE PRINCE.

« Ces drogues admirables
Rendent-elles la vie aux morts? »

LUCIFER.

« Presque, et bien mieux,
En préservant tous ceux qui vivent sous les cieux
D'user de ce moyen, vraiment contre nature;

En montrant clairement, et par la raison pure,
Que la mort après tout, n'est qu'une absurdité,
Une erreur, et non pas une nécessité ! »

. . . .

LE PRINCE.

« Propose, s'il te plait, tes drogues infernales
Aux gargouilles des tours, qu'ébranlent les rafales,
Mais pour moi, j'ai perdu toute foi sous le ciel
Et ne crois plus à rien qu'au pouvoir éternel.
... Votre école, pourtant, dites-moi, quelle est-elle? »

LUCIFER.

« C'est l'école, à la fois séculaire et nouvelle,
L'école du sublime Hermès Trismégistus,
Fils des temps fabuleux, où régnait Héphœstus,
Et qui, datant ses lois d'avant les Olympiades,
Remonte aux jours lointains des premières peuplades,
Au matin nébuleux des hommes et des temps !
— Ainsi qu'on voit couler, de sa source nubienne,
Frayant son cours parmi les morts et les vivants,
Le large Nil, aux flots mystiques et puissants,
Vieux, et nouveau toujours ! — de même, souveraine,
Ne modifiant point ses éternelles lois,
Notre science pure, immuable, sacrée,
Depuis les premiers dieux, depuis les premiers rois,
Bravant le cours du temps, et du temps consacrée,
Jusques à nous descend, telle encor, que jadis
On le vit éveiller sous les lotus d'Isis ! » —

. . . .

Le prince, reconnaissant, dans son étrange interlocuteur, un adepte des sciences mystérieuses, qu'il a lui-même vainement interrogées, l'écoute avec une attention croissante. Le tentateur poursuit son œuvre, et achève de séduire cette âme égarée par la révélation soudaine du secret poursuivi d'âge en âge par l'alchimie impuissante : — le secret de l'élixir de vie !

Le prince contemple avidement le flacon que lui tend l'ennemi des hommes, il cède à la fascination qui l'attire. — Le démon remplit une coupe et la lui offre.

LE PRINCE, *tenant la coupe.*

« Comme un homme penché sur des bords ténébreux,
Avant de se plonger au flot tumultueux,
Voit s'effacer la rive et tournoyer les cieux
Et s'arrête, indécis !... puis enfin, du rivage,
S'élance d'un seul bond dans l'abîme béant ;
De même, à corps perdu, follement je m'engage
Aux courants inconnus de ce fleuve géant,
Styx, ou Léthé. » . . . .
. . . .

(Il boit.)

LUCIFER, *disparaissant.*

« Bois ! bois ! dans la coupe profonde
Tombe aux abîmes redoutés ! —
— Abîmes infinis, où jamais nulle sonde
Ne toucha, de l'espoir, les sables argentés ! »

Des mois se sont écoulés depuis l'apparition nocturne. Le château de Vautsberg est désert, la mousse croît entre les dalles, la bannière a disparu des tourelles, et quand, au retour de lointains voyages, le compagnon d'enfance du prince, Walter de Wogelweide, le fameux Minnesinger, se présente à la poterne verrouillée, il apprend, du vieux sénéchal, seul gardien du triste manoir, que l'ami qu'il cherche, excommunié et banni, comme s'étant livré aux sciences occultes, n'a trouvé un refuge que chez de pauvres forestiers de l'Odenwald, dont les soins dévoués essayent de prolonger sa misérable existence.

Les vertes forêts de l'Odenwald viennent servir de cadre à la seconde partie du poëme, où se dessine la suave et virginale figure d'Elsie, la fille du forestier. . . . .

Elsie a l'âge de Mignon et les traits de Marguerite, mais de Marguerite enfant ; jamais l'ombre de Faust ne lui est apparue sous le porche de l'église rustique où elle va prier le Christ et la vierge Marie ; les anges seuls visitent ses rêves, et les paroles qui sortent de sa bouche semblent encore un écho de leur voix. C'est elle qui, lorsque le prince, tous les jours plus débile, retombe dans ses sombres agitations, réveille, vivante innocence, les souvenirs purs dans sa mémoire troublée ; elle qui, par ses discours naïfs, ses récits ingénus, fait passer à chaque instant dans l'âme agitée du prince la limpidité de son âme enfantine ; elle enfin qui, sans le savoir

et rien qu'en vivant sous ses yeux, dispute sans cesse son intelligence à la folie, sa vie à la mort, et son âme au démon.

Un oracle étrange est venu jusqu'aux profondeurs de l'Odenwald : les docteurs de Salerne ont déclaré que le prince peut encore recouvrer la santé, si une vierge consent à mourir à sa place, par un sacrifice volontaire. Le forestier et sa femme, réunis autour du foyer, après la prière du soir, devisent entre eux de la maladie du prince et de l'étrange arrêt des docteurs. Cette scène, toute entremêlée du babil des enfants, est charmante de simplicité et de grâce :

LA MÈRE.

. . . .

. . . . « Pauvre prince ! »

GOTTLIEB.

« Oui. Pauvre prince, hélas ! et si doux cependant !
Doux comme le plus doux des enfants ! »

MAX.

« Moi, je l'aime,
Parce qu'il est si bon et qu'il me fait lui-même
Des flèches et des arcs pour tuer les oiseaux ! »

. . . .

BERTHA.

« Je l'aime aussi, moi ! »

GOTTLIEB.

« Tous nous l'aimons ; de sa grâce
Nous avons tout reçu : la ferme, la maison,
Les vignes et la grange où mettre la moisson ;
Les chevaux, le grand bœuf, la charrette qui passe,
Les bois de la forêt... Nous n'avons en retour
A donner que nos cœurs, mais ils sont pleins d'amour. »

BERTHA.

« La cigogne, est-ce encor lui qui nous l'a donnée,
Si blanche, et dont le nid est dans la cheminée ? »

GOTTLIEB.

« Non, non, pas la cigogne, elle nous vient de Dieu,
Pour bénir notre toit ; tout le reste, en ce lieu,
Est donné par le prince. Hélas ! que Dieu l'assiste,
Lui rende le repos, et le fasse moins triste ! »

ELSIE.

« Et doit-il donc mourir ? » . . . .

. . . .

LA MÈRE.

« Oui, si Dieu n'a pitié de sa grande misère
Et ne fait un miracle ! »

GOTTLIEB.

« Ou bien, si, sur la terre,
Oncques trouve une vierge, offrant pour le guérir
Sa vie, et volontiers pour lui voulant mourir ? »

ELSIE.

« Ce sera moi. »

LA MÈRE.

« Silence ! ô mon enfant, silence !
Doit-on parler ainsi, sans savoir ce qu'on pense ? »

ELSIE.

« Je le pense vraiment. »

MAX.

« O papa, ce matin,
Hant a tué le loup, ce grand loup, tu sais bien,
Qui vint, pendant la nuit, à notre bergerie
Et mangea mon mouton, resté dans la prairie ! »

GOTTLIEB.

« Tant mieux. — C'est un vaurien qui devait mal finir.
Les loups de la forêt n'ont qu'à se bien tenir ! »

MAX.

. . . .
« Je voudrais être un homme ! et grand, fort comme Hant,
Et je ne ferais rien de toute la journée,
Que de tuer des loups... »

GOTTLIEB.

« C'est bien dit. — Maintenant,
Va dormir, pour tâcher de devenir bien grand !
. . . .
... Voilà qu'il se fait tard !... »

LA MÈRE.

« Prenez de la lumière,
Surtout n'oubliez pas de dire la prière
Avant d'aller au lit !... »

GOTTLIEB.

« Bonsoir. »

LES ENFANTS.

« Bonsoir. »

(*Les enfants sortent avec Elsie.*)

LA MÈRE.

« Gottlieb?
C'est une bien étrange enfant que notre Elsie ! »

. . . .

C'est pendant la même nuit : Elsie, seule et prosternée au pied de la croix, fait à Dieu l'offrande ingénue de sa vie, tandis que le forestier et sa femme, retirés dans la chambre conjugale, le cœur encore troublé des paroles de l'enfant, écoutent, tout songeurs, le grand vent d'orage qui courbe au dehors les branches des sapins !

GOTTLIEB.

« Les vents sont déchaînés ! et la pluie et l'orage
Ébranlent notre toit, comme si le sauvage,
Le noir chasseur de Bodentzhein,
Courait les bois, suivi de son infernal train,
Présageant un malheur à ceux de ma demeure ?...
... Les chiens hurlent, et... Paix !... écoute : quelqu'un pleure
Dans l'ombre, près de nous ?... »

ELSIE.

« C'est moi. »

LA MÈRE.

« Toi, notre Elsi?
Qui te tient hors du lit ?... »

ELSIE.

« Ah, j'ai trop de souci !
Il semble qu'une main sur mon cœur soit posée,
Et je ne puis dormir, avec cette pensée
Que notre cher seigneur doit mourir !... »

GOTTLIEB.

« Pour ceci
Que veux-tu faire, hélas ! Il n'est que Dieu qui tienne
Ce pouvoir dans sa main ! »

ELSIE.

« Il l'a mis dans la mienne,
Et dans mon cœur aussi. »

LA MÈRE.

« Tes mots sont insensés !
Sais-tu ce que tu dis, mon enfant ?... »

ELSIE.

« Je le sais :
Pour mon prince, je dis que je donne ma vie. »

. . . .

LA MÈRE.

« Tu parles de la mort ! — Tu ne la connais pas ! »

ELSIE.

. . . .

« J'en sais ce que chacun en sait : la mort est l'heure
Où cesse notre souffle, où calme on demeure,
Calme, et silencieux. — J'ai déjà vu mourir,
Notre petite sœur Gertrude ; sans souffrir
Elle passa : — ses yeux doucement se fermèrent,
Et, comme deux bluets, tout à coup se fanèrent ;
Bien plus belle qu'avant, encor, elle semblait !...

. . . .

Les saints sont morts, le Christ, et la Vierge Marie,
Les martyrs, tous sont morts. Que faire de la vie ?... »

. . . .

GOTTLIEB.

« Ne parle pas de mort, mon enfant ! »

ELSIE.

« Pourquoi faire ? »

. . . .

GOTTLIEB.

« Malheur à moi ! malheur ! — ô le plus malheureux

Parmi les malheureux !... »

LA MÈRE.

« Las ! ô ma tant aimée,
Vivre, et te voir mourir ! nous, qui sommes plus vieux !
... La tombe de l'enfant la première fermée !... »

ELSIE.

« Tu ne la verras pas : non, non. — Je dormirai
Sous les fleurs d'une autre patrie,
A Salerne, au delà des montagnes, j'irai ;
— C'est là que doit finir ma vie.
— Et ce sera pour toi, comme lorsque j'allais,
Les jours de marchés, au village,
Comme si, plus longtemps seulement, j'y restais...
... Ne t'en trouble pas davantage !... »

GOTTLIEB.

« O misère ! misère !
De nos yeux, mon enfant, toi seule es la lumière ;
La joie, à nos vieux cœurs, qui la donne ? — c'est toi,
Et tu veux mourir !... »

. . . .

LA MÈRE.

« Non, plus tard, ô mon enfant,
Quand Dieu t'appellera. Pas avant, pas avant !... »

ELSIE.

« Il m'appelle déjà. »

. . . .

GOTTLIEB.

« Semble-t-il pas vraiment
Que le très-saint Esprit dont la grâce est insigne
Témoigne par sa bouche, et parle en ce moment ?
... Si tout cela venait de Dieu ?... »

LA MÈRE.

« Lors, sûrement
Ne pourrions contredire ! »

GOTTLIEB.

. . . . « Amen. — Écoute, Elsie :

Ce que tu nous a dit est étrange, nouveau,
Et de doute et de peur nous a l'âme saisie.
D'où viennent ces pensers de mort et de tombeau?
Dans notre aveuglement nous ne pouvons connaître
Si c'est, de l'Esprit saint, une inspiration,
Ou, du malin esprit, noire tentation;
Car le bien et le mal, tous deux y semblent être? »

. . . .

LA MÈRE.

« Dès qu'un rayon de jour paraîtra dans les cieux,
J'irai de tout ceci me confier au prêtre,
Il saura nous donner quelque conseil, peut-être! »

. . . .

Le but principal du poëme se dessine: la lutte du bien et du mal commence dans le cœur du prince : — Acceptera-t-il le sacrifice d'Elsie? suivra-t-il les conseils de l'ange des ténèbres qui l'a déjà séduit? — Agité de désirs contraires, ne sachant où trouver sa voie, le prince, par une étrange naïveté de conscience, caractéristique de ce temps, où le meurtrier se rendait au crime en traversant le confessionnal, va demander l'avis du prêtre du village, — prêtre qui n'est autre que Lucifer lui-même, sous un déguisement nouveau, auquel il semble, du reste, trouver un attrait tout particulier; — nous le voyons en attendant le prince se livrer, dans une pose pleine de désinvolture, à une série d'observations critiques sur le saint lieu, tandis que les chastes images de sainte Dorothée et de sainte Cécile pâlissent dans leurs cadres vermoulus.

. . . .

LUCIFER, *grotesquement agenouillé.*

« Quels lieux sombres! affreux! Comment a-t-on le cœur
D'appeler un tel trou « la maison du Seigneur, »
« Et la porte des cieux?... » — Formules consacrées! —
(*Cherchant à travers l'église.*)
— ... Les voûtes, les plafonds, les corniches sacrées,
Tout est noirci, poudreux; — les pupitres, les bancs,
La docte chaire, d'où, tant de sermons pesants
Sont tombés en pâture aux cerveaux allemands!

. . . .

— Avec son cadenas, aux voleurs interdit,
Je vois ici le tronc des pauvres du village;
Le prêtre, et moi, pourtant, en savons davantage!...
— Il me plaît conserver cette institution,
Et j'y vais ajouter ma contribution;...

(*Mettant de l'argent dans le tronc.*)

... Cela me reviendra!...
... Dans ce coin solitaire,
Sombre, silencieux, des regards abrité,
Le confessionnal, et de chaque côté
Les petits trous grillés, et les marches de pierre,
Où les genoux pieux, au moins d'un siècle ou deux,
Contrits et pénitents, se sont moulés en creux!...
— Entrons, et seyons-nous... — Oui, là se tient le prêtre,
Et c'est là, qu'à travers cette étroite fenêtre
Vient, semblable aux soupirs de la brise du soir,
Le murmure incessant de l'humain désespoir!...
... C'est là que le passé rend ses morts!...
. . . .
... C'est, du reste, une étrange atmosphère,
L'odeur des passions, des crimes de la terre,...
... Que j'aime à respirer. »

Le prince traverse l'église et vient s'agenouiller au confessionnal.

LE PRINCE.

« Repentant, pénitent, humblement, ô saint père,
Je viens solliciter ta bénédiction? »

LUCIFER.

« C'est après, et non pas, avant confession
Que je prononcerai la bénédiction;
— La bénédiction se donne la dernière,
C'est un adieu, qu'on jette à l'hôte de son toit,
Lorsque, prêt à partir, sur la porte, on le voit,
Chaussé de sainteté, vêtu d'étoffes pures,
Vierge de tout contact des humaines souillures? »
. . . .

LE PRINCE.

Tu sais ce qui m'amène, et l'étrange dessein
Qui trouble, en ce moment, ma pensée inquiète ? »

LUCIFER.

« Ne sois point alarmé ; l'Église est toute prête
A calmer le remords qui s'élève en ton sein ;
— L'homicide se peut diversement entendre,
— Tout dépend du motif. »

. . . .

O dernier rejeton d'une puissante race !
— Elle meurt, si tu meurs, un nom royal s'efface !
Prince, songe à tes fils, et songe à tes aïeux !...
— Ira-t-on comparer, à ton sang précieux,
Celui d'une humble enfant, d'une enfant de la plèbe,
Pauvre sang de vassal, qu'on donne avec la glèbe,
Ce sang qui, tous les jours, sur le sol des combats,
Coule à flots, sans réserve, et qu'on ne compte pas ?...
C'est le droit du Seigneur : — mais toi, choisi d'avance,
Mais toi, le sang des rois ! — toi, par Dieu consacré !...
— Puis songe que le sort, pour elle préparé,
Ne contient que travaux, que larmes et souffrance ;
— Fille de paysans : — mère de paysans :
Rude vie au dehors, et tristesse au dedans.....
Je ne m'étonne pas qu'un jeune cœur si tendre
Ne craigne un pareil sort, et ne veuille prétendre
Aux divines splendeurs, au doux repos des cieux,
Plutôt que de souffrir la misère en ces lieux !
L'Église sanctionne un pareil sacrifice !.... »

. . . .

LE PRINCE.

« ... Mais Dieu ? — Suis-je sûr qu'il pardonne !
Nulle action, jamais, n'est faite par personne,
— Soit pour le bien, soit pour le mal, —
Sans laisser quelque part un registre fatal,
Où les doigts des esprits écrivent : « Anathème ! »

— Ou : « Bénédiction ! »

. . . .

LUCIFER.

« ... Le mal n'est que le bien, perverti sur la terre;
Et Lucifer, qu'est-il ? que l'ange de lumière,
L'ange chassé, l'ange banni,
Qui tomba, du ciel pur, dans l'abîme infini? »

. . . .

LE PRINCE.

Mais cet acte, est-il juste, ou criminel, mon père?
Ai-je, pour l'accomplir, permission entière,
Ton absolution,
Et sans restriction?... »

LUCIFER.

« Va, va, je t'en absous, et je t'absous encore
De tous les crimes que j'ignore
Qui se pourraient trouver autour ;
De tous je te délie, et t'absous en ce jour. »
(*Étendant la main sur la tête du prince.*)
« Maledictione perpetua
Maledicat vos!
Pater eternus ! »

. . . .

Le sacrifice est consommé dans le cœur des pauvres parents. Ils ont veillé et prié, ils ont pleuré comme Jephté, ils se sont soumis comme Abraham. — Elsie, radieuse, est amenée par eux devant le prince.

ELSIE.

« [1] Ma vie est peu de chose,
Rien qu'une goutte d'eau,
Mais c'est une eau limpide.
Prenez-la donc, mon prince,
Qu'elle vous rafraîchisse,

[1] En vers blancs dans le texte.

Et qu'elle vous guérisse;
. . Dieu bénisse le don! » . . . . . .

LE PRINCE.

« Le donateur aussi! »

GOTTLIEB.

« Amen! »

LE PRINCE.

« Soit! je l'accepte. »

. . . .

Nous entrons dans la phase la plus étrange de l'œuvre. — Le prince, conduisant Elsie, traverse l'Allemagne, se rendant à Salerne, où l'holocauste doit s'accomplir. — Rien de plus poétiquement bizarre que ce voyage à petites journées, du bourreau sans cesse rappelé par sa victime au but dont il s'écarte à chaque instant. — Elsie consent à écouter les dissertations artistiques du prince sur les objets nouveaux qui viennent frapper ses regards, mais elle ne lui permet pas de perdre de vue le terme de leur voyage. — Elle veut avant tout accomplir sa mission, et craint toujours que cet esprit indécis, revenant sur sa première détermination, ne lui retire la liberté de se dévouer et de mourir.

Au point de vue archéologique, et nous entendons ici par ce mot aussi bien la reconstruction des mœurs et des costumes du moyen âge que la reconstruction des lieux et des objets qui en forment le théâtre et les accessoires, cette partie du poëme est des plus curieuses et des plus intéressantes.

Le premier épisode du voyage se passe à Strasbourg : — c'est la nuit; — le prince, tandis qu'Elsie repose, arpente les rues tortueuses de la vieille ville; — on entend, de carrefour en carrefour, la voix du crieur des morts, répétant ses appels lugubres.

LE CRIEUR DES MORTS.

« Réveillez-vous, gens qui dormez, et priez pour les trépassés. »

. . . .

LE PRINCE.

« Par quels rauques accents, sentinelle des morts,
Tu jettes aux vivants ce cartel des ténèbres!
Je vois les trépassés de leurs couches funèbres
Se lever lentement, brouillard mystérieux,
Où flottent des linceuls. » . . . . . .

. . . .

LE CRIEUR.

« Réveillez-vous, gens qui dormez, et priez pour les trépassés. »

. . . .

LE PRINCE.

« Et pourquoi pour les morts qui sont en paix ! — Priez,
Priez pour les vivants ! » . . . .
. . . .

La voix s'éloigne, son cri monotone est couvert par le bruit des sabots d'un cheval, frappant les pavés inégaux de la ruelle. — Le prince se retourne et reconnaît, dans le chevalier armé de toutes pièces qui lui adresse la parole comme à un étranger, son ami Walter de Vogelweide, le Minnesinger. . . . . . .

WALTER.

« Henry de Hoheneck ! — Et quel charme suprême
T'a pris à tes forêts, et soudain transporté
Comme moi, dans Strasbourg, l'alsacienne cité ? »
. . . .

LE PRINCE.

« C'est un triste récit ! — Malade, je me traîne,
Vers les murs de Salerne où le destin m'entraîne.
Ne m'interroge pas. — Mais toi, dis qui t'amène
Dans cet équipement guerrier ? » . . . . . .

WALTER.

« Ne vois-tu pas
La croix de Godefroy briller sur ma poitrine ;
Elle dit mon chemin. — Je vais en Palestine ! »

LE PRINCE.

« Ce chemin, que n'est-il aussi le mien, hélas !
. . . .
Tu quittes notre ciel, Walter, noble poëte ;
Au tumulte guerrier, tu vas mêler tes chants ? »
. . . .

WALTER.

« Mes espoirs sont hardis, mon cœur est fier, j'entends
Nuit et jour un écho de clairons triomphants ;

Ma vie est dans ma main, comme un arc dont je lance
La flèche qui, peut-être, au tombeau du Seigneur,
Apportera la délivrance! »

. . . .

LE PRINCE.

« O sort digne d'envie! être fort, jeune et beau,
Être armé, comme toi, du glaive et de la lyre,
La chanson sur la lèvre, et l'épée au fourreau;
Une main pour frapper, un cœur pur pour sourire!
Et ta main et ton cœur, et ton glaive et ta lyre,
Tout offrir au Seigneur! »

. . . .

Cette apparition du chevalier ménestrel emprunte une singulière poésie au lieu, à l'heure et à la rapidité avec laquelle elle disparaît, laissant le triste héros du poëme la suivre encore longtemps des yeux, comme, dans un ciel sombre, les derniers reflets d'un météore évanoui.

Les scènes suivantes sont encore plus fortement caractéristiques comme temps et comme couleur. — C'est le jour de la fête de Pâques, Elsie et le prince écoutent sur la grande place de Strasbourg un sermon en plein vent, adressé par un moine du chapitre à la foule rassemblée.

FRÈRE CUTHBERT, *gesticulant, un fouet à la main.*

« — Écoutez, écoutez, bon peuple : qui s'avance?
Qui vient vers nous si vite, en pressant son coursier,
Éperonné, botté, poudreux?... c'est un courrier.
— Quel message, et pourquoi si grande diligence,
Ami, que nous veux-tu? — Christ est ressuscité!
— D'où viens-tu? — De la cour. — Alors c'est fausseté.
Va! je ne te crois pas! »
(*Il fait claquer son fouet.*)
« Mais voyez, sur la route,
Un autre messager galope encor; sans doute
Celui-là, mes amis, dira la vérité?
— Quel message, courrier? — Christ est ressuscité!
— D'où viens-tu? — De la ville. — Arrière! suis ta route.

Va ! je ne te crois pas ! »

(Il fait claquer son fouet.)

« Un troisième, vraiment !
Il vient, ses éperons sont tout couverts de sang !...
— Christ est ressuscité ! — D'où viens-tu donc ? — De Rome !
— Croyez tous, mes enfants ! croyez, il vient de Rome !
— Christ est ressuscité ! Christ est ressuscité !... »

. . . .

Mais, écoutez, du haut de ces tours séculaires
Les cloches ont soudain chanté.
Écoutez leurs sermons, écoutez leurs prières ;
De leurs lèvres d'airain tombe la vérité.

. . . .

De ces cloches aussi voyez le mouvement,
Tantôt haut, tantôt bas, mouvement qui révèle
Le changement constant, la transmutation
De l'action avec la contemplation :
En bas, la Foi soumise à l'interprétation ;
En haut, mystère, amour, vision éternelle !...

. . . .

Mes frères, maintenant, venez tous assister
Au mystère qu'en cette enceinte
On s'en va nous représenter
De la Nativité, puis de l'enfance sainte
De Jésus : — qu'il nous guide à la félicité.
Pax vobiscum et benedicite. »

(La foule se disperse. Le prince et Elsie entrent dans la cathédrale.)

ORGUE ET CHANTS.

Kyrie eleison !
Christe eleison !

ELSIE.

« Ah ! je me sens ici dans la maison d'un père !
Ces images des saints, sur les grands murs de pierre,
Ces visages si doux que reconnaît mon cœur ! »

LE PRINCE.

« Oui, portraits des élus, famille du Seigneur.

— Le tien, plus tard, Elsy, doux ange d'innocence,
Sera placé près d'eux... »

ELSIE.

« Ah ! quelle église immense ! »

Les voyageurs parcourent lentement le saint édifice. Elsie, plongée dans une muette extase, écoute le prince, qui lui apprend à lire dans les courbures des voûtes, dans les fouillures des corniches, dans le bizarre enchevêtrement des piliers et des arceaux, les intentions mystiques partout multipliées, actes de foi naïfs de la pierre et du ciseau.

L'église est envahie par la foule, avide d'assister à la représentation du mystère. Le théâtre est dressé au fond de la nef; on aperçoit de petits Alsaciens, en costumes d'anges et de démons, fraternisant en attendant que la trompette de l'archange Gabriel annonce le commencement de la représentation ; Hérode et les rois mages affermissent leurs tiares sur leurs fronts grossièrement ridés, tandis que la Vierge Marie, habillée comme une bourgeoise de la classe moyenne, natte ses longs cheveux et ajuste sa cape à côté d'un enfant Jésus de cinq à six ans, âge nécessaire pour répondre aux rois mages avec la précocité merveilleuse du nouveau-né de Bethléem.

La trompette retentit : l'archange Gabriel apparaît, replie ses ailes, et harangue ainsi le peuple en manière d'exorde.

(*Introïtus.*)

PRECO.

« Je représente ici l'archange Gabriel,
Venu du ciel en terre en grande diligence.
Accourez, accourez, bon peuple, au nom du ciel.
Venez tous et, chacun, faites grande affluence.
J'apparais pour vous annoncer
Qu'ici nous allons retracer
La nativité bienheureuse,
Trois fois sainte et miraculeuse,
De Notre-Seigneur Jésus-Christ,
Suivant ce qu'il en est écrit
Dans les annales authentiques
Des traditions bibliques. »

Le rideau se lève, et découvre aux regards ébahis des Strasbour-

geois les profondeurs azurées des cieux. Ce séjour de la icité est en ce moment troublé par le débat de la Clémence et de la Justice, réclamant de Dieu, l'une la grâce de l'humanité, l'autre sa damnation éternelle. Dieu, après avoir écouté leurs arguments pour et contre, décide que l'humanité sera sauvée, s'il se trouve sur terre un mortel, pur de tout péché, offrant sa vie pour racheter ses frères. Les quatre Vertus des cieux sont envoyées en quête de ce mortel, qu'elles cherchent en vain dans les trois parties du monde — les anges, à cette époque, ignorant les deux autres, aussi bien que les hommes. — La Sagesse prend alors la parole, et fait entendre qu'un sacrifice aussi divin ne peut être accompli que par une nature divine. Les puissances du ciel attendent la décision du juge. Dieu se lève enfin et promet le Rédempteur.

(*Imprécations des démons sous le théâtre. — L'ange Gabriel quitte le Paradis et vole vers la terre.*)

MARIE A LA FONTAINE.

MARIE.

« Le long du jardin marchant,
Et la barrière passant,
Je m'en vais à la fontaine;

Du grand sycomore vert
Me glissant sous le couvert,
Nul ne voyant dans la plaine;

Aucun autre bruit oyant,
Que l'eau qui tombe en fuyant
De ma cruche toute pleine;

Et mes compagnes chantant
Sur le seuil, en travaillant,
Filant la soie et la laine. »

L'ANGE GABRIEL.

« Salut, ô vierge Marie! »

MARIE.

« D'où vient ce parler si doux? »

L'ANGE.

« O femme, soyez bénie !
« Le Seigneur vous a choisie,
« Le Seigneur est avec vous. »

MARIE.

« Cette voix, du ciel me semble.
« Hélas ! d'écouter je tremble
« Des mots si saints et si doux. »

L'ANGE, *apparaissant.*

« Crois, ô femme, crois sans crainte,
« Tu concevras, vierge et sainte.
« Un fils de ton sein naîtra.

« Ne crains pas ; car Dieu lui-même,
« De sa majesté suprême
« Te garde et te couvrira. »

MARIE.

« Vous voyez l'humble servante
« Du Seigneur, obéissante
« A ce qu'il ordonnera. »

(*Les démons marchent çà et là sous le théâtre, faisant grand bruit. Des anges traversent les cieux, portant l'étoile de Bethléem. Une lueur soudaine brille au-dessus de la crèche*).

LES ROIS MAGES.

GASPAR.

« Jésus de Nazareth, en ce lieu misérable,
Salut ! — O toi, plus grand, dans cette pauvre étable,
Que la vie et la mort, la joie ou la douleur. —
Cette croix que je vois sur ta ligne de vie
Ne prédit que dangers, que luttes et labeur
Dans une région, de ténèbres remplie,
Tu marcheras dans la douleur. »

MELCHIOR.

« Roi de Jérusalem, salut ! — Une couronne

Attend cet humble front, qui d'ombre s'environne.
— Salut, ô Roi des Juifs! un sceptre tu tiendras.
— Le sceptre est un roseau; la couronne est sanglante.
Au milieu de ton peuple, à l'heure d'épouvante,
Abandonné tu resteras. »

BELSSHAZAR.

« Christ des chrétiens, salut! — Aux limites du monde
Ton empire viendra. — De Rome à Trébizonde,
Le Christ est reconnu, le Christ est redouté.
— L'âge d'or, revenu, recommence une autre ère.
Gloire à Dieu dans le ciel, et paix sur cette terre
Aux cœurs de bonne volonté. »

L'ENFANT JÉSUS.

« Je suis Jésus, le Messie,
Celui qui devait venir,
Et, suivant la prophétie,
Naître, souffrir et mourir,
Afin que d'autres aient vie. »

LA VIERGE MARIE, *leur distribuant quelques hardes de l'enfant.*

« Ces hardes à son usage,
Et ces langes que voilà,
Prenez maintenant pour gage;
Car nous n'avons en partage
Rien à donner que cela. »

Nous assistons ensuite à la fuite en Égypte et au larcin de l'âne de la sainte Vierge par Titus et Dumachus, figures prophétiques du bon et du mauvais larron. (Saint Joseph, dans son effroi, jure par le Christ et par la messe.) Le tableau suivant retrace le massacre des Innocents (toujours avec les mêmes anachronismes caractéristiques), et nous arrivons enfin à la scène naïve de Jésus jouant avec ses compagnons.

JÉSUS.

« S'en va l'orage partir,
Allons, pour nous divertir,
Sur le bord de la rivière,

Et faisons petits oiseaux
Tout semblables aux moineaux,
D'avec la boue et la terre. »

JUDAS.

« S'est débordé le ruisseau;
Étend large et loin son eau
Tout au travers de la plaine. »

JÉSUS, *posant ses petits oiseaux près de la fontaine.*

« Las! voyez mes oiselets,
Avec leurs becs nouvelets,
Se pencher à la fontaine!

« Bientost les ferai chanter,
Et dans l'air si haut monter,
Que ne s'en reviendront mie. »

JUDAS.

« Tu mens. — Comme roitelets,
Ne pourront ces oiselets
S'envoler sur la prairie! »

JÉSUS.

« Vite et droict, oiseaux, volez!
Et de moy vous rappelez,
Qui vous aurai baillé vie! »

(*Les oiseaux s'envolent.*)

JUDAS.

« Plus ne veux m'associer
Avec lui : c'est un sorcier,
Comme l'avait dit ma mère. »

(*Il frappe Jésus au côté.*)

JÉSUS.

« Au côté tu m'as blessé,
Judas; — là serai percé,
Quand mourrai sur le Calvaire. »

Le mystère se termine aux applaudissements de la foule, se pro

mettant d'assister, après Vêpres, à la représentation de la Passion, qui se doit clore par l'exposition des reliques d'un confesseur-martyr.

La quatrième partie du poëme s'ouvre sur la grande route de Hirschau. Le prince et Elsie, montés sur de superbes palefrois, et accompagnés d'une suite nombreuse, se dirigent vers le prochain monastère, où ils se proposent de demander l'hospitalité pour la nuit. Il serait difficile de trouver quelque chose de plus poétique et de plus charmant que le dialogue d'Elsie et du prince, cheminant côte à côte sur cette large route féodale. Moore lui-même, ce Lamartine anglais, n'a jamais rien écrit de plus suave et de plus harmonieux. Nous ne pouvons, malheureusement, donner qu'une traduction imparfaite de ce morceau exquis :

ELSIE.

« Le grand chemin s'élance à la cité lointaine,
Porteur impatient
Des récits de la vie : amour, audace, haine,
Péril, travail, tourment !... »

LE PRINCE.

« ... Notre vie est la harpe étrange, éolienne,
Où, sous les sons joyeux,
Passe un gémissement perpétuel, douloureux,
... Comme d'âmes en peine !... »

ELSIE.

« La foi seule nous peut interpréter la vie,
Et seul, le cœur, portant
Le stigmate des pleurs, comme Jésus, entend
Son énigme infinie. »

LE PRINCE.

« ... L'homme cherche sa joie : un égoïsme étrange
Rapporte tout à soi.
Et moi, que fais-je ici, voyageant avec toi ?
Un démon près d'un ange !... »

ELSIE.

« La poussière a blanchi les buissons : sous la roue
Du chariot passant

Le chien penche la tête, et le cheval secoue
Son harnais blanchissant. »

LE PRINCE.

« Le voyageur s'arrête à l'auberge prochaine;
Le joyeux hôtelier
S'avance sur le seuil, et l'eau de la fontaine
Rafraîchit le coursier. »

ELSIE.

« Pleine est ainsi la vie, de haltes sur la route,
Où s'abreuvent nos cœurs :
Le plus pauvre peut boire au ruisseau goutte à goutte
L'eau qui vient des hauteurs. »

La cavalcade s'éloigne, s'enfonçant dans la vallée. Le pied des chevaux touche un sol plus doux, l'air se fait plus pur au voisinage de la prairie. Les tours du vieux monastère apparaissent mystérieusement éclairées au soleil couchant. Les voyageurs s'arrêtent devant la grille, le prieur s'avance à leur rencontre; tandis que dans le scriptorium un frère enlumineur, penché sur un missel inachevé, termine, aux dernières clartés du jour, la page commencée.

FRÈRE PACIFICUS (*transcrivant et enluminant.*)

« Cette ligne achevée, et j'ai fini ma tâche!
Le jour décroît ; pourrai-je, à sa faible lueur,
Écrire encor un coup le saint nom du Seigneur ?
... Il me faut le tracer sans erreur et sans tache,
Ce nom sacré qu'outrage en tous lieux le pécheur!
... Qu'un instant je m'arrête, et ma plume nettoie,
Avant que d'en former le « D » mystérieux... »

(*Tournant les pages du manuscrit.*)

« Aux louanges d'aucun, sans songer à prétendre,
De quelque orgueil pourtant, je ne puis me défendre
En tournant les feuillets de ce lourd parchemin,
Tout éclatant d'azur, et d'or, et de carmin.
Malgré moi je ressens une secrète joie,
A voir qu'un certain art jusqu'au bout s'y déploie,
Et que je pourrais presque oser dire au Seigneur :

« Voici, de ta loi sainte, une digne copie,
Écrite avec beaucoup de peine et de labeur ;
Prends-la donc, ô mon Dieu, compte-la dans ma vie
Comme un humble travail que j'aurai fait pour toi. »

. . . .

Le prince est reçu par le prieur ; nous parcourons les vastes salles du monastère, nous entrevoyons même les caves séculaires où un joyeux moine s'occupe à déterrer les vieux flacons qui serviront cette nuit même à l'orgie clandestine de quelques-uns de ses pieux compagnons. Elsie, pendant ce temps, confiée aux soins des nonnes d'un couvent voisin, écoute les récits de l'abbesse Irmengarde, et contemple, à travers les barreaux de l'étroite cellule, le ciel, où son âme aspire à remonter.

C'est ainsi que, d'étape en étape, de château fort en château fort, de ville en ville, nous traversons toute la vieille Allemagne féodale, nous arrêtant au pied des Alpes pour laisser passer de longues files de pèlerins allant à Bénévent adorer quelque miraculeuse image de la sainte Vierge ; traversant le pont du Diable, le Saint-Gothard et les mers (toujours suivis de Lucifer poursuivant sa proie), et arrivant enfin à Salerne pour y assister à un de ces tournois d'éloquence entre étudiants et docteurs, délices des érudits du moyen âge, et rappelant le fameux duel littéraire d'Abeilard avec Guillaume de Champeaux. Cette multiplicité de cadres qu'emprunte l'action détourne forcément l'attention du lecteur de l'action elle-même, qui finit par ne plus lui apparaître que comme une ligne harmonieuse, servant à relier et à motiver l'ensemble.

Nous touchons au dénoûment du poëme et au terme de cet étrange voyage, commencé avec la mort pour but, et se terminant avec l'amour pour résultat : l'amour, rencontré partout sur la route, plus habile à revêtir des déguisements multiples que Lucifer lui-même, et combattant ses embûches ténébreuses par les séductions franches de la nature et de la jeunesse.

Le poëme, ainsi dégagé de ses voiles fantastiques, reste l'éternelle histoire de la lutte des passions dans le cœur de l'homme : la maladie mystérieuse du prince n'est plus que le doute, engendrant toutes les faiblesses, engourdissant l'esprit et l'âme jusqu'au jour où le levier vigoureux d'un sentiment vrai vient prêter son aide aux facultés chancelantes. — C'est ainsi qu'au moment où le prince va remettre Elsie entre les mains du bourreau, une lumière soudaine, dissipant les étranges ténèbres où son cœur était comme enseveli, lui montre le crime en lui donnant l'amour.

Cette scène, où Elsie conserve jusqu'au bout son angélique auréole de simplicité et d'héroïsme, est une des plus touchantes du poëme. — Le diable, sous la forme du frère Angélo, désigné par les docteurs pour remplir le rôle de sacrificateur, se livre, avant de donner le coup mortel à sa victime, à une dernière étude du cœur humain en invitant Elsie à réfléchir encore à ce qu'elle abandonne, à sonder le fond de son âme et à peser une dernière fois la vie et la mort dans la balance :

ELSIE.

« ... Je ne viens pas ici raisonner, mais mourir.
Pourquoi ces questions? Vous n'avez point à faire
De me questionner. Tuez-moi... »

. . . .

(*S'adressant aux gens de la suite.*)

« . . . .
... O mes amis, pourquoi pleurer? réjouissez-vous ;
Vous ne comprenez donc ni la mort, ni la vie?
— La mort n'est que le seuil voilé de la patrie!
— Heureux sont les premiers qui s'en vont d'entre nous.

. . . .

(*Se tournant vers le prince.*)

« ... Que je ne sois jamais, pour ceux qui m'ont aimée,
Un sujet de chagrin : que, de mon souvenir,
La paix de leur foyer ne soit jamais troublée !
Mais, à l'heure du soir, si quelquefois parmi
Les visages aimés vous voyez mon visage,
Ne le regardez point comme un mauvais présage,
Un fantôme effrayant, mais bien comme un ami,
Sans lequel nul bonheur n'est complet, nulle fête
Joyeuse, et maintenant, adieu, mon prince. »

(*Le prince se précipitant entre Elsie et le moine.*)

« Arrête.
Angélo ! meurtrier ! » . . . .
. . . .

Lucifer entraîne Elsie dans la cellule voisine, la porte se referme, le prince l'enfonce, d'un effort désespéré. — Quel est le ré-

sultat de cette lutte dernière? Nous ne l'apprenons que plus tard, dans la maison du forestier où nous sommes de nouveau transportés.

La mère d'Elsie file tristement au rouet, sur le seuil, ses mains sont amaigries et tremblantes, ses yeux creusés par les larmes, elle se parle à voix basse tout en filant.

LA MÈRE.

«Je l'ai bien remarqué, quand la mort entre au seuil,
Il faut faire bientôt un autre habit de deuil,
Elle laisse en sortant la porte entrebaillée,
Pour revenir avant la saison écoulée;
Le frère suit le frère et la mère l'enfant,
C'est peut-être un bienfait du ciel compatissant.
. . . .
Pour que les pauvres morts, en nouveaux lieux allés,
Y soient moins étrangers et plus tôt consolés?...
N'était pour les enfants, je prîrais Dieu qu'il prenne
Ma vie, avant qu'un an sur l'autre ne revienne!...
. . . .
Et Gottlieb?... il travaille au dehors tout le jour,
Mais je sens qu'il n'a plus le cœur à son ouvrage;
Je vois son front, ridé tous les jours davantage,
Et quand, le soir venu, nous veillons tous les deux,
Il reste sans parole et des pleurs dans les yeux!
... Les enfants seuls sont gais comme à leur ordinaire,
Mais pour moi, ne pense plus endurer ma misère,
Mon pauvre cœur est las et prêt de se briser,
Sans cesse, je reviens du passé m'accuser!...
... Que Dieu nous aide, hélas! nous avions cru bien faire.
. . . .

(*Arrive un forestier portant la livrée du prince.*)

LE FORESTIER.

« Un message du prince!... »

LA MÈRE.

«Ah! de vie ou de mort?
Répondez, comment est le prince?... » . . . . .

LE FORESTIER.

« Heureux et fort,
Plein de santé nouvelle et de nouvelle vie. »

LA MÈRE.

« Alors, tout est fini?... Ma fille, mon Elsie?... »

LE FORESTIER.

« Votre fille, il est vrai, n'est plus; si, ce disant,
On dit qu'elle n'est plus ce qu'elle était avant?... »

LA MÈRE.

« Ah! je suis d'esprit simple, et de pauvre naissance,
Malade, et moitié folle, à force de souffrance,
Et cela n'est pas bien, d'un homme plus savant,
De se moquer ainsi, quand une pauvre mère
Pleure son enfant mort! Et vous êtes, pourtant,
Vous êtes, vous aussi, né d'une mère!... »

. . . .

LE FORESTIER.

« Votre fille est vivante, et le prince est guéri!
— A l'heure où nous parlons un noble esquif ramène,
A Vautsberg le seigneur avec la châtelaine!... »

. . . .

LA MÈRE.

« Vierge! toi qui chéris les humbles de la terre,
Si jamais, jusqu'à toi, peut retentir le cri
Reconnaissant d'un cœur maternel!... Vierge et mère,
Reçois entre tes mains ma joyeuse prière!...
... Que ces augustes mains, qui portaient le Sauveur,
La portent jusqu'au Dieu trois fois béni!... Seigneur!
Notre enfant était morte, et la voilà vivante!... »

. . . .

LE FORESTIER.

« Je la vis, sur le pont du superbe navire,
Près du prince, ses yeux dans les siens semblaient lire,
Un bandeau précieux embellissait encor
Les anneaux déroulés de ses longs cheveux d'or!... »

. . . .

LA MÈRE.

« ... Nous reverrons encor notre enfant?... elle vit!
Elle vit!... elle vit!... oh! menez-moi vers elle?...
Mes yeux ont soif de voir son visage, mes mains
La caressent déjà, mon cœur crie et l'appelle!...
... La voir, la contempler, la bénir!... anges saints!...»
. . . .

Cette scène, dans ses alternatives d'angoisse et de joie, constamment interprétées avec une vérité de sentiment et d'expression touchant au sublime, est incontestablement une des plus belles de l'ouvrage, et une de celles mettant le plus en lumière les qualités caractéristiques du talent de Longfellow, ce poëte par excellence du sentiment vrai.

Il nous reste à esquisser le dernier tableau du poëme. — C'est le soir des noces; les feux du festin s'éteignent au château de Vautsberg, les voix et les chants s'apaisent, chevaliers et ménestrels regagnent les châteaux voisins, les époux sont seuls. Debout sur la plateforme gothique, ils écoutent les derniers bruits de la fête se perdre dans le silence du soir. On le voit, c'est encore la scène immortelle de doña Sol et d'Hernani, l'époque et le climat seuls sont changés. — Au lieu des édifices arabes et mauresques de Saragosse illuminée au lointain, les ombres sévères des vieux burgs féodaux se projetant le long du Rhin à la calme lumière des étoiles : non pas les larges étoiles des ciels du Midi, qui semblent nager avec longueur dans l'azur encore brillant des feux du jour, mais les constellations claires et pressées des contrées boréales, formant autour du ciel pâle comme une impénétrable cuirasse diamantée. — Au lieu des émanations voluptueuses des magnolias et des jasmins, les humides parfums des lys d'eau et des nénufars rafraîchissant encore l'air chaste et vigoureux des nuits; enfin, au lieu du cor fatal, le son lointain et doux des cloches de Gensenheim chantant l'hymne d'hymen qu'elles apportèrent jadis aux oreilles de Charlemagne et de Fastrada.

. . . .

LE PRINCE.

« . . . . Sais-tu, ma bien-aimée,
L'histoire de l'anneau de Fastrada?... l'anneau
Qui ne descendit point dans son royal tombeau,
Mais qu'on prit, à son doigt, sur la couche embaumée
Où, morte, elle gisait, pour le jeter au flot,

Qui, s'entr'ouvrant, rendit un étrange sanglot?...
... A dater de ce jour, le grand roi Charlemagne
Ne voulut plus revoir le pays d'Allemagne,
Et mourut, sur les bords de ce fleuve enchanté
Qui baigne les tours d'Aix, la française cité!... »

ELSIE.

« Et toi, dis; seras-tu si tendre et si fidèle?...
Serai-je, si je meurs, regrettée autant qu'elle!... »

LE PRINCE.

« Vie ou mort, joie ou pleurs, richesse ou pauvreté,
Azur, ombre ou soleil, maladie ou santé,
Présent comme avenir, temps comme éternité,
Je t'appartiens! je t'aime! ô Fastrada, ma reine!
Le flot limpide et pur de ton âme sereine,
Garde l'anneau magique où tu retiens mon cœur!
Viens, rentrons!... »

ELSIE.

« Pas encor!... vois ces feux dans la plaine!
Ces rayons dans les cieux!... cette blanche lueur!
Tous les astres des nuits se sont levés ensemble
Pour bénir notre amour!... »

LE PRINCE.

« Viens, viens, la nuit rassemble
Les humides brouillards du fleuve, et, lentement,
Pose son froid manteau sur ton front pâlissant. »

(Ils rentrent dans le château.)

SIMON ARNAUD.

REVUE SCIENTIFIQUE

Grandeur et faiblesse de la science moderne. — Un mot de la Place. — Les savants d'autrefois et les savants d'aujourd'hui. — Opinion de Paul-Louis Courier. — Idées de Descartes et de Boerhaave sur les orages et sur la foudre. — Ce qu'on en sait aujourd'hui. — La théorie et la pratique. — Franklin et le paratonnerre. — Les instructions de l'Académie des sciences touchant la construction et l'établissement des paratonnerres. — Erreurs des architectes. — Notes adressées à l'Académie des sciences, par M. W. de Fonvielle, sur les dangers résultant de l'insuffisance ou du mauvais état des paratonnerres. — Les tuyaux et les compteurs à gaz. — Exemples de sinistres. — Édifices foudroyés. — Explosions. — Une église détruite. — Dangers causés par les objets métalliques. — Paysans foudroyés sous une meule. — Le docteur Wild et les parapluies à tige de fer. — Les mystères de la foudre. — La foudre globulaire. — Phénomènes observés à Brives. — Questions. — L'odeur de la foudre et l'ozone. — Dangers de la foudre. — La science et les fléaux. — Encore le prix Bréant. — Le choléra et le cuivre. — Hypothèse de M. le docteur Burq. — Épidémie à Damas en 1871. — Les ouvriers qui travaillent le cuivre. — Immunité prétendue. — Discussion des chiffres. — La peste bovine et la conférence de Vienne. — Rapport de M. Bouley à l'Académie des sciences. — Une victoire relative. — Caractère exotique et contagieux de la maladie. — Prohibition du bétail russe en Allemagne. — Quarantaines sur la frontière autrichienne. — Mesures recommandées par la conférence. — Caractère peu scientifique de ces mesures. — L'inoculation et ses effets. — La police sanitaire en France. — Réforme réclamée par M. Bouley.

Nous sommes aujourd'hui très-fiers de notre science. Nous nous vantons bien haut d'avoir soumis et approprié la nature physique, d'avoir pénétré ses secrets les plus profonds, d'avoir fait de ses forces les plus redoutables nos très-humbles servantes. Nous citons la vapeur, l'électricité, le magnétisme, devenus entre nos mains des agents de production, de transport, de communication dont on ne sait si l'on doit admirer davantage la puissance, la vitesse ou la docilité. Il y a quelque fondement à ces hâbleries de notre orgueil satisfait. Le génie de l'homme a, l'on ne le peut nier, accompli, depuis un siècle, de grandes choses. Mais ces grandes choses nous ont bien un peu, comme on dit, tourné la tête, et nous rendent souvent aveugles sur les énormes *desiderata* du présent, injustes et ingrats envers le passé.

Les moins savants sont, comme toujours, les moins modestes. Ils parlent des découvertes et des inventions modernes dont ils profitent, le plus souvent, sans y rien comprendre, comme s'ils en étaient les auteurs,

et se persuadent volontiers que, s'ils ne découvrent et n'inventent plus rien, c'est uniquement parce qu'on en sait assez comme cela. Combien ils sont loin de l'illustre la Place, qui, mourant, disait : « Ce que nous savons est peu de chose, ce que nous ignorons est immense ! » Quant à notre jugement sur nos devanciers, il se traduit par une pitié dédaigneuse. Nous sourions et levons les épaules en songeant qu'ils n'avaient pas su trouver les chemins de fer, les machines à coudre, le télégraphe électrique et la photographie, et que le paratonnerre lui-même, cette invention si élémentaire du bonhomme Franklin, ne date que du milieu du siècle dernier ! Nous ne songeons point à ce que Paul-Louis, ou son ami Fabre, a si bien montré dans ce chef-d'œuvre d'esprit et de bon sens, la *Conversation chez la comtesse d'Albany*. Il s'agissait, entre les trois interlocuteurs, de savoir si notre siècle était ou non supérieur à celui de Louis XIV. Courier et madame d'Albany prétendaient que oui, Fabre soutenait que non, en toutes choses : dans la guerre, dans les arts, dans les sciences même.

« ... Dans les sciences? dis-je (c'est Courier qui raconte). — Dans les sciences, dans toutes les sciences, depuis l'astronomie jusqu'à la croix de par Dieu. — Et dans la guerre? — Oui. — Quelle folie ! — Me voilà prêt à vous le prouver à pied et à cheval. — Vous croyez qu'il se moque, me dit madame d'Albany; mais il est homme à se charger d'une pareille cause. — Pourquoi non? — Vous allez, lui dis-je, nous faire voir qu'on sait aujourd'hui moins de physique, de mathématiques. — Point du tout; ce n'est pas là de quoi de s'agit, — Comment ? — Non, il n'est pas question d'examiner si nos savants en savent plus que ceux-là, étant venus après eux. Car d'abord, instruits par eux, ils savent ce que ceux-là savaient; et depuis il serait étrange qu'ils n'eussent pas appris quelque chose que ceux-là ignoraient. Les progrès qu'ont fait faire aux sciences les uns et les autres, voilà ce qu'il faudrait voir, et balancer les découvertes. — Eh, mais ! lui dis-je, ce serait pour n'en pas finir. — Non, reprit-il, les grandes découvertes sont en petit nombre. Les nôtres, celles de nos pères, tout cela serait bientôt compté; et mettant à part ce qu'ils nous ont laissé, à part ce que nous-mêmes avons amassé, on verrait à l'œil que tout notre fonds nous vient d'eux, et que depuis longtemps, en ce genre, nous acquérons peu. Puis le mérite, qui n'est pas petit, de nous avoir, eux, ouvert la route et aplani les obstacles, — Oh ! ce qu'ils ont fait pour nous, nous le faisons pour d'autres. — Oui, mais c'est le premier pas qui coûte... »

N'est-il pas vrai qu'on ne peut mieux dire ? De premiers pas, en notre siècle, on en a réellement fait fort peu. Mais au dix-septième et au dix-huitième siècle, quels pas de géants ! J'ai parlé du paratonnerre. C'est parler de la foudre et de l'électricité. La science de l'électricité, on le sait, est une des plus jeunes. Et tant qu'on ne sut rien, ou presque rien de cette force, on se trouva fort empêché d'expliquer les éclairs et le tonnerre, *a fortiori* de s'en préserver. Les idées qui avaient cours à ce sujet au dix-

septième siècle ne sont pas au-dessus de ce qu'on s'imaginait dans l'antiquité. Descartes n'est pas plus avancé que n'étaient Lucrèce et Sénèque, et lui, le grand philosophe, l'homme du doute méthodique, lui qui voulait qu'on n'acceptât pour vrai que ce qui est évidemment tel, et qui, avant d'aborder aucune autre question métaphysique ou psychologique, crut devoir commencer par se démontrer à lui-même sa propre existence, il tombe ici dans ce travers si vulgaire, d'affirmer *a priori* ce qu'il ne sait point.

« Pour les orages, dit-il, qui sont accompagnés de tonnerres, d'éclairs, de tourbillons et de foudre, desquels j'ai pu voir quelques exemples sur terre, *je ne doute pas* qu'ils ne soient causés de ce qu'y ayant plusieurs nues l'une sur l'autre, il arrive quelquefois que les hautes descendent tout à coup sur les plus basses, en même façon que je me souviens d'avoir vu autrefois dans les Alpes, environ le mois de mai, que les neiges étant échauffées et appesanties par le soleil, la moindre émotion de l'air était suffisante pour en faire tomber subitement de gros tas, qu'on nommait, ce me semble, des avalanches, et qui, retentissant dans les vallées, imitaient assez bien le bruit du tonnerre. » Pourquoi les nuages supérieurs se précipitent sur ceux d'en bas, et pourquoi les uns et les autres cependant ne tombent point sur la terre, Descartes n'en paraît point embarrassé. Il se contente aussi d'expliquer par cette dégringolade de nuages le bruit du tonnerre en le comparant à celui des avalanches, et il oublie qu'en tout cas cela n'explique point les éclairs, encore moins les coups de foudre.

« Boerhaave, qui florissait au dix-huitième siècle, et qui fut, en ce temps, un très-grand médecin, a exposé dans ses *Elementa chimica* une théorie de la foudre qui est, sinon plus exacte, au moins plus compliquée que celle de Descartes. Inutile de dire que l'électricité, qu'on ne connaissait pas alors, n'y entre pour rien. Mais Boerhaave y fait intervenir la lumière, le froid, le chaud, les nuages composés de masses de glace et disposés de façon à former des miroirs concaves, la condensation de l'air qui, par l'effet d'un refroidissement subit, succède brusquement à la dilatation, laquelle cause une espèce de vide dans l'espace renfermé entre les nuées ; de telle sorte que « l'air, l'eau, la neige, la grêle, et généralement tout ce qui environne ce vide, mais surtout les grandes masses de glace qui forment les nuées mêmes, fondent avec une impétuosité sans pareille les unes vers les autres pour remplir le vide. L'énorme vitesse du mouvement par lequel toutes ces matières sont emportées occasionne un frottement si violent de toutes les parties les unes contre les autres, qu'il s'ensuit non-seulement un bruit éclatant et quelquefois horrible, mais encore l'inflammation de toutes les *exhalaisons sulfureuses*, *grasses* et *huileuses* qui se trouvent dans le voisinage, et dont l'air est toujours chargé abondamment pendant les grandes chaleurs... »

Les exhalaisons sulfureuses et huileuses viennent là fort à propos pour tirer d'embarras le célèbre médecin-physicien, et lui fournir l'explication

des éclairs ; il est vrai qu'on ne voit pas bien — et Boerhaave sur ce point reste muet — comment des jets de ces vapeurs enflammées viennent de temps à autre frapper les objets terrestres. Mais s'il fallait toujours tout expliquer, ce serait, comme dit Paul-Louis, pour n'en pas finir. De nos jours encore, après les découvertes d'Otto de Guericke, de Franklin, de Romas, de Galvani, de Volta et de tant d'autres, avec ce qu'ils nous ont appris et ce que nous y avons pu ajouter, il s'en faut terriblement que nous soyons en état de tout expliquer et de parer à tout. Pour ne parler que de la foudre, nous ne l'attribuons plus au choc ou à l'écroulement des nuages, à l'explosion de vapeurs grasses ou sulfureuses ; nous tenons pour bien démontré qu'elle est due à la reconstitution de ce que nous appelons le fluide électrique neutre, au moyen des deux fluides dits l'un positif, l'autre négatif. Nous assimilons l'éclair et le tonnerre, soit qu'ils éclatent entre deux nuages ou entre un nuage et la terre, à l'étincelle que nous tirons d'une machine électrique. Et assurément, cette explication est infiniment préférable à l'hypothèse enfantine de Descartes et au galimatias de Boerhaave. Franklin, faisant l'application de sa théorie des deux fluides et du *pouvoir des pointes*, nous a dotés du paratonnerre, et l'on a pu, sans trop d'hyperbole, écrire au bas de son portrait ce vers si connu :

Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis.

C'était en 1752. Depuis ce premier pas, quels autres ont été faits dans la théorie des orages et dans la pratique des moyens de préservation ? Fort peu. Nous avons cependant, outre l'intéressante notice d'Arago sur le tonnerre, une instruction rédigée en 1823 par l'Académie des sciences de Paris, touchant la méthode à suivre dans la construction et l'installation des paratonnerres. Cette instruction a reçu, en 1867, un complément, sous la forme d'un rapport adressé au gouvernement en réponse à la demande qu'il avait faite à l'Académie d'une nouvelle instruction pour l'établissement des paratonnerres sur les magasins à poudre. J'ai analysé et apprécié ce travail dans notre revue scientifique du 25 février 1867. « L'Académie, disais-je, n'en sait pas beaucoup plus aujourd'hui qu'il y a quarante ans sur les phénomènes électro-atmosphériques. Aussi l'instruction de 1867 ne diffère-t-elle que par quelques détails secondaires de celle de 1823. » Et je ne crois pas hasarder une affirmation téméraire en ajoutant que, si demain l'Académie des sciences avait à formuler sur cette matière un troisième programme, l'instruction de 1872 différerait encore moins de celle de 1867 que celle-ci ne diffère de la première. Et si encore ces instructions étaient suivies ! Mais les architectes, s'ils brillent quelquefois par le goût et par le talent, ne brillent guère par les connaissances scientifiques. Ce sont des artistes, non des physiciens. Aussi n'est-il pas rare, lorsqu'ils ont à établir des paratonnerres sur un édifice, qu'ils s'y prennent de façon à le faire « conspirer avec le nuage » contre la sûreté dudit édifice. Témoin

les faits cités par M. W. de Fonvielle dans une note adressée par lui à l'Académie, il y a déjà plus de trois mois (11 mars), et dans laquelle il insistait avec raison sur « la nécessité de signaler aux architectes le danger résultant de l'habitude trop commune d'établir *des tuyaux à gaz* (!) dans le voisinage immédiat des paratonnerres ou des objets susceptibles d'en faire fonction, » et aussi « d'appeler tout particulièrement l'attention des architectes sur la protection des compteurs. » — Cet organe, dit-il, devrait être toujours placé le plus près possible du réservoir commun (la terre), et le plus loin possible de la face que l'orientation de l'édifice rend susceptible de recevoir le premier choc des orages. En outre, ne serait-il pas prudent d'écarter du voisinage immédiat du compteur toute accumulation de matières soit combustibles, soit explosibles? » — Évidemment, cela tombe sous le sens, et il est regrettable d'avoir à rappeler ou même à apprendre aux architectes des règles de prudence aussi élémentaires. M. de Fonvielle voudrait aussi que les tuyaux de décharge des eaux pluviales et autres fussent l'objet des mêmes précautions, à moins cependant qu'on ne prît soin, ce qui vaudrait mieux encore, de les relier métalliquement aux conducteurs du paratonnerre. Il a, dit-il encore, « constaté à Paris même des fulgurations d'églises, lesquelles, malgré les prescriptions formelles de l'instruction de 1823, n'avaient point été pourvues de paratonnerres. » Quoique ayant été réimprimée à plusieurs reprises, cette instruction n'est point appliquée, même par le gouvernement qui en a provoqué, il y a un demi-siècle, la rédaction. Ainsi, le ministre de l'intérieur néglige presque constamment d'adresser à l'Institut un rapport sur les cas de fulguration observés dans les monuments pourvus de paratonnerres. A peine si ce vœu, formulé par vos illustres prédécesseurs, reçoit de loin en loin quelques satisfactions isolées. » — Ah ! dame, le ministre de l'intérieur a, pour l'ordinaire, bien d'autres soucis en tête. Mais, dira-t-on, il y a des bureaux ! Ah ! oui, les bureaux, le mécanisme administratif *que l'Europe nous envie!* Hélas! nous savons trop ce qu'on peut en attendre.

M. W. de Fonvielle est revenu depuis, avec une louable persévérance, sur les causes de l'insuffisance ou même du danger des paratonnerres. Car, il ne faut pas s'y tromper, le paratonnerre, mal disposé, devient aisément plus dangereux qu'utile. M. de Fonvielle le démontre en empruntant à un physicien anglais, M. Henry Wilde, le récit de trois sinistres qui s'expliquent par le mauvais état des chaînes du paratonnerre, par l'obstruction des conduits de décharges des eaux pluviales, et enfin par le voisinage de fils télégraphiques et de tubes à gaz d'éclairage. Le premier de ces sinistres eut lieu à Oldham en 1861. La foudre étant tombée sur une filature, le fluide abandonna le paratonnerre qui en protégeait la cheminée, se porta sur un fil télégraphique situé près de la chaîne du paratonnerre, et de là sur un compteur à gaz, qui fit explosion : « La distance franchie par l'étincelle a été de seize pieds, ce qui est considérable, et semble indiquer que le pa-

ratonnerre était tout à fait hors de service. Il s'ensuivit, dans le magasin de coton où l'explosion avait eu lieu, un commencement d'incendie dont on put heureusement se rendre maître. Un second accident se produisit en 1863 à Kersall-Moor. L'église avait encore son paratonnerre ; mais cet appareil était en mauvais état, et la foudre le quitta pour sauter sur un tuyau à gaz, qu'elle fondit en enflammant un jet, et de là se frayer un passage à travers un mur, où elle fit un trou de quatre pieds de profondeur. C'était un dimanche. Les fidèles qui assistaient à l'office reçurent tous une commotion plus ou moins forte, et plusieurs s'aperçurent ensuite que leurs montres étaient devenues magnétiques. »

Le troisième accident, et le plus grave, est tout récent. Il a eu lieu le 4 janvier dernier dans la petite ville de Crumpsall, non loin de Manchester. C'est encore l'église qui a été frappée. « L'architecte, dit M. W. de Fonvielle, avait eu la malheureuse idée de se servir du tuyau de décharge des eaux pluviales pour faire passer la tige du paratonnerre, et l'idée plus malheureuse encore de disposer, parallèlement à la gouttière et à peu de distance au-dessous, un long tube destiné à l'alimentation des becs de gaz pour le service intérieur de l'église. Il est infiniment probable que le tuyau de décharge se boucha, ou du moins qu'il devint insuffisant pour empêcher que la gouttière ne se remplît et qu'elle ne se trouvât en communication électrique avec le paratonnerre. Comme elle était en présence de l'espèce d'armature que formaient à faible distance les tuyaux à gaz, on comprend facilement ce qui arriva. La tige du paratonnerrre devint insuffisante, d'autant plus que le mur, probablement humidifié du côté d'où venait l'orage, facilita la communication entre le paratonnerre et le système des conduites à gaz. L'explosion se produisit, comme toujours, au compteur, et c'est précisément dans cet endroit que l'incendie se déclara. » L'église de Kersall-Moor a été entièrement détruite.

Une autre note de M. de Fonvielle, communiquée à l'Académie le 27 mai dernier, donne de nouveaux exemples du danger résultant du voisinage des corps métalliques pendant les orages. Quatre jours auparavant, le 23, à 4 heures du soir, un violent orage ayant éclaté sur le territoire de la commune de Créteil, plusieurs personnes qui étaient en train de travailler dans les champs se réfugièrent sous une meule, emportant avec elles leur charrue et des crochets de fer. Un instant après, la meule était frappée par le tonnerre, et les malheureux qui étaient venus y chercher un abri tombaient foudroyés. Mon savant confrère attribue ce fait à la présence des instruments en fer. Le coup de foudre de Créteil fournit d'ailleurs l'exemple d'un phénomène assez remarquable, déjà observé plusieurs fois. Le rayon fulgurant s'est partagé en deux branches, dont l'une s'est dirigée vers la charrue, l'autre vers les crochets. Deux trous fulgurants, qui existent encore, dit l'auteur, sont la preuve évidente de cette bifurcation. La même note signale encore un phénomène observé à

Londres, le 9 mai, par le docteur Wild, pendant un orage. Ce docteur avait ouvert son parapluie, qui était à tige de fer. En traversant un endroit découvert, il éprouva une secousse dans le bras et un coup à la tempe, et il vit briller des étincelles à toutes les pointes de son parapluie. Son corps avait donc servi de conducteur pour compléter le circuit, et la tige de fer avait joué le rôle de paratonnerre. Heureusement pour M. Wild, la décharge électrique avait été extrêmement légère. Cela prouve, mesdames et messieurs, qu'en temps d'orage il faut préférer les parapluies à tige de bois aux parapluies à tige métallique.

M. le docteur Bérigny donne, dans la livraison des *Comptes rendus* de l'Académie des sciences du 17 juin (n° 25 du 1er semestre de 1872) la description et la figure d'un tuyau de conduite de gaz que la foudre a très-singulièrement endommagé, en tombant à Versailles, le 6 juin, sur l'angle d'une maison située rue de Montebello. « La foudre, dit-il, s'est introduite dans l'angle droit d'un mur, en frappant et perforant une conduite horizontale en plomb qui traversait ce mur, épais de 60 centimètres, après lequel se trouvait immédiatement le compteur. » Cette conduite a 2 centimètres de diamètre; elle touchait à un tuyau en zinc perpendiculaire au sol, et destiné à l'écoulement des eaux. C'est évidemment ce tuyau qui a servi de conducteur au fluide, ce qui confirme bien les observations de M. de Fonvielle; mais ce qui étonne, c'est que le compteur, situé de l'autre côté du mur, n'a pas été atteint : la foudre n'a fait que pratiquer dans la conduite en plomb plusieurs petites ouvertures — dont quelques-unes parfaitement circulaires — par lesquelles un jet de gaz enflammé s'est élancé au dehors. Le panache de feu a jeté dans la ville un grand émoi; mais on est parvenu aisément à l'éteindre avec de la terre mouillée.

Les phénomènes dont nous venons de parler sont de ceux dont les théories admises en matière d'électricité atmosphérique rendent compte assez facilement. Mais il en est une foule d'autres qui s'observent assez fréquemment dans les orages, et sur la raison desquels notre grande science n'est pas mieux édifiée que l'ignorance de nos aïeux. Arago, dans sa *Notice sur le tonnerre*, cite plusieurs de ces formes étranges et de ces effets capricieux de la foudre, qui mettent en défaut toute la sagacité de nos savants. Tel est le phénomène qu'on désigne sous le nom de foudre globulaire, et dont un exemple a été observé à Brives le 17 mai. C'est M. E. Nasse qui a adressé sur ce fait à l'Académie les renseignements suivants :

Au dire de plusieurs témoins, la foudre est d'abord tombée rue Majour, sous la forme d'un globe de feu, qui, après avoir touché le pavé, aurait aussitôt rebondi. Arrivé à une certaine hauteur, ce globe, gros comme une *comporte*, disent les gens du pays[1], s'est déchiré ; des traits de foudre ont rayonné dans diverses directions ; l'un d'eux est allé s'abattre sur le fil

[1] Qu'est-ce qu'une *comporte ?* Je viens de chercher ce mot, sans le trouver, dans le Dictionnaire de M. Dupiney de Vorepierre et dans celui de M. Littré. J'imagine que ce doit être quelque chose comme une citrouille (?...)

télégraphique, rue de Puy-Blanc. Un autre a frappé, rue Barbecanne, la maison Sol, où il s'est livré aux ébats les plus fantastiques. Après être entré par la cheminée, qui s'est écroulée en partie, il a parcouru toute la maison, portant ses ravages à chaque étage et presque dans chaque pièce. « Au rez-de-chaussée, dit la note de M. E. Nasse, plusieurs personnes prenaient leur repas. Tout à coup la bougie qui les éclairait s'éteint, et une détonation épouvantable se produit; personne n'est atteint, tandis qu'un support de fer placé dans la cheminée est exactement coupé en deux, et que la pierre éclate en plusieurs endroits. Au premier étage, dans un salon, la cheminée de marbre est brisée par le fluide, ainsi que ce qu'elle supportait. La foudre, heureusement pour les personnes qui se trouvaient dans l'appartement, s'est écoulée facilement, grâce aux filets d'or tracés sur le papier qui tapisse les murs. Comme nous nous en sommes rendu compte, l'électricité a suivi chacun de ces minces filaments métalliques, en volatilisant l'or sur son passage. Au second étage, les dégâts matériels ont été également nombreux; une personne qui se trouvait dans l'une des pièces a été littéralement enveloppée par le fluide. Partout sur son passage la foudre a laissé une forte odeur sulfureuse. Malgré la route en apparence capricieuse de la foudre, nous avons pu constater, comme on l'observe presque toujours, que, partout où il y a eu un changement brusque de direction, il a été dû à l'influence de corps bons conducteurs, et que le fluide a suivi ces corps sans commettre de dégâts, pour recommencer ses effets désastreux plus loin. » L'auteur ajoute que la foudre est également tombée sous forme de globe de feu à deux kilomètres de Brives, près du bourg de Mallemont. Le projectile céleste s'est aussi relevé après avoir touché le sol, et est allé éclater dans les branches d'un arbre voisin.

Ainsi, voilà un globe incandescent qui, d'un nuage orageux sans doute, est projeté vers la terre. Quelle force l'a lancé? quelle est la matière dont il se compose? Il frappe le sol et rebondit. C'est donc un corps élastique? Puis il éclate. Il renferme donc des substances explosibles? Il se produit tout à coup dans sa masse une réaction chimique. Quelle est la nature de cette réaction? En éclatant, il lance en divers sens des traits de feu. Comment? pourquoi?... Lorsque nos physiciens auront trouvé une solution satisfaisante à toutes ces questions que soulève le seul phénomène de la foudre globulaire; lorsqu'ils auront expliqué les effets de transport, de perforation, de division, de fusion, etc., produits par la foudre; lorsqu'ils auront expliqué les colorations et les formes diverses des éclairs; lorsqu'ils auront expliqué la grêle et bien d'autres choses qu'ils n'expliquent point ou qu'ils expliquent mal, ils seront excusables de railler ou de regarder en pitié les théories *a priori* de leurs devanciers. Quant à l'odeur de soufre que laissent toujours après eux les coups de foudre, on sait, depuis les travaux de van Marum, de Schœnbein, de MM. de la Rive, Frémy et de quelques autres, qu'elle est due à une modification particulière que l'oxygène éprouve sous l'influence des décharges électriques et qui le trans-

forment en *ozone*. Mais il faut avouer que cette transformation, encore très-imparfaitement connue quant à sa nature intime, était bien propre à faire illusion aux anciens physiciens, et à leur faire admettre l'intervention de vapeurs sulfureuses dans les phénomènes orageux.

Quoi qu'il en soit, et nonobstant les *desiderata* que présente aujourd'hui, après tant de recherches, d'observations et de découvertes importantes, la théorie des orages, la foudre est peut-être de tous les fléaux celui contre lequel la science est le moins impuissante. Nous lui devons du moins le paratonnerre qui, s'il n'est pas toujours efficace, l'est dans la plupart des cas. Et puis, la foudre n'est pas, en somme, un fléau bien dangereux. Le nombre des personnes qu'elle frappe et la valeur des dégâts qu'elle cause chaque année s'expriment par des chiffres imperceptibles. « Personne, dit Arago, ne me démentira si j'affirme que, pour chacun des habitants de Paris, le danger d'y être foudroyé est moindre que celui de périr par la chute d'un ouvrier couvreur, d'une cheminée ou d'un vase à fleurs. » Mais il est bien des fléaux autrement redoutables soit pour la vie humaine, soit pour celle des animaux et des végétaux qui forment une partie considérable de la richesse publique; fléaux dont la science s'évertue vainement à pénétrer la cause et dont elle ne réussit pas mieux à conjurer les effets. Certes, si la peste a cessé de ravager l'Orient et l'Occident, c'est qu'elle l'a bien voulu: elle s'est éteinte d'elle-même : la médecine n'y a été pour rien. La peste d'ailleurs a laissé des successeurs qui la valent bien : le typhus et la fièvre typhoïde, que les médecins traitent comme ils peuvent, mais que la nature guérit quand il lui plaît ; le choléra, la fièvre jaune, fléaux mystérieux et terribles qui défient aussi bien des théories nosologiques que les procédés prophylactiques et curatifs. Il y a cependant, en ce qui concerne le choléra, des chercheurs de remèdes qui ne se lassent point. Les cent mille francs du prix Bréant sont toujours là pour fortifier en eux l'amour de l'humanité et stimuler leur zèle scientifique. Aussi l'Académie des sciences continue-t-elle de recevoir de temps en temps sur ce sujet des lettres et des mémoires qui sont incontinent renvoyés à la commission du legs Bréant. M. le secrétaire perpétuel Dumas a fait cependant, il y a quelques jours, une exception en faveur d'une note de M. le docteur Burq.

J'ai déjà parlé ici de cet honorable médecin, qui croit avoir trouvé dans le cuivre un remède spécifique contre le choléra et contre plusieurs autres maladies encore. Pourquoi le cuivre plutôt que le fer, l'argent, le zinc, l'étain, ou tout autre métal? M. Burq ne s'explique pas à cet égard. Il croit avoir constaté des faits qui lui semblent décisifs ; il s'en contente, et s'il nous était démontré que ces faits ne sont pas de simples accidents, des coïncidences toutes fortuites, s'il était établi qu'il suffit d'avoir dans sa poche ou même sur sa peau beaucoup de ronds en cuivre pour être préservé du choléra, nous n'en demanderions pas non plus davantage, et nous ne verrions nul inconvénient à ce que les cent mille francs du philanthrope Bréant fussent adjugés enfin à M. Burq. Mais, à dire vrai, la démonstration expé-

rimentale ne paraît pas jusqu'ici compenser suffisamment l'absence de toute démonstration rationnelle. On sait comment se forment, s'enracinent et cherchent à s'imposer les opinions de ce genre. Une fois nées de l'observation d'un fait qui peut n'être dû qu'au hasard, elles cherchent partout, non pas des vérifications ou un contrôle impartial, mais des confirmations, et elles ne manquent jamais d'en trouver. Je ne sais plus quel médecin diplômé ou non diplômé s'était avisé jadis de représenter l'honorable profession de... vidangeur — sauf le respect que je vous dois — comme assurant à ceux qui l'exercent une immunité presque certaine en temps d'épidémie cholérique. Notre homme consulta les statistiques et y trouva à l'appui de sa thèse des chiffres qui, s'ils ne lui donnaient pas tout à fait raison, ne lui donnaient du moins pas tort. Car il y a manière d'interroger les statistiques, et c'est bien à tort qu'on s'en va répétant ce *cliché* forgé sans doute par les statisticiens : « Il n'y a rien d'inflexible comme les chiffres. » Bien au contraire, bonnes gens, rien n'est plus flexible, plus maniable, plus facile à accommoder aux démonstrations les plus contradictoires. Comment? Simplement par l'emploi conscient ou inconscient du procédé connu dans l'école sous le nom de dénombrement incomplet. Ce procédé consiste, dans l'espèce, à prendre seulement les chiffres qui disent ce que vous souhaitez et à négliger les autres. Ce n'est pas plus difficile que cela, et cela se peut faire, je vous assure, de la meilleure foi du monde. Je reviens à M. le docteur Burq. D'après les renseignements qui lui ont été transmis de Bagdad par le Fr. Damien, l'épidémie qui a sévi dans cette ville l'année dernière, depuis la fin d'avril jusqu'à la fin d'octobre, a fait, sur une population de 80,000 âmes, 800 victimes. Dans ce nombre, le bazar, qui contient une centaine de boutiques occupant à peu près 500 ouvriers au travail ou au commerce de la chaudronnerie, n'a compté que trois victimes. Deux étaient des ouvriers dont l'un avait, je crois, quitté la profession depuis assez longtemps, et l'autre était en chômage, pour cause de maladie ou pour quelque autre motif, depuis quelques mois. La troisième victime seule était un ouvrier en activité de travail. Il est bien entendu que je ne suspecte ici en aucune façon la véracité du Fr. Damien ni celle du docteur Burq, ni même l'exactitude matérielle des chiffres relevés par eux; d'autant que ces chiffres n'ont rien du tout de surprenant, et qu'il faut, ce me semble, beaucoup de bonne volonté pour y trouver un argument en faveur de la vertu préservatrice du cuivre. Examinons, en effet, ces chiffres, puisque ce sont des chiffres qu'on nous présente. L'épidémie, dit la note de M. Burq, a sévi à Bagdad « d'une manière exceptionnelle. » Quoi ! 800 victimes sur 80,000 âmes, c'est-à-dire un pour cent, c'est là ce qu'il appelle, dans une ville orientale, une mortalité exceptionnelle ! Eh ! nous en avons vu bien d'autres en Europe, en France. A Paris même, nous avons eu, en 1832 et en 1849, des mortalités de 2 et 3 pour 100. Ailleurs nous avons eu des villes décimées, des villages presque dépeuplés. Huit cents personnes en cinq mois, c'est une fraction de plus que quatre décès par

jour !... Après cela, M. le docteur Burq entend peut-être que c'est par sa bénignité que l'épidémie s'est montrée exceptionnelle ? — En tout cas, comparons les chiffres généraux avec les chiffres spéciaux sur lesquels il s'appuie. La population, prise en bloc, a perdu 1 pour 100. Mais il y a eu certainement des catégories d'individus pour lesquelles la proportion a été sensiblement plus forte : les enfants, les malades, ou simplement les habitants de certains quartiers. — Car on sait que le choléra s'acharne toujours sur certaines zones, sur certains groupes. En voilà donc qui ont en partie payé pour les autres ; de sorte que, non pas pour les habitants très-épargnés, mais seulement pour ceux qui n'ont pas été particulièrement maltraités, la mortalité n'a pu être que de 1/2 à 1/3 pour 100 au plus. Or, trois morts sur cinq cents ouvriers adonnés au travail du cuivre, c'est à peu près cette proportion-là. Il n'y a donc nullement lieu de la vouloir expliquer par une immunité professionnelle. Trois morts sur cinq cents, quand la mortalité générale est de 8 pour 800, ce n'est pas une immunité, et il n'est pas douteux que, si, au lieu de s'attacher aux ouvriers travaillant le cuivre, on eût recherché aussi la mortalité des autres artisans ou commerçants, on n'eût pas manqué de trouver dans d'autres professions des immunités au moins aussi réelles. Quant à cette circonstance que deux des victimes auraient cessé, depuis un temps plus ou moins long, de travailler le cuivre, je ne pense pas qu'on s'y puisse arrêter sérieusement. Mais si pourtant M. le docteur Burq insistait, et s'il voulait absolument que la mortalité cholérique pour les gens travaillant le cuivre fût de 1, et non de 3 pour 500 : « Soit, lui répondrais-je. Mais puisque 1 a été atteint, c'est donc que le cuivre ne préserve point. Prétendez-vous que ce soit une exception ? je consens à l'admettre, mais seulement quand vous l'aurez prouvé, car une affirmation ne saurait tenir lieu de preuve. »

On se rappelle qu'à la suite de la dernière invasion du choléra, les États européens se résolurent à nommer une commission sanitaire internationale chargée d'aviser aux moyens de prévenir le retour du fléau asiatique. Cette commission se réunit, si j'ai mémoire, à Constantinople, et, après mûre délibération, déclara que la seule chance de salut consistait à barrer autant que possible le passage au choléra par le moyen des quarantaines. Une décision semblable vient d'être prise à l'égard de la peste bovine par une autre conférence convoquée à Vienne, le 16 mars dernier, par l'initiative du gouvernement austro-hongrois. Onze États s'étaient fait représenter à cette conférence par vingt six délégués ; c'étaient : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Principautés roumaines, la Russie, la Servie, la Suisse et la Turquie. M. le professeur Bouley, qui y représentait la France, a rendu compte à l'Académie, dans la séance du 29 avril, des délibérations de cette conférence. Les questions à résoudre étaient au nombre de plus de soixante-cinq. Sur presque toutes, la conférence a été unanime. Dans deux cas seu-

lement, d'une importance secondaire, l'accord n'a pas été aussi complet.

Cependant, ne nous hâtons pas trop de célébrer la victoire de la science sur la peste bovine. La science médicale ne peut légitimement se vanter d'avoir vaincu une maladie que lorsqu'elle a trouvé un moyen certain de la prévenir ou de la guérir. Or, nous n'en sommes pas là en ce qui concerne le typhus des bêtes à cornes. La cause de ce fléau est et demeurera probablement toujours inconnue ; et quant à une médication capable de rendre à la vie et à la santé les animaux qui en sont atteints, on n'en connaît point, et l'on n'a guère le loisir d'en chercher. Mais n'oublions pas qu'il s'agit ici d'une épizootie, non d'une épidémie. Les sujets malades ou menacés sont des animaux, non des hommes. D'autre part, l'épizootie présente un double caractère qui simplifie notablement la question des mesures sanitaires. En premier lieu, c'est, par rapport à l'Europe occidentale, une affection exotique. Elle ne se développe jamais spontanément sur aucune race hors des steppes de la Russie. En second lieu, c'est une maladie essentiellement et exclusivement contagieuse. Voilà ce que l'on sait aujourd'hui de science certaine, et certes, c'est bien quelque chose, car il s'ensuit d'abord que, si l'on parvient à confiner les bestiaux russes dans la contrée où règne la peste, on sera assuré que celle-ci n'en franchira point les limites ; ensuite que, partout où la maladie a été importée, il suffit d'isoler et d'abattre les sujets contaminés pour arrêter net la propagation du mal.

« La contagion, dit M. Bouley, voilà donc la cause exclusive de l'importation, de la propagation et de la permanence plus ou moins durable de la peste bovine dans les pays de notre Europe et dans ceux de l'Europe centrale. C'est de cette notion si certaine et si incontestable que procèdent toutes les mesures sanitaires que la conférence internationale a arrêtées, et dont elle propose l'adoption à tous les gouvernements des pays qui sont naturellement exempts de la peste, et qui ne la subissent que par accident. »

La première de ces mesures devait nécessairement consister à placer la Russie en dehors de la convention, puisque c'est de ce pays que nous vient tout le mal. Il ne pouvait toutefois être question d'exclure ses bestiaux de tous les marchés du reste de l'Europe, mais de ne les y admettre qu'à bon escient, et, après leur avoir imposé, à la frontière une quarantaine de dix jours au moins, suffisante pour s'assurer si les troupeaux contiennent ou ne contiennent pas des individus malades. Toutefois l'Allemagne a déjà cru plus prudent de fermer ses frontières au bétail russe ; cette prohibition est rendue praticable par le peu d'étendue des frontières communes aux deux empires, par la forte organisation du service des douanes prussiennes, et aussi par les caractères aisément reconnaissables des animaux de la race des steppes, qu'il est impossible de confondre avec celles des pro-

vinces allemandes limitrophes de la Russie. Mais l'Autriche ne pouvait adopter vis-à-vis de la Russie des mesures aussi radicales. Ses frontières, en effet, mesurant une étendue de cent vingt lieues, sont difficiles à fermer à la contrebande : d'autant que les teppes de la Hongrie nourrissent une race de bœufs parfaitement semblable à la race des steppes russes. En outre, les bêtes à cornes de la Russie entrent pour une part considérable dans l'approvisionnement des étables de la Gallicie et des marchés des grandes villes. Vienne à elle seule en consomme plus de quatre-vingt mille par an. En cet état de choses, il n'était pas possible de fermer la frontière autrichienne à l'importation du bétail russe ; mais la quarantaine de dix jours a paru suffisante pourvu qu'elle soit rigoureusement observée. Non pas qu'on puisse se flatter d'éloigner ainsi le fléau d'une façon absolue ; mais les chances mauvaises se réduisent à fort peu de chose, et, au cas où des animaux malsains parviendraient à s'introduire, les autres mesures adoptées par la conférence ne sauraient tarder à arrêter la propagation du fléau. Ces mesures consistent essentiellement à isoler et à sacrifier tout ce qui pourrait contribuer à répandre la contagion : abatage immédiat et enfouissement de tout animal malade ou suspect ; destruction des germes morbides partout où ils sont supposés exister : dans les étables, dans les wagons de chemins de fer, dans les charrettes, sur les fumiers ; mise en interdit des localités atteintes, et suspension des foires et des marchés de bestiaux dans un certain rayon autour des foyers d'infection... A ces mesures, déjà anciennes pour la plupart, et dont l'expérience a démontré l'efficacité, la conférence en a ajouté une d'un caractère plus moderne, et dont on peut attendre, si elle est exactement appliquée, des résultats excellents. Elle consiste dans l'obligation, pour tout État où la peste bovine se serait manifestée, d'en avertir immédiatement, par voie télégraphique, les États voisins d'abord, et ultérieurement les États plus éloignés. Tout État infecté serait tenu en outre de publier chaque semaine, dans son journal officiel, un bulletin faisant connaître la marche croissante ou décroissante de la maladie, les mesures prises pour l'arrêter et les effets de ces mesures, et enfin le jour où elles cesseraient d'être en vigueur.

On voit que la science n'a que très-peu de part dans les procédés recommandés par la conférence de Vienne. Le rôle des hommes de l'art se bornera simplement à examiner les bestiaux suspects et à prononcer leur condamnation. Un seul moyen de thérapeutique préservatrice avait été proposé : c'était l'inoculation. La conférence a dû le rejeter. En Russie même, les maîtres de l'art vétérinaire ne sont point d'accord sur son efficacité, et le gouvernement, après de longues et coûteuses expériences, s'est vu forcé d'y renoncer. C'est aussi en s'appuyant sur les résultats de ces expériences que la conférence a émis l'avis que, dans les pays où la peste bovine règne à l'état endémique, rien n'autorise à prescrire l'inoculation comme une mesure dont les avantages aient été suffisamment établis. En effet, on a constaté que, sur cent animaux inoculés dans les step-

pes, il y en a treize en moyenne qui succombent, et la mortalité peut quelquefois s'élever jusqu'à cinquante, comme on l'a vu à Kherson et à Orenbourg, en 1860 et 1863.

Quant à l'application de cette méthode dans les pays où la peste ne pénètre que par contagion, la conférence est d'avis qu'elle ne pourrait produire que des désastres. On l'a essayée à plusieurs reprises en Europe depuis cent vingt ans, et les résultats en ont été déplorables : 18 à 19 pour 100 des animaux soumis à l'inoculation ont succombé. D'où il suit qu'en France, la population bovine étant évaluée à 10 millions de têtes seulement (elle était, en 1866, de 13,783,188), l'inoculation occasionnait presque à coup sûr la perte 1,900,000 têtes. « Or, dit M. Bouley, la peste, même dans les conditions si malheureuses où elle a fait invasion sur notre territoire, et avec les moyens si insuffisants que l'on a pu opposer dans le principe à sa propagation, n'a donné lieu encore qu'à une perte totale de 35,000 animaux, morts ou abattus. » C'est donc le cas de dire que le remède serait pire que le mal.

M. Bouley termine en réclamant, pour la France, une vigoureuse organisation du service sanitaire, et c'est l'Allemagne qu'il nous propose pour modèle. Chez nous, ce service est confié aux magistrats municipaux, aux maires, dont l'autorité sur leurs administrés, surtout dans les campagnes, est souvent illusoire. Aussi arrive-t-il que, faute d'être exécutées assez rigoureusement, les prescriptions sanitaires manquent leur effet, et le mal s'étend et s'aggrave indéfiniment. Les paysans refusent d'abattre leurs bestiaux malades ; ils s'obstinent à les faire soigner par des guérisseurs empiriques — qui ne les guérissent point. Ils font pis encore : ils dépècent, débitent et vont vendre sur les marchés les animaux morts de la peste. Sur les chemins de fer, on néglige d'inspecter les wagons ayant servi au transport de bestiaux malades, et tous ceux qui s'y succèdent y puisent des germes de maladie qu'ils vont ensuite propager au loin. C'est ainsi qu'une épizootie commencée par l'infiniment petit aboutit à l'infiniment grand et qu'une demi-douzaine de bêtes en proie à la maladie en font périr des milliers d'autres. En Allemagne, dit M. Bouley, les choses se passent autrement. La police sanitaire est entre les mains d'un « conseiller, » assisté d'un conseil vétérinaire, et ayant la haute main dans la limite de ses attributions spéciales, non-seulement sur les autorités locales, mais même, au besoin, sur les autorités militaires, qu'il peut requérir pour faire exécuter les prescriptions exigées par le salut de la richesse publique. M. Bouley voudrait qu'on instituât en France un service analogue. Il y a là assurément une question à étudier et à résoudre le plus promptement possible ; car le mal est très-grand déjà, et le fléau que nous avons à combattre est de ceux dont on ne peut triompher que par les moyens héroïques.

Arthur Mangin.

QUINZAINE POLITIQUE

9 juillet 1872.

« Monsieur de Richelieu, faites toute espèce de sacrifice pour obtenir l'évacuation du territoire; c'est la première condition de notre indépendance. Il ne doit y avoir que des drapeaux français en France. Exprimez à mes alliés combien mon gouvernement sera difficile tant qu'on pourra lui reprocher les calamités de la patrie et l'occupation du territoire. Et pourtant vous savez, monsieur de Richelieu, que ce n'est pas moi, c'est Bonaparte qui a appelé les alliés contre nous. Voilà toutes mes instructions[1]. »

Telles étaient en effet les instructions données par le roi lui-même au duc de Richelieu partant des Tuileries, il y a cinquante-quatre ans, pour aller représenter la France au congrès d'Aix-la-Chapelle. Alors comme aujourd'hui, la France était au lendemain des plus cruels désastres militaires, au début d'un gouvernement nouveau. En fixant à cinq années la durée de l'occupation étrangère, les traités de 1815 avaient prévu le cas où, par suite de l'affermissement de l'ordre, cette occupation pourrait prendre fin en 1818. Dès l'année précédente, une diminution notable du chiffre de l'armée en garnison chez le vaincu avait été consentie. Il s'agissait cette fois d'arriver à l'évacuation complète, à la libération définitive du territoire. L'Europe

[1] *Histoire de la Restauration*, par M. Alfred Nettement, t. IV, p. 454. Nous saisissons cette occasion pour recommander à nos lecteurs ce grand et consciencieux travail, interrompu par la mort si regrettable de son auteur, mais dont le huitième et dernier volume laissé achevé vient de paraître chez l'éditeur Lecoffre. Ne serait-ce qu'au seul point de vue des précieux documents inédits dont elle est pleine, l'*Histoire de la Restauration* par M. A. Nettement mérite une place d'honneur dans toutes les bibliothèques politiques.

savait que Louis XVIII désirait passionnément être laissé seul en face de son peuple et qu'il mettait l'honneur de son règne bien au-dessus des périls dont on ne cessait de menacer son trône et sa dynastie.

Le plénipotentiaire français se rencontra à Aix-la-Chapelle, non-seulement avec le roi de Prusse qui s'y trouvait chez lui, mais avec le czar Alexandre, l'empereur d'Autriche, lord Castelreagh, et tous les hommes d'État qui avaient siégé trois ans auparavant aux conférences de Vienne. Malgré la mauvaise humeur des Prussiens, la délibération sur l'objet principal du congrès ne fut pas longue. L'estime pour la grande nation vaincue, le prestige de la grande monarchie française restaurée et rajeunie, étaient tels, que, dès la seconde séance du congrès, le 2 octobre 1818, le protocole suivant fut voté et signé :

« Les troupes composant l'armée d'occupation seront retirées du territoire de la France le 30 novembre au plus tôt, si faire se peut. Les places et forteresses que ces troupes occupent seront remises aux commissaires nommés à cet effet par Sa Majesté Très-Chrétienne, dans l'état où elles se trouvaient au moment de l'occupation... »

L'enthousiasme du pays, unanime encore cette fois, comme il l'avait été en 1814, répondit à ce grand succès de son gouvernement. « J'ai assez vécu, écrivait noblement le vieux roi à son digne représentant au congrès, puisque j'ai vu la France libre et le drapeau français flotter sur toutes les villes françaises ! » Quelques semaines plus tard, le duc d'Angoulême, entouré d'une brillante escorte de généraux, allait reprendre possession au nom du roi des places abandonnées par l'étranger. Ce que fut ce voyage triomphal où le plus ardent patriotisme se confondit, comme autrefois, avec le sentiment monarchique, les vieillards de nos malheureuse provinces de l'Est, notamment ceux de Metz et de Thionville, peuvent aujourd'hui le raconter tristement à leurs petits-enfants.

Nous ne serions ni juste ni complétement véridique si nous hésitions à reporter au czar Alexandre, si bien secondé dans son affection pour la France par le comte Pozzo di Borgo, la part qui lui revint dans cet heureux événement. Montrant un jour au duc de Richelieu une carte de la France réduite et démembrée au profit de la Prusse, que les plénipotentiaires de Berlin avaient proposée au congrès de Vienne, il lui dit avec une sincère bonhomie : « Voilà pourtant à quoi *nous avons échappé !* » Nous ne devions pas, hélas ! y échapper pour toujours. L'empire est revenu pour la troisième fois, et la carte repoussée en 1815 par l'indignation de nos vainqueurs est devenue la nouvelle carte de l'Europe. Bien que le czar Alexandre d'aujourd'hui ne ressemble guère plus à celui d'Aix-la-Chapelle que la France de 1872 ne ressemble à la France de 1818, quel trait

lumineux dans notre sombre nuit que ce mot du plus puissant souverain de l'Europe confondant avec une menace contre la Russie l'agrandissement de la Prusse aux dépens de la France !

La question pécuniaire fut vidée avec la même facile entente et le même succès. Sur les 700 millions de contribution de guerre que nous avait imposés la coalition victorieuse, 265 restaient à payer. C'était, pour cette époque où le crédit naissait à peine dans les bras de la liberté politique, naissante elle-même, une masse de numéraire difficile à réunir. Par des emprunts successifs à la plus célèbre maison de banque du temps et même par un essai de souscription publique qui donna plus de dix fois la somme demandée, et qui a ainsi fourni à l'empire la vraie formule de l'emprunt national, les 265 millions furent soldés sans trop de retards ni de dommages pour les affaires. Les objections principales vinrent naturellement des Prussiens. Seuls, ils n'avaient adhéré que de mauvaise grâce à l'évacuation de nos places de l'Est. Seuls, ils auraient voulu au moins que l'armée des alliés, entretenue à nos frais jusqu'en 1820 et prête à rentrer au premier signal, vînt se masser à proximité de nos frontières. Cette fois, ils s'efforçaient de répandre des doutes sur la solvabilité de la puissante maison anglaise que la France avait eu l'habileté de placer entre elle et l'Europe créancière. « Combien nous avons été heureux d'avoir ici Baring ! écrivait le duc de Richelieu le jour même de la signature du protocole. Avec la méfiance des Prussiens, nous n'aurions jamais fini, si nous n'avions eu un homme de cette solvabilité à leur présenter. Imaginez-vous qu'ils ont demandé que Baring eût pour caution vingt banquiers résidant dans les Etats prussiens, et ce n'est qu'à grand-peine que le duc de Wellington les a fait renoncer à cette ridicule prétention. Je bénis le ciel que nous ayons eu le nom de Baring à mettre en avant; et cependant peut-être nous en fera-t-on un crime[1] ! »

Ainsi débarrassée, par le même traité, de l'occupation étrangère et de sa dette envers l'étranger, il restait à la Restauration de faire rentrer la France dans l'Assemblée des grandes puissances. Quatre d'entre elles, la Russie, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse, avaient pris depuis 1815 la direction et la responsabilité des choses européennes. Remplacer cette quadruple alliance, contractée à l'exclusion et en défiance de la France, par une quintuple alliance où nous reprendrions notre rôle et notre rang, tel était le second but poursuivi par le gouvernement de Louis XVIII. Ce résultat, non moins patriotique que le premier, ne devait être atteint qu'avec

[1] *Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. Duvergier de Hauranne, t. IV, p. 437.

plus de peine. Les craintes de l'Europe, après le coup de main des Cent jours, n'avaient trouvé depuis, dans l'attitude générale du gouvernement et des partis, que trop de raisons de se perpétuer.

Ici, les historiens hostiles à la Restauration, ou trompés par les déclamations des pamphlets et des journaux du temps, ne manquent pas de grossir hors de toute mesure l'incident futile et coupable de la *note secrète*. En quoi les cabinets étrangers avaient-ils besoin d'être renseignés par M. de Vitrolles sur les projets et sur les actes du parti révolutionnaire, lorsque celui-ci prenait tant de soin de les prévenir par lui-même? Les élections partielles qui, pendant les premiers jours de la réunion d'Aix-la-Chapelle, envoyèrent à la Chambre le général Lafayette, ennemi public de la dynastie, et Manuel, que l'empereur Alexandre avait vu lui demandant la couronne de France pour le prince d'Orange, afin d'éviter les Bourbons; le renouvellement par cinquième, qui fit entrer, avant la fin du congrès, tout un flot de jacobins et de fonctionnaires des Cent jours; le ton des exilés de Bruxelles et de leurs nombreux affiliés de l'intérieur, tout cela ne parlait-il pas assez haut pour que ceux qui s'étaient constitués les gardiens de la sécurité européenne et des traités se tinssent pour suffisamment avertis? C'est donc au parti qui se disait alors seul patriotique, comme il s'est dit depuis seul libéral, que doit rester la responsabilité des embarras diplomatiques et de l'humiliante sujétion dont la France était menacée de ne pas sortir.

Tout à coup, par une de ces inspirations familières à sa nature généreuse, Alexandre prit le parti de venir s'entretenir de la situation à Paris avec le roi lui-même. Il ne passa que tout juste une soirée aux Tuileries; mais il faut croire que ces quelques heures ne furent pas perdues pour son auguste interlocuteur, car, dès le lendemain du retour d'Alexandre à Aix-la-Chapelle, le protocole qui rendait à la France sa place de grande puissance était signé.

Outre qu'elle nous relevait définitivement du rang des vaincus, cette déclaration des souverains rendait le plus utile hommage aux institutions de liberté que la Charte avait inaugurées parmi nous. « Les augustes souverains, disait-elle, ont reconnu avec satisfaction que l'ordre de choses heureusement établi en France par la restauration de la monarchie *légitime et constitutionnelle*, et le succès qui a jusqu'ici couronné les soins de Sa Majesté Très-Chrétienne justifiaient pleinement l'espoir d'un affermissement successif de cet ordre de choses, si essentiel pour le repos et la prospérité de la France, et étroitement lié à tous les intérêts de l'Europe. »

A cette communication, qui se terminait par une invitation formelle de rentrer dans le concert des nations, le duc de Richelieu répondait, au nom de son maître : « Sa Majesté le roi de France

a reçu avec une véritable satisfaction cette preuve nouvelle de la confiance et de l'amitié des souverains qui ont pris part aux délibérations d'Aix-la-Chapelle. La justice qu'ils rendent à ses soins constants pour le bonheur de la France, et surtout à la loyauté de son peuple, a vivement touché son cœur. En reportant ses regards sur le passé, et en reconnaissant qu'à aucune époque, aucune autre nation n'aurait pu exécuter avec une plus scrupuleuse fidélité des engagements tels que ceux que la France avait contractés, le roi a senti qu'elle était redevable de ce nouveau genre de gloire *à la force des institutions qui la régissent*, et il voit avec joie que *l'affermissement de ces institutions est regardé comme aussi avantageux au repos de l'Europe qu'essentiel à la prospérité de la France.* »

Ainsi la victoire était pour la Charte tout autant que pour la monarchie légitime, et l'Europe revenait, comme par une pente irrésistible, à cet heureux accord de l'autorité et des institutions libres qui a suffi pour illustrer à jamais les deux plus grandes dates de ce temps : 1789 et 1814[1].

Ajoutons, pour donner une idée des hommes après les choses, que les Chambres ayant alloué, par un vote, 50,000 livres de rentes viagères au négociateur qui venait de libérer le territoire, le duc de Richelieu, sorti pauvre du pouvoir, refusa cette fortune et la transmit tout entière aux hospices de Bordeaux.

II

Qui ne se serait cru, depuis quelques mois, à la veille d'un nouveau traité de 1818? Les journaux les plus avant dans les confidences du pouvoir, et derrière eux la presse démocratique tout entière, ne nous entretenaient que de la libération du sol national, du payement intégral de notre dette, de la retraite prochaine et volontaire de l'Assemblée, et de son remplacement inévitable par une assemblée nouvelle taillée en grand sur le patron des dernières élections partielles. A M. Thiers et à la république, disaient les feuilles officieuses, à la république et à M. Thiers, disaient les feuilles

[1] « La France, dit loyalement M. de Vielcastel, était réintégrée sans restriction au rang des puissances du premier ordre ; elle entrait dans le directoire européen. C'était un beau résultat trois ans après Waterloo. » (*Histoire de la Restauration*, t. VII, p. 160.)

radicales, devait revenir tout l'honneur de cette heureuse négociation et de ce plus heureux avenir.

Le jour de la lecture du traité est enfin arrivé, et nous avons vu avec amertume tout ce beau feu de déclamations s'en aller en fumée. Lorsque M. Thiers se plaint, à ce propos, de l'ingrate froideur de l'opinion publique et de la Chambre, il devrait se plaindre bien plutôt de l'indiscrète ardeur de ceux qui se disent ses seuls amis. Rien de pire en politique que le manque de tact et la note suraiguë. Pour avoir tant crié, après le 4 septembre : « Nous avons la république, donc nous allons avoir la victoire ! » les républicains ont compromis la république dans la responsabilité de nos malheurs, qu'il eût fallu laisser tout entière à l'empire. Pour avoir tant promis, depuis quelques mois, la prochaine libération du territoire, les mêmes maladroits amis ont valu à M. Thiers et au pays la plus triste déconvenue. Nous ne sommes pas de ceux qui croient que la nouvelle convention interprétative du traité de Francfort ne peut nous être d'aucun avantage, ni surtout, comme M. de Chaudordy l'a soutenu dans son bureau, qu'elle ne peut avoir pour conséquence que d'aggraver l'état précédent. Mais enfin, obtenir une année de plus pour s'acquitter de sa dette, c'est prudent, c'est commode, c'est louable même; mais personne ne s'avisera de prétendre que ce soit triomphant. Se faire accorder la faculté de solder par à-comptes de 100 millions, en prévenant un mois à l'avance, au lieu de trois mois, c'est une opération qui, bien conduite, doit épargner au débiteur deux mois d'intérêt; mais cela est loin de répondre non plus aux *hosannah* dont les journaux nous ont assourdis. Convenir que deux départements seront évacués à chaque milliard payé, c'est mathématique, puisque nous devons 3 milliards, et qu'on nous tient encore six départements ; mais ce qui n'est ni mathématique ni juste, ce qui a contristé tous les cœurs français, c'est le refus obstiné de la Prusse de diminuer le chiffre de l'armée occupante à mesure que diminue sous ses pieds le terrain d'occupation.

Ces dures conditions ont blessé tout d'abord l'âme si patriotique de M. Thiers ; qui en doute? Elles attestent chez notre ennemi une haine qui ne s'est pas apaisée dans la victoire; qui ne le sent? Mais si M. le président de la république avait été tenu au courant du langage des journaux qui affichent l'exclusive prétention de le servir, il n'aurait assurément pas manqué de les rappeler au bon sens et aux convenances. Au besoin, un mot à la tribune ou à *l'Officiel* pour prévenir le public de se tenir en garde contre toute exagération en un sujet si délicat, eût suffi pour dégager le gouvernement de tout soupçon de connivence dans cette déplorable équipée. Chanter victoire par avance quand une négociation est engagée et qu'on est en

face d'un vainqueur décidé à ne connaître que le droit de la force, quelle folie et quel étrange besoin de priver notre pays du seul tribut auquel il ait droit en ce moment, le respect pour ses malheurs.

En face de ces vanteries imprudentes de l'esprit de parti, et ne pouvant songer à refuser d'enregistrer cette convention qui desserre en une certaine mesure quelques-uns des liens noués à Francfort, que pouvait faire l'Assemblée? Il ne lui restait évidemment qu'un moyen de se tirer de ce mauvais pas la dignité sauve. C'était de n'adresser ni reproche ni compliment, soit au parti qui dans son seul intérêt vient une fois encore de laisser le sentiment patriotique en souffrance, soit au gouvernement qui, après avoir fait tout ce qu'il a pu à l'étranger, n'a pas fait tout ce qu'il aurait dû à l'intérieur. Il fallait, en un mot, un rapport conçu dans l'esprit le plus élevé, le plus national, le plus indépendant de toute considération mesquine, et rédigé en même temps dans la meilleure langue diplomatique. Le choix de M. le duc de Broglie par la majorité de la commission prouve que ce devoir a été compris. L'adoption de son rapport par l'unanimité de la commission et, le lendemain, par l'unanimité de la Chambre a prouvé qu'il avait été admirablement rempli. Rattacher la nouvelle convention à l'armistice et au traité de paix, c'est en définir d'un trait le caractère et dissiper dès le premier mot toute illusion téméraire. Cette parole ferme et froide sous laquelle circule le fier sentiment du patriotisme offensé, a paru tout de suite plus digne de la Chambre que les puériles déclamations des feuilles républicaines. Quelle figure ferions-nous aujourd'hui devant l'Europe, si le langage de certains orateurs de la gauche dans les bureaux avait pu devenir le langage officiel de l'Assemblée? Lequel d'entre eux oserait répéter en ce moment qu'au payement intégral exigé à Francfort, la convention nouvelle substitue le payement partiel, négligean de se souvenir que le payement partiel avait été prévu dans le traité précédent? Qui se chargerait de soutenir, après M. Gambetta, que les avantages financiers concédés par l'Allemagne sont tels que l'opération de 3 milliards se réduit, en réalité, à une opération de 1,500 millions? Comme il arrive toujours pour l'honneur de la raison humaine et le salut des intérêts, les plus exaltés ont fini par céder la place aux plus sensés. Le ton de la polémique s'est sensiblement radouci depuis huit jours, et nous pouvons dire, sans nous exposer à notre tour au reproche d'exagération, que l'opinion, si follement exaltée d'abord, puis si amèrement découragée, semble s'être heureusement fixée à la note moyenne et vraiment politique du rapport de M. de Broglie.

III

Est-ce pour dissimuler ce mouvement de retraite et faire oublier la faute capitale où elle a failli entraîner le pays, que la presse radicale s'est mise un beau matin à crier d'une seule voix à la conspiration? Conspiration de qui? Conspiration contre qui? Conspiration de l'Assemblée nationale, s'il vous plaît, et contre le président de la république qui tient d'elle tous ses pouvoirs! Mais que veulent les conspirateurs et que reprochent-ils à M. Thiers? Ils veulent le pouvoir et reprochent à M. Thiers de se refuser à proclamer la monarchie. Pour les grands politiques qui nous accusent, il en est en effet de la monarchie ni plus ni moins que de la république. Il suffit de la proclamer, et la voilà faite! Quant à durer plus de trois ou quatre ans si c'est la république, plus de quinze à dix-huit ans si c'est la monarchie, cette question n'a pas l'air de les concerner. Proclamez! proclamez! il en reste toujours quelque chose... Ne serait-ce que des portefeuilles pour les chefs de file!

Naturellement, on s'est ému de tant de cris, la Bourse a même un peu baissé et les journaux jacobins de province, qui ne savent évidemment pas ce que c'est que conspirer, ont sonné le tocsin contre les incendiaires de la droite et du centre droit. Vérification faite, qu'a-t-on trouvé à l'origine de ce noir complot? Une réunion de quelques députés chez un représentant libre-échangiste de Bordeaux qui se sont consciencieusement ennuyés toute la soirée à parler des matières premières et de l'impôt sur le chiffre de vente.

Eh bien, nous le dirons sans réticence aux feuilles officieuses, ce sont-là de vilains jeux et de détestables souvenirs. A la veille de tous les coups de force, le parti désigné pour être victime a été bruyamment accusé de conspirer, c'est-à-dire de préparer contre le pouvoir précisément ce que le pouvoir préparait contre lui. Relisez l'histoire du 18 fructidor, rappelez-vous les proclamations du 2 décembre, vous reconnaîtrez que c'est là le premier acte forcé de ces tragédies à dénoûment sinistre qu'on appelle coups d'État. Est-ce à cette extrémité qu'on veut nous ramener? Nous ne le croyons pas, et M. Thiers n'a pas réussi à se faire à ce point méconnaître, qu'on puisse craindre de sa part la violation volontaire des lois. Mais c'est déjà trop qu'on ose parler autour de lui d'un « coup d'État national » qui consisterait, comme on le devine, à congédier l'Assemblée actuelle pour en ap-

peler immédiatement une nouvelle. En définitive, qu'ose-t-on conseiller à M. Thiers avec les mêmes prétextes et les mêmes phrases toutes faites qui ont servi, il y a vingt ans, à son prédécesseur? Un 2 décembre rouge avec plébiscite, constitution, candidats officiels, et tout ce qui s'en suit, jusqu'à un nouveau Sedan inclusivement.

Sans doute, la situation est loin d'être ni heureuse, ni commode à débrouiller. Mais qui est heureux en ce temps, et qui peut se vanter d'y voir clair? Des signes se produisent de toutes parts qui révèlent à l'observateur le moins avisé l'anomalie et le désarroi qui semblent être devenus le fond des choses. Voilà, par exemple, M. Thiers à la tribune quêtant des voix pour son impôt de prédilection sur les matières premières. Il fait de l'agriculture et de l'esprit conservateur des classes rurales un éloge habile, mais sincère, car il n'en a jamais parlé autrement; de quel côté pensez-vous que vont venir les applaudissements? De la droite? Non, la droite écoute satisfaite, séduite même, mais impassible et au fond défiante. Ce sont les socialistes et les jacobins de la gauche qui font accueil à des paroles qui les blessent et à des vérités qui les suppriment.

Un autre jour, un orateur encore peu connu est à la tribune, parlant contre l'impôt sur les matières premières avec l'agréable facilité du Parisien et la chaleur de l'intérêt privé. Deux ou trois fois il croit nécessaire d'interrompre sa démonstration pour demander pardon au gouvernement de n'être pas de son avis et déplorer devant le pays cette scission d'un instant. Nous demandons aussitôt quel est cet homme d'État, ce chef de parti si important, quoique jeune, qui considère comme grave et malheureuse sa séparation d'avec M. Thiers, même sur une question de détail. On nous répond qu'il s'appelle M. Tirard, maire de Paris au 18 mars et l'un de ceux qui se sont le plus remués pour amener le gouvernement de Versailles à faire les volontés de la Commune.

Que veulent dire ces deux exemples recueillis dans nos propres observations? Faut-il conclure du premier que la droite cesse d'être conservatrice, et la gauche d'être révolutionnaire? Qui le croirait si nous osions le dire? Faut-il conclure du second que M. Tirard et ses amis sont nécessaires à M. Thiers, ou plutôt que M. Thiers est indispensable à M. Tirard et à ses amis?

Hésite si tu peux, et choisis si tu l'oses!

Reste que ce sont-là les symptômes d'une situation anormale et d'un gouvernement sens dessus dessous. La presse nous en fournirait au besoin plus de preuves encore que la Chambre. Qui n'a gémi de la

récente mésaventure du *Journal des Débats*, qui, pour le plaisir de faire un mot sur les bonnets-à-poil, a mérité les applaudissements de tous les bonnets rouges?

En attendant, malgré les efforts vraiment héroïques de la Commission des finances; malgré la bonne volonté visible de la Chambre de régler au plus vite le budget et de ne refuser à M. Thiers que les satisfactions qu'elle croit attentatoires aux intérêts du pays; malgré le concours de financiers tels que MM. Casimir Périer et Buffet, d'industriels tels que MM. Feray et Leurent, d'orateurs tels que MM. Lucien Brun et Pouyer-Quertier, la discussion des impôts restant à voter s'éternise. M. Thiers tient inflexiblement pour un droit fiscal sur les matières premières; la majorité, au contraire, paraît toute décidée en faveur de l'impôt sur le chiffre d'affaires et, depuis le remarquable discours de M. Clapier, semble pencher vers un système de taxes sur les produits manufacturés destinés à la consommation intérieure. Il est probable que, de guerre lasse, et sans être parvenu à se convaincre, on se décidera à voter tout simplement des centimes additionnels sur les patentes.

En tout cas, il n'y a plus de temps à perdre, car le projet de loi autorisant l'emprunt de 3 milliards a été déposé hier, et cette gigantesque opération ne peut évidemment être entreprise qu'en face d'un budget sûrement équilibré. Nous convions tous nos amis à contribuer de toutes leurs forces à son succès : l'honneur de la France en dépend plus encore que sa libération.

Seulement, en versant nos économies dans les caisses des receveurs, en payant sans hésiter l'énorme part qui nous reviendra pendant de longues années dans les charges de l'État, n'oublions jamais, et apprenons à nos enfants, que c'est là la carte à payer du gouvernement personnel. Fasse le ciel que ce soit la dernière qu'il nous présente par la main rapace de l'étranger!

LÉOPOLD DE GAILLARD.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE COMTE DE MONTALEMBERT

II[1]

ART ET ARCHÉOLOGIE. — HISTOIRE DE SAINTE ÉLISABETH

Pour mieux embrasser d'une seule vue la jeunesse politique de M. de Montalembert, j'ai dû exclure de mon récit l'un des grands côtés de cette phase de sa vie, savoir : ce qu'il a fait pour la renaissance de l'art chrétien. J'ai hâte de combler cette lacune.

Charles de Montalembert avait reçu de Dieu, à un degré éminent, le sens du beau. La musique l'enivrait. Le beau, sous toutes les formes, le transportait. Son premier cri d'admiration fut pour un monument de l'architecture chrétienne : on a le témoignage autographe de l'impression que fit sur lui, en 1822, la cathédrale de Rouen, bien que récemment découronnée par la foudre; il avait alors douze ans. Appelé en Suède, en 1828, par son père, il traversa rapidement la Belgique, la Hollande, les villes anséatiques, mais non sans visiter avec un intelligent intérêt les tableaux qui se trouvaient sur son passage. A Lubeck, en particulier, il avait remarqué un Overbeck, *l'Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem*. Aucune préférence d'école; nulle admiration préconçue; pas la moindre marque de parti pris. Je note, en passant, sans prétendre en exagérer la valeur, ces premiers signes d'attention donnés à l'art par un jeune homme, qui n'avait pas encore ce que Cicéron nomme quelque part *oculos eruditos*. C'était un présage.

A Stockholm, il fit une rencontre qui devait être féconde, mais du

[1] Voir *le Correspondant* du 25 mai 1872.

côté où l'on s'y attendait le moins, celle de l'abbé Studach, aumônier de la princesse royale de Suède. J'ai parlé de l'enthousiasme qu'avait inspiré Cousin à Charles de Montalembert. Cousin professait alors, avec la passion qu'il mettait à tout, le culte de la philosophie allemande, et il n'avait pas manqué de lancer son jeune admirateur dans cette voie. Mais la lecture de Kant rebuta bien vite le futur historien de sainte Élisabeth : évidemment, sa vocation n'était pas là. Il s'efforça pourtant de s'acharner à l'étude que Cousin lui avait recommandée. Quel ne fut pas son étonnement quand, cherchant un auxiliaire dans l'abbé Studach, il apprit de ce prêtre bavarois non-seulement qu'en Allemagne Kant était abandonné, mais qu'il s'était formé à Munich une école puissante, aspirant à la foi par la science, et poursuivant un grand but, l'alliance de la philosophie et de la religion! L'abbé Studach désignait, comme les chefs de cette école, Zimmer et Baader[1], tous les deux disciples de Schelling, qui était en ce moment la plus haute personnification de la pensée allemande, et qui, de plus, donnait aux catholiques des espérances, bien mal justifiées plus tard. On pressent avec quelle soudaineté Charles de Montalembert prit feu sur la révélation qui lui était faite, et qui lui semblait réaliser le rêve de prédilection de sa jeunesse, l'union de la science et de la foi. Quand il revint en France dans l'automne de 1829, il rapportait une analyse du dernier écrit de Zimmer[1]. Dès qu'il revit M. Rio, il lui communiqua cette analyse, lui lut avec enthousiasme des fragments de Schelling, et ne négligea rien pour inspirer à son ami la sympathie qu'il avait conçue pour l'école de Munich.

Le résultat ne fut pas précisément celui qu'il voulait, en ce moment, produire; mais cela eut des suites considérables à d'autres égards. Dans son système de philosophie, Schelling faisait à la science du beau, à l'*esthétique*, une place de premier ordre. Ce côté de la doctrine du Maître eut plus de charme pour les deux amis, on le conçoit, que le côté métaphysique. « Ce fut, dit M. Rio, un événement décisif dans ma vie intellectuelle. Non pas que je comprisse toute la portée des idées qui constituaient le système; mais j'en comprenais assez pour désirer ardemment d'en comprendre davantage. Et ce fut alors que mon jeune initiateur, confident très-sympathique de mes aspirations, me parla pour la première fois de l'immense profit intellectuel qu'il y aurait pour moi à combiner un

[1] Zimmer était un théologien; Baader, esprit spéculatif et peu sûr, était un philosophe.

[2] *Théorie philosophique de la religion*, 1re partie; *Théorie de l'idée de l'absolu* (Landshut, 1805, in-8°). Dans cet ouvrage, Zimmer essaye de *systématiser* la dogmatique d'après les doctrines philosophiques de Schelling.

voyage d'Allemagne avec celui que j'étais sur le point de faire en Italie, de manière à cumuler les bénéfices des deux, c'est-à-dire de manière à rapporter de l'un une moisson d'idées qui serait en harmonie avec la moisson d'impressions que je rapporterais de l'autre[1]. »

M. Rio accomplit, en effet, ce double voyage. Parti pour l'Italie au mois d'avril 1830, il ne fit qu'un premier et rapide séjour à Rome, à Naples, à Venise, et à la fin de juillet il arrivait à Munich. Là, il fut accueilli à merveille par Schelling; là, en esthétique, des horizons tout nouveaux s'ouvrirent à lui, surtout après la lecture du livre allemand, tout récent alors, du baron Rumohr : *Recherches italiennes*. Cet ouvrage était le fruit de longues études auxquelles l'auteur, protestant converti, s'était livré, particulièrement en Toscane, non-seulement sur les œuvres d'art, mais sur tous les documents qui s'y rapportaient. « A cette lecture, continue M. Rio, l'histoire de l'art chrétien, notamment dans le pays qui en avait été le berceau, m'apparut sous un aspect tout à fait neuf. »

Dès qu'il eut entrevu la lumière, M. Rio éprouva le besoin de retourner en Italie. En 1831, il revit à loisir Venise et Florence. C'est dans cette dernière ville que Charles de Montalembert le retrouva au mois de décembre de cette année, et qu'il obtint de lui qu'ils passeraient l'hiver ensemble à Rome, auprès de l'abbé de Lamennais et de Lacordaire.

Après le premier départ de M. Rio pour l'Italie, la pensée si active de son jeune ami n'était pas, on le pense bien, restée stationnaire. Un enthousiasme de plus s'était développé en lui. Une visite à M. Victor Hugo, qui écrivait alors *Notre-Dame de Paris*, avait enflammé Charles de Montalembert pour l'architecture du moyen âge. A partir de ce jour, il ne passa plus devant une église gothique sans y entrer. Ce fut cette passion nouvelle qui lui inspira, dans *l'Avenir*, ses deux articles un peu juvéniles sur le roman de M. Hugo. Dans son voyage de Rome avec Lamennais, la même passion éclate en toute occasion : à Avignon, à l'aspect du grandiose palais des Papes; à Gênes, dont les splendides églises, trop dénuées de mystère, trop profanes, lui semblent d'un effet religieux extrêmement inférieur à celui que produit la plus petite église gothique; à Lucques, où il admire avec transport un genre de monuments alors tout à fait nouveau pour lui, des églises à plein cintre, sans mélange d'ogives ni d'architecture moderne; à Pise, enfin, où il s'arrête seul, en dépit de ses compagnons de voyage, pour visiter à son aise la cathédrale

[1] *Épilogue de l'art chrétien*, tome I, p. 333.

(*il Duomo*), la fameuse *Tour penchée* (*Campanile torto*), le Baptistère et le *Campo santo.* « C'est ici le moyen âge, s'écrie le jeune voyageur, c'est le moyen âge (ce cher moyen âge !) debout et silencieux, dans toute sa majesté, dans tout son charme ! Nul mélange de bâtiments modernes. Pas de foule, de ces foules composées des hommes chétifs de nos jours. Quelles hautes pensées n'engendre pas la contemplation de ces monuments immortels, de ces vestiges sublimes de l'organisation catholique du monde d'alors, de ce sceau de la religion imprimé à la liberté et à la gloire ! » Rien n'échappe à son enthousiasme. Comme il admire les sept charmants cercles de colonnes qui enserrent le *Campanile !* » Comme il fait ressortir l'effet heureux que produit, au Baptistère, l'ogive superposée au plein cintre tout le long de la rotonde, à l'extérieur ! Comme il loue bien Santa Maria della Spina, ce petit bijou gothique du quinzième siècle ! Et pourtant il a hâte de s'enfermer au Campo santo, qui surpasse tout. Son admiration ne se borne pas à l'architecture. Il est frappé des sarcophages antiques enlevés par les Pisans dans leurs expéditions victorieuses, et consacrés par eux à servir de sépultures à leurs grands hommes ; il en vante les bas-reliefs, qu'il trouve de la plus grande beauté. Il est ravi du tombeau de Henri VII, de la maison de Luxembourg, surtout de la figure de l'empereur et de celles des douze apôtres, comme il l'avait été, à la cathédrale, des trois magnifiques portes en bronze du grand portail, ouvrage de Jean de Bologne. Au Campo santo, toutefois, ce qu'il admire principalement, ce sont les fresques : *les Épreuves de Job*, par Giotto ; *l'Ivresse de Noé*, et *les Aventures de Jacob*, par Benozzo Gozzoli, élève du bienheureux Angelico de Fiesole ; mais surtout *le Triomphe de la mort* et *le Jugement dernier*, d'Orcagna, peintre, sculpteur, architecte et poëte, en un mot, le Michel-Ange du quatorzième siècle, mais aussi chrétien dans ses œuvres que Michel-Ange a été « païen dans les siennes [1] ».

De Pise, le jeune voyageur se rendit à Florence, où l'on a vu qu'il

[1] Il est bien entendu qu'en tout ce qui précède comme dans ce qui va suivre, je ne suis point un professeur, je ne suis qu'historien. Je me borne à exposer fidèlement, d'après les notes de voyage de M. de Montalembert, la filière par laquelle a passé sa pensée en fait d'art avant d'arriver à son état définitif. Il ne faut pas oublier qu'alors (et longtemps encore après), l'on en était en France aux jugements de Dupaty, de Cochin, de Lalande, ou, si l'on veut, de M. Valery, pour qui le dôme de Milan n'est qu'un « énorme colifichet. » L'instinct de M. de Montalembert protestait énergiquement contre ces balourdises des prétendus connaisseurs, et, comme il arrive dans toute réaction, surtout en France, il a dû plus d'une fois dépasser le but. Mais, au fond, quant à ce qui *constitue* l'art chrétien (chose capitale), il était dans le vrai, et ce qu'il voyait, disons-le à sa gloire, aucun français n'avait su le voir avant lui.

retrouva M. Rio. Sa faculté d'admirer fut désormais doublée, et ce n'est guère qu'à dater de ce moment, il le confessait plus tard, qu'il eut, pour les tableaux, des élans d'enthousiasme aussi vifs que ceux dont il n'avait été jusque-là saisi qu'à la vue de nos cathédrales gothiques. L'architecture florentine le trouva froid ; elle n'approchait pas, selon lui, de l'architecture pisane. En fait de sculpture, il ne goûta pas beaucoup non plus quatre statues célèbres de Michel-Ange : *le Crépuscule*, *la Nuit*, *l'Aurore*, *le Jour*. Le *David* lui plut davantage. Néanmoins, il n'était pas exclusif. Il fut très-frappé des portes en bronze de Ghiberti, au baptistère de Florence, bien que plus tard il préférât celles d'André de Pise. Il admira la *Vénus de Médicis* et la *Niobé*, comme plus tard, à Rome, l'*Apollon du Belvédère*. Comme il le disait volontiers, il admirait autant que personne la beauté païenne, mais *chez elle*. C'est à la peinture néanmoins qu'il dut ses émotions les plus vives, et je ne fais nulle difficulté de reconnaître qu'il fut pleinement subjugué par Raphaël, sans distinction d'abord entre sa première phase et la dernière : ce qu'il a écrit plus tard sur ce point est le fruit d'études bien postérieures. M. Rio n'accompagna point son ami à Pérouse, où celui-ci ne put admirer les chefs-d'œuvre du Pérugin qu'en courant, tant Lamennais, fort insoucieux alors de l'art, était pressé d'arriver à Rome.

A Rome, quelque justice qu'il ne pût s'empêcher de rendre à Saint-Pierre et au Panthéon, Charles de Montalembert resta fidèle à sa préférence pour le gothique. Quand M. Rio l'eut rejoint dans la ville éternelle, ils visitèrent ensemble Rome païenne et Rome chrétienne, le Forum et les catacombes, les monuments du moyen âge et ceux de la Renaissance, les églises et les palais, les galeries de taleaux et les statues.

Les catacombes, aujourd'hui si bien étudiées, grâce aux admirables travaux de M. de Rossi, étaient alors négligées à un point vraiment inconcevable. Charles Lenormant raconte qu'en 1824, toutes ses tentatives pour y pénétrer furent absolument infructueuses. A Sainte-Agnès, à Saint-Laurent-hors-les-Murs, on le fit regarder, à travers une grille, dans un trou sombre, en lui disant que c'était par là que s'étendaient les sépultures des premiers chrétiens. A Saint-Sébastien, ce fut pis encore, si c'est possible : jamais il ne put trouver un gardien qui consentît à le conduire dans le petit nombre de galeries et de chambres dont l'accès n'était pas interdit à cette époque. En 1832, M. de Montalembert et M. Rio ne furent guère plus favorisés. Les prêtres qui les conduisaient dans les catacombes ne savaient rien leur dire, rien leur montrer, hormis des tombeaux vides et croulants. C'est par hasard que les deux amis découvrirent

l'escalier de marbre usé par les pas des chrétiens qui le montaient pour aller au martyre, ou par ceux des pèlerins qui sont venus y vénérer leurs traces. Charles de Montalembert baisa avec transport cette pierre immortelle. Il s'indigna de l'état d'abandon où il voyait ce lieu, le plus saint et le plus glorieux de la chrétienté, ce berceau sanglant de notre foi, refuge et tombeau tout à la fois d'innombrables martrys. Tout était encombré, entassé : pas une croix, pas une chapelle, pas un signe de vénération quelconque ! Il sortit de là le cœur navré.

Quelques jours après, le 30 janvier, il visitait le Vatican, les *Stanze* de Raphaël, le musée des tableaux, les magnifiques corridors ouverts de la cour des Loges. Parmi tous ces chefs-d'œuvre, un seul le frappa, *la Dispute du Saint-Sacrement*, premier ouvrage de Raphaël à Rome en 1508. L'impression de cette fresque sur M. de Montalembert fut décisive : cela répondait vraiment à l'idéal qu'il avait conçu en fait de peinture. Cette œuvre resta pour lui le terme extrême du génie chrétien de Raphaël. « Pourquoi faut-il, s'écriait-il plus tard[1], qu'aussitôt après avoir terminé ce véritable poëme, Raphaël ait cédé aux suggestions du serpent? » Il ne fut pas toujours aussi rigoureux pour la seconde et la troisième manière du prince de la peinture; mais, pour M. de Montalembert, *la Dispute du Saint-Sacrement* est demeurée jusqu'à la fin le *nec plus ultra* de l'art chrétien. Fra Angelico est plus pieux, mais Raphaël est plus peintre.

Il faut le dire, la conviction du jeune ami de l'art ne se formulait point en 1832 avec une précision aussi nette, aussi tranchée. Ses admirations d'alors étaient beaucoup moins exclusives qu'elles ne l'ont été depuis. Ce n'est qu'en 1837, durant son second séjour à Rome, qu'elles prirent définitivement le caractère que je viens d'indiquer. Toutefois, dès 1832, il inclinait en ce sens avec chaleur, et avec une chaleur incapable de dissimulation, comme toujours. A la table du comte de Sainte-Aulaire, qui représentait alors la France à Rome, il scandalisait tout le monde par sa prédilection pour l'art ogival, par son peu d'estime pour la *Descente de croix* de Daniel de Volterra, par exemple, un des trois chefs-d'œuvre de la peinture moderne, suivant Poussin, enfin par la préférence qu'il donnait à la Vierge de Veith, placée tout auprès, à la Trinité du Mont, et dont il disait : « C'est délicieux de talent et de foi ; aussi voit-on bien que l'artiste était en oraison pendant qu'il peignait. C'est la première espérance, la première consolation que m'ait donnée l'art moderne. »

Mais ce qui l'émut bien davantage, ce qui fut un des plaisirs les

[1] Dans *l'Université catholique* du mois d'août 1837.

plus vifs, certes, et les plus purs de sa vie, ce fut sa visite, en compagnie cette fois de M. Rio, à l'atelier d'Overbeck. « Ici, écrivait-il, je suis resté ébahi. Puis j'ai senti mon cœur se rafraîchir et se dilater en voyant que c'est encore au sein du catholicisme, et du catholicisme le plus fervent, qu'est déposé le seul germe d'avenir qu'il y ait de nos jours pour l'art. Jamais je n'oublierai les esquisses à demi terminées que ce cher Overbeck m'a montrées aujourd'hui. Overbeck, c'est le Pérugin ressuscité, ou plutôt c'est un composé de ce qu'il y a eu de plus pieux et de plus délicat dans le Pérugin, Frà Angelico de Fiesole, Frà Bartolomeo, et ce Lorenzo Lotto qui alla mourir à Lorette en peignant un tableau de la Vierge, afin d'être occupé d'elle à ses derniers instants. Et c'est aussi l'homme lui-même, à part de tous ses ouvrages, qui est admirable. Une tête d'une pureté et d'une expression ravissante, d'où rayonne tout ce qu'il y a dans la piété de plus austère et de plus élevé, une beauté de saint ! C'est qu'en effet il est un saint. J'ai su par son directeur que, depuis qu'il est devenu de luthérien catholique, tous les dimanches il communie avec sa femme et son jeune fils, et tous les jours, avant de se mettre au travail, il se met en oraison, ne prenant ses pinceaux qu'après que la prière l'a suffisamment rapproché de Dieu. Jamais il n'a peint que des tableaux de sainteté; il ne veut pas en peindre d'autres. Aussi les misérables badigeonneurs qui sont ici à l'école de France disent, quand il passe : « Tiens, voilà Jésus-Christ ! » Puis quelle profonde intelligence il a de l'Écriture par le sentiment ! Enfin c'est un artiste dans toute la portée du terme, un artiste comme j'en avais rêvé, mais comme je n'eusse jamais espéré en trouver un dans ce siècle-ci. Les Italiens ne le comprennent pas le moins du monde. »

Ce jour-là, M. de Montalembert eut comme une illumination soudaine sur ce que doit être l'art chrétien dans la peinture. L'art parfait pour lui, c'eût été la piété d'Overbeck servie par le pinceau de Raphaël.

Même aujourd'hui, je le sais, il y a des prêtres qui n'admettent pas cette dénomination d'art chrétien. Pourquoi? parce qu'ils prêtent à cette dénomination un sens étroit que le mot n'emporte pas du tout avec lui. Suivant eux, on ne pourrait donner le nom d'art chrétien qu'à un art défini, réglementé — j'ai presque dit canonisé — par l'Église. Or, demandent-ils, y a-t-il des canons de concile en matière d'architecture, de sculpture ou de peinture? L'Église n'a décrété ni le style roman, ni le style ogival, ni quoi que ce soit de semblable. Voilà l'objection.

Il est vrai. Mais n'y a-t-il donc pas une foi chrétienne, une façon de sentir chrétienne, et une pensée, une façon de sentir païenne?

Et dès lors, n'est-il pas manifeste que l'art qui exprime la foi chrétienne peut à bon droit s'appeler chrétien, de même que l'art qui exprimerait aujourd'hui des pensées analogues à celles qui dominaient aux mauvais jours du paganisme serait, sans injustice, qualifié de païen? Et par exemple, est-il vrai, oui ou non, qu'une église ne soit pas un théâtre? Cela posé, est-il vrai, oui ou non, que, dans la maison de la prière, tout doive nous incliner à prier, la peinture, la statuaire, la musique, tout comme l'architecture? Est-il vrai, oui ou non, que, par conséquent, les sujets chrétiens ne doivent pas absolument être traités avec la même absence de foi que les sujets mythologiques? Est-il vrai que l'image de Jésus-Christ ne doive pas être celle de Jupiter, l'image de la Vierge celle de Vénus? Est-il vrai que le caractère de la tête de Socrate ne puisse être celui de la figure de saint François d'Assise ou de saint Dominique? Tout cela n'est-il pas l'évidence même?

Il existe donc un art chrétien, et cet art n'est autre chose que l'incarnation de la foi chrétienne dans toutes les œuvres d'art qui sont consacrées à une destination religieuse. Certes, on ne saurait trop s'étonner que cette notion si simple soit en même temps si nouvelle chez nous. Eh bien, ce sera éternellement l'honneur de M. de Montalembert et de M. Rio d'avoir, les premiers en France, dégagé, comme diraient les mathématiciens, cette grande inconnue, d'avoir révélé à notre pays l'existence d'un art chrétien, et d'en avoir proclamé et démontré la supériorité morale. Je m'explique.

Au commencement de ce siècle, *le Génie du Christanisme* avait opéré dans les esprits une véritable révolution. Chateaubriand avait fait de la religion un idéal poétique qui s'était vivement emparé de l'imagination des contemporains. Mais qu'était-ce pour lui que l'art chrétien? C'était l'art appliqué d'une manière quelconque à des sujets chrétiens. C'étaient indifféremment Michel-Ange, Raphaël, Carrache, Poussin, Coustou, Lebrun, Bouchardon; c'étaient encore Saint-Pierre de Rome et l'hôtel des Invalides. Ce qui lui plaît dans les églises gothiques, ce sont les souvenirs qu'elles rappellent, la « sorte de frissonnement » qu'elles font éprouver, la fraîcheur des voûtes, les ténèbres du sanctuaire, les ailes obscures, les passages secrets, qui retracent les labyrinthes des bois ; c'est enfin l'effet pittoresque de ces monuments sur l'azur du ciel[1]. L'Empire et la Restauration avaient passé sans aller au delà de ces impressions si misérablement superficielles. Les cathédrales gothiques imposaient irrésistiblement par leur masse et par leur immensité; mais elles déconcertaient l'admiration par leur dédain de la symétrie, par des

[1] Voir le *Génie du christian.* 3e partie, *Beaux-arts.*

caprices apparents de construction et d'ornementation dont personne alors n'essayait même de se rendre compte.

Après 1820, il est vrai, l'école romantique avait mis le moyen âge à la mode, mais sans susciter le moins du monde dans cette direction des études tant soit peu sérieuses. L'architecture de cette grande époque avait seule été l'objet de quelques travaux dignes de mémoire. Ainsi la *Revue française* du mois de juillet 1830 avait publié un excellent article de M. Vitet sur l'architecture lombarde. En 1831, M. de Caumont faisait paraître le premier volume de son *Histoire de l'art dans l'ouest de la France*, et M. Hugo donnait *Notre-Dame de Paris*, œuvre, du reste, d'imagination pure et de fantaisie, dont l'éclatant succès n'en avait pas moins retenti comme un coup de clairon d'un bout de la France à l'autre. Mais c'était là tout : chez nous, à cette date, la peinture et la statuaire chrétiennes n'étaient pas même soupçonnées. L'auteur du *Génie du Christianisme*, devenu le représentant de la France à Rome en 1829, s'extasiait encore devant les œuvres si peu chrétiennes des Carraches, et, dans la chapelle Sixtine, il ne songeait pas à regarder autre chose que *le Jugement dernier* de Michel-Ange[1].

C'est ce qu'il faut bien savoir et bien comprendre pour apprécier l'originalité et la hardiesse de la réaction tentée par M. de Montalembert et M. Rio contre ces admirations routinières. Il faut le dire, M. de Montalembert s'était lancé d'instinct, comme je l'ai montré, dans cette voie avec l'héroïque intrépidité qui lui était personnelle, entraîné par un sentiment de foi ardent et profond, que n'avaient certes, à ce degré d'intensité, ni M. de Chateaubriand, ni les tenants de l'école romantique. Aussi n'avait-il point attendu sa réunion en Italie avec M. Rio pour protester vivement contre la beauté trop exclusivement matérielle des églises de Gênes, pour admirer Lucques et Pise, pour goûter l'école ombrienne. Ce fut lui qui fit visiter à son ami les vieux cloîtres de Rome, devant la plupart desquels celui-ci avoue avoir passé dédaigneusement en 1830. Il y avait là, de la part de M. de Montalembert, un élan tout spontané, qui tenait à sa nature comme à sa foi et qui lui appartenait tout à fait en propre. Il est juste de lui en conserver tout l'honneur.

La supériorité de l'âge, des études théoriques plus longues, des occasions d'observer et de comparer plus anciennes et plus nombreuses, donnaient à M. Rio d'autres avantages.

On vient de voir que, dès lors, M. de Montalembert aimait les

[1] Voir (*Mém. d'outre-tombe*, t. VIII) avec quel dédain il traite ceux qui préfèrent la première manière de Raphaël à la dernière.

moines. Les deux amis firent ensemble le voyage de Naples. Ils gravirent ensemble la côte qui conduit au Mont-Cassin. « Le vaste monastère, écrit M. de Montalembert, apparaît de loin, assis sur la crête d'un rocher, au milieu des nuages et des neiges. Cette vue termine admirablement celle de la magnifique vallée que l'on suit jusqu'à San Germano. A peine arrivés dans cette jolie petite ville, nous nous mettons à gravir la côte qui conduit au monastère et qui a trois milles de long. A chaque pas que nous faisions, l'enivrement augmentait. D'abord on contemple à son niveau, et bientôt à ses pieds, les ruines presque encore entières de la forteresse qui défendait le couvent en dominant San Germano et le pays d'alentour, forteresse où l'abbé tenait garnison comme premier baron du royaume de Naples. Plus vous montez, plus se déroule à vos yeux une plaine immense, d'une verdeur éblouissante, couverte de bois et de prairies, semée de villages et de villes (parmi lesquelles Aquino, patrie du grand saint Thomas), bornée, à une distance énorme, par des montagnes boisées jusqu'à mi-côte, et quelques-unes couronnées de neiges éternelles. Jamais je n'ai eu sous les yeux un espace à la fois si vaste, si varié, si pittoresque. Le roc même que nous gravissions était tapissé de longs herbages, de broussailles d'aubépine, de fleurs de mille couleurs, que broutaient en paix des troupeaux, guidés par des bergers revêtus du manteau si noble et si élégamment porté par le peuple de ce pays. A chaque pas, des croix de bois, d'antiques chapelles creusées dans le roc, des reposoirs, d'où l'œil se perd sur cette immense contrée, qui naguère appartenait toute entière à l'abbaye. Et au sommet, l'âme s'arrête sur ce monastère si célèbre dans l'histoire de l'Église, le plus ancien de l'Italie, le berceau de la foi et de la civilisation européenne, où, depuis quatorze siècles, se conserve le dépôt de la règle monastique, d'où sont sortis quarante-deux papes, où les moines se comptaient naguère par milliers. » Ne pressent-on pas, dans ces quelques lignes, le souffle d'où sortira un jour l'*Histoire des Moines d'Occident?*

Sous le point de vue de l'art, le voyage de Naples avait laissé peu de traces dans la mémoire de M. de Montalembert. Il s'était proposé d'abord de visiter avec M. Rio Sienne, Bologne, Milan, Venise. Mais, en dépit des désirs contraires de Grégoire XVI, M. de Lamennais s'obstinait à ne point quitter Rome, et la piété filiale de M. de Montalembert ne put se résoudre à l'y laisser seul. Ce dernier dut par conséquent, et bien à regret, se résigner à ne point accompagner M. Rio dans la haute Italie. Mais, M. de Lamennais ayant tout à coup changé de résolution sous l'influence du cardinal Micara, qui lui conseillait de reprendre la publication de *l'Avenir*,

ce fut M. de Montalembert qui décida le Maître à revenir en France par Venise, le Tyrol et la Bavière, impatient qu'il était de compléter par là ses études sur l'art chrétien, dont Munich était le foyer principal.

Ils partirent de Rome le 10 juillet 1832, unis par la même foi politique, mais poursuivant respectivement, dans leur voyage, deux ordres d'idées assez différentes : M. de Montalembert préoccupé par-dessus tout de l'art chrétien, Lamennais complétement indifférent à cette pensée, ne songeant, pour sa part, qu'à recommencer la lutte antimonarchique et à recruter des prosélytes à la république sur sa route.

A Viterbe, M. de Montalembert donne un coup d'œil rapide aux deux églises gothiques (la cathédrale et Saint-François), puis il va prier sur le corps de sainte Rose, cette jeune fille morte à dix-huit ans, sous l'habit du tiers ordre de Saint-François, en héroïne de la liberté guelfe contre la tyrannie gibeline, et dont il voulait écrire la vie sous ce titre : « Histoire d'une jeune ultramontaine. »

A peine arrivé à Orvieto, il va contempler, au clair de lune, la fameuse cathédrale, l'une des quatre métropoles gothiques de l'Italie. Le lendemain, il admire en détail le délicieux bas-relief des Pisans sur l'incomparable façade, et, dans l'intérieur, les fresques de Frà Angelico, de Benozzo, son meilleur élève, et de Luca Signorelli, brillant disciple du Pérugin.

Sa prédilection pour l'art chrétien s'accentuait chaque jour davantage. A Sienne, il trouve une ville selon son cœur, une vraie ville du moyen âge. Il salue avec transport « le dôme, l'inimitable dôme, avec sa façade, rivale de celle d'Orvieto, et son intérieur sans rival, avec son baptistère, avec sa chaire, avec les remarquables fresques de Pinturicchio, attribuées en partie à Raphaël. » A chaque maison, l'ogive ou le plein cintre paraissait dans toute sa beauté; le jeune voyageur se croyait en plein douzième siècle.

En revoyant Florence, M. de Montalembert fut étonné lui-même de sa froideur « pour tout ce qui n'était pas de l'école catholique. » Et pourtant il aimait cette ville, comme la cité d'Italie dont le passé est le plus poétique; il dévorait l'histoire de la royauté de Jésus-Christ à Florence. Mais le souvenir des Médicis avait sur lui peu de prise : au lieu de la tombe de Machiavel à Santa Croce, il eût préféré rencontrer la tombe de Dante. Chose singulière! à son premier passage par Florence, il n'avait pas visité, paraît-il, le couvent dominicain de Saint-Marc. Dans son second séjour, il passa dans ce cloître des heures d'ivresse entre Frà Angelico et

Savonarole, occupé à lire les manuscrits inédits de l'un, à admirer les délicieuses peintures de l'autre. Il songea même un instant à écrire la vie de Savonarole. Quand il partit, Frà Angelico avait décidément conquis « la première place dans ses affections *pittoresques.* » Il emportait dans son cœur, pour les monuments de l'art chrétien qui sont à Florence, une sorte de culte, qui jamais ne devait s'éteindre.

Quelques jours après, il faisait connaissance d'une manière plus approfondie avec l'ancienne et charmante école de Bologne, celle qui commence avec le treizième siècle et finit à l'avénement des Carraches. Il eut « un moment d'admiration amoureuse, d'émotion, de jouissance bien vive et bien pure, à la vue de la *Madone avec saint François*, le chef-d'œuvre de cette école. » En effet, l'auteur de ce tableau, Francesco Francia, est l'astre rayonnant de l'ancienne école de Bologne. « Contemporain et émule du Pérugin, poursuit M. de Montalembert, il mérite de prendre place avec lui, Frà Angelico et quelques autres, dans ce cercle de peintres d'élite où doivent se concentrer les admirations du chrétien. Il n'est guère connu, même de nom, en France. Notre musée du Louvre ne possède pas un seul tableau de lui. » C'était donc là, de la part du jeune voyageur, une véritable découverte, et il la fit absolument seul, sans y avoir été préparé, sans y être aidé par personne.

Nous ne ferons, comme lui, que traverser Ferrare, la capitale de la maison d'Este, l'une des plus corrompues entre celles qui ont régné en Italie. Nous avons hâte d'arriver à Venise.

Le jeune voyageur venait d'admirer à Padoue les monuments les plus précieux du génie symbolique de Giotto, conçus sous l'influence immédiate de Dante. Il allait le long de cette Brenta que Byron aimait tant. « Tout à coup Venise apparaît à l'horizon, sortant des eaux, belle et unique au monde! Nous nous embarquons, à Fucina, dans une de ces noires gondoles qui ont l'air de cercueils flottants, et qui portent le deuil de l'ancienne Venise. Nous entrons dans la ville par le canal de la Giudecca. Je suis ravi de l'architecture mauresque des palais et même du bon goût de l'architecture classique des églises. Mais quelle ruine! quelle solitude! quel silence! Je ne m'attendais à rien d'aussi funèbre. Toutes les maisons tombent en ruines. Tous les palais semblent abandonnés. Le *canal grande*, bordé de ces ravissants palais mauresques, est désert. Et pourtant Venise, à cause de la mer et du gothique, me plaît au-dessus de tout; je la préfère à Florence, que je préfère à Rome. »

Malheureusement, ce premier séjour à Venise fut misérablement

écourté par l'impatience de Lamennais, que l'art ne captivait pas, et qui était pressé de se mettre en rapport avec Schelling, Baader et Joseph Görres, à Munich.

Son jeune disciple ne put donc qu'entrevoir, guidé par M. Rio, les nombreuses peintures de Jean Bellini, qu'il admirait surtout pour la pureté de son imagination et la gravité grandiose de ses personnages mâles, car il n'aimait pas le type de ses vierges, malgré leur mélancolie prophétique. Il remarquait, à la gloire de Venise, encore plus qu'à celle du peintre, qu'on ne trouve pas un seul tableau païen de sa main, bien qu'il peignît à une époque où Florence et Rome étaient inondées par le paganisme. Aux yeux de M. de Montalembert, toutefois le prince de l'école chrétienne de Venise n'était pas Bellini, mais Cima de Conegliano, supérieur à tous les peintres connus dans la conception du type de saint Jean-Baptiste. *Le Christ mort entre deux anges* de Basaïti, autre élève de Jean Belin, et les légendes de saint Georges, de saint Jérôme, de sainte Ursule, peintes par Carpaccio, ne frappèrent guère moins le jeune voyageur. Il savait gré à bon droit à ces deux maîtres d'avoir maintenu à Venise les traditions de l'art chrétien durant tout le premier quart du seizième siècle, et d'avoir su demeurer populaires néanmoins dans leur patrie, malgré la dangereuse concurrence du Giorgione et du Titien : c'est là, en effet, une grande gloire.

Néanmoins, il fallut dire adieu à *Venise la belle*. M. de Montalembert en partit le 4 août, en compagnie de M. de Lamennais et de M. Rio, traversa le Tyrol avec d'incessantes émotions pittoresques et religieuses, qui lui rappelaient l'Irlande, et le 10 août il arrivait à Munich.

Là devait s'achever son éducation esthétique. Il trouvait là réunis Schelling, Baader et Joseph Görres. Mais surtout il y rencontrait les frères Boisserée, les peintres Hess, Schnorr, Cornélius, le charmant livre de madame Schopenhauer sur les peintres de l'école allemande et de l'école flamande, enfin la belle galerie du château de Schleissheim, où sont rassemblés tant de chefs-d'œuvre de cette dernière école. Sulpice Boisserée était l'un des maîtres les plus autorisés de l'esthétique appliquée à l'art du moyen âge. Son bel ouvrage sur la cathédrale de Cologne (1824) est de ceux qui font époque, malgré le *chauvinisme* de l'auteur pour l'art germanique, malgré son parti pris de faire de l'Allemagne la créatrice de l'ogive et la grande initiatrice de l'Europe à l'art chrétien. C'est à lui, après Görres pourtant, que remonte la mémorable résolution, aujourd'hui en voie d'accomplissement, d'achever la construction de la cathédrale de Cologne, comme acte éclatant de patriotisme et

comme témoignage suprême, pensaient-ils, de la supériorité esthétique du génie allemand. Görres et Boisserée étaient animés tous deux au plus haut point de l'esprit de prosélytisme. Tous deux agirent sur M. de Montalembert de toutes leurs forces, et ce ne fut pas tout à fait en vain. L'on n'en sera pas surpris, car, à ce moment de sa vie, Görres appliquait à l'esthétique cette éloquence qui, dans la guerre de la coalition, en 1813, avait fait de lui une puissance, et qui le faisait appeler, par Napoléon, « le quatrième Allié. » Toutefois, l'influence de l'école de Munich eut des limites. Görres et Sulpice Boisserée apprirent à M. de Montalembert à admirer l'Allemagne; mais ils ne purent entamer ses prédilections italiennes, sa préférence pour Frà Angelico, pour Francia et pour le divin auteur de *la Dispute du Saint-Sacrement.* D'ailleurs, cette première rencontre du futur historien de sainte Élisabeth avec l'Allemagne, fut prodigieusement courte. Moins de trois semaines après l'arrivée des voyageurs à Munich, la foudre éclatait sur leurs têtes et précipitait leur retour en France : je veux parler du 30 août, jour où le nonce de Bavière notifia l'encyclique *Mirari vos* à l'abbé de Lamennais.

On comprend que les études esthétiques de M. de Montalembert se trouvèrent par là brusquement interrompues. Il revint en toute hâte à Paris, non pourtant sans visiter avec une enthousiaste admiration sur sa route la magnifique cathédrale de Strasbourg. Il eut bien un moment, au mois de septembre 1832, la pensée de retourner en Allemagne; mais M. Rio ne pouvant y retourner avec lui, il renonça pour un temps à ce voyage.

Il ne renonçait point pour cela à s'occuper de l'art chrétien. Une chose lui semblait plus pressée que tout le reste : assurer en France la conservation de ce qui subsistait des chefs-d'œuvre innombrables, que nous avait légués le moyen âge. Il chercha en conséquence à organiser avec de MM. Viel-Castel et de Triqueti une société conservatrice de nos monuments nationaux, pensée heureusement menée à fin par M. de Caumont quelques années plus tard; et c'est comme manifeste de cette pensée qu'il publia, le 1er mars 1833, dans la *Revue des Deux Mondes*, son inoubliable article : *Du Vandalisme en France.* Il avait donné à cet article la forme d'une lettre à M. Victor Hugo, qui s'était signalé au service de la même cause par son article : *Guerre aux Démolisseurs*, dans lequel, citant l'adage connu : *Tempus edax*, *homo edacior*, il le traduit spirituellement ainsi : « Le temps est aveugle, l'homme est stupide. » Cette traduction restera.

Je ne songe point à m'excuser du soin que j'apporte à bien marquer chaque pas fait par M. de Montalembert dans cette voie de

réaction contre des préjugés trois fois séculaires. On ne saura jamais assez quels efforts il a fallu pour transformer comme on l'a fait (bien incomplétement encore, je le reconnais) les idées qui dominaient alors en France sur tout ce qui tient à la liturgie, à l'art, à l'archéologie, à l'histoire ; on ignore surtout quelles difficultés l'on rencontrait au point de départ. Cette transformation a été littéralement un travail d'Hercule, et nul n'a exercé en ce sens une action aussi puissante, aussi efficace que celle de M. de Montalembert. J'oserai dire qu'il avait mission pour accomplir la transformation dont je parle, et que cette mission a été par lui poursuivie avec une ardente persévérance à travers tous les incidents, toutes les luttes, toutes les péripéties de sa vie. « Les combats, a dit M. Rio, les combats par lesquels il a préparé, pendant vingt-cinq ans, le triomphe de la cause qui nous était commune, ont été livrés, à des intervalles tellement irréguliers, soit dans la presse périodique, soit à la Chambre des pairs, qu'il est difficile *de s'en rendre parfaitement compte*, à travers le bruit des discussions politiques auxquelles cette cause était accidentellement mêlée. » Mais ce n'en est pas moins là une part considérable des services rendus à la religion et à la vraie civilisation par M. de Montalembert, et c'est précisément parce qu'il n'est pas aisé de suivre le fil de ses travaux esthétiques et archéologiques, que je me suis appliqué à ne rien laisser dans l'ombre de ce qui s'y rapporte. C'est une nouvelle renaissance qu'il a opérée sous nos yeux, renaissance qui est la contre-partie de celle du quinzième et du seizième siècle. « On se plaît à la nier, à la combattre. On critique telle construction, tel livre, telle tentative avortée, telle exagération puérile. On a raison dans le détail, on se trompe sur l'ensemble. Les échecs partiels, la fausse direction, les excès, les ridicules, ne changent rien au résultat général[1]. Et ce qu'il importe de ne pas oublier, c'est que cette rénovation de l'art catholique n'a été le fait d'aucun pouvoir constitué, d'aucun prince, d'aucun pontife même. Elle est sortie spontanément de l'effort désintéressé de quelques gens de cœur, pendant ces belles années de paix et de liberté qui ont signalé les commencements de régénération religieuse de la France, qui l'ont initiée à tous les genres de progrès, et dont les luttes fécondes et généreuses ont fait éclore toutes ces œuvres de foi, de dévouement et de charité qui sont l'honneur et la consolation de la première moitié du dix-neuvième siècle[2] ? Cela est incontestable.

Eh bien ! ce qui a rompu la glace, ce qui a fait brèche, comme l'a dit M. Douhaire ici-même, c'est l'article intitulé : *Du Vandalisme*

[1] Montalembert, *Des intérêts catholiques au dix-neuvième siècle*, 3e édit., p. 37.
[2] Montalembert, *Du vandalisme et du catholicisme dans l'art*, avant-propos, 1856.

en France. Cet article est écrit avec une verve impitoyable et rappelle, du premier mot au dernier, la devise de feu Didron : En archéologie, je ne connais ni père ni mère ! Il est plein de passion, mais d'une passion avant tout religieuse. » L'art du moyen âge, écrivait l'auteur, est catholique avant tout ; il est la manifestation la plus imposante de l'Église dont je suis l'enfant, la création la plus brillante de la foi que m'ont léguée mes pères. Je contemple les vieux monuments du catholicisme avec autant d'amour que ceux qui dévouèrent leur vie et leurs biens à les fonder : pour moi, ils ne représentent pas seulement une idée, une époque, une croyance *éteinte ;* ce sont, au contraire, les symboles de ce qu'il y a de plus vivant dans mon âme. Le vandalisme moderne est non-seulement, à mes yeux, une brutalité et une sottise, c'est de plus un sacrilége. Je mets du fanatisme à le combattre. » L'article dénonçait à la fois le vandalisme destructeur et le vandalisme restaurateur. Puis, l'auteur accumulait les faits accusateurs, marquant au front d'un fer chaud tous les coupables, en tête desquels il plaçait le gouvernement, « non-seulement, disait-il, à cause de ce qu'il a fait, mais encore à cause de ce qu'il laisse faire. » Et après avoir enflammé d'indignation ses lecteurs, il poussait le cri qu'arrachait aux papes des grands siècles la dévastation de l'Italie : *Fuori i Barbari !* « Expulsons les barbares ! »

En même temps, M. de Montalembert exerçait un autre mode de propagande par les réunions qu'il avait chez lui tous les dimanches soirs[1] ! Il s'y trouvait des hommes graves ; mais il y venait surtout des jeunes gens, Ozanam entre autres, qui en parle si bien dans une de ses lettres. « Il y a, tous les dimanches, des soirées pour les jeunes gens chez M. de Montalembert. On y cause beaucoup et d'une manière variée ; on prend du punch et des petits gâteaux, et l'on s'en revient tout joyeux par bandes de quatre ou cinq. Dimanche passé, j'y vis, MM. de Coux, d'Ault-Dumesnil, Mickiewicz, célèbre poëte lithuanien, Félix de Mérode, que la nation belge voulait se donner pour roi. Sainte-Beuve y est aussi venu ; Victor Hugo doit y venir. Il respire dans ces réunions un parfum de catholicisme et de fraternité. M. de Montalembert a une figure angélique et une conversation très-instructive. *Les points de doctrine sur lesquels Rome a demandé le silence ne sont pas remis sur le tapis* ; *la plus sage discrétion règne à cet égard*. Mais l'on s'entretient de littérature, d'histoire, *des intérêts de la classe pauvre*, du progrès de la civilisation ; l'on s'anime, on réchauffe son cœur, et l'on emporte avec soi une douce satisfaction, un plaisir pur, une âme maîtresse d'elle-même, des résolutions et du courage pour l'avenir[2]. »

[1] Rue du Cherche-Midi, n° 24.
[2] Lettre du 5 janvier 1835. Cette lettre doit n'avoir été achevée que le 7.

C'était là le premier signal d'une résurrection du sentiment chrétien, longtemps regardée comme impossible, même par ceux qui la désiraient le plus. C'est sans contredit, comme l'a dit M. Rio, l'un des plus intéressants épisodes de la vie de M. de Montalembert. Ce dernier avait pris la cause de l'art chrétien tellement au sérieux qu'après avoir parcouru la France dans tous les sens pour étudier nos monuments du moyen âge[1], il voulut absolument revoir l'Allemagne et détermina M. Rio à l'y accompagner au mois d'août 1833.

M. de Montalembert visita seul la belle cathédrale de Metz et celle de Mayence, « admirable, bien que doublement dévastée par les bombes françaises et par la brosse des réparateurs. » Mais les deux amis se rejoignirent à Cologne. L'ouvrage de Boisserée les avait amplement préparés à ne rien perdre des beautés de la cathédrale. Elle justifia pleinement l'attente de M. de Montalembert ; mais les autres précieuses églises de Cologne, en si grand nombre, dépassèrent ses espérances. A Bonn, il fut accueilli à bras ouverts par le vieux professeur de philosophie Windischmann, excellent catholique bien qu'appartenant à l'école de Schelling, et par son gendre, le jurisconsulte Walter, dont les écrits unissent à une science toute allemande une éloquence et une clarté toute française. Il goûta vivement le jeune Frédéric Windischmann, qui était presque de son âge, et qui devait si bien mériter de la scienee théologique, comme de la littérature et de la mythologie anciennes. Il vit le grand archéologue et philologue Welcker, le théologien Klee, une des trois lumières de l'Église catholique en Allemagne, et un homme plus connu chez nous, Guillaume de Schlegel, qui lui fit force politesses, mais qui lui parut trop vain et *trop Français*.

Le 2 septembre, il était à Francfort, un des foyers principaux de l'art chrétien. Là il fut reçu à merveille par madame Frédéric de Schlegel, fille du célèbre israélite Mendelssohn, convertie par son mari au catholicisme, ainsi que le peintre Veith, son fils d'uu premier lit, celui-là même dont M. de Montalembert, à Rome, avait tant admiré la Madone, placée à la Trinité du Mont. Veith était directeur du musée de Francfort, qui est plein de ses œuvres. L'auteur de la lettre sur le vandalisme trouvait en outre dans la vieille ville impériale un homme d'une rare instruction et d'une grande autorité en ce qui touche l'art chrétien, M. Passavant, qui venait de publier son *Voyage artistique à travers l'Angleterre et la Belgique*.

Mais cela ne suffisait point à l'avide curiosité du jeune ami de l'art ; il lui tardait de voir les galeries de Dresde et de Berlin,

[1] J'indiquerai particulièrement un voyage dans l'Ouest et le Midi (Poitou, Angoumois, Guyenne, Toulouse) en octobre et novembre 1832.

où M. Rio, malade, ne put le suivre. A Dresde, M. de Montalembert était recommandé à Tieck, le coryphée du romantisme depuis la mort de Gœthe et certainement une des plus belles intelligences de l'Allemagne. Tieck le reçut fort amicalement et le présenta à Raumer, l'historien des Hohenstaufen. Ce contact successif des hommes les plus distingués de l'Europe, en France, en Italie, en Allemagne, n'était pas de nature à retarder l'essort des rares facultés du jeune comte de Montalembert. Il courut à la galerie de Dresde ; elle ne lui parut pas des plus riches, quoiqu'elle soit des plus nombreuses. Il avouait pourtant qu'il était des peintres qu'on ne pouvait connaître à fond sans avoir vu cette galerie : Palma Vecchio, par exemple, et surtout le Corrége. Il trouva pitoyable l'exposition des peintres vivants : à Dresde, terre profondément protestante, il n'y avait pas trace du souffle de renaissance qui animait l'école catholique de Munich. Après une rapide et charmante excursion dans la Saxe suisse, le voyageur se sentit attiré à Prague pour y voir le général Skrzyneçki, le héros de la dernière guerre de Pologne. La capitale de la Bohême le frappa bien plus qu'il ne s'y était attendu. « Quelle ville que Prague ! s'écriait-il. La vue du Hradschin est merveilleuse. La *Theinkerde*, le Rathaus, le pont avec ses tours à chaque extrémité et ses statues innombrables, forment un inappréciable ensemble comme effet de moyen âge,

A Berlin, M. de Montalembert vit surtout des hommes remarquables : le grand jurisconsulte de Savigny, au foyer duquel il trouva une hospitalité pleine de charme ; le professeur de droit Édouard Gans, brillant disciple de Hegel, franc, léger, vaniteux, mais éloquent ; Alexandre de Humboldt, qu'il suffit de nommer, et qui le combla de prévenances ; M. de Radowitz, le plus noble catholique de Prusse, le même qui devait avoir, après 1848, un rôle politique ; l'ingénieux historien Ranke ; la brillante madame d'Arnim (Bettina Brentano, l'amie de Gœthe). Il entendit professer Schleiermacher et Raumer ; le cours du premier lui parut médiocre, et celui du second très-éloquent. Ce n'est pas que le jeune voyageur négligeât les tableaux. La galerie de Berlin lui semblait la plus historique et la plus complète qu'on pût voir ; mais les chefs-d'œuvre y étaient rares. M. de Montalembert y remarqua de fort beaux Van Eyck ; une Madone de Raphaël, la Vierge du palais Colonna, charmante, mais trop humaine, plus belle que sainte ; *l'Embrassement de saint Dominique et de saint François*, par Frà Angelico, et d'autres belles œuvres italiennes. A Berlin, du reste, comme à Dresde, les artistes contemporains, peintres et sculpteurs, étaient classiques et communs.

Le comte de Montalembert ne pouvait quitter la Prusse sans en visiter la contrée la plus catholique, j'ai nommé la Westphalie.

Munster, avec son église de Saint-Lambert et son hôtel de ville, le ravit, comme une des villes les plus originales qu'il eût encore vues. La veuve de l'illustre comte Frédéric de Stolberg lui fit la plus sympathique impression par la cordialité de son accueil comme par l'extrême intérêt de ses souvenirs sur son mari, et sur ce groupe d'ardents et nobles catholiques qui, au commencement de ce siècle, avaient fait de Munster un foyer de lumières et de vie religieuse. Cependant, quelque enchanté qu'il fût de cette pieuse Westphalie, le jeune pair de France était impatient de revenir à Francfort. Il ne pouvait toutefois ne pas faire une courte halte à Marbourg. Cette ville lui plut singulièrement par sa position et par ses monuments, par son église surtout, qui porte le nom de sainte Élisabeth et par le château qu'elle a habité. Néanmoins il la parcourut rapidement et partit en *extra-poste* pour Francfort, emportant deux almanachs qu'il avait achetés par hasard. Chemin faisant, il jeta les yeux sur ces almanachs ; ils contenaient l'histoire de sainte Élisabeth. M. de Montalembert ne connaissait qu'à moitié l'adorable sainte. Il fut tellement touché, tellement bouleversé (disons le mot) par ce récit, bien que retracé par une plume protestante, que tout à coup l'idée lui vint d'écrire lui-même cette histoire. Avec quel succès ? Nous le verrons bientôt.

A Francfort, il reçut les adieux de M. Rio, qu'un heureux événement rappelait en Angleterre. Demeuré seul, M. de Montalembert visita Bamberg, si importante dans l'histoire du catholicisme allemand ; il en admira la cathédrale byzantine, et pria au tombeau de saint Henri et de sainte Cunégonde. Il vit Nuremberg, la Venise de l'Allemagne ; la ravissante fontaine de la *Schöne Brünn*, unique au monde par ses statues des preux, des prophètes, des électeurs ; le porche de l'église catholique de *Notre chère Dame*, sans rival ; le tabernacle de Saint-Laurent, en forme de fleur, de 64 pieds de haut ; et surtout le fameux *Chemin de la croix*, fait par Adam Kraft pour cet admirable chevalier chrétien, Martin Ketzel, qui, ayant été chercher la mesure exacte de la *via crucis* à Jérusalem, et l'ayant perdue, retourna dans la ville sainte pour l'en rapporter de nouveau. Enfin, rassasié d'admiration par les innombrables trésors de sculpture, de peinture et de vitraux que renferme Nuremberg, le jeune voyageur se décida à quitter ce *Pompéi* du moyen âge pour s'établir à Munich.

C'est là que pendant neuf mois et demi (du 18 décembre 1833 au 9 octobre 1834), il eut son quartier général. Il s'y trouvait dans les meilleures conditions pour ses études. Il demeurait[1] chez un jeune

[1] *Maximilians Platz*, n° 8.

professeur de droit catholique, le baron Ernest de Moy, qui, d'origine française, mais depuis longtemps familiarisé avec la phraséologie allemande, lui traduisait sans effort dans le langage de Joseph de Maistre, dit M. Rio, les idées de Schelling, ressource qui n'était point à dédaigner. Il pouvait cultiver assidûment Schelling lui-même, Baader, Joseph Görres, Döllinger, Philipps, comme aussi Clément Brentano, frère de Bettina, auteur de ce livre exquis « *La douloureuse passion de Notre-Seigneur* d'après les méditations d'Anne Catherine Emmerich. » Il retrouvait à Munich deux jeunes hommes de son âge, tous deux d'une grande espérance et d'un commerce charmant : Guido Görres, qu'il avait fort goûté au mois d'août 1832, et Frédéric Windischmann, dont il venait de faire la connaissance à Bonn. Il retrouvait enfin Sulpice Boisserée, le jeune statuaire chrétien Schwanthaler, les peintres catholiques Hess, Schlottauer, Cornelius, et Julius Snorr, chargé des fresques des *Nibelungen* au nouveau palais du roi Louis. Il était délicieusement ému des étonnants récits qui remplissaient le cours de Joseph Görres sur la mystique chrétienne. Il s'était ouvert pour lui une source nouvelle d'études et de jouissances : la nature envisagée sous le point de vue catholique et populaire du moyen âge, la recherche des noms que les peuples fidèles ont assignés aux plantes, aux oiseaux les plus charmants, la découverte des touchantes croyances que, dans les âges de foi, ces âmes naïves et heureuses attachaient à une foule de phénomènes des trois règnes. Il faisait, avec des compagnons de voyage d'élite (Brentano, par exemple, éblouissant et pétillant d'esprit, tout à la fois religieux et plaisant), de charmantes excursions dans les contrées les plus pittoresques de l'Allemagne ou d'émouvants pèlerinages. C'est avec Brentano, Döllinger et Guido Görres qu'il visita Salzbourg, dont il aimait à vanter la position incomparable. Il était seul quand il vit Ratisbonne, vénérable ville allemande, moins admirablement conservée que Nuremberg, mais remarquable encore par ses monuments, surtout par sa cathédrale ; il passa trois jours dans cette ville auprès d'un des hommes les plus éminents de l'Allemagne catholique, le chanoine-poëte Diepenbröck, mort archevêque de Breslau.

Mais ses excursions n'auront bientôt qu'un seul intérêt, celui qu'inspirait sainte Élisabeth à son historien. C'est pour l'amour d'elle qu'il fouilla les bibliothèques de Weimar, d'Iéna, de Gœttingue, de Cassel, de Heidelberg. Il alla à Erfurth visiter le couvent d'Ursulines aimé par la sainte, où l'on montre la chambre qu'elle y occupait, où l'on conserve son verre. C'était, dit-il, comme si j'eusse retrouvé la trace d'une bien-aimée perdue. Il baisa la pierre tumulaire du landgrave Louis à Reinhardtsbrunn. A Eisenach, il voulut voir l'ancienne chartreuse qui s'est nommée longtemps *Élisabethen-haus*. A la

Wartbourg, ancienne résidence des landgraves de Thuringe, « nouvelle terre sainte aux mains des infidèles, » il but à la fontaine qui porte le nom de la sainte et où elle lavait elle-même le linge de ses pauvres. A Cassel, il s'entretint avec le peintre Frédéric Müller, protestant converti, occupé durant toute sa jeunesse de sainte Élisabeth, sur laquelle il a fait une foule de jolies compositions. A Marbourg, où Lacordaire vint le surprendre, M. de Montalembert eut la joie de montrer à son ami la délicieuse église où est le tombeau de la sainte.

Ces courses ne laissaient pas d'initier de plus en plus le jeune pair de France à la connaissance des hommes en même temps qu'elles complétaient son éducation artistique. Je crains d'être monotone et d'abuser des noms propres. Et pourtant je révèle en ce moment un des côtés les plus curieux et les moins connus du développement intellectuel de M. de Montalembert. Le contact précoce des hommes supérieurs n'a pas été certes moins fécond pour lui que la vue des monuments et la visite des musées. Il continuait, d'une part, de passer pour ainsi dire en revue, sur son chemin, les esprits les plus distingués de l'Allemagne : à Gœttingue, les frères Grimm, Ottfried Müller, et le vieux Heeren, plein de vigueur malgré ses soixante-treize ans ; à Heidelberg, Frédéric Schlosser, Creuzer, Mittermaier, Thibaut ; à Spire, le chanoine Weiss, rédacteur du *Catholique*, depuis évêque ; à Stuttgart, l'auteur de l'*Histoire générale de l'Allemagne*, Chrétien Pfister, et l'ingénieux critique Wolfgang Menzel ; à Tubingue, le poëte Uhland, et le prince de la théologie catholique au dix-neuvième siècle, Möhler.

D'autre part, aucun monument de quelque importance n'échappait au voyageur. Il voyait à fond les cathédrales de Salzbourg, de Ratisbonne, d'Erfurth, de Spire, de Worms, de Constance, de Fribourg, dont la flèche, moins grandiose, moins éblouissante que sa sœur de Strasbourg, est plus étonnante peut-être. Il signalait les vastes travaux de restauration de cette métropole, exécutés dans le goût le plus pur et le plus pieux, par de pauvres ouvriers vivants du Brisgau.

Au mois d'août 1834, il fit à pied, dans le Tyrol, un second voyage marqué par deux épisodes qui méritent une mention spéciale. A Mittewald, il eut l'heureuse fortune d'assister à un mystère du moyen âge, transporté ou plutôt préservé au milieu de l'incrédulité et du prosaïsme de notre siècle ; il assista, dis-je, à la représentation en plein air de la passion de Jésus-Christ par des paysans bavarois. « A neuf heures, écrit-il, j'arrive à Mittewald. Le spectacle est déjà commencé. J'entre dans l'amphithéâtre découvert, au pied d'admirables rochers. Les voix simples et pures du chœur, composé des enfants

du village, annonçaient l'entrée du Sauveur à Jérusalem. Je n'entreprendrai point de décrire ce spectacle unique, inappréciable. Moi qui, au bout d'une heure me sens fatigué et ennuyé dans le plus beau théâtre de ville, je suis resté ici (moins une heure pour dîner) à la même place depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir, sans ressentir un seul instant la moindre diminution d'attention ou d'intérêt. Je n'aurais jamais su imaginer rien de pareil. Ici même cela n'a lieu que tous les sept ans. J'aurais voulu un Christ plus digne de son rôle. Du reste, tout était excellent. Je me perds à chercher comment ces pauvres gens, qui ne font cela que tous les sept ans, peuvent saisir si complétement l'esprit de leurs rôles, comment leur mémoire, leur tenue peuvent être si parfaites. Pas l'ombre d'embarras ni d'affectation. Judas, saint Pierre, les grands prêtres et les docteurs de la loi jouent comme les acteurs les plus consommés. Barabbas, le peuple avec ses imprécations, les bourreaux avec leur fureur diabolique, sont d'une vérité effrayante. Les pantomimes qui représentent les types de la Passion dans l'Ancien-Testament, accompagnés du chœur, qui en explique, en chantant, le sujet et l'application, sont d'un excellent effet. C'est le drame antique dans toute sa pureté. Pour la première fois de ma vie je comprends ce que peut et ce que doit être le véritable drame, sa portée, sa force. Ce qui m'émeut le plus, c'est la Madeleine, représentée par une certaine Thérèse, qui a une voix excellente et les plus beaux cheveux blonds que j'aie vus de ma vie; c'est enfin et surtout la Sainte Vierge, dans sa robe rouge, son manteau bleu, avec son air si pur, si résigné, si aimant. A ses adieux avec son fils, je sens mes larmes couler avec abondance. Je vois finir avec le plus grand regret cette scène vraiment biblique. »

L'autre épisode n'est pas moins étonnant, j'ose le dire. Je laisse parler encore M. de Montalembert. « A Caltern (Tyrol), je vais trouver le vicaire Heinz, à qui j'étais recommandé : je le prie de me conduire auprès de la jeune fille extatique dont j'avais tant entendu parler. Après quelques difficultés, il condescend à mon désir. Nous entrons dans une maison d'assez peu d'apparence. Là, dans une chambre assez vaste et propre, sur un lit placé au milieu, je vois une jeune fille agenouillée, les mains jointes sur la poitrine, les yeux fixés vers le ciel, les cheveux tombant jusqu'à la ceinture, toute vêtue de blanc, immobile, silencieuse, insensible à tout ce qui se passe autour d'elle, n'ayant de vie que dans ses yeux noirs et dans les veines et les nerfs de son front, où se peignent avec rapidité et violence les émotions de joie ou de douleur que lui apportent ses contemplations. — Elle reste dans cet état nuit et jour, sans dormir, sans manger (sauf quelque peu de fruit de temps à autre

et un peu d'eau), sans se coucher même, sinon quand son confesseur le lui ordonne pour qu'elle ne se fatigue pas trop. Il était là pendant ma visite, et il la fit recoucher une fois, en lui disant à voix basse quelques paroles auxquelles elle obéit sur-le-champ. Mais, après être restée couchée quelques minutes, pendant lesquelles elle conserva toujours les mains jointes et les yeux fixés vers le ciel, elle s'élança tout à coup et reprit sa position première. — Pendant la dernière partie de ma visite, elle parut surtout affligée de ce qu'elle voyait. Toutefois, de temps à autre, un léger sourire s'approchait de ses lèvres. J'aurais donné tout au monde pour pouvoir l'interroger sur M. Féli [1] et sur moi-même, nullement par curiosité ni pour l'éprouver, mais uniquement pour m'éclairer. Mais il paraît que l'évêque et le gouvernement autrichien ont défendu toute communication entre elle et qui que ce soit, sauf son confesseur, qui doit écrire tout ce qu'elle lui raconte de ses visions. Il y a deux ans qu'elle est dans cet état, et dans le commencement on reportait partout ce qu'elle disait. Cela fit tant d'effet dans le pays, que plus de vingt mille fidèles vinrent la voir dans le courant de l'année dernière (1833). Maintenant le gouvernement y a mis bon ordre, ayant strictement défendu de la laisser voir aux étrangers. Ce n'est qu'en violation de cet ordre que j'ai pu pénétrer auprès d'elle. Je suis donc obligé de la quitter, après l'avoir contemplée une demi-heure environ. Sa vue produit sur moi le plus profond effet. Elle me rappelle ce que j'ai lu sur la sœur Emmerich, de Brentano [2]. Je n'ai jamais senti plus vivement la présence de Dieu. Elle s'appelle Marie de Mœrl. Sa famille est noble et pauvre. Elle n'a que vingt-deux ans, bien qu'elle paraisse en avoir davantage. Pourtant elle ne semble pas du tout affaiblie ou amaigrie par son jeûne perpétuel ; elle est seulement très-pâle, ce qui lui donne une beauté de plus. » N'est-il pas admirable que Dieu ait réservé à nos temps d'incroyance, en plus grand nombre peut-être que dans les âges de foi, des faits de cet ordre !

M. de Montalembert avait épuisé les moyens d'instruction qu'il était venu chercher en Allemagne. Ses souvenirs de 1832, et les instances d'Albert de la Ferronnays, qui l'appelait à Pise auprès de lui, le firent retourner en Italie. Malheureusement, il ne put tirer de ce voyage les avantages esthétiques qu'il s'en était pro-

[1] L'abbé de Lamennais.

[2] Au moment où j'écris ceci, les deux derniers volumes de la *Vie de la sœur Emmerich,* traduite par M. l'abbé de Cazalès, viennent de paraître. Cette vie offre des faits encore plus manifestement surnaturels, que ceux de Caltern, entre autres l'existence de stigmates non moins certains que ceux de saint François et de sainte Catherine de Sienne.

mis. A peine était-il arrivé à Brescia, que la police autrichienne lui interdisait le royaume lombard-vénitien, et le faisait partir immédiatement pour la Toscane. Il dut se borner à revoir Florence, et surtout les chefs-d'œuvre de Frà Angelico : son *Jugement dernier*, à l'Académie des Beaux-Arts ; son *Couronnement de Marie*, à la galerie *degli Uffizj ;* et les trois reliquaires de Santa Maria Novella, vraiment célestes. C'est alors qu'entre autres beautés inconnues ou oubliées, M. de Montalembert découvrit dans l'église d'*Or San Michele*, le Tabernacle de la Vierge, par Orcagna, l'une des merveilles de la sculpture chrétienne[1]. Le 10 novembre 1834, il arrivait à Pise, d'où il adressa spontanément, comme on l'a vu, au cardinal Pacca, l'adhésion la plus explicite aux encycliques de Grégoire XVI.

Ce séjour de Pise est dans toutes les mémoires : quel est l'abonné au *Correspondant* qui n'ait pas lu le *Récit d'une sœur?* Ce n'est pas moi qui referai ce récit ; ce n'est pas moi qui essayerai de mieux dire qu'Alexandrine. Je rappellerai seulement qu'elle et Albert (Qui pouvait être plus digne d'une telle faveur?) eurent les premiers la confidence du délicieux tableau que fait M. de Montalembert des chastes amours de sa chère Sainte et du duc Louis « dans le saint sacrement de mariage. »

Cependant, le jeune pair de France était près d'atteindre sa vingt-cinquième année ; la Chambre haute allait s'ouvrir pour lui. Il éprouvait le désir bien légitime de rentrer en France pour y préparer son entrée dans la vie publique. Le 16 janvier 1835, il prit donc congé de ses hôtes de Pise. Il revint à Paris par Turin, où il vit Pellico ; et par Besançon, où il voulait visiter la tombe de sa sœur. Le 14 mai suivant, il prenait séance à la Chambre des pairs. Presque immédiatement après, il partait pour la Belgique. Il lui tardait de voir, enfin, la cathédrale d'Anvers ; *l'Adoration de l'Agneau*, de Van Eyck, à Gand, et les tableaux d'Hemmeling, à Saint-Sauveur et à l'hospice Saint-Julien de Bruges.

A son retour, il n'hésita pas à s'engager, ainsi que M. Rio, dans la croisade littéraire prêchée par l'abbé Gerbet, sous le titre d'*Université catholique*. Dans ce projet d'encyclopédie par livraisons mensuelles, M. Rio devait faire un cours sur l'art chrétien ; M. de Montalembert, des leçons sur l'histoire littéraire et sociale des siècles catholiques. Malheureusement, la jeune école dont Lamennais avait naguère égaré l'ardeur, n'était pas prête pour une œuvre aussi gigantesque : les idées générales surabon-

[1] Ce chef-d'œuvre a été décrit et dessiné avec un égal talent, dans les *Annales archéologiques* de Didron, par M. Alfred de Surigny, en 1869.

daient, mais les études à l'appui faisaient défaut. Les programmes de cette école remuaient par conséquent bien plus de questions qu'elle n'en pouvait résoudre ; aussi la plupart des cours annoncés n'eurent-ils aucune suite. Celui de M. de Montalembert fut de ce nombre. Son programme n'en est pas moins curieux à relire, comme témoignage du courant d'idées dans lequel il vivait alors, et dont « l'Introduction à l'Histoire de sainte Élisabeth » est une manifestation si souverainement éloquente. On ne peut s'empêcher d'admirer l'accent chevaleresque de ce programme, la séve qui y déborde, et même les études, incomplètes sans doute, mais si considérables déjà pourtant, et surtout si neuves, dont il est la preuve irrécusable.

Pour M. de Montalembert, les siècles catholiques, ce sont les siècles écoulés depuis Charlemagne jusqu'à la réforme. Or c'est de ces temps surtout qu'on est en droit de dire, avec Joseph de Maistre, que depuis trois siècles l'histoire n'a été qu'une grande conspiration contre la vérité. Que d'écrivains catholiques en ont été les dupes et se sont faits les complices involontaires de cette conspiration ! « Il est temps, disait M. de Montalembert, de réagir là contre et de réhabiliter les âges de foi, si calomnieusement qualifiés d'âges de ténèbres. Il est temps aussi de dire la vérité sur les Médicis et sur cette Renaissance tant vantée, qui n'a été que la renaissance du paganisme, et qui a produit sur la direction sociale et littéraire des peuples catholiques des effets tout à fait analogues à ceux de la réforme chez les peuples protestants. L'oubli et le mépris de l'histoire des siècles catholiques a été l'une des causes principales du triomphe de l'hérésie et de l'impiété dans ces derniers temps. Mais, pour remédier au mal, il ne faut pas s'en tenir au *romantisme*, c'est-à-dire à une étude superficielle du côté purement extérieur de cette grande époque ; il est nécessaire de pénétrer dans ce qui faisait l'âme de la société catholique, nécessaire de croire ce qu'elle croyait, d'aimer ce qu'elle aimait, de sentir comme elle sentait. Il faut goûter ses traditions, goûter ses légendes, qui sont la branche la plus fleurie de la tradition, de cet arbre de poésie qui a sa racine dans l'âme de tous les peuples, et dont la foi catholique était le tronc pour toutes les nations de la chrétienté avant la réforme. De là communauté d'idées, résultant de la communauté de croyances; de là confédération des imaginations et des cœurs dans le sanctuaire de la religion. Mêmes types et mêmes personnages partout : Marie, saint Georges, Charlemagne, Arthur, sans préjudice des différences de physionomie qui marquaient les nationalités diverses, éternelle variété dans l'unité. De là, au moyen âge, une commune inspiration pour la poésie et pour l'art, pour Dante et pour Orcagna. Et, pour ne parler que de l'art, il y a un art qui prie et qui fait prier, comme il y a un art

étranger complétement à l'esprit de prière, qui ne s'élève pas au-dessus des sens, au-dessus du *naturalisme* lors même qu'il ne se dégrade pas jusqu'à se prostituer au culte de la chair. Frà Angelico et *la Dispute du Saint-Sacrement*, voilà l'art chrétien. La forme étudiée pour elle-même, étudiée anatomiquement, comme elle l'est dans *le Jugement dernier* de Michel-Ange, voilà l'école naturaliste. La Fornarina posant pour le portrait de la Vierge, puis, au dernier degré — j'ai honte de ce rapprochement — les infâmes imaginations peintes par Jules Romain, voilà l'art païen. » Ce sont là des vérités considérables, et c'est à M. de Montalembert surtout que revient l'honneur de les avoir fait prévaloir. L'un des premiers il a vu, l'un des premiers il a mis en lumière ce grand fait qu'il y a un art chrétien comme il y a une littérature chrétienne, comme il existe une civilisation chrétienne.

En ce moment-là même, M. Rio écrivait sous ce point de vue l'histoire de la peinture en Italie, dans son premier volume sur l'art chrétien, publié à la fin de 1836[1]. A peine de retour d'un troisième voyage en Italie, M. de Montalembert, à son tour, résumait ces idées, avec sa verve incomparable, dans *l'Université catholique*[2]. Pour les deux amis, la peinture, comme tous les autres arts, n'était qu'une des formes de la poésie. Or, comme la poésie religieuse est évidemment la poésie la plus haute, il s'ensuit nécessairement que la pein-

[1] Ce volume a paru sous ce titre : *De la poésie chrétienne. — Forme de l'art : Peinture.* Après vingt-quatre ans de nouveaux voyages et de recherches, M. Rio a publié, en quatre volumes, son ouvrage complétement refondu, en lui donnant ce nouveau titre parfaitement justifié : *De l'art chrétien.* Dans son *Épilogue*, il déclare hautement que, si ce grand travail, plusieurs fois abandonné par lui par suite de circonstances diverses, a été repris et décidément mené à fin, c'est aux incessantes exhortations de M. de Montalembert que nous en avons l'obligation. Et ce n'est pas assurément le moins grand service qu'ait rendu ce dernier à la cause de l'art et à celle de la religion. Tous les catholiques instruits devraient avoir lu ce livre, où se trouve posée la première pierre d'une esthétique nouvelle parmi nous, esthétique dont l'importance religieuse est si évidente.

[2] « *De la peinture chrétienne en Italie,* à l'occasion du livre de M. Rio, *Université cath.*, 20e livraison (août 1837). » Cet article a été réimprimé en 1861 dans les *Œuvres de M. de Montalembert,* tome VI.

On se tromperait toutefois si l'on regardait l'article en question comme le dernier mot de M. de Montalembert sur Michel-Ange et sur Raphaël. En 1837, il avait vingt-sept ans ; il était absolu dans ses jugements, dans ses répulsions surtout, comme on l'est à cet âge. Et de plus il ouvrait alors le feu d'une réaction valeureuse contre l'antichristianisme : écrivant en état de guerre, il chargeait l'ennemi et il portait là *la furia francese.* Mais, de même que M. Rio, en 1867, n'était plus absolument ce qu'il avait été en 1836, de même les jugements esthétiques de M. de Montalembert s'étaient adoucis avec l'âge, et les concessions faites en dernier lieu par l'auteur de *l'Art chrétien,* en ce qui touche Raphaël et Michel-Ange, ne furent nullement désavouées par son compagnon d'armes.

ture religieuse occupe aussi le premier rang dans le développement de l'art de peindre. C'est ce qui explique pourquoi l'étude de cet art tient de si près à la religion ; c'est ce qui fait comprendre le dévouement passionné de M. de Montalembert à la cause de l'art chrétien. Il voyait, en particulier, dans l'imagerie catholique, un puissant moyen d'enseignement populaire de la foi, et il rappelait avec émotion cette parole du synode d'Arras, en 1205 : « La peinture est le livre des ignorants, qui ne savent pas en lire d'autres[1]. » Il eût voulu voir établir des cours, sinon d'art chrétien, du moins d'archéologie chrétienne, dans tous les séminaires. M. de Montalembert, du reste, faisait plus que résumer le premier volume de M. Rio ; il y joignait un grand nombre d'appréciations qui lui étaient propres, comme lorsqu'il proteste contre ceux qui déclarent l'école romano-chrétienne complétement éteinte au douzième et au treizième siècle. Il opposait à bon droit à cette assertion gratuite les mosaïques de Sainte-Marie *in Transtevere* et de Sainte-Marie-Majeure, dont personne ne s'occupait alors, dont on s'occupe si peu même aujourd'hui, et qui sont les plus belles de Rome. Il y a là une intuition primesautière qui témoigne d'un sens esthétique supérieur. A ce travail excellent sur le livre de M. Rio, il a, d'après ses observations personnelles, ajouté un tableau fort bien fait des principales œuvres des peintres italiens qui ont devancé ou combattu l'invasion du paganisme dans l'art et dans la société. Ce tableau n'existait nulle part, et bien que l'école chrétienne d'Italie ait été beaucoup étudiée depuis, je ne crois pas du tout qu'il ait perdu sa valeur.

M. de Montalembert complétait ailleurs les services qu'il venait de rendre à l'art chrétien, par une revue rapide des progrès accomplis sous ce rapport en France après sa fameuse *Lettre sur le vandalisme*. Il rendait justice au résultat des efforts de M. Guizot en ce sens, aux travaux esthétiques de MM. Vitet, Mérimée, Didron, aux belles peintures d'Orsel, aux intelligentes restaurations d'églises de MM. Lassus et Viollet-Leduc. Mais, tout en rendant hommage à des exceptions assez nombreuses au sein du clergé, il exprimait le regret de ce qui n'avait pas été fait de ce côté pour la résurrection de l'art chrétien, et il continuait de flageller sans pitié l'ignorance, le mauvais goût et la suffisance de la plupart des artistes contemporains[2].

[1] *Illiterati, quod per scripturam non possunt intueri, hoc per quædam picturæ lineamenta contemplantur.* — Cité par Émeric David, *Discours historique sur la peinture moderne*, p. 205.

[2] *L'état actuel de l'art religieux en France* (1837) en tête de la collection des *Monuments de l'histoire de sainte Élisabeth*. — Réimp. au tome XI des *Œuvres*.

L'homme qui a le plus illustré la peinture chrétienne en France depuis Lesueur, Hippolyte Flandrin, n'avait pas encore décoré la vaste frise de Saint-Vincent-de-

Sur ces entrefaites, M. de Salvandy fit faire un grand pas à la conservation et à la restauration de nos églises par l'institution du *Comité historique des arts et monuments*[1]. M. de Montalembert y fut appelé dès le premier jour, et malgré ses nombreux travaux politiques et littéraires, il en fut un des membres les plus assidus et les plus zélés. Ce fut lui qui fit admettre en principe que les églises nouvelles, quant au plan, quant à la disposition des parties, quant à l'ornementation et au style, doivent être des imitations des anciens monuments chrétiens. Le croira-t-on? cette idée, aujourd'hui banale, était alors une sorte de paradoxe. Elle est, certes, plus ou moins heureusement appliquée; mais enfin elle n'est plus contestée nulle part, et n'est-ce pas là un triomphe immense? M. de Montalembert contribua plus que personne à faire publier par le Comité les instructions de Didron sur l'iconographie chrétienne. Il fit prévaloir le plan d'après lequel a été construite la sacristie de Notre-Dame de Pairs. Il protesta énergiquement et efficacement contre le projet, si longtemps caressé, de démolir l'hôtel de la Bibliothèque nationale. A la Chambre des pairs, il demanda que la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique fût déclarée applicable à la conservation des monuments. Il proclama en toute occasion à la tribune les vrais principes en cette matière, notamment dans son beau rapport sur la restauration de Notre-Dame de Paris, et, presque à la fin de sa carrière à la Chambre haute, il tonnait encore au Luxembourg contre le vandalisme dans les travaux d'art[2]. Mais le plus signalé service qu'il ait rendu en ce genre, c'est sans contredit la préservation du monument le plus considérable de l'art roman qui soit en France, Vézelay. Cet immense édifice était dans un état déplorable. Un inconnu se présente pour le visiter; il s'émeut de ce délabrement, de cet abandon; il va voir le curé; il apprend qu'on veut détruire l'église, parce qu'elle coûterait moins à démolir qu'à réparer. Quelque temps après, sur la recommandation du comte de Montalembert, l'abbatiale consacrée par la prédication de la seconde croisade avait pris rang parmi les monuments historiques, et l'État dépensait un million pour la restaurer. L'admirable église était sauvée.

Paul, ni produit ses belles peintures murales de Saint-Germain des Prés. Qui peut douter que ces œuvres admirables ne soient dues en partie à l'impulsion puissante donnée par M. de Montalembert à la conception de l'art chrétien? Est-ce que Flandrin ne l'avait pas lu?

[1] Le 18 décembre 1837.

[2] Séance du 26 juillet 1847. (Voir au tome VI des *Œuvres*.)

Cette église nous fait souvenir d'une autre, qui tient plus de place encore dans la vie de M. de Montalembert. Qui n'a lu cette page, l'une des plus achevées, sans contredit, qui aient été écrites dans notre langue :

« Le 19 novembre 1833, un voyageur arriva à Marbourg, ville de la Hesse électorale, située sur les bords charmants de la Lahn : *il s'y arrêta pour étudier l'église gothique qu'elle renferme*, célèbre à la fois par sa pure et parfaite beauté, et parce qu'elle fut *la première de l'Allemagne où l'ogive triompha du plein cintre dans la grande rénovation de l'art au treizième siècle*. Cette basilique porte le nom de Sainte-Élisabeth, et il se trouva que ce jour-là était le jour même de sa fête. Dans l'église, aujourd'hui luthérienne, comme toute cette contrée, on ne voyait aucune marque de solennité : seulement, en l'honneur de ce jour, et contre l'habitude protestante, l'église était ouverte, et de petits enfants y jouaient en sautant sur des tombes. L'étranger parcourut ces vastes nefs désertes et dévastées, mais encore jeunes d'élégance et de légèreté. Il vit, adossée à un pilier, la statue d'une jeune femme en habits de veuve, au visage doux et résigné, tenant d'une main le modèle d'une église, et de l'autre faisant l'aumône à un malheureux estropié. Plus loin, sur des autels nus, et dont nulle main sacerdotale ne vient jamais essuyer la poussière, il examina curieusement d'anciennes peintures sur bois à demi effacées, des sculptures en relief mutilées, mais, les unes comme les autres, profondément empreintes *du charme naïf et tendre de l'art chrétien*. Il y distingua une jeune femme effrayée, qui faisait voir à un guerrier couronné son manteau rempli de roses ; plus loin, ce même guerrier, découvrant avec violence son lit, y trouvait le Christ couché sur la croix ; plus loin encore, tous deux s'arrachaient, avec une grande douleur, des bras l'un de l'autre ; puis on voyait la jeune femme, plus belle que dans tous les autres sujets, étendue sur son lit de mort au milieu de prêtres et de religieuses qui pleuraient : en dernier lieu, des évêques déterraient un cercueil, sur lequel un empereur déposait sa couronne. On dit au voyageur que c'étaient là des traits de la vie de sainte Élisabeth, souveraine de ce pays, morte, il y avait six siècles à pareil jour, dans cette même ville de Marbourg, et enterrée dans cette même église. Au fond d'une obscure sacristie, on lui montra la châsse d'argent couverte de sculptures qui avait renfermé les reliques de la bienheureuse jusqu'au moment où l'un de ses descendants, devenu protestant, les en avait arrachées et jetées au vent. Sous le baldaquin de pierre qui couvrait autrefois cette châsse, il vit que chaque marche était profondément creusée ; et on lui dit que c'était la trace des pèlerins innombrables

qui étaient venus s'y agenouiller autrefois, mais qui, depuis trois siècles, n'y venaient plus. Il sut qu'il y avait bien dans cette ville quelques fidèles et un prêtre catholique, mais ni messe ni souvenir quelconque pour la sainte dont c'était ce jour-là même l'anniversaire. La foi qui avait laissé son empreinte profonde sur la froide pierre, n'en avait laissé aucune dans les cœurs.

« L'étranger baisa cette pierre creusée par les générations fidèles, et reprit sa course solitaire; mais un doux et triste souvenir de cette sainte délaissée, dont il était venu, pèlerin involontaire, célébrer la fête oubliée, ne le quitta plus. Il entreprit d'étudier sa vie; il fouilla tour à tour dans ces riches dépôts d'antique science que la docte Allemagne offre en si grand nombre. Séduit et charmé chaque jour davantage par ce qu'il apprenait sur elle, cette pensée devint peu à peu l'étroite directrice de sa marche. Après avoir épuisé les livres et les chroniques, et consulté les manuscrits les plus négligés, il voulut, comme l'avait fait le premier des anciens historiens de la sainte, interroger les lieux et les traditions populaires. Il alla donc de ville en ville, de château en château, d'église en église, chercher partout les traces de celle qui a été de tout temps nommée, dans l'Allemagne catholique, *la chère sainte Élisabeth.*

« Ce sont les fruits de ces longues recherches, de ces pieux pèlerinages, que renferme ce livre. »

On voit tout de suite combien l'*Histoire de sainte Élisabeth* rentre dans le sujet du présent article. Ce sujet, quel est-il? Les services rendus par M. de Montalembert à la cause de l'art chrétien. Or qu'est-ce qui l'a fait s'arrêter à Marbourg? C'est précisément, c'est uniquement son amour de l'art chrétien. C'est là, il le dit, ce qui l'a poussé à visiter l'église de cette petite ville, et c'est cette église qui lui a fait découvrir sainte Élisabeth. Le charme de la vie de *la chère Sainte* a fait le reste. Il s'est heureusement trouvé, d'ailleurs, que M. de Montalembert avait, pour l'aimer, une raison intime et toute personnelle : le souvenir, tendre entre tous, qu'il gardait de sa sœur Élise, morte à quinze ans. C'est à elle qu'il a dédié son livre. Comment n'eût-il pas associé à cette douce mémoire celle de la patronne d'Élise, ornée comme celle-ci de toutes les grâces, mais comme elle aussi frappée avant le temps, veuve à vingt ans, morte à vingt-quatre?

J'oserai dire que l'*Histoire de sainte Élisabeth* n'avait pas de modèle dans notre langue. Ce n'est pas moi qui méconnaîtrai le charme de quelques vies de saints composées dans la première moitié du dix-septième siècle, celle de saint François de Sales par son neveu, par exemple, et celle de sainte Chantal par la mère de Chaugy; à

Dieu ne plaise ! Mais, d'une part, ce sont des vies modernes et qui n'ont rien de légendaire, d'autre part, ces vies se ressentent de ce qu'elles ont été écrites avant que la langue française fût définitivement formée; le style en est parfois défectueux; il a vieilli. Chez M. de Montalembert, rien de pareil. Son langage est irréprochable, bien qu'il soit on ne saurait moins académique. On y sent une séve toute printanière et la surabondance de vie de tout ce qui commence. Quelle jeunesse de cœur ! Quelle virginité de sentiments ! Quelle fraîcheur et quelle suavité de coloris ! Et en même temps quelle flamme pénétrante ! Comme l'historien est de ce temps-ci ! Et pourtant comme il procède en droite ligne des vies de saints écrites en latin au moyen âge ! Même foi, même suc, même parfum. Comme il ignore le respect humain, la sécheresse de l'hagiographie janséniste, les molles et fades amplifications de feu Marsollier, la nullité de Godescard ! La vie qu'il veut écrire appartient aux âges de foi : il va droit à ceux qui l'ont écrite les premiers, hommes de foi, hommes de prière ; il recueille avec ardeur leur témoignage, il en est ému, et cette émotion coule à pleins bords dans son récit. Voilà ses sources et voilà en même temps ses modèles. Ce n'est point un calque ; ce n'est point non plus un pastiche; il met là toute son âme, et il a beaucoup d'âme. Il croit et il fait croire. Il aime tendrement sa *chère sainte*, et il la fait tendrement aimer.

C'est qu'en vérité c'est une délicieuse figure de sainte que celle de sainte Élisabeth. Fiancée dès l'âge de quatre ans à un enfant de onze, Louis de Thuringe, du fond de la Hongrie, de cette terre à moitié inconnue, à moitié orientale, on l'apporte à son fiancé dans un berceau d'argent. Elle est élevée avec lui comme une sœur, dans cette brillante cour de Thuringe où se rencontraient Wolfram d'Eschenbach et Henri d'Ofterdingen, les deux poëtes les plus renommés de l'Allemagne du moyen âge. La sainteté d'Élisabeth éclate dès ses plus tendres années ; mais cette sainteté même la rend odieuse aux âmes profanes, on veut la renvoyer ignominieusement à son père. Seul le jeune landgrave lui reste fidèle, et dès qu'il est maître de ses États, il s'empresse de l'épouser. La plus chaste et la plus naïve tendresse préside à leur union ; leur vie conjugale est vraiment l'idéal de l'amour dans le mariage, et l'on peut affirmer avec M. de Montalembert que, parmi toutes les saintes, aucune n'a offert au même degré qu'Élisabeth le type accompli et charmant de l'épouse chrétienne. Et au milieu de tout ce bonheur humain, des joies de la maternité, des hommages et de l'éclat d'une cour chevaleresque, son âme s'élance déjà par la mortification, par l'humilité, par la piété la plus fervente, vers la source éter-

nelle de l'amour, et les germes de cette vie supérieure s'épanouissent dans une charité sans limites, dans une sollicitude infatigable pour toutes les misères des pauvres. Cependant l'irrésistible appel de la croisade, le devoir suprême de délivrer le tombeau de Jésus, entraîne loin d'elle son jeune époux. Elle le suit et l'accompagne bien au delà des frontières de son pays. Au désespoir qui déchire son âme au jour des adieux, et plus tard, lorsqu'elle apprend la mort prématurée de cet époux si aimé, on reconnaît tout ce que ce jeune cœur renfermait d'énergie et de tendresse. Mais, cette séparation une fois consommée, Dieu prend la place de tout dans son âme. « Le malheur se plaît à l'accabler : elle est brutalement chassée de sa résidence souveraine ; elle erre dans les rues avec ses petits enfants, en proie au froid et à la faim. Mais, quand ces injures sont réparées, elle n'en est pas plus réconciliée avec la vie mondaine. Restée veuve à vingt ans et dans tout l'éclat de la beauté, elle dédaigne la main des plus puissants princes, elle contracte avec le Christ une seconde et indissoluble union. Elle le recherche et elle le sert dans la personne des malheureux ; quand il ne lui reste plus rien, elle se donne elle-même à eux, elle consacre sa vie à leur rendre les plus rebutants services. C'est en vain que son père, le roi de Hongrie, envoie un ambassadeur pour la ramener auprès de lui. Ce seigneur la trouve à son rouet, décidée à préférer le ciel à toutes les splendeurs royales de sa patrie terrestre. En échange de ses austérités, de sa pauvreté volontaire, du joug de l'obéissance sous lequel elle brise chaque jour tout son être, le divin époux lui accorde une joie et une puissance surnaturelles : un regard, une prière d'elle suffisent pour guérir les maux de ses frères. Enfin, à la fleur de l'âge, mûre pour l'éternité, elle meurt en chantant un cantique de triomphe, qu'on entend répéter aux anges dans les cieux.

« Ainsi, dans les vingt-quatre années de sa vie, nous la voyons tour à tour orpheline étrangère et persécutée, fiancée modeste et touchante, femme sans rivale pour la tendresse, mère féconde et dévouée, souveraine puissante par les bienfaits bien plus que par son rang, puis veuve cruellement opprimée, pénitente sans péché, religieuse austère, vraie sœur de charité, épouse fervente et favorite de Dieu, qui la glorifie par des miracles avant de l'appeler à lui ; et, dans toutes les vicissitudes de la vie, toujours fidèle à son caractère fondamental, à cette parfaite simplicité qui est le plus doux fruit et le plus fragrant parfum de l'amour. »

C'est la gloire par excellence de M. de Montalembert, devant Dieu et devant les hommes, de s'être si spontanément épris de cette *vie* si peu moderne, de l'avoir sentie comme il l'a sentie et d'avoir su

la rendre comme il l'a rendue. Certes, le sujet était exquis ; mais qui donc alors goûtait ces choses? Qui donc en soupçonnait le charme? Je suis un contemporain ; j'avais âge d'homme en 1836. Eh bien ! j'atteste qu'à cette date, le mot *légende* était universellement un terme de mépris ; nul ne se doutait des trésors de poésie que recélaient les vies des saints, et tout spécialement celles qui ont été écrites au moyen âge. Je dis plus : on ne savait plus guère en vérité ce que c'était qu'un saint, tant le jansénisme nous avait inclinés à nous représenter la sainteté comme quelque chose de tendu, de roide, de triste et de rébarbatif, à ce point que Sainte-Beuve, au début de son *Port-Royal*, est à demi-scandalisé du « trop de miel » de saint François de Sales. Le mérite de M. de Montalembert est de n'avoir pas été atteint de ce travers, et, par suite, de s'être laissé aller ingénument à ses impressions naturelles en lisant les hagiographes du treizième siècle. Il n'y avait pas ombre de *rationalisme* dans son esprit ; la foi lui était innée. Les vies de saints du moyen âge ravissaient son imagination en même temps qu'elles excitaient sa piété ; il en subissait le charme sans le discuter, et c'est ce laisser-aller si intime et si entier qui rend si délicieuse la lecture de l'*Histoire de sainte Élisabeth*.

Qu'il me soit permis pourtant de faire quelques réserves au sujet de l'*Introduction*. Cette *Introduction* est un chef-d'œuvre. C'est le diamant de M. de Montalembert. Il n'a jamais rien écrit de plus splendide, de plus entraînant. Et pourtant n'a-t-il pas eu à regretter plus d'une fois d'avoir transfiguré à ce point le treizième siècle, qui fut, il est vrai, le siècle de saint Louis, mais aussi le siècle des légistes (plus dangereux que les hérétiques), le siècle du second Barberousse et de Philippe le Bel? C'est cette *Introduction* qui a fait école pour beaucoup d'écrivains catholiques. C'est là qu'ils ont pris leur idéal, si peu historique au fond, du saint-empire romain. C'est ainsi qu'ils se sont fait (ce que M. de Montalembert était si loin de prévoir) du retour de la société présente à l'esprit du moyen âge, tel qu'ils le conçoivent, le mirage le plus imaginaire et le plus décevant qui fût jamais.

Un résultat plus heureux de l'*Histoire de sainte Élisabeth*, c'est qu'elle a renouvelé l'hagiographie de fond en comble. On n'écrivait plus de vies de saints. A partir de l'*Histoire de sainte Élisabeth*, on en a publié un très-grand nombre. Il y en a d'excellentes, que je ne puis mentionner toutes, et entre lesquelles je n'ose pas choisir. Mais quelle révolution s'était opérée dans les esprits ! Loin d'avoir peur des récits de miracles, comme Godescard, l'hagiographie contemporaine en est avide et prodigue. Il serait regrettable toutefois qu'on

passât d'un extrême à l'autre. Il suffit qu'un fait sorte de l'ordre naturel, pour qu'on se fasse un point d'honneur de l'affirmer, établi ou non. Qui ne voit qu'il y a là un danger? En 1836, il y avait du courage à réagir contre la sécheresse et le prosaïsme de l'hagiographie régnante. Il fallait rompre alors la glace gallicane, et, certes, M. de Montalembert l'a glorieusement rompue. Mais aujourd'hui que la bataille est gagnée, il ne faudrait point provoquer une réaction en sens contraire, et compromettre une grande victoire, en exagérant de légitimes résultats. Plaise donc à Dieu d'envoyer à l'Église de France beaucoup d'écrivains d'une piété fervente, d'un jugement ferme et sûr, d'une suave et forte éloquence ; de leur faire d'amples loisirs, et de leur inspirer la grande pensée de glorifier l'Église dans les Saints que Jésus-Christ lui a donnés ! Mais plaise également à Dieu que ces écrivains ne dépassent point le but, et qu'ils sachent se tenir dans la juste mesure d'un hagiographie à la fois pieuse et sensée !

FOISSET.

La suite prochainement.

LA POLITIQUE FRANÇAISE

EN ALLEMAGNE ET EN ITALIE

DE 1740 A 1748

I

Le 20 octobre 1740, l'empereur d'Allemagne, Charles VI, mourut presque subitement, jeune encore, sans descendance masculine, laissant pour testament une pragmatique sanction, en vertu de laquelle il assurait à sa fille Marie-Thérèse, épouse de François de Lorraine, grand-duc de Toscane, la totalité indivisible de ses États.

C'était un événement plein des plus graves conséquences. Pareille à un nuage immense, la question de la succession d'Autriche pendait, depuis de longues années, sur le repos de l'Europe ; elle semblait devoir être pour le dix-huitième siècle ce qu'avait été pour le dix-septième celle de la succession d'Espagne.

Cinq mois auparavant, il s'était produit un autre événement, non moins considérable. Celui que l'histoire appelle le grand Frédéric était devenu roi de Prusse, le 31 mai 1740, par la mort de son père, l'habile et brutal Frédéric-Guillaume. Sur son trône de création récente, il apportait un génie varié, entreprenant et prompt, l'agilité prodigieuse qui ne laisse pas à l'ennemi le loisir de traverser ses démarches, l'art souverain de s'élancer à propos et de s'arrêter à temps, une conscience libre de scrupules et de freins, de fermes desseins servis par une ambition inquiète, l'envie désordonnée de faire figure dans le monde ; et il trouvait sous sa main un trésor lentement amassé et abondamment pourvu, une nation jeune, énergique, opiniâtre, une armée de soixante-douze mille hommes, instruite, rompue aux manœuvres, exercée avec une application sans relâche,

équipée avec une invention prévoyante qui *de chaque bataillon avait fait une batterie ambulante dont la vitesse de la charge triplait le feu*[1], munie enfin de la baguette de fer par celui qu'il se plaisait à nommer le plus ingénieux mécanicien militaire de son siècle, par le prince Léopold d'Anhalt-Dessau.

Attentif aux complications violentes qu'il pressentait, et ajoutons-le, qu'il préparait, le nouveau roi donna ses premiers soins à l'armée, il répandit la vive flamme de son esprit dans toutes ces matières où son père n'avait agi que par une sorte d'instinct puissant et laborieux : rejetant les parties mauvaises, comme le corps des grenadiers — géants, hauts de six pieds, inutile et grossière fantaisie de Frédéric-Guillaume, qu'il supprima ; gardant les institutions qu'il jugeait bonnes, les améliorant encore, les élevant à la perfection. Il augmenta le nombre des troupes, maintint, tout en y versant des recrues même étrangères, leur distribution par régions où chaque soldat, enfant du pays et né du sol, était *comme lié avec la nation et environné d'elle*[2], acheva leur armement, les mit en mesure d'entrer sur l'heure en campagne avec leur artillerie, leur charroi, leurs équipages de vivres, leurs attelages. Cela fait, la guerre pouvait éclater sur le continent, il pouvait l'allumer lui-même : il était prêt.

Les cours de l'Europe, dont la plupart avaient, par des actes ou des traités antérieurs, garanti la pragmatique sanction de l'empereur Charles VI, n'eurent pas le temps de conférer ensemble sur la conduite qu'elles tiendraient ; Frédéric II les avait devancées et déconcertées toutes par l'impétuosité de ses résolutions.

Dès le principe, dès qu'il avait connu le dernier soupir de l'empereur, il avait vu clairement ce qu'il voulait : gagner le plus possible à la partie qui allait se jouer. Il avait fait sonder le terrain à Vienne, à Versailles, à Londres : nulle part de réponse précise ni d'offre sérieuse ; personne n'avait l'air de le comprendre, il était traité à la légère, il n'était qu'un petit roi du Nord. Las de cette dédaigneuse indifférence, il médita de ne compter que sur lui-même pour forcer les autres à compter avec lui ; remuant toutes les combinaisons et pesant toutes les chances, il ouvrit dans son esprit une délibération dont il a consigné le minutieux récit pour la postérité. Que ferait-il? Il se demanda d'abord s'il ne trouverait pas son profit à respecter purement et simplement les engagements paternels, c'est-à-dire à exécuter la pragmatique sanction qu'avait reconnue Frédéric-Guillaume ; une rémunération lui était assurée en retour, il jouirait sans contestation des duchés de Bergues et de Juliers dont la possession

[1] *Mémoires de Frédéric II*, — *Histoire de mon temps*, année, 1740, chap. I[er].
[2] Expression de M. de Guibert, dans son *Éloge du roi de Prusse*.

était, depuis l'année 1609, litigieuse entre plusieurs prétendants. Sans doute, ce parti était commode et simple, la voie à suivre droite et aisée; mais l'avantage était si mince! Serait-ce donc là tout ce qu'il retirerait de l'occasion unique qu'un merveilleux hasard offrait à son besoin de renommée et de conquête? Et puis, ces duchés étaient bien loin de Potsdam, bien loin du cœur de ses États : la Saxe et le Hanovre se trouvaient en travers, ils pouvaient gêner, et, le cas échéant, couper ses communications avec ses provinces rhénanes. Autre inconvénient plus périlleux encore : ces duchés de Bergues et de Juliers, l'Autriche aurait beau les lui céder, il n'arriverait à les occuper que par l'agrément de la France, de cette France dont l'*intérêt*, comme il le remarquait avec son habituelle sagacité, *voulait des voisins faibles sur les bords du Rhin et non pas des princes puissants et capables de lui résister*[1]. Or cet agrément, comment l'obtenir? S'il ne le requérait pas, il s'exposait à un choc qui ruinait sa fortune; s'il le sollicitait, il se soumettait à une dépendance qui arrêtait son essor.

Réflexion faite, tout bien considéré, Frédéric II tourna ses vues ailleurs, il chercha autour de lui, dans son voisinage, quelque territoire qui serait plus à sa convenance. Ses yeux perçants et nets se furent bientôt portés sur la Silésie qu'avaient toujours convoitée et quelquefois revendiquée ses ancêtres. Dès lors, sa détermination fut irrévocable, le sort en était jeté; conseils, représentations, sombres présages, il ne voulut rien entendre. Doué d'un génie où la conception, la décision, l'action se suivaient comme la foudre suit l'éclair, il rassembla ses troupes, donna ses ordres, se mit en marche, disant, chemin faisant, au ministre de France, M. de Beauvau, qu'il rencontra : « Je vais, je crois, jouer votre jeu; si les as me viennent, nous partagerons. » Le porteur de l'ultimatum que, pour la forme, il avait envoyé à Marie-Thérèse n'était pas encore arrivé aux portes de Vienne, que déjà, par un attentat alors inouï dans l'histoire, le roi de Prusse s'avançait, en plein sol autrichien, dans les riches vallées de la Silésie.

Dans l'étonnement, mêlé de stupeur, que ce brigandage audacieux répandit en Europe, devant le tumulte d'intrigues et de batailles dont il était le signal, le cardinal de Fleury qui, depuis treize ans, gouvernait le roi et le royaume, aurait voulu demeurer neutre : il touchait à sa quatre-vingt-sixième année; il venait, par une politique sage et par une guerre heureuse, d'assurer la Lorraine à la France et les Deux-Siciles à la maison de France; il était satisfait de ces grands résultats, satisfait de la gloire dont ils avaient environné son

[1] *Histoire de mon temps*, chap. II.

obscur et tranquille ministère. Irait-il donc commettre au sort d'entreprises nouvelles tant de précieux avantages? Non pas, du reste, que sa conscience se sentît gênée par la signature qu'il avait, lui aussi, apposée dans le traité de Vienne au bas de la pragmatique sanction ; il avait eu soin de glisser après la clause de garantie une petite réserve, *sauf les droits des tiers*, qui le déliait, pensait-il, de toute obligation. Laisser les choses aller leur cours, les passions s'exciter et se heurter, les nations de l'Europe se déchirer à l'envi, la France se fortifier, calme et prospère, de leur affaiblissement mutuel, c'était, à ses yeux, ce que commandait la prudence. Sous ces apparences imposantes, Fleury dissimulait son goût inné du repos ; tout l'y inclinait de plus en plus : son âge avancé, sa santé chancelante, les embarras de son esprit, peut-être aussi une appréciation exacte de ce qu'il valait lui-même et de ce que pouvait alors la monarchie.

Mais les calculs du circonspect cardinal durent céder devant la furie guerrière des esprits. A la cour, il n'y avait qu'un cri pour aller en avant. Louis XV, qui s'était laissé prendre aux vues de son ministre, dit plaisamment, un jour, à quelques belliqueux : « La France n'a pas à se mêler de toute cette affaire, elle restera tranquille sur le mont Pagnotte. — Votre Majesté y sera mal logée, répondit aussitôt M. de Souvré ; ses ancêtres n'y ont jamais bâti. » L'entraînement était général. Eh quoi, disait-on de tous côtés, tout l'effort de la France, durant de longs siècles, avait tendu à abaisser la maison d'Autriche; et maintenant que, par un bienfait de la Providence, cette formidable maison était finie, il lui serait permis par notre imprévoyante indolence de reprendre tige sous une autre race, de remplacer Habsbourg par Lorraine, de rassembler encore une domination gigantesque qui, par souveraineté ou suzeraineté, par alliance domestique ou patronage politique, s'étendrait de la Baltique à la Méditerranée, des côtes de la Manche aux bords lointains du Danube! Cela n'était pas possible. La France devait porter le dernier coup à cette ruine. Elle devait tendre la main à la Prusse. Cette puissance hardie et nouvelle qui se levait du sein même de l'Allemagne, nos pères ne l'avaient-ils pas sans cesse appelée de leurs vœux? N'avaient-ils pas remué en tout sens le sol germanique pour l'aider à la produire? Frédéric II semblait le continuateur de Maurice de Saxe, de Gustave-Adolphe de Suède, des princes de Bavière dont nous avions fait ou voulu faire les émules des empereurs, souvent même les arbitres et les maîtres de l'Empire. La cause, dont, en dépit de ses violences déloyales, il restait le champion armé, était la nôtre, celle que nous ne pouvions renier sans condamner toute notre histoire. Il venait accomplir ce que nous avions réclamé; il venait *diminuer la puissance vicieuse du chef du corps germanique et faire profiter le*

corps des débris de la tête[1]; il venait, comme, prince royal de Prusse, il l'avait annoncé lui-même dans un langage où tous nos grands politiques auraient reconnu l'écho de leur voix, empêcher l'insatiable maison d'Autriche *d'ôter à l'Empire le droit d'élection, de cimenter la puissance arbitraire dans sa race, et de changer en monarchique le gouvernement démocratique qui de temps immémorial a été celui de l'Allemagne*[2].

Le cardinal de Fleury ne résista pas au torrent; tout en gémissant, il se résigna, une fois encore, à la guerre, assistant plutôt que concourant à ses péripéties, n'y participant que par de timides conseils ou des regrets stériles.

II

L'âme de l'immense entreprise où se jetait la France, était un personnage qui, depuis quelques années, attirait les regards; petit-fils du fameux surintendant sur lequel s'était appesantie la rigueur de Louis XIV, il s'appelait Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte de Belle-Isle. Quel était, au juste, ce personnage? Était-ce, comme le racontaient ses amis qui étaient nombreux, un de ces génies extraordinaires, nés pour dominer la fortune et la conduire sous leur loi? Ou bien n'était-il, comme l'assurait le flot de ses détracteurs, qu'un ambitieux remuant, qu'une de ces imaginations brillantes, mais déréglées et diffuses, qui laissent dans le monde bouleversé par leur passage le malaise dont elles sont travaillées elles-mêmes? Quel que soit le jugement de la postérité, elle ne peut considérer sans curiosité M. de Belle-Isle; elle a peine à mesurer tout ce que, dans la société rangée de l'ancien régime, il lui avait fallu d'art, de soins ingénieux et discrets, de services signalés, d'actions éclatantes, pour secouer le fardeau de son origine, pour remonter peu à peu de l'abîme où la colère royale avait précipité sa famille, jusqu'à ce haut degré d'opulence et de splendeur où il mourut, honoré, puissant, maréchal et pair de France, duc héréditaire, riche de six millions qu'il eut la bonne grâce de laisser, lui petit-fils de Fouquet, à l'arrière-petit-fils de Louis XIV.

[1] C'est ce qu'écrivait sur ses tablettes intimes, dès le 11 juin 1740, le marquis d'Argenson Voir les *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, publiés pour la première fois d'après les manuscrits autographes de la bibliothèque du Louvre, par E. J. B. Rathery. — T. III, p. 109.

[2] *Considérations sur l état du corps politique de l'Europe*, ouvrage composé en 1736 par le prince royal de Prusse, plus tard Frédéric II.

Ce qui concourait à donner à M. de Belle-Isle une sorte d'empire sur les esprits, ce qui répandait autour de lui l'illusion et comme une attente prophétique, c'est que, dans le siècle de Louis XV, il semblait un survivant du siècle de Louis XIV, dont il parlait la langue sobre et ferme[1], dont il gardait les manières et les maximes, dont il avait aspiré les traditions vigoureuses et saines. A une époque où tout commençait à s'abaisser, il ne visait qu'au grand; dans une société où la mode était de se piquer de nouveauté, il mettait son orgueil à passer pour un ancien; magnifique dans les emplois publics, il était, dans ses habitudes privées, rigide et simple. La plus belle image qu'il offrit de lui-même à ses contemporains, ce fut son fils, le dernier de sa race et de son nom, ce charmant et vaillant comte de Gisors, qui, blessé grièvement à la bataille de Crefeld, mourut à l'âge de vingt-sept ans, emportant avec lui, dans son trépas prématuré, toute la destinée orageuse, étincelante et sombre des Fouquet. Un jour, partant pour la guerre où le frappa cette mort glorieuse, le jeune homme voulait faire comme ses camarades qu'il voyait s'en aller à l'armée avec leurs chaises de poste et leurs berlines, il sollicitait de son père l'autorisation d'emmener une voiture pour ses officiers blessés ou malades; tout plein du souvenir de M. de Catinat sous lequel, en 1702, il avait servi pour la première fois, M. de Belle-Isle ne consentit qu'à regret, ajoutant d'un ton sévère : « J'ai été élevé dans des usages absolument différents[2]. »

Il y avait longtemps déjà que cet important personnage se préparait au rôle qu'il allait prendre : il avait voulu le saisir lors des disputes pour la succession de Pologne, il se promit de ne pas le laisser échapper à l'ouverture de la succession d'Autriche.

Investi, depuis l'année 1728, du gouvernement des Trois-Évêchés, il avait tout disposé pour la guerre, toujours sur pied, tenant ses troupes en haleine, apportant une vigilance infatigable à ces camps d'exercice dont le maréchal de Villars avait recommandé l'usage, augmentant ou réparant les fortifications de Metz, de Thionville, de Sedan, de Sierck, de Bitche; ses envieux avaient affecté de s'alarmer de tant d'activité, ils demandaient si, par hasard, le petit-fils de Fouquet, *l'homme le plus ardent et le plus audacieux qui*

[1] Rien n'est beau comme l'Instruction composée par M. de Belle-Isle pour enseigner à son fils ses devoirs militaires, devoirs envers sa patrie et envers ses soldats (*Le comte de Gisors*, 1732-1758, par Camille Rousset, membre de l'Académie française, p. 29 et suiv. de la 2e édition.)

[2] Lettre de M. de Belle-Isle au comte de Gisors, 8 juin 1757, citée par M. Camille Rousset dans son ouvrage *Le comte de Gisors*, p. 183.

ait été peut-être depuis Catilina[1], ne se bâtirait pas en Lorraine la place de sûreté que son aïeul avait été accusé de chercher à Belle-Isle en mer. M. de Belle-Isle dédaignait ces propos : tout entier à son objet, ses préoccupations allaient au delà de nos frontières; de Metz, comme d'un poste avancé, il observait Luxembourg qu'il comptait bien attirer à la France, nouait des intelligences à Mayence, à Trèves, à Cologne, entretenait une correspondance avec les principaux ambassadeurs du roi, qu'il pressait de nous ménager des alliances, au dedans et au dehors de l'Allemagne, pour l'heure où le coup décisif serait porté : « L'opposition manifeste et vigoureuse des électeurs de Bavière, Saxe et Palatin, lui écrivait de Londres, dès 1732, un de ces ambassadeurs, qui avait foi en son génie, M. de Chavigny, est le fondement d'un grand édifice[2]. »

En 1733, aux premiers bruits des hostilités qu'allait soulever la nomination de Stanislas Leckzinski au trône de Pologne, M. de Belle-Isle avait fait passer à la cour tout un plan de campagne; il ne s'agissait de rien moins que de traverser l'Allemagne dans toute sa longueur, d'envoyer une armée en Saxe et en Bohême, jusqu'à Varsovie[3]. En un mot, c'était l'Europe en feu! Ces vastes visées ne convenaient pas au cardinal de Fleury, il ne voulait qu'une guerre limitée et courte. M. de Belle-Isle, qui était un courtisan accompli, ne s'était pas découragé; comme il avait exagéré l'offensive, il outra la défensive : il rédigea un nouveau projet d'après lequel, la France se bornant à repousser l'invasion, une ligne inexpugnable serait établie de la Saare à la Moselle et de la Moselle à la Meuse par un système d'abattis et d'inondations; tous les paysans de la Champagne, de seize à soixante ans, mariés ou non, armés de fusils, de baïonnettes, de bâtons ferrés ou de faux, garderaient les redoutes construites à tous les gués des fleuves; des sentinelles seraient placées dans tous les clochers, et chaque communauté tenue de faire une pension à la veuve de celui de ses soldats qui serait tué[4].

Cette guerre de 1733 s'était écoulée, pour M. de Belle-Isle, lente, monotone, sans rencontres où pût se déployer sa fortune : il prit

[1] *Réflexions sur le gouvernement de France*, 1739 et 1740, par M. d'Aube, maître des requêtes. Ce volume manuscrit est à la bibliothèque du palais de Fontainebleau.

[2] Voir les lettres du comte de Chavigny, ambassadeur de France à Londres, à M. de Belle-Isle, volume *Diplomatie*, dépôt général de la guerre, année 1732 (aux archives du ministère de la guerre).

[3] *Mémoires du maréchal de Berwick*, dernier chapitre, intitulé : Suite abrégée des Mémoires, d'après les lettres du maréchal de Berwick, et principalement sa correspondance avec les ministres.

[4] Dépôt du ministère de la guerre, vol. *Campagne en Allemagne*, 1733.

Traërbach sur la Moselle, se distingua devant Philipsbourg, espéra gagner, dans le pays de Trèves, à Clausen, une grande bataille qu'il accusa son général en chef, le maréchal de Coigny, de lui avoir fait manquer par des ordres précipités de retraite.

Mais en 1740, lorsque la mort de l'empereur Charles VI, suivie presque incontinent de l'agression de Frédéric II, eut provoqué de nouveaux bouleversements et amené enfin l'heure désirée, M. de Belle-Isle n'eut qu'à paraître à Versailles pour intimider toutes les contradictions et conquérir tous les suffrages. A le voir si assuré du succès, passionné, convaincu, *plein de projets, son corps pliant sous les efforts de son âme*[1], avec un air de triomphe et de génie qui respirait dans tous ses discours, perpétuellement affairé comme s'il tenait l'Europe entre ses mains, entouré d'un cortége de clients, ayant toujours six secrétaires pour écrire ses dépêches et des relais préparés dans tous les quartiers de Paris pour transmettre ses messages, on ne pouvait douter des merveilles qu'il annonçait : le prince et la cour furent séduits, ils écoutèrent le tentateur qui les conviait à la gloire. Prêt à frapper sans retour la maison d'Autriche, M. de Belle-Isle se dressait devant les imaginations éblouies comme l'exécuteur testamentaire de Henri IV, de Richelieu, de Mazarin, de tous nos grands hommes d'État, dont il allait consommer l'œuvre.

Nommé ambassadeur auprès de la Diète et maréchal de France, le comte de Belle-Isle partit pour l'Allemagne, la conduite des négociations diplomatiques et des opérations militaires lui était abandonnée. Après avoir visité Frédéric II sur son champ de bataille de Molwitz, et la cour de Saxe dans son palais de Dresde, il vint tenir ses États à Francfort où s'agitait le choix d'un empereur. C'était un maître qui se présentait à l'Allemagne, il arrivait avec une suite nombreuse et une pompe incroyable[2]; il avait le train et les airs d'un roi, traitant d'égal à égal avec l'archevêque de Mayence, donnant la main aux électeurs tandis qu'il la refusait aux autres princes, sur lesquels il prenait le pas.

Empêcher à tout prix l'élection de François de Lorraine, provoquer celle de Charles-Albert de Bavière, faire sortir la dignité impériale de la maison d'Autriche où, par une usurpation évidente, elle s'était héréditairement fixée depuis Charles-Quint, c'était le

[1] Voltaire, dans son *Précis du siècle de Louis XV*, t. Ier, chap. VI.

[2] La *Revue des sociétés savantes*, 3e série, t. III, p. 222 et suiv., a publié le journal du sieur Quentin, écuyer de la bouche du roi, qui organisa les réceptions de M. de Belle-Isle à Francfort. — Voir aussi le *Mémoire de l'élection de l'empereur Charles VII, électeur de Bavière en* 1741, publié par A. Lepage. Paris, Académie des bibliophiles, MDCCCLXX.

premier acte de la politique de M. de Belle-Isle : acte difficile et hardi qui n'était lui-même que le commencement de mutations plus vastes et plus profondes. Rien ne serait terminé si cette opiniâtre maison d'Autriche, même déchargée de ses fonctions impériales, conservait l'espoir et la vigueur de ressaisir l'intégrité de sa splendeur passée; il fallait la ramener à des proportions modérées qui la rendraient inoffensive, lui enlever la plupart de ses dépendances dont l'affluence énorme et disparate semait l'inquiétude partout, la réduire à ses domaines patrimoniaux, au royaume de Hongrie, à la Transylvanie, à l'Esclavonie, à la Croatie, à la Styrie, à la Carinthie, à la Carniole, composer avec tous ces débris, considérables encore, le lot de Marie-Thérèse. Le reste des possessions de la maison d'Autriche serait distribué, par portions à peu près égales, à tous ses voisins et compétiteurs : la haute Autriche, la Bohême, le Tyrol, le Brisgaw à l'électeur de Bavière, à qui ces acquisitions étaient utiles pour l'aider à soutenir la dignité impériale; la basse Silésie au roi de Prusse, qui renoncerait aux duchés de Bergues et de Juliers; la haute Silésie, augmentée de la Moravie, à l'électeur de Saxe qui serait reconnu roi de Pologne. L'Allemagne ainsi ordonnée, la concorde et la justice y régneraient, elles seraient assises sur des fondements inébranlables : à l'unité de l'Empire trop souvent absorbé dans la toute-puissante volonté de l'Empereur serait substituée l'union paisible de tous ses membres, ils seraient reliés en une confédération où tous les États garderaient leur autonomie, où les faibles trouveraient leur sécurité dans la rivalité des forts, où tous les droits seraient mis en équilibre et toutes les ambitions tenues en échec par une sauvegarde commune.

La révolution dont l'Allemagne allait être le théâtre, ne pouvait se développer sans avoir un contre-coup au delà des Alpes où, maîtresse d'une portion de l'Italie par le Milanais, le Mantouan, le duché de Parme, le grand-duché de Toscane, la maison d'Autriche dominait le reste par l'influence ou par la menace; il était nécessaire d'attaquer partout cette maison redoutable, de lui susciter des ennemis qui, l'occupant sur ses derrières, l'empêcheraient de se porter au Nord de tout son poids.

Peu à peu, lorsque déjà les événements avaient ruiné bien des espérances, le cabinet de Versailles se mit à étendre à l'Italie les combinaisons qu'il avait méditées pour l'Allemagne; là aussi, il y avait un ordre nouveau à enfanter, une ligue des princes à établir contre l'oppresseur héréditaire. L'artisan de cette deuxième partie de l'entreprise ne fut pas M. de Belle-Isle, dont l'astre avait pâli; celui qui recueillait son héritage, avait tous ses défauts et n'avait

pas toutes ses qualités, c'était le marquis d'Argenson : personnage bizarre, d'une imagination inépuisable, homme d'esprit égaré aux affaires, à la fois enthousiaste et misanthrope, voyant ses idées en beau et l'humanité en laid, sans méthode, sans application soutenue, tout plein d'élans superbes et téméraires qui retombaient d'eux-mêmes.

M. d'Argenson n'avait pas d'emploi effectif, il n'était encore qu'un courtisan érudit et désœuvré quand la guerre de la succession d'Autriche commença. Il avait, de suite, songé à l'Italie ; content des projets qui se formaient pour l'Allemagne, séduit par le grand aspect de nouveauté qu'allait revêtir l'Europe, il écrivait, le 16 décembre 1741, en apprenant que le roi de Sardaigne et les princes italiens se jetteraient sur la Lombardie : « Il y a longtemps que j'imaginais cette ligue d'Italie comme nous l'établissons aujourd'hui en Allemagne. Pour cela, que faisons-nous? Nous facilitons aux Germains de recouvrer ce qui est à eux, et de briser un colosse de grandeur qui avait enchaîné leur liberté. Eh bien ! faisons-en autant en Italie. » C'était sur les armes de la Prusse que la France s'appuyait, malgré sa préférence marquée pour la catholique Bavière ; en Italie, M. d'Argenson comptait sur l'humeur batailleuse du Piémont, malgré notre prédilection naturelle pour les Bourbons de Naples : « Voici le roi de Sardaigne à la tête des Italiens qui n'ont osé jusqu'ici se montrer que de cœur, de peur d'être accablés ; mais, le courage italien s'étant conservé en Piémont, ils vont retrouver le leur sous les étendards du roi de Sardaigne, et bientôt la discipline et le courage se retrouveront dans leur armée par le ressort de la liberté à recouvrer[1]. »

Trois années après, l'écrivain solitaire qui faisait ces réflexions était nommé ministre des affaires étrangères ; le crédit de son frère, le comte d'Argenson, qui occupait le ministère de la guerre, avait décidé cette élévation subite. Le temps des rêveries était passé, celui de l'action venu ; aiguillonné encore par la nécessité qui nous commandait de chercher partout des alliés, le marquis d'Argenson traça un plan d'organisation de l'Italie, qu'il fit agréer à Versailles et négocier à Turin.

La liberté de l'Italie, son affranchissement de toute domination étrangère, tel était le premier objet de l'entreprise, celui qu'il fallait d'abord atteindre et dont dépendaient tous les autres. Les précautions les plus minutieuses devaient être concertées pour assurer à jamais cette liberté : il ne suffisait pas que la maison d'Autriche fût rejetée en Allemagne ; tous les princes d'origine diverse, Lorraine ou Savoie,

[1] *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson,* t. III, p. 432.

même Espagne ou France, qui détenaient des territoires dans les régions subalpines, seraient mis en demeure d'opter entre leur pays et leurs États ; ils ne pourraient cumuler des trônes au dedans et au dehors de la Péninsule ; ils ne resteraient rois en Italie que s'ils consentaient à ne plus l'être ailleurs. « Cette condition exclusive, disait M. d'Argenson dans les instructions du négociateur secret qu'il envoyait au roi de Sardaigne, était l'âme du partage des biens autrichiens[1]. » Louis XV, que n'avaient pas engourdi encore le plaisir et l'égoïsme, Louis XV, vivement épris des hardiesses de son ministre, voulut lui-même faire le partage ; il le ménagea *avec une générosité et une prévoyance admirables ;* ce sont les expressions du marquis d'Argenson, qui ajoute encore : « Je le vanterai d'autant plus volontiers que c'est l'ouvrage entier du Roi, et c'est peut-être le seul ouvrage de son règne qui soit bien à lui[2]. » Voici la proposition de partage telle que Louis XV la remit, écrite et signée de sa main, à M. de Champeaux, qui reçut mission de la porter à Turin : « Au roi de Sardaigne sera le Milanais, qui est à la rive gauche du Pô, et à la droite jusqu'à la Scrivia ; à l'Infant[3] toute la rive droite, depuis et compris l'État de Parme, le Crémonais (le fort de Géra d'Adda rasé) et la partie du Mantouan qui est entre l'Oglio et le Pô ; celle par delà, à la république de Venise ; et ce qui est à la rive droite du Pô, au duc de Modène, avec l'éventualité du duché de Guastalla ; et aux Génois la principauté d'Oneil, avec Fisol et le château de Ferravol. »

Ces distributions faites, la liberté de l'Italie une fois fondée et réglée, une confédération nationale serait établie, elle serait le bouclier de cette liberté même contre toute agression qui viendrait du dedans ou du dehors. « Les puissances italiques, déclarées de franc alleu et de pleine indépendance, formeraient une république ou association éternelle avec une diète continuellement assemblée. »

Avant de voir ce que l'événement fit de tous ces beaux rêves, envisageons un instant cette Allemagne et cette Italie telles que les avait conçues, dans une heure d'illusion désintéressée, la France du dix-huitième siècle ; le spectacle n'est pas indigne des regards de l'histoire.

Les voilà donc constituées d'après un plan uniforme, ces deux nations inachevées qui depuis un temps si long s'agitaient en peine d'un état définitif ! L'esprit du dix-huitième siècle a été plus sage

[1] Voir, dans l'ouvrage *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson,* les Mémoires de son ministère, t. IV, p. 284.

[2] *Ibid.*, p. 285.

[3] C'était l'infant don Philippe, fils de Philippe V, qui avait épousé en 1739 une fille de Louis XV, madame Élisabeth de France.

que de coutume, il ne les a pas défigurées violemment pour les refaire sur un type abstrait et faux : elles restent dans leur naturel, elles retiennent leurs traits saillants et leurs qualités dominantes, elles se répandent et se déploient dans une forme politique qui semble le moule de leur génie ; la confédération que leur propose la France se présente d'elle-même comme le fruit spontané de leur laborieuse histoire et comme l'ordre même établi par la Providence. A l'image de l'Europe qu'a fondée le traité de Westphalie, l'Allemagne féodale et l Italie municipale vont reposer désormais sur l'égale distribution des intérêts et des forces ; l'équilibre germanique et l'équilibre italique, comme parlent déjà nos diplomates, serviront de complément à l'équilibre européen.

A mesure qu'on pénètre dans le détail, l'esprit ne peut se défendre d'une bienveillante curiosité.

Considérez l'Allemagne ; elle sortira bien faite de la fournaise des batailles où la politique va la plonger encore : sur les débris épars de la maison d'Autriche ne se dressera pas quelque autre puissance qui, tout enflée de ses dépouilles, se portera bientôt héritière de ses prétentions immodérées et de son ambition turbulente, de telle sorte que les peuples n'auraient fait que changer de joug, l'Europe de périls, et que la guerre n'aurait été qu'un jeu cruel, capricieux et stérile. La France ne donne pas contre cet écueil : la maison de Bavière, à qui nous travaillons à conférer l'empire parce qu'elle est notre alliée et notre coreligionnaire, la maison de Bavière n'est agrandie que dans de justes bornes, elle est rendue assez forte pour porter le poids et l'éclat de sa dignité nouvelle, pas assez pour en accabler ses voisins. De tous côtés des barrières lui sont opposées : Berlin et Dresde deviennent les capitales de royaumes qui valent la Bavière. La maison d'Autriche elle-même est abaissée et non anéantie ; elle est repoussée à l'Orient, le long du Danube, sur tous ces chemins de la mer Noire et des pays slaves que lui ont déjà frayés les victoires et le génie du prince Eugène ; elle sera l'un des soutiens de l'équilibre dont elle aura cessé d'être la menace et la ruine. Ces dispositions sont irréprochables, la prudence qui les a dictées se retrouve dans le choix de la dynastie de Saxe pour le trône de Pologne, comme si la France eût voulu intéresser l'Allemagne à la sécurité de cette malheureuse monarchie des Jagellons, si convoitée déjà par le Moscovite !

Et de même pour l'Italie : si elle est arrachée, des Alpes à l'Adriatique, à la domination de l'étranger, ce n'est pas pour être jetée par une aggravation de servitude et de souffrance sous les pieds de quelque tyrannie domestique. La France ne la livre pas même aux princes de son sang, aux Bourbons qu'elle affermit à Naples et qu'elle

introduit à Parme; elle l'abandonne moins encore au Piémont, dont elle emploie le courage, paye les services et bride l'ambition. Les descendants de cette maison de Savoie, dont les intrigues ou les armes se sont mêlées à tous nos désastres, recevront de nos mains la Lombardie, ils seront tout ensemble fortifiés et renfermés au nord de la Péninsule, dont la garde leur revient de droit. Les amener plus loin, les établir au cœur de l'Italie, leur communiquer une prépondérance exorbitante, ce serait nous trahir nous-mêmes; peu à peu, comme un ami de l'alliance piémontaise, le maréchal de Noailles, l'écrivait à Louis XV dans un mémoire[1] où l'intelligence lucide de l'homme d'État marche de pair avec le zèle loyal du citoyen, *l'influence du roi de Sardaigne à Rome serait poussée au point que le pape ne serait plus, en quelque manière, que son premier aumônier, et obligé de suivre les inspirations de la cour de Turin.*

Ce n'est pas tout; dans l'essor même des spéculations généreuses où elle se laissait aller pour l'Allemagne et pour l'Italie, la France du dix-huitième siècle eut un mérite rare : elle sut éviter deux excès qui, quoique contraires, la sollicitaient : se garder d'un étroit égoïsme comme d'une philanthropie imprévoyante; saisir le nœud où son avantage particulier se concilierait avec l'intérêt public; en un mot, satisfaire à l'esprit de bienveillance universelle, de sympathie cordiale et confiante, qui était l'âme du temps, et aux grands devoirs patriotiques qui sont la loi de tous les temps. Ce fut l'originalité de cette politique dont il ne devait rester qu'une ébauche : elle fut à la fois humaine et nationale.

Certes, nous n'avons pas besoin de le démontrer, l'avénement de ces confédérations libres, qui remplaceraient au delà du Rhin et des Alpes la sujétion ou la conquête, était un bienfait pour nous : formées de volontés diverses, lentes à se mouvoir, obligées de délibérer avant d'agir, elles ne pouvaient nous porter ombrage. Nous avions dans leur sein un parti tout fait, *un tiers parti*, comme disait M. d'Argenson, le parti des faibles qui toujours regarderaient vers nous. Les princes qui tenaient à la France par des alliances d'État ou de famille — les Bourbons de Naples et de Parme, par exemple — seraient nos clients naturels; c'étaient des voix données d'avance à notre cause dans les conseils des diètes.

Et d'un autre côté, il importe de le dire, l'Allemagne et l'Italie recevaient une organisation régulière qui protégeait, avec leurs franchises au dedans, leur indépendance au dehors. Elles y puisaient

[1] *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, publiée par M. Camille Rousset. Paris, librairie administrative de Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45, 1865; t. II, p. 512.

l'union et la cohésion. Mieux rassemblés, leurs moyens de défense étaient plutôt augmentés qu'énervés. Dans ces corps de nations fédérées qui, moins promptes à l'attaque, sauraient, pour la résistance, ramasser toutes leurs forces et présenter un front assuré, la France rencontrerait du même coup la garantie et la limite, le sceau et le frein de sa grandeur. Grâce à la combinaison de tous ces appuis et de toutes ces entraves, la paix de l'Europe serait plus facile et plus solide.

Ces résultats, le marquis d'Argenson se les signalait à lui-même avec complaisance : il était un peu disciple de l'abbé de Saint-Pierre, il l'avait pour confident et même pour conseiller; dans cette conflagration qui, les premiers bouleversements passés, mettrait tout en ordre en Europe, il saluait l'aurore de la paix universelle. Singulier indice d'une époque que celui-là ! L'abbé de Saint-Pierre, ce doux rêveur que ses propositions malsonnantes de régénération du monde avaient fait exclure de l'Académie française, devenu maintenant un inspirateur du ministre des affaires étrangères du roi très-chrétien! Même éconduits et raillés, les philosophes jettent des semences qui ne laissent pas de fermenter dans la masse des esprits, et, çà et là, de pousser des rejetons.

Les yeux fixés sur l'Europe nouvelle dont il serait l'un des pères, M. d'Argenson écrivait dans son journal, dès le 25 juin 1741 : « Je regarde que la Providence arrange le tout pour le mieux, à mesure que notre nation, notre maison de Bourbon devient supérieure à ses émules par la destruction de la maison d'Autriche. Il s'élève et va s'élever des membres de cette puissance dispersée, des forces particulières inexpugnables chacune en leur particulier ; telles sont Prusse, Saxe, Bavière, et que sais-je quelle autre encore ! Ces puissances particulières, quand elles étaient jointes sous une grande puissance, étaient à peine considérées, ou comme le sont notre Berry, notre Picardie ; mais venant à être bien gouvernées, chacune en droit soi, cela forme des États de Sardaigne, de Hollande, des Angleterre qui tiennent la balance en respect ; elles opèrent peu à la vérité, s'il s'agissait de nous offenser et de nous conquérir, mais elles sont des barrières insurmontables à notre ambition. Nous ne les envions pas ; si nous les attaquons, elles nous attireraient un orage que nous redoutons d'avance ; nous ne voulons que des ennemis dignes de nous. C'est par cette voie seule que le monde arrivera enfin à la paix, et non par opposer une grande puissance à une autre. Deux lions se querelleront, mais un lion ne dira rien à une armée de chats qui pourraient le détruire[1]. »

[1] *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, t. III, p. 321. — M. d'Argenson avait déjà exprimé les idées qu'on vient de lire, dans son journal du 20 mai précé-

Gardons-nous d'oublier enfin que cette politique de Louis XV n'était pas une nouveauté dans l'histoire de France, elle semblait une renaissance du grand dessein de Henri IV, de ces vues lointaines et profondes auxquelles, dans ses conversations avec Sully, s'était abandonné, sans trop s'y arrêter, le premier des Bourbons. A part quelques différences, dues plutôt à la diversité des siècles qu'à la dissidence des esprits, c'étaient bien le même plan, les mêmes traits principaux : la maison d'Autriche diminuée, la couronne élective de l'Empire passant à la maison de Bavière, la Hongrie et la Bohême érigées en royaumes séparés ; et, de l'autre côté des monts, l'Italie soustraite à tout pouvoir étranger, les souverainetés indigènes respectées et accrues, le duc de Savoie établi roi des Alpes [1], la papauté fortifiée au centre de la Péninsule affranchie [2].

Cependant, malgré l'autorité de ces majestueuses traditions, malgré son inspiration équitable, la politique de Louis XV en Allemagne et en Italie échoua ; l'affaire fut engagée et perdue.

La fortune avait souri d'abord au cabinet de Versailles, tout conspirait en sa faveur. Au commencement de l'année 1742, Frédéric II était maître de la Silésie, l'électeur de Saxe menaçait la Moravie ; celui de Hanovre, qu'inquiétaient nos démarches, était intimidé et inactif, celui de Bavière, qu'appuyaient nos efforts, proclamé archiduc d'Autriche, couronné roi de Bohême, élu empereur par la diète de Francfort sous le nom de Charles VII ; M. de Belle-Isle triomphait. Devant ces foudroyants succès, l'Europe demeurait bienveillante ou neutre : le roi de Sardaigne se pliait à nos désirs ; la Russie qui faisait mine de les combattre, était vigoureusement harcelée par la Suède, notre alliée. Toujours avide des anciennes possessions de

dent : « Tout le monde, disait-il, a crié, lors de la mort de l'Empereur, qu'il fallait rompre ce colosse de grandeur autrichienne. A la bonne heure, si c'est pour avancer le bonheur du monde, pour ôter à l'Allemagne une puissance inquiète et tyrannique qui minait tout pour s'arroger tout, qui fomentait l'inquiétude des autres, comme l'agrandissement de Russie ou le changement du gouvernement de Pologne, pour en profiter : et qu'on ne se trompe pas, quand nous parviendrons à cet objet de détruire la grandeur impériale autrichienne, il n'en sera pas autre chose que d'avoir procuré du bonheur et de l'égalité à l'Allemagne, et notre maison de France n'en sera pas plus grande pour cela, car alors ces peuples bien gouvernés, chacun en droit soi, de grandes puissances d'Allemagne s'étendant encore davantage de cette affaire-ci, telles que Saxe, Prusse et Bavière, nous deviendront les barrières bien plus insurmontables à notre ambition que n'ont été jamais les empereurs d'Autriche. » T. III, p. 503.

[1] C'est le titre que, analysant la politique de Henri IV, le cardinal de Richelieu (*Mémoires*, année 1610) attribue au duc de Savoie.

[2] *Œconomies royales*, de Sully, t. VIII. — Voir aussi le chapitre intitulé : Le grand dessein, dans *Henri IV et sa politique*, par M. Charles de Lacombe, membre de l'Assemblée nationale, ouvrage couronné par l'Académie française, librairie Didier.

Charles-Quint qu'elle revendiquait comme son bien, l'Espagne nous poussait plus encore qu'elle ne nous suivait dans nos voies. Deux armées françaises avaient passé la frontière : l'une, sous les ordres du maréchal de Maillebois, qui, le pied sur la Westphalie, contenait et surveillait l'Angleterre et la Hollande; l'autre, sous le commandement du maréchal de Belle-Isle lui-même, qui, après avoir pris Passau et Lintz, poussé sa course victorieuse jusqu'aux portes de Vienne, était entré à Prague où nos soldats pénétrèrent par escalade. C'en était fait de la maison d'Autriche, l'œil cherchait en vain une issue par où elle échapperait; assaillie et pressée de toutes parts, elle s'en allait par morceaux, *toutes les pièces de sa monarchie, immobiles et sans action, tombaient pour ainsi dire les unes sur les autres*[1]; elle rappelait avec plus de détresse encore les plaintes sublimes de Bossuet sur la Pologne : « il ne restait plus qu'à considérer de quel côté allait tomber ce grand arbre ébranlé par tant de mains et frappé de tant de coups à sa racine, ou qui en enlèverait les rameaux épars[2]. »

Quelques mois ne s'étaient pas écoulés que tout était changé. La maison d'Autriche renaissait avec une énergie extraordinaire, elle avait trouvé son asile dans l'âme intrépide d'une femme, la grande Marie-Thérèse. La fidélité du Tyrol, l'enthousiaste pitié des magyars qui, tout frémissants encore de leurs griefs récents, *crurent qu'il était de leur gloire de périr et de pardonner*[3], l'espèce de fureur guerrière des miliciens à demi-sauvages de l'Esclavonie et de la Croatie lui avaient rendu une armée, laquelle lui rendit ses États. L'immensité de son péril fit son salut : l'Angleterre et la Hollande s'alarmèrent d'une destruction qui allait nous laisser sans rivaux, elles se liguèrent avec Marie-Thérèse. La Sardaigne, puis la Prusse, puis la Saxe se détachèrent de notre cause, l'Allemagne entière fut retournée contre nous. Dès lors nous n'eûmes plus que des revers : la Suède fut accablée par la Russie; isolé, vaincu, victime de fausses manœuvres, notre protégé l'empereur Charles VII perdit jusqu'à son électorat héréditaire. La France elle-même, la France qui, la veille, couvrait l'Europe, fut réduite à se défendre, elle avait dû replier à la hâte ses troupes éparses, dont quelques-unes capitulèrent et dont les autres ne se sauvèrent qu'au prix des plus sanglants sacrifices; l'invasion menaçait son sol; les hussards autrichiens, conduits par le farouche Mentzel, infestaient déjà ses provinces frontières, promenant partout le meurtre, le pillage et l'incendie; et l'un des plus

[1] Montesquieu, *de l'Esprit des Lois*, liv. III, chap. IX.
[2] *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague de Clèves, princesse palatine.*
[3] Montesquieu, *de l'Esprit des lois*, liv. VIII, chap. IX.

graves conseillers de Louis XV, pour l'exciter aux résolutions extrêmes, lui adressait cet avertissement solennel : « Vos ennemis, Sire, ont des forces très-supérieures à celles que Votre Majesté est en état de leur opposer, et leurs projets ne se bornent point à vouloir simplement priver Votre Majesté de son acquisition de la Lorraine, mais encore à lui enlever l'Alsace, la Bourgogne, la Franche-Comté et les Évêchés[1]. »

Le cardinal de Fleury vécut assez de temps pour voir le commencement de ces terribles hasards : il était consterné, ses longues prospérités finissaient par une déroute qui atteignait sa renommée elle-même. Les reproches les plus violents l'assaillirent : entraîné dans le tourbillon d'une guerre sans limites, il n'avait su ni l'empêcher, ni la soutenir; son administration avait été prise au dépourvu; l'armée n'était pas prête; malgré quelques mesures partielles, malgré l'adjonction de dix hommes par compagnie, elle avait été insuffisante; qualité et quantité, tout avait manqué à notre cavalerie en présence de l'incomparable cavalerie hongroise. Ces accusations avaient un fondement : il était vrai que le vieux cardinal n'avait pas apporté dans son ministère cette prévoyance active qui retranche les dépenses superflues pour mieux assurer les dépenses nécessaires ; trop souvent, la médiocrité de ses vues avait composé la modération de sa politique.

Dans son désespoir et dans son trouble, il s'oublia jusqu'à se trahir, il écrivit au feld-maréchal autrichien comte de Konigseck, une lettre bien humble où il sollicitait la réconciliation des deux cours, représentant que les hostilités n'étaient pas son ouvrage ; qu'il n'y avait accédé qu'à contre-cœur, l'âme toute chargée des plus noirs pressentiments ; qu'elles provenaient de l'influence pernicieuse de quelques téméraires, qu'il n'avait pas besoin de nommer pour désigner M. de Belle-Isle et les amis de M. de Belle-Isle. Cette inexplicable confidence coûta cher à son auteur ; divulguée en Europe par une indiscrète malice du cabinet de Vienne, la lettre de Fleury le couvrit de ridicule et le frappa d'impuissance.

Sur ces entrefaites, il mourut, le 29 janvier 1743, à l'âge de quatre-vingt-sept ans ; il ne fut pas regretté ; comme il avait été exalté outre mesure, il fut avili sans retenue.

La postérité, une postérité qui ne tarda pas, se montra plus équitable pour le cardinal de Fleury, elle le mit au rang qu'il aurait dû toujours occuper, à ce point, ni trop haut ni trop bas, où sa mémoire mérite de demeurer. A un demi-siècle de là, lorsque, en face de la

[1] Lettre du maréchal de Noailles au roi ; au camp sous Landau, 30 août 1743. — *Correspondance* déjà citée, t, II, p. 4.

révolution triomphante, l'Assemblée constituante discutait la question de savoir à qui, du prince ou du parlement, appartiendrait le droit de faire la paix ou la guerre, l'abbé Maury, qui revendiquait justement ce droit pour le prince, put évoquer, au milieu du silence des uns et de l'acquiescement des autres, le souvenir de cette querelle de la succession d'Autriche, où Louis XV, conseillé par son ministre octogénaire, avait témoigné plus de sagesse que le public, et n'avait été entraîné dans des complications fâcheuses que par un engouement irréfléchi de l'opinion.

III

Si nous voulions, maintenant, rechercher les causes de ces vicissitudes lamentables, ce serait la France, le gouvernement français, la société française que nous accuserions ; la gigantesque entreprise où nos pères avaient bondi comme en se jouant, garda la marque et porta la peine du siècle qui l'avait formée : siècle aimable et léger, où la pensée fut ambitieuse, l'action incohérente et molle ; où le rêve passionné beaucoup plus que la notion approfondie des choses posséda les âmes ; où l'homme s'agita, presque toujours inférieur aux grands désirs qu'il conçut et aux événements formidables qu'il mit en branle ! En 1741, le plan était beau, l'inspiration noble, l'occasion bonne ; au jour de l'exécution, l'instrument fit défaut : « Nous manquons de sujets pour tous les objets[1], » écrivait Louis XV sous le coup de tous ses mécomptes. L'aveu était dur et vrai : sous la tente de ses généraux comme dans le cabinet de ses ministres, pour donner le mouvement et le poids aux résolutions, pour déployer d'une main ferme la suite des affaires, pour déjouer ses ennemis, contenir et contenter ses alliés, au besoin les contraindre, la France n'avait pas un homme ! Et le maréchal de Noailles à qui le roi parlait avec cette liberté virile, se montrait digne de cette faveur en déclarant à son auguste interlocuteur que le mal s'était étendu partout ; que dans tous les membres et dans toutes les parties de l'État il s'était insinué *un esprit d'indifférence, une sorte d'engourdissement et d'insensibilité, une affreuse indolence*[2].

Les grandes institutions militaires qu'avait fondées Louvois, dans

[1] Louis XV au maréchal de Noailles, 15 juillet 1743. — *Correspondance* plus haut citée, t. Ier, p. 165.

[2] Le maréchal de Noailles au roi, 8 juillet 1743. — *Correspondance*, etc., t. Ier, p. 147.

lesquelles il avait comme exprimé le génie de Condé et l'expérience consommée de Turenne, étaient devenues ce que deviennent toutes les institutions humaines lorsqu'un souffle continu de réforme et de vie ne les renouvelle plus : leurs ressorts, si vigoureux et si alertes, languissaient ; la séve qui les avait produites et qu'elles devaient entretenir semblait tarie ; le courage même de la nation, qui jetait toujours des éclairs, ne brillait plus d'une flamme aussi égale. Les armées que nous avions envoyées en Bavière, en Bohême, en Westphalie, étaient belles au départ, d'un aspect imposant ; peu à peu, sans affaires générales, elles s'étaient *fondues en détail* [1], selon le mot d'un témoin : fondues, disait-il, par les surprises, la maraude, les désertions, par l'indiscipline des soldats, par l'incurie des officiers. Réputée la première du monde depuis la journée de Rocroy, où elle avait enfoncé les vieilles bandes wallonnes de l'Espagne et dissipé leur prestige, notre infanterie ne valait plus que par ses qualités naturelles, qui même l'abandonnaient quelquefois. Un étranger de génie qui servait dans nos rangs, le comte de Saxe, déclarait que, *bien que la plus valeureuse de l'Europe*, elle ignorait les grandes manœuvres ; qu'elle pourrait vaincre encore lorsque le hasard ou l'habileté de ses chefs lui auraient ménagé la supériorité des positions ; qu'en plaine, elle était hors d'état de résister à la charge d'une in-

[1] *Traité des légions*, p. 6 et suiv. — Ouvrage publié en 1744 et généralement attribué au maréchal de Saxe, dans les œuvres duquel il se trouve. Nous citons le passage tout entier : « Toutes les armées, dit l'éminent auteur, que le roi a envoyées en Bohême, en Westphalie et en Bavière, y sont passées très-bien équipées, très-belles et complètes ; elles sont revenues ruinées, épuisées, et y ont perdu une quantité prodigieuse d'officiers et de soldats. Nous n'y avons cependant point eu d'affaire générale, et la seule qui a été un peu considérable a été heureuse pour nous ; ce n'est qu'en détail que nous avons vu fondre nos armées. En effet, la plus grande partie des détachements envoyés, des postes détachés, des escortes qui ont été attaquées par les ennemis, ont été battus ou surpris par l'indiscipline du soldat ou la négligence de l'officier. Il est à naître qu'on ait vu marcher une escorte en bon ordre. Les soldats, occupés continuellement à piller ou seulement à se soustraire à la vue de leur commandant, ont l'habitude de s'en éloigner dès le commencement de la marche, et à peine se trouve-t-il un officier qui y fasse attention. S'il veut les contenir, le soldat, accoutumé à l'insolence, à la désobéissance et à l'impunité, n'en fait ni plus ni moins et s'évade dès le premier moment ; aussi ne voit-on pas un officier à qui cela arrive qui n'avoue lui-même qu'il n'a pu contenir sa troupe. Réponse absurde et ridicule dont les suites doivent être infailliblement funestes à l'Etat ! »

L'écrivain ajoutait : « Quiconque n'a point vu ou servi avec les Prussiens, ignore jusqu'à quel point va leur exactitude et leur discipline, et n'en peut connaître tous les avantages. »

Dans les *Mémoires* récemment publiés *du maréchal-prince de Beauvau*, qui fit la guerre de Bohême comme aide de camp du maréchal de Belle-Isle, on lit également que « l'indiscipline et les maladies avaient réduit à rien nos armées. » P. 18.

fanterie moins brave, mais mieux instruite. Et bien des années avant la bataille de Rossbach, qu'il ne vit point, il s'effrayait du choc qui mettrait le fantassin français aux prises avec la discipline et les exercices des Prussiens[2]. La Maison du Roi elle-même, cet admirable corps d'élite que Bossuet avait exalté au-dessus de la phalange macédonienne et de la légion romaine, était déchue de son antique primauté ; le luxe, la licence, le dédain de l'étude, la vie facile transportée dans les camps lui avaient ôté de sa solidité et de son nerf : l'ennemi qui tant de fois l'avait contemplée avec terreur, s'était habitué à moins la craindre ; il lui était arrivé de culbuter ce qu'un feld-maréchal de l'Empire appelait *cet invincible fantôme chamarré d'or et d'argent*[2]. Le 27 juin 1743, à Dettingen, bataille livrée et perdue en plaine, dont la funeste issue découvrit notre frontière d'Alsace, la mollesse de la Maison du Roi ne put rétablir une affaire qu'avait follement compromise l'emportement indocile des gardes-françaises[3].

Image d'une société à laquelle il fut supérieur, le maréchal de Belle-Isle, négociateur et général dans l'entreprise avortée, n'avait pas reçu de cette société les qualités maîtresses qui font les grands politiques et les grands capitaines ; au milieu des dons les plus variés et les plus riches, il lui manquait ce sens prompt et sûr, ce secret impénétrable, cet art souple et savant qui, par des voies en apparence confuses ou contraires, dispose tout à ses fins, cette vigilance attentive aux obstacles et aux détails, ce conseil persévérant et suivi, sans lesquels les plus brillants avantages ne sont rien et tournent en ruine.

Lorsque nos revers se furent accumulés et nous eurent laissés en face de difficultés effroyables, la cour abattit l'idole qu'elle avait portée aux nues, elle n'eut pas assez de traits contre M. de

[1] Voir, dans les *Œuvres du maréchal de Saxe*, la lettre si curieuse, adressée le 25 février 1750 à M. le comte d'Argenson, et dans laquelle il résume ses impression sur la campagne des années 1743 et suivantes, et sur l'état présent de l'armée française.

[2] *Mémoires du feld-maréchal comte de Mérode-Westerloo*, publiés à Bruxelles, t. Ier, p. 374.

[3] « J'ai le cœur, Sire, pénétré de douleur au sujet de votre maison qui n'a pas fait tout ce qu'on pouvait attendre d'elle..., » écrivait confidentiellement au roi le maréchal de Noailles, qui commandait à Dettingen, le 29 juin 1743 (t. Ier, p. 121). — Et la veille, dans une lettre officielle, le maréchal avait dit au roi (p. 118) : « C'est à la seule discipline des ennemis, à la subordination des officiers et à l'obéissance au commandement, qu'on doit attribuer les manœuvres qu'ils ont faites hier, et c'est avec douleur que je suis obligé de dire à Votre Majesté que c'est ce qu'on ne connaît point dans ses troupes, et que, si l'on ne travaille pas avec l'attention la plus sérieuse et la plus suivie à y remédier, les troupes de Votre Majesté tomberont dans la dernière décadence. »

Belle-Isle. Quelle étourderie ! Quelle inconcevable légèreté dans ses démarches ! Il part pour l'Allemagne, la tête remplie et comme enivrée de ses grands projets, plus jaloux de paraître que d'agir, de subjuguer les esprits par son éloquence que de les tenir par l'intérêt ou par la crainte, tout plein d'une dédaigneuse insouciance pour la maison d'Autriche dont il distribue d'avance, à droite et à gauche, les lambeaux, voulant à peine s'occuper d'elle à l'heure même où elle ramassait silencieusement ses forces pour un effort suprême, la traitant comme si elle n'existait déjà plus, comme si, remarquait le roi de Prusse, *toutes ses provinces fussent à l'encan*[1]. Ce roi de Prusse, c'est à Molwitz qu'il le rencontre, au lendemain de cette bataille où les jeunes troupes de Potsdam ont vu le feu pour la première fois et fait reculer, pour leurs débuts, l'armée autrichienne endurcie par ses campagnes du Danube et du Rhin ; Belle-Isle avait affaire à un victorieux, il devait lutter de finesse avec le plus fin des hommes, il se livre inconsidérément. Un jour, Frédéric trouve son hôte plus pensif que d'habitude, il lui demande s'il n'aurait pas reçu quelque mauvaise nouvelle : « Aucune, dit M. de Belle-Isle, j'étais seulement embarrassé de ce que nous ferions de la Moravie. — Donnons-la à la Saxe, » reprend le roi moitié sérieux, moitié souriant ; le maréchal déclare la proposition admirable, il adjuge séance tenante et sans coup férir la Moravie à l'électeur de Saxe[2]. Cela fait, il se rend à la diète de Francfort, il se présente à tous les princes de cette Allemagne dont il faut prendre garde de réveiller les défiances mal endormies contre l'ennemi héréditaire, il les étonne, les inquiète, les irrite par son faste, l'éclat de ses fêtes, la profusion de son or, par ses airs de maître, par l'ostentation vaine avec laquelle il montre la main du roi de France qui leur donne un empereur ; il dépose au sein même de son succès d'un jour la semence de la coalition toujours grossissante qui détruira son œuvre.

Et tandis que ses détracteurs s'appesantissaient avec une joie maligne sur la série de ses fautes, qu'ils allongeaient, ils comparaient tant d'inconsistance et de bruit, suivis d'une telle chute, avec le génie d'un Richelieu, avec le soin qu'avait mis le redouté cardinal à s'effacer dans ses triomphes, avec ses ressorts mystérieux, avec les conduites enveloppées et profondes par lesquelles il faisait mouvoir l'Allemagne, l'attirait dans ses plans, rejetait sur autrui, sur un Gustave-Adolphe ou sur un Bernard de Saxe-Weimar, la plus lourde part et toutes les apparences d'une entreprise dont la direction et les grands avantages demeureraient à la France.

[1] *Histoire de mon temps*, par Frédéric II, chap. III.
[2] *Ibid.*

La stratégie de M. de Belle-Isle n'était pas mieux traitée que sa diplomatie. Qu'allait-il faire en Bohême? C'était l'exclamation qu'avaient poussée toutes les bouches, à la nouvelle que cette expédition triomphale se terminait par une catastrophe, celle du maréchal lui-même bloqué à Prague. Belle-Isle avait mérité son sort, il s'était élancé à l'aventure : porter sa base d'opération et son centre d'action à deux cents lieues de la France n'avait même pas suffi à son imprévoyance, il n'avait pas gardé les passages de l'Inn qui couvraient la Bavière, il n'avait pas tenu libres ses communications, par la haute Autriche, entre le Danube et la Bohême, il avait partout éparpillé ses troupes[1], de telle sorte que l'armée de Marie-Thérèse, s'avançant à marches forcées de la Moravie et du Tyrol, avait pu les attaquer et les frapper isolément, les faire capituler à Lintz, les enfermer dans la capitale de la Bohême.

Ici encore, les souvenirs de la guerre de Trente ans se levaient pour couvrir de confusion leur malhabile continuateur ; les hommes du métier rappelaient que les grands Français de ce temps-là, Turenne et le maréchal de Guébriant, se montraient mieux avisés, qu'ils avaient manœuvré presque toujours sur les bords du Rhin, rarement sur ceux du Danube et de l'Inn, qu'ils résistaient à toutes les prières et à tous les efforts de leurs alliés, Suédois ou autres, pour les entraîner en Bohême, « en quoi ils n'excellaient pas moins dans la prévoyance politique que dans l'art militaire[2]. »

Chose qu'il faut remarquer en passant ! Ces inconséquences fatales, ce n'était pas seulement la cour, les cercles élégants et choisis, qui les dénonçaient avec une sagacité mordante, elles étaient l'entretien de tout le monde : témoin, par exemple, ce journal de l'avocat Barbier, où sont consignés, avec les bruits des ruelles et des rues, les renseignements les plus curieux et souvent même les observations les plus fines sur l'Europe entière ! Les temps ont marché : nous n'avons pas devant nous une chronique naïve et docile comme celle du moine de Saint-Denis, ce n'est même plus le mémorial de ce bourgeois de Paris du règne de François Ier, qui, d'une main discrète, enregistre les propos et les histoires de son quartier ; c'est un journal dans l'acception toute moderne du mot, journal sans public, où l'écrivain juge pour lui seul, tantôt approuve, tantôt condamne le gouvernement de son pays. Monument singulièrement instructif à consulter,

[1] Le cardinal de Fleury, qui se vengeait de Belle-Isle par des mots, disait : « Il fait la guerre comme la nouvelle cuisine qui sert ses ragoûts en filets émincés. »

[2] Lettre du marquis de Fénelon, ambassadeur de France à la Haye, écrite au mois de juillet 1742. — Cette lettre est citée par M. Camille Rousset dans l'excellente introduction dont il a fait précéder la *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, t. I, p. XLV.

car, composé vers le milieu du dix-huitième siècle, il avertit que l'âge approche où les hommes qui raisonnent si hardiment sur les affaires de l'État, voudront les faire eux-mêmes !

Qu'on relise les notes de l'avocat Barbier durant toutes ces années, 1741, 1742, 1743, 1744, si fécondes en changements de décorations et de scènes; on y surprend tous les degrés par où passe l'imagination populaire.

Au premier abord, quand meurt l'empereur Charles VI, elle ne connaît rien de précis, elle n'a qu'un pressentiment vague des entreprises qui se préparent en haut lieu, elle se répète à elle-même, sur la foi de quelques rumeurs mystérieuses, que les domaines de la maison d'Autriche vont être partagés ; qu'il ne restera pas vestige de cette puissance énorme dont les effets nous ont été si sensibles ; qu'il n'y aura plus d'Empereur ; que les électeurs seront respectivement indépendants et souverains dans leurs territoires ; que le roi de France va devenir, sans contestation possible, le premier prince de l'Europe. Devant ces perspectives à demi entr'ouvertes, l'opinion publique s'agite incertaine et charmée, elle est dans l'attente ; peu à peu, la politique se dessine, elle se déroule avec ses lenteurs et ses erreurs, elle éclate, elle échoue ; alors ce n'est qu'un cri. Quelle véhémence ! Et au sein même de cette colère frondeuse, quels aperçus pleins de bon sens ! Tout a été faible et faux dans les démarches : voulait-on sérieusement renverser la maison d'Autriche pour donner, du haut de ses ruines, la loi à l'Europe ? C'était folie de penser qu'avec quelques protestations de désintéressement on tromperait les autres nations ; que tôt ou tard éventés, nos projets ne les ameuteraient pas dans une coalition universelle. Il fallait se tenir en dehors des mouvements, ne pas se montrer, laisser les princes germaniques agir et se dévorer entre eux ; ou bien, si l'on se mêlait de la querelle, le faire de suite, grandement, par quelques coups vifs et prompts, n'épargner ni l'argent ni les hommes, ne pas laisser à l'Angleterre et à la Hollande le temps de se concerter et d'armer, les prévenir en prenant possession des Pays-Bas, et delà, se retourner vers l'Allemagne qui, partagée elle-même entre des rivalités diverses, tomberait à notre discrétion et nommerait un empereur à notre choix. Au lieu de cette politique rapide, prévoyante et ferme, que s'était-il passé ? On avait inquiété sans intimider, menacé sans frapper, soulevé les défiances sans abattre les résistances, perdu toute une année en vaines parades, envoyé M. de Belle-Isle figurer à Francfort avec ses équipages, permis aux puissances maritimes de se reconnaître, de délibérer, de mettre sur pied leurs armées, à l'Allemagne de nous abandonner, à l'Autriche de vaincre ; et c'est ainsi que des fautes accumulées du gouvernement était sorti l'orage formidable devant lequel il s'agis-

sait pour nous, non plus de dominer et de diviser l'Europe, mais de sauver la patrie elle-même.

Cette part, cette grande part faite dans l'enchaînement de nos malheurs à la médiocrité de nos hommes d'État et de nos hommes de guerre, il convient d'ajouter que les alliés sur lesquels roulaient toutes nos combinaisons, nous manquèrent : sans qu'un accord les eût liés entre eux, spontanément, comme s'ils eussent cédé au même instinct et obéi à la même loi, l'un et l'autre, le roi de Prusse et le roi de Sardaigne, nous firent le même mal.

Frédéric II n'a pas pris la peine de dissimuler son jeu, il l'a raconté avec le même entrain qu'il s'y était livré : cette Allemagne distribuée en portions égales et constituée en confédération, cet équilibre des forces germaniques, dont M. de Belle-Isle était venu lui vanter les bienfaits, n'allaient pas à son humeur ; « il travaillait pour l'élévation de sa maison et était bien éloigné de sacrifier ses troupes pour se créer et se former des rivaux[1]. » Sur cette maxime inflexible il régla les allures mobiles de sa politique, employant son industrie à exciter l'une contre l'autre, la France et l'Autriche, et à les tempérer l'une par l'autre, puis à pousser, à travers toutes les ouvertures que lui ménageraient son adresse et la fortune, l'œuvre obstinément poursuivie de sa propre grandeur. Toute sa conduite ne fut qu'un perpétuel manége, rehaussé par une dextérité incomparable. Lorsqu'au début de la campagne, déjà vainqueur à Molwitz et à Czaslau, il vit Marie-Thérèse près de succomber, il s'accommoda subitement avec elle, le 11 juin 1742, à Breslau ; plus tard, le poids de la guerre et la coalition de l'Europe commençant à nous écraser, il nous revint, opéra des diversions qui nous furent avantageuses, quitta encore notre cause pour se rapprocher de l'Angleterre et pour conclure avec l'Autriche, le 25 décembre 1745, la paix de Dresde. Il réussit : il n'avait espéré conserver que la basse Silésie, il garda la Silésie tout entière, la haute et la basse, avec le comté de Glatz.

Passez les monts et changez les noms, les mêmes artifices vont se déployer devant vous : avec cette différence que, tandis que le roi de Prusse se détache de nos prospérités pour ne pas les laisser monter trop haut, le roi de Sardaigne, plus faible et moins libre, ne se tourne contre nous que dans nos défaites, pour se les rendre productives à lui-même et y chercher son butin.

Le prince, qui régnait alors à Turin, Charles-Emmanuel, était le digne rejeton de ses aïeux, de ces ducs de Savoie, si rusés et si cachés, toujours braves, qui mettaient leur galanterie, écrivait le car-

[1] *Histoire de mon temps*, année 1741, chap. IV.

dinal d'Ossat, à manquer de parole, et dont le cœur, ajoutait un autre contemporain de Henri IV[1], renfermait autant d'abîmes que leur pays de montagnes ; son père, Victor-Amédée, avait, par ses trahisons continuelles, infligé les plus cruelles blessures à Louis XIV, il professait qu'il faut toujours avoir le pied chaussé dans deux souliers.

Au commencement de la guerre qui nous occupe, Charles-Emmanuel ne se prononça pas : il regardait venir les événements. Il avait deux parties liées, l'une à Vienne, l'autre à Versailles ; il appartenait d'avance au plus offrant, qu'il ne discernait pas encore. A peine Marie-Thérèse eut-elle, par son énergie et sa patience, rompu nos desseins, qu'il se déclara : le 13 septembre 1743, il signait le traité de Worms, par lequel la reine de Hongrie, dont il s'engageait à garantir et à respecter tout l'héritage patrimonial, lui cédait des droits qu'elle n'avait pas, sur la ville et le marquisat de Finale, important territoire très-régulièrement vendu en 1713 par son père, l'empereur Charles VI, à la république de Gênes. Le roi de Sardaigne était satisfait : il avait désormais un prétexte et un titre pour entreprendre sur ses voisins. Il se mit en campagne. Le premier choc fut désastreux pour ses armes : en quelques mois, il se vit chassé du comté de Nice, séparé des Autrichiens, bloqué dans le Piémont par les troupes franco-espagnoles qui, sous les ordres de M. de Maillebois et de M. de Gages, avaient réduit Parme, Plaisance, le Montferrat, presque tout le Milanais. Il était dans un mauvais pas. Ce fut alors qu'intervinrent les négociations du marquis d'Argenson. Mû par l'idée, profondément vraie, que le roi de Sardaigne était pour nous, au delà des Alpes, le plus précieux des alliés et le plus dangereux des ennemis, le cabinet de Versailles abaissa son ressentiment devant la raison d'État ; il voulut à tout prix gagner Charles-Emmanuel ; il résolut d'enrichir celui qu'il pouvait dépouiller. Les propositions magnifiques dont Louis XV se plut à le combler, la couronne des rois lombards qu'il faisait luire à ses yeux, cette Italie délivrée de l'étranger et devenue une association de souverains indigènes qui, par leur concurrence même, assureraient son équilibre, rien n'ébranla dans ses répugnances implacables le monarque vaincu. Il réfléchissait que tous ces grands projets se dresseraient contre lui-même ; qu'à la place de la maison d'Autriche, il rencontrerait autour de lui les princes de la maison de France, ces Bourbons d'Espagne, si avides et si remuants, déjà établis à Naples, et qui revendiquaient non-seulement Parme, mais le Milanais tout entier, avec la citadelle de Mantoue ; qu'à une

[1] *Histoire du Roy Henry le Grand*, composée par Hardouin de Péréfixe, IIIe partie, année 1600.

domination précaire, toujours disputée, toujours ébréchée, serait substituée une assiette régulière où les parts de chacun seraient arrêtées et limitées; que, dût-il acquérir plus tôt la Lombardie, il perdrait, par l'effet même de cette acquisition précipitée, tout son espoir d'agrandissement dans le reste de la péninsule. En lui, l'ambition piémontaise fut trouvée plus forte que l'esprit italien. Il écouta les messagers de Louis XV juste assez de temps pour donner aux Autrichiens celui d'arriver; une fois sa jonction préparée avec ses alliés, il leva le masque en attaquant la garnison française d'Asti, qu'il fit prisonnière. Un torrent de revers[1] fondit sur nous; les Austro-Piémontais occupèrent Gênes, qui se défendit héroïquement, s'emparèrent de la Ligurie, rentrèrent dans le comté de Nice, nous poursuivirent au delà du Var, jusqu'en Provence. Charles-Emmanuel avait bien calculé : la guerre de la succession de Pologne lui avait valu en 1736 le Tortonois, le Novarois et les fiefs des Langhes; celle de la succession d'Autriche lui rapporta toute la partie du Milanais qui réside en deçà du Pô et du Tessin.

Cette politique du roi de Sardaigne, si simple dans sa duplicité même, si variée dans ses moyens et si persévérante dans ses fins, un voyageur plein d'observation, qui visitait Turin dans l'intervalle écoulé entre ces deux guerres, le président de Brossse, l'exposait à merveille dans des lignes qui n'ont pas vieilli : « Le roi Victor, son père, disait que l'Italie était comme un artichaut qu'il fallait manger feuille à feuille. Son fils suivra tant qu'il pourra cette maxime, et s'alliera successivement, et sans égards pour le passé, avec tous les grands princes qui lui feront sa condition meilleure, toujours par préférence cependant avec la maison d'Autriche, plutôt qu'avec les Espagnols ni avec nous, quoiqu'il ne puisse s'agrandir qu'aux dépens de cette maison; car le duché de Milan est le véritable objet de sa concupiscence. Mais, dans les temps difficiles, il accrochera quelque chose d'eux, et, avec de la patience, il aura tout; au lieu que s'il laissait s'établir en Lombardie quelque branche de la maison d'Espagne, comme don Carlos ou un de ses frères, ce serait une puissance au moins égale à la sienne qu'il trouverait immédiatement sur la place même, et qui lui servirait à jamais de pierre d'achoppement. Ce n'est pas que s'il vient jamais à bout d'avoir Milan, il ne trouve de terribles difficultés à s'y maintenir, les Milanais ayant les Piémontais en exécration; et dans tout le reste de l'Italie ils ne sont guère moins mal voulus[2]. »

[1] C'est l'expression dont se sert, pour caractériser cette campagne, le comte de Broglie dans un Mémoire sur la politique étrangère, remis à Louis XV du 16 avril à la fin d'août 1773 (*Correspondance secrète inédite de Louis XV*, publiée par M. Boutaric. Paris, chez Plon, 1866. — T. II, p. 319).

[2] Lettre du président de Brosses à M. de Neuilly, datée de Turin le 3 avril 1740.

IV

Dans les extrémités où nous nous agitions, quand, à l'exception des Pyrénées, où l'œuvre de Louis XIV accomplie à Utrecht nous gardait toujours, toutes nos frontières étaient entamées ou menacées, un grand élan fut donné et un grand effort fut fait pour sauver la France.

La nation était toute bouleversée des mauvaises nouvelles reçues de Prague; elle croyait perdue sa meilleure armée, son armée de Bohême, lorsque tout à coup, dans le courant du mois de janvier 1743, un bruit remplit tout Paris : l'armée a forcé le blocus! elle est en route vers la Bavière!

Ce n'était encore qu'une incertaine rumeur, bientôt colorée par les récits populaires; elle volait de bouche en bouche. On allait se racontant que M. de Belle-Isle s'était surpassé lui-même; que, le dernier, il était sorti de la ville assiégée, comme un triomphateur, dans une voiture à huit chevaux où il avait fait asseoir auprès de lui la comtesse de Bavière, nouvellement accouchée, son enfant, et un général blessé, M. de Biron; qu'il s'était frayé un chemin à travers tous les obstacles, officiers et soldats rivalisant d'abnégation et de vaillance, manquant de pain, couchant la nuit au milieu des champs, sur la glace, tandis qu'un mur de neige abritait contre le vent le carrosse du maréchal.

Le retentissement de cette nouvelle fut immense : le spectacle lointain de cet héroïsme qui, du sein d'affreuses angoisses, éclatait par des traits si vifs et si beaux, consolait l'imagination de la France; la retraite de Prague fut égalée, souvent même préférée, à la retraite des Dix mille. Et puis, à part les gens sages ou moroses qui persistaient à demander si c'était bien la peine d'avoir été si loin pour en revenir à tant de frais, on pardonnait beaucoup à M. de Belle-Isle, on recommençait à croire à son génie. On était tenté de penser que s'il n'avait pas exécuté toutes les merveilles qu'il avait promises, c'était la faute du cardinal de Fleury, qui, par ses économies mal entendues, lui avait refusé les moyens de vaincre.

Lorsque les courriers arrivèrent, il fallut retrancher çà et là quelques détails qui avaient ravi la foule : le fond de l'histoire était vrai, et la réalité n'avait rien à envier à la fable.

De Prague, que tenaient presque complétement investi les Autrichiens, le maréchal de Belle-Isle était, en effet, sorti, ne laissant dans la ville assiégée que dix-huit cents hommes valides et quatre

mille malades ou convalescents sous le commandement de l'intrépide M. de Chevert, qu'il avait muni de pleins pouvoirs pour capituler après son départ. L'audace même de cette entreprise avait dérouté les Autrichiens; ils étaient rassurés par l'invraisemblance d'une retraite tentée avec des troupes exténuées, par les rigueurs d'un hiver excessif, au travers de pays inconnus, tout semés de difficultés et d'embûches. M. de Belle-Isle avait envisagé toutes ses chances, il s'était aperçu que, principalement cantonnés sur la rive droite de la Moldau, où les vivres étaient plus abondants, les assiégeants avaient replié leurs ponts, sans cesse ébranlés ou emportés par les énormes glaçons que charriait le fleuve : pour lui, c'était une circonstance favorable, qui rendrait plus laborieuse une poursuite; il se dirigea donc par la rive gauche, où n'étaient postées que quelques compagnies détachées de cavalerie légère. Ce n'était pas tout : par mille feintes diverses, il avait propagé et même accrédité le bruit qu'il était à bout de ressources; que ce qu'il voulait essayer encore, c'était de chercher quelques approvisionnements autour de Prague, de recueillir quelques subsistances pour adoucir les horreurs du long siége auquel il se résignait jusqu'au printemps. Les Autrichiens s'inquiétaient peu des mouvements auxquels il se livrait depuis quelques jours, ils comptaient sur leurs éclaireurs pour le harceler et le refouler : ils se disaient que ses recherches seraient vaines, qu'il aurait beau fouiller le pays, qu'il ne trouverait rien à quatre lieues à la ronde dans toutes les campagnes et dans tous les villages qu'ils avaient ravagés eux-mêmes avec un art savant; qu'une fois son irremédiable dénument bien constaté, il ne s'opiniâtrerait plus dans une lutte sans issue contre la famine. Protégé par cette confiante incurie qu'il avait habilement provoquée, M. de Belle-Isle quitta les faubourgs de Prague dans la nuit du 16 au 17 décembre, emmenant avec lui un convoi de trois cents bœufs, une quantité considérable d'artillerie et de munitions; son armée formait encore cinq divisions dont, tout perclus qu'il était d'infirmités et de rhumatismes, tantôt en voiture, tantôt en traîneau, il conduisait résolûment l'avant-garde. Le 17 décembre au soir, il avait percé les quartiers ennemis, enveloppé les escadrons de cuirassiers et de hussards qui auraient pu donner l'éveil, parcouru un espace de sept lieues, il avançait toujours; lorsqu'enfin les assiégeants reconnurent leur irréparable erreur, il avait déjà sur eux une avance de vingt-quatre heures, il abandonna bientôt les routes tracées, pour s'engager dans d'horribles défilés, où ses troupes ne pouvaient plus marcher que sur une colonne, où il n'avait, comme il l'écrivait lui-même, que la nature à combattre. Le 26 décembre, l'heureux maréchal arrivait à Egra; il avait, en dix jours, fait qua-

rante lieues dans la neige, au milieu des rochers et des précipices; il rendait à la France, outre trente pièces de canon, onze mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie, ses régiments les mieux aguerris, le noyau et l'élite de son armée.

Après tant d'inquiétudes et d'épreuves, la retraite de Prague valait presque une victoire, victoire, hélas! cruellement achetée : tout le long des chemins par où nos troupes avaient passé, près de deux mille hommes étaient tombés d'épuisement et de froid; la plupart furent ramassés par les paysans ou achevés par les maraudeurs. Un grand nombre d'officiers et de soldats qui, dans l'entraînement de l'action et du péril, avaient surmonté toutes les fatigues, ne purent supporter le repos, il fallut leur couper les bras, les jambes, quelque membre gelé. Plusieurs ne rentrèrent en France que pour y mourir, entre autres un jeune homme d'une impérissable mémoire, Vauvenargues.

La retraite de Prague reçut un noble complément : quelques jours après le départ de M. de Belle-Isle, la garnison qu'il avait laissée derrière lui capitulait à des conditions vraiment inespérées. Confus et troublé de l'événement qui lui enlevait si vite l'ennemi qu'il avait cru tenir, pressé de suivre l'armée en retraite, ne sachant au juste ce que les Français restés dans Prague avaient encore de ressources ni ce que sa reddition exigerait de temps et d'efforts; très-ému de l'attitude de leur général, M. de Chevert, qui, plutôt que de souscrire à une convention honteuse, faisait rassembler des matières combustibles dans tous les quartiers de la ville, et s'apprêtait à s'ensevelir au milieu des flammes, le feld-maréchal prince de Lobkowitz, qui commandait les Autrichiens, prit une détermination imprévue, il consentit à un traité par lequel la garnison entière, officiers et soldats, sortirait libre, avec les honneurs de la guerre, et serait reconduite aux frais de la reine de Hongrie jusqu'à Egra. C'était encore un précieux renfort sur lequel nous ne comptions pas : le prince de Lobkowitz voulut témoigner son admiration au modeste et brave capitaine qui, n'ayant avec lui qu'une poignée d'hommes, presque entièrement composée d'invalides et de mutilés, avait su garder une contenance si fière, il offrit à Chevert deux pièces de canon aux armes de Bavière, glorieux trophée pris pendant le siége, et qu'il abandonnait généreusement.

Sous l'impression de ces nouvelles qui, se mêlant à nos deuils, enorgueillissaient et soulageaient les cœurs, la France se prêta volontiers à tous les sacrifices.

Le tirage au sort, institué par Louis XIV pour le recrutement de l'armée, fonctionna en province dans toutes les paroisses, il fut appliqué même à Paris. Cette mesure pouvait ne pas être sans périls,

car elle était accompagnée de l'arbitraire et des inégalités qui s'alliaient, dans l'ancien régime, à une paternelle douceur de gouvernement : étaient exemptés du tirage au sort les laquais de grande maison; étaient exemptés encore les domestiques de la petite noblesse et de la haute bourgeoisie, pourvu, disait naïvement l'ordonnance, qu'il n'y en eût pas trop. Le contraste était criant; il se traduisait par des disputes et des rixes : de leurs siéges de carrosses, les valets en livrée narguaient les miliciens, qui leur répondaient par des huées.

Cependant, au jour du tirage, tout se fit avec le plus grand calme; même dans les quartiers populeux, aucun désordre ne se produisit. Paris, pour la première fois, vit, au mois d'avril 1743, un spectacle qui, depuis, ne l'a guère quitté, le spectacle des conscrits traversant ses rues en chantant; ils s'en allaient joyeusement, au son des tambours et des violons, les uns aux Invalides, les autres à Vincennes, tirer le numéro fatal qui les ferait soldats.

Mais le tirage au sort était trop limité pour donner des ressources suffisantes, on recourut à des moyens plus énergiques, au racolage avec primes. Les agents de recrutement dressèrent leurs tréteaux en plein Paris, au pont Neuf; d'autres se répandirent par toute la France; ils allaient promettant monts et merveilles, faisant mille étourdissants mensonges, étalant sur leurs enseignes mille inscriptions flamboyantes, parmi lesquelles un vers, tout fraîchement éclos, de Voltaire :

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux !

Vers qui semblait alors une boutade de poëte, et que les révolutions de la fin du siècle devaient revêtir d'une autorité si étrange !

Grâce à tous ces expédients renouvelés, les troupes qui, dans cette longue guerre de la succession d'Autriche, furent mises en ligne par le gouvernement de Louis XV, atteignirent le chiffre de quatre cent mille hommes : chiffre énorme qui représentait moins une armée qu'un *rassemblement précipité de nouveaux soldats*[1]. Quelques précautions furent prises pour donner du corps à cette organisation hâtive : chaque régiment de milice reçut une compagnie de grenadiers, à l'image de celles que Louis XIV avait, en 1672, si heureusement instituées parmi les fusiliers de l'infanterie. Les grenadiers miliciens furent, en 1744, réunis en sept régiments qui portèrent le nom de grenadiers royaux ou de grenadiers de France. De cette époque datent plusieurs des salutaires réformes in-

[1] C'est ainsi que, dans un mémoire adressé au roi Louis XVI en 1774, M. de Grimoard jugeait ces armées improvisées.

troduites dans notre armée par le comte de Saxe, *ce grand professeur militaire*, comme l'appelait Frédéric II : le pas emboîté et cadencé des soldats, dont il fut le promoteur, mit l'ordre dans leur marche et régla leur fougue ; notre cavalerie légère, dont l'infériorité nous avait été mortelle durant la dernière campagne, trouva son modèle et son type dans le beau régiment de dragons et de uhlans qu'il avait composé lui-même.

Les hostilités continuèrent donc sur un nouveau plan et avec de nouvelles forces. Le maréchal de Belle-Isle disparut momentanément de la scène ; le premier rôle lui échappait pour passer à ses censeurs de la veille, aux vieux maréchaux qu'avait indisposés son importance et qui s'en étaient consolés en prédisant ses échecs, à MM. de Broglie, de Noailles, de Coigny.

Mais la partie si embrouillée qu'il nous fallait gagner pour nous sauver nous-mêmes, n'était pas seulement militaire ; la politique y était engagée autant que les armes : notre pensée la plus constante, la fin vers laquelle seraient dirigés tous nos efforts, devaient être de dissoudre la formidable coalition qui fermentait ou qui même était déjà née, de ne pas laisser l'Autriche, aidée des dangereux subsides de l'Angleterre, jouer le jeu où elle excellait, associer l'Allemagne à ses querelles, l'exaspérer et la soulever contre nous, convertir en une lutte d'Empire ce qui n'était qu'une affaire autrichienne.

Le maréchal de Noailles, esprit judicieux, plus propre à la critique et au conseil qu'à l'action, fut, dans cette deuxième période de la guerre, le ministre le plus écouté de Louis XV, il conjurait sans cesse le roi de se montrer, dans son intérêt même, sincèrement désintéressé. Si, dans l'état où elle se trouvait, la France affectait quelque velléité conquérante, si derrière ses protestations de modération venait à percer quelque pointe d'ambition, c'était fini peut-être pour nous ; l'Autriche aurait trouvé le levier avec lequel elle achèverait de jeter l'Allemagne entière sur nos frontières.

Sans doute, si les événements qui nous accablaient avaient pu être ramenés à leur source, si l'élection d'un Empereur avait encore été à faire, nous nous serions abstenus de toute ingérence compromettante ; nous n'irions plus nous mêler d'une entreprise qui nous avait servi si peu et coûté si cher. Cet empereur était fait, il était notre ouvrage ! Cesserions-nous de le protéger ? L'abandonnerions-nous à nos ennemis qui, tout entiers à leurs ressentiments contre la France, le circonvenaient de leurs promesses pour le détacher de notre cause ? C'eût été une faute. M. de Noailles le répétait instam-

ment, il représentait au roi que la prudence nous commandait de garder dans notre parti l'empereur Charles VII, de *conserver ce fantôme* et d'*user de cette idole*[1] pour en imposer à l'Allemagne que ce grand nom d'Empereur remplissait toujours d'une vénération superstitieuse, pour l'empêcher de se livrer aveuglément à l'Angleterre et à l'Autriche acharnées après notre démembrement.

La mort inopinée de Charles VII, qui survint le 20 janvier 1745, nous tira d'embarras, elle nous rendit la liberté de nos mouvements : nous laissâmes l'Allemagne se choisir tranquillement un empereur; elle élut l'époux de Marie-Thérèse, le prince François de Lorraine.

Dans ses préoccupations patriotiques, le maréchal de Noailles agitait, depuis quelque temps, un projet hardi : pour couper court à toutes les appréhensions germaniques, il proposait au roi de remettre le gouvernement de l'Alsace à l'illustre homme de guerre que la France avait emprunté à l'Allemagne elle-même, au comte de Saxe. Devant le spectacle de la France gardée par un Allemand, l'Allemagne douterait-elle encore de nos intentions pacifiques, de notre volonté de respecter son territoire tout en faisant respecter le nôtre? Ce spectacle généreux, la France pouvait l'offrir sans s'exposer : le comte de Saxe était un soldat loyal dont les services, loin de se démentir, avaient grandi avec nos revers; l'Alsace s'était cordialement incorporée à nous, son dévouement n'avait pas fléchi dans nos épreuves, ses paysans avaient pris les armes, défendant eux-mêmes leur fleuve contre l'envahisseur, insensibles à toutes les fureurs des éclaireurs autrichiens qui les menaçaient de la potence, *après les avoir forcés*, ajoutait dans ses proclamations le sauvage Mentzel, *à se couper le nez et les oreilles*.

Louis XV était perplexe : plein de confiance dans l'honneur du général et dans la fidélité de notre province frontière, cette proposition lui semblait hasardeuse[2]. Il n'y avait pas encore bien des années que le comte de Saxe se battait contre nous, sous les drapeaux du prince Eugène et du duc de Marlborough! Il y avait à peine un demi-siècle que l'Alsace appartenait à la France! Ne serait-ce pas trop les tenter l'un et l'autre que de les livrer ensemble à leurs anciens souvenirs, à toutes les suggestions de la maison d'Autriche? Louis XV n'employa pas longtemps le comte de Saxe en Alsace, dans

[1] Lettres au roi, 8 juillet 1743. — *Correspondance* déjà citée, t. I, p. 150 et 151.

[2] Lettre du roi au maréchal de Noailles, 1er août 1743. — *Correspondance*, etc., t. I, p. 178.

cette Alsace dont, après notre défaite de Dettingen, il avait été *le bouclier*[1]; il fit mieux : il l'envoya contre l'armée anglo-hollandaise, dans les Pays-Bas, où désormais le poids de la guerre et les coups décisifs seraient portés. C'était une idée de génie qu'avait conçue lui-même le comte de Saxe, et dans laquelle, malgré les plaintes de Frédéric II, malgré les réclamations bruyantes du prince de Conti et des officiers de l'armée l'Allemagne, il persista toujours[2]; avec une sagacité où la profondeur du politique se mêlait à l'ineffeçable instinct du patriote, il avait senti que le principal théâtre des hostilités passant des bords du Rhin sur ceux de l'Escaut, c'était le corps germanique délivré des terreurs de la conquête française qui l'obsédaient, le corps germanique peu à peu désintéressé et dégoûté de la lutte, ne portant plus qu'une résolution molle et qu'une action sans vigueur dans les contestations particulières de la maison d'Autriche, l'Empereur isolé au sein même de l'Empire.

Alors le maréchal de Saxe partit pour les Pays-Bas ; il débuta par donner à la France, le 11 mai 1745, une des journées les plus radieuses de son histoire, cette belle victoire de Fontenoy, gagnée à une heure où la monarchie était déjà sur son déclin, gagnée dans ces champs de Tournay où, plus de mille années auparavant, cette vieille monarchie avait commencé avec Clovis. Les batailles de Rocou et de Lawfeld, la capitulation de Tournay, de Gand, d'Oudenarde, de Bruges, d'Ostende, de Bruxelles, de Malines, d'Anvers, de Berg-op-Zoom, couronnèrent cette mémorable campagne. Sur le point de l'entreprendre, le maréchal de Saxe avait dit : *La paix est dans Maëstricht.* Il fut fait comme avait dit le grand capitaine : le 9 avril 1748, Maëstricht était investi; vingt jours après, le 30 avril, les

[1] Après le désastre de Dettingen, le comte de Saxe écrivait à son frère, le roi de Pologne : « Spire, 25 juillet 1743. On m'a donné le commandement d'une armée dans l'Alsace. Pour un Allemand et pour un luthérien surtout, ce n'est pas peu de chose. » Et, le 4 octobre suivant, au comte de Brühl : « J'ai été le bouclier de la haute Alsace contre le prince Charles. » (Voir la belle étude de M. Saint-René Taillandier, sur *Maurice de Saxe.*) — Il convient d'ajouter qu'après Fontenoy, le gouvernement de l'Alsace fut donné au maréchal de Saxe.

[2] Le comte de Saxe écrivait encore de Gand, le 12 janvier 1746, au comte d'Argenson, ministre de la guerre : « La reine de Hongrie ne pourra que difficilement persuader les cercles, le duc de Wurtemberg et l'Électeur palatin, à assembler une armée considérable qui les incommoderait et pourrait attirer la guerre chez eux. Dans ce cas, il faudrait diminuer autant qu'il serait possible le nombre de troupes qui sont en Alsace pour les employer ailleurs, et surtout pour ne point donner inquiétude au corps germanique. » (Voir *Lettres et Mémoires choisis dans les papiers du maréchal de Saxe*, 1794, publiés par Grimoard.)

préliminaires de paix étaient signés; ils amenèrent, le 18 octobre suivant, le traité d'Aix-la-Chapelle qui, confirmant l'intégrité de notre territoire, reconnaissait Parme et Plaisance à don Philippe, la rive droite du Tessin à Charles-Emmanuel, la Silésie à Frédéric II.

Assurément, si l'on se reportait aux espérances magnifiques sous lesquelles s'était formée la guerre, la paix qui la terminait pouvait paraître un mécompte. Conclue après les malheurs et les fautes où nous avait égarés le mirage d'un beau dessein, avec les garanties et les avantages qu'elle nous présentait, cette paix était honorable; elle poursuivait l'avancement de notre système fédératif, elle marquait un pas de plus parmi les étapes glorieuses de notre grandeur nationale, qui s'appelaient les traités de Westphalie, des Pyrénées, de Nimègue, d'Utrecht, de Vienne.

Au midi, nous acquérions un client héréditaire de plus : la branche de la maison de France, qui s'établissait à Parme et à Plaisance, c'était le sang français, c'étaient les exemples, les traditions, le nom de la France greffés au cœur même de la Péninsule. Un Bourbon, fils de Philippe V et gendre de Louis XV, allait étendre au centre de l'Italie l'œuvre fondée, douze années auparavant, à Naples et à Palerme, alors qu'accomplissant une des pensées les plus persévérantes de la politique capétienne, un petit-fils de Louis XIV était venu régner sur ces rivages où les Valois et les Guises s'étaient essayés en vain, où le frère de saint Louis, le sombre Charles d'Anjou, avait élevé une monarchie féodale qui, de là, s'était répandue en Albanie, en Hongrie, en Pologne, à Constantinople, à Jérusalem, à Tunis, dans tout le bassin de la Méditerranée. Les Alpes comme les Pyrénées se trouvaient abaissées pour nous : au delà des deux monts, ce que l'on nomme aujourd'hui l'union des races latines, ce que l'on appelait autrefois le pacte de famille, était préparé.

Gênes, notre alliée fidèle, recouvra Finale, elle rentra en possession de son territoire violé : comme nous soutenions le Piémont contre l'Autriche, nous protégions, au dedans de l'Italie, les faibles contre les forts. Sage conduite où notre intérêt particulier s'accordait avec les vœux et le bien des peuples! Derrière les transformations de langage et d'idées qu'engendre le mouvement des siècles, les lois d'une nation, non pas celles qu'elle fait au jour le jour, mais celles qui l'ont faite elle-même, ne changent pas, elles vivent et agissent toujours; au fond, M. de Boufflers qui, mourant dans son triomphe, sauvait Gênes, en 1747, du retour des Austro-Sardes, servait et illustrait la même cause que le chevaleresque Boucicaut en 1402 et que l'héroïque Masséna en 1800 : la cause de

l'influence française au delà des Alpes. Cette influence contenue dans des bornes raisonnables, la république de Gênes, qu'avait, un jour, si durement traitée Louis XIV, ne la répudiait pas; près de disparaître, en 1814, dans la domination piémontaise, elle demanda comme une grâce suprême au congrès de Vienne, si le gouvernement de ses Doges ne lui était pas restitué, de passer sous le sceptre d'un prince de la maison de France[1].

En Allemagne, l'événement avait justifié, pour l'éternelle humiliation de la maison d'Autriche, la prévoyante colère qu'avait éprouvée le prince Eugène de Savoie, lorsque, voulant récompenser l'électeur de Brandebourg de ses bons offices contre la France, l'empereur Léopold Ier l'avait reconnu roi de Prusse : « Si j'étais le maître, s'était écrié le vainqueur de Malplaquet, je ferais pendre le ministre qui a conseillé cette faiblesse. » L'avénement définitif de la Prusse parmi les grandes puissances avait suivi de près celui de ses princes parmi les rois. Le vassal des empereurs était aujourd'hui leur égal, demain il sera leur rival. L'emblème de la vieille Autriche pouvait devenir celui de l'Allemagne nouvelle, de l'Allemagne telle qu'elle sortait de la guerre de 1741 : une aigle à deux têtes. Ce n'était pas un mauvais résultat pour la France. Ce partage des forces germaniques entre deux États qui, même dans leurs passions communes, se soupçonneraient et se surveilleraient toujours, tendait à la sécurité générale : ils s'empêcheraient mutuellement de trop dominer, ils portaient en eux, dans l'irrésistible fluctuation de leurs rancunes, de leurs tiraillements, de leurs défiances, les contre-poids salutaires qui feraient le repos du monde. En 1779, la Bavière, menacée par l'Autriche, fut sauvée par la Prusse; et en 1814, la Saxe, convoitée par la Prusse, fut protégée par l'Autriche. Otez cette jalousie qui tirait toujours en des sens contraires et tenait en échec les ambitions les plus impatientes : que serait devenue l'intégrité de la France après la convention de Pilnitz, lors du congrès de Vienne, dans le cours de nos révolutions ultérieures? La France n'avait désormais qu'une politique à suivre, elle la trouvait toute tracée : garder la balance droite entre l'Autriche et la Prusse, ne se lier indissolublement ni avec l'une ni avec l'autre, ne pas précipiter celle qui pencherait, ne pas exciter celle qu'emporterait une élévation exorbitante, les arrêter au be-

[1] Ce curieux détail a été rappelé, il y a quelques années, par Mgr Charvaz, archevêque de Gênes, dans l'oraison funèbre qu'il prononça de M. le marquis Brignoles, l'éminent plénipotentiaire chargé d'exposer au congrès de Vienne les réclamations et les droits de la République.

soin, celle-ci dans son essor, celle-là dans sa chute. Que la France ne s'écartât pas de ces voies; qu'elle prît pour règle la recommandation si simple et si forte, qu'à propos des affaires de la Bavière en 1779, Louis XVI écrivait, de sa main, à son ministre des relations extérieures, M. de Vergennes : « Honnêteté et retenue doit être notre marche[1]. » Et puissante comme elle l'était, avec les immenses bienfaits qu'elle avait reçus de Dieu et du temps, s'étendant toujours dans son enceinte naturelle, accrue de Metz et des évêchés, de l'Alsace et de la Franche-Comté, de la Lorraine, qui représentaient dans notre histoire le travail accumulé de trois siècles, elle était plus assurée que jamais de faire prévaloir l'équilibre en Europe, et, au centre de cet équilibre, sa propre suprématie!

H. DE LACOMBE.

[1] Cette lettre de Louis XVI a été publiée par M. Geffroy dans ses *Études sur Gustave III et la cour de France.*

DOUCE-AMÈRE

I.

DANS UN WAGON.

Vers la fin du mois de janvier 1860, tandis qu'un des trains du chemin de fer de l'Ouest, qui venait de quitter Versailles, s'élançait à toute vapeur vers Paris, deux hommes occupaient seuls un compartiment de première classe.

Chacun de ces voyageurs n'avait fait au départ aucune attention à l'autre, supposant probablement qu'une contemplation mutuelle ne leur offrirait qu'un médiocre intérêt. D'ailleurs, bien qu'il ne fût que six heures, la nuit était depuis longtemps complète. En montant en voiture, ils s'étaient installés aux coins opposés ; chaudement enveloppés dans leurs paletots, ils avaient ouvert l'un une lettre, l'autre un livre, et ils lisaient tant bien que mal, à la lueur de la lampe qui éclairait l'intérieur du wagon.

A certains détails de l'apparence extérieure qui leur étaient communs, on pouvait aisément reconnaître qu'ils appartenaient à la même couche sociale. Un observateur eût été plus loin. De l'aspect de leur toilette, de leur air froid, réservé, un peu gourmé, il aurait conclu que, malgré leur jeunesse, ils exerçaient une de ces trois professions libérales : magistrat, médecin ou notaire. Leur mise trahissait en effet l'influence de certaines exigences de convention qui sont, à Paris surtout et dans le voisinage, d'obligation assez stricte.

Ainsi, sans parler de l'absence de moustaches, signe caractéristique cependant, ces messieurs portaient des vêtements d'une coupe sévère et de nuance sombre. L'un avait même une cravate blanche et un chapeau de soie. Le second, par un laisser-aller que justifiait sa

présence en chemin de fer, était coiffé d'un chapeau de feutre mou à larges bords. Ils étaient, au surplus, de caractère tout à fait différent, ce que révélait à première vue l'examen de leur physionomie.

Celui qui semblait être le plus âgé et qui n'avait sûrement pas dépassé trente ans, était grand, de complexion vigoureuse. Il avait tous les dehors d'une humeur joyeuse et vivace, dont il s'étudiait à corriger les élans par une surveillance continuelle ; aussi, ses mouvements étaient guindés. Mais la flamme de son regard, d'où jaillissaient par instants des éclairs de jeunesse aussitôt amortis, protestait contre la contrainte évidente qu'il s'imposait. Son visage était sérieux, — en même temps vermeil, presque rubicond ; il aurait été ouvert et franchement sympathique, sans le parti pris qui en dénaturait l'expression. Cet homme jouait, sans nul doute, un rôle en opposition avec ses goûts et ses tendances naturelles ; mais l'ayant accepté, il faisait ce qu'il pouvait pour le remplir en conscience. Ses efforts n'allaient pas jusqu'à l'hypocrisie ; il s'observait, ne dissimulait pas. C'était moins pour les autres que pour lui-même qu'il s'appliquait à se modérer, car ses grands yeux noirs ne se baissaient pas aisément. Il était très-brun, fort bien de sa personne, et ses manières dénotaient une éducation distinguée.

Son compagnon, plus petit, n'avait nul besoin de se contenir ; tout en lui annonçait une nature plus calme. Sa tenue était moins correcte, quoiqu'on y reconnut une sorte d'affectation voulue à la sévérité. Il était blond, son visage rosé avait la transparence de tons de celui d'une jeune fille. De légers favoris entouraient ses joues ; son air était moins gourmé, — il paraissait être un peu plus jeune.

Le train était en marche depuis quelques minutes, quand le premier, repliant sa lettre, tira de sa poche un élégant porte-cigares :

— Monsieur, dit-il, je vous demanderai la permission de fumer.

— Excusez-moi, monsieur, répondit-on, d'une voix douce, au timbre féminin, j'ai le malheur de ne pouvoir supporter l'odeur du tabac.

Pendant ce colloque, ils avaient échangé un rapide regard. Le blond, très-timide, qui avait rougi en prononçant son veto, s'était, par contenance, replongé dans la lecture de son livre. Quant à son voisin, plus hardi, mais par-dessus tout mécontent, il fit un geste de désappointement qu'il ne chercha pas à déguiser, et s'enfonça dans le coin matelassé du wagon. Toutefois, il considéra avec pitié le malheureux assez déshérité pour n'être pas à la hauteur de son époque. Bientôt il s'écria en se rapprochant de lui :

— Mais, je ne me trompe pas.... Vernoise !

L'autre releva la tête à cette interpellation, examina un instant

son interlocuteur et lui tendant avec empressement les deux mains :

— Clausalle ! dit-il.

— J'aurais dû te reconnaître immédiatement, reprit celui qui avait parlé tout d'abord ; il n'y a que toi qui ne fume pas au dix-neuvième siècle.

Après l'échange des premiers étonnements et des sentiments de visible satisfaction qu'éprouvaient à se revoir ces deux hommes qui s'étaient perdus depuis huit ou dix ans, et avaient été liés pendant leur jeunesse, la conversation suivante s'établit entre eux :

— Cher, dit Clausalle, tiens-tu toujours à m'empêcher d'allumer un cigare ?

— Je suis trop heureux de la rencontre pour t'enlever une jouissance le jour où le hasard nous réunit. Fume, mon ami ; je tâcherai de me défendre comme je pourrai.

Clausalle ne se fit pas répéter la permission.

— Voyons, reprit-il, en aspirant avec volupté quelques bouffées coup sur coup, tu ne m'as pas écrit depuis nombre d'années, et je reconnais que j'ai été envers toi aussi coupable que tu l'as été à mon égard. Mais, puisque nous nous sommes retrouvés, je ne te perds plus, n'est-ce pas ? Nous étions de grands amis autrefois. Qu'es-tu devenu ?

— Substitut, à Châlon-sur-Saône, depuis trois ans. C'est mon troisième siége ; j'avais passé précédemment par Autun et Mâcon.

— Marié ?

— Non, pas encore. Et toi ?

— Substitut aussi, à Versailles. C'est également mon troisième siége, l'ayant été à Péronne et à Melun. J'ai un avantage sur toi, je suis marié. Je possède, en outre, un beau-père et une belle-mère avec lesquels je vis ; un mariage complet. Je te présenterai, car je présume que tu viendras me voir. Comment se fait-il que je te rencontre ici ?

— Je suis en congé.

— Au mois de janvier, si près de la rentrée ?

— Oui. Je n'avais pas mis les pieds à Paris depuis l'École de droit ; une affaire importante m'y a appelé et j'ai demandé un mois, à tout hasard. J'use mon temps en flâneur, comme tu vois.

— Est-il avancé ton congé ?

— J'ai encore trois semaines.

— Bravo ! nous avons tout loisir pour retremper notre vieille amitié. Es-tu content à Châlon ?

— Pas trop. Pourtant, je ne suis pas difficile et je m'accommode volontiers de toutes les résidences.

— Tu es capable d'avoir conservé tes vieilles habitudes. Travail-

leur forcené, tu ne songeais jadis qu'à l'étude. Est-ce encore comme cela ?

— A peu près. Mais je commence à vieillir, bientôt trente ans, et j'avais en tête de me marier. Il y a à Châlon une famille qui me conviendrait sous tous les rapports. J'y suis bien accueilli ; malheureusement, elle habite Paris l'hiver, et il serait question pour elle de s'y fixer définitivement. T'ai-je dit qu'une jeune fille charmante en fait partie ? Je crois que, si je demandais sa main, j'aurais quelque chance d'être agréé.

— Eh bien, qui t'arrête ?

— La jeune fille consentirait, la famille, quoique bien disposée, fait des objections ; et Châlon est pour moi le plus hideux des séjours.

— Comment ! on te refuse, toi ? Cependant, si j'ai bonne mémoire, tu n'es pas un de ces prétendants qu'on dédaigne. Tu as un beau nom ; à moins que ce ne soit encore comme de notre temps. Te tiens-tu toujours à Vernoise tout court ?

— Pardon, depuis la loi sur les titres, j'ai repris celui de ma famille. Mes cartes de visite sont pleines : Anatole Vernoise, vicomte de Sergerey, substitut du procureur impérial. Il n'y a plus de place pour rien ajouter.

— A la bonne heure. De plus, tu dois avoir une assez jolie fortune ; tu n'a jamais été dissipateur.

— Cent cinquante mille francs et quelques économies.

— Alors, on ne te refuse pas ; que me dis-tu là ? Ou bien il y a quelque chose ?

— Sans doute ; il y a quelque chose.

— Qu'est-ce donc ?

— Voici : la famille, qui est de bonne bourgeoisie, serait jusqu'à un certain point flattée de ma recherche, je crois en être sûr. Elle est riche ; mes cent cinquante mille francs ne pèsent guère à côté de la dot de la jeune fille, qui passe dans le pays pour être de plus du double. Néanmoins, je puis me présenter sans forfanterie dans les conditions où je suis. On répond à mes prétentions que je ne suis pas assez riche pour vivre indépendant, ce qui, à la rigueur, est exact ; que j'ai besoin de mon emploi, qu'il faudrait au moins que cet emploi offrît plus de garanties de stabilité.

— Bref, on voudrait que tu fusses inamovible ?

— Tu l'as dit. Je n'ai rien à répondre à cela ; d'ailleurs, je ne suis guère éloquent, même quand j'ose parler, ce qui n'arrive pas tous les jours.

— Tu es là tout entier.

— Que veux-tu ? Mes études et mes goûts me poussent plus natu-

rellement vers le fauteuil du juge que vers la tribune du parquet. Le plus clair pour moi dans cette affaire, c'est que, à supposer que je devinsse inamovible, ce n'est pas à un simple juge du tribunal de Châlon qu'on donnerait celle que j'aime.

— Ah ! çà, attendrait-on par hasard que tu fusses nommé à la Cour de cassation ?

— Ce n'est pas précisément cela ; seulement, la résidence de Paris serait nécessaire ; et on m'y a envoyé pour faire des démarches.

— Peste ! dit Clausalle, en regardant son ami d'un air singulièrement narquois.

— Tout simplement. J'ai considéré cette réponse comme une défaite polie. Toutefois, il m'a paru que je devais à l'affection que j'éprouve pour la jeune fille, que je devais à moi-même enfin, de surmonter ma répugnance et ma timidité. C'est pour cela qu'à mon débotté, je me suis rendu au ministère pour faire valoir mes titres. La famille de ma future prétend qu'ils sont superbes. — Tu ne sais peut-être pas que, depuis que nous ne nous sommes vus, j'ai commis un gros livre.

— Toi ?

— Hélas ! oui, heureusement, je ne l'ai pas signé, en sorte que ma modestie n'a pas eu trop à souffrir du bruit qui s'est fait autour de lui. C'est le *Traité des séparations de biens*.

— Je le connais. Mes compliments, cher ami, ce livre-là fait presque école aujourd'hui,

— Tu es trop bon. — N'ayant pas d'autre recommandation que lui, je suis allé naïvement, le tenant dans mes bras, demander une audience que j'attends encore. J'espère que je l'aurai bientôt, car dans vingt jours je serai obligé de retourner à Châlon, et que dirai-je, si je rentre sans avoir pu réussir à voir même le ministre?

— Ce pauvre Vernoise ! dit Clausalle en riant.

— Et toi, est-tu content ?

— Ravi, mon cher, enchanté.

— Tu ne désires rien.

— Absolument, si ce n'est de rester où je suis. — Voici trois ans que j'habite Versailles, et deux que je suis marié. Introduit par des amis communs dans une maison où comme dans celle dont tu viens de parler, il y avait une charmante jeune fille, j'y reçus un excellent accueil et mon cœur ne résista pas aux grâces de mademoiselle Aurore, aujourd'hui madame Clausalle. Son père et sa mère sont d'anciens fabricants de sucre retirés du commerce, qui ont émigré du Nord vers Paris. Avant d'y entrer, ils ont fait une station à Versailles, où les a retenus un oncle dont on prenait grand soin et qu'ils ont perdu presque en arrivant. Mon mariage les y a provisoirement fixés. Ils ne

veulent pas se séparer de leur fille, qui est leur unique enfant. M. Bodignon, c'est le nom de mon beau-père, a eu dans sa vie un grand nombre de procès et professe un saint respect pour la justice ; il désirait vivement avoir pour gendre un magistrat. Par bonheur, c'était aussi le vœu de madame Bodignon. En moins d'un an j'ai été amoureux, prétendu et marié. Je ferai peut-être bien d'ajouter que le sucre leur a laissé quelque chose comme quinze cent mille francs.

— C'est fort beau. Et ton avenir?

— Mon avenir se borne à vivre le plus paresseusement que je peux, m'occupant du parquet juste assez pour ne pas me fatiguer, afin de n'être pas oisif, et surtout comme un antidote contre le désœuvrement : dans un but hygiénique aussi, enfin pour n'être pas sans cesse fourré chez moi à taquiner ma femme et à me rassasier de mon ménage... Et puis, je vais très-souvent à Paris.

— Pourquoi faire?

Clausalle sourit à cette question, et il répondit :

— Mon cher, tu es encore célibataire ; il y a, par conséquent, dans le mariage, bien des choses sur lesquelles tu ne possèdes que des idées théoriques et des illusions que le dernier quartier de la lune de miel dissipera, comme il les a dissipées pour moi et pour bien d'autres.

— Ne serais-tu donc pas heureux?

— Qui te parle de cela? Je m'estime, au contraire, le plus heureux de tous les hommes. J'apprécie même tellement mon bonheur, que je m'applique à ne pas le troubler ; je l'entretiens avec une sollicitude égale à celle des vestales pour le feu sacré, et ce n'est pas une mince besogne. Ma femme est charmante, tu la verras ; mais elle est encore fort jeune. Elle n'a jamais quitté l'aide maternelle, qui lui est indispensable. J'avais cru, dans mon innocence, que l'influence du mari aurait vite raison de celle de la mère. C'est une erreur commune à bien des hommes dans ma position, et qui est très-excusable. Après avoir essayé, sans trop insister, j'ai constaté que le succès était possible, peut-être probable, mais qu'il faudrait livrer bataille. Encore ne m'apparaissait-il que dans l'éloignement. Ma foi, toutes réflexions faites, comme j'ai horreur des tiraillements, je me suis décidé à ajourner de nouvelles tentatives. N'était-il pas plus sage avant de montrer les dents, d'éprouver si, d'aventure, je ne me trouverais pas bien de cette existence commune qui était une des conditions de mon mariage? J'ai donc laissé faire ce que ma femme et sa famille ont voulu pour notre plus grand bonheur. Quelle lumineuse idée j'ai eu là, cher ami ; les choses sont supérieurement arrangées. Ma belle-

mère, qui est une femme de tête s'il en fut, se charge de toute la partie ingrate. Elle tient les comptes de la maison et administre la fortune avec une rare fermeté. Elle donne les ordres, veille à leur exécution, en un mot remplit les fonctions d'un premier ministre. Son caractère est excellent, pourvu qu'on sache le prendre. Ce sont des alternatives d'humeur doucereuse et aigre, mêlées à une activité dont le vif-argent donnerait une idée affaiblie. Tu sais cette racine avec laquelle on fait des tisanes et qu'on appelle la douce-amère? Quand on la mâche, la première saveur est fadasse et sucrée : une amertume assez prononcée lui succède, puis le sucre reparaît. Voilà madame Bodignon. Je ne l'ai jamais goûtée, mais au moral, c'est cela. — Je présume que c'est dans la mélasse, où elle a passé sa vie, qu'elle se sera confite sur un fond de vinaigre. Bonne personne, au demeurant, et dont je ne parlerais pas sur ce ton léger si j'avais sérieusement à me plaindre d'elle. Son mari, depuis longtemps accoutumé à ses façons d'agir, ne la contredit sous aucun prétexte et se borne à opiner du bonnet. Le jardin est sa spécialité, à lui. Il y est toute la journée, travaille comme un nègre à bêcher et à ratisser les plates-bandes ou les allées et ne le quitte guère qu'aux heures des repas. Il s'était adonné d'abord au culte des tulipes; il a ensuite abordé les roses et toutes les fleurs. Depuis, il s'est insensiblement élevé de l'horticulture à la pomologie et pratique le poirier comme pas un. Il reconnaît toutes les espèces et serait de force à reconstruire la moindre poire dont il ne resterait plus que l'œil et la queue. C'est un Cuvier dans son genre. Il n'a d'opinion sur rien, sauf sur ce chapitre, et blâme la méthode du célèbre du Breuil pour le pincement des arbres à fruit. Citer ce nom devant lui avec éloges le met presque en colère.

— Et bien! et toi?

— Moi, j'assiste à ce qui se fait; je l'approuve ou je ne l'approuve pas, mais je réserve mon opinion.

— Par exemple!

— Pure politique de ma part, mon bon. Je suis expectant, comme disent les médecins. Outre que je m'amuse quelquefois beaucoup du spectacle que j'ai sous les yeux, je me suis si bien habitué, à l'instar de mon beau-père, à n'agir que par ma belle-mère, qu'il me serait certainement on ne peut plus pénible de changer cet état de choses.

— Ce n'est pas possible; un jeune ménage doit avoir besoin de sa liberté d'action.

— Attends un peu, ne sois pas si impatient. Ma femme a précisément le caractère qui convient à la fille de madame Bodignon. Douce, patiente et d'une égalité d'humeur à défier le diable, elle connaît si

bien sa mère, et la tendresse dont elle l'entoure est si grande, que son obéissance va jusqu'à prévenir le commandement. C'est le dévouement filial dans toute sa pureté. Ce n'est pas seulement ma belle-mère qui tient à ce que nous habitions tous ensemble, unis comme une botte d'asperges, disait Musset ; ma femme, pour rien au monde, du moins en ce moment, ne consentirait à abandonner la robe de sa maman. Elle m'a aimé, elle m'aime encore beaucoup ; je le sais, j'en suis sûr ; mais à sa manière, placidement, parce qu'on lui a assuré que le devoir l'exigeait. Elle serait bien embarrassée si madame Bodignon lui prescrivait demain un revirement. Je n'ose déduire logiquement ce qu'elle ferait. Je veux penser pourtant, sans trop de fatuité, qu'elle aurait de la répugnance à se soumettre. Il m'est donc très-facile de la rendre heureuse ; je lui rembourse ce qu'elle m'avance, partant quittes ; et notre union est l'emblème de la félicité. Jamais un nuage dans notre ciel, jamais l'ombre d'une discussion ou d'un conflit ; ma femme et moi, nous détestons autant l'un que l'autre ces criailleries auxquelles se livrent certains époux avec tant de déplorable facilité. J'ai le caractère aussi souple qu'elle ; nous nous adorons presque sans nous parler. Je donne mon approbation à tout ce que fait ma belle-mère ; je cause arbres fruitiers avec M. Bodignon et je lui demande le nom de toutes les poires que je rencontre sur mon chemin. Cette attention le charme et me coûte peu. Je lui livre de temps en temps du Breuil pieds et poings liés ; j'embrasse ma femme au front le matin et le soir, je joue avec Linette... Pardon, j'ai un amour d'enfant, une petite fille d'un an qui est une merveille et qui s'appelle Pauline...

— Mais je ne te reconnais plus, tu as donc fait de toi-même une complète abnégation ?

— Tu m'interromps au plus beau moment. Ce qui me reste à te dire t'expliquera ma vie toute entière. Chaque médaille a son revers, voici celui de la mienne ; comme tu le dis, avec la logique d'un profond juriste, il est impossible à un homme de mon âge d'abdiquer impunément toute personnalité ; c'est pour cela que je vais si souvent à Paris. Il faut à une machine à vapeur bien organisée une soupape de sûreté, sous peine d'éclater par suite d'une tension trop forte. Eh bien, j'ai ma soupape. Quand le père Bodignon m'a suffisamment parlé poirier, quand ma belle-mère m'a longuement entretenu de ses combinaisons, quand ma femme ne trouve rien à me dire, je monte en chemin de fer.

— On te laisse donc un peu de liberté ?

— Ah ! voilà, j'ai eu le talent de persuader chacun que ces voyages étaient absolument nécessaires, à cause des relations à conserver. J'ai inspiré, sous ce rapport, à ma belle-mère une confiance abso-

lue. Elle est telle, que je découche parfois, sans que personne en prenne ombrage. Cette chère Aurore n'est pas jalouse. Lors même qu'elle ne serait pas incapable d'éprouver un mauvais sentiment, qu'est-ce que la jalousie viendrait faire dans sa vie? Elle dérangerait tout... Je te confesserai que j'ai assez bien dirigé ma barque. Pour consolider à jamais la confiance dont veut bien, à certains égards, m'honorer madame Bodignon, j'ai poussé le machiavélisme jusqu'à rendre compte de ma conduite, de moi-même, et sans attendre ses questions. Il va de soi que mes récits ne sont pas toujours d'une exactitude rigoureuse, je le confesse. Qu'importe pour la valeur du sentiment auquel j'obéis? Il n'en est nullement affaibli. Une seule chose pourrait contrarier ce petit arrangement, c'est l'argent; car tu penses que mes excursions à Paris sont assez chères, quoique j'aie un abonnement avec la compagnie. Grâces à Dieu et à madame Bodignon, je n'en manque jamais. Ainsi, je t'ai dit le chiffre de la fortune de mon beau-père; moi, je possédais un peu plus de deux cent mille francs. Nous avons formé du tout une seule masse, de l'administration de laquelle ma belle-mère est investie à l'unanimité. Elle pourvoit à l'entretien de la maison, qui est montée sur un pied convenable. Nous avons un hôtel entre cour et jardin; on l'a divisé en deux parties distinctes, qui comprennent chacune un appartement confortable, avec un seul salon et une seule salle à manger. Nous sommes logés, nourris, avec cela deux chevaux, une jolie voiture. Puis, pour la toilette de ma femme, nos menus plaisirs et nos charités, mille francs par mois, payés rubis sur l'ongle, et dont on ne nous demande pas l'emploi.

— J'imagine que tu ne te trouves pas trop à plaindre?

— Nous ne dépensons pas tout. Afin d'encourager plus encore les bonnes dispositions dont je suis l'objet, je fais quelquefois de légères économies dont je remets le montant. Est-ce assez réussi? Voilà, mon cher, quel est mon genre de vie. Non-seulement je suis satisfait de celui-là, mais encore je n'en veux pas d'autre, et je ne sais pas trop si, ayant eu la faculté de choisir, je serais aussi bien tombé. Car il ne me manque rien : j'ai tout l'argent que peut souhaiter un homme raisonnable; chez moi m'attend un intérieur paisible, ce bonheur calme que l'usage quotidien accroît, loin de le diminuer. Enfin, je possède le plus grand des biens de ce monde, la liberté, tempérée par une nuance de joug que nous ne détestons pas, nous autres Français, et qui passe pour être un de nos besoins.

— Oui, tu es heureux; mais...

— Pas de réticences; je le suis complétement, goûtant du mariage et des joies de la famille toutes les roses, sans en ressentir les épines, attendu que j'ai la ressource de me sauver aussitôt que je

sens qu'il y a trop de tension dans la chaudière, et qu'il est temps d'ouvrir la soupape de sûreté.

Comme Clausalle achevait sa phrase, le train entrait dans la gare de Paris.

— As-tu dîné? dit-il à Vernoise.

— Non, répondit ce dernier.

— Moi non plus, par précaution. Eh bien, maintenant que je t'ai ouvert mon cœur comme à un vieil ami, si tu le veux, je me charge de toi pour la soirée : nous souperons, au lieu de dîner, et je te montrerai l'usage que je fais des heures que je dérobe à madame Bodignon. Enfin, considérant que tu es un excellent motif pour légitimer un extra, je découche. Je ne rentrerai à Versailles que demain, te ramenant comme un trophée et une excuse. Cela te convient-il?

— Soit.

— Tu verras demain quelle délicieuse famille le ciel m'a départie. Pour aujourd'hui, pensons à autre chose, et viens avec moi.

II

CHANGEMENT A VUE.

— Je t'emmène à pied, dit Clausalle en sortant de la gare; nous allons à deux pas d'ici.

En effet, ils arrivèrent rapidement rue d'Astorg, devant une maison de belle apparence.

— Si ce que tu aperçois ce soir te surprend un peu, reprit Clausalle en y pénétrant avec son ami, ne te gênes pas. Toutes les questions sont permises, je ne redoute aucune indiscrétion.

— Où me conduis-tu? demanda Vernoise, qui montait à sa suite les premières marches d'un escalier recouvert d'un tapis. Ne vas pas, au moins, me jouer le méchant tour de me mener faire une visite. Songe que je ne suis pas présentable.

— Calme-toi; tu auras bientôt le mot de l'énigme.

Au second étage, Clausalle ouvrit une porte au moyen d'une clef microscopique qu'il avait sur lui, et poussa Vernoise dans un petit appartement.

— Où sommes-nous?

— Chez moi, cher ami. Ceci est un pied-à-terre qui m'est très-utile, les hôtels sont si chers. Voici le salon; là est une chambre à coucher; par ici, une pièce grande comme la main figure la salle à manger. C'est tout.

— Madame Clausalle connaît ce réduit ?

— Je dois à la vérité de déclarer que j'ai jugé inutile de lui en révéler l'existence.

— Oh! oh! voilà qui est grave.

— Nullement. Veux-tu savoir à quoi cela me sert? Regarde.

Clausalle passa dans la chambre à coucher, dont il laissa la porte ouverte, et Vernoise reconnut avec surprise qu'il se déshabillait.

Le chapeau noir, la cravate blanche et les vêtements de couleur sévère qui composaient sa tenue de ville disparurent en un clin d'œil avec l'air gourmé qu'il affectait. Au bout de quelques minutes, la transformation était radicale : au lieu d'un magistrat contraint et guindé, on avait devant soi un garçon de bonne mine, au regard vif, le sourire sur les lèvres, portant avec une crânerie élégante un large col rabattu sur une cravate de fantaisie, un gilet à carreaux, un pantalon gris-perle et une jaquette très-courte, à la boutonnière de laquelle on apercevait encore, flétris et décolorés, les restes d'un bouquet de violettes. Quand il eut complété le déguisement par un lorgnon à verres bleus qu'il se planta sur le nez à demeure, il était à peu près méconnaissable.

— Que signifie tout cela? dit Vernoise ébahi.

— La soupape de sûreté, pas autre chose. Je t'ai prévenu de ne pas trop t'étonner : tu n'es pas encore au bout. A présent, sortons et discutons l'emploi de la soirée... As-tu quelques préparatifs à faire? Où es-tu logé?

— Hôtel du Louvre. Je ne serais pas fâché d'y rentrer un instant.

— Rien de plus aisé. Avec une voiture, c'est l'affaire de quelques minutes. Je t'offre, sauf amendement, une tournée dans un ou deux théâtres, une station à Valentino ou au Casino, cela creuse, et le souper ensuite.

— Mais...

— Les théâtres dont je parle sont ceux où le spectacle est dans la salle autant que sur la scène. Il y a de jolies femmes, et on n'est pas trop collet-monté. Un acte à chacun, c'est une bonne dose. Ne compte pas sur les Italiens ou les Français ; notre ambition doit se borner aux Bouffes, aux Variétés, aux Folies, aux Délassements... choisis, à moins que tu ne préfères l'Alcazar, l'Eldorado, ou autres cafés chantants.

— Bon Dieu ! qu'est-ce que tout cela ?

— Des endroits où l'on rit et où l'on s'amuse, quand on n'y entre pas avec le parti pris de s'ennuyer. Je n'y vais qu'affublé de cette façon, pour assurer mon repos, et pas du tout par respect humain personnel. Un magistrat dans ma position n'a pas le droit de fréquenter impunément ces lieux de perdition ; la dignité est là. Paris,

tout grand qu'il soit, est terriblement petite ville. On s'y épie et s'y dénigre aussi bien qu'à Châlon; la tenue avant tout. Si je commettais l'imprudence de m'aventurer là sans prendre mes précautions, autant m'y rendre en robe; je serais vite reconnu, puis dénoncé, ce qui pourrait avoir de graves conséquences à tous les points de vue. Ainsi métamorphosé, je n'ai rien à craindre. La dénonciation s'émousserait contre mon déguisement, qui sauve l'honneur du corps.

— Il faut donc que je me déguise aussi?

— Toi, tu n'es pas connu, tu n'appartiens pas au ressort, et ta qualité de provincial te vaudrait au besoin l'immunité. D'ailleurs, je pense que ton intention n'est pas d'arborer l'habit et la cravate blanche. Reste comme tu es; avec un chapeau noir et des gants clairs, tu passeras pour un notaire ou un secrétaire d'ambassade qui a ôté ses décorations.

— Quelle singulière existence!

— Une partie double, mon bon. Condamné par profession à la gravité, j'avoue qu'il m'est impossible de garder constamment le sérieux de l'emploi. A de certains moments, bon gré mal gré, le naturel reparaît et je redeviens le joyeux compagnon d'autrefois. Cela dure une heure au moins, cinq ou six au plus, et je reprends mon rôle. Chez moi je ne suis pas libre, pas plus qu'au Palais. M. et madame Bodignon ont donné leur fille à un magistrat, je suis tenu de l'être toujours pour eux. C'est pourquoi je ressemble à un acteur en scène ou à un prince en représentation. Cette tyrannie de l'étiquette est parfois des plus pénibles; ne pouvant la détruire, je l'esquive dès que l'occasion se présente.

— Tout cela est inouï.

— Ne te hâte pas trop de me juger sévèrement. Je te livre ma vie du premier coup, parce qu'au fond je n'ai pas grand'chose à cacher. J'ai besoin parfois de rire et même de danser en liberté, voilà tout.

En devisant ainsi, les deux amis s'étaient fait conduire à l'hôtel du Louvre et Clausalle avait assisté à la courte toilette de Vernoise. Ils étaient ensuite sortis de nouveau, pour commencer sur le boulevard une flânerie qui dura peu, parce que le froid était piquant.

— Tiens, dit Clausalle, commençons par les cafés chantants, en voici un. Une recommandation : Ici, de même que partout où nous irons ce soir, je ne suis plus que M. Robert. Tu m'entends pas d'imprudences.

Ce spectacle entièrement nouveau pour Vernoise, ne lui déplut pas. D'une galerie où ils venaient de s'asseoir, le coup d'œil était en effet assez intéressant par son étrangeté lorsque, s'étant habitué à la vapeur lourde et épaisse qui flottait comme un nuage, le regard parvenait à en saisir les détails.

La salle, vaste et profonde, était éclairée à profusion. Un immense lustre tombant d'une coupole mauresque, et des torchères en grand nombre, appliquées à des colonnettes de même style, y répandaient à flots la lumière. Au-dessus d'elles, les trèfles découpés des ogives allaient refléter dans de larges glaces l'intensité lumineuse de leurs tons multicolores. La dorure des rinceaux et des arabesques s'enlevait à la lueur crue du gaz, sur le fond grisâtre de la décoration générale, dont des touches vives, savamment dispersées, rompaient la monotonie.

Tout au bout, une scène véritable se dressait, plus brillamment illuminée. Là, figurait une sorte d'exhibition. Des femmes parées, fleurs au front, épaules nues, se tenaient assises par groupes, entourées d'hommes en habit noir. Mais ce n'étaient que des comparses destinés à peupler le théâtre. Les premiers sujets, quand leur tour était venu de paraître, faisaient leur entrée par la coulisse.

En bas, sur le sol, tout autour dans la galerie, partout où une place était disponible, il y avait des tables et des tables encore, rondes avec un dessus de marbre. Elles se touchaient presque, pourtant une foule variée de consommateurs de toutes classes trouvait le moyen de s'y installer, et des garçons au tablier blanc, la tête frisée, de circuler dans cette fourmillière avec une activité incessante.

Le bruit des conversations, celui des verres heurtant le marbre et mille autre confus, formaient un vacarme assourdissant. On distinguait parfois le rire strident des femmes, la grosse voix d'un client qui se fâchait, les appels adressés aux garçons, puis le silence s'établissait soudain, l'orchestre avait préludé et un chanteur, une chanteuse ou un instrumentiste, quelquefois un funambule, commençait ses exercices. La romance débitée, le morceau joué ou les tours terminés, les applaudissements bruyants éclataient, mêlés à des trépignements sourds sur le plancher, à des cris d'enthousiasme, à des bravos frénétiques, et le bruit habituel se renouvelait.

Tout le monde fumait. L'âcre odeur du tabac, le parfum pénétrant des consommations alcooliques, les émanations inhérentes à toute agglomération d'êtres humains amalgamés avec la poussière et les chaudes irradiations du gaz, tout cela prenait à la gorge et causait comme une torpeur capiteuse.

En somme, Vernoise ne s'ennuya pas ; il entendit des chanteurs et des chanteuses en vogue. Clausalle était un excellent cornac et connaissait merveilleusement ce monde-là. Il lui fit voir les célébrités et poussa le talent jusqu'à ne pas laisser à la satiété le temps de se produire. Il observa fidèlement le programme arrêté d'avance et au bout d'une heure qui s'écoula vite, emmena son ami dans un petit

théâtre du voisinage. Le séjour qu'ils y firent fut également très-court. Comme dix heures approchaient, Clausalle proposa le bal, affirmant qu'il avait besoin de danser. Vernoise ne formula aucune objection; le Casino de la rue Cadet était tout près : ce fut là qu'ils se rendirent.

A tout prendre, il n'y avait pas une énorme différence entre cet établissement, alors un des plus fameux de Paris en son genre, et le café chantant. A part la décoration, qui était toute différente et non moins riche, c'était à peu près le même personnel, la même fumée, les mêmes émanations. Seulement, la plus grande partie du public, au lieu d'être assis devant de petites tables, se promenait. On se suivait les uns les autres dans toute la longueur de la salle. Les femmes dominaient, quelques-unes jeunes et jolies, la plupart ne l'étant plus ou ne l'ayant jamais été. Presque toutes en toilettes élégantes et excentriques, dissimulant, sous la poudre de riz, une expression unanime de fatigue et de flétrissure. Beaucoup étaient seules ou accompagnées d'amis. La portion masculine, constamment provoquée du regard et de la voix, n'avait que l'embarras du choix. De tour en tour, des couples se formaient et se disjoignaient. Ces allées et venues étaient accompagnées par les éclats bruyants des conversations, et ceux plus bruyants encore de l'orchestre qui, du haut d'une tribune, lançait partout les fanfares pénétrantes d'une polka, d'une valse, d'une mazurka ou d'un simple quadrille. Le milieu de la salle était réservé aux danseurs, dont un entourage compact suivait les mouvements pleins de fantaisie désordonnée.

Après avoir fait quelques tours avec son ami, Clausalle lui demanda un congé d'une demi-heure. Il lui donna rendez-vous à un point déterminé et se lança dans la mêlée.

Vernoise, qui le suivait des yeux, vit bien qu'il était en pays de connaissance. Il distribuait force poignées de main à droite et à gauche, recevait des femmes de gracieux sourires et, ayant cherché une danseuse, une demi-douzaine se présentèrent.

Tandis que, les regards attachés machinalement sur les évolutions chorégraphiques, Vernoise avait l'air de les contempler exclusivement, avec le culte fervent d'un adepte, sa pensée, par une évocation soudaine, s'était envolée bien loin de là. Involontairement, au milieu de cette agitation joyeuse, il s'était rappelé le temps où lui-même prenait part à des fêtes de ce genre, alors que sa jeunesse studieuse ne dédaignait pas les réunions de la Chaumière. Le père Lahire, les grisettes, ses camarades de l'École de droit, que de souvenirs ardents et vivaces arrivaient en foule! C'était comme un rêve; comme un rêve aussi, cette vision triomphante s'évanouit. Il ne

fallut pour cela qu'une main qui se posa tout à coup sur son épaule et une voix qui lui disait tout bas :

— Viens vite ; et tout à l'heure les explications.

C'était Clausalle. En parlant, il l'entraînait ; évitant évidemment une poursuite. En effet, il était suivi par un personnage qui l'avait observé pendant toute la durée de la danse à laquelle il venait de figurer. Ce personnage, qui pouvait avoir soixante ans, était de taille moyenne, vigoureux et trapu ; son visage rouge, au nez bourgeonné, annonçait un ami de la dive bouteille. Il avait de petits yeux gris, de grosses moustaches blanches coupées en brosse et un large bouquet de barbe au menton. Sa physionomie manquait absolument de noblesse, mais non pas d'expression. A côté de signes irrécusables qui trahissaient l'abrutissement, on y lisait une malice cauteleuse et brutale. Sa mise était celle d'un ancien militaire : redingote boutonnée qui dessinait la taille, pantalon à blouse, très-large et allant en se rétrécissant jusqu'aux pieds, chaussés de bottes auxquelles résonnaient des éperons étincelants. Son chapeau, de haute forme, luisant comme un miroir, incliné sur l'oreille, la main armée d'un énorme jonc, il marchait derrière Clausalle en murmurant entre ses grosses moustaches des mots qu'il entremêlait de jurons prononcés à mi-voix, et cherchait à s'avancer pour le rejoindre.

Sa victime, sans en rien témoigner, si ce n'est par une retraite rapide, se savait en danger et manœuvrait assez habilement pour l'éviter. Une chasse pareille est difficile au milieu de la foule ; quelque soin que déployât le nouveau venu pour ne pas perdre des yeux Clausalle, il en fut séparé malgré lui à la sortie, un peu encombrée comme toujours. Les deux substituts se faufilèrent prestement jusqu'à la porte, qui se referma sur eux. Lorsque le personnage arriva dans la rue, il regarda en vain de tous côtés, plus personne. Il accentua un juron énergique.

— C'est lui, murmura-t-il, j'en suis sûr ; je l'ai reconnu. Ce n'est pas avec ses lunettes bleues et sa jaquette de gandin, qu'un blanc-bec comme lui dérouterait un vieux renard. J'aurais voulu le confondre devant tout le monde, mais il ne perdra rien pour attendre. Moi, je trouve très-mauvais qu'un magistrat marié se permette de courir les bals. Dès demain, je causerai de cela avec maman Bodignon. A droite par quatre, ajouta-t-il, allons prendre l'absinthe du soir.

Ayant reconnu que toute recherche était inutile, il remonta la rue du Faubourg-Montmartre jusqu'au boulevard, et s'en fut au café du Helder.

Clausalle n'avait eu garde de se diriger de ce côté, qui était trop découvert, en dépit de la nuit. S'engageant dans le passage Saul-

nier, qu'il traversa au pas de course, il avait fait un grand nombre de détours, grâce à la multiplicité des rues de ce quartier, pour gagner aussi le boulevard. Là, les deux amis montèrent chez Brébant, où un des petits salons du premier étage ne tarda pas à leur offrir un asile assuré.

A peine entré, Clausalle tomba sur un siége. Vernoise le regardait, à la fois curieux et intrigué. Le substitut de Versailles se mit à rire d'un air un peu contraint, et répondit à la muette interrogation qui lui était posée.

— Ce sont les inconvénients de la situation; voilà la première fois que cela m'arrive. J'étais loin de m'attendre à rencontrer dans un bal public la tête du lieutenant Clapier. Pourvu qu'il ne m'ait pas reconnu!... Le lieutenant Clapier est un ancien officier de cavalerie, retraité depuis plusieurs années, et dont ma belle-mère est coiffée, je ne sais à quel propos. Il est notre locataire. L'hôtel où nous demeurons, bien que construit entre cour et jardin, contient sur la rue une loge de concierge, surmontée d'un petit bâtiment haut d'un étage. Madame Bodignon y a fait disposer un appartement, qu'elle loue à M. Clapier. Elle s'est entichée de ce lieutenant, qui est l'être le plus désagréable, un véritable hérisson. Je l'évite autant que possible, car je me sens contre lui une antipathie instinctive insurmontable. Il ne m'a rien fait, cependant. Je l'aperçois rarement, mais nous nous lançons des regards furibonds sans nous parler. Il est grossier, sans éducation, et semble prendre un malin plaisir à contrarier les gens. Quand on a une mauvaise nouvelle à recevoir, c'est un de ces hommes-là qui vient l'annoncer avec empressement, presqu'en souriant. Il s'implante à la maison, taquine mon beau-père, donne son mot, et a conquis sur madame Bodignon un ascendant inexplicable. S'il m'a reconnu, je ne doute pas un seul instant qu'il ne fasse son rapport et cela m'a inquiété... Bah! ne pensons plus à ce trouble-fête.

Vernoise s'appliqua à le consoler,

— C'est qu'aussi, tu joues gros jeu à t'exposer ainsi. Comment admettre qu'un homme dans ta position ait besoin de recourir à de pareilles distractions?

— Après tout, où est le mal? Je me cache moins pour ma famille, qu'en vue de sauvegarder la dignité du magistrat. J'aime ma femme, et je me fais un point d'honneur de lui rester fidèle.

— Peut-être, mais tu ne lui confies pas quel est le genre d'occupations qui t'appellent si souvent à Paris. Il me semble à moi, naïf provincial, qu'à de certains moments ta fidélité doit être mise à de rudes épreuves. Car enfin, si peu tenté que l'on soit et que l'on veuille être, il est prudent de ne pas trop s'exposer.

— Peuh! ce ne sont pas pour moi des tentations.

— Je veux te croire, quoique à la manière dont tu étais entouré tout à l'heure...

— Des connaissances de valse ou de polka, que j'ai oubliées avant d'être sorti du bal.

— Tu n'y songes pas aujourd'hui, qui sait s'il en sera de même demain? Et un beau jour, sans préméditation, sans doute, madame Clausalle aura le droit d'être sérieusement jalouse.

— Non. Jamais; je ne le crois pas.

— La certitude de n'être pas brûlé serait plus complète encore en ne s'approchant pas du feu.

— Est-ce ma faute, à moi, si j'ai besoin de dépenser par le plaisir des yeux, par l'agitation, par l'exercice même de la danse, une exubérance de vie dont je ne puis me débarrasser chez moi et que je suis tenu de dissimuler?

— Là est la faute, mon cher ami; là est le point à réformer. Un homme qui en est réduit à chercher des jouissances hors de son intérieur, est coupable de trop d'exigencee ou bien...

— Ou bien, quoi?

— Il ne s'y trouve pas heureux.

A cet endroit, Clausalle regarda en face son interlocuteur, mais ne répliqua rien.

Il va sans dire que, sans interrompre leur conversation, les deux jeunes gens s'étaient mis à souper. Ils avaient fait honneur déjà à un succulent perdreau truffé, arrosé d'une bouteille de ce vin généreux de la vieille Gaule, habile à délier la langue. Un bien-être inexprimable les prédisposait aux confidences. C'est le moment où, à table, l'entretien prend une tournure plus intime, surtout en face d'un ami oublié depuis longtemps et dont la présence fait revivre dans toute sa force l'affection d'autrefois.

Deux hommes sur le seuil de la trentième année se retrouvant ainsi, après une longue séparation, éprouvent un sentiment de défiance involontaire qui triomphe souvent du souvenir. Leur âge actuel est aussi sobre de liaison que la jeunesse en est prodigue. Depuis qu'ils se sont quittés, ils ont vécu, ils ont réfléchi; quelques déceptions les ont désanchantés, l'expérience leur a fait éprouver déjà que ses fruits sont amers. Heureux si, n'étant pas trop prématurément mûris, ils ont conservé encore des illusions qu'ils n'oseraient peut-être pas avouer tout haut. Chacun, sans doute, se rappelle ce qu'il a laissé au moment de la rupture de leurs relations, mais que va-t-il retrouver? Que s'est-il passé pendant cette lacune, qui leur apparaît comme un gouffre sombre au fond duquel gît le plus effrayant des spectres : l'inconnu? Généralement, l'hésitation dure

peu; quelques secondes suffisent pour décider irrévocablement la question. Et, en pareil cas, l'influence du libre arbitre est si peu sensible, qu'on ne saurait affirmer qu'en cela, comme en bien des circonstances, souvent les plus importantes de sa vie, l'homme ne se laisse pas emporter par un mouvement indépendant de toute réflexion, dont il subit l'influence souveraine sans pouvoir ni l'analyser ni lui résister.

Vernoise, s'apercevant que ses dernières paroles avaient produit sur son ami un grand effet, au point que sa figure s'était altérée, craignit d'être allé trop loin; bien qu'il n'eût émis qu'une vérité générale et d'ailleurs incontestable.

— Pardon, reprit-il; ma réflexion est peut-être déplacée...

Clausalle hésita un seul instant.

— Non, s'écria-t-il, en lui tendant la main. Eh bien, oui, tu as raison. J'ai pour moi santé, jeunesse, fortune; ma femme est ravissante, cependant je ne suis pas heureux. Autant que je l'avoue aujourd'hui, tu le devinerais demain. J'aurai du moins le mérite de la franchise.

Il resta plusieurs minutes soucieux, accablé. Vernoise le regardait avec intérêt. Bientôt il releva la tête.

— Je ne retire rien de ce que j'ai dit, reprit-il, mais ma pensée ne va pas plus loin. Me plaindre d'être malheureux serait absurde, je ne le suis pas non plus. La cause unique du mal, tu l'as probablement pressentie déjà? c'est la vie en commun.

— J'en suis si bien convaincu, que je considère comme une imprudence au premier chef d'accepter de se marier dans ces conditions. C'est se donner deux ménages et n'en avoir aucun.

— J'ai lu Balzac, mon ami. Je sais tout ce qu'on peut objecter à cette combinaison. Quant à ce qu'elle vaut, mon opinion est formée aussi. Comprends toute l'étendue de mon infortune, je n'ai même pas la ressource de pouvoir accuser formellement ma belle-mère. Ce n'est pas elle qui est coupable, c'est la force des choses. Elle, mon Dieu, est une excellente personne. Elle a ses ridicules, chacun a les siens; ceux de madame Bodignon ne sont pas plus gênants que d'autres. La souplesse de mon caractère me permet de ne souffrir aucunement de ses habitudes de commandement, puisque, en définitive, je fais ce qui me plaît, et je parviens à me soustraire à son inquisition. L'existence telle qu'elle est organisée chez moi, m'est pénible à un autre point de vue. Je sens que je ne possède pas ma femme, qui ne me possède pas davantage. Il y a derrière elle sa mère, à qui j'ai toujours la crainte qu'elle ne s'adresse et ne divulgue certaines choses que je lui préférerais voir garder pour elle. Si madame Bodignon est gênante, c'est surtout par l'ascendant moral

dont elle est en possession sur sa fille. Serais-je bien venu à le lui reprocher? N'est-il pas tout naturel?... Au fait quelle intimité pourrait s'établir entre quatre personnes? Je devrais même dire cinq, en comprenant le lieutenant Clapier. Il s'est si bien implanté chez nous en qualité de parasite, que force est de le compter. Voilà ce qui me manque affreusement. Je suis comme Tantale au milieu de l'eau, et il m'est interdit de boire... Si je te disais que, depuis mon mariage, une seule occasion ne s'est pas présentée que j'aie jugée assez favorable pour causer avec ma femme. Entends bien ce mot, ce n'est pas d'un échange de phrases banales que je veux parler. Est-il rien de plus simple entre époux que de s'ouvrir l'un à l'autre? Pour nous, c'est une impossibilité; quelque chose nous sépare et arrête sur nos lèvres les pensées prêtes à s'envoler...

— Ah! mais...

— Je sais ce que tu vas dire, interrompit Clausalle. La faute en est à moi, n'est-ce pas?

— Sans aucun doute.

— Que de fois je me le suis répété à moi-même, sans avoir le courage de passer outre. Que de fois aussi je me suis préparé avec réflexion à surmonter ce malaise inexplicable, plus imaginaire que réel, à ce que je supposais. J'ai essayé et n'ai jamais pu aller au bout. Dans les premiers temps, la patience était facile. Je n'éprouvais le besoin dont je suis aujourd'hui travaillé qu'à un degré moindre, ou plutôt je ne le sentais pas du tout. Aurore me paraissait délicieuse. Sa réserve, qui fait aujourd'hui mon supplice, était un charme de plus ajouté à ceux qui m'avaient séduit. Je n'avais jamais à lui dire qu'un mot : Je t'aime. Ce n'était monotone ni pour moi ni pour elle. Et pourtant, on a autre chose encore à confier à la compagne qu'on affectionne et qu'on estime. La difficulté s'est révélée le jour où les circonstances m'ont fait comprendre la nécessité de communications plus étendues. C'est alors que je me suis, sans m'en douter, heurté à des difficultés que je ne soupçonnais pas. Mes premières tentatives pour en triompher n'ont pas été heureuses. D'autres ont suivi, rendues plus timides par l'insuccès, et que leur timidité même frappait à l'avance de stérilité. J'avais des ménagements à garder, il me répugnait de froisser brusquement des susceptibilités légitimes. J'espérais que le temps me viendrait en aide, en me ménageant les moyens d'arriver sans luttes, par des transitions doucement ménagées, à réformer des abus depuis trop longtemps invétérées pour qu'il fût prudent de les briser violemment. Et je me disais : demain. J'en suis toujours là. Voilà si longtemps que je me berce de ce refrain, qu'à présent il est trop tard.

— Telle n'est pas mon opinion, répliqua Vernoise, parce que ton

mariage est trop récent encore. Que ne prends-tu une bonne résolution?

— Il est toujours très-facile de prendre une bonne résolution, dit Clausalle; l'exécuter, c'est différent. Qu'entends-tu par là? Serait-ce, par hasard, qu'il faudrait me déterminer à enlever ma femme dans un trou quelconque de province, pour la séparer de sa mère?.

— Précisément.

— J'y ai pensé. Les conséquences que cela pourrait entraîner m'ont toujours effrayé, car je n'aurais pas son assentiment.

— Ce n'est pas indispensable, à mon avis. Je suppose que tu t'adresses à un protecteur en lui demandant, sous le sceau du secret, la faveur d'obtenir une place dans un département à ta convenance. Tu y parviendrais sans trop de peine. Le jour où ta nomination t'arriverait, tu jetterais feu et flammes en présence de ta belle-mère; tu gémirais bien haut d'être ainsi ravi à son affection. Finalement, tu ferais tes paquets et le tour serait joué.

— Permets; ce changement, qui te paraît si simple, me semble, à moi, fort compliqué. D'abord, je ne ferais pas une seule démarche sans que madame Bodignon, qui connaît tout le monde à la justice, en fut promptement informée, ce qui amènerait de redoutables conflits. Je passe sur ces misères; j'admets que je réussisse, qui m'assure que ma femme ne me conservera pas une rancune profonde de l'avoir sournoisement éloignée de sa mère? Crois-tu que ce soit une bonne spéculation d'acheter ma liberté au prix de la paix de mon intérieur? Ce doute terrible, que je n'ai aucun moyen d'éclaircir, suffirait seul à m'arrêter. Il y a d'autres considérations encore. Si léger que je sois, je ne suis pas assez égoïste pour ne considérer que moi. Ne parlons plus des reproches auxquels je m'expose, examinons le fond. En croyant agir pour le mieux, je cours la chance de rendre ma femme réellement malheureuse...

— Comment! parce qu'elle quittera sa mère pour suivre son mari? Cette obligation-là n'est-elle pas la première imposée à l'épouse? Est-ce qu'elle n'est pas dans la loi, qui ne l'a érigée en prescription qu'en la puisant dans le sentiment le plus naturel et le plus impérieux? Redoutes-tu donc la responsabilité qui suivrait pour toi, et dont la conséquence serait que tu devrais suffire à ta femme?

— Et puis enfin j'ai des scrupules; l'honnêteté la plus vulgaire m'interdit un tel expédient. J'ai accepté, par le fait même de mon mariage, une clause qui, pour n'être pas stipulée dans le contrat, n'en est pas moins obligatoire à mes yeux.

— Mais il n'y a pas de raison pour que cela finisse.

— Je ne le sais que trop.

— Il ne me paraît pas possible que les choses marchent toujours ainsi. Que comptes-tu faire?

— Rien. Je me résigne, jusqu'à ce que quelque indice m'avertisse qu'en cas de besoin je pourrais compter sur ma femme.

— En d'autres termes, tu es dans une situation fausse, tu le reconnais, et tu ne tentes rien pour en sortir. Tu sembles attendre du temps un secours qu'il ne t'apportera jamais, tu devrais le savoir. N'est-ce pas le moment de songer à l'application du proverbe : Aide-toi, le ciel t'aidera?

— Je confesserai aussi que m'éloigner de Paris me contrarierait beaucoup.

— Ceci est un enfantillage, ni plus ni moins. Tu as plus à te préoccuper de l'avenir que du présent. Qu'est-ce qu'une contrariété passagère comparée aux avantages inappréciables que tu serais appelé à en retirer?

— Ma principale objection subsiste; je manquerais à ma parole. J'ai peur, ne me sentant pas de force à supporter l'affliction d'Aurore. Je l'aime avec faiblesse, j'en conviens, et ne puis me vaincre.

En disant ces mots, Clausalle était ému presque jusqu'aux larmes. Ce qui prouvait ou toute la maladroite profondeur de sa tendresse, ou que le souper l'avait prédisposé à l'attendrissement. Vernoise ne s'expliquait pas sa résignation inerte; toutefois, il ne jugea pas opportun de prolonger la discussion. Puisque son ami n'avait ni assez d'initiative ni assez d'énergie pour secouer le joug qui le blessait, lui démontrer à quel point ce joug était gênant ne servait de rien. Il se tut donc.

Clausalle, les coudes sur la table et la tête dans ses mains, s'abîmait dans des réflexions que son ami n'osait interrompre. Il se leva tout à coup.

— Je m'étais promis, dit-il, de te faire passer une soirée agréable, et voilà que nous tournons au triste. C'est pourtant la faute du lieutenant Clapier! Il est minuit bientôt. Veux-tu achever ta nuit dans un cercle? J'en connais un où je t'introduirai si tu le désires, et où l'on joue le baccarat jusqu'à trois heures du matin, quelquefois même jusqu'à six ou sept...

— Grand merci, répondit Vernoise, je préfère me coucher.

— Alors je vais te reconduire jusqu'à ton hôtel. Demain, je t'irai chercher pour déjeuner, et nous irons ensemble à Versailles.

III

A VERSAILLES.

C'est une propriété des corps légers, chacun le sait, de toujours tendre à reparaître à la surface de l'eau et de s'élever dans les airs au moindre souffle. La gaieté humaine, par une application du même principe, ne se laisse pas longtemps écraser sous le poids des chagrins. Grâce à de mystérieuses attractions qui, dans les natures où elle domine par droit de naissance, la sollicitent de se manifester au dehors, elle perce promptement en dépit des douleurs liguées contre elle. Le lendemain matin, lorsqu'il arriva dans la chambre de Vernoise, Clausalle n'était plus le même homme. La tristesse, envolée avec les ombres de la nuit, n'altérait plus son visage souriant; sa bonne humeur habituelle était complétement revenue. Aucune trace de mélancolie ou de préoccupation.

Toutefois, la conversation des deux amis n'eut pas ce caractère d'expansion qui, la veille, avait été remarquable. Le retour sur les années de leur jeunesse qu'ils avaient passées ensemble en fit tous les frais. On parla beaucoup des camarades et des vieux souvenirs, mais de la situation actuelle point. Vers une heure de l'après-midi, ils débarquaient à Versailles.

— C'est là, dit Clausalle en arrêtant son compagnon rue de l'Orangerie, en face d'un hôtel qu'on pouvait deviner plutôt qu'apercevoir derrière un mur en bordure sur la voie publique. Deux portes, une grande destinée aux voitures, et une beaucoup plus petite, ornée de poignées de cuivre, étaient devant eux. Cette dernière s'ouvrit au premier appel d'un timbre et ils débouchèrent sous une voûte de peu de profondeur.

La porte était à peine refermée que Clausalle regretta d'être tombé si mal à propos. Il n'avait pas le choix, en effet, force était de traverser ce petit espace pour pénétrer jusqu'à une cour sablée qui précédait l'habitation de la famille Bodignon. Or, cet espace, deux personnages l'occupaient déjà : l'un était son beau-père; dans le second il reconnut l'intrus qui l'avait poursuivi la veille au bal de la rue Cadet.

Le lieutenant Clapier n'avait plus cette belle prestance qui le signalait jadis à la tête de son peloton, ou qui, plus récemment, faisait l'admiration des habitués du Casino. Il est vrai qu'il était encore en tenue du matin. Le coin de feu graisseux à soutache rouge qui lui

servait de vêtement, ne faisait pas ressortir, comme l'uniforme ou la redingote boutonnée, l'élégante vigueur de son torse; et la calotte qui couvrait sa tête ne valait pas son chapeau de soie, quoique inclinée aussi à quarante-cinq degrés. Au lieu de ressembler à un officier retiré, il avait positivement l'aspect ravagé, minable de quelque vieux cocher de fiacre hors d'âge et à bout de fouet. Sa figure enluminée, d'un rouge de brique, rappelait assez bien les lanternes de chemin de fer, celles qu'on attache de nuit à l'arrière d'un train en marche.

M. Bodignon, court, ventru, avait la mise et les allures d'un bourgeois aisé. Son par-dessus était de belle étoffe, son chapeau d'excellente fabrique. L'ensemble de son ajustement trahissait le bien-être tout autant qu'une éducation commune et l'absence absolue de prétentions. Vainement sa femme avait essayé de lui inculquer le goût des belles manières, elle avait échoué. Simple, plein de rondeur, mais timide et rendu sournois par la domination qu'il subissait dans son intérieur, il n'avait pas du tout profité des leçons qu'on lui avait données. Sa docilité ne s'affirmait que par un point, le silence. N'ayant pu réussir à bien parler, il ne disait à peu près rien, sauf dans de rares circonstances ; alors il appelait un chat un chat, y allant, comme il le disait lui-même, à la bonne franquette. Sa physionomie vulgaire, éclairée par deux yeux au regard placide, était bienveillante et sympathique. Il avait de gros traits, dont l'assemblage sans expression était d'une insignifiance complète, des cheveux gris, généralement soignés, et un collier de barbe presque blanche. A le voir passer dans les rues de Versailles, rasé de frais, marchant posément, le ventre tendu, sa canne à pomme d'or à la main, on l'aurait pris volontiers pour un épicier qui a fait sa fortune et en jouit avec la satisfaction de la réussite doublée d'une conscience pure. C'était là tout le fruit des efforts de madame Bodignon. Il avait cinquante-cinq ans.

Au moment où Clausalle et Vernoise parurent sous la voûte, M. Bodignon et le lieutenant se livraient à une conversation animée.

— Papa Bodignon, disait M. Clapier, sachez que le cavalier Cropin, que vous accusez de vous avoir soustrait des oignons de tulipes, a passé vingt-cinq ans au 5e dragons. Sachez, en outre, que, pendant sa longue carrière, il n'a eu que huit jours de punition. Encore c'était pour un fait qui ne porte aucune atteinte à sa probité. A une revue de détail, il n'avait fourbi que la moitié du fourreau de son sabre, celle qui se voyait. Je l'ai à mon service depuis sa retraite. Il a souvent entre les mains des valeurs bien autrement tentantes que

vos oignons, je ne mets rien sous clef chez moi et jamais il ne s'est approprié un fétu. C'est un honnête et loyal militaire.

— Je lui ai déjà interdit l'entrée de mon jardin, pourquoi y est-il toujours fourré? A chaque instant il y commet des dégâts.

— Erreur, papa, ce n'est pas Cropin.

— Et le lapin qu'il a attrapé en lançant des pierres et auquel il a cassé une patte?

— Ne dépréciez pas son plus beau tour d'adresse. Nous luttions ensemble pour savoir qui aurait la plus belle portée, c'était lui.

— Plus tard, ç'a été un pigeon tué d'un coup de fusil.

— Il n'y a pas eu de sa faute, je vous l'ai expliqué déjà bien des fois. Vous avez donc la tête bien dure. Suivez mon raisonnement : Cropin était à l'affût d'un chat qui se pavanait sur le toit, quand votre pigeon s'est posé tout à côté. Je vous le demande, cela ne peut-il pas arriver au meilleur tireur? En ajustant le chat il a touché le pigeon. On en voit bien d'autres à la chasse! Si on ne tuait que les perdreaux que l'on vise!...

— Aujourd'hui, reprenait M. Bodignon d'un accent désolé, c'est le tour des tulipes, que voulait-il en faire?

— Je vois la chose d'ici; il se sera trompé. Le jardinier, avec l'autorisation de maman Bodignon, lui met de côté toutes les semaines quelques menus légumes sans valeur et les place dans un coin déterminé. Cropin aura confondu le tas d'oignons avec ce qui lui était destiné et il les aura apprêtés à la cuisine.

— Mes tulipes!...

— Ce devait être un fichu ragoût. Ne lui en veuillez plus, il aura été assez puni en mangeant cette ratatouille... Ne nous fâchons pas, papa Bodignon. Dans votre intérêt, ne vous échauffez pas le sang. Croyez-moi, ce serait dangereux à votre âge. Vous savez, lorsqu'on a passé cinquante ans, qu'on est gros comme vous et qu'on se met en colère, vlan! on pince une attaque et on va rejoindre les oignons de tulipe. Faites attention, vous avez l'air d'avoir des dispositions...

Ils en étaient là quand se présentèrent Clausalle et Vernoise.

— Ah! s'écria le lieutenant, voilà le parquet. Bonjour, monsieur du Parquet! Vous avez découché, mon gaillard! Jolie conduite pour un magistrat marié et père de famille. Comment, père Bodignon, vous supportez que votre gendre s'en aille à Paris courir le guilledou pendant toute une nuit!...

Cependant Clausalle avait salué son beau-père sans rien dire, et, poussant Vernoise, s'avançait pour traverser la voûte en évitant le lieutenant. Celui-ci, qui ne lâchait pas facilement sa proie, courut

après lui lorsqu'il l'eut dépassé et, lui frappant sur l'épaule avec une familiarité tyrannique :

— Eh ! eh ! dit-il, élevant la voix comme s'il eût parlé à un sourd, vous vous en êtes donné hier au soir ! on n'aurait pas cru que vous étiez attaché au parquet ! vous sautiez trop pour cela...

Tout heureux de son ingénieuse plaisanterie, il lança de bruyants éclats de rire.

Clausalle feignit de ne l'avoir pas compris et continua son chemin.

— Ce diable d'homme m'a reconnu, murmura-t-il à mi-voix à son ami ; ce soir, ma belle-mère saura tout, je le parie.

— Bégueule ! grommela le lieutenant en le regardant s'éloigner avec une pitié méprisante. Père Bodignon, votre gendre est un pince-sans-rire. Ah ! s'il avait seulement passé six mois au 5e dragons, dans mon peloton, je l'aurais joliment dégourdi ! Une ! deux ! en garde ! Parez-moi celle-là ; vous n'êtes pas fort, je vous embrocherais comme un poulet !

En même temps, à son grand déplaisir, M. Bodignon recevait coup sur coup sur le ventre plusieurs tapes qui lui arrachaient des soupirs et déterminaient de sa part des mouvements si désordonnés et si grotesques au point de vue de l'escrime que le lieutenant riait aux larmes.

— Voyons, faisons la paix, dit enfin avec noblesse M. Clapier, las de torturer son innocente victime. Venez prendre une absinthe, nous trinquerons à la résurrection de vos tulipes. Je flanquerai Cropin au bloc devant vous et je vous raconterai comment, en 42, à mon septième duel, ce scélérat de Janoteau, un marchegis du troisième qui ne savait pas distingner la tête d'un cheval de sa queue, en voulant me couper le cou pour me manger le nez, selon son expression, m'a cassé un éperon d'un coup de pointe, même que j'en ai été pour un mois de prison.

M. Bodignon tentait tous les efforts imaginables pour se débarrasser du lieutenant. Celui-ci, avec une maligne taquinerie déguisée sous une affectation de politesse railleuse, lui barrait le passage toutes les fois qu'il allait mettre le pied sur le sable de la cour. Tantôt le retenant par un bouton de son paletot, tantôt par le bras, il l'accablait de protestations d'amitié et s'excusait d'avoir eu le malheur de lui déplaire.

Clausalle et Vernoise, tandis que cette scène se prolongeait, étaient entrés dans la maison, qui se composait d'un seul corps de logis haut de deux étages. Les talents de madame Bodignon pour la tenue de son intérieur n'avaient pas été surfaits. Dès le vestibule, meublé comme toutes les pièces de ce genre de patères et de banquettes, on

s'apercevait qu'un regard entendu veillait à l'ordre général. Un lustre de bronze, un peu lourd, se balançait au milieu de la cage de l'escalier. Ce défaut était corrigé par l'heureuse pensée qu'on avait eue de garnir sa large vasque d'une plante grasse, alors en pleine floraison et dont les jets capricieux étendaient dans le vide leur bizarre complication de nœuds et de piquants. La chaude haleine d'un calorifère se répandait partout, d'épais tapis étouffaient le bruit des pas, la rampe était brillante comme si elle venait d'être vernie.

Le salon dans lequel Clausalle introduisit son ami n'avait rien de criard ni de banal, encore qu'il fût blanc et or. Le jour y affluait par trois fenêtres à travers lesquelles on apercevait les arbres dépouillés d'un jardin.

— Je cours chercher ma belle-mère, dit Clausalle, installe-toi dans un fauteuil et ne t'impatiente pas trop.

Il disparut. Vernoise jeta les yeux autour de lui. Le salon, à mille détails faciles à saisir, révélait des traces certaines d'une habitation usuelle. Il y avait bon feu. Sur la table, qui occupait le milieu, s'étalaient deux ou trois journaux dépliés. Un ouvrage de femme attendait sur une chaise basse que la main qui l'avait laissé le reprit. Le choix et l'arrangement des meubles ne sentaient pas du tout le fabricant de sucre. Les rideaux étaient de damas vert à grands fleurages aussi bien que la garniture capitonnée des siéges, qui n'avaient pas de housses protectrices. Sur la cheminée de marbre blanc très-simple, reposaient une pendule de prix en bronze doré et une paire de candélabres assortis. Une grande glace à encadrement riche sans clinquant faisait ressortir le confortable luxueux de l'ensemble.

Le jeune substitut n'avait pas eu le temps d'achever cet examen sommaire qui le satisfaisait que Clausalle reparaissait avec madame Bodignon.

Au portrait moral qu'on lui avait fait d'elle, il s'était représenté la souveraine de cet empire de taille imposante, la contenance hautaine, l'attitude impérieuse, remplie de majesté, daignant à peine sourire aux gens qu'elle ne foudroyait pas d'un coup d'œil. Au lieu de cela, il vit s'avancer une femme presque petite, menue et frêle, d'une figure très agréable, dont l'abord était plein d'affabilité. Elle paraissait jeune encore et avait conservé une étonnante fraîcheur de teint. Les cheveux, d'un blond doré, étaient d'une abondance rare; des dents très-blanches ajoutaient encore à la grâce naturelle du sourire. Et quel son de voix enchanteur! doux comme une harmonie savante, tout onction et suavité.

Aucun indice dans cet extérieur ne justifiait les appréciations dont elle avait été l'objet de la part de son gendre. Vernoise, surpris, accusait déjà Clausalle de partialité.

En considérant madame Bodignon avec plus d'attention, il fut frappé par différentes particularités qui le désenchantèrent un peu. L'éclat du teint était trompeur; des rides assez nombreuses accusaient la décadence d'une beauté qui, à dix pas, faisait encore illusion. La sécheresse du regard, la courbe hardie des sourcils prompts à se rapprocher, la vigoureuse saillie du menton, la finesse presque aiguë du nez, le peu d'épaisseur des lèvres, la largeur du front et le renflement prononcé des tempes, enfin la forme du visage, ovale très-régulier et aussi très-pointu à l'extrémité inférieure, étaient autant de signes révélateurs d'un caractère vif, entier, d'un irrésistible penchant à la domination.

La première impression était ainsi tout à fait favorable, la seconde l'était moins. La comparaison plaisante que Clausalle avait faite entre sa belle-mère et la douce-amère s'expliquait; elle parut plus juste encore, lorsque la conversation se fut engagée. Car madame Bodignon accueillit on ne peut mieux l'ami de son gendre, et dirigea l'entretien d'une manière qui subjugua Vernoise.

Il ne sut que plus tard à quoi tenait cet étalage de frais. C'était, de la part de madame Bodignon, un exercice qu'elle ne négligeait dans aucune occasion. Elle n'avait qu'une ambition, habiter Paris, y vivre selon sa fortune, et avoir un salon. Être entourée d'hommes célèbres, bénéficier par rejaillissement d'une partie de leur gloire, voilà ce qu'elle désirait. Écrivains, artistes, savants dans tous les genres, peu lui importait; elle n'excluait même pas la politique. Toutes les fois qu'il lui survenait une visite, elle s'esseyait au rôle de maîtresse de maison, auquel elle aspirait. Fine, intelligente, ayant du tact, elle réunissait quelques-unes des qualités nécessaires à cet emploi, et manquait de beaucoup d'autres. Aussi, sa prétention, si elle n'était pas absolument ridicule, n'était pas non plus très-sensée. Son instruction était superficielle; trop positive pour avoir de l'esprit, elle parlait souvent à tort et à travers. Au surplus, son mari apportait à la réalisation de ses rêves de continuelles entraves, lui qui n'était ni fin, ni intelligent, ni distingué. Tel était cependant son ascendant sur lui, que le digne fabricant de sucre, qui ne savait pas ce que c'est qu'un salon, en voulait absolument avoir un.

Mais il y avait deux femmes en madame Bodignon : celle qui se montrait au public, fût-ce à un simple visiteur, et celle que sa famille seule connaissait. La première, on vient d'en lire le croquis; pour la seconde, on se la représentera facilement, si on veut bien retourner le portrait.

Elle n'obtenait la douceur charmante dont tout le monde était frappé à sa vue, que par une surveillance assidue sur elle-même et

un prodigieux effort admirablement soutenu. La nature artificielle dont elle s'enveloppait comme d'un vêtement, disparaissait avec la circonstance qui en avait motivé l'exhibition. C'est pourquoi, infiniment moins attrayante dans son intérieur que devant un étranger, elle était d'un moment à l'autre exactement l'opposé de ce qu'elle avait semblé être. Il n'était pas jusqu'au son de sa voix qui ne se modifiât pour devenir aigre et perçant.

Nullement méchante au fond, elle avait l'humeur inquiète, s'emportait plus vite que ne monte le lait, s'apaisait de même, et avait toujours la tête en travail. Elle s'entendait aux affaires comme un avoué, et son activité était incessante. Expansive ou concentrée, suivant que le vent soufflait, elle formait avec elle-même un perpétuel contraste. Aimante, son affection frisait la tyrannie; elle s'imaginait toujours qu'on avait besoin d'elle. Le sentiment qui la poussait à ne pas se séparer de sa fille, tenait moins à la tendresse proprement dite, qu'à la certitude que sa présence était indispensable pour diriger le jeune ménage.

Dans ses combinaisons d'avenir, Paris tenait la première place. Afin de concilier ses projets et la carrière de Clausalle, elle avait arrangé que son gendre ferait partie du tribunal de la Seine. Elle remuait ciel et terre pour le pousser, faisait des visites, dénichait des protecteurs, se livrait à une foule de démarches. Sans se décourager jamais, elle recommençait sur de nouveaux frais après chaque déconvenue.

Telle était madame Bodignon. Elle causa beaucoup avec Vernoise. En moins d'un quart d'heure, elle lui parla théâtre, littérature, musique, religion, politique, et le reste. Une fois la conversation engagée, Clausalle s'esquiva pour prévenir sa femme, et dit à son ami qu'il le reviendrait chercher dans quelques instants. M. Bodignon entrait en même temps par une autre porte.

Il avait le teint échauffé, sa figure exprimait un mécontentement arrivé à ce point où il touche à la colère. Ayant salué Vernoise, à qui sa femme le présenta en deux mots, il s'assit devant le feu, hésita, se grattant l'oreille, enfin donna un libre cours à la mauvaise humeur qui l'oppressait.

— Tu devrais bien, Jeannette, dit-il d'un ton boudeur, donner congé au lieutenant Clapier, il est insupportable.

Madame Bodignon se mordit les lèvres ; d'un regard, elle essaya d'arrêter son mari, qui ne le vit pas ; par la raison qu'il l'attendait, et qu'afin de l'éviter, il considérait le feu avec un redoublement de fixité. Se tournant soudain du côté de Vernoise, il ajouta, comme si leur connaissance eût daté de loin.

— Je vous prends à témoin, monsieur, cet homme était-il con-

venable envers moi, son propriétaire? Vous l'avez certainement remarqué tout-à-l'heure. Un locataire peut-il pousser plus loin le manque d'égards? Son ordonnance ou brosseur, Cropin, un bandit qui ne vaut pas mieux que lui et dont la place est à Toulon, ravage mon jardin. Mes fruits, mes légumes, mes lapins, mes pigeons, tout y passe. Si encore cela se bornait au maraudage! Figurez-vous qu'un jour, sous prétexte de m'aider, cet infernal lieutenant s'est attaqué à mes poiriers; il voulait en tailler aussi. Vous savez, sans doute, que la taille des arbres à fruit est une opération très-délicate. Non-seulement la récolte, mais encore l'existence du sujet dépendent de la manière dont elle a été conduite. Le lieutenant, monsieur, y allait avec son sabre! J'ai été obligé de sacrifier un magnifique doyenné que je lui ai abandonné pour sauver le reste. Le saisissement et le chagrin m'ont causé une révolution dans le sang, et j'en ai été malade pendant plus de huit jours. Tu te le rappelles, Jeannette; c'était au mois de février de l'année dernière, je ne pouvais digérer que des tisanes.

Vernoise écoutait avec une extrême politesse. Il avait une envie de rire démesurée, et cependant conservait le flegme le plus absolu, se contentant d'incliner la tête de temps à autre en témoignage de sympathie.

Madame Bodignon était au supplice. Très-rouge, elle multipliait, à son mari, des signes qu'il affectait de ne pas apercevoir. Et elle n'osait pas l'interrompre, dans la crainte de soulever une discussion qui aurait été légère assurément, mais dont elle ne se souciait pas de rendre un étranger le confident. Un mot, un geste, lui eussent suffi pour imposer silence à ces récriminations déplacées. C'eût été montrer aussi à Vernoise la seconde face de son caractère, celle qu'elle réservait pour l'intimité; elle ne s'y résignait pas. Un acteur en scène ne se résout pas non plus de gaieté de cœur à manquer à son rôle. Et puis, elle avait assez d'intelligence pour comprendre qu'une femme qui inflige une semblable humiliation à celui dont elle porte le nom, se déprécie devant le tiers qui l'écoute. M. Bodignon était un mouton hors de lui. Il sentait fort bien que la présence de Vernoise équivalait à un paratonnerre, et il profitait de l'occasion pour étayer sa faiblesse de cet appui. Il continua donc, encouragé par le silence approbateur de son auditoire, celui au moins à qui il s'adressait.

— Cet être n'a aucune éducation. Grossier comme du pain de son, il a des manières de caserne révoltantes. Si je lui adresse une observation, il rit et me chasse à la figure la fumée de sa pipe. Il n'ignore pas pourtant que cette affreuse odeur est pour moi un poison. Puis, ce sont mes bras qu'il meurtrit ou qu'il tire, mes bou-

tons qu'il arrache. Dernièrement, il s'était mis en tête de m'apprendre à faire des armes, prétendant qu'un homme est exposé à recevoir une provocation à tout moment, et que son premier devoir est de se tenir toujours prêt. Ce qu'il appelle m'apprendre les armes, c'est me cribler la poitrine de coups de poing, en criant, comme un énergumène, une! deux! Ce matin, son idée était de m'entraîner dans sa chambre pour boire de l'absinthe. Pouah! j'ai refusé avec horreur. Alors il a déclaré que je l'insultais, attendu que c'est faire injure à un bon Français que de repousser l'offre de trinquer avec lui... Moi, entrer chez ce monstre, qui taille mes poiriers avec un sabre! Il veut ma mort, ce misérable! Ah! Jeannette, quel locataire tu as été choisir là!

Qui sait ce qui serait advenu à la fin? Vernoise eût été incapable de conserver longtemps sa gravité; madame Bodignon, poussée à bout, se fût peut-être laissée entraîner à quelque éclat. Mais Clausalle revint, la situation se trouva soudain dénouée. Il emmena son ami et les deux époux demeurèrent seuls.

M. Bodignon, moins surpris encore que contrarié du départ inattendu de cet hôte, dont la muette adhésion lui avait communiqué tant de force et d'audace, était déconcerté. C'est que la licence qu'il venait de se permettre avec tant d'à-propos était une chose tout à fait inouïe et sans précédent dans les fastes de son ménage. Il se leva, et, affectant de reconduire Vernoise, gagnait la porte. La main de madame Bodignon, qui se posa sur lui comme la redoutable serre de l'aigle sur un bélier, l'arrêta avant qu'il eût atteint le seuil.

Droite devant lui, les bras croisés, l'œil étincelant, elle s'écria d'une voix glapissante :

— Vous me direz maintenant, par suite de quel vertige vous vous êtes oublié jusqu'à une sortie aussi ridicule en face d'un étranger, un magistrat!

— Chère amie,... commença timidement M. Bodignon.

Il ne continua pas; l'éclat du regard de sa femme lui fit baisser les yeux, et sa phrase s'éteignit dans un murmure confus.

— Le moment était heureux, en vérité. Ne pouviez-vous attendre que monsieur le vicomte de Sergerey se fût retiré, pour débiter toutes ces belles choses? Vous serez donc toujours maladroit? Il vous sied bien de reprocher au lieutenant Clapier son manque d'éducation, vous avez donné un brillant échantillon de la vôtre. Est-ce ainsi que vous comptez vous comporter quand nous aurons un salon?

— Le lieutenant est un...

— Vous exagérez la portée de plaisanteries qui sont sans consé-

quence, si elles ne sont pas de bon goût. Je ne le défendrai pas, d'ailleurs ; il a des défauts comme vous, comme moi, comme tout le monde. Et après?... C'est pour un lapin, un pigeon, un méchant poirier que vous commettez de telles inconvenances?

— Et mes tulipes?

— Ajoutons les tulipes ; mettez tout le jardin, si vous le voulez. Quand bien même il l'aurait pris, cela justifierait-il votre conduite d'aujourd'hui? J'espère que vous éprouvez des regrets sincères, monsieur Bodignon, et que, pour le prouver, vous irez faire votre paix avec M. Clapier.

— Ah! par exemple!...

— Vous irez, parce que vous sentirez que vous avez eu des torts envers lui, et qu'un homme s'honore en réparant ses injustices. Vous irez, surtout, parce que cela est indispensable.

— Mais je te répète que c'est un monstre, qui a juré ma mort et qui me tue. Le remercier d'organiser le pillage de ma maison, de se moquer de moi, de m'insulter! ce serait par trop fort. Quel secret a-t-il donc pour que tu t'intéresses autant à lui? Moi, je veux qu'il déguerpisse!

— Vous avez dit : je veux. Apprenez que Notre-Saint-Père le Pape lui-même ne prononce jamais un pareil mot. Vous désirez savoir pourquoi je tiens par-dessus tout à ménager le lieutenant, et à ne pas nous brouiller avec lui, je vais vous le dire. Vous ne lui marchanderez plus ensuite les égards qu'il mérite. Depuis que nous sommes mariés, je crois avoir profité d'un grand nombre d'occasions pour établir que je ne suis pas précisément une bête. Si je me suis attachée à M. Clapier qui, ainsi que vous le dites, est mal élevé et dont la fréquentation n'a rien d'agréable, il serait naturel de penser que j'ai pour agir ainsi un motif puissant. Mais non, vous préférez supposer que je place mal mes affections, ou que je ne sais pas distinguer les gens qu'il faut éloigner, de ceux avec lesquels il est utile d'entretenir des relations. Le voici, mon motif. J'avais jugé nécessaire de le conserver secret, j'aime encore mieux le divulguer que de m'exposer à voir échouer, au dernier moment, une combinaison d'un effet immanquable. Le lieutenant Clapier, ce soldat mal venu, que j'ai été presque chercher dans les rues de Versailles, que je loge pour rien, car il ne m'a pas encore payé de loyer, à qui je fournis des meubles, que j'invite souvent à dîner, pour qui je me montre prévenante et attentive au point d'exciter votre colère, votre jalousie peut-être, qui enfin a si peu de reconnaissance et est aussi brutal qu'insipide : eh bien! c'est un personnage. Le temps viendra où il nous dédommagera au centuple

des légers inconvénients dont nous avons en ce moment à souffrir par lui. C'est l'oncle du ministre de la justice.

— Lui!...

— Son propre oncle, le frère de sa mère. Il a médiocrement tourné, et on ne se vante pas de lui dans la famille. L'influence décisive que cette circonstance même lui vaudra, l'occasion venue de la faire servir, saute aux yeux.

— Hum! hum!

— Comprenez-vous ma conduite, maintenant? Ne vous avisez plus, s'il vous plaît, de contre-carrer mes plans, par une opposition tracassière. Cette parenté, que nul ici ne soupçonne, je l'ai découverte par hasard, et je ne l'ai point divulguée. Personne non plus ne se doute que je la connais, pas même le lieutenant. Cela n'empêche pas que les bons procédés dont je le comble porteront leurs fruits, à la condition que nous soyons toujours au mieux avec lui. Car, le jour où nous aurons besoin de son concours nous est inconnu, ce sera peut-être demain, dans un mois, ou dans six.

— Ah! sans mes oignons, j'irais bien encore...

— L'avancement de notre gendre, sa nomination à Paris, le bonheur de notre fille, ne valent-ils pas le sacrifice de toutes vos tulipes, et même de toutes vos poires?

— Il y a aussi son absinthe, murmura M. Bodignon, vaincu et poussant un soupir.

— Vous ajouterez beaucoup d'eau... Pendant que j'y songe, une observation. Je vous ai recommandé bien des fois de vous étudier à ne pas me désigner par mon prénom, quand nous ne sommes pas seuls. Encore, si vous le prononciez correctement. Je me nomme Jeanne, vous le savez bien. Dans l'intimité, il n'y a aucun inconvénient à ce que vous m'appeliez Jeannette, quoique ce soit un peu paysan; mais dans le salon, en présence d'un visiteur! Je vous en conjure, veillez sur vous; ayez plus de tenue.

— Je tâcherai... C'est bien difficile, toute ma vie je t'ai appelée ainsi.

— Ce n'est certainement pas ma faute; toujours je vous ai fait la guerre à ce sujet. Est-il plus difficile de contracter une bonne habitude qu'une mauvaise? Pourquoi avoir choisi la mauvaise?... Vous vous obstinez aussi à me tutoyer; rien n'est moins convenable et ne dénote mieux le manque d'usage. Avec un peu d'attention et de bonne volonté, vous parviendrez à vous corriger.

M. Bodignon poussa un nouveau soupir, plus accentué que le premier, mais n'osa pas exprimer sa pensée qui, réduite à ses termes les plus simples, était celle-ci : l'opinion des autres vaut-elle

les sacrifices que nous nous imposons en vue de nous la rendre favorable?

Loin de s'abandonner à aucune réflexion, sa sujétion était si absolue, qu'il se laissa présenter son chapeau et sa canne et que, sans ajouter un mot, il se disposa à se rendre chez le terrible lieutenant.

Quand on songe à la prodigieuse abnégation dont le pauvre M. Bodignon donnait, ce faisant, une preuve si éclatante, allant héroïquement affronter la pipe, l'absinthe et la conversation de son tyrannique locataire, on s'explique le sens profond de cet adage vieux comme le monde : Ce que femme veut Dieu le veut!

G. DE PARSEVAL.

La suite prochainement.

M. DE BISMARCK

ET LES CATHOLIQUES ALLEMANDS

Le prince de Bismarck n'a pas été seulement, jusqu'ici, l'un des plus habiles politiques de l'Europe moderne, il faut ajouter aussi qu'il a été l'un des plus heureux. Ses adversaires ont pris, en quelque sorte, plaisir à servir ses desseins par leurs propres fautes; les circonstances ont concouru d'une manière merveilleuse à la réussite de ses plans, et dans notre siècle qui, en dépit de son culte plus apparent que réel pour la liberté, est un grand adorateur de la force et du succès, tout ce qu'une faveur inouïe de la fortune est venue donner par surcroît au chancelier du nouvel empire germanique n'a pas médiocrement contribué à asseoir sa renommée, et à lui donner place, dans l'opinion européenne, à côté des plus grands ministres dont nous parle l'histoire, au rang de Richelieu, de Mazarin ou des deux Pitt.

Il semblait que nul obstacle ne dût jamais contrarier un seul instant la volonté du chancelier. L'Allemagne, séduite par la pensée de reconstituer à son profit l'empire d'Occident, suit docilement toutes les inspirations de celui qu'elle regarde à bon droit comme l'artisan de sa grandeur présente. Le régime parlementaire, dont M. de Bismarck, au début de sa carrière politique, était l'adversaire assez déclaré, ne lui cause plus d'ombrage, depuis qu'une majorité dévouée vote toujours ce qu'il désire. Un seul groupe résiste quelquefois, et mêle quelques protestations à ce concert d'approbations et de flatteries : c'est le groupe des députés catholiques et des hommes les plus foncièrement religieux du parti protestant. Il paraît donc que la conscience chrétienne a des délicatesses et des scrupules que ne connaissent point les habiles et les puissants de ce siècle. Au milieu de l'enivrement de la victoire, quand les libres penseurs et les soi-

disant libéraux de toute nuance croient n'avoir rien à refuser au politique qui a fondé l'unité de l'Allemagne sur l'abaissement de l'Autriche et la ruine de la France, la vieille parole sacramentelle de l'opposition chrétienne, le *Non possumus*, s'échappe parfois des lèvres de quelques députés fidèles à leurs croyances. La résistance s'est rencontrée dans les rangs de ceux qui respectent le plus sincèrement les pouvoirs établis. Le prince de Bismarck n'a dissimulé ni l'étonnement ni la mauvaise humeur que lui causait cette opposition inattendue, et, en vertu de sa maxime favorite : « La force prime le droit, » il a entrepris de briser cet obstacle importun. La stricte légalité dans laquelle se sont si dignement renfermés ses adversaires a réduit jusqu'ici le chancelier à ne point aborder ouvertement la lutte ; mais tout fait pressentir un engagement décisif, et il importe à la France de bien connaître l'attitude et les forces respectives des partis. Que ceux qui rêvent une revanche insensée, qui ne serait qu'une manière plus rapide de consommer la ruine de la France, ne croient pas que nous cherchons à faire le dénombrement de nos alliés possibles dans la prochaine guerre. Nos attaques imprudentes ont fait l'unité allemande; toute tentative d'immixtion dans les affaires de l'Allemagne serait un immense service rendu par nous au prince de Bismarck et à la politique prussienne. Une lutte engagée dans les circonstances actuelles, ou même dans un délai assez rapproché pour que les populations placées sous le joug de la Prusse n'aient pas eu le temps de se rendre compte de ce qu'elles ont sacrifié de liberté pour le gain, assez illusoire, d'être classées désormais au rang des grandes puissances, n'aurait d'autre résultat que de cimenter les liens de sujétion qui rattachent à la Prusse les petits États placés sous son influence. Nous nous plaçons à un tout autre point de vue. La France, malgré ses revers, n'en reste pas moins la grande nation catholique de l'Europe et du monde. En ce sens, elle est encore, au lendemain de ses désastres, en possession d'une suprématie morale que nul ne pourra lui contester. Qu'elle redevienne la fille aînée de l'Église, qu'elle rejette avec mépris ce masque d'impiété dont elle a laissé, par surprise ou par indolence, couvrir trop longtemps sa noble face, et les catholiques du monde entier devront nécessairement tourner sur elle leurs regards. Alors seulement la volonté de la France pourra encore s'imposer à l'Europe, et la protection désintéressée qu'elle exercera partout sur les intérêts véritables de la grande famille chrétienne, en lui attirant le respect et la confiance des nations, lui rendra nécessairement ce que ses fautes lui ont fait perdre. En attendant, et quoi qu'il arrive, que nous devions reprendre, par une politique chrétienne, notre rang dans le monde, ou nous jeter, en continuant les mêmes erreurs, dans la voie d'une

décadence irremédiable, rien de ce qui intéresse le catholicisme ne saurait demeurer étranger aux catholiques français. C'est à ce titre que tout ce qui s'est passé en Allemagne depuis la guerre de 1870 dans le domaine des affaires religieuses mérite notre plus sérieuse attention.

I

Depuis la grande querelle des mariages mixtes, qui a violemment troublé, il y a plus de trente ans, les bons rapports de l'Église et de l'État dans le royaume de Prusse, la paix semblait s'être faite à des conditions honorables entre les deux adversaires. La Prusse était certainement, parmi les puissances protestantes, l'une des moins ombrageuses à l'égard de l'Église. Les affaires catholiques avaient au ministère des cultes leur division spéciale, ce qui compensait le désavantage qui pouvait résulter parfois de ce que le ministre lui-même était nécessairement protestant. Sauf dans la province de Posen, où les ecclésiastiques sont toujours soupçonnés d'être les défenseurs les plus actifs de la cause nationale, le clergé était généralement traité avec une équitable impartialité; lorsque les siéges épiscopaux étaient vacants, les chapitres pouvaient assez librement désigner le candidat qui leur paraissait le plus digne, et l'on a dit, non sans raison, que l'Église avait moins à se plaindre de la cour de Berlin que de tout autre gouvernement protestant, ou même de la cour catholique de Munich. Cette assertion est peut-être exagérée en ce qui concerne la Bavière, au moins la Bavière sous Louis Ier ou Maximilien II; mais elle est rigoureusement vraie, si l'on compare les actes de l'administration prussienne à ceux des petits États protestants de l'Allemagne. On peut donc affirmer que le nom de la Prusse n'était nullement impopulaire parmi les catholiques allemands. Les provinces rhénanes et la Westphalie, où les protestants sont en minorité, n'étaient ni moins fidèles, ni moins dévouées à la dynastie que le Brandebourg ou la Prusse propre, et en dehors des limites de la monarchie, plus d'un catholique ne réclamait point, quand on émettait devant lui cette idée que le meilleur avenir pour l'Allemagne serait de passer sous l'hégémonie prussienne. Le plus grand nombre des catholiques, il est vrai, tournaient encore les yeux vers la cour de Vienne. Ce qui restait de souvenirs du vieil empire germanique, joint à l'ascendant qui résultait de la conformité des croyances religieuses, leur faisait considérer l'empereur d'Autriche plutôt que le roi de Prusse comme leur chef naturel. Mais lorsque la guerre de

1866 eût mis fin brusquement à la rivalité de la Prusse et de l'Autriche, en excluant de la confédération germanique les États soumis à la maison de Habsbourg, les catholiques se résignèrent sans trop de regrets au nouvel ordre de choses; et lorsqu'en janvier 1871, le roi Guillaume prit le titre d'empereur d'Allemagne, les catholiques furent aussi empressés à le reconnaître qu'ils avaient été ardents à soutenir la Prusse dans sa lutte contre la France.

Les catholiques prussiens avaient d'ailleurs vécu pendant assez longtemps sous l'autorité d'un souverain, pour qui le christianisme était tout autre chose qu'une religion surannée, à peine digne d'un respect purement extérieur. Le roi Frédéric-Guillaume IV était croyant et pieux. Aussi malgré les dissidences qui le séparaient, en sa qualité de protestant zélé, des évêques catholiques et de l'Église, accordait-il volontiers que l'autorité des pasteurs légitimes s'exerçât librement dans toutes les questions de discipline, où l'État n'était pas directement intéressé. Les convictions élevées et sincères sont faites pour s'entendre. Les pires ennemis de l'Église ne sont point les protestants les plus convaincus, mais ceux qui abritent sous le manteau du protestantisme la négation radicale du christianisme et la haine de toute idée religieuse. Le clergé jouit donc, sous Frédéric-Guillaume IV, non-seulemeut de toute la liberté que comportaient les institutions prussiennes, mais même d'une certaine faveur. Ces traditions de bienveillance étaient si bien enracinées à la division spéciale des affaires catholiques au ministère des cultes, qu'un des premiers actes du prince de Bismarck, au moment de commencer sa guerre contre l'épiscopat, a été de supprimer cette division, qui contrariait ses desseins.

Le roi Guillaume I[er], à son avénement, recueillit le bénéfice de cette sympathie que les catholiques portaient à son prédécesseur. J'ai été témoin, le 29 septembre 1862, de la dédicace de la seconde église catholique de Berlin, érigée sous le patronage de saint Michel. Le soir, un banquet réunit les principaux catholiques de la ville; un toast, très-digne en même temps que très-chaleureux, fut porté au roi Guillaume par le prévôt de Sainte-Hedwige, M. Karker, et accueilli par les applaudissements de toute l'assistance. Il faut insister sur tous ces faits pour établir cette vérité incontestable, que rien n'était plus facile pour le prince de Bismarck, que d'éviter la guerre qui s'engage aujourd'hui entre l'Église et son gouvernement. S'il y a lutte, ce ne sont point assurément les catholiques qui ont été les provocateurs.

Il n'existait même pas, il y a quelques années, de parti catholique au sein des Chambres prussiennes. Quelques hommes habiles, non moins capables de traiter les grandes affaires que de défendre les

intérêts de la religion, avaient dignement tenu le drapeau du catholicisme dans le parlement de Berlin : mais, comme il n'y avait pas de conflit entre l'Église et l'État, les députés catholiques, d'ailleurs en fort petit nombre, ne songeaient pas à s'organiser pour la lutte. Le patriotisme allemand les séparait même de leurs auxiliaires naturels, les députés polonais. Aussi ne tenait-on, dans la prévision des résistances qu'un projet pouvait rencontrer dans les Chambres, aucun compte de l'opinion catholique ; et si l'on y songeait incidemment, c'était pour se dire que le respect des catholiques pour l'autorité réduirait leur opposition à une protestation insignifiante, et que s'ils voulaient aller au delà, rien ne serait plus facile que de coaliser contre eux leurs adversaires et de les réduire au silence.

L'Italie, qui a fait tant de mal au Saint-Siége, lui a, du moins, rendu le service de réveiller en Allemagne le courage et l'activité de ses défenseurs. L'acte de brigandage, qui mit, le 20 septembre 1870, la ville éternelle au pouvoir de Victor-Emmanuel, dessilla les yeux de tous les catholiques sincères. On se sentit, jusqu'à un certain point, responsable de cet attentat que le succès des armes prussiennes avait rendu possible. On ne pouvait ignorer que le gouvernement, sans encourager ostensiblement les Piémontais, était loin de déplorer un événement qui achevait de ruiner l'influence française en Italie. C'était l'ambassadeur prussien, M. d'Arnim, qui, *sans doute* pour éviter une plus longue effusion de sang, et assurer la sécurité du pape et des cardinaux, était entré en pourparlers avec le général Cadorna, et l'espèce de neutralité que la Prusse avait affecté de garder dans cette affaire entre l'Italie et le Saint-Siége, faisait voir de quel côté penchaient ses préférences. Enfin, on savait que le gouvernement prussien s'était montré hostile à la définition du dogme de l'infaillibilité. On appréhendait que la promulgation des décrets du concile du Vatican ne causât dans le clergé allemand un schisme, qui serait probablement encouragé par le pouvoir; on comprenait donc l'indispensable nécessité de représenter les intérêts catholiques au sein du Parlement. Donc, en même temps que les évêques allemands, presque tous membres de la minorité au sein du concile, donnaient au monde un noble et grand exemple, en se soumettant publiquement à la décision qu'ils avaient jugée inopportune, les fidèles songèrent aux intérêts de la foi, en accomplissant leurs devoirs d'électeurs, et, grâce à leur entente, plus de cinquante députés catholiques étaient envoyés au Parlement par les circonscriptions électorales les plus importantes des provinces rhénanes et de la Westphalie.

L'alarme fut grande au camp des libres penseurs, qui avaient déjà commencé, dans la Chambre précédente, la guerre contre les

couvents et les écoles confessionnelles, d'autant plus que ces élections spéciales pour la Chambre de Prusse présageaient que les catholiques voulaient sortir de leur impuissance, et qu'ils espéraient être représentés sérieusement au sein du Parlement général, du *Reichstag* du nouvel empire germanique, comme ils l'étaient déjà dans la Chambre des députés. La presse pseudo-libérale fit grand bruit des ténébreuses menées qui étaient la cause d'un tel résultat, et la *Gazette d'Augsbourg* ne craignit pas d'assimiler ce succès des catholiques à une victoire de l'armée française sur la Loire.

Ce fut plus qu'une alarme, ce fut un immense accès de colère, lorsqu'on apprit que les nouveaux élus avaient fondé, pour se concerter sur les questions politiques, une réunion spéciale, qui s'intitulait *fraction du centre* (*Centrumsfraction*), en ajoutant à son programme les mots de *parti constitutionnel*, pour bien établir qu'elle se plaçait sur le terrain de la plus stricte légalité. Dès lors les catholiques devenaient une puissance avec laquelle on devait compter. Trop faibles sans doute pour tenir par eux-mêmes le ministère en échec, ils pouvaient, en s'appuyant, au besoin, sur tel ou tel parti, lui assurer la victoire, et réclamer en échange sa coopération quand ils en auraient besoin.

En effet, la *fraction du centre* venait ajouter un sixième groupe à ceux entre lesquels se répartissaient, dans la session précédente, les membres de la seconde Chambre prussienne. Quels sont ces groupes, et quels alliés le parti catholique pouvait-il espérer de rencontrer parmi eux ? Nous allons le dire en peu de mots.

La Chambre compte en tout quatre cent trente-deux députés. Les deux groupes les plus importants qui aspirent à la diriger sont, d'un côté, le parti conservateur, qui compte environ cent six ou cent huit membres, et le parti *libéral et national*, qui est d'une force à peu près égale. Le premier représente le vieil esprit traditionnel prussien. C'est le parti de la noblesse, celui qu'on désigne quelquefois en Allemagne sous le nom de *Junkerpartei ;* ce que nous traduisons généralement en France par le *parti des hobereaux*. Son principal organe est la fameuse *Gazette de la Croix*. C'est le parti auquel appartenait jadis M. de Bismarck, et dont il a depuis si cavalièrement renié les principes et répudié l'influence[1].

On connaît généralement assez peu en France le rôle et l'attitude du parti conservateur prussien. De ce qu'il nous est profondément hostile, on en conclut trop facilement qu'il n'y a rien de bon à at-

[1] On le désigne aussi très-souvent dans les polémiques quotidiennes sous le nom de parti *féodal*, quoique cette dénomination soit plus généralement réservée au parti conservateur autrichien, et soit plus employée à Vienne qu'à Berlin.

tendre d'une noblesse arrogante et antilibérale, qui ne rêvait jadis que de courber l'Allemagne sous le despotisme militaire, et ne rêve aujourd'hui que d'étendre sur tout l'Occident la verge de fer d'un empereur absolu, servi par une noblesse qui aurait une large part à la curée. Plus d'un trait peut être rectifié dans ce tableau où la fantaisie domine. Le parti conservateur est moins insensible qu'on ne le croit à ce qu'il y a de légitime dans la pratique des libertés modernes ; et, d'ailleurs, rien ne convertit mieux à la liberté que de tomber du pouvoir et d'être relégué dans l'opposition. Tout-puissant sous le roi Frédéric-Guillaume IV, le parti conservateur a vu successivement décroître son crédit, à mesure que le roi Guillaume I[er] prêtait une oreille plus docile aux inspirations de M. de Bismarck. Ce qu'il défend aujourd'hui, c'est l'antique alliance de la fidélité dynastique au respect de la religion et au maintien des usages ; ce qu'il combat, c'est l'envahissement de la bureaucratie, qui étend partout son ingérence ; c'est la tendance irréligieuse qui s'accuse de plus en plus dans les grandes villes, et semble pénétrer toutes les branches de l'administration. Nous sommes si habitués en France à maudire sans réserve le passé, tous les partis ont si bien pris pour mot d'ordre de couvrir d'anathèmes tout ce qui sent l'*ancien régime*, qu'en dépit de l'exemple si concluant que nous offre l'Angleterre, nous comprenons difficilement que certains vestiges de l'organisation féodale soient, dans certaines circonstances sociales déterminées, un excellent point d'appui pour se défendre contre l'omnipotence de l'État. La tyrannie des majorités peut aussi bien menacer la liberté que l'absolutisme d'un souverain, et, en présence des tendances niveleuses de la démocratie moderne, une aristocratie qui défend ses derniers droits est souvent, malgré son esprit de caste, un contre-poids utile, dont plus d'un excellent esprit regrette que la France soit absolument privée. Bien des prétentions chimériques se mêlent sans doute à ces questions de principes. Que de choses nous répugnent ou nous révoltent dans ce parti ! La stricte impartialité ne nous oblige pas moins à reconnaître que, surtout depuis deux ans, il a plus d'une fois été le défenseur des meilleures causes, et qu'en plus d'une occasion, comme nous le verrons bientôt, il a donné aux catholiques un utile secours.

On n'est pas moins étonné, en France, d'entendre parler quelquefois dans la presse allemande d'un *parti clérical* au sein du protestantisme. Or le mot *clérical*, aussi bien sur les bords de la Sprée que sur ceux de la Seine, signifie tout simplement chrétien. Quiconque, tout en respectant la liberté de conscience des cultes dissidents, prétend que le christianisme exerce sur la société une salutaire influence ; que les lois civiles ne soient pas en désaccord flagrant avec

les prescriptions de la morale chrétienne; qu'on ne relègue pas l'Église dans la sacristie de ses temples, comme on relègue dans une chambre inutile un vieux meuble hors d'usage, et auquel on ne tient plus que par d'anciens souvenirs; quiconque, en un mot, a quelque souci que la société fondée par le christianisme tienne dans sa vie pratique compte de cette noble origine, est marqué de cette épithète de *clérical*, comme d'une note d'infamie, qu'il appartienne au protestantisme officiel ou à l'Église catholique. Le parti conservateur prussien voyait jusqu'ici dans le corps des pasteurs luthériens un *clergé*, et non une collection de simples fonctionnaires délégués par l'État au soin des affaires religieuses, au même titre qu'un personnel de contrôleurs des finances surveille la rentrée des impôts. Or c'est ce que le parti du *progrès*, allié aux voix dont dispose le gouvernement, veut faire aujourd'hui aussi bien du pasteur protestant que du prêtre catholique. La cléricale *Gazette de la Croix*, pour la qualifier de l'épithète que lui décernent les protestants libres penseurs, a donc plus d'une fois fait campagne avec la catholique *Germania* sur le terrain de l'ordre et de l'honneur. On doit au moins lui en savoir quelque gré.

Au parti conservateur s'oppose la fraction qui s'intitule *libérale et nationale*, et qui reçoit aujourd'hui ses mots d'ordre des ministres prussiens. C'est le parti sur lequel s'appuie M. de Bismarck, et qui, d'ordinaire, vote docilement tout ce qu'il lui suggère. Grand admirateur de la diplomatie prussienne depuis 1863, le parti *libéral national* a été l'auxiliaire de M. de Bismarck toutes les fois qu'il s'est agi de la politique conquérante qui a successivement incorporé, à la Prusse, le Schleswig-Holstein, le Hanovre, la Hesse et le Nassau. Aujourd'hui, soit au sein des Chambres prussiennes, soit au sein du Parlement national allemand, il appuie toutes les mesures destinées à combattre ce qu'on appelle en Allemagne *le particularisme*, c'est-à-dire qu'il favorise de tout son pouvoir la destruction des anciennes autonomies et l'unification de l'Allemagne sous le joug prussien. Grâce à la perversion du sens naturel des expressions les plus claires, perversion si fréquente dans notre siècle troublé, qu'elle est devenue pour nos sociétés européennes presque un état normal, on peut affirmer hardiment que le parti *libéral national* serait vraiment infidèle au titre qu'il se donne, s'il n'était l'ennemi de la liberté dans l'Empire, comme il est l'adversaire des derniers restes des nationalités particulières. Les grands mots de libéralisme et de tolérance sont souvent dans la bouche de ses orateurs; mais la tolérance n'existe qu'en faveur des libéraux irréligieux; et l'Église catholique, en particulier, n'a point droit à une liberté que les ora-

cles du rationalisme protestant proclament contraire à la civilisation moderne.

Un autre auxiliaire de cette armée antireligieuse est le parti beaucoup moins nombreux, qui, n'osant s'intituler républicain, ou même socialiste, s'est intitulé *progressiste;* appellation vague, qui permet à la fois d'échapper à la rigueur de la loi, et de grouper, pour attaquer le gouvernement, des opinions de nuances fort diverses, qui n'ont entre elles de commun que la haine du gouvernement établi. C'est une opposition infime, quand il s'agit de faire la guerre au tout-puissant prince de Bismarck ; mais c'est un appoint certain, toutes les fois qu'il s'agit d'imposer silence aux catholiques, ou d'appuyer contre l'Église quelque mesure de répression. Le socialisme en Allemagne, comme partout, sent d'instinct qu'il est la négation du christianisme, et ne néglige aucune occasion de lui témoigner sa haine, fût-ce par des actes de servilité envers les pouvoirs qu'il combat ordinairement. Si l'on joint à ces diverses fractions les quelques membres qui font profession de n'appartenir à aucune des coteries politiques, et qu'on désigne par l'épithète assez bizarre de *sauvages* (*die Wilden*) ; si l'on ajoute un autre groupe assez incolore, qui s'intitule *conservateurs libres*, et qui fait profession de se porter indifféremment d'un côté ou de l'autre sans recevoir de mot d'ordre; si l'on remarque, enfin, que, même dans ces deux dernières fractions, la presque totalité des membres appartient au protestantisme, et se trouve, par conséquent, peu favorable à la cause catholique, on aura quelque idée des difficultés que les défenseurs de l'Église rencontrent au sein de ces assemblées allemandes, où ils ne trouvent presque que des ennemis. Ils ne rencontrent en effet quelque appui que dans l'impartialité fort accidentelle que leur témoigne en ce moment le vieux parti conservateur prussien, et dans le secours des quelques députés polonais pour lesquels la question religieuse est aussi une question de race et de nationalité. C'est cependant au milieu de circonstances en apparence si désastreuses que les catholiques allemands ont accepté la lutte, et sont même parvenus à inspirer à leurs adversaires une sorte de terreur plus affectée que réelle, mais qui n'accuse pas moins chez leurs ennemis de sérieuses inquiétudes.

Aussi, lorsque les élections de l'hiver de 1871 envoyèrent dans les Chambres prussiennes et au Parlement allemand ce groupe d'une cinquantaine de députés connus pour leur invariable attachement à l'Église, et décidés à se faire les champions de la cause catholique, il sembla qu'un grand péril menaçât tout à coup le nouvel empire. On insinuait dans la presse officieuse que la revanche de la France commençait, puisque ses amis conquéraient une place au sein du Par-

lement. Les nouveaux élus s'organisèrent pour la lutte, et formèrent ce qu'on a appelé la *Fraction du centre*. Ils évitèrent à dessein la dénomination de *parti* ou de *fraction catholique*, précisément parce que, faisant appel à tous les hommes de bonne volonté, à tous ceux qui comprennent la liberté religieuse, ils ne voulaient pas exclure par avance de leur sein ceux des protestants vraiment chrétiens qui voudraient se rallier à eux. Cette alliance n'a pas eu lieu ; mais la seule pensée de la conclure ne témoigne pas moins de l'esprit de tolérance éclairée qui a présidé à la constitution de la *Fraction du centre*. Elle se proposait, en effet, comme elle l'a déclaré dans le préambule de ses statuts « de combattre pour le maintien organique du droit con« stitutionnel en général, et en particulier pour la liberté et l'indé« pendance de l'Église et de ses institutions. »

Telles sont, dans le Parlement allemand, les forces respectives des divers partis ; tels sont les éléments en présence desquels se trouvait le prince de Bismarck, pour commencer sa lutte contre le clergé catholique ; lutte fort inégale dans laquelle on voit que la victoire lui était acquise soit au sein du Parlement, soit au sein des Chambres prussiennes. Mais on sait que les Allemands ne négligent, dans une lutte, rien de ce qui doit leur assurer le succès ; il fallait agir sur l'opinion, et en même temps chercher un point d'appui dans l'Église elle-même ; on crut y réussir en donnant pour mot d'ordre à la presse de travestir et les intentions et la politique de la cour de Rome à l'égard de l'Allemagne, et en accordant, d'autre part, la protection officielle la plus ouvertement déclarée au schisme des *Vieux catholiques*.

II

Qu'on me permette de rappeler ici un souvenir personnel. Pendant les quelques mois que je passai en Allemagne, à la fin de la guerre de 1870-71, pour visiter un certain nombre des dépôts de nos prisonniers, j'eus l'occasion de causer assez longuement, à Munich, avec un médecin fort intelligent et distingué d'une ville d'eaux, et je fus renversé d'entendre affirmer, dans une de nos conversations, que le pape Pie IX avait été un des principaux instigateurs de la guerre entre la France et la Prusse. Je fis en vain observer à mon interlocuteur qu'il était au moins étrange, pour ne rien dire de plus, que la cour de Rome eût poussé à une guerre dont la première conséquence probable était, sans aucun doute, l'abandon de Rome par les troupes françaises et l'invasion de l'État pontifical par les

Piémontais ; conséquence que l'entrée des Piémontais dans Rome, le 20 septembre 1870, n'avait que trop mise en lumière. D'ailleurs la cour de Rome ne pouvait ignorer que la possession de la ville éternelle était en quelque sorte l'enjeu que l'Italie devait rêver de gagner pour prix de son alliance dans ce conflict ; que le gouvernement français, qui avait peut-être inspiré ou du moins laissé faire l'expédition qui aboutit au désastre de Castelfidardo, pourrait bien sacrifier Rome pour obtenir l'appui d'une armée italienne ; et qu'à plus forte raison la Prusse protestante pourrait bien jeter Rome en proie aux ministres de Victor-Emmanuel ou aux bandes de Garibaldi, pour s'assurer le secours d'une diversion utile du côté des Alpes. Tous ces raisonnements, d'un gros bon sens en apparence irréfutable, ne convainquirent nullement mon adversaire, et mon étonnement diminua lorsque je vis bientôt après ce même thème reproduit par la presse officieuse allemande, et commenté de l'air le plus sérieux du monde par des feuilles importantes telles que *la Gazette d'Augsbourg*[1].

« Rome veut rétablir dans le monde moderne la domination absolue qu'elle a exercée sur l'Europe au moyen âge » ; tel est, en quelque sorte, l'axiome qui sert de base à toute la polémique antireligieuse au delà du Rhin. Les auxiliaires de Rome, ce sont les races latines, et les puissances catholiques qui, lors même qu'elles ne comprennent, comme l'Autriche, qu'un très-petit nombre d'éléments latins dans leur sein, n'en ont pas moins subi l'influence du latinisme moderne sous sa forme la plus redoutable et la plus perfide, c'est-à-dire sous la forme du jésuitisme. L'adversaire naturel de Rome, c'est la race germanique, le champion du protestantisme et de la libre pensée, la race qui doit réaliser, dans leur plus haute acception, les principes de l'État et de la civilisation modernes.

Mais les races latines elles-mêmes, si peu qu'elles soient pénétrées de la lumière de la libre pensée, échappent à l'action de l'Église et refusent de la suivre plus loin. L'Espagne se décompose au sein d'une irremédiable décadence, et n'a plus aucune influence sur les affaires générales de l'Europe ; l'Italie, au moins ce qu'on appelle en Allemagne la partie intelligente de l'Italie, est en révolte contre l'Église dont elle renverse le pouvoir temporel. Rome ne peut donc espérer d'appui efficace que des deux puissances qui peuvent, comme elle-même, associer aux passions religieuses des vues d'ambition personnelles : ces deux puissances sont la France et l'Autriche. C'est là que

[1] Voir à ce sujet les curieux articles publiés dans la *Gazette d'Augsbourg* au mois de mai 1872, et intitulés : *Fragments relatifs à la politique du Vatican* (*Fragmente zur Vaticanischen Politik*).

la cour de Rome a résolu de dompter l'esprit moderne; c'est sur ce terrain qu'elle livre le grand et décisif combat.

La définition du dogme de l'Immaculée Conception par le pape seul, indépendamment du concours des évêques, a été comme une attaque d'avant-garde dans cette stratégie savamment combinée; il s'agissait alors d'annihiler la puissance des évêques, et de fonder ainsi la monarchie absolue dans l'Église avant de la rétablir dans le monde politique. A ce moment, la cour de Rome comptait sur ses deux alliées; en France, Napoléon III affectait des sentiments religieux et se laissait décerner volontiers par les évêques le titre de *nouveau Constantin;* en Autriche, François-Joseph concluait le concordat et rendait au catholicisme le rang de religion d'État. La guerre de 1859, en occasionnant la défection du gouvernement français, dérangea les plans de la curie romaine, et lui fit reporter sur l'Autriche toutes les tendresses qu'elle partageait jadis entre Vienne et Paris. Aussi Rome était-elle de tout cœur l'alliée de l'Autriche dans la guerre de 1866. Le destin lui fut encore contraire; non-seulement l'Autriche fut vaincue, mais à la suite de cette défaite, l'ultramontanisme fut lui-même renversé dans le gouvernement autrichien dès qu'on dut introduire un régime constitutionnel. La France, où quelques symptômes de liberté parlementaire commençaient à poindre et pouvaient faire espérer un triomphe du parti clérical, fut alors le champ d'action de la cour de Rome. Seulement, en se servant de la liberté parlementaire, il fallait établir par avance la négation des libertés modernes; ce fut l'œuvre du *Syllabus.*

Mais ce beau roman ne peut s'arrêter en chemin. Le *Syllabus*, en effet, suivant nos auteurs, ne suffisait pas à l'ambition de la cour de Rome; il lui fallait convoquer un concile, pour obtenir que l'épiscopat rassemblé lui donnât en corps sa propre démission en proclamant le dogme de l'infaillibilité. Bien entendu, dans tous ces récits fantastiques, l'infaillibilité est toujours entendue comme un pouvoir capricieux, discrétionnaire, qui livre à l'arbitraire du souverain pontife, non-seulement les dogmes et la discipline de l'Église, mais tous les ordres de vérités et de connaissances : le Pape infaillible pourrait décider au besoin que le pair sera l'impair, et que deux et deux font cinq. Au moment où la curie romaine remportait au sein du concile sa grande victoire de la définition de l'infaillibilité, éclatait la guerre entre l'Allemagne et la France. C'est ici que, toutes les fois que ce thème étrange est développé dans la presse officieuse ou dans les pamphlets anticatholiques, on voit tout à coup je ne sais quelle terreur de convention remplacer la morgue avec laquelle les Allemands célèbrent leurs victoires. Que fût devenue l'Allemagne, que fût devenu le monde, si la France eût triomphé, et si

Rome se fût servie de ce triomphe pour ramener de gré ou de force l'Autriche sous son influence, et si la Prusse humiliée eût été foulée par le noir bataillon des jésuites tout autant que par les régiments français? Tel est le tableau, qu'en lisant les feuilles allemandes, plus d'un naïf bourgeois a dû voir apparaître au milieu du nuage de tabac qui enveloppe la brasserie où il va fumer et boire chaque soir; c'est par de tels moyens qu'on excite l'opinion, et qu'on cherche à donner à la persécution qu'on veut organiser contre le clergé le caractère d'une lutte nationale.

Le schisme des « vieux catholiques » devait avoir plus de portée que ce ridicule roman de la tentative de restauration d'une monarchie pontificale plus absolue que n'auraient jamais pu la rêver Grégoire VII ou Innocent III. En effet, on trouvait pour auxiliaires, au lieu des journalistes gagés pour exploiter la crédulité publique et les préjugés protestants, des hommes considérables, en possession d'une renommée justement acquise et d'une influence immense aussi bien sur le clergé formé jadis par leurs soins que sur la jeunesse des universités. Le schisme des « vieux catholiques » a recruté surtout ses adhérents parmi les professeurs, ce qui est, après tout, un bien pour l'Église; car le schisme est resté un état-major sans armée. On a souvent regretté, et non sans raison, que notre clergé français fût absorbé presque tout entier par les soins du ministère; qu'il n'eût pas dans ses rangs, comme au temps de l'antique Sorbonne, ces docteurs affranchis, grâce à des fondations intelligentes, et du souci de leur propre existence et du pénible labeur quotidien des paroisses. Sans doute, la disparition de ces anciens bénéfices, qui créaient en quelque sorte les vocations scientifiques, par les facilités qu'elles leur offraient, est une lacune déplorable qu'on n'a pu encore combler depuis la Révolution française. Toutefois notre clergé, grâce à ce contact perpétuel avec les âmes, à cette union nécessaire, perpétuelle, avec les fidèles qu'il est chargé d'instruire et de consoler, a acquis un sens pratique égal à son dévouement. Prêtres et fidèles ont en France le sens de l'orthodoxie; un sentiment très-net et très-puissant les avertit qu'en se séparant du Saint-Siége ils rompent avec l'Église, et ne peuvent éviter le schisme et l'hérésie. On ne trouve point parmi nous ces savants pour lesquels leurs propres systèmes finissent par avoir plus de poids que la tradition de l'Église et la voix de leurs pasteurs. C'est là ce qu'ont oublié ces hommes qui ont cru rester chrétiens en protestant, au nom d'une science orgueilleuse, contre ce qu'acceptait l'Église universelle. Où est maintenant, pour les « vieux catholiques, » la source de la vie spirituelle? Hélas! ils tombent sous le coup de cette parole si profonde de saint Augustin : « L'esprit ne vivifie que les membres qui appartiennent au corps...

« Retranchez un seul membre, et aussitôt l'âme ne peut plus vivifier « ce qui a cessé d'adhérer à l'unité du corps. Ceci nous est dit pour « nous faire aimer l'unité et redouter la séparation. Rien ne doit plus « épouvanter le chrétien que la pensée d'être séparé du corps du « Christ; car, être séparé du corps du Christ, c'est cesser d'être un « de ses membres, et cesser d'être un de ses membres, c'est n'être « plus vivifié par son Esprit[1]. »

La politique prussienne s'est donc trompée, en fondant sur le schisme des « vieux catholiques » la majeure partie de ses espérances. La rupture d'hommes tels que M. Dœllinger, M. Friedrich, avec l'Église, a été un scandale pour l'Allemagne, une douleur pour les fidèles; mais la chute lamentable de quelques intelligences n'a pas été pour l'immense majorité du peuple catholique le signal d'une défection. Un violent article de la *Gazette d'Augsbourg*, intitulé *l'Abbé Michaud et la France catholique*, donnait, il y a quelques mois, comme la preuve de la décadence de l'esprit religieux en France, ce fait que le Père Hyacinthe et l'abbé Michaud étaient les seuls hommes d'une véritable valeur qui se fussent révoltés contre Rome en ces derniers temps, et que leur exemple n'avait abouti qu'à provoquer les témoignages d'une soumission de plus en plus servile à l'autorité du Saint-Siége[2]. De telles aberrations attestent la profonde ignorance de la plupart des publicistes allemands en tout ce qui concerne la vie de l'Église catholique. Cette notion si grande et si simple de l'Église envisagée comme une mère, cette conception du catholicisme considéré comme une famille dont tous les vrais membres oublient leurs dissidences passagères dès que le moindre péril menace le foyer domestique, ne peuvent être comprises par ces intelligences protestantes qui ne voient dans tout développement religieux que l'individualisme, qui jugent tout au point de vue du sens personnel, et rien au point de vue de l'abnégation, de l'humilité, de la charité catholiques.

L'assemblée des « vieux catholiques » à Munich, au mois de septembre 1871, n'avait nullement fondé cette Église nationale allemande dont la constitution semble un des rêves favoris des hommes d'État prussiens. Des symptômes assez graves de dissidence s'étaient même manifestés dans ses réunions, et malgré le bruyant concours

[1] Nec viva membra spiritus facit, nisi quæ in corpore quod vegetat ipse spiritus invenerit..... Unum si tollas, jam non vivificatur ex anima tua, quia unitati corporis tui non copulatur. Hæc dicuntur ut amemus unitatem, et timeamus separationem. Nihil enim sic debet formidare christianus, quam separari a corpore Christi. Si enim separatur a corpore Christi, non est membrum ejus : si non est membrum ejus, non vegetatur Spiritu ejus. (S. Aug. in Joann. Evang. Tract. xxvii, 6.)

[2] *Gazette d'Augsbourg* du 25 mars 1872.

d'un certain nombre de libres penseurs ou de protestants, dont la présence était au moins singulière dans une assemblée qui s'intitulait encore catholique, le chiffre des adhérents était, à tout prendre, assez minime. Il était dès lors évident que la population catholique, prise en masse, resterait fidèle à ses évêques. En même temps, la proposition d'organiser des paroisses dites de « vieux catholiques » excitait dans l'assemblée une discussion assez orageuse. M. Dœllinger s'élevait avec force contre la pensée de consommer ainsi un schisme; il répétait avec une louable insistance « qu'il avait longuement étudié l'histoire de toutes les hérésies, et que les « vieux catholiques » perdraient toute autorité en sortant de l'Église. » Il rêvait pour eux, au contraire, de les voir y rester comme des enfants qui réclament, au nom du droit le plus sacré, leur part de l'héritage paternel, et ne pas s'assimiler à des émigrants qui ne savent protester que par leur départ contre l'injustice qui leur est faite.

La situation que semble avoir rêvée M. Dœllinger pour les « vieux catholiques » ressemble à peu près à celle des jansénistes du dix-huitième siècle, qui en appelaient au futur concile, prétendant jusqu'à ce moment éviter tout reproche d'hérésie. On répondait, avec beaucoup de sens, à M. Dœllinger, que si les « vieux catholiques » n'avaient pas leurs églises, leur culte, leur clergé, ils se confondraient purement et simplement dans l'Église à l'état de boudeurs impuissants, dont le temps, à défaut d'autres arguments, finit toujours par avoir raison.

Les adversaires de M. Dœllinger prévalurent; mais les tentatives d'organisation de paroisses de « vieux catholiques » n'ont fait depuis que mettre mieux en lumière la radicale impuissance du schisme nouveau. Quant à M. Dœllinger lui-même, on ne sait si l'on doit plus s'étonner ou s'affliger du triste spectacle qu'offre la fin d'une si noble carrière. L'homme qui, sur le terrain de l'histoire, a été l'adversaire victorieux du protestantisme, l'illustre maître dont les leçons ont formé tout ce que le clergé et l'épiscopat allemands comptent d'hommes distingués, devient le déserteur de la cause qu'il a servie, et recueille au terme de ses jours les applaudissements ironiques de ceux qu'il a si vaillamment combattus. Il a été élu recteur de l'université de Munich, mais ce sont les protestants et les libres penseurs qui lui ont donné leurs voix; il reste professeur à la faculté de théologie, mais les étudiants en théologie ont déserté ses cours, et il est obligé de venir dans une des salles de l'Odéon chercher un public des plus mêlés, pour plaider sa cause devant lui et exposer ses nouveaux principes. Le ministère actuel le protége, mais c'est un gouvernement inféodé à la Prusse, destructeur des derniers vestiges de l'autonomie bavaroise, qui lui prodigue ses faveurs; et lui-même, dans tous ses

discours officiels, se fait l'avocat de la Prusse, l'apologiste de la centralisation, l'écho presque banal de ces déclamations sonores sur la domination de la race germanique, qu'on croirait réservées aux journalistes gagés de la presse officieuse. Lui aussi tombe sous le coup de cette loi presque fatale qui semble condamner à une décadence finale les intelligences les plus éminentes de notre siècle agité. Dans sa jeunesse, en 1832, il a vu commencer à Munich la révolte de Lamennais; il y a été témoin de la noble soumission de Lacordaire. Serait-ce donc l'infortuné Lamennais qui est devenu le modèle auquel il veut s'attacher aujourd'hui, démentant toute une vie de longs services, brisant une influence jadis salutaire et féconde, et faisant redire à ceux qui le plaignent, sans avoir le courage de le maudire, ces tristes paroles de l'Écriture : *Quomodo cecidit potens, qui salvum faciebat populum Israël*[1]?

Le gouvernement prussien ne trouvait donc pas dans les *vieux catholiques* la milice, dont il aurait eu besoin pour être puissamment soutenu dans sa tentative d'asservir l'Église. Restait, pour engager la lutte, le terrain de la légalité telle qu'une interprétation méticuleuse des lois sur les rapports de l'Église et de l'État pouvait la définir. On sait que l'enseignement religieux est obligatoire en Prusse, au même titre que les autres branches de l'enseignement; il rentre dans ce qu'on appele les *matières confessionnelles*, et la direction et la surveillance de cet enseignement appartient aux ministres de chaque culte reconnu par l'État. Dans les écoles primaires, les prêtres catholiques, comme les pasteurs protestants, avaient de droit l'inspection des classes; dans les gymnases, les cours de religion étaient faits par des ecclésiastiques nommés sur la présentation soit des évêques, soit des consistoires. Cet état de chose fut l'origine des premiers conflits. Quelques professeurs catholiques ayant donné à leurs élèves un enseignement contraire au dogme promulgué par le concile du Vatican, l'autorité épiscopale dut intervenir, comme c'était son droit et son devoir, puisque les délinquants étaient ecclésiastiques ; l'un deux, le docteur Wollmann, professeur de doctrine religieuse au gymnase catholique de Braunsberg dans la Prusse propre, fut suspendu d'abord, puis frappé d'excommunication majeure pour avoir résisté sur ce point à l'autorité de l'évêque d'Ermeland, Mgr Krementz. Le gouvernement prétendit que le docteur Wollmann n'ayant fait autre chose que de refuser d'enseigner un dogme que l'État n'entendait nullement reconnaître, la querelle survenue entre son évêque et lui était un pur débat théologique où l'administration de l'instruction publique n'avait rien à voir; que M. Wollmann n'ayant donc nulle

[1] *Macchab.*, I, 9.

ment démérité devait être maintenu dans ses fonctions, et que par conséquent aucun élève du gymnase ne pourrait se dispenser d'assister aux leçons de ce professeur. Environ cinquante élèves ayant refusé par scrupule de conscience d'assister aux leçons d'instruction religieuse furent exclus par mesure disciplinaire. Ce fut là comme le premier acte du drame.

Mais il fallait, au gouvernement, pour continuer la lutte, des auxiliaires plus actifs et plus dévoués que ceux qu'il trouvait soit dans le ministre de l'instruction publique et des cultes, M. de Mühler, soit dans les bureaux spécialement affectés aux affaires catholiques dans le ministère lui-même. La division spéciale des affaires catholiques fut donc supprimée au ministère des cultes, et M. de Mühler, taxé de mollesse, discrédité d'ailleurs par ses bons rapports avec les luthériens *cléricaux* du parti de la *Gazette de la Croix*, dut céder son poste à un conseiller d'État qui promettait d'être plus docile, M. de Falk. Il avait même été question, pour remplacer M. de Mühler, d'appeler à Berlin le ministre des cultes du gouvernement badois, M. de Jolly, l'un des plus ardents promoteurs du développement des lumières modernes, telles que les définissent les francs-maçons et libres penseurs de toutes nuances, et l'un des ennemis les plus intolérants de tous les *cléricaux* possibles, catholiques ou luthériens orthodoxes. Ce fut presque, à en croire le langage des feuilles officieuses, une sorte de concession de M. de Bismarck que de remettre le portefeuille aux mains de M. de Falk, dont les antécédents n'avient point une signification aussi radicalement hostile ; mais dont toutes les tendances présageaient que la bureaucratie entendait régenter avec un pouvoir absolu toutes les affaires ecclésiastiques.

III

La loi sur l'inspection des écoles fut le premier acte du nouveau ministère. Rien n'était, en apparence, plus inoffensif que cette nouvelle législation. Ce n'était point un renversement de l'ordre de choses établi, c'était une simple faculté, laissée au gouvernement, de choisir les inspecteurs des écoles primaires, tandis que jusqu'alors, les ministres des divers cultes, curés catholiques ou pasteurs protestants, étaient de droit inspecteurs dans leurs paroisses respectives. Des considérations politiques adroitement présentées venaient dissimuler la question religieuse, en faisant appel au patriotisme germanique pour lui recommander la nouvelle loi. En effet, le clergé catholique, dans la

province de Posen, et dans les districts polonais soit de la haute Silésie, soit de la Prusse propre, donne généralement au parti national tout l'appui que peut lui permettre la réserve que lui impose son ministère. Les curés sont peu favorables à l'introduction de la langue allemande dans les écoles ; le même reproche s'adresse aux pasteurs luthériens des discricts danois du Nord du Schleswig. Que serait-ce enfin, si le privilége d'inspecter les écoles allait fournir au clergé de l'Alsace-Lorraine les moyens de résister à toutes les tentatives de germanisation de ces contrées? Le clergé catholique réclama avec énergie, et ce ne fut pas dans les provinces les plus fidèles à la Prusse, comme la Westphalie ou les pays du Rhin, que les protestations furent les moins ardentes. En effet, les graves objections qui font que l'enseignement obligatoire inspire en France les défiances les plus vives aux hommes religieux et conservateurs, surgissaient en Allemagne par le fait de la nouvelle loi. Dans les villages où une seule école peut vivre et prospérer, l'enseignement religieux était compromis, dès qu'on se trouvait en présence d'un maître d'école libre penseur; et tous ceux qui connaissaient le personnel enseignant de l'Allemagne du Nord savaient par avance que le cas était loin d'être rare. Aussi tout ce qu'il y avait de plus pieux, de plus fervent, de vraiment chrétien dans les rangs du clergé luthérien fit cause commune avec les catholiques, et la féodale *Gazette de la Croix* se trouva d'accord avec la *fraction du centre* et les feuilles dévouées au clergé.

La loi passa cependant, après une discussion orageuse dans laquelle le prince de Bismarck qualifia d'ennemis de l'Empire les catholiques qui osaient lui résister, et on procéda immédiatement à son application. L'attitude des consistoires luthériens, au moment de la promulgation, fut assez curieuse : dans les pays mixtes, ils donnèrent généralement à la loi, en haine du catholicisme ou des nationalités rivales, une approbation assez explicite; dans les pays où les protestants sont en immense majorité, ils se bornèrent à faire remarquer aux ecclésiastiques luthériens que la loi ne menaçait en définitive que ceux d'entre eux qui rempliraient mal leurs fonctions d'inspecteurs, et qu'on n'en devait pas moins consacrer aux écoles tout ce qu'on avait de zèle et d'aptitude. Les dissidents qui réclamaient au nom des intérêts de la foi furent partout en minorité dans les consistoires, et cette docilité des pasteurs protestants, en présence d'une loi qui affaiblissait si notablement leur influence, est une preuve de plus de la dissolution religieuse qui attaque le protestantisme dans l'Allemagne du Nord.

La loi sur l'inspection des écoles était une arme que le gouvernement trouvait encore insuffisante; la lutte contre les congrégations religieuses, avec la victoire assurée que lui donnait par avance la

majorité du Parlement a paru à M. de Bismarck le moyen décisif de triompher de toute l'opposition ecclésiastique; et les jésuites, comme presque toujours, ont été choisis pour devenir les boucs émissaires des péchés imputés à Israël.

On se demande avec un certain étonnement quelles sont les causes de ce revirement subit dans la politique prussienne, et de la haine persistante que le prince de Bismarck semble témoigner aux ordres religieux. Les catholiques ne lui ont donné aucun sujet de plainte; on n'a pas même, en 1866, pu élever le plus léger soupçon, au sujet de la patriotique ardeur, avec laquelle les régiments du Rhin et de la Westphalie ont fait la guerre, soit en Bavière, soit en Bohême. Dans la guerre de 1870-71, le concours des catholiques n'a pas été moins actif et moins dévoué contre la France. L'idée de l'empire germanique elle-même, sur laquelle la Prusse fonde aujourd'hui sa grandeur, est, avant tout, une idée catholique. Le saint-empire romain-germanique a fleuri au moyen âge; les évêques et les abbés l'ont gouverné; et il est conforme à la vérité historique de prétendre que c'est surtout depuis que la Réforme a divisé l'Allemagne, que l'empire germanique est tombé en décadence. Si les traditions des populations catholiques allemandes les habituaient à tourner leurs regards du côté de Vienne plutôt que du côté de Berlin, lorsque cette vieille image de l'Empire se présentait à leur esprit, il n'en était pas moins vrai que l'antipathie contre les races voisines de l'Allemagne, contre les Slaves et les Magyars, est, à peu de chose près, aussi vive chez les populations catholiques que chez les populations protestantes, et qu'un grand nombre d'esprits, séduits par la perspective de fonder un empire plus homogène, et presque exclusivement allemand, se tournaient plus volontiers vers la Prusse, sans se préoccuper beaucoup de confier ainsi à une dynastie protestante l'antique couronne impériale, si longtemps portée par les Habsbourg.

A la tête de cette fraction sympathique à la Prusse parmi les catholiques allemands se trouvaient précisément un certain nombre d'ecclésiastiques et de membres des ordres religieux. C'est que, en effet, la Prusse laissait naguère au clergé et aux corporations religieuses une liberté que les institutions catholiques étaient loin de rencontrer dans la plupart des autres États allemands. En Saxe, la famille royale est catholique, mais le peuple est en immense majorité protestant, et foncièrement protestant. Cette sorte d'opposition entre les souverains et la nation a laissé comme une empreinte de défiance dans les lois qui régissent les affaires religieuses. Dans la catholique Bavière, les traditions ombrageuses du joséphisme sont encore aujourd'hui la règle de toutes les administrations. Il en ré-

sultait donc que les jésuites, qui pouvaient avoir des maisons à Cologne, à Bonn, ou en Westphalie, sous le régime prussien, n'étaient que tolérés en Bavière, à l'état d'individus. De telle sorte qu'il semblait, à plus d'un religieux, qu'on dût souhaiter dans toute l'Allemagne *la liberté comme en Prusse.* Nous avons déjà vu, en outre, que les choix des chapitres pour l'élection des évêques avaient presque toujours été respectés par le gouvernement prussien, quand les candidats avaient une réputation imposante de piété et de savoir; que l'illustre cardinal Diepenbrock, par exemple, appelé par le chapitre de Breslau au siége épiscopal de cette ville, n'en avait pas moins été, bien que Bavarois, comblé d'honneurs par le gouvernement prussien. Il paraissait donc que, soit l'Église, soit les fidèles, dussent trouver, dans leurs rapports avec le gouvernement de l'Empire, cette équité qu'oublient trop souvent les gouvernements catholiques.

Quelques esprits, pleins d'une bonne volonté chimérique, allaient même au delà, et se flattaient que l'Empire reconstitué reprendrait la politique séculaire d'intervention dans les affaires italiennes, et rétablirait le pape dans ses droits. Des ouvertures furent faites en ce sens au prince de Bismarck pendant le siége de Paris; on rapporte même à ces illusions un voyage que l'archevêque de Posen, Mgr Ledochowski, fit à Versailles à la fin de 1870. M. de Bismarck se garda bien de jeter trop tôt le masque; il encouragea ces espérances, sans s'engager lui-même, et c'est ainsi que les traités de Versailles, au mois de janvier 1871, en reconstituant l'empire prussien sur toute l'Allemagne, ne stipulèrent rien pour la liberté religieuse des catholiques du Midi.

Et c'est au lendemain d'un tel état de choses que le gouvernement de l'Empire vint proposer, non-seulement contre les jésuites, dont le nom est un prétexte, mais contre toutes les corporations religieuses, une véritable loi des suspects. La campagne a été menée avec une grande habileté. Une première loi, en apparence parfaitement indifférente à la question, a été votée, à la fin de mai, sur la proposition du député Lasker, pour étendre à tout l'Empire la compétence de la diète en matière de droit civil. C'était déjà une atteinte fondamentale portée, sous le prétexte spécieux de l'unité de législation, au respect des vieux codes nationaux. La loi sur les jésuites s'applique aussi à tout l'Empire; non-seulement elle ferme dans le délai de six mois tous les établissements de l'ordre, mais elle permet au gouvernement d'intervenir à son gré et où il lui plaira, aussi bien que d'expulser, quand il lui plaira, tout prêtre allemand faisant partie de l'ordre des jésuites. L'expulsion immédiate s'applique aux jésuites étrangers. La loi s'étend, en outre, non-seulement aux

jésuites eux-mêmes, mais à toute corporation soupçonnée de leur être affiliée, ou d'être placée sous leur influence ; ce que la loi désigne sous le titre de corporations *parentes* des jésuites ; de telle sorte qu'il suffit qu'une communauté de femmes, par exemple, ait pour directeur spirituel un jésuite pour qu'elle puisse, sur une simple décision de la police générale, être inquiétée ou dissoute, et qu'elle voie ses établissements fermés sans autre forme de procès.

L'exécution de la loi est laissée, il est vrai, à la police locale; mais toute espèce de recours contre la décision de la diète est enlevée aux religieux auprès des autorités particulières des États secondaires. Non-seulement la police des affaires religieuses passe aussi tout entière aux mains du gouvernement central, mais, comme on l'a fait remarquer avec justesse, les hommes frappés par cette loi tombent légalement au-dessous des criminels de la pire espèce. Le voleur ou l'assassin condamnés, par exemple, par un tribunal bavarois, peuvent en appeler de cette sentence à une juridiction supérieure ; en dernier ressort, ils peuvent avoir recours à la clémence royale ; pour les religieux mis ainsi en quelque sorte au ban de l'Empire, ils ne bénéficient d'aucun de ces moyens de légitime défense. Ils tombent sous le coup d'une juridiction de police politique, purement administrative, implacable, devant laquelle les pouvoirs locaux eux-mêmes sont absolument impuissants. C'est ainsi qu'on a placé hors la loi ces corporations religieuses qui ont noblement payé leur dette dans les ambulances, dans les hôpitaux et sur les champs de bataille pendant la dernière guerre, et auxquelles, à la fin des hostilités, un ordre du jour du roi de Prusse a rendu publiquement hommage.

Dans le détail de la lutte parlementaire, la tactique suivie en cette occasion par les défenseurs du projet de loi n'a rien eu de nouveau; elle a consisté, suivant un procédé déjà bien usé, à séparer par quelques hommages hypocrites, les jésuites du reste de l'Église; à mettre, pour un instant, du côté du clergé séculier, la droiture, l'honneur, la fidélité aux lois nationales, et de l'autre, à attribuer au clergé régulier les manœuvres perfides, la soumission à une autorité étrangère, l'hostilité à l'idée de l'Empire, et je ne sais quelle complicité morale avec la France. Les *congrégations parentes*, pour prendre le texte de la loi, ne tarderont pas probablement à subir le sort des jésuites. Déjà la presse officieuse et pseudo-libérale désigne aux rigueurs du gouvernement la congrégation des Rédemptoristes et les Frères des Écoles Chrétiennes. On commence contre eux dans le journalisme une campagne assez analogue à celle que les feuilles radicales firent jadis en France contre la société de Saint-Vincent-de-Paul, lorsque le gouvernement impérial se disposait à la frapper. Les dames

du Sacré-Cœur, si souvent dénoncées comme les auxiliaires des jésuites, ne sauraient tarder non plus à être comprises dans la persécution.

Le clergé allemand a noblement protesté contre cette séparation purement imaginaire qu'on veut établir pour le moment entre les prêtres séculiers et les ordres religieux. Il n'est pas dupe de l'artifice qui consiste à isoler pour quelques instants ceux qu'on veut accabler séparément pour en avoir plus facilement raison. Une des plus éloquentes protestations est celle qui a paru dans le *Volksbote*[1] du 23 juin, et qui est signée par plusieurs éminents ecclésiastiques bavarois, parmi lesquels figure le nom de M. le chanoine baron d'Oberkamp, digne prêtre qui s'est dévoué à Munich avec un zèle admirable au soulagement des misères des prisonniers français.

« Tout le sacerdoce, dit la protestation, est une *congrégation pa-*
« *rente* à la Société de Jésus ; la soumission sans réserve pour tout ce
« qui n'est pas péché, que les jésuites promettent à leur supérieur,
« et, par ce dernier, au Pape, est également due par les prêtres sécu-
« liers, pour ce qui regarde la foi et les œuvres de leur état, à leurs
« évêques légitimes, et, par eux, au chef suprême de l'Église. Les
« prêtres séculiers n'obéissent plus à un évêque séparé du Saint-Siége.
« La mission des prêtres, jésuites ou non, procède donc de la même
« origine ; les uns et les autres sont envoyés par le Christ, ils sont
« unis par des liens de *parenté*, et tous doivent la même soumission
« au successeur de Pierre.....

« Tout chrétien sait que la Société de Jésus, précisément à cause
« de ce nom, ne devrait être ni haïe, ni poursuivie par le monde
« pour lequel le Christ a prié ; nous nous estimerions heureux d'avoir
« part à cette persécution ; car nous aussi nous plaçons les décisions
« de l'Église au-dessus de celles du pouvoir civil et de la science
« humaine ; nous aussi, nous plaçons les devoirs de la communauté
« chrétienne et ecclésiastique, tant à cause de leur origine que de
« leur but, au-dessus de ceux qui résultent des liens temporels de
« l'État. »

La lutte ne fait d'ailleurs que commencer ; les amis officieux de M. de Bismarck ont profité de la discussion de la loi sur les jésuites pour engager le gouvernement à présenter une loi d'ensemble, destinée soit à préserver la société civile des empiétements des corporations religieuses, soit à assurer la liberté de conscience des citoyens contre toute ingérence arbitraire de l'autorité ecclésiastique. On sait ce que devient, entre les mains des pseudo-libéraux de toutes nations, le prétexte de la liberté de conscience, et quel instrument

[1] Journal catholique bavarois.

d'oppression se déguise fort maladroitement derrière la revendication de cette liberté.

Cependant les hostilités continuent aussi avec le clergé séculier sur le terrain purement administratif; deux évêques sont, en ce moment, sous le coup de poursuites pour résistance à l'autorité civile : ce sont l'évêque d'Ermland, Mgr Krementz, et le grand-aumônier militaire, Mgr Namczanowski. La querelle est très-simple : la prétention du gouvernement prussien est de substituer ses propres décrets aux prescriptions mêmes de l'Église. De telle sorte que, dans toute espèce de cas de conflit, comme, par exemple, l'affaire du docteur Wollmann à Braunsberg, c'est la volonté du gouvernement qui doit prévaloir. Mgr Krementz ayant, dans une lettre éloquente, exposé au ministre des cultes que sa conscience d'évêque ne lui permettait point de tolérer que les élèves d'un gymnase catholique reçussent un enseignement religieux entaché d'hérésie, l'un des moniteurs officieux de M. de Bismarck, la *Correspondance provinciale*, se chargea de la réponse; son article a toute la portée d'un manifeste, et mérite d'être cité en plus grande partie :

« L'évêque d'Ermland, dit la *Correspondance provinciale*, pose en « principe que, lorsqu'il y a contradiction entre les prescriptions du « droit ecclésiastique et celles de la loi du pays, un prêtre doit, avant « tout, se conformer aux prescriptions de l'Église... Il va sans dire « que le gouvernement doit absolument repousser une prétention « semblable, qui est incompatible *avec la souveraineté de l'État*, et ne « peut s'appuyer sur aucune loi ni sur aucun traité. Quelque grands « que soient les droits qui ont été concédés à l'Église, en Prusse, « pour régler ses propres affaires, ils reposent sur la supposition et « dépendent néanmoins de cette condition, qu'elle-même reconnaîtra « sans réserve l'organisation de l'État et les lois sur lesquelles cette « organisation repose. »

« .... Dans le serment que l'evêque d'Ermland et que tous les « autres évêques ont prêté, il n'est pas seulement dit qu'ils promet- « tent *la soumission, la fidélité et le respect*, mais encore *qu'ils auront « soin d'entretenir dans l'âme des prêtres et des laïques des sentiments « de respect et de fidélité envers le roi, d'amour pour la patrie et de « soumission aux lois, enfin toutes les vertus qui distinguent le chré- « tien et le sujet fidèle.*

« *Le principe émis par l'évêque, que le droit ecclésiastique l'oblige « plus que la loi civile, est évidemment en contradiction avec la souve- « raineté de l'État dans son essence, avec le droit constitutionnel et « avec le serment épiscopal.*

« *Le gouvernement a donc le devoir strict de protéger par tous les « moyens en son pouvoir les droits souverains de l'État, au cas où*

« l'évêque continuerait à refuser de les reconnaître expressément et en « fait. Le gouvernement peut être assuré d'avance de l'approbation, et « en tant que cela sera nécessaire, du concours du peuple prussien et du « peuple allemand, et de celui de leurs représentants. »

On ne saurait être plus clair ; c'est la théorie césarienne de l'omnipotence de l'État s'étendant jusqu'au domaine des consciences. Ainsi défini avec cette rude et brutale franchise qui alterne, chez le prince de Bismarck, avec la plus astucieuse diplomatie, le débat a une immense portée. Il ne s'agit de rien moins que de savoir si la souveraineté de l'État, mise au service d'une politique antichrétienne, fera du nouvel empire allemand le bras droit, le porte-glaive du césarisme moderne ; si la Prusse tentera et accomplira ce que Napoléon I[er] au faîte de la puissance n'a pu accomplir, quand son unique adversaire était le captif désarmé de Fontainebleau, le doux et inébranlable Pie VII.

On conçoit le cri d'alarme jeté dernièrement par l'évêque de Mayence, Mgr Ketteler, prétendant que, dans le grand duel de 1870, c'était en réalité la France qui était victorieuse et l'Allemagne vaincue, puisque le premier usage que l'Allemagne faisait de son triomphe était d'emprunter à la France tout ce qu'il y avait de plus mauvais dans ses traditions antichrétiennes et révolutionnaires. Le prince de Bismarck compte même, dans cette lutte avec l'Église, des auxiliaires dont ne disposait pas Napoléon. L'empereur pouvait persécuter le chef de l'Église ; mais la nation française, profondément catholique, devait donner tôt ou tard à l'Église une force de résistance invincible, tandis qu'en Italie la cause du Pontife dépouillé et persécuté se confondait avec la cause nationale. Autour de M. de Bismarck, au contraire, se groupe un parti protestant nombreux, actif, puissant, qui domine l'enseignement, régente la presse, et, sous le voile d'un protestantisme libéral et éclairé, fait si bien la guerre aux superstitions qu'il anéantit toute croyance. Au dehors l'Italie est son allié contre le souverain Pontife, et même en France, dans cette France qu'il a vaincue et insultée, toute la presse radicale oubliera ses rancunes pour le féliciter d'écraser l'*ennemi commun*, et nos feuilles rouges applaudiront à l'expulsion des jésuites de Metz et de Strasbourg.

Il s'agit donc de bien plus que de savoir si l'évêque d'Ermland sera privé de son traitement à partir du 1[er] octobre prochain, ou si Mgr Namczanowski, coupable d'avoir refusé aux schismatiques « vieux catholiques » de célébrer leurs offices dans la chapelle de la garnison à Cologne, sera révoqué de ses fonctions pour être entré en lutte avec le ministre de la guerre, son *supérieur*, comme les feuilles officieu-

ses intitulent d'une manière assez étrange M. de Roon. Il s'agit en Allemagne de l'un des plus grands intérêts de la conscience moderne, et quelles que soient les inquiétudes et les tristesses de l'heure actuelle, c'est notre devoir de chrétien de suivre d'un œil attentif les péripéties de cette lutte. C'est à notre père commun, c'est au souverain Pontife qu'on fait la guerre, et si le malheur des temps nous prive de mettre à son service notre autorité qui est anéantie aujourd'hui en Europe, nous pouvons du moins consoler ses douleurs, et mesurer, pour notre propre instruction, les périls que courent les nations qui oublient Dieu dans leurs jours prospères, qui le chassent de leurs conseils et l'outragent dans leurs lois. Nous n'avons, hélas! que trop donné au monde ce triste exemple! Puissions-nous en laisser désormais le monopole à nos ennemis!

Dî meliora piis errorem que hostibus illum!

G.-A. Heinrich.

LA COMMUNE

IL Y A DEUX MILLE ANS

I

L'un des mots les plus justes et les plus profonds qu'ait dits M. Royer-Collard, et l'illustre personnage en a dit beaucoup de tels, c'est celui-ci. A quelqu'un qui lui demandait pourquoi il ne lisait pas les livres nouveaux, il répondit : « Je ne lis plus, je relis. » Il est bien vrai que, pour le lettré qui s'achemine vers la vieillesse, lire c'est relire. Je ne parle pas du goût qui se consomme avec l'âge, et qui ne s'accommode plus que des choses simples et succulentes; je parle principalement de la vie vécue, dont nous resaisissons toute la trame dans les bons livres. Douce compensation au mal de la vieillesse ! L'avenir n'est plus à nous; le présent nous afflige et nous humilie. Mais par contre de quel vif amour nous nous reprenons pour les choses passées ! Comme notre esprit les revoit nettes et vraies de cette vérité qui ne change pas plus que la condition, le naturel et les passions de l'homme ! Les avantages et les délices des lettres ne sont plus à louer; et il n'appartient à aucun des heureux ou des sages qu'elles ont faits de se proclamer le plus heureux des humanistes et le plus « assagi » par l'antiquité. Celui qui a sucé quelque peu le lait de l'une et de l'autre nourrice, de la Grecque et de la Romaine, a pris assez de cet aliment des forts pour se connaître lui-même, au moins dans le rapport de nature qui le tient uni à la race de Japet, *durum genus !* Il possède le nécessaire de la philosophie et de la morale.

Cette identité de l'homme, qui ne se dément en aucun temps, constitue l'intérêt principal de l'histoire, et assure aux littératures le fond même de leurs agréments. Quand on veut ne pas se détourner de cet objet de contemplation vraiment éternel, et ne pas trop s'amu-

ser à l'extérieur changeant et caduc des civilisations, on goûte le plaisir d'esprit le plus solide et le plus relevé qui se puisse imaginer. Et qu'on ne nous dise pas que la variété en est absente. Autant vaudrait dire que l'homme n'est pas « l'être ondoyant et divers » que nous voyons agir sur la scène du monde ; aujourd'hui soumis et traitable, et demain prêt à renverser les lois, avide d'agitation ou de repos, selon que l'autorité publique se relâche ou se roidit. On se rassasie donc de vérité vraie, en le regardant faire, à Athènes, à Rome, et chez nous. Les choses antiques n'en paraissent plus antiques ; elles ont l'air de s'être passées hier, chez nous, pour notre plus grande joie ou pour notre plus grande douleur. Les traits communs des passions, les ressemblances dans la vertu et le vice, dans la bonté et la scélératesse, dans les allures honnêtes et malhonnêtes des personnes, et, pour tout dire, les analogies morales et *physiologiques* (puisque le mot est devenu littéraire) nous viennent de tous les points du monde antique et du monde moderne. Notre imagination en est comme obsédée ; et nous n'avons plus qu'à changer les désinences sonores des noms grecs et latins en nos appellations insignifiantes et sourdes pour retrouver dans les personnages actuels les doublures de quelque célébrité mauvaise et la petite étoffe des personnages d'Athènes et de Rome. Je dis la petite étoffe, tous les hommes ayant en ce monde la taille que leur a départie la nature, et la stature des Catilina et des Lentulus s'étant beaucoup déprimée chez les descendants de ces fameux pervers.

Vous vous appeliez, en l'an de Rome 690, vous Catilina, moins le sang patricien, le cœur d'un Romain, et le génie de la faction. Vous étiez, vous, C. Mallius, le satellite de Catilina, fidèle jusqu'à la mort à l'exécrable fortune de son général, et en ceci meilleur que vous qui excellez à vous conserver. Vous, vous étiez Lentulus, et vous Céthégus, deux patriciens aussi, devenus les serviteurs et les agents d'affaires de la multitude (*seditionum servi ac ministri*), et vous M. Porcius Lecca, l'homme des conventicules ténébreux, l'amphytrion attitré des assassins et des incendiaires de Rome, l'ordonnateur et le roi des orgies de nuit, la plus brave langue et la plus déliée de la faction. Mais, laissant de côté les plagiaires, parlons un peu des originaux.

II

Il y a eu à Rome deux tentatives de *Commune*, la première, en l'an 688, sous les consuls Manlius Torquatus et Aurélius Cotta ; elle n'aboutit pas, à cause de l'indécision de Crassus : la seconde, deux

ans après, en 690; elle mit à deux doigts de leur perte la république et la société romaine. La conjuration de Catilina n'eut rien de ces mouvements, courts et d'un effet mesuré, quoique très-redoutables, qu'on appelle des mouvements politiques, et qui ne vont qu'à transférer les pouvoirs publics des mains de ceux-ci aux mains de ceux-là. Ce sont de simples changements de gouvernement, comme nous disons depuis 89, par euphonie et par habitude de la chose. L'état des affaires à Rome, au dedans et au dehors, ne donne lieu à aucun remuement de cette espèce, relativement bénigne. Hormi les compétitions bisannuelles et les brigues par l'argent ou par la violence que suscitent les vacances du consulat, et dans lesquelles la république achève de se décrier par l'indignité des personnes, le vieil établissement politique de Rome ne mécontente pas assez Catilina pour qu'il entreprenne de le mettre à bas avec l'aide de la plèbe. Catilina est sans idées et sans vues de ce côté-là. Ce n'est pas pour des nouveautés de l'ordre politique qu'il songe à remuer. A quoi bon? Il est patricien et de l'ordre du sénat. Ce grand corps retranché de la république, Catilina perd à cela naissance, dignité et sa part des priviléges oligarchiques. Il se rend l'égal des derniers dans une démocratie tumultueuse, sans lois et sans police; à moins qu'il ne s'empare de la souveraine puissance, et qu'en ceci il ne devance César de dix années.

Tel n'est pas l'homme dont Cicéron a dénoncé les projets et les actes criminels au sénat et au peuple. La politique (il est bon d'insister sur ce point, qui a fait la plus grande force de l'action de Cicéron) n'a donc pas même couvert de quelque honnête apparence la conjuration de Catilina. L'affaire, pour user d'un terme consacré en justice, a été simplement criminelle, et ressortissant au droit commun pour ce qui est de la répression et de la vindicte publique. S'il est une légende utile à détruire, nous en détruisons tant de bonnes! c'est bien celle-ci, qui a pour elle toutes les tendresses des scélérats; à savoir, que Catilina et ses complices ont succombé dans une instance purement politique, et pour avoir trop aimé ceux du prolétariat. Non, Catilina, le chef, la langue, et le seul cœur vaillant de la bande des sicaires et des incendiaires de Rome, ne procède des Gracques, ni politiquement ni civilement. Il n'a dans l'esprit rien de leurs chimères perturbatrices, rien de leur philanthropie intempestive, rien de leur popularité haïssable, bien qu'au-dessus du mépris. Les conceptions de ce génie malfaisant (*ingenio pravo maloque*) ne se rapportent qu'à sa personne infâme, tarée jusque dans les moelles, dévorée de luxure, invincible aux débauches, rongée par le chancre des dettes, insolvable et non libérable. Mettre à sac l'État pour se refaire, lui failli et abîmé, et saisissable par tous les prêteurs et usu-

riers du monde, c'est la plus belle et la plus forte de ses conceptions politiques. Elle l'agite, elle l'éblouit, elle le transporte d'espérances insensées et furieuses. Et comme les vicieux de cette trempe extraordinaire, où le corps ne manque jamais à l'appétit, sont entraînés à croire que de telles facultés, physiques et sanguines, leur commandent la grande ambition, ils prennent leurs organes, ces grossiers outils du plaisir, pour des instruments de gouvernement. Ils pensent à traiter l'État ainsi qu'ils traitent leur corps, par la profusion de l'argent et de la dépense, par d'effrénées largesses des deniers publics, et, cette source tarie, par des lois de spoliation, de partage ou de transfert des biens. La grande ambition chez Catilina n'est pas autre que celle-là. Et Salluste nous en a dit l'espèce et l'effroyable capacité dans les mots que voici : *Vastus animus, immoderata, incredibilia, nimis alta cupiebat.* Toutes les concupiscences de la matière, toutes les avidités et chimères de domination, qui travaillent les impurs d'une faction, sont contenues dans ce peu de mots ; et quel signalement indélébile !

Le portrait de l'homme n'est pas plus à recommencer après Salluste que l'affaire de la conjuration n'est à reprendre après Cicéron. La lumière est faite sur l'immense péril social auquel Rome a échappé par l'habileté et la vigueur du consul. Les quatre *Catilinaires*, chef-d'œuvre d'information politique et judiciaire, et d'une éloquence aussi nette que l'a été l'action consulaire, ne nous laissent aucun doute sur la criminalité vulgaire de l'entreprise. L'objet, en quelque sorte à portée de la main de la faction, la proie (*prædæ causa*, nous dit Salluste) offerte aux misérables, aux obérés, à la crapule d'en haut et à celle d'en bas, c'est Rome et tout ce qu'elle contient de prenable, argent des caisses publiques, argent des particuliers, denrées en nature accumulées dans les magasins de l'État, armes dans les arsenaux. Ce sont les meubles et immeubles (*bona fortunasque*, Cicér., 3e *Catil.*), les statues, les vases, les colliers, les tableaux (*tabulas*, *signa*, *toreumata*, Sall.), et ornements d'élite des demeures patriciennes ; matière à prosopopée pour M. Porcius Caton ; admirable occasion d'enflammer chez les honnêtes gens l'esprit conservateur, et de malmener l'avarice elle-même pour ses lâchetés et sa fausse quiétude ! Il faut renvoyer au discours de Caton dans Salluste les candides et les hypocrites de notre temps qui ne croient point « aux spectres rouges. » Les premiers auront honte de leur imbécillité ; et les seconds verront là s'étaler dans son naturel affreux leur pharisaïque personnage.

Les biens solides et palpables, la main-mise immédiate sur eux, Catilina ne propose à ses gens rien de plus que cela, et rien de moins. Dans ce brutal appel au pillage, la politique n'est même pas

réservée. Tout ce qu'il dit aux conjurés avant son départ de Rome et dans les conciliabules urbains ne va qu'à préparer et faciliter la perpétration du coup de main sur Rome. Les harangues qu'il prononce à la ville, et en dernier lieu dans son camp de l'Étrurie ne respirent que fureurs civiles, haine des lois, soif de la rapine, appétit de la substance publique et privée, avec des déchaînements de sensualité épouvantables. Là tout est promis, que dis-je promis? tout est assuré et distribué à l'avance à ces épicuriens nécessiteux, à ces va-nus-pieds faméliques, ces belles maisons des riches, celles de la ville et celles des champs (*binas aut amplius domos continuare*, Salluste), avec tout ce qui y est renfermé. Mais pour être nanti de tout cela, il faut se défaire des détenteurs actuels. On y a avisé. De nouveaux registres de dettes (*tabulæ novæ*) sont arrêtés. La proscription des riches viendra par après: et pour ce qui est des magistratures, des sacerdoces et des autres charges à vaquer, Catilina les jette à la tête de ses partisans; c'est le fretin de la victoire. Il n'apparaît pas dans ces manifestes l'ombre d'une utopie de gouvernement, pas la plus petite chimère d'un état social meilleur et plus propice à ceux de la plèbe, aux indigents, à la classe servile. La philanthropie socialiste, cette corruption abominable de l'idéal chrétien et de la charité évangélique n'est pas née encore, non plus que la métaphysique et les galimatias incendiaires de nos Lycurgues d'ateliers. Le communisme de Catilina est de premier mouvement, comme l'instinct des fauves ; il va droit à la proie sociale. Il se porte au sac de la cité, de la famille et de la patrie, l'épée et la torche au poing, sans masque de théâtre, sans arguments d'école, ni robe traînante de docteur, sans visage enfariné et larmoyant, et surtout sans couardise ni portes de sortie. Les principaux chefs de la faction sauront mourir, selon une expression énergique, « dans leur peau de factieux. »

On ne relève pas ici les beautés d'un discours de Salluste, les beautés du sujet, comme nous les marquions à nos écoliers. Mais nos personnes et toutes leurs appartenances, la vie, les biens, la religion, la famille, le droit d'acquérir et de nous continuer dans nos enfants, n'étaient-elles pas visées hier, chez nous, comme il y a deux mille ans, par le comminatoire à bref délai que Salluste met dans la bouche de Catilina, et que l'historien a relevé parmi les pièces probantes de la conjuration ! « Que ne vous réveillez-vous? La voici, la voici, cette liberté que vous avez souvent désirée ! Les richesses, les honneurs, la gloire sont là sous vos yeux. La fortune garde tous ces prix aux vainqueurs ; l'affaire est à point. L'occasion, les périls, la pauvreté, un magnifique butin de guerre vous exhortent plus que tous mes discours. » Nous avons entendu et lu de pareilles procla-

mations. Tout cela y était, moins le bon langage et la grandeur atroce de l'acteur principal. Le mal était le même pour notre pays; les malfaiteurs avaient baissé en qualité.

III

Dans les temps de faction, la clameur des pauvres et des oppressés s'enfle de tout le pathétique trivial qui superfète chez les amis et favoris de la multitude. Cette rhétorique abominable et vaine, propre seulement à irriter des maux réels, et qui n'a pas même les effets des enchantements, Catilina n'était pas homme à la négliger. Encore lui était-elle plus nécessaire dans ce monde païen, dénué de « charité, » et implacable aux petits, qu'elle ne l'est à nos philanthropes de l'an 1872 de l'ère chrétienne. Catilina, désespéré dans ses affaires, et n'ayant plus à son actif que sa misérable vie, *præter miseram animam*, enflamme des désespérés comme lui. Il connaît cette société romaine, endurcie dans l'opulence, les priviléges de caste et le mépris de l'homme; et il n'espère pas qu'elle fasse jamais rien de bon et d'équitable pour les déshérités de ce monde. Aussi leur parle-t-il crûment de leur état, et comme d'une iniquité sociale à venger et à réparer par les armes. « L'indigence chez nous, au dehors les dettes; le présent mauvais, l'avenir encore plus affreux. « *At nobis domi inopia, foris æs alienum; mala res, spes multo asperior.* » Misère inouïe, en effet! Les vices qui l'ont formée la nourrissent. L'État, contre lequel elle s'insurge, va au plus urgent qui est de se défendre. La miséricorde et le génie des œuvres vives manquent à la société romaine. On comprend donc le cri de douleur et de vengeance poussé par le prolétariat de ces derniers temps de la république: « *Quid reliqui habemus, præter miseram animam?* »

Mais nos petits Catilinas, qui aujourd'hui dénoncent aux pauvres les sociétés chrétiennes comme immiséricordieuses, et dépourvues du génie de l'assistance, mentent sciemment. Ils calomnient les bienfaiteurs auprès des obligés; que dis-je? Ils arment ceux-ci contre ceux-là; ils font assassiner celui qui donne et qui bénit par celui qui reçoit et qui maudit. La faction de Catilina, si l'on pouvait dire du bien de quelque faction que ce soit, valait mieux que celle de ces gens-là. On y procédait à l'exécution des riches, au pillage et à l'incendie, sans logomachie philosophique et sentimentale, sans préambules vertueux, détournés de la religion et de la morale au vol, au meurtre et à la communauté des biens. On n'y tuait pas au nom de l'égalité et de la fraternité; on y tuait presque sans ingrati-

tude. Toute cette civilisation romaine, dure aux petits de ce monde, et ne sachant rien faire pour eux, les laissait dans l'accablement de leur destin.

Le « parricide » (les anciens qualifiaient ainsi toute attaque aux lois à main armée), le parricide a été vraiment consommé par vous, hommes de la Commune de 1871, par vous qui vous êtes attaqués aux lois les plus sensées et les plus bénignes de l'Europe, à l'État le plus tempéré et le plus humain au civil, à une société que l'esprit chrétien anime et gouverne encore, en dépit de la corruption qu'engendrent l'argent et le trop de substance. Cette société, perpétuellement occupée de vous et du faible des petites conditions, avertie, et se le tenant pour dit, des périls qui lui devaient venir de ce côté-là, ingénieuse et magnifique dans son assistance, accumulant les bonnes œuvres, multipliant les sources du crédit qui soutient, du prêt qui relève, de l'aumône qui n'humilie que les vicieux et les ingrats. Eh bien ! vous l'avez égorgée dans les meilleurs de ses honnêtes gens. Vous avez détroussé qui mettait la main à la poche pour vous donner. Vous avez méconnu les choses de votre temps, la douceur des mœurs publiques, la bonne dispensation de la justice, la clémence des lois, l'égalité civile, la seule effective, et les rapports les plus faciles qui aient jamais uni les hommes d'un même pays. Vous avez atteint mortellement la patrie française dans chacune de ses institutions organiques. Vous avez insulté et souillé la religion de vos mères, de vos femmes et de vos filles. Vous avez répandu et bu le sang des saints ! Rien n'a manqué à votre parricide ; oui, la politique est encore moins reçue à couvrir vos abominations qu'elle ne l'était à excuser les fureurs de Catilina.

IV

La politique, substituée en justice aux forfaits de droit commun, et leur servant de couverture, c'est ce qu'il y a de moins nouveau dans l'histoire des factions ; et nous n'avons rien inventé en ce genre de subtilités pernicieuses pour un État. Peu s'en est fallu que Cicéron ne donnât dans le piége, et qu'il n'allât jusqu'à des lâchetés peu civiques. Il y était poussé de tous les côtés, et par la portion du sénat affectionnée aux idées, sinon à la personne de Catilina, et par bon nombre de citoyens des plus considérables que le trop de sévérité du consul épouvantait à cause des retours de fortune et des représailles possibles. On connaît cette qualité de citoyens, fort commune en tout temps. Dans la première peur que leur cause les séditions,

ils ne parlent que d'extermination collective. Cette peur dissipée, et la faction par terre, ils sont saisis de mouvements de pitié qui égalent, s'ils ne surpassent en excès, les mouvements de cruauté aveugle qu'ils ressentaient pour les auteurs des maux publics. C'est la pire et la plus méprisable des inconséquences de l'opinion : et pour l'homme d'État qui a vaincu l'ennemi intestin, il n'est pas de pression plus gênante, et qui le remplisse de plus d'angoisses. Cicéron a manqué d'y succomber. Le témoignage en est précis dans Salluste. Je ne connais rien de plus instructif que ce passage. Il est d'un enseignement politique et moral du premier ordre pour les hommes d'État. Après l'interrogatoire de Volturcius, et la conjuration découverte, Salluste dit :

« Une grande anxiété et une grande joie s'emparèrent en même temps de l'esprit du consul. D'une part, il se réjouissait, la conjuration étalée au grand jour, d'avoir arraché Rome aux périls qui la menaçaient ; d'autre part, il était dans l'angoisse, se demandant quel parti il avait à prendre à l'égard de citoyens coupables et convaincus du plus grand des crimes. Les châtier lui était fort à charge, et leur impunité perdait la république. »

Il faut regarder au latin pour ne rien perdre des réflexions de Salluste. Mais Cicéron se raffermit (*confirmato animo*) ; et les lois reçurent par lui tous leurs effets. Cet acte de préservation sociale est le plus grand et le plus achevé de tous les actes politiques de Cicéron. Cela et l'admirable mort du vieux consulaire assurent l'éternité à ce grand nom. Et, comme Racine le faisait remarquer à son fils Louis qui parlait légèrement et en jeune homme de Cicéron, le traitant de faible politique, il est facile d'appeler Cicéron un vaniteux. Il n'est pas aussi aisé de bien mériter de sa patrie comme il l'a fait, et de mourir comme il est mort. Il y a encore beaucoup de Louis Racine et pas des plus jeunes, qui débitent de ces sornettes sur le compte du grand orateur.

Évidemment tout le nerf des quatre actions contre Catilina, et l'acte de vigueur gouvernemental qui a suivi, viennent de ce que Cicéron a maintenu l'affaire sur le terrain de la justice criminelle, et n'a point souffert qu'on l'a tirât uniquement à la politique. Les avocats secrets ou déclarés de la faction le poussaient dans les voies ambiguës des délits politiques. César, plus que tout autre, s'évertuait à l'y engager, sachant bien que les esprits une fois tournés à l'indulgence ne reviennent pas de cette molle disposition, et que le péril évité les fait céder même sur les peines proportionnés. Caton, qui ne mettait pas son intérêt où César mettait le sien, et qui était simplement un bon citoyen, employait tout le crédit que donne une grande probité à raffermir le consul et le sénat dans la répression

légale. Et ce que l'argumentation véhémente de Caton met le plus à néant, ce sont les distinctions subtiles et intéressées de crime d'État et de délit civil, par lesquelles on voulait amuser l'opinion publique et l'endormir sur l'espèce manifeste du parricide. « Hier, vous étiez sous le couteau de ces scélérats ; vous étiez et vous lisiez vos noms sur leurs listes de massacre. Vous avez pris ces incendiaires la torche à la main ; et vous dissertez de la peine ! » Ce qui revient à dire : Ces crimes se dénoncent et se spécifient eux-mêmes ; ils tombent sous telle et telle pénalité inscrite dans vos lois : et vous mettez en balance la vie et les biens de cent millions de Romains ou de sujets de Rome, et les têtes nuisibles de quelques hommes qui, « si tout n'est renversé, ne sauraient subsister. »

Il est d'un intérêt éternel de remarquer dans les *Catilinaires* et dans le récit de Salluste, dans ces deux documents d'État, combien le sens de la nation avait été énervé, et de longue main corrompu par la sophistique des séditieux, et à quel point il était divisé sur le bien public. Cicéron avait contre lui tous les beaux parleurs et tous les « casuistes, » si le mot peut être latinisé, de la politique sentimentale. Et s'il n'eût pas été un vrai homme d'État, il aurait livré à cette cohue hypocrite et larmoyante les lois, les jugements, et tous les biens de la civilisation. Il paraîtrait même, d'après Salluste, que l'horrible serment prononcé par les conjurés, et cette coupe mélangée de vin et de sang humain dont ils burent à la ronde, aurait été une fable inventée après coup par les amis du consul, dans le but de raffermir l'opinion trop émue par les supplices expéditifs des Lentulus, Céthégus, Statilius, Gabinius et Cœparius. En outre cette énormité était très-propre à apaiser l'envie qui recommençait à lever la tête contre Cicéron au lendemain de ce coup de vigueur consulaire. Et Dieu sait si le consul avait été dans la légalité, dans la légalité romaine ! Il avait même manqué de tout perdre par là. On sait de quelles garanties les lois Porcia et Sempronia couvraient la personne d'un citoyen. C'était, à moins de rébellion déclarée, l'inviolabilité de la personne, des discours, des allures, du domicile et de la locomotion. Toute la première *Catilinaire* est une adjuration, véhémente il est vrai, mais avec quelles formes parlementaires, dirions-nous ! au grand factieux d'avoir à se retirer du sénat. Le temps n'est plus des Servilius et des Scipion Nasica courant sus, l'un à Mélius et l'autre à Tiberius Gracchus, au nom de la chose publique mise en péril par des particuliers épris de nouveautés intempestives et exorbitantes. Catilina est un homme peu saisissable et d'une piste difficile à tenir. Il fait tous les personnages ; il n'est manéges ou échappatoires qui ne lui soient familiers. Au sénat il paye d'effronterie, ou bien de fausse déférence. Il a un front d'airain, et des allures d'un

tortueux qui déroute la police du consul. Quand il se voit serré de trop près, il met des amis ou de bons répondants entre lui et le consul. Cicéron déploie de prodigieuses ressources d'esprit et de gouvernement pour se défendre des intercessions intéressées, des offres de transaction lâches ou insidieuses, des partis moyens, et de mille autres prétextes à délais, qui ne font que nourrir et fortifier la conjuration. Et en effet Catilina s'amplifie et s'étend à la faveur de ces intrigues, coupables ou imbéciles, selon les gens qui les nouent; jusqu'au jour où Cicéron, ayant les mains pleines de preuves et le « dossier » de l'homme au complet, l'oblige à mettre bas tous les masques, et à sortir de Rome avec la menace que l'on sait. « J'éteindrai mon incendie sous les ruines. *Incendium meum ruina restinguam.* »

V

Les *Catilinaires*, la première principalement, témoignent de ce jeu de conduite des factieux, si intéressant à étudier. Elles ne témoignent pas moins de l'admirable perspicacité de Cicéron, de sa vigilance tout aussi admirable, et d'une liberté d'action invincible aux mauvais conseils, aux obsessions de ceux qui connivent et de ceux qui ont peur, aux scrupules hypocrites ou sincères des légalités. Mais surtout le consul est indifférent à sa propre conservation. En véritable chef de gouvernement, il sait que le moindre des enjeux du pouvoir suprême, c'est la vie, ce faible souffle facile à troquer contre la gloire d'avoir sauvé l'État. Lui, le plus lettré des hommes, le moins romain par la dureté et le mépris de la nature humaine, il connaît d'une manière étonnante la mesure de l'indulgence en politique. Il sait ce qu'une société, atteinte au cœur et à la tête par des bandits, doit remettre ou retenir de sa propre vindicte. Mais dans cet ordre de considérations, auxquelles nous applique la lecture des *Catilinaires*, rien ne touche plus l'esprit que la persuasion où est ce grand homme d'État que les factions sont implacables par génie et par nécessité, qu'elles ne peuvent pas ne pas songer à réparer tôt ou tard leurs pertes, que le fiel de la revanche les nourrit et sert à les refaire, et que, traitées en vigueur ou pardonnées, on ne les a jamais totalement à sa merci. Il ne manqua pas auprès du consul d'officieux agités par les visions de l'avenir, et se précautionnant contre des retours de fortune dommageables à leurs personnes précieuses, qui lui dirent de prendre garde aux représailles, et de tenir compte de cela dans l'application de la peine. Cicéron passa outre, fit tout son devoir de juge et de consul, et s'en remit pour le reste à la providence des dieux.

Cicéron a vu, dès le principe, ce qu'était cette terrible conjuration; et dès le principe aussi, il l'a mise hors du débat politique. C'était un mouvement social, le plus qualifié de tous ceux qui avaient pris naissance à Rome, et le plus manifestement criminel. Les *Catilinaires*, où nous ne voyions, au collége, et n'admirions, hélas! que l'*invective*, sont la dénonciation et l'instruction achevées de ce complot civil. C'en est aussi le *Réquisitoire ad hoc*, un *réquisitoire* de Cicéron! Il s'agissait d'ouvrir les yeux de tout le monde sur un péril de mort imminent et universel.

Il s'agissait de convaincre les incrédules, les apathiques, les infatués, et la masse méprisable des oisifs et des optimistes, que c'eût été fait d'eux et de beaucoup d'autres meilleurs qu'eux, si Catilina et sa bande avaient eu le dessus. Il fallait apporter devant le sénat des preuves judiciaires et des documents de police tels, que le peuple romain se trouvât saisi au criminel, comme un jury de nos assises « probe et libre » et dominé uniquement par l'instinct de la conservation sociale : si bien que le consul pût se présenter devant le peuple avec ces fortes paroles : « *Quæ quoniam in senatu illustrata, patefacta, comperta sunt per me.* Tout a été éclairci, exposé, prouvé par moi dans l'assemblée du sénat! »

Ainsi la justice publique, nous ne disons pas « la justice du peuple, » ce qui est tout autre chose, était satisfaite, absolument parlant. Mais ce n'était pas tout que de donner force à la loi, en la plaçant au-dessus de tous les partis. Il était du devoir de Cicéron, et son *réquisitoire* le lui commandait, d'avertir cette société sauvée, et point à demi, des maux intestins qui la travaillaient, et qui lui avaient valu Catilina et toute sa faction. Ce grand citoyen, ce grand esprit, n'y manqua pas. Il l'a fait en homme de gouvernement, et dans le plein exercice du pouvoir consulaire. Salluste l'a fait aussi de son côté, mais d'une âme tranquille, désintéressée de la politique active, et d'autant plus appliquée à bien narrer les faits. On ne peut pas souhaiter plus de lumière touchant l'état social de Rome au temps de Catilina, qu'on n'en trouve chez l'orateur et chez l'historien de la conjuration. Avec Salluste, on descend dans les bas-fonds des ambitions tarées et sanguinaires; on voit quel travail des humeurs morbides se fait dans le corps social, et combien la pourriture (*tabes*) y est rapide. Les États mettent ce peu de temps à mourir. La chose est fatale, et néanmoins ce sont de certains hommes, toujours les mêmes! qui la précipitent : à savoir, les débauchés, les impies, les obérés, les mangeurs de patrimoine, les stigmatisés de la justice, les mal chanceux en affaires, les grands et les petits faillis, les médiocres, en si grand nombre! déboutés de leurs prétentions et refoulés dans leur insuffisance, et, pour enflammer toute

cette tourbe et la mener au pillage de la chose publique, deux ou trois langues, pas plus, d'avocats mal famés. Salluste voit et signale aux politiques les symptômes généraux du mal social et la force de la contagion (*tanta vis pestis*). Il a le jugement haut et sûr en matière de corruptèle publique et privée, ayant lui-même fort usé des deux ; et, comme les grands corrompus qui ont recouvré sur le tard la lumière morale et le goût spéculatif de la vertu, il a négligé, dans l'incomparable peinture qu'il a laissée des vices de son temps, les cas particuliers qui ont été les siens. Nul ne doit à la postérité des épanchements de conscience. Mais il n'appartenait qu'à un génie comme celui-là, pétri de politique et consommé dans le commerce des malhonnêtes gens, d'employer si peu de traits à nous dépeindre toute cette engeance, recrue nécessaire des factions, et toujours pullulante. Salluste a en vue l'instruction des hommes d'État; il presse les faits et il ramasse les exemples. Il ne donne pas de bornes au génie remuant et à la capacité de mal faire de Catilina, parce que l'homme était tel en effet, et parce que le personnage ainsi présenté, c'est la faction elle-même, *ipsa factio*, avec toute sa puissance et tous ses moyens d'ébranler un État. Le gouvernement, à quelques mains qu'il échoie, c'est la défensive, l'offensive étant constante de la part des méchants. A vrai dire, subsister pour une société, c'est être sur le pied de guerre. Voilà ce que Salluste fait entendre à ceux qui ont la conduite des affaires publiques. Cette *Histoire de la conjuration de Catilina* respire l'esprit et la tradition consulaires et administratives de l'ancien sénat. On n'a rien écrit de plus romain et d'une utilité plus universelle.

VI

Cicéron consul, et chargé de la plus grande enquête dont l'autorité judiciaire se soit jamais occupée à Rome, relève et enregistre des particularités de la société romaine qui n'étaient pas au-dessous de l'attention de Salluste, mais qui eussent gâté la belle brièveté de son histoire. C'est le moment de venir à ces particularités : elles nous touchent par tant de points ! Elles sont de chez nous, ce n'est pas trop dire ; et nous allons voir s'il est possible de ne pas s'écrier à de telles ressemblances des hommes et des choses. Il n'y a qu'un homme de loi, doublé d'un politique de résolution, qui ait pu déployer cette sûreté de coup d'œil dans une enquête concernant la condition, les moyens d'existence, les intérêts, le bilan de fortune, les affinités d'opinion, les causes vieilles et récentes de méconten-

tement, et, partant, de faction, des classes aisées et malaisées de Rome. On se demande comment les magistrats, consuls et préteurs, de la république, durant si peu dans leurs charges, avaient le temps de connaître de tant d'affaires au dedans et au dehors, et d'informer avec cette pertinence accomplie sur tant d'intérêts. Ah ! c'est qu'on ne devenait pas, à Rome, consul, préteur et édile en deux tours de soleil, et par voie de tumulte et d'éviction à main armée des titulaires. On allait au préalable à l'école de la politique et des affaires, et on n'y demeurait pas peu de temps, avant d'être quelque chose dans ce grand État pondéré de haut en bas. On écoutait dire, on regardait faire les aînés et les maîtres dans la guerre, dans les judicatures, les édilités et les prétures. On était « une race politique » patiente, laborieuse, exercée à attendre et à essuyer des mécomptes, *pati repulsas*. Je parle surtout du temps des bonnes mœurs ; et même, celles-ci perdues, on ne vit jamais à Rome les charges publiques aller trouver quelque devin de carrefour ou quelque spéculatif enfoncé dans les arcanes de la nature, et s'acharnant à la recherche de l'or potable.

Venons à la troisième *Catilinaire*, à l'exposé de situation de la capitale du monde, à l'armée de Catilina *intra muros*, au personnel proprement dit de la faction, au dénombrement des troupes enrôlées sous l'étendard de sang et de feu de *la Commune* romaine. Entendons le consul Cicéron dans son rapport au peuple (*ad Quirites*) ; entendons-le avec un intérêt et un effroi qui nous ont ressaisis dans nos propres affaires. C'est bien là notre fortune ; ce sont les maux intestins par lesquels nous périssons. Et pour que rien ne manque à ces symptômes semblables de déclin et de mort, les hommes qui aident des mains et de la langue à cette œuvre de « l'ire céleste » reparaissent sur la scène du monde avec les mêmes instincts antisociaux, les mêmes fureurs d'envie et de brutale égalité, le même tempérament particulier aux scélérats, les mêmes appétits de la partie la plus honteuse de l'homme, *pars corporis turpissima*, comme parle Salluste. Ceux-ci sont les plus simples de la faction ; ils veulent avoir le bien d'autrui et se gorger de proie. Il y a plus forts qu'eux par l'esprit, et plus lâches par le cœur : c'est le monde éduqué de la faction, ce sont les ambitieux, discoureurs en plein vent ou à huis clos chez les Porcius Lecca, défenseurs des faillis et des infâmes, théoriciens de richesse publiques, d'emprunts forcés, de bienfaisance légale, de créances prescrites, de saisies-arrêt périmées, de protêts sans effet, et, pour tout dire en un mot, d'argent à transfuser des veines du riche dans celles du pauvre. Ce sont les légistes, hommes d'affaires et recruteurs pour le compte de la faction, grands promoteurs de soulèvements, y étant peu de leur personne, et tout prêts, si les choses

tournent comme ils le souhaitent, à ramasser les magistratures dans le sang des misérables. Mais aussi combien ils ont pour eux de passions et d'intérêts, d'espérances mauvaises, de misères réelles, de collusions lâches ou scélérates! Dénombrons avec Cicéron tous leurs partisans; ils fourmillent dans les sociétés opulentes et caduques; et c'est miracle que les États ne soient pas plus vite dévorés par cette quantité de rongeurs.

Cicéron compte cinq espèces ou catégories de factieux, ou de gens sympathisant avec les factieux. On va voir que le catalogue en a été dressé comme pour nous. Ce sont d'abord les hommes ou propriétaires qui, ayant de grands biens-fonds, et de plus grandes dettes, ne peuvent ni s'acquitter de celles-ci ni se détacher de ceux-là. Ils n'ont pas le premier honneur, qui est de satisfaire ses créanciers, et ces immenses possessions qui ne sont plus à eux, étant grevées au-dessus de ce qu'elles valent, leur tiennent aux entrailles par toutes les fibres de l'avarice et de la vanité. Que veut-on que ces tristes propriétaires, au large par la superficie, à l'étroit par le fond, creux et minés de partout, espèrent de l'avenir? Rien de bon. Ah! je fais erreur. Ils n'espéreront bientôt plus qu'en un bouleversement universel où créanciers et débiteurs iront tous s'abîmer. A ceux de ces hommes qui se flattent de pouvoir tenir contre une telle secousse, qu'ils auront souhaitée, Cicéron ôte leurs dernières illusions. « Eh quoi! pensez-vous que, dans cette dévastation générale, vos biens seront sacro-saints? Que n'établissez-vous plutôt la balance de votre actif et de votre passif, des revenus de vos terres et de l'intérêt usuraire qui va les engloutissant? » Au reste ces expectants des révolutions ne sont pas à craindre aux choses de main. Ils prennent peu les armes eux-mêmes : « Ils ont assez de faire des vœux contre la république. » A Rome, ils donnaient leurs voix à Catilina; ils les lui donneront dans tous les temps. Ils ne sont pas le moins du monde violents; ils ne sont que les amis et les fauteurs des violents. Il y a pires qu'eux.

Venons à la deuxième espèce des factieux (*alterum genus*). Ceux-ci ne sont ni honnêtes ni modérés, comme nous dirions, ni d'un génie équivoque. Ils ne vont point par des voies obliques à l'assaut du pouvoir et des grands emplois; ils s'y portent du mouvement naturel de la faim, de la soif et de la concupiscence. Écrasés de dettes, ils attendent la domination (*dominationem exspectant*); et les honneurs, dont « ils désespèrent dans un État tranquille, ils pensent que, le bouleversant, ils les enlèveront. Et ils ne voient pas, les aveugles! que ce qu'ils désirent, il leur faudra, l'ayant une fois acquis, le céder à quelque esclave fugitif ou à quelque gladiateur (*fugitivo alicui aut gladiatori*). » Est-ce il y a deux mille ans, à Rome,

ou bien est-ce hier, chez nous, que Cicéron tenait ce langage? L'esprit serait ravi de ces vérités politiques d'un à-propos éternel, si elles ne regardaient pas notre cher et malheureux pays.

La troisième catégorie est celle des parvenus de la ville et de ceux de la campagne, des gens faits riches par les victoires de l'ancienne faction de Sylla, et nantis des biens des proscrits du parti populaire; biens de mauvaise origine en tout temps, soit qu'ils aient été donnés de la main à la main, et en manière de salaire, par des chefs de faction victorieux; soit qu'on les ait eus à vil prix de l'État, vendeur anonyme de la dépouille des proscrits. Ils laissent leurs possesseurs fortuits peu tranquilles sur la validité et la durée de tels acquets. On se hâte d'en jouir, par peur de la fortune changeante et des reprises. Cet argent, soudainement venu (*repentinæ pecuniæ*), se dépense avec fureur. On s'abandonne à des délices ou à des débauches énormes et insolentes. On tombe, à son tour, dans le gouffre des dettes; et voilà qu'on se remet « à espé« rer en un autre Sylla. » Ces enrichis des proscriptions, ruinés par leur bouche, et repris du goût de la rapine, donnaient la main aux indigents de la campagne, conjurant, j'allais dire, « fraternisant » avec eux, et renouant le pacte épouvantable de la misère et de l'envie. Chose digne de remarque! étonnante ressemblance des intempéries politiques et des troubles profonds du corps social! Un bon nombre de ces propriétaires ruraux, lotis par Sylla, étaient devenus des hommes d'ordre et de consistance, des conservateurs tenaces. La terre et le travail *sub Dio* avaient fait d'eux presque des honnêtes gens, économes, intéressés, entendus à l'épargne, sans compter la bonne santé que Cérès, la Mère des hommes, prodigue à ses sages adorateurs : *Genus exercitatione robustum*, dit Cicéron. Le consul comptait beaucoup sur eux pour le maintien de l'ordre dans les colonies, l'ordre étant devenu leur affaire propre et domestique, une affaire *rurale*, puisqu'il n'y avait plus rien de cela à Rome. Ils rachetaient par là leur mauvaise origine, et la qualité peu honnête d'acquéreurs du bien d'autrui par collation et proscription. Ils avaient même recouvré en partie le sens moral et la paix de l'âme. Tant le bien, voire même le bien mal acquis en temps de révolution, a des effets étonnants de moralité! D'où il suivrait que le socialisme est le moyen le plus à la main de moraliser le plus grand nombre possible de malhonnêtes gens.

Mais, pour parler sérieusement, n'est-il pas intéressant de retrouver dans cette république « si grande et si corrompue, *in tanta tamque corrupta civitate*, » ces masses rurales encore un peu saines, non par les principes et l'éducation, mais par le bénéfice et les soucis de la propriété; fondements bien concrets, mais fondements

de la tranquillité publique, au-dessous desquels il n'y a plus que les royaumes du vide, *inania regna*.

La quatrième catégorie des milices Catilinaires est « fort variée, fort mêlée et turbulente, *varium et mixtum et turbulentum.* » Ce sont les obérés de vieille date, qui ne reviendront jamais sur l'eau, les véreux des officines à argent, des maisons de crédit, ceux de la boutique, ceux de la simple échoppe, les affichés pour banqueroute frauduleuse, les expropriés, tout ce qui ne fait pas ses affaires, et qui s'en prend à l'État et aux lois existantes de sa male chance ou de son inconduite. Ils forment le gros des troupes auxiliaires de la faction. Ce sont plutôt des mécontents que des pervers; mais on les compte par milliers. C'est l'armée des désespérés. Ils sont possédés de cet exécrable égoïsme du désespoir, qui leur fait trouver doux, étant eux-mêmes abîmés, de voir tout le monde s'abîmer avec eux. « *Minore dolore perituros se cum multis quam si soli pereant.* » Qui ne connaît pas quelques-uns de ces bons citoyens-là? qui ne les a pas pour voisins, pour amis, pour consanguins? Ils abondent dans les petits métiers. C'est la classe des émeutiers suffragants; ils préludent à la guerre sociale dans les comices, en attendant qu'ils la fassent dans les rues. Tous n'ont pas des instincts patibulaires. Ils ne sont pas tous hommes à courir sus à votre bien et à votre personne; mais ils délèguent dans cette vilaine besogne de plus capables qu'eux, des gens qui ont pris tous leurs degrés dans la science du vol, de l'assassinat et de l'incendie. Quand la maison d'Ucalégon brûle, ces bons voisins ne s'en désolent pas trop. C'est un sinistre qui survient fort à propos pour compenser leur propre débine.

Le consul n'a pas excepté de ce déplorable catalogue bon nombre d'imbéciles ou de pusillanimes des classes riches, établis dans de grands biens ou dans quelque négoce considérable, et, partant, intéressés, au plus haut point, au bon état de la chose publique. Mais ces honnêtes citoyens sont travaillés, un peu comme les femmes grosses, de fantaisies étranges. Ils aiment leur argent plus que leur âme. La plus petite addition au principal de l'impôt leur fait jeter les hauts cris. La simple hypothèse du partage des biens les renverse. Et cependant ils veulent du nouveau dans l'État; du nouveau, n'en fût-il plus au monde. Ils poussent au pouvoir des hommes qui veulent les détruire. Ils aiment et ils haïssent tout ensemble leurs intérêts; conservateurs par cupidité, novateurs par stupidité politique ou par une méprisable prudence, qui leur fait croire que donner des gages aux factions, c'est un moyen de se les rendre bénignes pour le temps où elles seront maîtresses. C'est le contraire qui arrive. On n'a sauvé par là ni son bien, ni sa vie, ni son hon-

neur. On reste, à la grande risée des factions et pour le malheur de son pays, l'espèce sotte et néfaste des « *transacteurs.* »

Venons enfin à ceux de la cinquième catégorie, « un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes. » Les sicaires, les parricides, tous les repris de justice (*omnium facinorosorum*). Joindre à ce troupeau (*istis gregibus*) les joueurs, les adultères, les empoisonneurs par métier, tous les impurs et impudiques des deux sexes. De ceux-là, si la république ne se vide au plus tôt, si elle s'avise d'instrumenter contre eux avec discernement, et d'incidenter sur les nuances délictueuses, si pour un peu moins de sang dont celui-ci a les mains teintes, pour un peu moins d'infamies dont cet autre est chargé, la loi, protectrice des gens de bien, s'égare dans les subtilités des jugements : « Tenez pour certain, dit le consul, que vous aurez chez vous une pépinière de Catilina (*seminarium Catilinarium*), et des semences, toujours près d'éclore, de la guerre la plus redoutable, *bellum magnopere pertimescendum.* » Oui, la plus redoutable! A une nation vaincue, rançonnée, mutilée, il reste tout son honneur; il reste des blessures qu'elle peut montrer, et la majesté touchante des désastres suprêmes. Elle peut rappeler, sans en rougir, Chéronée, Cannes, Waterloo, Reichshoffen; c'est le bon sang de ses enfants qu'elle a répandu là; il fera germer la vengeance. Mais les guerres sociales ne sont que fureurs aveugles, horrible mêlée des bons et des méchants, égorgement de la patrie par ceux qui l'aiment et par ceux qui ne l'aiment pas, joie et profit pour l'étranger. Elles ne font, à vrai dire, ni vainqueurs, ni vaincus; elles font des tributaires et des administrés du Macédonien ou du Romain. Au bout de deux guerres sociales, un pays n'est plus qu'une succession en déshérence, dévolue à l'intrus le plus proche des frontières. Cette dévolution se fait d'autant plus aisément que la faction parricide en a traité par avance avec lui. Catilina s'était assuré des Allobroges, les ennemis de Rome les plus limitrophes ; il avait passé marché avec eux pour qu'ils missent leur excellente cavalerie au service de ses bandes.

Les maladies sociales se ressemblent-elles assez par les symptômes, par la marche pathologique et par le dénoûment, lequel est fatal à la deuxième crise, quand il ne l'est pas à la première? Est-ce assez l'armée du mal que cette armée de Catilina? Et n'est-ce point la même qui nous eût dévorés, il y a un an, et donnés à digérer aux Allemands, si les débris de notre brave armée nationale n'avaient pas sauvé la société française des horreurs d'un tel engloutissement? Je n'abuse pas de l'analogie et n'invente pas des rapports de pure imagination entre la société romaine et la nôtre. Je m'appuie sur le document d'État et de police consulaire le plus ample et le plus for-

tement motivé que nous ayons de la main du chef d'un gouvernement libre. On goûte et on admire, étant écolier, écolier par trop épais, l'éloquence véhémente et limpide des *Catilinaires* et les merveilleux procédés de cet art magistral. Devenu homme, on ne s'en dédit pas, grand Dieu! Mais l'objet politique de ces discours, ce grand acte de salut public, commencé, poursuivi et consommé jusqu'à extinction du mal, nous touche par une vérité présente. Voilà ce qui émeut notre personne civile dans toutes les choses auxquelles s'étend, nationalité, communion religieuse, famille, biens acquis et transmissibles, et le reste. Voilà qui dépasse de beaucoup le plaisir littéraire et les vives délices d'une lecture de Cicéron. Répétons, après M. Royer-Collard, que c'est là relire.

VII

Homme public ou simple particulier, celui qui n'est pas effrayé de ce recensement redoutable de l'armée socialiste, tel que nous venons de le voir établi d'après de bons dossiers par le chef du gouvernement et de la police de Rome, ou bien il ferme volontairement les yeux à des faits évidents, et il ne veut pas sentir que le sol lui manque sous les pieds ; ou bien il affecte une imperturbabilité qu'il n'a pas, et il paye d'effronterie théâtrale ; ou bien encore, à l'exemple de ceux de la quatrième catégorie de Cicéron, il met son espérance dans la ruine universelle. Il y a la Peur, « au visage pâle, » comme l'appelle Homère, qui perd tout ; et ceux qui la ressentent sont les premiers perdus. Ce sont les Thersites de la faction, grands semeurs d'alarmes, gouailleurs des braves et des magnanimes, désobéissants et lâches, fuyards par tempérament et par prudence personnelle. Mais il y a une Peur civique : celle-ci visite les plus fermes sans les ébranler. Il est de leur sagesse de la répandre autour d'eux, par cela même qu'elle les laisse maîtres de leur cœur, de leurs pensées et de leur action. C'est la peur des consuls clairvoyants. Il est opportun qu'ils la communiquent aux esprits légers ou infatués, pas assez pour les étourdir du coup, mais autant qu'il faut pour les rendre sérieux et vigilants. Cicéron en usa de cette sorte avec les conservateurs de son temps, la classe de citoyens la plus nombreuse, la « mieux établie aux choses de la terre, » et que rien n'avait trop inquiétée avant les mouvements de Catilina. Elle s'était moquée, dans sa solidité temporelle, des « spectres de sang et de ruines » qu'elle disait qu'on agitait à ses yeux. Le consul et avec lui Caton soufflèrent à propos la panique à ces optimistes, à ces faux heureux (*tanquam bea-*

tis) ; et ils leur mirent tellement sous la gorge le poignard des sicaires, qu'il fallut bien que ces insensibles appelassent à leur aide.

Or rien n'est plus efficace, pour secouer les torpeurs mortelles des honnêtes gens et pour faire tomber le masque des endormeurs de la faction, que ces enquêtes à fond sur le génie des citoyens turbulents, ou sur la condition des autres personnes qui ont intérêt à remuer. Il jaillit de ces enquêtes une lumière qui instruit encore plus qu'elle n'épouvante, n'y ayant rien de pis que de périr d'un mal qu'on ne peut pas qualifier. A ces signes décrits et divulgués par un homme d'État, chef de gouvernement, les vieilles sociétés connaissent bien ce qui chez elles est caduc et croulant, et aussi ce qui est encore solide et en état de résister. Elles tiennent pour acquis ce fait, qu'on ne cesse pas un moment de les assiéger, soit par la sape et la mine, soit par le fer et le feu. A elles donc à ne pas se donner de relâche dans la défense, à ne pas sommeiller sur le rempart, ou plutôt sur le seuil de leur maison. « Une grande opulence, a dit Salluste, souffre quelque négligence. » Mais aussi combien cette opulence nourrit d'ennemis intestins, et, les nourrissant, les affame davantage ! Ces ennemis, nous venons de les recenser avec Cicéron. Le consul n'en a omis aucun. C'est par « couches » sociales, comme parlent les géologues, que l'orateur romain les a dénombrées ; et, pour suivre notre image, il paraît bien que ces « couches » sont désagrégées et soulevées par la force de quelque feu souterrain.

Dans ces conjurations, qui vont à l'anéantissement de l'ordre social et des biens de la vie civile, il y a les mains ou les cœurs de tout le monde ; les mains prêtes à ravir, les cœurs qui secrètement connivent ou qui s'abandonnent à des défaillances du dernier honteux. Tous conjurent à leur manière ; ceux qui n'ont rien, en se ruant en idée sur le bien d'autrui pour se refaire de leur pauvreté ; ceux qui ont quelque chose, en convoitant ce que vous avez en plus, et ceux qui ont beaucoup, en tremblant de peur et en ne couvrant pas de leurs corps leurs richesses. Que dis-je ? ces derniers font pis : ils donnent, cela s'est vu ! des arrhes à la faction pour que celle-ci leur garantisse, au jour de la pillerie et en considération des à-compte, le gros de leurs biens. C'est à l'espèce coupable et imbécile de ces « transacteurs » que Caton parlait si haut et si ferme dans le sénat.

Telle était, aux jours du consulat de Cicéron, l'étendue de la contagion socialiste. Dirons-nous, à la honte de nos sociétés chrétiennes, de nos mœurs plus douces et de nos lois plus clémentes, que la peste sociale se complique chez nous de caractères malins qu'elle n'avait pas au temps des Céthégus et des Lentulus ? La faction de Catilina était sans doctrines et sans métaphysique révolutionnaires. Elle pro-

cédait bien, dans ses sensualités infinies, d'Épicure, d'un Épicure que les bêtes libidineuses de ce monde-là avaient accommodé à leur façon de vivre. Mais elle ne raffinait pas, à la manière des métaphysiciens et des mystiques du socialisme moderne, sur la nature des biens, sur les origines de la propriété, sur le capital et le fonctionnement des écus, sur le *paupérisme* et sur les inégalités éternelles des conditions, des facultés et de la complexion physique de l'homme. La faction de Catilina n'était pas, si peu que ce fût, doctrinaire ; elle était d'appétit, d'action, de premier mouvement. Ce qu'elle voulait simplement, c'était s'emparer de vive force du bien d'autrui, pour en jouir par après dans le sang et les voluptés, aussi longtemps qu'il plairait aux dieux. Aucun « Manifeste » de Catilina affichant, comme nous dirions aujourd'hui, des idées constituantes n'a été produit par Salluste et par Cicéron. Une « Commune, » enfantement prodigieux d'une société à esclaves et d'une aristocratie perdue de dettes et de vices, serait sortie indubitablement de l'atroce victoire de Catilina. Comment aurait-elle pris forme, et quelles proportions aurait-elle soutenues avec ce vaste empire ? On ne l'imagine même pas.

Notre « Commune, » arrière-petite-fille de celle de Catilina par les instincts de rapine, par les fureurs d'envie, et par des procédés destructeurs infiniment perfectionnés, a de plus que sa devancière l'utopie, à savoir, un infernal idéal de cité nouvelle, qui a fait des multitudes de raisonneurs, et de raisonneurs croyants. Ce sont, ne vous y trompez point, des doctrinaires en égalité et en nivellement. Ils ont un *Credo* commun sur le but qui est de niveler, une ambition commune, celle des Titans, qui est de vaincre l'invincible nature des choses. Leur cas est à la fois plus subtil et plus monstrueux que ne l'était celui de Catilina. Ils sont férus dans le *sensorium commune* d'une abstraction à laquelle leurs appétits, leurs vices, et leurs maux, et les prosopopées de leurs docteurs, donnent un corps et de la substance. Aussi renviant, comme ils le font, sur leur maladie par le raisonnement, ils ne sont pas près d'en guérir ; et la politique n'a pas de médecine hâtive qui opère sur de tels logiciens. Une faction dogmatisante aurait donné tout autrement de tablature à Cicéron ; et il ne l'aurait pas réduite par un seul coup de vigueur.

Donc, tout bien considéré, notre état est pire que ne l'était celui de Rome en l'an 690 ; parce que nous avons au milieu de nous, outre les malaisés, les décriés, les envieux et les hommes de sang et de rapine, de subtils docteurs et de madrés sophistes, pères et propagateurs de la sophistique socialiste, corrupteurs des premiers principes, des claires distinctions du tien et du mien, des axiomes de la

morale universelle. Après ces coups manqués, et les conjurations à la Catilina avortées, un État se rassoit pour quelque temps encore dans son opulence. Il y a perdu ses mœurs politiques ; il va par les dictatures à une inévitable servitude. Mais enfin il subsiste ; les intérêts, qui meurent les derniers, y entretiennent un reste d'existence civile.

Sommes-nous assurés seulement de cette solidité précaire des sociétés en décadence? Qui répondrait de cela ? L'étranger, notre vainqueur et notre créancier, est établi chez nous comme en villégiature avec ses femmes et ses enfants. Il nous tient sous le coup d'une saisie-arrêt ; et si nous manquons à le payer au jour de l'échéance, il peut nous dire comme Tartuffe à Orgon :

La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir.

Il a mis sa botte sur nos poitrines ; et nous agitons entre nous, à la manière du docteur aristotélicien Pancrace, les questions « de la forme et de la figure du chapeau ! » Le droit de posséder de père en fils, d'user, comme vous l'entendez, de votre bien, de le dissiper ou de le ménager, de bâtir, si vous en avez les moyens, de planter, si vous l'aimez mieux, de payer vos impôts à l'État et le dernier de tous à la dure Libitine, qu'est-ce que disputer de tout cela à perte de vue, et l'écume à la bouche ou l'escopette au poing, sinon, disputer de « la forme d'un chapeau ? » Je n'y vois de différence, elle n'est pas petite, hélas ! que l'escopette et le sang des guerres sociales. La livide Envie, comme l'appelaient les anciens, ces grands pathologistes de l'âme, n'était encore, au temps de Cicéron, que la plus basse et la plus maligne des fureurs, un monstre qui se nourrit de ses propres poisons, et qui a faim de la substance d'autrui. Mais nous l'avons relevée, nous, de cette qualification pleine d'opprobre. Nous l'avons érigée en vertu sociale, en passion d'égalité. Les politiques du socialisme se servent d'elle comme du levier de gouvernement le plus puissant et le plus à portée de leur main. Ils attendent tout de l'Envie. C'est elle qui a déjà fait la place nette aux utopistes de la faction, pourqu'ils bâtissent leur cité nouvelle. La Conjuration est donc plus que Catilinaire. Elle a mille têtes qui s'entendent, et qui veulent la même chose, *eadem velle*. Elle est partout, et partout au courant de ses affaires. Le nombre des bras qui sont à elle, on ne le sait pas. On ne sait pas davantage le nombre des esprits qui consentent avec elle par intérêt, par lâcheté, ou parce qu'ils désespèrent de la force des lois. Utopistes, idéologues, doctrinaires et dogmatisants, législateurs même ne lui manquent pas. Elle à toutes ses positions prises et assurées ; tous ses points d'attaque sont

marqués. Elle est chez vous, elle est chez moi. « Nous sommes dans vos assemblées, dans vos camps, dans vos magistratures, dans vos maisons, » disait Tertullien des chrétiens de son temps. Il parlait d'honnêtes gens nouveaux qui entraient, eux aussi, par milliers, dans la cité et la famille païenne, mais qui y entraient, le front haut, le cœur net, et les mains immaculées. Ce n'est plus de cela qu'il s'agit aujourd'hui ; et le Socialisme moderne, ce fils de l'effrénée concupiscence, ne prétend pas nous infuser un sang nouveau et virginal. Il ne veut que boire le nôtre et en accroître le sien. Il le dit à qui veut l'entendre; il le dit dans ses Amphyctionies, dans ses Agapes fraternelles, dans ses Conciles œcuméniques. Il a aussi ses conciles œcuméniques, dans lesquels il proclame beaucoup de dogmes, et décrète une peine unique, la plus simple, contre les non conformistes.

La Conjuration des niveleurs du dix-neuvième siècle est marquée des deux caractères qui cèdent le moins, et qui se passent le plus facilement de raison, de modération et de sentiment : elle est *Sociale et Scientifique*. Il n'y a pas de merci à attendre d'elle. Le jour où Catilina sortit de la curie en menaçant « d'éteindre son incendie sous les ruine » *incendium meum ruina restinguam !* le sénat enjoignit aux consuls d'aviser : *Caveant consules* ; nous disons, nous : *Caveant omnes boni !*

Auguste Nisard.

LE PREMIER SYNODE GÉNÉRAL

DES PROTESTANTS DE FRANCE

ET LA CONFESSION DE FOI DE 1559

La première session du synode général des Églises réformées de France, réuni en vertu du décret du 19 novembre 1871, s'est terminée le 10 juillet. Une seconde session doit avoir lieu au mois de novembre prochain.

En attendant que la publication authentique des procès-verbaux de cette assemblée nous permette de rendre compte des importantes discussions agitées dans son sein, il ne sera pas sans intérêt de nous reporter à trois siècles en arrière, à ce premier synode des protestants de France, qui fut tenu à Paris en mai 1559, dans les derniers temps du règne d'Henri II. Nous prendrons ainsi à son point de départ cette histoire dogmatique du protestantisme français, dont le synode de 1872 vient d'écrire un des chapitres les plus instructifs, et nous comprendrons d'autant mieux le caractère et la portée du travail accompli sous nos yeux par les délégués des consistoires, dans leurs séances de la rue Roquépine[1], que nous connaîtrons avec plus d'exactitude l'œuvre primitive dont ils se disent les continuateurs.

I

Le protestantisme français, tour à tour toléré et persécuté par François I[er], poursuivi et puni par Henri II avec la dernière sévérité,

[1] Lieu de réunion des députés au synode de 1872.

avait fait sous le règne de ce prince les progrès les plus rapides, et s'était constitué en même temps qu'étendu.

Jusqu'en 1555, aucune forme précise n'avait encore été donnée à ces groupes de chrétiens évangéliques qui, malgré la rigueur des édits, se réunissaient pour la célébration du culte réformé. Ce fut en cette année, nous dit Théodore de Bèze dans son *Histoire ecclésiastique*, que « l'héritage du Seigneur commença d'être rangé et mis par ordre à bon escient[1]. »

La première Église fut établie à Paris.

A l'instar de celle de Genève, elle se composait d'un *ministre*, ayant mission de prêcher la parole de Dieu, de *diacres* chargés d'aider le ministre dans l'administration des sacrements, d'*anciens* préposés au maintien de la discipline, enfin d'un *consistoire*, ou tribunal des mœurs.

En cette même année 1555, et toujours d'après le même système, furent constituées les Églises d'Arvert (dans une île des côtes de la Saintonge), d'Angers, de Loudun et de Poitiers.

De Poitiers, la réforme gagna Saint-Maixent, Châtellerault, Niort. De Paris, elle remonta la Marne et descendit la Seine. D'Angers, elle se répandit dans la vallée de la Loire, et bientôt dans celle du Cher.

Enfin, en 1559, la Bretagne, cette province que Théodore de Bèze signale comme ayant été « fort tardive à recevoir la parole de Dieu[2], » fut également envahie par la propagande à laquelle, du haut de son rocher de Genève, Calvin imprimait une direction à la fois si intelligente et si vigoureuse.

Un grand acte fut comme le couronnement et la consécration de tout le travail accompli par le protestantisme français pendant les douze années du règne d'Henri II. Je veux parler du synode qui se tint à Paris au mois de mai 1559, quelques semaines avant la mort tragique du roi[3]. « Ce fut en ce temps, dit Théodore de Bèze[4], que Dieu, par sa singulière grâce, inspira toutes les Églises chrétiennes dressées en France de s'assembler, pour s'accorder en unité de doctrine et discipline, conformément à la parole de Dieu. Lors doncques, à savoir le 26e de may dudict an 1559, s'assemblèrent à Paris les députés de toutes les Églises établies jusques alors en France, et là, d'un commun accord, fut écrite la confession de foi. Ensemble fut dressée la discipline ecclésiastique au plus près de

[1] Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, liv. II, t. I, p. 97. Anvers, 1580.

[2] *Id*, *ibid.*, p, 751.

[3] On sait qu'Henri II, blessé à mort dans un tournoi, le 29 juin 1559, expira le 10 juillet.

[4] *Id.*, *ibid.*, liv. II, p. 172.

l'institution des apôtres, et selon que la circonstance des temps partait alors, chose vraiment conduite par l'esprit de Dieu pour maintenir l'union qui a toujours persévéré depuis. »

Jusqu'à quel point l'œuvre dogmatique et disciplinaire accomplie par le synode de 1559, premier synode général des réformés de France, fut *conduite par l'esprit de Dieu;* dans quelle mesure cette première assemblée des protestants français a garanti aux futures générations réformées le bénéfice de l'*union*, c'est précisément ce que j'essayerai de montrer dans ce travail.

II

Il faudrait d'abord pouvoir représenter au vif les détails saisissants de cette réunion. Il me semble voir ces hommes arrivant de presque tous les points de la France, s'étant donné rendez-vous, par une hardiesse qui émeut, au centre même de la capitale, c'est-à-dire presque sous les yeux de leurs persécuteurs. Ils entrent dans Paris à la faveur de quelques déguisements, trouvent asile dans des familles sûres, et le 27 mai, au jour même et à l'heure qui avaient été fixés pour la convocation, se trouvent réunis dans une maison qu'on pourrait voir encore dans une de nos vieilles rues — la rue des Marais-Saint-Germain — demeurée debout entre les rues de Seine et Bonaparte.

Là, ils s'abordent, s'embrassent, échangent entre eux les récits des épisodes les plus émouvants des épreuves de la réforme. Un tel a vu le supplice de ce colporteur qui a été brûlé vif pour avoir distribué des Bibles de Genève; cet autre a pu converser avec ces martyrs de Lyon auxquels Calvin a écrit des lettres d'encouragement; ce troisième a peut-être été lui-même le messager de cette correspondance si compromettante. Ainsi se forment, dans ces entretiens fraternels, le martyrologe et la légende des saints de l'Église nouvelle.

Je mets pour un instant de côté la cause pour laquelle ces hommes se réunissent et l'œuvre qu'ils vont faire. J'oublie en ce moment les dissentiments théologiques.

Homme et historien, je ne puis m'empêcher, en me recueillant devant ce souvenir, d'être touché du courage de ces hommes; je sens passer dans mon âme un frisson de terreur et d'admiration. Pour venir là, quelques-uns ont passé sous les fenêtres du palais où Henri II donne une fête splendide en l'honneur de Diane de Poitiers; ils ont entendu de loin les échos de cette musique toute mondaine, et, la

comparant avec le chant si grave de leurs psaumes, ils ont maudit une fois de plus en leurs cœurs cette Babylone qui les persécute. D'autres sont entrés dans Paris par la place de Grève, par le carrefour Saint-Jacques, ou par la place Maubert[1]. Or, si ce soir, la vigilance du lieutenant de police trompe les précautions de ceux qui font le guet aux abords de la petite rue, si on saisit les délégués au synode, comme en 1557 on a saisi les réformés réunis dans une maison de la rue Saint-Jacques[2], ils le savent, c'en est fait d'eux, ils retourneront à cette place de Grève pour y être brûlés! Certes, des hommes qui donnent leur vie comme enjeu de leurs idées, même fausses, méritent qu'on parle d'eux avec respect. Qui raillerait leur courageuse attitude me paraîtrait avoir l'esprit bien étroit, et devant la solennité héroïque de cette assemblée je m'incline avec le sentiment d'une sincère émotion.

Mais après que l'homme et l'historien ont exprimé librement leur pensée et laissé parler leur cœur, il faut que le théologien et le critique accomplissent leur tâche. Qu'est en elle-même la confession de foi rédigée dans ce synode, et devenue, après quelques additions ajoutées au synode de la Rochelle, en 1571, la confession de foi authentique des Églises réformées de France? quelles doctrines y sont contenues? quel christianisme y est substitué à la vieille foi de la France catholique?

III

La confession de foi rédigée dans ce synode comprend 40 articles[3], et est le résumé le plus substantiel, le plus clair, le plus méthodique, de la doctrine des Églises réformées de France au seizième et au dix-septième siècle.

Après avoir établi dans le premier article, l'existence, l'unité, la personnalité de Dieu, avec ses attributs métaphysiques et moraux, la confession de foi traite, dans l'article 2, des diverses manifestations de Dieu, qui sont, d'une part, la création, et le gouvernement de la création par la providence; de l'autre, sa parole, spécialement contenue dans le recueil des Écritures.

L'article 3 dresse le canon des Écritures reconnues et agréées par les Églises réformées. A cette liste, manquent dans l'Ancien Testa-

[1] Endroit où se faisaient les exécutions capitales.
[2] Sur cet épisode, voir Théodore de Bèze, *Hist. eccl.*, p. 116.
[3] Je ne parle ici que de la partie dogmatique.

ment les livres de Tobie et de Judith, ceux de la Sagesse et de l'Ecclésiastique, les deux livres des Macchabées.

Le canon du Nouveau Testament est exactement conforme à celui de l'Église catholique, et l'épître de saint Jacques, que Luther qualifiait dédaigneusement « d'épître de paille, » parce qu'il y est question de l'extrême-onction, et que l'insuffisance de la foi sans les œuvres y est démontrée d'une manière péremptoire, a été gardée par Calvin et par les Églises calvinistes, plus soucieuses en ceci de ne pas mutiler le recueil des écrits du Nouveau Testament que de mettre leur doctrine en harmonie avec ces pages si décisives de la sainte Écriture.

N'ayant point à faire ici un cours d'Écriture sainte, je n'entreprendrai pas la discussion de cet article 3, et je renvoie aux livres spéciaux sur la matière, où la canonicité des six livres de l'Ancien Testament, supprimés par les réformés de Genève et de France, est prouvée par les témoignages les plus autorisés de toute la tradition chrétienne.

Mais je ne puis pas ne pas m'arrêter aux articles 4 et 5. Ils contiennent un des principes fondamentaux de l'exégèse protestante, et donnent d'avance l'explication de toutes les vicissitudes subies depuis trois siècles par la révélation évangélique soumise à une telle règle d'interprétation.

Ainsi l'article 5, très-spécialement rédigé en vue de combattre l'Église catholique, établit « qu'il n'est loisible aux hommes, ni même aux anges de rien ajouter, diminuer ou changer » à cette parole de Dieu, laquelle est règle de toute vérité, et contient tout ce qui est nécessaire pour le salut. D'où il suit que « ni l'antiquité, ni les coutumes, ni la multitude, ni la sagesse humaine, ni les jugements, ni les arrêts, ni les édits, ni les décrets, ni les conciles, ni les visions, ni les miracles ne doivent être opposés à cette Écriture sainte. »

Voilà en cinq lignes le procès fait à toute la tradition catholique, et une sentence sans appel rendue contre ce qu'on appelle, en style protestant, la substitution des inventions humaines à la pure parole de Dieu.

Quant au principe, que rien dans les traditions et les usages d'une Église chrétienne, ne doit être en contradiction avec l'Écriture, l'Église catholique le proclame et le défend, aussi ou plus énergiquement que personne.

Ici seulement s'élève une difficulté — une des plus grandes assurément que se puisse poser la raison, avec ses légitimes exigences, mise en face de la révélation chrétienne. C'est à cette difficulté que va tout d'abord se briser la théologie de la réforme.

J'espère ne pas dire un mot de trop et ne rien exagérer.

Cette difficulté peut être saisie par ceux mêmes qui n'ont pas fait d'études spéciales sur ces questions d'exégèse.

La voici :

Dans le cas où un désaccord serait soupçonné entre tel usage, telle tradition, telle coutume de l'Église, et tel passage des saints livres, qui sera juge de ce désaccord, c'est-à-dire, qui aura mission pour déterminer le sens exact et la valeur précise des textes, ou, en d'autres termes, pour dresser, en conformité exacte avec la sainte Écriture, les articles de la croyance et les règles de la conduite?

Mais cette question se rattache elle-même à une autre question plus haute et plus vaste : qui prononcera sur la canonicité et sur l'inspiration des livres saints? Voici que d'un trait de plume la confession de foi réformée de 1559 supprime six livres de l'Ancien Testament. De quel droit? en vertu de quel principe? quelle est donc en pareille matière l'autorité souveraine?

Le catholique répond sans hésiter : L'*Église*. Et ceci n'est nullement un paralogisme, reproche que nous adressent sans cesse les écrivains protestants, et qui n'est pas fondé. Ce serait en effet un paralogisme de prouver simplement l'Église par l'Écriture, pour établir ensuite l'Écriture par l'Église. Si nous procédions ainsi, on aurait raison de nous accuser de pétition de principe, et de dire que nous faisons un cercle vicieux.

L'existence, l'autorité, le caractère surnaturel, la mission divine de l'Église catholique peuvent être établis par des motifs de crédibilité auxquels les témoignages de l'Écriture viennent seulement ajouter une force et une consécration de plus, tout en demeurant indépendants de ces témoignages. C'est seulement quand l'Église a prouvé son autorité par ces motifs de crédibilité, les uns intrinsèques et relatifs à sa constitution, les autres extrinsèques et historiques, qu'elle prononce *tanquam potestatem habens* sur le caractère canonique et inspiré des saintes Écritures.

L'Église est donc un fait vivant, concret, historique, indépendant de l'Écriture. Ce qui le prouve d'ailleurs invinciblement, c'est ceci, à quoi les protestants ont le tort de ne pas penser. L'Église existait certainement avant que les écrits du Nouveau Testament eussent été rédigés et mis en circulation. Oui, avant que les évangélistes eussent mis par écrit leurs souvenirs sur la vie et sur la mort du Sauveur, avant que saint Paul et saint Pierre eussent composé leurs épîtres, il y avait une Église chrétienne. Elle enseignait, elle prêchait, elle administrait les sacrements, et elle faisait tout cela sans l'Écriture, puisque encore une fois les écrits du Nouveau Testament n'avaient pas encore été publiés. Et c'est elle, qui, lorsque ces écrits

ont paru, a confirmé de son témoignage infaillible la valeur canonique et le caractère inspiré de ces écrits[1].

Il n'y a donc point de paralogisme dans ce système; et ce système est le seul qui établisse, pour juger les différends entre l'Écriture sainte et les interprétations humaines, un tribunal capable de les résoudre.

En dehors de l'Église et de son autorité infaillible, qui aura mission pour prononcer en dernier ressort sur les innombrables difficultés que les interprétations humaines peuvent opposer aux livres saints?

Qui dira, avec cette certitude que réclame impérieusement la conscience pour être conduite et dirigée sûrement dans une question aussi grave que celle du salut éternel, si tel livre ou telle partie de ce livre porte le cachet de l'inspiration divine, et entraîne une obéissance obligatoire?

Qui m'apprendra, par exemple, à moi, simple fidèle de l'Église réformée, cherchant sincèrement la vérité révélée dans le recueil des Écritures, qui m'apprendra pourquoi je dois retenir le livre d'Esther et rejeter celui de Judith, regarder le cantique de Salomon pour canonique et le livre de la Sagesse pour apocryphe? D'ailleurs, les livres saints sont-ils toujours tellement clairs par eux-mêmes, qu'ils puissent se passer d'interprétation? Saint Pierre nous dit que les épîtres de saint Paul renferment « des choses difficiles à entendre » (IIe ép. de saint Pierre, III, 16), et un chrétien, séparé de saint Paul par dix-huit siècles, n'aurait qu'à lire les pages de l'apôtre pour être assuré de les bien comprendre?

Sans doute, la science tout humaine des textes peut suffire pour prononcer sur l'authenticité ou la non-authenticité d'un livre — quel qu'il soit — sacré ou profane. Mais ceci ne résout pas la difficulté, car un livre peut être de l'authenticité la plus irrécusable,

[1] Je citerai ici ces belles paroles de Bossuet commentant Tertullien : « Vous disputez par l'Écriture? Vous ne songez pas que l'Écriture elle-même nous est venue « par cette suite ; les Évangiles, les Épîtres apostoliques et les autres Écritures n'ont « pas formé les Églises: elles leur ont été adressées, et se sont fait recevoir (comme « dit Tertullien) avec l'assistance du témoignage de l'Église, *ejus testimonio as-* « *sistente* (adv. Marc., liv. IV, n. 2,3). Ainsi la première chose qu'il faut regarder, « c'est à qui elles appartiennent, *cujus sint Scripturæ* (Tert. Præscr., n. 19). L'É- « glise les a précédées, les a reçues, les a transmises à la postérité avec leur vé- « ritable sens. Là donc où est la source de la foi, c'est-à-dire la succession de l'Église, « là est la vérité des Écritures, des interprétations ou expositions, et de toutes les « traditions chrétiennes. Ainsi, sans avoir besoin de disputer par les Écritures, nous « confondons tous les hérétiques en leur montrant, sans les Écritures, qu'elles ne « leur appartiennent pas, et qu'ils n'ont pas droit de s'en servir » (Bossuet, 1re Instruction pastorale sur les promesses de l'Église).

c'est-à-dire du temps et de l'auteur auxquels on l'attribue, sans être pour cela canonique et inspiré. Il ne peut y avoir qu'une autorité surnaturelle, écho fidèle de l'autorité même de Dieu, qui prononce sur une telle question.

Voici comment l'article 4 de la confession réformée de 1559 résout cet important problème :

« Nous connaissons ces livres être canoniques et la règle très-certaine de notre foi, non tant par le commun accord et consentement de l'Église, *que par le témoignage et persuasion intérieure du Saint-Esprit, qui nous les fait discerner d'avec les autres livres ecclésiastiques*, sur lesquels, encore qu'ils soient utiles, on ne peut fonder aucun article de foi. »

Cet article est capital pour l'intelligence du système protestant. A lui tout seul, il renferme et résume la révolution opérée par la réforme.

Le système catholique fait reposer l'autorité de son enseignement sur l'infaillibilité de l'Église.

Le système protestant fait reposer cette même autorité sur l'Écriture — mais sur l'Écriture interprétée par la raison individuelle, laquelle est présupposée dotée pour cela du privilége d'infaillibilité.

En d'autres termes, et pour faire saisir mieux la différence des deux principes, le protestant dit : « L'Église catholique, c'est-à-dire neuf cents évêques et dix-huit siècles de tradition peuvent se tromper sur la canonicité d'un livre de l'Écriture ou sur le sens d'un passage de ses livres ; — mais moi, simple fidèle, je ne puis pas me tromper. »

Et pourquoi? « Parce que c'est le témoignage et persuasion intérieure du Saint-Esprit qui nous fait discerner les livres canoniques d'avec les autres livres ecclésiastiques. »

S'il en est ainsi, on pourrait d'abord demander en vertu de quelle autorité, de quelle délégation du Saint-Esprit les députés au synode de 1559 se sont arrogé le droit de dresser une liste officielle des livres canoniques.

Cela se comprend dans le système catholique.

Cela ne se comprend pas, et est une contradiction dans le système protestant.

En effet, si chaque fidèle, à part lui, est assisté de cette lumière surnaturelle qui lui fera discerner sûrement un livre canonique d'un livre non inspiré, à quoi bon enchaîner d'avance la liberté des manifestations de l'Esprit-Saint? En quoi, je le demande, ce procédé diffère-t-il de celui du concile de Trente, qui commence, lui aussi, par dresser une liste authentique et officielle des livres reconnus pour canoniques par l'Eglise catholique? avec cette différence

toutefois que ce procédé, en harmonie parfaite avec le principe de l'Église catholique, est en parfaite contradiction avec le principe de l'Église réformée !

Voilà donc la raison individuelle de chaque fidèle constituée juge souveraine du caractère inspiré des livres saints. Qui ne voit du premier coup d'œil où conduira nécessairement ce système d'illuminisme subjectif, et est-il si difficile d'imaginer ce que deviendra, livré à un tel système d'interprétation, le recueil vénérable de nos Écritures ?

Tous nos controversistes ont développé supérieurement ce point de vue, et il n'est pas nécessaire de revenir sur tant de travaux célèbres inspirés par cette question. Une démi-page, immortelle dans l'histoire de notre littérature, résume admirablement toutes les conséquences de ce système, et il appartenait à l'éloquent antagoniste de Jurieu, à l'incomparable historien des *Variations*, d'encadrer dans son oraison funèbre de la reine d'Angleterre ce passage, qui n'est qu'un saisissant commentaire de l'article 4 de la confession de 1559.

« Chacun s'est fait à soi-même un tribunal où il s'est rendu l'arbitre de sa croyance ; et encore qu'il semble que les novateurs aient voulu retenir les esprits, en les renfermant dans les limites de l'Écriture sainte, comme ce n'a été qu'à condition que chaque fidèle en deviendrait l'interprète et croirait que le Saint-Esprit lui en dicte l'explication, il n'y a point de particulier qui ne se voie autorisé par cette doctrine à adorer ses inventions, à consacrer ses erreurs, à appeler Dieu tout ce qu'il pense.

« Dès lors, on a bien prévu que, la licence n'ayant plus de frein, les sectes se multiplieraient jusqu'à l'infini, que l'opiniâtreté serait invincible, et que, tandis que les uns ne cesseraient de disputer, ou donneraient leurs rêveries pour inspirations, les autres, fatigués de tant de folles visions, et ne pouvant plus reconnaître la majesté de la religion déchirée par tant de sectes, iraient enfin chercher un repos funeste et une entière indépendance dans l'indifférence des religions ou dans l'athéisme[1]. »

Ces paroles étaient prononcées en 1669, cent dix ans après le synode de 1559, et Bossuet, qui avait sous les yeux le spectacle des révolutions politiques et religieuses de l'Angleterre, savait à quoi s'en tenir sur la valeur *de ce témoignage et persuasion intérieure de l'Esprit saint*, substitués par la réforme à l'autorité infaillible de l'Église. Depuis lors, deux siècles se sont écoulés. Il appartient à la conscience impartiale de dire, en se mettant en dehors ou au-dessus de tout préjugé de secte, si les événements ont démenti Bossuet.

[1] Bossuet, Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.

Ainsi, et pour se borner à un seul point, l'article 5 de la confession de foi reconnaît les trois symboles des apôtres, de Nicée et de saint Athanase « pour ce qu'ils sont conformes à la parole de Dieu. »

C'est-à-dire que les réformés du seizième siècle ont cru sentir par *le témoignage et persuasion intérieure de l'Esprit saint* que ces trois célèbres confessions de foi, contemporaines des premiers siècles du christianisme, étaient le résumé exact, fidèle, authentique, des enseignements inspirés de nos saints livres.

Mais que répondre à ces réformés du dix-neuvième siècle qui viennent déclarer que, pour être chrétien, il n'est nullement nécessaire d'adopter les « formules athanasiennes » sur le dogme de la Trinité[1], et que le Symbole des apôtres lui-même peut être mis de côté, comme renfermant des propositions insoutenables pour la raison[2] ?

Leurs pères jugeaient, *par le témoignage et inspiration du Saint-Esprit*, qu'il y avait accord entre ces documents vénérables et les oracles de l'Écriture. — Eux, se croyant également dirigés par le témoignage et l'inspiration du Saint-Esprit, estiment qu'il y a désaccord.

Qui sera juge ?

Mais ceci n'est rien, et sous nos yeux, en ce moment, une fraction du protestantisme français arrive à de bien autres conséquences. Jusqu'alors, pour personne, qu'il fût catholique ou protestant, cette parole de l'Évangile : *Dieu est esprit* n'avait paru un encouragement donné au panthéisme et une négation de la personnalité de Dieu.

Or, dans un journal protestant daté du 11 février 1869[3], je lis ces paroles : « Le pieux et savant Michel Servet a hautement revendiqué le droit d'avoir en métaphysique une théorie panthéiste, et de rester néanmoins chrétien protestant et membre de l'Église réformée, sous l'unique condition de se rattacher par le cœur et par la vie à Jésus-Christ, et à Jésus-Christ crucifié. De nos jours, le protestantisme libéral en Allemagne, en France, en Hollande et dans la Suisse allemande ne rejetterait pas Servet sous prétexte qu'il ne croyait pas dans le sens orthodoxe au Dieu personnel pas plus qu'à la Trinité. Nous l'admettrions avec empressement, aussi bien que le plus parfait calviniste, au sein de notre Église... Comment concilier la notion orthodoxe de la personnalité de Dieu avec cette parole de Jésus : *Dieu est esprit ?* »

[1] M. le pasteur Athanase Coquerel.

[2] Délibération du consistoire de Tonneins. Voy. *le Protestant libéral* de mai et juin 1868.

[3] *Le Protestant libéral* du 11 février 1869.

On voit jusqu'à quel point se réalise sous nos yeux la saisissante prophétie de Bossuet, et comment l'inexorable logique appliquée au principe formulé dans l'article 4 de la confession de foi de 1559 — en fait sortir des conséquences qui eussent fait frémir d'horreur Calvin et ses contemporains.

Et qu'on ne dise pas, comme on me l'a dit quelquefois, que je ne dois pas plus prendre cette fraction du parti protestant comme expression de la doctrine réformée, qu'il ne serait juste de citer Voltaire ou tel incrédule de nos jours comme représentant de la doctrine catholique, sous prétexte qu'ils sont nés au sein de notre Église. Il n'y a aucune parité entre ces deux procédés. Les Voltaires du dix-huitième et du dix-neuvième siècles annonçaient hautement leur intention de combattre le christianisme. Les protestants actuels qui « trouvent la notion orthodoxe du Dieu personnel inconciliable avec l'Évangile, » ont au contraire la prétention d'être aussi bons protestants que les plus rigides disciples de Luther et de Calvin. Après tout, ils ne font qu'appliquer autrement un principe identique. Pour les uns et pour les autres, le juge en dernier ressort du sens des Écritures et de la révélation évangélique, c'est bien la conscience de chaque fidèle. Les uns voient dans l'Évangile la divinité de Jésus-Christ, et ils la professent ; les autres ne l'y voient pas, et ils la nient. Les premiers ne pensent pas qu'on puisse être encore chrétien si on est panthéiste ; les seconds viennent de nous le dire, ils n'auraient pas la moindre difficulté à recevoir Servet dans leur communion. Ici on garde les trois vénérables symboles de l'antiquité chrétienne, consacrés par le synode national de 1559 comme « conformes à la parole de Dieu. » Là on rejette ces mêmes symboles et on les répudie parce que la Trinité et l'Incarnation font trop violence à la raison humaine. Mais dans l'un et l'autre camp on est unanime à déclarer que l'unique autorité qui décide dans ces questions et qui décide souverainement, c'est l'autorité du sens individuel.

J'insiste à dessein sur ce point si essentiel de la controverse ouverte depuis trois siècles entre l'Église réformée et l'Église catholique. Beaucoup mieux que les questions de détail, ce point capital a l'avantage, pour les esprits vigoureux et logiques, de montrer d'un seul coup la valeur respective des deux méthodes.

IV

Le reste de la confession de foi de 1559 n'est que le résumé fidèle de toute la théologie calvinienne.

Ainsi, en vertu du péché originel, la nature de l'homme est *entièrement corrompue* (art. 9). « L'homme est aveugle en son esprit, dépravé en son cœur ; il a perdu toute intégrité ; » il ne lui reste plus rien. Sa raison elle-même est impuissante à chercher et à trouver Dieu. Il n'y a pour l'homme d'autre liberté que celle que la grâce donne, laquelle liberté même, à proprement parler, n'est pas du tout la liberté, puisque c'est l'action prépondérante de Dieu se substituant à l'action prépondérante du mal.

Le baptême n'abolit pas le péché en tant que péché et mal intrinsèque de l'âme; il en ôte seulement la coulpe, il fait que Dieu ne l'impute pas ; mais, au fond, l'âme chrétienne est toujours en elle-même « *une perversité produisant des fruits de malice et de rébellion*[1]. » En d'autres termes, il n'y a pas de justice intrinsèque ; il n'y a qu'une application tout extérieure de la grâce de Jésus-Christ, laquelle laisse l'âme aussi aveugle et aussi corrompue qu'auparavant, bien que Dieu daigne ne lui imputer ni cet aveuglement ni cette corruption (art. 4).

La détermination des hommes au salut et à la damnation se fait uniquement par le bon plaisir de Dieu. C'est donc « sans considération des œuvres que de cette corruption et condamnation générale, en laquelle tous hommes sont plongés, Dieu retire ceux lesquels, en son conseil éternel et immuable, il a élus par sa seule bonté et miséricorde ; » comme aussi *c'est sans nulle considération des œuvres* qu'« il laisse les autres en cette corruption et damnation. »

Les premiers, les élus, *font reluire les richesses de sa miséricorde ;* les seconds, les damnés, *démontrent sa justice.* Mais, au fond, il n'y a pas de différence essentielle entre eux : *les uns ne sont pas meilleurs que les autres* (art. 12).

Voilà assurément, dans cet article 12 de la confession de foi de 1559, le résumé le plus saisissant de ce terrible système de la prédestination calvinienne, qu'un pasteur protestant de Genève qualifiait *d'épouvantable*[2], et qui a nourri des plus sombres et des plus dures idées sur le gouvernement de Dieu tant de générations protestantes en France, en Écosse, en Suisse et en Angleterre.

La théorie de la foi et de la justification est, comme celle de la prédestination, transcrite presque textuellement des œuvres de Calvin.

La justification est opérée par la foi, c'est-à-dire par l'imputation que le fidèle se fait des mérites de Jésus-Christ ; et cette justification est inamissible. « La foi n'est pas seulement baillée pour un coup

[1] *Conf. de foi*, art. XI.
[2] M. le pasteur Chenevière.

aux élus pour les introduire au bon chemin; mais *pour les y faire persévérer jusqu'au bout* » (art. 21).

Quant aux bonnes œuvres, inutiles pour le salut en ce sens que Dieu ne les fait point entrer « en compte pour nous justifier » (car, s'il en était ainsi, « nous serions toujours flottants en doute et inquiétude »), elles sont produites *nécessairement* par la foi (art. 22).

On voit quelle sécurité une telle théorie, une fois acceptée, apporte à la conscience du chrétien.

A-t-il la foi, c'est-à-dire s'impute-t-il par une ferme confiance les mérites du Sauveur? Il n'a plus d'incertitude à avoir sur son salut; car, d'une part, sa justification est inamissible et *doit le conduire jusqu'au bout;* de l'autre, elle lui fait produire *nécessairement* les bonnes œuvres. Il doit donc tenir pour certain qu'il fait partie de ceux que Dieu, par sa pure et gratuite miséricorde, a séparés de la masse générale de corruption et damnation pour *faire reluire en eux sa bonté.*

On voit aussi comment, dans un tel système, la logique supprimera l'expiation temporaire au delà de cette vie. Ici-bas il n'y a que des saints et des pécheurs; après la mort, il n'y a que le paradis ou l'enfer; la double théorie de la prédestination et de la justification supprime le purgatoire, la prière pour les morts, les œuvres satisfactoires, en un mot tout ce qui, dans la théorie catholique, est la part glorieuse et méritoire laissée à la liberté humaine pour correspondre à la grâce de Dieu et faire de notre salut la résultante de ces deux grandes forces, d'une part la miséricorde infinie qui provoque et qui aide, de l'autre la responsabilité personnelle de l'être fini, libre de rejeter le don de Dieu, mais libre aussi de s'en servir pour atteindre à la plénitude de la justice et de la sainteté.

V

Bien des fois, je l'avoue, en étudiant les confessions de foi primitives de la réforme du seizième siècle, je me suis rappelé la parole de Pascal : « Qui veut faire l'ange fait la bête. » Ce mot n'est-il pas, en effet, le résumé exact et saisissant de cette étrange théologie, qui tantôt exalte la raison humaine jusqu'à la revêtir du privilége d'infaillibilité dérobé à l'ancienne Église, et tantôt la déclare absolument incapable de tout mouvement personnel et libre pour la recherche et la profession de la vérité? ici, la constitue interprète autorisée des oracles de l'Esprit Saint, et là, proclame que, « lors-

qu'il est question de chercher Dieu, toutes ses clartés se convertissent en ténèbres » (art. 9) ; en un mot l'élève, pour ainsi dire, au-dessus de la condition humaine en lui attribuant des clartés et des certitudes que les anges eux-mêmes pourraient envier, mais pour la précipiter tout aussitôt de ce trône élevé, lui dénier ce que toute philosophie de bon sens et toute saine théologie savent discerner et reconnaître au milieu même des troubles apportés par la chute, à savoir la puissance de saisir le vrai et la faculté de vouloir et de réaliser le bien, en coopérant aux avances de la grâce.

Aussi bien, et j'ai déjà eu occasion de faire plusieurs fois cette remarque en étudiant les systèmes théologiques de Luther et de Calvin, ce qui manque à ces systèmes, ce qui en est et en demeurera toujours l'irréparable lacune, ce sont de saines notions philosophiques, d'une part sur le gouvernement de Dieu, de l'autre, sur la constitution de l'âme humaine et sur l'équilibre de ses diverses facultés. En outrant le dogme, les fondateurs de la théologie protestante ont cru être plus chrétiens que l'Église catholique, contre laquelle ils prodiguent encore aujourd'hui les accusations de naturalisme et de pélagianisme[1]. Ils ont pensé que les droits de Dieu gagneraient à tout ce qui serait enlevé aux droits de l'homme ; et qu'un moyen infaillible de grandir le premier, c'était d'humilier et pour ainsi dire d'écraser le second.

Ce n'est pas là seulement de la mauvaise théologie : outre que c'est une théologie contradictoire, puisqu'on est toujours fondé à se demander en vertu de quoi une raison qu'on déclare absolument aveugle et impuissante serait douée du privilége d'une infaillibilité surnaturelle pour l'interprétation des livres saints.

C'est encore plus une mauvaise philosophie.

Dans l'ordre humain et politique on peut, à la rigueur, comprendre un système où, en dépouillant les sujets de certains droits qui leur sont inhérents, on augmente d'autant la puissance du souverain. En effet, il s'agit là d'une puissance finie ; mais c'est un procédé puéril et faux d'appliquer le même calcul à Dieu, puissance infinie. Ce que Dieu donne, ni ne le diminue, ni ne l'appauvrit ; et en revanche, ce qu'on enlève à l'homme pour le lui donner ne peut ni l'enrichir, ni l'augmenter. Le dieu de Luther et de Calvin, devant lequel la raison et la liberté humaines sont comme anéanties par un système où la foi et la grâce sont poussées à outrance n'est pas plus grand que le Dieu de la saine théologie chrétienne, lequel, loin d'être exclusivement jaloux de la liberté et de la raison, a voulu en faire part à l'homme, sa créature privilégiée, et a exigé que l'usage de

[1] Bossuet, *Hist. des variations*, liv. XIV, au commencement.

cette raison et de cette liberté, concourant avec l'action de sa grâce, tînt une place considérable dans l'économie de notre rédemption et dans la solution du redoutable problème de la destinée humaine. Non-seulement il n'est pas plus grand, mais, si l'on pouvait parler ainsi, je dirais qu'il l'est moins : oui, il est moins glorieux de régner sur des automates que sur des êtres vivants, sur des esclaves qui ne marchent qu'enchaînés ou domptés par le fouet, que sur des hommes libres! Ce reproche que j'articule ici contre l'œuvre primitive des fondateurs de la Réforme est un des plus graves qui puisse lui être adressé au nom de la science ; et l'esprit moderne oublie beaucoup trop ces choses, lorsque, pour faire acte d'opposition à la doctrine catholique, il exalte la théologie protestante.

Le mépris injuste de la scolastique et des grandes traditions de raisonnement qui avaient fleuri dans les universités du moyen âge, sous le double patronage d'Aristote et de saint Thomas d'Aquin, a été pour beaucoup, je crois, dans ces conceptions si vicieuses de la théologie primitive des réformateurs. Depuis, je le sais, cette théologie a donné dans de tout autres excès. Semblable à ce jeune homme de l'Évangile, qui se jetait tantôt dans le feu, tantôt dans l'eau[1], après avoir écrasé la raison au seizième siècle pour exalter la foi, aujourd'hui c'est la foi qu'on atténue, et dans laquelle on met tant d'alliage, qu'elle devient comme ces monnaies qui, à force d'être refondues, cessent d'avoir le titre et le poids qui devraient correspondre à leur valeur présumée. Combien ces excès, si contradictoires entre eux, font ressortir davantage la sagesse, l'imperturbable bon sens, la haute et ferme attitude de cette Église qui peut se glorifier d'avoir donné au monde, avec le symbole d'une foi divine, les règles et les exemples de la philosophie la plus sûre! qui a su défendre les droits de la raison avec ceux de la grâce, par la plume de saint Augustin et celle de Bossuet, comme elle a concilié les exigences respectives de l'autorité et de la liberté par celle de saint Thomas et de tous ses grands docteurs!

Ces services immortels rendus par l'Église à l'esprit humain ne seraient pas toujours suffisamment appréciés, si de temps à autre, dans le cours des siècles, la raison publique ne subissait des secousses et ne traversait des crises destinées à faire ressortir la nécessité pour elle d'un secours extérieur et révélé. Capable de connaître les plus hautes vérités, la raison s'était aussi montrée capable de formuler les plus graves erreurs, lorsque, antérieurement à la révélation chrétienne, elle avait trouvé son expression la plus élevée et ses plus sublimes interprètes dans des hommes tels que Platon et

[1] Matth., XVII, 14.

Aristote, c'est-à-dire des hommes de génie, mais des hommes qui, abandonnés à leurs seules forces dans la recherche et l'exposition de la vérité, avaient trahi par d'étranges aberrations cette irréparable faiblesse dont l'homme ne peut être guéri que par le secours de Dieu.

Depuis la révélation chrétienne, la même démonstration se renouvelle, toutes les fois qu'on cherche la sagesse en s'isolant complétement de la lumière de cette révélation, comme le fait la philosophie séparée ; ou comme les hérésies, en n'en acceptant qu'une partie.

Aussi, voyez, et ce spectacle si instructif mérite vraiment d'être considéré avec attention, il n'est pas une seule hérésie considérable qui, en se séparant de la foi de l'Église catholique, n'ait par quelques côtés porté atteinte à ce dépôt traditionnel de vérités et de principes qui constituent la saine philosophie.

Non pas assurément qu'en soi, et absolument parlant, l'ensemble de vérités qui compose la philosophie naturelle ne puisse être trouvé et démontré par les seules forces de la raison ; mais, en fait, la philosophie des adversaires de la foi a toujours péché ou par quelque excès, ou par quelque défaut. Ne serait-ce pas que si la raison est par elle-même un instrument suffisant pour le travail de la philosophie, il faut, pour manier cet instrument et savoir s'en servir avec sûreté, une sagesse, un coup d'œil, un calme, une possession de soi-même, dont la vraie foi seule a le secret ?

Oui, d'Arius à Pélage, de Pélage à Nestorius et à Eutychès, de ceux-ci à Wicleff et aux réformateurs du seizième siècle ; de Luther et de Calvin à Jansénius, et de Jansénius à la théologie hérétique ou au rationalisme complétement antichrétien de nos jours, il n'y a peut-être pas une seule forme d'erreur opposée à la foi qui n'ait, par quelque côté plus ou moins apparent, dérangé l'équilibre et compromis la saine économie de la philosophie.

C'est précisément dans ces sortes de crises que l'Église catholique montre tout ce qu'elle est et fait sentir tout ce qu'elle vaut. Souvent, trop souvent, les contemporains la payent d'ingratitude, et on la couvre d'injures ou de calomnies, pendant qu'elle défend contre des innovations téméraires ou le retour d'erreurs surannées, tel ou tel point de la vérité. Mais, à distance, les haines s'apaisent, les dissentiments se calment, les préjugés s'effacent. L'heure de la justice sonne (et l'Église peut toujours attendre cette heure, parce que les siècles lui appartiennent) ; si telle époque persiste à fermer les yeux et les oreilles, il en viendra infailliblement une autre qui cessera d'être volontairement sourde et aveugle.

Ainsi, de nos jours, je ne sache personne, même dans le camp de nos adversaires philosophiques ou religieux, qui ne reconnaisse-

l'immense service rendu par l'Église à la raison humaine au seizième et au dix-septième siècle, lorsqu'elle a combattu avec la dernière énergie les erreurs de Luther et de Calvin, puis, plus tard, celles de Baïus et de Jansénius.

Que fût devenu le magnifique progrès de science libre et lumineuse, de haute et ferme raison, de grande et immortelle philosophie, accompli en Europe à partir de Descartes, si la philosophie de la réforme et du jansénisme avait prévalu en même temps que leur théologie, et si les thèses relatives au libre arbitre et aux conséquences du péché originel avaient été acceptées comme le dernier mot de la raison chrétienne mise en présence de nos mystères?

Heureusement, l'Église a veillé et a combattu, et ce n'est pas seulement parce qu'elle a anathématisé ces erreurs qu'elle les a empêchées de venir trôner dans les écoles, et de ramener par là l'esprit humain bien en arrière de l'état ferme et lumineux où l'avaient conduit par leurs travaux les grands docteurs du moyen âge; c'est parce qu'elle a fait éclater dans ses condamnations dogmatiques cette puissance souveraine de la raison, qui finit toujours par avoir raison.

Revenons maintenant à l'analyse de la confession de foi de 1559.

VI

La matière si importante de l'Église est traitée dans les articles 25, 26 et suivants, jusqu'au 32ᵉ inclusivement.

L'article 25 pose très-nettement deux principes, et en déduit une conséquence évidemment dirigée contre les sectes qui s'étaient déjà vues, depuis vingt-cinq ans, en Allemagne et en Suisse, et qui étaient comme la réfutation visible de la réforme se détruisant par ses propres excès.

Voici ces deux principes :

1. « Pour ce que nous ne jouissons de Jésus-Christ que par l'Évangile, nous croyons que l'ordre de l'Église, qui a été établi en son autorité, doit être sacré et inviolable. »

2. « Et partant, que l'Église ne peut consister sinon qu'il y ait des pasteurs qui aient la charge d'enseigner, lesquels on doit honorer et écouter en révérence quand ils sont dûment appelés, et exercent fidèlement leur office. »

L'énoncé de ce second principe est suivi d'une réflexion incidente où on reconnaît bien la pensée, la tournure d'esprit et le style de Calvin : « Non pas que Dieu soit attaché à tels aides ou moyens infé-

rieurs, mais pour ce qu'il lui plaît nous entretenir *sous telles brides.* »

On pourrait demander, il est vrai, de quel droit une autorité extérieure quelconque prétend *brider* les esprits, c'est-à-dire pour continuer la métaphore si fréquemment employée par Calvin dans ses divers écrits, assujettir les fidèles à marcher dans une certaine route tracée, en ne leur permettant de s'écarter ni à droite, ni à gauche.

On pourrait demander surtout comment ce principe formulé dans l'article 25 peut se concilier avec l'article 4 où il est dit en termes exprès que « *ce n'est pas tant le commun accord et consentement de l'Église que le témoignage et persuasion intérieure du Saint-Esprit,* qui fait discerner aux fidèles les livres canoniques de l'Écriture sainte d'avec ceux qui ne le sont pas. »

En effet, si pour une question aussi capitale, le discernement de l'inspiration dans les saints livres, le principe fondamental de la réforme, ne permet pas de *brider* la conscience des fidèles par une autorité extérieure, mais tout au contraire la proclame libre et souveraine sous la seule action et inspiration du Saint-Esprit, comment peut-on l'assujettir à cette autorité extérieure pour des questions de foi et de discipline que l'illumination du Saint-Esprit est parfaitement suffisante à résoudre par elle même ?

Ce n'est pas le seul point du reste où le vrai génie de Calvin, qui est essentiellement un homme d'autorité et de commandement (pour ne pas employer les mots de *despotisme* et de *tyrannie,* que des auteurs protestants ne se gênent guère de lui appliquer) est en contradiction manifeste avec les vrais principes de la réforme. Bien comprise, celle-ci proclame l'indépendance et la souveraineté de chaque conscience chrétienne, ne relevant que de Dieu seul pour l'intelligence des Écritures et le gouvernement intime du cœur. A chaque instant, au contraire, Calvin fait intervenir la nécessité non pas seulement de diriger et de conduire, mais de *brider,* c'est-à-dire d'imposer une règle extérieure et coercitive. Il a bridé Genève par l'organisation si minutieuse de la censure des mœurs et les attributions énormes données au consistoire, et toute Église qui recevra de lui une théologie et une discipline sera mise sous un joug semblable.

Je reviens aux deux principes formulés dans l'article 25, et je commence par examiner le second.

« L'Église ne peut consister, sinon qu'il y ait des pasteurs qui aient la charge d'enseigner, lesquels on doit honorer et écouter en révérence quand ils sont dûment appelés et exercent fidèlement leur office. »

Il résulte de ce principe, auquel un catholique peut parfaitement

adhérer, que l'Église est nécessairement une société visible, car des pasteurs qui enseignent, et des fidèles qui écoutent avec respect cet enseignement constituent un corps de société.

Par là, est réfutée d'avance, plus d'un siècle avant les travaux immortels de Bossuet, et par les autorités protestantes les plus compétentes, la fameuse théorie de *l'Eglise invisible*, théorie dans laquelle seront bientôt obligés de se jeter les docteurs de la réforme, lorsque pressés par les arguments des controversistes catholiques, ils seront mis en demeure de répondre à cette question embarrassante : « Si l'Église luthérienne, et l'Église calviniste, dans la forme que leur ont donnée, à l'une la confession d'Augsbourg, à l'autre la confession des réformés de France, sont la vraie Église de Jésus-Christ, où était cette Église un demi-siècle avant Luther et Calvin ? »

A cette question, on ne pouvait répondre qu'en disant, comme dans la confession de foi helvétique, rédigée en 1566 « que Dieu a eu des amis hors du peuple d'Israël, que durant la captivité de Babylone, le peuple a été privé de sacrifices soixante ans : que par un juste jugement de Dieu, la vérité de sa parole et de son culte et de la foi catholique sont quelquefois tellement obscurcies qu'il semble presque qu'ils soient éteints, et qu'il ne reste plus d'Église comme il est arrivé du temps d'Élie, et en d'autres temps : de sorte qu'on peut appeler l'Église *invisible*, non que les hommes dont elle est composée le soient, mais parce qu'elle est souvent cachée à nos yeux, et que, connue de Dieu seul, elle échappe à la vue des hommes. »

Ou bien, comme disait la confession écossaise : « (art. 16) que l'Église catholique, société de tous les élus, est invisible et connue de Dieu seulement qui connaît ses élus. »

Plus tard, le ministre Jurieu disait que certaines Églises de la réforme « *s'étaient jetées dans l'embarras, en niant que la visibilité de l'Église fût perpétuelle.* »

L'embarras, en effet, n'était pas médiocre, mais il n'est par surprenant, car il n'y avait pas moyen d'établir autrement la perpétuité prétendue d'une Église dont l'acte de naissance porte une date si précise, et dont l'histoire cherche vainement des traces antérieurement à Luther et à Calvin.

Bornons-nous pour le moment à constater que les rédacteurs de la confession de 1559, non préoccupés de cette terrible objection, ont rendu impossible et insoutenable la théorie de l'Église invisible, et que leur article 25 avait démoli d'avance le système imaginé par les Églises helvétique et écossaise et soutenu avec beaucoup d'esprit et de subtilité par quelques-uns des docteurs les plus remarquables de la réforme.

Aux termes de l'article 25, il y a donc une Église visible, puis-

que « *l'Église ne peut consister, sinon* qu'il y ait des pasteurs qui aient la charge d'enseigner, lesquels on doit honorer et écouter en révérence quand ils sont dûment appelés, et exercent fidèlement leur office. »

La confession de foi nous dira, un peu plus loin, ce qu'elle entend par être *dûment appelés*, et je ne m'arrête pas en ce moment à cette condition.

Je constate seulement, qu'en vertu de ce principe si nettement articulé, la confession reconnaît et proclame la nécessité d'un enseignement.

Il faut qu'il y ait des pasteurs qui enseignent.

Mais qu'enseigneront-ils, puisque, d'après l'article 5, la parole de Dieu contenue dans l'Écriture, est l'unique *règle de vérité?*

Apparemment, ils enseigneront aux fidèles les principes de foi et les règles de conduite qui se déduisent de la parole divine; c'est-à-dire qu'ils expliqueront comment telle parole exprime tel mystère, lequel devra être entendu de telle façon, sous peine de tomber dans l'erreur et dans l'hérésie; et comment aussi tel précepte de vie morale et de discipline est obligatoire en vertu du livre sacré!

Ce n'est pas là, sans doute, toute la mission des pasteurs de l'Église; puisqu'ils ont encore à administrer les sacrements et à se mettre en rapport avec les âmes; c'est cependant une de leurs fonctions importantes. Elle se déduit immédiatement de ce commandement fait par le Sauveur à ses apôtres : « *Euntes, docete :* Allez et enseignez. »

En outre, et par une conséquence nécessaire qui n'a point échappé à l'attention du synode, si « *l'Eglise ne peut consister, sinon qu'il y ait des pasteurs* qui aient la charge d'enseigner, » il faut que cette mission constitue aux pasteurs des droits, en même temps qu'elle impose aux fidèles des devoirs.

Ces devoirs sont fort catégoriquement exprimés par l'article 25 : « Les fidèles doivent honorer (les pasteurs) et *les écouter en révérence.* »

En d'autres termes, il y a, au sein de l'Église réformée, une autorité d'enseignement; cette autorité est exercée par les pasteurs; et elle entraîne, de la part des fidèles, acquiescement et respect.

Jusqu'ici, rien dans cet article qui ne soit en parfaite harmonie avec la tradition constante de l'Église.

Seulement, il y a là des impossibilités et des contradictions qui sautent aux yeux, lorsqu'on étudie cet article à la lumière de ce fameux article 4 qui fait « *du témoignage* et *persuasion intérieure*

de l'Esprit saint, » la seule nécessaire et suffisante condition de la saine interprétation des Écritures.

En effet, si *ce témoignage* suffit, il n'est pas besoin d'un ministère pastoral enseignant; et même ce ministère pastoral est une usurpation évidente sur le droit imprescriptible de chaque fidèle à ne s'en rapporter qu'à « la persuasion intérieure de l'Esprit saint. »

Dans ce cas, et si l'article 4 est maintenu, il n'y a pas autre chose à faire qu'à remettre entre les mains des fidèles des éditions correctes de la Bible, à les exhorter à la lire dans les textes originaux pour ne pas s'exposer à des erreurs que les traductions rendent possibles, et à écouter docilement, dans des dispositions de recueillement et de sincère bonne volonté, le témoignage du Saint-Esprit.

Ainsi, dans le système établi par l'article 4, le ministère de l'enseignement pastoral est à tout le moins inutile, s'il n'est pas attentatoire aux droits des fidèles.

L'article 25 retombe dans le système catholique, et en obligeant les fidèles « à *écouter avec révérence* » les pasteurs qui enseignent, elle les met par la force des choses dans un cruel embarras.

Car ou ces pasteurs n'enseigneront rien qui ne ressorte clairement des paroles de l'Écriture, et dans ce cas, le livre sacré suffit; Ou bien, ils voudront interpréter dans tel ou tel sens un texte qui sera susceptible de plusieurs interprétations.

Dans ce second cas, si le fidèle s'en rapporte simplement à l'explication du pasteur, il abdique son droit d'écouter « *le témoignage et persuasion intérieure du Saint-Esprit;* » et son obéissance à un ministère extérieur d'enseignement ne différera en rien de l'obéissance du catholique.

Si, au contraire, il maintient son droit, il se verra obligé « d'*écouter en révérence* » un enseignement qui ne lui semblera pas en rapport avec le témoignage du Saint-Esprit, et il ne s'en rapportera qu'à lui-même, ce qui rend tout à fait inutile et ruine par le fondement un ministère pastoral d'enseignement.

Aussi, faut-il convenir que la logique était bien plus du côté de ceux contre lesquels l'article 25 lance un anathème, « en détestant tous fanatiques qui voudraient bien, en tant qu'en eux est, anéantir le ministère de la prédication de la parole et des sacrements. »

Ces fanatiques, c'étaient, je pense, et les anabaptistes d'Allemagne, et les illuminés et les sociniens, qui avaient déjà commencé à paraître en Suisse, et qui rejetaient entièrement le ministère des pasteurs et une autorité quelconque.

Il pouvait être commode d'anathématiser « ces *fanatiques*, » mais il n'eût pas été aussi aisé de les convaincre par de solides raisons qu'ils n'étaient pas les interprètes les plus judicieux et les plus logiques de l'article 4, lequel, en érigeant dans chaque conscience un tribunal surnaturel et infaillible d'interprétation, frappait d'avance d'une incapacité radicale tout ministère extérieur, et en faisait un rouage inutile de la nouvelle Église.

Mais si le second des principes formulés dans l'article 25 est en contradiction formelle avec le principe de la souveraineté de la conscience chrétienne en matière d'interprétation religieuse, le premier, mis en regard de cette Écriture et de cet Évangile qui ont été proclamés « l'unique règle de vérité » soulève aussi de grandes difficultés et de formidables objections contre l'œuvre des réformateurs.

« Pour ce que nous ne jouissons de Jésus-Christ que par l'Évangile, » est-il dit au commencement de l'article 25, « nous croyons que l'ordre de l'Église qui a été établi en son autorité doit être sacré et inviolable. »

Voilà une déclaration excellente, et nous y souscrivons de tout notre cœur.

La réforme en appelle à l'Écriture pour savoir quel ordre d'Église a été établi par Jésus-Christ, et pour proclamer que cet ordre, établi par l'autorité du Sauveur, doit être sacré et inviolable.

Eh bien, les textes sont là, textes de l'Évangile et textes des Épîtres apostoliques.

Que disent-ils sur cette question de l'Église? c'est-à-dire sur l'ordre qui doit y être suivi et sur la constitution que son fondateur lui a donnée?

Et pour nous en tenir à l'essentiel, omettons de côté les textes dont à la rigueur les réformés peuvent faire l'application à la forme d'Église qu'ils ont adoptée, examinons seulement ceux qu'ils ont laissés de côté, et dont nous avons le droit de leur demander compte, parce que nous croyons comme eux « *que l'ordre établi par Jésus-Christ doit être sacré et inviolable.* »

J'ose affirmer que si, sans parti pris, sans idée préconçue, — je dirais même sans foi chrétienne, — on prend l'Évangile et les écrits du Nouveau Testament comme ferait un philosophe ou un historien qui voudrait se rendre compte de la manière dont le fondateur du christianisme a organisé la société qu'il destinait à lui survivre, on apercevra distinctement les éléments suivants.

On verra d'abord Jésus-Christ choisir dans la foule de ses disciples, douze hommes qui sont appelés ses apôtres, auxquels il remet des pouvoirs spéciaux, les instituant les mandataires de sa

propre autorité et les continuateurs de la mission qu'il est venu remplir sur la terre. « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie[1]. »

On verra, en second lieu, le même Jésus-Christ choisissant, parmi les douze élus, un d'entre eux, qu'il sépare ostensiblement des autres, auquel il donne un nouveau nom, — un nom symbolique, — signe et gage d'une mission spéciale en vue de laquelle il dit à cet apôtre des paroles qui ne sont pas dites à tous, et l'investit de pouvoirs dont cet apôtre est le seul dépositaire[2].

Ainsi, c'est à cet apôtre, et non à aucun des autres, qu'il adresse ces paroles à jamais mémorables et solennelles dans l'histoire du monde nouveau régénéré par la rédemption : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église. » Jeu de mots divin, qui — dans l'hypothèse où celui qui a prononcé ces paroles a la puissance qu'il s'attribue — a dû opérer ce que ses paroles signifiaient.

D'autres textes, non moins clairs, non moins péremptoires, établissent que c'est bien en un tel sens que ces paroles doivent être entendues, puisque c'est encore à Pierre que le Sauveur dit en une autre occasion : « Quand tu te seras converti, tu confirmeras tes frères. » (Luc, XXII, 32.)

Ailleurs, après que Pierre, interrogé solennellement, par trois fois, a répondu qu'il aimait Jésus-Christ, il entend ces autres paroles qui, s'ajoutant à toutes les précédentes, les éclairent d'une lumière surabondante : « Pais mes agneaux, pais mes brebis. » (S. Jean, XXI, 16, 17.)

Je le répète, il ne s'agit point ici d'être chrétien et éclairé par les lumières de la foi. Il s'agit de savoir lire et comprendre des textes dont le sens individuel et la connexion logique sont, ce me semble, parfaitement évidents. Je n'examine pas en ce moment si celui qui a dit ces paroles était Dieu, comme le disent les chrétiens, ou n'était qu'un homme. Je ne m'attache qu'au sens obvie de ces paroles, et je dis qu'il résulte évidemment de ces textes[3], que le fondateur de la religion chrétienne, voulant établir une so-

[1] S. Jean, XX, 21.

[2] C'est dès sa première entrevue avec Simon Barjona que Notre-Seigneur lui donne le nom de Pierre (Saint Jean, I, 42). Ce fait, digne d'être noté, jette une vraie lumière sur le sens des paroles dites plus tard à cet apôtre, quand Notre-Seigneur le choisit pour être la pierre fondamentale de son Église. (S. Matth., XVI, 18.)

[3] « Il ne faut qu'un peu de bon sens et de bonne foi pour avouer que l'Église chrétienne, dès son origine, a eu pour marque de son unité sa communion avec la chaire de saint Pierre, dans laquelle tous les autres siéges ont gardé l'unité... Dans cet inviolable attachement à la chaire de saint Pierre, nous sommes guidés par la promesse de Jésus-Christ. » (Bossuet, 1re Instruction pastorale sur les promesses de l'Église.)

ciété où il perpétuerait sa mission, l'a constituée d'après les éléments suivants :

1° Un collége apostolique ayant pour chef un des douze ;

2° Et cet apôtre, établi pour être le fondement, « la pierre angulaire de l'édifice, » c'est-à-dire l'homme chargé de confirmer ses frères et de paître à la fois les agneaux et les brebis, les fidèles et les pasteurs.

C'est pour cela que, dans les écrits du Nouveau Testament, cet apôtre apparaît le premier en toutes manières[1] : « Le premier à confesser la foi (Math., XVI, 16) ;

« Le premier dans l'obligation d'exercer l'amour (Joann., XXI, 15 et suiv.) ;

« Le premier de tous les apôtres qui vit Jésus-Christ ressuscité d'entre les morts (I Cor., XV, 5), comme il en devait être le premier témoin devant tout le peuple (Act., II, 14) ;

« Le premier, quand il fallut remplir le nombre des apôtres (Act., I, 15) ;

« Le premier qui confirma la foi par un miracle (Act., III, 6, 7),

« Le premier à convertir les Juifs (Act., II, 14) ;

« Le premier à recevoir les Gentils (Act., X) ; »

Le premier partout.

Et il est impossible de dire que cette première place donnée à Pierre dans l'histoire des commencements de l'Église ne soit due qu'à des circonstances fortuites. Il y a évidemment là un dessein, une intention marquée, et quand même dix-huit siècles de tradition chrétienne ne seraient pas le commentaire irréfutable du sens qu'il faut attacher aux paroles dites par le Sauveur à cet apôtre, les seuls textes des Actes et des Épîtres apostoliques ne laisseraient aucun doute sur l'intention évidente du Sauveur de constituer dans son Église une hiérarchie, et de mettre à la tête de cette hiérarchie une primauté.

De sorte que, sur ce point, qui est de si grande importance, puisqu'à lui seul il pourrait suffire pour vider tout d'un coup la controverse entre l'Église catholique et les Églises réformées, sur ce point, dis-je, il n'y a qu'à se servir comme il faut du principe si bien formulé par la confession de foi de 1559 pour savoir tout d'abord où est la véritable Église.

Nous ne jouissons de Jésus-Christ, dit cet article, *que par l'Évangile*.

[1] Bossuet, Sermon sur l'unité de l'Église.

Soit, j'ouvre l'Évangile.

Nous croyons que l'ordre de l'Église qui a été établi en son autorité doit être sacré et inviolable.

Or cet ordre est une hiérarchie se ramenant à l'unité et à l'unité personnifiée dans l'apôtre saint Pierre, établi à la fois pour chef et pour fondement de cette Église : il en est la base et il en est le couronnement ; il a par excellence le pouvoir des clefs, et il l'exerce en même temps sur les fidèles et sur les pasteurs, sur les brebis et sur les agneaux.

Voilà, d'après l'Évangile tout seul, *l'ordre de l'Église établi en l'autorité de Jésus-Christ.*

Donc, toute Église qui ne reproduira pas cet ordre ;

Toute Église qui ne me montrera pas cette hiérarchie ramenée à l'unité ;

Toute Église qui ne reposera pas sur l'apôtre saint Pierre ;

Toute Église qui ne dépendra pas de lui pour l'exercice du pouvoir des clefs ;

Toute Église enfin, dans laquelle pasteurs et fidèles ne marcheront pas sous la houlette de Pierre, institué par Jésus-Christ lui-même pour « paître les agneaux et les brebis, » sera manifestement en dehors de l'*ordre établi par l'autorité de Jésus-Christ*, de cet ordre qui *doit être sacré et inviolable.*

Pour nous, catholiques, nous ne sommes pas embarrassés en présence de ces textes. La forme d'Église où nous vivons est en parfaite correspondance avec les paroles révélées qui ont institué la société chrétienne.

Jésus-Christ a constitué par son autorité « *un ordre*, » — cet ordre subsiste.

Nos évêques disent comme les apôtres leurs prédécesseurs : « Le « Saint-Esprit nous a établis évêques pour régir l'Église de Dieu. »

Et quand ils sont réunis autour de l'évêque des évêques, du successeur direct de l'apôtre saint Pierre, ils lui disent avec le sentiment d'une déférence toute filiale qui se concilie parfaitement avec le partage fraternel de l'autorité. « Et vous, confirmez vos frères, « car vous avez reçu mission de paître non-seulement les agneaux, « mais les brebis. »

Et si nous feuilletons les plus anciens Pères de l'Église et que nous leur demandions comment ils ont compris *cet ordre de l'Église établi en l'autorité de Jésus-Christ*, nous avons l'indicible consolation de constater que nos sentiments sont exactement ceux de ces grands hommes, si voisins de l'établissement même du christianisme ; et

qu'à travers la distance des siècles, et tant de bouleversements amenés par les révolutions, nous pouvons répéter leurs paroles sans y changer une syllabe, parce que l'*ordre de l'Église* qui existait de leur temps existe toujours dans la même forme, et que ce qui *était sacré et inviolable pour eux* est sacré et inviolable pour nous.

Oui, nous disons, nous enfants du dix-neuvième siècle :

Avec saint Jérôme : « Un des douze est choisi afin d'éloigner par l'établissement d'un chef toutes les occasions de schisme [1]; »

Avec saint Cyprien : « Pour rendre l'unité visible, le Seigneur a voulu lui-même que l'unité eût sa source dans un seul [2]; »

Avec saint Optat [3] : « Vous ne pouvez nier que saint Pierre, le chef des apôtres, fonda une chaire épiscopale à Rome, cette chaire est *unique* afin que les autres, en gardant l'unité avec elle, aient elles-mêmes l'unité et que, par conséquent, quiconque élèverait une chaire contre elle soit schismatique et transgresseur. C'est dans cette chaire, première marque de l'Église, que saint Pierre s'assit. »

Voilà donc l'*ordre sacré et inviolable* que les siècles chrétiens ont reconnu, parce que dans cet ordre ils ont salué l'autorité même de Jésus-Christ, et l'application la plus exacte des paroles de l'Évangile.

Qui a gardé cet ordre ? qui l'a détruit ?

Qui est demeuré fidèle à ce principe ? qui l'a violé ?

Qui a respecté cette autorité ? qui l'a foulée aux pieds ?

Ceci est vraiment digne d'attention. Toute la confession de foi de 1559 n'est rédigée que pour ruiner l'Église catholique, qualifiée dédaigneusement de *boutique* à l'article 24, et le seul article 25 se retournant contre cette confession de foi la détruit en convainquant la réforme de n'avoir pas respecté un ordre qui, fondé sur l'autorité même de Jésus-Christ, devra être à jamais tenu pour sacré et inviolable par quiconque fera profession d'être chrétien.

Voilà comment, jusque dans les œuvres inspirées par l'erreur et par la passion, la puissance de la vérité est telle que, bon gré mal gré, elle se fait une place, et il suffit qu'elle se montre pour faire crouler à ses pieds l'échafaudage mal solide des systèmes et des conceptions qui avaient prétendu se soustraire à sa divine influence.

[1] S. Hier. adv. Jovin., liv. I.

[2] « Loquitur Dominus ad Petrum : Ego dico tibi quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. — Et iterum eidem post resurrectionem suam dicit : Pasce oves meas. Super illum unum ædificat Ecclesiam, et illi pascendas mandat oves suas. Et quamvis apostolis omnibus post resurrectionem suam parem potestatem tribuat et dicat : Sicut misit me Pater, et ego mitto vos, tamen, ut unitatem manifestaret, unitatis ejusdem originem ab uno incipientem sua auctoritate disposuit. » (De Unit. Eccl.)

[3] Adv. Donat., II, 2, 3.

VI

La confession de foi ayant, dans l'article 25, établi qu'il y a une Église, laquelle consiste en pasteurs qui enseignent, et en fidèles qui doivent honorer et écouter avec révérence les pasteurs qui les enseignent, ajoute presque immédiatement (art. 26 et 27) qu'il n'est pas permis à un vrai fidèle « de se retirer à part et se contenter de sa personne; mais tous ensemble doivent garder l'unité de l'Eglise; » — de l'Église — c'est-à-dire (car il importe fort, dit l'art. 27, « de discerner soigneusement et avec prudence quelle est la vraie »), de la compagnie des fidèles qui s'accordent à suivre la parole de Dieu et la pure religion qui en dépend.

Voilà qui va fort bien. Mais d'abord cette définition de l'Église n'est déjà plus exactement conforme à celle qui est donnée dans l'article 25. Là, l'Église se composait de *pasteurs* et de *fidèles ;* ici, il n'est plus question que de la *compagnie des fidèles*. En outre, et voici une nouvelle et très-grande difficulté, qui m'assurera que « cette compagnie des fidèles » suit la parole de Dieu et la pure religion qut en dépend?

Si je m'en rapporte au témoignage de cette compagnie elle-même, je rentre dans le principe d'autorité, je retombe dans le système catholique et j'abdique mon droit de suivre intérieurement l'inspiration de l'Esprit saint.

Si toutefois — comme il peut arriver — cette inspiration se trouve en désaccord sur un ou plusieurs points avec l'interprétation suivie par cette compagnie, je serai obligé ou de faire violence à ma conscience en me joignant à une telle assemblée, ou bien de me mettre en opposition avec l'artcle 26, c'est-à-dire « *de me retirer à part et de me contenter de ma personne.* »

Tant il est vrai que la notion d'Église ne peut pas subsister avec le principe de l'interprétation individuelle des Livres saints. Qui dit Église, dit autorité enseignante, et qui dit autorité enseignante en matière de religion doit lui reconnaître le privilége surnaturel de l'infaillibilité, sous peine d'établir le plus insupportable de tous les despotismes, à savoir la domination de la conscience humaine sur la conscience humaine ; et, au contraire, qui dit interprétation libre et personnelle de l'Écriture crée par là même l'individualisme religieux, ramène la religion à un sentiment interne, purement subjectif, et est par la force des choses la négation de la notion d'Église.

La confession de foi, qui a posé dans l'article 4 le principe de la

souveraineté de la conscience jugeant par goût et par inspiration du sens des Écritures, n'en établit pas moins des pasteurs (art. 29, 30 et 31). Ces pasteurs, nous a dit l'article 25, doivent « être dûment appelés, » c'est-à-dire, comme il est expliqué en l'article 31, nommés par élection « autant qu'il est possible et que Dieu le permet, » réserve destinée à introduire dans la suite de ce même article une exception dont il n'est pas difficile de voir l'application, car il s'y agit de « ceux que Dieu a suscités d'une façon extraordinaire pour dresser de nouveau l'Église qui était en ruine et en désolation. — « On ne pouvait pas, dit Bossuet, marquer en termes plus clairs ni plus généraux l'interruption du ministère ordinaire établi de Dieu, ni la pousser plus loin que d'être obligé d'avoir recours à la mission extraordinaire où Dieu envoie par lui-même et donne aussi des preuves particulières de sa volonté ; car on avoue franchement qu'on n'a ici à produire ni pasteurs qui aient consacré, ni peuple qui ait pu élire. »

C'est la théorie du coup d'État en matière de religion et de hiérarchie ecclésiastique substituée à la théorie de la transmission régulière et légitime des pouvoirs.

Voilà donc, en vertu de cet article, Luther et Calvin élevés à la dignité d'envoyés extraordinaires et de plénipotentiaires de la Providence « pour le redressement de l'Église de Dieu. » Mais, s'il en est ainsi, pourquoi cette Providence n'a-t-elle pas donné exactement le même mandat à l'un et à l'autre ? Pourquoi, par exemple, suscités par hypothèse pour détruire les erreurs du papisme relativement à l'Eucharistie et à la transubstantiation, ont-ils, sur un point aussi capital, émis deux systèmes qui ne sont pas moins opposés l'un à l'autre qu'ils ne le sont tous deux à la doctrine de l'Église romaine ? Qui ne voit d'ailleurs que la théorie de la « mission extraordinaire » en religion, sous prétexte « du redressement de l'Église, » est absolument identique à la théorie de la révolution en politique, sous prétexte du salut de la chose publique ? Dans l'un et l'autre cas, il suffira d'avoir de l'ambition, de l'audace, d'être le plus fort et de réussir, et on passera pour le lieutenant de la Providence. Mais cette théorie est dangereuse. Vous l'avez employée hier avec succès contre l'ordre légitimement établi, qui vous dit qu'on ne l'emploiera pas demain contre vous ? Vous, Luther et Calvin, vous vous appliquez le bénéfice de cet article 31, de quel droit l'avez-vous dénié à Munzer, le chef des anabaptistes ? de quel droit le refuserez-vous à Guillaume Penn, le fondateur des quakers, à Spener, le créateur du méthodisme, à Joseph Smith et à Brigham-Young, les fondateurs de cette nouvelle Jérusalem du lac Salé où les Mormons étalent à la face de la libre Amérique les scandales de la polygamie, en attendant

que de nouveaux prophètes (et ils sont venus) préconisent et mettent en pratique « de plus étranges hardiesses[1], » le tout à titre de messagers extraordinaires de la Providence, chargés « du redressement de l'Église ? »

Ainsi l'article 4 de la confession crée l'*illuminisme* par l'interprétation individuelle des Livres saints ; l'article 31 crée, ou du moins autorise d'avance tous les excès, toutes les audaces du *fanatisme* sincère ou de l'ambition calculée, qui bouleverseront l'Église pour faire prévaloir telle idée ou pour remettre à tel homme la direction religieuse d'une cité ou d'un peuple.

Les articles 34 et suivants reproduisent la doctrine calviniste sur les sacrements en général et, en particulier, sur le baptême et sur la Cène.

Enfin, les deux derniers articles (39 et 40) traitent du pouvoir civil, de l'obéissance qui lui est due et du droit qu'il a, de par Dieu « qui lui a mis le glaive en main, de réprimer les péchés commis, non-seulement contre la seconde table des commandements, mais aussi contre la première ; » en d'autres termes, de réprimer les délits religieux par des peines coercitives et même par la peine de mort.

D'où il est aisé de conclure que, si le principe de la liberté de conscience a prévalu dans les sociétés modernes, ce n'est nullement en vertu des principes du protestantisme en général, ni de la confession de foi de 1559 en particulier.

Les membres du synode s'accordent avec les juges des Parlements et les autres officiers du gouvernement d'Henri II à reconnaître que l'État a droit d'intervenir dans la connaissance et dans la répression des crimes religieux. C'est contre l'application qui leur est faite de ce principe, en tant qu'on les traite d'hérétiques, que les réformés de France protestent, nullement contre le principe lui-même.

Ils le rejettent si peu que, partout où le pouvoir civil est entre leurs mains, en Suède, par exemple, et en Angleterre, ils usent de cette puissance du glaive avec une rigueur à laquelle les lieutenants d'Henri II n'auraient rien à envier.

Telle est, dans ses dispositions essentielles, cette célèbre confession de foi de 1559, devenue le symbole des Églises réformées de France.

J'admirais en commençant le courage vraiment héroïque de ces hommes qui étaient venus à Paris, sous le feu même des plus terribles persécutions, rédiger cette confession et les articles discipli-

[1] Je ne puis que renvoyer ici au livre si intéressant de Dixon, intitulé : *New America*.

naires qui l'accompagnent pour consolider et pour organiser définitivement l'œuvre de propagande qui s'était accomplie en France depuis 1523.

Quand ils se séparèrent après cette périlleuse réunion de trois jours pour retourner à leurs églises respectives, ces hommes étaient sans doute pleins de joie et pleins de confiance ; de joie, parce que, dans leur conviction, cette œuvre basée uniquement, selon eux, sur la vraie interprétation de l'Évangile allait devenir la foi de la France tout entière ; de confiance aussi, parce que, dans l'enthousiasme que donnent toujours aux adeptes d'une religion le secret et la persécution, ils se croyaient assurés de l'avenir.

Hélas ! s'il leur avait été donné de connaître ce avenir, ils n'auraient eu ni cette confiance ni cette joie.

Français, ils auraient vu leur pays déchiré par un demi-siècle de dissensions civiles et religieuses, et cette confession de foi qu'ils avaient rédigée uniquement en face de l'Évangile, servant de drapeau et de signe de ralliement à des passions toutes mondaines, à des ambitions toutes terrestres.

Chrétiens, ils auraient vu quelques-uns des principes insérés dans cette confession de foi renfermer les conséquences les plus redoutables contre la notion même de la révélation, et le rationalisme le plus audacieux sortant d'une œuvre qu'avait inspirée une foi décidée à s'affirmer jusque sur le bûcher.

Enfin, réformés, sincèrement attachés à cette théologie de Genève que Calvin leur avait si habilement fait confondre avec l'Évangile lui-même, ils auraient versé des larmes amères s'ils avaient entendu le langage tenu par leurs petits-fils sur cette théologie, et je ne sais si, pour épargner à cette postérité ingrate ce qu'ils eussent estimé un scandale et un sacrilége, ils n'eussent pas déchiré cette confession de leurs propres mains.

Ce que les aïeux n'ont pas fait, nous verrons les petits-fils le faire. Je le montrerai dans un prochain article sur le Jubilé solennel de 1859 célébré par l'Église réformée de France en l'honneur de son premier synode général.

Adolphe Perraud.

MÉLANGES

LA LIBÉRATION

Le Trésor français va émettre un nouvel emprunt, destiné à parfaire le payement de notre rançon, c'est-à-dire à libérer notre territoire de l'occupation allemande.

Cet emprunt dépassera la somme de trois milliards cinq cents millions; car le gouvernement a proposé et l'Assemblée nationale a adopté d'ajouter aux trois milliards du principal, et aux frais de l'opération, la somme nécessaire pour faire face aux arrérages à échoir en 1872 et 1873.

Cette disposition spéciale de la loi d'emprunt du 15 juillet 1872 s'inspire un peu du principe que j'avais conseillé ici dès la fin de la guerre, pour subvenir à nos budgets durant la période critique, pour ménager la convalescence de notre malheureux pays et seconder son rétablissement.

Il me paraissait avantageux de recourir à des suppléments d'emprunt plutôt qu'à des surtaxes d'impôt pour les charges nouvelles de notre dette nationale pendant deux ou trois ans.

La loi du 15 juillet 1872 va donc alléger les dépenses inscrites aux budgets de 1872 et de 1873 pour les intérêts des trois derniers milliards de notre rançon.

Par malheur, cet allégement ne sera pas sensible aux contribuables; le gouvernement, pour le budget de 1873, comme pour le budget de 1872, a fait voter les recettes avant les dépenses; et l'Assemblée nationale, dominée par un sentiment de patriotisme absolu, a accepté sur parole le chiffre total des dépenses proposées, où restent inscrits les intérêts des trois derniers milliards de notre rançon; elle a donc voté le chiffre total correspondant des recettes nécessaires; elle a voté les 200 millions de

nouveaux impôts demandés pour 1873, et porté ainsi à 700 millions les surtaxes établies depuis la guerre.

Je ne crois pas que jamais Assemblée nationale se soit montrée aussi large dans le vote des impôts : et le gouvernement, à la veille de l'emprunt, peut montrer aux capitalistes du monde entier le budget le mieux doté qui soit au monde, et l'Assemblée nationale la plus docile que jamais ait maniée un dictateur.

Il y a là des garanties de solvabilité nationale bien faites pour donner confiance aux capitalistes : cette confiance a bien d'autres raisons d'être que cet équilibre chiffré d'un budget.

On sait, dans le monde entier, ce que vaut la France par ses forces agricoles, industrielles, commerciales, pour garantir d'un solide gage réel nos emprunts d'État : en 1869, les seules valeurs cotées à la Bourse de Paris représentaient près de 28 milliards, dont les deux tiers, 18 milliards au moins, provenaient des épargnes faites par la France en dix-huit ans. Et ce n'était là qu'une partie des épargnes nationales, qui ont bien d'autres placements : maisons bâties, prêts hypothécaires, et autres valeurs non cotées à la Bourse de Paris. Sur ce précédent, les milliards absorbés par la liquidation de nos désastres équivalent à nos épargnes mobilières d'une dizaine d'années.

Depuis 1870, depuis le début de la guerre, jusqu'à ce jour, l'État a emprunté trois milliards et demi; le prochain emprunt élèvera la somme à sept milliards; et le total de la dette nationale, à un chiffre bien inférieur encore aux dix-neuf milliards de la dette anglaise.

Et si l'Angleterre est une nation riche et de production puissante, la France ne lui cède guère. Sous nos revers, nos folies, nos discordes, la France garde un ferment de vie merveilleux; on la croit morte, au moins blessée, épuisée, abattue; tout à coup elle se relève dans une énergie redoublée; et en quelques années d'ordre et de travail, elle a réparé ses pertes et reconquis son rang parmi les grandes nations économiques, le premier rang. C'est ce qu'elle a fait après 1815, après vingt-trois années de guerre à peu près continue; c'est ce qu'elle a fait après la crise révolutionnaire de 1848; c'est ce que nous verrons cette fois encore, du jour où nous aurons senti passer sur nous le souffle de la résurrection.

Et c'est pourquoi l'État français jouit, depuis un demi-siècle, d'un crédit de premier ordre. Ce crédit est bien mieux justifié encore aujourd'hui où l'État français offre à ses prêteurs un gage réel, unique au monde : la propriété des chemins de fer, qui, dans la situation actuelle des réseaux, vaut plus de 12 milliards, et dont l'État aura la jouissance vers 1945.

Aujourd'hui donc, nous obtiendrons sans peine quelques-uns de ces vingt-deux milliards que l'Angleterre a trouvés, il y a plus d'un demi-

siècle, dans le cours d'une longue et terrible guerre, de tous les peuples de l'Europe; nous trouverons quelques-uns de ces quatorze milliards que les Américains du Nord se sont procurés, dans ces dernières années, au milieu de la plus épouvantable guerre civile des temps modernes.

L'emprunt de trois milliards et demi réussira donc; mais il y a des degrés dans le succès. Il ne suffit pas de s'assurer, par de libérales commissions payées à des banquiers, que l'emprunt sera souscrit, c'est-à-dire accepté par des acheteurs en gros; il faut qu'il soit bien souscrit, c'est-à-dire, bientôt classé dans les portefeuilles des capitalistes de placement; il faut que cet emprunt, dont le produit sera destiné à aller se perdre en Allemagne, épuise le moins possible le capital français; et qu'il s'adresse surtout au capital étranger.

Payer la Prusse avec le capital étranger, telle doit être la visée de tout financier d'État français qui a souci de la renaissance de notre pauvre pays.

Est-il possible de se procurer à l'étranger la plus grande partie de ces trois milliards à payer aux Prussiens, afin de prévenir en France une nouvelle crise monétaire?

Montrons d'abord combien c'est désirable. Nous devons, en effet, prévoir que l'exportation en Allemagne, sans compensation, de nouveaux milliards d'or et d'argent français peut nous causer une crise analogue à celle qui a suivi le payement des deux premiers milliards de notre rançon, l'année dernière, et une crise plus grave encore.

Après la guerre, la France possédait dans ses réserves une masse considérable d'épargnes flottantes qui, depuis 1869, par le fait des agitations publiques de la dernière année de l'empire et des événements qui ont suivi, étaient restées sans prendre emploi; ces réserves, d'abord réduites par des achats nécessaires de blés étrangers et par des achats au dehors de munitions de guerre, ont été presque entièrement absorbées par l'emprunt du 23 juin 1871; elles sont allées s'engloutir en prêts perdus en Allemagne par les deux premiers milliards de notre rançon.

Depuis un an, l'atonie prolongée des affaires a usé bien des ressources; les surtaxes fiscales votées ont surchargé les frais de notre production et affaibli nos facultés de concurrence sur les marchés étrangers; les surtaxes projetées ont fait plus de mal encore, par l'incertitude où elles tenaient en suspens l'esprit d'entreprise.

Par ces causes, nous sommes moins pourvus que l'an dernier de métaux précieux et d'autres valeurs d'échange.

Nous devons donc, avec plus de raison encore, puiser à l'étranger les ressources nécessaires au payement des trois derniers milliards.

Sans doute nous pouvons, comme l'an dernier, suppléer un peu notre or exporté par de la monnaie fiduciaire. L'émission des billets de banque,

étendue de 2,400 millions à 2,800 millions par la loi du 28 décembre 1871, a pallié la crise; et la loi d'emprunt du 15 juillet 1872 vient, dans cette pensée, d'étendre encore plus, de 2,800 millions à 3,200 millions, cette émission. Mais un grand pays comme la France, dont le commerce extérieur se chiffre par un mouvement d'importation et d'exportation de six à sept milliards, ne peut pas suffire à ses transactions avec de la monnaie de papier, qui n'a cours qu'à l'intérieur du pays : il nous faut un certain outillage monétaire métallique pour nos opérations de commerce extérieur. Sachons donc livrer à la circulation, à l'usage de notre commerce, l'or qui nous reste, au lieu de le cacher dans nos cassettes.

Cet emprunt à l'extérieur ne doit pas être pour les étrangers une simple spéculation, mais un placement sérieux : rappelons-nous que l'année dernière, les cinq cents millions souscrits par les étrangers dans l'emprunt des deux milliards sont, bientôt après, revenus se placer en France; les premiers souscripteurs, qui avaient pris des paquets de titres, les ont revendus à la Bourse de Paris en encaissant une belle prime, dès qu'un mouvement de hausse, en octobre, a favorisé cette spéculation. En définitive, la France s'est trouvée obligée de payer cette prime, et de fournir à la Prusse la somme de deux milliards, payée tout entière avec notre or et nos marchandises. Dans cette affaire, l'étranger n'a contribué que pour une somme de deux cents millions environ, en ne nous payant que par titres de valeurs étrangères vendus par nous à l'occasion de l'emprunt.

Cherchons donc un moyen de nous constituer à l'étranger des prêteurs sérieux, qui gardent nos titres d'emprunt assez longtemps pour que la France, aujourd'hui épuisée et à peine convalescente, se ranime; et juste assez longtemps, pour que la France ranimée, puisse rappeler plus tard ces titres de notre dette antérieure, suivant le progrès de ses épargnes, jusqu'à ce que le trésor n'ait plus un jour à payer les arrérages qu'à des rentiers français.

J'avais conseillé de faire deux parts de la somme des trois milliards et demi à emprunter : émettre à Londres, à Amsterdam, à Francfort, à Vienne, la part de l'emprunt offerte aux étrangers; donner à ces titres de dette française la forme de coupures à chiffre assez élevé pour déterminer le placement définitif dans les gros portefeuilles, plus nombreux chez nos voisins qu'en France, et écarter ainsi la spéculation; ces titres à grosses coupures seraient d'ailleurs déclarés indivisibles et inconvertissables en rente française ordinaire, pendant une période de quelques années.

Ces titres de dette extérieure seraient payables sur les places étrangères où ils auraient été souscrits, et les payements se régleraient non pas à un change fixe, comme on a eu la maladresse de l'établir lors de l'emprunt de M. Pouyer-Quertier, mais au cours; car le change de Paris sur Londres et

sur les autres principales places est presque toujours, en temps normal, en faveur de la France, qui, de ces côtés, exporte plus de marchandises françaises qu'elle n'importe de marchandises étrangères. Sur le fait exceptionnel qu'au mois de juin 1871 le change sur Londres était à 25 fr. 80 c., M. Pouyer-Quertier s'imagina faire merveille en réglant que la part de son emprunt souscrit à Londres serait payable en change fixe de 25 fr. 30 c.; il oublia que le change de Paris sur Londres est presque toujours bien inférieur à ce chiffre, et il greva ainsi à perpétuité ces titres de rente d'une assez forte prime pour un bénéfice de courte durée et tout à fait accidentel.

La part ainsi faite et réglée aux capitaux étrangers, la France n'aurait plus à souscrire qu'une part proportionnée à ses forces actuelles; et les titres de la dette intéressée seraient émis, suivant nos usages, en petites coupures, accommodées à la division des fortunes dans notre pays.

Les titres extérieurs d'emprunt français, retenus pendant un certain temps sur les marchés étrangers, participeraient de la fermeté des cours des valeurs d'État de premier ordre cotées sur ces places, à l'abri des agitations factices de notre Bourse de Paris. Notre crédit d'État aurait ainsi son manomètre affranchi des petits accidents de chaque jour. On peut remarquer, en effet, que l'emprunt Morgan n'éprouve pas, à Londres, des variations de cours considérables; c'est que la partie anglaise de cet emprunt est divisée en grosses coupures de 500 livres sterling, et que, par cela même, elle est classée dans les gros portefeuilles d'Angleterre; et cette bonne tenue du titre, à Londres, influe sur la part de l'emprunt qui a été souscrite en France, et affermit le cours de nos coupures françaises.

J'ai recommandé constamment ce système de l'emprunt extérieur depuis le mois de septembre 1870. Suivant le travail que j'avais été invité à rédiger par certains membres du gouvernement de la défense nationale, les négociateurs de l'emprunt Morgan l'ont adopté, et avec avantage.

Et plus tard d'autres événements ont justifié mes prévisions: M. Pouyer-Quertier, par calcul antiéconomique, a semblé faire tous ses efforts pour écarter le secours des capitaux étrangers, dont nous avons tant besoin dans nos malheurs; son emprunt de 2 milliards a été pris presque tout entier dans la fortune de la France, et une crise monétaire des plus vives a suivi cette saignée trop abondante.

Soyons cette fois mieux avisés, et prévenons une crise nouvelle, qui retarderait peut-être pour un très-long temps la renaissance des affaires, de la production, du travail, dans notre pays.

En définitive, voici comment pourrait s'ordonner l'opération : étant posé un emprunt à faire de 3 milliards 500 millions de francs, on divise-

rait la somme à emprunter en deux parts : 2 milliards à se procurer par emprunt extérieur; et 1 milliard 1/2, par emprunt intérieur.

L'emprunt intérieur se ferait en titres 5 pour 100 ordinaires.

L'emprunt extérieur se ferait en titres 5 pour 100, portant cette clause spéciale : que ces rentes extérieures seraient payables au cours du change sur les places où elles auraient été souscrites ; et que pendant cinq ans elles seraient représentées par des titres dont la moindre unité serait de 50 francs de rentes. Après cinq ans, le Trésor français aurait la faculté d'abaisser l'unité à 5 francs de rentes, et d'autoriser les porteurs à se faire payer en France dans les mêmes conditions que le 5 pour 100 intérieur. Et pour le classement immédiat d'une bonne fraction de cet emprunt extérieur, on se ménagerait le concours des compagnies d'assurances anglaises, de ces grandes compagnies séculaires, qui, par année, ont à placer de 300 à 400 millions de francs de leurs primes encaissées, et qui volontiers se porteraient à un placement en solides rentes françaises, produisant, au taux d'émission de l'emprunt du 28 juillet 1872, un intérêt de 6 pour 100, bien supérieur aux placements de même solidité en Angleterre.

Nous ne savons quelles mesures M. le ministre des finances de France a préparées pour provoquer les souscriptions sérieuses à l'étranger, et pour écarter les spéculateurs en primes, qui nous ont si maltraités après l'emprunt du 23 juin 1871.

Ce que nous pouvons dire, c'est que dans toutes les grandes places financières de l'Europe, à Londres, à Bruxelles, à Amsterdam, à Francfort, à Vienne, des capitaux considérables sont réalisés, tenus en réserve, et prêts à s'échanger contre nos titres de rentes à 5 pour 100, qui offrent un placement de tout repos à 6 pour 100 ; car les rentes sont émises au taux de 84 fr. 50, avec jouissance à compter du 16 août 1872, sur un premier versement de 14 fr. 50, et moyennant vingt autres termes échelonnés sur vingt mois jusqu'au 16 février 1874.

L'emprunt sera donc souscrit avec empressement ; souhaitons qu'il le soit sérieusement, et que la plus grande part de cet argent que nous allons jeter à l'abîme, en Prusse, soit fournie par les capitaux étrangers.

Après la clôture de la souscription, si le total des sommes affectées dépassait, comme cela est probable, les 3 milliards 500 millions demandés, le Trésor, au moyen d'une loi complémentaire, ne pourrait-il proposer aux souscriptions excédantes de s'employer en un nouvel emprunt de 1 milliard, applicable au remboursement des 1,500 millions dus par l'État à la Banque de France.

Cet argent, s'il venait de souscripteurs français, ne sortirait pas de France; tiré en partie des cachettes particulières, et introduit par la Banque de France dans la circulation monétaire du pays, il ranimerait de

métal cette circulation, aujourd'hui appauvrie; et, s'il venait de l'étranger, il apporterait en France un précieux aide d'or et d'argent, en échange d'une valeur de crédit d'État et en échange de titres de rentes.

Ce serait un moyen de prévenir la crise monétaire imminente, et un moyen aussi de rétablir plus tôt dans son état normal, dans son rôle de maison mère de crédit du commerce, la Banque de France, cette précieuse institution qui, depuis deux ans, par sa puissance, sa sagesse et son dévouement patriotique, est restée seule, debout, ferme, inébranlable, respectée, au milieu de nos désastres militaires, de nos fureurs civiles, et de l'effondrement de toutes choses, pour sauver, comme par une mission providentielle, le crédit de l'État, du commerce, de la nation française.

A. de Malarce.

LES JOURNAUX POLITIQUES EN ESPAGNE

DEPUIS LA DERNIÈRE RÉVOLUTION

Les journaux naissent aussi rapidement et en aussi grand nombre, après les révolutions, que les champignons, autres productions dangereuses, à la suite des orages. L'Espagne d'aujourd'hui en est un exemple. A peine le trône d'Isabelle II renversé et la démocratie proclamée avec la liberté de la presse, les journaux ont surgi de toutes parts. A la fin de 1869, on en comptait déjà plus de mille. Naturellement ce fut l'opinion victorieuse qui eut le plus grand nombre d'organes. Sauf le parti carliste, qui avait quelques journaux pour lui, et la république unitaire qui en comptait un, *le Peuple*, tout le reste, ou à peu près, était acquis à la république fédérative, à l'exception de *la Correspondance* et de *l'Impartial*, journaux sans couleur et d'informations qui, avec *le Diario di Barcelona*, feuille toute commerciale, tiraient à 20 ou 30,000 exemplaires.

Comme partout, la révolution en Espagne, dit une revue étrangère, *la Revista europea*, à qui nous empruntons en partie ces détails, se signala tout d'abord par des journaux impies. Quelques-uns, comme *l'Homme*, de Tarragone, se déclarèrent brutalement matérialistes. A Madrid, *l'Universel* et *le Gil-Blas* se donnèrent pour mission de ridiculiser le catholicisme. A Séville, *la Raison* leva l'étendard de la religion naturelle et eut des imitateurs.

La période dite constituante (1868-1870) se distingua par une inondation plus particulière de journaux. La plupart ne vécurent pas au delà du

premier mois, beaucoup même ne dépassèrent pas leur dixième numéro. Quelques-uns, toutefois, firent du bruit, notamment *le Combat*, le « journal du désespoir », comme on l'a appelé, qu'avait fondé le député constituant M. Paul y Angulo, républicain sincère et honnête, qui sut dire leur fait aux révolutionnaires, mais qui dut s'exiler avec la plupart de ses collaborateurs quand le prince Amédée de Savoie fut élevé au trône de Charles-Quint.

Le fédéralisme vaincu par l'avénement de la nouvelle dynastie vit disparaître la plus grande partie des organes qu'il avait dans la presse ; il n'en conserva plus que quelques-uns en province. Du reste, il en fut à peu près de même des autres partis, même celui du roi Amédée, qui n'est défendu aujourd'hui à Madrid que par trois ou quatre journaux au plus, et par à peine un ou deux en province.

Madrid a plus de journaux qu'aucune autre capitale de l'Europe. Rien qu'en feuilles quotidiennes, elle en compte de trente à quarante, toutes politiques. Et il y en a de semi-quotidiennes et d'hebdomadaires ! Il n'est pas aisé de préciser leur clientèle à chacun. Les plus répandus sont : *la Correspondance*, dont le tirage s'élève de 20 à 30,000 exemplaires ; *l'Impartial*, qui tire à 10 ou 12,000. Viennent ensuite, — *longo sed proximi intervallo* — *le Temps*, *l'Espagne*, *l'Espérance*, et une foule d'obscurs organes d'opinions parcellaires, servant trois à quatre cents abonnés tout au plus et vivant misérablement des sacrifices du groupe dont ils desservent les utopies ou les ressentiments.

La province aussi possède une grande quantité de journaux, dont quelques-uns ont à la fois beaucoup de réputation et beaucoup d'abonnés. Les plus connus sont : à Barcelone, *le Diario de avisos*, qui est unioniste, et *le Télégraphe*, qui est républicain fédéraliste ; à Séville, *l'Andalousie*, feuille républicaine fédéraliste, et *l'Avenir* qui est progressiste ; à Valence, *le Diario mercantil*, défenseur hardi de l'opinion monarchique, et *las Provincios* (la Province), qui est unioniste, lesquels comptent chacun de quatre à cinq mille abonnés, chiffre que n'atteignent guère, chez nous, les journaux des départements. En effet la province, en Espagne, a conservé une bien autre vitalité qu'en France. Madrid n'exerce pas sur les Espagnols la même fascination que Paris sur les Français. Non-seulement les chefs-lieux de province, en Espagne, ont leurs journaux à eux, mais ces journaux vivent de leur vie propre et n'ont pas recours, pour alimenter et vivifier leur rédaction, à l'ouverture quotidienne des correspondances expédiées de la capitale. Un autre témoignage de cette vie propre des journaux de province, c'est le caractère généralement plus sain des opinions qu'ils défendent ; la plupart, en effet, sont ou monarchistes, ou unionistes, ou fédéralistes ; ce n'est guère qu'à Madrid qu'on rencontre des feuilles socialistes et radicales. Les journaux de province ont aussi la vie plus longue ; ils ne naissent pas et ne meurent pas, comme à Madrid, à chaque changement de ministère ;

presque tous sont de date relativement ancienne et représentent les opinions dominantes et constantes de la contrée. Leurs rédacteurs sont des hommes connus, bien posé ; et jouissant de la considération générale. Aussi leurs feuilles, vouées surtout aux intérêts locaux, ont-elles infiniment plus de crédit que celles de Madrid, généralement décriées, — celles du gouvernement surtout — et l'on sait si c'est sans motif! Aussi l'attente des journaux de la capitale et leur arrivée sont-elles loin de produire le même effet que chez nous. Il est venu par cette voie tant de révolutions qu'on n'y est presque plus sensible. La province a pris son parti de ces changements de régime, elle fait du mieux qu'elle peut ses affaires au milieu de cela, comptant sur l'avenir et méprisant volontiers le présent. On sait, en province, ce qu'est le journalisme à Madrid; on n'ignore pas que, pour les trois quarts de ceux qui s'en occupent, c'est affaire d'industrie ou d'ambition, un moyen de vivre ou d'arriver un jour à attraper, dans le cas possible du triomphe de l'opinion soutenue, une place plus ou moins grassement rétribuée. Aussi les grands articles, ceux qu'on appelle la *tartine*, à Paris, dans l'argot du métier, ne font-ils pas le moindre effet. Du reste, les journalistes espagnols qui nous avaient pris pour modèles sur ce point, ont généralement renoncé à nous imiter plus longtemps. D'articles proprement dits, les journaux espagnols n'en font plus. Ce qui règne chez eux, ce qui est lu et goûté, c'est ce que nous appelons l'*entre-filet*, l'article bref, vif et saillant. La presse espagnole ne discute plus; elle attaque ou riposte, mais comme on fait dans les sierras, à coup d'escopette ou de couteau catalan. On ne cherche pas à gagner son lecteur, mais à l'abattre.

Il s'ensuit naturellement que le journal, en Espagne, est encore peu littéraire. Il ne rachète guère ce défaut par la sûreté et la richesse des renseignements. Dénué de considération sous ces deux rapports, au moins à Madrid, que peut-il lui rester? Rien. Aussi est-ce une puissance qui se meurt. La liberté illimitée qu'il a conquise dans la dernière révolution est en voie de l'achever.

P. Douhaire.

DISCOURS ET CONFÉRENCES SUR L'ÉDUCATION

Par le R. P. Captier, prieur de l'école Albert-le-Grand, à Arcueil. — In-12, 544 pages, chez Adr. le Clère, 29, rue Cassette.

Le 6 août 1869, une foule nombreuse était venue dans le parc du collége d'Arcueil assister à la distribution des prix. On avait annoncé

que le P. Hyacinthe présiderait la solennité et prononcerait un discours, et que le P. Captier prendrait également la parole. C'était plus qu'il n'en fallait pour attirer de Paris une assistance considérable et sympathique. Le P. Hyacinthe parla de la liberté, de la mort, de l'amour, des États-Unis et de la race anglo-saxonne, dont il fit un panégyrique étincelant, et il termina en lisant et en commentant une des plus belles poésies de Longfellow, *le Psaume de la vie.*

Lorsqu'il s'assit au milieu des applaudissements, lorsque les derniers échos de cette voix éloquente eurent expiré sous les arbres du beau parc de Berthollet, le moine avait terminé sa carrière de religieux et de catholique soumis. Il venait, à son insu peut-être, bien certainement à l'insu de l'assemblée, de prononcer son chant du cygne. Quelques semaines après, il se séparait avec éclat de ses frères de la veille.

Le P. Captier parla après le P. Hyacinthe, et ce rapprochement rendit plus frappant le contraste qui existait entre les deux orateurs. La parole du P. Captier était l'image fidèle de son caractère, un peu timide et qui gagnait tant à être vu de près; de même les premières phrases de ses discours, prononcés presque sur le ton de la conversation, laissaient l'auditeur assez froid et inattentif, mais bientôt un mot heureux, une réflexion fine, une belle pensée, faisaient prêter l'oreille, et peu à peu on se laissait gagner par cette parole qui arrivait à l'éloquence à force de bon sens, à l'aide d'une rare intelligence des hommes et des choses de notre temps.

Hélas! trois ans ne se sont pas encore écoulés depuis cette date, et quelle route différente suivie par ces deux religieux alors pleins de vie, de force et d'avenir!

Dans ce même parc d'Arcueil, sous ces beaux arbres, l'un des deux repose dans son glorieux sépulcre et tous viennent pieusement baiser les dalles qui recouvrent la dépouille du martyr de la foi, de la charité et du patriotisme.

Depuis l'automne de 1869, l'autre s'est fatigué à parcourir les chemins de l'Amérique et de l'Europe, et que d'illusions il a été condamné à voir disparaître, que d'espérances qu'il avait caressées et qui se sont évanouies. Puisse le souvenir de son ancien ami lui faire comprendre que celui-là a choisi la meilleure part qui, tout en continuant d'aimer et de servir l'Église, la France et la liberté, a pris le parti du respect et de la sonmission!

Ces souvenirs et ces réflexions se présentaient à ma pensée en lisant le recueil des Œuvres du P. Captier, qu'une main amie vient de publier, et en y retrouvant le discours du 6 août 1869, *sur l'esprit de famille.*

Ce livre des *fragmenta* — bien peu nombreux hélas! et bien incomplets! — renferme vingt discours du P. Captier, deux prononcés à l'école

de Saint-Thomas-d'Aquin à Oullins, six aux distributions des prix du collége d'Arcueil, deux enfin à la Société générale d'éducation et d'enseignement. Les dix derniers, rédigés sous forme de conférences, ont été faits pour le cercle catholique du Luxembourg. « Ces conférences, dit le P. Rousselin, n'ont pas été écrites; elles étaient improvisées et un sténographe recueillait l'improvisation. »

Nous sommes donc en face de simples notes et de fragments incomplets que le Père aurait remaniés et retouchés avant de les publier, et cependant quel charme dans ces pages et comme on y retrouve les qualités qui avaient valu à la parole du P. Captier une si incontestable autorité. Jamais homme n'a écrit avec moins de parti pris. Tout en restant catholique et parfait religieux, il ne reculera pas devant la discussion des problèmes les plus redoutables de notre époque. Il les étudiera avec le secours d'une analyse fine, délicate, et s'il y a un côté sympathique dans les causes qui passionnent ses contemporains, il saura le mettre en relief. — Ce n'est pas chez lui qu'il faut chercher ces phrases banales qui ont trop souvent cours dans la littérature ecclésiastique de notre époque; encore moins y trouverait-on ces jugements *a priori*. Non, le P. Captier est resté fidèle à la parole du livre saint. *Cuncta probate, quod bonum est tenete.* Pour obéir à ses convictions, il n'hésitera pas à se séparer de ses amis, et à se montrer plus large et plus libéral que les laïques qui l'entourent. Son discours sur la liberté de l'enseignement supérieur, 7 et 8 mars 1868, en est une preuve très-piquante. Qu'il me soit permis de détacher de ce discours le beau passage suivant :

« Allons-nous donc, nous religieux, cacher sous la loi de l'enseignement je ne sais quelle restauration politique de nos vieux instituts?

« Rien n'est plus loin de ma pensée! le seul privilége que je demande pour les ordres religieux, c'est qu'ils n'en aient aucun, c'est qu'ils soient placés purement et simplement sous le droit commun.

« Ce qui nous lie les uns aux autres, nous religieux, c'est un lien tout spirituel, un lien absolument étranger à l'ordre civil et politique qui existe aujourd'hui.

« Devant un gouvernement honnête, nous sommes des hommes comme les autres, rien de plus, rien de moins.

« Ainsi donc nous ne voulons rien de l'État, nous communautés religieuses; nous lui demandons seulement de reconnaître que nous sommes des hommes et des Français, soumis comme tous les autres aux lois de notre pays. »

On se souvient que lors de la fondation du collége d'Arcueil, M. Duruy, alors ministre de l'instruction publique, vit de mauvais œil la nouvelle maison, et ne ménagea pas au P. Captier les tracasseries et les petites persécutions. Celui-ci n'en a pas moins apprécié l'Université d'une façon impartiale, peut-être même trop bienveillante. — De même nul n'a

parlé de la famille, de ses droits et de ses devoirs dans l'éducation de l'enfance, avec plus d'élévation et de charme que ce prêtre qui, pour l'amour de Notre-Seigneur, avait renoncé volontairement à toutes les joies du foyer domestique. Il ne se faisait pas illusion sur les dangers que la famille court présentement, pas plus que sur les moyens à employer pour lui rendre sa force et sa beauté. On ne lira pas sans émotion la page suivante où il a résumé ses impressions sur cet important sujet : « Je me souviens qu'il y a quelques années, en 1862, j'arrivai à l'aube du jour, au milieu du printemps, au bas d'une belle montagne du Dauphiné ; pendant deux heures je la gravissais, suivant les sentiers, franchissant des ravins, passant d'une vue à une autre vue, d'un spectacle à un autre spectacle. Et j'arrivai ainsi en une demeure que j'avais connue et aimée depuis longtemps déjà, une demeure que beaucoup d'entre vous connaissent, de nom tout au moins : on l'appelle Chalais, le couvent de Chalais, rendu célèbre par le temps que le P. Lacordaire y a passé. J'entrai dans cette maison qui était inhabitée ; et cette demeure, que j'avais vue si pleine d'émotions, de joie, de vie, je la trouvai à demi ruinée. Partout une humidité malsaine, de la poussière, du désordre, des débris, de la tristesse. Je l'ai revu bientôt après, ce cher petit couvent, car en ce moment j'allais précédant toute une communauté qui devait s'y installer ; je l'ai revu plein de vie encore et d'entrain gracieux, séjour des vraies joies chrétiennes, heureux désert perdu dans la montagne, presque aussi près du ciel qu'il est permis d'en rapprocher son habitation en ce moment.

Cette demeure, triste et désolée lorsqu'elle était veuve de ses hôtes, me représente bien la famille telle que je la vois souvent. Oh ! sans doute la famille n'est pas détruite ; nous sommes encore loin des errements des anciens : les mœurs, les idées, les lois repoussent cette autorité despotique qne nous trouvons dans les vieilles sociétés ; la femme n'a point été reléguée dans son abaissement primitif, les principes constitutifs de la famille sont encore intacts, mais il y a un commencement de ruine : les belles, les grandes, les douces affections qui devraient s'y rencontrer ne se retrouvent qu'à de rares heures, l'ennui y est entré, et avec l'ennui une diminution de vertus. Et c'est là cependant, dans cette cité chancelante, que l'enfant doit recevoir son éducation. C'est cette pensée qui cause les découragements dont je parlais, et qui amène l'inefficacité des moyens employés. Ramenons dans la famille la joie, l'entrain, la vie, et tout sera sauvé. Plaçons l'Église au foyer domestique, et nous n'avons plus à craindre la ruine ; car s'il est vrai que l'Église a fondé, créé la famille, et en a fait l'appui solide de la civilisation et du progrès, il est vrai aussi qu'elle continue son œuvre, et qu'après l'avoir créée, elle seule peut la conserver. Nous devons entrer dans cette famille menacée dans son existence, nous devons lui rendre l'espoir, la confiance, l'activité, et nous devons le faire surtout dans l'œuvre de l'éducation, qui est, en définitive, l'œuvre de l'avenir.

Je m'arrête ici pour ne pas dépasser les bornes d'un compte rendu et parce que le livre du P. Captier sera lu par tous ceux qui ont à cœur de travailler à l'œuvre si importante de l'éducation; mais comment ne pas le dire? L'Église de France a fait une perte bien sensible dans la mort du P. Captier. Son illustre maître, le P. Lacordaire, avait eu une large part dans la campagne pour la liberté de l'enseignement secondaire, le disciple en aurait eu une aussi grande dans la campagne pour la liberté de l'enseignement supérieur. Son esprit sincèrement libéral et profondément chrétien l'avait fait rapidement arriver au premier rang. Il est tombé avant l'heure, victime de nos guerres civiles, sous la balle de quelque brute avinée, et cependant ce qui nous reste de lui est déjà l'écho le plus fidèle de la parole du P. Lacordaire.

Me permettra-t-on de faire une légère critique avant de terminer? Il y a, dans ces discours et conférences du P. Captier, d'assez nombreuses fautes d'impression qui peuvent dérouter le lecteur et qu'il serait utile de faire disparaître dans une seconde édition. Ainsi le premier discours est indiqué à la table et à la page 69, comme ayant été prononcé en 1850, ce qui est impossible de toute façon. La note 1 de la page 83 semble indiquer qu'il faut lire 1859 au lieu de 1850.

De même, à la page 91, en tête du second discours, on lit : *École Albert le Grand. Arcueil* (Seine). 8 *août* 1860. C'est évidemment une erreur, il faut lire Oullins; la date le prouve et nous voyons en outre, à la page 111, que le Père parle comme directeur de l'école Saint-Thomas-d'Aquin.

Malgré ces légères inadvertances, le P. Rousselin n'en mérite pas moins les remercîments et la reconnaissance des catholiques; qu'il achève son œuvre, en nous donnant la vie du martyr de la barrière d'Italie et en fixant, pour l'histoire de l'Église de France, les traits de cette bienveillante et sympathique figure.

L'abbé O. Delarc.

DE CHUTE EN CHUTE!

Lettres d'un passant, par Arthur de Boissieu. — Paris. Dentu, éditeur.

Il y a beaucoup à prendre et quelque chose à laisser dans le nouveau livre de M. de Boissieu. On devine qu'il n'est autre chose que la collection des lettres si piquantes et si lues que le spirituel écrivain publie dans *la Gazette de France.* La première est du 25 juillet 1870, la dernière du 18 juin 1872. Tout l'intérêt du recueil est entre ces deux dates. Écrire en

tête de sa première page : *Commencement de la guerre*, et terminer par *Quelques réflexions tristes sur le Président et sur l'avenir*, c'est se donner le champ le plus vaste et le plus fertile en catastrophes que jamais écrivain ait tenu sous sa plume. M. de Boissieu le parcourt en flâneur, en *passant* dont rien ne saurait régler la marche ni déconcerter la fantaisie. Qu'il raconte les misères de l'invasion ou les hontes de la Commune, son esprit est à l'état de feu d'artifice et ne veut pas comprendre un autre état. Souvent son goût inné pour les formules tranchantes et pour les phrases à facettes lui réussit merveilleusement; c'est ainsi qu'il a pu dire, dès le 11 septembre 1870, à propos des nouveaux gouvernants : « Comment n'ont-ils pas compris que, presque autant que l'empire, la république est en ce moment un obstacle. Tous les gouvernements nous divisent, la patrie seule nous rapproche. Une seule chose était à faire vis-à-vis du pays : le sauver d'abord, le consulter après... Vous pensez que la répulique de 70 nous rendra les grands élans de 92. Ce ne sont pas les phrases qui font les hommes, ce sont les mœurs et c'est le temps. »

Voilà ce qui s'appelle prévoir en politique et parler en écrivain de forte race. M. de Boissieu a très-souvent de ces bonnes fortunes de bon sens et de style. Nous ne doutons pas que le succès de son livre, dont le titre semble se justifier si cruellement chaque jour, ne réponde au succès persistant de ses courriers hebdomadaires dans *la Gazette de France*.

L. G.

Sous ce titre : *l'Emploi du loisir à l'école de droit*, M. A. Rondelet publie en volume (Paris, Douniol) le travail qu'il a donné récemment ici sur les études dont il conviendrait d'augmenter le programme de la première année du cours de droit. Ce travail est trop près de la mémoire de nos lecteurs, pour qu'il y ait à leur en rappeler les vues saines et les sages conseils.

QUINZAINE POLITIQUE

24 juillet 1872.

On croyait, et nous avions cru nous-même jusqu'à présent, que c'en était fait du calendrier républicain depuis 1805, et que la France en avait fini avec l'annuaire officiel où le dimanche était remplacé par le décadi, et les noms de saints par des noms de légumes, en attendant sans doute les noms d'animaux, comme plus rapprochés de la nature. On se trompait : l'esprit de parti ne renonce à rien et ne laisse rien perdre, sinon toutefois le bon sens et la grandeur des peuples qui se livrent à lui. Sans prendre garde à la fantaisie inaperçue, mais lugubre, des feuilles jacobines qui écrivent gravement 7 *thermidor an* 80 à côté de 24 *juillet* 1872, qu'est-ce donc que ce mot d'ordre général, cette année, de célébrer partout l'anniversaire du 14 juillet, sinon un retour aux fêtes et aux déclamations des premiers jours de la période révolutionnaire? A Paris, à Lyon, à Marseille, à Toulouse, à Nantes, à Lille, à Poitiers, à Avignon, partout, la table patriotique était dressée, et sans la ferme attitude des préfets, nous aurions eu à peu près autant de manifestations et de discours qu'il y a de chefs-lieux de département. Nous aimons à reporter au gouvernement l'honneur de cette prohibition d'ordre public un an après la guerre civile, et de pudeur publique en face des Prussiens campés chez nous. Comment M. Gambetta a-t-il pu obtenir une exception pour son banquet de la Ferté-sous-Jouarre, et pourquoi a-t-il été autorisé à parler, quand son collègue Louis Blanc, et tant d'autres, ont dû rester bouche close?

Trois événements sont compris et ont été glorifiés sous cette date du 14 juillet 1789, la prise de la Bastille et les deux fédérations de 1790 et de 1792. Si le 14 juillet 1791 manque à la série, c'est qu'on était alors au lendemain du retour de Varennes et à la veille du jour où la Fayette fit balayer à mitraille le champ de Mars, envahi par les

factieux. Ce que fut la prise de la Bastille, personne ne l'ignore plus de nos jours. Necker subitement éloigné, on crut voir les députés dispersés par la force, et l'ancien régime, à peine entamé, retomber de tout son poids sur les espérances de 89. L'agitation fut donc extrême dans Paris. « Qu'on ose vous renvoyer, avait dit, quelques jours avant, la Fayette au ministre aimé du peuple, et trente mille Parisiens iront vous chercher à Versailles! » Heureusement que Necker avait obéi à la patriotique inspiration de partir la nuit même de sa disgrâce pour Bruxelles. La petite armée qui tenait garnison dans la capitale, après s'être assez montrée pour provoquer la résistance, pas assez pour la réprimer dès l'origine, se retira hors la ville. Pour parer au retour offensif des dragons allemands du prince de Lambesc et maintenir l'ordre dans la cité, la garde nationale s'improvisa. On pilla quelques milliers de fusils dans les caves de l'hôtel des Invalides et on marcha sur la Bastille. Pourquoi la Bastille, qui était la prison des grands seigneurs? A cette question, un des historiens les plus populaires de la révolution française, M. Louis Blanc, fait l'incroyable et emphatique réponse qu'on va lire : « Chose éternellement digne de respect, d'admiration, de reconnaissance ! au mois de juillet 89, le peuple n'a pas de pain, et que demande-t-il? Des armes. Il peut courir à Bicêtre, et quelle forteresse demande-t-il à renverser? La Bastille. C'est qu'il est dans la vie des grands peuples, comme dans celle des grands hommes, des moments d'inspiration souveraine. Ces rudes artisans, ces hôtes incultes des faubourgs, un instinct d'essence divine les avertit qu'à eux aussi appartient la gloire des emportements chevaleresques; que le premier privilége à anéantir, c'était celui qui se montrait associé à des tortures, et que la liberté devait s'annoncer par un acte conforme à son génie, c'est-à-dire par un bienfait accordé à ses ennemis. Oui, des plébéiens mettant au nombre de leurs préoccupations les plus ardentes la destruction d'une prison patricienne, voilà ce qui n'a pas été assez remarqué, et ce qui entoure d'une immortelle splendeur les premiers coups que la révolution vint frapper[1]. »

Croire que le mouvement qui poussa les masses contre la Bastille fut un mouvement de don-quichottisme sublime en faveur des priviléjiés de la lettre de cachet est assurément un des traits les plus hardis et les plus niais de la courtisanerie démocratique. Michelet l'indique aussi, mais d'une main moins pesante et d'un ton moins déclamatoire que M. Louis Blanc. M. Gambetta regrettera certainement de n'avoir pas songé à cette belle invention pour son discours de la Ferté-sous-Jouarre. Est-il besoin de le faire remarquer? ce que

[1] Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 372.

le peuple voulait renverser avec la Bastille, c'étaient les huit grosses tours qui dominaient et menaçaient le faubourg Saint-Antoine; c'était la condamnation par simple ordre du roi sans aucune précaution de justice; c'était la prison fameuse hantée depuis quatre siècles par tant de revenants sinistres. Cette forteresse du despotisme semblait d'ailleurs abandonnée, comme le despotisme lui-même, depuis la convocation des états généraux. Elle n'avait comme garnison que quelques invalides et deux compagnies de Suisses. Dedans, on ne trouva que trois prisonniers qui eurent l'air, disent les historiens, plus effrayés de suivre leurs libérateurs que de rester avec leurs geôliers. Le vieux droit royal d'incarcération sans jugement une fois aboli, que restait-il de la Bastille? Rien qu'une forteresse ou une prison d'État comme une autre, et qu'on pouvait maintenir ou raser suivant les convenances du génie militaire et du gouvernement.

On sait que ce siége ne fut pas un siége, et qu'après d'innombrables coups de fusil contre les remparts et quelques ripostes sanglantes de la part des Suisses, une capitulation fut conclue, qui fut aussitôt traîtreusement violée. Mais ce jour marquait la première victoire à main armée du peuple sur le gouvernement, la première fois que les troupes levèrent la crosse en l'air et passèrent à l'émeute, les premiers crimes impunis d'une populace en délire, la première prise de possession de la capitale par l'insurrection siégant en comité à l'Hôtel de Ville. C'est donc bien, en vérité, comme l'a dit M. Gambetta, la première journée qui soit toute à son parti, la grande date de la révolution.

Il faut voir comme l'écrivain démocrate, condamné à flatter le peuple, surtout dans ses excès, se montre misérablement ingénieux pour voiler les sanguinaires horreurs de cette victoire, deux fois due à la trahison. Le vieux gouverneur de Launay est massacré, il est vrai, par l'escorte qui le conduisait à l'Hôtel de Ville, et sa tête blanche, portée sur une pique, arrive seule devant les magistrats. Mais n'avait-il pas à se reprocher, demande M. Louis Blanc, quelque avarice, quelque dureté envers les voisins de la redoutable prison? Puis on a prétendu que, criblé de coups, le malheureux vieillard suppliait ses bourreaux de l'achever. Rien n'est plus faux, s'écrie M. Louis Blanc; « sa fermeté fut précisément ce qui accrut l'indignation du peuple, que ses prières auraient peut-être touché... A ceux-là, du reste, la responsabilité du sang qui ne laissent aux peuples d'autre alternative que le silence dans la douleur ou la colère dans la liberté!... »

Et tout est dit! et l'on écrit froidement ces phrases qui suent le crime, et l'on se croit innocent, lorsque le 18 mars ou à toute autre date, la populace, qu'on a déclarée irresponsable, reprend goût au

meurtre et à l'incendie! Les vrais coupables ne sont-ils pas toujours les victimes, et les assassins ne sont-ils pas seuls dignes de pitié? « On promena la tête du gouverneur au bout d'une pique ; épouvantable indice de l'excès des ressentiments qu'amasse au sein des nations asservies une longue oppression ! » C'est donc à la « longue oppression » qu'il faut s'en prendre; et, quant au peuple soulevé, il faut bien qu'il le sache — et que de fois n'a-t-il pas prouvé depuis qu'il s'en souvenait? — il est *impeccable*, comme disait Robespierre au club des Jacobins.

Une heure après, c'est le tour de Flesselles, prévôt des marchands, qu'on accompagne au Palais-Royal pour être interrogé sur je ne sais quel complot imaginaire : il est abattu en route d'un coup de pistolet, puis dépecé, et son cœur mangé par des cannibales. Mais ces cannibales portent en eux toute la philosophie de la Révolution... et l'historien insinue que le « meurtrier pourrait bien n'être qu'un des complices de Flesselles, *qui a voulu tuer quelque redoutable secret.* »

Nous ne savons si le tyran Phalaris a eu des courtisans; mais, en tout cas, nous demandons ce qu'ils auraient eu à excuser de plus horrible et par quel raffinement plus odieux que ce démagogue obligé de laver les mains et la bouche inondés de sang de la démagogie ?

« La faiblesse enfante la cruauté, écrivait à la même époque un jeune homme qui ne se doutait pas alors qu'il dût laisser son nom parmi ceux des proscripteurs ; je ne sache pas qu'on ait vu jamais, sinon chez des esclaves, le peuple porter la tête des plus odieux personnages au bout des lances, boire leur sang, leur arracher le cœur, le manger.... Je l'ai vu dans Paris. J'ai entendu les cris de joie du peuple effréné qui se jouait avec les lambeaux de chair en criant : « Vive la liberté[1] ! »

Quant aux fêtes commémoratives de ce grand jour, elles eurent pour héros, la première, la Fayette, encore populaire en 1790, et qui lut lui-même la formule du serment imposé au roi ; la seconde, Pétion, digne idole des fédérés qui préparaient le 10 août. En 90, comme en 92, la victime dérisoirement offerte aux passions de la multitude fut le malheureux Louis XVI, obligé de venir jurer, au champ de Mars, une constitution qui ne lui laissait pour couronne que l'auréole du martyr. « Je suivis de loin, dit madame de Staël, sa tête poudrée au milieu de ces têtes à cheveux noirs ; son habit, encore brodé comme jadis, ressortait à côté du costume des gens du peuple qui se pressaient autour de lui. Quand il monta les degrés de l'autel, on crut voir la victime sainte s'offrant volontaire-

[1] Saint-Just, cité par Quinet (*la Révolution*, t. I, p. 66).

ment en sacrifice. Il redescendit ; et traversant de nouveau les rangs en désordre, il revint s'asseoir auprès de la reine et de ses enfants. Depuis ce jour, le peuple ne l'a plus revu que sur l'échafaud[1]. »

Nous sommes-nous vraiment trop éloigné du discours prononcé par M. Gambetta le 14 juillet dernier, en rappelant sommairement de tels souvenirs ? Non, car ce sont ces souvenirs qui ont inspiré cette réunion et l'éloquence en retard du tribun de 1872. Lorsqu'il se représente comme contraint, trois quarts de siècle après la grande fédération, « à disputer contre les souteneurs du passé, non-seulement l'établissement de la justice et du droit, non-seulement l'émancipation réelle et virtuelle de tous et de chacun, mais jusqu'au nom même de la république ; » lorsque, oubliant la plus récente conduite de son parti et la sienne propre, il rejette sur « les trois monarchies successives » la responsabilité de nos malheurs ; lorsque, ne songeant plus à la guerre sociale officiellement déchaînée par ses amis de 1848, il ose accuser la monarchie « de s'être ingéniée à diviser, séparer, jeter les unes sur les autres les armes à la main les classes que la Révolution avait réunies ; » lorsqu'il montre odieusement au flot qui vient d'emporter l'aristocratie et la royauté, le clergé seul encore debout ; lorsqu'il se moque assez effrontément de son auditoire pour lui dire que, depuis le consulat jusqu'à aujourd'hui, les classes moyennes n'ont eu qu'une seule préoccupation, barrer le chemin aux intelligences populaires et refuser de les éclairer ; lorsqu'il s'écrie qu'il n'y a pas deux ni trois monarchies, mais une seule : *avoir un maître*, négligeant de nous dire combien il y a de républiques, et à combien et à quelle espèce de maîtres elles nous destinent ; lorsque, après avoir diffamé la société française, depuis le roi jusqu'au paysan, il glorifie les républicains de n'avoir pas cessé de conspirer et de renverser les gouvernements depuis un demi-siècle ; lorsque après avoir réclamé l'instruction laïque et obligatoire, il promet des mesures de coercition, sur lesquelles il ne veut pas s'expliquer, mais qui auraient pour but, dit-il, « d'en finir soit avec les priviléges, soit avec les usurpations d'un jour, soit avec les tentatives de conspiration ; » en disant tout cela avec bien des corollaires que je passe et qu'on devine, qu'a fait M. Gambetta ? Il a fait son œuvre de révolutionnaire ; il a flatté, excité, aveuglé, trompé le peuple ; il lui a dit qu'il était seul grand, seul pur, seul tout-puissant, et que, s'il n'est encore à l'abri ni de la misère, ni de l'ignorance, c'est à l'égoïsme des classes privilégiées qu'en revient la faute. Et que lui a-t-il demandé en retour, qu'attend-il en récompense de tant de courtisanerie et du banal appel à la conciliation qui termine et que dément tout son discours ? Il demande, il

[1] *Considérations sur la Révolution française*, t. II, p. 52.

attend ce que les démagogues ont toujours demandé et obtenu par les mêmes mensonges : le pouvoir.

Le suffrage universel se laissera-t-il choir jusqu'à ce niveau d'abaissement et de sottise? Beaucoup de conservateurs n'en doutent plus et semblent chercher déjà les moyens de passer sans trop de dommages cette période inévitable, mais courte, de violences démocratiques. Qu'ils nous permettent de leur indiquer d'abord le moyen assuré de n'y pas tomber. Il n'en existe qu'un : c'est de prendre enfin par eux-mêmes la direction de l'opinion publique, c'est de montrer au peuple où sont ses véritables amis et ses instituteurs désintéressés. La presse est un instrument utile sans doute, irremplaçable même, mais usé et moins efficace pour le bien que pour l'erreur. La parole publique semble mieux répondre que la parole écrite aux conditions nouvelles de la vie enfiévrée d'une démocratie. Pourquoi les banquets resteraient-ils la tribune des seuls orateurs révolutionnaires? Pourquoi M. Gambetta et ses amis jouiraient-ils du privilége d'aller y chercher la revanche du silence prudent qu'ils gardent à la Chambre? Sans attendre des anniversaires toujours contestables, quelle meilleure et plus naturelle occasion pour nos amis de la majorité que le retour au pays, que le compte rendu annuel du mandat? Si chaque ville importante avait sa manifestation, si des voix éloquentes et déjà applaudies par le pays s'élevaient de toutes parts, pendant les vacances, pour exposer la politique du parti conservateur, nous ne doutons pas un instant de l'effet produit sur l'opinion et, par contre-coup, sur le gouvernement.

Mais nous serons hués! va-t-on me dire ; mais les démocrates ne comprennent la liberté que pour eux! Mais, tandis que nous respectons leurs réunions en nous en tenant loin, il y aurait tentative d'émeute partout où les conservateurs voudraient se concerter! Mais, en un mot, ce sont là des procédés révolutionnaires qui ne réussissent qu'aux gens de révolution! — Et quand tout cela serait vrai autant que cela nous paraît contestable, où serait la raison avouable de ne rien faire et de livrer la France aux énergumènes? Mais nous vivons bien la plume à la main dans les journaux, nous qui n'avons ni mandat ni responsabilité! Est-ce pour notre plaisir, ou pour le bien qu'ils font? Non, c'est pour le devoir, et pour le mal qu'ils empêchent. D'ailleurs, tout ce qu'on ne va pas manquer de dire contre les banquets ou contre toute autre façon de se produire en public, on l'a dit jadis, non-seulement contre la presse, mais contre le vote, mais contre la présence des hommes d'ordre dans les Chambres. A qui l'abstention systématique a-t-elle réussi? Il faut cependant que l'épreuve de nos propres fautes nous serve au moins à ne pas les recommencer. La politique gantée n'est

plus de ce temps. Il faut aborder le suffrage universel comme le premier navigateur, au dire d'Horace, affronta les flots courroucés. Quoi! des bateleurs de la parole portant sur eux leur part d'effroyable responsabilité de nos désastres, portant sur leur parti tout un passé chargé de crimes, peuvent venir se glorifier devant le peuple, et vous, les honnêtes gens, vous n'osez pas! Soyez donc sans peur, puisque vous êtes sans reproche. Parlez, et vous serez sans peine les plus éloquents! Comptez-vous, et vous serez bientôt les plus nombreux! Votez tous, et vous déborderez sur la gauche que vous réduirez à rien, sur le gouvernement que vous replacerez à votre tête, sa vraie place, sur le pays que vous aurez sauvé, ou plutôt qui se sera sauvé lui-même!

II

L'impôt sur les matières premières est voté. Les ennuyés — et ils étaient nombreux, après une discussion à peu près non interrompue de six mois — ne se gênent pas pour s'en réjouir ouvertement, par la très-vulgaire raison qu'ils auront la chance de n'en plus entendre parler. Si cet impôt réalise en partie seulement les funestes pronostics de ses détracteurs, l'industrie française est perdue, ou tout au moins irremédiablement abaissée au-dessous de l'industrie des nations voisines; mais si, au contraire, il nous donne la moitié de ce que s'en promet M. Thiers, son unique et intraitable promoteur, il va d'ici à peu d'années remplir notre budget des recettes, sans que ni industriels ni consommateurs en aient souffert aucun dommage. Qui des deux croire? Un peu tous les deux, et ni l'un ni l'autre complétement.

Il est certain que l'industrie, comme le capital, étant devenus absolument cosmopolites, toute mesure qui aurait pour conséquence de gêner la liberté des échanges et d'augmenter le prix de revient des choses fabriquées est une mesure à contre-sens et à contre-siècle. Il est tout aussi certain que le travail français est du petit nombre de ceux qui ne se laissent pas rayer d'un trait de plume, et que, par l'excellence et la spécialité de plus d'un de ses produits, il a le droit, non de suivre la loi commune, mais jusqu'à un certain point d'imposer sa propre loi. Or notre loi française du moment, notre devoir, sorti de nos malheurs, qui l'ignore? c'est le sacrifice. Il est politique, il est moral que chacun, propriétaire, capitaliste, commerçant, ouvrier, riche et pauvre, en porte publiquement sa part, et que l'Europe elle-même en subisse l'inévitable contre-

coup. Quand une nation est frappée comme la nôtre, pour ses fautes et par sa faute, il serait injuste, il serait dangereux pour la paix sociale, de montrer, à côté de la propriété foncière surchargée, la propriété industrielle exempte de surtaxe, et ne contribuant pas pour une quotité proportionnelle à l'acquittement de la dette nationale.

Ce sont les Prussiens d'abord qu'il faut désintéresser, afin qu'ils évacuent au plus vite la portion de notre territoire qu'ils occupent encore. Abandonneraient-ils sur l'heure nos six départements et Belfort, comme ils l'accordèrent jadis à la Restauration et comme ils viennent de nous le refuser, la libération du sol national ne serait, hélas! pas complète. Qui le sait mieux que nos braves et malheureux compatriotes d'Alsace et de Lorraine? Mais enfin il faut que tout ce qui peut se faire à prix d'argent se fasse, et promptement. On veut trois milliards, c'est insensé plus encore qu'odieux; mais nous les trouverons et nous les donnerons. Se figure-t-on un pays privé en quelques mois de ce capital qui représente la richesse monnayée de toute une nation opulente, et un autre pays qui s'en voit tout d'un coup accablé? Ah! quelle belle occasion pour les économistes de nous prouver qu'ils ne sont pas seulement des savants après coup, et de nous faire toucher du doigt l'effroyable perturbation qui peut résulter de cette double opération pour le pays trop appauvri et pour le pays trop enrichi! Qui sait si nos wagons chargés d'or ne seront pas pour la Prusse avare et peu fortunée ce qu'ont été les galions d'Amérique pour l'Espagne?

En tout cas, notre souci n'est certainement pas de ce côté. L'emprunt seul absorbe en ce moment l'attention du monde. Cette campagne financière paraît devoir nous réussir mieux que nos campagnes militaires. D'abord, les alliés ne nous manqueront pas. De toutes les places de l'Europe, les offres de souscriptions affluent, au point qu'il faudra certainement renvoyer comme inutiles plus de la moitié de ces écus de secours. C'est à donner à M. de Bismark le regret de ne pas nous avoir demandé 10 milliards! Ne nous laissons pas aller cependant à l'illusion, si naturelle aux malheureux, de croire que de partout on nous plaint et on cherche à nous relever. L'étranger sera surtout séduit par l'appât d'une bonne affaire. Il trouve chez nous à 84 fr. 50 les mêmes 5 francs de rente qui lui coûtent chez lui de 115 à 120 francs. Mais ce que nous pouvons dire aussi, c'est qu'il montre, en accourant pour souscrire, sa confiance dans notre honnêteté, dans notre crédit, dans la fortune de la France, immortelle et nécessaire à l'Europe malgré de passagères éclipses. Il vient de voir avec quelle merveilleuse aisance nous avons pu, au lendemain de la paix, fournir presque seuls les deux premiers milliards exigés par le vainqueur. De cela seulement, de

cette opinion qu'on s'est faite de nous au dehors, nous avons droit de nous sentir fiers et surtout obligés.

Quant au cri de triomphe de parti qui s'élève de toutes les feuilles radicales, à la veille d'une opération dont elles escomptent d'avance la réusssite à l'honneur et au profit de leur seule république, ce serait à faire reculer la confiance, si ce n'était à faire sourire. « On ne prête qu'à l'avenir, » s'écrie le journal de M. Gambetta : les puissances croient donc à la république, puisqu'elles n'hésitent pas à lui avancer une somme aussi colossale. Ne soyons pas impitoyables envers les amis de l'ancien dictateur en leur disant que, si l'on se dispose, en effet, à prêter à la république, c'est à la république de M. Thiers, et que le seul moyen de substituer au succès assuré un honteux avortement serait de proclamer leur république à eux et de la leur remettre à gouverner.

Ce n'est pas à l'avenir qu'on prête, c'est surtout au passé. Il faut ignorer jusqu'à la signification du mot crédit pour prétendre le contraire. Savez-vous quel est le débiteur dont les capitalistes du monde entier vont se disputer de devenir les créanciers? C'est la France, c'est le pays qui, depuis la banqueroute du tiers consolidé sous le Directoire, a religieusement tenu ses engagements; c'est le pays qui, depuis la naissance du gouvernement constitutionnel en 1814, a fondé sur l'honnêteté et la libre discussion le plus merveilleux système de crédit qui ait jamais conquis l'admiration des hommes d'affaires et les sympathies du grand public. « Le premier emprunt de la Restauration, dit *le Journal des Débats*, qui parle trop souvent comme *la République française*, fut conclu, en 1817, à 57 francs. Ce n'est pas inutile à rappeler en ce moment. » Non, sans doute, ce n'est pas inutile à rappeler, mais à condition d'être juste, et de rappeler en même temps qu'en 1818, la Restauration trouvait déjà preneurs pour ses emprunts à 67 fr. ; en 1821, à 87,07 ; en 1823, à à 89,35; et qu'enfin, en 1824, le cours du 5 p. 100 dépassait le pair. Voilà comment s'est fondé le crédit dont nous jouissons encore, à une époque où le baron Louis répétait souvent ce mot si volontiers cité par M. Thiers: « Faites-moi de la bonne politique, je vous ferai de bonnes finances ! »

Concluons donc, sans hésiter, que si la république actuelle trouve si heureusement à couvrir ses emprunts de guerre, c'est d'abord parce qu'elle n'est pas la république des républicains; c'est ensuite parce qu'elle profite des bons précédents et de l'excellente renommée de cette monarchie « banqueroutière » dont M. Gambetta parlait avec un si fier dédain devant les paysans de la Ferté-sous-Jouarre, et qui, suivant un de ses amis de la presse radicale, doit être noyée

dimanche, comme une chienne enragée, avec nos trois milliards pendus au cou.

Silence à l'esprit de parti ! Écoutons les écrivains conservateurs qui nous conseillent tous ce que l'un d'eux a si bien appelé l'armistice de l'emprunt. Imitons l'Assemblée qui vient, par un vote unanime, de renvoyer au lendemain de ce grand effort national et probablement au huis clos des commissions, les explications devenues indispensables entre le chef du gouvernement et la majorité. Que le patriotisme seul ait la parole pendant ce dernier acte d'une guerre si folle, si calamiteuse, mais au fond si patriotique. Ce sont surtout les petits capitaux, c'est surtout la modeste épargne de la propriété, favorisée cette année par une récolte providentielle, que nous appelons avec instances à ce rendez-vous de salut national. Nous souhaiterions, quant à nous, que les petites souscriptions pussent être assez nombreuses pour couvrir tout l'emprunt. Celles-là, en effet, se classent dans les portefeuilles et ne vont pas grossir les valeurs de jeu qui encombrent le tapis vert de la Bourse, et qui n'auraient que trop vite écrasé les cours de notre rente. Cinq francs de rente perpétuelle pour représenter un capital que, toute déduction opérée, les gens du métier estiment entre 81 francs et 80 fr. 60, cela n'a rien, d'ailleurs, que de très-engageant comme placement définitif. Ce n'est pas de la rue Quincampoix que peuvent partir les revanches du travail et de l'honneur. Les titres de l'emprunt de guerre de 1872 doivent être recherchés par les Français de toutes les conditions et de toutes les opinions comme de vrais titres de famille que chacun garde et transmet, non sans fierté, à ses héritiers.

Léopold de Gaillard.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

PENSIONS CIVILES, CAISSES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES SUR LA VIE, par M. ADOLPHE TARDIF, docteur en droit. — In-8°, Paris, Henri Plon, éditeur.

M. Tardif examine dans cet écrit une question économique et financière, qui intéresse au même degré l'État et la nombreuse armée des employés civils. On sait que, pour assurer à cette classe de fonctionnaires des moyens d'existence au moment de leur retraite, le gouvernement fait, chaque mois, des retenues sur leurs appointements. Or ces retenues ont l'inconvénient d'être onéreuses à la fois pour le Trésor et pour ceux aux dépens desquels elles s'opèrent. A ce système, dont les résultats sont si opposés au but qu'on avait cru atteindre en l'établissant, l'auteur propose d'en substituer un autre, qui aurait un effet tout différent, celui d'alléger les charges publiques sans compromettre l'avenir des employés; c'est celui des grandes compagnies industrielles et financières de l'Angleterre. Il s'est attaché à démontrer qu'en empruntant à ces établissements leurs procédés ingénieux et éprouvés par une longue expérience, on pourrait arriver à dégager le budget d'une dette qui, sur ce chapitre, s'élève déjà à la somme de *quinze millions*, et à améliorer considérablement la condition des retraités. Ce mémoire, fort bien fait et fort curieux, vient on ne saurait plus à propos si, comme on l'assure, l'Assemblée nationale doit s'occuper de ce sujet. Il mérite, en tout cas, d'être sérieusement étudié.

LA PROVIDENCE ET LES CHATIMENTS DE LA FRANCE, Études de philosophie religieuse sur le temps présent, par le R. P. TOULEMONT, de la Compagnie de Jésus. — 1 vol. in-12, Albanel éditeur.

Rien n'était plus fait pour rappeler l'idée de la Providence que les événements terribles qui viennent de se passer chez nous. Bien aveugles seraient ceux qui n'y verraient pas la main qui châtie pour ramener, et abaisse pour élever. C'est à la montrer, cette main d'en haut, aux esprits obscurcis par les fausses doctrines, ou accablés par le poids des revers, que le P. Toulemont a consacré le beau livre que nous annonçons. Il y a là une éloquente exposition et une saisissante preuve du dogme de l'intervention divine dans le gouvernement de ce monde. Ce n'est pas une dissertation aride, à la façon de l'école, mais un traité jeté dans le large moule des saints Pères, où le charme de la diction se joint à la rigueur du raisonnement. Après avoir établi, contre les déistes et les positivistes de tous les degrés, l'existence de la Providence dans la nature matérielle ainsi que dans la nature morale, l'auteur démontre, contre M. Jules Simon, par le fait général de la prière et le développement de l'histoire, qu'il y a une Providence spéciale, modératrice suprême de tous les événements, et qui fait servir à l'accomplissement de ses desseins les libres déterminations de l'homme. Appliquant ensuite ces idées générales aux événements qui viennent de se passer et dont l'émotion dure encore, le P. Toulemont y fait saisir et suivre la trace du doigt de Dieu. Qu'il faille y voir un châtiment, cela ne fait pas doute, et les causes de ce châtiment ne sont pas difficiles à trouver. Mais pourquoi Dieu nous l'a-t-il envoyé? Pour nous purifier, nous guérir, et nous rendre dignes de la tâche qu'il nous destine. Car l'auteur persiste à croire à notre mission, et fait bon marché de ce lieu commun qu'on appelle « la décadence des races latines. » C'est donc une lecture salubre et fortifiante, que celle de ce livre. Nous ne saurions trop le recommander aux hommes comme il en est tant parmi

les honnêtes gens, qui se sentent pris de défaillance, et craignent que notre rôle ne soit fini.

Dieu et l'ouvrier, par M. de Plasman. — 1 vol. in-12, Douniol éditeur.

Cet excellent petit livre est la réimpression, sous un autre titre, d'un traité populaire de l'existence de Dieu, qui a été très-lu dans le monde auquel il était destiné, et qu'on ne trouve plus aujourd'hui. C'est le *Traité* de Fénelon, mis à la portée des lecteurs qui n'ont pas d'aptitude pour la métaphysique, — non qu'il en soit une réduction dans la forme, mais parce qu'il en offre la substance, et en a généralement la solidité et la grâce. L'auteur s'appuie principalement, comme il convenait, sur les arguments de l'ordre physique, aussi probants et plus sensibles que les arguments abstraits. Il donne, avec raison, une place relativement grande à la réfutation des objections contre l'existence de Dieu ou de ses rapports avec nous. Il va au-devant des plaintes que forment trop souvent les esprits peu exercés à la réflexion contre les inconvénients ou les contradictions apparentes des œuvres de la création, et en fait ressortir l'harmonie cachée et la sagesse incomprise. Un petit appendice sur l'immortalité de l'âme, où M. de Plasman est naturellement amené à parler du magnétisme, de la métempsycose et de certaines rêveries qui ont cours dans les masses, termine ce volume, un des plus utiles à répandre aujourd'hui, et des plus propres à combattre dans les esprits droits et honnêtes l'effet des publications économiques que l'irréligion multiplie sous tant de formes.

Il y a six ans, l'Académie des inscriptions décernait un de ses grands prix au manuscrit d'un *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde*, par M. François Lenormant, œuvre capitale, dans laquelle, pour la première fois, était embrassée d'une vue d'ensemble la science de la paléographie comparative. C'est le livre dont le jeune orientaliste vient de commencer la publication vivement attendue. Et il le présente, au public, soigneusement revu, augmenté de recherches nouvelles, en un mot, très-amélioré.

L'ouvrage complet formera cinq volumes grand in-8°, avec plus de 125 planches, et contiendra la collection la plus complète d'alphabets de tous les temps et de tous les pays qui ait jusqu'à présent été rassemblée. Ce sera l'histoire générale de l'écriture alphabétique ramenée à l'origine commune de l'invention des Phéniciens.

La partie de cet ouvrage, qui vient de paraître chez *Maisonneuve*, éditeur, quai Voltaire, est seulement la première moitié du premier volume, dont on annonce la seconde partie pour la fin de l'année. Nous tenons à y signaler une introduction d'un très-grand intérêt sur les origines de l'écriture, où l'auteur passe successivement en revue et étudie, dans leur mécanisme et leur génie, tous les systèmes graphiques des peuples primitifs, pictographie des sauvages, hiéroglyphes égyptiens, cunéiformes de Babylone et de Ninive, caractères chinois, hiéroglyphes du Mexique et du Yucatan. Il y montre par quels progrès successifs l'écriture, d'abord figurative, s'est élevée graduellement jusqu'à la conception de l'alphabet et à sa réalisation.

On salue avec plaisir l'apparition de travaux de cette valeur dans notre pays. Ils maintiennent la science française au moins au niveau de la science allemande, et montrent que, malgré tous nos désastres, la tradition de la grande culture intellectuelle reste debout en France.

Pour les articles non signés : A. LEROUX.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

ATLAS DE LA FRANCE
DE L'ALGÉRIE ET DES COLONIES
Par Adolphe JOANNE

2e édition, revue et augmentée.

Un volume in-folio cartonné, contenant 95 cartes imprimées en quatre couleurs (1 carte générale de la France, 89 cartes départementales, 1 carte de l'Algérie et 4 cartes des colonies) et 94 notices géographiques et statistiques. Richement cartonné. . . 40 fr.

GÉOGRAPHIES DÉPARTEMENTALES
Par Adolphe JOANNE

Vol. in-18 jésus cartonnés, avec gravures et une carte coloriée. — Chaque vol. 1 fr. 50

Volumes déjà publiés : Charente (28 gravures, 1 carte). — Charente-Inférieure (31 gravures, 1 carte). — Côte-d'Or (43 gravures, 1 carte). — Gironde (40 gravures, 1 carte). — Indre-et-Loire (35 gravures, 1 carte) — Landes (16 gravures, 1 carte). — Loir-et-Cher (27 gravures. 1 carte). — Loiret (30 gravures, 1 carte). — Meurthe (31 gravures, 1 carte). — Rhône (33 gravures, 1 carte). — Seine-et-Oise (33 gravures, 1 carte). — Seine-et-Marne (32 gravures, 1 carte). — Somme (27 gravures, 1 carte). — Bouches-du-Rhône (58 gravures, 1 carte). — Isère (17 gravures, 1 carte).

En préparation : Aisne, Doubs, Gard, Nord, Pas-de-Calais.

GUIDES DIAMANT
Jolis volumes in-32 jésus, élégamment cartonnés en percaline gaufrée, avec cartes, plans, vignettes.

FRANCE

France, par A. Joanne (8 cartes). . . 4 50
Paris-Diamant, par A. Joanne (127 gravures, 1 plan). . . . . 2 »
Le même, en anglais, — en allemand, — en espagnol, par le même. Chaque volume. 2 50
Normandie, par le même (4 pl., 1 cart.). 3 »
Bretagne, — (1 cart., 5 pl.). 3 »
Pyrénées, — (6 cartes). . . 3 »
Vosges et Ardennes, par le même (4 c.). 3 »
Dauphiné et Savoie, — (70 gravures, 8 cartes). . . . . 5 »
Bordeaux, Arcachon, Royan, par le même (20 gravures et 3 cartes). . . . 2 50
Trouville et les bains de mer du Calvados, par le même (12 gr., 4 cart.). 2 50
Dieppe et le Tréport, par le même (12 gravures, 1 carte). 2 50
Le Havre, Etretat, Fécamp, par le même. 2 50
Lyon et ses environs, par le même. . . 2 50
Marseille et ses environs, par A. Saurel (28 grav., 1 carte et 2 plans). . 3 »
Vichy, par L. Piesse (47 gr., 1 c., 1 pl.). 2 50
Le Mont Dore, par le même (2 cart., 1 plan, 50 gravures) 2 50
Biarritz et autour de Biarritz, par G. de Lavigne (6 gravures, 1 carte). . . 2 50
Hyères et Toulon, par A. Joanne (14 gravures et 1 carte). 1 50
Nice, Cannes, Monaco, Menton, par Elisée Reclus (30 grav. et 3 cart.). . 2 50

ÉTRANGER

Bade et la Forêt Noire, par Adolphe Joanne (32 gravures, 4 cartes). . . . 2 50
Baden ant the Black Forest, par A. Joanne (32 gravures, 4 cartes). . . . 2 50
Belgique et Hollande, par A. J. du Pays (2 cartes, 13 planches). . . . . . . 5 »
Espagne et Portugal, par G. de Lavigne (1 carte, 4 plans). . . . . 5 »
Italie et Sicile, par A. J. du Pays (10 cartes et plans.). . . . . 3 »
Rome, par A. J. du Pays, avec grand plan de Rome (14 pl., 2 c. et 49 gr.). . 5 »
Spa et ses environs, par Adolphe Joanne (1 carte). 2 50
Suisse, par Adolple et Paul Joanne (11 cartes). . . . . 3 »

GUIDES DIAMANT DE LA CONVERSATION
Chaque volume contient une Grammaire et un Vocabulaire.

Français-Anglais, par A. Leroy et Barbier. . . . . 2 »
Français-Allemand, par A. Leroy et Rœmermann. . . . . 2 »
Français-Italien, par A. Leroy et Sampieri. . . . . 2 »
Français-Espagnol, par A. Leroy et Hernandez. . . . . 2 »

En vente chez tous les libraires et dans les gares des chemins de fer.

METZ ET LA LORRAINE

DEPUIS LA PAIX

I

LES PREMIERS TEMPS.

En essayant d'indiquer à grands traits la situation que la conquête a faite à notre malheureuse province, je respecte assez les lecteurs du *Correspondant* pour être certain qu'ils sont soucieux avant tout de la vérité. Je croirais entacher la dignité de notre malheur et affaiblir même le sentiment de sympathie qui lui est dû, si je n'écartais de ce modeste travail tout ce qui pourrait ressembler à la fantaisie ou à l'exagération; en restant dans la réalité des choses j'aurai laissé encore une assez large place à la compatissance. Donc pas de parti pris et de réclamation dans les lignes que je tracerai comme un chapitre d'histoire contemporaine : nous avons tous assez souffert depuis l'entrée des Prussiens dans nos murs pour que la modération et la réserve dans l'expression de nos plaintes ne risquent pas de passer pour de la résignation.

Pour faire bien apprécier l'étendue de notre infortune, il faut protester d'abord contre un préjugé d'après lequel la cité messine serait dans une certaine mesure tudesque par l'origine, les traditions et la langue. C'est le contraire qui est rigoureusement vrai. Metz tient par les entrailles à la civilisation française, au génie français. L'Allemagne la revendique, je le sais, comme un pays d'Empire restitué à la mère patrie après lui avoir été enlevée par la conquête. Sans approfondir nos origines, ce qui me mènerait beaucoup trop loin, je rappellerai seulement que si, après Charlemagne, la ville de Metz a appartenu tour à tour à la branche française et à la branche germanique des successeurs du grand empereur; que si, finalement, et à

la suite de longues compétitions, elle a été rattachée pendant cinq siècles environ au saint-empire, c'est à titre de ville libre qu'elle a accepté ou subi sa suzeraineté. Ce lien était si peu consistant et les franchises de la cité étaient telles, que le suzerain, lui-même, ne pouvait franchir ses portes qu'en accédant aux humiliantes précautions qu'une défiance ombrageuse, mais maîtresse de ses actes, dictait aux magistrats de la république. Tout était réglé à l'avance, jusqu'au nombre fort restreint des chevaliers et des suivants qui devaient accompagner l'Empereur.

Mais ce qu'il faut surtout noter, c'est que l'idiome allemand n'a jamais été la langue du pays messin ; on peut consulter nos annales, on n'y trouvera pas un acte de l'autorité publique rédigé autrement qu'en français, qui a toujours été le langage usuel ; notre patois messin n'est pas autre chose qu'une ramification de la langue romane. Dès le commencement du treizième siècle, Gauthier de Metz écrivait son *Image du monde ;* Osmont, poëte messin, était le contemporain de Gauthier ; le poëme de Garin le Loherain a été composé en partie à Metz. Tous ces documents de vieille littérature ont été écrits dans le français du temps. En 1870, non-seulement la langue allemande n'était pas usitée ici, mais elle n'était connue que d'un petit nombre de polyglottes, comme il s'en trouve dans toutes les grandes villes. Il y a quelque chose de plus : Metz faisait même exception aux villes frontières qui, ordinairement, parlent avec aisance l'idiome de la contrée voisine. A Boulogne-sur-Mer, on parle couramment anglais ; à Bayonne, on parle espagnol ; à Nice, on parle italien. Ici, rien de pareil, il n'y avait dans notre ville qu'un nom de rue qui rappelât l'Allemagne, c'est la rue dite des Allemands !

Et c'est Metz, cette ville si foncièrement, si absolument française, que la politique allemande transforme en un foyer de traditions germaniques pour faire croire que sa conquête se justifie pas la force du droit comme par le droit de la force !...

Le 29 octobre 1870 sera la date funèbre de nos annales ; encore à l'heure actuelle, le cœur le plus ferme ne peut l'évoquer sans une sorte d'horreur. Tout a contribué à rendre impérissable le souvenir de ce jour néfaste où tout s'écroulait autour de nous. Le tableau de nos rues et de nos places était indescriptible, une horde de trafiquants étrangers les avait entièrement envahies et en avait fait un marché grouillant et empesté. Des groupes faméliques de soldats français étaient au premier rang des acheteurs et le cœur se serrait à les voir côte à côte avec leurs vainqueurs, pantalons rouges et casaques grises, pataugeant pêle-mêle dans un gâchis boueux que la cité n'avait jamais connu, car les sévices de l'atmosphère semblaient faire cortége à notre désastre. Une pluie torrentielle, implacable, tombait

sans relâche depuis plus d'une semaine et s'épanchait ce jour-là avec un redoublement d'intensité; comme si le ciel s'apitoyait sur notre sort et versait sur lui toutes ses larmes.

L'impression la plus nette qui me soit restée de cette journée, c'est le désespoir amer d'être devenus la proie de l'ennemi sans que nous ayons même eu la consolation de défendre nos foyers. Je puis certifier que la tonique générale se confondait dans un sentiment d'humiliation dont l'énergie ne saurait se décrire. On avait une sorte de regret du bruit des détonations qui nous torturait tant pendant le blocus, car c'était l'écho de la lutte, et la lutte, c'était encore l'espoir. Le silence relatif était un supplice; on avait la nostalgie du canon, et à ces douleurs intimes se joignait un sentiment d'envie : nous jalousions la résistance de nos frères de Strasbourg tombés dans le sang et les ruines; à part un petit nombre d'âmes accessibles à la peur et redoutant l'épreuve, nous nous en voulions d'être encore tous vivants et beaucoup se surprenaient à jeter un regard de haine et de mépris sur nos monuments et nos maisons, que pas un trou de balle, pas une atteinte d'obus n'avait entamés et comme rachetés. On leur reprochait d'être encore debout et intacts; en un mot, la honte d'une défaite sans combat, d'une chute sans victime expiatoire, c'est le sentiment qui dominait et brisait les cœurs.

L'entrée des Prussiens à Metz ne fut marquée par aucun excès; une proclamation menaçante du général Kameke, qui, quelques semaines plus tard, bombardait sans pitié Thionville, put seule donner quelques appréhensions aux habitants; elle leur enseignait, dans un français tudesque à peine intelligible, de livrer leurs armes dans la journée sous peine de mort. Mais beaucoup de nos concitoyens n'en tinrent compte et ne s'en trouvèrent pas plus mal, aucune perquisition n'eut lieu. Mais l'épreuve cruelle fut de loger et d'héberger la nuée de vainqueurs qui nous arrivaient. Quelques-uns s'installèrent insolemment dans les appartements réservés des maîtres, reléguant ceux-ci dans les combles ou les antichambres; mais les violences furent exceptionnelles : toutes les écuries, disponibles ou non, furent réquisitionnées; s'il s'y trouvait des chevaux, les Allemands les chassaient dans la rue et tout était dit. Cette phase d'occupation effective de nos demeures dura quelques mois et ne donna lieu, d'ailleurs, à aucun conflit sérieux; la municipalité prit bientôt à sa charge la nourriture des officiers, puis les casernes furent remises en état et occupées par les Allemands. Bref, depuis le 1er octobre 1871, les citoyens sont redevenus maîtres chez eux.

Si les propriétaires n'ont eu à souffrir que de la présence, à leur foyer, d'hôtes importuns et souvent exigeants, dont le moindre incon-

vénient était de nous rappeler à toute heure du jour, par une image vivante, la réalité de notre chute, certains épisodes extérieurs ont assez témoigné, dans les premiers temps de l'occupation, des sentiments de haine qu'inspiraient aux Messins la vue et l'outrecuidance des étrangers. Il est certain que beaucoup de soldats allemands ont disparu de leurs corps et que, si quelques-uns ont été retrouvés portant les traces de blessures mortelles, il en est d'autres dont les flots de la Moselle ont seuls connu le triste sort. L'avant-dernier hiver, en plein jour, un cabaretier de la rue de la Chèvre, nommé d'Huy, dans un accès de rage, a tiré, sans l'atteindre, sur une patrouille prussienne. Sa maison aussitôt envahie par les soldats fut à peu près mise à sac; lui-même saisi, lardé de coups de baïonnettes et traîné sanglant et hurlant par les rues jusqu'à la prison, où il expira le lendemain. Je ne cite pas ces attentats pour les glorifier, car le guet-apens organisé, le meurtre isolé d'un ennemi, sont des crimes en dehors d'une lutte régulière; mais je les rapporte en historiographe.

J'ajoute que les Allemands se sont aussi rendus coupables d'assez nombreux faits d'agression. Tous les journaux ont parlé de l'épisode sanglant qui a eu le bassin intérieur de la Moselle et la rue de la Haie pour théâtre. Sous le prétexte le plus futile, trois Prussiens ont, au printemps de 1871, cherché querelle au sieur Berque, loueur de bateaux, frappé mortellement l'un de ses parents, et, appelant à eux leurs camarades qui se trouvaient dans les environs, ont envahi une maison voisine où s'était réfugiée l'une de leurs victimes. Là, ils ont commis les plus regrettables excès, allant jusqu'à insulter et maltraiter une femme. Plusieurs fois, dans la rue, des passants souvent inoffensifs, quelquefois, il faut le dire, ayant une attitude provocante, ont été frappés. Un ou deux ont succombé. On comprend que cet échange de violences n'était pas fait pour amener, entre les vainqueurs et les vaincus, non un rapprochement à jamais impossible, mais une sorte d'apaisement et de trêve. Aussi, pendant la première année de l'occupation, ce que je pourrais appeler l'exécration militante entre le soldat et l'habitant s'est maintenue à un redoutable diapason. Je n'en donnerai qu'un exemple, mais il fait frissonner.

Un soldat allemand conduisait, dans la basse Moselle, au polygone Chambière, quatre chevaux à l'abreuvoir. Il ne connaissait pas la rivière, dont le courant et la profondeur sont perfides en cet endroit. Il fut entraîné, perdit pied et disparut en criant à l'aide. C'était en plein jour. Il y avait cinquante personnes, peut-être, et parmi elles, des mariniers, sur les deux rives. Pas une ne songea à secourir le malheureux qui se noyait. Mais beaucoup s'employèrent à sauver les chevaux. Et un mot crié d'un bord du fleuve

à l'autre résuma les impressions de tous : C'en est un de moins!

J'arrivais sur les lieux; j'entendis le mot atroce. Le noyé était déjà loin, roulé sur les herbes et les galets de la Moselle.

Tels sont les abominables sentiments que dégagent le fait de la conquête et l'abus de la force!

Cette période aiguë est passée. Si des conflits remplissent encore de temps en temps nos rues de clameurs et parfois les ensanglantent, c'est que les Prussiens et les Bavarois, ces frères ennemis, se sont pris de querelle après boire; mais dans la population, l'émigration vers la France a éloigné les têtes les plus chaudes, et un calme extérieur a succédé aux premiers élans du désespoir. La répulsion pour l'étranger est toujours aussi vive parmi les rares demeurants de la cité, mais elle a des aspects moins terribles, sans être, au fond, moins irréconciliable.

II

L'ATTITUDE DE LA POPULATION.

Elle offre naturellement des différences assez notables entre les villes et les campagnes. Portant partout l'empreinte de la répulsion qu'inspire l'étranger, on peut établir, en thèse générale, que le sentiment intime des habitants et ses témoignages extérieurs se produisent en raison directe du chiffre de la population. Les grands centres, où la pensée se communique et s'exalte en se propageant, sont un foyer permanent où se retrempe le patriotisme, d'où se dégage une notion plus élevée, des droits, des devoirs et des responsabilités. Je crois pouvoir dire que nos cités, grandes et petites, en présence de leurs dominateurs, ont une attitude qu'il serait difficile d'imaginer plus honorable et plus conforme à la vraie dignité. La protestation éclate, dans tous les rapports entre gouvernants et gouvernés, et, on peut le dire, dans tous les actes de la vie extérieure, d'autant plus ferme, énergique et indéniable qu'elle n'est ni bruyante, ni affectée. C'est une résistance d'inertie contre laquelle rien ne peut mordre et que rien ne peut entamer; c'est une belle et bonne haine bien profonde et bien sûre d'elle-même, qui s'épanche au dehors par des signes évidents et pourtant presque toujours intangibles. Les Allemands ont la conscience de cette disposition générale des esprits et ceux qui ont du cœur ne peuvent s'empêcher de l'admirer et de le dire. Mais elle les trouble, elle les glace, elle leur inspire un sentiment de malaise qui leur fait

bientôt prendre en dégoût le séjour des pays annexés. C'est un fait bien connu ici que les militaires, les officiers surtout, après quelques semaines de garnison, n'ont qu'un vœu et n'expriment qu'un désir, c'est de quitter un milieu si moralement inhospitalier et d'en retrouver un autre plus sympathique. La retraite de nos trois premiers préfets n'a pas eu d'autre cause, et l'on parle déjà du départ du quatrième. Le sentiment du vide qui se fait autour d'eux et qui ne tarde pas à les pénétrer devient un supplice auquel ils veulent à tout prix se soustraire. Et je comprends à merveille l'âpreté et l'amertume de cette lutte contre un ennemi insaisissable, ayant l'apparence de la soumission et la réalité de la révolte, dont le sourire distille le dédain, dont le silence surtout est hostile.

Dès qu'un établissement public de haute volée ou de bas étage, restaurant, café, cabaret, est adopté ou seulement fréquenté avec quelque suite par les officiers et les soldats ou par les représentants de la colonie allemande, il est aussitôt déserté par l'élément français. Ce dont on se garde le plus, c'est de tout contact avec les étrangers, et cela tout naturellement, comme d'instinct, comme un détail de la vie courante. Dans les rapports forcés avec eux, il semble qu'on calcule le nombre de paroles strictement nécessaires. — Quand les Français causent avec nous, disait dernièrement un bureaucrate, ils ont toujours un œil sur la porte et le pied levé pour la franchir! Ce n'est peut-être pas le texte précis, mais c'est le sens exact de la remarque de ce fonctionnaire, à qui on ne peut refuser le don de l'observation.

Les Messins se sont absolument interdit de prendre part à toute fête mondaine, à toute réjouissance extérieure. Rien de plus caractéristique que la célébration, à Metz, de l'anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume. Ce jour-là, pas un Français n'a quitté sa demeure. On craignait, en se montrant dans les rues, de paraître s'associer à la joie officielle, ou seulement d'y prendre une part quelconque, fût-ce celle de la curiosité. Cette préoccupation était telle, qu'un grand nombre d'ouvriers des deux sexes avaient apporté leur dîner à l'atelier pour ne pas figurer sur la place publique à l'heure de midi. Ce détail topique est de la plus rigoureuse authenticité.

Les habitants de Metz ont, de tout temps, beaucoup aimé le théâtre. Ils lui consacraient, jadis, une subvention de près de cinquante mille francs, somme très-importante pour la modestie du budget municipal, qui n'atteignait pas un million. C'est une des rares villes de troisième ordre dont le programme artistique comprenait le grand opéra, outre les genres secondaires. Eh bien, l'hiver dernier, l'autorité a fait donner, à grands frais, sur notre

scène, une série de représentations par une troupe italienne d'un ordre distingué, et pas un Messin, pas un, n'y a assisté. Le mélomane qui se serait risqué, par pur amour de l'art, à franchir le seuil du théâtre, c'est-à-dire à rompre le deuil national, eût été mis au ban de la société messine. Je rapporte ces petits faits parce que si chacun d'eux, pris en particulier, n'a que peu d'importance, réunis en faisceau ils constituent une situation d'ensemble.

Si la physionomie de la ville chef-lieu est si franchement patriotique, tout en l'étant discrètement, les cités de second ordre n'ont absolument rien à lui envier sous ce rapport. Je puis même ajouter que s'il y a une nuance, dans cette communauté de sentiments, elle est à l'avantage des moyens centres de population. Et cette différence tient à cette cause profonde et généralement observée, que dans tout pays, l'instinct et l'amour de la patrie sont moins développés et moins vifs au centre qu'aux extrémités. En dehors de Metz, les villes annexées de l'ancienne Moselle appartiennent toutes à la Lorraine dite allemande. Sarreguemines, Forbach, Saint-Avold, Boulay, parlent presque exclusivement allemand. Il y a moins de trente ans, cet idiome était usuel à Thionville même, et à ses portes, à l'heure actuelle, il l'est encore dans nos villages.

Bien que l'ancienne limite de la France et de la Prusse soit vers l'est une ligne idéale et n'ait pas même été déterminée partout par le cours de la Sarre, les rapports de voisinage entre Allemands et Français ont toujours manqué d'entrain et de cordialité. L'antagonisme était de tous les jours et se produisait sous toutes les formes. Cinq ou six kilomètres à peine séparent topographiquement Sarrebrück de Forbach, moralement et politiquement, ces deux villes sont à l'antipode l'une de l'autre. Il n'y a pas, en Poméranie, de ville plus énergiquement prussienne par les goûts, les habitudes et les passions nationales que Sarrebrück; il n'en est pas de plus française par le génie et le patriotisme que Forbach, ou du moins l'ancien Forbach, car aujourd'hui il est, dans une large mesure, dépeuplé de Français. La déclaration de guerre n'a donc que fait passer à l'état militant une antipathie séculaire.

Les populations des campagnes annexées partagent les sentiments des petites villes. S'ils paraissent moins expansifs, ils n'y sont sont guère moins profonds. Et cela est vrai à un haut degré pour les Lorrains, qui parlent l'idiome ou plutôt le patois allemand; c'est vrai pour les bords de la Sarre comme pour les rives de la Moselle. De telle sorte qu'on peut établir en principe que l'affection pour l'ancienne patrie et la haine des étrangers atteignent leur plus haut point d'intensité sur la zone formant autrefois limite

avec l'Allemagne, et vont en s'affaiblissant, ou du moins en changeant de caractère, à mesure qu'on s'en éloigne. Et cette loi bizarre, mais généreuse dans son étrangeté, dont il est facile de constater la réalité en parcourant le pays, se prouve mathématiquement par la comparaison du chiffre des départs, qui suit une échelle ascendante ou descendante, selon qu'on se rapproche ou qu'on s'éloigne de l'ancienne frontière. Car le mouvement d'émigration est incontestablement le *criterium* de la répulsion des habitants pour le régime nouveau.

Le résultat logique de ces données nous désigne les campagnes de langue française comme plus tièdes dans leurs regrets, ou du moins plus concentrées dans une sorte d'apathie extérieure, mais à la condition de ne pas forcer la conséquence et de la restreindre à de justes limites. Il faut, du reste, tenir grand compte du caractère de nos paysans français, si soumis à la loi du travail, mais, par cela même, si soucieux des intérêts matériels et des jouissances de la propriété. Ils sont peu accessibles à un idéal, sous quelque forme qu'il s'offre à eux. C'est dans une gamme toute matérielle qu'ils conçoivent la notion même du patriotisme. Ce qui le constitue en grande partie pour eux, c'est le lien natal, non l'idée abstraite d'une solidarité étendue, ce sont les conditions de leur bien-être relatif, c'est la plus ou moins grande facilité de la vie, caractérisée par la rémunération des sueurs et la vente avantageuse.

Quelques esprits s'étonneront, peut-être, de cette ligne de démarcation indiquée entre habitants d'un même pays, entre localités voisines et devant avoir de proche en proche des rapports de tous les jours. La vérité est que les rapports sont moins nombreux et moins actifs qu'on pourrait le supposer, et que, sur bien des points, ils n'ont fondu ni les aptitudes, ni les caractères, ni surtout le langage. Il faut savoir qu'au delà de vingt-cinq à trente kilomètres au plus de Metz et vers le nord-est, l'est et le sud, commence la région de langue allemande, et que la limite n'est ni vague, ni arbitraire, mais accusée par le changement complet de l'idiome. Tel village où le patois français seul est connu et parlé est à peine distant de quelques kilomètres d'une commune où l'allemand seul est en usage. Les habitants sont rares qui peuvent parler indifféremment les deux langues. Mais voici un aperçu qui, mieux que toutes les affirmations caractérisera les tendances des Lorrains allemands. Sous le régime français, nos fonctionnaires luttaient péniblement pour faire adopter à ces populations l'idiome national. Elles mettaient une sorte d'orgueil et un entêtement très-carré, c'est-à-dire très-germanique, à s'en tenir à la langue natale. Aujourd'hui, l'émulation s'est absolument retournée. Les enfants tiennent à honneur de ne plus s'expri-

mer que dans la langue de la patrie perdue. Ce que n'avaient pu faire le zèle de nos préfets et la propagande de notre Université, une impulsion vraiment touchante de patriotisme l'accomplit. Ce progrès très-inattendu, je l'ai constaté moi-même avec un étonnement ému.

La partie française soumise à l'annexion est beaucoup moins importante comme étendue et comme population que la partie allemande qui a subi le même sort. La première comprend, dans l'ancienne Moselle, l'arrondissement de Metz, la seconde les deux arrondissements de Sarreguemines et de Thionville et quelques cantons enlevés à la Meurthe. Et, chose étrange ! c'est la zone française englobée à l'ouest et au nord, et qui a été le théâtre des deux grandes batailles de Bezonville et de Saint-Privat ; c'est le lambeau de terre situé sur la rive gauche de la Moselle, et le plus voisin de notre pauvre et chère France qui montre les dispositions les moins hostiles au nouvel ordre de choses. Mais, cet état d'affaissement tout local tient à des causes spéciales que j'indiquerai en parlant des indemnités.

Ces informations seraient incomplètes si, en marquant la tonique morale des esprits dans notre malheureuse Lorraine, je ne signalais le grand et bel exemple donné par les fonctionnaires de toutes les catégories. Pas un seul magistrat de l'ordre judiciaire, pas un seul titulaire des administrations de l'État n'a manqué à ses devoirs envers la patrie en acceptant l'investiture du vainqueur. Je me trompe cependant : un jeune garde général des forêts s'est fait volontairement renégat, avec cette circonstance aggravante que, déjà replacé dans un poste du midi de la France, il a réclamé la nationalité allemande et l'équivalent de sa position. Un vieux juge de Vic, en dehors de l'ancienne Moselle, par conséquent, s'est aussi résigné a prêter le serment d'obligeance à l'empire d'Allemagne pour devenir juge de paix. Mais je crois être certain que ces deux exceptions, qui confirment la règle, sont seules venues affliger notre patriotisme.

III

LA POLITIQUE PRUSSIENNE EN LORRAINE

Elle n'affecte nullement, sauf certaines exceptions, des allures dictatoriales et excessives. Les fonctionnaires allemands chargés de l'appliquer ne procèdent que très-rarement par la voie de l'intimidation. Ils mettent une sorte de coquetterie à ne jamais décider les questions par le *sic volo, sic jubeo*. Bien que, politiquement, notre situation soit la pure dictature, c'est la loi qu'ils

invoquent, et la plupart du temps la loi française. Quand, dans un litige quelconque, ou bien pour l'accomplissement d'une formalité, on demande l'avis ou l'on provoque la décis on d'un représentant de l'administration, il ne manque jamais de s'informer au préalable de ce qui eût été fait, en pareille occurrence, sous le régime français. Quand on lui prouve que la solution était déterminée par un texte positif, il en accepte généralement la teneur et la conséquence. Dans les cas douteux, il s'en réfère même volontiers à l'autorité des précédents, pourvu qu'on lui en fournisse la justification. En un mot, dans les provinces annexées, la loi française est restée en vigueur et elle est appliquée, à moins qu'elle ne vienne se heurter contre des dispositions nouvelles qui l'abrogent expressément, ce qui n'arrive guère qu'en matière fiscale et de police, car on comprend que, sur ce terrain, le pouvoir dictatorial reprenne ses droits.

Les instructions données d'en haut tendent évidemment plus à ménager la population qu'à l'exaspérer par des mesures acerbes. L'empreinte de cette politique de modération relative se reconnaît dans tous les actes de l'autorité, surtout de l'autorité supérieure. Elle s'affaiblit, sans jamais entièrement disparaître à mesure qu'on descend les degrés de la filière administrative. Sur les échelons inférieurs on peut la suivre encore, offrant même parfois des aspects comiques, par le contraste des rugosités et des haines tudesques aux prises avec la consigne qui ordonne le tempérament et la douceur. Très-souvent, la résistance des autorités municipales autonomes, même la résistance d'un simple particulier à des prétentions excessives ou fondées sur une interprétation légale erronée, coupe court aux revendications injustes. C'est ainsi qu'à Metz l'autorité militaire intima, un beau matin, au curé de la paroisse du Fort-Moselle l'ordre de quitter son presbytère dont l'Etat se prétendait propriétaire. Le cas était tout au moins douteux, et il faut convenir que certains précédents, dans le détail desquels il est absolument inutile d'entrer, donnaient une apparence de droit à la réclamation. Mais le conseil municipal intervint, revendiquant à son tour la propriété de l'immeuble. Le gouvernement de la place n'en tint compte et ordonna la prise de possession. L'édilité riposta sans hésiter par une assignation en bonne et due forme devant la justice. Le lendemain elle recevait de qui de droit l'avis que pour le moment les choses en resteraient là. Les vainqueurs de Sedan reculaient devant un procès. Cette sainte horreur du papier timbré prouve, du moins, que leur grand sabre hésite à trancher les nœuds gordiens.

Une autre fois, un architecte allemand, suivi de plusieurs acolytes, gravit la spirale de pierre qui mène à la haute tour de notre cathédrale. Il venait procéder à la substitution du drapeau allemand

au drapeau français, visible encore à l'extrémité de la flèche. Mais, sur la première plate-forme, il rencontre le guetteur-sonneur qui lui interdit tout net l'accès des derniers degrés qui y conduisent. L'Allemand se retire sans employer la force, ce qui lui eût été facile. Le maire de Metz approuva le modeste fonctionnaire qui avait si bien défendu les franchises communales. La cathédrale, en effet, est un édifice essentiellement municipal dont l'édilité a la police. Au fond, la question était de pure forme. Le préfet devait demander au maire l'autorisation de procéder au changement du drapeau, mesure toute politique à laquelle l'autorité urbaine ne pouvait s'opposer! Mais cette résistance respectée est la preuve que le vainqueur n'entend pas s'arroger un pouvoir illimité. Je pourrais citer bien d'autres cas où l'opposition du conseil municipal à certains empiétements, ou ses réclamations portant sur divers objets d'intérêt public, ont eu plus ou moins gain de cause. Il est vrai que l'édilité actuelle est essentiellement messine, et que quand elle aura disparu, c'est l'inconnu que nous aborderons. Mais il s'agit de la situation actuelle, et non de l'avenir, qui sera ce qu'il plaira à Dieu.

La politique prussienne se pique donc d'administrer légalement, et le mot d'ordre qui a été donné à ses représentants dans les provinces conquises est d'irriter le moins possible les populations, et de les attirer au régime nouveau. L'attitude des préfets a surtout été conforme à ces données. Le premier, qui est connu de tout Paris, M. le comte Henckel-Donnersmarck, arrivé dans les premiers fourgons prussiens, n'a pas un seul instant affecté les allures d'un maître impérieux. Son autorité, en s'affermissant, n'apparaissait que comme une traînée de miel, et il n'avait que de bonnes paroles pour ceux qui s'adressaient à lui. Mais il se faisait d'étranges illusions. Il croyait que tout le monde allait se précipiter dans ses bras grands ouverts. On lui a entendu dire qu'en cas de plébiscite pour la nationalité, il se faisait fort, dans un an, d'avoir, non dans les villes peut-être, mais dans les campagnes, une majorité favorable à l'Allemagne. Mais il s'aperçut que ses avances étaient des frais perdus, et il se dégoûta vite d'une situation qui l'écrasait de labeurs sans compensation. Il n'aspirait d'ailleurs qu'à reprendre ses habitudes de Parisien sybarite, et il désirait surtout la fin de la guerre, pour recommencer sa bonne vie de boulevard et de Champs-Élysées. Le dépit de voir la lutte se prolonger lui faisait dire parfois : « Vous autres Français, vous êtes fort spirituels, mais vous n'êtes pas pratiques. Les Allemauds, après Sedan, n'auraient pas manqué de faire la paix coûte que coûte,... ne fût-ce que pour pouvoir prendre leur revanche plus vite. »

Les successeurs de M. Henckel-Donnersmarck, M. de Kœnneritz,

de Gutschmidt et d'Eulembourg, personnages fort distingués assurément, et de la meilleure compagnie, se sont livrés aussi, avec plus de réserve et moins d'illusions, au travail ingrat de la conciliation. S'ils ont rencontré les mêmes déboires, ils ne se sont jamais départis de la ligne de modération et d'apaisement qui était au premier rang de leurs instructions; mais dans la pratique ils ont montré peut-être je ne sais quoi de découragé, de nonchalant et de dédaigneux.

Ce parti pris d'amadouer et de séduire plutôt que de terrifier, qui a si mal réussi jusqu'ici, se révèle dans une foule de directions et sous des aspects très-différents. Je parlerai surtout, comme offrant un intérêt supérieur, des rapports de l'administration allemande avec le clergé catholique et tout ce qui touche aux choses de la religion. C'est ici qu'apparaît la volonté très-arrêtée de s'attacher, même au prix d'une contradiction, les sympathies, tout au moins la neutralité, de la puissance spirituelle. J'ai lu souvent le récit de démêlés sérieux entre le gouvernement allemand et le clergé alsacien, et il n'est pas douteux que ces empiétements de l'autorité laïque n'aient touché à la persécution. Rien de pareil ici. Par en haut, nos prêtres sont plutôt protégés que molestés. Depuis quelques mois, il est vrai, cette situation s'est un peu modifiée. La déclaration de guerre de M. de Bismark au catholicisme a eu ici, mais par en bas, son contrecoup. Dans le monde rural des fonctionnaires allemands, loin des yeux de l'autorité centrale, les anciens égards, çà et là, ont fait place à des duretés, à des vexations envers les membres du clergé. On sent que la consigne s'est un peu relâchée. Mais à la préfecture les intentions sont toujours conciliantes. Je puis affirmer que dans certains conflits qui ont éclaté entre des curés et des maires libres-penseurs, ou simplement portés à s'exagérer leur pouvoir, le chef de l'administration a donné raison aux ecclésiastiques. Il est vrai que, dans les cas dont je parle, ces ecclésiastiques étaient loin d'avoir tort. Mais ce n'est pas seulement par l'absence de procédés hostiles, que la bienveillance calculée de l'administration s'affirme envers les représentants de tous les cultes, c'est par des avantages d'un ordre plus tangible. Les traitements vont être augmentés dans une proportion variant du quart au tiers[1]. C'est par la bourse, que la politique de M. de Bismark essaye de se rallier les éléments qu'il juge réfractaires à ses desseins. L'augmentation des émoluments et les

[1] Dans le projet de budget pour l'Alsace-Lorraine (année 1872) le traitement pour les curés de 1re classe, âgés de plus de 70 ans, est porté à 2,400 fr. au lieu de 1,600 fr.; au-dessous de 70 ans, 2,250 fr. au lieu de 1,500 fr. Curés de 2e classe, au-dessus de 70 ans, 1,800 fr. au lieu de 1,200; pour les desservants au-dessus de 60 ans, 1,350 fr. au lieu de 900. Pour les vicaires 600 fr. au lieu de 400. — Les chanoines capitulaires : 2,400 fr. au lieu de 1,600.

larges indemnités sont des atouts qu'elle croit utile de mettre dans son jeu. Il est peu supposable pourtant que ces largesses changeront l'esprit de nos presbytères. Le trait qui domine dans le clergé mosellais est un attachement très-sincère, et parfois très-exalté, à la patrie. Beaucoup de ses membres saisissent toutes les occasions pour laisser parler leur cœur, sûrs d'ailleurs de trouver de l'écho autour d'eux. Dans notre cathédrale même, sous les yeux de l'autorité, les vœux patriotiques se donnent librement carrière; les œuvres qui ont pour but le salut et la régénération de la France sont recommandées sans artifice de langage du haut de la chaire. Pendant dix-huit mois, la maison des révérends pères de la Compagnie de Jésus est restée en plein exercice et en grandissante prospérité. Elle a continué à élever imperturbablement des centaines de jeunes Français, préparant beaucoup d'entre eux à la réception aux écoles militaires d'où sortiront les héros de la future revanche. Mais, à moins d'une exception qui ne m'étonnerait pas d'ailleurs, cette tolérance semble devoir cesser[1]. Les révérends pères seront enveloppés dans la proscription qui frappe leur ordre en Allemagne,... et la fermeture de ce grand établissement sera une déchéance nouvelle pour notre malheureuse cité, dont les départs journaliers égrènent sans relâche la population. Mais ce n'est pas seulement à Metz que la politique, décidément affolée de M. de Bismark, commence à faire le désert autour d'elle!

Encore un mot sur ce qui concerne le clergé. Il a été dit et répété que le serment d'allégeance à l'empire d'Allemagne avait été demandé à l'évêque de Metz, et que, sur son refus, le traitement afférent à la dignité épiscopale qui avait été retiré. Tout cela est de pure invention; la situation de notre vénérable prélat reste entière, et aucune intimation ne lui a été faite.

En Alsace, les journaux religieux, ceux, du moins, qui sont publiés en Allemagne ou en Suisse, sont interdits et les feuilles locales spécialement catholiques ont été supprimées. En Lorraine, aucune interdiction de ce genre n'a eu lieu. Prêtres et laïques reçoivent les journaux qui leur conviennent et chaque matin la poste prussienne transporte, sous bande, les jugements les plus libres et les plus audacieux sur la politiqne allemande, en général, et celle du chancelier de l'empire en particulier. L'exercice du culte, même ses manifestations extérieures, n'ont jusqu'ici été soumises à aucune gêne et ont eu toute l'expansion désirable.

Les Allemands comprennent à merveille et peut-être s'exagèrent-ils la puissance de la presse. Ils s'imposent ici des sacrifices considérables pour couvrir le pays d'un réseau de feuilles à leur dévotion.

[1] Elle a cessé depuis le 22 juillet dernier! Ce jour-là, ordre a été transmis au Père recteur d'avoir à fermer le collége Saint-Clément et de sortir de Metz.

Telle infime bourgade qui n'aurait jamais songé à l'honneur de posséder un organe en est pourvue aujourd'hui, à l'ébahissement général. Le journal de la préfecture qui est quotidien et paraît en deux éditions de grand format, l'une allemande, l'autre française à un prix d'abonnement dérisoire à force d'être peu rémunérateur. La *Gazette de la Lorraine* coûte par an cent mille francs à l'administration. Elle est assez rarement agressive contre les Français, ou ne l'est que dans la partie allemande et dans ce cas elle a souvent le soin de ne pas traduire ses malices. C'est ainsi qu'elle contente les Allemands sans irriter les Français. Deux des quatre feuilles politiques existant à Metz sous le régime français continuent à paraître. L'autorité a exigé d'elles le chiffre de l'ancien cautionnement et applique à leur endroit les dispositions de la loi française sur la presse. Moyennant certaines circonspections de pure forme, ces deux journaux continuent à discuter au point de vue français avec une liberté qu'ils ne connaissaient pas sous l'empire ; mais ils s'abstiennent absolument de toute appréciation des affaires purement allemandes. Ils enregistrent purement et simplement les nouvelles et les documents officiels, ou reproduisent, assez rarement d'ailleurs, les articles de la presse d'outre-Rhin.

L'usage de la langue allemande dans les actes publics et les rapports officiels a été solennellement rendu obligatoire, mais un arrêté du président supérieur de l'Alsace-Lorraine a exempté deux cents communes lorraines de cette obligation qui, dans le pays messin eût produit la confusion des langues et interrompu, de fait, tout rapport entre administrateurs et administrés. De plus, par une autre décision toute récente, la faculté pour les notaires d'instrumenter dans l'idiome natal a été prorogée de trois à six années. Mais la vénalité de leur office a été supprimée et ils seront indemnisés sur la caisse de l'Alsace-Lorraine, c'est-à-dire aux dépens des contribuables. En Allemagne, ces officiers ministériels sont des fonctionnaires relevant du gouvernement.

A ces témoignages principaux de la préoccupation où sont les instruments de la politique de Berlin de prendre les annexés lorrains par la douceur, je pourrais ajouter bien d'autres signes révélateurs. Je me bornerai à un trait qui, sous son apparence peu sérieuse, rentre avec un cachet tout spécial dans la loi que nos maîtres se sont imposée. Le plaisir cynégétique est très-populaire dans l'ancienne Moselle, qui, sous le régime français, ne demandait pas moins de deux mille cinq cents permis de chasse à la préfecture. L'administration nouvelle a vu dans cette direction un terrain de propagande à exploiter et peut-être s'est-elle trompée là moins qu'ailleurs. L'année dernière, bien que l'obligation du permis fût maintenue, le

braconnage le plus effréné n'a cessé de sévir. Pas une espingole n'est restée inactive dans nos villages, mais pas un gendarme, pas un agent quelconque de l'autorité ne s'est avisé de demander à ces irréguliers le laisser-passer du chasseur. On flattait ici, par politique, une passion contraire à la bonne police rurale, funeste à l'ordre.

L'autorité supérieure a décidé que la chasse dans les forêts de l'État ne serait plus soumise à la location et serait réservée, comme en Allemagne, aux dignitaires de l'administration forestière. Mais ceux-ci, aussi bien que leurs agents en sous-ordre, insinuent volontiers que quand nos grands espaces boisés seront repeuplés, ils deviendront de temps en temps le théâtre de battues splendides auxquelles seront conviés les chasseurs des environs ; de telle sorte — c'est la paraphrase sous entendue ou discrètement exprimée — que ce qui était le plaisir coûteux de quelques riches qui pouvaient le payer, deviendra le partage d'un beaucoup plus grand nombre d'heureux. La chance d'être agréable aux gros et moyens Nemrods de village n'est pas étrangère, j'en répondrais, à l'adoption de cette mesure. Ce qui justifie cette supposition, c'est que les Allemands en qui le génie de la fiscalité est très-développé, renoncent ainsi à une redevance qui se chiffre par plus de cent mille francs.

Il faut convenir aussi que ce parti pris de faire des heureux, c'est-à-dire des recrues, a parfois des côtés machiavéliques. La fausse bonhomie allemande a souvent des sous-entendus très-retors et des promesses qui sont sujettes à caution. Ainsi, la crainte la plus sérieuse de l'administration est de voir nos campagnes se dépeupler des individualités jeunes et viriles, car un pays qui n'a plus de bras est comme une ferme sans serviteurs ; par conséquent, elle ne néglige rien pour s'attirer la bienveillance de nos paysans et empêcher par tous les moyens ce qu'elle appelle la désertion de la jeunesse, mais tandis qu'elle flatte ainsi les petits, elle glisse volontiers dans l'oreille des gros propriétaires ou des châtelains chasseurs que l'insolence de la canaille campagnarde est insupportable, qu'en Allemagne on la force à plus de respect et qu'on trouvera bien moyen ici de la ranger à l'ordre. Peut-être reconnaît-on là, par l'un de ses moindres aspects, cette politique cauteleuse et à double face qui a obtenu sur de plus vastes théâtres de plus éclatants et plus plus étranges triomphes.

J'ai dit le fort et le faible des agissements de nos maîtres. On ne peut pas prétendre que leur politique soit moralement correcte et à l'abri de la critique, mais il faut convenir aussi qu'elle n'a pas les formes rogues et cassantes qu'on pourrait supposer. Nous sommes toujours les victimes de la conquête, mais il serait excessif de dire que nous sommes encore traités en pays conquis.

IV

JUSTICE, ADMINISTRATION, POLICE.

Pendant les premiers temps de l'occupation, l'élément judiciaire n'était naturellement représenté que par la juridiction militaire. Mais sous le nom de tribunal extraordinaire de guerre, elle s'attribuait la connaissance des délits de l'ordre civil et ses sentences étonnaient plutôt par la modération que par la sévérité des peines. Plus tard, le tribunal correctionnel fut organisé et il fonctionne dans les mêmes errements depuis un peu plus d'un an. Enfin, la cour d'assises eut son tour. Elle a tenu sa première session l'hiver dernier, en adoptant la loi française dans ses moindres détails, mais avec cette anomalie que le réquisitoire est prononcé en allemand tandis que les plaidoiries ont lieu en français. Les accusés n'ont assurément pas à s'en plaindre puisque la plupart des jurés ne comprennent rien à l'exposition des charges de l'accusation et sont tout oreilles pour les arguments de la défense. Il est vrai que, pour les premières causes, l'organe du ministère public récusait le plus ordinairement les jurés notoirement étrangers à l'idiome germanique; mais les autres, appartenant tous à l'ancienne Lorraine dite allemande, n'étaient guère familiers avec le grand style de Dresde et même de Berlin et les plus beaux morceaux d'éloquence manquaient leur effet sur des auditoires qui n'entendent bien que le *Platt-Deutsch*, ou patois allemands. Du reste, les victimes de cette sélection peu justifiée, se voyant toujours sur la brèche, ont fini par invoquer le principe de l'égalité des charges et il a été fait droit à leurs réclamations. La cour d'assises n'en a paru que davantage une succursale de la tour de Babel.

La juridiction civile était autrement difficile à réorganiser. Pas un seul magistrat n'ayant voulu garder son siége au titre allemand, il fallut faire venir des juges de Berlin... ou d'ailleurs. Mais les auxiliaires indispensables, les officiers ministériels, faisaient également défaut. Je ne parle pas ici que du tribunal de première instance, car Metz ne possède plus la juridiction immédiatement supérieure. La cour d'appel est maintenant à Colmar, les avoués de l'ancienne cour de Metz, ou bien ont renoncé à leurs fonctions, ou sont maintenant accrédités près de la cour de Nancy, où une nouvelle chambre a été formée des épaves de la nôtre. Aujourd'hui le tribunal civil est rétabli ici, mais la fonction des avocats et des avoués n'est plus distincte. Comme cela a lieu en Allemagne et aussi en

France, dans quelques siéges d'arrondissement, l'avocat instrumente comme avoué et les deux ministères n'en font plus qu'un. Je dois ajouter qu'au dire des gens du métier, les juges allemands font preuve, en général, de savoir et de sagacité et que les affaires sont instruites et jugées avec beaucoup de soin et de régularité. Les magistrats qui composent le tribunal sont honorables et instruits.

Mais j'insiste sur le trait dominant de la répression, qui est une indulgence poussée à l'excès. Je puis citer, à l'appui de cette observation, la condamnation à quatre ans de réclusion d'un misérable qui, à Tetting, village voisin de Faulquemont, a mis le feu à un moulin pour le piller, après avoir assassiné deux personnes et tenté de faire subir le même sort à une troisième. Les délits contre la propriété sont aussi punis avec une bénignité dangereuse. Je n'en conclus pas, à coup sûr, que la Prusse veut se faire des amis dans la catégorie des voleurs et des recéleurs; mais, ce qui est certain, c'est qu'on a entendu plusieurs de ces partageux pratiques exprimer la stupéfaction naïve que leur faisait éprouver la condamnation anodine qui punissait leur amour du bien d'autrui. Sans demander une pénalité draconienne, il est permis de désirer que les convoitises traduites en fait soient plus exemplairement châtiées et ceux qui possèdent mieux défendus. Nos tribunaux montraient plus de souci des devoirs de la répression, et je ne puis croire que la douce surprise témoignée par les malfaiteurs, en savourant l'insuffisance du châtiment qui les frappe, témoigne beaucoup en faveur des habitudes et du sens judiciaire des magistrats allemands.

L'institution des juges de paix a été maintenue dans les mêmes conditions nominales de compétence, mais avec des tendances et des réalités de pouvoir discrétionnaire bien plus accentuées que sous le régime français. Le texte de la loi ne lie guère le magistrat que dans la mesure qu'il trace lui-même, et la marge qu'il se donne fait un peu ressembler ses décisions à celles d'un cadi. Sa juridiction est aussi plus étendue que par le passé; elle embrasse maintenant deux de nos anciens cantons, peut-être faute de candidats sérieux à l'emploi. Mais il est à croire que cette justice à la turque, s'exerçant sur un trop vaste espace et sur de trop nombreux justiciables, laisse bien des intérêts en souffrance.

L'un des aspects de la répression allemande, étrange pour nous autres Français, habitués à la ponctualité légale dans les choses de la justice, c'est la faculté laissée au délinquant d'éviter la prison en payant une amende. Pour les infractions non absolument graves, le texte du jugement pose l'alternative entre telle durée d'emprisonnement et telle somme à payer. Il y a même une sorte d'échelle de proportion que le juge applique plus ou moins rigoureusement.

Mais dans la pratique, il ne faut pas croire que le condamné soit libre de choisir. Le principe, c'est que, s'il peut payer, il paye toujours. Un jeune homme de Sarreguemines qui s'était permis, comme Polichinelle, de rosser le commissaire de police, fut condamné dernièrement à un mois de prison *ou* cent thalers d'amende, et annonça l'intention de se constituer prisonnier. — Comme vous voudrez! lui fut-il répondu ; mais, outre la séquestration, vous payerez encore les cent thalers !

La prison n'est réservée qu'aux insolvables. C'est tout profit pour le trésor prussien !

L'administration allemande est, en général, formaliste, brouillonne, avec des tendances à l'arbitraire, mais pas absolument entêtée. Il y a encore moyen, quand on n'a pas décidément tort, de lui faire entendre raison, à moins qu'une question d'amour-propre, une suspicion, et surtout une raillerie de son autorité ne viennent se jeter à la traverse. Alors le naturel revient au galop, et l'on est éconduit sèchement, quelquefois brutalement ; mais les fonctionnaires ne brillent pas par l'esprit d'ordre et de méthode. La paperasserie est aussi une de leurs plaies, mais avec moins d'habitudes de régularité qu'en France. C'est ainsi qu'ils entassent notes sur notes, mais tout cela est empilé pêle-mêle, et quand il s'agit de retrouver un dossier dans ce fatras, il y a une perte de temps énorme. L'Allemand n'oublie rien et il garde la trace de tout, mais il n'a pas assez la prévoyance de l'étiquette et le génie du classement. Quelquefois il faut attendre des mois et des semaines avant que le fonctionnaire ait mis la main sur le document recherché et indispensable.

Qu'on joigne à cela, chez-lui, une certaine indolence, de la lenteur et de la pesanteur dans les mouvements, et par dessus tout l'amour de ses aises, et l'on comprendra que l'expédition des affaires laisse beaucoup à désirer. Ces jours-ci un concitoyen se présenta à un bureau spécial pour obtenir une pièce. — Impossible en ce moment, répond l'employé avec ce naturel qui désarme, il faut que j'aille promener mon chien !

A la poste, quand l'heure réglementaire est sonnée, que la besogne soit achevée ou non, chacun tire de son côté. « A demain les affaires sérieuses ! » Cette légende antique, nos bureaucrates tudesques l'ont sans cesse à la bouche.

Il y a surtout les droits du *mittagessen*, ou repas de midi, qui sont antérieurs, supérieurs et inaliénables. Ce repas est l'une des grandes affaires de l'Allemand, et Dieu sait s'il est plantureux et se prolonge indûment! Aussi, faut-il renoncer à l'espoir d'obtenir audience pendant l'après-midi ; elle est remplie, après le dîner, d'une séance dont la bière, la pipe et le cigarre font les frais, puis par le

calté, c'est-à-dire par une collation qui, sous prétexte d'être légère et d'aider à la digestion, admet les gâteaux substantiels et même les viandes froides, sans préjudice des priviléges du souper, qui est pris ordinairement dans une *virthchatt* quelconque. Il est vrai que le bureau se rouvre à des heures qui paraissent indues à nos habitudes françaises, c'est-à-dire vers six heures du soir, quelquefois plus tard.

Le peuple allemand est certainement le plus gros mangeur de l'univers : il fait ses quatre repas par jour... et quels repas! son tube digestif ne paraît pas construit comme le nôtre; il a une puissance d'absorption qui nous est inconnue. Avec cet amour de la bonne chère, le Germain a la passion du déplacement, du voyage, de l'excursion en partie de plaisir. En Allemagne, il n'est pas de fête, grande ou petite, dans la cité populeuse comme dans le plus infime bourg, qui n'attire un grand contingent d'amateurs de musique, de danse, de tir. Aussi, le peuple allemand est-il le moins économe de tous. Ses ressources passent à la satisfaction de ses appétits sensuels et aussi de son goût pour la vie extérieure, le mouvement, le bruit. A côté des jouissances matérielles, c'est par l'amour de l'aventure qu'il justifie, jusqu'à un certain point, sa réputation d'idéologue et d'illuminé. Ce besoin de changer de place, ces fêtes perpétuelles, cette surrexcitation qui naît au choc des verres donnent accès dans le pays des rêves et sollicitent aux discussions éthérées, aux thèses transcendantes, aux évocations de l'idéal. Il est certain que le bourgeois allemand se dérobe le plus qu'il peut au terre à terre de la vie ordinaire, et qu'il n'est jamais plus dans la plénitude de ses préférences et dans l'intégrité de ses vœux que quand il se trouve hors de chez lui; mais il est juste d'ajouter qu'il fait participer sa famille à ces habitudes d'existence hors du logis.

Rien de semblable en France. Dans sa généralité, notre peuple est sobre, travailleur, ami de l'épargne; aussi la France est-elle riche et l'Allemagne pauvre. N'est-il pas curieux, et néanmoins absolument exact, que le peuple considéré comme le plus léger de l'Europe soit, en réalité, le plus économe et ayant au plus haut point le sentiment de la prévoyance; tandis que la nation réputée la plus pratique, la plus sérieuse, sachant le mieux profiter de ses avantages, fasse, en résumé, la part la plus large aux distractions coûteuses, et la plus restreinte à l'accumulation des profits du travail par l'amour du chez soi, l'ordre et l'économie?

Mais le contraste explique bien des choses qui paraissent incompréhensibles; il rend compte, par exemple, de l'attachement invincible des Français à la terre natale, tandis qu'oiseaux voyageurs, les Allemands ne pensent qu'à gagner d'autres rivages et se décident

avec une incroyable facilité à changer de foyer. Le mot de patrie enfle théâtralement les joues du Germain ; mais quand, en France, nous ne parvenons pas à peupler une magnifique colonie qui nous appartient, qui est à nos portes, c'est par centaines de mille émigrants que l'Allemagne signale chaque année sa tendresse pour le vieux sol des ancêtres !

Revenons en Lorraine. Les trois premiers chefs de l'administration, sans doute pour respecter nos habitudes au début, étaient officiellement des préfets, comme devant, mais ils sont débaptisés. Le quatrième, M. d'Eulembourg, nous est arrivé avec le titre de président. Mais le nom ne fait rien à la chose. Sous le président, il y a le *Kreisdirektor*, ou directeur du cercle qui, en Prusse, s'appelle le *Landrath*. Pourquoi cette différence d'étiquette ? Mais *Landrath* ou *Kreisdirektor*, ce magistrat a les attributions de nos sous-préfets. Comme en France, ils ne sont à peu près qu'un rouage inutile. Leur autorité, du moins, ne se fait guère sentir. Ils sont les intermédiaires, les fondés de pouvoir du président ; ils reçoivent et transmettent les ordres, plus qu'ils n'en donnent, et n'ont que peu d'initiative et de communication. Mais ce sont les maires actuels, j'entends les maires ruraux qui ont délicieusement la bride sur le cou. Beaucoup moins surveillés, beaucoup plus maîtres de leurs mouvements que par le passé, ils ne se sont jamais vus à pareille fête. Pourvu qu'ils se mettent bien avec le chef de la police du cercle, ils bénéficient dans une large mesure de l'arbitraire tempéré qui se fait un peu sentir à tous les degrés de l'échelle administrative et judiciaire. L'esprit de domination et l'orgueil de commandement qui existent et se développent à un haut degré dans les habitudes et dans les passions rurales trouvent un aliment dans l'insuffisance du contrôle. Aussi, quelques-uns tranchent déjà du hospodar, et il en est qui ne demanderaient pas mieux que de passer pachas. C'est peut-être ainsi que M. le prince de Bismarck tient la promesse solennelle qu'il a fait au Reichsrath d'étonner le monde par l'étendue des franchises municipales dont il veut doter les provinces conquises !

L'administration des contributions directes n'est ni pressante, ni tracassière, se conformant ainsi à la consigne générale, mais son personnel est loin d'être irréprochable. Déjà un certain nombre de percepteurs ont levé le pied en emportant de grosses sommes ; ce qui s'explique par la hâte qui a été mise à pourvoir aux vacances que l'invasion a faites dans les services publics. Je sais aussi, de bonne part, que les administrations de la vieille Allemagne se sont empressées de profiter de la circonstance pour nous expédier tous leurs sujets véreux et toutes les capacités douteuses dont elles vou-

laient se débarrasser. Cela est vrai pour tous les services, dans les emplois subalternes, même pour nos chemins de fer, surtout pour nos bureaux de poste ruraux qui ont çà et là quelques titulaires absolument incapables ou indignes. Il suffisait dans les premiers temps de savoir hacher un peu de français pour obtenir un poste quelconque dans l'Alsace-Lorraine. Toute l'Allemagne famélique s'est ruée sur les deux provinces pour en faire sa proie. On comprend qu'avec de tels éléments on puisse signaler dans l'ensemble de l'administration, surtout dans les derniers degrés de la hiérarchie, des accrocs à l'intégrité et des vexations en sous-ordre.

La police, naturellement, forme un rouage important de l'administration allemande. Le directeur messin, M. Stæphasius, un nom d'opéra comique, est un très-grand personnage. Ses attributions sont très-étendues, c'est-à-dire très-élastiques. Un commissaire, en France, fait respecter les lois et les règlements; à Metz, le directeur prend des arrêtés qu'il rend exécutoires, comme le préfet de police de Paris. Je suis persuadé que sur bien des points, le pouvoir du président lui-même est subordonné à l'autorité policière. Ce régime doit nécessairement engendrer des conflits d'attribution, mais qui n'éclatent pas au dehors, la discipline prussienne s'étendant sur les iniquités comme un manteau.

La direction impériale de Metz relève de la direction supérieure de Strasbourg et à tous les ordres des directeurs cantonaux qui sont les vrais maîtres du pays. Dépositaires de l'autorité effective, ils tranchent et rognent, lient et délient. C'est par eux, c'est-à-dire sur leurs rapports, que les magistrats municipaux sont maintenus ou changés, les réclamations admises ou rejetées. Leur mission principale étant d'étudier et de connaître la contrée, ses habitants, ses tendances, leurs notes font foi en haut lieu, ils sont à peu près les tenants et les aboutissants de tout. Malheur à qui a pu leur déplaire, mais ceux qui se sont inclinés devant leur puissance ont tout à espérer et peu à craindre. Ils sont, en un mot, la cheville ouvrière de l'administration.

J'ajoute que l'activité dans l'exercice des fonctions policières n'est pas à la hauteur de l'autorité dont elles disposent. Les agents subalternes dans les villes ont un service assez peu ponctuel. Il ne font que très-médiocrement respecter les ukases même de leur chef. Un arrêté interdit, comme partout, la pêche pendant deux mois de l'année, la pêche grande et petite. Il était vraiment risible de voir, quotidiennement, bien avant le 15 juin, jour d'ouverture, des groupes de pêcheurs à la ligne étagés sur le pont qui se trouve en vue de l'hôtel de la présidence et à dix pas du bureau de police! Il y a partout un laisser-aller, et même une incurie que des excès de zèle subit ou

des sévérités inattendues ne rachètent pas, au contraire. A Metz, certains agents ont eu l'idée, par trop spartiate, de prendre pour auxiliaires des chiens dressés à arrêter le délinquant ou à les maintenir par la manche et même par l'emploi de leurs crocs. C'est ainsi que, dernièrement, dans la rue du Champet, rue assez mal famée, il faut le dire, un jeune homme de dix-sept à dix-huit ans, qui courait en jouant avec un camarade, fut rencontré par un homme de la police et sommé de s'arrêter. Il n'entendit pas ou ne comprit pas l'injonction, et aussitôt l'agent lança sur lui son molosse qui lui fit de graves morsures. Qu'en est-il résulté? C'est que le surlendemain, le blessé, traité en ilote, et sa famille se décidaient à émigrer.

La police rurale laisse encore plus à désirer. Jamais les délits contre la propriété n'ont été plus fréquents; il est vrai de dire que la guerre a déchaîné beaucoup de mauvais instincts; elle a répandu notamment le goût de la maraude, du pillage nocturne : quelques personnes s'imaginaient que la discipline à la prussienne allait tout faire rentrer dans l'ordre. Quelle erreur! Sous ce rapport, comme sous les autres, nous avons lieu de regretter la France.

Le cabinet noir est organisé! Je n'en doute pas, mais il fonctionne évidemment avec mollesse Cela est long d'ouvrir et de refermir des lettres, et l'Allemand est avare de ses peines. Il paraît que cette besogne spéciale semble rude, car on a beaucoup ri d'un avis émanant du directeur de la poste de Metz et recommandant au public de ne pas fermer trop hérmétiquement les lettres, afin que l'ouverture en fût plus facile... au destinataire. O naïveté tudesque!

La moralité qu'on peut tirer de ceci, c'est qu'apparemment le génie allemand s'est trop incarné et trop spécialisé dans les choses de la guerre, où il est devenu incomparable, et qu'il s'est tellement dépensé dans cette direction qu'il n'en est pas resté grand'chose pour les autres services qui concernent la vie courante et la sauvegarde sociale.

V

LES INDEMNITÉS.

La politique allemande en a fait évidemment son plus sûr moyen de séduction, son instrument de règne le plus puissant. Elle en a appliqué, du moins, le principe assez largement, pour qu'on ait pu croire et dire que la prétention de nos nouveaux maîtres était d'acheter à beaux deniers comptants l'âme de nos populations. Mais le plus incroyable désordre et l'arbitraire le plus inouï ont présidé à

la distribution des largesses; désordre dans la fixation du chiffre des dédommagements, arbitraire dans leur répartition et leurs chances de payement. Et d'abord, c'est le pays de langue française qui a été, et de beaucoup, le plus favorisé. Tandis que les arrondissements de Thionville et de Sarreguemines étaient mis çà et là à la portion congrue, que, dans certaines régions de ces arrondissements, toute participation aux indemnités était refusée, qu'ailleurs les promesses faites n'étaient pas tenues, et qu'à l'heure qu'il est toute espérance de les voir réalisées soit à peu près perdue, les environs de Metz ont vu affluer les ondes dorées d'un véritable Pactole. Mais, même dans ce milieu privilégié, il s'en faut de beaucoup que toutes les réclamations aient eu le même succès, et tous les intéressés même satisfaction. De commune à commune, et dans un centre de population, de voisin à voisin, les différences ont été souvent sensibles, quelquefois scandaleuses. Mais l'amorce tendue a vite été saisie par l'intérêt légitime d'abord, puis bientôt par la cupidité vile. Devant certains chiffres éblouissants, colportés de proche en proche, les convoitises se sont allumées. Cela ressemblait à une foire d'empoigne. Il y avait des indemnitaires dont les demandes étaient réglées, qui se repentaient de leur modération, et qui revenaient à la charge par des notes supplémentaires de pertes. Beaucoup réussirent à les faire admettre. Les bureaux de la présidence étaient littéralement assiégés. De toutes parts convergeaient vers le chef-lieu des flots d'avidités rurales. Il n'y avait guère qu'à demander pour obtenir... C'était séduisant. Néanmoins, il y avait des éconduits. L'un d'entre eux, plus madré que les autres, s'avisa de faire le voyage de Nancy, et d'aller porter ses réclamations auprès de M. le général de Manteuffel, commandant le corps d'occupation. Il fut bien accueilli, et trouva des imitateurs. Le général souriait dans sa moustache, et signait les pièces, en disant : « Je veux que tout le monde soit content! » Sa signature n'était pas un ordonnancement des sommes convoitées, mais c'était une puissante recommandation auprès des autorités de la Lorraine. Une sorte de fièvre de l'or s'était répandue dans le pays, et secouait la torpeur des plus indifférents. En quelques mois, une pluie de numéraire s'était abattue sur nos villages et sur nos fermes. La corne d'abondance semblait inépuisable. Il y avait des railleries pour les gens honnêtes qui ne demandaient que leur dû. Il arriva que le devis estimatif des pertes présenté par ceux-ci fut déclaré au-dessous de la réalité par les répartiteurs, qui allouèrent des sommes supplémentaires. Il fallait bien maintenir l'échelle de proportion, et éviter les contrastes compromettants!

Du reste, le principe indemnitaire s'étendait à tout : aux immeu-

bles, au mobilier, aux réquisitions de denrées, aux pertes de bestiaux, par suite d'épizootie... que sais-je encore?

Il en résulte que la plus grande partie de l'ancien arrondissement de Metz nage littéralement dans l'opulence. Un notaire de campagne me disait qu'il ne savait plus que faire de tout l'argent qu'on lui apportait, tout le monde voulant prêter et personne emprunter. C'est l'embarras des richesses, mais il y en a un autre. Une certaine partie de la population valide a émigré. Les bras manquent. Nos fermiers ne peuvent plus recruter le personnel qui leur est indispensable pour leurs travaux. Ils sont les esclaves de leurs valets, qui leur mettent sans cesse le marché à la main. J'en ai vu qui subissaient les outrages, le mot n'est pas trop fort, oui, les outrages de leurs serviteurs, pour n'en être pas abandonnés. C'est une enchère de prétentions excessives, c'est le renversement des relations ordinaires entre maîtres et domestiques, c'est une sorte de grève rurale!

La grande préoccupation des Allemands a été, dès la conclusion de la paix, de faire disparaître les traces de la guerre. Pour arriver à ce résultat, ils ont dépensé sans compter. Deux villages des environs de Metz, Peltre et la Maxe, ont été incendiés tout entiers. Le premier l'a été trois fois, pour que l'œuvre de destruction fût absolue. Ils vengeaient ainsi deux défaites sur les lieux qui en avaient été le théâtre. Leur barbarie s'est, du reste, signalée en France dans les mêmes circonstances, et sous l'empire des mêmes passions ou de la même consigne. Mais il semble que dans les contrées qu'ils veulent garder, la vue de ces ruines excite en eux un sentiment qui ressemble au remords. C'est avec une sorte de hâte fébrile que l'administration pousse à la reconstruction des villages détruits. On les voit rapidement renaître de leurs cendres, et aujourd'hui il semble qu'ils soient tout battants neufs. Mais quelle prodigalité dans les dédommagements! L'ordre était évidemment donné de tout accorder les yeux fermés. Aussi, ce système de redressement a-t-il eu des aspects comiques. A Peltre, par exemple, de pauvres diables qui ne possédaient dans un bouge qu'une table boiteuse et un lit vermoulu ont reçu le prix d'un riche mobilier. Le pâtre de la commune a réclamé et obtenu la valeur des glaces, des candélabres et de l'argenterie... dont il aurait pu être propriétaire!

Du reste, les indemnités immobilières, et même pour quelques-unes mobilières, ont été payées même à des personnes qui entendaient rester Françaises, qui devaient même conserver leur nationalité, en raison des fonctions publiques qu'elles continuaient à exercer en France. Mais, à cet égard, les décisions étaient toutes

personnelles et tout arbitraires. On peut citer, à ce point de vue, des exemples parfaitement contradictoires.

Mais à cette phase des prodigalités presque sans limites en succède une autre, qui en est la contre-partie et, jusqu'à un certain point, la conséquence. Les Allemands voulaient assurément se faire des amis, mais ils s'avisèrent un peu tard qu'ils pourraient bien avoir été dupes. Les révélations les plus graves leur arrivent tous les jours sur le mal fondé des réclamations auxquelles ils ont fait droit. Des faits d'une nature beaucoup plus grave leur apprennent aussi que ce n'est pas impunément qu'on fait appel aux passions cupides, et que, quand on veut séduire, on risque de corrompre. Un certain nombre d'individus, et parmi eux des maires de village, ont été cités en justice pour avoir falsifié, à leur profit, des chiffres sur des pièces officielles. Comme il n'y avait qu'un mot à dire, certaines consciences dévoyées crurent qu'il n'y avait qu'un zéro à ajouter pour faire un gain illicite. Ces découvertes donnèrent l'éveil, des dénonciations en forme firent le reste. Le président de la Lorraine vient de décider que les indemnités, même perçues, seraient sujettes à révision.

Voici, du reste, comment on procédait pour établir les droits des indemnitaires. Il y avait des commissions dites cantonales, composées de plusieurs agents allemands, qui s'adjoignaient dans chaque commune le maire et quelques conseillers municipaux. Ces commissions cantonales transmettaient le résultat de leurs travaux à une commission centrale, siégeant à la présidence. Mais il est clair que celle-ci ne faisait guère qu'enregistrer les décisions de celles-là, lesquelles attestaient le plus souvent les conclusions de l'élément local qu'elles s'adjoignaient. Il fallait agir vite, en effet, et les moyens de contrôle étaient difficiles à recueillir. On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister, les inconvénients de cette organisation. Si les hommes sont partout les hommes, ils le sont surtout sous la blouse du paysan. On peut admettre que le maire et les conseillers municipaux, étant les véritables répartiteurs, avaient des tendances à se faire la part large, chacun passant la rhubarbe pour avoir le séné. A tous les degrés de l'échelle, le bon plaisir, les préférences particulières, et même l'intérêt privé, posaient plus ou moins les chiffres, et dictaient les décisions. De là, tant d'inégalités et de contrastes dans les répartitions ; mais, de là aussi, des réclamations sans fin, des rancunes non sans motifs, un antagonisme latent, mais qui trouvait bientôt moyen de s'affirmer par la plainte ou la délation, entre les gros et les pauvres hères de village. Il en résulta comme une explosion de mécontentements et un déchaînement de basses passions. Les récriminations, l'envie, les haines de famille se sont allumées, et, presque partout, comme il faut un bouc émissaire

aux ressentiments, ce sont les bienfaiteurs tudesques qui ont surtout porté la peine des griefs articulés et des injustices commises. Digne prix des efforts corrupteurs qu'il n'est pas inique de leur reprocher!

La présidence a donc décidé qu'il serait créé une nouvelle commission cantonale, composée autrement que la première, et qui serait chargée de revoir tous les dossiers et de les passer au crible d'une véritable enquête. Je laisse à penser si une telle annonce a fait battre les cœurs! Mais il y a plus d'apparence que de réalité dans cette menace de révision. Ce seront toujours les éléments locaux qui fourniront les renseignements, donneront les explications, rendront compte des anomalies signalées. Peut-être les plus-values les plus scandaleuses seront-elles l'objet d'une restitution, et encore j'en doute, mais la mesure, en elle-même, pourrait bien n'être qu'un épouvantail à l'adresse des braves gens qui, gorgés par les Allemands, songent à aller jouir ailleurs que sous leur domination des produits de l'aubaine indemnitaire. En un mot, il pourrait bien y avoir là une inspiration politique plutôt qu'une volonté bien arrêtée de faire rendre gorge aux cupidités assouvies.

Le principal ressort de la propagande allemande réside donc dans l'achat des consciences. Mais le moyen de captation a-t-il réussi au gré de la préméditation qui l'a mis en œuvre? C'est au moins très-douteux. On a vu que la mauvaise répartition des dédommagements a fait des heureux, mais encore plus de mécontents. Les plus favorisés, d'ailleurs, croient avoir fait œuvre pie en s'enrichissant aux dépens des étrangers, et il n'est pas rare de leur entendre dire que c'est pain bénit de voler un voleur,... excuse d'une moralité plus que douteuse, mais qui les dispense de la gratitude. Si quelques individus comblés s'arrangent d'une situation nouvelle qui a augmenté leur bien-être et leur importance, ils seraient plus heureux encore d'en jouir comme Français. En résumé, cette pluie d'or ne me paraît pas avoir beaucoup modifié, au moins dans l'ensemble, l'esprit de notre monde rural. Si l'on me permettait une comparaison triviale, mais qui rend exactement ma pensée, je dirais que les appétits campagnards ressemblent à ceux d'un chien fidèle qui accepte d'un étranger un os à ronger, mais qui au premier geste, au premier appel, revient dans les jambes du maître toujours et quand même aimé.

VI

METZ EXTRA ET INTRA-MUROS.

Le voyageur qui n'aurait pas vu les environs de Metz depuis la guerre ne les reconnaîtrait assurément pas. Nos concitoyens eux-mêmes ne se trouvent plus chez eux dans cette banlieue ravagée, et ce n'est qu'avec un serrement de cœur qu'ils considèrent le spectacle de ruine et de désolation qu'elle offre. Partout reste encore vivante et terrible l'empreinte de la lutte stérile qui a abouti à la pire des catastrophes. La destruction absolue des maisons et des jardins dans la première zone des fortifications a supprimé les anciens points de repère. Les grands arbres ont également disparu, emportant avec eux la physionomie du paysage. Maintenant, les regards n'embrassent plus que les rayures abruptes des chemins et l'échiquier des murs abattus au ras du sol. Tout est nu, aride et sans perspective. Les reconstructions mêmes qui commencent à se dresser çà et là accusent l'intensité de la destruction.

Et, pour faire contraste avec ces images de mort, on a le tableau de l'activité que les Allemands déploient pour achever le réseau des défenses extérieures. Ce ne sont partout qu'extraction de pierres, transport de matériel, retentissement du pic et du marteau. Tout un monde de travailleurs s'agite sur la circonférence tracée par les formidables jalons des forts. Il a été dit et répété dans les journaux que l'autorité prussienne avait congédié les ouvriers français et étrangers travaillant aux remparts, et n'avait gardé que les Allemands. C'est absolument une erreur : elle accepte des deux mains, au contraire, toutes les offres de service, et rémunère largement ceux qu'elle emploie. Un simple terrassier peut gagner jusqu'à sept francs par jour, un contre-maître dix francs. C'est pour le travail manuel une prime qui contribue à la cherté de la main-d'œuvre et raréfie les bras dans la campagne. Mais les Allemands sont pressés; ils embauchent sans choix et payent sans compter; aussi leurs équipes constituent-elles un vrai pandæmonium où toutes les nationalités, toutes les existences déclassées, tous les antécédents sinistres, sont représentés. C'est là que des épaves de la Commune sont venues s'échouer, mais ne doivent pas se trouver en trop mauvaise compagnie. Puisse la sueur du travail laver leurs méfaits!

Outre l'achèvement et l'extension des anciens forts, les Allemands construisent de nouvelles enceintes fortifiées, notamment au sud de

la ville, dans la plaine de Saint-Privat, qu'il ne faut pas confondre avec le plateau de Saint-Privat-la-Bataille, situé au nord. Les Français avaient voulu faire de Metz un camp retranché qui fût le boulevard du pays contre l'invasion de l'Allemagne; les Allemands sont en train d'en faire une tête de pont à peu près inexpugnable, pour protéger leur offensive future contre la France. Je n'insiste pas sur cette question des défenses extérieures, parce que les projets qu'elles comportent ont été livrés à la publicité; mais ce qui n'apparaît qu'à travers un voile dans l'exposition officielle de ces projets mérite un moment d'attention. Il est certain que les différentes forteresses en voie de construction, ou qui vont surgir de terre, seront reliées entre elles par une enceinte à peu près continue, formée d'une muraille avec revêtements et fossés, de telle sorte que la ville sera enserrée dans une seconde ceinture de fer et de pierre concentrique à la première.

Il y a aussi dans les plans publiés un passage qui peint au vif l'indomptable orgueil qui est l'un des traits du génie allemand. Il est dit dans ce document que le fort des Petites-Tappes sera démoli et non reconstruit, comme inutile. Or il est très-vrai que les Petites-Tappes ont été prises et reprises d'assaut le 6 octobre 1870, en même temps que le château de Ladonchamps, qui en est voisin, mais elles forment un ensemble de constructions qui n'ont jamais prétendu à l'honneur d'être une place d'armes ou même un simple fortin. Elles constituent tout bonnement une ferme assez considérable qui n'a jamais eu pour garnison qu'une armée de valets de labour. Mais, à l'époque du blocus, elle aura figuré sans doute dans un rapport militaire comme une citadelle conquise par la valeur prussienne, et les vainqueurs, en la supprimant aujourd'hui sur le papier, ne veulent pas la disqualifier dans le passé. C'est du moins la seule explication plausible d'un tel baptême donné et maintenu.

L'intérieur de la ville n'est pas moins changé. Ce sont toujours les mêmes édifices, et ce n'est presque plus la même apparence extérieure. Le fourmillement multicolore des uniformes étrangers lui a donné je ne sais quoi de criard qui saute aux yeux. Ce qui n'est pas moins sensible, c'est l'absence de plus en plus accusée de toilettes et de tournures françaises. Ce qui nous reste de femmes du monde n'a plus de goût aux atours et reste chez soi. Les hommes paraissent toujours pressés de revenir au foyer, qui garde du moins encore l'empreinte et l'âme du passé. La race des flâneurs semble perdue. Elle est chassée des voies extérieures par les retentissements de l'idiome tudesque, passé pour nous à l'état de servitude insupportable. Je ne connais pas de peuple qui ait le verbe plus haut et plus grinçant que le peuple allemand. Quand deux Prussiens parlent dans

la rue, ils la remplissent, à la lettre, de clameurs gutturales.

C'est le dimanche, que les réalités, non pas de la germanisation, mais de l'importation des habitudes allemandes, apparaissent crument, surtout dans les quartiers populaires et aux environs des casernes. Tous les débits hantés par la garnison débordent et rejettent leur trop-plein sur le pavé encombré. C'est une effroyable explosion de clameurs, de chants, d'instruments. L'Allemand aime à boire aux sons de la musique; pas de café qui n'affiche et ne déchaîne à la porte son *grosses Concert*. Tout cabaret a son quatuor de cuivres déchirants, tout au moins la clarinette essoufflée. Les plus dénués se rabattent sur l'orgue modeste qui flatte encore la mélomanie teutonne. On juge du charivari.

Partout, aux façades des maisons et à tous les étages, une sorte de marqueterie d'écriteaux de vente ou de location. Les pavés retentissent sous les roues des lourds camions où les mobiliers sont empilés; il semble vraiment que la cité tout entière soit près de déménager, ou déménage. Mais ce sont les rez-de-chaussée qui ont pris surtout un aspect tudesque; ce ne sont partout que *gasthoff*, *wirthchafft*, et autres établissements où l'on boit et l'on mange. La gloutonnerie et l'amour du hors de chez soi se sont donné ici les coudées franches. Les gargotiers d'Allemagne se sont si prodigieusement essaimés, qu'il semble aujourd'hui que la moitié de la ville s'offre à héberger l'autre. Il ne manque pas même, sur nos quais et sur nos promenades, de *trink-hall* qui s'adressent aux amateurs de limonade et même d'eaux thermales,... y compris les purgatives.

Mais ce luxe de *restauration* a un équivalent : c'est le nombre inouï de marchands de tabac. La plante de Nicot s'y débite, ou du moins s'y offre sous toutes les formes. Sans doute, il est plus difficile de voir un Allemand dans la rue sans un cigare aux lèvres qu'un Français devant une chope, sans une pipe aux dents, mais en fumant sans désemparer du matin jusqu'au soir, nos douze ou treize mille hommes de garnison bigarrée, en y ajoutant la colonie allemande tout entière, ne suffiraient pas à donner un écoulement rémunérateur aux produits de ce genre mis en vente à Metz. Ce sont des stocks effrayants, des entassements babyloniens. Nos petits bureaux à la française paraissent bien humbles à côté de ces magasins, dont les dépendances sont immenses et le luxe très-apparent. Il est vrai que les installations splendides de ces industriels sont bien souvent éphémères, et que beaucoup ne font que briller et mourir. Deux ou trois de nos anciens bureaux leur font, du reste, une concurrence redoutable, en vendant presque exclusivement du tabac français. Il paraît d'autant meilleur qu'il coûte très-peu; car le gouvernement de la république, qui est fabricant de tabac et marchand en gros, le

cède au dehors à des prix très-réduits. On le paye ici moitié moins qu'en France.

Faut-il l'avouer? c'est une de nos consolations. Mais nous en avons encore une autre dont on me permettra, bien que d'une nature délicate, de dire un mot. Nos demeurants français, qui n'ignorent pas combien peu les Allemands entendent la plaisanterie, saisissent assez souvent l'occasion de s'égayer à leurs dépens. Presque toujours il suffit d'un mot, d'un geste, d'un regard, car les relations, je l'ai déjà dit, sont presque nulles; mais malheur à l'imprudent qui appuie trop sur l'intention railleuse et lui donne une forme saisissable! la victime se venge immanquablement. Les femmes de France ont surtout le don du persiflage, et Dieu sait si elles en usent à l'adresse des Silésiennes, des Poméraniennes, et autres échantillons du beau sexe prussien, qui nous arrivent avec des toilettes, des modes et des attitudes invraisemblables! On n'imagine rien de gauche, de guindé et de laid comme ces épouses et ces fiancées de nos vainqueurs. Il faut bien avouer que quelques-unes, dont les habits semblaient un défi porté au bon goût par l'arriéré de la coupe et l'anarchie des couleurs, ont été en pleine rue l'objet d'ovations ironiques, jusqu'à être reconduites chez elles par des gamins sans pitié.

L'histoire de l'une de ces infortunées restera ici légendaire. Sa première apparition en public lui ayant fait comprendre qu'elle devait quitter sa parure germanique, elle commanda chez la bonne faiseuse un costume dans le dernier goût parisien. Sitôt livré, sitôt arboré. Mais à peine sur la promenade, des éclats de rire retentissent, un cercle se forme à distance autour de la dame. Pourpre de honte et de colère, elle court chez la couturière et commence des reproches sanglants... Mais là aussi elle est accueillie par une explosion d'hilarité franche, irrésistible, nerveuse.

— Comment, vous aussi! dit l'Allemande hors d'elle-même.

— Pardonnez-moi, madame, mais c'est plus fort que moi, dit l'artiste en jupons... Je crois bien qu'on a ri... Vous avez mis votre pouf sens devant derrière!

La pauvre dame avait mis en effet par devant l'appareil étoffé qui doit constituer la tournure... de l'autre côté.

Les Allemands, ai-je dit, sont impitoyables pour ceux qui leur infligent des déconvenues d'amour-propre. Les dames elles-mêmes ne sont pas à l'abri de leur vengeance, quand ils ont subi leurs moqueries. Il y a quelques semaines — mon Dieu! je ne donne pas ce petit épisode comme exemplaire, mais je le cite comme un témoignage des antipathies populaires — il y a quelques semaines, donc, une Française proposait à une autre, sur le champ de foire, d'aller voir la ménagerie.

— Pour voir des ours?... A quoi bon?... il y en assez tout près!

Et la dame ponctua cette malice par un vif regard à l'adresse d'un officier prussien qui la coudoyait presque. Celui-ci n'hésita pas, il saisit la moqueuse par le bras et l'entraîna au bureau de police. Elle s'en tira moyennant quelque amende.

Dans ces occasions-là — et elles sont fréquentes — les coupables ne sont pas toujours traduits en justice. C'est le fonctionnaire (juge de paix ou commissaire de police) devant lequel le délinquant est conduit qui fixe séance tenante le chiffre de la réparation. Quelquefois, un simple agent rend l'arrêt, toujours assez anodin d'ailleurs. La somme exigée varie de 1 à 30 thalers. C'est bien la justice sommaire et les procédés à la turque dont je parle plus haut! Les susceptibilités allemandes à cet égard sont intraitables. Ils sont toujours disposés à croire qu'on se moque d'eux. Ils se trompent... rarement, mais cependant cela leur arrive. Je pourrais citer bien des cas où ils ont fait punir une intention qui pouvait exister en germe, mais qui ne s'était pas traduite en fait.

Ils auront beau faire. Ils ne nous empêcheront pas de nous venger en détail de la grosse injure de leur présence. Ce côté de la revanche nous est assuré!...

VII

L'OPTION. — ÉMIGRÉS ET IMMIGRANTS.

Beaucoup de personnes croient fermement, ici, que les autorités allemandes ne voient pas d'un mauvais œil le mouvement d'émigration et que, notamment, le départ des individualités haut placées par la fortune ou les lumières leur est particulièrement agréable, parce qu'elles constituent l'élément le plus réfractaire à l'assimilation. Ce raisonnement n'est vrai que très-relativement. Ce qui me paraît certain, c'est que la dépopulation est acceptée plus volontiers par la politique de Berlin dans les villes que dans les campagnes, car le travail des champs est le fondement de toute richesse. On peut remplacer les citadins, qui consomment sans produire, et même les commerçants, qui ne sont que des intermédiaires; mais, si les terres restent en friche, faute de bras, la source même de la production est détruite. C'est la loi économique qui donne le mot de cette préférence. Il n'en est pas moins vrai, qu'à mon avis, l'Allemagne ne considère qu'avec appréhension et colère l'élan patriotique qui pousse tant d'Alsaciens-Lorrains à quitter le sol natal pour retrouver une terre française.

Le traité de Francfort reconnaît aux optants le droit de posséder dans les provinces annexées, mais les revenus qu'ils tireront de leurs immeubles seront dépensés au loin et perdus pour la prospérité du pays. Cette situation des propriétaires extrayant la substance du sol sans rien lui rendre amènera un appauvrissement au moins partiel et reproduira les inconvénients et les périls de l'absentéisme tant reproché à l'aristocratie irlandaise. Les Allemands sont gens trop pratiques pour être insensibles à ce genre de considération. Mais leur orgueil national ne peut pas vouloir davantage que le monde soit témoin des répulsions qu'ils inspirent. N'auraient-ils pas, dans une certaine mesure, légitimé leur conquête s'ils se faisaient accepter par les populations que la force leur a livrées? Leur gloire et leur renom seront d'autant plus sauvegardés que le nombre des protestations sera plus restreint dans l'ordre matériel, comme dans l'ordre moral ; ils sont donc intéressés à enrayer le plus possible le mouvement de transplantation.

Ce que la logique indique, d'ailleurs, certaines informations le prouvent. Il y a quelques mois, l'un de nos concitoyens, très-digne de foi, et que des affaires privées amenaient à la préfecture, s'entretenait avec M. le baron de Kœnneritz, alors préfet, des dispositions de la population messine à se soustraire à la domination allemande. « Monsieur le préfet, dit ce Messin, me permettra-t-il de lui demander s'il est vrai, comme on le dit, que son gouvernement voit avec satisfaction les options pour la France? Si ma question est indiscrète, je n'insiste pas... — Votre question n'est pas indiscrète, répondit M. de Kœnneritz, après une pause méditative, et j'y vais répondre avec la franchise que vous avez mise à me l'adresser... Non, les départs nombreux ne nous sont pas agréables, car nous savons ce que nous perdons, et nous connaissons mieux encore ce que nous aurons à la place ! »

Telle est la réponse très-authentique du préfet. Il faisait allusion, et une allusion amère, à l'élément germanique venant remplacer les Français dans l'Alsace-Lorraine. Ces nouveaux colons, en effet, sont, en général, assez peu recommandables. Ce sont trop souvent des commerçants faillis, des fonctionnaires destitués, des individus tarés, ayant tous au moins mal réussi dans leur pays et qui viennent tenter la fortune sur un nouveau terrain. Sauf d'honorables exceptions, c'est une écume, loin d'être une élite. A défaut d'autres preuves, l'état civil de Metz ne justifierait que trop cette assertion. Sur le chiffre des naissances qu'il a enregistrées en 1872, la moitié seulement est légitime. Sous le régime français, cette proportion était moins affligeante pour la morale. Au lieu d'être de moitié, elle arrivait à peine à trente pour cent d'enfants

naturels. Le grand nombre de filles perdues et de servantes appartenant à la nationalité allemande qui entrent dans le chiffre actuel de la population explique cette marée montante d'immoralité.

On m'a assuré, mais je n'ai pu, naturellement, en avoir la justification officielle, que beaucoup des nouveaux venus ont reçu de leur gouvernement une provision de 2,000 francs destinés à faciliter leur établissement dans les provinces conquises. C'est cette invasion civile, faisant suite à l'autre, qui nous a donné tant de débits de tabac, tant d'hôtelleries, tant de cabarets avec concert et bal. Mais la plupart de ces trafiquants sont loin de faire de brillantes affaires. Beaucoup ne tardent pas à mettre la clef sous la porte. Moins d'un an après l'occupation, il y avait parmi eux cent déclarations de faillites. Quant au bourgeois allemand, à l'habitant vivant de ses rentes, il n'existe pas ici même à l'état rudimentaire. En Allemagne, comme ailleurs, le citoyen qui a pignon sur rue reste au foyer natal, ou du moins ne vient pas essayer une nouvelle existence dans un milieu qu'il sait être hostile à son nom et à sa race. La colonie allemande, bien que déjà nombreuse, car elle comporte douze mille âmes, n'est formée que de gens déclassés, d'industriels plus ou moins sérieux et de fonctionnaires; ceux-ci, d'ailleurs, gens fort honorables. Avec la garnison, qui est aussi de douze mille hommes, ce peuple parleur et bruyant ne laisse pas que de donner une certaine animation à la ville, mais une animation très-différente de celle qu'entretiennent les foules françaises.

L'émigration messine est considérable. On peut déjà en soupçonner l'importance, rien que par le nombre prodigieux des fonds de magasins, des établissements de commerce, des immeubles, qui sont vendus, ou plutôt dont la vente est annoncée. On peut dire que l'ancienne cité messine est à peu près tout entière à vendre. Et près de deux mois nous séparent encore de la fin du délai d'option! Beaucoup de nos concitoyens, dont le parti est pris, qui ont déjà ou cherchent un domicile au dehors, n'ont pas encore fait la déclaration obligée, et ne la feront qu'au dernier moment. Ils veulent jouir de leurs jours de grâce. Ce que je puis affirmer, c'est que, sur cinq personnes interrogées, quatre se prononcent pour le départ. Il semble que la ville entière conjugue le verbe s'en aller. Mais toutes les résolutions tiendront-elles jusqu'au bout? Il est à présumer que, parmi les commerçants qui n'auront pas vendu leurs fonds, parmi les habitants qui n'auront pas trouvé au dehors des conditions d'existence suffisantes, il s'en trouvera, en certain nombre, qui se décideront à subir leur sort. Mais, même en faisant la part de ces défaillances, je m'effraye à la pensée de l'encombrement qui se produira dans les bureaux de la mairie et de la direc-

tion de police pendant les derniers jours du délai. Je crains même que, faute de s'y être pris à l'avance, et peut-être en raison de l'indolence calculée des bureaux, beaucoup de retardataires ne puissent accomplir, en temps utile, la formalité indispensable.

Le chiffre des options, ou plutôt des départs, est impossible à fixer d'une manière rigoureuse. Au dire des fonctionnaires allemands, il y avait eu, jusqu'au 25 juin, à la direction de police de Metz, mille sept cent trois déclarations d'option pour la nationalité française, ce qui représente environ sept mille personnes ayant déjà quitté la ville, car une option est faite par un chef de famille pour tous les siens, même pour ses serviteurs. Il serait injuste, peut-être, de déclarer non sincère ce chiffre de mille sept cent trois options. Mais, en l'acceptant comme parfaitement authentique, il est très-loin d'exprimer le mouvement réel de l'émigration messine. A ces sept mille personnes qui ont passé par la formalité de l'option, il faut adjoindre : 1° les Français, relativement nombreux, qui, sans être nés dans les provinces annexées, avaient à Metz un domicile plus ou moins fixe, plus ou moins permanent, et que la domination allemande a fait fuir sans qu'ils aient eu à faire de déclaration; 2° les Messins ou Lorrains natifs qui sont partis sans se prononcer, se réservant de faire leur déclaration d'option, en France, au lieu de leur nouveau domicile... Et l'ennui d'affronter un fonctionnaire tudesque et, qui pis est, un directeur de police, a beaucoup grossi les émigrés de cette catégorie.

Mais d'autres éléments de preuves peuvent être fournis. On peut consulter la situation des listes électorales qui expriment le mieux l'effectif décroissant de la population virile, on peut aussi interroger la souche des certificats donnés par la mairie aux partants. Sans entrer dans des détails superflus, la comparaison entre deux époques rapprochées peut enfin donner assez fidèlement la tonique des départs.

En 1870, avant la guerre, la population civile de Metz était de 48,000 Français. Au 1er décembre 1871, elle était de 40,000 âmes, et se décomposait ainsi : 32,000 Français, 8,000 Allemands. Aujourd'hui (commencement de juillet), elle est descendue à 30,000 personnes, soit 18,000 Français et 12,000 Allemands. Près des deux tiers de la population ont donc déjà quitté la ville. Mais que sera l'exode final?

Règle générale et *à laquelle je ne pourrais pas citer une exception*, tous les chefs de famille ayant des fils et appartenant aux classes riches ou ayant le degré d'aisance qui permet un déplacement ont déjà choisi ou choisiront un domicile en France. Il n'en est pas un qui, à ma connaissance, ait accepté la perspective de voir son enfant

coiffé du casque en pointe. Les demeurants connus n'ont que des filles, ou sont célibataires ou veufs sans enfants mâles.

La proportion des départs est tout aussi accentuée dans les petites villes de l'ancienne Moselle, Thionville, Sarreguemines, Forbach, Bitche. Quant au chiffre de l'émigration dans les campagnes, les commissaires de police cantonaux doivent seuls le connaître et ne le livrent pas, mais il reste très-au-dessous de celui des villes. J'ai plus haut, du reste, donné quelques informations à cet égard. Malgré tout, la pénurie des bras dans les cercles ruraux, la difficulté pour les fermiers de trouver des serviteurs, d'autres symptômes encore prouvent qu'un assez grand nombre de jeunes gens que la conscription allemande menace ont tout quitté pour y échapper. Et comme ceux-ci, il faut bien le dire, se trouvent placés dans la pire des conditions, si leurs parents n'ont pas régulièrement opté pour la France, ils sont, en effet, considérés comme réfractaires par la loi prussienne, et leur héritage peut être confisqué, au moins jusqu'à concurrence de mille thalers. Quant aux annexés, redevenus Français par l'option, rien ne les empêche, contrairement à un préjugé répandu, de recueillir la succession de leurs parents restés allemands.

Le traité de Francfort, au point de vue des conditions de l'option, a donné lieu à de nombreuses controverses, et il est diversement interprété par les casuistes, même par les casuistes officiels de Paris et de Berlin. Sans nous engager dans une argumentation superflue, disons seulement qu'en cette matière délicate tout peut être ramené à trois points principaux : 1° les personnes nées dans les provinces annexées, si elles veulent rester Françaises, doivent opter en tout état de cause et quel que soit le lieu de leur domicile ; 2° les non-natifs, qui avaient leur domicile civil et politique dans l'Alsace-Lorraine quand le traité de Francfort a été signé, sont considérés, à Berlin, comme devenus Allemands. Cette prétention est peut-être excessive, mais le plus sûr est de s'y résigner en optant ; 3° les mineurs. C'est surtout en ce qui les concerne que les deux gouvernements de France et d'Allemagne ont des vues différentes. Ainsi, l'interprétation allemande refuse au mineur, même émancipé, la faculté d'option. Il doit suivre la condition régnicole de ses parents. S'il est orphelin, il doit obtenir, pour opter, l'autorisation expresse de son conseil de famille, et son tuteur doit avoir opté pour la nationalité française... Le tout, bien entendu, sans préjudice du droit que notre code civil reconnaît à tout individu né en France, ou de parents français, à l'étranger, de réclamer la nationalité française dans l'année de sa majorité. En résumé, ce qui est plus simple et plus prudent, c'est, dans tous les cas douteux, de passer par la formalité de l'option.

Et maintenant, faut-il politiquement regretter cette prodigieuse désagrégation, dans les villes, du vieux tuf autonome? Peut-être. C'est, assurément, un honneur pour notre siècle et notre race réputée si sceptique que cet exemple donné de l'abandon du sol natal, des habitudes chères, des tombeaux des ancêtres et, ajoutons, des intérêts matériels sous une inspiration de pur sentiment. Mais cette désertion si générale à Metz et dans les autres contrées lorraines y laissera-t-elle un foyer suffisant de traditions françaises pour résister longtemps aux efforts de l'assimilation ? C'est une question que j'indique à peine et que je ne veux pas approfondir, car on ne discute pas avec des antipathies invétérées, un instinct invincible de nationalité et un parti pris qui a sa noblesse et sa grandeur.

VIII

CONCLUSION.

Ainsi, dans les campagnes, l'émigration, qui est plus accusée dans la zone frontière, diminue d'intensité à mesure qu'on s'en éloigne ; mais, dans son ensemble, est très-loin d'atteindre aux proportions de dépopulation véritable qu'on peut constater dans les villes. Cette différence est d'ailleurs conforme à ce qui est partout observé. L'homme des champs a devant lui un horizon intellectuel moins étendu, il s'attache surtout à la terre qu'il arrose de ses sueurs. Il l'aime en raison de ce qu'elle lui coûte et lui rapporte. Mais je ne crois pas me tromper en disant que le spectacle que donnent en ce moment les cités de la malheureuse Lorraine est peut-être unique dans l'histoire. Cet exil que leur patriotisme s'impose avec un si vif entrain et une résolution si virile n'a pas de précédents qui puissent lui être comparés. La France, elle aussi, a eu ses phases de victoire, et elle a bien souvent triomphé des peuples qui, ligués contre elle aujourd'hui, l'accablent de leur supériorité éphémère. Mais, au temps de la domination française dans les contrées rhénanes, les habitants de Mayence, de Coblentz, de Kaiserslautern et de tant d'autres centres de population foncièrement allemande, n'ont pas, comme ceux de Metz et de nos sœurs en infortune, quitté leur toit domestique, sacrifié leur bien-être, changé leurs conditions d'existence pour échapper aux déboires de la conquête. La triste Pologne, elle-même, a eu plus de proscrits que d'exilés volontaires. Je ne crois pas qu'après ses héroïques et infructueux essais d'affranchissement, les raffinements de persécu-

tions d'un maître abhorré aient dépeuplé Varsovie au degré où nous a réduits la domination pourtant beaucoup plus douce de l'Allemagne. Il y a six ans, le Hanovre, bien qu'attaché profondément à son souverain et à son existence nationale, n'a compté que quelques milliers de réfractaires à l'absorption prussienne. Il est vrai que les Polonais et les Hanovriens perdaient du même coup la patrie tout entière, tandis que nos Lorrains, en passant la nouvelle frontière, retrouvent la France !

La population de nos villes se fond comme la neige au soleil, mais ce qui en reste forme encore un fond solide, et qui, je l'espère, résistera courageusement aux effets de la germanisation. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, la conquête doit être durable, il faudra que des générations succèdent aux générations pour effacer complétement l'antagonisme des races et des traditions. Les voies de la menace et de la douceur sont maintenant également impuissantes sur des cœurs accessibles au seul sentiment de la haine et de l'espoir. C'est un mur d'airain contre lequel viendront longtemps se briser toutes les tentatives de fusion. Mais l'espérance d'un meilleur avenir est peut-être plus vivace encore que les élans d'hostilité contre le vainqueur. Dans l'élément populaire, la foi en un prochain redressement est entière et universelle. J'en recueille tous les jours autour de moi des témoignages qui ont des côtés assurément naïfs, mais plus touchants encore. C'est de mois en mois, de semaine en semaine qu'on attend la délivrance. Dans les classes laborieuses courent des légendes, se colportent une suite de prophéties exhumées on ne sait d'où, qui, toutes, annoncent l'affranchissement prochain, à date fixe. Que de fois j'ai senti mes yeux se mouiller en entendant une bonne ménagère, un brave ouvrier me dire, en clignant de l'œil et avec l'accent d'une conviction absolue : « C'est pour le premier août !... » Sauf à être pour le mois suivant, quand la première échéance n'a pas tenu sa promesse.

N'essayez pas de les détromper ! D'abord, on y perdrait sa rhétorique ; et, ensuite, ce serait cruel, car cette fleur de l'espérance qui naît sur nos ruines a la bonne odeur de la foi et du patriotisme. Ces illusions entretenues et caressées sont un adoucissement très-réel, très-précieux à la réalité des douleurs. Il y a en elle quelque chose de respectable et presque de sacré.

Ce qu'il faut affirmer surtout, c'est qu'en Lorraine l'extrémité du malheur a porté ses fruits naturels. Elle a incliné les cœurs sous la loi salutaire de l'expiation, elle les a élevés à une conception plus haute des droits de la conscience. Ils sont déjà plus rachetés qu'ils ne le croient eux-mêmes. Le progrès, j'allais dire la transformation, est sensible. Toutes les manifestations de la vie intime, comme de

l'existence extérieure, en portent l'empreinte. Elle est visible, par exemple, dans le choix, à l'élection, de notre édilité. Tandis qu'un trop grand nombre de villes de France ont des municipalités dont les tendances sont révolutionnaires, le suffrage universel a fait triompher tout entière, à Metz, la liste modérée et conservatrice. On ne pouvait souhaiter, dans les conjonctures actuelles, une représentation plus sage et plus dévouée aux principes préservateurs. Et les élections municipales ont été faites avec une entière liberté, il faut le dire à la louange des Allemands, même avec le luxe des réunions préparatoires ; elles ont eu lieu quand le chiffre de la population n'avait pas encore sensiblement diminué. Les services que ce cénacle d'honnêtes gens a rendus sont précieux, immenses. Leur ferme et digne attitude devant les autorités allemandes, leur intervention dans les démêlés inévitables entre les seigneurs et les vaincus, leur attitude bienveillante ou plutôt paternelle au milieu de la marée montante de l'émigration, ont beaucoup atténué les difficultés et les angoisses de la période de transition qui va finir avec le délai d'option. Enfin, la déférence qu'ils ont toujours témoignée pour tout ce qui concerne la religion et les ministres les ont toujours laissés en communauté de vues et de respect avec l'immense majorité de la population. Celle-ci, en effet, a senti l'aiguillon de l'épreuve. Elle a compris que, victime expiatoire des fautes de la patrie, elle devait s'humilier sous la main de Celui qui punit et pardonne. Jamais nos églises n'ont été plus hantées. C'est dans leur sanctuaire qu'on s'aperçoit le moins des vides qui se sont faits. Tous les pieux exercices sont suivis avec un zèle redoublé, toutes les œuvres d'édification et de propagande chrétienne sont puissamment patronnées. Malgré nos misères, malgré les innombrables départs, le denier de saint Pierre a atteint cette année un chiffre inusité et qui n'est supérieur, en France, que dans deux villes de premier ordre. Il en est de même pour l'œuvre de la Propagation de la foi. Mais ce sont les processions de la Fête-Dieu qui ont permis aux Messins de faire éclater les sentiments et les résipiscences qui les animent. Même aux époques de ferveur, on n'a rien pu voir de plus expressif et de plus touchant. Tout ce qui compte à Metz, le maire et le conseil municipal en tête, suivait le dais. Sans qu'une seule protestation osât se produire, la foule, comme transfigurée dans cette atmosphère de prière et d'encens, une foule émue et frémissante se prosternait tout entière sous la bénédiction du Dieu vivant. Cette solennité extérieure fut plus qu'un acte religieux ordinaire, ce fut une véritable explosion de foi catholique, exaltée encore par la solidarité du malheur et du patriotisme. Ah ! si vos fiers libres-penseurs qui se croient Français et qui ont tant contribué à détruire la France, avaient pu se

trouver dans nos rues ce jour-là, je leur fais l'honneur de croire qu'ils seraient eux-mêmes tombés à genoux !

Tout le monde a été frappé, ici, du caractère élevé et imposant de cette cérémonie, et les Allemands ne s'y sont pas mépris, ils ont vu dans la sincérité et la spontanéité même de cette grande démonstration l'amour de la France et l'amour de la foi natale unis et confondus. On a même entendu, dit-on, un haut fonctionnaire murmurer, dans l'étonnement où le jetait la grandeur de ce spectacle : C'est bon pour une fois !.. mais l'année prochaine...

Oui, l'année prochaine ! mais que sera l'année prochaine ? C'est le secret de Dieu.

En attendant, je puis affirmer qu'à l'heure qu'il est, l'homme qui est le plus populaire à Metz est certainement notre vénérable évêque. Son attitude pleine de dignité et de patriotisme lui a concilié tous les suffrages et conquis toutes les sympathies. Entre ses diocésains et lui l'union est entière et le lien puissant. Ceux qui l'approchent comme ceux qui ne le voient qu'au milieu des pompes de son apostolat lui ont voué les mêmes sentiments de respectueuse estime et de vive affection. Son dernier mandement de carême a fortement ému la population ; il passait de mains en mains, on se le disputait dans les plus pauvres demeures : c'est qu'il exprimait dans la plus noble langue, avec un courage tout apostolique, avec une autorité sereine et fière, les impressions, les vœux, les tristesses de tous. Le guide spirituel des âmes avait merveilleusement trouvé le chemin des cœurs. N'est-ce pas un symptôme favorable à noter ?... Que nous souhaiterions qu'il en fût de même dans toute notre chère France !

En même temps que les intelligences se redressaient à l'école du malheur, la propagande des mauvaises doctrines a certainement perdu une partie de son influence : on en a la preuve dans la circulation, plus restreinte que par le passé, des feuilles révolutionnaires, lesquelles, sans exception, pour le dire en passant, sont distribuées ici, à la ville comme à la campagne. Les vœux partout exprimés tendent à l'avénement en France d'un gouvernement entouré de garanties aussi foncièrement conservatrices que possible. Sauf d'inévitables et persistantes exceptions, le bon sens populaire, dégagé des étreintes de l'esprit de parti, discerne nettement les vraies conditions du rachat et de la régénération, les illusions révolutionnaires n'ont plus de prestige et guère de représentants. On les sent impuissantes à refaire à la France une destinée digne d'elle. Des hommes sérieux dans toutes les classes sociales comprennent d'instinct et disent assez haut que notre nation humiliée et mutilée ne reprendra la grandeur qu'avec les principes qui l'ont jadis

fondée, et que la race royale qui a fait des deux provinces une terre française peut seule les rendre à la patrie. Toutes les brochures, tous les emblèmes qui rappellent le chef de cette race sont recherchés avidement. C'est par cent milliers d'exemplaires qu'ils sont enlevés et pénètrent à toutes les profondeurs. Je pourrais citer dans la Lorraine allemande tels cantons qui sont devenus foncièrement et notoirement légitimistes, même sans s'en douter.

Qu'on veuille bien croire que ce travail n'est pas une œuvre de parti, ou une fantaisie politique que j'ébauche, c'est comme témoin et comme victime que j'ai seulement la prétention de parler. Le désir d'un redressement, la recherche d'une force vengeresse et rédemptrice servent sans doute ce mouvement d'opinion, mais s'il s'y mêle un peu d'égoïsme, il n'en est que plus réel et plus sincère.

Et maintenant la parole est aux événements ; notre sort continuera, malgré tout, à être solidaire des destinées que l'avenir réserve à la patrie perdue. Elle a de grands devoirs envers nous, qu'elle ne l'oublie pas, qu'elle se hâte d'être sage, de renoncer aux expériences funestes, de revenir à ses vraies conditions d'existence, de force et de durée. Ce n'est qu'une France grande et chrétienne qui peut être l'instrument de notre délivrance!..

MARSAULT.

LA CIVILISATION ÉGYPTIENNE

D'APRÈS LES DÉCOUVERTES LES PLUS RÉCENTES

Dans un premier article, malheureusement publié à la veille des catastrophes où s'est éclipsé pour un temps le génie de la France, nous avons tenté de résoudre le problème de l'antique civilisation égyptienne. Mettant à profit les découvertes les plus récentes des savants français et étrangers qui ont fait de l'*égyptologie* une nouvelle science, nous avons essayé d'expliquer l'incroyable durée de cette ancienne monarchie, en reconstruisant, pierre à pierre, la pyramide sociale du peuple égyptien, le premier, dit Bossuet, qui ait su les règles du gouvernement[1]. Nous achevons aujourd'hui notre travail, en remontant aux origines de cette société mystérieuse, si longtemps cachées aux regards du monde. Par une coïncidence singulière, la science des égyptologues nous révèle ces origines presque au moment où l'héroïque persévérance d'un hardi voyageur découvre enfin les sources du Nil.

DOCTRINES RELIGIEUSES ET MORALES. — CULTE, MŒURS ET COUTUMES

I

RELIGION ÉGYPTIENNE

Pour qu'un peuple dure, il lui faut, non-seulement des institutions stables, mais encore un certain fonds de vérités et de vertus. Nous savons à quel degré le peuple égyptien avait porté la stabilité de ses institutions; exposons maintenant ses doctrines

[1] Voir *le Correspondant* du 25 août 1870, p. 601.

religieuses et morales, son culte, ses mœurs et ses coutumes, autant du moins que cela est possible d'après les témoignages des auteurs anciens et les découvertes de la science moderne.

Rien n'est plus compliqué, au premier abord, que la religion égyptienne, et si nous n'avions, pour voir clair dans ce labyrinthe mythologique, que les explications naïves d'Hérodote et de Diodore, la majestueuse durée du culte d'Osiris-Apis serait pour nous un impénétrable mystère. Le paganisme avait tellement obscurci les traditions primitives sur la création du monde et altéré les principes de la loi naturelle, que Plutarque lui-même, quoique ayant à sa disposition toutes les histoires de l'Égypte, et particulièrement celle du prêtre Manéthon, écrite sous Ptolémée Philadelphe, n'a pu se faire une idée exacte de la religion égyptienne. Son Traité sur *Isis et Osiris*, spécialement consacré à l'interprétation des doctrines et des cérémonies de cette religion mystérieuse, n'est guère qu'un tissu de fabuleuses suppositions.

Il a fallu, pour retrouver la clef de ces mystères, arriver jusqu'à nos jours. Grâce au génie de Champollion le jeune, nos égyptologues lisent couramment les inscriptions des stèles funéraires, comme l'écriture des papyrus conservés dans les tombeaux, et l'on peut espérer que bientôt l'antiquité égyptienne n'aura plus pour nous de secrets. Déjà les voiles qui nous cachaient la véritable figure des dieux de Thèbes et d'Abydos commencent à s'entr'ouvrir. Les heureuses découvertes de M. Mariette et les savantes interprétations de M. de Rougé nous permettent aujourd'hui de pénétrer plus avant dans ce sanctuaire si longtemps fermé aux regards des profanes : nous ne pouvons mieux faire que de les prendre pour guides.

« La variété presque infinie des types que présente le panthéon égyptien est un fait que tout le monde a remarqué. Il ne faudrait pas cependant tirer de ce fait la conclusion que la religion égyptienne ne fut jamais qu'un tissu de fables grossières et ridicules. Aussi loin que nous puissions remonter, par les monuments, dans son histoire, nous la trouvons déjà constituée, déjà entourée de son cortége de divinités et d'animaux sacrés, et par conséquent animée déjà de ce souffle puissant qui devait la faire vibrer pendant cinquante siècles. Si la religion égyptienne n'avait pas eu d'autre base que les étranges superstitions qu'on l'accuse si souvent d'avoir pratiquées, elle n'eût pas fourni cette incomparable carrière. Dans la partie de leurs mystères qu'elles réservent au peuple, les religions peuvent sans danger quitter les hauteurs des conceptions abstraites, et laisser voir au commun des fidèles le dieu qu'il adore; mais elles ne durent point, si elles ne conservent pas, au moins dans le sanctuaire, la pure notion de l'idée de Dieu. Un paganisme éhonté comme celui qu'on ac-

cuse l'Égypte d'avoir mis en honneur aurait donc plutôt contenu un germe de mort, que cet actif principe de vie qui donna une si grande place, dans l'histoire du monde, à l'antique civilisation égyptienne. Les découvertes récentes de la science du déchiffrement des hiéroglyphes ont confirmé ces vues.

« Au sommet du panthéon égyptien plane un Dieu unique, immortel, increéé, invisible et caché dans les profondeurs inaccessibles de son essence. Il est le créateur du ciel et de la terre; il a fait tout ce qui existe et rien n'a été fait sans lui; c'est le Dieu réservé à l'initié du sanctuaire. Mais l'Égypte n'a pas su ou n'a pas voulu s'arrêter à cette hauteur sublime; elle a considéré le monde, sa formation, les principes qui le gouvernent, l'homme et sa destinée sur la terre, comme un drame immense. L'Être par excellence en est l'unique acteur. Tout vient de lui et tout retourne à lui. Il a pourtant des agents qui sont ses propres attributs personnifiés, et qui deviennent autant de dieux sous des formes visibles, dieux inférieurs, limités dans leur rôle, quoique participant à toutes ses propriétés caractéristiques. *Ammon*[1], par exemple, sera ce ressort caché dans la nature, qui la pousse à se renouveler sans cesse; la raison divine sera personnifiée en *Thoth; Kheper* (à la tête de scarabée) sera le dieu qui se donne la vie à lui-même, et qui par là est sans commencement; antérieur à tout ce qui existe sera *Nout*, *Abyssus* biblique; au-dessus de *Nout* prendra place *Chnouphis*, le souffle divin, celui qui fabrique lui-même la mère génératrice des dieux; *Seb* sera la matière, avec les germes de vie qu'elle cache en son sein. Dans les espaces célestes, des flancs de *Nout*, l'épouse de *Seb*, sortira le dieu *Ra*, le dieu Soleil, et avec lui commencera la lumière, c'est-à-dire la vie de l'homme. *Osiris* enfin, plus ancien que *Ra* lui-même, sera le Soleil nocturne. C'est lui qui symbolisera la lutte des ténèbres contre le jour et du bien contre le mal; il sera le principe qui, dans ces combats chaque jour renouvelés, fait triompher le bien. Mais si chacun de ces dieux prend ainsi une part des attributs du Dieu invisible, à tous appartient cependant la plus caractéristique des qualités essentielles de l'Être. Ainsi Ammon est le *mari de sa mère*, c'est-à-dire son propre père à lui-même; Thoth *se forme lui-même sans avoir été engendré;* Osiris est le fils d'*Isis*, *sa propre épouse;* Ra *est enfanté, non engendré*. Tous, par conséquent, sont proclamés sans commencement et existant de toute éternité. C'est même cette grande doctrine qui est le point de départ commun de toutes les fameuses *triades* adorées dans les temples égyptiens. Là règne un dieu qui personnifie, comme tous les autres, une des puissances divinisées

[1] Ammon veut dire *le caché*. (Plutarque, *Isis et Osiris*.)

de l'Être suprême. Mais dans aucun temple ce dieu ne figure seul sur les autels où son image est adorée, et les Égyptiens ont toujours voulu qu'il se décomposât en une sorte de triade formée de lui-même, d'une déesse qui revêt le plus souvent les symboles de la maternité, et d'un troisième dieu enfant, quoique jamais il ne soit nommé le fils des deux premiers.

« L'esprit philosophique qui a présidé à la formation de ce singulier système mérite d'être remarqué. A la vérité, les Égyptiens n'ont accordé au principe passif représenté par la déesse-mère qu'une importance secondaire, « le père, selon une croyance commune, étant l'unique auteur de la naissance de l'enfant, auquel la mère ne fait que donner la nourriture et la demeure. » (Diodore, I, 80.) Mais le principe actif a été mis par eux dans un relief particulier, et, en toute occasion, les textes nous montrent le dieu principal des temples s'engendrant lui-même dans le sein de sa mère. L'essence de ce dieu est ainsi d'être à la fois son propre père et son propre fils; il est le dieu *un*, tout en restant double; et le dieu enfant associé à son culte n'apparaît derrière lui que comme une personnification de cette perpétuelle renaissance, sans commencement ni fin. Tel est le dieu dont l'Égyptien voyait l'image à chaque pas répétée sur les murs des édifices sacrés.

« Selon les lieux, les attributs dont on entourait le personnage divin se modifiaient; mais dans chaque temple la triade apparaissait comme un symbole destiné à affirmer l'éternité de l'Être. — En somme, un Dieu invisible, escorté de ses puissances divinisées, tel était pour le prêtre nourri dans le sanctuaire le suprême mystère caché dans les profondeurs de la religion égyptienne. Sous ce rapport, deux chapitres de Jamblique doivent rester classiques. Si l'on s'en rapporte à ce philosophe, l'Égypte aurait cru à un Dieu unique, antérieur au premier dieu. Autre part, Jamblique dit : « Le dieu égyptien, quand il est considéré comme cette force cachée qui amène les choses à la lumière, s'appelle *Ammon;* quand il est l'esprit intelligent qui résume toutes les intelligences, il est *Emeth;* quand il est celui qui accomplit toutes choses avec art et vérité, il s'appelle *Phtah;* et enfin, quand il est dieu bon et bienfaisant, on le nomme *Osiris.* » (*Livre sur les mystères des Égyptiens.*)

« Derrière ces autels, chargés des images de tant de divinités en apparence étranges, l'Égypte cachait donc des dogmes sérieux, et on voit par là que tout au moins, si la religion égyptienne a duré, c'est qu'elle s'appuyait sur une théologie qui n'était pas indigne de ce nom[1]. »

[1] Mariette, *Notice du musée de Boulaq*, p. 15 et suiv. — « Il faut, dit M. Egger, que cette religion, si bizarre et si complexe en apparence, surtout dans les der-

Nous savons combien il faut se tenir en garde contre les néo-platoniciens de l'école d'Alexandrie, qui ne voulaient voir dans le christianisme naissant qu'une contre-façon des religions anciennes, et attribuaient aux Égyptiens l'honneur d'avoir, les premiers, découvert les plus sublimes doctrines sur l'essence divine et la cosmogonie. Mais Porphyre et Jamblique n'ont pas été seuls à affirmer que les Égyptiens ne connaissaient primitivement qu'un Dieu unique. Lactance, qui n'était pas, comme eux, suspect de partialité envers les peuples païens, Lactance a dit, en parlant des livres de Thoth (Hermès), qui existaient encore de son temps : « Thoth a écrit un grand nombre de livres dans lesquels il proclame la majesté d'un Dieu souverain et unique, qu'il appelle, comme nous, *Deus* et *pater*. » On lit dans le précieux ouvrage d'Origène, récemment découvert par M. Miller (*Refutatio hæresium*, IV, 43, p. 77), un passage curieux dont nous empruntons la traduction à M. Alfred Maury : « Les Égyp- « tiens qui se croient les plus anciens de tous les peuples, calculant, « par une inspiration divine, la puissance de Dieu et les intervalles « des parties, disent que Dieu est une monade indivisible qui s'est « engendrée elle-même, et que tout a été formé par elle. » Dans *La cité de Dieu*, saint Augustin, après avoir reproduit des passages très-remarquables des livres de Hermès Trismégiste, ajoute ces paroles : « Trismégiste, parlant du seul vrai Dieu, créateur du monde, tient un langage conforme à la vérité[1]. »

La croyance des Égyptiens au dogme fondamental de l'unité de Dieu est aujourd'hui hors de doute, grâce aux travaux de M. le vicomte Emmanuel de Rougé. On sait avec quelle sagacité et quel succès notre savant égyptologue a exploré les textes sacrés, les hymnes et les prières funéraires les plus anciennes. L'interprétation qu'il a proposée pour ces textes, discutée, fortifiée par tous les travaux accomplis depuis en France, en Allemagne et en Angleterre, n'a jamais été ébranlée. M. de Rougé a résumé lui-même cette interprétation dans une conférence du 14 avril 1869, au Cercle catholique de la rue Bonaparte. Nos lecteurs nous sauront gré d'en reproduire ici les points essentiels.

« Personne, dit-il, n'a contredit le sens fondamental des principaux textes à l'aide desquels nous pouvons établir ce que l'Égypte antique a enseigné sur Dieu, sur le monde et sur l'homme.

« J'ai dit *Dieu*, et non *les dieux*. Premier caractère : c'est l'unité

niers siècles de son développement, ait renfermé un fonds de vérités puissantes sur les consciences, pour que le génie égyptien ait pris un pareil essor. » (Conférence faite au Vésinet sur *L'Égypte moderne et l'Égypte ancienne*, p. 30.)

[1] Saint Augustin, *La cité de Dieu*, VIII, 23.

la plus énergiquement exprimée : *Dieu un, seul, unique ; pas d'autres avec lui. — Il est le seul être vivant en vérité. — Tu es un, et des millions d'êtres sortent de toi. — Il a tout fait, et seul il n'a pas été fait.*

« Second caractère : *Dieu existe par lui-même;* c'est *le seul être qui n'ait pas été engendré.* Les Égyptiens conçoivent Dieu comme la cause active, la source perpétuelle de sa propre existence; il s'engendre lui-même perpétuellement. *Dieu se faisant Dieu et s'engendrant perpétuellement lui-même,* — de là l'idée d'avoir considéré Dieu sous deux faces : le père et le fils. Dans la plupart des hymnes, on rencontre cette idée de *l'être double* qui *s'engendre lui-même. L'âme en deux jumeaux,* comme dit le rituel funéraire, pour signifier deux personnes inséparables. Jamblique nous disait bien que le Dieu des Égyptiens était πρῶτος τοῦ πρώτου, « premier de premier. » Un hymne du musée de Leyde dit plus encore : il l'appelle *le un de un,* pour attester l'unité, qui persiste malgré la notion de la génération, d'où résultait une dualité apparente[1]. »

M. de Rougé, après avoir indiqué les formes successives de la *triade,* si bien décrites par M. Mariette, signale la différence radicale qui existe entre l'idée chrétienne de la Trinité et la triade égyptienne. « Celle-ci, dit-il, se composait essentiellement d'un *père,* d'une *mère* et d'un *fils.* Rien d'analogue au rôle spécial de l'*Esprit saint* n'a sa place dans le système que nous avons retracé. »

La notion primitive de Dieu *créateur du monde* se retrouve dans la religion de l'ancienne Égypte. — *Dieu a fait le ciel; — il a créé la terre; — il a fait tout ce qui existe. — Tu es seul, et des millions d'êtres proviennent de toi. — Il est le maître des êtres et des non-êtres.* « Ces textes, dit M. de Rougé, sont de mille cinq cents ans au moins avant Moïse. D'après les mêmes hymnes, Dieu a réglé l'ordre de la nature. Il est difficile d'affirmer plus nettement les droits souverains du Créateur; mais quant à l'époque même de l'origine de la matière, les Égyptiens paraissent avoir cru que le monde est enfanté éternellement... La création ainsi conçue, c'est-à-dire la matière chaotique enfantée éternellement, nous tombons en plein dans la doctrine de l'émanation directe; de là la divinisation du Nil, des animaux, enfin de tout ce qui existe. Un passage du même chapitre enseigne que le soleil s'est mutilé lui-même, et que du jet de son sang il a produit tous les êtres. Voilà le principe de la déviation du dogme de l'unité; par l'association de la nature à son créateur, on arrive rapidement au polythéisme le plus étendu[2]. »

[1] *Conférence sur la religion des anciens Égyptiens*, par M. le vicomte E. de Rougé, professeur au Collége de France. Paris, 1869.

[2] *Ibid.*, p. 17 et suiv.

Mais plus on se rapproche des temps primitifs, et plus la notion d'un Dieu unique, créateur du monde et législateur des hommes, se montre avec clarté dans les documents de l'antique civilisation égyptienne.

Les rapports entre la cosmogonie égyptienne et les traditions hébraïques sont étonnants de ressemblance. En voici quelques-uns, signalés par M. Mariette dans sa *Notice sur les monuments du musée de Boulaq* (p. 100 et 101) :

« Dans la cosmogonie égyptienne, Chnouphis est le premier des démiurges. Son nom est analogue à l'hébreu *nouf*, souffle, esprit. A Philœ, il est appelé *celui qui fait tout ce qu'il y a*, *le créateur des êtres*, *le premier existant*, *celui qui fait exister tout ce qui existe*, *le père des pères*, *la mère des mères*. Quelques papyrus nous le montrent naviguant sur le liquide primordial. L'Esprit égyptien ainsi porté sur les eaux, et antérieur à toute création, rappelle l'Esprit de la Genèse : « La terre était informe et toute nue ; les ténèbres couvraient la face « de l'abîme, et *l'esprit de Dieu était porté sur les eaux*. »

Voici une autre ressemblance non moins frappante.

« Phtah est la seconde des intelligences démiurgiques. Il est le *Seigneur de la Sagesse*, celui, comme dit Jamblique, *qui accomplit toutes choses avec art et vérité*. Mais en même temps il est *le père des commencements*, *le créateur de l'œuf du Soleil et de la Lune*, *celui qui a suspendu la voûte du ciel*. Phtah est donc la sagesse divine distribuant les astres dans l'immensité. »

Les traditions hébraïques ont, de même, fait la sagesse de Dieu contemporaine de la création des astres. « Le Seigneur, dit la Sa« gesse, m'a possédée au commencement de ses voies ; avant qu'il « créât aucune chose, j'étais dès lors... Lorsque le Seigneur préparait les cieux, j'étais présente, etc. » (Prov., VIII.)

Mais, en pénétrant plus avant dans les rites et les doctrines de la religion égyptienne, on découvre des affinités bien plus remarquables encore avec la révélation. D'après le témoignage d'Hérodote, « les Égyptiens sont les premiers qui aient parlé de cette doctrine selon laquelle l'âme de l'homme est immortelle[1]. » Fermement convaincus de l'immortalité de l'âme, ils croyaient à une vie future dans laquelle les hommes devaient recevoir la récompense de leurs vertus ou le châtiment de leurs crimes. Champollion, décrivant les rituels funéraires trouvés dans les anciens tombeaux, et dont un grand nombre sont ornés de tableaux symboliques, de figures emblématiques, continue en ces termes : « Après les divers pèlerinages de l'âme du défunt dans les régions nombreuses qu'elle doit visiter,

[1] Hérodote, II, 123.

elle arrive enfin dans l'*Amenthi*, l'enfer, où elle va subir son jugement. La scène qui le représente offre à nos regards la partie la plus curieuse de la croyance religieuse des Égyptiens. L'hiérogrammate, dans la composition de ce sujet singulier, a su donner un corps aux idées les plus métaphysiques, et nous y trouvons la preuve évidente que le dogme de l'immortalité de l'âme, et celui des récompenses et des peines dans une autre vie, furent les fondements principaux de la religion des anciens Égyptiens [1]. »

Pour avoir une idée exacte des doctrines de cette religion en ce qui regarde les destinées de l'homme, il faut lire les *Études sur le Rituel funéraire des anciens Égyptiens*, de M. de Rougé (Paris, Didier, 1860). « Les titres du chapitre 1er et du chapitre 163 combinés, dit notre savant égyptologue, montrent que l'ouvrage était désigné chez eux par le nom de *Livre de la manifestation au jour*. On entendait par ces mots l'ensemble des circonstances qui devaient amener la transformation lumineuse de l'âme, proclamée juste par la sentence d'Osiris. »

Dans ses *Lettres sur l'Égypte*, Champollion le jeune a décrit les curieuses scènes du jugement des âmes représentées dans les catacombes royales de Biban-el-Molouk, où reposent les restes des Pharaons des dix-huitième, dix-neuvième et vingtième dynasties.

« Les quarante-deux juges, assesseurs d'Osiris, sont rangés sur deux lignes, la tête surmontée d'une plume d'autruche, symbole de la justice.... Les *âmes coupables* sont punies d'une manière différente dans la plupart des zones infernales que visite le dieu Soleil... A chaque zone, et auprès des suppliciés, on lit toujours leur condamnation et la peine qu'ils subissent. « Ces âmes ennemies, y est-il dit, ne voient point notre Dieu, lorsqu'il lance les « rayons de son disque ; elles n'habitent plus dans le monde terrestre, et elles n'entendent point la voix du Dieu grand lorsqu'il « traverse leurs zones. » Tandis qu'on lit, au contraire, à côté de la représentation des *âmes heureuses*, sur les parois opposées : « Elles ont trouvé grâce aux yeux du Dieu grand; elles habitent « les demeures de gloire, celles où l'on vit de la vie céleste, etc. [2]. »

Après avoir décrit une statue d'Horus, trouvée dans le tombeau d'un Égyptien nommé Pétosiris, M. Mariette ajoute :

« Le symbolisme de cette figure se laisse facilement pénétrer. Les ténèbres sont vaincues ; le défunt a satisfait à toutes les prescriptions du *Rituel;* il entre dans la vie éternelle. C'est un nouvel exemple qui s'ajoute à ceux que nous avons énumérés, et qui

[1] Champollion-Figeac, *Égypte ancienne*, p. 126.
[2] *Ibid.*, p. 130 à 132.

prouve que l'immortalité de l'âme est au fond de toutes les doctrines égyptiennes, immortalité en quelque sorte facultative, puisque l'homme, par sa conduite sur la terre, pouvait la gagner ou la perdre. On sait, en effet, que l'anéantissement définitif, au milieu des tourments d'un véritable enfer, était la peine réservée aux réprouvés... »

« La résurrection de la chair est un des dogmes admis par la religion égyptienne. L'homme juste redeviendra lui-même dans l'autre monde. Son âme habitera de nouveau son corps[1]. »

C'était pour faciliter cette résurrection que les Égyptiens conservaient avec tant de soin le corps destiné, suivant leurs croyances, à se réunir pour toujours à l'âme, après les épreuves de sa justification. Il y avait là, sans doute, un manque de foi en la puissance divine qui peut reconstituer le corps de l'homme aussi facilement qu'elle l'a créé. Mais, à part cette inconséquence, les Égyptiens ont eu la gloire de professer et de pratiquer nos doctrines chrétiennes sur la vie future et la résurrection de la chair, bien des siècles avant que les Juifs eux-mêmes en aient reçu l'annonce par les prophètes[2].

Mais qui se serait attendu à trouver, dans le mythe de l'impur Osiris, et même sous la grossière figure du bœuf Apis, la croyance au Rédempteur? Ici encore, nous laissons parler M. Mariette.

« La division de l'Égypte en nomes ou provinces a pour base sa division antérieure en districts religieux. Chaque nome reconnaissait, en effet, un Dieu qui n'était pas le Dieu protecteur des nomes voisins, tandis que chaque ville accueillait à son tour une divinité à laquelle elle rendait plus particulièrement ses hommages. C'est ainsi qu'Osiris est, dès la plus haute antiquité, le dieu local d'Abydos. Osiris dut pourtant à son caractère propre de ne pas rester cantonné dans le district qui, à une époque inconnue, lui avait été assigné. « Tous les Égyptiens, dit Hérodote, n'adorent pas les « mêmes dieux; ils ne rendent tous le même culte qu'à Osiris et « à Isis. » Ce passage est à remarquer pour sa netteté. Thèbes, Memphis, Éléphantine, reconnaîtront séparément Ammon, Phtah, Chnouphis, pour les représentants de l'être invisible, et de nomes en nomes les dieux égyptiens se succéderont dans une perpétuelle

[1] Mariette. *Notice du musée de Boulaq*, p. 95-99. — Voir les *Études* de M. de Rougé sur le Rituel, p. 81 et 82.

[2] Bossuet explique très-bien (*Discours sur l'hist. univ.*, 2[e] partie, chap. VI), pourquoi ces vérités n'ont pas été plus clairement manifestées au peuple de Dieu. Nous reviendrons sur cette question dans le chapitre suivant, en parlant du culte des morts.

révolution. Mais Osiris, protecteur des âmes, sera, de la Méditerranée aux cataractes, le Dieu de tous les Égyptiens....

« Osiris, disaient les prêtres égyptiens, était autrefois descendu sur la terre. Être bon par excellence, il avait adouci les mœurs des hommes par la persuasion et la bienfaisance. Mais il avait succombé sous les embûches de Typhon, son frère, le génie du mal, et pendant que ses deux sœurs, Isis et Nephtys, recueillaient son corps qui avait été jeté dans le fleuve, le dieu ressuscitait d'entre les morts et apparaissait à son fils Horus qu'il instituait son vengeur. C'est ce sacrifice qu'il avait autrefois accompli en faveur des hommes, qu'Osiris renouvelle ici en faveur de l'âme dégagée de ses liens terrestres. Non-seulement il devient son guide; mais il s'identifie à elle, il l'absorbe en son propre sein. C'est lui alors qui, devenu le défunt lui-même, se soumet à toutes les épreuves que celui-ci doit subir avant d'être proclamé *juste*. C'est lui qui, à chaque âme qu'il doit sauver, fléchit les gardiens des demeures infernales et combat les monstres, compagnons de la nuit et de la mort. C'est lui enfin qui, vainqueur des ténèbres, avec l'assistance d'Horus, s'assied au tribunal de la suprême justice et ouvre à l'âme déclarée pure les portes du séjour éternel[1]...

« Apis est le même dieu qu'Osiris. C'est le Dieu souverainement bon, descendant au milieu des hommes, et s'exposant aux douleurs de cette vie terrestre sous la forme du plus vulgaire des quadrupèdes.

« La mère d'Apis passait pour vierge, même après l'enfantement. Apis, en effet, n'était pas conçu dans le sein de sa mère par le contact du mâle. Phtah, la sagesse divine personnifiée, prenait la forme d'un feu céleste et fécondait la vache. Apis était ainsi une incarnation d'Osiris par la vertu de Phtah.

« On reconnaissait qu'Osiris s'était manifesté quand, après une vacance de l'étable de Memphis, il naissait un jeune veau pourvu de certaines marques sacrées, qui devaient être au nombre de vingt-huit. A peine la nouvelle de la manifestation divine s'était-elle répandue, que de toutes parts on se livrait à la joie, comme si Orisis lui-même était descendu sur la terre. Apis était dès lors regardé comme une preuve vivante de la protection divine.

« Quand Apis mourait de sa mort naturelle, il était enseveli dans les souterrains du temple (le *Sérapéum*) dont nous avons retrouvé

[1] N'y a-t-il pas là une étonnante ressemblance avec notre doctrine de la justification des âmes par les mérites de Jésus-Christ? Ainsi que l'a fait remarquer M. de Rougé dans ses *Études sur le Rituel des anciens Égyptiens*, « le défunt s'identifiait à Osiris pour être justifié par la protection de ce Dieu ; il prend, dans tout le Rituel, le titre de : l'Osiris *un tel* le justifié. »

les ruines à Saqqarah. Mais quand la vieillesse le conduisait jusqu'à l'âge de vingt-huit ans (nombre d'années qu'avait vécu Osiris sur la terre), il devait mourir d'une mort violente.

« Selon Manéthon, c'est un roi de la deuxième dynastie, Céchoüs, qui aurait introduit cette curieuse doctrine dans la religion égyptienne. Nous trouvons, en effet, le nom d'Apis assez fréquemment cité sur les monuments contemporains des pyramides[1]. »

Voilà ce que peuvent devenir, en dehors de la révélation, et abandonnés à l'infirmité de la raison humaine, les plus ineffables mystères de la sagesse et de la miséricorde divines! Et encore, M. Mariette a-t-il eu soin de dégager la figure d'Osiris des impures scories de la théodicée égyptienne, car, dans ce résumé rapide, il omet de nous montrer le sauveur des âmes, Osiris, assisté de ses deux fils, Horus et Anubis, fruits d'infâmes amours... Mais, sous le mythe d'Osiris, de même que sous la grossière figure du bœuf Apis, il est difficile de ne pas reconnaître la croyance au mystère de la Rédemption. Comme tous les peuples primitifs, les Égyptiens savaient, par la tradition, que le fils de Dieu devait venir sur la terre, après s'être incarné dans le sein d'une vierge.

Cette croyance se retrouve partout dans la religion égyptienne. M. Mariette a découvert, dans le *Sérapéum*, deux statuettes d'un Dieu qui paraît avoir beaucoup de rapport avec Osiris. Son nom, gravé sur le socle, est : *le bon Sauveur*[2].

M. de Rougé a remarqué le premier, dit M. Mariette (*Notice*, page 104), que, dans les triades, le dieu fils joue toujours un rôle qui le rapproche de l'humanité. Chons (fils d'Ammon), à Thèbes, pratique l'exorcisme; il chasse les démons.

A Memphis, Imouthès (fils aîné de Phtah), est assimilé par les Grecs à leur Esculape.

Une inscription funéraire, récemment découverte, va nous montrer la figure d'Osiris dans toute sa grandeur, avec le prestige qu'elle exerçait sur les hommes les plus haut placés dans la société égyptienne, à l'époque de sa splendeur.

M. Mariette, dans sa curieuse *Notice du musée de Boulaq*, toute remplie des trésors de son érudition, décrit une stèle consacrant le souvenir de *Roma*, personnage mort sous l'un des rois de la dix-neuvième dynastie et enseveli dans la nécropole d'Abydos.

Au sommet de la stèle, Roma, sa sœur et sa fille, se présentent devant Osiris, Isis et Nephthys.

Au second registre, le défunt prononce une prière dont nous extrayons les passages suivants :

[1] Mariette, *Notice du musée de Boulaq*, p. 88 à 92.
[2] *Notice du musée de Boulaq*, p. 98.

« Salut à toi, ô Osiris, premier fils du Dieu Seb, l'aîné des cinq dieux issus de la déesse Nout, le grand fils aîné de son père Ra, le père des pères, celui qui occupe une place auprès de Ra, le roi des temps immenses et le maître de l'éternité, le premier de son cycle divin, celui dont la vertu est efficace. A peine sorti des entrailles de sa mère, il a pris la couronne blanche. L'ensemble des urœus est sur sa tête... Personne ne connaît son nom. Innombrables sont ses noms dans les villes et dans les nomes (où il est adoré). Quand le soleil se lève au ciel, c'est par sa volonté ; quand il se couche, il contemple ses beautés. Salut à toi que ton nom de très-vertueux rend si grand, toi le fils aîné ressuscité (d'entre les morts). Il n'y a aucun dieu qui fasse ce qu'il fait. Il est le seigneur de la vie et on vit par ses créations. Personne ne peut vivre sans sa volonté... Il fait prospérer tout ce qui l'entoure. Il est Osiris d'Abydos, seigneur de Tattou, roi de l'Amenti ; c'est lui qui couvre sa tête des deux longues plumes. Quand il apparaît au ciel, Beset, en sa double forme, le salue (se tenant) en sa présence. Il est l'âme des morts dans la région funéraire. Il est le sahou (docteur) des maîtres du nome d'Abydos. Il a créé le soleil par ses beautés. Les hommes et les dieux, les défunts immortels et les morts (expression remarquable qui désigne les justes admis dans le séjour éternel, et ceux que la mort définitive attend) le respectent dans leur cœur. — Ceci est prononcé par celui dont la charge est de donner les liquides pour la maison du roi, celui qui est préposé à la ceinture royale du dieu bienfaisant, Roma, le dit juste. — Il dit : Je viens à toi, maître de Toser, Osiris, roi d'Abydos. J'ai été la vérité elle-même, étant sur la terre. J'ai fait la justice, et me suis toujours éloigné du péché. Accorde-moi d'être lumineux au ciel, puissant sur la terre et justifié comme les maîtres de la région funéraire ; que mon âme prospère (jusqu'à ce qu'elle revive en mon cœur?), etc., etc.[1] »

Voilà le beau côté de la religion égyptienne. C'est par ces dogmes salutaires de l'immortalité de l'âme et de la vie future qu'elle a dû exercer sur les mœurs du peuple égyptien une influence vraiment civilisatrice.

Mais elle n'a pas tardé à dégénérer en un honteux paganisme, par le culte des bêtes et par la célébration de mystères où l'on entrevoit, sous le voile transparent des rites sacrés, les mêmes impuretés qui déshonorèrent certaines fêtes du paganisme grec. « Les Égyptiens, dit Hérodote, ont, les premiers de tous les hommes, fait des fêtes solennelles, des processions, des offrandes, et c'est d'eux que

[1] Mariette, *Notice du musée de Boulaq*, p. 288.

les Grecs ont appris ces cérémonies... » Et, en parlant un peu plus loin des thesmophories (fêtes de Cérès), il ajoute : « Les filles de Danaüs sont celles qui ont apporté d'Égypte ces rites, et les ont enseignés aux femmes des Pélasges[1]. » Hérodote, qui avait été initié à tous ces mystères par les prêtres d'Héliopolis, et qui avait fait le serment de ne les point révéler, en dit assez cependant pour laisser deviner leur caractère obscène[2]. Mais nous n'oublions pas le respect que nous devons à nos lecteurs et à nous-mêmes. C'est le cas de répéter ce qu'a si justement dit M. F. Lenormant dans sa *Monographie de la voie sacrée d'Éleusis* : « Il est des infamies qui ne peuvent se trouver sous une plume chrétienne, et que le français se refuse à exprimer. »

Champollion-Figeac, qui nous paraît s'être formé une idée beaucoup trop favorable de la religion égyptienne, reproche aux historiens grecs de l'avoir défigurée, en lui prêtant l'adoration des animaux et de certaines productions de la terre. « Quelques mots, dit-il, peuvent suffire pour donner une idée vraie et complète de la religion égyptienne : c'était un *monothéisme* pur, se manifestant extérieurement par un *polythéisme symbolique*, c'est-à-dire un seul dieu dont toutes les qualités et les attributions étaient personnifiées en autant d'agents actifs ou divinités obéissantes...

« Cette multiplicité de représentations des êtres divins provenait, en Égypte, d'abord de la multiplicité de ces êtres mêmes, et surtout de ce que le même personnage se reproduisait par un triple type... La même divinité était donc représentée sous trois formes différentes : 1° la forme humaine pure, avec les attributs spéciaux au dieu; 2° le corps humain, avec la tête de l'animal spécialement consacré à ce dieu; 3° cet animal même, avec les attributs spéciaux au dieu qu'il représentait, et parce que les qualités qui constituaient le caractère de cet animal avaient, selon les Égyptiens, quelque rapport avec les fonctions de ce dieu[3]. »

Il est possible que cette ingénieuse explication soit conforme à la théologie secrète des prêtres égyptiens; mais alors on peut justement leur reprocher d'en avoir réservé la connaissance aux seuls initiés. S'il est permis de croire que les rois, les prêtres et les guerriers comprenaient la *triade* comme Champollion ou M. Mariette, il est encore plus évident que le peuple, prenant au sérieux les légendes sacrées du bœuf Apis, du chien Anubis, de la chatte Pascht, etc., rendait à ces animaux un véritable culte.

[1] Hérodote, II, 171.

[2] Hérodote, II, 48, 61. — Cf. Diodore, I, 22, 88. — Voir aussi saint Augustin, *Cité de Dieu*, liv. VII, 21-26, et liv. X, 11.

[3] *Égypte ancienne*, p. 245-256.

Du temps de Moïse, les Égyptiens adoraient déjà les animaux, car la Bible s'exprime en ces termes :

« Alors Pharaon appela Moïse et Aaron, et leur dit : « Allez sacri-« fier à votre Dieu dans ce pays-ci. »

« Moïse répondit : « Cela ne se peut point faire; car nous sacrifie-« rons au Seigneur notre Dieu des animaux dont la mort paraîtrait « une abomination aux Égyptiens. Que si nous tuons devant les yeux « des Égyptiens *ce qu'ils adorent*, ils nous lapideront. » (*Exode*, ch. VIII, 25 et 26.)

Hérodote confirme ce passage de la Bible, en disant que les habitants de Thèbes ne sacrifient pas de béliers... Que ceux du nome de Mendès ne sacrifient ni chèvres ni boucs, parce qu'ils ont en vénération toute la race des chèvres, et plus encore les mâles que les femelles [1]. De même que chaque nome avait ses dieux particuliers, il avait aussi pour certains animaux un culte spécial. Ici on adorait les chats, là les crocodiles. Dans le nome de Papremis, on tenait les hippopotames pour sacrés; dans celui d'Héliopolis, les ibis jouissaient du même privilége [2]. Diodore joint son témoignage à celui d'Hérodote : « Les taureaux sacrés, connus sous le nom d'Apis et de Mnévis, et consacrés à Osiris, sont l'objet d'un culte divin auprès de tous les Égyptiens, parce que ces animaux ont été très-utiles à ceux qui ont trouvé l'agriculture et l'usage du blé...

« La troisième explication que l'on donne du culte des animaux sacrés est puisée dans l'utilité dont ils sont pour l'homme et pour la société [3]. »

Prenant au sérieux cette explication de Diodore, M. de Bonald a cru que le paganisme égyptien s'était borné à glorifier les êtres utiles. « Et remarquez, dit M. de Bonald, que les dieux de cette monarchie ne sont pas, comme ceux du despotisme oriental, impudiques ou barbares; ils sont vils, mais ils sont utiles; ils défigurent l'idée de Dieu, mais ils n'outragent pas la divinité... Le culte, en Égypte, consacra toutes les actions de l'homme social... Impie ou absurde à force d'être social, il osa déifier les hommes bienfaisants, les animaux utiles et jusqu'aux plantes salutaires [4]. »

Nous ne saurions partager ces illusions de notre grand philosophe sur l'utilité sociale du culte des bêtes. Les dieux de l'Égypte, comme l'a si bien dit Bossuet, s'étaient multipliés autant que les vils animaux qu'elle adorait. Nous verrons bientôt à quel état de

[1] Hérodote, II, 42, 46.
[2] Hérodote, II, *passim*.
[3] Diodore, I, 21, 87.
[4] De Bonald, *Théorie du pouvoir*, t. I, p. 165-171.

dégradation cette religion dégénérée avait conduit le noble peuple qui a joué un si grand rôle dans la civilisation de l'ancien monde.

II

JUGEMENT DES MORTS. — CONSERVATION DES CORPS. MONUMENTS FUNÉRAIRES.

« Il y avoit en Égypte, dit Bossuet, une espèce de jugement tout à fait extraordinaire dont personne n'échappoit. » L'auteur du *Discours sur l'histoire universelle* veut parler d'un jugement public auquel tout Égyptien aurait été soumis après sa mort. Voici le passage de Diodore sur lequel cette opinion est fondée et qui mérite, à plus d'un titre, d'être mis sous les yeux du lecteur.

« Lorsque le corps est prêt à être enseveli, les parents en préviennent les juges, les proches et les amis du défunt; ils leur indiquent le jour des funérailles par cette formule : *Un tel doit passer le lac de la province où il est mort.* — Aussitôt, les juges, au nombre de plus de quarante, arrivent et s'asseyent dans un hémicycle placé au delà du lac. Une barque, appelée *baris*, est alors amenée par ceux qui sont chargés de les construire; elle est montée par un pilote que les Égyptiens appellent, dans leur langue, *Charon.*

« La barque étant arrivée sur le lac, avant d'y placer la caisse qui contient le mort, chacun a le droit de porter contre lui des accusations. Si l'un des accusateurs parvient à prouver que le défunt a mené une mauvaise vie, les juges rendent un arrêt qui prive le corps de la sépulture légale. Si l'accusation est injuste, celui qui la porte est condamné à de fortes amendes. Si aucun accusateur ne se présente, ou que l'accusation paraisse calomnieuse, les parents quittent le deuil, font l'éloge du mort, et ne parlent pas de sa naissance, comme le font les Grecs, car les Égyptiens se croient tous également nobles; mais ils célèbrent son éducation et ses connaissances, sa piété et sa justice, sa continence et ses autres vertus, depuis sa jeunesse jusqu'à l'âge viril; enfin, ils invoquent les dieux infernaux, et les supplient de l'admettre dans la demeure réservée aux hommes pieux. La foule y joint ses acclamations, accompagnées de vœux pour que le défunt jouisse, dans le Hadès, de la vie éternelle, dans la société des bons. Pour ceux qui ont des sépultures privées, le corps est déposé dans un endroit réservé.

« Ceux qui n'en ont point construisent, dans leur maison, une cellule neuve, et y placent le cercueil, debout, et fixé contre le mur. Quant à ceux qui sont privés de la sépulture, soit parce qu'ils se trouvent sous le coup d'une accusation, soit parce qu'ils n'ont pas payé leurs dettes, on les dépose simplement dans leurs maisons[1]. »

Hérodote n'a rien dit de cette singulière coutume, et Diodore est, croyons-nous, le seul auteur ancien qui en ait parlé.

Sans la précision des détails dans lesquels il est entré sur le jugement des morts, on pourrait croire qu'il a fait confusion avec les cérémonies du *Rituel funéraire*, pour la comparution des âmes devant le tribunal d'Osiris. Mais il ne faut pas oublier que Diodore a visité l'Égypte, et qu'il a pu voir lui-même ce qu'il raconte. Il ajoute, d'ailleurs, un peu plus loin : « Les mythes des Grecs s'accordent avec *ce qui se pratique encore aujourd'hui en Égypte* : la barque qui transporte les corps, la pièce de monnaie, l'obole payée au nautonier, nommé Charon dans la langue du pays, toutes ces pratiques s'y trouvent[2]. »

Nous n'avons rien vu jusqu'à ce jour, ni dans les inscriptions, ni dans les monuments de l'ancienne Égypte, qui confirme la vérité du récit de Diodore sur le jugement des défunts. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que cet usage semble être en harmonie avec les mœurs du peuple égyptien. Nous avons rapporté ce que dit le même auteur, avec une précision plus grande encore, du jugement public des rois après leur mort.

Si cette coutume a réellement existé, comme nous sommes porté à le croire, elle a dû contribuer puissamment à maintenir l'égalité sociale à laquelle Diodore rend justement hommage dans le passage si curieux que nous venons de citer.

Mais ce qui distinguait, par-dessus tout, le peuple dont nous essayons de restituer la figure, c'était sa piété envers les morts. Les honneurs funèbres qui leur étaient rendus en Égypte, n'avaient pas le même caractère que chez les Grecs et les Romains, qui adoraient leurs ancêtres sous le nom de *dieux mânes*. « Durant les temps d'ignorance, dit Bossuet, c'est-à-dire durant les temps qui ont précédé Jésus-Christ, ce que l'âme connoissoit de sa dignité et de son immortalité, l'induisoit le plus souvent à erreur. Le culte des hommes morts faisoit presque tout le fond de l'idolâtrie : presque tous les hommes sacrifioient aux *mânes*, c'est-à-dire aux âmes des morts. De si anciennes erreurs nous font voir à la vérité combien

[1] Diodore, liv. I, 92.
[2] *Ibid.*, 96.

étoit ancienne la croyance de l'immortalité de l'âme, et nous montrent qu'elle doit être rangée parmi les premières traditions du genre humain. Mais l'homme, qui gâtoit tout, en avoit étrangement abusé. »

Après avoir rappelé les désordres que la connaissance de ce dogme, séparée de celle du vrai Dieu, a produits chez les anciens peuples de l'Inde, chez les Gaulois, etc., l'évêque de Meaux ajoute : « Tant il est dangereux d'enseigner aux hommes la vérité dans un autre ordre que celui que Dieu a suivi, et d'expliquer clairement à l'homme tout ce qu'il est, avant qu'il ait connu Dieu parfaitement[1]. »

On voit maintenant pourquoi les révélations du Sinaï sont restées muettes sur la vie future et l'immortalité de l'âme. Des préceptes relatifs à ces dogmes auraient trop favorisé le penchant fatal qui entraînait sans cesse les Israélites vers l'idolâtrie. Et si quelque chose peut étonner, dans le peuple hébreu, c'est qu'il n'ait pas rendu les honneurs divins à la mémoire de Moïse et de Josué, lui qui avait si promptement prostitué son encens devant le veau d'or!

Peut-être faut-il attribuer à l'influence des idées égyptiennes la sagesse qu'il a montrée à cet égard, car jusque-là il n'avait eu de relations avec aucun autre peuple. Les Égyptiens ont eu l'honneur d'être, parmi les nations païennes de l'antiquité, la seule, croyons-nous, qui n'ait pas adoré les morts. « Les Égyptiens, dit Hérodote, ne rendent pas de culte aux héros » (II, 50).

On n'a pas assez pris garde à cette observation si juste, et pourtant elle suffit à établir une démarcation profonde entre ces peuples et celui dont nous étudions les idées et les mœurs.

« Non-seulement le climat diffère de tous les autres climats, et le Nil de tous les autres fleuves; mais les lois et les coutumes égyptiennes sont opposées, sur presque tous les points, à celles des autres hommes[2]. »

C'est le « culte des héros, » cette idolâtrie domestique si bien expliquée par M. Fustel de Coulanges[3], qui a longtemps retenu dans les langes de la barbarie les races helléniques, d'ailleurs si heureusement douées. Le culte des morts, en isolant chaque famille, chaque cité, chaque tribu, s'opposait aux progrès de l'association humaine, et, par la distinction des races, produisait fatalement l'inégalité sociale, poussée jusqu'à l'esclavage dans les petites républiques de la Grèce.

[1] Bossuet, *Discours sur l'hist. univ.*, 2e partie, chap. VI.

[2] Hérodote, II, 35.

[3] Dans son admirable livre : *La cité antique*, étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome. Paris, Durand, 1864.

Il n'en était pas de même chez les races sémitiques, et chez certains peuples issus des fils de Cham, qui semblent avoir mieux conservé les traditions primitives et les principes de la loi naturelle. Un voyageur célèbre, qui a retrouvé en Abyssinie ces traditions encore vivantes, s'exprime ainsi : « Parmi les races sémitiques, l'injure la plus mortifiante qu'on puisse faire à un homme ou à un peuple, c'est de dire qu'il ignore sa généalogie ou qu'elle est entachée de promiscuité, parce que, chez eux, les hommes de tous les rangs sont convaincus de l'existence d'une solidarité étroite, non-seulement entre les vivants, mais surtout entre les vivants et leurs ancêtres[1]. » Il est certain que, dans les sociétés primitives, on observait fidèlement la loi naturelle que Bossuet a formulée en ces termes : « Dieu veut que l'on conserve le souvenir de la parenté et des origines communes, si éloignées qu'elles soient[2]. » Cette loi était admirablement respectée en Égypte, où le principe de l'hérédité formait la base de l'ordre social. Dans toutes les classes, dans toutes les corporations, chaque famille conservait avec le plus grand soin sa généalogie. Hérodote dit quelque part qu'il y avait, dans l'ordre sacerdotal, des *calculateurs de généalogies*. Et cette coutume existait dans toutes les classes de la société. « Il résulte de diverses données authentiques, dit Champollion-Figeac, que, dans la Thébaïde, les momies qui n'avaient pas un tombeau particulier, étaient déposées dans un tombeau commun à toute une ville ou à tout un quartier, si la ville était considérable; que sur le cercueil de ces momies, plus ou moins richement traitées, étaient écrits, comme on le voit sur tous les cercueils connus, le nom et la filiation du défunt. Dans les bas temps, on attachait même au cercueil une tablette en bois où ce nom et cette filiation étaient également écrits[3]. »

Au point de vue de la naissance ou de l'hérédité du sang, toutes les familles ayant leur origine exactement reconnue et constatée, il ne pouvait exister entre elles aucune inégalité. C'est pourquoi les Égyptiens pouvaient, avec raison, se croire *tous également nobles*, (c'est-à-dire d'origine connue, libres de naissance), comme l'a si justement remarqué Diodore (I, 92). Ainsi, ce peuple primitif, non-seulement proclamait l'égalité des hommes devant la mort, mais encore reconnaissait leur égalité native et n'admettait pas, par conséquent, cette *autochthonie* ou distinction originelle des hommes et des races

[1] Arnauld d'Abbadie, *Douze ans dans la haute Éthiopie*, t. I, p. 79.

[2] Bossuet, *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, l. IX, art. I, prop. 6.

[3] Champollion-Figeac, *Égypte ancienne*, p. 89.

que nous rencontrerons plus tard chez les autres peuples, et qui est si contraire à l'harmonie sociale. Il n'y avait, chez les Égyptiens, aucune classe inférieure comme chez les Hindous, ou vouée à l'esclavage, comme chez les Grecs. Les Égyptiens possédaient donc la véritable égalité sociale, qui formait l'une des bases fondamentales de leur constitution.

Sans avoir le caractère idolatrique que lui avaient donné les races grecque et latine, le culte des morts n'en tenait pas moins une grande place dans la vie du peuple égyptien. On sait avec quel soin religieux ce peuple conservait les corps des défunts. Les *inciseurs* et les *embaumeurs* formaient une corporation nombreuse et importante. « Ceux qui sont chargés du soin des funérailles, dit Diodore, appartiennent à une profession qui se transmet de père en fils... Les embaumeurs jouissent de beaucoup d'honneurs et de considération, parce qu'ils sont en relation avec les prêtres et que, comme ceux-ci, ils ont leurs entrées dans le sanctuaire[1]. » Hérodote et Diodore nous ont laissé de très-curieux détails sur les divers procédés d'embaumement. Nous nous bornerons ici à reproduire le passage suivant :

« Pendant plus de trente jours, ils (les embaumeurs) traitent le corps, d'abord par de l'huile de cèdre et d'autres matières de ce genre, puis par la myrrhe, le cinnamomum et autres essences odoriférantes, propres à la conservation. Ils rendent aussi le cadavre dans un état d'intégrité si parfait que les poils des sourcils et des cils restent intacts, et que l'aspect du corps est si peu changé, qu'il est facile de reconnaître la figure de la personne. Ainsi, la plupart des Égyptiens, qui conservent dans des chambres magnifiques les corps de leurs ancêtres, jouissent de la vue de ceux qui sont morts depuis plusieurs générations et, par l'aspect de la taille, de la figure et des traits de ces corps, ils éprouvent une satisfaction singulière : ils les regardent en quelque sorte comme leurs contemporains[2]. »

C'est à Thèbes, dans la période comprise entre la dix-huitième et la vingt-unième dynastie, que l'art de l'embaumement a atteint sa dernière perfection. « Les momies sont étroitement et minutieusement enveloppées dans leurs bandelettes ; les corps sont jaunes et un peu luisants ; les ongles des pieds et des mains sont teints en henné ; les membres ont conservé une flexibilité remarquable et se ploient sans se briser ; sur les meilleures d'entre elles, le doigt s'enfonce encore dans la chair[3]. »

Examinons maintenant les tombeaux où chaque famille conservait

[1] Diodore, I, 91.
[2] Diodore, I, 91. — Cf. Hérodote, II, 96 à 99.
[3] Mariette, *Notice*, p. 59.

les momies de ses parents. C'est encore à M. Mariette que nous empruntons la description de ces monuments, en regrettant d'être forcé d'abréger les intéressants détails qu'il donne à ce sujet.

Les monuments funéraires des anciens Égyptiens étaient divisés en trois parties : la *chapelle extérieure*, le *puits* et les *caveaux souterrains*.

Les chapelles extérieures se composent d'une ou de plusieurs chambres accessibles en tout temps au moyen de portes qu'on ouvrait à volonté ; c'est dans ces chapelles que les parents, ou peut-être les prêtres d'une certaine classe, venaient à diverses époques de l'année accomplir des cérémonies funèbres en l'honneur des morts.

Sous l'ancien empire (de la première à la onzième dynastie), le monument extérieur est un *mastaba*, construction quadrangulaire à faces symétriquement inclinées et le plus souvent unies. Cette construction est toujours faite en blocs énormes ; de loin, on la croirait massive et pleine, comme une pyramide tronquée... L'inscription, en caractères horizontaux, qui couvre le linteau des portes, et qui sert comme d'enseigne au tombeau, mérite toujours d'être étudiée. Elle débute par une invariable formule de prière, suivie de la mention des dons funéraires à présenter au mort, à certains anniversaires, jusque dans l'éternité... A côté de quelques fêtes non définies, on en rencontre qui ont un caractère astronomique bien tranché : je citerai les douze fêtes de chaque premier jour du mois... et surtout les deux fêtes à célébrer au premier jour de l'année sacrée et au premier jour de l'année civile, précieuse mention qui nous prouve qu'alors l'Égypte avait déjà constaté la vraie longueur de l'année de 365 jours et un quart...

Du reste, excepté sous la douzième dynastie[1], le luxe des monuments extérieurs n'a jamais été plus loin que sous l'ancien empire : un certain air de solidité, de grandeur et de simplicité que l'architecture égyptienne ne retrouvera plus est répandu sur toutes les constructions de cette brillante période.

L'absence complète de figures de dieux au milieu des innombrables scènes que nous ont restituées les *mastaba* (chapelles funéraires) de l'ancien empire, est une anomalie qui constitue un caractère d'époque très-tranché... Les représentations qu'on trouve dans l'intérieur des *mastaba* n'ont pas moins d'intérêt. Là, la personnalité du défunt est presque seule en jeu. On le voit entouré de sa famille, assistant à des scènes diverses : il chasse dans les roseaux, il préside aux travaux des champs, des serviteurs lui apportent des pro-

[1] C'est à cette époque qu'appartiennent les hypogées de Beni-Hassan.

duits de ses fermes, d'autres immolent à ses pieds les bœufs de sacrifices. Le mobilier des chambres où ces représentations de la vie privée sont figurées est toujours aussi simple que possible ; on n'y trouve jamais que des tables d'offrande. Les premières sont votives. Les offrandes en pains sacrés, en vins, en fruits, en victuailles, qui devaient être apportées en nature aux anniversaires dont nous avons déjà parlé, y apparaissent sculptées sur la pierre[1].

L'absence intentionnelle de toute représentation de divinités se remarque dans tous les monuments funéraires de l'ancien et du moyen empire, et M. Mariette en conclut qu'autrefois la religion n'était pas, autant qu'elle le devint plus tard, la vie même de la société égyptienne. Cette conclusion nous semble un peu forcée, car les stèles récemment découvertes à Saqqarah, dans les tombeaux contemporains de la quatrième dynastie, portent les invocations ordinaires à Osiris et à Anubis, pour qu'ils accordent aux défunts le libre accès dans les demeures éternelles[2]. Il est probable d'ailleurs qu'à cette époque reculée, le panthéon égyptien était moins peuplé et les rites religieux beaucoup plus simples qu'après l'expulsion des Hycsos. En décrivant l'ornementation des chapelles funéraires du moyen empire, M. Mariette constate qu'on voit encore « peu de noms divins employés dans les formules de prières, au moins quant aux légendes qui couvrent les murs[3]. » Mais ce n'est pas à la multiplicité des dieux que se mesure la religion d'un peuple. Cela dit, revenons à la description des monuments funéraires.

Au milieu de l'une des chambres, ou bien encore en un coin caché du monument extérieur, se trouve la bouche d'un *puits* vertical toujours rectangulaire. « J'en connais, dit M. Mariette, qui ont jusqu'à trente mètres de profondeur ; le plus souvent, après dix ou douze mètres, on atteint le fond. Quand le puits est vierge, il est rempli jusqu'à la bouche d'éclats de pierre mêlés de sable et de terre, le tout formant, avec l'eau qu'on y a jetée, une sorte de ciment compact qu'on ne parvient aujourd'hui à percer qu'avec les plus grands efforts. Au fond du puits, l'on rencontre un mur qui ferme l'entrée des *caveaux souterrains* ou des *chambres mortuaires*. C'est là que reposaient les momies.

« Après ce qui précède, je n'ai pas besoin de faire remarquer que ces chambres sont creusées dans la masse du rocher, et que les puits une fois pleins de décombres, elles étaient à l'abri de toute violation facile. La simplicité, la grandeur sont les traits distinctifs des caveaux funéraires de l'ancien empire. Au centre d'une chambre

[1] Mariette, *Notice*, p. 22 à 24.
[2] *Appendice à la Notice sur le musée de Boulaq*, p. 276 et suiv.
[3] *Notice*, p. 25.

vaste, régulière, s'élève le sarcophage. Il est rectangulaire et sans chevet arrondi. Le couvercle est plat comme une dalle, ou voûté pardessus avec quatre oreillettes carrées aux angles. Ce sarcophage est taillé dans une sorte de basalte noir, dans le granit rose, ou dans le calcaire. Il est, en général, dépourvu d'ornements. Les inscriptions ne sont que le nom et les titres du défunt... Un cercueil de bois, à face humaine, composé de plusieurs pièces assemblées à l'aide de chevilles aussi en bois, est placé dans l'intérieur du sarcophage... A l'ouverture, le corps est un squelette, et c'est tout au plus s'il a été recouvert d'une sorte de drap en forme de linceul. Quand ils ne tombent pas en poussière au contact de l'air, les os laissent échapper une faible odeur de bitume. Aucun objet n'accompagne d'ailleurs la momie... Les procédés d'embaumement n'arrivèrent à la perfection que beaucoup plus tard, sous la dix-huitième dynastie. »

Les caveaux funéraires du moyen empire sont, en général, d'une mauvaise exécution et n'offrent ni régularité ni grandeur. Les sarcophages rectangulaires contemporains de la onzième dynastie sont d'une rudesse étonnante ; les légendes hiéroglyphiques ont été tracées par des mains si ignorantes, qu'elles sont à peine lisibles. Tout atteste que l'Égypte, à peine délivrée de quelque invasion, recommence une nouvelle vie. Dans ces caveaux funéraires, où les familles se réunissaient, à certains jours, pour honorer leurs parents défunts, devant les cercueils empilés les uns sur les autres jusqu'à la voûte, « on retrouve des chaises, des tables, des tabourets, de grands coffres, des vases pleins de cendres, des paniers qui ont conservé jusqu'à nous le blé, les raisins, les grenades que la piété des parents y avait enfermés[1]. »

En voyant dans les anciens tombeaux de l'Égypte ces offrandes en nature que les ancêtres des Grecs et des Romains avaient coutume de déposer sur la tombe des défunts, on serait tenté de croire que les Égyptiens rendaient aussi aux morts un culte divin. Mais il ne faut pas oublier qu'à côté de ces tables d'offrande, on peut lire encore les invocations à Osiris et à Anubis, pour les prier d'accorder aux défunts l'entrée des demeures éternelles. Que signifie donc pour les Égyptiens, qui croyaient si fermement à l'immortalité de l'âme et à la vie future, la coutume de préparer, à certains jours, un repas funèbre devant les corps des défunts? Peut-être, dans leur naïve simplicité, s'imaginaient-ils que la vue seule des mets suffisait à conserver dans les corps un reste de vie. Lucien, en se moquant de cet usage, montre combien il était enraciné chez les esprits vulgaires: « Les morts, dit-il, se nourrissent des mets que nous plaçons sur

[1] *Notice du musée de Boulaq*, p. 32.

leur tombeau et boivent le vin que nous y versons ; en sorte qu'un mort à qui l'on n'offre rien est condamné à une faim perpétuelle[1]. »

En lisant certaines inscriptions funéraires récemment découvertes dans les nécropoles de Thèbes, on se demande si ces oblations n'étaient pas plutôt destinées aux dieux eux-mêmes, pour les rendre favorables aux défunts. Qu'on en juge par celle-ci : « *Oblation faite à Osiris-Onnophris, etc., à Isis, la grande mère divine, à Horus, vengeur de son père, fils d'Isis, etc., pour qu'ils accordent ce qu'on offre sur la table des dieux : huiles, miel, bestiaux, volailles, etc., et toutes les bonnes choses pures dont vit un dieu, à la personne... de Nefer-ter..., chef des odistes du roi*, etc.[2]. »

Les Égyptiens croyaient sans doute que les défunts, après leur admission dans les demeures éternelles, vivaient à la table des dieux, et, par ces oblations, ils espéraient obtenir alors pour leurs parents les mets délicieux qu'ils offraient à Osiris sur la table des offrandes[3].

Quoi qu'il en soit, il ne saurait y avoir de doute sur le but que les anciens Égyptiens se proposaient, en donnant à leurs sépultures ces proportions grandioses et en prenant tant de précautions pour assurer la conservation des corps. Le lecteur nous saura gré de reproduire ici les belles pages que M. Mariette a écrites sur ce sujet.

« Tout y est combiné pour assurer la conservation du corps et sa durée. C'est qu'en effet, là réside le pivot de toutes les croyances égyptiennes sur la destinée de l'homme après sa mort. Pour l'Égypte, la vie humaine ne finit pas au moment où l'âme se sépare du corps : elle se continue dans l'autre monde. Après des combats plus ou moins terribles, qui toutefois ne mettent à l'épreuve que la piété et la morale du défunt, l'âme proclamée *juste* est enfin admise dans le séjour éternel ; mais l'heure des félicités sans bornes ne viendra que quand le corps aura été réuni au principe éthéré qui l'a déjà une fois animé. Alors commencera cette seconde vie que la mort ne pourra plus atteindre. L'homme, alors identifié à Osiris, sera éternellement juste et éternellement bon. Il sera celui qui cherche à faire le bien, et qui l'aime. Quant aux épreuves, à ceux qui, par leur conduite sur la terre, n'ont pas mérité d'entrer dans la demeure des bienheureux, ils subiront toutes les tortures de l'enfer. Ils deviendront des êtres malfaisants, ils aimeront à faire le mal. Chose singulière, ils seront

[1] Lucien, *Du deuil.*

[2] *Notice du musée de Boulaq*, p. 76.

[3] Pour éviter à son peuple le danger de ces rites idolatriques, le législateur des Hébreux les avait soigneusement interdits. En offrant à Dieu les prémices des fruits de la terre, ils étaient obligés de protester qu'ils n'en avaient rien employé à un usage impur et qu'ils n'en avaient rien donné *au mort* (*Deut.*, XXVI, 13). Voir aussi le *Lévitique*, XIX, 27.

des esprits, ayant pour nuire à l'homme tout le pouvoir qu'ont les autres pour lui être utiles. A ceux-là, une seconde mort, c'est-à-dire l'anéantissement définitif, est réservé.

« Le secret de la grandeur des sépultures égyptiennes est dans ces croyances. Il faut qu'à un jour dit, le corps soit prêt à recevoir l'âme qui viendra l'animer de nouveau. Ces momies que nous poursuivons d'une si indiscrète curiosité attendent une seconde vie, qui ne sera pas, comme la première, sujette à la douleur, et qui ne finira pas. Les belles tombes que l'on admire dans les plaines de Thèbes et de Saqqarah ne sont donc pas dues à l'orgueil de ceux qui les ont érigées. Une pensée plus large a présidé à leur construction : plus les matériaux sont énormes, plus on est sûr que les promesses faites par la religion recevront leur exécution. En ce sens, les pyramides ne sont pas des monuments « de la vaine ostentation des rois, » elles sont des obstacles impossibles à renverser, et les preuves gigantesques d'un dogme consolant[1]. »

Là se trouve tout le secret de la construction des grandes pyramides, qui avait tant exercé jusqu'à nos jours le génie des savants et la curiosité des voyageurs. Ces immenses monuments, du haut desquels plus de soixante siècles nous contemplent, sont le magnifique témoignage de la croyance des anciens Égyptiens à l'immortalité de l'âme et à la résurrection des corps.

Les inscriptions prouvent que les tombeaux des Pharaons, ouvrages immenses, et qui exigeaient de longues années, étaient commencés de leur vivant. Dès son avénement au trône, chaque monarque avait soin de veiller à l'exécution du monument sépulcral qui devait être sa dernière demeure.

III

INFLUENCE DE LA RELIGION SUR LA CIVILISATION ÉGYPTIENNE.

Les anciens regardaient la religion comme le fondement de l'ordre social. On retrouve partout son influence à l'origine des peuples, et on la voit présider à leur développement. « Les choses sacrées, dit Cicéron, nous ont donné la vie, la nourriture. Elles ont enseigné les mœurs et les lois aux sociétés. Elles ont appris aux hommes à vivre en hommes. »

En remontant aussi haut qu'il est possible de le faire vers l'origine des sociétés, on retrouve partout des traces de gouvernements théocratiques. La raison en est simple, c'est que, la religion étant la base

[1] *Notice du musée de Boulaq*, p. 43.

de toute société, on a dû, dès le principe, ne connaître d'autre morale, d'autre loi, d'autre principe d'action, d'autre règle des rapports sociaux, que la loi religieuse qui n'a jamais manqué aux hommes.

Les grands publicistes de toutes les écoles sont d'accord pour reconnaître que la religion a été le fondement des empires. « Jamais État ne fut fondé, dit Rousseau, que la religion ne lui servît de base. » Montesquieu : « Les peuples qui n'ont point de prêtres sont ordinairement barbares. » Et Bonald : « Les peuples qui n'ont point de prêtres ne forment point de société[1]. »

Il a fallu venir jusqu'à nos jours pour voir contester cette vérité historique. M. Renan, dans son article, déjà cité, prétend que « les prêtres n'apparaissent qu'assez tard en Égypte, avec le *Rituel funéraire.* » Il y a là une double erreur. Si M. Renan avait bien voulu s'éclairer sur ce point pendant son voyage aux bords du Nil, M. Mariette n'aurait pas manqué de le détromper, en lui montrant une « grande stèle monolithe, du style le plus fin, et dans un état de conservation admirable,... couverte par des inscriptions où les prières sont mêlées au nom et aux titres de Ka-em-nefer, *prêtre purificateur* de la pyramide Ra-Sahou ; Scha-bi, *prophète* des rois Khoufou et Schafra (IVe dynastie), etc.[2]. » Nous avons cité plus haut l'inscription trouvée dans le tombeau du fils aîné du roi Khoufou, et constatant que ce prince était *prêtre d'Apis*. Sabou, dont nous avons décrit la stèle funéraire, était *prêtre* de la pyramide du roi Teti (VIe dynastie). Nous pourrions citer bien d'autres exemples, mais ceux-là suffisent.

Quant au *Rituel funéraire*, il remonte aux premiers temps de la monarchie des Pharaons. « Une révision de ce livre, dit M. F. Lenormant, fut exécutée sous la XXVIe dynastie, et il prit alors sa forme définitive. Mais beaucoup de ses parties remontent à la plus haute antiquité. Certains chapitres sont indiqués comme composés sous le roi Hesep-ti, de la Ire dynastie; d'autres, comme datant du règne de Menkéra (IVe dynastie), et en effet on a trouvé un grand nombre de chapitres du *Rituel* sur des monuments fort antérieurs à l'invasion des Pasteurs[3]. »

Aidé des précieuses notes de son frère sur la religion égyptienne, dont il a fait une étude approfondie, Champollion-Figeac la regarde comme « la principale des institutions de l'ancienne Égypte, celle qui pénétra le plus profondément dans l'esprit et le cœur de la population; avantage social du premier ordre, car cette croyance fut le lien intime entre les diverses classes de la nation, qui, y trouvant toutes

[1] *Théorie du pouvoir*, t. I, p. 179.
[2] *Notice du musée de Boulaq*, p. 276.
[3] *Manuel d'hist. anc. de l'Orient*, t. I, p. 554.

leur honneur et leur avantage, ne s'en détachèrent jamais. Et ce lien national avait ramené à l'unité tous les devoirs, tous les droits et tous les intérêts d'un grand peuple[1]. »

Dans un passage déjà cité, M. Mariette fait remarquer que « la division de l'Égypte en nomes, ou provinces, a pour base sa division antérieure en districts religieux. » D'après Manéthon, ce pays était gouverné par les prêtres, lorsque Ménès, chef des guerriers, monta sur le trône et fonda la première dynastie. Mais la classe sacerdotale n'en resta pas moins prépondérante, par sa puissance morale et la supériorité de ses lumières. Ce que nous avons dit, dans un chapitre spécial, de l'influence qu'elle exerçait sur les Pharaons et sur la nation, à tous les degrés de l'échelle sociale, nous dispense de revenir ici sûr ce point, d'ailleurs incontesté.

Les Égyptiens étaient profondément pieux, et malgré l'altération de plus en plus grande du culte primitif, ils restèrent toujours fidèles au principe religieux, dont l'influence présidait chez eux à tous les actes de la vie sociale comme à ceux de la vie privée.

« Tout en Égypte portait l'empreinte de la religion. L'écriture était si remplie de symboles sacrés et d'allusions aux mythes divins, qu'en dehors de la religion égyptienne l'emploi en devenait pour ainsi dire impossible. Les lettres et les sciences n'étaient que des branches de la théologie. Les arts ne travaillaient guère qu'en vue du culte et pour la glorification des dieux ou des rois divinisés. Les prescriptions religieuses étaient si multipliées, si itératives, qu'il n'était pas possible d'exercer une profession, de pourvoir même à sa nourriture et à ses premiers besoins sans avoir constamment présentes à la mémoire les règles établies par les prêtres. Chaque province avait ses dieux spéciaux, ses rites particuliers, ses animaux sacrés[2]. »

L'influence de la religion sur l'art est gravée, pour ainsi dire, sur la plupart des monuments de l'ancienne Égypte, et particulièrement sur les ruines de ces temples innombrables dont son sol était couvert. Elle est attestée par les *Hiéroglyphiques d'Horapollon*, dont l'explication a fait tant d'honneur à M. Charles Lenormant, en montrant cette sûreté d'érudition qu'il puisait dans ses connaissances si étendues en philologie et en archéologie. « Les symboles qu'Horapollon explique, dit le savant égyptologue, ne se rapportent pas seulement à l'écriture proprement dite : ils comprennent toutes les manières dont les Égyptiens exprimaient leur pensée religieuse, c'est-à-dire

[1] Champollion-Figeac, *Égypte anc.*, p. 259.
[2] F. Lenormant, *Manuel d'hist. anc.*, t. I, p. 360.

toutes les formes de l'art chez le peuple. Je n'ai pas besoin de rappeler quelle étendue avait chez les Égyptiens l'application du symbolisme religieux[1]. » Et M. Lenormant montre ce symbolisme présidant à l'architecture, à la sculpture, à la peinture, à l'habillement, jusqu'aux meubles et aux instruments à l'usage le plus commun.

« Le motif qui poussait les Égyptiens à murer, pour l'éternité, des statues d'or et d'argent dans l'épaisseur des murs des temples, est celui qui les guidait, quand ils sculptaient sur la pointe de leurs obélisques, c'est-à-dire à une hauteur où l'œil le plus exercé ne peut atteindre, des scènes souvent traitées avec toute la minutie d'une miniature. Il y a là comme un hommage tacite au Dieu invisible qui voit tout[2]. »

Parmi les croyances religieuses de l'ancienne Égypte, celle qu'on retrouve le plus souvent représentée sur ses papyrus ou ses monuments, c'est le jugement de l'âme après la mort. Tant que dura l'influence des vieilles institutions nationales, on vit, dans ces représentations de la vie future, partout reproduites, les rois et les simples citoyens comparaître, également devant le redoutable tribunal d'Osiris. La piété envers les morts prenait sa source dans cette salutaire croyance, véritable fondement de la morale égyptienne.

« Les honneurs extraordinaires qu'on rend aux parents ou aux ancêtres qui ont échangé leur vie contre le séjour éternel, constituent, chez les Égyptiens, une des pratiques les plus solennelles.... On ne peut assez admirer ceux qui ont institué ces coutumes et qui ont basé la pureté des mœurs non-seulement sur le commerce avec les vivants, mais encore, autant que possible, sur le respect qu'on doit aux morts. Les Grecs ont bien voulu, à l'aide de quelques fictions décriées, faire croire à la récompense des bons et à la punition des méchants. Mais ces fictions, loin d'encourager les hommes au bien, ont été tournées en dérision par les méchants et grandement discréditées. Chez les Égyptiens, au contraire, le châtiment du vice et l'honneur rendu à la vertu ne sont pas une fable, mais des faits visibles qui rappellent journellement à chacun ses devoirs, et deviennent ainsi la plus puissante sauvegarde des mœurs ; car on doit estimer comme les meilleures lois, non celles qui assurent aux citoyens une vie opulente, mais celles qui en font des hommes vertueux et honnêtes[1]. »

[1] *Recherches sur l'origine, la destination chez les anciens et l'utilité actuelle des hiéroglyphiques d'Horapollon*, par Charles Lenormant. Paris, 1838.
[2] Mariette, *Notice*, p. 291.
[3] Diodore, liv., I, 93.

Ces belles réflexions de Diodore font admirablement ressortir la supériorité morale des Égyptiens sur les autres peuples païens du monde antique, et particulièrement sur les Grecs, dont les vices sociaux et privés nous ont été si longtemps voilés par leurs chefs-d'œuvre artistiques et littéraires. On peut admirer chez ces derniers des vertus civiques, surexcitées par l'antagonisme des cités et des races ; mais on rencontre bien rarement, chez ce peuple brillant et léger, les vertus sociales et domestiques, les sentiments d'égalité et de fraternité dont le *Rituel funéraire* des Égyptiens et les inscriptions de leurs tombeaux nous montrent partout l'expression, parfois sublime.

On trouve souvent, sur les stèles funéraires, des passages de ce Livre des morts. Celle du tombeau de Maï, fonctionnaire du Nouvel-Empire, reproduit un passage bien remarquable du chap. 125. Le défunt, admis en présence du juge suprême, s'écrie : « Je me suis attaché Dieu par mon amour ; j'ai donné du pain à celui qui avait faim, de l'eau à celui qui avait soif, des vêtements à celui qui était nu ; j'ai donné un lieu d'asile à l'abandonné.... » — Ce n'est point par hasard, ajoute M. Mariette, que ces touchantes paroles, où se font jour les aspirations d'une morale toute évangélique, se rencontrent ici. Les monuments égyptiens en font un si fréquent emploi, que nous sommes presque autorisé à y voir une sorte de prière d'un usage pour ainsi dire quotidien[1].

Sur le couvercle d'un sarcophage de l'époque grecque, qui contenait la momie d'un basilicogrammate, prophète d'Osiris, nommé Onnophris, on lit cette prière : « J'ai vénéré mon père, j'ai respecté ma mère, j'ai aimé mes frères ; je n'ai jamais fait de mal contre eux pendant ma vie sur la terre. J'ai protégé le pauvre contre le puissant, j'ai donné l'hospitalité à tout le monde. J'ai été bienfaisant et aimant les dieux. J'ai chéri mes amis, et ma main a été ouverte à celui qui n'avait rien. Jamais mon cœur n'a dit : Ne donne pas. J'ai aimé la vérité et détesté le mensonge, etc.[2]. »

Si nous remontons aux époques plus reculées, le tombeau d'Améni, gouverneur de province sous la XII[e] dynastie, nous offre cette inscription si connue : « Toutes les terres étaient labourées et ensemencées du nord au sud. Rien ne fut volé dans mes ateliers. Jamais petit enfant ne fut affligé, jamais veuve ne fut maltraitée par moi. J'ai donné également à la veuve et à la femme mariée, et je n'ai pas préféré le grand au petit dans les jugements que j'ai rendus[3]. »

Les sentiments que les inscriptions funéraires mettent dans la

[1] *Notice du musée de Boulaq*, p. 72.
[2] Mariette, *Notice*, p. 245.
[3] Mariette, *Histoire d'Égypte*, p. 22.

bouche des rois, ne sont pas moins admirables. En décrivant les monuments funéraires de la XVIII[e] dynastie à Thèbes, Champollion le jeune nous a donné ces intéressants détails : « La salle qui précède celle du sarcophage royal, contient, dans les tombeaux les plus complets, la comparution du roi devant le tribunal des quarante-deux juges divins, qui doivent décider du sort de son âme, tribunal dont ne fut qu'une simple image celui qui, sur la terre, accordait ou refusait aux rois les honneurs de la sépulture. Une paroi entière de cette salle, dans le tombeau de Rhamsès V, offre les images de ces quarante-deux assesseurs d'Osiris, mêlées aux justifications que le roi est censé présenter à ces juges sévères. En voici un exemple : « O Dieu, le roi, soleil modérateur de justice, approuvé d'Ammon, n'a point commis de méchancetés, n'a point blasphémé, ne s'est point enivré, n'a point été paresseux, n'a point enlevé les biens voués aux dieux, n'a point dit de mensonge, n'a point été libertin, ne s'est point souillé par des impuretés, n'a point secoué la tête en entendant des paroles de vérité, n'a point inutilement allongé ses paroles, n'a point eu à dévorer son cœur, etc. [1]. »

Dans ces inscriptions, comme dans les passages du *Rituel funéraire*, qu'on a justement appelé le code de la conscience égyptienne, ne reconnaît-on pas, mot pour mot, quelques-uns des plus beaux préceptes de la charité chrétienne ? N'y retrouve-t-on pas quelques traits de la morale sublime dont l'Ancien et le Nouveau Testament semblaient garder jusqu'ici le divin monopole ? Nous savons qu'il ne faut voir dans ces belles maximes, inscrites d'avance sur les tombeaux des Pharaons et des grands de leur royaume, que les formules de la justification future de leurs âmes devant le tribunal d'Osiris. Mais si ce n'était là qu'un idéal, il faut convenir qu'il ne manque ni de beauté ni de grandeur, et que ces sages d'Égypte, comme parle Bossuet, avaient su conserver, mieux peut-être que les autres peuples de l'antiquité, à l'exception des Israélites, le précieux dépôt des principes de la loi naturelle. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'éclairés par la lumière de cette loi, les païens pouvaient produire des actes vertueux et dignes d'une certaine récompense temporelle.

Les évêques de la province de Bordeaux, réunis en concile à Poitiers au mois de janvier 1868, s'expriment ainsi à ce sujet : « Quelle est la règle des mœurs ? C'est d'abord la loi naturelle, émanée de Dieu et gravée dans l'esprit humain pour lui faire discerner le bien du mal. Cette loi, même après la déchéance originelle, n'a point

[1] C'est-à-dire à se repentir de quelque mauvaise action — *Égypte anc.*, p. 54.

cessé de subsister dans l'homme ; car, quoiqu'elle vienne de plus haut que nous, elle est réellement en nous, elle entre dans la constitution de notre nature raisonnable. Le péché a bien pu l'obscurcir, mais non pas en éteindre le flambeau : ce fait, prouvé par le sens intime de chacun, est attesté aussi par la conscience du genre humain. Parmi les nombreux témoignages invoqués par le concile, nous en rappellerons deux : l'un emprunté à l'Écriture, l'autre à la philosophie antique.

« Voici comment saint Paul, dans son Épître aux Romains, proclame l'existence de la loi naturelle : « Lorsque les Gentils, qui n'ont pas « la loi écrite, font naturellement ce qui est selon la loi, ils sont à « eux-mêmes la loi ; ils montrent l'œuvre de la loi écrite dans leur « cœur. » (Rom., II, 15).

« Sur cette fondamentale question, les auteurs païens sont en parfait accord avec les divines Écritures. Entendons Cicéron résumer les sentiments de l'antiquité profane : « Il y a une loi qui n'est point « écrite, mais née avec nous. Nous ne l'avons pas apprise, nous ne « l'avons pas lue ; mais nous la tenons de la nature. C'est la nature « qui nous l'a inspirée, c'est elle qui l'a gravée en nous[1]. Or, con- « tinue le même auteur, cette loi gravée dans notre nature pour « commander le bien et défendre le mal, c'est la raison de Dieu « même[2]. »

« Voilà, dans l'ordre logique, la plus ancienne loi de l'humanité. »

Si la civilisation antique et particulièrement la civilisation égyptienne ont brillé d'un vif éclat, c'est que les grandes choses accomplies par les anciens prenaient leur source dans les vérités et les vertus naturelles et aussi dans les débris de la Révélation primitive, dont les doctrines religieuses et morales des Égyptiens nous ont si clairement montré la trace.

Mais à mesure que ces traditions s'effacent, on voit un désaccord profond, une contradiction funeste s'établir de plus en plus entre les saines idées de morale, primitivement déposées dans le *Rituel funéraire*, et cette religion monstrueuse qui avilissait les âmes dans le culte des bêtes, qui, par ses honteux mystères, donnait licence aux penchants dépravés de l'humanité déchue et ne rougissait pas de placer partout sur ses autels les symboles de l'obscénité[3].

[1] Cicéron, *Pro Milone*, c. 9.

[2] *Idem*, *De legibus*, II, 4.

[3] Dans sa *Notice* (p. 217), M. Mariette essaye de pallier l'immoralité du culte d'Ammon et de certains autres dieux, en disant que les Égyptiens n'ont voulu que

Le prophète Isaïe, annonçant la défaite des Égyptiens par Nabuchodonosor, s'exprimait en ces termes dont il est inutile de faire ressortir la flétrissante énergie : « Le roi des Assyriens emmènera d'Égypte et d'Éthiopie une foule de captifs... tous nus, sans habits et sans chaussures, sans avoir même de quoi couvrir ce qui doit être caché dans le corps, à la honte de l'Égypte. » (Isaïe, XX, 4.)

Sous la délétère influence de cette religion dégénérée, la vigueur morale des hommes diminue, l'ordre social s'affaisse, et la nation se trouve sans force pour repousser l'invasion étrangère. Comme les autres cultes du monde païen, la religion égyptienne avait deux faces : l'une pour les prêtres et les initiés, l'autre pour le peuple. C'est surtout par cette dernière qu'elle a été connue dans l'ancien monde. On sait combien le culte des animaux avait rendu les Égyptiens ridicules et méprisables aux yeux des autres peuples. Après les avoir vaincus à la bataille de Péluse, en plaçant des chats, des chiens, et autres animaux sacrés, au premier rang de son armée, Cambyse se fit gloire de tuer de sa propre main le bœuf Apis, pour montrer à ses adorateurs l'impuissance de leur dieu.

Plutarque, qui s'est livré à des divagations si étranges pour rechercher la véritable signification des dogmes de la religion des Égyptiens, a retrouvé toute sa sagesse pour flétrir le culte qu'ils rendaient aux animaux. « Mais les Égyptiens, au moins la plus-part, entretenans et honorans ces animaux-là comme s'ils estoient dieux eux-mesmes, ils n'ont pas seulement remply de risée et de mocquerie leur service divin, car cela est le moins de mal qui soit en leur ignorance et sottise ; mais il s'engendre ès cœurs des hommes une forte opinion qui attire les simples et infirmes en une pure superstition, et jette les hommes, aigus d'entendement ou audacieux, en pensements bestiaux et pleins d'impiété[1]. »

C'est à l'exemple du peuple égyptien, que les Israélites, oubliant les préceptes de Dieu, adorèrent le veau d'or dans le désert. On sait quel châtiment terrible Dieu infligea à son peuple, pour l'empêcher de retourner à ce culte grossier qui a tant avili les Égyptiens dans l'estime des nations, en abaissant chez eux le niveau moral et social.

La classe sacerdotale qui, par ses lumières et son admirable organisation, avait exercé une influence si puissante sur les progrès de la civilisation égyptienne, a eu la plus large part dans sa décadence,

symboliser la force créatrice de la nature... Que M. Mariette relise Hérodote (II, 48, 61), et Diodore (I, 22, 88), et il verra quels désordres abominables ce culte a produits chez le peuple égyptien.

[1] Plutarque, *Isis et Osiris*. (Traduction d'Amyot.)

après qu'elle eût laissé corrompre entre ses mains le dépôt des vérités et des traditions de la religion primitive. La classe sacerdotale, qui avait été la mère des arts et des sciences dans l'ancien monde, qui avait enseigné les principes de la philosophie aux plus grands hommes de la Grèce, et qui, pour tout dire en un mot, avait formé le *divin* Platon, n'était plus qu'une secte de magiciens au moment de l'arrivée de Jésus-Christ sur la terre. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les œuvres de l'École d'Alexandrie.

Dans sa lettre à Anébon, prêtre égyptien, Porphyre entr'ouvre un peu le voile des mystères de cette religion dégénérée : « Pourquoi ces dieux imposent-ils à leurs pontifes l'abstinence de chair, voulant sans doute les préserver de toute souillure, quand eux-mêmes s'enivrent de l'odeur des sacrifices? Pourquoi le contact d'un cadavre est-il interdit à l'initié, quand les mystères ne se célèbrent qu'avec des cadavres[1]. »

L'espace nous manque pour développer d'une manière plus complète la thèse historique que nous avons essayé de mettre en lumière, et qui peut se résumer en quelques mots.

Plus on remonte vers l'origine de la société égyptienne, et plus on retrouve, dans leur pureté primitive, les principes de la loi naturelle révélée aux premiers hommes par Dieu lui-même : l'adoration d'un seul Dieu créateur du monde et de l'homme, l'union des époux, l'égalité des sexes, l'autorité paternelle et le respect des parents, l'amour du prochain, l'obligation du travail, l'immortalité de l'âme, la récompense des bons et la punition des méchants. On retrouve la croyance à la rédemption, à la vie future, à la résurrection des corps et même à la justification des âmes par les mérites du Rédempteur.

Mais, à mesure qu'on s'éloigne du berceau de cette société primitive, on y reconnaît l'altération des vérités primordiales et des traditions divines par l'invasion du polythéisme qui avait tout corrompu sur la terre avant l'avénement du Messie.

« Un temps viendra, dit l'auteur des livres d'Hermès-Trismégiste, un temps viendra où l'on reconnaîtra que vainement les Égyptiens ont honoré la divinité d'un culte fidèle; leurs plus saintes cérémonies tomberont dans l'abjection et l'oubli... Alors cette terre vénérable, consacrée par ces temples et ces autels sans nombre, sera couverte de morts et de tombeaux[2]. »

[1] Dans sa *Cité de Dieu*, X, 11, saint Augustin a reproduit en grande partie cette lettre remarquable, en y ajoutant des observations qui jettent une vive lumière sur la théurgie égyptienne.

[2] Citation de saint Augustin, *Cité de Dieu*, VIII, 22, 26.

Le savant hiérogrammate qui a tracé ce passage prophétique, était loin de prévoir qu'il viendrait un temps où « ces morts et ces tombeaux » seraient la gloire de son pays.

C'est par leur ferme croyance à la vie future et à l'immortalité de l'âme, que les anciens Égyptiens ont exercé une influence salutaire sur la civilisation du monde avant Jésus-Christ. C'est sous l'inspiration de ces croyances qu'ils ont si bien scellé leurs tombes et conservé avec tant de soin les corps de leurs ancêtres.

Par une juste récompense des services qu'ils ont rendus à la civilisation, ce qui a fait leur force morale dans le passé fait aujourd'hui leur gloire. Chaque tombe découverte, chaque momie ressuscitée fait revivre sous nos yeux les doctrines et les mœurs de cette société primitive qui nous reporte au berceau du monde. C'est dans les caveaux funéraires de l'ancienne Égypte que la science moderne retrouve, chaque jour, les titres de l'humanité.

Alexis Chevalier.

DOUCE-AMÈRE

IV[1]

AURORE.

Clausalle habitait le second étage qui, pour le confort et la richesse ne le cédait en rien au premier. Après avoir fait traverser à son ami un cabinet de style sévère, dont une énorme bibliothèque occupait le panneau principal, il ouvrit une porte de communication et l'introduisit dans une pièce attenante.

Celle-ci était aussi coquette et aussi gaie que sa voisine l'était peu. Sur le meuble en bois de rose à forme tourmentée, qui rappelait la manière à laquelle une favorite célèbre a laissé son nom, se détachaient d'un fond de satin bleu pâle à glacis blanc des bouquets de marguerites. Rideaux pareils, doublés de guipure. D'un côté, une grande armoire à glace entre deux gigantesques vases du Japon montés sur des socles de bronze doré, de l'autre, une alcôve à demi-dissimulée par un nuage de dentelle. Pour tout tableau, une peinture entourée d'un cadre ovale et représentant une délicieuse tête de femme de grandeur naturelle. Que, si on concevait quelque doute sur le point de savoir si c'était une étude idéale ou un portrait, l'original était là à deux pas, comme pour établir l'infériorité de l'artiste. C'était le portrait de madame Clausalle.

Elle-même, assise ou plutôt blottie, disparaissait aux trois quarts dans un large fauteuil, au coin d'une cheminée basse, surmontée d'une glace sans tain. — Entre le store en partie baissé qui voilait cette glace, et la petite pendule de marbre blanc, ravissant morceau de sculpture représentant un nid de palombes dont, avec de mignons

[1] Voir *le Correspondant* du 25 juillet 1872.

flambeaux de bronze à anneaux d'argent ciselé, la tablette était ornée, on pouvait apercevoir le jardin de l'hôtel.

A l'arrivée de son mari, elle se leva avec empressement, et Vernoise crut voir une bouffée de lumière, un radieux rayon de soleil faire irruption dans la chambre. Aurore était la bien nommée, elle avait la fraîcheur et l'éclat de l'aube d'un beau jour. Sa chevelure était blonde, de la même nuance que celle de sa mère avec une touche plus vive, et, pour compléter l'illusion, une robe de soie bleue l'enveloppait d'un azur souriant comme celui du ciel.

Plutôt grande que petite, mince et délicate, madame Clausalle avait une élégance native qui se révélait jusque dans ses moindres mouvements. Sa ressemblance frappante avec son père avait de quoi surprendre. Car il était bien permis de se demander par quel miracle les traits de M. Bodignon avaient pu subir une transformation si radicale, que sa tête, qui était celle d'un homme laid et dénué d'intelligence, fut devenue sur les épaules de sa fille celle d'une très-jolie jeune femme.

La principale séduction de cette charmante figure à la carnation éblouissante résultait d'un contraste. L'expression de la physionomie était une grâce naïve, pleine de réserve timide. Au contraire, les yeux, larges et bien ouverts, pétillaient dans leur bleu intense de malice et de vivacité. Il y avait dans la pose de madame Clausalle, dans ses gestes, dans toute son attitude, quelque chose de contenu que démentait le regard; de là, un attrait pénétrant, toujours ravivé.

Que ce fût l'effet de la timidité ou une lacune dans son éducation, elle manquait d'assurance. Il était visible qu'elle n'était que bien rarement allée dans le monde, et sa contenance s'embarrassait aisément. La dépendance où sa mère la tenait en dépit de son mariage ne contribuait pas peu, sans doute, à entretenir cette légère imperfection. Ce qui se voyait non moins facilement au premier coup d'œil, c'est qu'elle était douée de beaucoup de distinction, et qu'à part la petite contrainte que lui imposait le genre de vie auquel elle était soumise, ses manières étaient empreintes de naturel et de simplicité.

Pour un rien, ses joues se couvraient d'une rougeur exquise. L'irrésistible entrain de son rire, franc et limpide, comme celui d'un enfant, l'honnête bonté, la droiture sans arrière-pensée, la candeur que respirait sa personne entière, gagnaient dès l'abord tous ceux qui l'approchaient.

Vernoise, plus timide qu'il n'aurait convenu à un homme, surtout à un magistrat chargé d'appeler sur la tête du coupable les foudres de la loi, se sentit devant elle pénétré soudain d'une assurance

inconnue. Madame Clausalle était si gentille, si avenante et si douce; elle avait un sourire si engageant, ses dents étaient si blanches, ses lèvres si roses, que toute contrainte se fondit comme une couche de neige au soleil d'avril. Dès la présentation et les premières paroles, ils se connaissaient. En un regard, s'étaient tendus de l'un à l'autre ces fils invisibles par lesquels se communique instantanément le fluide mystérieux de nos sympathies.

La conversation s'en ressentit. Dès le début, aisée, légère, elle fut pleine d'abandon et de charme. Vernoise cherchait à amuser Aurore, pour avoir l'occasion de revoir souvent son ravissant sourire. Il réussit à souhait, par le récit de ses tribulations, qu'il fit avec verve. Elle n'était point sotte, et lui donna la réplique sur un ton qui redoubla son entrain.

— Vous connaissez, madame, continua-t-il, ces malheureux chevaux qui font mouvoir des manéges. Les yeux couverts d'un bandeau, ils marchent toute la journée, se figurent parcourir une longue route et se bornent à tourner dans un cercle infranchissable. C'est l'histoire de tous les solliciteurs. Il n'est pas d'existence plus agitée et plus vide que la leur, pas d'efforts plus stériles que ceux dans lesquels ils s'épuisent. On doit croire, néanmoins, qu'un attrait particulier les encourage et les retrempe toujours, car ils sont incorrigibles. Je parle de ceux qui ont le feu sacré, qu'on voit dès le matin remplir les salles d'attente, se lier avec les huissiers et, sans cesse éconduits, reparaître sans cesse. Les méconnus font comme moi, ils deviennent fatalistes.

— Par découragement ?

— Par philosophie, si vous le voulez bien. C'est à peu près la même chose, mais le mot a pour lui d'être accueilli dans le monde avec plus de déférence.

— Le fatalisme, interrompit Clausalle, est la doctrine des énervés et des faibles, des âmes sans vitalité ni ressort.

— Je crois qu'on le calomnie, il vaut mieux que sa réputation. L'humanité l'a pratiqué pendant des siècles, et ne s'en trouvait pas plus mal. Les peuples anciens qui adoraient le destin ont fait de grandes choses, tant que leur croyance a duré. Du jour où les philosophes l'ont discutée, le principe d'autorité a reçu sa première atteinte. Nous sommes allés loin depuis sur cette route. Il n'en est pas moins vrai que les génies de tous les temps et de tous les pays ont eu confiance dans leur étoile. De là, je conclus que le fatalisme a du bon. Ne servît-il qu'à empêcher un magistrat, sain de corps et d'esprit, de s'étioler dans une antichambre peuplée de messieurs en habit noir, au milieu d'un va-et-vient continuel de gens affairés et du tapage assourdissant des sonnettes, attendant mélancoliquement son

tour qui n'arrive jamais, ce serait assez pour qu'il méritât toute mon estime. Quant à moi, je suis décidé à essayer du fatalisme. N'ayant pas d'espérance, je serai aussi sans regret si j'échoue. Ce qui me plaît par-dessus tout et me décide à tenter l'expérience, c'est qu'elle ne sera pas longue.

— Elle durera le temps de ton congé, je suppose. A moins que tu n'y renonces en sortant d'ici, ce que je te souhaite.

— Je le désire aussi pour vous, monsieur, dit Aurore. Votre théorie est charmante, il ne lui manque guère que d'être praticable de nos jours.

— Pourquoi ne le serait-elle pas? une fable de la Fontaine la préconise. Je ferais comme cet homme qui attend la fortune dans son lit, et qui réussit à l'atteindre avant celui qui court après elle. Je disais que l'épreuve serait courte, parce qu'il y aura très-prochainement une vacance au tribunal de la Seine.

— Hein? s'écria Clausalle, qui dressa l'oreille. Que dis-tu là?

— Si je suis fataliste, je ne suis pas adroit, reprit Vernoise en riant avec bonhomie. J'ai trahi, sans y songer, un secret d'importance. On m'avait recommandé pourtant la discrétion la plus minutieuse. Il était écrit sans doute que je ne la garderai pas. Un des conseillers de la cour se retire. Selon toutes probabilités, il sera remplacé par un des juges de Paris qui, désigné une première fois déjà, n'a été écarté que par des influences passagères et à qui on doit une compensation. Je suis venu demander la succession de ce juge?

— Et le conseiller, tu le nommes?

M. Boilevan. Il a une fortune considérable, et désire habiter la campagne, dans le Midi, dont le climat est nécessaire à la santé de sa fille. Son intention est de donner sa démission très-prochainement.

— Tiens, tiens, reprit Clausalle, vivement intéressé, mais un peu railleur, est-ce à Châlon qu'on t'a raconté cela?

— Oui, répondit simplement Vernoise. Ce conseiller est un ami de la famille dont je t'ai parlé et dans laquelle je désire entrer. Je lui ai été présenté cet automne, enfin il veut bien me porter de l'intérêt. Toi qui connais la cour de Paris, tu ne dois pas ignorer que, profitant de son inamovibilité, M. Boilevan s'est mêlé de politique autrefois, et qu'il est assez mal vu du pouvoir. Lui-même a eu la bonté de me prémunir contre la tentation de recourir à sa protection ostensible. Un seul mot de lui en ma faveur, suffirait probablement pour me faire biffer de la combinaison à laquelle son remplacement donnera lieu. Par conséquent, je ne me vanterai pas au ministère d'être honoré de sa bienveillance. Je serai prévenu par lui du jour où il remettra sa démission, il me l'a pro-

mis, en exprimant le regret d'être obligé de s'en tenir là. — Voyez, madame, quel impitoyable guignon me poursuit. J'occupe des fonctions qui m'imposent la nécessité de parler en public, et c'est pour moi un supplice toujours nouveau; j'aime une aimable jeune fille, on ne me l'accordera que si j'obtiens à Paris une place qui est libre à point nommé. Mais, dès que cette vacance sera ébruitée, les concurrents surgiront comme les champignons après une ondée. Moi, le plus emprunté de tous, je n'ai qu'un seul protecteur, et il ne peut pas me protéger! Vous m'accorderez qu'on devient fataliste à moins.

— Cet excellent Vernoise, dit Clausalle à sa femme après le départ de son ami, nous a fourni une indication précieuse.

— Vous n'avez sûrement pas l'intention, Georges, répondit Aurore, d'entrer en concurrence avec lui?

— Pardon, j'ai tout à fait ce projet.

— Ce serait abominable.

— Pourquoi, chérie? Cela me paraît tout simplement naturel. Depuis deux ans, votre mère n'a cessé de faire des démarches pour que je fusse envoyé à Paris, le but de ses rêves et des miens. Elle et moi, nous avons reçu des promesses formelles, bien avant que Vernoise eût seulement la pensée de poser sa candidature. Il en résulte que j'ai des droits acquis. Ce serait folie de ne pas les revendiquer, puisque l'occasion est favorable.

— Vous profiteriez, pour le supplanter, d'une confidence échappée dans un moment d'abandon.

— Ceci est différent. Il n'existerait pas de meilleur moyen de réussir vite et sûrement, je l'affirme, si les préjugés n'étaient là. Les personnes méticuleuses me jetteraient la pierre, au nom de la morale outragée. Donc, je n'en userai pas. D'ailleurs, madame ma femme, je n'ai pas l'âme aussi noire. Je n'entrerai pas en campagne avant d'avoir averti Vernoise. Par supplément de scrupule, même, je m'abstiendrai de toute tentative jusqu'à ce que le secret n'en soit plus un.

— A la bonne heure.

— Oh! je ne m'engage pas beaucoup; ce sera public demain, j'en suis sûr. Il est très-étonnant que maman Bodignon, qui erre si souvent dans les couloirs du ministère, qui a tant de connaissances et d'aboutissants, n'ait pas encore éventé cela. Ce monsieur Boilevan est un fier cachotier.

— Dam! il a raison de l'être.

— Ah! mais, s'écria Clausalle, épanoui de sa découverte, m'y voici. Il est à la troisième chambre. Un petit vieux, ratatiné, la terreur des avocats à moustaches... J'irai voir Cerdal et Gauffrin; au

besoin, je pousserai jusque chez Sulvan. Avec ce noyau, nous marchons à l'assaut de la division du personnel. Le général donnera sur le ministre, votre mère formera la réserve et nous emportons la position en vingt-quatre heures. — Bon plan; tout le succès est dans la rapidité des évolutions. La dernière fois, on avait trop attendu, attaqué avec mollesse, et cela n'a tenu qu'à un cheveu, vous vous le rappelez?

Pendant ce monologue, Aurore, pensive, regardait alternativement les fleurs du tapis et son mari, qui se promenait de long en large dans la chambre. La tête appuyée sur son coude, soutenu lui-même par le bras du fauteuil, elle paraissait absorbée. On aurait dit qu'elle luttait avant de formuler ce qu'elle avait à répondre. Aux derniers mots de Clausalle, elle surmonta sa timidité et reprit doucement :

— Vous ne ferez pas tout cela, Georges?

— Positivement, si. Mon regret est de ne pas avoir un plus grand nombre de sonnettes. Celles-là composeront déjà un assez joli carillon, si elles manœuvrent avec ensemble.

— Vous ne songez qu'à vous, mon ami. Réfléchissez que, pour la simple satisfaction de vos convenances ou de votre ambition, vous sacrifiez un de vos amis. Grâce aux protections que vous avez, vous l'emporterez aisément sur lui, qui n'en a pas. Si ce n'était que sa carrière qui fût en jeu, peut-être ne dirais-je trop rien, mais il y va de son bonheur, il vous l'a confié...

— Ma chère, répliqua Clausalle, le sentiment est en soi une très-bonne chose. Je l'apprécie volontiers, à la condition qu'on le réserve pour les circonstances où il est de mise. Dans la conduite ordinaire de la vie, se fier à lui est imprudent, car on ne sait pas jusqu'où il peut entraîner. Certes, Vernoise est un ami que j'ai éprouvé un véritable plaisir à revoir. Ma vieille affection pour lui, qui sommeillait sans que je m'en doutasse, s'est réveillée tout à coup, et, depuis hier, nous avons causé avec une sympathie profonde. Malgré cela, je me décide à entrer en lutte contre lui, et je n'ai pas le moindre remords. De son côté, soyez-en certaine, il ne sera ni froissé ni surpris de ma détermination. J'offre même de parier que, si je gagne la partie, il ne me gardera pas rancune. D'abord, parce que c'est un cœur d'or, ensuite, parce que je déploierai un luxe de loyauté sans exemple entre rivaux. Qu'il soit ou non averti par M. Boilevan, ses chances d'arriver sont les mêmes, c'est-à-dire nulles. Il en est convaincu avec juste raison, et ne nous l'a pas caché. Je suppose que je m'incline devant son mérite, c'est son titre unique, le seul à considérer, j'en conviens, mais dont, dans la pratique, on ne s'occupe guère, et que j'aie la naïveté de m'effacer pour lui livrer passage, savez-vous

ce qui se produira? Vernoise n'avancera pas d'une ligne ; mais les concurrents en auront un de moins à évincer, et il leur deviendra ainsi plus facile de triompher. Quelle certitude avez-vous que, moi me retirant, ce sera lui qu'on nommera? Qui vous le fait seulement soupçonner? Rien. Si ce n'est l'intérêt que vous lui portez et qui se compose de sentiment. Est-ce que vous jugeriez adroit de ma part, en ayant l'intention de ménager mon ami, de travailler pour que Cocherelle, Arzay, Dubellier, ou dix autres que je pourrais citer, profitant de mon inaction, me soient préférés, à moi qui ai les plus belles promesses?

— Comment, à votre tour, savez-vous que M. Vernoise est si peu à redouter?

— Les femmes sont étonnantes! Est-ce que cela se discute? On le sent, ma chère. Postuler une position à Paris, et la demander avec candeur au ministre, sans aucun appui, si ce n'est sa valeur personnelle; qui, diable, à part Vernoise, imaginerait une combinaison pareille! Ce sont de ces idées qui ne poussent que par accident, des exceptions tellement étranges, qu'on renonce à les combattre; leur énormité les sauve de toute contradiction. Que penseriez-vous d'un brave homme qui, rencontrant un train de chemin de fer lancé à toute vitesse, ferait au mécanicien signe d'arrêter, pour lui permettre de monter. L'entreprise de Vernoise est de cette force. Ah! s'il avait un protecteur! Et encore, entendons-nous, un bon, solide, influent, surtout tenace! Il en est de ceux-là comme des échelles pour atteindre la lune. Il n'en faut pas deux, pourvu que le premier soit assez puissant et la seconde suffisamment longue.

— Pauvre jeune homme! reprit Aurore après une pause, sa situation me touche beaucoup...

— Est-ce que, par hasard, s'écria Clausalle gaiement, vous auriez envie de vous mettre de son parti et de le protéger à mon détriment? Sa position de futur en expectative vous le rend intéressant. S'il dépendait de vous de conférer la place, qui choisiriez-vous de lui ou de moi?

— Lui, sans hésiter.

— Grand merci! voilà l'effet du sentiment; c'est ainsi qu'il déplace le sens moral et fausse les consciences. De par lui, me voici, moi, votre mari, que la religion, la loi, tout ce qu'il y a au monde de plus sacré et de plus respectable devraient avoir logé au premier rang de vos affections, détrôné au profit d'un étranger que vous ne connaissiez pas il y a une heure. Le proverbe est donc bien vrai, on n'est jamais trahi que par les siens. Je remercie les dieux que vous ne soyez pas ministre de la justice.

Clausalle reprit sa promenade, et, l'interrompant au bout d'un

instant, frappé d'une inspiration soudaine, dit avec explosion :

— Ma femme, ai-je rêvé que votre amie Mélanie est à Paris?

— Non ; elle y est, en effet, pour un mois ou deux encore.

— Alors, voilà un corps d'armée de plus. Vous irez la voir dès demain, et si elle veut s'en donner la peine, ce ne sera pas long.

Aurore fit une moue significative.

— Je n'aime pas trop cela, répondit-elle. Jusqu'ici, je ne lui ai jamais rien demandé, et je préfère conserver à notre attachement toute sa pureté.

— Des phrases! les petits cadeaux entretiennent l'amitié.

— Vous lui supposez un crédit qu'elle est loin d'avoir.

— Une femme en a toujours, quand elle est jeune, jolie et dans une haute position. En admettant qu'elle fasse exception à la règle, son mari en a, lui. Un ambassadeur à la mode, dont on a besoin, et qui a les grandes traditions de Talleyrand et de Metternich!... Cherchez bien, vous lui devez une visite, à Mélanie.

Aurore n'écoutait plus son mari qui, les bras croisés, s'était arrêté devant elle et la considérait en silence; il attendait certainement une réponse.

— Georges, vous tenez donc bien à la résidence de Paris? dit la jeune femme, dont les idées suivaient un autre cours.

— Si j'y tiens! répondit Clausalle, levant ses deux mains en l'air, comme pour prendre le ciel à témoin de l'énergie de sa conviction.

— Vous avez déclaré à M. Vernoise que vous étiez satisfait et que vous ne désiriez rien.

— Eh bien, j'ai commis un gros mensonge, voilà tout. Je m'en confesse. Mon excuse est que, le jour où je l'ai ainsi trompé, je ne me doutais pas qu'avant le lendemain nous serions liés au point de n'avoir plus de secrets l'un pour l'autre. Aujourd'hui, non-seulement je ne lui répéterais pas ce que j'ai dit, mais encore je regrette d'avoir déguisé la vérité. C'était en chemin de fer, nous venions de nous reconnaître, il m'avait posé la question de lui-même. On ne se livre pas ainsi sans réserve, avant de savoir sur quel terrain on marche. Je réparerai ma faute ce soir même.

— Vous retournerez donc le voir?

— Après le dîner, probablement. Je ne me pardonnerais pas de prolonger l'erreur où j'ai sciemment induit un camarade, et de si mal répondre à sa confiance. Or, plus j'attendrai, plus je serai coupable, et plus aussi l'explication sera difficile.

Un long silence succéda à cette conversation. Clausalle marchait à grands pas, tout entier à la combinaison qu'il se proposait de mettre en jeu, parfois s'arrêtant, se frappant le front, murmurant des mots indistincts. Aurore suivait ses évolutions d'un regard distrait.

Elle aussi était dominée par une pensée tyrannique, qui se fit jour presqu'à son insu. Car ce fut à demi-voix, et se parlant à elle-même, qu'elle dit tout à coup :

— Qu'y a-t-il donc de si attrayant dans ce Paris !

Clausalle aussitôt se retourna.

— Heureusement, riposta-t-il, moi seul ai entendu. Qué penserait-on de vous, chère amie? J'ai tort de rire, pardon, mais je ne puis me défendre; j'ai été saisi à l'improviste.

De fait, il s'en donnait à cœur joie; et, devant cette hilarité, Aurore, décontenancée, était mal à l'aise, confuse et rougissante; ce qu'il ne remarquait point.

— Que ne demandez-vous, reprit-il, s'animant par degrés, pourquoi les plantes, les animaux, tout ce qui subsiste à la surface de la terre, ont pour le soleil un amour aussi marqué? C'est tout un. Paris attire, comme le soleil; son influence est souveraine au même titre. A définir ce qu'il y a d'attrayant, on aurait de quoi parler indéfiniment sans reprendre haleine, et le sujet ne serait pas épuisé, par la raison qu'il se renouvelle à tous les instants. C'est un de ses priviléges, qui n'est pas le moins merveilleux, d'offrir à chacun l'idéal réalisé de ce qu'il cherche, avec cette particularité qu'il ne le rencontrerait nulle part ailleurs. Si vous réfléchissez à la variété infinie des goûts, des aspirations, des désirs de tout genre susceptibles de se produire dans une agglomération quelconque d'êtres humains, vous serez confondue de leur prodigieuse diversité; vous le serez bien plus encore en vous disant, et c'est l'exacte vérité, qu'il n'en est pas un, si étrange qu'on s'applique à le rêver, qui ne trouve à se satisfaire dans cette ville unique au monde. Son titre de grande cité n'est rien, Londres et Pékin sont plus immenses. Chaque pays n'a-t-il pas sa capitale? Mais aucun n'a Paris, et tous nous l'envient. Pour cinq ou six capitales dont on se souvient, combien, qui n'étaient ni moins belles ni moins riches, ont disparu dans l'oubli, sous l'impénétrable poussière des générations accumulées! Babylone, Ninive, Athènes et Rome sont à jamais vivantes. Comme elles, Paris ne s'effacera pas de la mémoire des hommes, parce que, comme elles, il est l'expression la plus haute d'une grande époque!

Tout cela vous importe assez peu probablement, chérie, continua Clausalle. Je me suis laissé entraîner à un mouvement oratoire, comme si je débitais un réquisitoire à haute pression dans une affaire politique. Excusez-moi. En termes moins ambitieux, Paris est la seule ville possible pour un homme intelligent. C'est pour cela que tous mes efforts tendent à y arriver. Partout ailleurs on existe, c'est-à-dire que les fonctions habituelles de la vie s'accomplissant dans la plénitude de la santé, on se figure vivre, en réalité on vé-

gète. Ce n'est pas qu'on manque tout à fait de soleil, mais on ne le reçoit que d'un côté. Vous savez que les gourmets distinguent, en mangeant un melon, quelles sont les tranches de la couche, ce ne sont pas les meilleures; la province est le côté de la couche.

— Vous êtes bien sévère pour les départements. S'ils n'étaient là, à quoi servirait ce fameux principe nourricier qui civilise les peuples et mûrit les melons?

La malice était bien innocente, mais elle frappait avec précision. Clausalle le sentit si bien, qu'il fut piqué. Peut-être croyait-il avoir subjugué sa femme par son accès d'éloquence. La réplique démontrait qu'Aurore avait écouté, sans céder au charme de sa parole, puisqu'elle n'avait retenu de ce beau discours qu'une image, qui donnait lieu à un rapprochement plaisant. On n'admire guère ce dont on rit. Cette pensée agit si fortement sur lui, qu'elle modifia la pente naturelle de son caractère. Il était, en général, beaucoup plus disposé à la gaieté qu'à la gravité. Dans toute autre circonstance, il aurait accueilli cette saillie par une autre saillie. Cette fois, il eut le tort de répondre sérieusement. Ainsi s'évanouit encore une fois, frappée à mort avant d'être née, cette occasion que, suivant sa confidence à Vernoise, il attendait si impatiemment, d'avoir avec Aurore une causerie intime.

— Ma chère, dit-il sans aigreur mais non sans vivacité, notre corps se compose de différentes parties, pour lesquelles nous avons un attachement égal, attendu qu'elles sont solidaires, et que les autres souffrent si une seule est atteinte. De ce que nos préférences sont acquises à la tête, siége de l'intelligence et de la pensée, s'ensuit-il que nous ne prenions pas les précautions convenables pour ne pas nous mouiller les pieds? Je ne veux pas médire des départements, mais je leur préfère Paris; et je suis très-heureux que, sous ce rapport, mes goûts soient conformes à ceux de votre mère.

— Ma mère... oui, en effet, murmura la jeune femme, qui n'ajouta rien.

La discussion était tombée, Clausalle ne la releva point, et quitta la chambre en fredonnant. Il ne pensait déjà plus à l'insignifiante piqûre d'amour-propre sous laquelle il s'était cabré.

Aurore, pâle et émue, se jeta au fond de son fauteuil, posa son mouchoir sur ses yeux et pleura. A quel propos ce chagrin dont son mari ne se doutait même pas? Qui a jamais su au juste pourquoi une femme pleure!

V

DOUCE-AMÈRE

Cependant, M. Bodignon, après s'être courageusement mis en chemin pour aller, sur l'invitation de sa femme, porter au lieutenant Clapier des préliminaires de paix, était, à peine sorti, revenu sur ses pas.

Entr'ouvrant d'une main timide la porte du salon, il avait fait amende honorable et témoigné à sa chère Jeannette une si grande répugnance à remplir la mission dont elle l'avait chargé, qu'elle eut pitié de lui. C'était quelque chose que la preuve de déférence qui ressortait de cette soumission. Madame Bodignon eut le bon esprit de s'en contenter, et, d'elle-même, daigna l'exempter de la corvée. Le digne homme fut tellement content qu'il la prit par le cou et l'embrassa bourgeoisement, pour témoigner sa joie. Cette incartade lui valut un nouveau rappel aux convenances, qui n'eut pas de suites, parce que, trop heureux pour élever aucune réclamation, il se hâta de s'éloigner d'un pas alerte.

Il faut l'avouer, madame Bodignon ne s'était pas montrée si généreuse sans une arrière-pensée, qui amoindrissait sensiblement l'éclat de sa belle action. Pénétrée de cette vérité, qu'une affaire n'est jamais mieux conduite que par celui qui s'intéresse directement à sa réussite, elle avait formé le projet, qu'elle exécuta immédiatement, de remplacer son mari dans la visite au lieutenant.

C'était un vrai jour de fête pour ce dernier, chaque fois qu'il recevait son aimable propriétaire, qui, elle-même, saisissait volontiers les occasions de rapprochement. En cela, elle ne cédait pas à l'unique mobile de se concilier les bonnes grâces de l'oncle du ministre de la justice, elle en avait un autre encore; secret, inavoué probablement, mais dont l'influence, pour être secondaire, n'était cependant pas tout à fait nulle.

Une des rares faiblesses de ce caractère, si éminemment viril par tant de côtés, consistait à ne pas savoir se défendre contre la flatterie, lorsque surtout elle se compliquait de ces compliments, de ces attentions dont certaines femmes se montrent particulièrement friandes. L'encens, si grossier qu'il soit, est toujours de l'encens, on l'a dit depuis longtemps. Le lieutenant, galant et empressé, selon les tendances traditionnelles du militaire français, lui faisait positivement la cour; il vantait sa grâce, sa beauté, le goût de ses toilettes. Ce n'était pas toujours dans le langage musqué de Dorat, mais on

lui tenait compte de l'intention, et on lui pardonnait la forme parfois risquée de ses madrigaux. Il y mettait d'ailleurs de la conscience, car c'était la seule monnaie dont il payait son loyer; ce qui paraissait les satisfaire également tous les deux, puisque madame Bodignon ne lui demandait rien de plus. A ces visites enfin, trop peu fréquentes au gré de ses désirs, il gagnait toujours quelque chose. Non pas pour lui, mon Dieu! sa modeste retraite lui suffisait, et il avait assez vu pendant toute sa vie les effets de l'injustice, pour être philosophe et s'accommoder de tout. C'était pour Cropin, son frère d'armes et son brosseur. Le pauvre diable n'était pas riche, il vivait mal, quoique le lieutenant lui donnât une rétribution convenable. Il avait encore au pays sa vieille mère, des neveux, des nièces, et tout son prêt y passait.

M. Clapier avait un genre de vie spécial. Grand coureur de restaurants et de cafés, il ne mangeait jamais chez lui pendant les quinze ou vingt premiers jours de chaque mois. Il quittait Versailles, le matin, avant déjeuner, et n'y rentrait que par le train de minuit, pour se coucher. Vers le 18 ou le 21, la provision d'argent étant épuisée, il attendait de nouveaux subsides, qui arrivaient régulièrement par douzièmes, et recommençait. Il va sans dire que, pendant sa période de richesse, il ne s'occupait nullement de Cropin, qui réglait son existence suivant sa fantaisie. Mais, du 18 au 30, il venait partager avec lui la mauvaise fortune en frère. C'est alors que les petits cadeaux de madame Bodignon étaient les bien reçus. Intraitable sur les questions d'honneur et de délicatesse, M. Clapier n'acceptait jamais d'argent; par exemple, tout le reste, depuis une côtelette jusqu'à une longe de veau, trouvait grâce devant lui. De plus, Cropin, non moins galant que son maître, mais dont les exploits se restreignaient à un théâtre plus modeste, était au mieux avec un certain nombre de cuisinières du quartier, et entretenait avec un soin extrême ces relations, qu'il savait à propos rendre productives.

C'était sans trop murmurer que le lieutenant se résignait à la cuisine de son brosseur, lorsqu'il était à sec. Il fermait les yeux sur les détails de l'ordinaire, en ce sens que, s'il tenait à ce que tout fût bon, il ne poussait pas la curiosité jusqu'à s'informer d'où provenait tel ou tel morceau dont il se régalait. Par contre, logique en tout, il aurait vertement relevé Cropin, si ce dernier eût commis l'indiscrétion de lui demander de l'argent. Le brosseur n'avait garde; à quoi bon? Est-ce que si son maître en eût possédé, il se serait avisé de prendre ses repas chez lui?

De cet accord tacite, il résultait que Cropin déployait en maintes circonstances un génie de Robinson ou des ruses de Mohican, pour

se procurer les objets indispensables à la vie. Quelques-unes de ces ruses, dignes d'une autre appellation, frisaient la police correctionnelle. Mais Cropin avait l'art suprême de plumer les poules sans les faire crier, et ne soulevait aucune récrimination. Il était si aimable, si gai, si empressé, si plein de prévenances; il rendait tant de petits services avec un désintéressement si notoire, que nul ne se fût rencontré qui osât lui reprocher les emprunts forcés qu'il prélevait de temps à autre sur les jardins, les toits ou les cuisines du voisinage.

Ainsi, la table du lieutenant, dans les moments de *dêche*, selon sa propre expression, était abondamment pourvue de lait, de beurre, de bouillon, de légumes frais, de lapins, de pigeons, de fruits, et même d'oignons de tulipes.

Malgré les plaintes de M. Bodignon au sujet de ceux-ci, il est douteux que M. Clapier eût songé à interpeller Cropin, à propos de l'incident, sans une circonstance décisive. Il avait mangé, la veille, du ragoût où les oignons avaient figuré. C'est dire que le souvenir lui en était resté, car le plat était détestable. La visite de madame Bodignon raviva l'impression qu'il avait éprouvée, alors que, goûtant cette infernale préparation, il s'était cru empoisonné. En conséquence, dès que sa propriétaire fut partie, il rechercha activement le cavalier Cropin, ainsi qu'il le désignait toujours dans les moments solennels, pour lui administrer la semonce, il disait militairement le *poil*, que comportait la situation.

Mais les appels réitérés, qu'il lançait pourtant de sa belle voix de commandement, demeurèrent sans effet; le coupable ne se montrait point. Pour l'atteindre, il dut pénétrer jusqu'à la cuisine. Cropin y était; assis devant une table, la tête soutenue par ses deux mains, il paraissait plongé dans des réflexions profondes. A sa lèvre était vissée une pipe à tuyau court complétement éteinte; il ne faisait aucun mouvement. Autour de lui, on apercevait une bouteille, une carafe d'eau et un verre, où gisaient encore quelques gouttes d'une mixture verdâtre et terne, dont la senteur pénétrante saturait l'air ambiant : c'était de l'absinthe.

— Cavalier Cropin! dit le lieutenant avec sévérité.

Ce ne fut pas du premier coup que le brosseur s'arracha à ses réflexions, qui étaient simplement une sorte d'engourdissement comateux. Quand il y réussit enfin, reconnaissant « la voix qui frappait son oreille, » il se leva tout d'une pièce, ôta, par un double mouvement simultané, d'une main la casquette sans visière, vieux souvenir du régiment, qui lui servait de coiffure, de l'autre sa pipe, et laissant tomber ses bras le long du corps, prit la position du soldat sans armes.

Son visage apparut alors dans toute sa splendeur. Du même âge que son officier, à peu près, il avait des cheveux gris clairsemés, coupés ras, de petits yeux éteints, un grand nez violacé, une épaisse moustache et une physionomie annonçant l'ivresse chronique, poussée jusqu'à l'attendrissement.

Le lieutenant passa d'abord l'inspection avec beaucoup de dignité; puis, rejetant la tête en arrière par un brusque haut-le-corps, et la main gauche appuyée sur la hanche, veuve, hélas! de son sabre :

— Eh bien, s'écria-t-il, nous en avons fait de belles !

— Mon lieutenant? murmura Cropin, avec un accent alsacien très-prononcé.

— Fais donc l'innocent! Depuis quand les tulipes tiennent-elles garnison dans mon appartement?

— Je vas vous dire...

— Silence dans les rangs! reprit M. Clapier, d'une voix tonnante. Tu t'expliqueras tout à l'heure, si je le permets.

Le *poil* alors se déchaîna comme un ouragan furieux. Malheureusement, les hardiesses d'expression, devant lesquelles le lieutenant ne reculait jamais, ne permettent pas de le reproduire. Altérer la pureté du texte, en atténuant la vigueur des images ou en décolorant la langue, lui enlèverait toute saveur; mieux vaut se résigner à une lacune dans le récit.

Cropin, immobile et impassible en apparence, ne luttait pas contre l'orage, il en avait l'habitude et attendait l'embellie. Dès qu'il la pressentit, il hasarda timidement quelques mots :

— Je n'avais plus que un franc cinquante, et nous étions au 22...

— Animal, si tu n'avais pas été saoul comme une grive, aurais-tu confondu les oignons de tulipes et les oignons comestibles?

— Pardon, mon lieutenant, j'ai cru que c'étaient des jacinthes.

— Eh! quand c'en eût été?

— Oh! infusés dans une marinade, avec du poivre, des clous de girofle, une muscade et du citron, c'est exquis; fondant comme du beurre, et raide comme une cartouche. Un mort en reviendrait. La recette est du 8e chasseurs.

— Huit jours de consigne, dit le lieutenant, juste mais sévère, et des excuses au père Bodignon.

L'attendrissement de Cropin fit tout à coup explosion; de gros soupirs soulevèrent sa poitrine, et des larmes brillèrent dans ses yeux.

— Je vois bien que vous ne m'aimez plus! murmura-t-il en sanglottant et d'un ton pénétré. Je n'ai plus qu'à boucler mon portemanteau, et à prendre un billet d'hôpital.

Ce truc réussissait toujours. Le brosseur, qui en avait reconnu

l'efficacité depuis longtemps, y recourait effrontément toutes les fois qu'il le jugeait utile. Il n'avait pas la moindre envie de quitter son maître, mais M. Clapier se souciait encore moins de perdre un vieux serviteur, auquel il était attaché, et qui ne lui coûtait à peu près rien, qui, de plus, était industrieux et probe. Sa colère, s'il en avait réellement ressenti, ne résista pas à cet éloquent cri du cœur. Faisant un pas vers son domestique qu'il regarda sous le nez, pendant qu'un aimable sourire relevait sa grosse moustache, et lui fendait la bouche d'une oreille à l'autre :

— Il sera donc dit, mon vieux, s'écria-t-il, que tu passeras toute ta chienne de vie dans la peau d'un serin? Est-ce que tu t'imagines que je pense encore à ces bêtises? Comprends donc que le propriétaire a crié comme un âne; mon devoir alors n'était-il pas tout tracé? te flanquer une chasse et t'inscrire au livre de punition? Or, tu le sais, Cropin, le lieutenant Clapier ne badine pas quand le devoir est là. J'ai rempli le mien, cela suffit. Je suis en mesure de déclarer au père Bodignon qu'il est vengé. Rien ne m'empêche à présent d'intercéder auprès de lui, pour qu'il m'autorise à te pardonner. Je le ferai, mais à une condition : une autre fois, ne prends plus ni tulipes, ni jacinthes, cela ne vaut pas le diable. Choisis-moi de ces bons gros oignons blancs, qui crient sous le couteau et embaument à vingt pas, c'est plus sain. Maintenant, silence dans les rangs, et à gauche par quatre!... Dès que tu auras fini ta tisane, tu iras trouver madame Bodignon, elle a quelque chose à te remettre.

— Merci, mon lieutenant, dit avec attendrissement le brosseur.

M. Clapier n'était déjà plus là. Il déploya une certaine vivacité brusque pour se soustraire à l'effusion de la reconnaissance de son soldat. On pourrait croire qu'il obéissait au sentiment si naturel et d'une si exquise délicatesse, qui consiste à se cacher pour faire le bien et à se dérober aux remercîments. Pas du tout. L'absinthe de ce scélérat de Cropin était supérieure à ses ragoûts; elle répandait des émanations si séduisantes, que le lieutenant avait une envie démesurée de saisir le verre et de s'en verser. C'était pour ne pas succomber à cette dangereuse tentation, et en vue de maintenir intact le prestige du grade, qu'il avait coupé court à l'entretien.

Madame Bodignon savait bien à l'avance qu'elle n'aurait pas à regretter d'avoir suppléé son mari auprès du lieutenant, mais elle n'aurait jamais rêvé la belle aubaine qui lui échut. Après sa visite, qui ne fut pas longue, elle franchit en courant la distance qui la séparait de l'hôtel, gravit les deux étages comme si elle eût eu des ailes, et fit irruption dans la chambre de sa fille. Clausalle en était sorti depuis dix minutes, Aurore n'avait pas changé de position.

— Georges! où est Georges? s'écria madame Bodignon, je le croyais ici.

— Je ne sais...

— Tiens! tu pleures?...

— Rien; les nerfs...

— C'est lui, n'est-ce pas? c'est ton mari qui, non content de se livrer à de scandaleuses orgies, te tourmente et te tyrannise?

Comme la jeune femme ne répondait pas, sa mère, ayant vivement fermé la porte, se rapprocha d'elle, et continua de ce ton mystérieux qui trahit la connaissance d'un grave secret :

— Car je suis édifiée sur son compte, c'est un Sardanapale; il ne lui manquerait plus que d'être aussi un Othello!

— Qu'y a-t-il donc ma mère? dit Aurore avec une impatience inquiète.

— Pauvre enfant, arme-toi de courage. J'aurais voulu t'éviter ces tristes révélations, tu es si impressionnable! Toutes réflexions faites, je renonce à te rien cacher. Est-ce qu'on peut se contenir en présence de ces monstrueuses perversités!

— Au nom du ciel, de quoi s'agit-il?

— Calme-toi, chère colombe; ce n'est pas dans l'état d'agitation où tu es déjà que...

— Eh! tes réticences l'augmentent au lieu de l'apaiser. Dis-moi vite ce qui est arrivé; si terrible que ce soit, je le supporterai mieux que l'indécision.

Madame Bodignon céda aux prières réitérées de sa fille et lui raconta, avec un grand luxe de détails, considérablement embellie en outre, l'aventure de la veille, qu'elle tenait du lieutenant Clapier.

— Ce n'est que cela? s'écria Aurore avec un soupir de soulagement et en éclatant de rire. Dieu! que j'ai eu peur!

Ce disant, elle était devenue très-pâle et elle porta la main à son cœur, comme pour en comprimer les tressaillements. Sa gaieté, si franche et si communicative d'ordinaire, avait subi une étrange métamorphose, elle était forcée et ressemblait à une crise nerveuse.

Madame Bodignon demeura un instant interdite devant cet effet imprévu de sa communication. Ce fut court, parce qu'elle était trop absorbée par l'indignation pour qu'un autre sentiment se fît jour. Suivit-elle l'usage immémorial des colporteurs de nouvelles qui, en les répétant, y ajoutent, volontairement ou non, ou bien, jugeant qu'Aurore ne prenait pas assez au sérieux ce qu'elle lui révélait, voulut-elle frapper un coup plus violent au risque de forcer un peu la vérité? Toujours est-il qu'elle recommença son récit, et y joignit des développements restés jusqu'ici dans l'ombre.

Ce n'était plus à un seul bal que Clausalle avait été reconnu, c'é-

tait à trois ou quatre. Il n'avait pas seulement changé de costume, il s'était tout à fait déguisé.

L'exagération visible qui perçait dans cette narration fut cause que, loin de gagner en importance, le fait signalé à la charge de son mari perdit au contraire aux yeux d'Aurore une grande partie de sa gravité. Elle ne voulut pas montrer, même à sa mère, dont elle connaissait trop bien la tendance à l'exaltation, que cette découverte l'eût sensiblement émue, et elle affecta un profond dédain pour le rapport du lieutenant. Mais, à son tour, elle manqua le but en le dépassant :

— Après tout, quand ce serait? s'avisa-t-elle de dire.

Elle avait pensé que sa mère n'insisterait pas, en quoi elle se trompait ; car madame Bodignon, transportée par un accès d'amour maternel, ainsi qu'elle en avait quelquefois, trouva dans ces quelques mots un élément nouveau d'éloquence. Ce fut comme un tremplin qui lui donna l'élan.

Elle lui reprocha de manquer d'énergie, d'être indifférente et surtout trop bonne. Heureusement, elle était là, et saurait prendre en main les rênes abandonnées. Pas de pardon, Georges n'en méritait aucun. Jour de Dieu ! si M. Bodignon avait jamais eu des velléités de ce genre, comme elle l'aurait relevé du péché. Pour Clausalle, dont la conduite dénotait une duplicité et une hypocrisie révoltantes, elle ne se contenterait pas de le faire rougir sous la honte de ses débordements. Elle le punirait en lui refusant l'argent qu'il employait si mal ; elle avertirait le procureur impérial, même le procureur général. Et si cela ne suffisait pas, elle provoquerait une séparation ; aimant mieux que sa fille fût veuve par anticipation, plutôt que torturée dans sa jeunesse par un être dégradé, que son innocence ne désarmait pas. Elle inventerait d'autres raffinements encore, espérant que, pour cela, l'assistance divine lui viendrait en aide....

Lorsqu'un torrent débordé inonde les plaines de ses eaux fangeuses, ce n'est pas avec les humbles empellements qui servent à l'irrigation des prairies qu'on oppose une digue efficace à ses dévastations. Aurore, comprenant que ce qu'elle pourrait dire ne servirait de rien, se renferma dans un mutisme absolu.

La voix de madame Bodignon, celle de l'intimité, perçante et aigrelette, résonnait à deux pas d'elle, mais les paroles qu'elle portait ne pénétraient pas jusqu'à son intelligence. La jeune femme avait réussi à s'isoler. Le sujet de réflexions qui s'imposait de lui-même à ses méditations, était assez grave pour l'absorber tout entière.

Un fait incontestable ressortait du récit : son mari avait été vu la

veille dans un des bals publics de Paris. Avec ou sans déguisement, cela n'importait guère. Il y était, M. Clapier affirmait l'avoir suivi. Il aurait pu être abusé par une ressemblance, mais à côté de son témoignage se dressait une preuve accablante, dans la personne de M. Vernoise, que le lieutenant reconnaissait non moins formellement, pour un jeune homme ayant accompagné Clausalle dans cette équipée. Donc, le doute n'était pas possible. Voilà à quoi la pauvre Aurore, bouleversée, pensait tristement, tandis que sa mère, qui était en verve, continuait son homélie.

Les emportements de madame Bodignon, de même que ses enthousiasmes, duraient peu : Feu de paille brûle vite. Le moindre incident suffisait pour la calmer, ou pour amener une dérivation dans ses idées. Ainsi, au plus fort de sa tourmente oratoire, on lui annonça que son neveu était là, qui demandait à l'embrasser. Tout aussitôt, changement à vue ; les torts de Clausalle disparurent momentanément dans les dessous.

— Gabriel ! Ah ! c'est Gabriel ! s'écria-t-elle, ce cher garçon !...

Et elle s'enfuit aussi rapidement qu'elle était venue.

Gabriel était un jeune homme de vingt ans, qui étudiait le droit avec l'assiduité naturelle à son âge. Son goût pour le travail était encore accru par cette perspective que, sa majorité atteinte, il entrerait en possession sans conteste d'une vingtaine de mille livres de rente, dont il ne touchait que le quart, par mesure de précaution. Quoiqu'il ne fît guère le voyage de Versailles que lorsqu'il avait besoin d'argent, on peut dire que ces visites étaient fréquentes. Sa tante l'adorait. Toute sa vie elle avait regretté de n'avoir qu'une fille, ayant toujours désiré un fils ; et, pour se dédommager, gâtait son neveu. Charmant garçon d'ailleurs, gai, sympathique et étourdi, le cœur sur la main.

Ce jour-là, il fut accueilli avec plus d'empressement encore que de coutume. Madame Bodignon le choya, lui prodigua les appellations les plus douces, l'entoura de câlineries et de prévenances. Pendant un quart d'heure, elle lui parla bas avec une extrême volubilité, ne lui permettant, pour ainsi dire, pas de placer un mot ; après quoi, elle le quitta sans plus de formalités. Emportée par une ardeur toute juvénile, elle remonta chez sa fille.

Son agitation n'avait d'égale que la satisfaction qui se peignait sur sa physionomie mobile. Semblable à un oiseau qui se pose et s'envole tour à tour, sans autre but que celui d'ouvrir et de fermer ses ailes, elle s'asseyait, se levait, faisait quelques pas dans la chambre, puis se rasseyait, pour se lever encore. Elle aurait voulu qu'Aurore lui posât une question, une seule. Madame Clausalle, aussi calme que sa mère était agitée, à la surface du moins, ne disait rien.

Madame Bodignon n'y tint plus au bout d'une ou deux minutes.

— Tu ne me demandes pas, dit-elle, pourquoi je suis si contente? J'ai découvert un moyen excellent pour avoir des renseignements positifs sur ton mari. Devine? Gabriel, ma chère! qui est en bas. Je l'ai laissé en tête à tête avec le pâté; il aura besoin de forces pour la mission que je lui ai confiée. Je l'ai chargé de s'attacher à Georges pas à pas, de s'enquérir des bals qu'il fréquentait, d'y entrer à sa suite et de me rendre compte de tout.

— Ah! ma mère, tu as fait cela? et Gabriel a accepté?

— Oui, certes, seulement il a objecté que l'entrée de ces bals coûtait fort cher et que... Tu comprends que ceci ne m'a pas arrêtée. Je lui ai remis un billet de cent francs pour les premiers frais, et j'ai sa promesse.

Aurore était dans une situation d'esprit pénible, et elle avait grand mal à dissimuler l'affliction profonde qu'elle ressentait. Les explications de sa mère, données d'un ton si candide et si convaincu, lui arrachèrent cependant un sourire. Mais ses lèvres y eurent moins de part que son regard, qui pétillait de malice, lorsque, dans un éclair furtif, il se leva sur madame Bodignon.

Celle-ci n'eut pas le temps de le remarquer, elle était trop intriguée. Sa fille, au lieu de rester dans son fauteuil, douillettement installée au coin du feu, allait de meuble en meuble, ouvrait des tiroirs et en retirait des objets de toilette. Elle avait déjà endossé son manteau et préparé son manchon, que madame Bodignon, qui n'en croyait pas ses yeux, doutait encore des intentions que ces préparatifs annonçaient. Elle se rendit à l'évidence, en la voyant mettre son chapeau devant l'armoire à glace.

— Tu sors? dit-elle stupéfaite.

— Je vais à Passy, chez Mélanie.

— Seule?

— Je partirai en même temps que Gabriel, qui ne refusera pas de m'accompagner jusqu'à la porte. Je rentrerai ce soir; Mélanie me fera reconduire à la gare,

— Bonne inspiration, je t'approuve. Pleurer ne remédie à rien, et on finit par être dupe de sa douleur, quand on s'y abandonne sans réagir. Puisque ton mari s'amuse de son côté, va te divertir du tien. Tu peux partir tranquille, je veille.

Lorsqu'un quart d'heure après, Aurore et Gabriel furent en chemin de fer, la jeune femme appela près d'elle son cousin, qu'une cigarette retenait obstinément à la portière, et elle lui dit tout bas, avec une hésitation où perçaient à la fois la timidité et une résolution bien arrêtée.

— Ma mère t'a donné une commission?

— C'est vrai, répondit Gabriel, qui se prit à rire.

Il allait entrer dans quelques éclaircissements, sa compagne l'arrêta d'un geste.

— J'espère, reprit-elle avec gravité, que tu ne te prêteras pas à ce qu'on attend de toi. Je te demande, moi qui suis plus intéressée que tout autre dans la question, de ne rien faire, et surtout de ne rien dire. Je sais où va Georges, il me l'a dit ; nous sommes d'accord.

Elle s'efforçait de conserver une assurance qui la fuyait de plus en plus. Sa voix tremblait, et tandis que sa lèvre essayait un sourire contraint, une larme rebelle pointa à l'extrémité de ses longs cils. Gabriel la surprit, et, en dépit de sa légèreté, se sentit saisi par une émotion inexprimable. Il lui serra doucement la main.

— Ne crains rien, ma petite Aurore, dit-il avec feu ; je ne suis ni un espion ni un traître. Jamais je ne me suis occupé de Georges, je ne m'en occuperai pas davantage. Ce que la tante saura par moi ne lui servira pas beaucoup. Elle avait des arguments qui m'ont tenté, j'en conviens ; mon tort a été de lui laisser croire qu'elle pouvait compter sur mon concours... Je me le rappelle maintenant, j'ai peut-être commis une faute : je lui ait dit que son gendre avait l'intention d'aller ce soir au bal de l'Opéra...

— Ce soir ?

— Oui... C'est justement samedi aujourd'hui. J'ai parlé sans savoir, pour donner une preuve immédiate de ma bonne volonté.

Aurore faisait des efforts surhumains pour cacher son trouble. Ces mots : bal de l'Opéra ! retentissaient en elle, et y éveillaient mille échos mystérieux et terribles.

— Georges m'a prévenue, murmura-t-elle ; il doit y conduire un de ses amis qui arrive de province...

— J'ai eu la langue trop longue, alors ; mais je l'ignorais, sans cela je n'aurais rien dit.

Gabriel avait agi et parlé comme un étourdi. Sa franchise n'était pas douteuse ; par conséquent, la jeune femme n'avait à conserver aucune appréhension au sujet de l'intention gratuitement prêtée à Clausalle. Il n'en fut pas ainsi : l'impression qu'elle éprouva de cette confidence fut durable. Elle en avait encore le cœur rempli quand, à une heure de là, elle se sépara de son cousin, qui n'y pensait plus depuis longtemps, devant la grille d'une élégante villa de l'avenue de la Muette, à Passy.

VI

L'AMBASSADRICE.

La villa n'avait rien qui la recommandât d'une manière spéciale à l'attention. Elle faisait partie des quelques centaines construites un peu partout dans le Paris nouveau, des Champs-Élysées à Auteuil. Leur signe distinctif est d'être proprettes, dans le genre des cottages anglais.

Celle-là était habitée par le comte de Colbraye, ambassadeur auprès d'une puissance allemande, en congé depuis deux semaines.

La comtesse et Aurore, liées dès leur enfance, étaient toujours restées en relations étroites. La différence des conditions sociales, les changements, conséquences du mariage, la séparation, rien enfin des vicissitudes de la vie, n'avait altéré une amitié à laquelle toutes les deux étaient également attachées. Elles se voyaient peu, M. de Colbraye étant le plus souvent loin de la France; mais c'était avec un empressement toujours nouveau qu'elles mettaient à profit les occasions de s'embrasser. Lorsqu'elles étaient séparées, une correspondance assidue maintenait entre elles le lien charmant qui les unissait.

Le salut respectueux du domestique qui ouvrit la grille à madame Clausalle, témoignait de l'estime dans laquelle la tenaient les maîtres de la maison. Sur l'assurance que la comtesse n'était pas sortie, Aurore entra délibérément, refusa de se faire annoncer, et s'en fut à sa recherche. Elle la trouva dans la salle à manger, occupée à luncher. La main armée d'une fourchette de vermeil, madame de Colbraye venait d'extraire du bateau de cristal, où il baignait dans un vinaigre doré, en compagnie de plusieurs de ses semblables, un magnifique cornichon qu'elle croquait à belles dents.

— Ah! Aurore! Quel bonheur!

Du même coup, la fourchette roula d'un côté, le cornichon inachevé de l'autre, et elle se précipita dans les bras de son amie, qu'elle couvrit de caresses.

La comtesse avait le même âge que madame Clausalle. Si elle était grande dame de par la naissance et par les dignités dont elle partageait le fardeau avec son mari, elle ne l'était pas de par la nature. A ne juger que d'après la hauteur de sa taille, on l'aurait pu prendre pour une enfant, tant elle était fluette et mignonne. Par exemple, elle se tenait droite, et possédait, avec une suprême distinction, une

habitude consommée du monde. On aurait dit d'elle qu'elle était gentille, si cette façon de s'exprimer, un peu bien familière, avait eu cours dans les salons où elle vivait. De sa tête, grosse comme le poing, ombragée de cheveux châtains qui retombaient sur son front en grappes frisées, on ne distinguait tout d'abord que les yeux, si larges, si mutins, qu'ils semblaient accaparer le visage entier. Elle avait les mouvements vifs, inattendus, d'une jolie souris éveillée et inquiète, parlait avec volubilité, remuait sans cesse, déployant dans chacune de ses poses une grâce mignarde de l'effet le plus séduisant. Elle riait souvent, et, comme Aurore, sa gaieté était communicative; de plus, elle passait volontiers, sans la moindre transition, de la joie expansive à l'attendrissement. Tout cela, bien entendu, dans les moments de loisir où elle avait le droit de laisser là l'étiquette; car pour ambassadrice, elle l'était jusqu'au bout des ongles, et jamais femme ne connut mieux l'art d'imposer le respect et de garder son rang.

Une des pièces de la maisonnette que madame de Colbraye affectionnait particulièrement était un petit boudoir tendu de soie mauve, situé au rez-de-chaussée et donnant sur le jardin. C'est dans ce *retiro* coquet que les deux jeunes femmes ne tardèrent pas à se réfugier.

Avec son entrain habituel, l'ambassadrice, qui n'était pas morose, avait commencé une conversation enjouée. Aux réponses qu'elle reçut, elle s'aperçut bien vite que son amie n'était pas au même diapason. Elle se campa en face, et, la regardant les yeux dans les yeux :

— Qu'as-tu? dit-elle tout à coup.

Madame Clausalle hocha la tête, avec la pensée de faire entendre qu'elle n'avait rien; au même moment, ses yeux répondirent plus éloquemment, mais d'une toute autre façon, en s'emplissant de larmes.

— Tu es triste? reprit madame de Colbraye. Moi aussi... C'est le temps.

Ce symptôme significatif du chagrin d'Aurore portant ses fruits, elle pleura à son tour. Cela ne dura pas plus qu'une giboulée dans le ciel fantasque du mois de mars. Le nuage passa, et tout aussitôt elle sourit d'aussi bon cœur qu'elle s'était attristée l'instant auparavant.

Elle entoura de ses bras mignons le cou de son amie, et avec mille câlineries entremêlées de baisers, de larmes et de rires, elle entreprit de la consoler. Une mère n'agit pas autrement envers son enfant saisi d'un de ces accès de désespoir si fréquents à l'aube de la vie. On entendait se succéder sans interruption le chuchotement dis-

cret de sa douce parole, la gracieuse modulation de ses soupirs, ou les éclats frais et juvéniles de son rire.

A ces chauds témoignages de tendresse, Aurore ne répondait que par de silencieuses étreintes, et ses pleurs s'échappaient sans cris ni sanglots, comme l'eau d'une source trop pleine.

Cette douleur calme et profonde émut prodigieusement madame de Colbraye. Elle comprenait qu'il y avait dans son explosion soudaine autre chose que l'effet d'une contrariété passagère. A sa pétulance avait fait place une sorte de recueillement; elle attendait que, soulagée par cette crise salutaire, Aurore fût en état de supporter les questions qu'elle brûlait de lui adresser.

Elle n'eut pas besoin d'en poser une seule. D'elle-même, madame Clausalle satisfit son affectueuse curiosité par une phrase qui s'exhala au milieu de ses larmes :

— Il ne m'aime plus!

Que d'éloquence dans ces deux lettres! Quelle femme ne l'a pas, cet *il* mystérieux, personnifiant l'être en qui, tout entière incarnée, elle a placé ses espérances d'ici-bas; le dispensateur unique, souvent, hélas! indifférent, des émotions joyeuses ou tristes, sous lesquelles elle vibre sans cesse! Madame de Colbraye ne se méprit pas un seul instant :

— Il ne t'aime plus? s'écria-t-elle.

Debout, les bras serrés sur sa poitrine, la tête haute, sa charmante figure avait une expression de défi indomptable. Celui qui se permettait de faire ainsi souffrir son amie eût été mal venu à se présenter devant elle.

Bientôt madame Clausalle put surmonter son trouble, et, plus en possession d'elle-même, aborder le chapitre des révélations.

— Je n'ai plus à m'illusionner, reprit-elle tristement. Son intérieur ne lui suffit pas; il va chercher à Paris des distractions qui lui font défaut à Versailles. Peut-être déjà a-t-il des maîtresses!

Mélanie écoutait consternée. Réduite à ses propres forces, avec le seul secours de son imagination, jamais elle n'aurait eu l'idée d'un désastre si grand, d'un malheur si complet. C'est ce qui ressortait de son attitude interdite.

— Au bout de deux ans de mariage! dit-elle enfin. Non, c'est impossible,

— On l'a vu hier seulement, pour la première fois, dans un bal public. Les détails qui m'ont été donnés ne permettent aucun doute : c'était lui. Depuis combien de temps recourt-il à ces excitations? Je l'ignore. Je ne veux pas me renseigner à cet égard, ni même y penser. Qu'apprendrais-je peut-être? car je puis tout craindre. Il lui arrive souvent de passer Paris la soirée, et quelquefois les nuits...

Ici, madame de Colbraye fronça les sourcils et manifesta un étonnement qui, tout muet qu'il fût, était assez expressif, puisque, devinant sa pensée, Aurore y répondit par avance :

— Ses absences sont toujours justifiées. Jusqu'ici sa franchise apparente était si grande, qu'elle aurait dissipé tout soupçon, si j'avais été assez malheureuse pour en concevoir.

— Aujourd'hui, t'a-t-il donné aussi de bonnes raisons? S'est-il disculpé?

— Je ne savais rien il y a deux heures, et je ne l'ai pas revu depuis... Je me garderai bien, d'ailleurs, de lui demander aucun éclaircissement à cet égard.

— Est-ce possible?

— A quoi bon? Quand un enfant fait une question indiscrète ou gênante, on tâche de se débarrasser d'un babillage importun en détournant son attention. Une caresse, une plaisanterie, c'est tout ce qu'il faut; mais on ne lui répond pas, ce serait hors de sa portée.

— En es-tu donc là avec ton mari!

— Je ne l'accuse pas, dit madame Clausalle, très-rouge, après un silence. C'est ma faute plus encore que la sienne. Je suis timide : pour parler, j'ai besoin d'encouragements. Encore, même lorsque je me sens le plus à l'aise, que de fois une sotte crainte, impossible à surmonter, déconcerte mes plus fortes résolutions et me paralyse! A me voir toujours repliée sur moi-même, concentrée, sans expansion ni spontanéité, il a pu attribuer au défaut d'intelligence ce qui provient d'un manque de courage.

— Je n'y suis plus du tout, interrompit madame de Colbraye. Comment te connaît-il si peu qu'il s'égare à ce point? Lorsqu'on se marie, on est obligé de marcher un peu à tâtons; mais c'est l'affaire de quelques mois au plus, de se juger et de s'apprécier. Pour moi, en quinze jours j'ai été fixée.

— Qui te dit que je ne le sois pas? C'est de lui que je parle, non de moi.

— Ce devrait être tout un. Cette étude, à laquelle on se livre pendant les premières semaines du mariage, n'est pas seulement réciproque, elle est simultanée, et s'opère sans qu'on y songe. Les mêmes éléments servent au mari et à la femme en même temps. C'est donc ensemble aussi que deux époux, sauf des différences insignifiantes, terminent leurs observations. Quoi qu'en disent les romanciers, déchiffrer le caractère d'une femme n'est pas bien difficile. Si on ne parvient pas toujours à deviner ce qu'elle pense, on sait du moins quels sont ses goûts, ses aptitudes, ses qualités et ses défauts. Pas n'est besoin d'être sorcier ou de déployer une grande pénétration. Dans les conversations de chaque jour, ces causeries cœur à cœur,

faites de confidences, d'aveux, de reproches, que sais-je? d'amour, enfin, on se livre si vite et si facilement!

Aurore hocha la tête, un sourire mélancolique passa sur ses lèvres.

— On dirait, reprit Mélanie, que tu entends une langue inconnue. Rien n'est plus simple cependant N'en est-il pas ainsi dans ton ménage?

Madame Clausalle ne répondit pas; sa rougeur était plus vive, son sourire avait disparu, et, de ses yeux baissés, elle considérait le tapis.

— Tu as donc un mari bien terrible? Je ne suis pas toujours satisfaite du mien; néanmoins, presque tous les soirs nous avons de ces entretiens, si ce n'est lorsqu'il est très-occupé, et encore, pour peu que je le désire, il abandonne sa diplomatie. Au fond, il est excellent et a beaucoup d'affection pour moi. Je l'aime de mon côté; seulement... Parlons de toi. Ce monsieur Georges n'est-il pas ton esclave? Il ne t'obéit pas, peut-être?

— Il est très-doux et très-bon; ce que je lui demanderais, il le ferait, je pense.

— Mais tu ne commandes rien, par timidité, hein ?... Tu n'oses pas?

— Ce n'est pas cela, quoique, en définitive, tu aies raison : je n'ose pas. La vérité est qu'entre moi et lui il y a comme une distance énorme; c'est elle qui me confond et m'effraye. Je me sens loin, quoique je sois à ses côtés. Imagine deux vaisseaux qui naviguent de conserve; on correspond de bord à bord, les conversations s'engagent, on s'envoie des signaux, mais on ne se touche pas; car une ligne d'eau sépare, qui, si étroite qu'elle soit, n'en a pas moins la profondeur vertigineuse de l'immense Océan. Georges et moi, nous sommes dans une situation analogue à celle des passagers de ces navires : nous échangeons des communications superficielles, des mots, pas d'idées... Une barrière existe entre nous, mince peut-être aussi, hélas! et plus haute encore que la mer n'est profonde.

A son tour, madame de Colbraye, muette d'étonnement, ne proférait pas un mot. Son amie s'animait de plus en plus; elle continua, comme entraînée par une force supérieure :

— Quel est-il, cet obstacle? qui l'a posé? qui le maintient? Je me heurte sans cesse à lui, et le tourment secret de ma vie est de reconnaître mon impuissance, non pas seulement à le renverser, mais encore à me rendre compte de sa nature, à le saisir et lutter contre lui. J'y ai épuisé vainement ce que j'ai d'intelligence; il est multiple et invisible, quelquefois plus inconsistant que le sable dans la main d'un enfant, la résistance qu'il m'oppose est d'autres fois telle,

qu'il m'écrase. Si je réfléchis à froid, avec la volonté ferme d'analyser mes impressions, pour avoir raison du malaise sans nom contre lequel je me débats, impossible de lui assigner une cause raisonnable. Tous mes griefs se fondent loin de Georges, il n'en reste rien. Près de lui ils renaissent, sans cesser d'être insaisissables ; mais ils se concentrent dans une timidité qui doit être maladive, car elle est, comme une souffrance physique, accompagnée d'angoisses. J'ai fait ce que j'ai pu pour la surmonter, et n'ai pas réussi. Que te dirai-je? on est souvent porté à attribuer aux autres un mal que, si l'on cherchait bien, on ne trouverait qu'en soi : j'ai fini par m'accuser moi-même de trop d'exigence peut-être, et je n'ai jamais laissé soupçonner à personne le chagrin qui me dévore. Je m'étais résignée...

— Chérie, dit madame de Colbraye, je ne comprends pas très-bien ce qui t'afflige. Cet obstacle s'est sûrement révélé par quelque fait, quelque circonstance que tu puisses préciser?

— Oui, vraiment ; c'est de tous les jours, presque de tous les instants. Pour n'en citer qu'un, que son actualité et sa gravité mettent en évidence, ces fréquents voyages à Paris, ces absences jusqu'au lendemain, il ne m'en parle même pas, ni avant ni après.

— Que ne lui demandes-tu ce qui les motive!

— Je l'ai fait, et je ne recommencerai plus... Ne vas pas croire qu'il s'est refusé à me satisfaire, non. Loin de là, j'ai eu tout l'emploi d'une de ses soirées minute par minute, pour ainsi dire. C'est avec beaucoup de verve qu'il m'a dépeint les personnes auxquelles, par obligation, il avait dû faire des visites. En somme, il s'est trompé sur le sens de mes questions, mais il y a répondu strictement. Ce qui m'affecte le plus, c'est que, j'en jurerais, il a cru m'avoir contentée, parce qu'il a fait tous ses efforts pour m'amuser.

— Et l'obstacle ?

— Quoi ! tu ne le vois pas? Est-ce que sans lui, sans cet indéfinissable rempart qui se dresse entre nous, il n'aurait pas reconnu d'un coup d'œil combien il se méprenait, et quel abîme se creuse de plus en plus entre sa pensée et la mienne?

— C'eût été plus sûr de ne pas s'en rapporter à lui, et de le prévenir charitablement.

— Cela n'est pas douteux. Le beau mérite, de découvrir qu'il me froisse, lorsqu'il m'aura réduite à le lui faire entendre!... C'est précisément ce que je veux éviter, et ce qu'il devinerait, s'il m'aimait.

— Comment le pourrait-il, si tu as autant de dissimulation? Moi, ton amie d'enfance, je ne me doutais de rien.

— J'ai bien deviné qu'il n'est pas très-heureux.

— C'est trop fort, à la fin! Vous avez tous les deux bouches et oreilles, que ne vous en servez-vous une bonne fois?

— L'obstacle encore et toujours... Par moments, je ne sais quoi l'obsède. Il a des haussements d'épaules, des impatiences qui se dissipent vite, et si bien dissimulés, qu'ils m'échapperaient, si je l'observais avec moins de minutieuse attention. Ah! si dans ces instants-là nous étions seuls! mais nous le sommes si rarement! J'irais à lui, je lui demanderais de partager ses tourments ou ses chagrins. Ne comprendrait-il pas alors ce dont je souffre? Peut-être est-ce seulement de n'avoir pas dans sa vie une part assez sérieuse, d'être tenue trop à l'écart, reléguée au rang des distractions, sinon des jouets; de n'être pas enfin sa femme, sa compagne, la moitié de lui-même!... Souvent, les soirs où il ne va pas à Paris, l'envie ardente m'est venue de parler de ces choses. J'ai essayé, je ne suis jamais parvenue à achever... Dès les premiers mots, la dissonnance de nos idées s'accusait si grande, que je n'entrevoyais aucune perspective de rapprochement; je me décourageais, ma timidité s'éveillait, et tout était fini... C'est l'obstacle qui s'interpose continuellement entre nous, arrête toute expansion, comprime les aspirations les plus légitimes, et fait que nous restons étrangers l'un à l'autre! Ce que je lui dis glisse comme de l'eau sur un marbre; elle mouille sans pénétrer. Il me juge mal, et je suis hors d'état de le lui démontrer, parce que, dès que je tente un effort, il se dérobe, sourit, au besoin joue avec moi. Là est la limite extrême de ce qu'il m'accorde. Si j'insistais trop, il s'en irait à Paris, pour se soustraire aux importunités ridicules d'une petite fille qui veut grossir son importance... Me suis-je assez expliquée maintenant? murmura madame Clausalle d'une voix brisée.

Elle était au bout de ses forces, et se renversant dans le fauteuil qu'elle occupait, y demeura immobile, inerte. Les sanglots qui gonflaient sa poitrine, et les mouvements convulsifs qui l'agitaient, témoignaient seuls qu'elle n'était point évanouie.

De longtemps, les deux jeunes femmes ne purent continuer la conversation, qui s'arrêta court. Pour la première fois peut-être de sa vie, madame de Colbraye était frappée, elle aussi, d'inertie. Agenouillée devant son amie qui, sous ses caresses, était promptement revenue à elle, une de ses mains étreignait Aurore, de l'autre elle jouait machinalement avec la chaîne de sa montre. A part quelques paroles affectueuses, vagues, et sans rapport avec ce qui venait d'être dit, elle ne trouvait rien à répondre à de si tristes confidences. La vérité poignante, jointe à l'inattendu de cette révélation, l'épouvantait. Elle aurait mieux supporté ce malheur s'il lui eût été

personnel. Grâce à la décision de son caractère, elle n'aurait pas été embarrassée un seul instant sur la conduite à tenir. Parce qu'il tombait sur une autre elle-même, il la surprenait désarmée, au dépourvu de résolution et d'énergie. Sa surprise et son dépit de ne pouvoir s'arrêter à aucune pensée distincte, dans son cerveau encombré et cependant vide, contribuaient, autant que sa consternation, au mutisme inouï qu'elle conservait; et ses grands yeux fixes regardaient sans le voir le feu qui flambait.

Il n'entrait pas dans sa nature primesautière de céder à l'abattement. D'ailleurs, la nécessité la pressait : soustraire immédiatement madame Clausalle à l'influence des réflexions pénibles qui l'accablaient était d'une urgence extrême. Elle se releva donc avec vivacité, et, par un visible effort sur elle-même, lui adressa quelques paroles enjouées. Comme la diversion ne se produisait pas assez vite :

— Veux-tu bien ne pas pleurer, dit-elle, ou je pleure aussi... Écoute, continua-t-elle plus posément, tu n'es pas la seule femme que le mariage désillusionne, et qui n'ait pas le courage d'avouer à son mari les ennuis qu'il lui cause. Ce doit être fréquent, car beaucoup de ces messieurs ne se donnent pas la peine d'ouvrir les yeux sur ce qui se passe autour d'eux. Mon avis est que c'est un devoir de les leur dessiller; pour cela, tous les moyens sont bons. Les ménagements à garder ne peuvent être que proportionnés à leur propre délicatesse; or celui qui en possède le plus n'en a guère. Je ne saurais admettre qu'une seule d'entre nous prît son parti d'une souffrance incessante, avant d'avoir employé toutes les armes dont elle dispose pour modifier la situation qui lui est faite. Surtout, quand elle est à l'état de torture tous les jours renouvelée. Si on échoue, qu'on se résigne, rien de mieux. C'est la ressource suprême, celle à laquelle il est toujours temps de recourir, par conséquent; mais non celle par où il convient de commencer. Parce que tu as déploré souvent, sans le dire à personne, l'aveuglement de monsieur Georges, tu es persuadée que tu as épuisé tout ton arsenal. Non, chérie, tu te trompes. Si tu n'as plus de munitions, j'en ai, moi. Partageons-les; nous chercherons ensemble quel en est le meilleur emploi. Pour commencer, attendu que ce petit travail réclame beaucoup de temps et nos soins les plus assidus; attendu que mon seigneur et maître est absent pour plusieurs jours, que je suis seule, qu'au surplus j'ai besoin de toi, je te confisque. Tu ne rentreras à Versailles ni aujourd'hui ni demain. Est-ce entendu?

Aurore souleva des objections, madame de Colbraye les anéantit à mesure.

— Je prends tout sur moi, réprit-elle résolûment et avec auto-

rité. Je vais écrire un mot à ta mère, pour la prévenir. Quant à ton mari, puisqu'il te quitte si souvent sans te consulter, il ne se formalisera pas que tu consacres deux ou trois jours à une amie sans lui en demander la permission. S'il se plaint, ardesse-le-moi; je me charge de lui répondre.

Ce disant, l'ambassadrice, dont le péché mignon n'était pas de tergiverser, s'assit devant un chiffonnier qui meublait le boudoir, et griffonna un billet qu'elle eut rapidement terminé. Sonner et le remettre à un domestique, en lui enjoignant de le jeter sans retard à la poste, ne lui prit pas plus d'une minute. Après quoi, souriante, elle revint à Aurore, qui était à peu près calmée.

— Voilà qui est fait, dit-elle joyeusement. A présent, nous sommes libres... Deux bons jours! il n'en faut pas davantage pour découvrir une solution. J'ai déjà un projet... Nous en causerons. Par exemple, ce qui me surprend, c'est la facilité avec laquelle tu te sacrifies.

— L'existence des femmes n'est-elle pas un sacrifice continuel? répondit madame Clausalle.

— Ce n'est que trop vrai. Mais précisément pour ce motif, qu'il en est que notre destinée est de subir, parce qu'ils sont inhérents à notre condition de femmes, ne sommes-nous pas fondées à repousser ceux qui ne sont pas indispensables? Celui que tu acceptes avec tant d'abnégation n'est pas seulement un étrange abus de la force tyrannique, aveugle et brutale, il est contraire à la nature et aux vues manifestes de Dieu sur nous.

Aurore sourit.

— Où prends-tu cela? dit-elle.

— Je l'ai appris dans mon catéchisme, répliqua Mélanie avec conviction. Et si j'avais jamais pu l'oublier, ce que je vois tous les jours me le rappellerait. Ève a tenté le premier homme, et a obtenu de lui ce qu'elle voulait. Elle possédait donc sur lui un ascendant, celui de la persuasion, c'est-à-dire la force morale. Qu'elle ait fait de ses prérogatives un emploi fâcheux, je ne le discute pas. Elle a poussé Adam à transgresser un ordre du Créateur, et elle a réussi. Qui oserait nier sa puissance? A nous, ses descendantes, de la revendiquer si on nous la conteste, et de la faire éclater quand on la brave. Nous l'avons si peu perdue depuis le paradis, que dans tous les ménages bien organisés la suprématie appartient à la femme. En connais-tu beaucoup, à commencer par celui de ton père, où il en soit autrement? Tu me citeras le tien? Mais aussi, qu'arrive-t-il? tu te plains d'un mal que tu renonces à définir. Et tu ne t'aperçois pas que ce mal n'est que la conséquence d'une infraction aux lois éternelles. On te refuse la place à laquelle tu as droit, tu aspires à la conqué-

rir. Pourquoi? sinon parce qu'une voix intérieure irrésistible te crie qu'elle t'est due. Faute d'oser la réclamer ouvertement à qui te la dispute, tu te résignes, mais tu souffres. Voilà tout. Ainsi, ton objection même se tourne contre toi, et vient à l'appui de mon opinion. C'est pour cela que je te reproche d'avoir attendu si longtemps avant de t'ouvrir à moi.

— Les griefs que je t'ai signalés n'ont peut-être pas la gravité que tu supposes. Il n'est pas impossible que, me les exagérant à moi-même, je te les aie représentés plus gros qu'ils ne sont. A vrai dire, il n'y a dans tout cela que des coups d'épingles. Leur continuité seule les rend pénibles, non la blessure qu'ils causeraient isolés. Je suis incapable de déterminer depuis quelle époque ils me paraissent plus difficiles à supporter. Toutefois, ce serait injuste de les faire remonter jusqu'au début de notre union avec Georges. Voilà deux ans que je suis mariée, et seulement quelques mois que j'éprouve ce malaise.

— J'entends bien, mais il s'aggrave, parce qu'il se développe ; ce qui est tout naturel, puisque chaque jour y ajoute. C'est bon pour les jeunes filles naïves et sans expérience de se représenter le mariage comme une ère de félicité suprême, exempte de troubles et d'embarras, dans laquelle le bonheur le plus pur embellit deux existences réunies par un lien à la fois indestructible et d'une douceur infinie. Ce sont des rêves qui ne survivent pas à la lune de miel, quand ils l'accompagnent jusqu'au bout. Je crois, cependant, que tomber dans l'excès contraire est plus dangereux encore que de se livrer à trop d'illusions. Car les inconvénients résultant fatalement de l'association de deux créatures humaines sont bien assez grands, pour qu'il soit inutile de les accroître encore de ceux qui ne sont qu'imaginaires. Personne n'est à l'abri des déceptions; elles naissent de la vie, comme l'ombre naît de la lumière. Autant il est bon de s'y préparer, pour les recevoir sans faiblesse, autant il me semble puéril de s'en effrayer par avance, ou de s'abandonner, quand elles sont venues, à un désespoir stérile. Trop souvent nous nous laissons conduire par nos nerfs ; nous savons ce qu'il nous en coûte, trop tard, malheureusement. Ton caractère calme et doux t'a préservée d'une faute que j'aurais commise, moi qui te sermonne, et qui peut-être aurait tout gâté : l'impatience. Ce n'est pas une raison pour s'incliner sans résistance devant un malheur auquel nous trouverons un remède, sois-en sûre... Puisque nous en sommes à délibérer, faisons-le en conscience, et commençons par le commencement, afin que le point de départ soit certain. Aimes-tu ton mari?

— Je l'aime, dit madame Clausalle.

La réponse n'était rien, le ton dont elle fut articulée, sans exa-

gération ni jactance, trahissait une conviction si puissante dans sa simplicité, un sentiment si vigoureux et si sain, que madame de Colbraye jeta sur son amie un long regard où perçait la convoitise.

— Il n'y a pas de quoi rougir, mignonne, reprit-elle en l'embrassant ; je voudrais pouvoir en dire autant que toi.

— Comment ! s'écria Aurore, scandalisée.

— Je m'entends, reprit l'ambassadrice, dont l'aveu ingénu avait certainement dépassé la pensée. Moi aussi, j'aime le mien ; mais ce n'est pas la même chose. Je ne suis pas ingrate envers lui, qui m'adore et s'ingénie à prévenir tous mes désirs. C'est une haute intelligence ; partout on rend hommage à ses talents, et on reconnaît sa valeur personnelle. Enfin, je n'en disconviens pas, inspirer de l'attachement à un homme qui domine ses semblables, le voir à ses pieds, le faire obéir à sa fantaisie, est flatteur pour une femme. Mais on se blase vite sur les satisfactions d'amour-propre. J'ai mes ennuis secrets, moi aussi. Un des plus vifs est que, quand nous causons, il est un peu dans la situation d'un père avec sa fille. Je ne m'élève pas jusqu'à lui, bien que je me pique de n'être pas une sotte. Il est obligé de descendre pour se mettre à ma portée. De là, un froissement que je ne puis surmonter et que je cache, à mon tour. Je ne me pardonnerais pas de l'affliger en pure perte. Car, loin de me faire sentir l'effort que je lui impose, il déploie pour le dissimuler des merveilles d'attentions et de délicatesses.

Et puis... madame de Colbraye hésita. Moitié sérieuse, moitié souriante, elle ajouta dans un baiser à l'oreille d'Aurore, parlant si bas que sa voix n'était plus qu'un souffle ailé :

— J'ai vingt-deux ans, et il en a cinquante !...

VII

UNE INTRIGUE.

Clausalle n'avait pas encore mis à exécution son projet de retourner voir Vernoise, à l'heure où parvint à Versailles l'avis que sa femme séjournerait jusqu'au surlendemain chez M. de Colbraye. — Ce ne fut annoncé en effet qu'au dîner de famille, par madame Bodignon. — Il ne douta pas que cette prolongation d'une visite qu'il avait lui-même conseillée, n'eût pour but de préparer les voies, en vue d'amener, au moment voulu, une intervention décisive du comte de Colbraye en sa faveur. Loin de le contrarier, comme Aurore l'avait redouté, l'incident lui causa une joie véritable. Mais il eut le

courage de n'en rien témoigner, par respect pour l'engagement pris envers sa femme, de ne pas divulguer encore le secret de la vacance. Il se borna à dire que c'était au mieux, parce que, ayant affaire à Paris, il aurait ses coudées plus franches et y passerait la nuit, si les circonstances l'exigeaient.

A cette ouverture, madame Bodignon, au lieu de s'enquérir des motifs du voyage, ainsi qu'elle ne manquait jamais de le faire, se contentant généralement de courtes explications, ne proféra pas un mot. Elle parut n'avoir pas entendu. Second bonheur pour Clausalle, qui se trouva dispensé du mensonge prêt à tout événement et déjà sur ses lèvres. Elle n'avait rien perdu, toutefois, de la communication de son gendre. La preuve est qu'au moment du départ, avenante et gracieuse, ce qui ne lui arrivait pas tous les jours, elle le chargea d'une petite commission. L'échange d'amabilités qui eut lieu entre eux à ce propos était vraiment touchant; Clausalle était émerveillé. Il eût été plus prudent à lui de se méfier un peu, ceci soit dit sans prétendre émettre une opinion défavorable à l'espèce humaine. Il y songeait si peu qu'en montant dans le train, tout à la joie d'avoir conquis une nuit de liberté — un samedi de carnaval, — il fredonnait gaiement des airs légers, sans souci de sa profession et de sa tenue de ville.

Rien ne devait clocher dans cette journée heureuse. — Vernoise était tranquillement à l'hôtel. Dès les premières excuses de Clausalle au sujet de la réserve, vrai crime de lèse-amitié, qui l'avait empêché la veille de déclarer la vérité tout entière, il lui tendit la main avec cordialité et lui octroya le pardon le plus complet. Il fit plus, en lui donnant l'autorisation et même le conseil de ne pas retarder les démarches qu'il jugeait utiles pour assurer la réalisation de ses désirs. Grand combat de générosité sur ce point. Vernoise soutenait qu'il n'avait pas d'espérances sérieuses, que sa tentative n'était qu'une satisfaction offerte à la famille de sa future; qu'en conséquence, il fallait considérer sa demande comme condamnée et ne s'inquiéter nullement de lui. Agir autrement, c'était s'exposer à perdre un temps précieux, au profit d'autres concurrents qui, moins scrupuleux, s'ils avaient vent de la vacance, ne manqueraient pas de faire feu de toutes leurs batteries.

Vains efforts, inutile désintéressement. Clausalle maintint sa détermination, appuyée sur la délicatesse la plus élémentaire et sur les lois imprescriptibles de la loyauté. En retour, Vernoise lui déclara qu'il serait informé en même temps que lui-même du jour où le ministre recevrait la démission de M. Boilevan. Ceci réglé pour la tranquillité réciproque des consciences, on décida d'un commun accord de remettre au lendemain — ou après — les affaires sérieuses.

L'étudiant Gabriel avait été animé du souffle prophétique, en annonçant à madame Bodignon que l'intention de son gendre était de se rendre ce soir-là au bal de l'Opéra. De lui-même, sans y être aucunement provoqué, Clausalle demanda à son ami s'il ne serait pas bien aise de renouveler connaissance avec ces fêtes, jadis d'une célébrité européenne et auxquelles, depuis si longtemps, il était resté étranger. L'acceptation ne se fit pas attendre. Voilà pourquoi, vers minuit, les deux camarades montaient le grand escalier de l'Opéra, en nombreuse société.

Les bals de notre première scène lyrique sont singulièrement déchus de leur antique splendeur. — On y chercherait vainement aujourd'hui l'entrain auquel ils ont dû leur brillante renommée. Le parfum traditionnel de bonne compagnie qu'on leur attribuait s'est évaporé. Ils vont, hélas! s'alanguissant, s'étiolant de plus en plus, sous les atteintes d'un mal qui ne pardonne pas dans la capitale du monde civilisé : ils sont démodés. A ce marasme, point de cause précise ; la salle n'a point changé. Comme autrefois, le gaz, par les lustres flamboyants, envoie dans tous les coins et recoins ses joyeuses clartés, l'orchestre n'est ni moins entraînant ni moins savamment conduit, la mise en scène est toujours somptueuse et la jeunesse est de toutes les époques. On n'y va plus ; cela répond à tout. Ce qui n'empêche pas une affluence considérable de s'y porter. Si les dominos sont moins frais et les habits noirs parfois d'un dandysme douteux, les fanatiques n'y regardent guère ; il y en a encore, sans compter cette population cosmopolite qu'attire le prestige, intact pour elle, d'une grandeur qui n'est plus.

En débouchant dans le corridor, relativement large, sur lesquels s'ouvrent les loges de première galerie, Clausalle fut hélé par un jeune homme qui, juché sur le piédestal d'une des colonnes, était parvenu, en dépit des efforts des agents de service, à se maintenir là comme à une sorte d'observatoire. Il examinait les arrivants, et suivait avec attention les mouvements de la foule. A sa profonde surprise, Clausalle reconnut Gabriel.

— Il y a longtemps que je te guette au passage, dit ce dernier. J'avais le pressentiment que tu y viendrais. A tout hasard, je me suis mis en faction. La tante Bodignon est avertie que tu seras ici cette nuit ; n'en doutes pas, c'est moi qui, sans le vouloir, ai éventé la mèche. Je tenais à réparer ma sottise. Tu es prévenu, prends tes mesures.

Clausalle réfléchit un instant. Sa belle-mère avait été charmante pour lui, donc le lieutenant Clapier n'avait pas encore raconté l'épisode de la rue Cadet. Mais ce n'était que partie remise, il ne laisserait pas échapper une pareille occasion de dénigrement. Tôt ou tard,

madame Bodignon en serait instruite. Sa présence à l'Opéra, si elle se découvrait, aurait le fâcheux résultat d'offrir un point d'appui redoutable à la première accusation. D'autre part, il ne pouvait entrer dans sa pensée de renoncer au plaisir qu'il s'était promis. Tout ceci étant pesé, il prit immédiatement son parti.

— Parfait ! cousin, et merci ; répondit-il. Je cours louer un pierrot et un masque, pour dépister la police de maman Bodignon, si, d'aventure, elle a eu l'idée de me mettre en surveillance. J'y perdrai peut-être en décorum, mais j'aurai l'avantage de m'amuser infiniment plus qu'avec le sifflet d'ébène. — Toi, ajouta-t-il, s'adressant à Vernoise, assieds-toi là. Je ne te demande que vingt minutes pour changer d'uniforme. Gabriel te tiendra compagnie.

Il lui désignait une banquette, séjour habituel des ouvreuses, et qui était absolument déserte. Aussitôt, il s'enfuit rapidement.

— Vous comprenez, dit Gabriel, j'ai déjà perdu plus d'une heure pour ne pas manquer Clausalle ; il est urgent que j'aille aussi me costumer. Vous serez fort bien ici. Permettez-moi de ne pas vous importuner davantage... Sans adieu !...

L'étudiant avait disparu, avant que Vernoise eût eu le temps de manifester son assentiment, et il se trouva seul,

Le mot seul est hasardé. Si personne n'était à ses côtés sur le banc, il est impossible de prétendre que le corridor représentât l'image de la solitude. Habits noirs, dominos, costumes de toute espèce y défilaient en masses compactes, au milieu d'un vacarme prodigieux. Le piétinement incessant de la multitude, les conversations, les appels, les cris qui se croisaient, mêlés aux éclats de rire bruyants, constituaient un indescriptible tapage, qu'augmentaient encore par intervalle le fracas des portes, tour à tour ouvertes et fermées sans ménagement, et la grande voix de l'orchestre, dont les derniers accords venaient mourir là.

Il y avait dans ce va-et-vient continuel, dans ces bruits confus plus qu'il ne fallait pour impressionner vivement un homme désaccoutumé de Paris, et qu'un séjour non interrompu de dix ans en province avait rouillé. Vernoise éprouvait une sensation étrange, analogue à celle dont on est saisi quelquefois dans les rêves, qui participe du vertige et qu'occasionne le mélange de l'impossible et du réel. Les images les plus disparates se succèdent dans un milieu fantastique ; on assiste à des transformations bizarres. Les lois naturelles sont à ce point renversées que les notions ordinaires d'espace et de temps n'existent plus. Un fleuve coulant à travers les meubles d'un riche salon, se métamorphosant soudain en une campagne verdoyante éclairée par le soleil de juillet et pourtant couverte de neige, ne cause aucun étonnement. De même, on accepte sans dis-

cussion l'accomplissement en quelques minutes d'événements dont le développement normal exigerait sur la terre des mois ou des années. L'esprit se sent abusé, il entrevoit vaguement que, s'il faisait un effort, toute cette fantasmagorie se dissiperait, mais l'illusion l'enchante; il ne souffre ni ne se révolte, parce que, dans ces incohérences les plus désordonnées, un semblant de logique le captive dont il s'attache à suivre le fil ténu.

L'attraction qu'exerçait sur Vernoise cette animation joyeuse était si absorbante que ses regards ne se détachaient pas du spectacle mouvant qui, toujours le même et toujours nouveau, se déroulait sous ses yeux comme les images d'un kaléidoscope. Elle survécut même à ce qui l'avait produite. Peu à peu, en effet, les rangs s'éclaircirent. A mesure que la vaste salle s'emplissait, le couloir se dégarnissait, et le moment arriva bientôt où la circulation n'y étant plus alimentée, parce que les assistants étaient presque tous entrés, il n'y eut plus que quelques ratardataires. Néanmoins, le substitut, fasciné, regardait toujours.

Ce fut certainement cet état particulier qui, le rendant incapable d'aucune observation, l'empêcha d'apercevoir ce qui se passait précisément en face de lui, de l'autre côté du corridor.

L'œil de bœuf d'une loge portant le numéro 8 était ouvert, et le rideau de soie qui est destiné à servir d'abri contre les indiscrets s'agitait. Ce n'était pas le vent qui le poussait ainsi, mais bien une petite main gantée qu'on distinguait par intervalles.

Tantôt une tête apparaissait dans l'étroite ouverture, une figure couverte d'un loup de velours noir jetait un coup d'œil et se retirait prestement. Tantôt la petite main s'appuyait sur le châssis extérieur de la fenêtre, et le manége du rideau recommençait. Des rires étouffés, des chuchotements partaient de l'intérieur de la loge. Le brouhaha n'aurait pas permis de les saisir, lorsque le couloir était encombré; maintenant qu'il n'y avait plus personne, on devait les entendre du banc. Vernoise, préoccupé, ne remarqua rien.

Son attente se prolongeait sans qu'elle lui semblât longue. Il lui eût été impossible de préciser le temps qu'elle avait durée, quand il vit avec surprise s'arrêter devant lui, à la place du pierrot qui devait venir le relever, un monsieur correctement vêtu d'un habit noir semblable au sien, ayant aussi une cravate non moins blanche qui, s'inclinant avec déférence, le chapeau à la main, le prévint d'une voix discrète qu'une dame faisait demander s'il voulait bien prendre la peine de se rendre dans une loge voisine.

Il flaira tout d'abord une mystification et considéra le messager. Digne, réservé, ce personnage, au front dégarni, avait une figure aussi sereine que sérieuse. Sa lèvre, dépourvue de moustaches, était

rasée de frais ; des favoris grisonnants, taillés avec soin, faisaient saillie sur son faux-col ; ses mains, de dimensions respectables, étaient ornées de gants de coton blanc. Tenue d'étiquette stricte, sans roideur ni laisser-aller ; la tournure d'un valet de chambre de bonne maison. — Son attitude excluait si bien toute idée de plaisanterie malsonnante que Vernoise ne douta pas de sa bonne foi. S'il y avait malice, elle n'émanait pas de cet inférieur important, qui lui parlait à la troisième personne.

— Vous vous trompez, répondit-il après de courtes réflexions ; l'invitation ne s'adresse pas à moi.

— Monsieur m'excusera...

— Je vous répète, mon ami, qu'il y a malentendu. — Vous ne me connaissez pas ; quant à moi, je suis à Paris depuis huit jours, et aucune dame ne peut m'inviter à l'aller voir dans une loge, au bal de l'Opéra.

— Je suis confus d'avoir à contredire monsieur, que je n'ai pas l'honneur de connaître, en effet. Mais toute erreur est impossible. Madame, qui est là, au numéro 8, m'a chargé d'inviter la personne assise sur ce banc ; monsieur l'occupe seul....

Le substitut n'insista plus ; il se leva et suivit son guide, qui s'empressa d'ouvrir la porte et de s'effacer pour lui livrer passage.

Un honnête habitant des départements, de mœurs pures et d'instincts délicats, magistrat par surcroît, n'a rien de mieux à faire que d'opposer une défiance invincible aux tentations de ce genre qui le peuvent assaillir dans un pareil milieu. Vernoise n'avait pas encore assez oublié son Paris pour n'être pas pénétré de cette vérité. S'il céda si vite, qu'on ne conclue donc pas qu'il était homme à donner tête baissée dans ces piéges grossiers. Il n'y eut de sa part ni entraînement irréfléchi ni curiosité malsaine. Mais de quoi eût servi une discussion plus longue avec le valet? Vernoise crut à quelque erreur ; l'éclaircir ne devait être ni désagréable ni pénible ; il était désœuvré, ce fut ce qui le décida.

La loge était précédée d'un petit salon, tendu de soie cramoisie et meublé avec élégance. Sur un canapé placé au fond, du côté le plus rapproché d'un rideau de velours à demi relevé qui isolait à volonté cette pièce de la salle, deux dames se tenaient assises, toutes les deux masquées et revêtues d'amples dominos, l'un noir à nœuds bleus, l'autre lilas. Elles étaient encapuchonnées avec un soin si minutieux, qu'il était absolument impossible d'apercevoir la nuance des cheveux, ni aucun signe extérieur de leur personne.

La fraîcheur des costumes, en satin brillant, ne laissait rien à désirer. En outre, Vernoise constata que son introducteur, entré à sa suite, restait debout et découvert à la porte du salon, accolé d'un

collègue de même mine et de tenue identique. Tous les deux, placés en pendant, respectueux et impassibles, avaient évidemment pour mission de veiller sur les deux masques, d'assurer leur sécurité, de les protéger enfin.

Cet appareil imposant causa un certain trouble dans l'esprit du substitut qui, timide, on le sait, fut bientôt sur le point de perdre contenance. La manière dont les dominos se servaient de l'éventail et dont ils portaient le mouchoir de dentelle qu'ils tenaient à la main, mille détails éloquents, quoique indéfinissables, depuis le parfum subtil répandu dans ce boudoir, coquet et luxueux, comme l'écrin d'une parure de prix, jusqu'aux plis même des robes, l'avertissaient qu'il était en présence de femmes appartenant aux classes élevées de la société. Aussi, après s'être incliné devant elles en silence, il ne trouva pas un mot à dire et rougit comme un écolier.

Tandis qu'il saluait, le domino noir toucha légèrement le bras de sa voisine, en lui murmurant à l'oreille quelques mots rapides. Le domino lilas ne répondit qu'en levant la tête et en poussant un léger cri, qui se changea presque aussitôt en un éclat de rire.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-il, nous nous sommes trompés !

L'exclamation avait été prononcée en anglais, pour que ni les domestiques, ni le nouveau venu ne la comprissent. Mais la pantomime était si expressive qu'elle pouvait se passer du commentaire de la parole. — Vernoise, rassuré aussi vite qu'il avait été intimidé, reconquit immédiatement tout son sang-froid.

— Madame, dit-il, j'étais certain d'avance qu'une méprise seule me valait l'honneur d'être mandé ici. Il me reste à vous avertir de faire usage d'une autre langue que la langue anglaise, si vous avez à dire des secrets que je ne doive pas entendre. Je n'ai d'ailleurs compris encore que ce que je savais déjà : je ne suis point celui que vous attendiez.

Le speech fut débité dans le plus pur anglais, ce qui établissait tout à la fois la vérité des allégations de Vernoise et sa loyauté.

Le domino noir, plus âgé probablement, et auquel était dévolu le rôle de mentor, chuchota tout bas des observations ; le second les rétorqua avec vivacité et, finalement, n'en tint pas compte. Car les rires partirent de plus belle, avec de gracieuses modulations. Puis, une voix flûtée, au timbre frais, un peu dénaturée par la dentelle qui formait la barbe du masque, reprit tout haut, en français cette fois :

— Vois donc, ma chère, n'est-ce pas le portrait frappant de Raoul? c'est inimaginable, on dirait une photographie.

Il est inutile d'ajouter que ce jeu de scène avait été très-rapide.

— Nous sommes confuses, monsieur, reprit le domino lilas, de vous avoir dérangé. Nous avons été dupes d'une ressemblance vrai-

ment extraordinaire. Elle explique notre maladresse, si elle ne l'excuse pas. Nous espérons que vous voudrez bien agréer tous nos regrets.

— Je n'avais pas de résultat meilleur à espérer, madame, reprit en soupirant le substitut. Ce n'en est pas moins avec une peine dont je ne puis me défendre, que je reçois de votre bouche la confirmation de ce que j'avais redouté.

— Votre amabilité, monsieur, nous donne un remords de plus.

— Me permettez-vous d'achever toute ma pensée?

— Volontiers.

— Et me pardonneriez-vous si, ce qu'à Dieu ne plaise, elle vous semblait excessive ou déplacée?

— A moins qu'elle n'aille au delà de ce qu'une femme peut entendre...

— Ah! madame, que n'ai-je l'honneur d'être connu de vous!... Je voulais simplement demander si cette aventure commencée comme un rêve, vous la laisserez s'achever prosaïquement... Il ne tiendrait qu'à vous de prolonger quelques instants encore l'illusion charmante que je dois à une erreur.

— Comment cela, monsieur?

— En m'autorisant à profiter du bénéfice de la ressemblance qui vous a abusée. Ce ne serait que justice de me donner ainsi l'occasion d'entrer en relations avec deux personnes qui, tout me le dit, sont adorables.

Ici, le domino noir fit un geste d'effroi, et son visage se tourna du côté des deux domestiques.

Vernoise, en surprenant ce geste, comprit la pensée qui le complétait; il se hâta de continuer:

— J'ajouterai, pour rompre un incognito que je ne me crois pas le droit de conserver plus longtemps, que le vicomte de Sergerey s'estimerait heureux d'être admis à vous présenter ses respectueux hommages.

La requête était embarrassante; elle occasionna un conciliabule animé entre les dominos, dont les avis étaient visiblement opposés. Celui qui avait une robe lilas et dont le caractère paraissait être plus entreprenant imposa son opinion une fois encore. Après avoir fait à sa compagne un signe de la main, accompagné d'un haussement d'épaules signifiant sans doute qu'il n'y avait aucun danger à recevoir la visite, il répondit:

— Nous serions mal venues, monsieur, à refuser ce que vous sollicitez avec tant de courtoisie. Soit, demeurez auprès de nous, à titre de dédommagement, si vous le désirez.

Vernoise ne se fit pas répéter la permission; il s'assit aussitôt et

entama la conversation. Le domino noir écoutait, mais n'y prit aucune part. On aurait dit qu'il affectait de s'isoler, car il ne prononça pas une parole. Était-ce timidité ou rancune? Le substitut ne perdit pas son temps à s'en assurer. Le domino lilas, qui répondait, avait beaucoup d'esprit; il n'en demandait pas davantage. Bientôt il proposa de passer de l'autre côté de la loge, pour jouir du coup d'œil du bal, alors dans toute son animation, ce qui fut accepté sans objection. Le rusé magistrat avait une arrière-pensée. Il voulait, avant tout s'éloigner des deux valets qui, il l'espérait avec raison, resteraient où ils étaient et n'entendraient plus la conversation. Son calcul était plus profond encore, il ne tendait à rien moins qu'à le mettre en mesure de pénétrer ce qu'étaient ces mystérieuses personnes, en présence desquelles le hasard l'avait placé d'une manière si inopinée.

Vernoise, en un mot, comptait sur Clausalle pour l'aider à éclaircir ce mystère. Le mari d'Aurore était certainement au nombre des danseurs qui se démenaient au-dessous d'eux. Que, levant les yeux, il aperçût son ami entre deux masques, au premier rang d'une loge découverte, l'idée ingénieuse de monter auprès d'eux se présenterait naturellement à sa pensée. La solution du problème était ainsi assurée. Son coup d'œil de vieux Parisien habitué des bals publics, familier avec leur personnel ordinaire, percerait à jour, sans difficulté, le déguisement de ces belles dames.

Pour lui, il s'avouait incapable d'obtenir aucun résultat. Les dominos auraient pu se montrer à visage découvert. Il leur occasionnait si peu de gêne ou d'embarras, que celui qui causait avec lui ne prenait même pas la précaution de déguiser sa voix, et, par conséquent, ne craignait pas d'être reconnu. Bien plus, ils se préoccupaient peu d'être aperçus en public avec un monsieur; peut-être parce qu'ils étaient certains de dépister toute inquisition, grâce à leur costume; peut-être aussi parce qu'ils n'avaient pas de surveillants : maris, frères ou autres.

Ou bien elles appartenaient à la catégorie de celles qui n'ont plus rien à perdre, et dans ce cas il était libre d'arrêter l'entrevue quand il le voudrait; ou bien elles étaient réellement ce qu'elles paraissaient être, c'est-à-dire des femmes du meilleur monde, et alors il passerait avec elles une soirée fort agréable. En tout état de cause, il n'y avait aucun inconvénient à laisser l'aventure suivre librement son cours. Ainsi raisonna Vernoise, s'installant auprès du domino lilas, pendant que le domino noir à rubans bleus, qui persistait dans sa rancune, se plaçait sans affectation de l'autre côté de son amie.

La crainte de s'être fourvoyé dans la société d'aventurières fit bientôt place chez le substitut à un étonnement qui touchait à l'ad-

miration, et lui inspira une réserve respectueuse. Cette femme, dont les mouvements vifs et souples trahissaient la jeunesse, avait une distinction de langage peu commune, jointe à une élévation d'esprit non moins rare. Le contraste avec ce qu'il avait craint était si complet, qu'il rougit de ses méchants soupçons et se conduisit comme s'il eût parlé à une maîtresse de maison qui lui faisait l'honneur de l'admettre dans son intimité. Elle était spirituelle, enjouée, avec beaucoup d'abandon, d'innocence et aussi de malice. A différentes reprises, Vernoise, piqué au jeu, fit des tentatives pour deviner à quelle couche sociale elle appartenait. Il en fut toujours pour ses peines. Son interlocutrice dépistait ses allusions, y répondait avec une apparente franchise, et se maintenait si parfaitement hors de ses atteintes, que le malheureux, après s'être cru sur le chemin de la vérité, retombait dans un labyrinthe où une jolie voix moqueuse l'égarait à plaisir.

Il s'arrêta définitivement à l'hypothèse que ces deux dames étaient du monde, qu'il leur avait pris fantaisie d'assister au bal de l'Opéra, et qu'elles s'y étaient aventurées en grand mystère, accompagnées seulement de deux gardes du corps de confiance, pour parer aux éventualités. Le domino le félicita de sa perspicacité sur un ton qui jeta le désarroi dans sa cervelle et le rendit amoureux tout net. Il voulut se retirer, on le retint. Plusieurs fois il affecta l'indifférence, on lui prouva qu'on n'était pas dupe de sa tactique. La nuit s'écoulait cependant, et au lieu de désirer, comme au début, l'intervention de Clausalle, Vernoise la redoutait, parce qu'il ne se souciait déjà plus de le mettre dans la confidence de ce secret. Il en venait à avoir peur de la perspicacité sceptique à laquelle, une heure auparavant, il voulait faire appel. Ce que c'est que de nous! Le vicomte de Sergerey, cité à Châlon pour la régularité de ses habitudes quasi claustrales, perdait en un instant le fruit de dix années de sagesse, pour avoir eu l'imprudence d'écouter une sirène sans, au préalable, s'être bouché les oreilles avec des boules de cire, à l'exemple du sage Ulysse! Il s'amourachait d'une femme qu'il n'avait jamais vue, qu'il ne verrait sans doute jamais, sur la simple présomption qu'elle était ravissante, par la raison qu'elle avait une petite main, la voix caressante, un esprit diabolique et le rire ingénu! Encore une fois, ce que c'est que de nous! Car le vicomte était impardonnable, ayant déjà de l'expérience, et pour préservatif l'affection naissante qu'il avait vouée à une jeune fille dont, en ce moment même peut-être, la chaste prière s'élevait vers le ciel pour demander à Dieu la réussite du voyage à Paris.

Le domino noir, qui ne s'amusait guère, si ce n'est à considérer les danses, avait maintes fois tiré doucement sa compagne par la

manche, en lui parlant bas. Ses démarches, qui avaient pour but de provoquer une retraite, furent enfin couronnées de succès. Vers trois heures du matin, on déclara à Vernoise, en le remerciant de cette aimable soirée, qu'on allait se retirer. Le substitut, devenu fort audacieux, demanda s'il ne lui serait pas permis de continuer dans un autre salon des relations si bien commencées. Il lui fut très-nettement répondu que la chose était impossible. Toutefois, on parut peiné d'avoir à faire une réponse aussi dure : quelques paroles de regret en atténuèrent la crudité. Il s'enhardit et sollicita une nouvelle audience dans les mêmes conditions. On hésita. Il insista tant, avec une éloquence si chaleureuse, qu'il gagna la partie : on finit par lui dire que le samedi suivant on serait dans la même loge, avec un costume identique. Le vicomte de Sergerey serait reçu, s'il se présentait.

Vernoise offrit son bras, qui fut accepté, malgré un signe muet de l'inflexible domino noir. Il avait espéré qu'en dernière analyse, la voiture qui attendait les deux dames lui révélerait quelque indication bonne à voir, telle que, par exemple, un écusson, chiffre ou armoiries. Il fut assez déconfit en arrivant au péristyle. Sous la conduite d'un des valets s'avança une vaste berline qui lui parut verte, à moins qu'elle ne fût bleue ou noire. Les panneaux étaient dépourvus d'ornements; le cocher, enveloppé d'un grand manteau, n'avait pas de livrée ; une cocarde ornait seulement son chapeau. Les chevaux étaient bai-brun. Cet équipage banal le désenchanta, il jurait avec la distinction du domino lilas. En un instant, les deux femmes, ainsi que leurs gardes du corps, franchissaient le marchepied, et la voiture tourna la rue Lepelletier avant même que le substitut eût eu la pensée de s'élancer à sa suite.

Il est vrai que ce manque de présence d'esprit avait son excuse : le pauvre garçon était presque en extase. Au moment de se séparer, le domino lui avait tendu la main, et depuis, un parfum enchanteur lui emplissait le cœur d'émanations enivrantes. Il ne voulut pas rentrer au bal et s'achemina à pied vers son hôtel, rêvant malgré lui à cette vision merveilleuse, idéale : une intrigue au bal de l'Opéra avec une femme du monde !

— Eh quoi ! se répétait-il pour la centième fois, c'est donc vrai ? ces choses-là arrivent !

G. de Parseval.

La suite prochainement.

L'ANNUAIRE DE L'HOMME D'ÉTAT

The Statesman's year-book, for politicians and merchants, for 1872, by Frederick Martin. 9e année, London and New-York, Macmillan et Ce.

Voici un Annuaire statistique et historique des États du monde civilisé qui contient, sous un format commode, un rare contingent d'informations de tout genre. — Il s'adresse non-seulement aux hommes politiques, à l'industrie et au grand commerce, mais encore à tous les amateurs d'histoire et de statistique comparée. — Des sections spéciales de l'ouvrage, consacrées au régime gouvernemental, à la religion, à l'instruction publique, aux chemins de fer, aux importations et exportations, aux budgets et aux finances, voire même à l'armée et à la marine, étendent singulièrement les catégories de lecteurs qui peuvent y puiser des renseignements professionnels et comparatifs, aussi utiles que rares. — En un mot, l'*Annuaire de l'homme d'État* apparaît comme un *vade-mecum*, à l'usage de tous les penseurs et des esprits curieux, jaloux de se rendre un compte exact du poids dont pèse chaque nation, dans la balance des affaires du monde.

Rien ne saurait mieux rendre la pensée de l'auteur anglais, que la devise qu'il a empruntée à Gœthe : — « *On dit quelquefois que les chiffres gouvernent le monde. — Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils font voir comment il est gouverné !* »

Combien, faute d'un guide international semblable, facile à consulter et à la portée de toutes les bourses, vivent dans l'ignorance de questions soit générales, soit techniques, de nature à étendre la portée de leurs horizons. — Que d'idées fausses sur la valeur relative et les facultés de chaque peuple, un pareil livre est destiné à redresser ou à détruire !

Au lendemain des malheurs qui nous ont accablés, qui pourrait contester l'à-propos de ces regards promenés en dehors de nos frontières? — Serait-il vrai que nous ayons longtemps vécu dans un monde de convention, et sur une vieille litière de préjugés nationaux qui formaient autour de nous comme une muraille de la Chine? — C'était le temps où l'on enseignait officiellement la supériorité de notre matériel de guerre et de nos institutions militaires, de nos écoles, de nos comités des armes spéciales, etc., etc., « que, selon la phrase consacrée, l'Europe nous enviait! » — C'était le temps où le secret, en matière d'engins de guerre, était élevé à la hauteur d'une loi de salut public. Trop fidèlement gardé vis-à-vis de nos propres officiers, ce silence n'était le plus souvent, pour les étrangers, qu'un véritable secret de comédie! — Mais, en attendant l'interdiction à peu près absolue d'écrire sur l'armée ou la marine, de discuter les inventions nouvelles, contribuait naturellement à détourner du travail, la grande masse de nos états-majors.

Avec un pareil point de départ, n'était-il pas pardonnable de se montrer quelque peu routinier, frivole, outrecuidant, dédaigneux des leçons et des exemples venant de l'étranger? — Pour la paresse et l'incurie, là où elles existaient, quel voile plus commode que les illusions de ce chauvinisme trompeur! — Le moment n'est-il pas venu de réagir contre ces regrettables tendances du césarisme et de l'esprit gaulois? — En attendant que nos compatriotes éclairés et gens de loisir apprennent à mieux parler les langues étrangères et montrent un peu plus de goût pour les voyages, saurons-nous, pour le moins, profiter de l'expérience et des recherches de nos voisins, en nous assimilant les meilleures productions de l'étranger? — Après d'aussi rudes leçons de la Providence, quel Français, digne de ce nom, ne s'inclinerait devant la belle maxime de l'Écriture, à l'adresse des hommes d'État et de quiconque aspire à un rôle politique : — *Erudimini qui judicatis terram!!* »

I

L'*Annuaire* débute par quelques tables générales, destinées à comparer et à classer les divers États de l'Europe, sous le double point de vue de la superficie et de la population absolues. — Tout le monde sait que la puissance de beaucoup la plus étendue de notre continent, est la Russie d'Europe. A elle seule, elle mesure une superficie *décuple* de chacune des autres grandes nations. Au second

rang et se suivant de près, on trouve l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne confédérée, la Turquie d'Europe et la France.

Dans l'échelle de la population absolue, avec un aussi vaste territoire, il n'est pas surprenant de trouver encore la Russie en tête, avec ses 68 millions d'habitants. — Viennent ensuite l'Allemagne avec 40 millions, puis la France actuelle et l'Autriche, les deux vaincues de la Prusse, *ex-æquo* avec 36, et enfin l'Angleterre avec 32 millions d'âmes.

Mais la comparaison la plus significative, celle qui mesure le mieux la richesse et la prospérité relatives d'un pays, c'est assurément la *densité* de sa population. — Ici les rangs s'intervertissent. — La Russie tombe au bas de l'échelle, pendant que la Belgique et l'Angleterre proprement dite ouvrent la marche. — Ces deux nations si sages, si heureuses et si bien gouvernées ne comptent pas moins de 430 et de 389 habitants par mille anglais carré. — La Hollande, qui vient ensuite avec 286 têtes par mille, n'est guère plus peuplée que la Chine qui en a 283. Dans leur ensemble, la Grande-Bretagne et l'Irlande en comptent un peu moins, 265. Enfin l'Italie et l'Allemagne viennent après avec 225 et 182 habitants, puis l'Autriche avec 158.

Croirait-on que toutes ces puissances et jusqu'aux possessions anglaises de l'Inde sont relativement plus peuplées que la France? — Comment comprendre que notre pays, que le poëte anglais nommait jadis : — « le plus beau des royaumes après celui du ciel, » — ne compte, d'après le recensement de 1866, que 151 habitants par mille carré? — Comment expliquer qu'on ne trouve derrière lui que le Danemark, le Portugal, l'Espagne, la Grèce, la Turquie, la Suède et la Norwége?

Nous ne parlons pas, il est vrai, des États-Unis et de la Russie. Ces deux grands peuples de l'avenir attendent encore des millions d'habitants : — A peine habités, ces vastes territoires ne comptent respectivement, l'un que 14 et l'autre que 10 têtes, par mille carré. — Ainsi, la Belgique a une population 43 fois plus dense que la Russie. L'Angleterre proprement dite est 28 fois plus peuplée que les États-Unis, cette puissance gigantesque sortie de son sein. — Derrière ces deux jeunes nations, on ne trouve plus que les États du nouveau monde, le Mexique, le Brésil et la Confédération Argentine, vastes champs ouverts à l'émigration européenne.

Le *Livre de l homme d'État* compare aussi les divers peuples dans les grandes manifestations de leurs forces productives : — chemin de fer, télégraphes, relations commerciales avec l'Angleterre considérée comme type.

Voulez-vous savoir quelle est la nation la plus avancée pour les chemins de fer et les télégraphes, relativement à sa surface? —

C'est encore la Grande-Bretagne, suivie de très-près par la Belgique. La Hollande tient le troisième rang, puis vient la Suisse. Enfin la France et l'Allemagne confédérée occupent à peu près la même place, au cinquième rang, avec 1 mille de chemin de fer par 19 milles carrés de superficie et 1 mille de fil télégraphique par 8 ou 9 milles carrés.

Constatons-le en passant, sans nous refuser cette petite satisfaction ! — Nous sommes donc aussi avancés, sous ce rapport, que nos impitoyables vainqueurs. Et, si la guerre de 1870-1871 nous a été si fatale, ce n'est ni aux télégraphes, ni aux chemins de fer, ni même à notre infériorité de 5 pour 100 dans le chiffre de la population absolue qu'il convient de s'en prendre. Au recensement de 1866, la France comptait 38 millions d'âmes ; en 1872, l'Allemagne en possède 40 millions. — Lors de la déclaration de guerre, la différence pouvait donc être évaluée à un *vingtième* environ. L'Italie, le Danemark, l'Autriche, l'Espagne, les États-Unis marchent après la France et l'Allemagne. Ces tables seraient curieuses à consulter, ne fût-ce que pour mesurer d'un coup d'œil, le degré d'avancement de chaque pays, sur les grandes routes de la civilisation.

S'agit-il d'apprécier les forces commerciales de chaque peuple? L'auteur anglais sera, sans doute, trouvé excusable d'avoir pris, comme terme de comparaison, leur intercourse avec le plus grand marché commercial du monde. — Si un proverbe vulgaire a dit : « On ne prête qu'aux riches ; » l'un des axiomes les mieux démontrés de l'économie politique dit à son tour : « Il est bon d'avoir pour voisins des nations riches ! »

Après les États-Unis, c'est avec l'Allemagne et la France que l'Angleterre fait le plus grand commerce. Malgré les désastres de la dernière guerre, en 1871, nous avons vendu à la Grande-Bretagne pour environ 515 millions de produits français, sans avoir acheté, en échange, pour plus de 340 millions de produits anglais. — Il est aisé de comprendre que l'Allemagne, enrichie de nos dépouilles, ait plus vendu et surtout beaucoup plus acheté, sur le marché anglais, en 1871 qu'en 1870. — Aussi, son intercourse, avec la Grande-Bretagne, paraît-il en voie de dépasser le nôtre qui jusqu'ici occupait le second rang. — Après les États-Unis, l'Allemagne et la France, ce sont l'Inde anglaise et la Russie qui alimentent le plus activement les marchés britanniques. — L'Australie, la Chine et l'Égypte, la Hollande et la Belgique suivent de près. — Il semble résulter de l'examen de ces tables qu'en sa qualité de plus riche nation de l'univers, l'Angleterre consomme encore plus de produits étrangers qu'elle ne vend des siens. — Il est incontestable qu'en dépit de nos folies et de nos malheurs, la balance du commerce anglo-français est toujours en faveur de la France.

II

Comment un simple auteur, qui n'est ni ministre, ni homme d'État, est-il parvenu à réunir cet amas formidable de documents officiels, indispensables pour composer le substantiel *Annuaire* que nous avons sous les yeux? — C'est là le secret de M. Frédéric Martin! Mais, pour tout esprit éclairé, ayant parcouru les pays d'outre-mer et pratiqué la vie anglaise, il ne paraît pas cependant impossible de pénétrer ce qui, en apparence, ressemble à un mystère.

Beaucoup de Français ignorent sans nul doute les conditions rigoureuses auxquelles sont soumis les représentants de l'Angleterre, à l'étranger. On les voit d'ordinaire recrutés, avec un soin scrupuleux, mais, en revanche, sans esprit de coterie, soit dans les notabilités des professions libérales et de l'aristocratie, soit dans toutes les branches des services publics, souvent même parmi les officiers distingués de l'armée et de la marine. — Aussi, la diplomatie et les consulats ne constituent pas, comme en France, ce qu'on nomme une carrière *fermée*. — Avec leur esprit pratique, les Anglais ont eu le bon sens de comprendre que, si dans tel pays il fallait un diplomate d'origine ou de race, ailleurs un administrateur, un ingénieur, un colonel ou un capitaine de vaisseau pouvait convenir beaucoup mieux à certains postes spéciaux.

Et puisque l'occasion s'en présente, n'est-ce pas ici le cas de se demander si, depuis trente ans, la représentation de la France à l'étranger a toujours été ce qu'elle aurait dû être? Avons-nous eu particulièrement à nous féliciter du soin jaloux, depuis longtemps apporté par les bureaux de nos Affaires étrangères, à écarter de notre diplomatie, voire même de nos consulats, toute personne, si qualifiée qu'elle fût, n'appartenant pas de parenté, d'attache ou d'origine à ce qu'on nomme, en style du lieu : *la carrière?* — Exige-t-on seulement de nos représentants à l'étranger des titres académiques sérieux ou encore une connaissance approfondie de la langue et des mœurs du pays où ils sont envoyés en mission? A défaut de fortune ou d'un grand nom, les candidats à ces fonctions si délicates et qui intéressent à un si haut degré l'honneur national, ont-ils de tout temps été tenus de justifier, pour le moins, d'une renommée et d'un passé inattaquable? C'est aux Français ayant voyagé au loin, c'est à nos marins qu'il appartient de répondre!

Mais il est temps de revenir à l'exemple que nous donnent la diplomatie et les consulats britanniques. Au lieu de laisser, comme trop

souvent ailleurs, ces excellents agents se rouiller dans une inaction relative, on a grand soin, tout au contraire, d'exiger d'eux un travail régulier et soutenu. — Le ministère anglais leur demande périodiquement un certain nombre d'études politiques, administratives, sociales et morales, ne fût-ce que pour les obliger à approfondir les institutions et les ressorts du pays qu'ils occupent! — Tantôt c'est une enquête sur le commerce, l'agriculture ou les travaux publics; tantôt il s'agit d'armée, de marine, d'administration, de finances ou d'instruction publique. — Ainsi, nous avions récemment sous les yeux, le questionnaire imprimé d'une de ces enquêtes britanniques sur l'état actuel des fondations charitables, de la mendicité et de l'assistance publique en France.

On comprend qu'il serait difficile au fonctionnaire aussi catégoriquement interrogé, d'éluder la réponse à mettre en regard de chacune des questions. La paresse ou l'indifférence trouveraient ici peu d'excuses. — Aussi, les cartons des Affaires étrangères de Londres regorgent-ils de documents les plus rares et les plus curieux dont les pays intéressés seraient à coup sûr, heureux de profiter. — Nous avons de bonnes raisons de croire que M. Frédéric Martin, patronné par le *Foreign-Office* de Londres, a puisé à ces sources fécondes. — Mais on ne doit pas moins l'en féliciter d'avoir offert aux hommes politiques anglais et américains, cette ingénieuse complication, nullement indigne d'un bénédictin du moyen âge. Et nous voulons croire pour l'honneur de notre pays qu'un traducteur autorisé ne tardera pas à mettre à la disposition de nos compatriotes, une édition française de ce guide indispensable aux érudits, aux statisticiens, comme aux voyageurs, à l'étranger.

Des tables comparatives qui forment comme sa préface, l'*Annuaire* de l'homme d'État débute par une série de chapitres particuliers à chaque puissance. — Dans cette première partie de l'ouvrage, les nations de l'Europe, avec leurs conditions matérielles et morales et leurs statistiques, se succèdent par ordre alphabétique : Autriche, Belgique, Danemark, France, etc.... On trouve dans la seconde moitié du livre, les quatre autres parties du monde : États d'Amérique, d'Afrique, d'Asie et d'Australie.

Ainsi, les puissances asiatiques passées en revue sont les colonies anglaises de Ceylan, de l'Inde et de Hong-kong. Puis viennent l'empire de Chine, le Japon, la Perse, Java et Piam. — Si nous prenons comme exemple le Japon, le dernier des pays de l'extrême Orient, ouvert aux investigations européennes, son sommaire comprend : — la constitution et le gouvernement, l'armée et la population, le commerce avec les poids et mesures. A la fin de chacune de ses monographies, l'auteur, fidèle aux traditions des véritables érudits, énu-

mère les principaux ouvrages où il a puisé ses éléments d'information. — A elle seule, disons-le, cette liste des documents consultée, servirait de *criterium* à l'œuvre de M. Frédéric Martin.

S'agit-il maintenant de l'Afrique? Nous y trouvons des chapitres distincts sur les colonies anglaises de Natal et du cap de Bonne-Espérance, la république noire de Libéria, l'Égypte et enfin notre Algérie. Nous ne pousserons pas plus loin ces exemples qui n'ont d'autre but que de faire ressortir le plan et la portée du livre que nous analysons. — Par l'étendue, comme par la sûreté et la variété de ses informations, il est du petit nombre des ouvrages modernes qui ouvrent à la critique un champ inexploré. Combien d'hommes techniques y trouveront le point de départ et le canevas d'études comparatives, fécondes en enseignements utiles! — Ainsi, tel prendra comme sujet le parallèle des diverses constitutions de l'Europe; tel autre fera celui des armées, des finances ou du commerce des différentes nations ; ou bien, adoptant une autre méthode, d'autres considéreront d'abord telle ou telle puissance, choisie comme objet particulier d'études, puis en feront l'analyse sous ses divers aspects. — Aux uns comme aux autres, *the Statesman's year-book* fournira le fond de leur thème, c'est-à-dire les faits et les chiffres.

III

On ne sera pas surpris que, comme spécimen de ces études sur les États européens, notre compte rendu choisisse précisément la France, qui, de concert avec ses colonies, remplit trente-sept pages de l'*Annuaire*. —Dans un moment où tous les bons Français font volontiers leur examen de conscience, un retour sur nous-mêmes pourra paraître salutaire. En des temps plus heureux, on prendra de nouveau, comme thème, les nations étrangères ou les horizons peu connus des pays lointains. — Aujourd'hui, la parole est au malheur! Ne lui envions pas ce triste privilége!

Avant la guerre de 1870-71, la France mesurait une superficie de 543,051 kilomètres carrés. Le recensement de 1866 accusait une population de 38,067,094 habitants. Le traité de paix du 10 mai, modifié par la convention du 12 octobre 1871, nous a enlevé tout le Bas-Rhin et une partie du Haut-Rhin, la plus grande partie de la Moselle, et un certain nombre de cantons des départements de la Meurthe et des Vosges.— Ces pertes de territoire, formant le nouvel État d'Alsace-Lorraine, équivalent à 14,508 kilomètres carrés, habités par une population de près de 1,600,000 âmes.

Elles représentent environ 2,7 pour 100 de notre ancienne superficie, et malheureusement 4,2 pour 100 de notre meilleure population!

De toutes les nations de l'Europe occidentale, c'est en France que, depuis un siècle et demi, on constate l'accroissement de population le plus lent. — De 20 millions à peine en 1700, le nombre de nos habitants atteignait en 1784 près de 25 millions. Mais, à partir de la Révolution surtout, les guerres continuelles de la République et de l'Empire viennent arrêter brusquement l'essor de propagation de la race française.— S'il est exact que cette période ne nous ait pas coûté moins de 3 millions d'hommes dans la force de l'âge, c'est-à-dire l'*élite* de notre espèce masculine, quelle leçon pour les amateurs de guerre et de révolutions!

Il semblait que la France eût dû demeurer longtemps épuisée par les torrents de sang qu'elle avait si inutilement versés, depuis les glaces de la Russie jusqu'aux plaines brûlantes de la Castille. — Mais la race gauloise allait donner une première preuve de la remarquable vitalité qui la distingue, dès qu'elle parvient à être sagement gouvernée. — Dès 1821, la France atteignait au delà de 30 millions d'âmes, et en 1846 elle en comptait 35 millions. — Vingt-cinq ans de gouvernements honnêtes et réparateurs avaient suffi à nous donner 5 millions de Français de plus; soit l'augmentation considérable de 17 pour 100.

Mais, à partir de 1848, nous retombons dans l'ornière fatale des révolutions, des guerres de hasard et des gouvernements d'aventure. — Nouvel arrêt pour la race française. Déduction faite de 736,000 âmes, acquises par l'annexion de Nice et de la Savoie, dans vingt ans (1846-1866), notre accroissement n'est plus que de 2 millions d'habitants, c'est-à-dire à peine 5 1/2 pour 100. Si l'on ajoute à ces chiffres un quart en sus pour obtenir deux périodes égales et comparables de 25 ans, l'on aboutit au rapprochement suivant :

De 1821 à 1846, accroissement de la population française.	17 pour 100
De 1846 à 1871.	7 »
Différence ou perte de population dans la dernière période.	10 pour 100

Ainsi, en un quart de siècle, la politique du second Empire, comparée à celle du gouvernement constitutionnel, se traduirait par un retard de population d'*un dixième*.

D'autres calculs viendraient, au besoin, corroborer ces résultats. Un rapport d'un secrétaire de l'ambassade anglaise, à Paris, évalue,

dans le tableau ci-joint, ce que peuvent coûter, à une nation qui abdique, les guerres d'influence et le besoin d'asseoir une dynastie nouvelle.

GUERRES DU SECOND EMPIRE.	DÉPENSES	
	D'ARGENT.	D'HOMMES.
Crimée.	8,500,000,000	80,000
Italie.	1,500,000,000	60,000
Chine, — Cochinchine, — Mexique. . . .	1,000,000,000	65,000
Totaux.	11,000,000,000	205,000

Même en y comprenant, ainsi qu'on le doit, les pertes et l'usure du matériel naval et militaire, nous avons quelques raisons de croire très-exagéré le chiffre donné pour les dépenses de la guerre de Crimée. — En revanche, nos pertes d'hommes ont été évaluées, dans les sphères compétentes, à environ 100,000 soldats, dont les trois quarts, victimes des maladies. — Mais alors même qu'on réduirait de moitié ou d'un tiers les évaluations du secrétaire anglais, quel éloquent enseignement, ne trouverait-on pas dans ce petit tableau ?

Si infructueux qu'ils aient été dans leur ensemble et dans leurs résultats, ces lourds sacrifices de sang et d'argent doivent être aujourd'hui presque doublés, si l'on veut dresser le bilan approximatif du règne de Napoléon III. — Dans son rapport sur le budget de 1872, l'honorable M. de la Bouillerie estime à 9 milliards 1/2 les charges imposées à la France par la désastreuse guerre de 1870-71. D'autre part, on estime que cette lutte insensée nous aurait coûté de 80 à 100,000 hommes. — L'*Annuaire* anglais estime, de son côté, à 600,000 âmes, la perte qui en est résultée pour l'accroissement graduel de la population française.

Lors du recensement de 1866, sur 9 millions de familles françaises, 1 million appartenait aux classes aisées, et 3 millions, c'est-à-dire un tiers, résidaient dans les villes, alors qu'en Angleterre la population urbaine s'élève aux quatre cinquièmes. — Au 1er janvier 1867, la dette française consolidée, atteignant 13 milliards 1/2, était divisée entre 1,095,683 parties prenantes, inscrites pour un capital moyen de 12,500 francs. — En Angleterre, où la dette publique est

de 19 milliards 1/4, on ne trouvait, en 1865, que 126,331 détenteurs, avec un capital moyen de plus de 150,000 francs.

En France, où l'on compte 6 millions de maisons, la plupart sont habitées par de petits propriétaires qui, grâce à la division très-égale de la terre, vivent sur leur bien. — L'auteur anglais constate, en passant, deux tendances infiniment regrettables, et qui, depuis longtemps, ont été signalées par nos économistes : — diminution de 4,48 pour 100 dans notre population rurale, de 1846 à 1861 ; et, en revanche, accroissement considérable de l'agglomération, dans nos villes au-dessus de 20,000 âmes. — Voici ce dernier tableau, dont les chiffres ont joué un si grand rôle, dans l'histoire de nos révolutions.

	1820	1861	1866
Paris.	713,766	1,696,141	1,825,274
Lyon.	115,841	318,803	323,954
Marseille.	101,217	260,916	300,131
Bordeaux.	92,375	162,750	194,241

Quels magnifiques éléments de désordres, de semblables villes offrent à tous les déclassés, à tous les corrupteurs du peuple, à tous nos Catilinas modernes ! — S'il est constant que plusieurs de nos grandes villes soient le rendez-vous permanent de quelques milliers de coquins, toujours prêts à profiter de la première occasion pour se ruer sur l'ordre social ; s'il est encore vrai que cette menace ne puisse être conjurée que par la force et la crainte, que de raisons, pour les gouvernements soucieux de l'avenir, de s'établir hors de portée de ces foyers d'incendie ! — Que de raisons aussi de porter ailleurs tous les établissements publics, colléges, universités, prisons, fabriques, arsenaux, camps retranchés, alimentés par le budget de l'État. — Les économistes modernes n'ont-ils pas démontré, de la manière la plus évidente, que la population augmentait à volonté, sur tel ou tel point, en raison directe des dépenses et des travaux qu'y ordonnait l'État?

La table la plus significative de l'ouvrage est peut-être celle relative à la fécondité des mariages, dans les différents pays de l'Europe.

	PÉRIODE D'OBSERVATIONS.	MOYENNE DES NAISSANCES PAR MARIAGE.	
Italie	1863-1867	4.95	1er groupe.
Grèce	1861	4.49	2e groupe.
Prusse	1859-1861	4.48	
Espagne	1858-1861	4.47	
Russie	1858	4.46	
Hollande	1860-1862	4.23	3e groupe.
Saxe	*Idem.*	4.10	
Bavière	1858-1862	4.02	4e groupe.
Belgique	1857-1864	3.97	
Autriche	1861-1863	3.95	
Angleterre	1862-1864	3.94	
Norwége	1851-1860	3.92	
Suisse	1856-1860	3.90	
France	1851-1860	3.07	5e groupe.

En ce qui concerne la France, il n'est que juste d'observer que cette période comprenant le coup d'État, les guerres de Crimée et d'Italie, ne saurait être considérée comme normale. — Le chiffre de 3,07 doit sans doute être considéré comme une sorte de minimum, qui a dû être dépassé dans les temps réguliers et sous l'influence des gouvernements sages et réparateurs, tels que ceux de 1814 à 1848.

IV

Que de réflexions cette courte statistique n'est-elle pas de nature à provoquer? Ainsi, l'Italie serait donc de beaucoup la contrée de l'Europe où la race de Japhet se montrerait le plus féconde. Si les Italiens ne comptent pas moins de 5 enfants par ménage, la Russie, la Prusse, l'Espagne et la Grèce forment ensemble un groupe qui occupe le second rang, avec une moyenne de 4 naissances 1/2. — Il semble résulter de ce rapprochement que la latitude et le climat n'exerceraient pas d'influence sensible sur la propagation de l'espèce. — Quel contraste, en effet, entre les Russes et les Espagnols, ces peuples placés aux extrémités opposées de la diagonale européenne!

Le troisième rang dans l'ordre de la fécondité appartient à un

petit groupe formé de la Hollande et de la Saxe. Mais il convient d'observer qu'entre le troisième et le quatrième rang, où se placent l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique, la Bavière, la Norwége et la Suisse, la différence est très-minime. — Tous ces peuples comptent en moyenne 4 naissances par mariage. Enfin, au dernier rang, et malheureusement fort éloignée des autres groupes, on trouve la pauvre France, que son chiffre de 3 naissances par famille classerait aujourd'hui comme le peuple le plus stérile de l'ancien monde.

On ne saurait contester que cette stérilité ne soit un symptôme affligeant de décadence physique et morale. — Nos guerres et nos révolutions, l'élévation progressive de nos contingents militaires, les sept ans de service de notre loi de 1832, puis le code civil, ce terrible niveleur, et surtout les mauvaises mœurs, résultat de l'affaiblissement des croyances religieuses, ont été signalées avec une grande vigueur, notamment par M. Le Play, comme les principales causes de cet état maladif de notre race. C'est au patriotisme qu'il importe de réagir ; car s'il est vrai que la puissance politique d'une nation se mesure aujourd'hui par le produit de deux grands facteurs : d'une part, la science militaire des états-majors, de l'autre, l'organisation générale de l'armée et les gros bataillons.

Moins que jamais il peut être permis de dédaigner le nombre.

Or s'il est un fait avéré par les statisticiens, c'est que jusqu'ici l'essor de la population a été uniformément retardé chez nous, précisément en raison directe de l'importance du contingent militaire. — Ce résultat d'expérience était surtout attribuable à l'interdiction de mariage qui dans le système de la loi de 1832 frappait d'une manière permanente, sept contingents de recrutement, c'est-à-dire 700,000 jeunes Français, de vingt et un à vingt-huit ans. — Il faut lire et méditer à ce sujet la très-remarquable étude que M. J. Paixhans a consacrée, dans ce recueil[1], au parallèle de notre future loi française avec le service obligatoire allemand.

Avec les sept ans de service et le remplacement, l'armée constituait au sein de la nation, comme une catégorie à part. Que de déclassés sans état et sans emploi, que d'hommes déshabitués du travail, que de mécontents le long service militaire rejetait, à un jour donné, sur le pavé de nos grandes villes ! — Que de gens les sept, les dix ou les quatorze ans passés dans l'armée arrachaient pour toujours aux travaux de la campagne et au foyer natal ! Si les administrations recrutaient de bons employés, et les classes aisées d'excellents domestiques, parmi ces anciens soldats, que de chefs aussi y a trouvés la Commune, après tant d'autres insurrections !

[1] Voir *le Correspondant* du 10 mai 1872.

Avec le service obligatoire réduit à trois et cinq ans de présence dans l'armée active, selon les différentes armes, en faisant remonter l'appel à vingt ans, au lieu de vingt et un, en permettant le mariage dans la réserve et parmi les exemptés de toute nature, les choses changent de face. — Nous devons arriver ainsi à réparer les pertes de notre population, toujours proportionnelles au chiffre des jeunes gens placés sous le coup de l'interdiction de mariage. En raison même de sa courte durée, le service obligatoire doit pareillement tendre à diminuer le nombre des hommes déclassés et jetés dans la vie nomade, par leur passage dans l'armée. — Autre résultat moral non moins important!

La question militaire et la puissance politique, comme le problème de la population, s'enchaînent donc par les liens les plus étroits. — Un pays qui, comme l'Allemagne ou l'Angleterre, voit sa race grandir dans une proportion rapide, sent redoubler sa confiance dans les destinées que lui réserve l'avenir. Malgré le savoir-faire de l'état-major prussien, malgré les institutions militaires si rationnelles des Allemands, qui ne conçoit à quel point la lutte eût été autrement disputée, si la France avait su se donner un système de recrutement qui, dès l'origine, eût mis sous les armes un nombre égal de ses enfants?

Sachons donc nous recueillir dans le travail matériel comme dans l'effort moral! — Le programme de notre réorganisation militaire semble être déterminé, au moins dans ses principaux traits. La plus vulgaire prudence nous commande d'attendre que, passé dans les mœurs, il ait porté tous ses fruits.

Donnons donc à la France dix ans de service obligatoire, de recrutement territorial et de corps d'armée permanent! — A l'oisiveté malsaine et au morcellement de nos garnisons des villes, substituons les camps d'instruction où, embrigadées et endivisionnées, les troupes de toute arme apprennent à se connaître et à manœuvrer ensemble. — Ayons une artillerie redoutable, non-seulement par le nombre, la précision et la portée de ses bouches à feu, mais aussi, comme la marine, par l'adresse de ses chefs de pièce brevetés, désormais instruits dans des écoles de tir spéciales.

Dans l'avancement des officiers, sachons attribuer une juste influence aux examens et aux concours, vrai moyen de distinguer sciemment et d'avancer jeunes ceux en qui on aurait découvert *l'étoffe du commandement!* — Rendons le corps d'état-major accessible, sous les mêmes conditions, aux officiers intelligents et travailleurs de toute arme, afin d'en faire une véritable école de tactique et de stratégie, la pépinière principale du commandement. — Est-il enfin absolument nécessaire de recruter le génie et surtout l'artillerie, par

les numéros les moins avantageux de l'École polytechnique? Ces deux corps savants ne pourraient-ils pas, comme chez les autres nations, provenir d'une école militaire spéciale où la vocation des jeunes gens entrerait en ligne de compte?

Qu'on demande à grands cris l'instruction prodiguée à tous, rien de mieux! Qu'on ne dise plus, comme l'*Annuaire* de 1866, que sur cent conscrits français, trente sont absolument illettrés. — Soit! Mais est-ce là une raison pour laisser le radicalisme confisquer au profit de ses passions, le collége et l'école? Ne faut-il pas, tout au contraire, par la concurrence et la liberté d'enseignement, y rétablir cette discipline morale, ce respect des grandes choses, qui font les nations sages dans la paix et fortes dans la guerre? — « Tâchons d'élever de braves jeunes gens qui croient en Dieu et n'aient pas peur du canon, » selon l'heureuse expression du célèbre de Maistre. — On l'a dit depuis longtemps : « Un peuple sans Dieu est mûr pour la servitude! »

Si, par un bizarre contraste, la nation la plus inflammable du monde doit, seule en Europe, continuer à subir tous les hasards du suffrage universel — cette force trop souvent aveugle, véritable poudre à canon placée dans des mains d'enfant — aurons-nous au moins la bonne foi de l'épurer? Après l'exemple de la Commune de Paris, le moment n'est-il pas venu d'écarter du scrutin, les étrangers, les nomades, les incapables, les indignes, quiconque enfin n'a pas atteint l'âge de la grande majorité?

Et puisque le suffrage universel, faisant abstraction de l'intelligence, n'est autre chose qu'une question d'arithmétique pure, pourquoi le vote du citoyen qui a assumé les charges et la responsabilité d'une famille, et qui représente une fraction plus importante de la commune, n'aurait-il pas plus de poids que celui du simple célibataire? Dès le temps des patriarches d'Israël, le chef de famille n'avait-il pas autant de voix que sa tente renfermait de femmes et d'enfants?

Étrange situation que celle de la France! Voici un peuple à qui le ciel a donné, dans son sol fertile, dans sa position géographique, par ses aptitudes si variées, tous les éléments de prospérité et de grandeur. — Croirait-on que, par sa folie et son inconstance, et la centralisation aveugle de tous les pouvoirs dans la ville la plus révolutionnaire du globe, ce peuple trouve le moyen d'être toujours le plus bouleversé, et par suite, fréquemment le plus mal gouverné et le plus malheureux de l'Europe? Il est douloureux de songer à quel degré de puissance et de richesse, la France se fût élevée par la seule force des choses si, moins soumise aux fantaisies de quelques milliers de Parisiens turbulents, elle avait su faire l'économie des révolutions de 1830 et de 1848, et surtout celle du second Empire.

Jamais, pendant une existence de quatorze siècles, dans les plus sombres périodes de son histoire, sous ses plus mauvais rois, la vieille France n'avait subi de hontes comparables, aux trois invasions qu'ont attirées sur elle ses deux essais d'empire.

Cette fois, nos désastres ont été si grands, si rapides, ont tellement dépassé toutes proportions et toutes prévisions humaines, qu'il serait difficile de ne pas y reconnaître les signes manifestes d'un châtiment d'en haut. — Déjà cependant, après nous avoir fait toucher le fond de l'abîme, la miséricorde divine semble s'être étendue sur nos efforts de résurrection. — En dépit de tout le mal intérieur qui nous travaille encore, il se fait assez de bien dans notre pays pour qu'il soit permis de croire que le Tout-Puissant n'abandonnera pas cette France qu'on nommait jadis le soldat de Dieu.

Mais, pour aider à cette régénération, il importe de nous appliquer cette belle parole de l'Écriture : — « Travaillons comme si le succès ne dépendait que de notre industrie, et, en même temps, comptons sur la Providence, comme si nos efforts ne pouvaient rien sans elle ! »

Et puisque « l'exemple vient de haut, » que les classes éclairées de la société française soient les premières à acclamer résolûment l'impôt du sang, comme toutes les grandes mesures de salut public. Que leur initiative et leur désintéressement confondent les calomnies des artisans de désordre, toujours prêts à exciter les passions de la foule !

Que le gouvernement et l'Assemblée, définitivement établis en dehors des séductions malsaines et des courants révolutionnaires de Paris, donnent à tous les Français l'exemple de la régénération morale, et, comme l'a si bien dit le général Trochu, de « cette première revanche, à prendre sur nous-mêmes ! » — La Providence et la loi morale sauront bien nous préparer la seconde, si nous avons su la mériter !

Dieu a fait les nations guérissables, mais c'est à la condition qu'elles veuillent être guéries. Au milieu de toutes nos maladies morales, qu'on a appelées luxe, corruption, paresse, division des classes, esprit révolutionnaire et affaiblissement des caractères, fruits amers de quatre-vingts ans de révolutions et d'incroyance, les étrangers eux-mêmes constatent parmi nous des symptômes de relèvement.

C'est le commandant d'état-major von Molsheim, qui, dans une conférence récente devant une des académies de Berlin, nous dépeint, entre autres traits, « comme un peuple honnête, laborieux, « très-économe, sachant souffrir et même mourir avec résignation ! »

C'est le général en chef de l'armée allemande d'occupation en France qui, dans son rapport semestriel du 1er mai 1872, dit : « Les

officiers qui n'y étaient jamais venus, sont loin de partager toutes les préventions répandues contre les Français, qui, *en dehors de la politique*, ont de grandes qualités ! »

C'est enfin le grand organe anglais, le *Times*, notre ennemi acharné pendant la dernière guerre, proclamant, de son côté, « le merveilleux ressort » que déploie en ce moment la France ! Ce ressort est en effet l'un des meilleurs traits de notre caractère national.

Assurément, il est peu de nations au monde capables de se relever aussi promptement d'un immense désastre. —Mais si nos ruines matérielles se réparent plus vite que l'Europe ne s'y attendait, tâchons qu'on puisse en dire autant de nos ruines morales ! — Avec cette incroyable légèreté que nous avons héritée des Gaulois, nos ancêtres, et qui fait, à bon droit, l'étonnement des autres peuples, prenons garde d'oublier trop vite, les cruelles leçons de 1870-71 ! — Silencieux, recueillis dans la dignité du malheur, mais aussi pleins d'espérance pour l'avenir, ayons tous pour devise : « *Memento, tace, ora et labora !* ! »

Capitaine Somerville.

UNE RÉSURRECTION LITTÉRAIRE

CLOTILDE DE SURVILLE

ET SES ÉDITEURS[1]

Le talent est fait pour la lumière. Il y vole de lui-même. Les plus contenus, les plus désintéressés parmi les écrivains intimes, ceux qui croient ne s'entretenir qu'avec leur conscience, se tournent instinctivement — pour peu qu'ils aient l'étincelle sacrée — vers un auditoire absent, vers une invisible galerie. Aussi le jour où, par suite de quelque indiscrétion, de quelque découverte, leurs pensées et leurs confidences entrent dans le grand courant de la publicité, on dirait qu'elles reçoivent enfin leur vraie destination. On sent qu'elles avaient le droit de se produire, *d'éclater aux esprits*, selon l'expression de Pascal, en vertu d'une de ces mystérieuses nécessités qu'entraîne une vocation invincible.

Cette impuissance du talent à se renfermer dans un cercle restreint, ce besoin de mouvement et d'essor, cette soif involontaire d'approbation et d'encouragement, ont dû donner lieu, en face de circonstances contraires et quelquefois cruelles, à bien des drames qui probablement demeureront toujours inconnus. Le mot d'André Chénier allant à l'échafaud, ce mot devenu banal aujourd'hui, parce que les médiocres et les charlatans en ont abusé, a été certainement la conclusion, la parole finale de plus d'une existence ignorée. Ces naufrages du talent dans les ténèbres de l'oubli sont douloureux et lamentables ; mais il y a pour l'observateur, pour l'historien littéraire, quelque chose de plus attristant encore.

[1] *Les poésies de Clotilde de Surville.* — Études nouvelles suivies de documents inédits, par M. Antonin Macé, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble (chez Techener).

Supposez qu'au sortir du moyen âge, dès les premières lueurs de la Renaissance, au fond d'une province, dans une solitude abrupte et mélancolique, une nature supérieure, une femme d'élite, ait été touchée du même rayon que Pétrarque. Sous cette impression qui la pénètre et la domine, elle donne carrière aux riches aptitudes de son esprit et de son âme. A l'aide de quelques indications, bien sommaires sans doute, elle surprend les secrets du rhythme, du langage poétique. Ce qu'on ne lui apprend pas, elle le devine. Initiée aux habiletés de la forme, elle permet aux purs et nobles sentiments qui font battre son cœur de s'échapper de ses lèvres. Une série de compositions familières, tendres, délicates, élevées en même temps et généreuses, surgissent et se révèlent ainsi. Elles sont la joie et l'honneur d'un intérieur austère, d'une vie modeste et retirée. Quelques-unes cependant, plus favorisées ou plus audacieuses, s'envolent du castel natal, et vont réjouir, charmer les châteaux voisins. L'écho même en arrive jusqu'à la chaumière, et le pâtre de la montagne transmet à ses enfants des stances, des refrains que la mémoire populaire conservera fidèlement. Ces chants de famille, de patriotisme, d'héroïsme, restent flottants durant de longues années dans ce cadre agreste, à la fois simple et grandiose, qui leur convient à merveille. Puis la mort vient, le silence, l'abandon. Quelques parchemins qui jaunissent et moisissent dans les salles poudreuses d'un donjon souvent déserté, voilà tout ce qui subsiste de l'œuvre charmante, adorable, dont l'éclat réjouissait la vue, dont le parfum dilatait le cœur! Des siècles s'écoulent. Un jour, fortune heureuse! l'œil d'un petit-fils ou d'un arrière-neveu, homme d'intelligence et d'étude, s'arrête, en fouillant les archives de la famille, sur ces parchemins qu'une tradition vague recommande à son attention. Il s'en saisit, les déchiffre avec amour, les transcrit. Sans doute, pieux descendant, éditeur consciencieux, il va publier les poésies de son aïeule; une gloire tardive, mais incontestable, couronnera la muse de l'intimité et de la patrie? Détrompez-vous. C'est ici que l'ironie de la destinée se fait sentir.

Le respect du passé dans ses manifestations intellectuelles, ce sentiment, que l'érudition moderne a remis en honneur, et grâce auquel les altérations, les travestissements, sont désormais impossibles, ou du moins très-difficiles, n'existe pas pour l'héritier, plus enthousiaste que réfléchi, plus ardent que studieux. Poëte lui-même, ou plutôt amant de la poésie, qui lui refuse obstinément ses faveurs, il ne voit dans les manuscrits de son aïeule qu'un prétexte à broderie, un thème à amplifier. Et là-dessus, le malheureux corrige, coupe, taille, dénature. Parfois il supprime, plus souvent, hélas! il ajoute. Ce n'est pas assez : il se pique d'imitation; il multiplie les

pastiches, il se complaît dans le faux naïf. C'est là ce qu'il appelle préparer la publication des poésies de son aïeule.

Les catastrophes s'ajoutent aux contre-temps. Une fin tragique attend le chevaleresque gentilhomme, que son dévouement à une cause défendue par ses pères a jeté entre les mains d'ennemis implacables. Les manuscrits originaux, confiés à des mains négligentes ou ignorantes, disparaissent pour ne plus jamais se retrouver. Les copies *arrangées* échappent par miracle, et ce sont elles seulement qui, après mille difficultés et vicissitudes, se présentent au public comme l'expression des pensées et des sentiments d'une femme du quinzième siècle.

Est-ce assez de mauvaise chance, assez de malheur? Ne trouvez-vous pas qu'il y a là quelque chose de plus navrant que dans un naufrage complet? Perdre son accent vrai, son individualité morale, se voir habiller selon les caprices de la mode, être plus qu'un fantôme et moins qu'une réalité, quoi de plus dur et de plus désolant? Eh bien, cela s'est rencontré ; l'hypothèse que je viens de faire n'est, à vrai dire, qu'un récit qui s'applique trop exactement au sort éprouvé par les poésies de Clotilde de Surville. Cette aimable physionomie littéraire a subi l'injure des retouches, plus mortelle encore que l'injure du temps. Mais ne peut-on pas pratiquer sur le recueil préparé par M. de Surville, publié par Vanderbourg, l'opération qui aide à retrouver dans les tableaux maladroitement restaurés, repeints avec une bonne foi qui n'est pas exempte de présomption, le dessin primitif, la couleur véritable, l'attitude, l'expression, la personne enfin? Ce travail délicat et scabreux a séduit un des professeurs de la Faculté de Grenoble, M. Antonin Macé. Appuyé sur des documents inédits dont la valeur ne saurait être contestée, rassemblant et groupant avec art des renseignements de toutes sortes, il a tenté l'entreprise, et l'a poussée assez loin. Aujourd'hui, quelques points qui naguère encore ne paraissaient pas en état de soutenir la discussion, semblent définitivement acquis. Le rôle de Vanderbourg dans la publication des poésies de Clotilde est déterminé d'une manière positive. Tout soupçon de paternité s'évanouit; on voit qu'il ne fut qu'un éditeur éclairé, consciencieux, dévoué, parfaitement honorable. N'eût-on obtenu que ce seul résultat, le travail de M. Macé ne saurait être dédaigné. Mais le savant professeur de Grenoble a fait plus et mieux : il a très-bien démontré que M. de Surville pouvait et même devait être l'arrangeur des poésies de Clotilde, mais qu'il était incapable d'en être l'inventeur. Cette preuve établie, il reste à se rendre compte de ce qu'il y a d'original dans le recueil publié en 1803, et à reconstituer les éléments épars ou dénaturés d'une personnalité poétique très-distinguée. Cette analyse vaut la

peine qu'on la suive de près ; cette enquête est tout à fait digne d'intéresser les esprits qui aiment l'étude, et pour lesquels les problèmes littéraires conservent encore de l'attrait.

I

Le 16 juillet 1803, Vanderbourg écrivit à la veuve du marquis de Surville :

« Je vous prierai de lire dans la *Bibliothèque française* l'annonce des poésies de Clotilde par M. de Ségur, ex-ambassadeur, conseiller d'État et membre de l'Institut. Cet article est écrit avec beaucoup d'esprit, et même avec trop d'esprit ; on y reconnaît le ton de la bonne compagnie, mais vous y verrez aussi qu'en faisant le plus grand éloge de notre recueil, M. de Ségur le regarde comme très-moderne, qu'il me fait l'honneur de me soupçonner d'y avoir part, et qu'en habillant à l'antique des vers du cardinal de Bernis, il cherche à montrer comment on a pu donner le même costume aux poésies de Clotilde. »

Les doutes, ou plutôt les soupçons, exprimés avec finesse par le spirituel écrivain qui devint plus tard l'éloquent historien de la campagne de Russie, furent partagés par le monde savant. Il s'établit même à ce sujet, entre les érudits et les lettrés, en dépit des allégations, des protestations de Vanderbourg, une sorte d'entente tacite. On tenait l'honnête traducteur d'Horace et de Lessing, l'estimable rédacteur des *Archives littéraires*, pour l'inventeur des poésies qu'il présentait comme simplement confiées à ses soins par la piété intelligente de la famille de Surville. On lui en faisait honneur dans la plupart des cercles littéraires, et ce n'est pas une des moindres singularités de cette histoire — où elles abondent — que cet accroissement de réputation dû à un recueil auquel, nous le savons aujourd'hui avec certitude, Vanderbourg n'avait participé en rien. Le succès des poésies de Clotilde contribua certainement à faire de l'éditeur zélé et désintéressé un membre de l'Institut. Ses collègues, tout en respectant le mystère que, selon eux, il affectait, avaient leur opinion faite, et ne s'en départaient plus. Il mourut en 1827, obstinément considéré comme un heureux émule des Macpherson, des Fabre d'Olivet, des Chatterton, et cette gloire indue le poursuivit par delà le tombeau. Douze ans après sa mort, Daunou, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, consacrant, suivant l'usage, à son confrère défunt une notice biographique, ne

perdit pas une si belle occasion d'appuyer avec complaisance sur cet ordre de louanges.

« Il est permis de conjecturer, disait-il dans cette espèce d'oraison funèbre, que Vanderbourg a eu la pricipale part au volume imprimé en 1803, qu'il est *le véritable auteur des meilleurs morceaux*, et que ce qu'ils ont acquis de renommée lui appartient. Il s'en faut pourtant que l'imitation du langage poétique du quinzième siècle, et même de l'orthographe de cet âge, y soit toujours très-fidèle ou très-heureuse. Quand on y regarde de près, la supposition se décèle bien souvent par des locutions, des constructions et des idées moins anciennes, et il devient à tous égards impossible de n'y pas reconnaître une fabrication moderne, comme a dit M. Villemain[1]. Mais enfin cette œuvre a fondé, ou du moins a grandi et répandu la réputation de Vanderbourg; elle a fait distinguer en lui un littérateur de premier ordre, qui savait joindre au culte des chefs-d'œuvre l'étude des informes essais du moyen âge. Personne ne lui a *reproché une fiction à laquelle on devait une lecture agréable et quelquefois profitable.* »

Telle était en 1839 la solution généralement admise. La sanction académique y mettait le dernier sceau; et cette sanction chez l'académicien qui s'en faisait l'interprète se trouvait étroitement d'accord avec la conviction intime, comme le prouvent ces quelques lignes extraites d'une lettre de Daunou : « Il me paraît impossible que les poésies de Clotilde soient du quinzième siècle, et j'ai peine à croire qu'Étienne de Surville *ait été capable* de les composer au dix-huitième. Vanderbourg doit y avoir eu la principale part en 1803. »

Ce fut Sainte-Beuve qui le premier, avec son flair habituel, sa pénétration aiguisée, vint en 1841, par un article inséré à la *Revue des Deux Mondes*, et reproduit depuis dans le *Tableau de la poésie française au seizième siècle*, dont il forme en quelque sorte l'épilogue, troubler cette unanimité, et remettre Vanderbourg à son véritable, à son simple rang d'éditeur. L'éminent critique ne produisait que des preuves littéraires et morales; mais ces preuves étaient si bien choisies, si concluantes, qu'elles étaient de nature à ébranler les convictions les plus fermes, les préventions les plus enracinées. Sainte-Beuve fondait son argumentation sur une appréciation raisonnée de l'œuvre poétique de Vanderbourg; car l'éditeur de Clotilde a fait pour son propre compte beaucoup de vers très-prosaïques et extrêmement faibles. Après avoir rappelé les pièces insérées dans les dix-sept volumes des *Archives littéraires* et la traduction en vers

[1] *Cours d'histoire de la littérature au moyen âge.*

des odes d'Horace, Sainte-Beuve terminait le chapitre consacré à cette discussion de détail en disant : « Jusqu'à nouvel ordre, et à moins que des vers originaux de Vanderbourg ne viennent démentir ceux de ses traductions, c'est bien lui qui, à titre de versificateur, me semble parfaitement *incapable* et innocent de Clotilde. »

Il ne faudrait pas croire cependant que cette tentative ait suffi pour modifier à fond et retourner l'opinion publique. L'impulsion était trop fortement donnée dans le sens contraire. Aujourd'hui encore, beaucoup de personnes en sont restées à cet égard au sentiment de Villemain et de Daunou. Pour elles, le nom de Vanderbourg est inséparable de celui de Clotilde, ou, à mieux dire, Clotilde n'est que le surnom poétique de Vanderbourg. D'ailleurs, jusqu'à la récente publication de M. Antonin Macé, les pièces probantes manquaient, et les esprits circonspects étaient autorisés dans une certaine mesure à se méfier des inductions, des conjectures négatives de la critique.

Maintenant le doute n'est plus permis; grâce à l'obligeance d'un descendant de madame de Surville, M. de Watré, qui a communiqué à M. Macé vingt et une lettres autographes de Vanderbourg, écrites de 1801 à 1805, et qui nous initient de la façon la plus complète, la plus satisfaisante, aux péripéties de l'édition, aux perplexités de l'éditeur. Ces lettres sont décisives en ce qui touche le rôle joué par Vanderbourg dans cette publication. Elles servent aussi à éclairer la question de l'authenticité des poésies, et nous aurons besoin d'y recourir. Mais auparavant il est indispensable que nous assistions aux premières démarches de Vanderbourg près de madame de Surville, à la découverte, à l'examen, au classement des fameux manuscrits. Il nous est impossible de ne pas faire connaissance avec les personnages qui, de près ou de loin, se trouvent mêlés à l'histoire d'une publication si étrangement contrariée, si souvent menacée d'ajournement, si contestée après son apparition. La chanoinesse de Solier, le marquis de Brazais, le frère et la veuve du marquis de Surville, enfin Vanderbourg lui-même, sont des figures intéressantes, les unes par leur singularité, leurs prétentions, les autres par leur élévation, leur beauté morale. Puisque l'oubli ne veut pas d'elles et qu'une lueur sort de leurs cendres, il ne convient pas que nous soyons plus sévères que le destin. Rendons à ce qui fut vivant sa légitime part d'existence.

Émigré comme le marquis de Surville, Vanderbourg s'était trouvé, en 1794, à Dusseldorf en même temps que le possesseur des manuscrits de Clotilde. Ayant eu communication, par une personne tierce, de quelques parties du manuscrit, il prit copie de trois pièces qui le frappèrent particulièrement : *la Romance de Rosalyre*,

l'Héroïde à Bérenger, *le Chant royal à Charles VIII*. Rentré en France quelques années après, il donna lecture de ces trois morceaux chez l'illustre érudit Sainte-Croix. Le succès dans ce salon, où se réunissait une société d'élite, fut très-vif. La fin tragique du marquis de Surville, toute récente encore (il avait été fusillé au Puy, en 1798[1]), ajoutait à l'intérêt des poésies une émotion poignante. Vanderbourg, encouragé par cet accueil enthousiaste, et grâce à un heureux hasard, informé de l'adresse de madame de Surville, qui vivait retirée en Languedoc, dans son château de Pradel, lui écrivit le 2 décembre 1801, pour lui demander de livrer à l'impression les manuscrits de M. de Surville, se proposant dès lors comme éditeur, et se faisant fort de trouver un libraire. Malheureusement madame de Surville ne possédait à ce moment aucun des manuscrits de son mari. Étaient-ils égarés, avaient-ils été volés, devait-on les considérer comme perdus? A toutes ces questions, pas de réponse possible. Tout ce qu'on savait c'est que, pendant son exil, M. de Surville avait publié un certain nombre de poésies de son aïeule dans le *Journal de Lausanne*, dirigé par madame la chanoinesse de Polier. Contrainte d'interrompre la publication de son journal, madame de Polier était venue se fixer à Paris, emportant avec elle une copie des manuscrits de M. de Surville et très-déterminée à en tirer profit.

On comprend que, dans ces circonstances, la visite de Vanderbourg venant, sinon réclamer les manuscrits au nom de la famille, du moins solliciter une communication qui allait équivaloir à une prise de possession, et se présentant comme chargé de l'édition future, dut être fort peu agréable à madame de Polier. Elle ne le fut pas davantage au marquis de Brazais, ancien compagnon de Surville dans l'émigration, qui avait eu entre les mains les poésies manuscrites, et même avait quelque peu collaboré à la révision, à la correction du texte. Resté lié avec la chanoinesse, qu'il avait connue à Lausanne, et n'ayant jamais complétement perdu de vue la copie qu'elle possédait des poésies de Clotilde, M. de Brazais se proposait évidemment d'en donner une édition conjointement avec madame de Polier. Vanderbourg apparaissait donc comme un fâcheux, un indiscret qu'il fallait avant tout évincer. Que venait-il faire là? Avait-il été à la peine pour être à la gloire? Avait-il été l'ami, le confident, le collaborateur de Surville? Avait-il mis à sa disposition des moyens de publicité? En aucune sorte. Que signifiait alors cette intrusion?

[1] Comme émigré rentré illégalement et non pas *comme voleur de diligences* ainsi que l'affirment Barbier, Brunet et Quérard qui le font périr en 1793. Nodier (autre inexactitude) prétend que Surville fut exécuté à La Flèche.

Il est nécessaire de bien se rendre compte des sentiments qui, en cette occurrence, devaient agiter madame de Polier et M. de Brazais, sentiments très-compréhensibles, respectables jusqu'à un certain point, et qui avaient leur part de légitimité, pour ne pas se montrer aussi sévère envers eux qu'ils se montrèrent défiants à l'égard de Vanderbourg. Il y eut là de petites intrigues, des tracasseries sur lesquelles nous ne nous arrêterons pas. Au fond, madame de Surville était et devait être fort embarrassée. Si la chanoinesse avait des airs de charlatanisme assez déplaisants, si elle ressemblait trop à ces écrivains besogneux qui tiennent boutique de littérature et font tout ce qui concerne leur état, on ne pouvait nier qu'elle avait été parfaitement accueillante et obligeante pour M. de Surville, que l'une des premières elle avait senti la valeur des poésies de Clotilde; enfin il était incontestable qu'au moment même où le marquis de Surville écrivait à sa femme pour lui recommander les productions de son aïeule, c'est-à-dire la veille de sa mort, il adressait également à madame de Polier un billet conçu dans les termes les plus affectueux : « Madame de Surville, écrivait-il, possédera bientôt les extraits de Clotilde; elle aura l'honneur de vous en faire part. » Si ce n'était pas une désignation positive, il faut avouer que cela y ressemblait fort. Quant au marquis de Brazais, outre les liens d'étroite amitié qui l'avaient uni au vaillant gentilhomme fusillé par le comité révolutionnaire du Puy, il avait, comme poëte et même comme critique littéraire, un réel mérite. Il avait fait partie avec de Pange, Lebrun et les frères Trudaine, du cercle intime d'André Chénier. La seconde épître du jeune grand poëte lui est dédiée, ainsi qu'à Lebrun, et il ne partage avec personne la dédicace de la cinquième. Imitateur d'Hésiode, le poëte d'Ascra, M. de Brazais avait composé un poëme intitulé *l'Année*, poëme resté inédit, mais dont M. Antonin Macé a pu donner, à la fin de son volume, plusieurs fragments dignes d'estime, grâce à la courtoisie d'un petit-fils de l'auteur, M. le vicomte de Roquefeuil. C'est à ce poëme que Chénier fait allusion dans sa seconde épître, quand il s'adresse à son ami en ces termes :

Et toi, dont le génie, amant de la retraite,
Et des leçons d'Ascra studieux interprète,
Accompagnant l'année en ses douze palais,
Étale sa richesse et ses vastes bienfaits,
Brazais, que de tes chants mon âme est pénétrée!

Ce passage, jusqu'à présent, était demeuré obscur, et je ne vois pas que M. Becq de Fouquières, dans son excellente édition des poésies d'André Chénier, ait indiqué de quoi il s'agissait. Très-probable-

ment il l'ignorait lui-même. C'est ainsi qu'en passant, le travail de M. Antonin Macé éclaircit ce petit point littéraire. Il rend un service plus important en faisant revivre sous nos yeux l'homme de talent, original, plein de feu et d'esprit que Chénier consultait avec déférence et que Surville aurait dû écouter lorsqu'il lui conseillait d'être plus sobre de retouches, de remaniements et d'embellissements. Madame de Surville ne se sentait pas le droit de traiter un tel homme à la légère, de plus un fait s'imposait contre lequel il n'y avait pas à lutter. Madame de Polier était en possession de la seule copie connue alors, et cette possession se trouvait confirmée, autorisée par le dernier billet de M. de Surville. Cela ne la constituait pas propriétaire du manuscrit, mais lui conférait quelques droits à donner son avis sur l'emploi qu'il convenait d'en faire. Toutes ces raisons se réunissant, la chanoinesse et M. de Brazais allaient peut-être devenir, malgré la sympathie de madame de Surville pour Vanderbourg, les éditeurs des poésies de Clotilde, lorsque le manuscrit original, celui que M. de Surville avait emporté avec lui dans sa périlleuse mission et qu'une amie dévouée, madame de Chabanolle, avait caché soigneusement, fut remis à la veuve qui s'empressa de le transmettre à l'érudit consciencieux dont les sollicitations désintéressées étaient venues la chercher dans sa solitude. Dès lors les intermédiaires perdent toute importance. M. de Brazais et madame de Polier disparaissent à peu près de la scène. Il ne reste plus que Vanderbourg aux prises avec une tâche singulièrement difficile, celle d'examiner des manuscrits inégalement authentiques, d'écarter ce qui est altéré, de chercher la veine primitive, en un mot de retrouver une Clotilde vraisemblable et naïve sous la Clotilde que M. de Surville s'était plu à pomponner et à farder. Sa très-intéressante correspondance, communiquée à M. Antonin Macé par M. de Watré, nous montre l'honnête et infatigable éditeur à l'œuvre. Elle est la meilleure des introductions à l'étude de la question d'authenticité.

II

Nous avons appliqué le mot manuscrit aux divers cahiers conservés au Puy et envoyés à Vanderbourg par madame de Surville. Ce mot en tant qu'il désigne les poésies de Clotilde, n'est pas exact, puisqu'il n'y a pas un seul feuillet qui soit écrit de la main de l'auteur présumé. Tout a été rédigé, transcrit, calligraphié par M. de Surville. De Clotilde elle-même, pas une trace, pas un vestige, pas un indice. Elle est matériellement absente de son œuvre. Il faut,

pour l'y découvrir, pour l'y reconnaître, je ne dirai pas les yeux de la foi, mais les lumières de la divination scientifique et poétique. En apprenant que les poésies étaient retrouvées, et avant d'en avoir reçu communication, Vanderbourg se hâtait d'écrire à madame de Surville :

« Vous remettra-t-on les originaux ou seulement des copies de la main de M. de Surville? Dans ce dernier cas, il faudra accumuler le plus de preuves morales que nous pourrons contre ceux qui argumentent de la beauté même de ces poésies, pour prouver qu'elles n'ont pas été écrites sous Charles VII et Charles VIII... Vous pouvez compter que j'y mettrai tout le zèle dont je suis capable, mais j'avoue que quelques manuscrits de la main même de Clotilde nous seraient d'un grand secours. »

Voici maintenant, dans toute sa fraîcheur, dans toute sa vivacité, son impression à la lecture du manuscrit. Elle est précieuse à constater, parce qu'au milieu d'une certaine confusion, d'un certain trouble, elle contient en germe la solution qui finira par s'imposer à l'esprit de l'éditeur, et qui, aujourd'hui encore, paraît la plus acceptable, la plus plausible. Je donne la plus grande partie de la lettre; elle est d'une importance capitale :

Paris, 22 juillet 1802.

« Je m'empresse de vous annoncer, madame, la réception du paquet que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Il n'est entre mes mains que depuis hier, mais il était arrivé à Paris la veille. J'y ai trouvé les trois volumes manuscrits dont vous me parlez et dont le plus complet m'était déjà connu. Je me suis déjà occupé à les parcourir ; et je vous avouerai franchement que ce que j'en ai vu n'a encore servi qu'à redoubler mes doutes. Il est bien singulier que le poëme le plus considérable de la collection soit les *trois* plaids d'or dans l'un des volumes, et soit devenu les *cinq* plaids d'or dans un autre plus récent. Comment M. de Surville n'a-t-il pas au moins conservé le manuscrit de Jeanne de Vallon[1], si les originaux de Clotilde même n'existaient plus? J'aurais mille autres questions à vous faire, auxquelles peut-être vous ne seriez pas plus en état de répondre que moi, et qui toutes révoquent en doute, d'une manière presque irré-

[1] Une parente qui au dix-septième siècle aurait déjà revu et remanié les manuscrits de Clotilde. Comme l'existence littéraire de cette Jeanne de Vallon ne nous est affirmée que par Surville et qu'on ne sait pas au juste quelles retouches elle a pu faire, je la laisse volontairement de côté. La question est déjà bien assez délicate sans la compliquer à plaisir.

futable, l'authenticité des manuscrits. D'un autre côté, on ne saurait comprendre comment, au bout de trois cents ans, un homme aurait pu si bien saisir et peindre les sentiments, les intérêts d'une femme, d'une mère, d'une Française du temps de Charles VII; comment il se serait amusé à faire des rondeaux contre Alain Chartier, et à imaginer tous les personnages dont parle Clotilde. Je m'y perds, en vérité, ce ne sera qu'après une lecture complète et réfléchie que je pourrai essayer de former un jugement, qui, peut-être encore, se terminera par le doute.

« Dans l'unique conférence que j'aie eue avec madame de Polier et M. de Brazais, je me rappelle que celui-ci ne craignit pas de dire que M. de Surville se permettait souvent des changements, additions et corrections aux œuvres de son aïeule. Peut-être alors une partie des œuvres manuscrites appartient seule à Clotilde, et ce ne sera pas une tâche aisée que de distinguer le vrai du faux. »

L'alternative est très-bien indiquée: le fond du problème, en ce qu'il a de contradictoire, est aperçu et caractérisé. Nous sommes, en effet, entre deux impossibilités: le ton des poésies de Clotilde est trop moderne pour qu'on puisse les attribuer, au moins sous cette forme, a une femme du xv[e] siècle. D'autre part, l'incapacité, disons tout, la nullité poétique de Surville nous interdit de voir, de soupçonner en lui l'auteur, l'inventeur des plus belles pièces de ce charmant recueil. Force est donc d'arriver à un compromis, à une sorte de transaction intérieure qui nous fait admettre une Clotilde primitive, déchiffrée d'abord, puis altérée par son descendant, lequel, lorsque la mort le frappa, était en train de se substituer entièrement à son aïeule. Ces trois phases sont à noter, si l'on tient à s'orienter dans ce difficile sujet. Vanderbourg n'a pas été sans les distinguer, et il les a signalées avec autant de mesure que de finesse.

« Ma courte conversation avec M. de Brazais, écrivait-il à M. de Surville jeune, m'a prouvé que M. de Surville avait fait aux manuscrits de votre aïeule encore plus d'altérations que je ne croyais. Des quatre *chants d'amour* il avait fait des hymnes aux saisons. Dans le dialogue *Qu'est-ce que l'amour* il avait changé les vers de dix syllabes en alexandrins. On y lisait celui-ci: *Et Salamandre pâme aux sources de tonnerre ;* je vous laisse à juger combien l'addition de ce mot *pâmer* était heureuse. »

Dans une lettre à madame de Surville, du 21 octobre 1805, je trouve le passage suivant plus décisif et plus explicite encore. Notez que cette lettre est la dernière que nous ayons de Vanderbourg à madame de Surville, probablement la dernière qu'il lui ait écrite. Nous avons là son opinion résumée, condensée, et s'il est permis

d'employer le mot définitif, c'est bien à ce propos. A tous ces titres je le répète, chaque parole de ce fragment de lettre mérite d'être pesée.

« Vous ai-je parlé, madame, d'un M. de Villeneuve (du Languedoc), mon ancien camarade de la marine et ami de feu M. de Surville? Il était à Paris, il y a dix-huit mois, et depuis son retour en province il m'a fait passer divers morceaux copiés de sa propre main ou de celle de M. de Surville et attribués à Clotilde; mais je vous avouerai que je les crois tous supposés. Tout me prouve qu'en cela M. de Surville ressemblait à beaucoup d'autres à qui l'appétit vient en mangeant, qu'il n'avait réellement emporté de France que très-peu de pièces originales de Clotilde, et qu'il a voulu y suppléer de son propre fonds. Il paraît que tel sera le dernier résultat des recherches faites en Écosse d'une manière officielle sur l'authenticité des poëmes d'Ossian. Ceux que Macpherson publia d'abord n'étaient, il est vrai, qu'une mosaïque, mais dont les pièces de rapport étaient du moins originales, au lieu que les derniers poëmes qu'il fit imprimer paraissent aujourd'hui lui appartenir uniquement. Je ne cesse pourtant pas de penser à Clotilde. J'achète tous les vieux poëtes que je rencontre, mais sans en trouver qu'on puisse lui comparer, soit pour les pensées, soit pour la correction de la versification et du style. Le sentiment seul soutient ma foi, mais en admettant que les œuvres de la muse de l'Ardèche ont été soigneusement retouchées. »

Peut-être ici Vanderbourg se montre-t-il trop enclin à rabattre de son premier enthousiasme? Peut-être s'abandonne-t-il à un découragement excessif? Il est vrai qu'avec les documents dont il disposait on ne pouvait guère aller plus loin que la conjecture. M. Antonin Macé a pu faire un pas en avant, et nous allons tout-à-l'heure en en apprécier l'importance. Mais le résultat final, fût-il des plus favorables à Clotilde, ne doit pas nous rendre ingrats à l'égard de Vanderbourg. Il a préparé, facilité les recherches ultérieures en déblayant et en limitant le terrain sur lequel elles auraient à s'exercer. Avec beaucoup de sagacité, de fermeté, de tact, il s'est attaché, dans les poésies, à ce qui formait pour ainsi dire le noyau, en négligeant les surcharges et les additions multipliées par M. de Surville au fur et à mesure qu'il s'éloignait de la source primitive. Comme critique et comme éditeur, Vanderbourg à serré la vérité d'aussi près qu'il lui était possible. A ce point de vue, toute sa lettre à madame de Surville du 21 août 1802, est à lire et à retenir. Mis en présnce d'un manuscrit de trois volumes, il commence par en rejeter deux sans hésiter et il expose à son honorable correspondante les excellentes raisons sur lesquelles se fonde son incrédulité absolue. Ces raisons se résu-

ment dans un mot spirituel et fin qui est à lui seul un lumineux commentaire. « La Clotilde de 1794, dit-il, n'est pas celle de 1796 : elle n'en est que l'embryon. » Assurément on ne saurait mieux caractériser le procédé successif et envahissant de M. de Surville. Pour celui-ci le point de départ, qui avait été d'abord un point d'appui, finissait par devenir un prétexte, un simple passe-port pour ses fantaisies et ses conceptions personnelles. Au fond, qu'on le sache bien, Vanderbourg n'y fut jamais pris. Dans la lettre que je viens de rappeler et après avoir fait à la critique sévère une très-large part, il ajoute.

« Il nous reste maintenant le dernier volume, ou plutôt le premier, car il est le plus ancien. Celui-ci donne à notre thèse une couleur différente. Si la beauté de la versification, l'exacte observation de nos règles les plus modernes, et certains mots nouvellement inventés font soupçonner à juste titre que les poésies de Clotilde ne sont pas du règne de Charles VIII, d'un autre côté, la vérité des sentiments, l'enthousiasme poétique pour des événements si éloignés de nous, quelques traits qui ne peuvent partir que du cœur d'une femme, les rondeaux contre un poëte, mort il y a trois cents ans, combattent puissamment pour l'authenticité des pièces renfermées dans ce volume. »

Et sa conclusion est celle-ci :

« Mon plan est donc de ne donner que les poésies de Clotilde contenues dans cet ancien volume qui fait à lui seul un recueil complet ; et ce fut sans doute aussi le premier dessein de M. de Surville. »

Voilà, exactement tracé, le cercle d'où il ne faudra plus sortir. On aurait pu le resserrer encore davantage si, à cette époque, on avait eu connaissance des poésies personnelles du marquis de Surville. Malheureusement, Vanderbourg ne put s'en procurer qu'un très-petit nombre. La famille qui paraît avoir donné communication de certaines pièces, eût-elle laissé démontrer à fond l'incapacité de Surville comme poëte, — démonstration indispenssble cependant à la gloire de la vraie Clotilde ? On est autorisé à penser que non, lorsqu'on voit quelles susceptibilités s'élevèrent chez M. de Surville jeune contre la préface judicieuse, modérée, affectueuse même où Vanderbourg relevait de la roideur et de l'emphase dans quelques fragments en prose du marquis de Surville. Ce fut toute une affaire et il fallut à une des éditions suivantes faire des changements et adoucissements; que serait-il advenu si la découverte des poésies de Surville avait fait subitement éclater la banalité de sa veine, l'indigence de son inspiration? L'embarras de la famille eût été grand, et jusqu'à un certain point il se conçoit. Aurait-on sacrifié la ré-

putation du descendant à la célébrité de l'aïeule? Je ne sais. L'épreuve dans tous les cas, ainsi que nous avons pu le constater, eût été profondément douloureuse [1].

Elle fut épargnée à la famille et l'on put croire qu'elle n'aurait jamais lieu. Les délicats et les curieux s'en lamentaient. Sainte-Beuve lui-même, l'incomparable fureteur, perdait l'espoir de rien trouver à ce sujet.

« J'avais songé d'abord, dit-il, à découvrir dans les recueils du dix-huitième siècle quelques vers signés de Surville, avant qu'il se fût vieilli ; à les mettre en parallèle, comme mérite de forme et comme manière, avec les vers que nous avons de Vanderbourg, et à instruire ainsi quant au fond le débat entre eux. Mais ma recherche a été vaine ; je n'ai pu rien trouver de M. de Surville, et il m'a fallu renoncer à ce petit parallèle qui m'avait souri. »

III

Aujourd'hui, le parallèle est devenu possible, mais ce n'est plus entre Vanderbourg, désormais hors de cause, et M. de Surville qu'il s'agit de l'instituer. Il s'établit tout naturellement entre Clotilde et son héritier. A force de recherches, M. Antonin Macé a réussi à se procurer les poésies imprimées d'Étienne de Surville, publiées en 1786, sous le titre d'*Œuvres lyriques d'un chevalier français*. Des pièces manuscrites, autographes lui ont été communiquées, soit par M. de Watré, l'un des derniers représentants de la famille, soit par un parent éloigné, M. de Bernardi, ancien député. On a donc en main tous les documents nécessaires à une comparaison. Cette comparaison, M. Antonin Macé s'est chargé de la poursuivre et de la mener à bien. Je n'ai pas à refaire ici ce qu'il a fait excellemment dans son livre, d'une manière, selon moi, absolument irréfutable. Je renvoie les curieux à l'ouvrage de M. Macé et je me contente d'enregistrer les résultats acquis. Eh bien, il n'y a pas moyen d'en douter. L'auteur des *Stances aux mânes du grand Rousseau*, des *Fastes de la*

[1] Tout dans cette affaire fut traité de part et d'autre avec une délicatesse extrême. Vanderbourg ne voulut recevoir aucune rétribution pour son travail. Il consentit seulement sur les instances pressantes et réitérées à toucher le produit d'une édition en petit format qui parut un peu plus tard. Nous n'avons malheureusement pas les lettres de madame de Surville, mais, d'après les réponses de Vanderbourg on peut la considérer comme une personne très-judicieuse et très-intelligente. M. de Surville jeune paraît avoir été très-dévoué à la mémoire de son frère. Il le fut jusqu'à trouver la préface de Vanderbourg trop peu indulgente. Ce léger nuage ne tarda pas d'ailleurs à se dissiper.

Maçonnerie, *de la Punition* des *Barbaresques*, de la bizarre composition intitulée *Polyode*, et ayant pour sujet les voyages et la mort de Cook, de l'*épode* qui a pour titre *l'Amérique delivrée* (1817) n'a pu écrire ni le *Chant royal à Charles* VIII, ni l'*Héroïde à Bérenger*, ni les *Verselets à mon premier-né*. Il a pu en gâter quelques parties, mais, comme exécution et conception, tout ce qui dans ces pièces et dans plusieurs autres que nous pourrions citer, est remarquable et de première valeur, n'est évidemment pas de lui. Je sais bien que Sainte-Beuve a dit finement « qu'on ne cherche pas l'abeille hors de sa ruche, elle n'en sort plus. » Mais voilà justement où gît la difficulté, c'est que l'abeille, pour accepter jusqu'au bout la comparaison de Sainte-Beuve, aurait dû être déjà en train de composer son miel à l'époque où s'ébauchaient et commençaient à prendre forme les détestables pièces dont M. Macé a donné des citations significatives et que nous avons sommairement indiquées plus haut. Il faudrait, pour expliquer cette inégalité prodigieuse, attribuer à M. de Surville une singulière faculté de dédoublement. Dès qu'il touche à Clotilde, il a du talent ; dès qu'il s'en éloigne, il n'en a plus. Au point de vue psychologique, ce serait bizarre et très-contestable. Une pièce citée par M. Macé porte du reste un terrible coup à cette interprétation.

Parmi les poésies inédites de M. de Surville communiquées à M. Antonin Macé par M. de Bernardi, se trouve un autographe de vingt-quatre pages in-quarto, d'une très-belle et très-nette écriture, avec notes et renvois, intitulée : *Marguerite-Clotilde-Éléonore de Vallon et Chalys, poëte français du quinzième siècle, à S. M. Catherine II, impératrice de toutes les Russies*. Dans cette épître, composée par le marquis de Surville pendant l'émigration, l'ombre de Clotilde chante et célèbre la gloire de la czarine. « Évidemment, fait observer M. Antonin Macé, c'était ici le cas, ou jamais, de faire un pastiche et de prêter à Clotilde, que l'on fait parler, le langage du quinzième siècle que le marquis de Surville ne l'essaye même pas, parce qu'il a sans doute la conscience d'en être incapable, et c'est dans la langue du dix-huitième siècle que Clotilde célèbre la gloire de l'impératrice, défend l'authenticité de ses poésies et raconte... l'histoire de la poésie française pendant le moyen âge. » Voici le début de cette pièce :

C'est d'un séjour de paix, auguste souveraine,
Où de Bassilowitz muse contemporaine,
Je vois de ses enfants les mânes tressaillir
Au jour que votre nom sur eux fait rejaillir,
Qu'après trois cents hivers d'un funèbre silence,
Jusqu'au trône des czars ma fière voix s'élance !
Ne la dédaignez point ; les marbres de Paros,
Moins que nos chants sacrés font vivre les héros !

Après de tels vers à la fois pompeux et plats, l'épreuve peut être considérée comme accomplie, que le même homme qui faisait tenir à l'ombre de Clotilde des discours si insipides et si prosaïques pût le même jour, et en quelque sorte à la même heure, lui faire tenir en un langage qu'il connaissait mal, et dont il ne possédait pas le génie, des discours d'une grâce touchante, d'une fierté naïve, pleins de naturel et d'art, cela n'est pas admissible. Le talent n'est pas un vêtement que l'on puisse prendre et quitter au gré de la tâche qu'on entreprend ou du but qu'on se propose. Quand on est réellement doué, l'étincelle se fait sentir un peu partout; elle ne se fixe pas si étroitement, si avarement sur un point spécial.

M. de Surville, en effet, — et c'est là encore une particularité à sa charge — ne s'orientait que très-difficilement, très-laborieusement dans cette langue du quinzième siècle qu'il prétendait rajeunir et qu'il estropiait à chaque instant. Nous avons à ce sujet un témoignage qui n'est pas suspect. C'est celui du marquis de Brazais, l'un de ses confidents et son quasi-collaborateur de Lausanne. Le 3 mars 1802, il écrivait à madame de Surville :

« J'étais extrêmement lié, madame, avec votre malheureux époux et même avec votre frère. En me communiquant tous les ouvrages de Clotilde de Vallon, il m'avait fait part de son plan pour l'édition, il m'avait engagé à l'aider et à corriger certains morceaux ; sans son inflexible amour pour les mots les plus vieux et les plus inintelligibles, je m'en serais fait un plaisir; car le génie sensible, délicat et sublime de Clotilde perd autant par la barbarie des vieux mots insignifiants que Surville lui a prêtés, dans son enthousiasme pour la langue romane, que par une élégance trop moderne qu'il lui a quelquefois donnée. »

Nous ne saurions rien dire de plus net. C'est là une déclaration sans réplique.

Suivons maintenant M. Antonin Macé dans son ingénieux essai pour reconstituer la personnalité poétique de Clotilde. Car enfin, puisque Vanderbourg et Surville s'évanouissent devant l'analyse, il faut bien que nous trouvions, comme on dit, quelqu'un à qui parler. Impatientés de tant de mécomptes, de déguisements et de détours, nous demandons qu'on nous montre l'auteur et nous voulons lui décerner la gloire qu'il mérite. Le souhait est plus facile à exprimer qu'à satisfaire. Ici encore, les nuages sont épais, les obstacles accumulés, les difficultés considérables.

Tout d'abord, le château, les papiers, les manuscrits, la généalogie de Clotilde n'existent plus. La vieille mère du marquis de Surville, arrêtée par les ordres du comité révolutionnaire de Viviers, en 1793,

racheta sa vie et celles de ses filles restée avec elle en livrant tous ses papiers de famille, même les plus étrangers à la féodalité, même ceux qui concernaient exclusivement l'état civil de ses enfants, et le tout fut solennellement brûlé.

Une question se pose, qui ne me paraît pas suffisamment éclaircie ou du moins approfondie par M. Macé. Les manuscrits de Clotilde étaient-ils au château, ou M. de Surville les avait-il emportés dans l'émigration? Avait-il pris le tout ou fait simplement un choix? C'est ce qui reste très-confus et très-obcur. Dans l'une et l'autre hypothèse d'ailleurs les manuscrits de Clotilde n'auraient pas eu un meilleur sort. Une malle confiée au maître de poste de Donzère, près de Montélimart et qui, d'après des témoins dignes de foi, contenait des manuscrits précieux et un très-beau portrait de Clotilde ne s'est jamais retrouvée. Ainsi les originaux ont péri, non toutefois sans avoir été vus par d'autres personnes que M. de Surville, et par conséquent, c'est assez pour que leur existence ne puisse être révoquée en doute.

Le premier de ces témoins par ordre de date, et l'un des plus considérables, puisqu'il assista, sans malheureusement en soupçonner l'importance, à la découverte des manuscrits de Clotilde, est M. de Surville jeune. A peine rentré de l'émigration, il écrivit à Vanderbourg pour l'informer qu'il se rappelait parfaitement avoir vu son frère découvrir de vieux papiers de famille, dont, avec l'insouciance de son âge, il n'avait compris ni la nature ni la valeur, mais que le marquis transcrivait avec l'aide d'un feudiste dont il avait oublié le nom. A la même époque, 1802, un ancien officier du régiment dans lequel servait M. de Surville, M. de Fournas affirmait à Vanderbourg avoir vu entre les mains de son ancien compagnon d'armes un manuscrit dont le caractère était à peine lisible, contenant des poésies que celui-ci transcrivait ou traduisait. Selon M. de Fournas, ces poésies auraient été écrites en languedocien. Mais l'honorable officier, probablement très-peu versé en philologie, comme la plupart de ses contemporains, aura confondu avec un patois méridional, la langue encore indécise du quinzième siècle à laquelle d'ailleurs Clotilde de Vallon pouvait bien avoir mêlé çà et là quelques mots de terroir. En 1790, ce manuscrit fut vu entre les mains de Surville par Dupetit-Thouars, qui devait plus tard écrire une notice sur lui dans la *Biographie universelle*. Nous arrivons ainsi aux assertions positives et enthousiastes du marquis de Brazais dans son discours (inédit) sur la langue et la poésie française. Le passage consacré à Clotilde de Vallon est trop curieux pour n'être pas cité.

« Marguerite-Éléonore-Clotilde de Vallon, fille de Ferdinand comte

de Vallon et de la belle Pulchérie de Fay-Collan, née dans le quinzième siècle, l'an 1406, mariée à Bérenger de Surville qu'elle adorait, et qui, à vingt-sept ans, fut armé chevalier par Charles VII lui-même, mourut près de Vesseau, dans la solitude de Chalys, en 1496, à presque quatre-vingt-dix ans. Son fils, Jean de Surville, épousa Héloyse de Vergy. Une parente, mademoiselle Jeanne de Vallon, mariée à Jacques de Surville, s'occupa dans le dix-septième siècle, à l'aide de son beau-père plein d'esprit et de goût, d'une édition complète des œuvres de Clotilde. *Elle se permit même des corrections et des épurements de mots dans quelques vers.* — Surville, héritier et propriétaire des manuscrits de son aïeule, *c'est-à-dire de ceux de Jeanne de Vallon*, sa grande tante, méditait, en conservant toutes les grâces du style antique, d'*achever l'épurement des mots inintelligibles ou trop barbares*, et de mettre au jour les ouvrages de Clotilde avec l'ordre et le choix dont il était capable. *Il me les communiqua, et j'ai été témoin et complice, un moment, de ce travail qu'un goût exquis eût dû guider.* Eh! qu'importe que Jeanne de Vallon et Surville aient osé toucher à quelques phrases, si le public, leur rendant grâce, eût gagné en plaisirs. »

Nous n'examinerons pas si sur ce dernier point M. de Brazais n'a pas la manche un peu trop large. Il parle en homme du dix-huitième siècle, et nous aurions tort de le juger avec nos habitudes d'investigation scrupuleuse, avec nos goûts de réalité historique. Ce qui est à noter dans la page qui précède, c'est le ton de bonne foi, de conviction absolue. On se sent en face d'un homme qui ne cherche nullement à en imposer et qui se borne à évoquer des souvenirs de jeunesse, des impressions personnelles. Aussi, comprend-on le mouvement d'enthousiasme qui le porte à s'écrier vers la fin du même morceau :

« Et moi, je le répète, je les ai vus, ces chefs-d'œuvre de génie et de flamme! J'ai vu même le portrait de l'immortelle Clotilde, et, surpris d'un frémissement involontaire, j'eusse défié les jeunes gens de ne pas s'éprendre d'amour au seul aspect des traits enchanteurs et délicats de cette femme sensible et voluptueuse. Génie aussi gracieux que sublime, poëte en tous les genres, éloquent historien, romancier attachant, il ne lui a manqué qu'un autre âge et la langue de Racine! »

Faisons tant qu'on voudra la part de la phraséologie du temps. Admettons que M. de Brazais fût une nature un peu exaltée, et que ses connaissances en fait d'archéologie littéraire fussent assez restreintes. Nous devons le tenir pour homme d'honneur et, jusqu'à un certain point, pour homme de goût, puisqu'il a été l'ami et le

conseiller d'André Chénier. Or voilà un homme de goût et d'honneur qui déclare avoir vu de ses yeux les manuscrits originaux de Clotilde, qui s'accuse même d'avoir eu la pensée d'aider à les retoucher; c'est là un témoignage du plus grand poids, et ce serait pousser trop loin la méfiance, que de le traiter légèrement, surtout lorsqu'il n'est que la confirmation et le couronnement de témoignages antérieurs déjà très-précieux. Après les affirmations concordantes de MM. de Surville jeune, Dupetit-Thouars, de Fournas, de Brazais, il faudrait obéir à un parti pris d'incrédulité, pour révoquer en doute l'existence d'un manuscrit primitif. M. Antonin Macé, qui a groupé avec beaucoup d'art, de soin et de clarté les diverses preuves que l'on possède jusqu'à présent de l'existence littéraire de Clotilde, fournit, dans l'appendice de son intéressant volume, quelques indications qui, de la poésie même de Clotilde et de la durée de sa poésie, permettraient de conclure à la réalité de son existence historique. S'il était possible d'avancer quelque peu dans cette direction sans s'abandonner à ces séductions décevantes de l'imagination qui, en pareille matière, sont trop ordinaires et très-concevables, on remonterait peut-être bien près de la source poétique. Sans plus de préambule, voici le fait.

« Dans deux lettres adressées à M. de Watré, M. Eugène Villard, qui habite Vallon depuis plusieurs années[1], affirme qu'un des plus honorables habitants de Vallon, M. Peschaire-Florian, décédé en 1863, à plus de quatre-vingts ans, lui disait avoir, dans sa jeunesse, entendu une de ses vieilles tantes lui chanter des rondeaux et des ballades attribuées par elle à une dame de Vallon, du nom de Clotilde de Surville, et M. Ollier de Marichard confirme cette tradition. Or ceci remonte, on le voit, aux dernières années du dix-huitième siècle, et ces faits se passaient avant qu'il fût question de la publication de Vanderbourg, et même peut-être avant que rien eût transpiré des découvertes et des remaniements du marquis de Surville. Ce serait donc, même en l'absence de témoignages positifs, un excès de scepticisme que de nier l'existence de Clotilde. »

Je m'aperçois que nous oublions un témoin — Étienne de Surville lui-même. Mais, dira-t-on, après tout ce qui précède, après tout ce que nous savons de son procédé, de son affectation de mystère, est-il bien utile de l'interroger? Ne pouvons-nous pas presque à coup sûr prévoir sa réponse? Pas tant que vous croyez. Sans doute, lorsque le marquis de Surville découvrit les poésies de son aïeule, son premier

[1] M. Villard a publié sur Clotilde de Vallon un roman historique, cité honorablement par M. Macé. Je regrette de n'avoir pu m'en procurer un exemplaire.

mouvement — autant que dans cet ordre de choses on peut raisonner par probabilité — fut de les publier dans leur teneur originale, en se réservant d'éclaircir et de réparer le texte aux endroits qui lui sembleraient trop inintelligibles ou trop surannés. Cette disposition, ainsi que nous avons pu nous en rendre compte, ne persista point. Le commentaire dévora peu à peu le texte; puis l'imitation vint, le pastiche tournant insensiblement à la substitution complète. L'aïeule continuait à figurer dans les communications officieuses et les prospectus; c'était d'elle qu'on se réclamait, c'était à elle qu'on rapportait tout; mais au fond elle était reléguée au second plan et ne jouait plus que le rôle d'un accessoire qui ne va pas tarder à devenir inutile, sinon même embarrassant. Il paraît en effet que, vers la fin, le secret de Surville lui pesait. Dans un rapport que le ministre de l'intérieur se faisait adresser avant la publication des poésies, il est dit formellement que M. de Surville a parlé à plusieurs personnes des poésies de Clotilde comme d'un ouvrage que lui-même avait fait. *Ces aveux s'accordent mal avec ce qu'il vous écrivit en mourant*, ne put s'empêcher de remarquer Vanderbourg, faisant part de ce bruit à madame de Surville. Qu'aurait-il pensé, s'il avait lu la lettre suivante, écrite à Sainte-Beuve par M. Lavialle de Marmorel, président au tribunal civil de Brives et ancien député de la Corrèze?

« Monsieur, en parcourant la *Revue des Deux Mondes*,... je lis avec plaisir un article de vous sur les poésies de Clotilde de Surville. Vous avez rencontré parfaitement juste, lorsque vous avez attribué ces poésies au marquis de Surville. Ce fait est pour moi de la plus grande certitude, car il m'a été certifié par mon père qui, ayant été le compagnon d'infortune du malheureux Surville et son ami intime, avait fini par lui arracher l'aveu qu'il était réellement l'auteur des prétendues œuvres de son aïeule... Vous pouvez compter entièrement sur la certitude de mes renseignements, et j'ai pensé qu'il vous serait agréable de les recueillir. »

Il est difficile d'accorder cette révélation, si nettement accentuée, avec les quelques lignes écrites par le marquis de Surville, la veille de sa mort, à sa femme, citées par Vanderbourg dans sa préface, et que tout le monde connaît:

« Je ne peux te dire maintenant où j'ai laissé quelques manuscrits (de ma propre main) relatifs aux œuvres immortelles de Clotilde, que je voulais donner au public; ils te seront remis quelque jour par des mains amies à qui je les ai spécialement recommandés. Je

te prie d'en communiquer quelque chose à des gens de lettres capables de les apprécier, et d'en faire d'après cela l'usage que te dictera ta sagesse. Fais en sorte au moins que ces fruits de mes recherches ne soient pas totalement perdus pour la postérité, surtout pour l'honneur de ma famille, dont mon frère reste l'unique et dernier soutien. »

Oui, cela est difficile à concilier, mais ce n'est pas impossible. Les sentiments de M. de Surville à l'égard des poésies de son aïeule devaient être fort complexes. Il se disait, dans la bonne foi de son amour-propre, que ces poésies avaient, en somme, reçu de lui leur éclat, leur agrément, une vie nouvelle, ou, à mieux dire, la vie; car, sous leur forme primitive, qui donc les eût goûtées, sinon quelques érudits? En ce sens, il considérait Clotilde, ou du moins sa mémoire, comme obligée — je force à dessein les termes — comme obligée et redevable envers lui. Sa part de collaboration dans l'œuvre lui semblait tellement forte, l'élément primitif lui paraissait si réduit et si insignifiant, qu'il ne voyait ni ingratitude ni présomption à s'attribuer, dans les épanchements de l'intimité, l'honneur du recueil. Son intention était de garder le masque devant le public — une fraude pieuse s'offrant à son imagination comme le meilleur moyen de succès. — Ce succès une fois obtenu, M. de Surville aurait-il eu la force de garder son secret? Si nous en jugeons par les indiscrétions qui déjà s'étaient fait jour, malgré la réserve que commandait son rôle, le doute ne nous est pas défendu. Cette tête *sulfureuse*, selon l'épithète baroque, mais juste, du marquis de Brazais, était prompte à la confidence, à l'expansion. M. de Surville ressemble à Horace, l'aimable étourdi de *l'École des Femmes*, et l'on est tenté de dire de lui, comme Arnolphe de l'amant d'Agnès :

> Voilà de nos Français l'ordinaire défaut.
> . . . .
> . . . .
> Il se pendrait plutôt que de ne causer pas.

Tout porte donc à croire que M. de Surville n'aurait pas eu l'entêtement héroïque d'un Macpherson, d'un Chatterton, et se serait laissé faire une douce violence. Mais j'ai trop bonne opinion de lui, de sa loyauté, de sa droiture de cœur, pour ne pas penser que, tôt ou tard, il aurait donné des éclaircissements sur l'origine des documents qu'il possédait, et qui constituaient, même à ses yeux, la source de son inspiration tardivement heureuse. Enfin, n'oublions

pas que, depuis quatre-vingts ans, les idées sur les devoirs d'un éditeur consciencieux se sont beaucoup modifiées, et que ce qui nous offense presque comme une faute grave, ce qui nous frappe à la fois comme un manque de lumières et de respect, n'eût paru aux contemporains de M. de Surville qu'une supercherie innocente. Il a péché, je le reconnais; mais personne autour de lui, soit au point de vue moral, soit au point de vue littéraire, n'était en mesure de l'avertir ou de le redresser.

IV

Les *Poésies inédites de Clotilde de Surville*, publiées en 1826, par Charles Nodier et de Roujoux, furent accueillies avec autant d'indifférence que le volume de Vanderbourg avait rencontré de faveur. Peut-être dira-t-on que le courant avait changé, que les préoccupations étaient ailleurs, que les goûts étaient autres? Ce serait une explication bien insuffisante, et en grande partie inexacte. Sans parler de sa valeur intrinsèque, de la poésie qui éclatait et débordait dans plusieurs pièces, la *Clotilde* de Vanderbourg contenait deux éléments qui exercèrent une action inégale, mais incontestable, sur la haute société contemporaine du Consulat. L'un de ces éléments était le royalisme ardent et franchement patriotique manifesté par Clotilde, et qui trouve son expression la plus élevée dans le *Chant royal à Charles VIII* vainqueur à Fornovo. On appréciera par quelques vers empruntés aux dernières strophes l'énergie et la sincérité du sentiment :

Aux armes, paladins! Votre sang ne bouillonne!
Des Romains desgradez l'aigle tempestueulx,
Le Griffon, la Licorne aux palaiz somptueulx,
L'Ours blanc et de Saint-Marc la superbe Lyonne,
Soustiennent de Milan le Dragon tortueulx!
L'Éridan, de vos bras, attend sa délivrance,
Hastez-vous! Disputez ces passages estroits!
Ne vous auroit le ciel confié sa vengeance,
Si de vos devanciers portant vaine semblance,
Vous ne sçaviez jouster qu'en spacieulx tournoys...
Aux mains! N'oyez quel son rendent échos de France :
« Rien n'est tel qu'un héroz sous la pourpre des roys. »

De semblables stances, et surtout un pareil refrain; car ce vers magnifique : *Rien n'est tel qu'un héroz sous la pourpre des roys*, re-

vient au bout de chaque strophe, et donne à la pièce sa signification, son accent — de semblables stances, disons-nous, devaient, au lendemain de 93, dans les salons qui commençaient à se rouvrir, trouver le chemin de bien des cœurs, et répondre à plus d'une secrète pensée. On en peut dire autant de l'*Héroïde à Bérenger*. Les vers suivants portaient coup, et faisaient jaillir de toutes parts une approbation passionnée :

Bellone, au front d'airain, ravage nos provinces;
France est en proye aux dents des léoparts.
Banny par ses subjects, le plus novlé des princes
Erre, et proscript en ses propres remparts,
De chastels en chastels et de villes en villes,
Contrainct de fuyr lieux où devait régner,
Pendant qu'hommes félons, clercs et tourbes serviles
L'ozent, ô crime ! en jugement assigner !...
Non, non, ne peult durer tant coupable vertige;
O peuple Franc, reviendraz à ton roy !
Et, pour te rendre à luy, quand faudroit ung prodige,
L'attends du ciel en ce commun desroy.
De tant de maulx, amy, ce penser me console;
Onc n'a pareils vengié divin secours !
Comme desgatz de flotz, de volcans et d'Éole,
Plus sont affreux, plus croy que seront courts [1].

La rencontre pouvait certes passer pour heureuse. Elle était fortuite, même dans l'hypothèse où Surville, devenu grand poëte tout à coup, aurait écrit cette pièce. M. Antonin Macé en fournit une démonstration qui ne laisse rien à désirer, et, avant lui, Sainte-Beuve avait émis la même opinion. Quoi qu'il en soit, il y avait là une cause de succès qui agit très-puissamment.

L'autre élément — l'archaïsme des tournures, des expressions — chatouillait la curiosité, aiguillonnait l'attention par son étrangeté même. Pour beaucoup cependant, c'était un obstacle plutôt qu'un attrait. On connaissait alors si peu et si mal tout ce qui touche au moyen âge, que les mots inusités paraissaient indéchiffrables, et que l'on voyait partout des énigmes, des obscurités. En 1826, au contraire, on était en plein romantisme. Le moyen âge régnait presque

[1] L'allusion involontaire ou préméditée parut si évidente que Didot, chez lequel s'imprimait l'ouvrage, refusa de continuer sans y être autorisé par le ministre de l'intérieur Chaptal. Celui-ci à son tour en référa au Premier consul. Il fallut s'adresser à madame Bonaparte qui se montra très-bienveillante et obtint le consentement demandé. On lui offrit plus tard pour prix de sa bonne grâce un magnifique exemplaire des *Poésies*. C'était bien le moins, mais qui se serait attendu à voir Clotilde devenir un instant criminelle d'État?

sans conteste. De ce côté donc, la faveur du public semblait assurée aux nouveaux éditeurs de Clotilde. D'autre part, le feu des passions était assez allumé, l'exaltation des sentiments encore assez grande, pour que le *loyalisme* de Clotilde, comme disent nos voisins les Anglais, continuât à lui être compté comme un mérite et à lui servir de recommandation. Il n'y avait, par conséquent, aucune cause extérieure d'insuccès. Le livre échoua pourtant, et, ce qui est singulièrement regrettable, il entraîna dans sa chute et ternit en quelque sorte de son discrédit la publication de Vanderbourg. C'est en effet à dater de 1826, que la prévention contre l'authenticité, et en même temps contre la valeur des poésies de Clotilde, prend de la consistance et tend à devenir dominante.

On a cru pendant un certain temps que le volume des poésies inédites était de Charles Nodier et de Roujoux, et qu'ils avaient essayé, sans y réussir, de pasticher les premières poésies. Mais il est démontré aujourd'hui que le volume de 1826 est tout entier — vers et prose — de la composition d'Étienne de Surville. Les éditeurs ont eu entre les mains la collection du *Journal de Lausanne*, remplie des élucubrations de Surville, et les cahiers que possédait madame de Polier. C'est là ce qu'ils ont offert au public, et ce dont, avec infiniment de tact et de raison, celui-ci n'a pas voulu. Quel charme aurait pu le retenir, puisque l'âme et le génie de Clotilde, qui seuls faisaient vivre le premier recueil et en atténuaient les défauts, étaient absents de cette maladroite rhapsodie.

Un double enseignement se dégage de cet insuccès. Le public a prononcé l'arrêt que l'érudition est en train de confirmer. Dans le volume édité par Nodier il a deviné Surville, et l'a condamné; dans l'œuvre éditée par Vanderbourg il avait reconnu Clotilde, malgré les déguisements dont on l'avait affublée, et il l'avait saluée avec enthousiasme. Si plus tard, le temps et l'indifférence aidant, quelque confusion s'est établie, la netteté et la justesse des impressions primitives n'en subsistent pas moins. C'est même à cette distinction instinctivement tracée qu'il faudra revenir, si l'on veut rendre à Clotilde le rang qu'elle doit occuper, et sa place dans notre tradition littéraire. Malgré ce qu'une telle méthode présente d'arbitraire et de périlleux, on sera contraint, en cette matière délicate, de se guider par l'analogie, le tact, l'intention, et, tranchons le mot, le sentiment.

A coup sûr, la prudence, une extrême circonspection, est de rigueur en pareil cas. Quand on n'a pour garant de son affirmation que l'accent irrésistible de la voix intérieure, on doit mettre à former et à exprimer son opinion la plus grande réserve. Et pourtant,

l'expérience est là pour le prouver, c'est à croire trop peu, à se prononcer trop timidement, que l'on s'expose ; on court le danger d'être négatif par scrupule, incrédule à l'excès. Les exemples considérables, illustres même, ne me manqueraient pas. J'en veux prendre un tout près de nous. Lorsque les *Mémoires du cardinal de Retz* parurent en 1717, personne n'en soupçonnait l'existence. L'impression, faite sur des copies incomplètes, était fautive. On ignorait où se trouvait le manuscrit. Beaucoup de gens, ordinairement des mieux informés, étaient persuadés que ce manuscrit n'avait jamais existé. Bref, l'authenticité des *Mémoires* fut violemment révoquée en doute. Un homme d'esprit et de science, qui a laissé d'agréables poésies, Sénecé, établit *par raison démonstrative* qu'un pareil ouvrage ne pouvait être du cardinal de Retz. Non-seulement il fit valoir les incompatibilités morales qui excluaient de sa part l'idée d'une semblable narration ; mais, l'histoire à la main, il prouva qu'une grande partie de ces prétendus *Mémoires* étaient, sur bien des points, une reproduction servile du *Journal du Parlement;* qu'ils étaient remplis d'erreurs grossières sur les personnes et sur les dates, qu'un homme comme le cardinal de Retz, activement mêlé à la vie de son temps, ne pouvait avoir commises. Les adversaires de Sénecé n'avaient pas la partie belle ; ils étaient réduits à plaider le sentiment. Ils alléguaient la parenté des *Mémoires* avec le tour d'esprit, l'humeur, le génie du cardinal ; mais enfin ce n'étaient là que des preuves morales, et la vraisemblance historique était du côté des incrédules. La découverte du manuscrit a démontré que ceux-ci avaient tort, quoique leurs raisonnements fussent très-bons et, dans une certaine mesure, très-solides. Ainsi, le consciencieux annotateur de la plus récente édition des *Mémoires du cardinal de Retz*[1], le regrettable Alphonse Feillet, constate, après Sénecé, que le cardinal a très-souvent copié le *Journal du Parlement*, qu'il a commis des erreurs matérielles incroyables ; qu'enfin, sur plusieurs circonstances, il a menti sciemment, de la façon la plus hardie et la moins justifiable. Tout cela est incontestable, accepté, reconnu, et cependant les *Mémoires de Retz* n'en sont pas moins parfaitement authentiques.

Cet exemple se peut appliquer aux poésies de Clotilde. Il y a des retouches, des transpositions et des lacunes, cela est de la dernière évidence ; mais il y a aussi un fond vrai, qui se révèle en dépit de tout, persiste et s'impose. Peut-être approchera-t-on encore davantage de la vérité. L'histoire nobiliaire du Languedoc, interrogée avec une nouvelle ardeur, fournira peut-être des renseignements inatten-

[1] Collection des *Grands classiques français*, chez Hachette.

dus sur les familles de Vallon et de Surville. Peut-être aussi la philologie contemporaine, en étudiant et approfondissant le texte, parviendra-t-elle à enlever les touches parasites ajoutées par Surville, et à faire reparaître dans leur naïve beauté les formes de l'antique langage? Il y a de quoi tenter la jeune science d'un Pâris ou d'un Brachet. Ce ne sont là, je le sais, que des *desiderata*, mais qui n'ont rien d'invraisemblable ni d'excessif. Ce qu'il y a de certain, c'est— comme le faisait observer dernièrement un érudit justement estimé, M. Frédéric Lock — qu'une édition de Clotilde est aujourd'hui possible, et qu'elle est presque devenue nécessaire. L'excellente étude de M. Antonin Macé a dégagé et aplani le terrain. Désormais Vanderbourg (autrement que comme éditeur) est complétement mis à l'écart; le rôle d'Étienne de Surville est précisé et limité. Clotilde reste seule, attendant justice, et déjà sûre de l'obtenir. Quelles que soient les mains pieuses qui relèveront sa statue, l'histoire littéraire doit constater d'une manière positive que les recherches et les travaux de M. Antonin Macé auront efficacement contribué à préparer le piédestal.

Jules Levallois.

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE A MES PETITS-ENFANTS

PAR M. GUIZOT [1]

L'homme d'esprit qui fait dans *le Correspondant*, avec autant de talent que de goût, le compte rendu des publications nouvelles, et met les lecteurs de notre revue si bien au courant de tout ce qui mérite d'exciter leur intérêt ou leur curiosité, a déjà payé son tribut d'éloges au beau livre sur lequel nous demandons à appeler de nouveau l'attention.

Et d'abord, n'est-il pas vraiment étrange qu'un pays riche comme le nôtre en chroniques, en Mémoires, en documents historiques de toutes sortes et de toutes les époques, n'ait pas eu jusqu'ici un historien qui, résumant ces nombreux témoignages et s'inspirant du seul amour de son pays, nous ait dotés d'une histoire générale et nous ait tracé le tableau sage et véridique des intérêts, des besoins, des malheurs, des fautes et des gloires de la France?

L'impartialité et l'équité sont-elles donc des qualités si rares chez nous, qu'on ne puisse y juger les événements et les hommes sans parti pris, sans injustice et sans passion? D'où vient, en effet, que parmi les écrivains qui se sont occupés à coordonner et à rédiger nos annales nationales, les uns aient appliqué à ce travail des systèmes préconçus dans lesquels, de gré ou de force, les événements devaient venir appuyer leurs vaines théories; tandis que d'autres, sans chercher à pénétrer le secret des misères de l'état social aux diverses époques, se sont contentés d'enregistrer des bulletins de guerre ou de cour; et que d'autres — ceux-là bien plus coupables

[1] Tome II, librairie Hachette.

— obéissant à d'aveugles préjugés ou à des haines de castes, s'efforcent de perpétuer des erreurs et des calomnies?

Quelle que soit la cause qui nous a jusqu'à présent privés d'une bonne histoire de France, cette lacune si regrettable existe, nous devrions dire plutôt : existait; car nous croyons que le livre auquel M. Guizot consacre les dernières années de sa noble vie et l'éclat toujours grandissant de son talent, est destiné à la combler.

L'histoire de France telle que l'a conçue l'homme qui a tracé un si ferme tableau des développements progressifs de la civilisation moderne, prend notre pays à l'origine de ses souvenirs historiques, peint la Gaule avant et pendant la domination romaine, nous fait assister aux invasions des Francs et jette une vive lumière sur l'organisation du système féodal : apprécie bien et raconte admirablement le grand mouvement religieux et civilisateur qui poussa l'Europe aux croisades. Comment, en effet, ne pas donner à ces guerres saintes une place importante dans notre histoire; « car c'est en France, dit M. Guizot, par le peuple et sous des chefs français, que les croisades ont commencé; c'est avec saint Louis, mourant devant Tunis sous l'étendard de la croix, qu'elles ont pris fin. Elles ont reçu dans l'histoire de l'Europe le nom glorieux de *gesta Dei per Francos* (faits et gestes de Dieu par les Francs). Elles ont droit de garder jusqu'au bout dans l'histoire de France la place qu'elles y ont effectivement occupé. »

Dans la rapide succession d'événements et de siècles que l'historien déroule sous nos yeux, pas la moindre trace de confusion ou d'obscurité; tout est clair, vif, précis; l'écrivain n'omet aucun détail caractéristique, ne passe sous silence aucun personnage de valeur, et excelle au contraire à douer de vie, d'originalité propre, de vraisemblance saisissante, ces grands hommes dont l'individualité puissante a laissé une empreinte profonde sur leur temps et un souvenir ineffaçable dans l'histoire, comme Charlemagne et saint Louis, Philippe Auguste et Charles V.

Eh bien, dans cette galerie si animée de glorieux ou misérables chefs de peuples, dans ce grand défilé de héros, de tyrans ou de victimes, il y a un être auquel le patriotisme de M. Guizot a donné un corps, une âme, dont il écrit avec passion les aventures, les souffrances, dont on désire avec ardeur, comme lui, l'agrandissement et la gloire, dont on pleure les fautes, qui parfois semble près d'expirer dans les convulsions qui la déchirent; et cette belle créature, dont personne jusqu'ici n'avait réalisé pour nous la vie propre et individuelle au point où nous l'avons vu apparaître dans ce livre, c'est la France. Les circonstances terribles que nous venons de traverser, les

vicissitudes de la patrie envahie, humiliée, mutilée, ont sans doute fortement agi et sur l'écrivain et sur le lecteur, nous n'en doutons pas. A l'heure présente, il n'est point de Français pour qui le mot de patrie n'ait acquis une tout autre et plus profonde signification que celle qu'il y attachait naguère ; car en voyant notre terre natale, ce sol qui recouvre nos morts, et sur lequel les petits pieds de nos enfants ont formé leurs premiers pas, souillé par la présence de l'étranger, nous nous sommes tous sentis pétris de ce limon sacré, et un sentiment presque physique nous a révélé que la patrie est vraiment notre mère.

Le talent de M. Guizot a subi une transformation curieuse et très-peu commune. Dogmatique dans la forme qu'il donnait, au temps de sa jeunesse, à la profondeur de ses aperçus historiques, son style manquait peut-être alors de couleur et de passion. C'est au contact de la vie publique, par sa participation aux luttes parlementaires, en s'occupant de négociations diplomatiques, en prenant les années et l'expérience qui d'ordinaire glacent les autres hommes et leur enlèvent leurs illusions, que le langage de M. Guizot s'est coloré, et que, sans troubler, sans obscurcir son coup d'œil d'historien, la passion est venue animer ses récits. Cette transformation est fort sensible déjà dans l'histoire de la révolution d'Angleterre. On trouve bien plus encore cette noble passion, qui donne la vie, et où règne le souffle de l'éloquence, dans l'histoire de France que M. Guizot raconte à ses petits-enfants. Elle lui imprime l'unité d'un beau poëme, tant l'historien a su, comme nous l'avons déjà dit, donner un corps à cet être de raison dont il a fait son héroïne.

Le premier volume de l'*Histoire de France* de M. Guizot nous avait conduits jusqu'en 1328, à la mort de Charles le Bel, qui, comme son frère Philippe le Long, avait disparu de la scène du monde en ne laissant qu'une postérité féminine : moment solennel, où la question de la succession au trône se posa entre la ligne masculine, représentée par Philippe, comte de Valois, petit-fils de Philippe le Hardi par Charles de Valois, son père, et le roi d'Angleterre, Édouard III, petit-fils de Philippe le Bel par sa mère Isabelle, sœur du dernier roi, Charles le Bel. Une guerre de plus d'un siècle entre la France et l'Angleterre fut le résultat de cette déplorable rivalité, et faillit faire passer le royaume français sous la domination d'un roi anglais. Mais, grâce à l'opiniâtreté de l'esprit national et « à Jeanne d'Arc, inspirée de Dieu, » la France fut sauvée. M. Guizot fait remarquer que la fidélité à l'esprit de la loi salique, qui exclut du trône de France la ligne féminine, a deux fois sauvé l'unité et la nationalité de notre monarchie; car, cent vingt-huit ans après le premier

triomphe de la cause nationale, en lutte avec l'Angleterre, quatre ans après l'avénement de Henri IV, encore contesté par la Ligue, le parlement de Paris opposait l'empire de la loi salique aux ambitieuses visées de l'Espagne, et l'historien a soin de rappeler que, le 1er octobre 1789, un décret de l'Assemblée nationale, conforme au vœu formel et unanime des cahiers des états généraux, vint consacrer de nouveau le principe de l'hérédité de la couronne dans la ligne masculine.

Avant d'entamer le récit de la période si longue et si douloureuse, résultat de l'antagonisme acharné de la France et de l'Angleterre, que l'on connaît sous le nom de guerre de Cent ans, M. Guizot résume les temps parcourus dans son premier volume, et ouvre le tome second, dont nous ne possédons encore que les cinquante-huit premières livraisons, par un chapitre intitulé : *Les communes et le tiers état*, sujet d'une extrême importance qu'il a traité avec une grande supériorité. Le morceau que nous allons lui emprunter montrera aux lecteurs dans quel esprit est écrite cette étude e quelle clarté y a présidé :

« L'histoire des Mérovingiens, dit M. Guizot, est celle des barbares envahissant la Gaule et s'y établissant sur les ruines de l'empire romain. L'histoire des Carlovingiens est celle du plus grand des barbares entreprenant de ressusciter l'empire romain, et des descendants de Charlemagne se disputant les débris de son œuvre, aussi fragile que grande. Au sein de ce vaste chaos et sur cette double ruine s'est formée la société féodale, qui, de transformation en transformation, est devenue la France. Un de ses chefs, Hugues Capet, s'est fait son roi. Les Capétiens ont fait la royauté française. Je vous ai retracé son caractère et son développement progressif du onzième au quatorzième siècle, à travers les règnes de Louis le Gros, de Philippe Auguste, de saint Louis, de Philippe le Bel, princes très-divers et très-inégaux en mérite et en influence, mais tous habiles et actifs. Cette époque est aussi le berceau de la nation française ; c'est alors qu'elle a commencé à se manifester dans ses divers éléments et à surgir, sous le régime monarchique, du sein de la société féodale. Ce sont ses premiers traits et ses premiers efforts dans l'œuvre si longue et si laborieuse de son développement que j'ai maintenant à mettre sous vos yeux.

« Les deux mots que j'inscris en tête de ce chapitre, *les communes et le tiers état*, expriment les deux grands faits où se révèle, à cette époque, le travail de formation de la nation française. Intimement unis l'un à l'autre et tendant au même but, ces deux faits sont ce-

pendant très-divers, et même, quand on ne les a pas confondus, on ne les a pas assez nettement distingués et caractérisés chacun à part. Ils sont divers et quant à leur état chronologique et quant à leur importance sociale. Les *communes* apparaissent les premières dans l'histoire : elles y apparaissent comme des faits locaux, isolés les uns des autres, souvent très-différents dans leur origine, quoique analogues dans leur but, et en tout cas, ne prenant et ne prétendant à prendre aucune place dans le gouvernement de l'État; les intérêts et les droits locaux, les affaires particulières de certaines populations agglomérées sur certains points du territoire, c'est là l'unique objet, l'unique domaine des communes; c'est sous ce caractère purement municipal et individuel qu'elles naissent, s'établissent et se développent du onzième au quatorzième siècle; au bout de deux siècles elles entrent dans leur déclin; elles tiennent bien moins de place et font bien moins de bruit dans l'histoire. C'est précisément alors que le *tiers état* se manifeste et s'élève comme un fait général, un élément national, un pouvoir politique. Il est le successeur, non le contemporain des *communes;* elles ont beaucoup contribué, mais n'ont pas suffi à sa formation : il a puisé à d'autres sources, il s'est développé sous d'autres influences que celles qui ont donné naissance aux communes. Il a persisté, il a grandi dans tout le cours de notre histoire, et au bout de cinq siècles, en 1789, quand les communes étaient depuis longtemps tombées dans la langueur et l'insignifiance politique, au moment où la France élisait l'*Assemblée constituante*, un homme d'un esprit plus puissant que juste, l'abbé Sieyès, a pu dire : « Qu'est-ce que le tiers état? — Tout. — Qu'a-t-il été jusqu'à « présent dans l'ordre politique? — Rien. — Que demande-t-il? — A être quelque chose. » Il y avait dans ces paroles trois erreurs graves. Dans le cours du régime antérieur à 1789, bien loin que le tiers état ne fût rien, il était devenu chaque jour plus grand et plus fort. Ce que demandaient pour lui, en 1789, M. Sieyès et ses amis, ce n'était pas qu'il devînt quelque chose, mais qu'il fût tout. C'était vouloir au delà de son droit et de sa force; la révolution qui a été sa victoire l'a elle-même prouvé. Quelles qu'aient été les faiblesses et les fautes de ses adversaires, le tiers état a eu terriblement à lutter pour les vaincre, et la lutte a été si violente et si obstinée que le tiers état s'y est décomposé et a payé très-cher son triomphe. Il y a trouvé d'abord le despotisme au lieu de la liberté, et quand la liberté est revenue, le tiers état s'est vu en présence d'une double hostilité : celle de ses adversaires de l'ancien régime et celle de la démocratie absolue, qui, à son tour, a prétendu être tout. Les prétentions excessives amènent les résistances intraitables et soulèvent les ambitions

effrénées; ce qu'il y avait dans les paroles de l'abbé Sieyès en 1789, ce n'était pas la vérité de l'histoire : c'était un programme mensonger de révolution. »

Après avoir ainsi nettement marqué la différence profonde entre le tiers état et les communes, l'historien revient aux communes seules et passe successivement en revue les plus considérables de ces insurrections, soit rurales, soit urbaines, qui amenèrent l'érection de tant de communes. Mais les agglomérations qui les formaient étaient des sociétés trop petites et trop faibles pour suffire à se maintenir et à se protéger elles-mêmes au milieu des violences du régime féodal, il leur fallait sans cesse recourir au grand suzerain et en appeler à sa protection. C'est ainsi que la royauté eut l'honneur de présider pendant cinq siècles à la formation et à la destinée de la nation française. Elle n'y contribua pourtant pas seule, et M. Guizot remarque qu' « à prendre l'histoire de France dans son ensemble et à travers toutes ses phases, le tiers état a été l'élément le plus actif et le plus décisif de notre civilisation nationale. Si on le suit dans ses relations avec le gouvernement général du pays, on le voit d'abord allié pendant six siècles à la royauté, luttant sans relâche contre l'aristocratie féodale et faisant prévaloir à sa place un pouvoir central et unique, la monarchie pure, très-voisine, avec des réserves souvent répétées, quoique assez vaines, de la monarchie absolue. Mais dès qu'il a remporté cette victoire et accompli cette révolution, le tiers état en poursuit une nouvelle : il s'attaque à ce pouvoir unique qu'il a tant contribué à fonder, et il entreprend de changer la monarchie pure en monarchie constitutionnelle. Sous quelque aspect qu'on la considère dans ces deux grandes entreprises si diverses, soit qu'on étudie la formation progressive de la société française elle-même ou celle de son gouvernement, le tiers état est la plus puissante et la plus persévérante des forces qui ont présidé à notre civilisation. »

A l'avénement de Philippe de Valois commença cette vie longue et terrible de lutte avec l'Angleterre, que signalent les désastreuses batailles de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, la perte de Calais, la captivité du roi Jean, l'assassinat du duc d'Orléans, l'épuisement de nos finances, la guerre civile et les factions intestines s'ajoutant à la guerre étrangère, mais au milieu de tant de maux, la persistance du sentiment national, qui survit à tous ces désastres, semble grandir avec les calamités et produit Duguesclin. Au milieu de ces cruelles épreuves, la pauvre France paraît renaître un moment sous le gouvernement d'un prince admirable, Charles V, qui consacra toute sa

vie et toute son âme à panser les maux de la guerre et à en prévenir le retour; mais il meurt le 16 septembre 1380. Confiant dans les résultats obtenus par son habile sagesse, il disait, en mourant, « *que les besognes de son royaume étaient en bon état;* » et « il ne soupçonnait même pas dans quel chaos de guerres, d'anarchie, de revers et de ruines elles allaient tomber sous le règne de son fils Charles VI. » Il faut lire dans le texte à la fois si lucide et si dramatique de M. Guizot le récit du règne déplorable de ce prince, que Sully a pu justement caractériser en ces termes : « *Règne si fécond en événements sinistres, le tombeau des bonnes lois et des bonnes mœurs de la France.* » « Il n'y a point d'exagération dans ces paroles, ajoute M. Guizot après les avoir citées. Le seizième siècle avec la Saint-Barthélemy et la Ligue, le dix-huitième avec le régime de la Terreur, le dix-neuvième avec la Commune de Paris, contiennent à peine des événements aussi sinistres que ceux dont, sous le règne de Charles VI, de 1380 à 1422, la France a été le théâtre et la victime. »

Hâtons-nous d'arriver au moment où la Providence suscite enfin un sauveur à ce peuple agonisant, qui le mérite par son indomptable patriotisme.

Charles VII était bien jeune, bien frivole et bien peu habile, lorsqu'il monta sur le trône, et il trouvait à la tête de ses ennemis, avec sa propre mère, le duc de Bedfort, le plus habile des politiques et des guerriers de son temps. Régent du royaume de France, Bedford était chargé de gouverner et de défendre pour son neveu Henri VI, enfant au berceau et roi d'Angleterre, la France, déjà plus d'à moitié conquise, dont il s'intitulait le souverain. « Jamais lutte n'avait paru plus inégale, ni roi national plus inférieur au prétendant étranger, » et c'est à ce moment, quand tout semble perdu, quand Paris, soumis aux Anglais, a renié la France, quand Orléans, destiné à être le boulevard de la nation, tient seul encore pour les fleurs de lys, que vient le secours divin.

Le 6 janvier 1426, tandis que les Anglais investissent et serrent de près la ville à laquelle sa situation géographique donne une importance capitale[1], « à Domrémy, petit village dans la vallée de la Meuse, entre Neufchâteau et Vaucouleurs, sur l'extrême frontière de la Champagne à la Lorraine, une jeune fille de simples laboureurs, « de bonne vie et renommée; » bonne, simple et douce fille elle-

[1] Dans la belle et rapide étude que M. Guizot consacre à notre héroïne nationale, il s'est plu à rappeler et en réfère parfois à la vie de Jeanne d'Arc écrite par son savant confrère de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Wallon.

même, point paresseuse, occupée jusque-là à coudre et à filer avec sa mère, ou à conduire aux champs les brebis de ses parents, quelquefois même gardant à tour de rôle, pour son père, le troupeau de la commune, Jeanne d'Arc, que tous ses voisins appelaient Jeannette, accomplissait sa seizième année. Elle n'était point sauvage; elle allait souvent avec ses compagnes chanter et manger des gâteaux près de la *fontaine des groseilliers*, sous un vieux hêtre appelé l'arbre aux fées; mais elle aimait peu la danse; elle était assidue à l'église, se complaisait au son des cloches, se confessait et communiait souvent, et elle rougissait quand ses amies la taxaient d'être *trop dévote*.

« En 1421, quand Jeanne avait à peine neuf ans, une troupe d'Anglo-Bourguignons pénétra dans sa contrée et y porta les ravages de la guerre. Le village de Domrémy et la petite ville de Vaucouleurs étaient Français et fidèles à la royauté française. Jeanne pleurait en voyant les garçons de sa paroisse revenir meurtris et sanglants à la suite des rencontres ennemies. Ses parents et ses voisins furent un jour obligés de s'enfuir, et ils trouvèrent, à leur retour, leurs maisons brûlées ou dévastées. Jeanne se demandait s'il était possible que Dieu permît de tels excès et de tels désastres. Un jour d'été, à midi, elle était dans le petit jardin de son père; elle entendit une voix qui l'appelait à droite, du côté de l'église, et une grande clarté lui apparut en même temps, au même lieu. La première fois, elle eut peur; mais elle se rassura, trouvant que « la voix était digne. » Au second appel, elle reconnut que c'était la voix des anges. « Je les « ai vus des yeux de mon corps, aussi bien que je vous vois, » disait-elle, six ans plus tard, à Rouen, à ses juges. « Quand ils s'en allaient « de moi, je pleurais, et j'aurais bien voulu qu'ils me prissent avec « eux. » Ces apparitions se renouvelèrent, et l'exhortèrent à aller en France pour délivrer le royaume. Elle devint rêveuse, adonnée à une préoccupation constante. « Je ne pouvais plus durer, dit-elle « plus tard, et le temps me durait comme à une femme enceinte. » Elle finit par tout dire à son père, qui accueillit ses paroles d'abord avec inquiétude, puis avec colère. Il rêva lui-même une nuit que sa fille suivait en France les gendarmes du roi, et il la retint dès lors sous une étroite surveillance. « Si je savais que votre sœur partît, « dit-il à ses fils, je vous dirais de la noyer; et si vous ne le faisiez, « je la noierais moi-même. » Jeanne se soumit; nul orgueil ne se mêlait à son exaltation, et elle ne croyait pas que son commerce avec des voix célestes la dispensât d'obéir à ses parents. On essaya de la distraire de son idée; on engagea un jeune homme qui l'avait recherchée à dire qu'il avait d'elle parole de mariage, et à en récla-

mer l'accomplissement. Jeanne se présenta devant le juge d'Église, affirma qu'elle n'avait rien promis, et gagna sa cause sans peine. Tout le monde la croyait et la respectait.

« En juillet 1428, une nouvelle invasion de Bourguignons eut lieu à Domrémy, et y redoubla l'émotion populaire. Peu après, le bruit du siége d'Orléans y parvint. De plus en plus passionnément préoccupée, Jeanne, éconduite une première fois, retourna à Vaucouleurs. « Il faut que je parte, dit-elle au sire de Baudricourt, pour « faire lever le siége d'Orléans. J'irai, dussé-je user mes jambes jus-« qu'aux genoux ! » Frappé, sans être convaincu, Baudricourt rendit compte de cette étrange jeune fille au duc Charles de Lorraine, à Nancy, peut-être même, selon quelques chroniques, à la cour du roi. Jeanne se logea à Vaucouleurs chez la femme d'un charron, et y passa trois semaines, filant avec son hôtesse, et partageant son temps entre le travail et l'église. On parlait beaucoup d'elle dans Vaucouleurs, de ses visions et de son dessein. Un chevalier attaché au sire de Baudricourt, Jean de Metz, voulut la voir, et alla chez le charron. « Que faites-vous ici, ma mie? lui dit-il. Faut-il que le roi « soit chassé du royaume et que nous devenions Anglais? — Je suis « venue ici, dit Jeanne, parler à Robert de Baudricourt, pour qu'il « veuille me mener ou me faire mener au roi; mais il n'a souci ni « de moi ni de mes paroles. Pourtant il faut que je sois devers le « roi avant le milieu du carême; car nul au monde, ni rois, ni ducs, « ni fille du roi d'Écosse ne peut recouvrer le royaume de France : « il n'y a point de secours que moi. Certes, j'aimerais bien mieux « filer auprès de ma pauvre mère, car ce n'est pas mon état; « mais il faut que j'aille et que je le fasse, parce que mon Sei-« gneur veut que je le fasse. — Qui est votre seigneur? — C'est « Dieu. — Par ma foi! dit le chevalier en prenant les mains de « Jeanne, je vous mènerai au roi, Dieu aidant. Quand voulez-« vous partir? — Plutôt maintenant que demain; plutôt demain « qu'après. »

On sait le reste, et nous ne pousserons pas plus loin notre citation. Il faut s'arrêter, quoiqu'on fût bien tenté de reproduire intégralement le noble récit d'une aussi héroïque histoire. Ce fragment suffira pour convaincre nos lecteurs que Jeanne d'Arc a enfin trouvé un historien digne d'elle. Simple, sobre, et pourtant plein d'émotion, le récit de M. Guizot ne vise jamais à l'effet, et l'atteint d'autant plus sûrement. Il a admirablement su pénétrer et rendre la nature même de Jeanne d'Arc, la grandeur sublime qui s'alliait en elle à la modestie des champs, sa naïveté et sa ferme vaillance, et

cette pureté virginale qui la rendait si digne de converser avec les anges.

Nous venons de dire que nous bornerions nos citations à un seul fragment, en le donnant comme spécimen de la belle et large manière de l'écrivain, et nous ne résistons pas à transcrire ici le récit de la mort de Jeanne.

« Arrivée sur le bûcher, Jeanne s'agenouilla, adonnée tout entière à la prière. Elle avait demandé à Massieu (un prêtre qui l'exhortait) de lui procurer une croix. Un assistant, un Anglais, en fit une, en fendant un petit bâton, et la tendit à l'héroïne française, qui la prit, la baisa et la plaça sur sa poitrine. Elle pria le frère Isambard de la Pierre d'aller chercher la croix de l'église de Saint-Sauveur, dont le portail s'ouvrait sur le vieux marché, de la tenir élevée tout droit devant ses yeux jusques au pas de la mort, dit-elle, afin que la croix « où Dieu pendit, fût, tant qu'elle vivrait, continuellement devant sa « vue. » Son désir fut accompli. Elle pleurait sur son pays, sur les assistants, comme sur elle-même. « Rouen, Rouen, disait-elle, « mourrai-je ici? Seras-tu ma dernière demeure? J'ai grand'peur « que tu n'aies à souffrir de ma mort. » On dit que le vieux cardinal de Winchester et l'évêque de Beauvais lui-même ne pouvaient étouffer leur émotion, dirai-je leurs larmes? Le bourreau mit le feu au bûcher. Quand Jeanne sentit monter la flamme, elle pressa son confesseur, le frère dominicain Martin Ladvenu, de descendre, en lui demandant de tenir toujours la croix bien haut devant elle, pour qu'elle ne cessât pas de la voir.

« Interrogé vingt-quatre ans après, lors du procès[1] de réhabilitation, sur les derniers sentiments et les dernières paroles de Jeanne, le même moine dit que jusqu'au dernier moment elle avait affirmé que ses voix étaient divines, qu'elles ne l'avaient point trompée, et que les révélations qu'elle avait eues venaient de Dieu. Quand elle eut cessé de vivre, deux de ses juges : Jean Alespée, chanoine de Rouen, et Pierre Maurice, docteur en théologie, s'écrièrent : « Je « voudrais que mon âme fût où je crois qu'est l'âme de cette femme. » Et Tressart, secrétaire du roi Henri VI, disait douloureusement, en revenant du lieu du supplice : « Nous sommes tous perdus ; nous avons brûlé une sainte. »

« Sainte, en effet, ajoute M. Guizot, dont nous aimons à enregis-

[1] La Société de l'histoire de France a publié les deux procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc. M. Jules Quicherat, à qui cette publication fut confiée, en a recueilli tous les actes et documents avec la rare sagacité et la science qui le distinguent.

trer le jugement final ; sainte par la foi et par la destinée. Jamais créature humaine ne s'est si héroïquement confiée et dévouée à l'inspiration qui venait de Dieu, à la mission qu'elle recevait de Dieu. Jeanne d'Arc n'a rien cherché de ce qui lui est arrivé et de ce qu'elle a fait, ni l'action, ni la puissance, ni la gloire. « Ce n'était pas son état, » comme elle le disait, d'être une guerrière, de faire sacrer son roi et de délivrer sa patrie de l'étranger. Tout lui est venu d'en haut, et elle a tout accepté, sans hésiter, sans discuter, sans compter, comme on dirait de nos jours. Elle a cru en Dieu, et elle lui a obéi. Dieu n'était pas pour elle une idée, une espérance, un élan de l'imagination humaine ou un problème de la science humaine. C'était le créateur du monde, le sauveur du monde par Jésus-Christ, l'Être des êtres, toujours présent, toujours actif, seul souverain légitime des hommes, qu'il a faits intelligents et libres, le Dieu réel et vrai que nous cherchons péniblement aujourd'hui, et que nous ne retrouverons que lorsque nous cesserons de prétendre nous passer de lui et nous mettre à sa place. En attendant, je prends un sérieux plaisir à constater un fait qui honore notre temps et nous permet d'espérer pour notre avenir. Quatre siècles se sont écoulés depuis que Jeanne d'Arc, ce modeste et héroïque serviteur de Dieu, se sacrifia pour la France. Pendant vingt-quatre ans après sa mort, la France et le roi parurent ne plus penser à elle ; pourtant, en 1455, un repentir vint à Charles VII et à la France ; presque toutes les villes étaient affranchies de l'étranger : on eut honte de n'avoir rien dit, rien fait pour la jeune fille qui avait tout sauvé. A Rouen surtout, où le sacrifice avait été consommé, un cri s'éleva pour la réparation ; elle fut timidement demandée au pouvoir spirituel qui avait condamné et livré Jeanne au bûcher comme hérétique. Le pape Calixte III accueillit la requête présentée, non par le roi de France, mais au nom d'Isabelle Romée, mère de Jeanne, et de toute sa famille. »

Que l'écrivain éminent, l'historien illustre, nous permette d'ajouter, pour l'honneur de la ville d'Orléans, qu'elle figura avec la mère et les frères de l'héroïne dans la demande de révision de son procès et de la réhabilitation de sa mémoire. La mère de Jeanne d'Arc, recueillie par la ville, mourut dans les murs d'Orléans.

« Une procédure régulière fut entamée et suivie pour la réhabilitation de la martyre ; et, le 7 juillet 1456, un arrêt de la cour, réunie à Rouen, cassa la sentence de 1431 avec toutes ses conséquences, et ordonna une procession et sermon solennels en la place

de Saint-Ouen et au Vieux-Marché, où ladite pucelle avait été cruellement et horriblement brûlée; plus une plantation de croix convenable (*crucis honestæ*) sur la place du Vieux-Marché, les juges se réservant de faire faire notable signification de leur sentence dans les cités et lieux insignes du royaume. La ville d'Orléans répondit à cet appel, en élevant sur le pont de la Loire un groupe de bronze, représentant Jeanne d'Arc agenouillée devant Notre-Dame, entre deux anges. Ce monument brisé pendant les guerres de religion du seizième siècle, et rétabli peu après, fut déplacé au dix-huitième siècle, et Jeanne reçut alors un nouvel outrage. Une poésie cynique se consacra à divertir un public libertin, aux dépens de la sainte qu'avait brûlée trois cents ans auparavant une haine fanatique. En 1792, le conseil de la commune d'Orléans, considérant que le monument de bronze ne représentait pas les services de l'héroïne, et ne rappelait par aucun signe la lutte avec les Anglais, ordonna qu'on le fondît et qu'on en fît des canons, dont l'un porterait le nom de Jeanne d'Arc. C'est de nos jours que la ville d'Orléans et son éloquent évêque, Mgr Dupanloup, ont enfin rendu à Jeanne un hommage digne d'elle, non-seulement en lui élevant une nouvelle statue, mais en la ressuscitant dans la mémoire de la France sous sa vraie physionomie et avec son grand caractère. Notre histoire ni aucune autre histoire n'offre un pareil exemple dans une modeste âme humaine, d'une foi si pure et si efficace dans l'inspiration divine et dans l'espérance patriotique. »

Cet hommage, si noblement rendu par l'historien et par le chrétien à l'humble fille dont l'héroïsme sauva la France, est consigné dans la cinquante-huitième livraison du second volume de l'histoire de M. Guizot. C'est la dernière parue de ce livre, dont le succès va croissant et ne saurait, en effet, que s'accroître. Nous voudrions avoir réussi à donner une juste idée de l'intérêt et de l'utilité du grand ouvrage que poursuit ainsi avec une si glorieuse ardeur le patriarche de notre littérature contemporaine.

Les arts ont aussi apporté leur tribut à la jeune et sainte martyre du patriotisme; il y a quelques années, une fille de roi, la princesse Marie d'Orléans, réalisait avec un incontestable talent, et sous l'inspiration d'un sentiment pur et naïf, une *Jeanne d'Arc* debout et armée; la meilleure statue, sans contredit, qui soit au musée de Versailles. Cette année même, et pendant que les lettres élevaient, par les mains de M. Guizot, leur monument à la vaillante martyre, un jeune sculpteur, M. Chapu, obéissant au même souffle de patriotisme, nous a donné cette admirable statue de Jeanne d'Arc à

genoux, entendant pour la première fois l'appel céleste. Cette figure est pour nous la réalisation même du personnage ; elle joint à la belle et irréprochable exécution d'un type à la fois élégant et robuste, comme il convient à la fille des champs, une profondeur d'expression et un enthousiasme bien rarement rendus par la sculpture.

Honneur au pays qui, dans ses désastres et son humiliation, peut s'inspirer de tels sentiments et produire de telles œuvres ! Nous finirons par quelques paroles empruntées à Charles Lenormant, dont le nom, resté une des illustrations de notre recueil, peut toujours être invoqué quand il s'agit d'apprécier le beau, de quelque genre qu'il soit :

« L'œuvre de l'homme n'est jamais plus belle que quand elle marque la limite de notre puissance : d'une main tremblante de respect, les grands artistes arrachent un coin du voile qui nous dérobe l'éternelle beauté, et plus éblouis que nous, parce que leur regard va plus loin, ils disparaissent dans l'éclair dont ils nous inondent ; mais le Prométhée, enchaîné, n'en a pas moins dérobé le feu du ciel, et nous devons, comme le chœur d'Eschyle, lui porter le tribut de la reconnaissance du genre humain. »

Léon Arbaud.

LE CHEMIN DE LA VÉRITÉ[1]

Après les soudaines calamités qui ont frappé le pays dans la plénitude de sa confiance, il était naturel d'attendre un retour aux croyances qui, en offrant à l'homme la seule solution sérieuse du grand problème de la douleur, apportent aux âmes déchirées l'espérance avec la lumière. Cette attente n'a pas été complétement trompée. L'attitude des pouvoirs publics en présence des questions religieuses, les facilités qu'ils ont rencontrées pour assurer aux consciences des garanties vainement réclamées en des temps meilleurs, attestent que, sur notre sol bouleversé, quelques germes de vie ont levé durant la tempête. Toutefois, lorsqu'on mesure les résultats aux épreuves, il est difficile de ne pas ressentir, du moins au premier coup d'œil, une assez pénible déception. Abaissée autant qu'appauvrie, la France n'est pas sensiblement transformée, et le cours des habitudes n'y paraît guère modifié. En regard de quelques retours éclatants, les pessimistes, qui abondent à l'heure présente, peuvent signaler l'audace avec laquelle sont proclamées les doctrines subversives de tout l'ordre moral, doctrines longtemps consignées dans des écrits sans publicité populaire. Jamais, en effet, le matérialisme n'a eu le verbe aussi haut; jamais la meute, pittoresquement surnommée le *parti des chiens*, n'a possédé dans la presse et sur la place publique des aboyeurs plus bruyants. Les petits soupers du baron d'Holbach étaient édifiants en présence des agapes auxquelles assistent, dans de grandes cités, les sauvages ivres qui s'y présentent en qualité de représentants du *progrès* démocratique.

Il ne faudrait pas néanmoins que le dégoût provoqué chez les honnêtes gens par ces déclamations furibondes les conduisît à en exagérer la portée. Si les scandales de la borne tendent à devenir un péril pour l'ordre extérieur, ces scandales, en changeant de caractère, ont cessé du moins d'être un écueil pour la raison publique, et contre

[1] *Le chemin de la Vérité*, par le comte de Champagny, de l'Académie française. 1 vol., Bray et Retaux, 82, rue Bonaparte.

les professeurs d'athéisme de nos tavernes les gendarmes sont désormais plus nécessaires que les arguments. D'Alembert et Diderot étaient en mesure de faire plus de prosélytes que Raoul Rigault et Félix Pyat. De la phase doctrinale qu'il revêtait au dernier siècle, de la phase expérimentale que lui avaient ouverte, au commencement de celui-ci, les sciences médicales, depuis Cabanis jusqu'à Broussais, le matérialisme qui pérore aujourd'hui dans les clubs et dans les congrès internationaux a passé à l'état de théorie démagogique. C'est une machine de guerre pour appuyer la revendication à main armée que prétend exercer le prolétariat contre la propriété héréditaire et contre l'infâme capital. L'athée n'est plus parmi nous ni un physiologiste armé du scalpel, ni un pédant embrumé s'efforçant d'accommoder au tempérament français les orgueilleuses rêveries d'outre-Rhin; on trouve encore moins en lui un mathématicien organisateur à la manière d'Auguste Comte, ou un visionnaire comme Fourier : c'est un ennemi pur et simple de l'ordre social qui, après avoir parcouru toute la gamme révolutionnaire, a passé de la note de Condorcet à celle de Babeuf. L'idée a disparu devant l'appétit, l'erreur de l'esprit devant la dépravation du cœur; c'est la cupidité dans ce qu'elle a de plus sordide, et la barbarie attaquant de front la civilisation tout entière.

Si triste que soit cette situation politique, je la considère comme moins dangereuse pour l'esprit humain que celle qui l'avait précédée, car elle est en voie de provoquer une modification déjà sensible dans l'état général des âmes. L'école du dix-huitième siècle avait pleine confiance en elle-même; elle se croyait appelée à substituer au mythe chrétien un éclatant faisceau de lumières, et à donner une solution scientifique et rationnelle aux formidables problèmes qui ont fait dans tous les siècles le tourment de l'intelligence. Cette espérance-là, aucun philosophe rationaliste ne la possède plus aujourd'hui, car le doute a envahi les docteurs les plus enivrés de leurs propres conceptions. Il faut que l'incrédule accepte désormais un rôle purement négatif; il faut qu'à l'exemple de l'initié pénétrant dans l'enfer de Dante, il consente de sang-froid à laisser là toute espérance, pour supporter l'entière responsabilité des ruines qu'il a faites et des menaces qui grondent dans l'air.

Une pareille extrémité aurait fait reculer d'effroi tous les encyclopédistes du dix-huitième siècle. Il me semble voir M. de Voltaire quittant Ferney pour aller supplier son royal complice de Berlin de le délivrer de ses disciples. De quelle épouvante ne seraient pas saisis, à l'heure où j'écris ces lignes, Auguste Comte, Saint-Simon, Fourier, et jusqu'à Proudhon lui-même, en se penchant sur l'abîme creusé en France par les hommes de la libre pensée! C'est aux flammes de

Paris incendié par des sectaires invoquant, sinon leurs exemples, du moins leurs leçons, qu'il leur faudrait contempler aujourd'hui l'avenir embelli par tant de décevantes perspectives! C'est à l'invasion de la France, ardemment secondée par la démagogie, qu'ont abouti les rêves dorés des romanciers et des romancières qui chantèrent durant trente ans la perfectibilité indéfinie et la réconciliation de la chair avec l'esprit! Les doctrines philosophiques sont venues expirer sous leurs conséquences sociales, et par l'effet même de celles-ci. L'arbre s'est fait connaître par ses fruits, et les hommes de bonne foi qui reposaient, dans un orgueil tranquille, sous le mortel ombrage, s'éloignent pleins de trouble, s'interrogeant avec effroi sur le passé comme sur l'avenir.

Je ne crois pas me tromper, en affirmant que cette impression-là domine aujourd'hui dans tout le monde philosophique. Le doute, ce commencement de la sagesse, a envahi les esprits les plus infatués, et il y forme déjà un contre-poids à la haine. Les choses de la terre et du ciel se révèlent sous un tout autre aspect, depuis que la société, en laissant s'obscurcir l'idée de Dieu, semble avoir perdu son centre de gravité et chanceler dans les abîmes du vide. La science comptait bien en arriver un jour à remplacer le vivifiant soleil des âmes par une sorte d'éclairage au gaz de sa façon; mais la peur commence à la rendre modeste, et l'école des libres penseurs n'est plus guère qu'une bande de barbares aspirant à prendre d'assaut le monde civilisé. Si l'on me demande quel est le résultat le plus effectif de nos malheurs, je répondrai sans hésiter que c'est celui-là, et qu'un tel résultat suffirait seul pour nous faire comprendre les voies de Dieu.

Sous le reflet de la sinistre lumière qui éclaire aujourd'hui les incrédules comme les croyants, l'apologétique chrétienne ne peut manquer de revêtir des formes nouvelles. Je n'en veux pour preuve que le substantiel petit volume dont je viens entretenir les lecteurs du *Correspondant*, soin inutile, puisque le nom de l'écrivain est, à lui seul, auprès d'eux la plus solide des recommandations. Dans le désarroi qui règne partout, et le discrédit général où sont tombées toutes les théories métaphysiques, même aux yeux de ceux qui affectent encore de les professer, M. le comte de Champagny s'est demandé s'il n'y aurait pas, pour ramener vers la vérité des esprits sincères et troublés, une méthode plus sûre, et surtout une voie plus courte que celle des controverses scientifiques, nécessairement inépuisables. Il a cru avoir trouvé ce chemin, et c'est pour le jalonner qu'il a écrit ces belles pages. « On n'a voulu faire qu'une œuvre de bon sens. On s'est recueilli, on a réfléchi; et, sans qu'il fût utile d'aborder aucun problème scientifique, on a vu la vérité assez claire pour la proposer aux autres, et leur indiquer la route qui y mène.

Cette route est ouverte à tous, puisqu'elle n'exige que cette dose de lumière qu'on appelle le sens commun ; et si le sens commun est rare, c'est uniquement parce que les sophismes l'obscurcissent. On invite donc tous ceux qui n'ont goût ni aux subtilités ni aux sophismes à parcourir la route qui leur est ouverte ici. On ne leur demande pas une longue étude; on n'exige pas d'eux une lecture de plusieurs heures. C'est un tête-à-tête d'une demi-heure, qu'une âme humaine propose ici à tout âme humaine, sachant bien que la vérité est faite pour tous, et que le chemin qui y mène doit être accessible à tous. »

La voie que voudrait ouvrir M. de Champagny pour la démonstration, par l'évidence logique, des vérités révélées est à peu près celle qu'a suivie Descartes, afin d'établir par un enchaînement d'observations psychologiques, les grandes vérités naturelles sur lesquelles le chef de l'école française a fondé l'édifice de sa philosophie. Faisant systématiquement le vide autour de lui, pour partir du doute méthodique, l'auteur des *Méditations* commence par constater l'identité personnelle de son être, et la distinction profonde qui sépare le monde extérieur de sa propre pensée. De l'existence d'un être contingent qui ne trouve en lui-même ni l'explication de son origine, ni celle de sa destinée, il est conduit à conclure celle d'un être nécessaire; et de l'essence même de celui-ci, il déduit par voie de conséquence tous les attributs que cet être ne saurait manquer de posséder.

Mais Descartes s'arrête à la démonstration de la spiritualité de l'âme et de l'existence de Dieu, après avoir établi que le Créateur est, par le seul fait de la perfection de son être, dans une égale impuissance de se tromper et de nous tromper. A ce point-là commence l'œuvre entreprise par l'auteur du *Chemin de la vérité*. Si l'homme se doit à Dieu, son créateur, celui-ci se doit aussi à sa créature; et de l'impossibilité manifeste où l'homme se trouve de bien connaître, et encore plus de bien remplir tous ses devoirs, s'il ne reçoit d'en haut force et lumière, M. de Champagny infère l'existence nécessaire d'une loi positive et formelle, directement communiquée à notre faiblesse, loi sacrée dont la connaissance nous permet, dans le trouble de nos sens et de notre cœur, « non pas d'obtenir la plénitude de l'harmonie intérieure et le silence absolu des cordes fausses, mais de faire dominer celles qui sonnent en nous d'accord avec la vérité divine, et de vivre par avance dans la sphère à laquelle l'homme aspire sans la comprendre. » Cette loi est une religion, c'est-à-dire un lien entre la terre et le ciel. Cette religion doit être aussi ancienne que la race humaine, aux besoins de laquelle elle correspond et suffit. Ceci bien constaté, l'homme se

trouve donc appelé à faire un choix entre les divers cultes professés dans le monde; et c'est en examinant ceux-ci aux lumières de la raison qu'il est amené à reconnaître qu'entre toutes les croyances, le christianisme présente seul, par la révélation mosaïque et la révélation de l'Évangile, le caractère de perpétuité essentiel à la vérité religieuse comme à la vérité mathématique. Enfin, un syllogisme de plus le conduit à établir que, parmi les diverses Églises aspirant à conserver ici-bas le dépôt de la tradition divine, l'Église catholique offre, à l'exclusion de toutes les autres, les conditions visibles de perpétuité et d'infaillibilité inhérentes à toute révélation surhumaine.

Ici se dresse dans toute sa hauteur la montagne de difficultés partielles que rencontre en face de lui le dogme chrétien, difficultés mobiles et variables comme la science dont chaque jour renouvelle la face, comme l'histoire qui se révèle de siècle en siècle sous un tout autre aspect, selon que les détails mieux explorés et plus connus arrivent à se classer dans un nouvel et plus vaste ensemble. La partie la plus originale de ce court mais substantiel traité est peut-être celle où M. de Champagny examine, en thèse générale, la valeur de toutes les objections de détail, à quelque ordre de faits qu'elles appartiennent, que l'on se complaît à élever contre des principes démontrés nécessaires. Il y a, dans cette portion de son livre, des observations d'une sagacité haute et délicate, observations qui ne peuvent manquer d'agir d'une manière efficace auprès de certaines intelligences sincères, retombées sur elles-mêmes de tout le poids de leurs déceptions et comme épuisées par la vanité de leurs longs efforts. Cette partie de sa tâche, qui en demeure la conclusion logique, vient se résumer en quelque sorte dans ces paroles qui la terminent en exprimant l'idée fondamentale d'un petit livre qui restera comme un grand service rendu à la cause de la vérité.

« Qui admet les vérités premières doit tout admettre. Répétons-le une dernière fois : s'il y a un Dieu, ce Dieu même nous a donné une loi. Cette loi doit être universelle et positive, et nulle loi universelle et positive n'est comparable au christianisme. Cette loi doit être une et permanente, et nulle Église chrétienne ne maintient à la loi ce caractère, si ce n'est l'Église catholique. Si l'on croit en Dieu, il faut donc être chrétien, et si l'on est chrétien, il faut être catholique.

« Par contre, si le catholicisme est faux, le christianisme n'a plus d'unité ni de permanence ; et si le christianisme doit être répudié, où est la loi de Dieu? Et si Dieu ne nous a donné aucune loi, Dieu est-il? Qui n'est plus catholique aura de la peine à demeurer chrétien ; qui abdique le christianisme aura bien de la peine à ne pas être athée.

« Je sais parfaitement que cette voie logique n'est pas suivie par tout le monde. Bien des gens se rencontrent qui ne montent pas jusqu'au catholicisme, et ne descendent pas non plus jusqu'à l'athéisme. Je les plains du défaut de logique qui les empêche de monter jusqu'au faîte ; je les félicite du défaut de logique qui les empêche de descendre jusqu'au fond. Du reste, le remède est bien simple. Ces hommes sont des croyants, mais des croyants qui ne prient pas. Ils reconnaissent un Dieu, mais ne lui parlent pas. Ils savent qu'ils ont un maître et ne s'inclinent pas devant lui. Qu'ils aillent donc à lui et qu'ils l'implorent; qu'ils lui parlent dans la confiante simplicité de leur cœur et qu'ils lui demandent la vérité. Et, mieux que par tous nos raisonnements, et par une voie plus courte et plus simple encore que celle que nous avons suivie, leur Père leur donnera la vérité.

« J'aurais peut-être dû réduire à ce mot tout mon travail? A bien parler, en effet, quel est donc l'homme qui, de bonne foi, sérieusement, sincèrement, peut dire, non-seulement aux autres mais à lui-même : je suis sûr qu'il n'y a pas de Dieu ?

« J'achève ce travail au milieu des peines privées et des calamités publiques. L'anxiété est dans tous les cœurs. Et n'entendez-vous pas à cette heure toute une nation, mêlée de croyants et d'incrédules, de chrétiens et de soi-disant athées, qui crie : O mon Dieu, ayez pitié de nous !

« Oui, Seigneur, ayez pitié de nous ! ayez pitié des peuples ! ayez pitié des âmes ! j'ai voulu dans ces pages servir la cause de la vérité, qui est en même temps la cause de la patrie, la cause de la civilisation et de la paix. O mon Dieu, je n'ai prononcé que des paroles humaines, et n'ai fait que ce que peut faire une bien chétive créature. Vous seul pouvez faire que ces cœurs comprennent, qu'ils croient, qu'ils aiment; qu'ils soient à vous, et qu'étant à vous ils trouvent en vous ce qu'on ne trouve point ailleurs : la lumière au lieu des ténèbres, la paix au lieu de leurs combats, le calme au lieu de leurs angoisses, la consolation au lieu de leurs sécheresses et de leurs douleurs. »

Comte de Carné.

MÉLANGES

UN PROFESSEUR D'AUTREFOIS

DANS L'ALLEMAGNE D'AUJOURD'HUI

En 1856, j'allais pour la seconde fois à Munich, et parmi les familles dont quelques recommandations bienveillantes m'ouvraient l'entrée, je visitais un vieux professeur de la Faculté de médecine que j'avais entrevu plutôt que connu dans un premier séjour en 1854, mais qui avait fait sur moi l'impression la plus vive dans les courts instants que j'avais passés auprès de lui. Je vis s'ouvrir alors pour moi un de ces intérieurs où l'hospitalité la plus cordiale et la plus digne sait accueillir l'étranger, où règne la vie de famille telle qu'elle se conserve encore dans quelques parties de l'Allemagne, et telle que peuvent l'ennoblir la science, la notoriété du chef de la maison, le culte des lettres, la distinction et la piété. J'étais admis en effet dans la demeure de M. le docteur de Ringseis, l'un des plus anciens et des principaux professeurs de la Faculté de médecine, le médecin du roi Louis, et le compagnon de ses voyages en Italie ; il était alors investi des fonctions de recteur de l'Université.

Les fonctions rectorales ne durent qu'un an à l'université de Munich ; chacune des cinq facultés possède à tour de rôle le recteur qui est élu par tout le corps universitaire, mais obligatoirement parmi les professeurs de la Faculté que le tour détermine. Au commencement de l'année scolaire 1855-56, l'ordre de succession donnait le rectorat à la Faculté de médecine et M. de Ringseis avait été élu, non sans une vive opposition. Son entrée en charge avait excité les murmures de la presse protestante et libre penseuse, et son discours d'inauguration, prononcé au mois de novembre 1855, avait soulevé un véritable orage et provoqué de vives polémiques.

Quelle était donc la querelle à laquelle se trouvait mêlé le vieillard doux et bienveillant, dont la conversation, mêlée de finesse et de bonhomie,

avait pour moi tant d'intérêt et de charme? A le voir, on concevait difficilement qu'il pût rencontrer des adversaires et se faire des ennemis. Le *conseiller intime* (c'est le titre de noblesse, supérieur à celui de docteur et de professeur, que les souverains accordent souvent comme distinction honorifique aux maîtres les plus éminents des Universités), le *conseiller intime* avait été l'un des témoins et des contemporains de l'âge d'or de la littérature allemande; il avait connu Gœthe et les écrivains les plus éminents de la période classique; à Munich et en Italie, il avait été en rapport avec tous les artistes dont le roi Louis se faisait si volontiers le Mécène, et on pouvait encore rencontrer dans son salon l'illustre peintre Hess, l'auteur des admirables fresques qui décorent la basilique de Saint-Boniface à Munich; il avait donc vu de près et la cour et la ville, comme on aurait dit dans notre vieille langue du dix-septième siècle; aussi sa conversation était comme un trésor inépuisable d'anecdotes non moins instructives qu'intéressantes pour tout amateur de l'Allemagne littéraire et artistique au dix-neuvième siècle. Autour de lui, une digne compagne et trois filles d'une éminente distinction formaient comme la couronne de ses cheveux blancs, unissant à la piété la plus fervente le goût des arts et l'amour des lettres; et l'une d'elles, mademoiselle Émilie de Ringseis, publiait déjà ses Essais poétiques qui lui ont assigné depuis une place considérable dans la littérature contemporaine. La ferveur de cette pieuse famille n'était point intolérante, et c'est chez elle que je pus connaître et estimer l'un des professeurs protestants les plus distingués de l'Université de Munich, M. Riehl, le spirituel auteur des *Culturgeschichtliche Novellen*[1], et de tant d'autres remarquables travaux.

C'est qu'alors l'Université de Munich était le théâtre d'une lutte très-vive entre ce qu'on appelait le parti autoritaire et le parti du progrès. Placée dans la capitale d'un pays catholique, portant même le titre de catholique à cause du caractère de sa Faculté de théologie, l'Université de Munich était restée longtemps, dans les tendances générales de son enseignement, fidèle à l'orthodoxie. Peu à peu les facultés de philosophie, de médecine et de droit avaient vu pénétrer dans leurs rangs des partisans de la libre-pensée, et quelques professeurs rêvaient de donner à l'Université les allures indépendantes des grandes écoles du nord de l'Allemagne. On sait que le droit de tout mettre en question et la fièvre de négation qui a possédé dans la première moitié de ce siècle les penseurs allemands sont, aux yeux des amis du progrès, les signes essentiels de l'indépendance de la pensée. Quiconque, sur un des grands problèmes que posent la religion ou la science, admet les solutions traditionnelles de la foi catholique, se place par ce fait même en dehors du terrain scientifique; tout ce qu'il dit, tout ce qu'il affirme est pour les libres penseurs comme non avenu. A quoi bon

[1] *Récits pour servir à l'histoire de la civilisation.*

écouter un philosophe pour entendre répéter ces vieux mots de Dieu, de l'âme immortelle, du monde extérieur distinct des âmes, de la matière créée et inconsciente? Tous ces dogmes surannés sont bons pour le catéchisme; la philosophie ne commence, à vrai dire, que lorsqu'on a changé tout cela; ce qui reviendrait à peu près à affirmer que le fameux Sganarelle de Molière, qui, lui aussi, « a changé tout cela, » a seul ouvert une ère nouvelle en médecine, par cela même qu'il place le cœur à droite et le foie à gauche. Mais l'impatience de toute espèce de frein, qui a été en Allemagne la plaie des intelligences, n'est pas déconcertée par l'impossibilité d'une conséquence absurde. Ce qu'il fallait secouer avant tout, c'était le joug du christianisme; ce qu'il fallait battre en brèche, c'étaient les antiques solutions que la foi imposait depuis dix-huit siècles. Il y avait longtemps que l'orthodoxie s'était évanouie, *ceu fumus in auras*, de l'enseignement des Universités du Nord; Munich était une de ses dernières citadelles, c'était là qu'il fallait livrer un combat décisif.

Le choix de M. de Ringseis comme recteur semblait un défi jeté à ce parti de la libre pensée. Outre que la piété du nouveau recteur et des siens était proverbiale, M. de Ringseis passait à juste titre pour faire assez peu de cas du système de nos libertés modernes, et s'il avait voulu défendre quelque chose contre l'absolutisme des rois, c'eût été plus tôt le bon vieux droit (*das alte gute Recht*) que chantait en Wurtemberg le poëte Uhland en le revendiquant pour sa patrie. Le discours d'inauguration du recteur, *Sur la nécessité de l'autorité dans les hautes régions de la science*, en rappelant qu'il y a partout des lois primordiales auxquelles l'esprit doit se soumettre, des vérités traditionnelles qu'il faut accepter avec respect, et enfin des mystères insondables devant lesquels la raison s'arrête confondue, et sur lesquels la foi seule a le droit de parler, avait choqué profondément le camp des libres penseurs. Ce discours, vivement critiqué et mis en lumière par ces critiques mêmes, avait eu dans toute l'Allemagne un grand retentissement.

Depuis ce moment, le parti opposé n'a fait que grandir et gagner du terrain; les libres penseurs, qui commençaient alors seulement à être « *contents de Munich*, » doivent être aujourd'hui pleinement satisfaits. L'administration de l'instruction publique et des cultes en Bavière a été depuis plusieurs années généralement hostile au catholicisme, et presque toutes les chaires vacantes ont été données aux adversaires de la foi. La polémique soulevée par le discours de M. de Ringseis ne fut considérée que comme une protestation impuissante de la vieille école; et son rectorat, comme un tribut d'hommages que l'Université devait payer à ce vieux serviteur de la science. A côté de lui d'ailleurs enseignait à la faculté de droit un des coryphées du rationalisme le plus radical, le professeur Bluntschli[1],

[1] M. Bluntschli a quitté depuis l'Université de Munich.

aujourd'hui l'un des promoteurs du mouvement d'opinion qui a préparé la loi contre les jésuites et les ordres religieux.

Cependant, en dépit de ces luttes, un certain esprit de famille subsiste encore au sein des Universités allemandes. Six ans plus tard, en 1862, je revenais à Munich peu de temps après une fête que l'Université en corps avait offerte au doyen des professeurs de la Faculté de médecine. Il y avait, en effet, cinquante ans que, le 15 mars 1812, l'Université de Landshut, dont celle de Munich est l'héritière, avait conféré à M. de Ringseis le grade de docteur. Ses collègues, unis à une députation des étudiants, avaient fêté dans un banquet solennel ce *jubilé* semi-séculaire, et un des poëtes les plus distingués de la Bavière, M. Oscar de Redwitz, avait chanté dignement le héros de la fête. Il l'avait félicité d'avoir échappé à toutes les atteintes de l'âge ; il avait loué en vers charmants cette vigueur intellectuelle qui semblait faire rougir plus d'un jeune docteur de l'Université. Les strophes de M. de Redwitz ont porté bonheur à M. de Ringseis ; le héros de la fête de 62 continue à porter allègrement sa verte vieillesse, et, en dépit de ses quatre-vingt-sept ans, il vient de prendre encore la plume pour venger l'honneur de ces anciens temps dont il a été le témoin.

II

L'Université de Munich va célébrer dans très-peu de jours le *jubilé* du quatre centième anniversaire de sa fondation[1]. La fête même est l'objet de quelques discussions parmi les érudits allemands. L'Université de Munich est, en effet, de date assez récente, si l'on se reporte à sa translation dans la capitale de la Bavière, où elle n'est installée que depuis quarante-sept ans. Fondée à Ingolstadt en 1472 par le duc de Bavière, Louis le Riche, elle resta trois cent vingt-huit ans dans cette première ville ; en 1800, l'électeur Maximilien, celui qui devait cinq ans plus tard prendre le titre de roi de Bavière, la transféra d'Inngolstadt à Landshut, et, en 1826, elle fut enfin installée à Munich. Les professeurs, qui représentent dans l'Université actuelle le parti du progrès, affectent de compter comme non avenues les longues années d'Ingolstadt et de Landshut. « Pourquoi, leur répondent les adversaires, voulez-vous alors fêter le quatre centième anniversaire de la fondation de l'Université ? Attendez 1926. » — Le jubilé emprunte d'ailleurs aux circonstances spéciales que traverse l'Allemagne un intérêt particulier. Le parti national et libéral veut évidemment en faire une manifestation antiparticulariste et antireligieuse ; on célébrera dans les mêmes discours et l'union de la science bavaroise à la science *indépendante*, libre penseuse de l'Universités du Nord, et la place qu'a prise la Bavière au

[1] La fête, fixée au 31 juillet, aura eu lieu quand ces lignes paraîtront.

sein de la patrie commune et du nouvel empire. De plus, le hasard a voulu que le rectorat appartînt cette année à la Faculté de théologie, et l'on sait que M. Dœllinger a été élu à une grande majorité, malgré l'abstention ou l'opposition de ses collègues de la Faculté de théologie et des professeurs les plus catholiques de l'Université. C'est donc à M. Dœllinger qu'il appartient de porter la parole dans cette circonstance solennelle, et la Faculté de théologie, la première, la plus importante de toutes dans ces vieilles universités catholiques d'Ingolstadt et de Landshut, va se trouver, par le fait, dépossédée du droit de prendre aucune part à cette fête des vieux souvenirs, puisque l'homme qui était naturellement désigné pour la représenter a rompu avec l'Église et s'est fait le promoteur d'un schisme.

Enfin, M. Dœllinger lui-même, au moins depuis quelques années, appartient pleinement aux contempteurs de l'antique passé des écoles d'Ingolstadt et de Landshut. Dans un discours prononcé en 1867, lors de son dernier rectorat, M. Dœllinger caractérisait ironiquement la vie de l'Université d'Ingolstadt par l'adage latin : *Bene vixit, qui bene latuit;* et, prenant ensuite une autre comparaison, il représentait la longue période d'Ingolstadt, comme une sorte d'enfance, celle de Landshut, comme une adolescence ; et ne faisait dater l'âge viril de l'Université que de sa translation à Munich, en 1826.

C'est contre ces prétentions que s'élève avec véhémence le vieux docteur de Ringseis[2]. Élève de l'Université de Landshut, où il a pris ses grades, défenseur des vieilles traditions catholiques auxquelles l'Université d'Ingolstadt était restée fidèle, il vient protester contre cette assertion dédaigneuse, qui, par une étrange contradiction, supprime le passé, juste au moment où l'on l'évoque d'autre part pour avoir l'occasion d'une manifestation solennelle en faveur des « principes nouveaux. » L'ancienne Université d'Ingolstadt a eu ses annalistes et ses historiens, peu connus en dehors de la Bavière, compilateurs sérieux et minutieux, qui ont noté, pour ainsi dire, jour par jour, tout ce qui s'est fait dans ces vieilles écoles. Le lecteur français n'a sans doute jamais entendu parler de Mederer et de Permaneder, et peut-être sourira-t-il de voir avec quel profond respect le docteur de Ringseis évoque ces noms, et ceux de quelques consciencieux travailleurs encore plus obscurs. Mais qu'on veuille bien se souvenir qu'il ne s'agit pas seulement de Mederer ou de Permaneder dans ce débat; il s'agit de répondre à cette accusation devenue, pour ainsi dire, banale, tant elle est répétée en Allemagne comme en France, que là où règne l'orthodoxie, il n'y a pas de vraie science ; que là où les professeurs et les savants s'inclinent respectueusement devant l'antique majesté de l'Écriture et l'autorité de l'Église catholique, il ne peut y avoir pour l'esprit ni vigueur, ni originalité, ni indépendance.

[1] *Défense de l'honneur de la haute école d'Ingolstadt contre M. le recteur Dœllinger,* publiée dans les feuilles *historico-politiques* de Munich de juin 1872.

C'est donc la tradition catholique de l'enseignement qui est mise en cause, et qui trouve inopinément pour champion un vieillard de quatre-vingt-sept ans, à qui l'indignation rend des forces et qui rentre, comme un autre vieil Entelle, dans l'arène où il a si souvent combattu jadis.

Enfin, ne peut-on démêler un motif secret à cette espèce de mépris qu'on affecte pour la vieille Université d'Ingolstadt? Elle est devenue très-rapidement, aussitôt après les orages de la réforme, l'Université catholique la plus importante de l'Allemagne. Les jésuites s'établirent dans la ville ; un grand nombre des étudiants résidaient dans leurs colléges, et, sur la liste des professeurs, on voit figurer jusqu'au dix-huitième siècle un grand nombre des membres de la Compagnie de Jésus. En ce moment, où les jésuites sont expulsés d'Allemagne, où un mot d'ordre universellement répandu prescrit à toute la presse libre penseuse une campagne en règle contre les ordres religieux, il est évident qu'on ne saurait admettre qu'une université passablement ecclésiastique et monacale ait compté parmi ses maîtres un seul homme éminent.

Nous ne pouvons suivre M. de Ringseis dans cette longue et minutieuse revendication des titres scientifiques et littéraires des professeurs de l'Université d'Ingolstadt. C'est un passé lointain, bien mort aujourd'hui, comme la pauvre ville d'Ingolstadt elle-même, qui n'est plus aujourd'hi qu'une forteresse où les casernes ont remplacé les écoles, où le bruit du tambour et des manœuvres s'est substitué à la voix des professeurs. Je parcourais Ingolstadt dans le lugubre hiver de 1871, car c'était un des plus importants dépôts des prisonniers français en Bavière. Quelques jours auparavant, le même motif m'avait amené à Landshut ; et, si des tristes préoccupations qui m'absorbaient, je me reportais à ces vieux souvenirs d'une vie universitaire éteinte, c'était pour conclure qu'en définitive, le gouvernement bavarois avait eu raison de transporter à Munich ses hautes écoles, qui ont trouvé dans la capitale de la Bavière des ressources et une vie nouvelles. Mais, si la vue des lieux eux-mêmes fait peu regretter que ces deux villes aient été dépouillées de ce qui a fait leur gloire, le travail de M. de Ringseis suffit amplement à établir non-seulement que ce passé n'est pas sans honneur, mais que l'Université d'Ingolstadt, rapprochée des universités du nord de l'Allemagne au dix-septième et au dix-huitième siècle, n'a pas à redouter la comparaison.

En effet, pendant la longue période qui sépare les orages de la Réforme du commencement de notre siècle, la vie des Universités allemandes a été strictement renfermée ou dans les études pratiques ou dans les travaux d'érudition. Les Universités ont formé des savants estimables, des jurisconsultes éminents, des médecins qui ont fait avancer leur science ; elles sont demeurées complétement étrangères à ce mouvement de rénovation ardente de toutes les branches des connaissances humaines qui a possédé l'Allemagne au commencement de ce siècle, et qui a donné aux recherches

scientifiques et philosophiques l'allure d'une sorte de fièvre révolutionnaire. Il suffit de connaître, d'une manière très-sommaire, la vie des principaux écrivains de l'Allemagne, pour voir combien les Universités, même protestantes, qui ont élevé leur jeunesse, étaient fidèles aux vieilles traditions classiques ; combien elles étaient non-seulement étrangères, mais antipathiques aux agitations intellectuelles qu'on caractérise en Allemagne sous le nom de *période d'orage* (*Sturm-und Drangperiode*). A ce titre, l'Université d'Ingolstadt offre, autant que toute autre, une liste considérable d'exacts et consciencieux travaux, et les in-folio et les in-quarto édités par ses professeurs ne sont nullement indignes des *Acta eruditorum* de Leipzig, ou de telle autre collection savante éditée dans l'Allemagne du Nord.

On voit vivre dans les pages de M. Ringseis ces anciennes hautes écoles modelées sur l'Université de Paris, divisées, comme elle, à l'origine, en quatre *nations :* bavaroise, souabe, franconienne et rhénane ; avec ses docteurs, ses colléges, ses bourses, ses professeurs affublés de noms en *us ;* corporation un peu pédante, sans doute ; mais le pédantisme et la roideur sont le fait du corps enseignant par tout pays dans cette période. En somme, on sent circuler la séve et se développer la vie ; on sent que, dans ces murs assez tristes et monotones d'Ingolstadt, se sont formées des générations laborieuses ; et en se reportant à l'histoire, on constate que tout ce que le midi de l'Allemagne a compté d'hommes éminents s'est formé pendant trois siècles aux leçons de cette vieille université.

On peut donc sans honte célébrer à Munich le quatre centième anniversaire de la grande Université bavaroise ; et si, à cette occasion, on jette sur cet antique passé quelques mots de blâme et de dédain, on s'exposera à ressembler à ces fils de famille qui renient les traditions et la gloire de leurs aïeux. L'Université de Munich n'est point une parvenue sans ancêtres, elle est la fille de ces vieilles écoles d'Inngolstadt et n'a point à rougir de son origine.

Toutefois, ces polémiques, qui s'engagent à veille des fêtes du jubilé, donnent une idée des passions qui vont être excitées dans cette solennité, et auxquelles les divers partis qui luttent en Bavière ne manquent pas de faire de bruyants appels. Évidemment, dans l'esprit de beaucoup de professeurs, les fêtes du jubilé sont une occasion toute trouvée de rompre d'une manière éclatante avec la tradition catholique et de conclure avec la science indépendante du Nord une alliance définitive. Évidemment aussi, si des manifestations de ce genre ont lieu et prennent M. Dœllinger comme porte-drapeau, la situation de la Faculté de théologie au sein de l'Université sera de plus en plus difficile et pourra donner lieu à de nouveaux conflits.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces luttes, si curieuses à suivre pour quiconque s'intéresse au progrès de l'enseignement chrétien ; nous serions heureux, en attendant, si nous avions pu faire connaître et

estimer à nos lecteurs le courageux athlète qui a sacrifié le repos de ses vieux ans à l'amour de la vérité et qui peut dire aujourd'hui, comme le vieil Entelle :

Hic victor cestus, artemque repono.

G.-A. HEINRICH.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT

ÉCOLE LIBRE DE HAUTES ÉTUDES

En annonçant à nos lecteurs une nouvelle création de la *Société générale d'éducation et d'enseignement*, nous voulons leur dire quelques mots de cette œuvre elle-même qu'on ne connaît pas assez, et à laquelle tous ceux qui ne sont pas indifférents aux périls de l'heure présente devraient apporter leur concours.

On sait quels avaient été les travaux entrepris, il y a vingt-cinq ans, par le *Comité de l'enseignement libre ;* et la reconnaissance des catholiques n'a pas oublié qu'elle doit en grande partie à ce comité la liberté de l'enseignement secondaire et la loi de 1850. Mais le pouvoir absolu de l'empire ne s'exerça nulle part avec plus de force que dans l'administration de l'instruction publique. La loi de 1850 fut déchirée avant même qu'une expérience suffisante eût permis d'en apprécier les conséquences, et le *Comité de l'enseignement libre* se vit réduit à l'impuissance par un régime qui ne pouvait sans effroi apercevoir quelque effort d'initiative privée. Cependant les catholiques ne voyaient pas sans tristesse subrepticement confisquer les droits conquis par leurs devanciers, et la victoire, commencée depuis plus de vingt ans, demeurer inachevée.

Chaque fois qu'une usurpation nouvelle était commise, chaque fois que les ministres prenaient une nouvelle mesure pour contrarier l'enseignement chrétien, on se prenait à regretter de ne plus avoir, pour faire bonne garde, cette phalange aux glorieux combats, dont quelques soldats survivants nous redisaient les exploits.

Aussi, pour se grouper autour de cette sainte cause de l'enseignement chrétien, les catholiques n'attendirent-ils pas que le règne de la liberté revînt dans notre pays. Si, gênés par le pouvoir discrétionnaire auquel ils étaient soumis, les conquêtes nouvelles leur devaient être difficiles, ils espérèrent du moins pouvoir défendre les positions acquises, et, en se défendant avec énergie et succès, préparer l'esprit public à des succès définitifs.

C'est pourquoi, dès qu'après bien des démarches, bien des refus, bien des retards, ils eurent enfin obtenu, le 13 mars 1868, l'autorisation de se réunir, ils se mirent à l'œuvre et fondèrent la *Société générale d'éducation et d'enseignement.* En tête de ses statuts, ils mettaient : « La société a pour

but de travailler à la propagation et au perfectionnement de l'instruction fondée sur l'éducation religieuse. » Tel était le but qui, pendant longtemps, avait rempli l'administration d'effroi.

Immédiatement, l'œuvre vit figurer sur la première liste de ses adhérents, à côté de ces noms chers aux catholiques qu'on retrouve toutes les fois qu'il s'agit de faire le bien, ceux de prêtres éminents, des représentants des principales congrégations religieuses, de membres de nos assemblées délibérantes, de magistrats, d'hommes illustres dans la science. Près de trente évêques bénissaient avec joie son berceau, en attendant qu'après avoir été témoin de ses premiers pas, le Chef commun des fidèles lui accordât l'encouragement de sa bénédiction apostolique. « Rien de plus utile et de plus beau que l'œuvre de la Société d'éducation, écrivait l'un d'eux. Elle répond à une plaie qui attaque l'âme même de la France. C'est s'associer aux plus saintes pensées et aux plus saints devoirs du sacerdoce que d'y prendre part. »

Ah! certes, les événements devaient révéler bientôt l'étendue de cette plaie, et combien la pensée chrétienne de la Société d'éducation était en même temps une pensée patriotique. Lorsque tout à coup la digue se rompit et laissa se répandre sur le pays le flot de corruption qui, depuis vingt ans, s'amassait derrière elle et qu'on ne voulait pas voir ; lorsque ce flot faillit tout submerger, et qu'on dut mesurer, en pleurant, la profondeur de l'abîme, on comprit enfin quelle fragile barrière une école qui n'est pas profondément chrétienne apporte aux passions du peuple. Et on vit les classes éclairées elles-mêmes se demander quelle éducation elles avaient donc reçue pour n'avoir su ni prévoir ni conjurer de si grands malheurs.

On comprit tout cela; mais on le comprit trop tard. On n'avait voulu écouter ni la voix des évêques, qui tant de fois avaient solennellement averti les pères de famille, ni la voix de Rome elle-même, ni soutenir les œuvres qui s'étaient fondées sous l'inspiration de ces voix autorisées. Mais aujourd'hui que l'œuvre du mal est complète, il ne suffit pas de chasser au désert quelque bouc émissaire chargé du péché d'Israël; de procéder à des enquêtes sur les actes du prochain; elles sont utiles, pour que justice ait son cours et pour fournir aux hommes de bonne foi les renseignements nécessaires, à la condition toutefois qu'elles ne nous fassent pas oublier l'examen de conscience, sans quoi elles seraient funestes. Eh bien, ici, faisons notre examen de conscience : ou nous nous trompons fort, ou nous avouerons que nous n'avons pas suffisamment défendu l'éducation chrétienne. Lorsque nous avons vu passer quelques-uns des soldats qui combattaient pour cette cause, non-seulement nous n'avons pas secoué notre inertie et nous ne les avons pas suivis, mais nous ne leur avons même pas donné l'obole qui devait leur permettre de poursuivre leur route et d'atteindre le but.

Hélas ! cette situation a-t-elle suffisamment changé? Récemment, Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Paris, venant présider lui-même

l'assemblée générale de la Société d'éducation, pour lui donner le plus précieux témoignage de sa bienveillance et la bénir, disait :

« Messieurs, je veux vous parler avec toute franchise et simplicité. Je « trouve que les catholiques ne sont pas sans reproche à l'endroit de cette « Société...

« Non, messieurs, on n'a pas suffisamment secondé les hommes qui lui « consacrent leur temps et leur dévouement ; et je suis presque scanda- « lisé du chiffre de son budget, tel qu'il m'était révélé tout à l'heure par « le rapport de son trésorier...

« Il s'agit de changer l'esprit de notre pays, d'opposer une digue à ce « torrent d'idées fausses, qui, nous entraînant d'abîmes en abîmes, nous « conduit à la ruine totale. Il s'agit de rendre la France à Dieu, et à la « vertu sa grande et noble mission.

« Voilà ce qu'on veut faire en défendant les principes d'une bonne édu- « cation.

« Eh quoi! une Société s'est fondée pour accomplir une si belle tâche ! « elle en a fait son œuvre, œuvre si chrétienne et si française à la fois ! et « cette Société, après plusieurs années d'existence, se présente avec un « budget de quelques milliers de francs ! Messieurs, un tel état de sa « caisse est une grave accusation contre notre générosité. Le dévouement « de ceux qui dirigent cette Société a été grand, je le sais ; ils n'ont pas « failli à leur entreprise, mais ils n'ont pas rencontré le concours sur « lequel ils devaient compter. Il faut que ce concours leur soit donné ; il « faut que désormais des recettes abondantes viennent les aider à répan- « dre les bonnes doctrines et les saines pratiques en matière d'éducation.

« Et ce que je dis ici, messieurs, je ne l'exprime pas comme une pensée « fugitive qui se présente à mon esprit. Loin de là, je voudrais que tous « ceux qui m'entendent retinssent mes paroles, et qu'ils se fissent au « dehors l'écho de l'appel que j'adresse à tous les catholiques de Paris. « Qu'on s'occupe sérieusement de trouver le moyen de soutenir et de for- « tifier la Société d'éducation. Pour ma part, je suis prêt à l'aider de tout « mon pouvoir.

« Toutes les œuvres sont bonnes ; *mais, encore une fois, je ne sais vrai- « ment si celle-ci n'est pas* PAR EXCELLENCE L'ŒUVRE DE NOTRE ÉPOQUE. *Aussi, « je le dis, et je le dis sans exagération : ce qu'il lui faut, ce n'est pas un « budget de treize mille francs, c'est un budget de* CENT MILLE FRANCS. « *Je vous demande de le lui procurer.* J'invoque auprès de vous votre « générosité même que j'ai tant de fois admirée, que vous témoigniez en- « core dans les circonstances récentes que je rappelais il n'y a qu'un « instant. »

Eh bien, nous joignons notre voix à celle de notre archevêque. Nous nous faisons l'écho de sa prière, et nous répétons ses instances.

La *Société générale d'éducation* a un budget de 13,000 francs. C'est

100,000 francs qui seraient nécessaires. C'est donc 87,000 francs qui manquent. *Le Correspondant* demande à ses lecteurs de les fournir.

Et qu'on nous permette de le dire, malgré les liens qui nous rattachent personnellement à cette œuvre, tout ce qu'elle pouvait faire avec ses faibles ressources, elle l'a fait.

Sous l'Empire, deux questions graves ont préoccupé les esprits : *la gratuité, la liberté de l'enseignement supérieur.* La Société générale d'éducation a de suite examiné la première. Elle a rappelé les principes véritables ; elle a, de plus, dans une sorte d'enquête, établi que la gratuité ne pouvait qu'être funeste aux écoles ; et que, si un ministre la proposait, il obéissait à des opinions personnelles et préconçues, mais nullement aux réclamations des populations ou du corps enseignant. Quelle part l'œuvre de la Société, consignée dans ses bulletins, eut-elle dans le succès? Il ne nous appartient pas de le dire ; mais il est certain qu'au moment de la chute de l'Empire, la thèse de la gratuité absolue avait reçu de tels coups, qu'aujourd'hui même elle n'a pu se relever.

Lorsque des pétitions, couvertes de milliers de signatures, finirent par mettre le pouvoir en demeure d'accorder aux catholiques la liberté de l'enseignement supérieur, la Société d'éducation put encore revendiquer sa part dans le résultat obtenu. Puis, de suite, elle examina les moyens d'organisation ; d'utiles travaux sortirent de ses délibérations ; et lorsque, aujourd'hui, on veut franchement donner la liberté, on est obligé d'en revenir aux principes qu'elle a posés.

Ce ne fut pas tout. On disait que nous n'étions pas capables de créer un enseignement supérieur. La Société obtint l'autorisation d'ouvrir des cours et des conférences, et ainsi elle montra quels maîtres pieux, d'une science incontestée, elle pourrait donner à la jeunesse le jour où elle aurait le droit de fonder une faculté.

L'empire succomba. Pendant plus d'un an les événements la contraignirent à suspendre ses travaux. Lorsqu'elle se réunit de nouveau, quels désordres ne constata-t-elle pas dans le champ dont elle s'était faite le défenseur ! Hélas ! elle se serait sentie découragée par les pertes qu'elle-même avait subies, si sa foi ne lui eût rappelé la fécondité du sang des martyrs. Deux de ses fondateurs, de ses membres les plus actifs, le R. P. Olivaint et le R. P. Captier, avaient succombé. Elle éleva donc sa pensée vers Dieu, invoqua ces collaborateurs d'autrefois — aujourd'hui, elle en a la confiance, ses protecteurs près de Dieu — et se remit à l'œuvre. Les circonstances étaient impérieuses et graves ; mais, il faut le reconnaître, si le déchaînement du mal était plus grand, la lutte semblait aussi ne plus devoir rencontrer les mêmes empêchements qu'autrefois. Donc, le conseil fut organisé de nouveau, et un homme éminent, qui voulait renoncer à l'honneur de hautes situations publiques, mais non pas à servir son pays, en accepta la présidence, apportant à la direction de ses travaux l'expérience, les talents et le dévouement avec lesquels il dirigeait autrefois ceux du conseil d'État.

La question de l'instruction obligatoire était brûlante. Rapidement, dans un premier écrit, la Société posa les principes qui devaient éclairer le débat. Puis, les développant dans un vœu qui combattait cette triste et célèbre thèse de l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque, elle le déposa sur le bureau de la Chambre et le remit à tous les députés. Quinze jours avant la dernière session des conseils généraux, elle crut savoir qu'un mot d'ordre était donné pour obtenir de ces assemblées le renouvellement et le complément du vœu relatif à l'obligation précédemment émis par près de cinquante d'entre elles. Immédiatement on la revit sur la brèche. Ses armes étaient prêtes. Huit jours après, grâce aux renseignements qu'elle possédait et aux études qu'elle avait faites, elle adressait à chaque conseiller général des observations pratiques sur cet important sujet. — Encore ici, nous ne voulons pas rechercher quelle fut son influence? Mais, ce que nous constatons, c'est que, cette fois, la campagne en faveur de l'obligation n'aboutit pas. Quelques conseils généraux repoussèrent formellement ce principe funeste; d'autres refusèrent de le consacrer par un nouveau vœu; d'autres enfin, réclamèrent du moins, dans son application, des tempéraments qui en atténuaient les inconvénients.

M. Jules Simon avait déposé un projet de loi sur l'instruction primaire. Aussitôt le conseil de la Société se réunit, et, pendant de longues heures et de nombreux jours, l'examina, puis consigna, dans un mémoire, les arguments qui s'opposaient à son adoption et les dispositions qui pourraient lui être substituées. Or la Société générale d'éducation a eu la satisfaction de voir qu'elle avait bien défendu la cause de l'enseignement chrétien, en constatant que le résultat des travaux de la commission de l'Assemblée s'appuyait sur les principes et sur les idées qu'elle-même avait cru devoir dé fendre.

C'est elle encore qui signalait aux congrégations religieuses le danger dont les menaçait la première rédaction de la loi sur le recrutement de l'armée, ainsi toujours fidèle à son œuvre d'active surveillance.

En même temps une pétition déposée sur le bureau de l'Assemblée, au nom de la Société, rappelait les garanties auxquelles, seules, la liberté de l'enseignement supérieur lui paraît pouvoir exciter.

Voilà ce que la Société d'éducation a fait avec son budget de 13,000 francs. Nous ne parlons que de ses principaux travaux; nous passons sous silence les autres études de ses diverses commissions, ses consultations sur les questions contentieuses, etc. Nous savons qu'à ses œuvres son budget n'a suffi qu'avec peine, et certes on ne pourra pas dire qu'elle ne l'a pas utilement fait servir à la cause du bien. Mais, il faut l'avouer, le peu de ressources dont elle disposait ne lui a permis d'atteindre que la moitié de son but « l'étude de toutes les questions qui se rattachent à l'enseignement. » Elle n'a pu guère « favoriser la création d'écoles; » les quelques subventions dont ses comptes rendus font mention sont minimes; ce sont des preuves d'intérêt que la Société d'éducation a voulu donner à

des œuvres intéressantes ; c'est comme un souvenir du but qu'elle veut atteindre : ce ne sont pas des secours effectifs et sérieux. Nous ajouterons que son bulletin, qui devrait être *la revue de l'enseignement libre*, n'a pas encore, malgré des améliorations successives, toute l'importance nécessaire, et qu'il est regrettable que des raisons financières soient un obstacle à son développement.

La Société ne manque pourtant pas de vaillance et de courage. La voici qui entreprend une nouvelle œuvre, et c'est même l'annonce de cette œuvre qui nous a fourni l'occasion d'entretenir nos lecteurs de ses travaux.

En voyant que la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur tardait à recevoir la consécration de l'Assemblée, elle veut essayer de porter remède à une situation vraiment périlleuse ; et, si elle ne peut encore assurer à la jeunesse un enseignement complétement chrétien, elle veut du moins lui offrir, dans un enseignement spécial, un secours qui la mette en garde contre de tristes influences. A l'ensemble de ces cours elle donne le nom d'*École libre de hautes études*, et en voici le sujet avec l'indication des noms des professeurs distingués qui le recommandent suffisamment :

Cours de science sacrée, professeur, M. l'abbé Maurice d'Hulst.

Cours de science sociale, professeur, M. Antonin Rondelet, professeur de Faculté.

Cours d'introduction à l'étude de la médecine, professeur, M. le docteur Chauffard, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

Cours d'introduction historique à la science du droit, professeur, M. Barthélemy Terrat, docteur en droit.

En outre, pour utiliser les loisirs que les premières années de l'école de droit laissent aux étudiants, un cours de *préparation à la licence ès lettres* sera fait sous la direction de M. A. Rondelet, avec la collaboration de deux autres professeurs.

Nous ne saurions trop recommander aux familles d'envoyer leurs enfants à ces cours, non-seulement à cause de l'utilité de l'enseignement qui leur est offert, mais encore parce que les jeunes gens y trouveront des conseils, un centre intellectuel, qui leur seront précieux, sans aliéner une liberté dont ils font difficilement le sacrifice[1].

Eh bien, pour cette seule fondation, si la Société d'éducation demande avec raison une subvention à ses élèves[2], elle ne se dissimule pas qu'elle garde cependant à sa charge une dépense d'environ 20,000 francs. Et son budget n'est que de 13,000 francs ! Et il faut qu'elle continue les luttes commencées, qu'elle poursuive ses publications, qu'elle les développe, qu'elle multiplie ses autres œuvres !

[1] Tous les renseignements sur l'*École libre des hautes études* et le *programme détaillé des cours* seront envoyés aux personnes qui en adresseront la demande au siége de la *Société générale d'éducation et d'enseignement*, rue des Saints-Pères, 63, à Paris.

[2] 100 francs pour l'ensemble des quatre cours. — 30 francs pour un seul cours. — 300 francs pour le cours de préparation à la licence ès lettres.

Le comité des écoles catholiques anglaises réunissait en quelques mois, il y a deux ans, plus d'un million. Sommes-nous donc moins nombreux que les catholiques anglais?

La Société française pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants a, depuis 1829, dépensé pour la propagation de l'instruction primaire parmi les protestants de France, 2,128,992 fr. soit plus de 56,000 fr. par an. Elle a créé et soutenu 650 écoles et salles d'asile. Depuis 1840, elle concourt chaque année à la création de 15 écoles nouvelles, et elle en soutient 260. Elle a fondé en 1844, à Courbevoie, une école normale primaire de garçons qui a déjà fourni 447 instituteurs, et en 1854, à Boissy-Saint-Léger, une école normale primaire de filles où se sont déjà formées 100 institutrices. Enfin elle subventionne les écoles normales primaires de Dieulefit, Mens, Nîmes. Les catholiques français sont-ils donc moins nombreux que les protestants? Non, non! Donc, à l'œuvre! à l'œuvre! et si les efforts veulent être puissants, qu'ils se réunissent.

Que si quelqu'un nous répond qu'il veut s'occuper des intérêts de l'éducation dans telle localité déterminée, nous lui répondrons : « Formez des œuvres locales, parce qu'elles feront ce que la Société générale d'éducation ne peut faire; mais adhérez aussi à la Société générale d'éducation, parce qu'elle fera ce que les œuvres locales ne sauraient faire. Elle seule est assez près du champ de bataille où s'agitent les grandes questions pour pousser en temps utile le cri d'alarme et appeler au combat tous ses alliés. Elle seule peut devenir un centre de renseignements utiles pour tous. Elle ne vous demande pas d'être votre général en chef, elle vous demande uniquement d'être votre sentinelle qui vous signalera l'ennemi contre lequel ensuite nous marcherons tous ensemble. Mais si la sentinelle n'est pas sûre que l'armée entendra son appel et l'appuiera, elle ne peut pas tenir son poste. »

Encore une fois donc, *le Correspondant* supplie ses lecteurs de faire ici preuve de leur dévouement à la cause de Dieu et de la France. Que les catholiques le sachent bien, aujourd'hui il faut, non-seulement des écrits, des discours, mais des actes. Il faut lutter, et le lutteur n'entretient ses forces qu'en luttant. Nous contenterons-nous toujours de réclamer des droits sans nous servir de ceux que nous avons, sans faire preuve d'énergie? Mais alors ne serait-ce pas à juste titre qu'on déclarerait que les catholiques ne sont plus rien en France? Qu'ils s'affirment seulement, il faudra bien les respecter, et ils seront vainqueurs! Le respect s'impose, la victoire est le prix du sang versé, c'est-à-dire du don de soi, du dévouement, du sacrifice. Qu'ils relisent tous les discours de nos évêques, qu'ils écoutent les paroles que le saint-père nous envoie du Vatican : tous nous le répètent : La grande lutte du moment se livre sur le terrain de l'instruction publique; et le grand acte que toutes ces voix aimées et res-

pectées recommandent à notre courage, c'est l'acte même de la Société générale d'éducation : LA DÉFENSE DES DROITS DE LA RELIGION ET DE LA FAMILLE DANS L'ÉDUCATION[1] !

Comte EUGÈNE DE GERMINY.

LE 18 MARS

Récit des faits et recherches des causes de l'insurrection. — Rapport à l'Assemblée nationale, par M. Martial Delpit, député de la Dordogne. — Un volume, Paris, chez Techener, rue de l'Arbre-Sec, 52.

Tous nos lecteurs se rappellent l'éloquent et substantiel rapport sur le 18 mars, fait à l'Assemblée nationale, au nom de la Commission d'enquête, par M. Martial Delpit. Cette Commission, composée de MM. le comte Daru, *président;* Piou, *vice-président;* Desbassyns de Richemont et de Rainneville, *secrétaires;* Martial Delpit, *rapporteur;* le vicomte de Gontaut-Biron, Boreau-Lajanardie, le vicomte de Meaux, Margaine, le comte de Melun, Méplain, Bourgeois, Vacherot, de Saint-Pierre (Manche); Ducarre, marquis de Mornay, duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, Flottard, de Chamaillard, Robert de Massy, Cochery, Buisson (de l'Aude); marquis de Quinsonnas, vicomte de Cumont, Delisle, marquis de la Roche-Tulon, de Colombet, de Labassetière, Ganivet, de Champvallier, a pénétré avec hardiesse et sagacité dans les causes premières et les effets de ce grand mystère d'iniquité et de folie qu'on appelle la Commune de Paris. Nulle part on ne trouvera avec plus de précision et de pièces à l'appui le récit de ce honteux et lamentable épisode. C'est l'instruction judiciaire solennellement appliquée au plus grand crime des temps modernes. L'histoire de Paris révolutionnaire est là toute entière, depuis le 8 janvier 1871, jour de la capitulation, jusqu'au 28 mai, jour de l'entrée de nos troupes. Un chapitre sur l'insurrection communale en province, et notamment à Lyon, Saint-Étienne, Marseille, Bordeaux et Toulouse, complète très-curieusement cette lugubre histoire.

Il était à regretter seulement qu'un document de cette importance n'eût été publié en entier que dans les colonnes compactes et peu lues du *Journal officiel*. En le reproduisant dans le format commode d'un *in*-8°, soigneusement imprimé, M. Léon Techener a rendu service aux hommes politiques et à tous ceux qui désirent garder mémoire des grands et terribles événements de 1871. Nous osons dire qu'il n'existe pas de livre d'histoire plus dramatique, ni de drame plus sérieusement historique que ce volume sur le 18 mars et ses causes.

L. G.

[1] Les lecteurs du *Correspondant* recevront, en même temps que le présent numéro, le prospectus de la Société générale d'éducation et un bulletin de souscription que nous les conjurons de revêtir de leur signature et de renvoyer au siége de la Société, à Paris, *rue des Saints-Pères*, 63. Si quelques-uns d'entre eux désiraient affecter de préférence leurs souscriptions à l'*École libre des hautes études*, ils voudraient bien l'indiquer sur le bulletin de souscription.

REVUE CRITIQUE

I. *Histoire du règne de Louis XIV,* par M. Gaillardin. 2 vol.
II. *M. Henri-Martin et son Histoire de France,* par M. H. de Lespinois. 1 vol.

I

Nous nous glorifions, et à bon droit, des progrès qu'a faits chez nous l'histoire. Elle a été, en effet, reprise à fond presque sur tous les points, et presque partout renouvelée. Cependant, elle n'a pas, dans cette rénovation, pénétré aussi avant que l'ardeur de ceux qui s'y livrent pourrait le faire penser. Les résultats qui lui sont acquis restent généralement confinés dans des ouvrages de forme trop savante ou de dimensions trop considérables pour être abordés de tous. Il s'ensuit que, nonobstant les démolitions, les rectifications, les interprétations si laborieusement et si victorieusement opérées en maints endroits du passé, la vieille histoire, avec son cortége de préjugés, d'erreurs et de passions, règne encore généralement dans les masses.

Nous en avons la preuve pour une époque très-rapprochée, le dix-septième siècle. Malgré les belles études dont cette grande époque a été l'objet, n'en est-on pas encore presque partout là-dessus à Voltaire? Combien, parmi ce qu'on appelle les gens instruits, y en a-t-il pour qui les jugements du *Siècle de Louis XIV* ne soient pas mots d'Évangile? C'est que, indépendamment de son mérite littéraire, ce livre en a un autre, celui de n'être pas long. Le malheur de nos modernes travaux historiques est de n'avoir presque jamais trouvé une main compétente et habile pour les coordonner, les condenser, les ramener à des proportions qui n'en inspirassent pas l'effroi, et leur donner une forme qui les rendît, sinon attrayants tou-

jours, au moins facilement accessibles pour tous. M. François Lenormant a rendu ce service aux doctes recherches de nos contemporains sur les vieilles monarchies de l'Orient, et l'accueil que son livre a reçu témoigne du besoin que l'on a de pareils ouvrages.

Or, en voici, dans le même genre, mais sur une époque toute récente, un autre, auquel nous croyons pouvoir garantir le même succès. Il s'agit d'une histoire de ce grand dix-septième siècle dont nous parlions tout à l'heure, et dont on ne sait guère, en France, que ce qu'en a dit Voltaire. Cet ouvrage porte aussi en titre le nom de Louis XIV [1], mais c'est du siècle entier, quoiqu'il n'en affiche pas la prétention, qu'il offre le tableau. Ce tableau est largement conçu; l'auteur y a fait entrer bien des éléments que les scrupules de l'ancienne école historique en eussent certainement éloignés. « Tout ce que font les hommes, tout ce qui touche à leur âme, à leur intelligence, à leur corps, *quidquid agunt homines*, appartient à l'histoire, dit-il; on ne la réduit plus aujourd'hui à n'être qu'une généalogie des princes, ou une nomenclature de batailles ou de traités de paix. On y admet toutes les classes de la société; on y joint, à la politique, les controverses religieuses; aux institutions publiques, à l'administration, les développements du travail, de l'industrie, du commerce; à l'état des mœurs, la prospérité ou la misère, les progrès de la décadence des lettres, des sciences et des arts. » C'est dans ces idées, hautement compréhensives, que l'auteur a écrit son histoire. L'art avec lequel il en dispose et ordonne les matériaux divers est, en outre, bien supérieur à celui dont Voltaire a fourni le modèle déplorable, et si longtemps suivi. Au procédé divisionnaire, qui consistait à exposer par séries successives les faits de guerre, les négociations politiques, les querelles religieuses, les incidents littéraires, etc., M. Gaillardin en a substitué un tout différent; il a entrepris de mener de front, en leur faisant à chacun une part proportionnée à leur importance relative, le récit de tous les événements qui remplissent le règne sans égal du petit-fils d'Henri IV : les luttes des factions politiques, en même temps que celles des partis religieux; les réformes de l'État, concurremment avec celles de l'Église; l'établissement de l'autorité monarchique parallèlement avec la constitution de la langue et l'enfantement de la littérature et de l'art, les travaux de la guerre avec ceux de l'industrie, de l'agriculture et du commerce.

Dans un sujet si complexe et si vaste, l'essai était hardi. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'il n'ait pas complétement réussi! Nous concevons très-bien, par exemple, qu'après avoir longtemps tenu en scène et fait marcher du même pas, sous l'empire des intérêts qui les unissent, princes et magistrats, hommes d'Église et hommes d'épée, l'auteur se soit vu, à la fin, contraint de faire quelques excursions hors de cadre, et en particulier

[1] *Histoire du règne de Louis XIV*, récits et tableaux, par M. Gaillardin, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand. 2 vol. in-8. Librairie Lecoffre.

pour les jansénistes et les lettrés, dont le rôle, quoique relié à l'action générale, se développe dans des proportions tout à fait excentriques. Malgré, ces dérogations à la méthode adoptée, et ces rechutes dans le système condamné de Voltaire, l'*Histoire du règne de Louis XIV* reste, à tous égards, un ouvrage bien supérieur au classique *Siècle de Louis XIV*. Avec son plan défectueux, ce dernier livre a un autre tort, celui de venir trop tôt, ce qui, en histoire, est un malheur aussi grand que de venir trop tard. Une innombrable quantité de Mémoires, de correspondances, des papiers diplomatiques, des confessions personnelles, mis au jour depuis quelques années, étaient à peine ou n'étaient point du tout soupçonnés. La lumière aussi bien que la perspective manquaient ainsi à Voltaire. Ses préventions philosophiques l'aveuglaient, d'ailleurs, sur une foule de points importants qu'il a traités avec une légèreté dédaigneuse et une manifeste incompétence.

En combien meilleure condition, avec ses convictions catholiques et son étude approfondie des documents, se trouvait M. Gaillardin pour reprendre cette page d'histoire, brillamment esquissée assurément, mais manquée par trop de hâte et trop peu de gravité ! Ici, d'abord, le rôle de la religion, si restreint et si pitoyablement expliqué chez Voltaire, retrouve la place à laquelle il a légitimement droit. Le dix-septième siècle nous montre deux courants de vie parallèles qui contribuent, dans une égale mesure, à la grandeur et à la puissance où la France atteignit, et qu'elle outra pour son malheur, l'un religieux et l'autre politique. Nous nous retrempons alors dans les deux vieilles sources de notre nationalité : le catholicisme et la monarchie.

Un seul des courants dont nous parlons a été bien étudié jusqu'ici. L'autre — c'est du courant religieux dont il s'agit, on le comprend — n'a été signalé qu'assez tard, et son action qu'assez imparfaitement établie. Un des premiers mérites du livre de M. Gaillardin est donc d'avoir restitué l'élément religieux dans l'histoire de la renaissance de la France, au dix-septième siècle, et c'est peut-être là même ce qui constitue sa plus réelle originalité. Aux yeux du nouvel historien, les grandes fondations catholiques de cette époque, les institutions des Bérulle, des Ollier, des Vincent de Paul, des Rancé, n'ont pas moins d'importance que les guerres de Richelieu, les négociations de Mazarin et les institutions des Colbert et des Louvois ; il estime les victoires obtenues par la prière ou la prédication sur les vices grossiers légués par l'âge précédent au même prix, sinon à un prix plus élevé, que celles des Condé et des Turenne sur la maison d'Autriche, parce que les unes et les autres concourent à la régénération de la France, et en assurent la suprématie. Il en est de même de l'épuration du goût et du perfectionnement des lettres, qui sont aussi un signe d'amélioration intellectuelle et un gage de supériorité pour l'avenir.

On dira peut-être que les créations dont nous parlons ici sont, pour la

plupart, antérieures au règne de Louis XIV; mais nous répondrons que, si leur origine appartient au règne précédent, c'est sous ce dernier qu'elles ont porté leurs fruits, et que, à ce titre, elles avaient droit à prendre place dans son histoire. Le dix-septième siècle a une étonnante unité; la même pensée se transmet durant cent ans à tous ceux qui gouvernent la France. D'Henri IV à Richelieu, de Richelieu à Mazarin, de Mazarin à Louis XIV, qui l'exagère et la compromet, comme fera plus tard, dans une situation analogue, et plus déplorablement, Napoléon. Il fallait montrer cette succession persévérante d'une même idée pour faire bien comprendre Louis XIV, qui en est la dernière et plus intempérante expression.

C'est ce qu'a fait M. Gaillardin dans une introduction où il esquisse rapidement les règnes d'Henri IV et de Louis XIII, et en fait ressortir le dessein permanent. Cette revue préliminaire où, comme nous l'avons dit déjà, les faits de l'ordre moral et religieux se mêlent aux événements de l'ordre politique, est pleine de considérations neuves et d'aperçus hardis. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, qu'au lieu du blâme infligé par nos historiens aux alliances du cardinal Richelieu avec les princes protestants contre la catholique maison d'Autriche, nous en trouvons ici une justification formelle et expresse. « Le cardinal, évêque et théologien, non-seulement savant, mais bien plus dévoué à la foi qu'on ne le croit communément, avait mûrement pesé cette circonstance (que ses alliés étaient protestants) et le blâme qui pourrait en retomber sur sa politique. Il est bon de lire dans ses Mémoires les objections qu'il s'adressait à lui-même, au moment où il fut question du mariage de Madame Henriette avec Charles Ier. Il passa outre pour plusieurs considérations. Il donna l'exemple de la tolérance complète et réciproque. En ôtant aux huguenots tout pouvoir politique, il leur avait laissé leur culte, mais il avait entendu que, par le même principe, l'Église catholique se rétablît et fût libre partout où les calvinistes l'avaient abolie ou supprimée au temps de leur domination. Il ne croyait pas que la force persuadât les consciences, ni que le temps fût venu, où la Réforme, comme toutes les œuvres de l'erreur, finirait par la stérilité ou la désuétude. Il fallait la supporter partout où elle était établie, comme l'Empereur lui-même s'y résignait dans la plus grande partie de ses États. Mais ce qu'il était permis d'entreprendre, c'était de propager hors de France, dans les pays protestants, ce que la France avait réglé chez elle par les *pacifications*, de réclamer des protestants intolérants la tolérance pour les catholiques, et de faire prévaloir cette demande par les avantages de l'alliance française. »

On se trompe donc, ou du moins exagère-t-on beaucoup, quand on attribue à l'accord du cardinal avec les protestants les progrès que ces derniers firent pendant la guerre de Trente ans. Quant à l'honneur d'une conduite différente attribué à la maison d'Autriche, c'est pure illusion : les catholiques descendants de Charles-Quint n'hésitaient pas à faire cause

commune avec les protestants, quand il y allait de leur intérêt, ainsi que l'a déjà très-bien démontré M. de Carné dans *les Fondateurs de l'unité nationale en France.*

Cette conduite du grand ministre de Louis XIII, plus catholique que celle de ses adversaires, fut suivie par son successeur dans la direction des affaires de la France. Mazarin, dans les négociations du traité de Westphalie, fut, sous ce rapport, fidèle à la politique de Richelieu, politique qui, quoiqu'en dît l'Autriche, était la seule que commandât la raison et l'intérêt de la religion elle-même.

C'est par ce ministère, si mal jugé, de Mazarin, c'est-à-dire par la régence d'Anne d'Autriche, que M. Gaillardin entre réellement dans son sujet. La seconde moitié de son premier volume et tout le deuxième sont consacrés à cette période, qu'on ne traite pas, en général, avec le développement qu'elle mérite. La Fronde, ou plutôt les frondes, comme on devrait dire, est une crise plus sérieuse au fond qu'elle n'en a l'air ; on en a exagéré le ridicule et méconnu la gravité. Peut-être aussi n'a-t-on pas assez distingué tous les actes de ce drame héroï-comique, et mis assez en lumière les intérêts divers qui s'y agitèrent et le rôle des auteurs qui y prirent part.

Sous tous ces rapports, le récit de M. Gaillardin nous semble supérieur à celui des historiens qui l'ont abordé avant lui ; il y a surtout plus de mouvement et plus de jour. Le fond véritablement révolutionnaire de la première période, ou de ce qu'on a appelé *la vieille Fronde,* nous semble, en particulier, bien saisi. Les étranges rapports qu'il y a entre ce vieil essai de révolte communiste et l'entreprise plus raisonnée dont nous avons été témoins, il y a un an, n'ont pas échappé à M. Gaillardin ; il les fait parfaitement ressortir, sans les forcer aucunement. Comme en 1871, Paris manifeste alors la prétention de se gouverner par lui-même, de former un État dans l'État; il tente même, comme il fera plus tard, une fédération avec les autres grandes villes du royaume; il fait, dans ses pamphlets, des théories politiques d'une hardiesse rare et proclame déjà les droits inaliénables des peuples; il force aussi les frivoles représentants du pouvoir à se sauver; seulement, au lieu de Versailles, qui n'existait presque pas alors, c'est Saint-Germain qui recueille le représentant, sans armée et sans pain, de l'autorité suprême. Quant à Paris, il se constitue, il s'arme, il prend la Bastille, il fait des sorties, tout comme il y a un an ; mais, comme il y a un an, il est battu chaque fois. Toutefois, sa perversion politique n'étant pas aussi avancée qu'elle le sera un siècle et demi plus tard, il éprouve des scrupules, et ayant faim, il traite avec la royauté, malgré les meneurs, nobles ou magistrats, qui, eux, souffrent moins et n'ont point de remords. Ainsi envisagée, la vieille Fronde forme un chapitre extrêmement piquant. Un détail très-curieux et très-peu remarqué jusqu'ici, au milieu des événements de cette révolution avortée, c'est le jeu sournois des jansénistes. Il y aurait eu, en effet, selon M. Guillardin, à côté des *Corinthiens* du coad-

juteur, un régiment de *jansénistes*, d'*illuminés*, d'*arnaudistes*, levé par le duc de Luynes, un des adeptes de la secte.

Le second acte de la Fronde, la *Fronde des princes*, la *nouvelle Fronde*, comme on l'appelle, n'offre pas de ces rapprochements saisissants; mais, en revanche, en même temps qu'elle se colore par d'habiles citations prises aux écrits de l'époque, la narration s'élève ici par les considérations morales dont l'auteur l'accompagne avec une discrétion de bon goût et par l'attention qu'il a de ne point séparer des événements l'impression qu'ils produisent. Initié ainsi progressivement aux conclusions que le temps amène toujours, le lecteur s'y attache davantage et en comprend mieux l'esprit.

Nous avons déjà dit que M. Gaillardin avait jusqu'à un certain point échoué dans l'effort tenté pour mener du même pas les faits si prodigieusement divers qu'embrasse le grand siècle, et que ses chapitres sur le jansénisme et la littérature (nous aurions dû ajouter celui qu'il a consacré à l'étude des finances) forment dans l'économie de sa narration une sorte de point d'orgue, qui en suspend la marche; mais nous avons aussi reconnu qu'il y avait là quelque chose de presque inévitable. Peut-être seulement peut-on faire à l'auteur le reproche de s'être créé là lui-même une difficulté de plus par le développement disproportionné qu'il a donné à ces deux faits du schisme janséniste et de la formation de la langue et de la littérature françaises, faits importants sans doute et très-bien étudiés, mais qui, dans un tableau d'ensemble comme celui qu'a conçu M. Gaillardin, auraient dû, à notre avis, occuper moins de place.

A la date où M. Gaillardin est parvenu, c'est-à-dire au moment où Mazarin meurt et Louis XIV prend lui-même les rênes de l'État — cette locution vulgaire est ici l'expression propre — de pareilles difficultés ne se présenteront plus : l'unité est désormais faite en toute chose; l'*Histoire du règne de Louis XIV* va, nous l'espérons, marcher comme une tragédie classique.

II

La part des livres sera grande dans la responsabilité du mal qu'a fait aux intelligences ce siècle qui a eu, plus qu'un autre, la prétention de les éclairer et de les assainir. Combien n'a-t-il pas enfanté de productions notoirement malfaisantes, et combien qui ne passent pas pour telles, et le sont cependant en réalité!

Dans cette catégorie, qui correspond à ce que, dans la société, on appelle les faux bonshommes, se place un ouvrage fameux, en grande estime auprès des bourgeois voltairiens, et contre les dangers duquel les honnêtes gens n'ont pas été jusqu'ici assez prémunis : nous voulons parler de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin. Les journaux religieux l'ont dénoncée

plusieurs fois, il est vrai, et en ont ridiculisé quelques théories absurdes autant que bizarres. Mais que pouvaient ces avertissements généraux et quelquefois suspects par leur forme même contre un livre vanté par la plus grande partie de la presse, comme l'idéal enfin réalisé d'une bonne histoire nationale, et auquel, après lui avoir prodigué toutes ses couronnes, l'Académie a fait si longtemps des rentes? Pour en éloigner les esprits droits et sincèrement épris de la vérité en histoire, ou du moins les mettre en défiance à son endroit, il fallait en faire une sérieuse étude critique ; en dégager l'esprit étroit, systématique et mesquin ; en mettre bien au jour la pensée hostile à tout ce qu'il y a de chrétien dans le développement de notre nationalité, et montrer enfin ce qu'il en est, au fond, du talent littéraire qu'on s'est plu à y signaler. On eût ainsi, mieux qu'avec des attaques vagues et des sarcasmes plaisants, enlevé à cette œuvre, auprès des lecteurs intelligents et loyaux, l'illégitime autorité dont elle a si longtemps joui. Laborieuse eût été l'entreprise et profond le savoir qu'elle aurait exigé : mais le but à atteindre en valait la peine.

Ainsi l'a pensé un ancien et vaillant élève de l'École des Chartes, M. Henri de l'Espinois. Cette enquête, que nous réclamions tout à l'heure, sur l'esprit et la valeur réelle du prétendu chef-d'œuvre, il l'a résolûment entreprise, poussé à la fois par le zèle de l'histoire et celui de la religion catholique presque aussi maltraitée l'une que l'autre dans le livre de M. Henri Martin. Le grave et savant mémoire qu'il vient de publier à ce sujet[1], porte ces deux mots en tête du titre : *Critiques et réfutations ;* mais le premier est seul juste, selon nous, le seul, en tout cas, auquel l'auteur aurait dû s'arrêter.

Tenter en effet, pour des lecteurs comme ceux d'aujourd'hui, de réfuter en détail un ouvrage de quinze gros volumes, où il n'y a peut-être pas une page qui ne porte, par quelque endroit et dans une certaine mesure, atteinte à la vérité de l'histoire, ce serait s'exposer à sacrifier en vain et sa science et son temps. M. de l'Espinois n'a eu garde de se fourvoyer dans ce chemin creux des Saumaise et des Scaliger. Un instant seulement il s'y est engagé à propos des erreurs où M. Martin est tombé en parlant du règne de Charles VII. Éclairer les lecteurs de bonne foi sur l'intention manifestement agressive d'un livre dont le caractère principal devrait être l'impartialité ; montrer que, sous prétexte d'histoire, l'auteur a, tout le temps, poursuivi la démonstration d'une théorie fantastique sur la permanence des nationalités, et cherché systématiquement à déprécier la doctrine de laquelle l'Europe moderne a jusqu'ici reconnu tenir sa civilisation ; prouver enfin qu'au lieu d'être une véritable histoire de France, ce livre n'est, en définitive, qu'un gros et parfois lourd pamphlet dirigé d'un bout à l'autre contre le catholicisme : tel a été l'objet que s'est proposé M. de l'Espinois.

[1] M. Henri Martin et son *Histoire de France*, par H. de l'Espinois. 1 vol. in-12. Librairie de la Société bibliographique, rue du Bac, 77.

Le côté religieux est donc à peu près le seul sous lequel M. de l'Espinois ait envisagé l'*Histoire de France* de M. Martin. Il y a certainement d'autres points encore où elle prête à l'attaque, car c'est un des livres que l'esprit de coterie a le plus surfaits ; mais ils sont comparativement de peu d'importance. La guerre au christianisme en est incontestablement l'inspiration. M. de l'Espinois nous en fait suivre la trace de la première à la dernière page. Le christianisme, dont la nécessité ne paraît pas démontrée à M. Martin, lui semble, comme système philosophique, d'une valeur médiocre et, en tout cas, inférieure à la doctrine des druides qui le remplace avantageusement partout où elle lui succède; car c'est au druidisme que nous revenons à mesure que nous cessons d'être chrétiens. Du reste, le christianisme d'aujourd'hui n'est plus, depuis longtemps, le vrai christianisme, lequel, dès l'époque de Constantin, a été faussé par son union avec l'État. De ses dogmes, les uns sont de vieilles traditions d'origine orientale ou gauloise, et les autres, le résultat concentré, si l'on ose ainsi dire, des efforts successifs de l'intelligence humaine pour entrer dans le mystère de la vie en Dieu. Tout ce qui ne rentre pas dans ces deux catégories est invention de prêtres.

Naturellement si le christianisme est, en lui-même, une doctrine d'aussi peu de prix, comparativement au moins, que doit-ce être que le catholicisme qui en est une déviation égoïste inventée par les papes et imposée par eux avec le secours du bras séculier? On s'aperçoit de son infécondité et des funestes effets de son action sur le monde, dès l'origine de la société féodale. Par bonheur, l'instinct, le génie de l'humanité, soutenu par l'influence latente, mais toujours efficace, du druidisme, réagit, dès le principe, contre ce dogmatisme oppresseur et stérile. De là naquit le combat salutaire du moyen âge, époque mal comprise jusqu'à ce jour, où il faut voir le commencement de l'affranchissement de l'humanité : les temps modernes en seront la libération complète, car nous voilà tout à l'heure débarrassés de la double chaîne qui pesait sur nous : de la monarchie rendue impossible, et du christianisme devenu inutile.

Tel est le canevas philosophique de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin, le tissu d'idées préconçues, à la broderie duquel il a accommodé nos annales si monarchiques et nos chroniques si chrétiennes ! Que chroniques et annales se soient prêtées sans en souffrir à la démonstration de pareilles thèses, c'est ce qu'on croira difficilement. Qui garderait quelques doutes à l'endroit de l'attention, de l'intelligence et de la bonne foi avec lesquelles elles ont été lues par le célèbre historien trouvera largement à s'édifier dans le volume de M. de l'Espinois.

P. Douhaire.

QUINZAINE POLITIQUE

8 août 1872.

L'Emprunt est réalisé, et la réalité en est comme fabuleuse, tant elle a dépassé les limites du vraisemblable, tant elle a excédé le calcul et l'espérance elle-même. « Nous demandions à la France et à l'Europe trois milliards et demi environ, a dit M. de Goulard devant l'Assemblée; la souscription nous a fourni plus de quarante et un milliards, c'est-à-dire douze fois la somme qui était demandée. » Et depuis que le ministre des finances a prononcé ces paroles, de nouveaux renseignements ont permis d'estimer à plus de 43 milliards le total des sommes souscrites.

Une telle opération financière est vraiment merveilleuse : on dirait que les trésors de l'univers se sont rassemblés tout à coup, et, à voir apparaître ces chiffres qu'aucune convoitise humaine ne serait capable de concevoir dans son avidité, on éprouve d'abord cette « sorte de trouble d'esprit » dont parle M. de Goulard. Cette abondance de capitaux qui s'offrent en même temps de tous les points de la terre n'atteste pas seulement combien est grande la puissance du crédit dans les transactions de la société moderne; elle laisse deviner l'immensité de la fortune des peuples qui travaillent et qui épargnent. Au dix-huitième siècle, quand Law inventa son système et que les spéculateurs encombrèrent la rue Quincampoix, l'imagination publique fut, dans sa fièvre, autant épouvantée que séduite et ravie, devant l'or qui semblait ruisseler et les papiers qui circulaient dans les mains de tout le monde. L'Emprunt forme un amas de trésors autrement prodigieux. Sans doute on a ménagé au souscripteur étranger des faveurs excessives : on a accepté chez ses banquiers des titres et des traites de toute provenance; et ces facilités ont constitué, dans le total des 43 milliards, une certaine part de valeurs fictives dont il faut tenir compte pour l'apprécier avec exactitude.

Mais il n'en reste pas moins un fonds assez solide et assez considérable pour que l'économiste ait lieu de s'en étonner et la France d'en être fière.

On a déjà beaucoup disputé sur les vraies causes du succès de l'Emprunt. Certes, la grandeur en est si extraordinaire, qu'aucun parti n'aurait dû juger possible d'y mesurer ses efforts ou ses prétentions. Mais les radicaux n'ont eu ni ce bon sens ni cette modestie. On les voit, depuis un an, fort empressés à tirer de tous les accidents de ce monde des témoignages en l'honneur de leur république. Bien que, de sa nature, l'argent ne soit pas plus républicain que le blé de la moisson, quelques-uns aperçoivent dans la belle récolte de cette année une manifestation d'en haut en faveur de leurs doctrines; et presque tous se sont hâtés d'inscrire le total des 43 milliards parmi les titres de leur future Constitution, comme si l'Europe et la France, en souscrivant à l'Emprunt, avaient voulu spécialement rendre hommage à la force et à la gloire du régime républicain. Quel dommage qu'au moment où M. Laurier contracta un emprunt, l'Europe n'ait pas accordé au système de M. Gambetta la confiance qu'elle témoigne aujourd'hui à la France! Au reste, il y a un fait qui contredit tous ces arguments : c'est que le souverain sous le gouvernement duquel l'Emprunt aura réussi se trouve être une Assemblée conservatrice, dont la majorité n'a, ni en Europe ni dans notre pays, la réputation d'être républicaine. Vraiment, s'il fallait étudier en historien la vertu financière de tel ou tel genre de gouvernement, il serait facile de rappeler aux métaphysiciens du radicalisme les souvenirs de ruine qu'a laissés à la France sa douloureuse expérience du Directoire et de l'an 1848. Mais est-il besoin de discuter une question de cette sorte? Les motifs des souscripteurs sont presque innombrables ; et si la politique a pu, dans l'esprit de la plupart d'entre eux, mêler son influence à celle des autres intérêts qui les sollicitaient, peut-être était-ce uniquement pour leur faire entendre que la France, même sous ses apparences de république, est un débiteur puissant et honnête, et que, par conséquent, l'aspect qu'elle a ne devait pas les alarmer plus que de nécessité.

Où donc prenaient-ils directement leur assurance et leur foi, ces souscripteurs dont nos malheurs n'ont pas effrayé la hardiesse? Dans l'idée qu'ils se font de la France. Ils ont considéré les ressources presque inépuisables de notre pays, dons magnifiques de son soleil et de son sol, ou productions de son industrieux génie, qu'elle n'a cessé d'accroître depuis la Restauration et la Monarchie de Juillet, les deux gouvernements qui, selon le mot de M. Thiers, ont le plus fait pour notre prospérité matérielle ; ils se sont rappelé que, dans notre histoire, le crédit a pris naissance en même temps que la

liberté parlementaire, le jour où, la Charte à la main, Louis XVIII déclara qu'il reconnaissait les dettes des régimes antérieurs ; ils ont compris que désormais cette probité s'imposait à tous nos gouvernements ; ils se sont reposés dans la certitude que la loyauté de la France ne sait pas manquer à ses engagements ; ils ont reconnu que, malgré tant d'erreurs et de fautes, son peuple est resté laborieux et économe ; peut-être même se sont-ils fiés à cette secrète vigueur et à cette souplesse de la France qui, aux heures fatales de son histoire, semblent lui rendre soudain les moyens de se relever et de rentrer dans ses destinées. Les uns, par calcul, les autres, par patriotisme, tous avec la même intelligence de l'avenir réservé à un tel pays, ont cru bon de participer à l'Emprunt avec une généreuse confiance, soupçonnant ou sûrs qu'après tout la France reprendra un jour possession d'elle-même.

Sans poursuivre davantage du regard ces causes à la fois simples et complexes, nous devons nous féliciter du pacifique triomphe que notre infortunée patrie vient ainsi d'obtenir : nous le pouvons d'autant plus que la France a quatre ou cinq fois couvert son propre emprunt. Elle a ainsi révélé toute sa richesse : l'Europe y reconnaîtra une force. Elle a montré un chevaleresque empressement à s'acquitter des obligations stipulées dans ses traités : l'Europe lui en fera honneur. Elle a laissé voir tout le dévouement dont elle reste capable pour sa libération et sa dignité : l'Europe se dira qu'une telle vertu mérite et peut attendre une meilleure fortune ; car les peuples que Dieu condamne, ceux qu'il a pour toujours humiliés dans la boue ou le sang de la défaite, ne sont pas si prompts aux sacrifices. Quant à nous, Français de tous les partis, nous avons eu ce rare plaisir de concourir unanimement au bien de notre pays. Mais qui de nous n'a surtout été touché d'apprendre avec quel zèle filial l'Alsace et la Lorraine nous apportaient leur offrande ? Strasbourg, Metz, Colmar et Mulhouse ont rivalisé pour envoyer à la patrie perdue ce gage de leur tendre attachement ; et quel qu'ait été le mal de l'invasion, elles se sont encore trouvées riches pour aider au salut du pays qu'elles regrettent. Opprimées et captives, elles ont eu le noble dessein de libérer les provinces de leur ancienne France : elles contribuent à payer une rançon dont elles ne profiteront pas. Qui oserait prononcer le mot de spéculation à leur sujet ? Quant à l'Europe, il serait difficile d'annoncer les effets que l'Emprunt produira sur elle. L'opinion qu'elle avait conçue de la France depuis la guerre se modifiera probablement. Le point principal, c'est qu'elle lie son intérêt au nôtre. Elle verse aujourd'hui ses capitaux pour l'affranchissement de notre territoire : qui sait si désormais l'intégrité de ce territoire, déchiré pour son détriment comme pour le nôtre, ne lui

paraîtra pas plus nécessaire? Qui sait si ces alliances de l'argent, toutes fragiles qu'elles semblent d'abord, ne seront pas comme des liens intimes qui nous uniront davantage certains peuples? Évidemment, il faut éviter toute illusion dans ces pressentiments. Mais l'Europe, en prêtant à une nation qui a subi les effroyables calamités de Sedan, de Metz et de la Commune, ne désespère pas de nous; et ainsi elle nous invite à espérer en nous-mêmes. L'épargne de bien des nations vient de se placer en France : notre prospérité devient donc pour l'Europe comme un dépôt sur lequel elle devra veiller plus attentivement qu'autrefois. Sans s'exagérer ces résultats, on peut croire cette situation meilleure que celle de haine et d'isolement où, en 1870, la politique de l'Empire nous laissa.

Mais c'est surtout à nous à veiller sur nous-mêmes. Comme l'a dit M. Saint-Marc-Girardin : « Nous offrons en gage à l'Europe la paix de notre avenir. » Devant l'étranger comme à l'intérieur, nous avons besoin d'une grande prudence pour nous préserver des périls où nos fautes nous précipiteraient. La facilité même avec laquelle la France vient d'attirer à elle l'argent du monde peut devenir une dangereuse tentation pour notre pays. Jusqu'à ce jour, les sages comptaient parmi leurs meilleurs avis l'appréhension des désastres financiers que coûtent les folles entreprises et les bouleversements des États : les écoutera-t-on désormais? Les gouvernements, trop rassurés sur les ressources de l'avenir, ne seront-ils pas plus hardis aux aventures? Les peuples, trop confiants dans leur crédit, n'auront-ils pas un moindre effroi des révolutions? Ces dangers, il est déjà possible de les entrevoir vaguement : Dieu veuille que l'opinion publique n'y tombe pas! Assurément, notre joie est en ce moment légitime; mais gardons bien qu'elle s'abuse, et ne perdons pas la mémoire des menaces qui restent suspendues sur nos têtes. La Prusse a constaté, dans cette occasion vraiment solennelle, la vitalité de la France; elle a pu deviner l'estime qui se cache dans l'étonnement de l'Europe. La Prusse a-t-elle assisté à ce spectacle sans le mécontentement d'une certaine jalousie? La lecture des journaux allemands est instructive sur ce point. On y remarque une hostilité qui dissimule mal ses regrets et ses souhaits. Il est bon de nous souvenir aussi que la Prusse a ses soldats sur le sol de la France, en deçà de nos frontières : péril grave, péril redoutable à notre faiblesse. Et si à ces inquiétudes, propres à tempérer l'orgueil de la réelle victoire que nous avons remportée dans l'Emprunt, nous mêlons virilement l'amère réflexion que ces trois milliards sont le prix d'une rançon, nous aurons quelque raison pour nous défendre de tout excès dans notre joie patriotique. M. de Goulard a dit avec un juste accent : « J'ai besoin de remercier Dieu de la protection qu'il

nous a accordée. » La France peut dire à son tour : « J'ai besoin de prier Dieu, en songeant à tout le bonheur qui m'est encore nécessaire pour recouvrer ma paix et ma gloire. »

Les douloureuses leçons du passé ne cessent de se présenter à nos esprits. Le jour même où s'achevait l'Emprunt, l'affaire de M. Naquet nous remettait en mémoire les actes de ce gouvernement de Tours, qui, par son incapacité comme par sa dictature, s'est montré si indigne de la France. Étrange épisode de cette lugubre histoire ! à peine descendu de ballon, M. Gambetta crée des commissions, comme si, à l'envi, les emplois et les talents dussent se multiplier dans son cortége. M. Lecesne présidait une commission pour l'armement. M. Gambetta en institue une autre pour l'étude des moyens de défense : M. le lieutenant-colonel Deshorties en prend la direction, M. Naquet en devient le secrétaire. Matérialiste et démagogue, M. Naquet doit à l'amitié de M. Gambetta le prestige d'un pouvoir qui en fait, dans la commission, un personnage supérieur, « le dieu de la machine ; » et c'est aux habitudes de la démocratie qu'il doit sans doute la défiance jalouse et haineuse avec laquelle il suspecte M. Lecesne. Son autorité s'exerce souverainement dans un achat de canons américains que M. Remington évaluait au prix de 35,000 fr. par batterie, et que M. Naquet, en dépit de tous les avertissements, achète 75,000 fr. On n'a pu lire, dans le rapport de M. Riant, les détails de ce marché onéreux sans stupéfaction, sans mépris, sans une sorte de pitié où le rire se mêlerait volontiers. Que d'ineptie, de désordre, de soupçons et de légèreté ! Devant l'Assemblée, M. Naquet est contraint à confesser ses tristes torts. Toute son excuse consiste à faire l'aveu de son incompétence. « Je suis chimiste et non commerçant, » dit-il. Comme si la chimie était la science du gouvernement et l'avait obligé à s'ingérer dans les choses de la guerre ! comme si, pour être impropre aux affaires, il pût se croire apte à négocier des achats de canons avec des trafiquants ! Quant à M. Gambetta, qui appose sa signature à ces marchés, il se justifie par une raison commune au plaidoyer de M. Naquet et au sien : à l'entendre, il n'a pas pu supposer que les canons estimés à 75,000 fr. fussent les mêmes que ceux qu'on avait proposés pour 35,000 ! Voilà, dégagés de toute leur rhétorique, à quels arguments se réduit la défense de MM. Naquet et Gambetta. M. le duc d'Audiffret-Pasquier, avec l'intrépidité patriotique dont il a donné tant de preuves depuis quinze mois, a prononcé leur condamnation, celle que la conscience publique leur inflige déjà. Sa véhémente éloquence n'a été que l'interprète de l'honnêteté indignée et dans la nation et dans l'Assemblée. Ces hommes qui demandaient à la France les derniers restes de son sang et de son honneur, et qui la voyaient

mourir, inexorables à son angoisse, se faisaient un tel jeu de leur responsabilité ! ils ignoraient à ce point les austères devoirs qu'impose le gouvernement d'un pays, fût-il usurpé ! ils affirmaient à la patrie qu'elle devait périr plutôt que de laisser avec elle capituler la république, et c'est ainsi qu'ils présidaient à la défense nationale, c'est ainsi qu'ils conduisaient la guerre à outrance ! M. d'Audiffret-Pasquier les a justement signalés au blâme de la France ; et, malgré l'abstention de la gauche, malgré les bravades de M. Gambetta, l'Assemblée a réprouvé par son vote la conduite de M. Naquet et de M. Deshorties, comme la postérité pourra le faire à son tour.

De telles révélations font connaître le régime d'insuffisance et d'arbitraire que la France a subi sous cette autorité de hasard dont M. Gambetta ose encore se glorifier. Les conservateurs profiteront de toutes les vérités qui se rétablissent ; ils en profiteront pour demander de plus en plus au gouvernement une politique vigoureuse et saine.

Il y avait une équivoque dans les rapports de M. Thiers avec l'Assemblée et le pays. M. Thiers oubliait-il le pacte de Bordeaux ? était-ce volontairement qu'il laissait les radicaux abuser, à leur profit et jusque auprès des électeurs, de son nom et de sa popularité ? favorisait-il vraiment cette politique d'adulation où la gauche se complaît à son égard ? Tels étaient les doutes qu'on avait voulu éclaircir dans l'entretien du 20 juin. On le sait par une lettre de M. de Broglie, qui restera dans l'histoire contemporaine l'un de nos documents les plus dignes de foi. Depuis ce jour, des faits nouveaux avaient encore alarmé la confiance des conservateurs. Des paroles échappées et inutiles, qui pouvaient paraître calculées ; les menées de certains personnages ; les articles de certains journaux officieux ; les pratiques du gouvernement épistolaire que M. Barthélemy Saint-Hilaire joint à celui de M. Thiers ; les cris de triomphe poussés par les radicaux ; la soumission de plus en plus intéressée de la gauche : tout commandait de dissiper l'obscurité ; car rien n'importe plus en politique qu'une vue nette des choses et des hommes. L'occasion s'offrait d'elle-même, à la veille de la prorogation de l'Assemblée. La commission chargée de déterminer les dates de cette prorogation a entendu M. Thiers ; et cette fois, on ne disputera point sur le texte ou le sens des propos échangés ; cette fois, on ne prétendra plus que les délégués du 20 juin allaient proposer à M. Thiers le rétablissement de la monarchie. M. Saint-Marc Girardin, dans un rapport approuvé de M. Thiers lui-même, a répété les assurances satisfaisantes qu'avait reçues la commission. Du pacte de Bordeaux, M. Thiers a dit qu'il le maintient et qu'il le maintiendra : il ne reconnaît « à personne, ni à lui surtout, le droit d'aliéner l'avenir. » Il proteste

contre l'audace « des partis extrêmes, » qui se prévalent « de son nom et de son patriotisme. » Il sauvegardera l'Assemblée contre les tentatives et les demandes de dissolution. C'est en emportant ces garanties morales que la majorité a quitté Versailles pour commencer ses vacances, le 4 août. Pourquoi faut-il ajouter qu'on a découvert encore une de ces lettres qu'avec une prodigue amabilité, M. Barthélemy Saint-Hilaire expédie de toutes parts aux radicaux de la province, et qui restent entre leurs mains comme des titres de recommandation auprès des conservateurs trop crédules, comme des passe-ports de candidature officielle qu'on exhibera aux électeurs? pourquoi faut-il que M. Barthélemy Saint-Hilaire se mette dans la nécessité de faire des déclarations sur la valeur de sa correspondance, et d'annuler lui-même, avec sa dernière épître, toutes celles que détiennent encore çà et là les radicaux honorés des pages demi-écrites, demi-imprimées, dont il les aura munis? pourquoi, dans un manifeste de la dernière heure, la gauche tient-elle un langage ambigu et nous laisse-t-elle ces vagues menaces, si contraires à la neutralité dont convenait le pacte de Bordeaux : « L'Assemblée n'a pas besoin de recourir à *un formalisme quelconque* pour reconnaître la volonté nationale en vertu de laquelle la république est à la fois le fait et le droit? » Pourquoi faut-il regretter que M. de Kératry, dont la vigueur avait ranimé à Marseille et dans tout le Midi le parti conservateur, ait été obligé de se démettre de ses fonctions, parce que le gouvernement a hésité tout à coup dans l'appui qu'il lui devait? En vérité, dans l'état anarchique d'idées et de sentiments où se trouve la France, l'énergie est un devoir qu'on ne peut négliger un instant sans faillir tout à fait. On conçoit, dans la vie régulière d'une nation, une politique d'équilibre parlementaire; on comprend cette habileté qui ménage des partis également respectueux de l'ordre, également dévoués à la défense de la société. Aujourd'hui pourrait-on, sans danger pour l'existence même de la France, osciller du bien au mal? Nous ne refusons pas de compter les difficultés et les embarras où M. Thiers se heurte. Mais qu'il se le persuade bien : au lieu de décomposer et de recomposer chaque jour une majorité selon l'intérêt des lois qu'il propose, mieux vaudrait qu'il se plaçât résolûment à la tête de celle où la France l'attendait au 8 février ; son génie y trouverait bien vite la force unique et véritable qui lui ferait surmonter les obstacles. Tous les souvenirs de sa vie l'y appellent, c'est-à-dire ses amitiés et ses traditions de presque un demi-siècle. Il connaît les alliés qui le circonviennent aujourd'hui : qu'espère-t-il de leurs secours pour sa gloire et le bonheur de la France? N'a-t-il pas à craindre que l'incertitude de ses discours et de ses actes ne lasse le bon

vouloir ou la patience de tous les partis qu'il aura tour à tour attirés et repoussés? Le temps n'est-il pas venu où il doit cesser de pratiquer en France cette politique d'équivoque qu'il a si justement reprochée à Napoléon III en Italie ?

L'Assemblée a satisfait courageusement à sa besogne pendant cette longue session du 4 décembre 1871 au 4 août 1872, qu'elle n'a interrompue au printemps que pour la seconde réunion des conseils généraux. Grâce à ses labeurs infatigables, l'œuvre de notre reconstruction nationale s'achève dans quelques-unes de ses parties essentielles. Opprimée par de lourdes nécessités, l'Assemblée a reconstitué nos finances, et, dans cette tâche difficile, ses soins pénibles, ses efforts et ses luttes n'ont pas échappé à l'appréciation du pays. Elle a réorganisé le service militaire : qu'ils fussent plus hardis ou plus timides, tous ceux qui ont critiqué la nouvelle loi ont dû louer l'étude, l'éloquence et l'émotion généreuse dont l'Assemblée a donné les témoignages dans cette discussion, l'une des plus belles dont un parlement ait jamais eu à s'enorgueillir : sans partialité, nous pouvons constater que l'honneur en appartient surtout à la majorité et à M. Thiers. L'Assemblée a rendu au gouvernement l'un de ses principaux ressorts, le conseil d'État ; et bien que le fonctionnement en commence à peine, il est permis de dire que, si dans le mécanisme qu'elle renouvelait, elle n'a pas innové sans difficulté, ses précautions attestent au moins une délicate prévoyance. Elle a conclu avec la Prusse une convention postale et voté l'emprunt de la libération : son patriotisme, dans cette double occasion, a été égal à son devoir. Elle a jugé les marchés de l'Empire et ceux du 4 septembre avec la sévérité qui convenait à la probité nationale, blâmant dans leurs effets funestes ces criminels désordres, également dus au mépris du contrôle, à l'oubli des responsabilités et aux complaisances de l'arbitraire. De tels travaux pourraient suffire pour que l'Assemblée méritât la reconnaissance de ses mandataires. Est-il besoin de rappeler, en outre, ses lois sur l'Internationale, sur l'ivresse, sur l'enregistrement et sur les articles 291 et 294 du code pénal ; ses débats sur la magistrature ; l'interdiction qu'elle a imposée à chacun de ses membres, pendant son mandat, soit d'accepter des fonctions, soit de recevoir des titres honorifiques ; tant d'incidents où elle a pris sous sa sauvegarde les intérêts de l'ordre, la moralité publique ou la dignité de l'État ; ses lois toutes prêtes sur l'enseignement primaire et sur le jury ; enfin, tant de rapports consciencieux, tant de discours dont l'éclat illustre notre tribune ? L'histoire de cette session justifie pleinement l'Assemblée contre ses calomniateurs. Le *Journal des Débats* lui-même avouait, il y a quelques jours, qu'il

y aurait ingratitude à méconnaître tous ces mérites, et annonçait hautement qu'il combattra quiconque réclamera la dissolution de l'Assemblée. La France, qui la voit douée de si nobles qualités et de si nombreux talents, peut s'applaudir de l'avoir choisie, telle qu'elle est, dans le trouble de nos malheurs ; et, pour tous les bons citoyens, il y a une obligation à la protéger de leur respect, en souvenir des services qu'elle a rendus, en prévision de ceux qu'elle nous doit encore. Selon le grand exemple des pays les plus libres qu'on connaisse, c'est-à-dire de l'Angleterre et des États-Unis, l'Assemblée a décrété des prières publiques pour le jour où elle reprendra son œuvre : ce jour-là, Dieu recevra pour elle les vœux de toutes les âmes françaises et chrétiennes.

Au cours de cette quinzaine, une mort touchante, celle d'un jeune homme que le nom de sa race et celui de son père recommandaient à l'attention publique, la fin prématurée du duc de Guise, a ému Paris. M. le duc d'Aumale perdait en lui son dernier fils, son dernier enfant. Tant de liens brisés dans son cœur en si peu d'années, tant de deuils douloureux s'achevant dans la suprême douleur d'un père à qui de tant d'êtres bien-aimés aucun ne reste et ne survivra, ont été le juste objet d'une respectueuse tristesse dans l'Assemblée et dans tous les partis. Né pendant l'exil de sa famille, le duc de Guise n'aura pas joui longtemps du bonheur de vivre dans la patrie ; il aura eu du moins la consolation d'y mourir. Il convenait au *Correspondant* d'offrir l'hommage de ses regrets à cette courte et intéressante destinée : c'est *le Correspondant* qui eut, il y a quelques années, l'honneur de raconter au public les dernières heures du frère du duc de Guise, le prince de Condé, surpris par la mort en Australie, pendant un voyage qu'il faisait autour du monde. Deux ans auparavant, il avait révélé dans leurs pathétiques et nobles détails la vie et la fin, si prématurée aussi, de S. A. R. la duchesse de Parme.

Le gérant : CHARLES DOUNIOL.

P. S. Nous sortons de la séance annuelle où l'Académie française distribue ses nombreuses couronnes. Après le rapport fait par M. Patin sur les ouvrages récompensés, parmi lesquels nous avons salué au passage *Fleurange*, de madame Craven, dont le succès a commencé dans *le Correspondant;* après la lecture d'un beau fragment de l'*Éloge de Vauban*, par M. Armand Lagrolet, avocat à la Cour d'appel de Paris, la parole revenait à M. le duc de Noailles, chargé du rapport sur les prix de vertu. L'auteur se trouvant indisposé, c'est M. Rousset qui a lu, et admirablement lu, ce morceau très-remarquable, que l'auditoire n'a cessé d'applaudir. Chargée par la

ville de Boston, qui nous avait envoyé des vivres et des vêtements pour 800,000 francs, de distribuer la somme de 2,000 francs au plus bel acte de dévouement qui se fût produit pendant le siége, l'Académie, embarrassée entre tant et de si méritants services, a décidé de décerner ce prix, non à un individu, mais à une corporation. Ce sont les frères de la Doctrine chrétienne, nos héroïques brancardiers des batailles autour de Paris, que l'Académie a désignés. On lira même à ce propos, dans le rapport, quelques pages où l'éloquence émue du noble écrivain n'est pas restée au-dessous des actes sublimes qu'elle célébrait. Nous voudrions que ces pages pussent être affichées dans toutes les communes où d'ineptes municipalités chassent de leurs écoles ces modestes héros de la charité et de l'instruction populaire.

Un congrès des Associations catholiques ouvrières sera tenu à Poitiers les 26, 27, 28, 29 et 30 août 1872.

Ce congrès, auquel sont conviées, avec les directeurs d'œuvres ouvrières, toutes les personnes qui s'occupent de leur fondation ou de leur développement, est destiné à étudier toutes les questions qui intéressent la classe ouvrière, à chercher les moyens d'en hâter la solution, par le retour à la foi chrétienne et par la propagande catholique, et à unir entre eux tous les efforts entrepris dans ce sens. Une telle réunion est digne d'attirer l'attention de tous les hommes préoccupés du salut du pays. En face des congrès de l'Internationale, qui n'ont encore rien fait pour l'ouvrier que de le conduire à la révolution et à la misère, il est du plus haut intérêt de voir à l'œuvre un congrès de catholiques, et de comparer ses travaux à ceux de leurs adversaires.

M. l'abbé Houssaye vient de publier chez Plon (10, rue Garancière) le premier volume d'un important ouvrage d'histoire : *M. de Bérulle et les Carmélites de France. Le Correspondant* rendra compte de ce travail, où l'auteur a su faire revivre tant de nobles et austères figures qui ont si puissamment contribué à la grandeur du dix-septième siècle.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

DE L'ÉTAT DE LA FRANCE

AU LENDEMAIN DU DIX-HUIT BRUMAIRE

D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS

La période comprise entre la fin de la Terreur et le coup d'État du 18 brumaire est une des plus critiques que, depuis quatre-vingts ans, ait traversées la France. En dépit de la gloire acquise alors par nos armées, on ne peut penser sans tristesse à ce moment de notre histoire. On s'est demandé souvent si, malgré les secousses terribles qui l'avaient abattu, notre pays n'avait pas encore au fond de lui-même des forces capables de le régénérer, ou s'il était tombé si bas qu'il lui fût impossible de se soustraire aux hasards d'un coup d'État. Nous ne venons point ajouter notre opinion, dans le débat, à celles qui ont été émises, mais apporter l'autorité de documents qu'une occasion favorable a mis entre nos mains. Ces documents, qui jusqu'ici n'ont pas été publiés, sont les rapports adressés au gouvernement consulaire à la suite d'enquêtes ordonnées par lui, au commencement de l'an IX, sur la situation de la France. Plusieurs conseillers d'État, Fourcroy, Barbé-Marbois, Thibaudeau, Français de Nantes, Lacuée, Champagny, et d'autres d'une moindre notoriété, tous hommes distingués par leurs lumières, et quelques-uns d'un mérite éminent, furent chargés de présider à ces enquêtes, et de parcourir à cet effet les divisions militaires entre lesquelles était partagé le territoire de la république. Les finances, l'armée, l'administration, l'enseignement, la situation des hospices, l'état des routes et des communications, le commerce et l'industrie, tout ce qui pouvait, à un titre quelconque, intéresser la tranquillité et la prospérité publiques, devaient être l'objet de leur examen. Dans cette

vue, ils devaient réunir les préfets, tenir avec eux des conseils d'administration, interroger les chefs de service, les magistrats, les maires, les simples particuliers, visiter les localités, écouter les plaintes, ne négliger, en un mot, aucun moyen d'information. Bien qu'ils fussent invités à proposer leurs idées de réforme, la mission dont ils étaient chargés était avant tout d'observation et de critique. S'il leur était difficile de la remplir avec une entière impartialité, ils mirent du moins dans leurs rapports cet esprit de modération qui est l'un des caractères de la vérité. A la date où furent faites ces enquêtes, la situation de la France n'était pas encore très-différente de ce qu'elle était à la fin du Directoire. L'entière collection des rapports où furent résumées ces enquêtes offre donc, à peu de chose près, une image fidèle de l'état de notre pays lors du 18 brumaire. C'est cette image que nous avons essayé de reproduire dans le travail que nous soumettons au lecteur. Malheureusement plusieurs de ces rapports ont été perdus. D'un autre côté, si la plupart de ces enquêtes furent faites en l'an IX, quelques-unes eurent lieu en l'an X, et même en l'an XI, et ne peuvent conséquemment offrir de renseignements pour une situation antérieure déjà de deux ou trois années[1]. Nous avons suppléé aux lacunes que présentent les conclusions des commissaires de l'an IX, au moyen de rapports émanés, à la même époque, soit des préfets, soit des généraux commandant les divisions militaires. Nous avons compulsé en outre les états de situation contemporains de la fin du Directoire. Complété par ces additions, notre travail permettra au lecteur de porter avec plus de certitude un jugement sur une période que la publication de documents officiels n'avait pas jusqu'à ce jour suffisamment éclairée.

I

Conformément aux instructions que leur avait données le gouvernement consulaire, les conseillers d'État envoyés en l'an IX dans les divisions militaires portèrent d'abord leur examen sur l'état des finances. Par des causes qu'il est superflu de rappeler, et qui se dégageront suffisamment de l'ensemble de notre travail, la pénurie du Trésor et le désordre dans la gestion des revenus publics avaient été l'une des plaies les plus profondes du Directoire. La solde, le traite-

[1] Pour les personnes peu familiarisées avec les chiffres de l'ère républicaine, il suffira de rappeler que le Directoire institué au mois de brumaire an IV (novembre 1795) fut remplacé quatre ans après (18 brumaire an VIII — 9 novembre 1799) par le Consulat, qui fut à son tour, en l'an XII (1804), remplacé par l'Empire.

ment des fonctionnaires dans les différents services, le payement des rentes et des pensions, tout était en souffrance, et le mal financier n'avait fait qu'augmenter la démoralisation déjà si grande de cette époque, en ce que beaucoup de personnes, lésées dans leurs intérêts, se croyaient par cela même affranchies de leurs devoirs envers l'État. Les commissaires de l'an IX constatèrent les traces encore subsistantes d'une situation qui avait été si préjudiciable au pays. Contrairement à ce qui avait eu lieu sous le Directoire, la solde était alors assez régulièrement payée. Le premier consul avait, dès son arrivée au pouvoir, porté son attention sur les besoins de l'armée, et l'on était arrivé à pourvoir dans une mesure suffisante aux dépenses générales de l'administration militaire. Mais tel était encore, par l'effet des événements, le peu de ressources du Trésor, qu'on n'avait pu obtenir ce résultat qu'en dirigeant de ce côté la somme presque entière des revenus publics. Quant aux fonctionnaires civils, à l'exception seulement de ceux de premier ordre et de quelques privilégiés, ils étaient tous aux expédients. De là un trouble dans les services et, entre les fonctionnaires, un manque de discipline qui donnait lieu à de nombreux abus. L'administration de la justice était elle-même atteinte par cet état de choses. En plusieurs localités, des magistrats avaient donné leur démission, par l'impossibilité de remplir leurs fonctions avec les faibles émoluments qui leur étaient attribués. Dans le département du Pas-de-Calais, il était dû aux juges de paix 55,000 francs de traitements arriérés. Partout les juges de paix avaient à réclamer d'anciens émoluments. Le mobilier même des prétoires se ressentait de cette pénurie, et l'on voyait, dans quelques départements, ces magistrats porter leurs chaises à l'audience. D'humbles fonctionnaires, tels que geôliers, portiers et consignes attachés au service des prisons, la plupart anciens militaires et pères de famille, qui avaient renoncé, pour ces places, à leur traitement de réforme, avaient droit à un arriéré de six mois, et quelquefois d'un an. Les pensions, objet de sollicitude pour un État régulier, n'étaient pas mieux payées que les traitements des fonctionnaires. Pour ne citer que les faits constatés dans la première division militaire, les pensionnaires civils ne recevaient que le tiers de leur pension, et encore leur devait-on sur ce tiers au moins quatre semestres. Les pensionnaires ecclésiastiques, beaucoup plus nombreux, étaient dans la même situation.

Ce peu de zèle que montrait l'État à s'acquitter de ses propres engagements n'avait pas médiocrement contribué, sous le Directoire, à dégoûter les citoyens de verser les impositions auxquelles ils étaient obligés. Par un effet de la confiance qu'avait su inspirer le nouveau gouvernement, la perception des contributions de l'an VIII s'était opé-

rée sans trop de difficulté. Mais il était dû partout un immense arriéré pour les trois ou quatre années précédentes. A Paris, la direction des contributions estimait le chiffre de l'arriéré à 70 ou 76 millions[1]. On peut juger par là de ce que devait être ce chiffre pour l'ensemble du pays. Une autre cause du mauvais vouloir apporté par les particuliers au payement de leurs contributions était le peu de mesure qui avait présidé jusque-là à leur répartition. Les conseillers d'État recueillirent à cet égard de nombreuses réclamations. L'impôt foncier notamment était le sujet de plaintes élevées dans toute la France. L'esprit de parti, l'intérêt, la corruption, s'étaient, à diverses époques, immiscés dans la répartition de cet impôt. Conseillés par leurs passions politiques, les agents municipaux avaient en maints endroits fait décharger leurs terres et celles de leurs amis, pour surcharger celles de leurs ennemis. Telle payait jusqu'aux deux tiers du revenu net, pendant qu'une autre, située dans le voisinage, ne payait que le dixième ou le douzième. Des terres, estimées sur les rôles à douze arpents, en contenaient en réalité cinquante. L'on trouva même que beaucoup de fonds avaient été omis, et n'acquittaient depuis dix ans aucune imposition. Le Directoire avait été saisi plus d'une fois de plaintes sur ce sujet. En l'an VII, le Corps législatif, ayant annoncé l'intention de remanier le système des contributions directes, avait reçu des doléances de toutes les administrations centrales de départements. Elles-mêmes comptaient par milliers, dans leurs bureaux, des réclamations de ce genre émanées des citoyens. On voyait, dans l'exposé de ces doléances, « qu'une infinité de malheureux étaient compris sur les rôles, non pas pour le sixième, mais pour le tiers, la moitié et quelquefois la totalité de leurs revenus. » Il y a plus : dans beaucoup de pauvres communes, celles du Cantal, par exemple, la contribution foncière excédait le revenu des biens, au point que, depuis plusieurs années, les propriétés étaient abandonnées aux collecteurs pour l'acquittement de l'impôt.

Cette inégalité dans l'application de règles communes à tous les citoyens était l'un des abus ordinaires des dernières années de la Révolution. Ainsi arrive-t-il aux heures de dissolution. Ce n'était pas seulement d'un département à un autre que variait d'une manière sensible l'exécution des lois ou arrêtés, mais souvent d'un canton à un autre du même département. Nous laissons à penser quelle pernicieuse influence des faits de ce genre, répétés de toutes parts et sous toutes les formes, devaient avoir sur la moralité publique. On

[1] Cette incertitude dans l'évaluation de l'arriéré dû par la population de Paris venait des obscurités que présentaient les pièces de comptabilité tenues sans ordre et parfois contradictoires.

n'accusait pas seulement la partialité, mais l'ignorance des répartiteurs. Il suffisait de jeter les yeux sur les états de section, matrices et tableaux de mutation qui, dans les communes, avaient servi de base à la confection des rôles, pour se convaincre de la justesse de cette double accusation. La rédaction en était généralement défectueuse, et le texte tellement raturé par l'impéritie ou la fraude, que la répartition établie de bonne foi sur ces bases imparfaites devenait nécessairement arbitraire. On sent combien l'intérêt particulier avait à gagner dans une telle confusion. Un égal désordre s'observait dans les livres des percepteurs. A ne parler que de Paris, voici ce que constatait en l'an IX le conseiller d'État Lacuée : dans la plupart des rôles, des ratures et des interlignes; les émargements en chiffres; des émargements plus forts que les cotes; presque aucun rôle apuré; point de notes des poursuites exercées par les huissiers; nul compte tenu des frais de contrainte; des versements annoncés, mais non prouvés; des différences entre les bordereaux du receveur général et ceux du percepteur; des sommes en souffrance par des vols prétendus; des réductions et décharges non tenues en compte aux contribuables; des rôles manquant, ou restés, avec les pièces annexes, aux mains de collecteurs qui n'étaient plus en exercice; enfin nul compte définitif rendu par les percepteurs depuis leur entrée en fonctions, entrée qui pour les uns datait du milieu de l'an VIII, et pour d'autres remontait à 1786. Lacuée ajoutait qu'une confusion analogue se trouvait dans les livres et la comptabilité de la plupart des collecteurs de la République. Fourcroy, qui inspecta plusieurs divisions militaires, affirmait, de son côté, que les percepteurs des campagnes étaient presque tous coupables d'exactions.

Il ne faudrait pas croire qu'on ne rencontrât ce désordre que dans les écritures ayant trait aux finances. On l'observait, à peu d'exceptions près, dans toutes les écritures publiques. Les registres de l'état civil, en particulier, étaient tenus pour la plupart d'une manière détestable. Confiés pendant la Révolution à des fonctionnaires qui n'avaient souvent pas les connaissances nécessaires, ni quelquefois la moralité désirable, ils contenaient des actes mal rédigés, parfois illisibles, surchargés de ratures non approuvées, quelques-uns même de falsifiés. A cela il faut ajouter que, sous l'influence des passions religieuses mêlées aux passions politiques, on avait en nombre de localités soustrait à l'autorité civile la connaissance des mariages, naissances et décès. Des personnes exaltées détournaient les anciens registres, empêchaient de régulariser les nouveaux. De là une situation des plus périlleuses pour tous les intérêts, et sur laquelle les conseillers d'État, interprètes de l'opinion publique, appelaient

avec insistance, dans leurs rapports, l'attention du gouvernement[1].

L'ignorance des maires et de leurs adjoints était indiquée par les commissaires de l'an IX comme l'une des causes les plus habituelles de la mauvaise tenue des registres de l'état civil. Non-seulement les agents municipaux manquaient de lumières et de capacité, mais la plupart, dans les campagnes, ne savaient ni lire ni écrire, ou étaient au plus en état de signer leur nom. De cette ignorance, trop générale, il résultait que, dans beaucoup de départements, on avait peine à trouver des hommes propres aux diverses fonctions de l'administration. A côté des maires qui manquaient des premiers éléments du savoir, on voyait des juges de paix n'avoir aucune idée des lois.

Ces observations nous conduisent à parler de l'instruction publique. On ne peut nier la sollicitude de la Convention nationale pour cet objet important. Abstraction faite de tendances particulières qui marquèrent ses efforts, on peut dire qu'elle proclama, sur ce point, d'excellents principes, et rédigea des lois auxquelles, à plus d'un égard, il est permis d'applaudir. Mais, quand on entre dans les faits, on est bien obligé de reconnaître que ces principes ne franchirent guère le domaine de l'idée, et que ces lois, à peu de chose près, sont restées lettre morte. Fourcroy, très-compétent en ces matières, associé, à diverses reprises, aux travaux des précédentes législatures sur l'instruction publique, et qui récemment avait remis au conseil d'État un long mémoire sur ce sujet, n'hésitait pas à déclarer que l'enseignement était en souffrance dans toute la République, et que, malgré les discours favorables dont l'instruction nationale n'avait cessé d'être l'objet, on n'avait rien fait pour elle depuis la fin de la Convention. Il ne modérait l'amertume de sa critique qu'à l'égard des écoles

[1] Nous ne touchons pas, dans notre travail, à la question religieuse. Ce n'est pas qu'elle soit tout à fait absente des enquêtes ordonnées par le gouvernement consulaire, mais elle s'y trouve traitée d'une manière si incomplète que les considérations dont elle est l'objet ne nous semblent pas mériter d'être rapportées. Au lieu d'étudier sur ce point l'esprit des populations, de constater leurs regrets ou leurs vœux, de montrer surtout le malaise introduit dans les consciences tant par le choc violent des opinions contraires que par les atteintes portées à la liberté du sentiment religieux — malaise qui devait nécessairement réagir sur la société entière et contribuer à son état de souffrance — les commissaires de l'an IX s'attachent presque uniquement à signaler les dispositions conciliantes ou hostiles des ecclésiastiques à l'égard du nouveau gouvernement. Un seul, Fourcroy, qui avait visité la Vendée, entre dans des considérations moins superficielles. Quant à trouver quelques notions sérieuses dans les documents officiels de l'époque du Directoire, c'est à peu près impossible, toute croyance, toute opinion, qui ne relevait pas d'une philosophie convenue, y étant inévitablement assimilée aux erreurs du fanatisme ou de la superstition.

centrales, qu'il considérait comme l'une des meilleures institutions du régime républicain, et qui, languissantes au début, avaient néanmoins pris quelque force dans les dernières années. Encore faut-il ajouter que, même en l'an IX, les chaires de grammaire, d'histoire, de littérature et de législation étaient le plus souvent désertes; que les leçons de sciences étaient seules un peu suivies, parce qu'elles favorisaient l'entrée à des professions lucratives, et que, dans plusieurs de ces écoles, il n'y avait d'élèves que pour les cours de dessin.

Mais c'était surtout dans l'instruction primaire qu'abondaient les lacunes. Dans les départements de la Manche, de l'Orne et du Calvados, que parcourut Fourcroy, une portion seulement des écoles élémentaires exigées par la loi du 3 brumaire an IV était organisée. Bien que leur nombre ne fût pas en rapport avec le chiffre de la population, ces écoles étaient encore moins suivies que les écoles centrales. Il en était de même dans les autres départements. Dans la huitième division militaire, qui comprenait le comtat d'Avignon, la Provence et le comté de Nice, il n'y avait pas, au dire de Français de Nantes, le dixième de la population qui sût lire. Thibaudeau, parlant de l'état de l'instruction primaire dans les départements de l'Ain, du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, déclarait que tout était à refaire en cette partie. Regnault de Saint-Jean-d'Angély, chargé d'inspecter la vingt-quatrième division militaire, disait que, si l'on ne voulait pas que les générations y fussent perdues pour l'enseignement, on devait se hâter de l'organiser. Le conseiller d'État Redon notait, de son côté, que peu de contrées en Europe étaient ignorantes au degré où l'étaient les pays compris dans la vingt-cinquième division militaire. Barbé-Marbois, qui avait visité la Bretagne, avait constaté que non-seulement les petites communes étaient dépourvues de moyens d'enseignement, mais que des villes même manquaient d'écoles primaires. Le conseiller d'État Duchâtel, envoyé dans les départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, déclarait que l'instruction primaire, médiocre à Grenoble, était totalement nulle à Gap et à Montélimart. En ce qui regarde le département de la Seine, cinquante-six écoles, aux termes de la loi du 3 brumaire an IV, y devaient être établies, dont vingt-quatre pour Paris. Par une exception, qui tenait à la proximité de l'autorité centrale, ces cinquante-six écoles existaient en l'an IX; mais ce n'était là qu'une apparence. Chacune des écoles de Paris ne comptait, en moyenne, que quarante élèves, ce qui, au dire de Lacuée, ne représentait pas le dixième des élèves qu'elles auraient dû avoir. Encore ne parlait-il ni de l'irrégularité apportée à la fréquentation des écoles, ni du

mauvais état de l'enseignement, sans quoi il eût vraisemblablement ajouté que ces quarante élèves n'apprenaient rien.

Si tel était en l'an IX l'état de l'instruction primaire, on juge de ce qu'il devait être dans les années antérieures. Le Directoire ne pouvait se faire aucune illusion. Par les rapports qui passaient sous ses yeux, il savait la vérité. Les administrateurs du département de la Seine, dans le compte rendu de leur gestion pendant l'an V, écrivaient au ministre de l'intérieur que les cinquante-six écoles du département, ouvertes cette année, conformément à la loi, n'avaient reçu que onze à douze cents élèves, tandis qu'à raison de la population on aurait dû compter sur plus de vingt mille enfants. Le même document disait que, si quelques instituteurs favorisés étaient parvenus à réunir cinquante élèves, beaucoup n'en avaient eu que seize, d'autres moins encore ; et que, dans la banlieue, un certain nombre d'écoles n'avaient pas été mises en activité, les instituteurs nommés ayant ou refusé de les diriger ou donné leur démission après plusieurs jours d'exercice. Les comptes rendus des années suivantes n'indiquaient pas une meilleure situation. Sur tous les points de la France, on signalait une égale stagnation dans l'instruction primaire. Au reste, sans qu'il soit besoin d'autres détails, on sait que cette instruction ne fut véritablement organisée que sous la monarchie de Juillet, et l'état d'abandon où elle se trouvait encore à la fin de la Restauration, état révélé par une enquête célèbre, indique assez ce qu'elle pouvait être trente ans auparavant.

A la vérité, qu'attendre d'un enseignement donné par des instituteurs qu'on laissait aux prises avec l'indigence et parfois dans un dénument absolu? La loi de brumaire an IV leur avait promis le logement, mais elle était inexécutée. Elle avait compté, pour les rémunérer, sur la rétribution que donneraient les parents ; mais cette rétribution n'était pas payée, ou, quand on l'exigeait, les parents retiraient leurs enfants. Des circulaires ministérielles, rédigées en style sentencieux, recommandaient l'usage de certains livres élémentaires, mais on manquait de quoi les acheter. Il y avait telles localités où l'instituteur avait à peine le moyen de payer l'encre de l'école. Jusqu'à la chute du Directoire, on ne cessa de demander au Corps législatif un traitement fixe pour les maîtres, si minime qu'il fût, sans jamais l'obtenir. D'ailleurs, ce n'était pas l'argent seul qui manquait, c'étaient les maîtres. La Convention, quand elle rédigea ses décrets, n'avait point tenu compte des difficultés que présentait l'œuvre nouvelle d'une éducation nationale. Pour triompher des préjugés, de l'inertie, de la défiance que devait opposer la masse du peuple au nouveau système d'instruction

primaire, il eût fallu des hommes capables, honnêtes, et préparés de longue date à l'enseignement. Or, choisis avec précipitation, nommés trop souvent à raison d'opinions étrangères au savoir, la plupart des instituteurs manquaient des titres nécessaires pour inspirer la confiance. Beaucoup même, au dire des rapports officiels, joignaient des habitudes d'ivrognerie et de mauvaises mœurs à l'ignorance ou à l'incapacité. Les sentiments d'irréligion qu'ils se plaisaient à afficher étaient un autre motif qui détournait nombre de familles d'envoyer leurs enfants aux écoles. En somme, comme le disait Fourcroy, la loi du 3 brumaire an IV, dans ce qu'elle pouvait avoir d'utile, n'était pas plus exécutée en l'an IX qu'elle ne l'avait été au début; l'organisation des écoles primaires était presque partout ou nulle ou dérisoire, et l'on se trouvait en présence d'une immense population d'enfants, tant dans les villes que dans les campagnes, condamnés à toutes les hontes et à tous les maux d'une complète ignorance.

Au sein de cette population déshéritée, il était une portion malheureuse entre toutes, celle des enfants trouvés, ou, comme on disait plus communément, des enfants abandonnés. Le sort qui leur était fait était bien le témoignage le plus grave qu'on pût porter des désordres et de l'incurie du dernier régime. Il serait difficile de dire exactement quel était le nombre de ces enfants dans les diverses circonscriptions inspectées en l'an IX par les conseillers d'État. Outre que, par la mauvaise tenue des écritures publiques, on était alors privé des moyens d'une statistique fidèle, ces enfants n'étaient depuis longtemps l'objet d'aucune surveillance régulière. La tutelle que devait exercer en leur faveur l'administration des hospices n'était guère que nominale. Nulle inspection, nulle visite n'assurait que ces enfants vécussent chez les pères nourriciers qui étaient supposés les élever. Tout ce qu'on savait de plus sûr, c'était que le nombre de ces enfants était considérable, et qu'il l'eût été bien davantage, si la misère n'en eût fait périr un grand nombre. Aux termes de la législation, ces enfants, adoptés par l'État, et que, pour cette raison, on appelait enfants de la patrie, devaient être élevés aux frais du Trésor public. Ni les départements, ni les communes n'intervenaient dans cette dépense. Nous avons dit quelle était la pénurie du Trésor. Il résultait de cette pénurie que partout les fonds affectés à cette dépense étaient insuffisants. Les enfants abandonnés coûtent beaucoup au Trésor, écrivait Regnault de Saint-Jean-d'Angély, ou plutôt, ajoutait-il, « ils lui coûteront beaucoup quand il payera. »

Le Trésor payait peu en effet, si même on peut dire qu'il payait. Dans le département de la Manche, on comptait en l'an IX près de

2,135 enfants abandonnés, dont la dépense annuelle était évaluée à 179,273 francs, soit 84 francs par enfant, ce qui déjà semblait une trop forte somme, vu que, d'après les calculs faits avant la Révolution, chaque enfant ne coûtait que 60 francs. Or le département ne possédait aucune ressource spéciale pour cet objet. Il en était de même du département de l'Orne, où l'on comptait 1,404 de ces enfants qui coûtaient annuellement 120,000 francs, et de celui du Calvados où, sur 2,673 enfants trouvés que contenait ce département, 2,511 vivaient chez des nourrices, moyennant une dépense de 227,879 francs par année. Dans les départements composant la huitième division militaire, on comptait 3,808 enfants abandonnés, dont l'entretien annuel, à raison de 100 francs par enfant, coûtait 380,800 francs; sur ce chiffre, le Trésor n'avait versé, de brumaire an VIII à messidor an IX, c'est-à-dire en plus de dix-huit mois, que 40,000 francs. Il était dû partout aux nourrices un arriéré considérable. L'arriéré dû aux nourrices des départements de la Manche et de l'Orne, et qui portait sur les années V, VI, VII et VIII, s'élevait à 539,316 francs. De faibles à-comptes leur étaient donnés sur des fonds envoyés à cet effet par le ministre de l'intérieur. Les nourrices du Calvados avaient droit à un arriéré qui montait à l'énorme chiffre de 1,102,888 francs. Sur cette somme, elles n'avaient reçu du Trésor que 3,000 francs en l'an VIII, et 24,000 francs pour l'an IX. Le préfet de l'Aube écrivait, en l'an VIII, que, dans son département, les pères nourriciers n'avaient obtenu depuis cinq ans aucune indemnité. En l'an VII, il était constaté que, dans le département du Cantal, on devait aux nourrices plus de trente-trois mois de salaire; et, en l'an VI, dans le département du Lot, l'hospice civil de Figeac se trouvait, pour le même objet, créancier sur le Trésor d'une somme de 25,000 francs. Fourcroy estimait que, si l'État eût voulu payer la moitié seulement de l'arriéré dû aux nourrices dans les divers départements, la somme se fût élevée pour le moins à 25 millions.

Qu'arrivait-il de cette situation? Les nourrices, non payées, rapportaient les enfants aux hospices, où le mauvais air, l'absence d'une nourriture appropriée à leur âge, avaient pour eux les suites les plus funestes. Français de Nantes avait pu apprécier, dans les hospices du Midi, le mauvais effet des soins qu'y recevaient ces infortunés. Chaque berceau contenait quatre de ces enfants serrés les uns contre les autres, et qu'une seule nourrice était chargée d'allaiter. Étouffés sous des rideaux pesants, ces pauvres petits êtres avaient tous le visage ridé, et présentaient les signes d'une décrépitude prématurée. Trois de ces enfants, qui d'abord pesaient individuellement dix-sept livres, ne pesaient plus, après quinze mois de ce nourrissage, que six livres chacun. Au dire du préfet de l'Aube,

on ne voyait survivre qu'un très-petit nombre des enfants rapportés aux hospices. Un autre préfet, celui de la Creuse, signalait que, dans son département, sur 20 enfants placés dans ces conditions, 15 pour le moins succombaient. Français de Nantes constatait, de son côté, que sur 618 enfants, nourris dans les hospices de Marseille, 18 seulement avaient survécu; et que, sur 104 placés dans les hospices de Toulon, 101 étaient morts. Les renseignements qu'il avait recueillis le portaient à établir, comme règle générale, que la mortalité des enfants nourris dans les hospices était des 19/20es. C'est ainsi, ajoutait-il, que la population disparaît, et qu'on outrage l'humanité.

Sur ces détails, on peut juger de ce que pouvait être alors la situation de nos hospices. Comparés aux hospices civils, les hôpitaux militaires, sur lesquels s'était portée d'abord la sollicitude du gouvernement consulaire, se trouvaient, en l'an IX, en assez bon état. Quant aux premiers, si l'on excepte ceux des villes importantes, et qui, d'ailleurs, s'étaient améliorés depuis le 18 brumaire, on peut dire qu'ils étaient tous dans une situation déplorable. Non-seulement les revenus affectés à ces hospices étaient insuffisants, mais ils avaient diminué depuis la Révolution. Dans l'Orne, on comptait en l'an IX treize hospices, qui renfermaient de 1,000 à 1,100 malades, indigents ou infirmes. Le revenu de ces établissements, qui, au début de la Révolution, atteignait au chiffre de 123,189 francs, n'était alors que de 68,239 francs. Le Calvados avait seize hospices, contenant à cette date 1,110 individus, et dont le revenu ne dépassait pas la somme de 85,955 francs, ce qui, sur le revenu ancien, constituait une perte de 173,648 francs. A la même époque, on comptait dans la Manche dix-huit hospices, renfermant 1,107 individus, et dont les charges s'élevaient ensemble à 176,637 francs par année, tandis que leurs revenus n'atteignaient que 89,758 francs; c'était un déficit annuel de 86,879 francs. En l'an X, Fourcroy constatait que les quarante-huit hospices ou hôpitaux du département du Nord, jouissant ensemble d'un revenu de 674,515 francs, avaient une dépense de 1,042,000. Français de Nantes remarquait, de son côté, que, dans les cinq départements de la huitième division militaire, Vaucluse, Var, Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes et Alpes-Maritimes, où l'on comptait soixante-treize hospices, il y avait partout un déficit de moitié ou plus dans le revenu comparé aux dépenses. Déjà, en l'an VII, on constatait que les sept hospices de Bordeaux avaient un déficit annuel de 304,978 francs.

On conçoit d'après cela que ces établissements devaient manquer souvent des choses les plus indispensables. Fourcroy, qui avait

visité les hospices de Caen, de Pont-l'Évêque, de Honfleur et de Rouen, avait été frappé de leur état de misère. Dans tous, celui de Rouen excepté, les malades étaient sans linge ou vêtus de lambeaux déchirés; les lits manquaient de couvertures; à peine avait-on les moyens de subvenir à la nourriture ou au traitement des malades. Les hospices de vieillards, d'infirmes, d'enfants, les dépôts de pauvres étaient dans le même dénument. Les administrations auxquelles était confiée la direction de ces établissements n'étaient pas même en état de fournir à ces malheureux quelque travail manuel qui pût occuper leurs longues heures et subvenir à une partie de leur subsistance, de telle sorte, disait Fourcroy, « qu'au tableau déchirant de la plus hideuse misère se joignait le spectacle de l'énervante oisiveté. » Français de Nantes n'avait pas été moins douloureusement frappé en visitant les hospices du Midi. Il avait vu, dans celui de Toulon, une femme, qu'on venait de soumettre à l'opération de la taille, n'obtenir pour tout réconfortant qu'une douzaine de fèves dans une assiette de bois. C'était à peine si l'on consommait sept livres de viande par jour pour quatre-vingts malades. Plusieurs de ces malheureux étaient couchés sans draps, et la paille manquait dans les paillasses. Au reste, même à Paris, où la situation des hospices était incomparablement meilleure que dans les départements, cette situation laissait à désirer. Des rapports, adressés, au commencement de l'an VIII, à la Commission administrative des hospices civils de Paris, ne laissent aucun doute sur ce point. Pour ne citer qu'un exemple, dans l'hospice d'orphelins, connu sous le nom d'hospice des Élèves de la patrie, l'habillement des enfants était dans un état pitoyable; quelques-uns n'avaient que des lambeaux pour se vêtir, d'autres étaient presque nus. Les couvertures des lits étaient sales et déchirées, et les paillasses tellement pourries qu'on n'osait les remuer. Les fenêtres manquant dans les salles, beaucoup d'enfants étaient attaqués d'ophthalmie ; par défaut de soins ou mauvaise nourriture, le scorbut s'était aussi déclaré, et l'existence d'un grand nombre de ces enfants se trouvait compromise. La situation des autres hospices donnait lieu à des plaintes moins graves; dans tous, néanmoins, on signalait le défaut de vêtements et d'approvisionnements.

Il ne faudrait pas croire que cette détresse des hospices, non moins que la triste condition faite aux enfants trouvés, n'eût été connue, dans toute sa vérité, qu'après le 18 brumaire. Nombre de fois, à l'époque du Directoire, le mal fut signalé au Corps législatif et au gouvernement. En l'an VI, et surtout en l'an VII, de tous les points de la République, les administrations des hospices adressaient des plaintes au Conseil des Cinq cents sur l'arriéré dû aux nourrices

des enfants trouvés. Les unes osaient écrire : « Avez-vous adopté ces enfants au nom de la Patrie pour les laisser périr de misère et de faim? » D'autres allaient jusqu'à dire que, la plupart succombant, faute de secours, peu après leur naissance, la mort, trop complaisante, déchargeait le Trésor de dettes qu'il négligeait d'acquitter. Le dénument des hospices n'était pas moins notoire. Le Conseil des Cinq cents était, à tout moment, saisi de réclamations sur l'insuffisance des ressources dont ils pouvaient disposer. On lui notifiait que ces ressources ne représentaient que le tiers, le quart, parfois le cinquième ou le sixième des revenus constatés en 1790, tandis que, depuis cette époque, le nombre des malheureux à secourir n'avait fait qu'augmenter. Au mois de floréal an VII, le commissaire du Directoire près l'administration centrale du département de la Seine écrivait au ministre de l'intérieur que plus de vingt et un mois de traitements étaient dus aux médecins et employés des hospices civils de Paris. Ce qu'on apprenait des départements était bien autre chose. Non-seulement les hospices ne payaient point leurs employés; mais, dépourvus de provisions, de linge, obligés d'acheter au jour le jour, endettés de plus en plus, et ne trouvant plus de crédit, ils ne duraient qu'à force d'expédients. De découragement, on avait vu, en plusieurs localités, les administrateurs de ces établissements donner leur démission.

Certes, à s'en tenir au texte des lois ou arrêtés rendus à cette époque, on ne pourrait croire à une telle situation. Une loi du 23 messidor an II avait décidé, il est vrai, l'aliénation, au profit de l'État, d'une grande partie des anciens biens des hospices; et c'était là une des causes premières de la détresse où ils étaient tombés. Mais, sous le Directoire, on s'était hâté de réparer le tort fait à ces établissements, et une loi du 16 vendémiaire an V avait ordonné de leur restituer en biens nationaux l'équivalent de ce qu'ils avaient perdu. Malheureusement la nouvelle loi et les nombreux travaux d'expertise auxquels elle donna lieu demeurèrent sans effet. Sur la réclamation que formulèrent les hospices, le Conseil des Cinq cents leur attribua provisoirement une portion de la contribution mobilière, et plus tard décréta en leur faveur un impôt particulier, sous le nom d'octroi de bienfaisance. Les hospices ne touchèrent rien davantage. Ému de leur détresse, le ministre de l'intérieur leur allouait de modestes sommes sur le Trésor, à titre de secours. Une fois, par exemple, il accordait 20,000 francs aux sept hospices de Bordeaux, et une autre fois 25,000 francs. Les administrateurs des hospices, avertis par une lettre du ministre, se rendaient chez le payeur général du département pour toucher les sommes promises. Celui-ci répondait qu'il n'avait pas d'ordres et ne payait

pas. On écrivait dès lors à la Trésorerie, au ministère, au Corps législatif, tout cela sans résultat. Vainement les municipalités et les administrations centrales des départements joignaient leurs réclamations à celles des administrations des hospices. Découragées par tant d'inutiles promesses, celles-ci se bornaient à représenter au Corps législatif, en termes parfois saisissants, la situation malheureuse de ces établissements. Les hospices de Bayeux, lui écrivait-on, ne renferment plus que des squelettes vivants. Les dix-huit cents infortunés qui gémissent dans nos hospices, disaient les administrateurs des hospices de Bordeaux, et les cinq cents enfants de la Patrie qui sont confiés à nos soins, vont périr de faim et de misère, si, au moment où vous recevrez ces dernières expressions de notre désespoir, vous ne vous hâtez d'envoyer quelque secours. Les hospices de la République, lisait-on en d'autres documents, ne sont plus le refuge ouvert par la bienfaisance au malheur, mais l'asile de la mort.

II

Pour mesurer les maux que notre pays avait soufferts sous le Directoire, et ceux qu'il souffrait encore au lendemain du Consulat, le moyen lent et minutieux des enquêtes n'était pas toujours nécessaire. Aux yeux des conseillers d'État, parcourant les diverses parties de la France, s'offrait un spectacle analogue à celui qu'aurait aujourd'hui un voyageur qui visiterait la portion de notre pays comprise entre Paris et la frontière allemande. Quoique l'activité et la vie eussent reparu en une certaine mesure, et que bien des maux déjà fussent effacés, des traces de dévastation et de ruine étaient partout visibles et attestaient les malheurs du passé. Au Nord et au Midi, nos départements frontières portaient encore l'empreinte cruelle de l'invasion. A Valenciennes, le tiers des maisons effondrées ou couchées sur le sol ; le long du Rhin, nos forêts dévastées ; du côté de la Provence, des villages anéantis, témoignaient des ravages de l'ennemi. Les traces laissées par la guerre civile n'étaient pas moins sensibles. Plus d'une année après le 18 brumaire, c'était encore un aspect déchirant que celui d'une grande partie des villes et des villages de la Vendée. Des bourgades presque détruites et abandonnées, des châteaux incendiés, des maisons sans toiture ou démolies, des villages déserts, des toits à porcs servant de retraite à des hommes, des familles nombreuses entassées dans une chambre étroite, les églises en ruine : voilà ce qu'avait observé Fourcroy en traversant cette région désolée.

Toutefois on ne pouvait attribuer aux effets de la guerre civile ou de la guerre étrangère tous les maux dont les traces étaient encore visibles. Un fait caractéristique, et qui montrait bien que la cause de plus d'un dommage tenait au régime même qu'avait supporté le pays, c'était l'état de dégradation où se trouvaient partout les édifices nationaux. A voir leur détérioration, on ne pouvait douter que rien ou presque rien n'avait été fait pour leur entretien depuis les premiers temps de la Révolution. Les commissaires de l'an IX s'accordaient à dire que partout on reconnaissait du premier coup d'œil les édifices appartenant au domaine, par l'état de délabrement où ils étaient tombés. Tous également pressaient le gouvernement de pourvoir aux réparations les plus indispensables, sans quoi, ajoutaient-ils, on ne verrait bientôt plus un seul bâtiment debout. Fourcroy avait observé, dans l'Ouest, que les édifices nationaux, et en particulier les anciennes maisons religieuses, périssaient tous par défaut d'entretien dans les toitures. De là il concluait avec raison que peu de chose eût suffi, dans le principe, pour réparer le dommage, tandis que, non arrêtée dans ses progrès, la détérioration s'était étendue rapidement à toute la construction. A Paris même, on se plaignait de l'état de dégradation des édifices publics. Loin de Paris, le mal, on le conçoit, était plus considérable. Barbé-Marbois écrivait que, dans la treizième division militaire, prisons, casernes, colléges, presbytères, églises tombaient en ruine. Il avait vu, dans certains bâtiments, des toiles à voile remplacer les toitures, et, dans des corps-de-garde, le soldat, privé même de ce léger abri, demeurer exposé à la pluie et mouillé jusqu'à la peau.

Ce que les conseillers d'État disaient des édifices nationaux pouvait être dit, en général, de tout ce qui regardait le service des travaux publics. Partout, faute de soin, avaient eu lieu des dégradations que le temps avait aggravées. C'était ainsi que les digues de Dol en Bretagne, qui, déjà endommagées en l'an VI, auraient pu être réparées alors moyennant 10,000 francs, allaient nécessiter, en l'an IX, une dépense vingt fois plus forte. De même, des avaries survenues, en l'an IV, à l'écluse de chasse du port de Dieppe, auraient coûté, si on y eût remédié dès l'origine, une somme de 5,000 francs. L'année suivante, il fallait 40,000 francs. En l'an IX, les réparations, dont l'importance s'était accrue avec le mal, allaient coûter 300,000 francs. Cette incurie de l'administration avait amené, sur nombre de points, les plus fâcheux résultats. On sait les travaux de desséchement opérés, dans le Midi, à l'époque de Louis XIV. Près de soixante mille arpents de marais, sous le nom de Camargue, Bolleduc, Fonteville et Monte-Major, avaient été desséchés alors par des compagnies de Hollandais que ce prince avait appelés. En l'an IX, les

traces de ces ouvrages subsistaient encore ; mais, faute d'entretien, les eaux avaient de nouveau envahi la contrée. La même négligence avait fait un marais fétide de l'ancien port de Fréjus. A l'Ouest, au Midi, au Nord, des terrains, autrefois assainis, s'étaient ouverts de nouveau aux eaux marécageuses et donnaient aux habitants la maladie ou la mort. De toutes parts, le service des travaux publics était de même en souffrance. Dans le département du Bas-Rhin, outre les travaux ordinaires des ponts et chaussées, — pour lesquels 119,000 francs avaient été mis, en l'an IX, à la disposition du préfet, tandis que les besoins eussent exigé 800,000 francs, — des ouvrages d'urgente nécessité étaient à exécuter pour l'endiguement du Rhin. Au dire du conseiller d'État envoyé dans ce département, il fallait éviter tout retard, si l'on voulait prévenir, avec la perte totale des récoltes et des maisons placées au bord du fleuve, la destruction de plusieurs communes riveraines. Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, un grand nombre de canaux ou rivières avaient besoin de réparations, les écluses étaient toutes en mauvais état, et beaucoup de ponts étaient en ruines. Dans le département de la Lys, pour ne parler que du fait le plus grave, l'état des dunes et des digues à Ostende et à Blankemberg était des plus alarmants. A Blankemberg notamment, la fameuse digue en terre du comte Jean, qui s'étendait de Dunkerque à Anvers, n'avait presque plus de dunes au-devant d'elle et commençait à être tellement entamée, qu'il suffisait d'un fort coup de vent pour l'emporter et ouvrir issue à la mer. La crainte d'un sinistre, qui eût ruiné une grande partie des départements de la Lys et de l'Escaut, tenait les habitants en des transes continuelles. A l'ouest de la France, l'état d'abandon où se trouvaient les ports de Rochefort et de la Rochelle n'était pas moins frappant. Les quais de la Rochelle, totalement dégradés, menaçaient ruine; les jetées et les môles étaient détériorés au point de ne pouvoir plus résister aux flots : à tout moment, on redoutait d'en voir une partie entraînée par la mer ; enfin les bassins étaient encombrés de sable et de vase. Quant à Rochefort, environné de marais qui allaient le rendre incessamment inhabitable, il n'offrait plus que des rues dépavées, dans lesquelles, à pied ou en voiture, on avait peine à circuler; partout les ateliers déserts ; çà et là des vaisseaux en construction ou en réparation gisant sur les chantiers et s'avariant chaque jour ; avec cela, le sable apporté par la Charente comblant peu à peu les bassins et menaçant d'entraver totalement l'entrée et la sortie des bâtiments. Les portes, qui fermaient les ouvertures de ces bassins, étaient même à ce point alourdies par le sable ou la vase qui les pressait de toutes parts qu'on ne pouvait plus les mouvoir. « Je ne connais pas, écrivait

Fourcroy, de remèdes prompts et faciles contre un mal qui est porté presque au même degré sur tous les points de la République. » Tandis que des ports d'une aussi grande importance étaient ainsi laissés en cet état de dégradation, on voyait, dans tout le Midi, pourrissant au bord des rivières ou sur les chemins, des arbres coupés depuis sept à huit années pour le service de la marine, et dont le nombre eût suffi, assurait-on, à la construction d'une escadre.

Mais c'était surtout l'état des routes qui accusait l'incurie du dernier gouvernement. Il provoquait, d'un bout de la France à l'autre, des plaintes universelles. Au dire de Fourcroy, qui avait rédigé un rapport spécial sur ce sujet, les routes de la douzième division militaire, et, en particulier, celles de Tours à Poitiers, à Niort, à la Rochelle et de la Rochelle à Nantes, offraient l'aspect d'une totale dégradation. A la vérité, la mauvaise qualité des matériaux, consistant en de la pierre calcaire fragile et délayable dans l'eau, avait aidé à la détérioration des chemins. Il faut dire aussi que, lorsque Fourcroy commença sa tournée, de fortes pluies n'avaient cessé de tomber depuis plus de quatre mois. Les chaussées, presque partout détruites, n'avaient plus d'encaissement ; à la place des pierres çà et là déplacées, brisées, broyées, régnait une boue liquide. Des ornières profondes et inégales creusaient de toutes parts le sol en sa longueur, et n'étaient cependant pas pour le voyageur les points les plus dangereux. Des trous, larges de plusieurs mètres et d'une profondeur non moins considérable, remplis d'une terre visqueuse qui en dissimulait l'existence, formaient des précipices où les voitures étaient englouties, pour peu que les conducteurs n'en connussent pas exactement la place ou fussent inhabiles à les tourner. Ce malheur était inévitable lorsque deux voitures, se rencontrant, étaient obligées de se croiser. Aussi trouvait-on fréquemment, à côté de voitures renversées sur le flanc, d'autres enfoncées presque entières dans ces cavités. Pour les tirer de là, on creusait le sol en avant de ces cavités, ce qui faisait de nouveaux dégâts, après quoi, avec un nombre double de chevaux ou par le secours de plusieurs paires de bœufs, on ramenait la voiture sur la chaussée. Lorsque, au lieu de calcaire, les matériaux des routes offraient dans leur composition du grès, du silex, du quartz ou du granit, la dégradation était d'une autre sorte, sans être moindre pour cela. Les pierres, déplacées et sorties de leur encaissement, formaient, sur la chaussée, une succession de saillies et de vides, entre lesquels les roues des voitures demeuraient arrêtées ou sautaient avec violence, de sorte qu'au danger de verser ou d'enfoncer dans les boues succédait ici celui de la rupture du véhicule. C'est sur ces routes que Fourcroy vit des roues de charrettes que garnissaient, sur leurs jantes, de gros clous de fer à tête taillée à facettes, espèce de

roues dentées destinées à s'engrener dans les inégalités du sol. On juge les dégâts que devaient faire ces lourdes et tranchantes machines.

A tout cela il faut ajouter les ponts brisés, les garde-fous renversés, les levées éboulées, et les eaux qui, séjournant profondément dans toutes les parties basses, défonçaient sans cesse le reste des chemins. Aussi les rouliers ne marchaient-ils que par caravane de sept à huit hommes, ayant chacun de six à huit forts chevaux à leurs voitures, et se suivant de près sur la route, de manière à s'entre-aider au besoin. Dans beaucoup d'endroits, les voitures quittaient le grand chemin et traversaient les terres labourées sur un espace de cent à deux cents mètres, au préjudice de l'agriculture et du droit de propriété. Les rouliers ne faisaient quelquefois que trois ou quatre lieues entre deux soleils, le voyage étant, comme on le conçoit, impossible la nuit. Fourcroy eut six fois, pour son compte, sa voiture brisée, et onze fois il fut obligé d'envoyer chercher des bœufs pour se tirer des boues où sa voiture était enfoncée jusqu'au-dessus du moyeu des grandes roues.

La guerre, dont ces contrées avaient été le théâtre, avait assurément contribué au mauvais état des chemins. Mais, sans être partout portée à ce degré, la dégradation des routes dans les autres parties de la France était considérable. Toutes les routes du département du Nord, excepté celle de Lille à Dunkerque, moins fréquentée par les rouliers, étaient dans un état déplorable. Défoncées par l'arrachement des pavés et trouées de fondrières, elles ressemblaient pour la plupart, disaient les rapports, à des terres labourées. Il en était de même de celles du Pas-de-Calais. Celles de la Drôme, de l'Isère et des Hautes-Alpes étaient également signalées comme en grande partie impraticables. En Bretagne, le service des voitures publiques était, sur plusieurs points, totalement interrompu. Dans le département de la Manche, dix-sept routes étaient à refaire à neuf. Pour réparer celles du département de l'Orne, on estimait qu'il fallait dépenser 500,000 francs. On en demandait 650,000 pour celles du Calvados. Celles de l'Ain, du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, exigeaient une dépense de 3,700,000 francs. Dans la huitième division militaire, un tiers seulement des routes était à peu près bon, un autre était mauvais, et le dernier tiers totalement défoncé. Pour le seul département des Basses-Alpes, qui dépendait de cette division, on demandait un crédit de 2,500,000 francs. Dans le Var, la dépense, encore plus grande, était évaluée à 3,500,000 francs.

Il n'y avait pas que les grandes routes qui fussent mauvaises; les chemins vicinaux étaient aussi fort endommagés, ce qui nuisait considérablement aux charrois et aux exploitations rurales. Quant à

l'état des grandes routes, on conçoit à quel point le commerce devait en être entravé ; dans certains départements, il était menacé d'une suspension totale. L'approvisionnement de certaines localités en devenait même presque impossible. Par la même raison, les prix de transport étaient exorbitants. Ainsi une quantité de blé, valant dix-huit francs à Nantes, coûtait une égale somme pour être transportée à Brest par la voie de terre. Pour amener les routes à cet état de dégradation, il avait fallu une incurie persistante et l'absence totale de réparations pendant plusieurs années. Au mois de nivôse an IX, un arrêté des consuls avait ouvert au ministre de l'intérieur un crédit extraordinaire de douze millions pour la réparation des principales routes de la république. Cet arrêté avait été accueilli avec satisfaction ; mais à cette satisfaction se mêlait un sentiment de défiance trop justifié par les événements. « Pourvu qu'on paye, » disait-on.

Issu des désordres de la Révolution, le brigandage, non moins que le mauvais état des routes, contribuait à entraver les communications. A l'époque du Directoire, il sévissait, en des proportions diverses, sur toute l'étendue du territoire. Comme à d'autres heures critiques de notre histoire, des bandes d'aventuriers, produit impur de nos troubles intérieurs, couraient le pays. Ils envahissaient les propriétés privées, volaient les deniers de l'État, arrêtaient les voitures publiques, tuaient ou dévalisaient les voyageurs, et s'imposaient aux populations par l'audace de leurs crimes. Poursuivi avec persistance depuis le 18 brumaire, le brigandage, qui avait d'abord cherché un refuge vers les parties boisées ou montagneuses, ne tarda pas à disparaître. Si entamé qu'il fût déjà en l'an IX, il ne laissait pas d'inspirer encore des alarmes. Des bandes étaient alors signalées aux alentours même de Paris. Elles dévalisaient les gens qui allaient de nuit sur les chemins, ou luttaient, aux barrières, avec les préposés de l'octroi, pour frauder l'impôt au profit de spéculateurs dont elles étaient complices. Si fréquents que fussent ces méfaits, ils étaient peu connus de la police, parce que les personnes qui auraient pu l'en instruire se taisaient de peur d'être ensuite volées ou assassinées dans leurs maisons. Par le même motif, les maires gardaient le silence. Il en résultait que, dans plusieurs communes, des individus, notoirement coupables de brigandage, vivaient sans être inquiétés. Si de tels faits s'accomplissaient sous les murs de Paris, on juge de ce qui devait se passer dans les départements. Aussi n'y a-t-il pas une seule des enquêtes, faites en l'an IX sur un point quelconque du pays, qui ne signale des actes de brigandage, tout en constatant que, grâce aux actives poursuites dont elles étaient l'objet, les bandes perdaient partout de leurs forces et se désorganisaient. Mais c'était surtout dans les provinces de l'Ouest

et du Midi, où des ressentiments politiques encore vivaces offraient de faciles prétextes à ses méfaits, que le brigandage persistait avec le plus d'énergie. Lorsque Barbé-Marbois visita la Bretagne, on ne parlait que de meurtres commis, de percepteurs volés, de granges et de greniers pillés. En dehors de la Bretagne, des faits analogues se passaient dans le Poitou, l'Anjou, le Maine. Quelques hommes hardis, mêlés jadis à nos luttes civiles, s'étaient mis à la tête des bandes qui infestaient ces provinces. Inoffensifs le jour, ils faisaient la nuit irruption chez les percepteurs, les receveurs, les acquéreurs de domaines nationaux. Là, comme aux environs de Paris, comme partout, la crainte qu'ils inspiraient servait à les protéger. S'ils étaient pris et livrés aux tribunaux, on ne trouvait contre eux ni dénonciateur, ni témoin, ni même juré qui voulût reconnaître leurs crimes [1].

Dans le Midi, le caractère passionné des habitants avait imprimé au brigandage un degré particulier de violence. C'était dans ces contrées qu'on avait vu des chefs de bandes, comme jadis les tyrans féodaux, s'établir en souverains sur certains cantons, et lever contribution. Depuis le 18 brumaire, et surtout depuis la victoire de Marengo, qui donna au nouveau gouvernement une force considérable, le Midi avait pris un aspect moins troublé. Lorsque Français de Nantes arriva, en floréal an IX, dans cette partie de la France, le département des Basses-Alpes, après avoir été si longtemps le théâtre de rapines et de meurtres, et où tant de militaires revenant isolément d'Italie avaient trouvé la mort, était enfin purgé des bandes qui l'occupaient. Il n'en était pas de même des départements voisins. Dans le Var, les brigands, contre lesquels les troupes régulières étaient demeurées impuissantes, n'avaient cédé que devant la levée en masse de soixante-quatorze communes qui, s'armant spontanément au nom de la sécurité publique, et, les traquant de toutes parts, en avaient délivré le département. Dans les Bouches-du-Rhône, on signalait encore quatre bandes redoutables. Loin que, de ce côté,

[1] Dans les documents des premiers temps de la République, on doit n'accueillir qu'avec réserve cette dénomination de brigands, appliquée indistinctement à des malfaiteurs et aux ennemis de la Révolution, notamment aux Vendéens. A la fin du Directoire et au commencement du Consulat, cette dénomination avait, à peu d'exceptions près, repris dans les textes officiels son véritable sens. Dépourvu de caractère politique, le « brigandage », au dire des commissaires de l'an IX, ne représentait plus que cet ensemble de méfaits auxquels on devait s'attendre, à la suite de commotions violentes, dans un pays sans police et sans force publique. « La chouannerie, écrivait Fourcroy, ne doit point être confondue avec les anciens Vendéens; il n'y en a point dans la Vendée. » Parlant des bandes qui couraient les autres départements : « C'est, disait-il, un reste des guerres civiles et des troubles intérieurs ; c'est l'écume de la révolution et de la guerre. »

un mouvement collectif s'organisât contre eux, à l'imitation de ce qui s'était passé récemment dans le département du Var, plus de douze communes leur donnaient notoirement asile. Dans le département de Vaucluse, quatre-vingt-dix assassinats avaient été commis depuis le commencement de l'an VIII. Sur ce chiffre, trente-deux l'avaient été dans le second semestre de l'an VIII, et onze seulement dans les six premiers mois de l'an IX. La décroissance était sensible. Toutefois aucune des routes de ce département n'était encore sûre, et il était bon, sur quelques points, d'escorter les courriers. Peu auparavant, et sous le Consulat même, on était obligé, pour voyager dans ces contrées, de prendre des passe-ports des chefs de brigands et de payer le rachat du pillage. Aux abords des routes, des placards avertissaient les voituriers que, faute de cent francs d'or, livrables à première réquisition, ils seraient fusillés, et plusieurs l'avaient été. Comme dans les Bouches-du-Rhône, un certain nombre de communes du département de Vaucluse servaient publiquement de résidence aux brigands ; et tel était l'esprit des habitants, que dans une localité de peu d'importance, où cinq brigands, auteurs de douze à quinze assassinats chacun, avaient été récemment fusillés, une souscription de plus de cinquante mille francs aurait été organisée dans le dessein de les sauver. Au reste, il faut bien le dire, dans le Midi comme dans l'Ouest, le brigandage était devenu une profession dont beaucoup de gens vivaient. Il était tellement entré dans les mœurs, qu'il ne révoltait aucunement la conscience publique. Barbé-Marbois avait été frappé de l'insouciance avec laquelle on parlait autour de lui de vols et d'assassinats. « Tous les jours, écrivait-il, on me rapportait que quelques habitants avaient été tués, une diligence pillée, des caisses volées, des percepteurs enlevés. A l'indifférence avec laquelle on raconte ces événements, on croirait que ces pays ainsi troublés sont dans leur état naturel. » Comment les populations n'auraient-elles pas montré, en effet, une telle indifférence, lorsqu'elles-mêmes, en plusieurs localités, pratiquaient le vol pour leur compte, et se livraient sans scrupule à des déprédations publiques dans les forêts de l'État? Depuis douze ans, dans le Midi, on voyait des communes entières se rendre dans ces forêts avec chevaux, charrettes, et en plein jour. De ce côté de la France, le vol des bois avait déjà toute la puissance d'une coutume. Dans le département de l'Ain, il y avait deux cent onze scieries presque uniquement alimentées par des vols de ce genre. Partout les forêts nationales étaient ainsi dévastées. Inutile de dire qu'on ne respectait pas plus les propriétés des particuliers que celles de l'État. De toutes parts on se plaignait de la soustraction des récoltes et de l'enlèvement des bestiaux. Dans tout cela, il ne faudrait pas voir seulement un effet du désordre des événements, du manque de surveillance, ou de la faiblesse des magistrats crai-

gnant la vengeance ou l'impopularité : c'était aussi la conséquence de certaines idées révolutionnaires sur la propriété, idées qui portaient beaucoup de gens à penser — ou tout au moins à prétendre — qu'à défaut du sol, les fruits devaient être communs.

Si, par le fait de ces fréquentes atteintes à la propriété, joint au mauvais état des chemins ou au peu de sûreté des communications, l'agriculture n'était pas sans souffrir de notables dommages, on pouvait dire que sa situation, comparée à celle du commerce et de l'industrie, était des plus prospères. Durant la Révolution, les réquisitions, le maximum, le discrédit des assignats, la terreur qui faisait enfouir les capitaux, la guerre qui empêchait les exportations en même temps qu'elle diminuait la consommation intérieure, et, plus tard, l'emprunt forcé, la loi des otages, et la dissolution croissante et toujours plus sensible de l'ordre politique, tout cela avait affaibli ou tué les transactions. En l'an VII, le commissaire du Directoire près l'administration centrale du département de la Seine écrivait au ministre de l'intérieur que les affaires étaient dans une stagnation profonde, et que tel fabricant de Paris employait au plus dix ouvriers, qui en avait eu d'abord jusqu'à soixante ou quatre-vingts. Dans toute la France, la situation était la même. Assurément, il n'était pas surprenant que, dans le Calvados, par exemple, le commerce de dentelles, ressource presque unique de Caen, de Bayeux, de Honfleur, et d'autres localités, fût totalement perdu ; ni qu'il le fût, dans l'Orne, à Argentan, à Alençon, et, dans le département du Nord, à Valenciennes. Mais des branches de commerce qui, par leur objet, semblaient répondre à un besoin plus réel, n'étaient pas moins paralysées. Dans l'Eure, les manufactures de draps de Louviers, en Bretagne, les manufactures de toiles, étaient entièrement tombées. Dans la Charente, les fabriques de papier, l'une des richesses du département, et qui, pour la beauté de la fabrication, rivalisaient avec celles de la Hollande, l'étaient également ; du moins plus de la moitié des cuves étaient alors arrêtées. Une cause, non assez remarquée, de stagnation dans les affaires, était le peu de moralité des négociants. Voyant l'État manquer à ses engagements, ils se croyaient, par cet exemple, le droit de manquer aux leurs, et n'avaient nul scrupule à faire banqueroute. Depuis le Consulat, la confiance avait commencé de reparaître, et, avec elle, le commerce et l'industrie étaient sortis de leur inertie. Toutefois ce retour à l'activité était encore en l'an IX moins une réalité qu'un espoir, et les conseillers d'État, dans leurs rapports, formulaient bien plutôt des vœux qu'ils ne constataient une amélioration. A Paris même, en nombre de spécialités, les affaires n'étaient guère moins languissantes qu'elles ne l'avaient été avant le 18 brumaire. Nulle part elles n'étaient remontées encore au niveau d'où elles étaient tombées dans le cours de la

Révolution. Elles étaient même au-dessous de celui qu'elles avaient atteint avant 1789. Le département de l'Aube, par exemple, comptait, en 1784, 3,240 métiers, dont 2,000 pour toiles de coton, donnant un produit de 9,933,000 francs. Au 1[er] fructidor an VIII, il ne possédait plus que 1,470 métiers, dont le quart même n'était pas occupé, donnant un produit de 3,325,500 francs. Encore ce département était-il l'un de ceux dont la situation était alors considérée comme satisfaisante. Quelques chiffres sur des centres importants d'affaires, tels que Lyon et Marseille, feront mieux ressortir la différence des situations.

D'après un recensement fait en 1788, il existait à Lyon 14,777 métiers pour la fabrication des étoffes de soie, sur lesquels 9,335 étaient en activité. En l'an IX, on ne comptait plus qu'environ 5,000 métiers travaillant, soit 4,335 de moins qu'en 1788. De même, le tirage d'or, qui alimentait en 1780 vingt maisons, faisant annuellement, tant en France qu'à l'étranger, pour 10 millions d'affaires, n'occupait plus que cinq ou six maisons, dont les affaires s'élevaient au plus à 1 million. Les manufactures de chapellerie, une des branches les plus considérables de l'industrie et du commerce de Lyon, souffraient d'une disproportion analogue. Jusque vers 1792, elles avaient occupé près de 8,000 ouvriers, et aujourd'hui elles pouvaient à peine en occuper 1,500. En ce qui regarde le commerce de Marseille, la différence n'était pas moins sensible. Durant les belles époques, on voyait dans ce port un mouvement annuel d'environ 3,000 bâtiments, sans compter 30 bâtiments qui sortaient chaque année de ses chantiers. Marseille avait alors en propriété 780 bâtiments, jaugeant ensemble 75,775 tonneaux : 7 bâtiments faisaient le commerce de l'Inde, 55 celui des colonies, 88 celui du Ponent, 400 celui du Levant, 80 celui des ports étrangers ; 150 étaient destinés au cabotage, 120 à la pêche locale, 30 à la pêche de Terre-Neuve, 28 à la pêche du corail en Afrique, et 4 à 500 petits bâtiments de la côte à celle du corail sur les rives de Sardaigne. De 1780 à 1789, le seul commerce du Levant avait occupé, année commune, 210 bâtiments pour l'exportation et 230 pour l'importation. Suivant le calcul le plus modéré, le mouvement annuel des valeurs qu'il entretenait atteignait au chiffre de 80 millions. Voici le résultat des exportations de l'année 1791, considérée encore comme une année prospère :

Pour les Échelles du Levant.	208	bâtiments.	28,400,000	valeurs.
— Golfe Adriatique. .	47	—	10,000,000	—
— Ponent	152	—	23,000,000	—
— Nord.	28	—	4,500,000	—
Total. . .	435	bâtiments.	66,400,000	valeurs.

Cette situation florissante avait complétement disparu. « L'état des importations et des exportations dans les derniers mois de l'an IX, écrivait Français de Nantes dans un rapport daté du 16 messidor de la même année, ne présente pas un mouvement égal à celui qu'offraient autrefois quinze jours de paix. » Avec un commerce extérieur aussi faible, la population de Marseille eût été dépourvue de toutes ressources, si elle n'eût possédé ses tanneries, ses savonneries, sa bonnetterie, sa chapellerie et ses fabriques de vin, qui, jointes au commerce de blé, étaient alors ses seuls moyens d'existence.

Dire, après cela, qu'au lendemain du Consulat, et dans la seconde année même qui suivit son avénement, la misère était grande en France, c'est exprimer une vérité que le lecteur a déjà formulée de lui-même. Sur les côtes de Bretagne en particulier, où les habitants vivaient des produits de la mer et du négoce maritime, la ruine de la navigation et la cessation des pêcheries avaient amené une détresse générale. A Port-Brieux, Port-Malo, et sur la côte du Nord, pépinière de nos meilleurs matelots, on ne voyait plus qu'une population oisive et offrant les signes du plus triste dénument. Lorient, qu'enrichissaient autrefois l'Amérique et l'Asie, présentait un aspect analogue. Les commerçants, qui de là envoyaient des navires aux deux Indes, étaient alors réduits à un petit trafic de détail qui suffisait à peine à soutenir leurs familles. A côté d'eux se rencontraient d'autres genres d'infortune : c'étaient, outre le grand nombre de marins mal payés par l'État, et que, depuis plusieurs années, on leurrait de promesses toujours déçues, les invalides, les veuves, les pères et mères des blessés, des prisonniers, tous témoignant ouvertement leur chagrin ou leur colère de n'avoir dans les mains qu'un titre inutile de pension ou de secours. De même, à Saint-Servan, à Saint-Malo, on voyait une foule de malheureux, n'ayant pour tout bien que des lettres ou promesses de secours dont ils n'avaient rien touché depuis deux ou trois ans, tels que les réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon, de Saint-Domingue, et de plusieurs autres de nos colonies. Barbé-Marbois disait que, dans ces contrées, un tiers des habitants vivait aux dépens des deux autres, soit en les volant, soit par des aumônes forcées. Il attribuait à cette détresse des populations la facilité avec laquelle se recrutait le brigandage. « Tant que les marins seront sans emploi ou sans salaire, écrivait-il, et les ouvriers sans travail, les chefs de malfaiteurs auront des moyens assurés d'entretenir les forces de leur parti... Ce serait bien pis encore, ajoutait-il, si l'armée était irrégulièrement payée; le soldat, mal nourri, mal vêtu, et sans paye, passerait infailliblement du côté des brigands. » Ces observations étaient applicables à toutes les localités où persis-

tait le brigandage; car partout on rencontrait, en des mesures variables, cette même misère qui désolait la Bretagne. Partout le nombre des pauvres, des indigents, s'était accru d'une manière considérable depuis les premiers temps de la Révolution. Une brochure publiée en l'an IX, et adressée par son auteur au gouvernement des consuls, évaluait en moyenne à trois ou quatre mille le nombre des mendiants de chaque département, soit trois cent mille au moins pour l'ensemble du territoire. La mendicité était même devenue une habitude qui s'était infiltrée dans les relations sociales, à ce point que des personnes aisées ne rougissaient pas de solliciter pour elles-mêmes des secours dont elles n'avaient pas besoin. Il y a plus : les effets de l'extrême misère ne s'étaient pas toujours fait sentir uniquement parmi les classes laborieuses. Français de Nantes écrivait que, dans le Midi, deux ingénieurs des ponts et chaussées étaient morts de faim, et il ajoutait, parlant d'un de leurs successeurs, que celui-ci éprouverait le même sort, si le gouvernement, débiteur envers lui de traitements arriérés, ne se hâtait de lui venir en aide. Inutile de dire que la détresse publique était plus grande encore à la veille du Consulat.

Que si nous résumons ce tableau trop fidèle des maux de notre pays à la fin du Directoire, que voyons-nous? Des finances en désarroi, une administration sans règle, une justice abaissée, un enseignement stérile, les communications rendues impossibles par la dégradation des routes et le défaut de sécurité, le commerce et l'industrie ruinés, les pauvres privés de secours et la misère partout. A cela s'ajoutait un mal pire que tous ces maux, l'état de l'esprit public. On ne croyait plus à la république; on lui reprochait toutes les infortunes dont on souffrait; non qu'elle seule parût en être la cause, et qu'on oubliât les désordres et les maux de l'ancien régime, mais parce qu'à son avénement elle avait promis autre chose, et qu'elle semblait montrer enfin son impuissance à réaliser ses promesses. En adressant ces reproches au gouvernement, les citoyens ne prenaient d'ailleurs l'initiative d'aucune réforme, d'aucun effort réparateur. Sans foi dans le régime qui les gouvernait, ils étaient sans foi en eux-mêmes. Les esprits avaient subi dans le cours de la Révolution des secousses tout à la fois si diverses et si violentes, que, de lassitude, ils étaient enfin tombés dans une profonde léthargie. Un an avant le 18 brumaire, le commissaire du Directoire près l'administration du département de la Seine adressait au ministre de l'intérieur ces paroles découragées : « L'esprit public est dans une léthargie qui fait craindre son entier anéantissement. Nos revers ou nos succès ne font naître ni joie ni inquiétude. Il semble qu'en lisant le récit de nos batailles on lise l'histoire d'un autre peuple. Les

changements de notre situation intérieure n'excitent pas plus d'émotion. On se questionne par curiosité, on répond sans intérêt, on apprend avec indifférence. Quels sont les moyens de faire cesser ce sommeil de mort? » Cet abattement des esprits était le même dans toute la France. Comme on l'a dit souvent, c'était dans nos armées que s'était réfugié ce qui restait alors en France de patriotisme et de vertus actives. Quant à la masse de la nation, elle ne demandait qu'une chose, la sécurité de l'existence, et le prix, quel qu'il fût, dont il lui faudrait l'acheter avait d'avance son acquiescement. Comment un peuple ainsi démoralisé n'eût-il pas appartenu à l'homme hardi qui, au nom de l'ordre public, tenterait de s'en emparer? Assurément l'état où la France était alors tombée ne justifie pas un acte que rien au monde ne saurait légitimer, qui, par son principe même, était un nouveau germe de démoralisation jeté au sein du pays, germe, hélas! non encore étouffé, et qui s'est perpétué jusqu'à nous en produisant des fruits de mort. Mais si cette situation ne justifie pas le 18 brumaire, elle en explique le succès. Elle donne également tort aux esprits généreux qui, en condamnant sans réserve le coup d'État dans son principe, voudraient n'en rendre responsable que son auteur, et ne point admettre que le sentiment public ait été, par le fait de son indifférence ou de son avilissement, le complice de la violence et de l'illégalité.

FÉLIX ROCQUAIN.

DOUCE-AMÈRE

VIII[1]

EN FAMILLE

Parmi tous les dons que le ciel a départis à la femme avec profusion, la supériorité dans l'art de dissimuler tient une place des plus honorables. Quelques penseurs ont rapporté à ce privilége la force mystérieuse qui rend le beau sexe particulièrement redoutable, d'autres se sont bornés à voir en lui une arme défensive contre la tyrannie de la loi sociale. Ce que nul n'a contesté, c'est le fait lui-même, livré au contrôle des observations de chacun.

Madame Bodignon était la vivante incarnation de cette puissance merveilleuse. Elle la pratiquait comme l'exercice inconscient d'une fonction naturelle. Être douce, aimable, prévenante devant un étranger, ne lui paraissait pas plus difficile que de mettre un pied devant l'autre pour marcher, et c'était, à ses yeux, tout aussi indispensable. Redevenir aigre, inquiète, tyrannique aussitôt l'étranger parti, ne lui coûtait pas davantage. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si Clausalle fut dupe de l'empire qu'elle exerçait sur elle-même avec une habileté si consommée. En l'entendant parler de départ pour Paris et de l'éventualité de ne rentrer que le lendemain, elle éprouva cette satisfaction mêlée d'orgueil que fait éclore la réalisation d'une chose prévue. Prévenue par Gabriel, cette fugue ne la surprit pas, elle l'attendait, la guettait comme un chat guette une souris, elle en ressentait une joie farouche indescriptible.

[1] Voir *le Correspondant* des 25 juillet et 10 août 1872.

Ce gendre, qui se figurait duper sa belle-mère, égarer par une fausse franchise ses légitimes préoccupations, endormir sa surveillance infatigable, il serait donc enfin démasqué par elle, elle seule, qui ne s'en remettrait à personne du soin de constater avec éclat ses monstrueux débordements. Quelle inspiration profonde d'avoir eu la force de se contenir, de n'avoir pas ébruité la confidence du lieutenant! Sa fille la connaissait, mais elle était absente et n'avait pas revu son mari. Celui-ci, par conséquent, ne se doutait pas qu'on fût si bien instruit; il partait confiant. Par un raffinement qui était un trait de génie machiavélique, elle avait voulu accroître encore sa sécurité en lui donnant une commission. C'était inutile.

Le dîner fini, elle suivit d'un regard impatient Clausalle qui s'éloignait. Sûre que sa victime ne lui échapperait pas, elle quitta le salon, où M. Bodignon savourait son café avec sensualité, et courut tout d'une haleine frapper à la porte de son locataire.

Le mois finissait, c'est dire que le lieutenant était chez lui. Il était même d'une humeur massacrante, et venait de le témoigner au cavalier Cropin avec une vivacité militaire. Le misérable, pour couronner un menu assez réussi, le maître en convenait, n'avait pas eu l'esprit de trouver un simple petit verre d'eau-de-vie. Confus de son oubli, il proposa timidement de l'absinthe.

— Pourquoi pas de la moutarde? s'était écrié le lieutenant au comble de l'exaspération.

Madame Bodignon survint très à propos pour sauver au brosseur un nouveau *poil*, le second de la journée.

Dès que Cropin eut ouvert la porte, M. Clapier reconnut fort bien la douce voix qui demandait s'il était visible. Sa colère, qu'il commençait à calmer en recourant à une pipe, faute de mieux, éprouva une recrudescence subite. Il se promena avec bruit dans ce qu'il appelait son campement, et qui n'était autre que sa chambre à coucher, lançant d'une voix sonore d'énormes jurons, grondant comme un dogue auquel on a arraché un os sur lequel il comptait. Sa charmante propriétaire fit son entrée au milieu de cet orage. Elle s'intéressait tant à lui, qu'elle s'enquit avec sollicitude de ce qui le mécontentait. Le lieutenant, qui était la franchise même, l'avoua tout net, ne sachant rien cacher. Ensuite, il s'en repentit bien haut. Pouvait-il prévoir que l'excellente madame Bodignon le gronderait doucement de n'avoir pas songé à ses amis, qu'elle demanderait si une bouteille d'Armagnac (M. Bodignon en avait d'excellent) ne suppléerait pas pour aujourd'hui... qu'enfin, avant d'avoir la réponse, elle disparaîtrait à l'improviste, pour reparaître au bout de quelques

minutes, portant dans ses bras un des flacons de sa cave à liqueurs, celui-là même dont son mari allait se servir et qui était déjà posé devant lui, lorsqu'elle l'enleva brusquement sans rien dire. M. Clapier se fâcha tout rouge, maudit son incorrigible manie de dire toujours la vérité (c'était plus fort que lui) et n'accepta qu'à titre de prêt. Il entendait sans doute par là qu'il rendrait la bouteille dès qu'elle serait vide.

Madame Bodignon ne faisait pas les choses à demi, elle lui versa de sa blanche main un bon verre, et le contraignit à boire. Elle ne consentit à exposer l'objet de sa visite qu'après que le lieutenant eut absorbé la moitié de la rasade, léché sa grosse moustache, puis fait claquer sa langue avec bruit, car seulement alors il était complétement rasséréné. Or elle avait ses raisons pour le bien disposer autant que possible. Excès de précaution encore. Rien ne devait être plus agréable à M. Clapier que la proposition qu'elle venait lui faire, et qui consistait à l'accompagner le soir même au bal de l'Opéra, où sa présence était indispensable, mais où elle n'osait aller seule. — Comment donc, être le chaperon d'une charmante femme, jouer du même coup un méchant tour au substitut qu'il détestait! — la moitié aurait suffi pour le déterminer. Néanmoins il fit acheter son consentement par le récit détaillé de ce qu'on projetait contre Clausalle. Il donna son opinion, glosa, rit bruyamment, et, quand il sut tout, assura madame Bodignon qu'il lui était dévoué jusqu'à la mort, qu'elle eut à se fier à sa discrétion... Il se faisait fort de trouver Georges, attendu qu'il avait l'œil américain.

Le résultat de l'entrevue fut qu'après un quart d'heure environ, M. Bodignon reçut de sa femme, à brûle-pourpoint, l'annonce qu'elle coucherait à Paris. Les gros yeux de homard du digne fabricant de sucre s'écarquillèrent inutilement, elle n'ajouta aucune explication. Quant à en demander, il était pour cela trop bien façonné au joug. Il acheva de siroter son café. Et comme, cette opération terminée, madame Bodignon était déjà en chemin de fer, il se promena dans le salon en se frottant les mains, souriant, se passant la langue sur les lèvres, offrant enfin des signes certains d'une agitation insolite.

Quoique le bal masqué de l'Opéra soit un lieu peu propice aux rencontres fortuites, Clausalle n'aurait peut-être pas échappé aux Argus qui menaçaient son repos, sans la précaution qu'il avait prise de s'affubler d'un pierrot. Il va sans dire que madame Bodignon, de son côté, dissimula sa gracieuse personne sous un domino. Elle ne le fit qu'à contre-cœur, jugeant que c'était compromettre sa dignité, mais se résigna pour ne pas faire échouer l'opération. Elle considérait

aussi comme plus distingué que le lieutenant, qui avait émis l'opinion de louer un costume, s'en tînt à l'habit noir. Malheureusement, dans son horreur pour le civil, M. Clapier avait restreint sa garde-robe au strict nécessaire. Avec la redingote boutonnée qui lui serrait si coquettement la taille, il ne possédait plus qu'un vieil uniforme de dragon. De mauvais plaisants l'auraient regardé comme très-suffisant, s'il l'avait endossé pour la circonstance. Qu'on sache bien que c'était une relique conservée comme un fétiche, parce qu'elle portait la trace glorieuse d'une balle au beau milieu de son plastron jaune; et qu'on juge s'il eût fait bon parler au lieutenant de prostituer dans un bal, fût-il de l'Opéra, ce vénérable trophée! Il arrêta son choix sur un magnifique mousquetaire Louis XIII, étoffé et imposant. Chaussé de grandes bottes grises à éperons de cuivre, le bras gauche fièrement appuyé sur sa rapière, avantagé d'un faux nez, il avait, ma foi, grande mine et tournure sémillante, sous le manteau rouge et le feutre à plumes!

M. Clapier s'était bercé de l'idée qu'une fois dans le sanctuaire, il aurait bientôt fait de conquérir sa liberté en installant madame Bodignon dans une loge. Mais elle ne l'entendait pas ainsi. Vainement il fit valoir qu'il n'y avait pas de meilleure place pour planer sur l'ensemble; que de là elle découvrirait infailliblement son gendre, s'il était dans la salle; qu'enfin c'était un excellent préservatif contre les inconvénients de la foule. Elle n'était pas venue pour se claquemurer, elle voulait circuler, pénétrer partout, surprendre l'indigne sur le fait, afin de le clouer au pilori de l'opinion publique. Le lieutenant, qui était entêté et que cette perspective de promenade continuelle ne charmait pas du tout, invoqua la difficulté pour un couple de fendre les masses; elle ne répondit qu'en se cramponnant à son bras avec énergie, et en le poussant au plus fort de la mêlée. Le bruit formidable qui retentissait à ses oreilles, les flots de poussière soulevés par le piétinement de tant de monde, l'agitation, les obstacles incessants qui se dressaient autour d'elle, les bousculades, rien ne l'arrêtait. Elle marchait toujours, regardant, furetant, sans s'occuper du mousquetaire, autrement que pour gourmander sa lenteur.

Le lieutenant aurait été ravi d'apercevoir Clausalle et de l'appréhender, mais il n'était pas aiguillonné par le désir ardent qui enflammait sa compagne. Il avait plusieurs fois déjà manifesté un commencement de découragement, assurant, dans son langage imagé, que « le jeu n'en valait pas la chandelle. » Bon gré, mal gré, il avançait pourtant, entraîné par son terrible chef de file qui ne l'écoutait pas.

Ils allèrent ainsi jusqu'à ce qu'un maladroit s'avisât de marcher sur une des bottes de M. Clapier. Outre qu'il n'était pas endurant, il avait des cors et ne prit pas bien la chose. Le coupable, un chicard de belle venue, exprima ses regrets. Le lieutenant, grincheux par caractère, et que les excuses irritaient, prononça des mots vifs ; on les lui rendit aussitôt avec usure, une querelle s'engagea. Ce qui s'en suivit fut bien pis qu'un échange de cartel. Pour toute arme, on se servit de la parole, mais le chicard était redoutable. Madame Bodignon parvint à séparer les deux héros, en faisant un crochet qui mit entre eux une barrière humaine. Cela ne termina rien. La parole porte loin quand on crie fort, elle ne le reconnut que trop. L'attention des voisins se porta sur eux, gagna de proche en proche comme une traînée de poudre, on s'ameuta, les quolibets pleuvaient. Le lieutenant voulait faire tête, et s'acharnait pour avoir le dernier mot. Sa compagne, terrifiée, ne savait plus que faire. L'entrée d'un monsieur, habillé d'un tuyau de poêle, produisit une diversion dont elle eut le sang-froid de profiter, pour opérer avec le mousquetaire, aussi vite que l'encombrement le leur permit, une retraite savante du côté opposé.

Haletants, éperdus, ils gagnèrent l'étage supérieur. On ne les poursuivait pas, ils étaient sauvés. Dans quel état, grand Dieu ! Froissés, fripés, les costumes déchirés, ils sortaient contus, meurtris des étreintes de la foule. Le lieutenant parlait d'embrocher tous ces pékins, de les saigner comme des canards ; et l'infortunée madame Bodignon en était réduite à s'avouer que ses forces physiques n'étaient pas à la hauteur de son courage. En effet, elle se remit rapidement de cette alerte, mais elle se sentait brisée, moulue. Bien que n'étant pas découragée par l'insuccès de ses recherches, elle éprouvait le besoin de se reposer avant de les reprendre. L'idée de la loge, que M. Clapier reproduisit avec à-propos, ne lui sembla plus autant à dédaigner ; elle était accablée de fatigue. On en trouva une, à grand peine, aux secondes. Elle y entra seule, chargeant M. Clapier de continuer sans désemparer les investigations, et de la prévenir s'il faisait une découverte. Elle annonçait, au surplus, qu'après une demi-heure de repos, elle recommencerait elle-même avec une nouvelle ardeur.

Le lieutenant, décidé à remplir sa mission, voulait aussi mettre la main sur l'audacieux chicard qui avait eu l'imprudence de s'attaquer à lui. Mais, avant tout, il crut bon de faire un tour à la buvette. — La chaleur et la poussière lui avaient littéralement brûlé le gosier. Ainsi qu'il le rapporta plus tard à madame Bodignon, en lui racontant les événements dont le récit va suivre, n'étaient les masques et

l'éclat des lumières, il se serait cru encore dans les plaines embrasées du Tell, lorsqu'en 44 il marchait, lui sixième de son escouade, à la conquête de l'Algérie.

La cohue était grande dans l'étroit espace réservé aux personnes qui désiraient se rafraîchir; mais un soldat français digne de ce nom n'est jamais embarrassé. En jouant des coudes, il parvint à s'installer commodément. Plusieurs verres de punch, des grogs variés l'aidèrent à éteindre l'incendie intérieur qui lui enlevait une partie de ses moyens. Un grand coup de poing appliqué sur la table, et une toux bruyante, annoncèrent qu'il avait recouvré l'entière disposition de lui-même. Absorbé par le bien-être auquel il s'abandonnait, il ne songeait pas plus au chicard qu'à madame Bodignon ou à son gendre. Son regard satisfait se promenait de tous les côtés, et ainsi s'arrêta sur les voisins que le hasard lui avait donnés. Il n'avait, d'ailleurs, attaché à cet examen d'autre importance que celle que comporte une revue machinale. Son attention fut toutefois arrêtée par deux d'entre eux, formant un groupe, assis comme lui devant une petite table, et si rapprochés qu'il entendait quelques bribes de leur conversation. — C'étaient un gros paillasse masqué et une jeune femme en costume de suissesse. Robe bleu de ciel à soutaches rouges, corsage de mousseline avec bretelles de velours noir, large chapeau de paille, relevé sur les côtés, surmonté d'une touffe de coquelicots et de bleuets. Elle avait une taille élégante, de jolies jambes, et surtout d'admirables cheveux blonds, qui retombaient sur ses épaules en nattes énormes, terminées par un nœud de rubans. Un loup de satin cachait son visage; on devinait qu'il devait être charmant. Quelle femme ne serait pas adorable, avec une taille si avenante et des cheveux si beaux!

La Suissesse avait un gros bouquet. Dans les poches de son tablier de dentelle, on apercevait des oranges et des bâtons de sucre de pomme. Elle en était sans doute friande, car elle tenait sous son bras un autre bâton de dimensions plus grandes, décoré de faveurs. Le lieutenant, qui était perspicace, conclut de ses observations que c'étaient deux amoureux. Il ne se fut pas complu à les regarder plus longtemps, sans les éclats de rire francs et juvénils qui partaient de temps en temps comme des fusées du masque de la jeune femme, et sans les agaceries pleines de grâce dont elle luttinait le paillasse. Ce spectacle était si gentil, si engageant, qu'il en eut l'eau à la bouche et demanda un nouveau grog, pour prolonger sa jouissance. Il riait lui-même, tâchait de se rapprocher, tournait la tête de leur côté. Comme il n'obtint pas de se faire remarquer, bientôt il se lassa. Les regards qu'il lançait dans la direction de la Suissesse,

à courts intervalles, accusaient néanmoins la vive préoccupation dont elle était cause.

La chaleur, probablement aussi l'admiration trop prolongée, combinés avec le punch et les grogs, développèrent chez M. Clapier une torpeur invincible; non pas le sommeil complet, mais cette douce somnolence qui engourdit les sens et respecte assez la liberté de l'esprit pour lui permettre de divaguer en paix. Combien de temps dura cet état charmant, caractérisé par des soubresauts soudains et un balancement de la tête, laquelle, tendant toujours à s'incliner sur l'épaule gauche, descendait, descendait lentement, puis se relevait tout à coup, comme un navire porté par la vague, c'est ce qu'il serait difficile de préciser. Un choc le rendit brusquement à la terre, sous la forme d'un juron, qu'il proféra d'instinct, contre le malappris qui troublait sa tranquillité béate. Mais sa colère s'évanouit avant même que le juron eût été articulé en entier, et il se leva avec empressement.

Surprise ineffable! c'était la jolie Suissesse, ni plus ni moins, qui, passant auprès de lui pour arriver à la sortie, était tombée à demi sur son épaule, et lui faisait une belle révérence en s'excusant.

— Il n'y a pas d'affront, dit le lieutenant; vous pouvez recommencer tant que vous voudrez.

— Aussi galant que brave, répliqua la jeune femme, sur le point de s'éloigner, et lui adressant un salut gracieux avec son bouquet.

— Tu me connais donc, beau masque? s'écria M. Clapier, tout remué.

— Certes, reprit la Suissesse, qui revint sur ses pas; assez pour savoir que le nez que tu caches est plus beau que celui-ci. Quel dommage de nous en avoir privés cette nuit!

Elle s'enfuit en riant aux éclats. Le paillasse, qui était passé d'un autre côté, la rejoignit à la porte. Pour le lieutenant, intrigué et même piqué du sarcasme dont son nez avait été l'objet, il cherchait dans ses souvenirs où il avait connu le petit masque. En vue d'aider sa mémoire rebelle, il se décida, ayant achevé son dernier grog, à courir à sa poursuite.

Hercule filant aux pieds d'Omphale, Samson se laissant vaincre par Dalila, sont, hélas! des vérités éternelles. Pour s'élancer sur les traces d'un minois chiffonné, le lieutenant oubliait le chicard et l'importante mission de madame Bodignon.

Il avait perdu beaucoup de temps; mais une noble ardeur le poussait, et le paillasse, qui était gros et paraissait ne plus être jeune, n'allait pas vite. Il sortit de la buvette juste assez tôt pour les aper-

cevoir à vingt pas de lui, gravissant un escalier de dégagement qui, à leur suite, le conduisit dans un des couloirs desservant les loges des secondes.

Qu'allaient-ils faire de ce côté? Chercher sans doute un peu de solitude, cette partie de la salle étant infiniment moins encombrée que le rez-de-chaussée et le premier étage. Le lieutenant marcha derrière eux. Il eut beau regarder la Suissesse, son œil américain ne lui apprit rien, si ce n'est que le paillasse s'était emparé du bras de la jeune femme pendant que celle-ci croquait du sucre de pomme, et lui tapotait la main, ce qu'elle souffrait sans résister. Il se livra encore à d'autres privautés, telles que lui serrer le bras, lui parler à l'oreille de très-près. M. Clapier rêvait au moyen de réfréner le scandale, lorsqu'il comprit que la Suissesse accueillait avec une indifférence qui lui plut les avances de son compagnon. Elle avait retiré son bras, se défendait, et, ayant fait succéder une orange au sucre de pomme, elle jeta des morceaux d'écorce à la figure du paillasse. A ce moment, le lieutenant les dépassa, marcha pendant quelques secondes, et se retourna pour les croiser. Il défila du côté de la Suissesse, fièrement campé, le manteau relevé par la rapière, la main à la moustache, et lui décocha un regard!!!

Tant de frais eurent leur récompense. Elle le reconnut et lui fit un salut affectueux avec son bouquet. Une promenade régulière s'organisa tacitement dans le couloir; on riait, on balançait son bouquet, on voulait évidemment dire à M. Clapier : Vous me plaisez bien davantage que ce paillasse; mais je lui ai des obligations. Je croque son sucre et je mange ses oranges; impossible de me dégager seule. Éloignez-le.

Le lieutenant hésita d'autant moins à interpréter de cette manière les signes et les petites mines qu'il saisissait au passage, que ces pensées étaient les siennes. Il ne s'agissait plus que de combiner un enlèvement, et c'est à quoi songeait le mousquetaire, comme l'avaient fait maintes fois ses illustres devanciers Aramis, Porthos et d'Artagnan.

Le paillasse ne se doutait en rien des noirs desseins tramés contre lui; il marchait toujours à petits pas. Sans interrompre sa conversation avec la Suissesse, il avait ôté son masque, qui le gênait, pour s'éventer plus commodément avec un grand foulard qu'il promenait de temps en temps sur sa figure inondée de sueur. C'est dans cette situation que, son masque à la main, il apparut au lieutenant, lequel n'avait pas discontinué sa poursuite discrète. Immédiatement, M. Clapier se rejeta en arrière et partit, courant de toute la vitesse de ses petites jambes.

La loge où madame Bodignon l'attendait était dans l'autre sens. Il

y arriva sans s'être arrêté et frappa comme un sourd. Madame Bodignon était sur le qui-vive, elle comptait les minutes; aussi elle ouvrit prestement. L'ennui l'avait gagnée bien vite dans cette loge, où un quart d'heure de repos avait suffi pour la remettre. Le retard du lieutenant à la venir délivrer était pour elle inexplicable. Vingt fois, si elle l'eût osé, elle serait sortie seule.

— Enfin! s'écria-t-elle à sa vue, c'est bien heureux! L'avez-vous trouvé?

Pour toute réponse, M. Clapier lui tendit le bras; il était encore trop essoufflé pour parler.

— Venez, venez, s'écria-t-il dès qu'il put prononcer une parole; la selle se mouille!

Elle se dressa comme un ressort d'une rare énergie, et s'élança dans le couloir. Tous deux, luttant de rapidité, ne tardèrent pas à atteindre le point où le paillasse et sa conquête continuaient à se promener paisiblement en leur tournant encore le dos. Lorsqu'ils se retournèrent, le mousquetaire s'effaça, en disant à madame Bodignon ce seul mot :

— Regardez!

Que vit-elle, de ce coup d'œil étincelant dont elle se préparait à foudroyer son gendre? M. Bodignon en personne, qui, toujours le masque à la main, s'avançait de son pas majestueux et lourd, causant avec la Suissesse, laquelle, ayant fini son orange, avait attaqué un autre bâton de sucre de pomme.

Le coup de théâtre fut d'autant plus remarquable, qu'il avait pour chacun des deux acteurs principaux une saveur égale d'inattendu. Le lieutenant, s'il eût été moins occupé de ses projets d'enlèvement, en aurait joui avec bonheur, eût-il dû payer sa place. Il n'eut le temps que d'assister au commencement de la scène, qui fut d'une désolante simplicité. Madame Bodignon, un instant hésitante, enleva, d'un geste, loup et capuchon, et se croisa les bras devant son mari, plus terrible dans son mutisme que si elle eût parlé. Que dit le fabricant de sucre? S'évanouit-il ou s'abîma-t-il dans les profondeurs du plancher? M. Clapier fut obligé de s'en tenir aux conjectures, car l'amour l'emporta en lui sur la curiosité.

La combinaison qu'il avait exécutée, sans perdre une minute, aussitôt qu'elle avait illuminé son esprit comme un éclair, en reconnaissant, à sa grande surprise, les traits du paillasse, n'avait pas pour but de nuire à M. Bodignon, mais seulement de se débarrasser de lui, parce qu'il était gênant. Tant pis s'il avait à souffrir des suites, le lieutenant n'avait pas le choix des moyens. L'objectif principal était la Suissesse. Il avait calculé, s'imaginant de bonne foi s'être entendu avec elle, que, dès qu'elle verrait une autre femme reven-

diquer ses droits sur le galant paillasse, elle se hâterait de déguerpir, et qu'alors la rejoindre deviendrait facile, pour peu qu'elle s'y prêtât. Il s'était posté en conséquence, si certain du succès, qu'il se préparait à lui tendre les bras. Elle s'enfuit en effet, non sans rire, mais pas de son côté!

M. Clapier n'hésita pas à abandonner à lui-même le couple Bodignon, pour se mettre à la poursuite de la volage beauté. Il courut, courut à travers escaliers et corridors, surmontant tous les obstacles, recevant des bourrades, en distribuant. Son magnifique feutre à plume rouge l'abandonna dans la bagarre, un de ses éperons se cassa, et, pour comble, son faux nez, décollé, tomba piteusement. Il s'inquiétait bien de ces misères! La Suissesse, où était-elle? par où avait-elle disparu? Vains sacrifices, efforts superflus! Après avoir tourné, comme dans un labyrinthe, des premières aux secondes, voire aux troisièmes, et *vice versa*, avoir battu le bal dans tous les sens, il lâcha prise, vexé de son infructueuse campagne. Ce n'était pas que les Suissesses manquassent; il en avait peut-être rencontré vingt, toutes cantinières! La vraie, la belle, la seule Suissesse, n'y était plus!

La raison qui la rendait introuvable était excellente : elle avait simplement changé de costume. Pendant que M. Clapier la cherchait avec tant de courageuse persistance, elle figurait honorablement dans un quadrille échevelé, sous l'élégant travestissement d'un arlequin sans masque qui faisait valoir la tournure svelte et le visage souriant de l'étudiant Gabriel.

Le lieutenant, non plus que M. et madame Bodignon, ne connurent jamais la vérité sur les incidents de cette nuit folle. Gabriel ne se vanta ni auprès de son oncle ni auprès de sa tante des hommages qu'il avait reçus sous le costume de Suissesse ; encore moins auprès de M. Clapier. Mais il ne put s'accoutumer à la pensée que ce joyeux secret resterait à jamais enfermé en lui seul : il le confia quelques jours après à Clausalle, avec qui il en fit des gorges chaudes.

Elle coûta bien cher à M. Bodignon, cette heure d'égarement! Sa femme, si prompte à envisager pour Clausalle la perspective d'une séparation, ne le menaça pas de cette extrémité. Sa vengeance fut plus raffinée. A partir de ce jour néfaste commença une guerre d'allusions dont elle le cribla sans pitié. Tout lui était bon pour faire intervenir le costume de paillasse, et elle fit preuve d'un talent prodigieux à découvrir entre deux idées, disparates au premier abord, le rapport mystérieux qui les rattachait, et qui invariablement était la fameuse nuit de l'Opéra. Que de fois l'infortuné, ayant à faire une course à Paris, recevait l'avertissement aigre qu'on n'é-

tait plus en carnaval, qu'il aurait à recourir à d'autres artifices pour masquer ses débordements et ses vices. Sa chaîne se resserra tellement, que pendant bien longtemps, honteux, affaissé, ne sachant pas se défendre, n'osant s'excuser, il fut réduit à l'état de cible. Il ressemblait à ces poupées qu'on expose dans les foires de village, qui, mobiles sur un axe, pivotent à chaque coup de paume que leur décochent les amateurs, et reprennent leur position, muettes, résignées, impassibles. Sa contenance aurait désarmé un bourreau; madame Bodignon, non; elle n'y voyait que la juste expiation d'un crime sans excuse.

Sans doute il était coupable, mais n'aurait-il pas pu dire pour son excuse que toute sa famille semblant s'être donné le mot pour coucher à Paris ce jour-là, il n'avait fait qu'imiter l'exemple des autres. Une fatalité inouïe s'était acharnée à sa perte. Pouvait-on humainement prévoir qu'une escapade qu'il n'avait pas préméditée, dont il n'avait parlé à personne, serait ainsi découverte? Que ne demandait-il à sa femme ce qu'elle-même faisait là, au bras d'un mousquetaire qu'il eut le tort inouï de ne pas reconnaître plus tôt?

Au fond, madame Bodignon, qui n'était ni jalouse ni rigoriste à l'excès, faisait bon marché de cette peccadille. Ce qu'elle ne pardonnait pas à M. Bodignon, c'était de s'être rendue, elle, à ce bal maudit, pour surprendre son gendre, et de n'y avoir rencontré que son mari, d'avoir enfin pris tant de peine pour aboutir à démontrer une fois de plus la vérité de cette parole de l'Évangile : « Qui voit une paille dans l'œil du voisin n'aperçoit pas une poutre dans le sien ! »

IX

OUVERTURE DE LA CHASSE

Des différents personnages mêlés au récit, qu'une coïncidence en apparence singulière et en réalité très-naturelle, avait réunis cette nuit-là au bal masqué de l'Opéra, Clausalle seul atteignit complétement, sans incidents ni complications, le but qu'il s'était proposé, s'amuser. Il savait sa belle-mère prévenue; mais comme jamais, au grand jamais, il ne l'aurait crue femme à venir en personne, assistée du lieutenant Clapier, exercer sa surveillance en pareil lieu, son plaisir ne fut empoisonné par aucune appréhension. A son retour, il

est vrai, le banc était vide, plus de Vernoise, Ce petit contre-temps ne l'émut pas autrement. Il supposa que son ami avait préféré aux ennuis de l'attente une promenade dans le bal, et ses recherches se bornèrent à un examen très-sommaire du corridor et des alentours. Il s'en alla ensuite, d'un pied léger, se mêler aux danseurs, ne doutant pas qu'il ne rencontrât Vernoise dans le cours de la nuit; au pis aller, se résignant sans douleur à ne le revoir que le lendemain.

L'entretien avec les dominos passa pour lui tout à fait inaperçu; il ne manqua pas cependant de lever les yeux et de regarder les loges. Mais il y a tant de dominos, accompagnés de tant de personnages en habit noir, qu'aucun des uns ni des autres ne lui parut mériter l'honneur d'une remarque.

Ah! si madame Bodignon avait su que ce pierrot déluré, qui agitait ses grandes manches avec tant de frénésie et dansait de si bon cœur presque sous sa loge, était son cher gendre! — Rien ne l'en avertit, pas plus la voix vengeresse de la morale outragée que son regard de lynx.

L'insuccès de sa campagne contribua, pour le moins autant que la pénible découverte qui l'avait terminée, à voiler d'un crêpe sa gaieté naturelle. Clausalle rentra à Versailles le dimanche matin de bonne heure, madame Bodignon y était déjà. Dès son arrivée, il observa un changement indéfinissable dans les figures de son beau-père et de sa belle-mère. L'expression n'était pas la même qu'à l'ordinaire. Tous les deux raides, pincés, avec des bouches sérieuses et des yeux graves, parlaient à peine. Une vague tristesse planait sur la maison. Que signifiait cet aspect morne, quasi funèbre? quelque malheur était-il survenu? Aussitôt — cela lui fait honneur — il pensa à Aurore, et demanda si on avait de ses nouvelles. Aucune. Ne se souciant pas qu'on lui fît des questions, il n'osa pas trop s'aventurer à en poser lui-même. Aussi, il prit un biais et causa pomologie. M. Bodignon ne répondit que par monosyllabes, avec une distraction évidente. Deux ou trois saillies, lancées pendant le déjeuner, n'eurent aucun succès. Madame Bodignon n'avait pas l'abattement dont son mari était particulièrement frappé, mais ne se départissait pas du même silence obstiné. Si elle se faisait ou non violence pour ne rien dire, c'est ce qu'un observateur plus sagace aurait renoncé à établir. Que se passait-il? Quelle circonstance motivait ce marasme anormal? Si Aurore avait été là, Clausalle eût été promptement renseigné. Il l'aurait envoyée en parlementaire. Les familles les plus étroitement unies ne sont pas exemptes de ces troubles passagers, qui ne sont que les brumes de la vie. Déjà, plusieurs fois, la jeune femme, chargée de missions semblables, les avait remplies avec une certaine adresse. Malheureuse-

ment, elle était absente pour toute la journée encore et probablement celle du lendemain. Attendre quarante-huit heures au milieu de cette hostilité latente? Clausalle ne s'en reconnut pas le courage. Il pressentait un danger, et comme tous ceux dont la conscience n'est pas absolument pure, s'en attribuait à la fois la cause et les effets. Involontairement, enfin, au souvenir de l'avertissement que Gabriel lui avait murmuré à l'oreille la veille, au bal, il concluait que l'attitude de madame Bodignon se rapportait à la dénonciation du lieutenant, dénonciation dont il ne doutait pas. Sa belle-mère, n'ayant pas de preuves, en avait fait chercher la nuit précédente sans en trouver. Mécontente, mais non convaincue, elle se recueillait pour éclater à la première occasion. Ainsi s'expliquait-il sa contenance.

Étant donné le caractère de madame Bodignon, il sautait aux yeux que des symptômes aussi graves révélaient une situation tendue, très-périlleuse pour celui qui les avait provoqués. Cette occasion, qui mettrait le feu aux poudres, un rien la pouvait faire naître ; et alors adieu le repos, le calme, la confiance dont l'existence de la famille tirait tout son charme. Plutôt que d'accepter, même une heure, une menace sourde, insaisissable et invisible, Clausalle se fût chargé lui-même de hâter l'explosion. Il y avait mieux à tenter, il le comprit : c'était d'opérer une diversion, à la condition qu'elle serait assez puissante pour entraîner immédiatement dans un autre sens les idées de sa belle-mère, dont les impressions vives étaient, par contre, peu durables.

Rien de plus simple, il suffisait de lui dire qu'une vacance était imminente au tribunal de la Seine, et de lui demander d'aviser, toute affaire cessante. Nul doute que, se précipitant sur cette piste nouvelle avec l'ardeur d'une meute qui, après un défaut, retrouve la voie un instant perdue, madame Bodignon n'embrassât fiévreusement le parti de son gendre, qu'elle n'employât, pour lui faire obtenir la place désirée, toute l'activité physique et morale dont elle préparait les formidables ressources pour le surprendre en faute.

Ce secret, Clausalle hésitait à le livrer, lui qui, la veille encore, s'était engagé à n'en pas abuser. Tromper deux fois, à quelques heures d'intervalle, ce pauvre Vernoise si bon, si confiant, n'était-ce pas une indélicatesse sans excuse? D'autre part, comment résister à la tentation d'éloigner pour bien longtemps toute perspective de péril en prononçant cinq ou six phrases? Après tout, Vernoise lui avait donné carte blanche, et l'indiscrétion ne saurait avoir pour lui aucune conséquence fâcheuse. — Je le préviendrai dans la journée, se dit-il en forme de conclusion. Sans plus tarder, il sollicita avec

solennité de sa belle-mère un moment d'entretien; et de peur que, s'il ne brûlait ses vaisseaux, les scrupules ne devinssent invincibles, la mit au fait.

Ses prévisions se réalisèrent. Si, pour endormir tout regret de sa petite trahison, cette satisfaction lui devait suffire, elle fut complète. Madame Bodignon se dérida instantanément, mais il était temps. D'une réserve outrée, grosse de tempêtes, elle passa, dans l'excès de sa satisfaction, à une joie expressive, et déclara que, cette fois-ci, la réussite était assurée. Elle remercia son gendre, lui tendit la main, serra la sienne de si bonne amitié que cette étreinte paraissait impliquer l'oubli de ses torts. La nouvelle qu'il apportait lui valait un pardon complet.

L'assurance qu'elle manifestait se communiqua d'autorité à Clausalle, dont les espérances étaient déjà grandes. Elle les fortifia, par des demi-mots coupés de réticences. Serrée d'un peu près, elle ne voulut rien préciser, mais laissa entrevoir qu'elle possédait une arme d'une efficacité certaine. Son importance, surtout sa volte-face subite, en disaient long. Malgré tout, ce n'était pas la première fois qu'elle escomptait l'avenir sur les promesses trompeuses du présent. Vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, elle ne faisait guère que cela tous les jours, en sa qualité de personne d'imagination. Clausalle le savait. Si l'événement justifiait son inébranlable conviction d'aujourd'hui, c'était fort bien; mais le substitut jugea prudent de ne pas, de son côté, rester dans l'inaction. Il repartit donc pour Paris, étonné que madame Bodignon n'y courût pas aussi. A son observation, elle répondit en souriant que ce n'était pas nécessaire.

Il lui tardait de voir Vernoise, pour lui confier ce qu'il avait fait, comme si l'aveu de sa faute en dût effacer jusqu'à la trace. Sa grande préoccupation était de savoir s'il ne serait pas sorti, la journée étant déjà avancée. Le manquer l'aurait fort contrarié; d'abord parce que c'eût été un retard dans l'absolution qu'il lui venait demander, ensuite et surtout parce que cette visite était la première qu'il tenait à faire pour les motifs honorables que l'on connaît. Or un ajournement de celle-là entraînait la remise de toutes les autres. Et Dieu sait s'il avait à courir aux quatre points cardinaux avant d'avoir, ainsi qu'il le disait, attaché toutes ses sonnettes! s'il était, en outre, pressé de les faire manœuvrer.

Une heure sonnait lorsqu'il entra à l'hôtel du Louvre, et, frémissant, demanda son ami. O bonheur! il y était encore, couché qui plus est, cherchant dans les songes dorés d'un sommeil prolongé, un arrière-goût des émotions de la nuit. Vernoise était bien loin de la

terre, si loin qu'au récit hésitant, embarrassé que son oreille distraite écoutait à peine, il éclata de rire. Voyant cela, Clausalle traita légèrement l'affaire.

— Que veux-tu, mon cher? J'étais dans une situation désespérée, réduit à faire flèche de tout bois; j'ai démuselé ma belle-mère. Que cet absurde lieutenant Clapier lui raconte toutes les bourdes qu'il voudra, elle ne lâchera pas de sitôt le friand morceau que je lui ai offert en pâture!

— Ma foi, répliqua Vernoise, tu as bien fait, je n'ai rien à te pardonner. Apaise ta conscience et dors en paix. Lors même que, malgré ce que je t'ai dit, tu aurais persisté à te croire engagé, tu serais depuis aujourd'hui absolument libre. J'ai reçu ce matin de M. Boilevan un petit mot qui m'annonce l'envoi de sa démission pour mercredi. A la grâce de Dieu!... Quant à moi, ce n'est plus de ce côté que je regarde.

Pour prévenir la question que Clausalle n'avait encore que dans les yeux, autant que pour épancher le trop-plein de ses pensées, il entreprit aussitôt de raconter ce qui lui était advenu la veille. Avec quelle chaleur il le fit, c'est ce qu'il n'est pas malaisé de conjecturer, tant son impression avait été profonde et conservait encore de vivacité. L'autre l'écoutait par condescendance pure, il ne partageait ni son enthousiasme naïf ni ses suppositions poétiques au sujet des belles inconnues. Le sourire railleur qui relevait les coins de sa bouche exprimait clairement son opinion à leur égard; ce n'était pas autre chose que des intrigantes. Il eut la langue levée pour le dire sans périphrases, et s'arrêta. Était-ce par insouciance ou dans la crainte de faire plus de mal que de bien? Heurter de front les illusions d'un homme que l'émotion rend incapable de raisonner, c'est travailler à les enraciner et non à les détruire, tout le monde sait cela. Toujours est-il que son silence encouragea Vernoise, qui s'étendit avec complaisance sur tous les détails que sa mémoire lui fournit. Il décrivit minutieusement les moindres incidents, parla des costumes, rapporta la conversation, ne tarit pas sur l'exquise distinction, le bon goût, l'esprit, le charme prestigieux des deux dames; Clausalle en était affligé, presque effrayé. Vernoise, avec son air posé, très-convenable pour un jeune magistrat, déroutait tous les calculs de physionomiste. Se pouvait-il qu'un volcan couvât sous cette cendre en apparence éteinte? Son embarras se changea en consternation, quand le concours de ses lumières fut requis pour aller à la découverte. Il n'y avait pas à balancer, le pauvre garçon insistait avec une candeur confiante, trahissant un espoir dont l'ingénuité, touchante à force d'abandon, décourageait toute objection. Comment le désabuser, quelque dangereuse que fût son erreur? On a vu des scé-

lérats endurcis, bronzés par le crime, reculer devant l'idée de ternir l'innocence d'un enfant. A quiconque échoit le privilége de désillusionner, fût-ce un indifférent, s'impose une hésitation dictée par le même sentiment de respect involontaire. Sur le point de se manifester, l'expérience humaine résume dans un doute terrible ses hontes et ses tristesses. Ne vient-elle pas toujours assez tôt? Ceux qui n'ont pas goûté encore à ce fruit amer de l'arbre de science, ne sont-ils pas plus heureux, dans leur sainte ignorance, que ceux qui n'ont plus rien à apprendre? Ainsi pensait Clausalle, à qui il en coûtait d'affecter son ami après les services qu'il avait reçus de lui. Aussi bien une particularité du récit tendait à ébranler sa conviction à l'endroit des dominos. De vulgaires aventurières n'auraient pas eu l'idée des deux domestiques placés en sentinelle à l'intérieur de la loge. L'eussent-elles eue, par impossible, des difficultés de réalisation presque insurmontable se seraient présentées. On n'improvise pas des valets de grand style; à Paris même n'en a pas qui veut.

A tout hasard, gagner un peu de ce temps qui lui était à lui-même étroitement mesuré, n'offrait pas grand inconvénient. Ou l'aventure n'aurait pas d'autres suites, et alors à quoi bon détromper Vernoise, ou elle en devait avoir plus tard, et on le prémunirait dans la mesure de ce que les circonstances exigeraient. En conséquence, comme il était pressé, il ne trouva rien de plus court que d'entrer franchement dans ses idées, puis de tâcher de l'occuper, afin de le calmer tout en échappant à ses obsessions.

Il lui fit entendre que chercher son domino dans une ville comme Paris, sans indication ni point de repère, était une entreprise folle. Il l'engagea à s'enquérir d'abord du locataire de la loge n° 8; et, ce renseignement obtenu, à poursuivre ses investigations pour savoir si cette loge avait un titulaire spécial pendant la durée du carnaval, ce qui était la probabilité la plus admissible. Personne n'ignore, en effet, que les bals de l'Opéra constituent une sorte d'opération commerciale tout à fait étrangère à l'administration du théâtre, qu'un spéculateur très-connu entreprend à ses risques et périls, moyennant une redevance fixe.

Cette ingénieuse dérivation satisfit si bien l'impatience de l'inflammable substitut, qu'il voulut commencer sur l'heure. C'était un excellent emploi pour le reste de la journée, une occupation ni absorbante ni pénible, de l'action sans exclure le rêve, ce qu'il faut à un amoureux. Clausalle le quitta dans ces dispositions, et, ravi d'avoir acheté sa liberté à si peu de frais, se consacra tout entier à ses propres démarches.

En un peu moins d'une demi-heure, Vernoise savait sur la loge

tout ce qu'il était possible de savoir. Elle appartenait au marquis de Girollier, sénateur ; mais, pour le bal de la veille, avait été louée à M. Firmin. Cela ne l'avança pas beaucoup. Plus de piste, et Clausalle était bien loin.

Il accepta ce petit échec avec une philosophie que son exaltation n'aurait pas permis de supposer en lui. Un charme indéfinissable adoucissait ce que la déception avait de cruel. C'est celui qui, particulier à toute chose cachée, y développe un attrait puissant, singulier mélange d'entraînement et de réflexion, à la fois irritant et calme, par lequel l'esprit séduit est dompté. L'intervention de Clausalle ne lui ayant pas apporté le secours qu'il en espérait, il regretta de lui avoir parlé de son cher secret, et se résigna à attendre le samedi suivant. Le temps était charmant, il s'alla promener.

Une foule considérable de gens en habits de fête inondait les boulevards, où la circulation était énorme. Nez rougis par le froid, lèvres souriantes, on ne voyait que cela. Sur la chaussée, omnibus, fiacres, beaux équipages aux cochers emmitouflés de fourrures, passaient et repassaient, se croisant en tous sens. Dans les contre-allées, artisans, bourgeois, citadins de tout rang et de toutes classes, formaient comme une armée compacte. Chacun avait profité de la solennité du jour, et, avide d'air, de mouvement, s'agitait aux rayons d'un joli soleil d'hiver, froid et clair.

Vernoise ne s'occupait ni de la cohue bruyante au milieu de laquelle il marchait, goutte perdue dans cette mer humaine, ni de ceux qui le coudoyaient à droite et à gauche. Encore moins songeait-il à M. Boilevan et à sa démission. Dans cet immense Paris sceptique et moqueur, parmi cette multitude gouailleuse, sensuelle, absorbée par la recherche du plaisir, toutes ses pensées, tous ses rêves tenaient à une humble fleur. Ces obscurs débris, dérobés au bouquet d'une inconnue qu'il ne reverrait peut-être jamais, il y tenait déjà plus qu'à son existence.

Pendant que Vernoise trouvait cette journée admirable, elle s'écoulait bien ennuyeuse et bien maussade pour Clausalle, qui faisait des visites. Ce n'est pas précisément une partie de plaisir de courir dans un fiacre de rue en rue, grimper des escaliers sans fin, frapper aux portes, attendre le bon plaisir des domestiques et de s'entendre répéter invariablement : « Monsieur est sorti. » Ce fut sa triste histoire. Quoi d'étonnant, un dimanche compliqué de gelée et de soleil? Tout le monde était dehors. Il prit bien la précaution de crayonner sur sa carte, dans certaines maisons, quelques mots destinés à réveiller le zèle d'un protecteur, mais on sait ce que cela vaut. Le plus long écrit n'est rien auprès d'une parole. Un jour

perdu, telle était sa conclusion quand, la nuit venue, il descendit de voiture, harassé d'avoir été cahoté pendant cinq heures, courbaturé d'avoir gravi un formidable total d'étages, dépité de s'être donné tout ce mal pour rien.

En joueur qui s'acharne contre la mauvaise fortune, il s'était entêté à continuer puisqu'il avait commencé. Pour toute récompense de son obstination, il manqua le train de six heures; ce qui, en l'obligeant à dîner à Paris, l'entraîna, presqu'à son insu, à ne rentrer chez lui que passé dix heures. C'était le moment où, dans la famille Bodignon, chacun regagnait son appartement. Aussi partout des lumières éteintes, comme dans une caserne après l'extinction des feux. Son domestique, qui l'attendait en rêvassant sur une banquette du vestibule, lui annonça que madame était revenue. Cette nouvelle lui fit du bien. Après cette série de contre-temps, il y avait donc place pour un bonheur. Il monta l'escalier (le dernier de ce jour-là) en chantonnant, tout content d'embrasser sa femme.

Contre l'ordinaire, la porte qui, de sa chambre à coucher, communiquait à celle d'Aurore, était fermée. La rigueur de la température n'expliquait pas ce phénomène, attendu que, de la cave au grenier, la maison était chauffée par un calorifère qui, pendant tout l'hiver, ne chômait ni jour ni nuit. Chose plus surprenante encore, la serrure avait reçu un tour de clef, ainsi que plusieurs tentatives infructueuses pour faire tourner le pène ne tardèrent pas à l'en convaincre. Quel accueil après une séparation de quarante-huit heures! Aurore avait peut-être cru qu'il coucherait à Paris, et, fatiguée sans doute, elle s'était mise au lit. Ne comptant pas sur son retour, elle dormait déjà, très-probablement, et n'avait rien entendu. Ces réflexions calmèrent Clausalle, un peu interdit de la nouveauté de la situation. Son bon cœur aidant, il résolut de ne pas la réveiller, et il battait en retraite avec précaution, lorsqu'une pensée qui le bouleversa s'empara de lui.

Elle le surprit au milieu de la chambre, il y resta le pied en l'air, pour ainsi dire, tant l'émotion qu'elle lui apporta eut de violence et de soudaineté. Ce n'était pas autre chose qu'un mouvement de crainte très-intense. L'homme qui vient de commettre quelque méfait, depuis le vulgaire filou jusqu'à l'assassin, dans tout bruit que perçoit son oreille, voit l'arrivée des gendarmes envoyés à sa poursuite. Du petit au grand, il en était de même pour Clausalle. Depuis la rencontre inopinée du lieutenant Clapier au Casino de la rue Cadet, il se représentait toujours les conséquences désastreuses qu'entraînerait cet événement. Si madame Bodignon, déjà instruite, avait, sans lui rien dire à lui-même, prévenu sa fille! Si cette claustration était la

vengeance d'Aurore! Voilà la cause de l'émoi subit qui le clouait au plancher. Il voulut chasser cette idée, elle reparut avec une insistance telle, que, dans son trouble, il lui attribua toute l'importance d'un pressentiment. Remettrait-il au lendemain à s'assurer de la gravité du cas, ou saisirait-il résolûment le taureau par les cornes?

Sur ces entrefaites un léger bruit, quelque chose comme le frôlement d'une robe contre un meuble, arriva de la chambre voisine. Le silence absolu qui régnait lui permit de l'entendre, net et distinct, malgré la tension extrême de son esprit préoccupé. Donc, Aurore ne dormait pas, n'était même pas couchée. Le temps de se retourner, il était déjà devant la porte, décidé à provoquer des éclaircissements. Il frappa résolûment, augmenta la force et la fréquence de ses coups en raison directe de l'inutilité des premiers qui avaient été discrets, puis recourut à la parole. Après avoir déclaré qu'il avait à parler à sa femme, l'avoir dit d'une voix douce, ensuite sérieusement, plus tard avec autorité, enfin du ton d'irritation croissante d'un pouvoir qui, sur le point d'être méconnu, n'a plus d'autre ressource que l'intimidation, il s'arrêta ayant épuisé, sans succès, toutes ses munitions; toutes, à l'exception d'une qui était encore en réserve. L'emploierait-il? Accepterait-il de recourir à la prière, lui dont on venait de méconnaître les ordres? Non, mille fois non.

Le ridicule l'écrasait. Quant à la crainte, il n'en avait plus vestige. Aurore savait tout, ce n'était pas douteux. Ce qu'il éprouvait se résumait en un accès de colère indicible, non contre sa femme mais contre le lieutenant. Était-ce tolérable qu'un rustre sorti d'une écurie exerçât sur sa personne une inquisition aussi blessante que tyrannique, et s'arrogeât jusque sur son ménage un monstrueux droit d'ingérence! On ne saurait préciser le nombre de promesses solennelles qu'il se fit en arpentant sa chambre d'un pas fiévreux, de tuer une bonne fois cet homme funeste, son mauvais génie. Sa belle-mère, entichée, sourde à toutes les réclamations, le gardait contre vent et marée par un aveuglement inouï. Eh bien! ce serait lui, Clausalle, tout magistrat qu'il était, qui en débarrasserait la maison, et Versailles du même coup! cela dès demain. Que n'était-il là, ce Clapier! il l'aurait déchiré de ses propres mains, comme cette feuille de papier qu'il froissa avec bruit et lança dans la cheminée; il l'aurait écrasé, comme sa plume que, d'un geste terrible, il brisa, quoiqu'elle fut de fer, sur le marbre d'une console!

De guerre las il se coucha, mais dormit mal. Levé et habillé dès l'aube, ce qui n'est pas beaucoup dire au mois de janvier, il ne sortit pas de la matinée. Veut-on savoir pourquoi? C'est que, représentant une armée d'investissement qui a entrepris d'affamer une place,

il attendait une démonstration de l'assiégé. — L'appartement d'Aurore n'avait pas d'autre issue que cette pièce ; elle y passerait donc, ou ne descendrait pas déjeuner. — Fort de ce dilemme inattaquable, il croisait devant la porte, réfléchissant à la conduite à tenir. Il inclinait pour la clémence et se montrait disposé à ensevelir, dans un oubli indulgent, cette velléité d'insurrection. Car, phénomène assez curieux, du rôle d'accusé il enjambait, de méditation en méditation, sur celui d'accusateur. Cette anomalie provenait de deux causes : la punition qu'il venait de subir, qui, naturellement, rachetait sa faute et l'annulait à ses yeux ; le caractère doux et malléable de sa femme, qu'il façonnait aisément à toutes ses volontés. Il ne demandait que cinq minutes, pas davantage. Après l'entretien, non-seulement il serait blanc comme neige, mais madame Clausalle lui exprimerait des regrets de l'avoir mal jugé.

Cependant la cloche avait annoncé le déjeuner par deux coups espacés chacun d'un quart d'heure, selon l'habitude, et Aurore ne se montrait pas. Il essayait de regarder par le trou de la serrure, quand il se redressa brusquement, le rouge au front. Son domestique, ouvrant l'autre porte, le prévenait que tout le monde était déjà à table.

— Et madame? dit-il.

— Madame aussi, répondit le valet, surpris de la question.

C'était vrai. Comment avait-elle forcé le blocus ? de la manière la plus simple : en descendant par l'escalier de service que, dans son trouble, Clausalle avait oublié. Il est vrai d'ajouter qu'il était à l'usage exclusif de la femme de chambre et que, depuis son mariage, Aurore ne s'en était probablement pas servi encore.

Ainsi, on l'évitait ; on poussait l'irrévérence jusqu'à se moquer de lui. Ce parti pris, qui ajoutait au ridicule dont il se sentait couvert, l'excita sans toutefois aller jusqu'à l'irriter, mais changea toutes ses dispositions.

En ce qui concernait le lieutenant Clapier, ses visées sanguinaires s'étaient évanouies avec la nuit. Sa rancune ne lui suggérait rien de plus, que le désir de travailler sans relâche à son éviction. Pour Aurore, il s'arrêta à une résolution nouvelle, qu'affermit la contenance de la jeune femme lorsqu'il la revit, assise auprès de sa mère. Car, elle le salua d'un sourire d'amitié, comme si rien ne se fût passé de particulier pendant cette nuit mémorable. Si elle ne put prendre sur elle de ne pas rougir un peu, elle fit oublier ce mouvement de faiblesse involontaire par sa gaieté et sa complète liberté d'esprit.

Madame Bodignon l'aida beaucoup sans s'en douter. Elle était

toute joyeuse et triomphante ; elle ne parla que de son déménagement prochain, passa en revue les personnes de sa connaissance auxquelles conviendrait son hôtel de Versailles et qui seraient en mesure de l'acheter. Enfin, elle agita la grosse question de l'établissement à Paris. Dans quel quartier se logerait-on? Celui-ci avait des avantages, mais le beau monde se portait vers celui-là. Elle aurait volontiers fait descendre les malles du grenier pour commencer à emballer.

Clausalle crut reconnaître, dans tout ce verbiage, l'indice certain qu'il n'y avait aucune connivence entre la mère et la fille. Sans quoi, madame Bodignon n'eût pas été aussi absorbée par l'unique préoccupation de son départ. Il s'y serait mêlé une autre satisfaction qu'elle aurait tenu à épancher, sinon par des paroles au moins par des regards ou des sourires d'intelligence. Rien de tel. Clausalle en fut content. Il n'avait assurément pas de meilleur exemple à suivre que celui que lui donnait sa femme. Il s'interdit, par conséquent, tout ce qui, de près ou de loin, eût rappelé une allusion, même détournée, à ce qui l'avait si fortement dépité. D'expansion, de gaieté, d'aisance, il en avait autant que qui que ce fût, et il regarda à peine Aurore. C'était le moyen, il s'en flattait, de l'embarrasser et de la réduire promptement à demander merci.

Cette petite brouille survenait bien mal à propos, précisément le jour où le concours de madame de Colbraye pouvait être utilement invoqué. Mais quoi ! cette intervention était-elle si indispensable que, pour la solliciter d'Aurore, il fallût descendre jusqu'à un sacrifice d'amour-propre, les plus coûteux de tous? Clausalle ne le crut pas. Puisque madame Bodignon manifestait une confiance dans le succès si pleine d'inébranlable sérénité qu'elle s'occupait déjà de son installation à Paris, on se passerait de Mélanie. Lorsqu'on se leva de table, il saisit à l'improviste la main de sa femme, qu'il sentit trembler dans la sienne, la baisa galamment et, la retenant, s'excusa d'être obligé de partir. Mais les visites, les démarches, mille ennuyeux tracas, le priveraient du plaisir de sa société ; il était bien aise de lui témoigner le regret qu'il en éprouvait.

Ainsi qu'il le supposait, Aurore, interdite, ne répondit pas un mot. Il lui fit un joli salut, respectueux et ironique, et tourna les talons, gonflé d'un légitime orgueil. Par un trait heureux, il venait tout à la fois de se tirer d'un mauvais pas et de rétablir son prestige de mari quelque peu compromis. S'il avait pu voir le regard et le sourire dont la jeune femme l'accompagna jusqu'à sa sortie, il aurait emporté une conviction moins robuste de s'être ainsi spirituellement vengé de l'escalier de service.

X

L'ONCLE ET LE NEVEU.

Qu'aurait dit Clausalle si, à l'heure où il nourrissait contre le lieutenant Clapier de si noirs desseins, sa belle-mère lui avait révélé toute l'importance de ce personnage. Sa rancune se serait-elle maintenue ou changée en affectueux intérêt? De même qu'avant de nettoyer un égout, il est prudent de faire provision de chlore, il faut se cuirasser de philosophie quand on s'aventure dans les bas-fonds de la conscience humaine. Hélas ! que n'est-on pas exposé à y rencontrer? Ne cherchons pas à éclaircir ce point de psychologie, ce sera plus sage. Laissons l'ambitieux substitut à ses courses, et suivons plutôt madame Bodignon, le jour où son gendre lui confia qu'une place allait être vacante au tribunal de Paris.

Courir chez le lieutenant à l'instant même, comme elle le voulait faire, était bien ; mais auparavant se recorder un peu et combiner la manière d'engager l'action, était mieux encore. On ne livre pas aux surprises de l'improvisation une négociation de cette importance. Que M. Clapier fût dans une situation à ne rien pouvoir refuser, ce n'était pas douteux. La prudence prescrivait, néanmoins, d'user de diplomatie pour présenter la requête. L'envelopper si adroitement qu'il fût amené à dévoiler spontanément sa parenté avec le ministre de la justice et à faire les offres de service qu'elle comportait, tel était l'idéal rêvé par madame Bodignon.

Les premières ouvertures n'eurent aucun succès. Le lieutenant, fatigué de sa nuit, mal remis de sa déconvenue avec la Suissesse, qui l'avait joué comme un conscrit ; exaspéré, au surplus, d'être sans argent, n'avait pas ce matin-là l'humeur engageante. Il ne releva aucune des allusions dont la propriétaire s'évertuait à émailler la conversation, fit obstinément la sourde oreille et ne parut pas comprendre ce qu'on attendait de lui. Madame Bodignon devint plus claire, puis perdit patience; elle déclara, poussée dans ses derniers retranchements qu'elle savait fort bien à qui elle s'adressait.

M. Clapier, qui s'était bercé du fol espoir que, grâce à sa tactique, son incognito serait respecté, dut faire le sacrifice de sa dernière illusion. Devant cette attaque directe, il rougit, désappointé; son

gros nez bourgeonné oscilla sur sa base, comme un volcan dans une éruption, et ses petits yeux clignotants disparurent presqu'en entier sous ses épais sourcils. Un sifflement strident s'échappa de ses lèvres, tandis qu'il tortillait sa moustache avec frénésie.

— Mon neveu ! s'écria-t-il enfin, est un clampin qui déshonore mes cheveux blancs, et que je ne reverrai de ma vie !

L'exclamation jeta du froid. Ce fut au tour de madame Bodignon de perdre une illusion bien chère, caressée depuis des mois avec tant de soins, de sollicitude, même d'amour. Sa déconvenue se traduisit par une grimace qu'elle faillit renoncer à dissimuler. Heureusement elle avait à la main son mouchoir ; il en fut le confident discret. Dans le court silence qui suivit, et que troublait seul la respiration bruyante du lieutenant, elle fit une rapide évocation des sacrifices auxquels elle s'était résignée, en vue de la compensation dont le jour luisait enfin. Ce serait pour rien qu'elle aurait circonvenu cette nature fruste et grossière, supporté ses exigences, accueilli ses galanteries plus blessantes que des injures ! Pour rien aussi que les attentions, les prévenances, les minauderies et les sourires se seraient accumulés si longtemps sur cet être, qui ne reconnaissait tous les égards dont il était l'objet que par une brutale satisfaction, où perçait l'infatuation ridicule d'un soudard mal élevé, empestant le tabac et l'absinthe! Son abnégation, la servitude lâche qu'elle s'était imposée à elle-même, dans laquelle sa famille entière avait été englobée par sa volonté, tout cela resterait sans récompense ! Ce n'était pas possible, elle refusait positivement de le croire.

La longue habitude qu'elle avait de se dominer empêcha les effets désastreux d'une soudaine explosion de son mécontentement. S'y abandonner sans mesure, c'eût été montrer trop clairement, même à un observateur aussi médiocrement perspicace que M. Clapier, l'arrière-pensée qui avait inspiré toute sa conduite antérieure.

Lors donc que le mouchoir eut rempli son office, elle avait eu le temps de rendre à son visage la grâce souriante dont elle le revêtait d'ordinaire en présence d'un étranger. Elle eut l'air de n'avoir accordé aucune attention à ce qu'avait dit le lieutenant ; et, de cette voix douce, mielleuse, qui lui donnait, quand elle le voulait, un véritable charme, elle reprit la conversation :

Sa causerie était remplie d'abandon ; elle parlait à un ami éprouvé et se livrait sans réserve. Il y avait assez longtemps qu'elle sollicitait une misérable place pour son gendre, qu'on la leurrait de promesses toujours éludées. Si elle ne réussissait pas cette fois, elle renonçait à tenter d'autres démarches. Quoi qu'il advînt, que M. Clausalle fût ou non appelé à Paris, elle était décidée à passer outre. Raisonnablement, était-ce une existence que de subordonner ses

projets, ses plus chères espérances à la réalisation d'une chimère? de consumer dans une attente stérile des journées sans fin? Si Georges était nommé, comme les engagements contractés envers elle donnaient le droit de l'espérer, tant mieux. S'il ne l'était pas, il se retirerait. La fortune de M. Bodignon suffisait amplement pour leur permettre de vivre indépendants. De toute façon, ils quitteraient Versailles. Elle était en pourparlers déjà pour l'hôtel que, dès aujourd'hui, elle mettait en vente.

Ce trait, le dernier du discours de madame Bodignon, fut aussi celui qui toucha plus particulièrement le lieutenant. Si on vendait la maison, adieu l'appartement qui lui était précieux à tant de titres. Aussi, il répondit avec un gros bon sens, nullement dépourvu de finesse, que, si, de toute façon, il était obligé de se séparer de la famille Bodignon, dont il conserverait un inaltérable souvenir, il lui répugnait de s'employer à quoi que ce fût qui eût pour résultat d'aider à cette séparation. Mais la propriétaire répliqua, non moins adroitement, que, lorsqu'ils seraient à Paris, rien ne s'opposerait à ce que M. Clapier conservât son logement, s'il lui convenait. On pourrait très-bien, en vendant l'hôtel, réserver un pied à terre qui ne gênerait nullement le nouvel acquéreur. C'était un arrangement facile, une compensation que madame Bodignon avait toujours eu l'intention d'offrir, en témoignage des bons rapports qui avaient existé entre eux et qu'elle ne romprait certainement pas la première.

Arrivé là, l'entretien ne s'égara plus; il était sur son véritable terrain, les deux interlocuteurs le sentaient et avaient un intérêt égal à l'y maintenir. Le lieutenant, enflant ses joues, éleva la voix pour parler de son influence sur son neveu. Ils étaient brouillés; rien de bien sérieux au fond. — Alfred (c'était, à ce qu'il paraît, le prénom du ministre), après avoir fait beaucoup d'avances, avait été piqué de ce qu'on les accueillît avec réserve. Parce qu'il occupait une haute position, devait-on se jeter à son cou? Ce n'était pas dans les idées du lieutenant Clapier, qui avait pour principe de fuir les grandeurs. Nul doute, d'ailleurs, qu'Alfred, tout fier et tout heureux de le voir enfin, ne saisit avec empressement l'occasion de lui être agréable. Et le lieutenant éprouvait un bonheur véritable à mettre au service de madame Bodignon son ascendant et son autorité sur Alfred. Sans la solennité du dimanche, qui le forçait d'ajourner sa visite au lendemain, il le serait allé trouver sur l'heure. Elle n'y perdrait rien, il ne lui disait que cela.

Il n'en fallait pas tant pour rasséréner madame Bodignon, qui partit convaincue de la puissance de M. Clapier, dont elle n'avait d'ailleurs jamais douté. Elle la trouvait dans l'ordre et raisonnait ainsi : si son

neveu Gabriel eût été ministre, n'aurait-elle pas obtenu de lui ce qu'elle désirait sans la moindre difficulté ? Ce ne devait pas être plus compliqué entre son locataire et le garde des sceaux, puisque les liens de parenté étaient identiques.

Il s'en fallait que le lieutenant fût pénétré de la même joie qu'elle. Dès que, selon les lois de la plus fine courtoisie, il l'eut reconduite jusqu'à l'escalier, il s'assombrit. La porte fermée avec fracas, de brusques déplacements de meubles, des promenades à grands pas dans son campement, les bras croisés, enfin l'expression hargneuse de sa large face, étaient des indices positifs d'un vif mécontentement. Tout à coup il s'arrêta et se frappa le front.

— Satané maladroit, murmura-t-il, j'aurais dû demander un bail !

Le lundi matin, M. Clapier était encore au lit, Cropin accomplissait, avec le soin minutieux proverbial chez les ordonnances, les détails ordinaires de la corvée quotidienne, lorsqu'il reçut cet ordre inattendu :

— Prépare ma grande tenue.

— Vous allez à Paris? articula le brosseur, au comble de l'ébahissement, car le dernier jour du mois approchait, et il savait à quel point les fonds étaient bas, selon l'usage.

— Silence dans les rangs ! cria le lieutenant. Oui, je vais à Paris... Vois-tu, Cropin, ajouta-t-il d'un ton radouci, mais avec énergie et conviction, j'aimerais mieux aller au feu !...

Vers deux heures, le chapeau luisant, la taille pincée dans la redingote où s'épanouissait un ruban tout neuf, les éperons étincelants, le lieutenant déboucha sur la place Vendôme. Il arriva courageusement jusqu'à une sorte de petit salon, assez piètrement meublé, qui servait de cabinet à trois huissiers. Là, il demanda le ministre.

— Ce n'est pas aujourd'hui jour d'audience, répondit, sans lever les yeux, un de ces messieurs qui écrivait. Repassez mercredi, de dix heures à midi, et surtout, n'oubliez pas votre lettre.

Les deux autres, assis dans des fauteuils devant un poêle, jetèrent un regard de curiosité sur le nouveau venu, mais ne se dérangèrent pas. Dignes et silencieux, ils replacèrent avec soin leur tête dans sa première position, c'est-à-dire entre les pointes de leur faux-col, et reprirent l'immobilité béate des hommes adonnés à la vie contemplative.

Le lieutenant était susceptible, il n'aimait pas qu'on le considérât comme un *fifre*. Le dédain du monsieur qui lui avait répondu, la nonchalance des deux personnages qui ne le regardaient même plus, l'émoustillèrent.

— Je vous dis, reprit-il avec une brusquerie brève, que j'ai à parler au ministre; allez m'annoncer.

A cette apostrophe impérieuse, les deux huissiers sourirent doucement. Celui qui écrivait daigna suspendre sa correspondance.

— Monsieur, dit-il avec une affectation de politesse frisant l'impertinence, il n'est pas d'usage que Son Excellence, qui confère aujourd'hui avec les chefs de service, reçoive le premier venu...

Ce malheureux mot développa l'irascibilité du lieutenant.

— Le premier venu! s'écria-t-il, de toute l'ampleur de son organe; ah! ça, on dirait que vous ne me connaissez pas?...

— En effet, répondit l'huissier devenu goguenard; c'est un de mes regrets les plus douloureux, mais je n'ai pas l'honneur...

— Eh bien, aussi vrai que vous êtes là trois pékins qui ne valez pas un pot de pommade, je vous apprendrai à ne plus m'oublier! Portez-moi ceci au ministre, à mon neveu, et détalez plus vite que ça; sinon, vous pourriez bien ne plus vous goberger ici demain!

Il attendait un grand effet de ces mots: « A mon neveu; » personne ne bougea. Seulement, l'huissier souleva, du bout de sa plume, la carte que M. Clapier avait jetée sur la table, et souriant de cette naïve assurance :

— Mon cher monsieur, dit-il, vous me voyez désolé de ne pouvoir vous rendre ce petit service. Nos ordres sont formels, on ne fait circuler aucune carte.

— Je vous dis que je suis le lieutenant Clapier.

— Quand même vous seriez le général Cambou, j'ai ma consigne. Vous savez ce que c'est, si vous avez été militaire.

C'en était trop. Le lieutenant, qui s'était contenu jusque-là au point de n'avoir pas juré encore, adressa un formidable appel au tonnerre et donna un grand coup de poing sur la table, ce qui fit éclater son gant, et envoya pêle-mêle sur le parquet le papier, la plume, l'encrier, même la carte de visite.

— Je vous répète que je suis son oncle! est-ce clair? cria-t-il.

Les veines de son cou étaient gonflées, sa moustache se hérissait d'indignation, ses petits yeux roulaient effarés dans leur orbite. Voyant cela, les deux huissiers assis auprès du poêle se levèrent, et formèrent rideau derrière lui, afin de couvrir toutes les issues. Le troisième, protégé par la table qui le séparait de ce terrible visiteur, tira un cordon de sonnette pour appeler les hommes de garde. Sur ces entrefaites, un nouveau personnage entra, attiré par le bruit et s'enquit

Ce devait être quelque employé supérieur du ministère, car les huissiers le saluèrent avec déférence. Ils expliquèrent tous à la fois ce qui arrivait ; mais le lieutenant parlait encore plus fort, et l'éclaircissement fut laborieux. Enfin, le personnage proposa à M. Clapier de se charger de la commission qu'il était interdit aux huissiers de remplir, et se retira en promettant une réponse dans peu d'instants.

Il n'était probablement pas plus convaincu que les trois subalternes de la parenté invoquée, mais il était prudent et ne se souciait pas de commettre quelque sottise difficile à réparer.

L'événement justifia sa conduite pleine de sagesse. Il reparut quelques minutes après, annonçant que Son Excellence était prête à recevoir monsieur le lieutenant, qui passa triomphant devant les huissiers. Sans abuser trop de sa victoire, il tint à en jouir. Au milieu des courbettes que ces messieurs lui adressaient à qui mieux mieux :

— Une autre fois, vous tâcherez d'apprendre à qui vous parlez, dit-il. Soyez sans inquiétude, je ne me plaindrai pas au ministre.

Ayant octroyé cette grâce avec la désinvolture d'un souverain, il marcha sur les pas de son guide.

Comme les pauvres huissiers auraient ri de toute la largeur de leur bouche, s'ils avaient obtenu l'insigne faveur d'assister à l'entrevue ! De ce fier lieutenant, arrogant, hautain dans l'antichambre, il ne restait plus dans le cabinet du ministre qu'un homme embarrassé, gauche, s'avançant à pas furtifs, la tête baissée, brossant par contenance son chapeau déjà aussi éclatant que s'il eût été verni. Était-ce donc la majesté de son neveu qui l'intimidait.

Son Excellence travaillait, et ne le regarda pas avant d'avoir terminé ce qui l'occupait. Il s'écoula bien une ou deux minutes, qui semblèrent longues à M. Clapier. Enfin, Alfred se leva.

— Je présume, dit-il brusquement, que tu as eu un motif puissant pour te présenter ici, contrairement à nos arrangements ?

Si les paroles étaient peu encourageantes, l'attitude du ministre l'était moins encore. Sec, froid, sans ombre de sourire amical, il considérait son oncle.

Le lieutenant, de son chapeau qu'il avait glissé sous un fauteuil, était passé à sa moustache ; il la tirait, tirait....

— J'ai été rue Saint-Honoré, murmura-t-il piteusement avec une hésitation extrême et comme si les paroles étaient extraites de son gosier au moyen d'un tire-bouchon, mais tu n'y étais pas...

— De quoi s'agit-il ?

— Le gendre de ma propriétaire....

— Un regard l'arrêta net, Cependant, ce n'était qu'au prix de bien des efforts, après s'être [gratté l'oreille et avoir examiné ses gants, que le malheureux avait trouvé le courage d'entrer dans le vif de la question.

— Voilà, dit le ministre, qui est une violation nouvelle des conventions. Tu as engagé ta parole que jamais tu ne servirais d'intermédiaire à une recommandation. Je regrette d'être obligé de te le rappeler.

— Eh ! s'écria le lieutenant, de deux maux on choisit le moindre ! Il en est de même que pour les chevaux ; entre un borgne et un aveugle on n'hésite pas. J'ai le pistolet sur la gorge; si tu crois que c'est agréable ! Voici la chose en deux mots : elle est très-simple. Ma propriétaire me renvoie, si je refuse de t'intéresser à son gendre ; or, je ne suis pas assez riche pour m'exposer à perdre un appartement, auquel je tiens beaucoup et qui n'est pas cher....

— Comment se fait-il qu'on sache que tu es mon oncle?

— Pour cela, je l'ignore ; ce n'est pas moi qui m'en suis vanté. J'ai voulu la dépister, mais elle était trop bien renseignée.... Au surplus, tu connais les femmes, ce qu'elles ont dans la tête, elles ne l'ont pas aux pieds.... Je crois, insinua le lieutenant, qui s'aperçut que son neveu s'adoucissait insensiblement, que ce sont les Bonneray qui ont découvert le pot aux roses.

— Passons.... Tu n'en as pas moins accepté la mission de me recommander quelqu'un, quoique étant lié par ta parole.

— Parce que je meurs de faim.

Hum! reprit Alfred avec le plus grand calme; il me semble que tu exagères un peu. Tu as une retraite de quinze cents francs....

— Après trente-neuf ans de service....

— Dont trente-sept comme simple cavalier, riposta le ministre, qui rendait coup pour coup. La famille t'a constitué, sur mon initiative, une rente viagère de trois mille francs. N'est-elle pas régulièrement payée?

— Sous ce rapport, je n'ai rien à dire....

—Et moi, je ne te la reproches pas, crois-le bien ; je me borne à constater. Tu as encore deux cent cinquante francs de ta croix, ce qui forme un total de quatre mille sept cent cinquante francs. Avec cela, un homme seul, qui n'a aucune charge, se tire d'affaire sans grandes privations.

— Tout est hors de prix, et les denrées les plus nécessaires à la vie renchérissent encore tous les jours.... Enfin, je ne suis pas seul, j'ai avec moi mon vieux compagnon d'armes.... un frère !...

— Il a une pension de six cents francs, lui, et certes il ne la méri-

tait guère.... Nous avons dû supposer que tu t'estimais assez à l'aise, puisque tu a toujours refusé l'emploi qu'on te proposait?

— Le commandement d'un fort? Merci.

— Bien d'autres, dont les services sont aussi recommandables que les tiens, considéreraient comme une bonne aubaine ce que tu rejettes si loin. Pourquoi n'acceptes-tu pas? il en est temps encore.

— M'aller percher sur une montagne, comme un perroquet dans une cage! Alors, j'aurais trop d'argent. A moins de m'amuser à le jeter par les embrasures, je ne pourrais pas le dépenser, faute d'occasions. Non, encore une fois, non. Plus tard, quand j'aurai dix ans de plus, nous verrons. A présent, j'ai mes habitudes, et j'aime mieux vivre à proximité de Paris.

— Soit; mais alors ne te plains pas, car il y en a de plus mal partagés que toi. — Résumons, continua le ministre, je suis pressé. Je vais prendre moi-même le nom de ton protégé. Si ce qu'il demande est possible, je le ferai volontiers, à deux conditions. La première est celle-ci : Sous aucun prétexte, tu ne reviendras au ministère.

Le lieutenant acquiesça par un signe de tête.

— Voici la seconde : Tu ne recommanderas plus personne. C'est bien compris?

— Parfaitement.

— Je ne te cacherai pas qu'une première infraction de ta part à ce qui était convenu me met dans la nécessité de prendre des précautions pour l'avenir. Tu es donc, dès à présent, prévenu que le payement de la rente consentie par la famille me répondra de l'exécution stricte de ces deux clauses... Je te ferai savoir par écrit un de ces jours ce que je puis accorder à M. Clausalle. Sans rancune, mon oncle.

Quelques mots affectueux terminèrent l'entretien que le ministre couronna par une cordiale poignée de main. Le lieutenant sentit qu'à la faveur de cette étreinte, Alfred lui glissait discrètement un mince papier. Il n'osa le regarder qu'après être passé la tête haute devant les trois huissiers qui le saluèrent jusqu'à terre. Sur la place Vendôme seulement, il ouvrit son poing jusqu'alors énergiquement serré. Misère, ce n'était qu'un billet de banque de cinquante francs!

— Cinquante francs! grommela M. Clapier, en se retournant et en foudroyant de ses petits yeux le ministère de la justice. Aucune humiliation ne me sera donc épargnée! on m'insulte jusqu'à la bride. Me faire l'aumône! Est-ce qu'un homme comme moi a besoin de cinquante francs? Et je ne lui ai pas jeté son billet à la figure!

Je te le renverrai demain, clampin! avec une lettre de la bonne encre! Je ne mâche pas les vérités, moi! Je ne proposerais pas à mon oncle de l'envoyer commander de vieilles murailles croulantes à deux cents lieues de Paris, si je le trouvais gênant! Je ne spéculerais pas sur son honorable pauvreté, pour lui faire accepter une méchante rente de trois mille francs! Et si je le faisais, j'aurais au moins la pudeur de lui reconnaître le capital en toute propriété par un bon acte notarié. Après trente-neuf ans de service, on ne rougit pas de me reprocher tous les jours le pain que je mange et que j'ai gagné, je puis le dire, à la pointe de l'épée. Ces gens-là font détester le gouvernement. On s'étonne après cela que les ferments révolutionnaires fassent explosion, quand on les attise à chaque instant. Ma parole d'honneur, c'est à déclouer les fers de tous les chevaux d'un régiment!

Ce soliloque le conduisit, par la rue de la Paix et le boulevard, jusqu'au Helder. Il y demanda très-haut la monnaie d'un billet de banque, et plus bas une absinthe avec l'Annuaire. Cette double source de consolations souveraines le calma peu à peu. Mais il ne pardonna pas au ministre son humiliant cadeau. Afin que cet argent ne souillât pas longtemps ses mains, il s'offrit un dîner de choix dans un excellent restaurant, but une bouteille de Pomard et une autre de Champagne. Puis, pour aider convenablement à la digestion, fuma un de ces énormes cigares qui ressemblent à des timons de calèche. Enfin, il fit si bien qu'à sa rentrée à Versailles par le train de minuit, le remords d'avoir accepté l'aumône avait disparu en même temps que le corps du délit, dont les derniers vestiges, sous la forme de quelques sous, furent solennellement jetés par la portière dans un magnifique élan de désintéressement et de colère contre Alfred.

Madame Bodignon, sur les épines, attendait pendant ce temps le retour du négociateur. A la nuit, le concierge reçut l'ordre de la prévenir immédiatement, par un coup de sonnette, de l'arrivée de M. Clapier, sans se préoccuper de l'heure. Le lieutenant ne fut donc pas peu étonné de la reconnaître au moment où il s'engageait dans son escalier.

— Bonnes nouvelles! s'écria-t-il. J'ai insisté auprès d'Alfred; je lui ai dit que je tenais beaucoup à ce que je demandais pour Georges; il a pris note lui-même; c'est fait.

— Est-ce bien sûr au moins?

— Oh! oh! madame, il y a des hommes auxquels on ne manque pas de parole. On y regarderait à deux fois avant de se moquer de moi. Mon neveu lui-même, qui a de grands torts, n'oserait pas aller jusque-là. Au reste, j'ai été content de lui aujourd'hui.

— Vous n'avez pas obligé une ingrate, dit madame Bodignon qui lui tendit la main. Je vous le prouverai bientôt.

La nuit fut lourde pour M. Clapier. Il avait besoin de cuver son vin et dormit comme un ivrogne. Elle fut légère pour madame Bodignon, que bercèrent les rêves les plus souriants, ceux qui, au temps de Virgile, prenaient leur vol par la porte d'ivoire. Elle était si heureuse, qu'elle aurait volontiers dans sa joie réveillé toute la maison pour annoncer la grande nouvelle.

Au déjeuner du lendemain, Clausalle, qu'on ne voyait pour ainsi dire plus depuis deux jours, avait la mine basse. Durant toute la journée du lundi, il s'était fatigué plus encore que la veille. Son visage abattu, morne, presque découragé, n'avait pas le caractère de gaiété et d'insouciance qui l'animait habituellement.

— J'ai un guignon dont rien n'approche, dit-il avec dépit. C'est comme un fait exprès ; aucune des personnes dont l'appui me serait indispensable n'est en situation même de me recevoir. Gauffrin s'est cassé la jambe vendredi ; Cerdal, sur qui je comptais, marie sa fille à la campagne ; Sulvan est parti pour l'Italie la semaine dernière. Je cours autant que le juif errant et, comme lui, je n'arrive à rien. J'ai vu beaucoup de monde, mais des amis tièdes ou mous, sinon des indifférents ou des traîtres. En somme, rien. Je serai peut-être plus heureux aujourd'hui. De une heure à cinq, j'ai six rendez-vous.

— Eh bien, moi, qui n'ai pas bougé de Versailles, dit madame Bodignon, souriante et sereine, je suis plus avancée que vous. Si vous m'en croyez, mon cher Georges, au lieu de perdre toute votre journée en courses inutiles, vous resterez au coin du feu attendant paisiblement votre nomination...

— Comment ! interrompit Clausalle.

— Laissez-moi donc achever ma phrase : qui est probablement signée à l'heure qu'il est.

— Il faudrait au moins que la place fût vacante ; elle ne l'est pas encore. C'est seulement demain, mercredi, que le père Boilevan doit remettre sa démission.

— Peu importe ; le ministre s'est engagé d'honneur, et je réponds du succès. J'en ai l'assurance formelle.

Cela dit, madame Bodignon garda le silence impénétrable des sibylles antiques lorsqu'elles avaient rendu leurs oracles. Impossible d'obtenir d'elle un seul mot à l'appui de sa déclaration.

— Vous verrez, répétait-elle à toutes les questions.

Clausalle finit par être gagné. Il crut que sa belle-mère, qui connaissait tant de monde, était parvenue, grâce à un puissant et mys-

térieux protecteur, à arracher au ministre une promesse dont il ne prévoyait pas que l'exécution pourrait lui être réclamée dès le lendemain. On ne songea pas à consulter M. Bodignon. Cependant, contre toute attente, cet excellent homme aurait été en mesure de donner des renseignements décisifs, puisque sa femme l'avait mis depuis peu dans le secret de la personnalité du lieutenant Clapier. De lui-même, il ne crut pas devoir intervenir dans le débat. Aussi, partagé entre l'espoir de la réussite préconisée par sa belle-mère et la crainte d'une déception ajoutée à tant d'autres, Clausalle résolut de ne pas discontinuer ses démarches. Des raisons graves, mais étrangères au but de ses convoitises, le déterminaient en outre à s'absenter de Versailles. La veille au soir, rentrant tard comme le dimanche, il avait constaté que la porte de la chambre d'Aurore était encore fermée. Le mécontentement qu'il ressentait tenait moins à la rigueur de la mesure qu'à la façon dont on l'appliquait. Que de jeunes époux se brouillent légèrement et qu'il en résulte entre eux ce que Stendhal appelle une *pique*, rien de plus fréquent et de moins dangereux. Le nuage se dissipe aux premières lueurs d'une explication. Ce qui affectait Clausalle beaucoup plus qu'il ne le laissait paraître, c'était le manque de franchise de sa femme. Elle croyait avoir à se plaindre de son mari et, n'ayant pas le courage de le dire en toute sincérité, elle se dérobait, par une foule de petites espiègleries enfantines, à un interrogatoire qui aurait tout terminé en un instant. Clausalle jugeait ce procédé mesquin, tracassier, sournois, indigne d'elle autant que de lui. Il s'en affligeait, et, pour ne pas céder à un mouvement d'irritation qui eut encore envenimé cette petite plaie, préférait quitter la place. Enfin, l'amour-propre surexcité lui suggérait d'affecter une indifférence semi-hostile égale à celle qu'on lui témoignait. Brochant sur le tout, une horreur instinctive mêlée de dégoût le faisait reculer devant les tristes symptômes d'une querelle de ménage.

Il avait tort. Le premier devoir d'un mari soucieux de la paix de son intérieur, est d'affronter hardiment tout germe de discorde et de l'étouffer sans hésiter. Car on ne doit jamais oublier que le feu, symbole divin de l'amour et de la vie, est aussi un terrible agent de destruction, et qu'une étincelle suffit pour faire sauter un baril de poudre.

XI

LE DOMINO.

Quand on considère le rôle important, souvent décisif, que l'imprévu joue dans la vie, il est permis de se sentir parfois inquiet et effrayé. Involontairement aussi, on est conduit à se demander si nous sommes bien des êtres doués de raison, n'agissant qu'en vertu d'une impulsion puisée dans notre volonté, ou si nous sommes seulement des pantins dont une force supérieure manœuvre les fils, en nous laissant l'illusion du libre arbitre. Fénelon avait quelque pensée analogue, le jour où il a prononcé le mot fameux qui est dans toutes les mémoires : L'homme s'agite et Dieu le mène. La question n'est cependant pas tranchée, car il est beaucoup de nos actes qu'il serait embarrassant, sinon irrespectueux, de rapporter à l'influence divine. Ces réflexions émises, sans insister plus que le comporte une œuvre légère, trouvent leur application dans la situation où Vernoise avait été jeté brusquement, contre toute prévision, et par des circonstances tout à fait en dehors de son initiative.

Du jour au lendemain, les préoccupations considérées jusqu'alors par lui comme les plus sérieuses, celles qui l'avaient décidé à faire le voyage de Paris, s'étaient dissipées. Il daignait à peine leur accorder quelques secondes, lorsqu'elles se présentaient à sa pensée, et ce n'était jamais que pour les repousser comme indignes d'attention. Un sujet unique l'absorbait, le domino...

Un homme comme lui, grave par caractère autant que par goût, céder ainsi à l'entraînement aveugle de la jeunesse et de l'inexpérience ! Quelle folie ! sacrifier aussi légèrement sa carrière, son avenir, toutes ses perspectives de légitime ambition et de bonheur, à une femme dont il ne connaissait que la silhouette ! Que dire ? Rien de plus absurde, en effet ; mais cela était. Et ce changement si radical et si soudain ne le surprenait même pas, tant il s'habituait aisément à se passer de la réflexion, lui qui avait toujours eu la réputation d'un garçon réfléchi, et qui la méritait.

Il vivait depuis quarante-huit heures dans un monde tellement éloigné de cette terre chétive et misérable, l'indifférence la plus complète pour tout ce qui ne touchait pas le domino s'était si bien

développée en lui, qu'il éprouva une véritable stupeur à la réception d'un paquet du ministère de la justice. Ce paquet, qui lui parvint le mardi matin, apporté au grand trot par un dragon, lequel demandait un reçu et refusait de partir sans l'avoir, contenait la fameuse lettre d'audience.

Vernoise, qui l'avait attendue impatiemment toute une semaine, n'y pensait plus. Savait-il seulement à présent qu'un ministre existait, dont il avait eu l'intention de solliciter une faveur? Que tout cela était loin! Il lui fallut un effort pour reconstituer l'enchaînement des faits qui aboutissaient à cette lettre. Ce travail mental accompli, il délibéra sur la conduite à tenir. Irait-il, ou n'irait-il pas? A quoi bon maintenant un entretien avec son chef suprême? Que lui importait la place vacante, et toutes celles qui pourraient l'être dans la magistrature?

L'instinct le servit mieux que le raisonnement. Machinalement, il s'habillait en discutant avec lui-même. Avant que son esprit eût arrêté une décision, son corps avait revêtu la tenue de circonstance, ce qui mit fin à ses hésitations.

Le ministre le reçut avec une bienveillance des plus flatteuses, lui parla de son ouvrage en termes prouvant qu'il l'avait lu, et l'encouragea beaucoup à continuer des travaux qui lui faisaient le plus grand honneur. Ces éloges, tombant d'une bouche autorisée, généralement sobre d'appréciations aventurées, avaient de quoi satisfaire les plus exigeants, à plus forte raison Vernoise, dont l'excessive modestie était facile à contenter. Le ministre n'en resta pas là, il offrit son concours pour lui donner un poste à sa convenance, et fit entendre que la place d'un magistrat de cette valeur était à Paris.

Encore que cet empressement fût plus affecté que sincère, et que de cette phraséologie engageante il y eût beaucoup à laisser, qu'enfin ces belles promesses ne continssent rien de précis, c'était quelque chose qu'une réception si aimable. A une autre époque, c'est-à-dire peu de jours auparavant, Vernoise, ravi au septième ciel, ivre d'espérance, n'aurait eu rien de plus pressé que de courir chez Clausalle lui faire partager sa joie. Il n'y songea seulement pas; il aurait préféré qu'au lieu de le complimenter, le garde des sceaux lui donnât des renseignements sur le mystérieux domino auquel il pensait toujours. Obtenir de l'avancement, être appelé à Paris, toucher du doigt l'achèvement inespéré de ses plus beaux châteaux en Espagne, tout cela lui semblait terne et le laissait indifférent. C'est l'histoire de chaque jour et de chacun. Jouets du moment présent, nos désirs se renouvellent dans une incessante mobilité. Leurs flots pressés se brisent les uns les autres, et à peine nés, s'évanouissent.

Il est peu probable que Vernoise se livrât à ces considérations philosophiques en se dirigeant vers son hôtel. Il calculait plutôt que du mardi au samedi il faut compter quatre jours, et qu'il avait encore bien longtemps à attendre sa seconde entrevue avec le domino.

Pendant son absence, une lettre était arrivée, dont la vue lui causa une émotion soudaine si forte, qu'il n'osait l'ouvrir. Il avait le pressentiment qu'elle lui apportait de fâcheuses nouvelles. Elle était cependant d'apparence séduisante : la petite enveloppe qui la contenait exhalait un parfum délicat, et la suscription avait évidemment été écrite par une main féminine. Mais la vérité est que Vernoise avait raison de la redouter. Tous ceux qui liront les lignes qui suivent partageront cette opinion :

« Oubliez un engagement téméraire, et ne comptez pas sur la présence à l'Opéra, samedi, d'une personne à laquelle vous ne pensez probablement plus, mais qui doit à sa conscience de se dégager de promesses qu'elle serait dans l'impossibilité de tenir, lors même que la raison et la réflexion ne lui imposeraient pas l'obligation d'y manquer.

« A. M. Z. »

Le pauvre garçon demeura bien un quart d'heure immobile, les yeux cloués sur ce fatal papier, en proie à une véritable consternation. Sa main tremblait, et le désarroi de sa pensée était tel, qu'il ne pouvait réunir deux idées. La lettre lui échappa des doigts et tomba en tournoyant sur le parquet, sans qu'il s'en aperçût. Bientôt il s'assit, n'ayant guère conscience de ce qu'il faisait, puis se mit à contempler le feu. Une heure s'écoula, pendant laquelle il ne bougea pour ainsi dire pas. Grâce à ce repos absolu, l'esprit, tendu outre mesure, recouvra sa lucidité. Tout à fait maître de lui, il ramassa la lettre, la relut sans émotion apparente, et enfin l'examina. Ce n'était plus l'inerte fixité du découragement, mais l'observation sagace, intelligente du magistrat habitué aux investigations minutieuses.

L'écriture ne lui apprit rien; elle était élégante, correcte, sans caractère déterminé. Mais à l'angle gauche supérieur il remarqua, timbré en noir, un oiseau les ailes déployées, qu'il prit d'abord pour une de ces hirondelles que la mode protégeait alors. Les porte-monnaie, les éventails, les bijoux, mille objets d'usage courant, portant cet emblème, tombé dans le domaine du banal, il l'avait considéré comme insignifiant. Un examen plus attentif le convainquit de son erreur : l'oiseau était une colombe dont le bec mignon serrait une

brindille de verdure. Ne serait-ce pas la colombe de Noé et le rameau d'espérance?

Tel fut le point de départ de réflexions consolantes qui surgirent peu à peu au milieu de sa désolation. Un autre détail lui apparut bientôt, sur lequel se concentra toute son attention.

Quel avait été le but de sa correspondante en signant A. M. Z.? Indiquer les initiales de son nom? Non, puisque Vernoise ne le connaissait pas du tout. Si elle n'avait eu en vue que d'affirmer la provenance du billet, n'aurait-il pas été plus naturel qu'elle fît choix d'un signe de reconnaissance à la portée du destinataire? Par exemple, ces mots : Le domino. Donc, sa préoccupation principale avait dû être moins de préciser de qui émanait la communication — ce que son contenu suffisait à établir — que de se personnifier sans quitter l'anonyme. L'arrangement remarquable des trois initiales corroborait cette opinion : ces lettres étant la première et la dernière de l'alphabet, séparées par celle qui en occupe précisément le milieu.

Vernoise hésitait à conclure, tant sa joie était grande; car la logique l'amenait invinciblement à se dire : A. M. Z. est une adresse plutôt qu'une signature. Les probabilités sont qu'une lettre portant cette suscription et la mention : Poste restante, parviendrait à l'inconnue.

Sans désemparer, il écrivit une réponse. Ce qu'il dit, qui de nous ne le devine? Il remplit quatre grandes pages, et ce n'était rien auprès de ce qu'il avait à ajouter encore. Après s'être plaint des rigueurs imméritées dont il était l'objet, il sollicitait avec instances la faveur de voir le domino mystérieux, à qui il prodiguait les protestations les plus enthousiastes. Il terminait en se donnant tout entier. Cela se voyait assez pour qu'il fût superflu de l'affirmer.

Ayant achevé, il était si mécontent de son style et si découragé, qu'il voulut tout jeter au feu. La logique avait perdu son prestige. Hélas! cette lettre n'arriverait jamais à destination; elle pourrirait dans les rebuts jusqu'au jour où un grave employé des postes, à lunettes et à perruque, l'ouvrirait solennellement, pour tâcher d'en découvrir l'auteur et la lui renvoyer.

Finalement, l'espérance l'emporta; il confia sa missive à une des boîtes voisines de la rue Jean-Jacques-Rousseau, et s'enfuit honteux, tremblant, comme s'il venait de commettre un crime.

On peut affirmer qu'il ne vécut pas pendant toute la journée du lendemain. Mais l'amour, qui fait danser les ânes, dit le proverbe, lui inspira un expédient excellent pour abréger les tourments de l'incertitude. Lui-même se présenta au guichet de la poste restante,

vers le soir, et réclama une lettre aux initiales A. M. Z. Il faillit s'évanouir de bonheur, lorsqu'on lui répondit qu'il n'y avait rien.

Son épître brûlante et passionnée avait été retirée déjà; ô bonheur! quels horizons déroulaient à ses yeux éblouis leurs splendides perspectives! Il n'avait pas fini d'y rêver, que la première distribution du lendemain lui apporta une nouvelle communication du domino.

« Je suis à la fois, lui mandait-on, très-flattée et très-peinée de ce que vous m'avez écrit. Flattée d'inspirer une affection si subite, et pourtant si profonde, à un homme qui ne m'a jamais vue; peinée de me trouver dans la nécessité de ne pas répondre à des avances aussi aimables. Cependant, rendre le mal pour le bien me serait une extrémité cruelle. J'ai la consolation, du moins, de pouvoir vous accorder la satisfaction que vous désirez, la seule, d'ailleurs, que m'ait demandée votre lettre, si je l'ai bien comprise. Vous voulez me voir, j'y consens; sans masque et sans déguisement, soit. Il ne tiendra qu'à vous de me voir très-prochainement dans ces conditions. Mais, comme une femme ne saurait accepter les jolies choses que vous m'avez dites, avant de s'être assurée qu'elles sont sincères, il ne vous paraîtra pas surprenant, je l'espère, que je ne précise à l'avance ni le jour ni l'endroit où nous nous rencontrerons. J'ai l'intention de soumettre à une épreuve décisive les sentiments que vous m'avez exprimés, peut-être trop légèrement. S'il est vrai, comme vous l'assurez, que votre cœur me reconnaîtrait entre mille, vous saisirez avec empressement l'occasion que je vous offre de réaliser vos promesses. »

La colombe et la signature A. M. Z., rien ne manquait à la lettre. La fine raillerie dont elle était saupoudrée comme de paillettes d'or, y ajoutait un montant qui n'était pas fait pour dégriser le malheureux substitut. Que devait-il faire? Entendait-on que, s'il retournait à l'Opéra un soir de représentation, et qu'il jetât les yeux sur la loge n° 8, il y verrait son inconnue à visage découvert? c'eût été trop facile. Ou bien, fallait-il se placer sur un des points les plus fréquentés de Paris par le monde élégant, comme l'escalier de la Madeleine, un dimanche, à la sortie de la messe d'une heure, et entreprendre de discerner, dans la foule de femmes charmantes qui s'y donnent rendez-vous, quel était le domino? Ceci serait trop difficile; la lettre ne pouvait exiger un pareil tour de force.

Dans sa perplexité, Vernoise, bientôt à bout de voie, intrigué et charmé en même temps, fut dix fois sur le point d'aller demander conseil à Clausalle. Une sorte de pudeur le retint. Il lui répugnait

de divulguer, même à un ami, le sentiment délicat auquel il s'abandonnait avec un ravissement de plus en plus vif. Et déjà il s'était reproché de lui avoir parlé, dès le lendemain, de son aventure. Au reste, Clausalle, occupé probablement à relancer ses protecteurs, était invisible depuis plusieurs jours. A la fin, il s'avisa que le mieux était de s'en rapporter à Elle, qui, raisonnablement, n'avait pas eu la prétention de lui demander d'être sorcier, et qui saurait bien, directement ou non, le faire avertir lorsqu'elle aurait besoin de lui. Ce n'était pas si sot.

Ce jour-là, Vernoise reçut une invitation pour un bal donné, le soir, au ministère de la justice. Il ignorait que cette fête fût en projet; et comme personne, pas même son nouvel ami le ministre, n'avait songé à l'y convier, il était fondé à croire que madame A. M. Z. pouvait bien n'être pas étrangère à l'envoi de sa carte d'admission. Peindre son bonheur serait impossible, car il était bien convaincu que ce bal était l'occasion choisie par l'inconnue pour se montrer à lui. Or il n'y en pas de plus favorable, qui fasse mieux valoir tous les charmes d'une femme, rehaussés par l'éclat de la toilette et l'animation du plaisir, de plus propice aussi pour un amoureux. Enfin, la reconnaître dans un salon lui parut la chose la plus facile du monde.

Il en fut ainsi jusqu'à ce que, annoncé pompeusement par un huissier à chaîne, il commença, au milieu de la cohue d'une réunion officielle, un voyage d'exploration aussi pénible que fatigant, et qui ne fut qu'une longue déception. Les femmes ne manquaient pas, il y en avait en quantité considérable. Abstraction faite de celles qui n'étaient plus très-jeunes, qui portaient des toilettes ridicules; des mères de jeunes filles, dont les grâces aimables s'épanouissaient dans le voisinage; des étrangères, attendu que la France était seule digne d'avoir vu naître le domino; enfin, de toutes celles qui n'étaient pas douées d'une beauté radieuse et sans conteste, il en restait encore un si grand nombre, que le choix était au-dessus des forces de l'homme le mieux organisé. Les difficultés de la tâche se révélaient dans toute leur étendue. Vernoise, désappointé, ne savait quel parti prendre.

Il se souvint qu'à l'Opéra, l'inconnue avait un costume lilas, et il s'accrocha en désespéré à la pensée que, pour aider à se faire reconnaître, elle aurait eu l'attention de mêler à sa parure quelque objet, ruban ou fleur de cette nuance. Bien que le lilas ne soit pas en grand honneur dans les fêtes mondaines, car c'est presque une couleur de deuil, néanmoins, Vernoise compta jusqu'à vingt-trois dames qui en portaient dans leurs ajustements. Toutes n'étaient ni également jeunes ni également jolies; l'embarras de s'arrêter à l'une

d'entre elles ne diminuait pas pour cela sensiblement. Quelle certitude, en effet, que, dans un milieu aussi mouvant, et qui se renouvelle à chaque instant, son calcul n'eût oublié personne? Il étudia les physionomies, espérant qu'à sa vue le domino se trahirait par un regard, un sourire, un signe quelconque. Au bout de deux heures de recherches consciencieuses, il n'était pas plus avancé que lors de son entrée. Sa foi robuste était fortement ébranlée, sans qu'il fût tout à fait découragé. Mais la fatigue l'accablait, et avant de se livrer à de nouvelles tentatives il se mit en quête d'un petit coin pour se reposer.

Ses pas le conduisirent dans une pièce en forme de rotonde, avoisinant deux galeries, dans lesquelles on dansait. Le décorateur avait entendu y simuler un bosquet illuminé par des lanternes vénitiennes. Des branchages, des arbustes et des fleurs, disposés avec goût, en faisaient foi, aussi bien qu'un certain nombre de banquettes recouvertes en velours vert, qui représentaient, à n'en pas douter, des bancs de gazon. L'endroit était relativement peu fréquenté, surtout pendant les danses. Mais pendant les intervalles, au contraire, une assez grande foule l'emplissait, parce qu'il servait de lieu de passage pour les cavaliers qui ramenaient les danseuses à leur place. On le traversait, on n'y séjournait guère; de là, un spectacle très-varié, dont Vernoise n'était pas fâché de jouir tout en se délassant, et qui lui permettait de ne pas suspendre ses recherches. Seulement, les rôles se trouvaient intervertis, au lieu d'aller à la découverte, il assistait à un défilé.

Par moments, les groupes qui se succédaient devant lui, et qu'il regardait de tous ses yeux, s'espaçaient tellement, qu'on distinguait très-bien les visages, ceux des femmes, cela s'entend, il ne s'occupait pas des autres. Parfois, ils étaient pressés, au point que la circulation devenait pénible, et qu'on n'apercevait plus qu'une masse confuse, d'où partaient des rires et des chuchotements, avec un bruit sourd sur le parquet. Et alors les détails échappaient, noyés dans l'ensemble.

L'encombrement, qui est la conséquence de toutes les foules, élégantes ou non, obligeait très-souvent les passants à stationner dans le bosquet. Cela durait quelques minutes, et la procession recommençait. C'est ce qui arriva notamment à un gros monsieur en culotte courte, revêtu d'un uniforme étranger très-riche, chamarré de rubans et couvert de décorations, qui donnait le bras à une jeune femme. Vernoise n'aurait pas fait attention à lui, sans doute, quoiqu'il fût rapproché de son banc, s'il n'avait parlé très-haut, s'exprimant dans un idiome, qui paraissait être l'allemand ou le russe. Ce personnage était important, car il tenait sa tête renversée en arrière

avec beaucoup de morgue. Les hautes dignités qui lui avaient valu tous les ordres réunis sur sa large poitrine, ne l'empêchaient pas, en outre, d'être amusant, à en juger par les rires de sa compagne, dont les éclats perlés, coquets, pleins d'entrain, arrivaient en modulations caressantes jusqu'aux oreilles de Vernoise.

Ils étaient encore devant lui après une pause assez longue, lorsque se produisit un autre inconvénient des foules : un mouvement de reflux. Ce ne fut rien pour le monsieur, il ne bougea même pas; mais la jeune femme poussa un léger cri, elle avait de l'aventure laissé tomber son bouquet.

Vernoise fut témoin de l'accident, et des vains efforts que déployait le cavalier de la dame pour le réparer. Ce n'était pas une petite affaire de se baisser avec un si bel uniforme et une figure aussi rouge, il se précipita sur le bouquet qui avait roulé tout près de lui, et fut assez heureux pour le rendre à sa charmante propriétaire, avant que les piétinements l'eussent atteint. Elle le remercia d'un regard et d'un sourire. Tout aussitôt, elle continua sa route.

Ce regard et ce sourire, Vernoise ne vit que cela. Il se retournait, afin de regagner son banc, une inspiration soudaine le poussa sur les traces de la jeune femme. Le domino ! Nul doute que ce devait être lui. Et son cœur n'avait rien dit ! Il tenta une trouée dans le mur mouvant qui les séparait. Mais la besogne était malaisée ; on ne joue pas des coudes dans un bal comme sur une place publique, bien que beaucoup n'y fassent guère de différence. Il fallut attendre, et le gros monsieur marchait pendant ce temps. Vernoise le suivait du regard, l'œil fixé sur lui comme sur une boussole. Son crâne dénudé, entouré d'une couronne de cheveux grisonnants, émergeait d'un océan de têtes ; bientôt il disparut, et Vernoise, retenu par les belles personnes ou les jolis messieurs frisés qui le pressaient de toutes parts, en était réduit à ronger son frein. Enfin, il parvint à se frayer un passage, et courut du côté où l'homme aux décorations s'était dirigé. Plus personne ! Vainement il fit le tour des salons, sans oublier le buffet. Ce ne fut qu'une bonne demi-heure plus tard qu'il l'aperçut dans une embrasure, aux prises avec une tranche de homard. Auprès de lui était, non plus la dame de tout à l'heure, mais un jeune homme encore imberbe, vêtu d'un uniforme beaucoup moins riche, qui avait l'air d'un aide de camp et tenait gravement à la main un verre de vin de Sauterne, destiné à succéder au homard. Vernoise voulut savoir le nom de ce personnage et le demanda. — C'est le général prince Pitchareff, lui fut-il répondu. Quant à la jeune femme qui se promenait à son bras, Vernoise ne la chercha pas, il savait bien que ce serait perdre son temps et sa peine.

Il ne le savait même que trop, car le pauvre substitut flétrissait énergiquement sa maladresse. Quoi, la bonne fortune lui était échue de s'approcher d'elle jusqu'à la toucher, de recevoir d'elle un remerciement, et il n'avait pas eu la présence d'esprit de la regarder de manière à la reconnaître, s'il la rencontrait ! Non. Les détails prosaïques de ce monde, la coupe de son visage, la couleur de ses yeux ou la nuance de ses cheveux, sa toilette même lui avaient échappé !

Sa présence au bal se prolongea fort tard ; il fut de ceux dont on dit qu'ils éteignent les bougies. Errant de tous côtés, pareil à une âme en peine, il considérait comme impossible qu'il ne reçût pas une nouvelle manifestation de sa divinité. Ce fut ainsi cependant. Et, en attachant son regard mélancolique sur les interminables figures du cotillon, il se disait avec désespoir :

— Elle est là ! Peut-être, elle attend que je profite d'une occasion pour lui parler, et me voyant toujours raide et droit sur mes jambes, à la façon d'un échassier, elle gémit de ma sottise. Qui sait si ce n'est pas elle qui rit là-bas, avec ce monsieur orné de trois croix ! Grand Dieu ! si elle riait de moi !...

Cette pensée lui fut insupportable, et il partit la mort dans le cœur. Quoi qu'il en soit, avant de se mettre u lit et sans tenir compte de son extrême fatigue, il écrivit à l'inconnue, lui déclarant avec audace qu'il l'avait reconnue, mais n'avait pas cru pouvoir se permettre de l'aborder, parce qu'elle ne l'avait pas autorisé à le faire. Le général Pitchareff et l'incident du bouquet étaient invoqués à titre de témoignages irrécusables. Il ne se bornait plus à demander à voir le domino. Puisqu'on prenait ainsi à la lettre ce qu'il disait, il réclamait l'honneur d'être reçu en audience particulière.

Vingt-quatre heures s'écoulèrent, et la lettre ci-après lui parvint, qui mettait fin à l'épisode.

« Mon devoir serait de ne pas vous répondre ; je le fais cependant, avec l'espoir que vous apprécierez les considérations qui me déterminent. Aussi bien, nous sommes, vous et moi, dans une situation qu'il importe à notre dignité réciproque de préciser nettement. Bien que je n'aie à opposer qu'un refus absolu et irrévocable à l'entrevue que vous avez demandée, j'ai pensé que vous me sauriez gré de le déclarer dès à présent, au lieu de vous laisser, par un silence calculé, livré aux cruelles anxiétés de l'attente, et de paraître ainsi encourager des espérances qui ne sont pas destinées à recevoir de réalisation.

« J'ai la franchise d'avouer que mon imprudence est en grande partie cause de ce qui arrive aujourd'hui. Si je ne suis pas tout à fait excusable, les apparences m'autorisaient à croire qu'il s'agissait plutôt pour vous d'un jeu d'esprit que d'exprimer des sentiments sincères à une femme que vous n'aviez jamais vue. J'ai eu le tort de m'y

associer. Puisque l'incident, que j'avais considéré jusqu'ici comme une plaisanterie, prend les proportions d'une chose sérieuse, je vous demande avec instances de renoncer à des démonstrations qui, pour votre repos comme pour le mien, sont pleines de dangers.

« La personne dont vous avez ramassé le bouquet avant-hier est bien celle avec laquelle vous avec causé à l'Opéra, c'est tout ce que j'ai le droit de dire. Il m'est impossible d'accepter le dévouement que vous m'offrez avec tant de confiante abnégation. Si ce que vous m'avez écrit est vrai, je vous plains; mais il n'est pas en mon pouvoir de réparer le mal dont je suis la cause involontaire. Tout nous sépare dans la vie ; nous y suivons des routes bien différentes, et il est probable que nous ne nous rencontrerons plus.—Cette conviction me donne le courage d'ajouter quelques mots encore.

« Il est pénible d'être obligée à une réponse sèche et dure, dont la forme peut blesser celui qui la reçoit. Lors même qu'un regret furtif se mêlerait à la mienne, croyez que je la saurais maintenir inébranlable. Je suis mariée, attachée à mon mari, et je ne pense pas qu'il soit permis à une femme de mettre son devoir en discussion. Trop sincère pour ne pas me défier de moi, je suis aussi trop fière pour faillir, et c'est à quoi je ne m'exposerai pas de mon plein gré. Je m'adresse donc à votre loyauté, pour vous prier de ne plus tenter aucune démarche en vue de me revoir.

« Moi aussi, je l'appellerai heureux, ce hasard qui nous a réunis un instant, si vous voulez bien accepter, et s'il peut vous suffire, de fixer son court passage dans un souvenir commun. Je forme des vœux ardents pour que ces sentiments soient également les vôtres. Et maintenant, adieu. Si j'ai laissé échapper ici des choses que j'aurais peut-être mieux fait de conserver pour moi, veuillez excuser une faiblesse qui ne se renouvellera pas. Cette lettre est la dernière que vous recevrez de moi. J'ai la confiance que mon appel sera entendu, et que vous cesserez, de votre côté, une correspondance sans utilité, et que, d'ailleurs, je n'accepterais plus. »

Il n'y avait ni initiales ni signature.

G. DE PARSEVAL.

La suite prochainement.

LA TERREUR[1]

V

LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS

VI

APPLICATION DE LA LOI DU 22 PRAIRIAL.

Un jugement ne doit comprendre que l'auteur ou les auteurs du crime et leurs complices. Le tribunal révolutionnaire avait déjà foulé aux pieds cette règle, quand il avait associé Danton, Camille Desmoulins et Phélippeaux, accusés de modérantisme, à Hérault de Séchelles, Fabre d'Églantine, Chabot, Bazire, accusés de concussion; et ici même il y avait intention de confondre les deux causes : ils étaient tous, au sentiment de l'*Incorruptible*, des corrompus. Comment y tenir davantage, quand on avait si peu de juges, et qu'il y avait tant d'accusés dans les prisons? Tous, d'ailleurs, n'étaient-ils pas réputés coupables d'un crime commun : ennemis de la République. Ce fut donc sans le moindre scrupule qu'on les amassa pêle-mêle sur les mêmes bancs, sans avoir d'autre souci que de la place qu'ils pouvaient tenir ou du temps qu'ils pouvaient demander au juge. Pour le temps, nous avons dit comment on savait l'abréger. « Qu'on aille au greffe, dit Wolff, un des commis-greffiers, témoin dans le procès de Fouquier-Tinville, qu'on prenne indifféremment le premier carton qui tombera sous la main, on y trouvera vingt ou trente dossiers qui retraceront la mort de quarante ou cinquante personnes jugées après une heure de délibéra-

[1] Voir *le Correspondant* des 10 et 25 mars, 25 avril 1870, 25 décembre 1871, 10 février, 10 mars et 10 juillet 1872.

tion des jurés; pour prendre lecture de la nomenclature des accusés, il aurait fallu plus d'une demi-heure, et pour prendre celle des pièces, souvent plusieurs jours. J'ai dit qu'on prenne le premier carton, et si l'on n'y trouve pas la preuve des crimes que je dénonce, je consens à monter à la place des accusés et à subir leur sort. » (Campardon, t. II, p. 198.)

« Les actes d'accusation, dit le substitut Cambon, n'étaient ordinairement signifiés aux accusés que la veille de leur mise en jugement, à dix ou onze heures du soir, et souvent on ne les signifiait qu'au moment de leur entrée à l'audience. » (T. II, p. 306, cf. p. 309.) Quand on les portait aux prisonniers, le plus souvent ils les recevaient par un soupirail, et « les distributeurs, dans les épanchements de leur gaieté féroce, dit un détenu de la Conciergerie, appelaient cela le *Journal du soir*. Souvent, ajoute-t-il, il était impossible aux accusés d'en prendre connaissance, faute de lumière. Qu'était-il besoin, au reste, de les lire? En voir un, c'était les connaître tous[1]. » Ces actes mêmes étaient souvent altérés, surchargés arbitrairement. « Je me propose, dit le même substitut aux jurés qui doivent juger Fouquier-Tinville, de remettre sous vos yeux un grand nombre d'actes d'accusation contenant quantité d'interlignes, de ratures et de renvois non approuvés; quantité de blancs, destinés à recevoir les noms d'un plus grand nombre de victimes, et qu'on n'a pas pris la peine de barrer; *des noms d'accusés, mis par une main étrangère dans des actes d'accusation, postérieurement à leur rédaction*, etc. Les noms de certains individus, quoique mis en jugement et condamnés, se trouvent rayés dans l'acte d'accusation; d'autres, au contraire, sont condamnés, sans que leurs noms aient été portés dans l'acte d'accusation, et sans même qu'il conste de leur comparution à l'audience. Tantôt le nom d'un accusé se trouve sans prénom et sans aucune désignation, tantôt vous verrez un numéro en blanc, sans nom, prénom ni désignation quelconque, de sorte qu'il serait à présumer qu'on se disposait à y classer le premier venu. (P. 308, 309.) Réal confirme ce fait dans son rapport : « L'accusateur public, dit-il, avait soin de laisser sur cette liste des places en blanc pour ceux qui pourraient venir dans la journée augmenter le casuel[2]; et ce blanc était rempli, dépassé même. Dans un acte d'accusation, dressé par Fouquier-Tinville, il y avait vingt-deux accusés. Un fut acquitté, *vingt-sept* furent condamnés et exécutés, en telle sorte que pour six il n'y eut ni procès ni débats[3].

[1] L'*Humanité méconnue*, par Paris de l'Épinard, dans les *Mém. sur les prisons*, t. I, p. 158.

[2] *Rapport de Réal* dans les *Mém. sur les prisons*, t. II, p. 489.

[3] *Hist. des prisons*, t. IV, p. 276.

Le jugement, en effet, cette feuille de papier qui dispose de la vie d'un homme, était communément signé en blanc par les juges. Voici, dit Cambon, le mode qu'ils avaient adopté. Le greffier mettait au bas d'une feuille de papier blanc ces mots : *Fait et prononcé le... l'an II de la République française une et indivisible, à l'audience publique du tribunal, à laquelle siégeaient... qui ont signé le jugement avec le commis-greffier.* Une fois cette formule signée, les juges ne s'occupaient plus de la matière avec laquelle le greffier composait le corps du jugement. Cet abus intolérable, continue-t-il, présente aujourd'hui les plus funestes résultats. Vous verrez que, dans presque tous les jugements rendus depuis le 22 prairial, les deux ou trois lignes commençant par ces mots *Fait et prononcé...* sont écrites de la même main, c'est-à-dire du greffier Legris, nous osons presque assurer de la même plume et de la même encre. Il en est plusieurs qui présentent un blanc considérable après les dispositions du jugement ; il en est d'autres dans lesquelles il a fallu écrire ces dispositions d'un caractère très-menu et très-serré, afin de pouvoir les encadrer dans le blanc laissé à dessein ; dans d'autres, on s'est servi, au contraire, d'un caractère très-gros et très-espacé pour rendre moins sensibles les blancs qui auraient resté ; dans d'autres, enfin, il a fallu recourir aux marges pour ajouter les dispositions qui n'ont pu tenir dans le corps de l'acte[1]. » (P. 310.) Ajoutons avec M. Campardon, qui a vu les pièces aux Archives (et tout le monde peut les y voir après lui) que dans quelques-unes, dans six comprenant chacune une nombreuse *fournée*, il n'y a même pas de dispositif de jugement. « L'acte d'accusation est seul transcrit ; après on ne trouve ni ordonnance de prise de corps, ni déclaration du jury, ni condamnation : le papier reste blanc depuis la fin de la transcription de l'acte d'accusation jusqu'à la date qui se trouve mentionnée, ainsi que la signature des juges. Ainsi, conclut-il, il n'y a donc pas eu de condamnation, puisque la déclaration du jury et les lois dont le texte est cité par l'accusateur public, ne

[1] « Combien plus coupables sont ceux d'entre eux qui, chargés des fonctions de président, se sont permis de recevoir la déclaration du jury sans la constater par écrit ! Quelle excuse légitime allégueraient ceux qui, après avoir signé les questions soumises à ce jury, ont laissé un intervalle en blanc, après quoi ils apposaient leur signature, s'embarrassant très-peu de la manière dont le greffier rédigerait la déclaration des jurés. Il existe trois déclarations de cette nature, une de Coffinhal, une de Naulin et une de Scellier, et si vous voulez étendre vos recherches, vous découvrirez que plusieurs déclarations de jury ont été écrites après coup et sur des blancs-seings. On trouve, en effet, des questions posées de la main du président, écrites de la même plume, de la même encre, tandis que la déclaration du jury paraît évidemment écrite d'une main, d'une plume et d'une encre différentes. » (*Réquisition de Cambon du Gard, ibid.*, t II. p. 311.)

sont pas écrites; et cependant des malheureux ont été traînés à l'échafaud, en vertu de ce papier informe qui ne représente rien[1]. » (T. I, p. 347.)

Il n'y a pas seulement là un vice de forme; et des exemples prouvent que ce n'est pas en vain que les formes sont rigoureusement prescrites en pareille matière. Cambon en cite dans son réquisitoire. Au nombre des magistrats du parlement de Toulouse, se trouvait un conseiller nommé Perès. Il n'avait pas pris part à la protestation de ses collègues contre la dissolution du Parlement. Un décret de l'Assemblée constituante l'avait reconnu; les autorités de Toulouse s'étaient empressées de constater ses contre-protestations et sa conduite civique. Lorsque ses collègues furent renvoyés devant le tribunal révolutionnaire, l'accusateur public du tribunal criminel de la Haute-Garonne l'y envoya avec les autres, non comme complice, mais comme témoin contre les accusés. Au jour du jugement, il vient à l'audience; et le jugement rendu, il demande au greffier s'il est libre. Le greffier le prend pour un accusé; et, comme il sait qu'on n'acquitte personne, il lui dit qu'il est condamné, et le fait ranger avec les autres. Perès proteste, son nom n'a pas été prononcé. Il invoque la liste. Le greffier feint de retourner le papier qu'il tenait à la main, et lui dit : « Tu étais de l'autre côté. » Et, malgré toutes ses réclamations, il fut guillotiné. « Il n'était compris ni dans l'acte d'accusation, ni dans les questions posées au jury. Quant au jugement, il est resté en blanc. » (T. II, p. 204.)

Voilà pour les procédures. Quant au fond des jugements, on ne sait que citer parmi les monstruosités dont ils abondent. Parmi ces magistrats de Toulouse, condamnés pour avoir protesté contre la dissolution du Parlement, l'un, Mourlins, n'y siégeait plus depuis dix ans; deux autres, Molineri et Barrès, étaient, depuis cinq ans, exclus des délibérations de la compagnie, pour cause d'immoralité; un quatrième s'était retiré depuis plusieurs années à la campagne. (T. II, p. 317.)

Il y eut des erreurs de qualité, équivalant à des erreurs de personnes, car c'est souvent la qualité qui était le prétexte de l'accu-

[1] Madame de Genlis fournit un exemple de jugement rédigé à l'avance, antérieur au 22 prairial. Dans la minute de celui où elle fut comprise, il y avait deux numéros en blanc, les numéros 12 et 13. Elle, qui était la vingt-quatrième dans l'accusation, se trouva la vingt-sixième dans la sentence. « Si le jugement, dit-elle avec raison, n'eût été rédigé qu'après avoir été rendu, il y aurait un nombre égal de numéros et d'individus. » Elle fut sauvée par le 9 thermidor, et sortit de prison avec son extrait mortuaire, car on les rédigeait d'office pour les condamnés. (Voy. *Hist. des prisons*, t. IV, p. 256.)

sation ; mais, à cet égard, les protestations ne servaient pas davantage. Darmaing était cité, comme maire de Pamiers, en compagnie de neuf autres habitants de l'Ariége, et il n'avait jamais exercé ces fonctions. « Je ne suis pas maire, s'écria-t-il, ce n'est pas moi que l'on juge! — Quoi, lui dit Coffinhal, tu n'es pas véritablement le le maire? — Non, répond Darmaing, et il présente les preuves qui le constatent[1]. — Ces scélérats, reprit Coffinhal, ils voudraient nous faire croire qu'il fait nuit en plein midi! » Et il fut mis hors des débats, c'est-à-dire envoyé à l'échafaud, sans plus être entendu (23 prairial an II).

Dans cette même affaire, un homme de loi, Jean-Paul Larive, ne fut pas même interrogé. Mis hors des débats avec les autres, il dit aux juges : « Citoyens, je vois bien que vous êtes pénétrés de mon innocence, puisque vous ne m'avez rien reproché. » Il fut condamné à mort (p. 203).

Trois Bretons furent ainsi condamnés, qui ne purent être ni interrogés ni entendus : ils ne savaient pas un mot de français, et il n'y avait pas d'interprète. C'est le greffier qui le révèle, ne songeant qu'à s'excuser pour la correction de son acte : « Il a été impossible d'avoir les noms de Perron, d'André et de Toupon bien exactement, parce qu'ils sont Bas-Bretons, et qu'on n'avait pas d'interprètes. » (T. I, p. 371.)

Ce que nous avons vu du maréchal de Mouchy, voulant partir sans réveiller la maréchale, et se réservant de l'avertir lui-même quand on lui dit qu'elle doit venir avec lui, prouve qu'elle n'avait pas reçu d'acte particulier d'accusation et qu'elle n'était pas davantage comprise dans l'acte de son mari. Pour que tout fût de même teneur dans cette sorte de justice, elle ne fut pas même interrogée! Un témoin du procès de Fouquier le constate : « Le 9 messidor, dit-il, j'étais à l'audience où le maréchal de Mouchy et sa femme furent mis en jugement. Fouquier et Naulin siégeaient. Le maréchal fut in-

[1] Sur la complicité de Vadier dans cet assassinat de Darmaing, voy. Saladin, *Rapport*, etc., p. 40 et suiv. et les Pièces justificat., n[os] 27, 28, 29, 31 et 35.

Vadier mit à la poursuite de Darmaing et de ses concitoyens envoyés de Pamiers au tribunal révolutionnaire un incroyable acharnement. « S'ils étaient acquittés, écrivait-il à Fouquier-Tinville (4 prairial), ce serait une calamité publique. » (Saladin, *Rapport*, etc. *Pièces*, n° 35.) Pour être plus sûr de leur condamnation, il se proposait d'assister au jugement. Il en fut empêché ; mais il écrivit à l'accusateur public un nouveau billet où il insiste sur le résultat qu'il attend, rappelant les pièces qu'il a envoyées et garantissant qu'il y en a de plus fortes : « Tout ce que je puis te dire, en vrai républicain, c'est qu'il n'en est pas un sur les dix qui ne soit l'ennemi forcené de la Révolution et n'ait employé tous les moyens pour la renverser ; et je te répète que ce serait une grande calamité publique, s'il en échappait un seul du glaive de la loi (22 prairial). » (Saladin, *Rapport*, p. 44.)

terrogé, mais sa femme ne le fut pas. On en fit l'observation au président. Fouquier dit : « L'affaire est la même, cela est inutile. » Elle fut condamnée sans avoir été entendue (9 messidor). » (T. I, p. 575.)

Un autre jour, on vit apporter au tribunal un homme sourd, aveugle et paralytique, tombé depuis trois ans en enfance, M. Durand de Puy-Vérine. C'est Trinchard, devenu président de la commission populaire, qui avait ordonné ce renvoi :

— Es-tu noble ? lui avait-il dit.

Pas de réponse.

— Pourquoi as-tu conservé des médailles sur lesquelles était la figure de Capet?

— C'étaient, répondit madame de Puy-Vérine, des jetons à jouer, renfermés dans une bourse.

— Oui, oui, c'est entendu, reprit Trinchard, les gens de votre caste sont toujours attachés à la royauté. Vous êtes coupable d'avoir laissé ces jetons à votre mari[1].

Madame de Puy-Vérine accompagna le pauvre vieillard devant le tribunal. Elle monta avec lui dans la même charrette — la dernière charrette! Ils furent guillotinés le 9 thermidor[2].

Riouffe n'exagérait donc pas beaucoup lorsqu'englobant jugements et procédures, avant comme après la loi du 22 prairial, dans la même réprobation, il disait : « On vit alors des hommes condamnés par méprise le frère pour le frère, le père pour le fils, la mère pour la fille ; » et ce n'était pas seulement l'accusateur public ou le président du tribunal qui se rendaient coupables de ces confusions et de ces méprises, tout le monde y prenait part : « La canaille des huissiers, des sous-greffiers et de tous les subalternes, composée d'anciens recors ou de misérables qui savaient à peine lire, se déchaîna contre l'existence des citoyens. Ils insultaient dans un griffonnage barbare à ceux qu'ils assassinaient. J'ai vu, ajoute-t-il, apporter à une femme un acte d'accusation sur lequel était écrit : *Tête à guil-*

[1] On voit si c'était sans raison que Brienne et Villeroi refusaient de jouer une partie de piquet, parce que les cartes n'étaient pas républicaines. (*Mém. sur les prisons*, t. I, p. 8.) Qui eût tourné *le roi*, eût couru grand risque d'être *capot*. Cela ne les sauva pas, et le lendemain ils marchaient à la mort avec une entière assurance.

[2] T. II, p. 203-204, cf. t. I, p. 541. — « Un jour, dit Riouffe, parmi les victimes entassées pour le supplice se trouvait un vieillard de Saar-Libre (Saarlouis), âgé de quatre-vingt-dix ans. Il était d'une telle surdité et possédait d'ailleurs si peu de français qu'il ne savait même pas de quoi il était question. Il s'endormit à l'audience, et on ne le réveilla que pour lui prononcer son jugement qu'il ne comprit pas plus que le reste. On lui persuada qu'on le transférait dans une autre prison, lorsque, sur la charrette, on le transférait à la mort, et il le crut. » (*Mém. sur les prisons*, t. I, p. 113.)

lotiner sans rémission... Souvent on recevait un acte destiné à une autre personne ; alors l'huissier se contentait de substituer votre nom à celui qu'il effaçait[1]. Plusieurs fois, en buvant avec les guichetiers, ils en fabriquaient tout à coup de gaieté de cœur. En effet, ces actes étant imprimés avec un protocole commun à tous, il n'y avait que quelques lignes à remplir, et c'est dans ce peu de lignes que se commettaient les méprises les plus absurdes et toujours impunément. La ci-devant duchesse de Biron, entre autres, monta avec un acte d'accusation rédigé pour son homme d'affaires[2]. » Nous avons cité, en parlant du Plessis, Coulet Vermandois, ancien militaire, pris et exécuté pour le chanoine Vermantois[3]. Citons encore madame veuve de Maillet ou de Mayet, appelée pour la vicomtesse de Maillé. L'erreur fut reconnue; mais madame de Mayet fut retenue sur les gradins pour la raison qu'elle y eût été amenée vraisemblablement sous peu de jours, et qu'autant valait lui faire tout de suite son affaire[4].

Il ne servait pas toujours d'être acquitté quand on n'avait pas l'assentiment de l'accusateur public. Fretteau, ancien conseiller du Parlement de Paris, et depuis juge du tribunal de l'arrondissement, en fit l'expérience. Lorsque Fouquier en reçut la nouvelle :

— Comment, s'écria-t-il, a-t-on pu acquitter Fretteau? N'était-il pas noble, ex-conseiller, ci-devant constituant, fanatique?

— Mais, lui répondit-on, il n'y avait rien contre lui.

— Il fallait lui reprocher d'avoir refusé pour instituteur un prêtre assermenté pour lui en préférer un non-assermenté. Au reste, ajouta-t-il, nous le rattrapperons, je ne le lâcherai pas, je saurai le reprendre de manière qu'il n'échappera pas. »

[1] « J'ai été bien étonné, » dit Sirey, à l'expiration de la Terreur (frimaire an III) « lorsque j'ai vu le tribunal conserver en fonctions les plus vils satellites du tribunal septembriseur. Jadis, un huissier présentait un acte d'accusation à un malheureux qui répondait n'être pas le dénommé dans l'acte. Cet huissier lui répliquait froidement : « Marche toujours, un jour plus tôt, un jour plus tard, que t'importe ! » — D'autres fois, sur ses genoux, il raturait le nom de l'absent, y substituait le nom du présent. Les délits d'accusation n'avaient plus aucun rapport avec l'accusé, n'importe ; on l'appelait le lendemain, il montait, il était guillotiné pour un autre, grâce à cet huissier faussaire. » (Sirey, *Tribunal révolutionnaire*, p. 21.)

[2] *Mém. sur les prisons*, t. I, p. 79, 80.

[3] *Ibid.*, t. II, p. 275.

[4] *Hist. des prisons*, t. II, p. 19. — On était au 7 thermidor. Quelques jours encore, et elle était sauvée! « Depuis le 10 thermidor, dit Sirey, j'ai vu, dix fois au moins, les huissiers de la Convention ou du tribunal appeler tel ou tel citoyen pour les mettre en liberté. On les cherchait, on s'informait ; et leurs compagnons, en pleurant, descendaient nous apprendre et répondre aux huissiers que ces mêmes citoyens, jugés aujourd'hui dignes de la liberté, avaient, sous le tyran, été guillotinés par un *quiproquo*, par une erreur de nom. » (Sirey, *Tribunal révolutionnaire*, p. 22.)

Il tint parole. Il refusa au défenseur l'expédition de l'ordonnance d'acquit, et peu après Fretteau, remis en jugement, était condamné à mort[1].

Les femmes condamnées n'obtenaient même pas toujours sursis quand elles alléguaient qu'elles étaient grosses. Si les gens de l'art déclaraient qu'ils n'étaient pas encore en mesure de prononcer, on passait outre. C'est un exemple que le tribunal avait donné au sujet d'Olympe de Gouges, dans la première période de son institution, et qui se multiplia après la loi du 22 prairial : les juges Maire, Deliège, Félix, Harny, Scellier et Lohier furent plus tard spécialement incriminés pour ce fait[2].

VII

LADMIRAL, CÉCILE RENAULT, LES CHEMISES ROUGES.

Tel était le régime de la Terreur. Après les nobles, après les prêtres, la bourgeoisie, les gens de métier, les paysans, allaient pêle-mêle, par cinquante et soixante à la fois, chaque jour à la guillotine. Il semblait que tout le monde y dût passer. Une caricature du temps — on rit de tout en France, mais le rire est quelquefois vengeur — représentait la guillotine, et à l'entour une masse de têtes rangées par catégories, avec ces écriteaux : Clergé, parlement, noblesse, Assemblée constituante, Assemblée législative, peuple, etc. Sur la planche fatale on voyait un homme étendu, mais ses bras étaient libres ; sa main avait tiré le cordon de la machine, et le couperet tombait sur sa tête : c'était le bourreau. Au bas de l'image on lisait :

Admirez de Sanson l'intelligence extrême !
Par le couteau fatal il a fait tout périr.
Dans cet affreux état, que va-t-il devenir ?
Il se guillotine lui-même.

(T. I, p. 370.)

[1] Acquitté le 27 floréal, condamné le 26 prairial. Voy. t. II, p. 421.

[2] T. II, p. 185. — « Sous le règne de nos anciens despotes, dit Cambon, dans son réquisitoire, une femme enceinte était crue sur sa simple déclaration ; elle n'était pas soumise à des recherches contraires à la décence, aux bonnes mœurs, parce que le résultat de ces recherches n'eût offert souvent que des incertitudes. Eh bien, citoyens jurés, malgré tous les principes d'humanité, malgré que les gens de l'art eussent rapporté qu'il ne leur était pas possible de prononcer sur l'état de grossesse, ces juges accusés n'ont pas craint, sous le faux prétexte d'un défaut de communication avec les hommes, d'ordonner l'exécution de cinq femmes dont l'état de grossesse était au moins incertain. » (T. II, p. 322.)

Mais il y eut des âmes qui se révoltèrent contre ce despotisme sanglant, et, comme Charlotte Corday, voulurent le frapper dans le cœur de ceux en qui ils en voyaient le principe. Avant même qu'eût paru la loi atroce dont nous avons dit les effets, un homme, appelé Henri Ladmiral, résolut de tuer Robespierre au sein de la Convention. Il ne le trouva pas ; mais il demeurait dans la même maison que Collot-d'Herbois, et la nuit suivante (4 prairial an II), il attendit Collot dans l'escalier et tira sur lui deux pistolets qui firent long feu. On l'arrêta. Fouquier-Tinville voulait qu'on le jugeât sur l'heure. Mais un tel crime n'avait-il qu'un auteur? Une seule victime suffisait-elle pour expier la pensée de tuer Robespierre, et le coup manqué sur Collot-d'Herbois[1] ?

Le soir même de cette tentative, un autre incident sembla donner raison aux soupçons du Comité de salut public.

Le 4 prairial, vers neuf heures du soir, une jeune fille se présenta dans la maison Duplay, où demeurait Robespierre, et demanda à l'entretenir. Sa mise paraissait convenable ; mais sa contenance était embarrassée et son regard étrange. On la questionna, elle se troubla. On la mena devant le comité de sûreté générale. Arrêtée, elle avait dit qu'elle verserait tout son sang pour avoir un roi ! Là, elle déclara qu'elle avait voulu voir Robespierre ; qu'elle ne le connaissait pas, et que si elle était venue chez lui, c'était pour le connaître. Elle avoua son propos, et, interrogée pourquoi elle désirait un tyran : « Je désire un roi, dit-elle, parce que j'en aime mieux un que cinquante mille tyrans, et je n'ai été chez Robespierre que pour voir comment est un tyran. » On lui supposait d'autres intentions. On la fouilla et on trouva sur elle deux petits couteaux fermant, l'un à manche d'ivoire, l'autre à manche d'écaille. Avec de pareilles armes, si elle eût frappé, elle ne pouvait que se blesser elle-même, et elle nia toute intention de s'en servir. Mais elle ne s'était pas fait illusion sur le sort qui l'attendait : avant d'entrer dans la maison Duplay, elle avait déposé chez un limonadier voisin un petit paquet que l'on ouvrit ; il renfermait un habillement complet de femme. « Quel était, lui dit-on, votre dessein, en vous munissant de ces hardes? — M'attendant bien à aller dans le lieu où je vais être conduite, j'étais bien aise d'avoir du linge pour mon usage. — De quel lieu entendez-vous parler? — De la prison, pour aller de là à la guillotine. »

Ses paroles seules suffisaient bien pour l'y conduire. Mais on ne se contenta pas de ses paroles ; on voulait, on avait un complice de Ladmiral. C'était trop peu encore. On prétendit rattacher le complot

[1] Voy. le rapport de Barrère *sur l'assassinat de Collot-d'Herbois* (séance du 4 prairial an II).

à une conspiration, réelle cette fois, qu'un hardi royaliste, le baron de Batz, ourdissait dans Paris avec une audace inouïe, allant et venant au milieu des agents de police, qui le cherchaient partout et ne le trouvaient nulle part. Quatre personnes purent être, selon la jurisprudence du tribunal, considérées comme complices du baron de Batz, pour l'avoir reçu et avoir refusé de révéler son asile[1]. Cinquante-quatre (« Que d'hommes immolés à la conservation d'une bête féroce ! » s'écrie Courtois)[2], cinquante-quatre, y compris Ladmiral et Cécile Renault, et presque toute la famille de Cécile Renault, son père, son frère, sa tante, tous les trois coupables par le seul fait de la parenté, furent livrés au supplice. Notons que si l'on excepte les membres de cette famille, tous les autres étaient désignés comme complices d'une jeune fille qu'ils n'avaient jamais vue, complices d'un attentat qui datait de huit jours, eux qui depuis plusieurs mois étaient dans les prisons ! L'un d'eux même, le comte de Fleury, leur fut adjoint, sans être compris dans l'acte d'accusation dressé contre les autres : nous avons dit plus haut à quelle occasion son nom fut ajouté à la liste des accusés ; on inscrivit au-dessous les questions sur lesquelles le jury avait à répondre pour les autres, et c'est ainsi qu'il fut jugé complice de la fille Renault, et périt avec elle. Ils allèrent à l'échafaud couverts de la chemise rouge des assassins, chose que le jugement ne portait pas, et qu'on avait négligée dans les préparatifs de l'exécution. Mais Fouquier-Tinville suspendit le départ et fit confectionner à la hâte des sacs de toile rouge, afin que cette satisfaction fût donnée à l'inviolabilité menacée de Robespierre et de Collot-d'Herbois[3] !

[1] Jean-Louis-Michel Devaux, commis à la trésorerie nationale ; Joseph-Victor Cortey ; Balthasar Roussel et mademoiselle Grandmaison, ancienne actrice aux Italiens (t. I, p. 363). — Voy. le rapport fait au nom des comités réunis sur la conspiration de Batz et de l'étranger, par Élie Lacoste (séance du 26 prairial, *Moniteur* du 27).

[2] Courtois, *Rapport sur les papiers trouvés chez Robespierre*, p. 50.

[3] « Cette jeune fille, dit Riouffe, en parlant de Cécile Renault, qui semblait avoir quelque exaltation dans les idées, et même quelque désordre par le mouvement égaré de ses yeux, n'avait point eu le dessein de tuer Robespierre ; elle n'avait pas la moindre arme défensive sur elle. Pour ses opinions, elles étaient mauvaises; mais quel rapport entre des opinions mauvaises et l'échafaud ? Cependant on l'arrête ; on la plonge dans les cachots. Il semble que l'on va inventer de nouveaux supplices, pour prouver au tyran combien ses jours sont sacrés. Tout ce qui connaît cette malheureuse jeune fille doit périr : son père, ses parents, ses amis, ses connaissances; ses frères, qui répandaient leur sang aux frontières, sont amenés chargés de fers pour le répandre sur l'échafaud, et s'ils échappent, c'est parce que, trop avides d'assassiner leurs familles, on n'a pas eu la patience de les attendre. Soixante personnes que la petite Renault n'a jamais vues, aussi innocentes qu'elle, et dont la plupart étaient en détention depuis six mois, l'accompagnent à la mort comme

Parmi ceux qui périrent ce jour-là était un amateur de musique dont on cite le trait suivant. Il avait reçu son acte d'accusation et n'attendait plus que les gendarmes, quand il se souvint qu'il avait promis une ariette à un de ses amis. Il rentre dans sa chambre, copie l'ariette, et, revenant : « Mon cher, dit-il à son ami, voilà ton affaire. La musique est bien, je viens de l'essayer sur ma flûte. Je suis fâché de ne pouvoir te procurer encore quelque autre morceau : demain je ne serai plus[1]. » Le lendemain il était exécuté. Dans cette fournée des « chemises rouges » étaient compris aussi les deux anciens administrateurs de police que nous avons si souvent rencontrés dans les prisons, Soulès et Marino. Une conspiration avec l'étranger était un prétexte commode pour en finir avec cette queue d'Hébert et de Chaumette dont on était embarrassé. Marino, déjà mis en jugement et acquitté (27 germinal[1]), fut condamné cette fois, non pour ses crimes, mais pour une ombre de crime. Il était dit que ce tribunal violerait la justice même en frappant des scélérats.

complices, et couvertes d'une chemise rouge. Sa maison, la rue entière qu'elle habitait, ne vont-elles pas être rasées ? » (*Mém. sur les prisons*, t. I, p. 74.) — Quant à Ladmiral ou Admiral, il a toutes les sympathies de notre auteur. « Lorsqu'il arriva, dit-il, dans la Conciergerie, précédé par le bruit du coup qu'il avait tenté sur Collot-d'Herbois, les guichetiers se précipitèrent vers lui, comme ils l'auraient fait, sans doute, sur Damiens ou Ravaillac. En effet, n'était-ce pas un des rois du Comité de salut public, aux jours duquel on avait voulu attenter ? Ils l'accablèrent de reproches et de questions. Ferme et inébranlable au milieu de leurs questions, il leur répondit : « Quand je vous dirais les motifs qui m'ont porté à exécuter un pareil des- « sein, vous ne m'entendriez pas. » Riouffe autorise tout contre Robespierre ; et Ladmiral est pour lui un Scévola, un Brutus : « C'était un homme, ajoute-t-il, petit, mais musculeusement et fortement constitué ; son maintien et sa figure étaient d'une austérité extrêmement sévère et triste. A la vue d'une trentaine de personnes avec lesquelles on le confrontait, il s'écria ; « Que de braves citoyens compromis pour moi ! C'était le seul chagrin qui pût m'atteindre, mais il est bien vif. » Il assura qu'il avait conçu seul son projet. « Qu'y a-t-il donc là de si difficile à comprendre ? leur disait-il, ne sont-ce pas des tyrans ? » Puis, s'en allant gravement après la confrontation, il entonna d'une voix forte :

Plutôt la mort que l'esclavage
C'est la devise des Français.
(*Ibid.*, t. I, p. 72.)

[1] *Hist. des prisons*, t. I, p. 173.

[2] Il s'était permis d'arrêter un membre de la Convention (Pons de Verdun) sans égard à sa carte de représentant. Dans son interrogatoire, cet « inspecteur des maisons garnies » dit qu'il ne savait pas qu'il y eût un comité de sûreté générale ! Voyez le rapport de Vouland qui le fit renvoyer devant le tribunal révolutionnaire d'où il se tira pour cette fois. (Bibl. nationale, L[e], 38, n° 759.)

VIII

LA CONSPIRATION DES PRISONS. — BICÊTRE. — LE LUXEMBOURG.

Depuis longtemps, l'idée d'une extermination en masse des prisonniers était entrée dans l'esprit des hommes du Comité de salut public. Les retenir en prison devenait impossible avec le nombre croissant des arrestations. Les déporter ne paraissait pas sûr : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas, » disait Barère. Le jour même où était votée la loi des suspects (sinistre coïncidence), Collot d'Herbois à propos d'un projet de déportation à la Guyanne française, s'écriait : « Il ne faut rien déporter[1]. » Pour se donner le droit de traiter tous les prisonniers à peu près de cette sorte, il ne s'agissait que de les tranformer en conspirateurs.

Cette forme de condamnation en masse, sous prétexte de conspiration, reçut bientôt une extension redoutable.

Un ancien membre d'un comité révolutionnaire condamné pour abus de pouvoir à douze ans de fers, et détenu provisoirement à Bicêtre, dénonça, pour gagner la faveur de la police, le complot d'un certain nombre de condamnés aux fers, qui, disait-il (car il est possible qu'il l'ait inventé) voulaient s'évader pendant leur translation au lieu où ils devaient subir leur peine. Une première lettre resta sans réponse; une seconde fut communiquée au Comité de salut public. Là on eut l'idée de transformer ce projet d'évasion en une conspira tion contre la République, et d'y comprendre ceux des détenus dont on voudrait se débarrasser. En vertu d'un arrêt du Comité, daté du 25 prairial, Fouquier fut chargé d'aller à Bicêtre et de rechercher les ramifications du complot[2]. Il s'en acquitta à merveille. L'attentat,

[1] Séance du 17 septembre 1793 : « Il ne faut rien déporter; il faut détruire et ensevelir dans la terre de la liberté tous les conspirateurs; qu'ils soient tous arrêtés ; que le lieu de leur arrestation soit miné : que la mèche, toujours allumée, soit prête à les faire sauter, s'ils osaient, eux ou leurs partisans, tenter de nouveaux efforts contre la République. (Saladin, *Rapport*, p. 18.)

[2] Voy. Campardon, p. 349, 350. Arrêté du 25 prairial an II, relatif à la conspiration de Bicêtre :

« Le Comité de salut public arrête que les nommés Lucas, etc., seront traduits au tribunal révolutionnaire.

« Autorise, au surplus, la commission des administrations civiles à traduire au tribunal révolutionnaire tous autres individus détenus dans ladite maison de Bicêtre qui seraient prévenus d'avoir pris part au complot. » Signé Barère, Carnot, etc. (Saladin, *Rapport*, pièces n° 17, 18 et 19. Le titre porte à tort le 25 floréal.) Des

tel qu'il le définit, avait pour but « de s'emparer des citoyens formant « la force armée de la maison d'arrêt de Bicêtre, de forcer les « portes de ladite maison, pour aller poignarder les représentants « du peuple, membres du Comité de salut public et de sûreté géné- « rale de la Convention, de leur arracher le cœur, le griller et le « manger, et faire mourir les plus marquants dans un tonneau « garni de pointes. » (T. I, p. 350.) C'est sur cette question posée au jury que trente-sept individus, détenus à Bicêtre pour des condamnations antérieures, furent le 28 prairial envoyés à la mort[1].

Ce procédé parut applicable à toute la foule de détenus d'une autre sorte qui encombraient les prisons; et ce fut un moyen tout trouvé de perdre ceux contre lesquels on n'avait vraiment rien à dire[2]. Deux mois auparavant (16 germinal), Grammont père, ancien acteur, officier de l'armée révolutionnaire, qui avait eu le triste courage d'insulter Marie-Antoinette sur le chemin de l'échafaud, Grammont le fils qui ne valait pas mieux, La Palu un des égorgeurs de Lyon et quelques autres sans-culottes détenus au Luxembourg, avaient été dénoncés comme ayant été d'intelligence avec le parti d'Hébert pour forcer les prisons, égorger les Comités, etc.[3]. On les avait transférés ailleurs et bientôt on les reprit pour impliquer dans la même conspiration le général Arthur Dillon, Chaumette, Gobel[4]; crime vraisemblablement supposé qui tint lieu de beaucoup

arrêtés de la commission des administrations civiles, police et tribunaux envoient, en vertu de cette autorisation, des centaines de prévenus, de Bicêtre au tribunal révolutionnaire (26 prairial et 7 messidor).

[1] Trente-six autres eurent le même sort le 8 messidor. *Campardon*, t. I, p. 371, 372 et la liste (comprenant trente-sept noms), p. 495.

[2] Voy. les *Renseignements donnés par Bourdon* (*Léonard*) *sur la conspiration de Saint-Lazare* du 16 germinal : « Les restes impurs de Peyrère, de Desfieux, depuis la juste punition de ces deux hommes (4 germinal), se sont agités en tout sens pour faire croire qu'ils étaient les dupes de ces scélérats et qu'ils étaient destinés à être massacrés les premiers, si la conspiration de Ronsin et d'Hébert avait réussi, — mais n'ont pas tardé à se démasquer. — Dès avant-hier soir, ils ont fait courir le bruit que la Convention était divisée, que le tribunal révolutionnaire avait suspendu ses débats dans la procédure des accusés actuellement en jugement — bruit tellement répandu dans le corridor du troisième, où loge la majeure partie des ces *messieurs*, que plus de trente détenus de ce corridor restèrent toute la nuit sur pied, prêts à profiter de l'occasion... Lebois, l'un d'eux, avait même dit que le mouvement ne pouvait manquer de réussir, parce que les femmes dans Paris y étaient déterminées et empêcheraient bien que les accusés fussent guillotinés. » (Saladin, *Rapport*, pièce n° 22.)

[3] « C'est dans la chambre des Grammont et de Lasalle que les premiers rassemblements ont eu lieu. » (*Ibid.*)

[4] « Pour que le tribunal ne manquât pas de victimes, dit Réal dans son rapport, on avait conservé une queue de la conspiration Grammont. » (*Hist. des prisons*, t. IV, p. 260). C'est aussi ce que dit Saladin (*Rapport*, p. 31), et il donne des pièces à l'appui.

d'autres et qui fit envoyer avec eux à la mort la veuve d'Hébert et la malheureuse Lucile, la veuve de Camille Desmoulins (24 germinal). On imagina de greffer une nouvelle conspiration sur cette tige à peine coupée. Étrange imagination! « Jamais religieux, jamais séminaristes, dit Beaulieu, n'obéirent avec plus de docilité à la voix de leurs supérieurs que les malheureux prisonniers de la Conciergerie et du Luxembourg. J'ai vu ajoute-t-il depuis ma sortie plusieurs personnes qui ont vécu dans les autres prisons, et elles m'ont assuré que partout on avait vu la même tranquillité[1]. » Et avec qui les accusait-on de conspirer? avec ces révolutionnaires violents qu'ils méprisaient, qu'ils détestaient, qu'ils eussent plus volontiers dénoncés que servis; avec des hommes qui, si leurs projets avaient réussi, auraient plutôt forcé les portes des prisons pour y renouveler les massacres de septembre[2].

Dans les *Observations* mêmes que Léonard Bourdon transmet au Comité de salut public sur la prétendue conspiration de Grammont, on trouve l'aveu que la grande masse des détenus de Saint-Lazare était entièrement étrangère aux vues, quelles qu'elles aient été, de ces hommes: « On ne conçoit pas comment on a laissé séjourner plus longtemps dans cette maison les partisans avoués, reconnus des Ronsin, des Peyreire et des Desfieux? Comment la majeure partie des individus ci-dessus dénommés, gravement impliqués dans cette conjuration, ont été laissés avec le surplus des accusés. Surtout quand on fait la réflexion que sur six cents détenus de cette maison, tout au plus dix ou douze, ont plus ou moins participé à la conjuration et que la défaveur entière est retombée indistinctement sur tous[3]. »

Le plan n'en fut pas moins exécuté. Le 3 messidor, un rapport de la commission des administrations civiles, police et tribunaux, instrument direct du Comité de salut public, lui faisait un rapport où se trouvaient indiqués le but à atteindre et les moyens d'y parvenir :

« C'est une chose démontrée et trop notoire, disait-elle, que toutes les factions qui ont successivement été terrassées avaient dans les diverses prisons de Paris leurs relations, leurs affidés, leurs agents dans l'intérieur de ces prisons, les acteurs pour le dehors dans les scènes projetées pour ensanglanter Paris et détruire la liberté....

« Il serait possible de connaître ceux qui, dans chaque prison, servaient et devaient servir les diverses factions, les diverses conjurations....

« Il faudrait peut-être purger en un instant les prisons et déblayer le sol

[1] *Essais*, t. V, p. 287.
[2] *Ibid.*, p. 289.
[3] Saladin, *Rapport*, etc., *Pièces*, n° 22, p. 172.

de la liberté de ces immondices, de ces rebuts de l'humanité. Justice serait faite, et il serait plus facile d'établir l'ordre dans les prisons. »

La commission demandait à être autorisée à faire ces recherches et proposait un arrêté [1].

Son projet, qui porte le mot *approuvé* et les signatures de Robespierre, Billaud-Varennes et Barrère, fut suivi, à la date du 7 messidor, d'un arrêté qui le reproduit en ces termes un peu plus étendus :

Le Comité de salut public charge la commission des administrations civiles, police et tribunaux de rechercher dans les diverses prisons de Paris ceux qui ont particulièrement trempé dans les diverses factions, dans les diverses conjurations que la Convention nationale a anéanties et dont elle a puni les chefs, ceux qui, dans les prisons, étaient des affidés, les agents de ces factions et conjurations, et qui devaient être les acteurs des scènes tant de fois projetées pour le massacre des patriotes et la ruine de la liberté, pour en faire son rapport au Comité dans un court délai, etc.

Signé: Robespierre, B. Barère, Carnot, etc. [2].

Par un autre arrêté du 17, le Comité, mettait la commission en rapport direct et journalier avec l'accusateur public et enjoignait au tribunal révolutionnaire de juger dans les vingt-quatre heures ceux qu'elle lui aurait dénoncés :

« Le Comité de salut public arrête qu'il sera fait chaque jour par la commission de l'administration de police et tribunaux un rapport à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire sur la conduite des détenus dans les diverses prisons de Paris ; le tribunal révolutionnaire sera tenu, conformément à la loi, de juger dans les vingt-quatre heures ceux qui auront tenté la révolte et auront excité la fermentation.

Signé au registre :

Saint-Just, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Carnot, C. A. Prieur, Couthon, Robespierre, B. Barère, Robert-Lindet [3].

La commission ne perdit pas son temps. Elle commença par la maison du Luxembourg et ne manqua pas d'y trouver ce qui était l'objet de son enquête :

Il en résulte, dit-elle dans son rapport, qu'il s'y trouve un grand nombre de conspirateurs qui n'ont cessé de conjurer et conjurent encore la ruine de la liberté.... Un des leurs tombe-t-il sous le glaive de la loi, c'est

[1] Rapport de la commission des administrations civiles, police et tribunaux du 3 messidor sur la conspiration des prisons. (Saladin, *Rapport*, etc., *Pièces*, n° 24.)

[2] Saladin, *Rapport*, etc., *Pièces*, n° 25.

[3] Arrêté du Comité de salut public du 17 messidor. (Saladin, *Rapport*, etc., *Pièces*, n° 14.)

pour eux un supplice sans égal; nos armées emportent-elles une victoire sur les tyrans coalisés, c'est encore une tristesse peinte sur leur visage; ils osent même le manifester hautement; s'adressent-ils la parole entre eux, c'est M. le prince, M. le comte: l'égalité, en un mot, est pour eux un supplice[1].

Et elle présentait au Comité de salut public un arrêté de renvoi devant le tribunal révolutionnaire qui contenait cent cinquante-cinq noms; noms qui furent déférés en effet, avec quelques intercalations, au tribunal révolutionnaire le 17 messidor, comme on le voit par l'acte d'accusation de Fouquier-Tinville en date du 18. La règle des vingt-quatre heures était ici ponctuellement observée.

L'accusateur public expose:

Qu'examen fait des pièces remises à l'accusateur public, il en résulte que, si les chefs de la conspiration formée contre le gouvernement révolutionnaire sont tombés sous le glaive de la loi, ils ont laissé des complices qui, dépositaires de leurs plans, emploient tous les moyens pour les mettre à exécution. Le tribunal a connu leurs tentatives toujours infructueuses et toujours renaissantes dans les maisons de la commune de Paris appelées maisons d'arrêt, et le châtiment mérité déjà infligé à plusieurs coupables n'a pas découragé les conspirateurs.... Ils viennent encore de renouveler ces tentatives dans la maison d'arrêt du Luxembourg, ce foyer de la conspiration des Dillon, des Ronsin, Vincent, Chaumette, Hébert, Momoro et autres.

Fouquier-Tinville savait tirer parti même de la disparate du rang, de la condition, des antécédents de ces prétendus conspirateurs:

En effet, continuait-il, on remarque parmi les prévenus les dignes agents de Dillon, des ex-nobles comme lui, et qui ont voulu lui succéder sous le titre de chefs de la conspiration; on y remarque aussi des hommes masqués en patriotes pour en imposer au peuple, et qui, sous les apparences d'un patriotisme immodéré, voulaient déchirer l'empire pour le livrer aux despotes coalisés et à toutes les horreurs de la guerre civile. Enfin, on y voit les cruels ennemis de la liberté et de la souveraineté des peuples, ces prêtres dont les crimes ont inondé ce territoire du plus pur sang des citoyens. Les moyens étaient les mêmes que ceux des conspirateurs déjà frappés du glaive de la loi. Le despotisme, le fanatisme, l'athéisme, le fédéralisme sont réunis pour ces exécrables forfaits.

Il concluait par la formule convenue:

D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre...

Pour s'être déclarés les ennemis du peuple, en tentant d'ouvrir les mai-

[1] Saladin, *Pièces*, nos 20 et 21.

sons d'arrêt, d'anéantir par le meurtre et l'assassinat des représentants du peuple, et notamment des membres des Comités de salut public et de sûreté générale, le gouvernement républicain et de rétablir la monarchie.

En conséquence, l'accusateur public requiert, etc. [1].

Dans la nuit du 18 au 19 messidor, les cent cinquante-cinq prisonniers furent amenés du Luxembourg à la Conciergerie pour comparaître, comme il était ordonné, devant le tribunal. Dumas avait fait élever un immense échafaudage dans la salle, pour les y ranger et les expédier tous en une fois. Ce fut Fouquier-Tinville qui recula devant la tâche ; il obtint que l'on ne procédât que par cinquante ou soixante, en trois fois. L'échafaudage fut enlevé; et les gradins ordinaires (cela s'appelait le *fauteuil !*) reçurent pour la première journée (19 messidor) soixante accusés[2] : François-Gabriel de Fénelon, ancien colonel, et J. B. A. de Salignac-Fénelon, octogénaire, ancien prieur de Saint-Servin, Jean-Dominique Maurin, les deux Mique, père et fils, les deux Lamarelle, père et fils, deux frères de Hautefort, Joseph-Antoine-Auguste de Damas, sous-lieutenant de vingt ans, Charles de Bossut-Chimay, prince d'Hénin, Aimar de Nicolaï, premier président de la cour des comptes, Ysabeau de Monval, ex-greffier en chef au Parlement, etc. Dumas voyant Ysabeau de Monval, lui dit d'un ton ironique : « Tu dois reconnaître cette salle? — Oui, répondit Monval, je la reconnais; c'est ici qu'autrefois l'innocence jugeait le crime et où maintenant le crime condamne l'innocence. » Jean-Dominique Maurin entendant son nom accompagné d'autres prénoms, dit : « Ce n'est pas moi ! » Fouquier rétablit les prénoms du réclamant sur l'acte, et le maintint sur les gradins. Le premier témoin à entendre, c'était le geôlier. Lesenne, porte-clefs du Luxembourg, interrogé, déclara qu'il n'y avait pas eu de conspiration et que s'il y en avait une, il ne pourrait manquer de la connaître. Fouquier le fit arrêter pour faux témoignage et écrouer lui-même à la Conciergerie[3]. Mais il y avait les dénonciateurs, les agents du comité dans cette trame odieuse, les Boyaval, les Beausire, les Benoît[4], dont un autre réquisitoire révéla plus tard l'infamie.

[1] Saladin, *Pièces*, n° 13.

[2] Sirey, sur le *Tribunal révolutionnaire* (frimaire an III), p. 23.

[3] La justification de Fouquier sur ce point est misérable. Il dit que Lesenne « n'a pas été arrêté comme ayant déclaré qu'il n'y avait pas de conspiration dans la maison du Luxembourg, mais bien à raison de ses incertitudes, tergiversations, ambiguïtés et vacillations dans sa déclaration, ce qui a paru déceler un homme de mauvaise foi. » (T. II, p. 293.)

[4] Benoît n'est pas l'ancien et respectable concierge du Luxembourg. Voyez, sur chacun de ces dénonciateurs de profession, *Mém. sur les prisons*, t. II, p. 170-174, et le réquisitoire qui les concerne, dans le livre de M. Campardon, t. II, p. 299, 300.

« Un de ces témoins, dit Réal, eut la franchise de découvrir une atrocité qui avait eu lieu au tribunal. Un des accusés interpellait ce témoin de déclarer des faits à sa décharge ; et celui-ci (oubliant son rôle), faisait avec sa tête des signes qui marquaient que ce que l'accusé disait était la vérité. Lorsqu'il voulut prendre la parole, le président et l'accusateur public (qui l'avaient observé) lui dirent : « Tais-toi, ne parle que lorsque tu auras quelque chose à dire contre l'accusé. » Les soixante accusés furent envoyés à l'échafaud.

Le soixantième qui figure sur cette liste fatale, l'abbé de Fénelon, était un vieillard vénérable, connu de tout Paris pour son zèle et pour sa libéralité envers les petits Savoyards. Son séjour dans la prison y avait été un véritable apostolat ; il ramenait les âmes à Dieu, attendant avec une sainte impatience que son tour vînt d'aller à lui. Il disait à un curé de Bretagne — l'auteur de ce récit même — qui se croyait à la veille de comparaître devant le tribunal comme fanatique : « Ah! que je vous félicite! Je voudrais bien être à votre place. Quel bonheur de mourir pour avoir rempli son devoir! » « Le jour de la grande levée des détenus du Luxembourg, dit le prêtre breton, après que la troisième bande fut partie (c'était vers les huit heures du matin), je demandais à tous ceux que je rencontrais : « L'abbé « de Fénelon est-il du nombre? » Les uns me disaient oui, parce qu'on avait emmené un de ses parents qui portait le même nom. Les autres m'assuraient qu'il n'en était pas. Et en effet on ne l'avait pas appelé. »

Mais c'était un oubli. On le rappelle, il part :

« Il y avait parmi les détenus deux ou trois Savoyards qu'il avait instruits et à qui il avait fait faire la première communion. Lorsqu'ils le virent aller au greffe, l'un d'eux s'écria, en versant des larmes : « Quoi! mon bon père, vous allez aussi au tribunal! » Il leur répondit d'un ton paternel : « Ne pleurez pas, mes enfants, c'est la volonté

— Voyez aussi, dans les pièces jointes au *Rapport* de Saladin (n° 26), la déclaration d'un de ces témoins, Denis Julien, devant le comité de sûreté générale, le 22 thermidor. Le 10 messidor, il avait été appelé chez le concierge par des membres de la commission de police, et interrogé sur la conspiration Ronsin et Dillon ; il n'en avait dénoncé comme complices que deux septembriseurs, Bertrand et Langlois. Quant aux rassemblements d'aristocrates, il n'en savait rien *de visu*, n'étant pas logé dans le même quartier. Il avait désigné un détenu, nommé Vauchelet, comme lui en ayant parlé. Pour ce qui est de ses dépositions devant le tribunal, le premier jour il ne fut pas interrogé ; le second, il ne fut même pas assigné ; le troisième, il convient qu'il a parlé contre Buffon. « Je rendis compte, dit-il, du bruit public qui me l'avait signalé, dès le jour de mon entrée au Luxembourg, comme complice des égorgements que Lapalue, Bertrand et Langlois devaient exécuter dans la prison lors de la conspiration de Vincent et d'Hébert. » Mais il se vante d'avoir parlé en faveur d'autres accusés ; il charge surtout d'autres témoins, et il prétend qu'il a dénoncé des projets tendant à faire périr comme conspirateurs même des patriotes.

« de Dieu. Priez pour moi. Si je vais au ciel, comme je l'espère de la « grande miséricorde de Dieu, je vous assure que vous y aurez un « grand protecteur. » Je ne sais rien de ce qu'il dit, de ce qu'il fit jusqu'à ce qu'il fût dans le chariot qui le conduisit à l'échafaud; mais ce chariot, et ensuite l'échafaud, furent pour lui deux chaires où il prêcha Jésus-Christ et son Évangile : « Mes chers camarades, « disait-il à ses compagnons d'infortune, Dieu exige de nous un grand « sacrifice, celui de notre vie : offrons-la-lui de bon cœur ; c'est un « excellent moyen d'obtenir de Dieu miséricorde. Ayons confiance en « lui ; il nous accordera le pardon de nos péchés, si nous nous en re- « pentons. Je vais vous donner l'absolution. » On dit qu'il avait obtenu de l'exécuteur la permission de parler, et que cet homme s'inclina dans le temps que le saint prêtre prononça les paroles sacramentelles[1]. »

Le surlendemain, 21 messidor, cinquante autres sont amenés, et dans le nombre le général d'Ornano, Auguste-François de Sainte-Marie, âgé de quatorze ans, Chambon d'Arnouville et sa femme, les deux frères Carbonnier, la maréchale de Lévis et ses deux filles, madame de Bérenger et madame Duluc, et une famille tout entière, la famille Tardieu de Malezy, le père, la mère et les deux filles. Une des deux filles, mariée au comte Dubois-Béranger, avait paru exceptée d'abord ; seule de sa famille, elle n'avait point reçu son acte d'accusation : « Dieu ! s'écriait-elle en versant des larmes de désespoir, vous mourrez sans moi ; je suis condamnée à vous survivre ! » Elle s'arrachait les cheveux, embrassait tour à tour son père, sa sœur, sa mère, et répétait avec amertume : « Nous ne mourrons point « ensemble ! » Pendant qu'elle s'abandonnait ainsi à la douleur, l'acte d'accusation arrive. Elle ne se possède plus, court, vole dans les bras de ses parents, les embrasse de nouveau avec transport : « Ma- « man, nous mourrons ensemble ! » On eût dit qu'elle tenait dans ses mains leur liberté et la sienne. Dès qu'elle entendit son arrêt de mort, une joie douce se répandit sur sa figure; elle consolait ceux qu'elle voyait en larmes dans la troupe des condamnés : « Je suis « mère de famille, leur disait-elle; voilà mon père, ma mère, ma « sœur, qui vont subir le même sort que moi. Je ne saurais m'attrister « d'un dénoûment qui va me réunir pour toujours à eux. » Elle leur parlait du séjour où ceux qu'ils aimaient viendraient bientôt les rejoindre. « Et ces infortunés, continue le narrateur, se pressaient autour d'elle pour recevoir des consolations de sa bouche. »

« Entrée avec sa famille dans la pièce où les exécuteurs devaient

[1] *Traits édifiants arrivés dans diverses prisons*, tirés des œuvres de M. Cormeaux, curé de Bretagne, chef de mission, décapité lui-même, un peu plus tard, cette même année. (*Hist. des prisons*, t. IV, p. 390.)

venir la prendre, elle tira de son sein une paire de ciseaux qu'elle y avait cachée, et dit à sa mère : « Je vais vous couper moi-même les « cheveux ; il vaut mieux que cet office soit fait par votre fille que par « le bourreau. » Elle rendit le même service à son père et à sa sœur. Présentant ensuite à celle-ci les ciseaux, elle la pria de lui donner cette triste et dernière preuve d'amitié. C'est avec le même calme qu'elle s'avança vers le lieu de l'exécution et qu'elle reçut le dernier coup[1]. »

Quelques jours auparavant, cette famille avait été citée devant la commission populaire, séant au Muséum, et condamnée à la déportation comme fanatique : « fanatique à l'excès, se trouvant journellement avec des prêtres et entretenant avec eux des relations suivies, ce qui pourrait amener la contre-révolution[2]. » Mais M. Tardieu de Malezy avait soixante-quatre ans, et une loi interdisait de déporter les sexagénaires. L'affaire fut donc soumise au Comité de salut public qui, passant outre, ordonna que la famille tout entière, le père, la mère et les deux filles, seraient déportés (3 thermidor)[3]. Ils étaient guillotinés depuis douze jours ! (T. I, p. 383.)

On guillotina même des gens acquittés, témoin ce pauvre petit vieillard, ci-devant « porte-Dieu de Saint-Sauveur, » dont parle Réal. « Le tribunal, dit-il, n'avait pas osé pousser l'impudeur jusqu'à le condamner, parce qu'il était trop insignifiant, trop grotesque, pour que le peuple pût penser qu'il eût le secret d'une conspiration. Il l'acquitta donc ; mais en même temps il ordonna qu'il garderait prison pendant vingt-quatre heures, et qu'il serait ensuite remis en liberté, s'il ne venait pas de nouvelles charges contre lui. En conséquence, il fut descendu à la Conciergerie. Deux jours se passent sans que ce malheureux entende parler de sa sortie ; le troisième, son étoile l'avait conduit dans un guichet au moment où l'on faisait la toilette d'un condamné. On l'appelle. Croyant que c'était pour être libre, il accourt ; mais quelle est sa surprise ! on le saisit, on lui coupe les cheveux, on lui lie les mains derrière le dos. Il se démène, il crie, il pleure ; il jure ses grands dieux qu'il a été acquitté, qu'il devait être libre de la veille ; on ne l'en fait pas moins monter dans le chariot mortuaire, et il est guillotiné, quoique acquitté[4] ! » Mais ceci n'est pas l'affaire du tribunal, c'est une peccadille des employés de la prison.

[1] *Hist. des prisons*, t. IV, p. 394-395. Le dernier trait est donné par Riouffe, un esprit fort. (*Mém. sur les prisons*, t. I, p. 90.)

[2] Note commune au père et à la mère. Note analogue pour les deux sœurs. (Saladin, *Rapport*, etc., *Pièces*, n° 10, p. 127.)

[3] Saladin, *Rapport*, etc., *Pièces*, n° 10, p. 123.

[4] *Mém. sur les prisons*, t. I, p. 300.

Sur les cinquante du 21 messidor, un avait été acquitté, un second condamné seulement à vingt ans de détention, n'ayant que quatorze ans!

Le lendemain, 22 messidor, comparurent les quarante-six restant des cent cinquante-six que Dumas eût voulu juger en une fois. A la manière dont eurent lieu les débats, tous les prisonniers, en effet, auraient pu passer le même jour. On en a le récit par l'un d'eux qui fut acquitté comme ayant un peu cru à la conspiration et l'ayant un peu dénoncée (cela résulte de ce qu'il dit lui-même, t. I, p. 393). On entend les témoins, c'est-à-dire les accusateurs; on interroge les accusés l'un après l'autre sur la conspiration. Ils nient l'avoir connue; mais on leur allègue leur titre : « Tu es noble, — tu es ex-prêtre, — oratorien, — tu étais vicaire de Saint-Roch. — Tu n'as plus la parole. » C'est la sentence qui coupe court à toute explication. Huit accusés furent pourtant acquittés cette fois. Quand, après les vingt minutes de la délibération du jury, l'huissier les eut appelés à la Conciergerie, les guichetiers lui demandèrent s'il y en avait d'autres : « Non, dit l'huissier. Pour les autres, *assez causé.* » Deux mots qui résument bien les débats et la sentence. Au nombre des condamnés était La Chalotais, ancien procureur général au parlement de Rennes, le général Louis Baraguay-d'Hilliers, Eyriès, capitaine de vaisseau, et, en dernier, le fils de Buffon, qui invoqua vainement le nom de son père. La statue du père restait debout sur son piédestal au Muséum, et le fils montait sur l'échafaud. Parmi les prétendus complices de cette conspiration du Luxembourg, il y avait des prêtres entrés notoirement dans la prison plusieurs mois après la mort de l'auteur désigné du complot! (T. II, p. 304 [1].)

La prison du Luxembourg fournit encore un supplément à cette moisson sanglante. Le 4 thermidor, dix-huit accusés furent renvoyés, de ce même chef, devant le tribunal révolutionnaire, et dans le nombre, la vieille madame de Noailles, septuagénaire sourde et aveugle, madame d'Ayen, sa belle-fille, et la fille de celle-ci, la jeune vicomtesse de Noailles, dont nous avons ailleurs raconté la mort.

Un Ségur, détenu parmi les suspects, a décrit avec beaucoup de vérité, dans une épître à un ami, une scène de la prison à l'appel des accusés :

Un de nous s'écriait : *J'aperçois des gendarmes !*
Ce seul cri devenait l'affreux signal des larmes:

[1] Par là est confirmé ce que dit Réal dans son rapport : « Ce qu'il y a de plus affreux, c'est que des citoyens qui n'étaient en prison que depuis quinze jours étaient mis sur la liste des conspirations qui avaient existé longtemps avant leur entrée. (*Mém. sur les prisons*, t. II, p. 489.)

Est-ce vous ? est-ce moi ?...
L'incertitude tue ; on veut la prolonger.
Quelle position... Dieux ! pour se soulager
Il faut être barbare et désirer qu'un autre...
Ce seul penser déchire... O comble de tourment !
On répand un faux bruit. — C'est lui. — Quel nom ? — Le vôtre...
On en nomme encore six. — Ciel !... qui donc ? On attend...
La vérité funeste enfin se fait entendre :
Aux larmes que l'on voit répandre
On devine déjà tous les noms des proscrits.
Que d'horribles tableaux ! L'un pousse de vains cris,
L'autre frappe son sein en des transports de rage.
Ceux qu'on traîne au trépas... eux seuls ont du courage.
A voir ces deux partis, à juger de leur sort,
On pourrait croire absous ceux qu'on mène à la mort[1].

Riouffe complète ce tableau en retraçant le défilé à la sortie du tribunal :

« C'était vers les trois heures après midi, que ces longues processions de victimes descendaient du tribunal et traversaient longuement, sous de longues voûtes, au milieu des prisonniers qui se rangeaient en haie pour les voir passer, avec une avidité sans pareille. J'ai vu quarante-cinq magistrats du parlement de Paris, trente-trois du parlement de Toulouse, allant à la mort du même air qu'ils marchaient autrefois dans les cérémonies publiques. J'ai vu trente-cinq fermiers généraux marcher d'un pas calme et ferme ; les vingt-cinq premiers négociants de Sedan, plaignant, en allant à la mort, dix mille ouvriers qu'ils laissaient sans pain. J'ai vu ce Beysser, l'effroi des rebelles de la Vendée, et le plus bel homme de guerre qu'eût la France ; j'ai vu tous ces généraux que la victoire venait de couvrir de lauriers qu'on changeait soudain en cyprès. Enfin tous ces jeunes militaires si forts, si vigoureux, qu'on entourait d'une armée de gendarmes. Leur jugement semblait avoir fait sur eux l'effet d'un enchantement qui les rendait immobiles. J'ai vu ces longues traînées d'hommes qu'on conduisait à la boucherie. Aucune plainte ne sortait de leur bouche ; ils marchaient silencieusement et semblaient craindre de regarder le ciel, de peur que leurs regards n'exprimassent trop d'indignation. Ils ne savaient que mourir[2]. »

[1] *Hist. des prisons*, t. III, p. 146.
[2] *Mém. sur les prisons*, t. I, p. 84, 85.

IX

LA CONSPIRATION DES PRISONS : LES CARMES; SAINT-LAZARE; L'HÔTEL TALARU; LA MAISON DES OISEAUX; LE PLESSIS.

Les conspirations des prisons, qui donnaient tant à faire au bourreau, simplifiaient beaucoup la besogne de l'accusateur public. « Quand il y avait un prisonnier, dit Réal, sur le compte duquel on n'avait pas d'indices certains, Fouquier-Tinville disait : « Il n'y a « qu'à le mettre à la première conspiration que nous ferons. »

On en fit pour toutes les prisons. On procédait par inoculation, méthode récemment inventée pour tout autre chose. On donnait à telle ou telle maison le mal de conspiration en y transférant des prisonniers du Luxembourg, comme du lieu qui en était notoirement infecté[1].

A partir de ce moment, s'il éclatait quelque murmure parmi les prisonniers, si quelques signes manifestaient qu'ils n'étaient pas contents de leur sort, c'en était assez, ils étaient pris en flagrant délit d'intelligence avec les conspirateurs déjà frappés; et les rigueurs qui allaient s'aggraver dans ces derniers temps, les perquisitions, l'enlèvement de l'argent, des couteaux, des rasoirs, les gênes de la table commune, furent regardés dans les prisons, à la Force, à Saint-Lazare, à Port-Libre[2], comme autant de moyens inventés pour échauffer les esprits et y développer le germe de révolte qu'ils devaient recéler. A Port-Libre, on désespéra d'y réussir : « Cette maison, dit Coittant, ne se démentit jamais par sa sagesse et sa prudence. Les administrateurs de police qui étaient chargés de son régime ne pouvaient dissimuler leur fureur en voyant échouer les projets qu'ils avaient conçus pour faire révolter les prisonniers à force d'atrocités[3]. »

Et cependant, là aussi, il y eut des *moutons* (dénonciateurs), et

[1] Le Luxembourg, dit un de nos auteurs, avait déjà été taxé d'un semblable projet, et la mort sur l'échafaud de près de deux cents personnes semblait en attester la vérité. Il paraissait donc naturel qu'il communiquât le germe d'un pareil complot; pour le rendre vraisemblable et pour y réussir, on *inocula* toutes les prisons en même temps, par le transfèrement dans chacune d'elles d'un prisonnier du Luxembourg. » (*Mém. sur les prisons*, t. I, p. 243.)

[2] *Hist. des prisons*, t. I, p. 166 et suiv. ; *Mém. sur les prisons*, t. I, p. 233 et 245; etc.

[3] *Mém. sur les prisons*, t. II, p. 11.

le tribunal révolutionnaire trouvait des coupables, ne fût-ce que des coupables de blasphèmes envers le gouvernement[1].

Au Plessis, le geôlier Haly s'était affidé quelques brigands qu'il lançait parmi les détenus pour les épier et jouer ensuite le rôle de dénonciateurs et de témoins; mais les listes de proscription furent rédigées avec un désordre et une confusion qui décelaient la fraude. Parmi ces conspirateurs signalés à la vindicte de Fouquier-Tinville, il y en avait plusieurs qui étaient déjà guillotinés[2].

Aux Carmes, la tentation était grande de supposer une conspiration; car on y trouvait l'élite de l'ancien et du nouveau régime : Boucher d'Argis, ex-lieutenant particulier au Châtelet; le prince de Salm-Kirbourg, le prince de Montbazon, Rohan, ex-amiral, le général Gouy d'Arcq, le général Alexandre de Beauharnais, tous deux anciens constituants, le marquis Carcadot, le comte de Querhoent, maréchal de camp; le comte de Soyecourt, Leroy de Grammont, Hercule de Caumont, l'Irlandais Thomas Ward, général de brigade à l'armée du Nord, et un autre vaillant combattant, celui-là dans la presse, ancien officier aux gardes françaises, Champcenetz, le spirituel rédacteur des *Actes des Apôtres*. Ajoutons Deschamps-Destournelles, ancien ministre des contributions publiques, celui qui a rempli de ses inscriptions philosophiques la chambre faussement dite des Girondins, et le fameux Santerre, ancien commandant de la garde nationale de Paris. On y avait compté le général Hoche qui, le 27 floréal, fut transféré à la Conciergerie; on y compta bientôt Vigée et Coittant qui, le 6 thermidor, arrivèrent de Port-Libre. Parmi les femmes, il faut citer madame de Beauharnais qui fut l'impératrice Joséphine, et madame Charles de Lameth; la duchesse d'Aiguillon, née de Noailles, et Delphine Sabran, veuve du jeune Custines. N'oublions pas, au milieu de cette brillante compagnie, les pauvres époux Loison, qui dirigeaient un petit théâtre de marionnettes aux Champs-Élysées, et furent emprisonnés, guillotinés, pour avoir habillé une de leurs poupées en Charlotte Corday et lui avoir fait crier : « A bas Marat! »

Les autres se trouvèrent tout à coup compromis par un cri contre Robespierre.

Un chirurgien nommé Virol, dont les facultés étaient troublées par l'influence d'une captivité prolongée, se mit un jour à crier : « Robespierre est un scélérat! » On regarda ce cri comme le signal de la conspiration. Une information rapide réunit tous les fils du prétendu complot. Un des témoins (Belavoine), déclarait que le

[1] *Ibid.*, p. 110.

[2] *L'humanité méconnue*, dans les *Mém. sur les prisons*, t. I, p. 175.

11 messidor, se promenant avec Virol et quelques autres, il fut question du projet de mise en liberté des détenus; « qu'alors Virol répondit avec humeur que Robespierre était un scélérat qui imaginait toujours de nouvelles conspirations pour jeter la défaveur sur ces détenus et faire croire qu'ils étaient toujours un danger; qu'on était bien loin de s'occuper d'eux; que Saint-Just et Collot-d'Herbois étaient de f... gueux ; qu'il avait guéri de... un de ces coquins qui ne l'avait pas encore payé; » et le déclarant, autant qu'il se le rappelait, croyait qu'il avait nommé Saint-Just. Un autre confirmait le fond de cette déposition que Virol, interrogé, repoussa; un troisième se plaignait d'avoir été molesté par plusieurs détenus, « parce qu'il observait qu'ils entretenaient des correspondances avec leurs femmes au dehors, en leur jetant des écrits par une fenêtre qui a communication dans le jardin voisin. »

Un autre encore parlait d'un projet d'évasion : la corde du poids de l'horloge y devait servir; et cette corde, habilement soustraite, avait été retrouvée en effet cachée sous le lit du comte de Champagnet. Celui-ci, interrogé à son tour, ne niait pas qu'il l'eût prise, il convenait même « qu'il y avait fait des nœuds pour que, si un événement malheureux fût arrivé, » il en usât pour chercher à se sauver; mais il soutenait qu'il n'avait point confié son secret à d'autres et qu'il n'y avait pas complot[1]. Mais il ne fallait pas tant de preuves pour les convaincre; et tandis que Virol, effrayé, se jetait par la fenêtre et se brisait la tête, le 30 messidor (18 juillet), une liste de cinquante et un détenus était soumise au Comité de salut public.

Une telle liste n'arrêtait pas longtemps l'attention du Comité.

Nous le savons par le témoignage de Trinchard, un des jurés du tribunal révolutionnaire, président de la commission populaire du Muséum. Un jour (précisément au commencement de thermidor) comme il s'était rendu avec Subleyras, un de ses collègues, au Comité pour s'expliquer sur une lettre où Saint-Just se plaignait « que la commission n'allait pas, » il y rencontra Saint-Just à qui le citoyen Lane, adjoint à la commission civile, présentait une liste. « Saint-Just jeta un coup d'œil dessus, signa en souriant et la passa de suite à Billaud-Varennes qui la regarda et dit : « Je le veux bien, » et la signa; » et il ajoute « que cette manière de signer sans entendre aucun motif de ce que contenait la liste dont était porteur le citoyen Lane, lui fit présumer que cette liste pouvait avoir des rapports aux prisons; qu'il témoigna ce soupçon au citoyen Subleyras, son collègue, en touchant son coude; que Subleyras lui fit signe

[1] Saladin, *Rapport*, etc., *Pièces*, n° 23.

de ne point manifester aucun signe d'approbation ni d'improbation[1]. » Était-ce notre liste ? c'est bien possible, car les temps concordent[2]; or cette liste funèbre porte sur les registres du Comité les signatures de Saint-Just et de Billaud-Varennes, avec celles de Prieur et de Carnot[3].

Quoi qu'il en soit, le 5 thermidor, les quarante-neuf auxquels se trouvait réduite la liste primitive[4], transférés à la Conciergerie, comparurent le 5 thermidor (23 juillet) devant le tribunal; quarante-six furent condamnés, et notamment le général Beauharnais, qui aurait dû en être moins surpris, lui qui écrivait, la veille de son jugement, à sa femme : « Dans les orages révolutionnaires, un grand peuple qui combat pour pulvériser ses fers doit s'environner d'une juste méfiance et plus craindre d'oublier un coupable que de frapper un innocent[5]; » avec lui Champcenetz, plus justement suspect pas son journal; Champcenetz qui, sous le coup de la sentence, trouvait encore un mot pour rire, et s'adressant au président Coffinhal : « Pardon, président. Est-ce ici comme dans la garde nationale? peut-on se faire remplacer? » (T. I, p. 402.)

Au train dont on allait, il semble qu'on ne pouvait pas manquer d'accomplir, et au delà, la parole de Barère, rapportée par Trinchard, « que le comité avait pris des mesures pour que, dans deux mois, les prisons fussent évacuées[1].» Mais ce n'était point assez. En supprimant, par le décret du 27 germinal, les commissions de province dont le zèle ne paraissait point assez sûr, la Convention avait fait refluer tous les suspects des départements à Paris; et l'activité du tribunal révolutionnaire pouvait n'y plus suffire : c'est pourquoi le Comité de salut public prit, le 4 thermidor, l'arrêté suivant :

1° Il sera nommé, dans trois jours, des citoyens chargés de remplir les fonctions des quatre commissions populaires créées par décret du 13 ventôse.

[1] Saladin, *Rapport*, etc., *Pièces*, n° 8, p. 114.

[2] *Ibid.*, p. 112.

Saladin, *ibid.*, n° 8, p. 183, 184.

[3] Virol, porté en tête de la première liste avec cette mention « s'est donné la mort, » ne figure plus sur la seconde. On y a retranché Dufourny, ex-président du département de Paris, et Destournelle, ex-ministre. On y a ajouté Bourgeois, ex-avocat.

[4] Sorel, p. 255. — Joséphine avait tenté en vain de prévenir l'emprisonnement et de sauver la tête de son mari. (Voyez sa lettre à Vadier, *ibid.*, p. 256.) Elle fut emprisonnée elle-même; et ses deux enfans, Eugène, âgé de 12 ans, et Hortense, de 11 ans, écrivaient à leur tour pour solliciter sa délivrance (19 floréal an II, 8 mai 1794). Elle ne fut sauvée que par le 9 thermidor.

[5] Saladin, *Rapport*, p. 46, et *Pièces*, n° 8, p. 114.

2° Elles jugeront tous les détenus dans les maisons d'arrêt des départements.

3° Elles seront sédentaires à Paris.

4° Les jugements de ces commissions seront revisés par les Comités de salut public et de sûreté générale en la forme établie [1].

Notons avec Saladin qu'il n'y avait pas de forme établie. Cet arrêté contenait un art. 6 ainsi conçu :

Il sera fait un rapport à la Convention sur l'établissement de quatre sections ambulatoires du tribunal révolutionnaire pour juger les détenus dans les départements, renvoyés à ce tribunal.

On a encore une expédition de cet arrêté où on trouve l'art. 6 en ces termes, avec la mention *Signé au registre* : Barère, Dubarran, Prieur, Carnot; et *pour extrait :* Carnot, Collot-d'Herbois, Couthon, Saint-Just, etc. [2]. Et c'est en faisant allusion à cet arrêté que, le 5 thermidor, le jour de l'immolation des quarante-neuf détenus des Carmes, Barère disait à la tribune que, « malgré la célérité des jugements des grands conspirateurs, le nombre en était si grand dans tous les points de la république, que la veille, les deux Comités avaient pris des mesures pour les faire juger tous en peu de temps [3]. » Mais pourtant le Comité de salut public recula devant l'impression que devait produire cette quadruple forme du tribunal révolutionnaire, allant faire ses fournées partout, promenant dans les départements tout l'appareil de sa sanglante justice; et l'art. 6 de l'arrêté primitif fut remplacé par l'article suivant : « Il sera pourvu à la nomination des commissions révolutionnaires qui paraîtront nécessaires pour le jugement des détenus renvoyés au tribunal. »

C'étaient des auxiliaires promis au tribunal séant à Paris. En effet, ses deux sections semblaient devoir succomber à la tâche. On n'avait même plus le temps de fournir à l'accusateur public les pièces dont il avait besoin pour donner une ombre de motif à ses réquisitoires. Le 7 thermidor, Fouquier-Tinville écrivait aux citoyens composant la commission populaire séante au Muséum :

Citoyens,

Le 2 du courant, le Comité de salut public m'a remis vos feuilles des détenus sous les numéros 3, 4, 5, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 42, contenant cent cinquante prévenus ou environ ; *il ne m'a été*

[1] Saladin, *Pièces*, n° 37. Minute de l'arrêté du 4 thermidor an II, relatif aux commissions révolutionnaires destinées pour les départements.

[2] Saladin, *Pièces*, n° 38.

[3] Saladin, *Rapport*, p. 22.

remis des pièces que pour cent ou environ, encore presque toutes ne consistent que dans le tableau donné par la section ; et il paraîtrait que c'est à la commission qu'elles sont restées ; pourquoi je vous invite à me les renvoyer sur-le-champ, et notamment celles concernant les nommés *Bruni*, la veuve *Vigny* et son *fils*, la femme *Colbert-Maulevrier*, les deux femmes *Narbonne-Pelet*, la fille *Guérin*, leur femme de confiance ; la femme d'*Ossun*, *Crussol-d'Amboise*, *Clermont-Tonnerre*, la femme *Chimay*, la veuve *d'Armentières*, *Frécot-Lenty*, *Saint-Simon*, la femme *Querrohent*, *Thiart*, la femme *Monaco*, et *Viothe*, intendant de son mari. J'ai bien écrit aux sections, qui m'ont répondu vous les avoir envoyées, et ces particuliers sont demain mis en jugement.

Salut et fraternité.

Signé : A.-Q. Fouquier[1].

Ainsi une mise en jugement était décidée avant qu'on eût les pièces. Les pièces manquaient pour une cinquantaine de prévenus; et l'accusateur public n'en devait pas moins faire son réquisitoire contre eux le lendemain!

Les choses en effet se précipitaient, comme si le Comité de salut public eût senti que le temps allait se dérober à lui et sauver ses victimes. Le Luxembourg et les Carmes avaient seuls payé encore leur tribut funèbre à la prétendue conspiration. Saint-Lazare allait suivre.

Si les vexations de toutes sortes avaient suffi pour provoquer un complot, le désir secret du Comité du salut public aurait dû y être bien aisément satisfait. L'administrateur Bergot et le nouveau geôlier Semé semblaient s'entendre pour opprimer les malheureux, les injuriant, les volant, et ne les volant pas seulement pour les voler, mais pour leur imposer les privations les plus cruelles. « Ces monstres, » disait Bergot, en enlevant à un prisonnier une tabatière où était le portrait de sa femme, « ces monstres se consolent avec les portraits, d'êtres privés des originaux, et ils ne s'aperçoivent plus qu'ils sont en prison. » — Et les détenus ne conspiraient pas! On en fut réduit à inventer là aussi, pour eux, le complot nécessaire. L'Italien Manini, dénonciateur émérite, et le serrurier Coquery en furent l'un l'organisateur, l'autre l'agent aveugle, et le projet une fois conçu, on dressa des listes de ceux que l'on y voulait impliquer[2].

On tient ces détails d'un prisonnier qui, réputé patriote, fut consulté lui-même sur le complot et sur la composition des listes. Il déclara qu'il ne savait rien du complot, et il ne dit rien des personnes que pour en faire rayer quelques-unes; mais il ne réussit pas à

[1] Saladin, *Rapport*, p. 26, 27.
[2] Voy. *Mém. sur les prisons*, t. I, p. 244 et 292-296.

sauver le jeune de Maillé, personnellement convaincu de conspiration pour avoir jeté un hareng pourri à la tête d'un guichetier :

« Je représentai inutilement, dit notre narrateur, qu'il n'était qu'un étourdi de seize ans qui ne songeait qu'à folâtrer.

— Laissons-le toujours, me dit-on, il s'en retirera peut-être. »

Il ne s'en est pas tiré du tout[1].

Quand notre prisonnier eut signé son interrogatoire, le commissaire lui dit en jetant les yeux sur les listes qu'il tenait dans les mains :

« En voilà une centaine, il doit y en avoir plus que cela ici.

— Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de conspirateurs ici, hasarda l'autre.

— Nous en avons trouvé trois cents au Luxembourg, nous en trouverons bien autant à Saint-Lazare, » dit le commissaire ; et il termina l'entretien[2].

Notre détenu prévint ceux qu'il connaissait, et le bruit d'un complot se répandait en même temps parmi les prisonniers. Personne n'y croyait, et comment y croire? Il s'agissait d'un projet d'évasion ainsi combiné : on devait d'abord scier le barreau d'une fenêtre (c'était l'affaire du serrurier Coquery) ; de cette fenêtre à la terrasse du jardin, il y avait vingt-cinq pieds, et sous la fenêtre la guérite d'une sentinelle. C'est par-dessus la guérite de la sentinelle que l'on aurait, au moyen d'une planche, fait, de la fenêtre à la terrasse, un pont par où tous les prisonniers s'échapperaient. Voilà le complot de Saint-Lazare. Il est bien entendu que les prisonniers, une fois sortis, devaient « assassiner les membres du Comité. » Parmi les vingt-six qui furent traduits le premier jour pour cette prétendue tentative d'escalade et de meurtre, était l'abbesse de Montmartre, âgée de soixante-douze ans, et madame de Meursin, atteinte d'une paralysie de jambes : on l'accusait d'avoir voulu s'échapper sur une planche suspendue, elle qui, les portes étant ouvertes, n'aurait pas même pu sortir de prison ! Tous les vingt-six n'en furent pas moins condamnés[3].

J'ai vu, dit Sirey, en parlant de madame de Meursin et de l'abbesse

[1] *Hist. des prisons*, t. III, p. 9.

[2] *Ibid.*, p. 10.

[3] *Hist. des prisons*, t. IV, p. 268. — Parmi les autres victimes, on trouve avec le jeune de Maillé son parent François de Maillé, grand vicaire du Puy-en-Velay, le comte Jean de Flavigny et Madeleine-Henriette-Louise de Flavigny, comtesse Desvieux, Catherine de Soyecourt, veuve du baron d'Hinnisdal de Fumale, le comte Gravier de Vergennes et son fils, Amable de Bérulle, ancien premier président du parlement de Grenoble, la duchesse de Beauvilliers de Saint-Aignan, les abbés de Montesquiou et de Boisbernier, Jean-François Gauthier, « ex-page du tyran, » âgé de vingt-quatre ans. (Voy. Campardon, *Hist. du trib. révol.*, t. I, p. 532-534.)

de Montmartre, j'ai vu ces deux victimes descendre du tribunal pour aller à l'échafaud : on portait l'une, on traînait l'autre[1].

On ne se donnait pas, d'ailleurs, la peine de trouver partout un cas ou un symptôme de conspiration ; et, comme Port-Libre qu'on ne réussissait pas à faire conspirer, l'hôtel Talaru et la paisible maison des Oiseaux eurent aussi leurs fournées. A l'hôtel Talaru, on commença par l'ancien maître de la maison. Le 4 thermidor, le vieux marquis en fut enlevé avec Boutin, ancien trésorier de la marine, connu par son beau jardin anglais qu'il avait nommé Tivoli, et Laborde, ancien valet de chambre de Louis XV, renommé par son goût passionné « pour les beaux-arts et en particulier pour la musique[2]. »

Trois jours après venait le tour de la maison des Oiseaux.

« Depuis plus de six mois, dit l'auteur de notre récit, sur cent soixante malheureux qui y étaient enfermés, deux seuls prisonniers avaient été tirés de la maison pour être immolés, lorsque le 7 thermidor (25 juillet, vieux style), à cinq heures du soir, tandis que chacun était dans sa chambre, ou paisiblement rassemblé dans celles de ses compagnons d'infortune, on entendit un bruit confus de voix dans la rue, qui annonçait quelque événement. Aussitôt on voit un chariot immense, traîné par quatre chevaux ; quatre gendarmes se présentent à l'instant dans la cour, suivis d'un huissier du tribunal révolutionnaire, qui semblait, par sa physionomie et sa stature, n'être destiné qu'à annoncer des choses sinistres. Cet homme farouche donne aussitôt l'ordre au concierge de sonner la cloche pour que tout le monde au même instant se rassemble dans la cour ; chacun s'y rend en tremblant sur sa destinée ; quelques-uns cependant se flattaient encore qu'il était peut-être question de transférer des prisonniers dans une autre maison[3]. » On fait l'appel, et bientôt les doutes se dissipent : la princesse de Chimay, les comtesses de Narbonne-Pelet et Raymond-Narbonne, le vieux Clermont-Tonnerre, Crussol d'Amboise, l'évêque d'Agde (Siméon de Saint-Simon) et plusieurs autres sont appelés, rangés sous la porte, au delà de la ligne du ruisseau. C'est à peine si la comtesse Raymond-Narbonne peut embrasser sa petite fille et la recommander à la duchesse de Choiseul.

[1] Sirey, *le Tribunal révolutionnaire* (frimaire an III), p. 24. — Voyez encore sur Saint-Lazare le récit d'un prévenu nommé Rouy, qui a pour titre : *Assassinat commis sur quatre-vingt-un prisonniers de la prison dite Saint-Lazare par le tribunal révolutionnaire, les* moutons *et les fabricateurs de conspirations dans ladite prison, ensemble les horreurs qui furent exercées envers les détenus de ce tombeau des vivants* (32 pages in-8°, sans date).

[2] *Hist. des prisons*, t. III, p. 100

[3] *Mém. sur les prisons*, t. II, p. 189.

Ce n'est pas elle qui eût sollicité une faveur de ses bourreaux, elle qui, reprenant sa place et voyant une de ses compagnes demander quelque chose à l'huissier, lui dit : « Ne vous avilissez pas à faire la moindre demande aux hommes de cette espèce[1]. »

La charrette n'en reçut que onze ce jour-là : elle allait achever son chargement à la Bourbe (Port-Libre) ; mais elle revint le lendemain. L'horreur que cette voiture inspira à ceux qui purent la voir de leurs fenêtres fut extrême ; la terreur profonde qu'avait encore laissée l'événement de la veille, grossissait à leurs yeux le chariot de la mort, si bien qualifié par un des détenus du nom de « la *grande bière roulante*. » Elle parut à tout le monde le double de celle de la veille ; elle était vide, et tout portait à croire qu'on venait la remplir par trente ou quarante prisonniers. Aussitôt la cloche sonne : glas funèbre ! Le concierge aurait voulu qu'on procédât par appel individuel et dans les chambres : plusieurs femmes étaient encore malades des émotions de la veille ; mais l'huissier refusa : « Il le faut, dit-il, « pour que cela serve d'exemple aux autres. » — « On sonne donc, on ordonne à tous les détenus de descendre dans la cour pour y entendre leur destinée : chacun descend en tremblant ; on hésitait au bas des escaliers, craignant que chaque pas n'approchât du ruisseau qui faisait la ligne de démarcation entre la vie et la mort[2] ; » et les victimes mises sur la charrette, on part pour l'aller remplir dans une autre maison.

La veille elle était allée prendre au Plessis une autre noble femme, Thérèse-Françoise de Stainville, princesse de Grimaldi-Monaco : « la femme Monaco », comme disait Fouquier. « Jamais, dit un de nos récits, plus de grâces, de charmes, d'esprit et de courage ne furent réunis dans la même personne. » Déclarée suspecte en vertu de la loi du 17 septembre, et d'abord gardée chez elle, elle avait pris la fuite, ayant su qu'on la voulait mettre en prison, et elle fut recueillie par une amie qui brava les perquisitions pour lui sauver la vie. Mais ne voulant pas la compromettre, elle gagna la campagne, puis revint à Paris où elle fut arrêtée[3]. Quand on lui remit son acte d'accusation, elle refusa de le lire. « Pas la plus légère émotion n'altéra ses traits ; elle distribua aux indigents, qu'elle soulageait habituellement, tout l'argent qui lui restait, embrassa sa femme de chambre, et se sépara de nous, comme après une longue route on quitte des compagnons de voyage dont la société nous fut utile et douce[4]. » Condamnée (8 thermidor), elle se déclara grosse ; mais dès le lende-

[1] *Mém. sur les prisons*, t. II, p. 191.
[2] *Ibid.*, p. 194.
[3] *Hist. des prisons*, t. III, p. 119.
[4] *Mém. sur les prisons*, t. II, p. 272.

main (le 9 thermidor! que n'attendit-elle un jour de plus?), elle écrivit à Fouquier-Tinville pour retirer sa déclaration; elle n'avait voulu gagner un jour que pour couper elle-même sa chevelure et l'envoyer à ses enfants, comme elle le disait à Fouquier dans sa lettre :

Citoyen,

Je vous préviens que je ne suis pas grosse. Je voulais vous le dire; n'espérant plus que vous veniez, je vous le mande. Je n'ai point sali ma bouche de ce mensonge dans la crainte de la mort ni pour l'éviter, mais pour me donner un jour de plus, afin de couper moi-même mes cheveux, et de ne pas les donner par les mains du bourreau. C'est le seul legs que je puisse laisser à mes enfants; au moins faut-il qu'il soit pur.

Choiseul-Stainville-Josèphe GRIMALDI-MONACO,
princesse étrangère, et mourant de l'injustice des juges français.

Elle arracha ses cheveux avec un morceau de verre, elle y joignit des lettres pour ses enfants, pour leur gouvernante, et c'est Fouquier-Tinville qu'elle chargeait de l'envoi par ce billet :

Citoyen,

Je vous demande au nom de l'humanité de faire remettre ce paquet à mes enfants : vous m'avez eu l'air humain, et, en vous voyant, j'ai eu regret que vous ne fussiez pas mon juge; je ne vous chargerai peut-être pas d'une dernière volonté si vous l'eussiez été. Ayez égard à la demande d'une mère malheureuse qui périt à l'âge du bonheur, et qui laisse des enfants privés de leur seule ressource; qu'au moins ils reçoivent ce dernier témoignage de ma tendresse, et je vous devrai encore de la reconnaissance.

Fouquier a-t-il envoyé les cheveux à leur adresse? Je ne sais. Quant aux billets, il les plaça, dit M. Campardon, parmi les papiers de sa correspondance ordinaire, et ils y sont encore (t. I, p. 411).

Un de nos récits ajoute aux derniers moments de la princesse de Monaco un trait qui, s'il est vrai, serait bien de son temps. Avant de partir pour l'échafaud, elle aurait mis du rouge afin de dissimuler sa pâleur si elle avait eu un moment de faiblesse[1]. Tous les témoignages s'accordent d'ailleurs à nous dire avec quelle force et quel calme en même temps on la vit encourager les autres et marcher à la mort.

On n'en avait pas fini avec les autres prisons. Le 6 thermidor, nous l'avons vu, vingt-cinq détenus de Saint-Lazare avaient été envoyés au supplice par le tribunal révolutionnaire. Le lendemain, 7 thermidor, il y en eut vingt-six, parmi lesquels, et en première ligne, le poëte

[1] *Hist. des prisons*, t. III, p. 119.

Roucher, le prisonnier assurément le plus soumis, le plus docile[1], qualifié chef de la conspiration de Saint-Lazare. Dès le 5, averti que son nom était sur la liste des proscrits, il renvoya son petit Émile à sa femme, brûla ses papiers inutiles, et remit en mains sûres les lettres de sa fille qui, jointes aux siennes, complètent une correspondance si intéressante sur la vie des prisons au temps de la Terreur. Le 6, il fit faire par le peintre Leroy son portrait avec cette inscription et ces vers tracés de sa main :

A MA FEMME, A MES AMIS, A MES ENFANTS.

Ne vous étonnez pas, objets sacrés et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage ;
Quand un savant crayon dessinait cette image,
J'attendais l'échafaud et je pensais à vous.

Le 6 au soir, il fut transféré à la Conciergerie ; et le 7, il était envoyé, lui vingt-sixième, à l'échafaud, avec André Chénier, le grand poëte qui se plaignait de n'avoir rien fait pour la postérité et disait en se frappant le front : « J'avais quelque chose là ; » le baron de Trenck, Gratien de Montalembert, le marquis de Roquelaure, Créqui-Montmorency, etc.; le 8 thermidor, vingt-cinq ; le 9 thermidor... Mais nous voici au 9 thermidor, au jour des représailles. Le tribunal ne sera-t-il pas fermé ? Non, le président Dumas est arrêté, mais l'audience, commencée avec lui, se continue sous le juge Maire ; Scellier préside la seconde section : vingt-quatre sur vingt-cinq d'une part, vingt-deux sur vingt-trois de l'autre sont condamnés. Quelqu'un demande que l'exécution soit remise au lendemain. Fouquier déclare que rien ne doit arrêter le cours de la justice ; et les quarante-cinq montent encore sur les charrettes. Iront-ils jusqu'au lieu de l'exécution ? La révolution gronde dans la rue ; le peuple veut suspendre le convoi, détèle les chevaux, et les bourreaux sont incertains ; mais des cavaliers accourent au triple galop : c'est Henriot et tout son état-major ; il sabre le peuple, et le sacrifice s'achève[1].

[1] « Depuis le 26, disait-il le 28 prairial, il nous est défendu d'avoir de la lumière dans nos chambres. Il faut souper et se coucher dans les ténèbres. Tous les détenus, il est vrai, ne se conforment pas à cet ordre. Mais, mon *wiseman* et moi, nous courbons la tête sous l'autorité, persuadés qu'il faut lui obéir partout, en liberté comme en prison, en prison surtout. On ne nous a pas mis ici pour avoir nos aises. D'ailleurs, le détenu le plus sage est celui qui se fait le moins remarquer. *Cache ta vie* est un mot qui aurait dû être fait tout exprès pour les maisons de détention. Du moins j'en ai fait ici la règle de ma conduite. » (*Lettres*, t. II, p. 253.)

[2] Voir, dans le livre de M. Campardon, la double liste de ces dernières victimes (t. I, p. 539-542.).

C'est le dernier exploit d'Henriot : Henriot qui va manquer de cœur pour se défendre à l'Hôtel de Ville, lui et ses collègues ; que Coffinhal furieux jettera par la fenêtre, et que l'on ira ramasser tout couvert de fange dans un égout, pour le traîner, le 10 thermidor, devant le tribunal. Car le 10 thermidor, le tribunal révolutionnaire s'ouvre encore, et Fouquier-Tinville est à son siége. C'est pour requérir la peine de mort contre Robespierre, mis hors la loi, et contre les autres, sur la constatation de leur identité.

X

LE 9 THERMIDOR.

La journée du 9 thermidor qui devait sauver la vie à tant de prisonniers, s'écoula pour eux comme un jour néfaste. Les prisons étaient dans la terreur. Le bruit courait que les fournées ne suffisaient plus à l'impatience de Robespierre, qu'on allait en revenir aux massacres ; et du reste n'était-ce pas la même chose? Il ne s'agissait plus que d'un peu plus ou moins de formalités. On avait supprimé l'instruction et la défense, on supprimait l'envoi au tribunal ; on avait supprimé l'avocat, on supprimait des simulacres de jurés et de juges : rien que le bourreau et la victime. C'était plus simple, c'était plus franc [1].

Tout contribuait à répandre l'alarme. Depuis quelques jours les journaux ne pénétraient plus dans les prisons : plus de crieurs publics à une distance de moins de trois cents toises, à l'exception de ceux qui criaient la liste des victimes. Dans la nuit du 9 au 10 thermidor, le son du tocsin, la générale battue partout, les patrouilles fréquentes, les cris lointains, le bruit de la foule, ne laissaient aucun doute que quelque chose de décisif ne se préparât ; et d'autres signes tout intérieurs, l'injonction de rentrer deux heures plus tôt et de se coucher, la visite des jardins et des cours ; les sentinelles doublées, des inspections faites, le sabre en main, dans toutes les chambres et renouvelés de quart d'heure en quart d'heure ; les démarches affairées des geôliers ; ici les portes verrouillées, là l'ordre donné aux

[1] « Le système de la conspiration des prisons, dit Blanqui le conventionnel, n'était dans le fond qu'une septembrisation renouvelée sous des formes juridiques. » (*Hist. des prisons*, t. I, p. 166.)

guichetiers de laisser les clefs sur les serrures, tout semblait annoncer qu'on attendait les égorgeurs[1]. Au Luxembourg, dans l'après-midi du 9, on avait vu par trois fois Henriot ; il y venait pour rassembler la gendarmerie à cheval qui y était casernée, et il avait, disait-on, menacé les prisonniers de son grand sabre[2] ; aux Carmes, l'administrateur de police Crépin se tenait prêt avec des hommes armés, comme n'attendant que le signal, et deux fois il s'était fait ouvrir la porte de la prison.

Au Luxembourg et dans d'autres lieux, les prisonniers ne songeaient plus qu'à vendre chèrement leur vie. Au Plessis, il fut décidé qu'au premier signal du danger, ils s'armeraient du bois des lits ; les femmes et les enfants seraient placés au milieu de la cour, protégés contre les premiers coups par une muraille de matelas, tandis que les hommes chargeraient les assassins. Et le tocsin redoublait, les cris du peuple, la traînée des canons ajoutaient à la terreur[3]. Cependant, à l'hôtel Talaru, un des prisonniers qui avait pu descendre dans la cour entendit un colporteur crier : « La grande arrestation de Catilina Robespierre et de ses complices[4]. » Le 10 au matin, les guichetiers du Plessis avaient l'air embarrassés[5]. A la maison des Oiseaux, on entendit le concierge dire, avec un trouble visible, que les choses étaient b.... changées[6]. A Sainte-Pélagie, un porte-clef dit à son chien : « Va te coucher, Robespierre[7] ! Au Luxembourg, le concierge Guyard, qui la veille avait refusé d'y recevoir Robespierre décrété d'accusation, et qui, par cette hardiesse, avait failli changer la face de la journée[8], « Guyard, frappé de terreur, fuyait avec ses sabres, ses pistolets et ses chiens[9]. » Bientôt la vérité fut partout connue. Au Plessis, les manifestations du dehors devancèrent les aveux des geôliers. Les hommes, les femmes du voisinage étaient montés sur les toits d'où l'on avait vue dans la cour, et par leurs signaux annonçaient aux prisonniers leur prochaine délivrance[10]. Un peu après, la nouvelle

[1] *Hist. des prisons*, t. I, p. 178 ; *Mém. sur les prisons*, t. I, p. 270, etc.

[2] *Mém. sur les prisons*, t. II, p. 181.

[3] *Mém. sur les prisons*, t. I, p. 276.

[4] *Hist. des prisons*, t. III, p. 103.

[5] *Mém. sur les prisons*, t. II, p. 278.

[6] *Ibid.*, t. II, p. 198.

[7] *Hist. des prisons*, t. II, p. 129.

[8] Beaulieu rapporte cette résolution à l'administrateur Wiltscheritz qui se trouvait alors au Luxembourg. (*Essais*, t. V, p. 365.)

[9] *Mém. sur les prisons*, t. II, p. 182.

[10] *Mém. sur les prisons*, t. II, p. 279. — Ce fut aussi par des signaux du dehors que la nouvelle en pénétra aux Madelonnettes. (*Suppl.* aux *Mém. de madame Roland*, t. II, p. 323.)

fut partout connue ; et ce fut comme une résurrection. Il ne suffisait pas de l'entendre, il fallait la lire. Les geôliers, spéculant jusque sur leur défaite, et voulant au moins tirer de leur ruine un dernier profit, vendirent le journal jusqu'à 150 livres ; et les prisonniers achetèrent sans marchander[1].

Si les détenus, au lieu de craindre un nouveau massacre des prisons, avaient su tout d'abord le caractère de la lutte engagée, ils n'auraient pas été moins perplexes sur le résultat qu'elle pouvait avoir : car il s'agissait vraiment de leur vie. La terreur n'était pas en voie de s'arrêter. « Par la gradation des massacres, dit Riouffe, j'ai bien connu toute la profondeur de ce vers de Racine :

Et laver dans le sang vos bras ensanglantés.

D'abord, ils avaient entassé quinze personnes dans leur charrette meurtrière ; bientôt ils en mirent trente, enfin jusqu'à quatre-vingt-quatre ; et quand la mort de Robespierre est venu arracher le genre humain à leurs fureurs, ils avaient tout disposé pour en envoyer cent cinquante à la fois à la place du supplice. Déjà un aqueduc immense qui devait voiturer le sang avait été creusé à la place Saint-Antoine. Disons-le, quelque horrible qu'il soit de le dire : tous les jours, le sang humain se puisait par seaux, et quatre hommes étaient occupés, au moment de l'exécution, à les vider dans cet aqueduc[1]. »

Leur besogne n'était pas finie encore. C'était maintenant à Robespierre et à ses amis, c'était à Dumas et aux hommes du tribunal révolutionnaire, c'était aux membres de la Commune, mis en masse hors la loi, de monter sur les fatales charrettes ; et il y eut encore de sanglantes hécatombes : le 10 thermidor, les deux Robespierre, Couthon, Saint-Just, Henriot, Payan, agent de la Commune, Lescot-Fleuriot, maire, en tout vingt-deux ; le 11 thermidor, soixante-dix ; et le 12 thermidor, un reliquat de douze jurés ou membres de la Commune. On y procédait à la façon dont les vaincus avaient agi ; et, là aussi, il y eut des confusions déplorables. Le comte Beugnot cite dans ses Mémoires un jeune médecin, membre du Conseil général de la Commune, qui, dans la nuit du 9 thermidor, veilla auprès de sa femme malade dans un hôtel voisin de la Force, lui fit la lecture, et finit même, comme elle, par s'endormir. Par trois fois il avait été appelé pour se rendre au Conseil général, et il s'y était refusé, disant qu'il en avait assez des querelles de la Commune et de la

[1] *Mém. sur les prisons*, t. I, p. 176.
[2] *Mém. sur les prisons*, t. I, p. 83.

Convention. Sur le matin, il se rendit pourtant à l'Hôtel de Ville pour s'enquérir des événements de la nuit. Sans le savoir, il était hors la loi; il fut pris et exécuté [1].

Parmi les membres du tribunal révolutionnaire, il en est un qui avait échappé : c'était le vice-président Coffinhal. Il avait pris un habit de batelier, s'était réfugié dans l'île des Cygnes, où il resta pendant deux jours et deux nuits, ne vivant que d'écorces d'arbre. Pressé par la faim, il se présenta chez un homme à qui il avait rendu service, qui le reçut, l'enferma à clef, et alla chercher la garde. Il n'y avait plus de tribunal révolutionnaire; le tribunal criminel fut autorisé à constater son identité, et, cela fait, le 18 thermidor, il fut livré aux exécuteurs. Ce retard lui valut un supplément de tortures (le peuple l'aurait moins remarqué auprès de Robespierre). On se rappelait la dureté avec laquelle il fermait la bouche aux accusés, et l'on criait : « Coffinhal, tu n'as pas la parole! » On racontait qu'un jour, ayant condamné à mort un maître d'armes, il avait dit : « Eh bien, mon vieux, pare-moi donc cette botte-là! » Et des hommes, formés à cette école, toujours prêts à insulter les victimes, lui lançaient des coups de parapluie à travers les barreaux de la charrette, criant, hurlant avec un ricanement féroce : « Coffinhal, pare-moi donc cette botte-là! » (T. I, p. 431.)

Il semblerait que la chute de Robespierre dût mettre un terme à la Terreur. Ce n'était pas la pensée de ceux qui venaient de l'abattre. Les hommes du 9 thermidor ne comptaient pas renoncer au système : ils ne voulaient que frapper des collègues qui allaient se tourner contre eux, tout prêts eux-mêmes à le continuer à leur profit [2]. Mais il arriva ce qui arrive toujours quand un peuple, par je

[1] *Mém. du comte Beugnot*, t. I, p. 279, 280.

[2] Voyez le « Rapport fait au nom du Comité de salut public, par Barère, sur les patriotes détenus et sur les mesures à prendre pour mettre en liberté les citoyens qui ne sont pas compris dans la loi du 17 septembre (vieux style). » (Séance du 22 thermidor.)

« Les comités, dit-il, ne cessent de statuer sur les libertés demandées, ils ne cessent de réparer les erreurs ou les injustices particulières; mais l'affluence des citoyens de tout sexe aux portes du comité de sûreté générale ne fait que retarder des travaux aussi utiles aux citoyens.

« Nous rendons justice aux mouvements si naturels de l'impatience des familles, aux sollicitudes des épouses et des mères ; mais pourquoi retarder par des sollicitations injurieuses aux législateurs et par des rassemblements trop nombreux la marche rapide que la justice nationale doit prendre à cette époque.

« Dans quelques sections, des mouvements, qui étaient trop violents pour être naturels au civisme, ont porté à des demandes dangereuses dans ces circonstances, inutiles auprès d'un comité qui ne cesse de travailler à la cause des détenus, et au-

ne sais quelle fascination, a plié sous un joug, et que le charme vient à se rompre. Le charme était rompu par la mort de Robespierre. La Terreur semblait être incarnée dans sa personne, et le mouvement de l'opinion publique entraîna tout le monde, passant par-dessus ceux, qui, ayant donné l'impulsion, se croyaient maîtres de la gouverner. Lorsqu'on réorganisa le tribunal révolutionnaire, et que les comités, par l'organe de Barère, présentant leur liste, on y trouva, comme accusateur public, Fouquier-Tinville, un cri d'horreur s'éleva dans la Convention. « Vous avez, dit Fréron, renvoyé au tribunal révolutionnaire l'infâme Dumas et les jurés qui partageaient avec lui les crimes du scélérat Robespierre; l'accusateur public n'était pas moins coupable. Je demande que Fouquier-Tinville aille cùver aux enfers le sang qu'il a versé. Je demande contre lui un décret d'accusation. — Ce serait trop d'honneur à un pareil scélérat, dit Turreau. Je demande qu'il soit simplement mis en accusation et traduit au tribunal révolutionnaire. » (T. I, p. 432.) Qui fut surpris? Ce fut Fouquier-Tinville. Il avait trouvé tout naturel qu'on le maintînt à sa place. Quel magistrat dans la République avait apporté plus de zèle à l'accomplissement de ses fonctions? Il avait envoyé à la mort Marie-Antoinette et madame Roland, Charlotte Corday et le Père Duchesne, les girondins et Danton, Camille Desmoulins et Robespierre. Il était prêt à y envoyer encore tous les membres de la Convention qu'il plairait à l'Assemblée de lui adresser, et on le décrétait d'accusation! C'était à n'y pas croire. Il vint se constituer prisonnier.

Le second volume de M. Campardon se compose de deux livres : l'un, consacré au tribunal révolutionnaire réorganisé, et qu'il appelle le tribunal réactionnaire : c'est celui qui acquitta les quatre-vingt-quatorze Nantais, restant des cent trente-deux envoyés au tribunal de Paris par le comité révolutionnaire de Nantes, et condamna Carrier; l'autre à la dernière forme de ce tribunal, établie par la loi du 8 nivôse an III, au tribunal qu'il nomme le tribunal réparateur : c'est celui qui jugea Fouquier-Tinville.

Mais avant de raconter les expiations de la Terreur, et les supplices des agents les plus diffamés de son règne à Paris et en

près de la Convention qui a montré toute sa bienfaisante justice dans cette heureuse révolution qui ne fut jamais destinée à servir et à relever les espérances coupables de l'incorrigible aristocratie.

« Elle cherche cependant, cette odieuse aristocratie, à s'emparer du mouvement civique ; mais l'esprit public est bon et ferme. »

province, il faudrait dire ce qu'elle avait été en province. Ici, j'aurais à citer d'autres écrits : pour l'ensemble de la question, le livre de M. Berriat Saint-Prix, *La justice révolutionnaire* (août 1792, prairial an III), *d'après des documents originaux, la plupart inédits* (t. I, 1870), ouvrage que la mort si regrettable de l'auteur laisse malheureusement inachevé et qui donne, avec la statistique la plus complète, les traits les plus curieux sur les différents points du sujet; pour les divers départements en particulier plusieurs intéressantes monographies : l'une d'elles est toute une histoire en deux volumes, l'*Histoire de Joseph Lebon et des tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai*, par A. J. Paris, aujourd'hui député du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale, ouvrage qui joint à l'exactitude des détails le mérite de l'exposition. Mais je ne pouvais toucher à ces matières après ces auteurs sans céder au désir de les étudier par moi-même, à l'aide des documents originaux. Or, le champ est bien plus vaste que celui que nous venons de parcourir; et les développements que j'ai dû donner à ce travail excéderaient la place qui pourrait lui être accordée encore dans cette Revue; ils mettraient à une trop longue épreuve l'indulgence des lecteurs qui ont bien voulu l'y suivre jusqu'à présent. Je suis donc forcé de le réserver pour un autre mode de publication.

Ce dernier article devait paraître le 10 août : c'eût été un anniversaire. Il paraîtra le 25, le jour de la fête de saint Louis... O saint Louis, c'est dans ton palais que siégeait cette justice!

H. Wallon.

LE JUBILÉ PROTESTANT DE 1859

J'ai essayé, dans un précédent article[1], de faire connaître l'œuvre accomplie par le protestantisme français dans son premier synode national, réuni en mai 1559. Je me suis tout particulièrement attaché à l'analyse théologique de la confession de foi formulée dans ce synode, et j'ai montré dans quelques-unes de ses dispositions fondamentales la cause logique des erreurs et des excès dont la réforme a donné le spectacle au monde, durant les trois siècles déjà écoulés de son histoire.

Je me suis uniquement appuyé, pour ce travail d'analyse et de critique, sur deux autorités qu'aucun protestant français ne peut récuser : d'une part, l'Écriture sainte proclamée règle unique de vérité et criterium souverain des doctrines chrétiennes; d'autre part, la confession de foi rédigée par les fondateurs des Églises réformées de France, et destinée, dans leur pensée, à maintenir l'union entre ces diverses Églises.

Or, opposée à elle-même dans des principes souvent contradictoires, cette confession de foi s'est jugée par son seul témoignage ; et le théologien n'a eu qu'à mettre en regard les uns des autres les articles entre lesquels il ne saurait y avoir de conciliation.

Quant à l'Écriture sainte, rapprochée de certaines déclarations du Symbole réformé, elle en a été la réfutation la plus directe.

Je ne suivrai pas une autre méthode pour étudier, à trois siècles de distance du grand synode de 1559, les destinées de la confession de foi dont les pères du protestantisme français avaient doté leur Église.

Mais avant de pénétrer, à l'aide des procès-verbaux authentiques, dans l'enceinte du synode de 1872, je voudrais raconter l'histoire du

[1] Voir *le Correspondant* du 25 juillet.

jubilé protestant de 1859, et analyser les discours prononcés en cette occasion par les pasteurs de l'Église réformée.

Ce sont eux qui jugeront le travail fait par leurs aïeux au temps d'Henri II, et je n'interviendrai que le moins possible dans une controverse où je tiens à ne citer que des témoins irrécusables.

I

Le 25 avril 1859, une circulaire envoyée par la Conférence pastorale, alors réunie à Paris, aux consistoires de toutes les Églises réformées de France, les invitait à célébrer, par un *jubilé* solennel de prières et d'actions de grâces, la mémoire du synode tenu en mai 1559.

La Conférence décidait, en outre, qu'une médaille commémorative de ce grand événement serait frappée et répandue parmi les fidèles de l'Église évangélique. Cette médaille, gravée par M. Antoine Bovy, représente d'un côté la scène même du synode, et montre les délégués des Églises réformées réunis dans la maison de Jean Morel (rue des Marais-Saint-Germain), sous la présidence d'Antoine de Chandieu. Sur le revers se voit une Bible ouverte, avec ce passage de saint Mathieu : « Les cieux et la terre passeront, mes paroles ne passeront pas. » (Ch. xxiv, 35.)

Après la célébration du jubilé, le compte rendu des cérémonies et des discours fut publié par la commission qui avait été chargée d'organiser cette grande manifestation.

Une recommandation, contenue dans la circulaire générale de la commission du jubilé, mérite avant tout d'être mise en relief. Je saisis avec empressement cette occasion de remercier nos frères séparés de l'esprit de charité vraiment chrétienne qui a dicté les paroles qu'on va lire[1] :

« Reconnaissantes envers Dieu de la situation qui leur est faite dans le présent, nos Églises ne feront point de la fête du 29 mai un sujet de récriminations pénibles à l'égard d'un autre culte. Regardant les longues souffrances, les grandes épreuves du passé avec un esprit vraiment chrétien, elles se souviendront que Dieu les fait servir à leur bien spirituel. »

Si tous les orateurs ne se conformèrent pas strictement à cette

[1] *Compte rendu général du troisième jubilé séculaire de la réforme française*, page 16.

recommandation, empreinte du véritable esprit évangélique, il est d'autant plus juste de mentionner ceux qui la prirent au sérieux.

Ainsi, à Saint-Germain-de-Calberte, dans la Lozère, M. le pasteur Farelle fit entendre ces nobles paroles[1] :

« Remerciez Dieu, mes frères, de ce qu'il a fait naître entre nos frères catholiques et nous des rapports de fraternité chrétienne. Demandons à ce Dieu bon de bénir de plus en plus ces excellents rapports ; oublions d'anciennes iniquités, puisqu'elles ont été pardonnées par ceux-là mêmes qui les ont souffertes. Gardons-nous surtout de rendre les hommes d'aujourd'hui solidaires des errements de siècles qui ne reviendront plus. Voyons dans tous nos concitoyens des frères ; aimons-les en vue de leur salut et édifions-les par notre conduite. »

A Dijon, M. le pasteur Pertuzon ne craignit pas de dire que les réformés n'avaient pas le droit d'être sévères envers les catholiques, leurs persécuteurs d'autrefois, parce que, eux-mêmes « malgré l'étude profonde qu'ils avaient faite de la parole divine, n'avaient compris que d'une manière bien imparfaite la douceur et la longanimité dont l'Église de Jésus-Christ est appelée à user envers ceux qui rejettent ses croyances[2]. »

Dans la cérémonie solennelle qui réunit les protestants du Gard à Nîmes, le 27 mai 1859, cérémonie qui, faite en plein air, compta jusqu'à 110 pasteurs en robes pour célébrer le service religieux, et de 20 à 25,000 fidèles, M. le pasteur Tachard, chargé de prononcer une prière publique, appela à haute voix la bénédiction de Dieu « sur les membres du clergé et les fidèles de l'Église catholique romaine, » et demanda « au Seigneur Jésus de donner à tous les sentiments de support mutuel et de concorde fraternelle dont doivent être animés ceux qui se réclament de son grand nom pour être sauvés[3]. »

Je suis heureux de relever et de souligner ces nobles procédés, ces paroles cordiales, cet appel à un pardon réciproque des griefs du passé. Je souscris d'autant plus volontiers à ces généreuses paroles qu'elles expriment parfaitement les sentiments dont le clergé catholique de France est animé à l'égard de nos frères séparés. Si nous devons étudier dans l'intérêt de la science les questions de controverse que nous a léguées le seizième siècle, nous avons la prétention, et nous le disons hautement, de les étudier encore plus dans l'intérêt de la conciliation et de la charité. D'ailleurs, plus nous nous

[1] *Compte rendu général*, etc., p. 167.

[2] *L'Œuvre des Pères de la Réforme en France.* — Discours prononcé à l'occasion du jubilé de 1859, p. 9.

[3] *Compte rendu général*, etc., p. 147.

croyons en possession de la vérité, et plus nous sommes tenus, par respect pour elle, à la dégager entièrement de l'appareil infirme des paroles passionnées et des récriminations amères. Après tout, quel est notre but? c'est de déblayer, s'il est possible, la route sur laquelle se sont accumulés tant d'obstacles; c'est, en éliminant les doctrines fausses, les idées préconçues, les préjugés systématiques, d'arriver à rapprocher les intelligences. Mais, avant que la science ait pu, à elle toute seule, obtenir ce résultat, le cœur, qui va plus vite qu'elle, doit la devancer. Messager de paix et d'union, il va dire bien haut à des frères que les malheurs des temps ont éloignés de nous et que nous ne rendons pas responsables des égarements et des passions de leurs pères, quelles vives et respectueuses sympathies ils nous inspirent, avec quelle ardeur nous nous sentons portés vers eux, et combien nous voudrions combler l'abîme qui nous sépare !

Quant à l'échange de prières fait entre les membres des diverses communions, ce qui est, après tout, le moyen le plus efficace d'opérer un jour le rapprochement tant désiré, sur ce point, Dieu merci, l'Église catholique ne laisse prendre les devants à personne. Sa liturgie fait foi du prix qu'elle attache à la recommandation adressée par l'apôtre saint Paul à son disciple Timothée « de prier pour tous les hommes, parce que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, et arrivent à la connaissance de la vérité[1]. »

Dans une de ses plus augustes cérémonies, dans cette sorte de « Jubilé » annuel qu'elle célèbre avec une pompe si austère et une si majestueuse solennité pour rappeler la mémoire du jour où le Sauveur expirant sur la croix versa son sang pour la rédemption du genre humain, elle met sur les lèvres de ses prêtres de sublimes prières « pour les hérétiques et les schismatiques, pour les juifs et pour les païens, » afin qu'en ce jour unique, à travers et malgré tous les obstacles qui divisent les hommes, il y ait du moins un lien qui les embrasse et les enveloppe tous, le lien de la prière[2].

II

Quand on parcourt le compte rendu des discours prononcés dans les Églises protestantes françaises en l'honneur du synode national

[1] Obsecro igitur primum omnium fieri obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones, pro omnibus hominibus. Hoc enim bonum est et acceptum coram salvatore nostro Deo, qui omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire (I Tim., II, 1-4).

[1] Office du Vendredi saint.

de 1559, on est très-frappé de voir combien la plupart des orateurs se sont jetés dans des considérations historiques ou théologiques plus ou moins étrangères au but de la célébration du jubilé.

Ainsi dans presque tous les discours, on raconte avec beaucoup de détails les persécutions infligées au protestantisme par les lois françaises, sous les règnes de François Ier et d'Henri II. Dans presque tous également, ou bien on démontre la nécessité de la réformation par les abus et la corruption de l'Église romaine, ou bien on exalte les bienfaits répandus sur l'Europe par l'œuvre de Luther et de Calvin. Souvent aussi les orateurs gémissent de ce que, malgré tant de grâces et l'invincible constance des huguenots du seizième siècle, la France, prise en masse, ait refusé d'embrasser le christianisme de Wittemberg et de Genève, et ils expriment des vœux ardents pour les progrès du « *pur Évangile.* »

Quant à l'œuvre spéciale accomplie dans le synode de 1559, c'est-à-dire à la confession de foi et à la constitution disciplinaire qui l'accompagne, elle ne tient qu'une place fort médiocre dans tous ces panégyriques de la Réforme.

De toutes les Églises protestantes de France, une seule — celle de Lille — a demandé la réimpression intégrale de la confession de foi[1], fait d'autant plus digne d'être noté, que les Lillois réformés, ayant commencé par être luthériens et par embrasser la confession d'Augsbourg[2], n'avaient pas souscrit en 1559 à la confession de foi de Paris, rédigée d'après la théologie de Calvin.

Tout au contraire, d'autres Églises, d'origine purement calvinienne et primitivement formées au protestantisme par le symbole de 1559, hésitèrent à entrer dans les vues de la conférence pastorale et manifestèrent leur répugnance à célébrer le jubilé.

Pour quel motif?

« *Dans la crainte que ce ne fût une manifestation indirecte en faveur du rétablissement des synodes et du retour à l'ancienne confession de foi*[3]. »

La commission, informée de ces hésitations, se hâta de rédiger et de faire insérer dans les divers organes religieux du protestantisme français une note destinée à rassurer ces Églises, et à montrer simplement, dans le jubilé, la commémoration d'un grand fait historique.

Certes, voilà un étrange scrupule, et s'il avait pu être prévu il y a trois siècles, il aurait singulièrement refroidi l'enthousiasme

[1] *Compte rendu général*, etc., p. 56.
[2] Voir la brochure publiée à Lille en 1859 par M. le pasteur Frossard.
[3] *Compte rendu général du troisième jubilé séculaire de la réforme française*, page 13.

des hommes qui, au péril de leur tête, étaient venus à Paris en mai 1559, pour donner à l'Église réformée de France sa confession de foi et sa discipline.

Quoi! ces hommes, ces patriarches de la Réforme française, ont exposé leur vie pour consigner dans un acte solennel la foi de leur Église naissante, et voici qu'une partie de cette Église, au lieu de confirmer par une adhésion spontanée le *credo* tant de fois professé sur les bûchers, au milieu des flammes, le répudie dédaigneusement, et ne craint qu'une chose, c'est de se voir contrainte d'en professer les doctrines.

A elles seules, ces deux lignes sont plus éloquentes que tout ce que nous pourrions dire sur les variations dogmatiques de la Réforme; c'est l'ironie sceptique du dix-neuvième siècle répondant au grave et sombre enthousiasme des huguenots du seizième.

Qu'est donc devenue la foi résumée dans le symbole de 1559?

III

Si j'en crois certains discours, de ceux même où il n'est fait aucune allusion à ce symbole de 1559, les protestants français de nos jours auraient la même foi que leurs pères. « Nous qui nous réclamons de leur foi[1], dit M. le pasteur Corbière dans un discours prononcé à Montpellier, prenons pour modèle leur dévouement. »

« O nos pères, s'écrie M. Athanase Coquerel fils à l'église Sainte-Marie de Paris, vos traditions de travail et de foi ne sont pas perdues parmi nous[2]. »

De ces paroles, on pourrait être tenté de conclure que la constitution rédigée en 1559 est demeurée intacte, et que les protestants de France ont eu raison de célébrer un jubilé solennel en 1859, pour remercier Dieu de leur avoir conservé, malgré les persécutions de leurs adversaires et les vicissitudes des temps, le symbole et la discipline dressés par leurs pères.

Cette conclusion serait complétement erronée.

Voici, en effet, un des hommes les plus considérables de l'Église réformée de France, le savant et respectable doyen de la Faculté de Montauban, M. de Félice, qui, dans un discours prononcé à Orthez en Béarn[3], se plaint amèrement, en comparant le présent au passé. — De quoi se plaint-il?

[1] *Compte rendu général*, etc., p. 143.

[2] *Compte rendu général*, etc., p. 64.

[3] M. de Félice a été enlevé il y a peu de temps à l'affection reconnaissante de ses coreligionnaires, à la sincère estime de ses adversaires religieux.

Je me tais et je cite, — mais en demandant à mes lecteurs de peser attentivement chacune de ces graves paroles :

« La confession de foi rassemblait nos pères pendant et après la tempête. Elle n'est pas abolie, mais elle est tombée en désuétude. Et qu'avons-nous mis à la place? — Rien. C'est un grand vide, une grande plaie. *Il est vrai, nous avons la Bible; mais de combien d'interprétations n'a-t-elle pas été la victime! La conscience protestante est variable, incertaine. Est-ce donc une règle suffisante pour la vie d'une Église?* La preuve qu'il faudrait une confession de foi, c'est que, si un étranger venait s'asseoir au pied de nos chaires, s'il étudiait nos livres, il ne pourrait savoir au juste ce que nous croyons.

« Quant à la discipline, où est le gouvernement spirituel?

« Aussi, qu'arrive-t-il? c'est que, tandis qu'on ne laisse pas son pays sans larmes et sans déchirement, pour abandonner l'Église de nos pères, la patrie des âmes, il ne faut quelquefois qu'un caprice, qu'un malentendu. On la quitte comme on ferait d'une hôtellerie. *Et ses divisions se subdivisent, s'éparpillent comme des grains de poussière qui roulent dans leur propre orbite*; est-ce là ce qui avait lieu chez nos pères? »

Je le répète, il importe de peser toutes ces paroles. Elles ne répondent pas seulement à la question particulière de savoir si les réformés de 1859 ont gardé fidèlement la confession de foi et la discipline de 1559. Elles résolvent encore de très-graves problèmes.

Le lecteur comprendra combien je dois tenir ici à ne point paraître, à ne rien affirmer de moi-même.

Si un professeur de théologie catholique venait dire que, soumise à la règle formulée dans l'article 4 de la confession de foi de 1559, l'Écriture sainte n'a plus rien de fixe, et peut offrir autant de sens qu'elle a de commentateurs ou de lecteurs, cette assertion, d'ailleurs très-justifiée par l'état actuel de l'exégèse protestante, n'aurait rien de surprenant dans sa bouche. Mais le professeur de théologie catholique se tait — il cite seulement un professeur, et un professeur éminent, de théologie protestante — lequel vient affirmer, en gémissant, que « *la Bible est victime de beaucoup d'interprétations.* »

Ce mot d'ailleurs, qu'on veuille bien le remarquer, justifie pleinement une de nos thèses. Quand nous reprochons à l'exégèse protestante de *torturer* le texte sacré, on le voit, nous ne disons rien de trop, et au contraire, les docteurs protestants eux-mêmes nous donnent gain de cause, puisqu'ils affirment que la Bible est *victime*.

Voilà donc un des résultats incontestables de l'application de l'article 4 de la confession de foi de 1559, de cet article qui fait pour

chaque fidèle « *du témoignage et de la persuasion intérieure du Saint-Esprit* » le critérium unique et infaillible de l'inspiration des saintes Écritures.

On a formulé le principe en 1559. Depuis, on l'a appliqué, et lorsqu'en 1859, on se réunit pour remercier Dieu, et qu'on fait frapper une médaille sur laquelle on a gravé la Bible ouverte, c'est pour dire, par la bouche d'un des pasteurs les plus considérables de l'Église réformée de France, que, en vertu de ce principe, « la Bible a été victime de beaucoup d'interprétations. »

Elle ne l'a été cependant que, parce qu'au sein de l'Église réformée, on a pris au sérieux la suffisance et la compétence de ce tribunal individuel de la conscience, chargé de prononcer sur l'inspiration des saintes Écritures.

Cette conscience a donc été supposée infaillible ? Cependant M. le doyen de la Faculté de Montauban ne craint pas de dire, avec une loyauté qui l'honore, que « *la conscience protestante est variable, incertaine*, et que *ce n'est pas une règle suffisante pour la vie d'une Église.* »

Je demande si j'ai formulé d'autres conclusions, après avoir analysé avec soin la confession de foi de 1559. N'ai-je pas dit que la confusion, et non pas l'ordre, la division, et non pas l'unité, sortiraient comme nécessairement d'un tel principe et de son application? N'ai-je pas annoncé, — sans grand mérite, puisque j'avais les faits sous les yeux, — que cette confusion et cette division aboutiraient au morcellement, et comme à la pulvérisation de la doctrine chrétienne et de l'Église ?

Évidemment, je n'avais rien dit de trop, puisqu'un des plus savants docteurs du protestantisme moderne convient, d'une part, que, « si un étranger venait s'asseoir au pied des chaires de la réforme et étudiait ses livres, *il ne pourrait savoir au juste ce que croient les protestants;* » et, de l'autre, que « *ces divisions se subdivisent, s'éparpillent comme des grains de poussière.* »

Ainsi, je cherchais, en premier lieu, à savoir si les réformés de 1859 avaient gardé fidèlement le symbole des réformés de 1559.

Malgré quelques affirmations contraires, mais conçues en termes un peu généraux, et où, je crois bien que les mots *foi de nos pères* signifient le courage, l'ardeur, le zèle des huguenots du seizième siècle plutôt que telle ou telle formule dogmatique, il semble bien que la confession dressée en 1559 n'a pas été conservée.

Sur ce point, M. le pasteur Carrive (Église de Belloq) est aussi explicite que le savant doyen de la Faculté de Montauban, et, comme son collègue, il se plaint amèrement : « Nous n'avons pas su garder

le bel héritage que nos pères nous ont légué. Nous n'avons pas de confession de foi et de discipline[1]. »

C'est encore l'aveu douloureux arraché par l'évidence à M. le pasteur Pozzy prêchant dans l'église de Pau[2]; comme M. de Félice, il montre « comment, sans confession de foi, il est impossible de garder l'unité; et comment les divisions du protestantisme sont de nature à scandaliser ceux du dehors. »

Enfin, pour abréger ces citations, je ne produirai plus que le témoignage d'un respectable ministre de l'Église de Paris, M. le pasteur Grandpierre[3], faisant voir comment, faute d'avoir gardé une confession de foi, l'unité de l'Église réformée de France a été compromise :

« Que sont devenues, parmi nous, mes frères, cette union dans la charité, cette unité dans la profession d'une même foi et dans la pratique d'une même communauté religieuse ? Nos pères ne concevaient pas qu'il y eût plus d'une Église ; et nous, nous avons peine à comprendre qu'il n'y en ait pas plusieurs. Ils voulaient l'unité ; nous aimons la diversité. Non-seulement nous acceptons la diversité comme un fait, mais encore nous l'érigeons en maxime. Il ne nous suffit pas que la diversité existe, comme l'un des tristes effets de l'infirmité de la nature humaine, nous voulons qu'elle soit ; nous soutenons qu'elle ne peut pas ne pas être. »

Jusqu'à présent, je l'avoue, je ne vois pas grand accord entre les réformés de 1559 et leurs arrière-petits-fils de 1859. Les douloureux gémissements de ces honorables et consciencieux ministres le disent avec bien plus d'éloquence et d'autorité que nous.

Les pères, au seizième siècle, avaient prétendu fonder l'unité dans la foi par une confession dogmatique, et l'unité dans l'Église par une discipline. Leurs descendants sont si éloignés de cette unité, et l'action dissolvante des principes fondamentaux du protestantisme l'a tellement ruinée, que maintenant on veut ériger en droit la diversité des croyances et qu'on proclame cette diversité non-seulement excellente, mais nécessaire.

Ces pénibles aveux, ces réflexions mélancoliques de plusieurs ministres de l'Église réformée de France, en présence des injures subies par l'œuvre de leurs pères, m'amènent à soulever un autre pro-

[1] *Compte rendu général*, etc., p. 45.
[2] *Compte rendu général*, etc., p. 56.
[3] Discours prononcé à Pentemont, le 29 mai 1859.

blème plus intéressant encore, si je ne me trompe, que le précédent.

L'œuvre de 1559 n'est donc pas restée debout, quoique le jubilé de 1859 semble n'avoir eu d'autre but que de la glorifier.

Mais que pensent les réformés de France de cette autre question bien plus grave :

Est-ce un malheur, est-ce un bonheur, que cette confession de 1559 soit tombée en désuétude?

Évidemment, ceux qui gémissent la regrettent.

Mais, à côté de ceux qui gémissent, n'y a-t-il pas ceux qui s'applaudissent et se félicitent que le temps ait emporté le vieux symbole et la vieille discipline?

Écoutons à ce sujet les paroles prononcées au Havre, le 29 mai 1859, par M. le pasteur Fontanès.

Lui aussi constate que la confession de foi de 1559 n'est plus la règle des croyances actuelles au sein de l'Église réformée; mais tandis que MM. de Félice, Carrive, Pozzy, Grandpierre, se lamentent, regrettent ce symbole, et affirment que, de l'oubli où il est tombé, sont nées de scandaleuses divisons et sont résultés les plus grands maux pour l'Église évangélique française, M. le pasteur Fontanès, au contraire, regarde comme un progrès que « le temps, ce grand ministre de Dieu, ait brisé le vase de terre où les réformateurs avaient enfermé la vérité[1]. »

Ce vase de terre, « c'est la confession de foi et la discipline qui ne sont plus de notre âge, ne répondent plus à nos besoins et à notre situation. »

Non-seulement le *vase de terre* est brisé — et M. le pasteur Fontanès s'en réjouit — mais tandis que plusieurs de ses collègues espèrent qu'on en pourra encore recueillir les morceaux (quoique M. de Félice nous ait avertis qu'ils étaient *pulvérisés*), lui se réjouit encore davantage de ce « que ces débris sont épars, et (de ce que) vainement des mains pieuses voudraient les réunir. » Il déclare hautement « le système condamné, » et il ajoute « qu'il faut à notre âge, à notre culture, à notre connaissance des saintes lettres, une autre formule, un autre vase[2]. »

Paroles d'où on pourrait inférer que M. Fontanès demande simplement la rédaction d'une nouvelle confession de foi, plus appropriée aux idées du dix-neuvième siècle, à la place de la vieille confession de foi de 1559 — vieux vase brisé, dont personne ne pourra réunir les débris. — Mais non, il n'en est rien. Non-seulement il ne veut pas que les protestants modernes « se barricadent dans les formules

[1] Discours, etc., p. 9.
[2] *Ibid.*, p. 28.

de leurs pères, et ne s'obstinent pas à défendre une théologie dont la base est renversée, » (propositions qui n'eussent pas laissé que de causer quelque chagrin aux rédacteurs du Symbole de 1559) ; mais encore il déclare qu'il ne faut renfermer le christianisme dans aucune formule littérale.

Comme M. Fontanès, M. le pasteur Athanase Coquerel fils, dans son discours de Sainte-Marie, après avoir dit, sans doute pour payer un tribut de convenance à l'intention qui avait inspiré le jubilé, que « la discipline et la confession de foi de 1559 doivent être gardées avec une pieuse vénération par l'histoire, comme de précieux monuments du passé, » ajoute aussitôt que « cette confession de foi et cette discipline sont *depuis longtemps* tombées en désuétude[1]. »

Et, loin de partager à cet égard la douleur et les sombres pressentiments de plusieurs de ses collègues, il se hâte de déclarer : « J'ajouterai même en toute liberté qu'il est bon qu'elles soient tombées en désuétude, et que, œuvre d'un temps différent du nôtre à tous égards, elles ne répondent nullement aux besoins actuels de l'Église et des âmes. »

Si donc je consulte le corps des pasteurs de l'Église réformée de France, et que je leur demande, comme dans plusieurs des discours prononcés en 1859 : « Qu'avez-vous fait de la foi de vos pères? » quelques-uns, mais timidement, me répondent qu'ils y sont demeurés fidèles; les autres, en beaucoup plus grand nombre, affirment que le vieux symbole ne règle plus la foi de leur Église.

Si je demande, en second lieu : « Estimez-vous un bien ou un mal que la confession de foi de 1559 ait disparu? » les uns me répondent avec l'accent de la douleur la plus sincère : « Oui, c'est un mal, et un très-grand mal; et tant que ce mal n'aura pas été réparé, nous serons dans l'anarchie et dans la division! » Les autres disent, avec une joie qui n'est pas moins sincère : « C'est un bien, et un très-grand bien ! Et il faut bénir Dieu que le vieux vase soit si bien brisé, que personne ne puisse songer désormais à en réunir les morceaux, pour y enfermer de nouveau la foi chrétienne ! »

Voici donc les pasteurs d'une Église qui se dit la véritable Église de Jésus-Christ. Ils se réunissent dans une fête solennelle célébrée en l'honneur de la fondation de cette Église (sans s'apercevoir qu'il y a quelque contradiction à fêter, comme née au seizième siècle, l'Église dont on regarde Jésus-Christ comme l'instituteur). L'acte auquel se réfère ce jubilé est par lui-même un acte très-grave, très-décisif dans l'histoire d'une Église : c'est un symbole, c'est une

[1] Discours, etc., p. 17.

confession de foi; de plus, c'est une confession de foi que les fondateurs de cette Église ont plus d'une fois scellée de leur sang.

Et voici que, réunis autour de ce symbole, sorte d'arche sainte sur laquelle leurs pères auraient regardé comme un sacrilége d'oser porter les mains, je les vois d'abord affirmer presque tous que ce symbole n'est plus en vigueur. Seulement, les uns en gémissent, les autres s'en désolent. Assurément, le spectacle est étrange, et il y aurait de quoi faire réfléchir l'homme sérieux et sincère qui, en présence d'affirmations si contradictoires, essayerait de se persuader que l'Église réformée est véritablement l'Église fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Cette seconde question nous conduit à une troisième qui nous fera aller jusqu'au fond des choses.

IV

Après tout, ceux qui pleurent la confession de 1559 seraient peut-être les premiers à la rajeunir, si on la leur rendait. Et il le faut croire, puisqu'un d'eux, M. le pasteur Grandpierre, convient « qu'elle a vieilli dans sa forme, et que même, en plusieurs points de grande importance, par exemple, dans la manière d'exposer le dogme de la prédestination, en ce qui concerne la misère des réprouvés et le dogme du péché originel, et pour ce qui regarde le salut des petits enfants, cette confession de foi emploie quelquefois un langage qui, à force de logique, devient tranchant et dépasse les enseignements de l'Écriture, en prétendant préciser ou résoudre des questions mystérieuses sur lesquelles la parole de Dieu a gardé un solennel silence. »

D'autre part, ceux qui se réjouissent que cette vieille confession de foi soit tombée en désuétude seraient peut-être disposés à en adopter une autre, si on savait en rédiger une qui fût en harmonie avec la théologie actuelle.

Mais si, laissant de côté la confession de 1559, condamnée à tort ou à raison, on posait la question dans des termes généraux :

« Faut-il qu'une Église ait une confession de foi? Est-ce utile? est-ce nécessaire? »

Quelle serait la réponse?

Nous connaissons déjà le sentiment de M. de Félice sur la nécessité d'une confession de foi [1], et M. le pasteur Grandpierre exprime

[1] *Compte rendu général,* etc., p. 56.

le vœu et l'espoir qu'un jour on jouira de ce bienfait[1]. « Personne ne nous blâmera, dit-il, si, dans un jour solennel comme celui-ci, où nous fêtons la mémoire de la réunion des Églises réformées de France en un même corps organique, par l'adoption d'une constitution commune, nous exprimons hautement le vœu et l'espoir que toutes nos Églises protestantes françaises, à quelque dénomination qu'elles appartiennent, se fondront un jour dans une même et grande Église basée sur une confession de foi et sur une discipline puisées dans la parole de Dieu. Ou, si cet idéal est trop beau, et paraît impossible à réaliser, ce que je demande à Dieu, c'est que la foi et l'amour fraternel fassent au milieu de nous de tels progrès, qu'ils amoindrissent peu à peu et finissent par effacer nos dissonnances ecclésiastiques et surtout nos divergences dogmatiques, plus tristes et plus funestes encore ! »

Assurément non ! *l'idéal* rêvé par M. Grandpierre *n'est pas trop beau.* — Ce n'est pas trop exiger, quand on a la prétention d'être une Église, la vraie Église, que d'avoir un symbole qui soit l'expression de la foi des fidèles !

Mais je conviens immédiatement que sans être excessif, cet idéal est difficile à réaliser dans les conditions mêmes qu'indique M. le pasteur. Comment, en effet, s'entendraient, pour la rédaction et l'acceptation d'un symbole commun, des Églises qui feraient profession d'appartenir *à des dénominations diverses?* La première chose à faire, assurément, serait d'abandonner ces dénominations et de rentrer dans l'unité. Mais comment cela se pourrait-il? C'est le principe de l'interprétation libre de l'Ecriture qui a tué les symboles, causé les divisions, et produit ces divergences disciplinaires et dogmatiques justement appelées « tristes et funestes. » Comment le même principe produirait-il le retour à l'unité?

Ainsi, tant que le protestantisme sera le protestantisme, il sera condamné par la force des choses à n'avoir ni unité ni symbole, et, à qui sait raisonner, l'impossibilité d'une confession de foi, réglant vraiment, et au for de la conscience, la croyance de chacun, apparaît d'une évidence absolue.

C'est ce que disait, il y a quelques années, au troisième anniversaire centenaire de la mort de Calvin, M. le pasteur et professeur Oltramare, prêchant au temple de Saint-Pierre de Genève, le 29 mai 1864 : « Calvin, en donnant à l'Église une confession de foi, se montra conséquent avec sa conception de l'état chrétien. Mais, ajoute M. le professeur, comme ce faux principe — le principe d'une confession de foi — est encore un héritage du catholicisme,

[1] Discours, etc., p. 28.

nous tenons à le répudier publiquement et à revendiquer notre liberté tout entière[1]. »

Et pour quelle raison le professeur Oltramare répudiait-il si énergiquement le principe d'une confession de foi? C'est qu'en enchaînant ainsi les croyances dans des formules précises, on transforme la religion en théologie et la foi en dogme; et la liberté d'examen, limitée par les arrêts irrévocables de la confession de foi, est en réalité supprimée. On n'a plus, il est vrai, les décisions d'un pape ou d'un concile, mais on a celles d'un docteur ou d'un synode. C'est le retour au système catholique[2].

« Pour tous ces motifs, ajoutait un peu plus loin le même orateur, la confession de foi elle-même, ce vieux reste d'absolutisme catholique devait disparaître, et l'Église nationale de Genève a eu la gloire de l'abolir la première (il y a plus de cent ans déjà) et d'affranchir complétement la pensée, en proclamant le principe de la liberté d'examen dans sa plus grande largeur[3]. »

Voilà, certes, des déclarations très-nettes, et si elles eussent pu venir à la connaissance des courageux rédacteurs du symbole de 1559, ils eussent agi prudemment en ne s'exposant pas aux plus grands dangers pour doter l'Église nouvelle d'une institution qu'on devait proclamer plus tard *un vieux reste d'absolutisme catholique*, répudié publiquement dans cette Genève où s'étaient formés les premiers pasteurs de l'Église réformée de France, et répudié au nom du principe fondamental du protestantisme.

C'est, du reste, à cette conclusion (le lecteur ne l'a point oublié) que la logique nous avait déjà fait aboutir, lorsque nous disions que le seul article 4 établissant la suffisance de la conscience pour juger de l'inspiration des Écritures, aurait dû dispenser les membres du synode de 1559 de tout le reste de leur travail; et lorsque nous ajoutions que, en établissant l'autorité d'une Église, et en formulant d'une manière précise les vérités de foi proposées à l'acceptation des fidèles, ils seraient tôt ou tard accusés d'être retombés dans le système catholique, c'est-à-dire dans le système d'autorité.

Lorsque la commission du jubilé invitait les Églises réformées de France à s'unir dans une commune commémoration du grand acte de 1559, un des buts qu'elle assignait à cette pieuse démonstration était d'aider ces Églises à posséder et à conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix[4].

Elle se proposait, en second lieu, de montrer au monde combien

[1] Discours prononcé par M. le pasteur Oltramare, p. 28.
[2] *Ibid.*, page 30.
[3] *Ibid.*, page 33.
[4] *Compte rendu général*, etc., p. 17.

est réelle l'unité qui existe entre tous les membres de la grande famille évangélique[1].

Le jubilé a eu lieu. Les fidèles ont été convoqués. Les pasteurs ont pris la parole, et, après les avoir entendus, nous sommes semblables à cet étranger dont parlait M. de Félice, lequel, venant s'asseoir au pied de leurs chaires, et étudiant leurs livres, ne pourrait savoir au juste ce que ces pasteurs croient[2].

En effet, les uns disent qu'on a eu tort de laisser tomber en désuétude la confession de 1559, les autres qu'on a eu raison. En outre, parmi ces derniers, plusieurs affirment que toute confession de foi, quelle qu'elle soit, est dangereuse.

Ce n'est pas tout. Les uns disent encore qu'en se débarrassant des formules, le christianisme a fait un progrès considérable ; les autres se demandent avec anxiété si les protestants ont gardé — non plus telle confession de foi ou tel article de discipline — mais, « ce qui est bien plus important, s'ils ont gardé l'Évangile lui-même, s'ils sont chrétiens, s'ils ont la seule chose déclarée nécessaire par Jésus-Christ[4]. »

Ils se plaignent que « des conducteurs même de l'Église de Christ ne craignent pas d'ébranler l'inébranlable autorité de la parole de Christ[1]. »

Ils se croient obligés de mettre leurs auditeurs en garde « contre « les nouveautés religieuses ou théologiques que l'on prône aujour- « d'hui, mais qui n'ont encore rien produit ; ils les conjurent de gar- « der la foi qui a fait les saints et les martyrs et d'ajourner l'adop- « tion de la foi qui n'a brillé encore que dans les journaux, les livres « et les discours. »

Enfin, ils signalent, avec une indignation émue, ces collaborateurs de leur ministère pastoral qui « abusent du titre dont ils sont revêtus pour démolir leur Église; qui poussent l'irrévérence envers elle au point de s'en prendre à ses croyances fondamentales ; qui dirigent leurs attaques contre la parole de Dieu, ou contre le Fils de Dieu ; qui ébranlent ainsi la foi et les espérances chrétiennes dans les âmes ; qui, ayant solennellement déclaré qu'ils se consacreraient tout entiers au service et à la défense de l'Église, se montrent les pires de ses adversaires, et, répudiant la foi de l'Église au nom de laquelle ils parlent, donnent par là le spectacle de la plus condamnable tyrannie[5] ! »

[1] *Ibid.*, p. 18.
[2] *Ibid.*, p. 79.
[3] *Compte rendu général*, etc., p. 75. Discours de M. de Félice.
[4] Discours de M. Guillaume Monod.
[5] Discours de M. Auguste Mettetal, p. 23.

Ces graves et consciencieuses paroles nous reviendront à la mémoire lorsque nous pourrons étudier, dans les procès-verbaux authentiques, les discussions du synode de 1872.

V

Un des discours prononcés dans le jubilé solennel de 1859 mérite de fixer encore notre attention. L'orateur y a soulevé et prétendu y résoudre des questions d'une importance capitale pour la controverse entre les deux Églises. Il est impossible de laisser passer, sans s'y arrêter, les paroles de M. le pasteur Grandpierre, dont j'ai déjà fait connaître l'opinion sur la confession de foi de 1559 : « La foi du premier synode national des Églises réformées de France était la foi de saint Paul et de saint Jean, de saint Pierre et de saint Jacques, la foi de Chrysostome et d'Augustin, la foi de Thomas à Kempis et de Bernard de Clairvaux, la foi de Calvin et de Luther ; aujourd'hui encore, c'est la foi de l'Église anglicane, la foi de l'Église de la confession d'Augsbourg, la foi des Églises réformées de Hollande, de Suisse, d'Allemagne, de Suède, de Danemark, des États-Unis d'Amérique, du monde entier[1]. »

Pour prouver ou pour réfuter une semblable affirmation, il faudrait écrire des volumes. En effet, à elle toute seule, elle implique la connaissance historique et dogmatique de tout le développement de l'idée chrétienne, depuis les premières paroles prononcées par les apôtres dans Jérusalem, après le miracle de la Pentecôte, jusqu'à la dernière secte née hier dans quelque cité des États-Unis.

La proposition de M. le pasteur Grandpierre peut se décomposer dans les thèses suivantes :

1. La foi du premier synode national des Églises réformées de France est encore aujourd'hui la foi de l'Église protestante française.

2. Cette même foi du synode de 1559 était la foi : 1° des apôtres; 2° des Pères; 3° des docteurs du moyen âge; 4° de Luther et de Calvin ; ce qui implique subsidiairement l'identité de foi entre le réformateur allemand et le réformateur genevois.

3. Il suit de là que la foi des réformés de France, au dix-neuvième siècle, est : 1° la même que la foi de Luther et de Calvin ; 2° la même que la foi des quinze premiers siècles de l'ère chrétienne.

[1] Discours prononcé par M. le pasteur Grandpierre, dans l'église de Pentemont (rue de Grenelle-Saint-Germain), le 29 mai 1859, à l'occasion du jubilé.

4. En outre, cette foi des protestants français du dix-neuvième siècle, laquelle par hypothèse, serait identique à celle du synode de 1559, serait encore la même : 1° que la foi de l'Église anglicane; 2° que la foi de la confession d'Augsbourg ; 3° que celle des Églises réformées du monde entier.

D'où, par une conséquence nécessaire, et au nom de l'axiome mathématique en vertu duquel deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles (*quæ sunt eadem uni tertio, sunt eadem inter se*) il faudrait conclure que la foi de l'Église anglicane est la même que celle de la confession d'Augsbourg, et que celle-ci ne diffère en rien de la foi des Églises réformées de Suisse, d'Allemagne, de Suède et d'Amérique.

Je le répète, ces dix lignes extraites du discours de M. le pasteur Grandpierre sont singulièrement pleines. Chaque mot est une thèse, et, pour répondre à chacune de ces thèses, il faudrait dépasser de beaucoup les limites d'un article de revue.

Il est impossible cependant de laisser passer de telles affirmations, et, si rapidement que ce soit, il faut détruire ce prestige d'unité et d'identité établi si arbitrairement, d'une part, entre les diverses communions protestantes et, de l'autre, entre ces communions et l'antiquité chrétienne.

Peut-on dire d'abord que la foi des Églises d'Angleterre, d'Allemagne, de Suède, de Suisse, d'Amérique, soit *une*, et que ces diverses Églises se trouvent réunies dans l'acceptation d'un même symbole, dans la profession d'une même doctrine ?

Fidèle à ma méthode favorite, c'est à des protestants que je donnerai la parole pour résoudre ce problème. C'est leur témoignage qui fera justice de ces étranges assertions, si bien faites pour tromper la bonne foi de tant d'âmes étrangères à la science de la controverse.

Voici ce qu'écrivait il y a quelques années lord Elgin, ambassadeur d'Angleterre en Chine, à lord Clarendon, ministre des affaires étrangères[1] :

« Il est à regretter que l'existence *des profondes divisions entre nous* soit une des premières vérités que nous révélions aux païens à la conversion desquels nous voulons travailler. »

M. Colledge, ministre anglican en Chine, avait la bonne foi de rapporter dans un de ses comptes rendus cette parole, qui lui avait

[1] Cité par Marshall, *Les missions protestantes et les missions catholiques*, tome I, page 179, 180.

été adressée par un Chinois témoin des divisions et des querelles des sectes protestantes :

« Ces personnes ne peuvent pas être sous l'influence du même principe. L'Europe et l'Amérique doivent avoir autant de Christs que la Chine a de divinités[1]. »

Un des chefs rebelles de la Chine, Taë-Ping, autrefois employé comme catéchiste par les protestants, et sollicité par un ministre de revenir à son ancienne fonction, répondait : « Je voudrais être votre ami ; mais votre variété d'opinion et vos actes m'ont déterminé à me séparer de vous[2]. »

A la même époque, un fonctionnaire chinois, adressant un rapport à l'empereur Kien-Fung, signalait comme caractère dominant de l'Église catholique « la grande uniformité d'opinions qui règne parmi les maîtres de cette doctrine[3]. »

Les témoignages des protestants anglais des Indes ne sont pas moins formels, et il faut rendre hommage à l'entière loyauté de ces hommes qu'aucun intérêt de secte ou de parti ne peut décider à dissimuler la vérité des faits.

Voici, par exemple, ce que dit le docteur Middleton, évêque anglican :

« Le grand obstacle à l'Évangile (parmi les païens) vient de la multiplicité des formes que revêt à leurs yeux le protestantisme[4]. »

Écoutons encore le docteur Reed :

« La religion romaine est *une*, le mahométisme est *un ;* mais nous ne sommes pas *un*, et, jusqu'à ce que nous obtenions cette unité, nous ne parviendrons jamais à convaincre le monde[5]. »

Le docteur Grant :

« La stérilité de nos missions vient en grande partie de nos dissidences. Pour bien comprendre le fâcheux effet de ces dissensions dans l'enseignement apostolique, il faut l'avoir éprouvé soi-même comme missionnaire[6]. »

M. Baker, ministre à Ceylan, disait avec la même franchise :

« Les païens, à la vue des divisions protestantes, restent stupéfaits[7]. »

En cela, d'ailleurs, les ministres protestants du dix-neuvième siècle ne font que répéter ce que Leibnitz avait dit au dix-septième :

[1] Marshall, *Les missions protestantes*, etc.
[2] Marshall, *ibid.*
[3] Marshall, *ibid.*
[4] Marshall, *ibid.*
[5] Marshall, *ibid.*
[6] Marshall, *ibid.*
[7] Marshall, *ibid.*

« Le manque d'union parmi les protestants suffira toujours pour ruiner leurs entreprises[1]. »

On ne saurait donc le nier. La prétendue unité de doctrines et de symbole préconisée par M. le pasteur Grandpierre n'existe pas, et à côté de lui un de ses collègues dans le pastorat, M. Coquerel, a dû reconnaître le fait. Il est vrai qu'il n'en est pas attristé comme les honorables Anglais qui gémissent de la stérilité de leurs efforts pour implanter le christianisme en Chine et aux Indes, mais que, tout au contraire, il en tire gloire, et affirme hautement que « la diversité des sectes protestantes est leur distinction la plus honorable. »

Honorables ou non, édifiantes ou scandaleuses, ces divisions profondes du protestantisme sont de la dernière évidence.

Il n'est donc pas vrai que la foi des réformés anglais soit identique à celle des réformés allemands, ou la foi des Allemands identique à celle des Américains. Ces Églises représentent la division, non l'unité. Mais si elles ne sont pas d'accord entre elles, il est logiquement impossible que l'Église réformée de France soit d'accord avec toutes, et voilà une partie considérable de la thèse énoncée par M. le pasteur Grandpierre qui croule sous le poids de témoignages *exclusivement protestants*.

Que l'Église réformée de France soit restée fidèle à la foi définie par ses fondateurs et ses pères en 1559, cela n'est plus une question, depuis que nous avons entendu les orateurs du jubilé de 1859. Ils ont déclaré assez explicitement que le protestantisme moderne regardait cette confession de foi comme un souvenir de son histoire primitive, et non comme la règle de ses croyances actuelles. Cela revient à dire que, sur plusieurs points considérables, le protestantisme moderne a modifié la dogmatique de Luther et de Calvin, et que si ces deux hommes doivent être regardés comme des envoyés extraordinaires chargés par la Providence de ramener l'Église chrétienne à sa pureté primitive, les réformés de nos jours ne peuvent plus ni se réclamer de leurs noms, ni s'abriter sous leur autorité.

Faut-il penser toutefois, comme l'affirme M. le pasteur Grandpierre, que la foi de Luther et celle de Calvin sont identiques?

L'accord doctrinal des deux patriarches de la Réforme est une sorte de tradition légendaire qui peut trouver sa place dans ces mouvements oratoires où on ne tient pas grand compte de l'exactitude

[1] Marshall, t. II, p. 497.

historique et théologique. Mais c'est une thèse qui eût bien surpris les réformés du seizième siècle ; disons plus, elle eût surpris, avant tous les autres, les deux personnages dont il est question.

Certainement, il y a beaucoup et de très-intimes rapports entre la théologie de Luther et la théologie de Calvin. Le premier a posé les principes ; le second s'est emparé de ces principes et en a déduit de rigoureuses conséquences.

Tous deux ont nié le libre arbitre de l'homme et ont proclamé son impuissance naturelle à connaître le vrai et à vouloir le bien.

Tous deux ont enseigné le dogme de la justification par la foi seule, sans le concours des œuvres.

Tous deux ont substitué à l'autorité extérieure de l'Église l'autorité intime et individuelle de la conscience pour l'interprétation des Livres saints.

Tous deux aussi, par une contradiction commune, ont limité cette autorité de la conscience, cependant déclarée souveraine et infaillible, en rédigeant et en imposant des confessions de foi.

Voilà assurément l'accord établi sur plusieurs points de grave conséquence. Il n'en est pas moins vrai que la thèse de l'identité des deux doctrines et des deux théologies est insoutenable.

Je ne parle pas seulement ici des dissentiments et des conflits personnels, conflits et dissentiments dont le dernier mot n'est peut-être pas du ressort de la théologie, et auxquels des motifs tout humains ont eu, sans doute, une grande part.

Calvin, comme Zwingle, comme les sacramentaires, comme Mélanchthon, se plaignait amèrement des allures emportées et des prétentions despotiques de Luther. C'est lui qui écrivait à son confident Bullinger : « Qu'on ne pouvait plus souffrir les emportements de Luther, à qui son amour-propre ne permettait pas de connaître ses défauts, ni d'endurer qu'on le contredît[1]. »

C'est Calvin encore qui écrivait à Mélanchthon : « Nous devons beaucoup à Luther, je l'avoue, et je souffrirai aisément qu'il ait une très-grande autorité, pourvu qu'il sache se commander à lui-même. Il serait temps cependant d'aviser combien nous voulons déférer aux hommes dans l'Église. Tout est perdu, lorsque quelqu'un peut seul plus que tous les autres, surtout quand il ne craint pas d'user de tout son pouvoir.... Et certainement nous laissons un étrange exemple à la postérité, pendant que nous aimons mieux abandonner notre liberté que d'irriter un seul homme par la moindre offense. Son esprit est violent, dit-on, et ses mouvements sont impétueux ; comme si cette violence ne s'emportait pas davantage, pendant que

[1] Bossuet, *Variations*, liv. V, p. 85.

tout le monde ne songe qu'à lui complaire en tout. Osons une fois pousser du moins un gémissement libre[1] ! »

Lettre curieuse que Luther aurait pu fort justement retourner à Calvin quinze ans plus tard, si, mort en 1546, il ne lui eût été impossible de voir de ses yeux comment Calvin, maître à Genève, laisserait ses contradicteurs *pousser des gémissements libres!* A défaut de Luther, il est vrai, ce seront d'autres réformés qui, devant l'omnipotence exercée par Calvin en matière de dogme et de discipline, se permettront, quoique à leurs dépens, de penser et de dire que *tout est perdu, lorsque quelqu'un peut seul plus que tous les autres, surtout quand il ne craint pas d'user de tout son pouvoir.*

Avant de soutenir l'identité des deux théologies, il faudrait jeter au feu toutes les polémiques échangées pendant le seizième et une partie du dix-septième siècle entre les docteurs des deux écoles, surtout à propos de la question de la Cène et des interprétations si différentes faites ici et là des paroles de l'Évangile : « Ceci est mon corps, *hoc est corpus meum.* »

C'est le luthérien Henri Eckard qui disait aux calvinistes : « Vous n'êtes point nos frères, et votre théologie ne laisse pas intact un seul des points cardinaux de la foi[2]. »

« Non, non, s'écriait un autre, ne dites plus que la question eucharistique n'est qu'une vaine dispute entre vous et nous ; vous vous trompez, brisons à jamais avec les Églises qui errent, comme nous le savons assez[3]. »

A son tour, Calvin qualifiait les luthériens de « gens haineux, qui feraient la paix avec les Turcs, et donneraient aux papistes le baiser fraternel, plutôt que de nous accorder une trêve de quelques jours[4]. »

A une certaine époque, les réformés calvinistes de France reçurent la confession luthérienne d'Augsbourg[5]. Mais à quelles conditions? — D'abord, en excluant formellement l'article 10, où il était traité de l'Eucharistie ; — puis, à la condition plus extraordinaire d'accepter des formules complétement opposées aux vrais principes de la théologie calviniste[6].

On s'explique du reste le secret de cette union et de cet accord par l'aveu échappé à l'inattention du ministre Jurieu. Par là, disait-il,

[1] Calvin, Lettre à Mélanchthon citée par Bossuet, *Variations, ib., ib.*
[2] Cité dans Audin, *Vie de Calvin*, t. I, p. 362.
[3] Lettre de Pierre Martyr à l'Église d'Angleterre.
[4] Calvin, écrit contre Westphal.
[5] Bossuet, *Variations*, liv. XIV, p. 313.
[6] *Ibid.*, liv. IX, p. 179.

« on pourrait faire une bonne ligue et le parti protestant ferait trembler les papistes[1]. »

« Cette négociation, ajoute Bossuet, paraîtrait assez heureuse à M. Jurieu, si, au défaut d'un accord sincère des esprits, elle pouvait les unir assez pour mettre en feu toute l'Europe. Mais, par bonheur pour la chrétienté, les ligues ne se font pas au gré des docteurs. »

D'ailleurs, l'histoire des luttes acharnées du luthéranisme et du calvinisme en Allemagne montre combien, malgré les nombreux points sur lesquels les deux doctrines se trouvaient d'accord, il était difficile de persuader aux protestants allemands que les deux théologies n'étaient qu'une seule et même manière d'exposer le dogme chrétien.

En 1577, Auguste, électeur de Saxe, voulant mettre un terme à des discussions qui compromettaient l'existence de la réforme en face du catholicisme, fit rédiger par les théologiens Chemnitz et Chytrœus, un écrit symbolique auquel on donna le nom de *formule de concorde*. Mais les opinions calvinistes, ayant été formellement rejetées, la *formule de concorde* fut appelée *formule de discorde*, et, bien que les calvinistes aient pu reprendre le dessus pendant l'électorat de Christian Ier (1586-1591), à la mort de ce prince, son successeur, Frédéric-Guillaume Ier de Saxe-Altenburg, rétablit le luthéranisme avec une grande sévérité, et les *articles de Torgau*, rédigés en 1592, répudièrent hautement les doctrines calvinistes[2].

Ces épisodes des querelles religieuses de l'Allemagne sont loin d'être les seuls faits qu'on pourrait alléguer pour démontrer comment, malgré une commune opposition au catholicisme, les doctrines de Luther et celles de Calvin sont loin de présenter entre elles ce parfait accord dont on semble ne pas douter quand on parle des deux grands réformateurs du seizième siècle.

Ces divisions ont duré jusqu'à nos jours, quoique moins accusées et moins visibles à partir du dix-huitième siècle.

On n'ignore pas les efforts de la maison royale de Prusse, d'abord de 1798 à 1817, puis de 1817 à 1829, pour établir l'union entre les deux Églises luthérienne et calviniste[3].

Un ordre du roi, en date du 18 juillet 1798, exprima l'espoir d'amener les deux confessions à l'acceptation d'une même liturgie,

[1] Bossuet, *Variations*, liv. IX, p. 313.

[2] Marshall, II, 533. Dans le Palatinat du Rhin, Frédéric III, ayant abandonné les doctrines de Luther pour embrasser celles de Calvin (en 1562), força ses sujets à l'imiter. En 1570, son fils Louis bannissait les ministres calvinistes et les remplaçait par des luthériens. En 1576, Frédéric IV rétablissait le calvinisme au congrès de Westphalie. A cette époque, la ville d'Oppenheim avait changé *dix fois* de religion depuis la réforme.

[3] Alzog., *Hist. de l'Église*, III, 576.

nonobstant la différence des doctrines. Les événements politiques et l'opposition sérieuse des théologiens firent avorter le projet.

Plus tard, en 1817, encore à l'occasion d'un jubilé (le troisième jubilé centenaire de la première révolte de Luther contre la papauté), un édit souverain adressé à tous les consistoires, synodes et surintendants affirma que l'union était dans la pensée des réformateurs et dans l'esprit du protestantisme. « Il ne s'agissait pas, disait-on, de transformer l'Église réformée en Église luthérienne, ni celle-ci en celle-là, mais de fondre les deux en une Église évangélique renouvelée dans l'esprit de son fondateur. »

C'est ainsi que l'union, sous le haut patronage du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, se répandit peu à peu du clergé de Berlin dans la Bavière rhénane (1819), dans le Wurtemberg (1820), dans le pays de Bade (1821). Le roi lui-même publia en 1822 une liturgie d'après les principes de l'union, lesquels consistaient spécialement à trouver pour les catéchismes et pour les rituels des formules telles, que, chacun gardant à part soi les croyances particulières à son Église, pût en sûreté de conscience participer au même culte.

A elle toute seule, cette singulière tentative d'union, imposée plutôt que proposée aux deux Églises luthérienne et calviniste, prouve jusqu'à quel point les dissentiments théologiques sont vifs entre elles. Cette union, qui est encore aujourd'hui la forme de l'Église officielle en Prusse et dans d'autres États de l'Allemagne, a eu pour principal adversaire le luthérien Nicolas Harms, le même qui, à la vue de toutes les divisions intestines du protestantisme et de l'invasion du rationalisme dans l'œuvre primitive des réformateurs, a dit cette parole célèbre, où se trouvent si pleinement justifiées les prévisions de nos controversistes catholiques depuis le seizième siècle : « *J'écrirais sur l'ongle de mon pouce tout ce qui reste de dogme généralement cru dans l'Église protestante*[1]. »

Ainsi, quand on parle de la foi de Luther et de Calvin, pour parler exactement et théologiquement, il faudrait faire un barbarisme et dire *les fois* de Luther et de Calvin. Dès les commencements, en effet, jusqu'à nos jours, les deux doctrines se sont fait l'une à l'autre une guerre presque constante. Et pour faire cesser cette guerre, on n'a trouvé d'autre moyen, en Allemagne, que d'étouffer les deux théologies sous le lourd manteau d'une religion d'État, religion qui fait la paix dans les formules, à condition de laisser subsister la division dans les consciences[2].

[1] Cité par Alzog, III, 580.

[2] Ainsi, dans un certain nombre d'Églises évangéliques, en Allemagne, luthériens et calvinistes reçoivent la même Cène, dans les mêmes temples, des mains

Ainsi, ni la foi de Luther n'est identique à celle de Calvin, ni la foi des réformés de France, en 1859, n'est identique à celle des réformés de France en 1559 ; ni les diverses Églises protestantes ne sont d'accord entre elles, et leur désunion publique est, de l'aveu même de leurs missionnaires, un des principaux obstacles à la propagation du christianisme évangélique.

Resterait à savoir si toutes ces Églises, qui diffèrent entre elles, sont vraiment les fidèles héritières de la foi des apôtres, de celle des Pères, et de la foi des grands docteurs du moyen âge.

VI

Les Églises protestantes se vantent d'avoir la foi des apôtres. C'est précisément ce qui est en question entre elles et nous. C'est tout le fond de nos controverses.

Déjà, sur la question de l'Église et de sa constitution, telle qu'elle est exposée dans les articles 25 à 32 de la confession de foi des réformés de France, je me suis borné à mettre les formules des réformateurs en face des textes de l'Évangile et du Nouveau Testament, je n'ai pas invoqué d'autre autorité[1]. Ces textes, lus et compris comme ils doivent l'être, nous ont montré une forme d'Église à laquelle correspond seule l'Église catholique, c'est-à-dire une Église avec une hiérarchie ramenée à l'unité, et cette unité personnifiée dans l'apôtre saint Pierre, déclaré le fondement et le chef de cette Église.

Telle est la foi des Apôtres relativement à la question fondamentale de l'Église. Cette foi est la nôtre. Elle n'est évidemment pas celle de nos frères séparés.

Il serait aisé d'aboutir à une même conclusion sur d'autres points du symbole chrétien.

Ainsi, la nécessité des œuvres pour témoigner de la foi[1] ;

L'exercice du pouvoir des clefs destiné à remettre ou à retenir les péchés, suivant les dispositions des pénitents[2];

La continuation d'un sacerdoce qui réalise ce que promettait le sacerdoce de Melchisedech, et, suivant la parole du Maître dans la

du même pasteur, les uns (les luthériens) croyant à la présence réelle, les autres la niant.

[1] Voir *le Correspondant* du 25 juillet 1872, p. 372-375.

[2] Tit. II, 7, 14. — Tim., v, 10. — Heb., x, 24. — Matth., v, 16; xvi, 27. — Jac., ii, 14, 17, 18, 26. — II, Pet., i, 10. — Apoc., ii, 23.

[2] Matth., xvi, 19. — Joann., xx, 23.

Cène, *fasse*[1] du pain son corps et du vin son sang, afin de les offrir en sacrifice sur un autel meilleur que le tabernacle mosaïque[2]; sur ces divers points de doctrine, de morale et de culte, nous prétendons encore nous appuyer sur la foi des Apôtres, gardée par une tradition fidèle au sein de l'Église catholique, tandis qu'elle a été atténuée ou mutilée par les hérésies qui se sont séparées de son unité, et ne peuvent montrer ni par la théologie ni par l'histoire comment elles se rattachent à l'enseignement apostolique.

Mais si la foi de l'Église réformée n'est pas identique à celle des Apôtres, est-elle du moins la même que celle des Pères? — M. le pasteur Grandpierre cite les noms de saint Augustin et de saint Chrysostome pour couvrir de leur autorité les doctrines du protestantisme évangélique. On ne pouvait plus mal choisir pour trouver des patrons à la réforme dans la tradition patristique.

Que sont, en effet, ces deux illustres docteurs du quatrième et du cinquième siècle?

Deux évêques, — faisant partie d'une hiérarchie, où, à côté et au-dessus d'autres évêques semblables à eux, se voit un évêque, celui de Rome, auquel tous les autres reconnaissent une primauté d'honneur et de juridiction sur l'Église tout entière. Et il serait aisé de montrer par des témoignages décisifs quelle déférence filiale les deux grands docteurs de l'Église d'Orient et de l'Église d'Occident, saint Chrysostome et saint Augustin, avaient pour l'autorité de cet évêque de Rome, successeur de l'apôtre auquel le Sauveur avait dit, non-seulement : « Paissez mes agneaux, » mais encore : « Paissez mes brebis. »

Où sont donc les évêques de l'Église à laquelle appartient M. le pasteur Grandpierre? Et si l'Église d'Angleterre a gardé une ombre et un simulacre de l'épiscopat, où est le lien d'obéissance filiale qui rattache ses pseudo-évêques à l'évêque des évêques, et à l'Église que saint Cyprien appelait la source de l'unité sacerdotale, que saint Irénée proclamait la mère et la maîtresse de toutes les Églises?

Non, en vérité, ni la foi des réformés de France, ni celle d'aucune Église protestante du monde n'est identique à la foi des Chrysostome

[1] Luc, XXII, 19. Un auteur anglais remarque que dans la langue de l'Ancien et du Nouveau Testament, le verbe *faire* est souvent employé comme synonyme de *offrir un sacrifice*. Ainsi, dans les divers passages des livres de Moïse, où il est question de la Pâque, *faire la Pâque* veut dire offrir le sacrifice de l'Agneau pascal. Les Latins employaient aussi le mot *facere* dans le même sens sacré et liturgique. On peut citer en exemple le vers si connu de Virgile : *Cum faciam vitulâ.* J'emprunte cette importante observation à l'ouvrage d'un écrivain de l'Église anglicane, *The Kiss of peace*, by Gerard Francis Cobb, p. 33.

[2] Heb., XIII, 10.

et des Augustin ; et nos frères séparés ne peuvent pas plus revendiquer les docteurs du troisième, du quatrième et du cinquième siècle que les Apôtres et les écrivains de l'âge apostolique.

Le choix des noms de saint Bernard et de Thomas-à-Kempis, pour démontrer l'identité de la foi des protestants avec la foi des âges chrétiens au moyen âge est plus maladroit encore, s'il se peut, que l'évocation faite de saint Augustin et de saint Jean Chrysostome.

En effet, qui ne connaît la dévotion toute particulière de saint Bernard au culte de la sainte Vierge, à ce culte que nos frères séparés, faute de le bien comprendre, taxent si injustement de superstition et d'idolâtrie? Qu'on relise les écrits de saint Bernard, ou seulement que l'on ouvre l'index de ses œuvres au mot *Maria*, on y trouvera en abrégé les éloges décernés par cet illustre docteur à la mère de Dieu.

M. le pasteur Grandpierre et les fidèles qu'il évangélise veulent-ils souscrire à ces éloges, et se joindre à nous pour honorer cette Vierge incomparable, mère du Verbe incarné? Si oui, ils pourront peut-être dire que, sur un point, ils ont la foi de saint Bernard. Mais s'ils persistent à ne pas comprendre les hautes raisons théologiques et morales sur lesquelles est fondé le culte de la sainte Vierge; s'ils maintiennent, comme une sorte de tradition populaire parmi eux, les accusations calomnieuses dont ils ne cessent de poursuivre ce culte, évidemment, il leur sera impossible d'assimiler leur foi à celle du grand moine de Clairvaux.

Ce mot de moine me fait souvenir que telle fut aussi la vocation de ce Thomas-à-Kempis — un des auteurs présumés du livre de l'*Imitation*. — C'est vraiment ici que l'idée de M. le pasteur Grandpierre est malencontreuse. Au seizième comme au dix-neuvième siècle, quelles diatribes violentes, de la part des protestants, contre cet état monastique sur lequel saint Bernard et Thomas-à-Kempis ont jeté un éclat immortel! Que n'ont pas dit les patriarches de la réforme, et que ne répètent pas leurs arrière-petits-fils sur ces trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance qui constituent l'essence de la vie religieuse? Luther, lui aussi, fut un moine, mais un moine qui se révolta contre son état, qui brisa le joug de sa règle et foula aux pieds les vœux qu'il avait librement prononcés aux pieds des saints autels. Évidemment, il faut choisir. Si on prétend avoir la foi de Luther, le moine rebelle, on ne peut pas avoir la foi de saint Bernard et de Thomas-à-Kempis[1], types achevés de cette vie monastique en laquelle l'Église de tous les siècles a toujours salué

[1] Si d'ailleurs Thomas-à-Kempis est l'auteur de l'*Imitation*, comment oublier ce IV[e] livre où il est parlé en termes si étendus et si pieux du sacrement de l'Autel, du sacrifice de la Messe, et de tout ce culte de l'Eucharistie que le calvinisme a proscrit?

le genre de vie le plus parfait que puissent embrasser des chrétiens.

Je ne pousserai pas plus loin cette argumentation, mais je crois avoir le droit de demander ce qui reste de toutes les thèses accumulées dans les dix lignes du discours prononcé à Pentemont, le 29 mai 1859, par M. le pasteur Grandpierre, en l'honneur du jubilé du protestantisme français.

L'Église réformée de France ne se rattache donc par le lien de l'unité ni aux autres Églises protestantes du monde, ni à l'Église réformée française du seizième siècle, ni à la foi des saint Bernard et des saint Augustin.

Est-elle du moins d'accord avec elle-même? peut-elle présenter au monde le spectacle d'une unité réelle et vivante?

Mais qui ne connaît les divisions intestines du protestantisme français, divisions qui portent, non sur des questions indifférentes, mais sur les points les plus essentiels du dogme et de la discipline?

L'histoire du synode de 1872 nous fera voir cette crise religieuse dans toute son étendue et sous tous ses aspects.

Celle du jubilé de 1859 renferme déjà à cet égard, on en conviendra, de tristes et importantes révélations.

Lorsque Théodore de Bèze, l'ami et le collaborateur de Calvin, insérait dans son *Histoire ecclésiastique* la Confession de foi de 1559, il ne craignait pas d'affirmer que cette œuvre, vraiment conduite par l'esprit de Dieu, maintiendrait l'union entre les diverses Églises.

Or, ni la Confession de foi n'a été maintenue, ni l'union n'a subsisté. Le protestantisme français en pleine anarchie n'ose plus revendiquer l'acte doctrinal du seizième siècle comme l'expression de sa foi actuelle, et on serait tenté de se demander par quelle amère ironie il a célébré, il y a treize ans, un jubilé solennel d'actions de grâces en l'honneur d'un symbole dont il ne veut plus.

Les orateurs du jubilé ont eu plus d'une fois recours à la prosopopée pour évoquer de leurs tombes les hardis réformateurs qui, au péril de leur vie, étaient venus poser à Paris cette pierre fondamentale de l'Église naissante. Qu'ils me permettent de leur emprunter un instant cette vieille figure de rhétorique. Moi aussi, je demanderai à ces morts de soulever un instant la pierre de leur sépulcre. J'imagine entendre un d'eux, Chandieu ou Morel, par exemple, crier aux générations du protestantisme moderne :

[1] T., I, p. 172.

« Fils oublieux et ingrats ! esprits inconséquents ou téméraires ! vous nous bénissez d'avoir fondé votre Église en lui donnant un symbole, et ce symbole, vous l'avez effacé, déchiré, sinon insulté et honni !

« Ah ! quand nous passions le long du palais d'Henri II, au milieu de l'appareil des persécutions, pour aller accomplir ce grand acte, et lorsque, sous les fenêtres du persécuteur, nous pouvions redire la parole du gladiateur antique : *Morituri*, *Cæsar*, *te salutant*, nous eussions préféré la mort la plus cruelle, de la main de nos ennemis, à ces insultes qui nous viennent de nos propres enfants !

« Nous avions rédigé un symbole pour être comme le vase sacré qui garderait aux générations les plus éloignées le trésor incomparable de notre sainte foi ! Vous avez brisé le vase ! Ce sont vos pasteurs qui le disent ! Vous l'avez réduit en poussière ! vous avez torturé la Bible, et vous en êtes arrivés — c'est encore un de vos pasteurs qui parle — à une complète anarchie de croyances ! Malheur à nous, qui avons été ainsi trahis dans nos espérances les plus chères !

« Ah ! voyez les catholiques ! Eux, n'ont pas changé un iota à la profession de foi du concile de Trente, contemporaine de notre symbole de 1559 ! Ils redisent encore fidèlement la profession de foi du concile de Nicée, qui compte plus de quinze siècles ! Lorsque, dernièrement, ce dogme de la divinité de Jésus-Christ, pour lequel nous serions morts, a été attaqué par la fausse science, du fond de nos tombes, ô douleur ! nous avons entendu des pasteurs de l'Église que nous avons fondée faire chorus avec les blasphémateurs, tandis que dans cette Église que nous avons poursuivie de tant d'injures et de tant de calomnies — dans cette Église que nous avons tant de fois accusée d'avoir trahi la foi des apôtres — il n'y a eu qu'une voix, qu'un cri, qu'un cœur, pour protester contre ces audaces impies et pour répéter à tous les vents de l'horizon la grande profession de foi de l'apôtre Pierre : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant ! »

« Aussi bien, l'Écriture l'a dit : « Chacun est puni par où il a péché : *Per quæ peccat quis*, *per hæc et torquetur*. » Nous, réformateurs du seizième siècle, nous avons déchiré le symbole de nos pères, et maintenant ce sont nos fils qui déchirent le nôtre. Nous n'avons pas le droit de nous plaindre. Dieu ne fait que nous appliquer la loi du talion. Nos fils la subiront à leur tour. »

ADOLPHE PERRAUD.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

La saison des concours. Concours du Conservatoire : les artistes, le public, les juges. La mère d'actrice. Débuts de M. Ambroise Thomas. Les *malchances* de M. Jules Simon. Auber et Cherubini. — Concours de l'École des Beaux-Arts. Une hérésie du programme de sculpture. Passons au déluge. — Concours des projets de pierre commémoratives pour les champs de batailles : bornes-fontaines, pains de sucre et mâts de cocagne. — Séance publique annuelle de l'Académie française. Les prix de vertu et les frères des Écoles chrétiennes. — Théâtre : rentrée triomphale de la tragédie. Le pontife de l'alcôve : M. Dumas et l'*Homme-femme*. — Le bazar en déballage de l'Exposition d'économie domestique. — Distribution des prix du grand concours. Encore M. Jules Simon. M. Thiers et Louis XIV. L'infortuné citoyen Cantagrel et l'ombre de M. Havin.

La chronique a sa morte-saison comme la plupart des professions parisiennes. C'est d'ordinaire la lourde époque de la canicule, lorsque le soleil accablant de juillet et d'août pèse sur la nature, et qu'autour de nous tout semble enseveli dans un grand silence et dans un grand sommeil. On dirait que le cours habituel des choses est lui-même suspendu, que les événements n'ont plus la force de se produire, et que les actes les plus nécessaires de la vie publique et de la vie privée ne peuvent se dérober à la torpeur générale.

Un instant j'ai senti le frisson de l'épouvante, devant la perspective d'une faillite à ma prochaine échéance! J'avais beau interroger l'horizon d'un regard perçant, je ne voyais rien venir, et les vers où Delille a chanté le désespoir du *jeune amant des arts*, égaré dans les catacombes, flamboyaient devant moi comme l'arrêt de ma condamnation :

Il ne voit que la nuit, n'entend que le silence.

Heureusement, Dieu nous a ménagé enfin une température plus clémente, et l'engourdissement universel a cessé. Au-dessous de

trente degrés, Paris, qui n'est jamais endormi bien profondément, ressuscite à la vie.

D'ailleurs, si ces deux mois ont été la saison des bains de mer, de la villégiature et des voyages, ils furent aussi la saison des concours et des distributions de prix : concours du Conservatoire, concours de l'Université, concours académiques et prix de vertu, concours artistiques et municipaux, etc., etc. Presque partout, l'importance et l'intérêt des concours étaient doublés, cette année, par suite de leur interruption forcée en 1871. Pendant les derniers jours de juillet, nous ne pouvions faire un pas dans Paris sans risquer d'écraser un grand prix ou un prix d'honneur. En descendant, le matin, des hauteurs du Luxembourg vers les boulevards, on croisait successivement, d'abord les *forts en thème* des lycées, se rendant à la Sorbonne avec le filet classique par les mailles duquel passent, pêle-mêle, un Dictionnaire de Quicherat, un cervelas et une bouteille d'abondance; puis, vers la rue de Tournon, les architectes et les sculpteurs allant déposer à la préfecture de la Seine leurs projets de monuments commémoratifs pour les champs de bataille autour de Paris; puis, aux abords du quai, les *logistes* de l'École des beaux-arts, maigres, affairés, fiévreux, l'œil atone, la joue creuse, le teint terreux, la barbe inculte et la chevelure en coup de vent; puis, vers les parages du Conservatoire, les Dorval et les Malibran de l'avenir, trottinant d'un pas leste aux côtés de leurs respectables mères — les mères à cabas traditionnels — en lançant autour d'elles des regards de Célimènes en herbe, tandis qu'à quelques pas derrière venait Agamemnon, donnant le bras à Frontin.

I

Que le lecteur se rassure : je n'ai point l'intention cruelle, en l'introduisant au Conservatoire, de lui raconter successivement les concours de solfége, de piano, de violoncelle, de violon, d'instruments à vent, d'instruments à cuivre, de chant, d'opéra, d'opéra-comique, de tragédie et de comédie, pour hommes et pour femmes. A moins d'être un profond égoïste, on ne saurait nourrir le projet barbare de se venger sur des innocents, en leur infligeant le supplice qu'on a subi soi-même. Ils avaient lieu pendant les plus écrasantes chaleurs, et l'on a peine à comprendre comment les trente-cinq degrés du thermomètre, qui eussent fait éclore des vers à soie dans la petite salle du Conservatoire, n'ont pas provoqué parmi les juges et les concurrents des atta-

ques d'apoplexie foudroyante ou de *delirium tremens*, et comment il ne s'est produit que des cas de somnolence invincible.

Il suffira de dire que les joutes de la rue Bergère ont attesté une fois de plus la supériorité de nos écoles instrumentales, surtout pour le violon, et l'infériorité de nos écoles de déclamation et de chant. C'est pourtant à ces derniers concours que le public se porte avec une préférence marquée. Ils offrent en effet, par leur nature et la façon dont ils sont composés, un intérêt dramatique et une variété pittoresque qu'on ne saurait trouver dans les autres. N'est-ce pas même pousser un peu loin l'amour de la variété et le respect de la liberté chez les chanteurs des deux sexes, que de leur permettre de choisir à leur gré, sans aucune limitation préalable qui circonscrirait au moins leur choix entre un certain nombre de grands compositeurs classiques, le morceau qu'ils doivent exécuter? Il en résulte les défilés les plus bizarres, où la diversité va jusqu'à l'incohérence. A une jeune fille qui vient de faire entendre les variations d'Adam sur le vieil air : *Ah! vous dirai-je, maman?* succède une prima donna qui chante le grand air de *la Favorite* ou des *Huguenots*. Le point de comparaison échappe au vulgaire profane, et le critique de bonne foi, légèrement ahuri, ne peut que s'incliner avec admiration devant l'habileté d'un jury capable de prononcer infailliblement sur des épreuves aussi disparates.

Ce qu'il y a de plus curieux à étudier dans ces interminables concours du Conservatoire, c'est encore le public. Il se compose de trois éléments principaux : les élèves exclus — c'est le camp de l'opposition, et si l'on veut faire une ample récolte de médisances sur les concurrents, on n'a qu'à ouvrir l'oreille du côté des bancs où siégent leurs excellents camarades; les parents et amis de ceux qui se disputent les prix — c'est le camp de l'enthousiasme, des cris de délire et des applaudissements à outrance; les anciens et surtout les anciennes élèves du Conservatoire, les étoiles du jour, les reines de la rampe et de l'affiche, venues un peu pour entendre, beaucoup pour se faire voir, pavoisées de leurs plus beaux atours, inaugurant là une nouvelle robe et un nouveau chapeau, comme aux courses de Longchamps, et envoyant des sourires et des saluts dans tous les coins de la salle. Joignez-y quelques critiques consciencieux et ennuyés, prenant des notes avec énergie, mais d'un air abattu. Du parterre aux loges plane un parfum composite où se mêlent les émanations de l'ail et de l'eau de Cologne, du saucisson et du patchouli.

Les femmes dominent dans cet auditoire, et le type illustré par Balzac et Henri Monnier sous le nom de *la mère d'actrice* y trône comme dans sa loge. Les concours du Conservatoire pourraient avoir sans doute un public d'un goût plus sûr et plus fin, mais non assu-

rément plus facile à l'admiration et plus passionné. Le moindre trille le transporte, un point d'orgue le jette en extase; chaque fausse note est considérée comme un effet nouveau, comme un trait d'expression dramatique, et soulignée d'un murmure approbateur; chaque hurlement sauvage capable de faire fuir les chats de gouttières, comme un *ut dièze* qui enfonce celui de Tamberlick. Le dernier concurrent a sa claque, qui fonctionne avec un ensemble formidable et un zèle furieux, s'étudiant à entraîner le public et à intimider le jury. J'ai vu deux mamans tomber asphyxiées comme des mouches, et, même en syncope, applaudissant encore. Malheur au jury, s'il ne conclut pas selon les préférences de l'assemblée! Aux tempêtes de bravos succèdent des orages de grognements et de protestations. Ce public considère le Conservatoire comme sa propriété : il est venu si souvent aux concours, il y viendra si souvent encore, il a tant fourni de *sujets* à la danse, au chant, au vaudeville et au drame, qu'il est là chez lui, et que toute contradiction lui semble un insupportable déni de justice. Pour mettre un terme à ces manifestations grotesques ou inconvenantes, il n'y aurait d'autre moyen que d'en revenir aux règlements sévères de Cherubini, sous lequel les applaudissements étaient interdits. Auber leva cette prohibition, sous prétexte d'animer les concours; mais en les animant, il en a compromis la dignité.

M. Ambroise Thomas débutait comme président des concours : on peut dire que le nouveau directeur du Conservatoire était sur la sellette en même temps que les jeunes artistes placés sous sa direction. Auber s'acquittait de cette tâche avec une impassibilité sereine qui manque à son successeur. Moitié sommeillant, moitié souriant, ce vieil épicurien allait bravement jusqu'au bout, sans laisser voir sur sa figure ni émotion ni fatigue. Il savait surtout tenir tête aux orages avec une tranquillité où il entrait sans doute beaucoup de scepticisme. M. Ambroise Thomas a le tort d'être trop nerveux, et l'on s'en apercevait quelquefois à sa physionomie, que travaillaient des crispations rentrées. Mais il faut bien payer ses grandeurs et s'acquitter du cahier des charges. Ce ne sera point la plus lourde des tâches imposées à M. Ambroise Thomas par les fonctions qu'il a acceptées, et s'il veut résolûment mettre la main à l'œuvre, il aura fort à faire pour nettoyer les écuries d'Augias.

M. le ministre de l'instruction publique, en présidant, le 5 août, la distribution des prix du Conservatoire, a soulevé, en parlant d'Auber, un orage dont les derniers échos ne sont pas encore apaisés. En vérité, M. Jules Simon n'a pas de chances, et tout tourne contre lui : on lui reproche ses manières mielleuses, l'art avec lequel il cherche à ménager les partis et à concilier les extrêmes;

et dès que, piqué au vif par ces épigrammes, il veut enfin se prononcer nettement, il soulève autour de lui un haro général. Si M. Jules Simon avait cru choisir un terrain moins dangereux et moins brûlant que celui de la politique, il doit être détrompé maintenant. Oserai-je dire toutefois qu'il y a, ce semble, bien de l'indignation factice dans l'émotion soulevée par son jugement sur Auber? On peut trouver que ni le moment ni le lieu n'ont été bien choisis, que l'attaque, quoique enveloppée de précautions oratoires, a été trop brusque, et que le ministre a manqué de tact. On peut trouver aussi qu'il a dépassé la limite, en ne reconnaissant la trace d'aucune étude dans les œuvres d'Auber, et en ajoutant : « Oui, cet homme a produit plus que personne, et il est certain qu'il n'a jamais travaillé, » comme si l'esprit le plus richement doué pouvait produire tant d'ouvrages exquis sans travail ; et, à supposer que cela se pût, comme s'il était sans danger de dire à des jeunes gens qu'il n'est pas absolument nécessaire de travailler pour composer des chefs-d'œuvre! Le ministre a été maladroit encore en choisissant un compositeur d'origine prussienne pour l'opposer à un musicien national. Mais, une fois tout cela bien admis et bien reconnu, il a eu hautement raison de dire sans détour « qu'il ne fallait pas le donner pour maître à la jeunesse studieuse, » et que le vrai directeur du Conservatoire, « c'est Cherubini, Gluck, Beethoven, le génie fortifié par le travail et agrandi par la science. »

Évidemment, ce que M. Jules Simon a voulu attaquer dans Auber, qu'il traite d'*exception magnifique*, dont il proclame *la Muette* un chef-d'œuvre, ce n'est pas précisément le musicien, malgré quelques paroles malheureuses qui ont pu donner le change ; c'est le rapport, l'harmonie de ses qualités propres avec les fonctions qu'il a remplies pendant trente ans. Il n'a pas osé ou su aborder un côté plus délicat de la question ; mais ce que chacun a pu lire entre les lignes de son discours, c'est qu'Auber ne fut ni l'homme, ni l'administrateur qu'il fallait pour diriger un établissement comme le Conservatoire. M. Jules Simon n'a fait que répéter, ou du moins donner à entendre, sous une forme contestable, ce que pensaient tous ceux qui se sont indignés le plus haut de son audace, et ce que la plupart d'entre eux avaient déjà dit. La décadence profonde du Conservatoire, devenu, sous la longue administration du doyen de l'école française, un foyer d'intrigues, où la faveur plus que le mérite réglait les récompenses, n'était un mystère pour personne ; mais l'Anacréon, couronné de roses et de cheveux blancs, qui présidait au sérail de la rue Bergère, était protégé et rendu inattaquable par la gloire de ses œuvres, la popularité de sa belle humeur et de ses bons mots. On eût regardé comme un sacrilége de toucher à

ce vieillard, qui chantait encore, à quatre vingts ans passés, les parfums du printemps et les ivresses de l'amour; dont la jeunesse éternelle faisait l'admiration des danseuses, et dont les calembours alimentaient les *Échos* de la petite presse.

Un des critiques qui se sont le plus vertement récriés contre la sortie de M. Jules Simon, racontait, vingt-quatre heures auparavant, dans un article sur les concours, cette anecdote sur Auber. « Un jour, le directeur du Conservatoire disait à l'un de ses familiers, en lui parlant d'un professeur incapable : « Figurez-vous que j'avais « depuis longtemps l'intention de congédier honnêtement M. X, « dont l'incapacité est un sujet de risée pour les élèves. Eh bien, « savez-vous ce qui m'arrive?... Je vais de ce pas chez le ministre « demander la croix pour cet imbécile! Que voulez-vous?... C'est un « père de famille, et ce bout de ruban le fera considérer dans sa « classe. » Ce trait, qui n'est pas choisi entre les pires, peint à merveille le laisser-aller d'une administration déplorable qui, non par ignorance du bien, mais par insouciance, égoïsme et paresse, avait laissé envahir le Conservatoire par toutes les routines et tous les abus, et conduit peu à peu, sur un chemin jonché de fleurs, la grande école de l'art musical français au bord de l'abîme.

Mieux valait encore la rudesse bourrue d'un Cherubini, caractère inflexible, âme haute et fière, trempée comme l'acier, qui ne plia jamais devant personne, pas même devant Bonaparte. Auber eût cédé à un désir du prince impérial, en se consolant par un sourire et par une épigramme à huis clos; l'intraitable Cherubini, quand il s'agissait de musique, tenait tête à Napoléon le Grand, qui voulait être le premier en toutes choses, et pour qui la victoire était toujours un besoin. Il fut avec Ducis, Lemercier, Chateaubriand et madame de Staël, l'un des très-rares esprits qui surent se dérober à l'impérieuse domination de ce despote de génie. Rien ne l'eût fait dévier un moment de son devoir ni de ses convictions. Sa franchise brutale n'épargnait personne. C'est lui qui, gourmandait M. de Lauriston, ministre de la maison du roi, de s'être fait attendre à une distribution de prix. C'est lui qui entendant un jour des amis trop zélés applaudir une cantatrice des concours, se leva, suspendit la séance, et, tournant vers le public cette figure sévère, illustrée par le pinceau d'Ingres, menaça d'annuler le concours, si un pareil scandale se renouvelait. C'est lui encore qui, sollicité d'accorder une audition à un chanteur aux poumons de bronze, fier de ses succès provinciaux, l'écouta sans dire mot; et comme celui-ci lui demandait avec satisfaction :

« Eh bien, illustre maître, maintenant que vous m'avez entendu, à quel emploi me jugez-vous propre?

« — A celui de commissaire-priseur, » mon ami, lui répondit-il. Ces boutades de Cherubini sont restées fameuses. Je ne prétends certes pas les donner pour des modèles d'atticisme : son caractère avait été aigri par de longs dégoûts ; mais si le fruit était savoureux l'écorce était rude, et, pendant les vingt années de son administration, le Conservatoire avait gagné tout ce qu'il a perdu sous la direction d'un élève qui lui ressemblait si peu. Il faudrait aujourd'hui retrouver un Cherubini, qui saisît d'une main ferme les rênes éparses de l'institution déchue, et se montrât déterminé à combattre impitoyablement des abus enracinés par leur durée même, appuyés les uns sur les autres, et qui se font un droit d'une trop longue tolérance. L'auteur de *Psyché* sera-t-il cet homme? Il aura sans doute la dignité morale qu'aucun talent ne remplace ; mais aura-t-il aussi le pouvoir et la force de porter hardiment le fer sur la blessure? Nous le souhaitons vivement sans l'espérer tout à fait.

II

Les concours du Conservatoire m'ont retenu plus longtemps que je ne voulais ; je passerai plus rapidement sur les concours des Beaux-Arts, non que l'importance en soit moindre, au contraire, mais parce qu'une critique à distance est bien froide, et qu'il faudrait pour s'y intéresser en avoir encore l'objet sous les yeux.

Le sujet du concours de sculpture était emprunté à la mythologie, qui restera longtemps le domaine par excellence d'un art voué, par sa nature même et par l'insuffisance de ses moyens d'expression, au culte à peu près exclusif de la forme, de la beauté ou de la vigueur physiques. Là, les préceptes de Boileau sur l'emploi nécessaire du merveilleux païen ont gardé toute leur force, et la révolution qui a détrôné la fable de l'empire de la poésie, a passé, pour ainsi dire, inaperçue dans le domaine de la statuaire. L'antiquité grecque est un magasin inépuisable de sujets et de figures faits à souhait pour un art purement extérieur, trop souvent sensuel, et à ce mérite elle joint le double avantage de fournir d'innombrables modèles, et de ne demander à l'esprit paresseux du sculpteur aucun effort d'invention.

Les concurrents avaient à représenter Ajax, fils d'Oïlée, foudroyé par Jupiter, au moment où, après la tempête qui a brisé son navire, il se réfugie sur un rocher, en s'écriant : « J'en échapperai malgré les dieux. » Je dis *foudroyé*, pour me conformer au programme, mais le programme a induit les jeunes artistes en erreur, et les

carreaux que l'un d'eux, dans son zèle, a sculptés sur les flancs du rocher, sont une double hérésie, artistique et mythologique, car la vérité est, si l'on me passe ce mot, très-hasardé en pareille matière, qu'Ajax fut englouti d'un coup de trident par Neptune.

Le sujet et la nature du concours ne demandaient rien de plus qu'une académie vigoureusement traitée. Il s'agissait pour les élèves de montrer leur science des attitudes et du corps humain. A ce point de vue, rien de plus satisfaisant que la moyenne des ouvrages, dont l'uniformité même était un bien curieux indice de l'unité de l'enseignement et de l'attentive docilité des élèves. Pas un, bien entendu, n'eût osé négliger le casque, ce casque fameux, que nous avons si souvent copié au collége sur la tête d'Épaminondas, ce casque légendaire qui nous a longtemps poursuivis dans nos rêves, et qui constitue à lui seul, pour beaucoup de gens, le fond de l'antiquité, comme *goddam* le fond de la langue anglaise; seulement, l'un, par un effort plus hardi qu'heureux, avait imaginé de métamorphoser le casque classique en une espèce de casquette de jockey; et l'autre, M. Coutant, le premier grand prix, un élève qui sait déjà modeler un corps et tourner un torse avec l'habileté d'un vieux praticien, avait eu l'ingénieuse inspiration de le poser aux pieds de son *Ajax*, au lieu de le lui mettre sur la tête.

En peinture, on avait donné pour sujet *Une scène du déluge*, tout simplement. Il est vrai que, sans parler de Girodet, un sieur Poussin a jadis traité ce thème d'une façon quelque peu embarrassante pour ceux qui gardent présente à l'esprit la grandeur lugubre de sa composition. Mais la jeunesse ne doute de rien, et pas un des concurrents n'a paru gêné par ce souvenir.

Ne pouvant s'élever jusqu'à la hauteur du sujet, les élèves ont abaissé le sujet jusqu'à eux. Dans cette scène du déluge, plus de la moitié ont supprimé le déluge, dont ils ne savaient que faire. On voit une famille groupée sur un roc, dans une attitude plus ou moins éplorée : l'enfant est couché à terre, la mère lève les bras au ciel, le père la presse sur son cœur; ce n'est pas même un drame, c'est une élégie. En cherchant bien, on aperçoit à l'horizon un peu d'eau, qui inspire au visiteur l'envie d'aller prendre un bain froid. La toile couronnée est une très-jolie vignette de romance, d'un dessin élégant, d'une couleur harmonieuse et fine, où je puis aller jusqu'à voir, si l'on veut, la famille de Caïn après sa malédiction, destinée à un grand succès de lithographie. Je n'ai trouvé l'accent du sujet que dans le tableau de M. Médard. Il nous a montré le coin d'une ville antédiluvienne, envahie par le flot sombre et noir, qui ne laisse émerger que le haut d'un monument, où se sont réfugiés quelques épaves humaines. Des corps verdis surnagent çà et là;

d'autres, encore à demi vivants, s'accrochent des dents et des mains à la pierre; on voit sortir de l'eau des têtes, qui ressemblent à celles des damnés dans la *Barque du Dante*. Le ciel pèse sur la terre comme le couvercle d'un cercueil. L'arche flotte dans le lointain. Une teinte sinistre recouvre toute la scène. L'élève qui a fait cela sait déjà composer un tableau : il est doué d'une imagination forte, il a le sentiment de la grandeur et le souffle épique. Malgré quelques faiblesses d'exécution, il méritait le grand prix, que lui avait décerné la section de peinture, et que lui ont enlevé toutes les sections réunies pour le rejeter au second rang. S'il est permis de hasarder une conjecture qu'on prendra peut-être pour un jugement téméraire, les musiciens doivent être pour quelque chose dans cette fâcheuse révision du procès.

Le concours ouvert par décision du conseil général de la Seine, pour les pierres commémoratives à élever sur les champs de bataille autour de Paris, offrait un intérêt plus général et plus actuel, plus haut et plus vif à la fois. Pendant les premiers jours du mois d'août, de nombreux visiteurs se sont succédé, avec une curiosité mêlée de recueillement, dans les salles de l'ancien sénat, devant les cent soixante-dix-huit projets envoyés par cent trente artistes, depuis les plus inconnus jusqu'aux plus illustres. Mais hélas! nous avons vainement cherché, dans la plupart de ces projets, la simplicité grave et profonde que demandait une destination pareille; sauf quelques exceptions que nous mentionnerons tout à l'heure, ils n'offraient guère qu'un mélange confus de trivialité et de recherche, de conception stérile et d'exécution théâtrale. L'imagination déréglée de quelques jeunes gens, prenant la bizarrerie pour l'originalité, avait enfanté un certain nombre de plans qu'il eût mieux valu, pour la dignité du concours et pour celle des artistes eux-mêmes, éliminer de l'exposition, et devant lesquels la tristesse même du sujet ne pouvait empêcher le sourire : borne-fontaine, coquetier gigantesque garni de son œuf, pain de sucre, pièce montée comme un gâteau de Savoie, mât de cocagne surmonté d'une urne où plongeait la hampe d'un drapeau tricolore! L'un nous montrait, derrière un rideau de cyprès, le haut d'une sphère émergeant du sol entre deux cassolettes fumantes; l'autre avait imaginé un bouclier jeté à terre comme pour recouvrir les restes des morts; un troisième avait eu l'idée, pleine d'un tact exquis, d'enrouler au centre de son monument, en guise de bas-relief, cette inscription si heureusement appropriée à la circonstance : *O patrie, des enfants sans vertu ont laissé périr ton nom*. Quelques-uns, avec le naïf et tranquille cynisme des gens chez qui le sens artistique domine et annihile le sens moral, étaient allés chercher dans le symbolisme antique et dans les cé-

rémonies orgiaques l'emblême impudent de la régénération de la France. Ici, le monument représentait le vaisseau de la ville de Paris portant le cercueil de ses enfants ; là, une forteresse surmontée d'un énorme canon. Mais le sublime du grotesque était atteint par un concurrent qui, dans le délire de ses rêves, avait imaginé d'élever sur les champs de bataille l'image d'un squelette prussien, coiffé du casque à pointe et armé du fusil à aiguille. Je laisse de côté divers échantillons de style indou, persan et chinois, qui allongeraient démesurément cette énumération.

Le programme du conseil général ne demandait que des *pierres* commémoratives, et il voulait que les frais de chaque monument, y compris l'acquisition du terrain, ne dépassassent point douze mille francs. Par là se marquait le caractère de simplicité qu'exigent des souvenirs de deuil. Ni l'emphase, ni le luxe ne conviennent à des vaincus. Que les triomphateurs élèvent, s'ils le veulent, des monuments somptueux ; la modestie est pour nous une affaire de goût artistique autant que de délicatesse morale : ce qu'il faut sur nos champs de bataille, c'est un hommage pieux aux morts et un témoignage qui rappelle à la postérité le souvenir du devoir accompli. Mais ces conditions modestes ont évidemment gêné beaucoup de concurrents. La plupart s'y sont soumis, s'ingéniant à tailler leurs pierres commémoratives en obélisques, en pyramides, en stèles, en cippes, en sarcophages, en *tumuli*, en menhirs ; les autres s'en sont affranchis en mêlant dans leurs projets la statuaire à l'architecture, ou en tenant trop peu de compte des exigences économiques qu'ils n'eussent pas dû perdre de vue. C'est pour cela sans doute que le jury a écarté la *France voilée*, de M. Étex ; le *Lion blessé*, de M. Davioud ; le projet théâtral de M. Bogino, où la Patrie soutient et couronne un soldat qui tombe blessé à mort sur le haut d'un rocher gigantesque, et dix autres monuments semblables, pour s'en tenir à cinq projets d'un style plus simple et d'un goût plus austère, qui avaient moins frappé l'attention de la foule.

Mais sur ces pyramides et sur ces tombeaux, décorés de glaives, de palmes et de boucliers, j'aurais voulu voir se dresser la croix comme un signe de consolation et d'espoir. Le caractère profondément païen de tous ces projets leur communique une froideur glaciale. Ce sont bien là les tombeaux qu'eût pu faire élever le sénat romain sur les champs de bataille de Trasimène ou de Cannes ; étaient-ce ceux que Paris devait ériger à ses portes aujourd'hui ? Eh ! quoi, dix-neuf siècles après la venue du Christ, sur la terre de France, jadis le royaume très-chrétien et la fille aînée de l'Église, la croix, qui protége la fosse des plus humbles morts, est exclue des monuments funèbres qu'une grande capitale vote à ses défenseurs !

Sur les cent trente concurrents, il ne s'en est pas trouvé un seul, s'il m'en souvient bien, pour planter sur ces champs ensemencés de cadavres, le grand symbole de la résurrection, quand il s'en trouvait dix pour aller emprunter le signe de la renaissance aux mystères d'Isis et d'Osiris ! O chers morts de Champigny et de Buzenval, victimes expiatoires de nos fautes, vous méritiez pourtant de dormir à l'ombre de la croix, dans le sol sacré par votre sang et béni par nos larmes !

III

Cette idée me revenait avec une force nouvelle à la séance publique annuelle de l'Académie française, le 8 août dernier, tandis que j'écoutais l'éloquent hommage rendu par M. le duc de Noailles au dévouement des frères de la doctrine chrétienne pendant le siége de Paris, et que l'assemblée tout entière s'associait par d'enthousiastes applaudissements, où il entrait une part de réparation et de protestation contre d'ignobles insultes, aux paroles chrétiennes et patriotiques de l'orateur. M. de Noailles a eu la bonne fortune de pouvoir élargir le cadre et renouveler l'intérêt un peu vieilli de ce terrible discours sur les prix de vertu, qui peut être considéré comme la pierre de touche du véritable académicien. On a souvent contesté l'utilité du prix Montyon, comme celle du couronnement des rosières, qui en est le pendant naturel. On s'est égayé sur le compte de la *virtuculture*, inventée par l'excellent philanthrope, sur ces procédés de drainage et d'irrigation appliqués au développement de la moralité publique, et sur les facultés qu'ils offrent aux gens pratiques pour utiliser leur vertu et s'en faire quinze cents francs de rentes, comme par l'éducation des lapins. Ceux-ci ont prétendu que, sous prétexte d'encourager la vertu, l'Académie la décourageait en choisissant toujours ses candidats parmi les domestiques, les artisans et les nègres, jamais parmi les propriétaires ni les agents de change, ce qui équivaut à déclarer publiquement chaque année, malgré les médailles de feu Montyon, que la vertu ne mène pas à grand'chose ici-bas. Ceux-là affirment que la vertu étant par elle-même essentiellement modeste, et « toujours, toujours cachée », comme la petite fleur des bois chantée dans la romance de Paul Henrion, mais sans se trahir comme elle à son parfum, attendu qu'elle n'a pas d'odeur, on la dénature en allant la cueillir sous les buissons où elle s'abrite pour la couronner en grande pompe; et, partant de là, ils se répandent en plaisanteries plus ou moins faciles sur les braves

gens qui viennent déclarer au maire de leur commune et font écrire à l'Académie qu'ils sont vertueux.

D'autre part, au dire des bonnes âmes, il est utile de démontrer aux populations que la vertu n'est pas la seule chose qui ne rapporte rien ; elles ajoutent que c'est un beau spectacle, dans ce siècle blasé, de voir les plus grands esprits se réunir solennellement pour couronner les plus grands cœurs, et l'élite de la société intelligente et polie (ceux qui parlent ainsi sont naturellement des habitués) s'entasser par trente degrés de chaleur, sous la coupole de l'Institut, pour applaudir à la glorification de l'esclave Louis Soliveau et de la servante Henriette Fruchou.

Quoi qu'il en soit, et sans entrer aujourd'hui dans cette éternelle discussion, il faut reconnaître que rien n'est plus difficile à faire qu'un bon discours sur les prix de vertu. On compte ceux qui ont su y mettre assez de relief et de vie pour éviter la monotonie inhérente au sujet. Il faudra joindre désormais à ces trois ou quatre noms celui de M. de Noailles. Dans les circonstances actuelles, ce rapport sortait forcément de son cadre ordinaire. La situation lui imposait, pour ainsi dire, une hauteur de vues, un intérêt dramatique et poignant auquel il a su s'égaler. Cette fois, la vie publique devait prendre le pas sur la vie privée, les vertus domestiques s'effaçaient devant les vertus civiques, les faits isolés devant les grands traits collectifs de courage et de dévouement que nos malheurs nous ont du moins légués comme un exemple et une consolation.

L'Académie n'ayant pas trouvé l'emploi de toute la somme dont elle disposait en faveur des prix de vertu, a consacré douze mille francs à secourir les blessés et les orphelins de la guerre. Elle ne pouvait assurément en faire un plus noble usage ; mais il me semble qu'en cherchant bien, et sans avoir besoin de pousser encore jusqu'à Alger, la Guadeloupe et Cayenne, elle n'eût pas été réduite à l'aveu, pénible pour les vertus privées de notre pays, que le chiffre des récompenses dépassait le total des mérites. « Ah ! s'écriait jadis M. Viennet dans une occurrence semblable, il doit y avoir plus de vertus que cela en France ! » Il ne s'agit que de les découvrir. Il est vrai que l'Académie avait deux années de rentes à écouler en une fois, et qu'elle dispose de ressources considérables. La générosité d'un grand nombre de donateurs, dont quelques-uns peut-être ont cru participer à son immortalité, a fait de l'Académie l'une des plus riches capitalistes parmi nos grandes corporations. Son budget est certainement supérieur à celui de la principauté de Monaco, et ses récompenses littéraires surtout sont devenues si nombreuses, qu'il est positivement à craindre qu'elles ne finissent quelque jour par s'avilir en se prodiguant, comme les médailles du Salon, et qu'il im-

porte de mettre une digue à la munificence des Mécènes qui prennent l'Académie pour intermédiaire, ou de les exhorter du moins à varier la forme de leurs encouragements.

Je plaignais sincèrement M. Patin, embarqué dans l'interminable défilé des trente-six ouvrages couronnés par l'Académie, condamné à relier entre elles ces matières disparates, à varier ces jugements uniformes, à faire l'éloge des médiocrités auxquelles la richesse de l'Académie la condamne trop souvent à descendre, et dont quelques-unes semblent avoir pour profession de *vivre* de ses largesses.

M. Villemain (le Villemain du bon temps) excellait à cette tâche: il savait donner à la louange une justesse ingénieuse et piquante, l'assaisonner de fines critiques, la relever de traits incisifs et de piquantes malices, aussi redoutés des lauréats que goûtés du public, auxquels sa spirituelle laideur et son timbre mordant donnaient une saveur de plus. Mais à la fin de sa vie, l'illustre écrivain, hélas! était bien déchu, quoique l'on continuât à admirer, par tradition ou par égards, les harangues alourdies du vieil Entelle académique. M. Patin a dépassé facilement ce Villemain dégénéré, sans s'élever jusqu'au Villemain des anciens temps. Pour donner tout leur prix à ces jugements consciencienx, d'une critique exacte, d'un goût sûr et délicat, il ne manque au nouveau secrétaire perpétuel qu'un débit plus savant et plus varié, l'art de se faire valoir lui-même. L'honnête nature de M. Patin pousse l'horreur du charlatanisme jusqu'à négliger les artifices les plus légitimes et les plus nécessaires.

Les curieux venus dans l'espérance d'apercevoir sur les bancs de l'Institut un grand nombre d'illustrations ont été fort désappointés. L'Académie française, souvent dispersée par la politique et les affaires, dispersée ce jour-là par la villégiature, s'était montrée plus inexacte encore que de coutume. On en était réduit à se montrer les lauréats dispersés dans l'hémicycle : MM. Coppée, Eugène Manuel, Jules Verne, Gustave Nadaud. Je ne puis reprendre en détail tous les auteurs couronnés; mais, cette fois comme toujours, *le Correspondant* a pu saluer au passage les noms de quelques-uns de ses collaborateurs, surtout celui de madame Craven, dont l'œuvre exquise, digne de Walter Scott par l'art de la composition, le charme d'un style à la fois littéraire et *mondain*, la vérité et la diversité des caractères, la solidité dans la grâce, dans l'élévation la finesse, — *Fleurange*, que n'a certainement oubliée aucun de nos lecteurs, — a obtenu un prix de 2,000 francs. Il est juste de mentionner aussi le prix d'éloquence remporté par M. Lagrolet, avocat à la Cour de Paris, avec l'*Éloge de Vauban*. L'émotion patriotique de l'auditoire s'est fait jour quand l'auteur, énumérant les villes fortifiées par Vauban, a conclu par ces mots : « Il n'avait pas fortifié Strasbourg. » Elle a

éclaté, en entendant ces paroles de Vauban lui-même : « Le bombardement des villes n'appartient point à la science de la guerre, et ne peut être employé que par des peuples barbares. »

IV

L'abondance des fonds dont disposait l'Académie cette année lui a permis de franchir le cercle où elle a l'habitude de s'enfermer, pour décerner un prix d'une nature exceptionnelle aux *Matinées dramatiques* instituées par M. Ballande à la Gaîté. La plupart de nos lecteurs savent sans doute que les Matinées dramatiques se proposent d'offrir à la jeunesse, moralement exclue des théâtres ordinaires, la représentation des principaux chefs-d'œuvre classiques, accompagnés de conférences où des professeurs de rhétorique de l'Université ne craignent pas d'établir un moment leur chaire sur la scène, et de s'exposer à un rappel comme des comédiens. On y joue du Molière, du Corneille et du Racine; on y a même déclamé, avec un succès qui n'a pu déguiser la bizarrerie de la tentative, l'Oraison funèbre du prince de Condé par Bossuet. J'y ai vu représenter *Andromaque* par une tragédienne qui a eu ses beaux jours, et qui est aujourd'hui bien oubliée : mademoiselle Karoly.

Mais là n'était pas la plus belle, la plus éclatante fortune réservée à la tragédie et à l'œuvre de Racine. Le grand succès dramatique de ces deux derniers mois — Oreste, qui l'eût cru? Pylade, qui l'eût dit? — a été la reprise d'*Andromaque* au Théâtre-Français. Oui, tandis que le soleil dardait ses rayons les plus impitoyables sur Paris désert et brûlant comme le Sahara ; tandis que seize théâtres, de la Bastille à l'Odéon, avaient fermé leurs portes; que, dans les quatre ou cinq qui luttaient encore, l'araignée tissait sa toile sur les guichets ouverts, et les acteurs ruisselants jouaient devant les banquettes hydrophobes, la Comédie-Française faisait avec *Andromaque* des recettes dont *le Roi Carotte* à ses débuts aurait été jaloux. Depuis la mort de Rachel, la tragédie ne s'était trouvée à pareille fête; elle croyait son âge d'or évanoui pour toujours. Mais la fortune a des retours imprévus; elle aime les coups d'audace, et se plaît parfois à récompenser ceux que le triomphe des sottises humaines n'a point fait désespérer du succès des belles choses.

Il faut le dire d'ailleurs : la Comédie-Française n'avait rien négligé pour réussir. Loin d'imiter l'Odéon, qui fait jouer la tragédie les jours maigres, dans une mise en scène digne des Batignolles, par de malheureuses doublures qu'on tient en réserve pour cette corvée,

elle n'avait pas hésité à monter *Andromaque* avec autant de soin qu'une pièce de Scribe ou de Dumas. Mademoiselle Favart s'est chargée du rôle d'Andromaque, qu'elle remplit avec une habileté consommée, un sentiment et une distinction déparés malheureusement par un brin de maniérisme et d'afféterie. Mademoiselle Rousseil, que la tragédie est allée reprendre au boulevard, qui l'avait prise à l'Odéon, dominée par l'influence classique, par la solennité de la maison de Molière, intimidée peut-être par le souvenir de Rachel, n'a pas mis dans le rôle d'Hermione la fougue et les emportements qu'on espérait, en les redoutant un peu. Elle y a mis du moins une diction très-pure, une grande science d'attitude et une vigueur mesurée, dont l'accent s'est bien vite affermi. Mais l'événement, le grand attrait de cette reprise, c'est la création du rôle d'Oreste par un jeune débutant, hier absolument inconnu, aujourd'hui presque célèbre, M. Mounet-Sully, que le directeur de la Comédie-Française a précisément découvert aux Matinées littéraires de la Gaîté.

M. Mounet-Sully a le masque expressif, la chevelure noire, abondante et inculte, l'œil profond, la voix forte et pénétrante, le geste large, ardent, tumultueux, les attitudes hardies et pathétiques. Il se préoccupe moins de la noblesse que de l'énergie et de la vérité. Un amateur du pur art grec le trouvera parfois trivial ou violent, jamais froid ni banal. C'est un Oreste romantique et shakespearien; c'est l'Oreste d'Eschyle plutôt que celui de Racine, la victime des Furies vengeresses et la proie de la fatalité. Il a pris corps à corps et revêtu comme une tunique de Nessus ce rôle dévorant d'Oreste qui, si l'on en croit la légende, coûta la vie au comédien Montfleury, chargé de le traduire pour la première fois sur la scène.

On est allé jusqu'à prononcer, à propos de M. Mounet-Sully, le grand nom de Talma : qu'il se défie de ces maladroites et ridicules hyperboles. Il possède dès maintenant ce qui ne s'apprend pas, mais il a besoin d'apprendre tout ce qui s'enseigne par l'expérience et la pratique de l'art. Quand il se dominera davantage, quand, sans rien perdre de son originalité puissante, il saura qu'il n'y a pas de beauté sans calme ni de grand art sans noblesse, alors il sera permis peut-être, à propos de ce jeune homme, d'évoquer le souvenir de ses illustres prédécesseurs.

Attiré par l'éclat de ce début, le spectateur a été tout surpris de s'intéresser bientôt à la tragédie pour la tragédie elle-même. Regardez : le voilà qui s'échauffe et se passionne; le poëte le tient dans sa main puissante, il est pris, et tout à coup il éclate en transports et en applaudissements furieux. O surprise! ô miracle! cette tragédie est mieux *machinée* que *Ruy Blas*, mieux que *les Deux noces de Boisjoli*, l'amusant imbroglio qu'il est allé voir hier au Palais-Royal. Une

puissante unité recouvre toutes ces intrigues, qui se croisent et se nouent, se mêlent et se démêlent, s'étreignent sans se confondre, s'éloignent sans se perdre de vue, pour se rejoindre encore. Au milieu des plus grands traits et des plus grands noms de l'histoire héroïque éclatent les cris de la nature et du cœur humain. A travers les pompes de la tragédie vont et viennent ces figures majestueusement drapées où le poëte a incarné les sentiments universels du monde, et que nous reconnaissons sous leur pourpre pour les avoir rencontrées cent fois autour de nous : Andromaque, l'amour maternel et l'amour conjugal, tendre, profond et pieux; Pyrrhus, l'amour orgueilleux et conquérant; Hermione, l'amour violent et affolé jusqu'au crime; Oreste, l'amour aveugle et fatal, soufflé par les Euménides elles-mêmes. Puis, je ne sais quelle secrète harmonie entre l'œuvre et l'auditoire, entre la tragédie du poëte et le drame de la France, vient aider encore à l'effet. Jamais âmes ne furent mieux disposées à recevoir ces impressions de terreur et de pitié d'où tout à coup, comme des flancs d'un nuage déchirés par l'éclair, jaillit le coup de foudre. Eh quoi ! c'est donc bien vrai que la poésie n'exclut pas l'intérêt, que l'éloquence peut s'allier à la réalité et à la vie; qu'il n'est pas nécessaire de malmener la langue, le bon sens et la morale, pour remporter un succès; que nous avons eu au dix-septième siècle un art qui vaut la peine qu'on en tienne compte, et qui n'est pas mort tout à fait, malgré le bruit que les grands dramaturges de l'Ambigu font courir! C'est donc bien vrai que Racine n'est pas un *polisson !*

Tout arrive, a dit Talleyrand. — Tout revient, pourrions-nous ajouter, même la tragédie. Qui sait si elle ne va pas reconquérir la mode? Le théâtre Déjazet, lui aussi, se met à représenter *Andromaque*, où le comédien Taillade, pour aller de plus fort en plus fort, joue en énergumène et en possédé, et la Comédie-Française, alléchée, va nous montrer son débutant dans le *Cid*, qui est l'*Andromaque* de Corneille, comme *Andromaque* est le *Cid* de Racine. Faut-il voir un symptôme et un symbole dans cette renaissance inattendue? Faut-il croire qu'il y a dans l'air des courants d'idées, et que les choses ont leurs affinités secrètes? Quoi qu'il en soit, les voies sont ouvertes et les esprits sont prêts. Vienne maintenant le poëte inspiré pour qui l'on a si bien disposé les chances, et qu'il nous arrache enfin au joug de l'inepte féerie et de l'opérette grivoise !

La reprise d'*Andromaque* à la Comédie-Française, avec d'excellentes reprises de *l'Africaine* et de *la Juive*, ces grandes tragédies musicales à l'Opéra, constitue à peu près tout le bagage dramatique de ces deux mois d'été. Faut-il y joindre *les Vieilles filles*, de M. Ch. de Courcy, une prétendue comédie de mœurs où l'observation tombe

dans la charge, le réalisme dans la grossièreté, où, à travers des réminiscences mal déguisées, des types superficiels et brutaux s'agitent dans une intrigue très-faible et très-exubérante en même temps, et qui vient de compromettre une fois de plus la vieille réputation de délicatesse et d'habileté du directeur du Gymnase ?

Mais M. Dumas fils nous promet *la Femme de Claude*, et, en attendant, il nous en a indiqué le sens et donné la préface dans *l'Homme-femme*, un livre événement, qui relève de la chronique encore plus que de la critique. C'est un maître homme que M. Dumas fils : il sait faire ses succès aussi bien que ses pièces, et s'y prend de loin pour préparer la conquête du parterre.

L'auteur a la spécialité de ces opuscules, lettres ou préfaces, à grand spectacle, qui éclatent soudainement comme un coup de pistolet, ou flambent comme un feu de paille, dont ils ont le pétillement et la durée. Ses manifestes sont déjà à leur deuxième édition avant d'avoir paru, mais lorsqu'ils cessent d'exciter la fièvre, c'est pour tomber dans un oubli si complet que leur nom même éveille à peine un souvenir. Rappelez-vous le tapage fait il y a cinq mois, — il y a cinq ans plutôt, — par les *Lettres sur les choses du jour*, si bien enfouies maintenant qu'il faudrait exécuter des fouilles pour les découvrir. Le succès de *l'Homme-femme*, alimenté par la polémique de la presse, par le flot de brochures qu'il a soulevées, par le long retentissement de l'affaire Dubourg, dont il est le commentaire, et par les côtés scabreux du sujet, dure beaucoup plus longtemps. J'ai sous les yeux la vingt-cinquième édition en écrivant ceci : c'est à peu près une édition par jour.

Un tel succès, que je veux prendre au sérieux, serait absolument incompréhensible, sans les peintures d'alcôve prodiguées par M. Dumas fils, sous prétexte de moralité publique. On a défini M. Victor Hugo : « Jocrisse à Pathmos. » On pourrait définir *l'Homme-femme :* « Paphos à Pathmos. » Ce n'est là, du reste, qu'une variante de la définition si spirituellement trouvée par M. de Pontmartin, et qui est plus complète encore : « Pathos, Paphos, Pathmos. » Le pathos ennuyeux et inintelligible a sa très-large part dans ce livre incroyable, tissu de vérités et d'erreurs, de paradoxes et de lieux communs, solennellement présentés comme d'éclatantes découvertes par un esprit dont l'ignorance égale l'originalité foncière, de subtilités et de brutalités, d'orthodoxie et d'hérésies monstrueuses, de délicatesse et de crudité cynique. L'auteur s'adresse à la fois au cœur et aux sens, à l'esprit et aux nerfs. Philosophe doublé d'un médecin spécialiste, moraliste qui ne peut se séparer de l'auteur dramatique, ici il parle comme un prêtre, là comme un carabin grandi dans les amphithéâtres ; après s'être inspiré de l'Évangile, il va puiser à l'Alcoran ; il y a

en lui du magistrat et du *cabotin* : c'est le pontife de la physiologie. Il ne faut pas l'oublier : cette consultation sur les rapports de l'homme et de la femme, qui plaide la fatalité du mal moral pour placer le mariage entre la nécessité du divorce ou celle de l'assassinat, n'est que l'introduction d'une pièce de théâtre. Au lieu d'une solution sociale, une solution dramatique. Quand il termine son livre par : « Tue-la ! » ce sauvage *tue-la!* où — suivant la théorie développée par l'auteur lui-même sur l'influence des premiers générateurs, qui se fait sentir parfois après de longues intermittences, et sur les germes déposés en nous par des hérédités impitoyables — reparaît l'arrière petit-fils de la négresse africaine Tiennette Dumas, il croit peut-être nous donner une conclusion, mais il ne nous donne qu'un dénoûment. *Tue-la!* c'est le coup de pistolet du cinquième acte ; c'est la morale de *l'Affaire Clémenceau*, de *Diane de Lys* et de la *Princesse Georges !*

V

Si Paris ne nous fournissait une si abondante récolte, nous eussions aimé à le quitter un moment pour faire quelques excursions en province. Nous serions allé d'abord à Vendôme, où l'inauguration de la statue de Ronsard nous aurait offert le pendant du triomphe de Racine. Là, M. Jules Simon, transformé en Duilius par l'acharnement fanatique d'un clairon de sapeurs-pompiers qui s'est attaché à ses pas, a pu se consoler de l'injustice des partis dans les cruelles douceurs du triomphe. Ceux qui ont vu passer par les rues de Vendôme notre ministre de l'instruction publique, suivant, de l'air d'une victime couronnée de fleurs qu'on mène à l'abattoir, l'impitoyable clairon, dont la fierté doublait la force, et qui soufflait dans son instrument comme un triton dans sa conque au-devant du char d'Amphitrite, ne perdront jamais le souvenir de cette vision épique. Malgré sa douceur naturelle, l'auteur du *Devoir* éprouvait évidemment une violente envie de tordre le cou au bourreau ; mais, comme s'il eût deviné sa secrète pensée, celui-ci maintenait sa distance, — et il soufflait toujours !

Nous irions ensuite à Lyon, visiter cette grande Exposition du parc de la Tête-d'Or, qui rachète par un succès incontesté l'avortement du début. Mais nous avons aussi une Exposition à Paris, dans le palais des Champs-Élysées. Elle a débuté comme celle de Lyon ; puisse-t-elle finir de même ! Si l'exactitude est la politesse des rois, il paraît qu'elle n'est pas celle des exposants. Rien ne serait de plus mauvais goût que d'arriver pour l'ouverture ; cela sentirait son com-

merçant médiocre : il faut attendre, comme au théâtre, que les petites gens soient placés. Les curieux trop pressés ont payé vingt sous pour entrer dans un grand atelier de menuiserie, où ils couraient risque de recevoir du plâtre sur leurs habits et des marteaux sur la tête. Aujourd'hui l'Exposition d'économie domestique commence à prendre figure ; nous n'y rentrerons, s'il y a lieu, que lorsqu'elle sera au complet, et qu'elle aura perdu cette physionomie de bazar en déballage qu'elle offre encore aujourd'hui.

L'Exposition d'économie domestique a grossi d'un nouveau concours la liste déjà si longue de tous les concours du mois. La société pastorale qui s'est baptisée du nom de Société péristéraphile (saluez, c'est du grec!) nous convoquait à une joute de pigeons voyageurs la veille du jour où l'Université couronnait solennellement les vainqueurs de ses pacifiques batailles. Je ne décrirai pas en détail cette fête des enfants studieux et des mères orgueilleuses, qui existe depuis plus d'un siècle et n'a guère varié depuis quarante ans : la grande salle de la Sorbonne, sobrement décorée et remplie jusqu'aux combles, sur l'estrade un trône pour M. le ministre de l'instruction publique, dans la première tribune du sud un autre trône pour madame la *ministresse ;* sur des tabourets de velours les prix d'honneurs, blocs étincelants noués de faveurs blanches, l'entrée solennelle des professeurs de collége en toques et en robes, et des Facultés en grand costume, précédées de leurs massiers, sur un air de l'orchestre. A l'entrée de l'Institut, la musique militaire a joué le *Chœur des vieillards* de *Faust*, à-propos qui peut passer, au gré du lecteur, pour trop spirituel ou trop naïf. Puis le tambour bat aux champs, et le ministre, précédé d'un nombreux cortége, apparaît démocratiquement vêtu d'un simple habit noir, veuf de tout ruban rouge, tandis que l'orchestre, en bon courtisan, lui souhaite la bienvenue avec le *Pardon de Ploërmel.* Quelques instants après, le général Ladmirault, gouverneur de Paris, fait son entrée, saluée par une triple salve d'applaudissements ; mais l'œil cherche en vain sur l'estrade, garnie des plus hauts fonctionnaires du gouvernement, la figure de Mgr l'archevêque de Paris.

M. Crouslé, professeur de rhétorique, lit le discours latin d'usage, écrit dans une langue claire et simple, qui se préoccupe moins de l'élégance raffinée des tournures que de la justesse de la pensée et de la propriété des termes. On l'applaudit fort, — les uns, parce qu'ils le comprennent, les autres parce qu'ils veulent faire semblant de le comprendre. Mais il fallait voir les attitudes des dames, dont chaque applaudissement aiguillonnait la curiosité ; il fallait voir surtout la tête du brave général Ladmirault! Les éventails s'agitent, l'impatience s'accroît. Il ne manque aux mérites de cette ha-

rangue cicéronienne que celui de la brièveté. Enfin, voici l'éloge obligé de M. Thiers, — et c'est fini.

Puis M. le ministre se lève, et avec une abondance de gestes, avec une intensité d'action oratoire que je ne lui soupçonnais pas, il prononce le discours que vous avez lu. Après avoir énergiquement enfoncé quelques portes ouvertes et terrassé le monstre de la bifurcation, décédé, grâce à Dieu, depuis 1864; après avoir affirmé la république sans toucher au pacte de Bordeaux, fait une allusion discrète à l'instruction gratuite et obligatoire, déclaré que l'Université resterait la même tout en se renouvelant, et qu'il la transformerait sans y toucher, M. Jules Simon conclut par un nouvel éloge de M. Thiers : c'est le second et le dernier de la séance, car il n'y avait pas trois discours.

Les journaux malicieux qui se font un plaisir de relever toutes les inadvertances de notre ministre de l'instruction publique, ont noté encore dans ce discours une erreur sur le philosophe Condorcet, dont la république a eu la singulière idée de donner le nom au lycée ci-devant Bonaparte, et ci-devant Bourbon. C'est peu de chose, beaucoup moins que d'avoir confondu Du Cerceau l'architecte avec le P. Du Cerceau : il y a lieu néanmoins d'engager M. le ministre à se défier de son secrétaire.

On proclame d'abord le résultat du concours des départements, ce qui permet aux jeunes élèves de faire une ovation significative au nom de Nancy. La comparaison établie entre Paris et la province assure à celle-ci la victoire sur bien des points. Nous saluons ce résultat comme le plus beau triomphe du grand concours, et nous sommes bien sûr que la commission de décentralisation l'aurait applaudi comme nous.

La proclamation des prix obtenus par les lycées de Paris n'a rien offert de remarquable que la chute de Charlemagne, longtemps le *Gladiateur des steaple-chases* universitaires, aujourd'hui battu, si l'on me permet la continuation de ce langage hippique, par les rivaux qu'il distançait autrefois de plusieurs longueurs. Comment est tombé ce fort d'Israël? Il s'est endormi dans sa gloire et va se réveiller dans sa défaite. Ce sont des luttes terribles, ardentes, acharnées, celles où combattent les thèmes, les versions et les discours latins rangés en bataille. Regardez les vainqueurs qui s'avancent, à l'appel de leurs noms, dans le tumulte joyeux des applaudissements et des fanfares. Quels teints terreux, quelles joues creusées, quels yeux éteints! Il en est bien peu, sauf dans les plus basses classes, qui aient gardé la grâce et la fraîcheur de la jeunesse. N'importe, toutes les mères les contemplent et les envient. L'un de ces triomphateurs ne s'est point laissé couronner par le mi-

nistre; un autre n'a pas répondu à l'appel de son nom : tels sont les deux incidents qui ont signalé la cérémonie, puisque nous en sommes réduits à ce point par nos divisions, que la politique se fourre partout, même chez les élèves de quatrième et dans les distributions de prix.

Que dis-je? Ceux qui devraient l'en exclure comme une peste, prennent soin de l'y fourrer eux-mêmes. Ce qu'étaient jadis les discours des présidents de conseils généraux, à l'ouverture des sessions, ceux des distributions de prix le sont devenus aujourd'hui. L'estrade se change en tribune, et, d'un bout de la France à l'autre, on entend des harangues où il est question de tout, sauf de la seule chose essentielle, et où, comme M. Jules Simon, l'on s'adresse à tout le monde, en n'oubliant que les élèves. M. le préfet de la Seine a donné, lui aussi, à diverses reprises, ce fâcheux exemple. Je ne parle pas de l'éloge de M. Thiers, dont il ne pouvait songer à s'affranchir, pas plus que les deux orateurs du grand concours. L'éloge de M. Thiers est, pour le moment, un lieu commun oratoire, qui fournit une péroraison aussi indispensable que l'exorde et toutes les autres parties du discours : après les correspondants de Trouville, qui s'attendrissent sur le parapluie de M. Thiers, et nous font des révélations sur son peignoir de bain, les orateurs sont en train de dépasser, à l'égard du président de la république, le lyrisme monotone, — qu'il me soit permis de le dire au simple point de vue littéraire, — des flatteries sous lesquelles gît écrasée la mémoire de Louis XIV.

Le collége Chaptal, gratifié d'un discours politique de M. le préfet de la Seine, était prédestiné à toutes les disgrâces. C'est là qu'on a vu M. Cantagrel, délégué par le conseil municipal, distribuer aux élèves des prix approuvés, *horresco referens!* par plusieurs évêques. Infortunés élèves! infortuné M. Cantagrel! *Le Siècle*, gardien jaloux de la dignité démocratique, *le Siècle*, dont le directeur, M. Havin, montait dans les voitures épiscopales et donnait sa bénédiction au peuple, lui a reproché amèrement cette dérogation aux lois austères de la libre pensée, et M. Cantagrel, traité jadis de *vieux farceur* dans un club de Bordeaux par un citoyen facétieux, et compromis derechef aux yeux de son parti, malgré tout ce qu'il a fait pour lui plaire, a protesté, avec des larmes dans la voix, qu'il n'y avait pas de sa faute. Voilà où nous en sommes en l'an de grâce et de république 1872 sur le terrain des distributions de prix. O messieurs, — ô citoyens! — respectons la jeunesse, de grâce, et laissons-la en dehors de nos vilains débats!

VICTOR FOURNEL.

REVUE SCIENTIFIQUE

Mort de Charles Delaunay. — Vie et travaux de ce savant. — Son successeur probable à la direction de l'Observatoire. — M. Faye. — Ses idées sur la décentralisation de l'astronomie. — Le soleil. — Une bonne fortune du P. Secchi. — Le soleil et les aurores polaires. — L'éruption solaire du 7 juillet. — Note de M. Sureau. — Mémoire du P. Secchi. — Le spectroscope. — L'analyse chimique du soleil et des astres. — Le magnésium dans la chromosphère. — Observations de M. Tacchini. — La lumière au magnésium et la lumière solaire. — Les choses de notre planète. — Les « biens de la terre. » — La vigne et le *phylloxera vastatrix*. — Origine probable de cet insecte. — Les vignes américaines. — Ravages actuels du *phylloxera* en France et en Portugal. — Travaux de MM. Planchon, Sahut et Bazille. — Rapport adressé par ce dernier au ministre de l'agriculture. — Ce que peut le ministre. — Un prix de 20,000 fr. — Remèdes proposés et essayés contre le *phylloxera*. — Encore 10,000 francs.

La science française a perdu, depuis la publication de notre dernière revue, un de ses représentants les plus illustres, et l'un de ceux qui promettaient encore de contribuer le plus efficacement à ses progrès et à sa gloire. Et les regrets que cette perte doit causer à tous les savants, à tous les amis de la science sont rendus plus douloureux encore par le déplorable accident qui l'a causée et qui en fait une véritable catastrophe. Le 6 août dernier, M. Charles Delaunay, membre de l'Institut et directeur de l'Observatoire de Paris, traversait la rade de Cherbourg sur une barque à voile, avec son cousin M. Millaud et deux matelots, lorsqu'un coup de vent que rien n'avait fait prévoir fit brusquement chavirer l'embarcation. Quelque hâte que l'on mît à organiser les secours, il fut impossible d'arriver à temps pour sauver aucun des naufragés, et c'est seulement le lendemain que le corps de M. Delaunay fut retrouvé près de l'île Pelée, à l'est de la rade.

M. Delaunay était né à Lusigny (Aube) le 9 avril 1816. Il n'était âgé que de cinquante-six ans; on peut donc dire que la mort est venue le surprendre au milieu de sa carrière; et quelle carrière !... Sorti *le premier, à vingt ans*, de l'École polytechnique, il entra à l'École des mines. Mais arrivé au grade d'ingénieur de première classe, il s'appliqua exclusivement aux sciences mathématiques et devint bientôt professeur de mécanique à l'École polytechnique et à la Faculté des sciences. Il fut élu en 1855 à la

place laissée vacante dans la section d'astronomie de l'Académie des sciences par la mort de Mauvais, et nommé, la même année, membre du Bureau des longitudes. Enfin, en 1870, M. Le Verrier ayant dû quitter la direction de l'Observatoire à la suite des nombreuses et vives reclamations soulevées par son administration autocratique, M. Delaunay fut appelé à lui succéder ; et le gouvernement, en le plaçant à la tête de ce grand établissement scientifique, ne fit que ratifier, en quelque sorte, le suffrage presque unanime des hommes compétents. Non-seulement, en effet, M. Delaunay avait été un des adversaires les plus énergiques des errements de son prédécesseur, mais la haute valeur de ses travaux astronomiques et mathématiques le désignait des premiers au choix du chef de l'État. On doit à M. Delaunay une note sur le *Calcul des variations*, une des branches les plus difficiles du calcul infinitémisal ; un *Traité de mécanique rationnelle* qui fait autorité dans la science ; un remarquable rapport sur les progrès de l'astronomie (1867) ; de nombreux mémoires publiés, soit dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences, soit dans d'autres recueils, et relatifs à diverses questions d'astronomie, de mécanique et de mathématiques pures. Mais le travail qui l'a le plus occupé, c'est l'étude, qu'il voulait rendre complète, de notre satellite considéré soit dans sa constitution et ses mouvements propres, soit dans ses rapports avec les autres corps célestes, et particulièrement avec la Terre. Il publiait, dès 1843, un *Mémoire sur la théorie des marées*, et, en 1846, une *Nouvelle théorie analytique du mouvement de la Lune*. Il a communiqué ultérieurement à l'Académie sur des sujets du même ordre plusieurs mémoires importants, et le 11 mars 1867, à la séance publique annuelle de l'Académie, il lisait un remarquable travail intitulé : *La Lune, son importance en astronomie*, inséré dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, et dont nous avons rendu compte ici (livraison du 25 avril 1867).

A cette occasion et toutes les fois que nous avons eu à entretenir nos lecteurs des travaux de Charles Delaunay, nous avons signalé les rares et précieuses qualités qui le distinguaient et comme investigateur et comme écrivain et, nous pouvons ajouter, comme vulgarisateur. La précision élégante et la clarté merveilleuse du style répondaient chez lui à la lucidité de l'esprit et à la sûreté du raisonnnment. Il était du petit nombre de ceux qui, à l'Académie, se faisaient toujours écouter, parce qu'ils savaient se faire comprendre. Il captivait l'attention et charmait l'esprit par la seule limpidité de son langage, à travers lequel on percevait distinctement les vérités scientifiques les plus abstraites, comme à travers une lame de cristal on voit les plus menus objets. Les traités élémentaires de mécanique et d'astronomie de Delaunay sont des chefs-d'œuvre du genre, et tous ceux qui ont suivi ses leçons le proclament un maître en l'art difficile d'enseigner. Aussi a-t-on exprimé avec raison le regret qu'en arrivant à la direction de l'Observatoire, il n'ait pas repris les traditions laissées par François Arago,

dont les leçons publiques d'astronomie obtinrent pendant plus de vingt ans un si grand et si légitime succès. S'il était en France un savant, un orateur capable de succéder à Arago dans cet enseignement à la fois élevé et populaire, c'était assurément Delaunay. On doit reconnaître d'ailleurs que, malgré le tumulte des événements, son trop court passage à la direction de l'Observatoire a été marqué par l'accomplissement d'utiles réformes et par une impulsion féconde donnée aux travaux astronomiques et météorologiques.

N'oublions pas d'ajouter que, pendant le siége et pendant la Commune, M. Delaunay est resté à son poste et a pris toutes les mesures qui semblaient devoir assurer la conservation des instruments et des papiers que renfermait l'établissement confié à sa garde. Il ne pouvait prévoir que des forcénés tenteraient de détruire ce que les obus prussiens avaient épargné. Après s'être retranchés dans l'Observatoire comme dans une forteresse, et s'y être maintenus pendant deux jours, les fédérés se décidèrent, dans la nuit du 23 au 24 mai, à battre en retraite ; mais auparavant ils enfoncèrent la porte d'une pièce du rez-de-chaussée où l'on avait déposé les instruments de géodésie enfermés dans des caisses, et ils y mirent le feu. M. Delaunay, avec le concours de son confrère, M. Yvon Villarceau, de M. Marié-Davy et de quelques autres personnes qui étaient demeurées dans l'établissement, parvint à éteindre l'incendie. Mais déjà de magnifiques instruments avaient été détruits ou gravement endommagés. Bientôt les insurgés, faisant un retour offensif, déclarèrent qu'ils mettraient de nouveau le feu, mais cette fois partout en même temps, afin qu'il fût impossible de l'éteindre. Les habitants de l'Observatoire restèrent douze heures encore sous le coup de cette menace, dont la victoire définitive des troupes régulières empêcha heureusement la réalisation. M. Delaunay ne quitta l'Observatoire que le 26, lorsque tout danger eut cessé, et il y rentra peu de jours après pour veiller à ce que toute chose y fût remise en ordre.

Et maintenant, qui le remplacera ? Je ne crois pas faire acte de témérité en disant que le futur directeur de l'Observatoire est déjà désigné par l'opinion publique, comme Delaunay l'était au moment de la révocation de M. Le Verrier. Le nom qui est aujourd'hui dans toutes les bouches est celui de M. Faye. Nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs des travaux de ce savant, et notamment de sa belle théorie de la constitution physique du soleil. Nous avons fait connaître aussi l'opinion qu'il émit au mois de septembre 1869, lorsqu'il était question d'abandonner l'Observatoire actuel pour en reconstruire un beaucoup plus vaste et plus grandiose hors de Paris, à Fontenay, par exemple. Comme membre de la commission chargée d'examiner ce projet, et n'ayant à opter qu'entre deux partis : la création de cet *observatoire-monstre* à Fontenay, ou la conservation pure et simple de l'Observatoire de Paris, M. Faye s'était prononcé pour le *statu quo*. Mais au fond il eût souhaité quelque chose de mieux. A l'observatoire uni-

que et gigantesque que l'on voulait édifier, il eût préféré la fondation relativement moins coûteuse et beaucoup plus utile de plusieurs observatoires dans des situations diverses. Il eût voulu, en un mot, décentraliser les études astronomiques. Cette idée nous parut alors et nous paraît encore excellente. Nous y voyons une preuve du judicieux esprit de M. Faye et de l'excellence de ses vues en matière d'organisation scientifique, et c'est pour nous une raison de plus de faire des vœux pour que le gouvernement remette entre ses mains la direction de l'Observatoire, ou mieux, celle des études astronomiques en France.

De même que M. Delaunay avait choisi la lune pour sujet principal de ses méditations et de ses calculs, de même M. Faye s'attache de préférence à l'étude du soleil. Mais il n'est pas le seul, tant s'en faut. Beaucoup d'autres astronomes, en France et ailleurs, se sont mis à diriger assidûment leurs télescopes et leurs spectroscopes vers cet astre qui, heureusement, luit pour tous et offre à tous un champ presque illimité d'observations et de découvertes. L'illustre astronome romain, le P. Secchi, est un des contemplateurs les plus assidus de l'astre éblouissant, et son assiduité a reçu dernièrement une récompense digne d'envie. Il a été donné au P. Secchi d'être témoin, le 7 juillet dernier, d'un phénomène solaire qui ne s'était offert encore à aucun regard mortel avec autant de netteté et sous une forme aussi remarquable. Cette observation a été d'abord signalée à l'Académie des sciences, le 7 juillet, par M. Tarry, un des savants qui veulent établir une étroite connexion entre les perturbations de la surface du soleil et les aurores polaires, et qui voient dans celles-ci un effet direct de celles-là. A la vérité, M. Tarry reconnaissait que cette opinion est fort difficile à contrôler. Cependant, il invoquait à l'appui la simultanéité de l'aurore boréale signalée le 7 juillet à Brest par M. Sureau, et les mouvements de la photosphère observés le même jour par le P. Secchi. Déjà depuis plusieurs jours, le savant jésuite avait pu constater même à l'œil nu des taches dont l'une avait 2′24″ de diamètre, lorsque le 7, à 3 heures 30 minutes du soir, il vit se produire une violente explosion. « Les mouvements intérieurs des vapeurs incandescentes, parmi lesquelles on remarquait l'hydrogène et la matière inconnue qu'on n'a encore vue que dans le soleil, étaient si intenses, dit M. Tarry, que les nuages lumineux changeaient de forme à vue d'œil, et qu'à 4 heures 15 minutes leur hauteur était dix fois plus grande que le diamètre terrestre. Ce spectacle, qui dura deux heures dans tout son éclat, était admirable. A 7 heures du soir, l'apparition était redevenue la même qu'au commencement. Le lendemain 8, une autre éruption a encore été vue par le même observateur, à peu de distance de celle de la veille. »

Ces renseignements sont complétés par une note étendue que le P. Secchi a adressée, le 24 juillet, à l'Académie, avec des dessins représentant les différents aspects du phénomène, et qui figure au *Compte rendu* de la séance du 5 août. L'éruption se montra d'abord sous la forme d'une gerbe lumi-

neuse surmontée de nuages cumuliformes, résultant de l'enchevêtrement et de la fusion des jets eux-mêmes. Le tout avait, à ce moment, une hauteur de 65″ et s'éleva bientôt à 80′, en s'étendant sur une largeur de 10 degrés, pour se résoudre en filets « gracieusement recourbés, comme les feuilles d'acanthe dans un chapiteau corinthien. » Puis les derniers restes de l'éruption du 7 apparurent suspendus dans l'espace, au-dessus de flammes assez faibles. Le lendemain, une belle tache accompagnée d'une autre éruption parut à la même place. M. Secchi voulut s'assurer si cette éruption durerait jusqu'au moment où, par le mouvement de rotation du soleil, la tache arriverait au bord du disque. Cela semblait au moins probable, car la tache était évidemment le siége d'un immense travail : elle changeait d'aspect chaque jour, et la facule qui l'environnait était tellement vive que, lorsqu'elle atteignit le bord, elle s'y montra sous la forme d'une élevation très-sensible en deux points du contour circulaire. Sur le fond même du soleil, elle se détachait très-nettement. Le 11 juillet fut le jour du plus brillant spectacle. La tache était alors très-près du bord, et on ne la voyait qu'en raccourci. On pouvait constater néanmoins que son aspect s'était notablement modifié depuis la veille. A quelques panaches assez faibles s'échappant du cratère succédèrent d'abord de petits jets très-vifs, de hauteur médiocre, mais en masse compacte, près desquels apparaissaient des jets filiformes de 1′ 30″ de hauteur, contournés en spirale et en arc de cercle.

« La masse brillante, dit le P. Secchi, passa par des phases très-curieuses. Après s'être évanouie à neuf heures cinquante-cinq minutes, elle fut remplacée par un cumulus très-élevé, oblique, de forme ovale, qui se transforma, dans l'espace de quelques minutes, en un nuage de forme ordinaire, émettant vers le bas une pluie de feu surprenante. A dix heures sept minutes, on fut étonné de voir l'éruption ranimée avec une forme différente de celle qu'on avait observée le matin, et tout à fait exceptionnelle. L'ensemble avait l'aspect d'un bateau ; les jets, volumineux et très-vifs, sortaient si obliquement à droite et à gauche, qu'ils tournaient leur convexité du côté du bord solaire, circonstance que je n'ai jamais vue sur une échelle aussi vaste. C'était l'aspect d'un vaste incendie, dans lequel un vent vertical écarterait les flammes de tous côtés. Cette apparition dura un quart d'heure au plus. Les flammes reprirent leur apparence ordinaire, et à six heures vingt minutes l'aspect était celui d'un vaste cratère de flammes, déprimé au milieu, d'où sortait capricieusement un jet très-délicat, filiforme et ramifié, se soulevant d'abord verticalement, se divisant et se repliant au sommet. »

Les éruptions allèrent ensuite s'affaiblissant les jours suivants, et le 14 juillet le centre de la tache était complétement éteint.

On sait que la science est, depuis quelques années, en possession d'un instrument qu'on nomme le *spectroscope*, et qui permet de déterminer

exactement, d'après l'examen des raies diversement colorées ou des raies obscures du spectre fourni par les corps lumineux, la composition chimique des corps. On sait aussi que la méthode spectroscopique est appliquée journellement à l'étude des astres, et que les astronomes peuvent dire maintenant avec certitude de quels éléments sont formés le soleil, les étoiles, les nébuleuses. Pour ce qui est de la composition de la photosphère solaire, c'est-à-dire de la sphère lumineuse à laquelle seule peuvent s'appliquer nos investigations, on ne sera pas étonné d'apprendre qu'elle varie à chaque instant. Cette masse immense, en effet, est le siége de mouvements continuels, d'incessantes réactions, dont le phénomène décrit par le P. Secchi, dans la note que je viens de résumer, ne donne encore qu'une faible idée, et qui peuvent aller jusqu'à modifier d'une manière appréciable la lumière même du soleil. Vers le milieu du mois de juin dernier, quelques personnes avaient cru remarquer un changement de ce genre, lorsqu'un savant italien, M. Tacchini (de Palerme), put à la fois vérifier le fait et en trouver l'explication par l'examen spectroscopique de l'astre du jour. Déjà, six semaines auparavant, il avait vu que le magnésium, qui entre pour une notable part dans la composition de l'atmosphère incandescente du soleil, se montrait sur des régions plus étendues que de coutume, c'est-à-dire mesurées par des arcs de 120° à 168°, tandis que les observations ordinaires ne donnent que des arcs de 60° à 66° au plus. La présence du métal s'accusait surtout vers le bord occidental. Le 18 juin, M. Tacchini put constater le magnésium sur toute la périphérie du soleil ; c'est-à-dire que la chromosphère se trouvait toute envahie par les vapeurs de ce métal.

A cette ébullition générale correspondait une absence de protubérances : ce que M. Tacchini trouve tout naturel ; et en même temps les flammes de la chromosphère étaient très-prononcées et très-brillantes. « Il me semblait, dit le savant observateur, voir se renouveler la surface de notre grande source de lumière. » A mesure que se manifestait cette sorte d'épanchement lumineux, les raies caractéristiques du magnésium apparaissaient plus vives et plus larges. A 288°, on voyait des flammes resplendissantes, qui firent penser à M. Tacchini qu'en ce point devait certainement se trouver une belle facule. En effet, en regardant le soleil par projection, il trouva à la place indiquée une facule très-lumineuse, qui était sur le bord du disque. Les granulations se voyaient très-distinctement, et l'on apercevait sur le contour un grand nombre de petites facules : phénomène qui accompagne toujours la présence du magnésium. « A chaque position du spectroscope, ajoute M. Tacchini, j'ai noté également l'intensité relative des raies, et j'ai observé, un grand nombre de fois, que les variations de largeur dans les raies correspondaient parfaitement aux variations de l'intensité lumineuse des flammes chromosphériques. » La grande abondance du magnésium continua encore

à se manifester, mais non plus sur le bord entier. Ces observations semblent démontrer, selon M. Tacchini, que l'on doit admettre, dans la masse vaporeuse et gazeuse du soleil, non pas des éruptions locales, mais « des expulsions complètes, c'est-à-dire un mélange de certaines vapeurs métalliques avec la chromosphère, mélange étendu à la surface entière du soleil qui, par conséquent, doit se trouver à l'état gazeux. » M. Tacchini fait remarquer que ces observations et les conséquences qui s'en déduisent tout naturellement concordent tout à fait avec la théorie de la constitution physique du soleil, telle que M. Faye l'a développée.

La présence du magnésium dans le soleil suggère d'ailleurs une autre remarque, moins importante sans doute au point de vue de la philosophie astronomique, mais que nous nous hasardons néanmoins à énoncer ici. On n'ignore pas que le magnésium est un métal non-seulement très-oxydable, mais combustible, et qui répand, en brûlant, une lumière d'une intensité et d'une blancheur tout à fait comparables à la lumière du soleil. On construit aujourd'hui, pour l'usage des cours de physique et de chimie, et pour les théâtres, des lampes où la mèche est remplacée par un fil de magnésium, qui se dévide mécaniquement au fur et à mesure de sa combustion. Une seule lampe de ce genre suffit pour éclairer *a giorno* une vaste salle. Ces lampes, à l'aide desquelles on peut obtenir des épreuves photographiques, ont seulement l'inconvénient de répandre dans l'air d'abondantes fumées blanches, qui ne sont autre chose que la magnésie ou oxyde de magnésium, substance fort usitée en médecine, comme chacun sait. Or il semble résulter des observations spectroscopiques de M. Tacchini, que cet éclairage au magnésium n'est pas, comme on le croyait jusqu'ici, une imitation, mais bien une reproduction en petit, une miniature du jour, et que le soleil doit sans doute, en grande partie, la blancheur éblouissante de sa magnifique lumière à la prodigieuse quantité de magnésium en ignition que contient sa chromosphère.

Lorsqu'une fois on se met à passer en revue les travaux des astronomes concernant le soleil, les pages peuvent longtemps s'ajouter aux pages sans que la matière soit épuisée. Il convient cependant de laisser « le dieu poursuivre sa carrière, » pour ramener un peu nos regards vers les choses de notre humble planète, et mieux encore vers celles de notre pays, en tant, bien entendu, que ces choses dépendent des lois de la nature, et sont du domaine de la science. Si, par exemple, nous nous occupons de ce qui nous intéresse le plus directement, à savoir les productions de notre sol, nous trouvons là, sans doute, des sujets de contentement. Les « biens de la terre » ont prospéré cette année, et les nouvelles de nos récoltes sont généralement des plus favorables. Il y a bien, toutefois, quelques points noirs, quelques taches sombres à notre horizon. L'abondance des fourrages et la disparition de la peste bovine permettent d'espérer que nos pertes en bétail seront bientôt réparées. Les récoltes en céréales

dépassent de beaucoup les besoins de la consommation ; mais il est une autre de nos grandes cultures nationales, une des principales sources de notre richesse, dont la situation n'est pas à beaucoup près aussi satisfaisante pour le présent, ni surtout aussi rassurante pour l'avenir. Je veux parler de la vigne. Les gelées du printemps l'ont fait souffrir, mais ce n'est là qu'un accident. Ce qui est plus grave, c'est le nouveau fléau qui s'est abattu depuis quelques années sur nos vignobles du Midi, et dont les ravages, déjà très-sérieux, tendent à prendre des proportions vraiment désastreuses. Ce fléau, c'est le *phylloxera vastatrix*.

Dans notre bulletin scientifique du 25 octobre 1868, nous avons exposé ce que l'on savait des caractères zoologiques et des mœurs de cet insecte, encore imparfaitement étudié à cet époque. Nous avons le regret de dire qu'on ne le connaît pas beaucoup mieux aujourd'hui. On a seulement quelques données, sinon certaines, au moins très-probables sur son origine. On sait aujourd'hui que le *phylloxera* était depuis longtemps connu en Amérique, et l'on a tout lieu de penser qu'il a été introduit en France avec des cépages importés des États-Unis dans nos départements méridionaux. Mais il faut ajouter qu'en Amérique il n'avait jamais fait beaucoup de mal, se bornant à attaquer les feuilles. Ici, au contraire, c'est aux racines qu'il se prend, et particulièrement aux racines des cépages français, tout en continuant de déposer ses œufs sur les feuilles des cépages américains.

D'autre part, il résulte de renseignements pris auprès des agronomes et des naturalistes des États-Unis, que dans ce pays certaines variétés auraient le privilége de ne tenter nullement l'appétit du phylloxera. On désigne nommément comme jouissant d'une immunité complète les variétés dites *Concard*, *Charles-Oak*, *Catawba*, *Isabella*, *Diana*, etc. Cette immunité, si elle est réelle, pourrait fournir un moyen de combattre efficacement la multiplication du *phylloxera*, par le greffage de variétés indemnes, soit sur des pieds de vignes cultivées indigènes, soit même sur de la vigne vierge. Mais avant d'examiner les remèdes proposés ou essayés contre le fléau, il nous faut bien dire quels ont été les progrès du mal depuis son apparition et quelles pertes il a causées. Les renseignements donnés à l'Académie des sciences, d'après une récente publication de la Société d'agriculture de l'Hérault, et ceux que nous avons nous-même puisés aux sources officielles, ne sont rien moins que consolants.

On se rappelle que la maladie s'est déclarée pour la première fois en 1865, dans les départements riverains du Rhône, et qu'en 1868 elle avait déjà causé aux viticulteurs de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône des pertes assez notables. Or, à l'heure où nous écrivons, 20,000 hectares sur 30,000, dans le département de Vaucluse, sont entièrement dévastés. Dans le Gard, l'arrondissement d'Uzès est ruiné. Il en est de même de l'arrondissement d'Arles, dans les Bouches-du-Rhône. Dans l'Hérault, où

le mal sévit sur un grand nombre de points, les vignobles de Lunel et Lunel-Vieil ont éprouvé des pertes énormes. Les autres départements atteints sont ceux de l'Ardèche, des Basses-Alpes, de la Gironde, du Tarn et du Var. Le fléau a gagné, en outre, le Portugal, et causé des dommages sérieux dans la vallée de Dourg et dans les vignobles si justement célèbres de Porto.

M. Gaston Bazille, président de la Société d'agriculture de l'Hérault, un des trois auteurs qui ont découvert le *phylloxera*, qui en ont tracé l'histoire et lui ont assigné une place dans la série entomologique (les deux autres sont MM. Sahut et Planchon), M. Bazille donc a adressé, le 19 juin dernier, à M. le ministre de l'agriculture, un rapport qui contient, touchant la marche du fléau et les remèdes à l'aide desquels on peut espérer de l'arrêter, des indications pleines d'intérêt. Il constate que, dans l'Hérault, le nombre des communes envahies est d'au moins vingt-cinq, et que le *phylloxera*, depuis son apparition, s'est avancé chaque année d'une quinzaine de kilomètres vers l'ouest. A la vérité, pour chacune de ces vingt-cinq communes, hormis celle de Gely-du-Fescq, où le mal s'est étendu sur une douzaine d'hectares, la perte se réduit encore à peu de chose, et la récolte de 1872 ne sera pas, en somme, sensiblement diminuée. « Mais ce qu'il y a, dit M. Bazille, de grave et de désolant pour l'avenir, c'est qu'un vignoble pris est un vignoble perdu, si l'on ne parvient à détruire le *phylloxera*. Ce n'est plus qu'une question de temps... Le département de l'Hérault, dont toute la partie méridionale est exclusivement consacrée à la vigne; où, par suite de la nature du sol, de la sécheresse habituelle du climat, la vigne seule donne des produits rémunérateurs, est menacé d'un désastre épouvantable. Les sommes énormes immobilisées dans le sol par les plantations, par la construction des celliers, l'achat des foudres, du matériel vinaire, seraient complétement perdues; un commerce florissant serait anéanti. Déjà, à l'heure qu'il est, les ventes de vignes aux environs de Montpellier deviennent difficiles, et la terre a perdu un quart de sa valeur. A la ruine des propriétaires s'ajoutera pour l'État une diminution considérable de recettes, la matière imposable venant à manquer. Ce sont là de tristes prévisions, mais j'affirme qu'elles n'ont rien d'exagéré. »

Tristes prévisions, en effet, et si M. Bazille ne les exagère pas, au moins semble-t-il y insister avec intention, surtout dans la dernière phrase, qui contient un appel à la sollicitude intéressée du gouvernement, et qui peut se traduire assez exactement par ceci : « Prenez garde, monsieur le ministre : si les choses continuent d'aller de ce train, nous ne pourrons plus payer nos impôts. Or vous savez si l'État a besoin d'argent! Hâtez-vous donc de venir à notre secours. *Caveant consules!* » C'est fort bien; mais quelles mesures de salut attend-on du ministre, et comment veut-on qu'il s'y prenne pour arrêter le mal? Il y a trois ou quatre siècles, les pucerons destructeurs de la vigne eussent été cités devant un tribunal qui eût in-

truit régulièrement leur procès en leur nommant un curateur, comme cela s'est pratiqué mainte fois à l'égard des hannetons, des sauterelles, des cantharides, des charançons, et autres « insectes des champs. » On les eût condamnés à « vider les lieux ; » on les eût sommés de se retirer des « fonds cultifs, » en leur assignant pour retraite quelque site sauvage — car il faut que tout le monde vive — et l'on eût attendu patiemment l'effet de cette sentence, dûment signifiée aux délinquants. En notre temps, on est convaincu que cette procédure n'aurait aucun effet, et l'on s'y prend d'autre façon pour obliger les pucerons à respecter la propriété. Le gouvernement, pour son compte, fait ce qu'il peut, mais il ne peut pas grand'-chose. M. le ministre de l'agriculture correspond avec les préfets et les sociétés agricoles ; il fait prendre par son collègue des affaires étrangères des renseignements auprès des autorités civiles, agricoles et scientifiques des États-Unis ; il recueille et distribue les indications et les instructions. Sous le gouvernement déchu, le ministre a fait plus : il a promis 20,000 francs de récompense à celui qui trouverait un moyen — mais un moyen vraiment efficace — de détruire ou de chasser le *phylloxera*. J'ai à peine besoin de dire que l'appât de ces vingt mille francs a fait éclore une foule d'inventions dont les meilleures ne sont qu'inoffensives, et dont plusieurs accusent chez leurs auteurs une naïveté pleine de candeur unie à une profonde ignorance. Contentons-nous d'indiquer, parmi les remèdes proposés ou essayés contre le *phylloxera*, ceux auxquels les hommes compétents, chimistes, naturalistes, agronomes, ont reconnu un degré quelconque d'efficacité. La plupart sont décrits et appréciés avec une parfaite compétence dans le rapport, déjà cité, de M. G. Bazille. La conclusion malheureusement est que la « question du *phylloxera* » n'est pas encore résolue, et que les 20,000 fr. de M. le ministre sont encore à gagner.

J'apprends, au dernier moment, que l'Académie des sciences a chargé MM. Balbiani, Cornu et Duclaux d'étudier à fond le *phylloxera*, et que M. le ministre de l'agriculture vient de mettre à la disposition de ces trois savants une somme de 10,000 francs pour subvenir aux frais de leurs recherches et de leurs expériences.

Arthur Mangin.

MÉLANGES

DISCOURS DE M. DE CHAMPAGNY

AU COLLÉGE DE JUILLY

Les nouveaux oratoriens qui ont pris depuis quelques années, comme on sait, la direction du collége de Juilly, et y continuent dans l'éducation et l'enseignement, les glorieuses traditions de l'ancien Oratoire, célébraient le 1er de ce mois, devant une assistance distinguée, la distribution annuelle des prix.

Le vénérable supérieur avait invité M. le comte F. de Champagny à présider cette solennité littéraire et chrétienne, en qualité de successeur à l'Académie de l'illustre Berryer, qui aimait à couronner les lauréats de cette maison où il avait été couronné lui-même. L'auteur des *Césars* avait accepté. Une communication amicale nous a permis de lire la spirituelle et cordiale allocution qu'il a prononcée en cette circonstance, et qui n'a pas encore été livrée au public. Nos lecteurs nous sauront gré de leur en faire connaître quelques passages; ils aimeront à voir comment un académicien chrétien sait parler à des écoliers de ce temps, et ils trouveront plaisir à ce langage austère, mais plein du parfum des lettres antiques et par là si bien en harmonie avec les vieux souvenirs de Juilly.

Après s'être excusé de prendre la parole, lui qui n'en est pas l'élève, dans cette maison si pleine de grands souvenirs, où a médité Malebranche, où s'est reposé Bossuet, où ont grandi Berwick et Villars, « héros de notre gloire antique que nous ne nommons aujourd'hui qu'avec un soupir, » dit M. de Champagny; où — fait peu connu — la Fontaine porta un moment la barrette d'oratorien; après s'être défendu de donner des conseils à une jeunesse qui en reçoit tous les jours de bouches si autorisées, M. de Champagny s'écrie : « Et qu'ai-je à faire en face de tels précepteurs, de tels chefs, que de dire à ces jeunes gens : Suivez-les! » Puis il ajoute :

« Nous sommes dans un temps, chers enfants (vous permettrez ce langage à mes cheveux blancs), nous sommes dans un temps où ce qu'on sait le moins, c'est obéir. Votre vieux Cicéron, qui vous ennuie quelquefois un peu sous forme de pensum, mais que vous reconnaîtrez un jour avoir été un homme de grand sens, connaissait bien notre siècle, le dépeignait à l'avance : « Dans cette société-là, disait-il dans son traité *De la République*, « comme nous appelons son traité du gouvernement, il n'y a de maître « nulle part ;... le père a peur de son fils ; le fils ne tient pas compte de « son père ;... le maître craint ses disciples et leur fait la cour ; les disci- « ples méprisent leur maître ; les jeunes gens usurpent l'autorité des vieil- « lards ; les vieillards, pour plaire aux jeunes gens, descendent aux diver- « tissements de la jeunesse. » C'est le mal de notre temps ; mais vous, heureux enfants, vous y échappez ; vous avez des familles chrétiennes, des pères et des mères que vous respectez et que vous aimez, parce qu'ils savent en même temps et vous enseigner l'amour et vous imposer le respect, parce que, tout en se donnant la joie de vous aimer, ils vous ont rendu le service de vous plier à l'obéissance ; vous avez des maîtres qui, par cela même qu'ils sont pour vous des pères, sentent d'autant plus le devoir de se faire respecter en se faisant aimer. Vous échappez par là à la grande plaie de notre siècle ; vous apprenez ce que, pour son malheur, notre pays a désappris, la discipline, sans laquelle il n'y a ni citoyens ni soldats (nous le savons trop). Vous avez pu quelquefois vous plaindre, gémir, murmurer de cette discipline, si aimante pourtant et si douce, mais rappelez-vous ce que je vous dis, chers enfants, un jour vous en bénirez Dieu.

« Voyons, laissez-moi vous faire encore un peu de morale, de morale sévère. Il ne faut pas seulement obéir, il faut faire effort, il faut lutter, il faut combattre. Je sais bien que ce siècle-ci aime ses aises ; il vous parlera de progrès, de progrès indéfini, de progrès nécessaire et fatal, d'un âge d'or qui va s'ouvrir ; les fruits de l'arbre tomberont à nos pieds, nous n'aurons pas même la peine de les cueillir ; absolument comme ailleurs on dit aux ouvriers : « Refusez de travailler et vous deviendrez riches. » Chimères que cela ! Le progrès est une belle chose, mais c'est à nous de le faire, de le faire avec l'aide de Dieu, en priant Dieu. Le vrai et vraiment désirable progrès, c'est le progrès de notre âme, et celui-là (vous pouvez déjà le savoir), c'est par l'effort, par le combat, par la patience, par la force contre soi-même, qu'on peut l'obtenir. Il n'y a pas de fatalité ; mais s'il y avait au monde quelque chose de fatal, ce ne serait pas le progrès, ce serait le déclin. Oui, tous tant que nous sommes qui voulons le bien, nous avons à faire effort ; nous sommes des rameurs sur une faible barque, nous remontons le courant d'un fleuve impétueux (car, sachez-le, et chez les individus et chez les peuples, le courant porte plutôt vers le mal). Ne faiblissons pas, ne laissons pas nos bras fléchir, ne laissons pas l'aviron immobile. Si nous ralentissons un instant notre effort, le flot va nous ressaisir et nous rejeter

bien en arrière. Ce n'est pas moi qui parle ainsi, c'est votre poëte, c'est ce poëte à demi chrétien, Virgile :

« ... Sic omnia fatis
In pejus ruere ac retro sublapsa referri ;
Non aliter quam qui adverso vix flumine lembum
Remigiis subigit, si brachia forte remisit,
Atque illum in præceps prono rapit alveus amni.

« Et savez-vous comment s'appelle cette barque qui lutte contre le courant, et dont nous sommes, même le dernier d'entre nous, les humbles rameurs? Elle s'appelle le vaisseau de la France, et elle s'appelle aussi la barque de Pierre. Elle est bien humiliée, notre pauvre France, et disons-le, elle l'est par notre faute. Elle est bien en péril, la barque de Pierre, elle navigue au milieu des écueils, et le flot semble à chaque instant prêt à l'emporter. Si nous avions lutté et prié davantage, il n'en serait pas ainsi. Luttons et prions, il n'en sera plus ainsi.

« Courage donc! Ce n'était pas bien loin d'ici (il y a aujourd'hui plus de soixante ans, mais ce souvenir ne me quittera jamais), j'inclinais avec émotion ma tête enfantine sous la bénédiction d'un pontife prisonnier, vaincu, impuissant, disait-on alors, et tout prêt à être brisé. Et deux ou trois ans plus tard, le captif de Fontainebleau, Pie VII, rentrait dans Rome, libre, souverain, honoré de l'Europe entière. Les souvenirs du passé doivent être les espérances de l'avenir. Mon Virgile me le dit encore :

« O passi graviora ! dabit Deus his quoque finem. »

REVUE CRITIQUE

I. *Marie-Antoinette, reine de France,* par M. J. de Chambrier. 2 vol. — II. *La Compagnie de Jésus conservée en Russie après la suppression de* 1772, par le P. Gagarin. 1 vol. — III. *Ivan le Terrible, ou la Russie au seizième siècle,* traduit du russe, par le prince Galitzin. 1 vol. — IV. *De la prédication sous Henri IV,* par M. l'abbé Lezat. 1 vol. — V. *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie,* par M. Maxime Du Camp. Tome III. — VI. *Céphalonie, Naxie et Terre-Neuve,* par M. Gobineau. 1 vol.

I

Il ne doit plus y avoir grand'chose à apprendre sur Marie-Antoinette ; mais l'intérêt qu'elle excite est loin d'avoir diminué; au contraire, plus et mieux l'on connaît la tragique destinée de cette reine qui, dans une courte vie, a vu « toutes les extrémités des choses humaines, » plus la compassion qu'elle inspire augmente. Toutefois, en attendant l'histoire, dont le temps n'est pas encore venu, il reste aux écrivains qu'attire ce touchant sujet une chose importante à faire, c'est de dégager et de grouper les faits certains que contiennent les travaux auxquels il a donné lieu.

Telle est la tâche modeste que s'est imposée et que vient de remplir av talent, mais sans tenir assez compte des exigences du public à l'endroit des sources, un gentilhomme neufchâtelois, tout français de cœur et de langage, M. James de Chambrier. L'ouvrage qu'il publie aujourd'hui sous ce titre : *Marie-Antoinette, reine de France*[1], résume dans un récit sympathique tout ce que l'on a de renseignements sérieux sur cette princesse. C'est un de ces ouvrages sagement conçus, élaborés sans empressement et lentement améliorés, comme il ne s'en fait plus guère à Paris. Dans le principe, ce devait être, semble-t-il, une simple biographie, ou plutôt, ainsi que s'exprime l'auteur, une *vie*, c'est-à-dire une narration destinée, avant tout, à intéresser et à servir de thème à des réflexions morales. Mais au cours de la rédaction, le travail a changé de nature. Pendant que M. de Cham-

[1] 2 vol. in-12. Didier, édit.

brier poursuivait lentement en Suisse, où il réside, son œuvre d'humble ambition, commençaient chez nous, dans le terrain de la révolution, ces fouilles qui ont si profondément modifié les idées que nous nous étions faites de ce cataclysme social, et où se mêle, involontairement et presque forcément, la controverse politique. S'arrêter immédiatement fut pour lui un devoir. La figure qu'il était en train d'esquisser s'éclairait et grandissait à ses yeux. Il posa le crayon et s'enquit avec sollicitude de ce qui, dans les exhumations de documents qui s'opéraient de toutes parts, pouvait se rapporter à son sujet et y rendre nécessaires des additions ou des retouches. Assidue, longue, mais fructueuse fut la moisson. La primitive « vie » s'y transforma; augmentée, remaniée, refondue, elle est devenue un livre tout nouveau, difficile à classer peut-être dans les catégories reçues, mais d'une lecture très-attachante. Que si l'on tenait à le caractériser au plus près, comme parlent les mathématiciens, son titre pourrait être celui-ci : *Mémoires sur la vie, le règne et la mort de Marie-Antoinette, reine de France*. M. de Chambrier s'est, en effet, tellement identifié avec l'époque et la société où a vécu la fille de Marie-Thérèse, qu'on le dirait un de ses contemporains; il en a, dans son style, l'élégance soutenue et un peu monotone, le goût du bel-esprit, et jusqu'aux rengaines sentimentales mises alors à la mode par Diderot et Rousseau. De là, une narration un peu diffuse, des excursions parfois un peu longues en dehors du véritable terrain, des maximes qui n'ont pas toujours assez de relief et d'opportunité et que ne compensent pas les traits d'esprit et les bons mots dont M. de Chambrier a fait ample récolte.

Néanmoins, il y a un charme réel à retrouver Marie-Antoinette dans les milieux successifs où elle a vécu, et où M. de Chambrier nous la présente avec son entourage. Son livre est une suite de tableaux ou plutôt de scènes où, autour du personnage principal, s'agitent des acteurs dont l'attitude et la physionomie changent à mesure que change la situation ou la fortune.

Le premier de ces tableaux nous montre Marie-Antoinette à Vienne, jeune fille élevée à l'allemande, sous les yeux de sa mère, ou fiancée de l'héritier du trône de France, et répétant, sous la direction de quelques maîtres envoyés de Versailles, son futur rôle de dauphine. Il ne nous semble pas qu'il y ait là toute la simplicité de couleur que la vérité de l'histoire aurait demandée. C'était, d'après les renseignements les plus dignes de foi, un intérieur terriblement bourgeois que celui du palais de Vienne, et une éducation médiocrement aristocratique que celle qu'y recevaient les filles de Marie-Thérèse. Une peinture plus réaliste aurait mieux fait juger des prodigieux efforts que dut faire sur elle la petite altesse tudesque pour devenir la séduisante princesse qui fit tourner toutes les têtes à Versailles et à Paris.

M. de Chambrier a été heureusement plus hardi en peignant Louis XV et ses cyniques préoccupations à la veille de recevoir sa petite-fille; on sent

plus vivement ainsi le contraste qu'offre, à la première rencontre, cette jeune vierge du Rhin et cet osmanli prématurément usé.

Les gênes et les contraintes mêlées, pour Marie-Antoinette, aux enchantements de sa vie de dauphine sont aussi fidèlement retracées; l'auteur en indique, avec une grande sagacité, les causes principales, entre lesquelles figurent les lois de l'étiquette implacablement représentée par madame de Noailles, la situation de madame Du Barry auprès de Louis XV, l'attitude des tantes et enfin des frères du roi, et les plans de la politique autrichienne à l'accomplissement desquels l'impératrice avait bien entendu faire concourir sa fille. De toutes ces sources d'ennui, la plus lointaine, celle qui venait de Vienne, était bien la plus amère, car elle atteignait directement le cœur de la dauphine, qui aimait profondément sa mère, et souffrait d'avoir à lui refuser de se faire l'instrument de ses projets ambitieux. Vainement M. de Chambrier essaye d'amoindrir l'impression défavorable qu'a laissée en France la correspondance de Marie-Thérèse avec sa fille : il n'est pas douteux que l'ambitieuse mère n'aimât beaucoup cette dernière enfant, mais elle entendait bien exploiter le bonheur qu'elle lui avait procuré. La politique l'avait paralysée à certains endroits du cœur, et il y avait des délicatesses qu'elle ne comprenait pas, et dont l'ignorance feinte ou réelle firent bien souffrir la jeune femme et la future reine. S'il est vrai, comme M. de Chambrier l'insinue et comme tout porte à le croire, que c'est Marie-Thérèse qui a poussé la brillante mais imprudente et impétueuse femme de Louis XVI à se mêler à la politique, pour laquelle elle éprouvait peu d'attrait et, au fond, n'avait pas d'aptitude, Marie-Thérèse a été la principale cause des malheurs de sa fille. L'indulgence de M. de Chambrier à son endroit nous paraît excessive.

Un autre correspondant viennois de Marie-Antoinette, dont les lettres auraient mérité plus d'attention de la part de celle à qui elles étaient adressées et plus de considération de la part de l'écrivain qui les rapporte, c'était Joseph II. Ses « gronderies », comme M. de Chambrier appelle ces avertissements souvent répétés, étaient d'un homme qui comprenait et jugeait bien les choses de France.

Le comte de Provence n'est pas en faveur non plus auprès du nouvel historien de Marie-Antoinette; mais ce n'est pas nous qui prendrons la défense de cet pédant égoïste. Nous trouvons même qu'on aurait pu, sans injustice, charger encore le portrait peu flatté qu'en fait M. de Chambrier. La conduite des filles de Louis XV envers leur nièce aurait mérité aussi plus de sévérité, selon nous. Mais on dirait que dans le récit des années heureuses où figurent les personnages dont il s'agit, l'auteur, gagné par le bonheur qu'il peint, n'a de blâme absolu pour personne. Il s'étend avec plaisir sur cette période, nous conduisant partout avec la dauphine, nous introduisant dans toutes ses résidences, nous faisant assister à ses fêtes intimes comme aux réjouissances publiques auxquelles elle prend part, pro

longeant, dirait-on, à dessein, ces scènes gaies où les souverains de l'Europe viennent l'un après l'autre se mêler, et auxquelles doivent succéder de si lamentables tragédies.

En passant de cette première partie de la vie de Marie-Antoinette à la seconde, le récit de M. de Chambrier s'élève, s'anime et s'empreint souvent de ce que le poëte appelle « le sentiment des choses » (*sunt lacrymæ rerum*). Le long martyre de la reine, qui commence à l'invasion du palais de Louis XIV, pour finir à l'échafaud de la place Louis XV; cette tragédie sans exemple dans le passé, d'une marche sombre et fatale, que nulle péripétie n'interrompt, où jamais la victime n'a une heure d'allégement, où ne brille jamais une véritable lueur d'espérance; ce supplice haletant qui s'aggrave à mesure qu'il approche de son terme, est raconté par M. de Chambrier dans ses détails les plus circonstanciés et les plus incontestablement acquis à l'histoire. C'est ce qui, dans cette dernière partie surtout, donne une valeur à part à son livre, le plus complet qu'on ait jusqu'ici sur Marie-Antoinette. Pourquoi l'auteur ne nous a-t-il fait connaître aucune des sources où il a puisé? nous ne le comprenons point. A-t-il voulu imiter les anciens, peu citateurs, on le sait? Se figure-t-il que chacun soit aussi au courant que lui des travaux dont la Révolution a été l'objet? Ce serait avoir trop bonne opinion de l'érudition de ses lecteurs. M. de Chambrier n'a pas réfléchi, d'ailleurs, que, s'il en était ainsi, l'ouvrage qu'il vient de nous donner serait inutile, puisqu'en somme il n'est que la substance habilement décantée de tous ceux qui l'ont devancé.

II

Au moment où M. de Bismark proscrit les jésuites de tout le territoire de l'empire germanique, il est curieux de voir de quelle manière ils étaient traités dans un pays voisin à l'époque où tous les souverains ligués contre eux obtenaient du pape l'abolition de leur ordre. Alors, en Russie régnait Catherine II. Ce n'était pas une femme pieuse, on le sait trop, et elle n'inclinait pas en secret vers le catholicisme, comme beaucoup de ses sujets; mais elle avait l'esprit élevé et libre des haines mesquines dont étaient aveuglés les rois d'alors. Le bien de ses États, voilà ce qu'elle cherchait avant tout. Elle connaissait les jésuites. Quand, par l'effet du premier partage de la Pologne, en 1772, la Russie-Blanche fut annexée à son empire, elle contenait plusieurs établissements de la Compagnie de Jésus, habités par plus de deux cents jésuites, qui devinrent ainsi sujets russes. Catherine leur garantit la possession de leurs biens et la liberté de vivre conformément à leur institut. Lorsque, moins d'un an après, le souverain pontife, cédant aux obsessions de la diplomatie, publia le fameux bref qui supprimait la

Compagnie, l'impératrice ne voulut pas que ce bref fût promulgué dans ses États, en fit saisir tous les exemplaires qui avaient passé la frontière, et fit signifier aux jésuites d'avoir à le considérer comme non avenu et, partant, de continuer à vivre comme par le passé.

Leur position, par suite, devint singulière. Rester jésuites, rien ne pouvait leur être plus agréable et, à cet égard, c'était une douce violence que celle que leur faisait Catherine; mais ils ne le pouvaient malgré le pape. Leur angoisse fut extrême. Elle a été racontée au long par l'un d'eux dans une relation en langue latine restée à peu près inconnue jusqu'à ces dernières années, où le P. Nizard en donna une traduction en français dans un journal de Belgique. Quant au texte original, il vient seulement d'être publié avec une traduction par le R. P. Gagarin[1].

Cette relation est curieuse, non-seulement comme peinture de la situation perplexe où se trouvèrent les jésuites, à qui leur conscience faisait une loi de se dissoudre, et à qui, d'autre part, Catherine le défendait formellement, mais comme échantillon des procédés résolus de la grande impératrice. Pour commencer, elle fit signer à l'internonce la promesse de tenir secret le bref d'abolition de la Société de Jésus et de faire tous ses efforts pour conserver « dans l'intégrité de leur état » les jésuites de Russie. Puis elle fit dire ceci, par son ministre Tchernycheff, aux pères qui, dans une supplique, lui avaient demandé la permission de suivre les mouvements de leur conscience : « Croyez-moi, le souverain pontife est plus catholique que tous les princes catholiques, et il ne trouvera pas mauvais que les jésuites soient maintenus dans l'empire de Russie. Du reste, la volonté de l'impératrice, à cet égard, est inébranlable, et elle vous défend de lui parler davantage de cette affaire, *et même d'y penser*. » Et, pour leur adoucir cet ordre, elle exemptait, par un édit, leurs propriétés de toute espèce d'impôt. Ces faveurs excitèrent contre eux la jalousie des autres ordres; ils furent accusés de rébellion, traités de schismatiques, etc. Leur situation était non-seulement fausse, mais périlleuse, car ils ne pouvaient se recruter, n'ayant point de noviciat. Catherine, qui comprit le danger, leur accorda l'autorisation d'en fonder un et leur ordonna même de l'ouvrir sans demander l'agrément de Rome. Les jésuites, qui savaient de bonne source que le nouveau pape (Pie VI), « par égard pour l'impératrice de Russie, » s'abstiendrait d'exiger l'exécution du bref de suppression dans ses domaines, crurent pouvoir accepter en sûreté de conscience ce nouveau et impératif bienfait.

C'est ainsi que, grâce à la schismatique impératrice de toutes les Russies, à l'amie de Voltaire, à la protectrice de Diderot, la Société de Jésus échappa au décret pontifical qui l'avait foudroyée, et put attendre le jour de son rétablissement. La résolution de Catherine II fut, contre son intention, un

[1] *La Compagnie de Jésus conservée en Russie après la suppression de* 1772. — Récit d'un jésuite de la Russie-Blanche. 1 vol. in-12. Victor Palmé.

grand bienfait pour l'Église catholique. Les anciens jésuites conservés en Russie furent le trait d'union, ou plutôt, comme dit le P. Gagarin, l'anneau qui relia l'ancienne Compagnie à la nouvelle. « Supposez un instant, ajoute le savant jésuite, que la Compagnie ne se fût pas conservée et propagée en Russie pendant les quarante et un ans qui se sont écoulés entre le bref d'abolition de Clément XIV et l'acte réparateur de Pie VII, la chaîne était brisée, la tradition était rompue. Supposez que les jésuites de Russie n'eussent pas été forcés (plus tard, par Alexandre I[er]) de quitter le pays qui leur avait donné asile et de se répandre sur la surface de l'Europe et de l'Amérique, le rétablissement de la Compagnie venait se heurter à des difficultés sans nombre et à peu près insurmontables. »

La remarque est saisissante de justesse. Il est de fait qu'en maintenant comme en expulsant les jésuites, les souverains schismatiques de la Russie leur ont rendu dans ces derniers temps, sans le vouloir, un immense service. Que la rupture survenue, de nos jours, entre les czars et la Compagnie de Jésus soit définitive, le P. Gagarin ne le croit pas ; il ne doute point du rappel des jésuites en Russie. Ce pays nous a habitués à de telles surprises, que l'accomplissement de cette prévision n'a rien d'invraisemblable. Il y a plus, si Alexandre II tenait un peu plus de Catherine II, cette rentrée serait chose faite aujourd'hui. Quel meilleur moment pour profiter de la violence de Bismark et de la sottise de l'Allemagne !

III

Les jésuites et les Russes sont de vieilles connaissances ; leurs rapports datent de loin. C'est sous un prince avec qui, à la férocité près, Catherine II avait une grande ressemblance, que, moins de cinquante ans après leur fondation, les disciples de saint Ignace firent leur première apparition en Moscovie. Le czar Ivan le Terrible leur ouvrit lui-même, en 1582, les portes de son mystérieux empire, et c'est dans les Mémoires de l'un d'eux, le P. Possevin, que l'Europe a trouvé les premiers renseignements sérieux qu'elle ait eus sur ce monstre de génie et sur ses États. On lirait certainement avec intérêt aujourd'hui ce qu'a dit de lui et de son peuple le jésuite qui affronta la présence formidable de ce sultan chrétien ; mais la relation de l'ambassade du P. Possevin est enfouie dans de gros volumes latins difficiles à trouver et à lire.

On aura, à moins de frais, du souverain et du pays une idée plus exacte dans un roman historique que M. le prince Augustin Galitzin a eu la bonne pensée de traduire du russe en français[1]. Ce roman est le dé-

[1] *Ivan le Terrible, ou la Russie au seizième siècle*, par M. le comte Tolstoï. 1 vol. in-12. Tecquy, libraire, rue Mézières, 6.

veloppement d'une pièce qui a eu un grand succès sur les théâtres russes, et dont nous avons parlé ici déjà, il y a quelques années. Nous avons signalé alors le talent réel mais moins dramatique qu'historique de l'auteur; ce talent se retrouve dans plusieurs scènes de ce roman, celle notamment où, par une féroce recherche de vengeance, le tyran, au lieu d'envoyer à la mort un des plus grands seigneurs dont la froide opposition le rend furieux, le condamne à remplir à sa cour le rôle de fou et lui en fait revêtir devant lui la robe et le bonnet. Morozoff (c'est le nom du boyard condamné à ce supplice) profite de son personnage pour dire une bonne fois au czar toutes ses vérités, lui peindre l'horreur qu'il cause à tous ses sujets, lui cracher au visage le dégoût personnel qu'il lui inspire, et s'attirer ainsi (car il devine bien que, dépourvu de toute grandeur d'âme, Ivan le fera tuer) une mort que, par raffinement de barbarie, le czar s'étudiait à lui refuser. Cette scène est de toute beauté en elle-même; malheureusement, le personnage de Morozoff — un vieil époux qui ne sait pas se rendre justice — n'éveille pas assez de sympathie. D'ailleurs, venant après tant d'autres qui finissent aussi dans le sang, elle ne saurait produire tout son effet. Le sujet qu'a choisi M. le comte Tolstoï était peut-être trop odieux pour servir de thème à une œuvre d'art; vainement le courageux romancier a essayé, en transportant successivement l'action dans les bois, sur les routes et dans le palais du prince, et en mêlant aux acteurs historiques des acteurs d'invention, d'en dissimuler complétement l'écœurante monotonie. Malgré ces défauts, à peu près inévitables, son livre, qui a eu du succès en Russie, se lira aussi chez nous, mais à titre d'histoire plus qu'à titre de roman, pour l'horreur inouïe des faits, plus que pour l'attrait de la fiction. C'est ce qu'a pressenti M. le prince Galitzin et ce qui l'a décidé à entreprendre la tâche difficile et bien réussie de le traduire en français. Il a tenu du reste, en nous le faisant connaître, à constater le progrès qu'ont fait les idées dans son pays. Ce n'est qu'en tremblant que naguère, sous Nicolas I[er], on osait lire le chapitre où Karamsine s'est hasardé à dire la vérité sur Ivan le Terrible : aujourd'hui M. Tolstoï offre à l'impératrice elle-même le livre où il voue à l'exécration la mémoire de ce tigre couronné, et au mépris de la postérité, la génération qui l'a souffert.

IV

Le merveilleux relèvement de la France au dix-septième siècle, à la suite des longues guerres civiles du seizième, remonte, dans tous ses détails, au grand règne de Henri IV. C'est de là, c'est de ces quinze fécondes années, que date cette restauration vigoureuse dont l'effet se fit sentir dans toute l'Europe pendant près de deux cents ans.

Il y aurait cependant, selon quelques écrivains, une exception singulière

à ce mouvement général de renaissance : la chaire catholique, dont le rôle fut si fécond, n'y aurait point participé ; elle aurait, au contraire, persévéré dans les vices qu'elle avait contractés au sein des agitations passionnées de la Ligue, et n'aurait commencé à se réformer que sous le règne de Louis XIII.

Cette opinion a été combattue récemment par M. l'abbé Lezat, ancien élève de l'École des Carmes de Paris, dans une thèse soutenue avec éclat en Sorbonne et qui vient d'être publiée[1]. Cette thèse, comme beaucoup de celles que présentent aujourd'hui les candidats au titre de docteur, est un véritable livre; elle a pour objet de rechercher à quel moment la prédication catholique se transforma chez nous après les guerres de religion, et la date exacte où la déclamation, l'ergoterie, la bouffonnerie, la violence firent place, dans la bouche des prédicateurs, à la gravité, à la piété, à la logique naturelle, au zèle désintéressé de toute préoccupation d'école et de parti. Ce moment, cette date, ont été mal déterminés, selon M. l'abbé Lezat. Assigner à cette révolution, comme on l'a fait, l'époque de Louis XIII, c'est découronner d'un de ses rayons les plus légitimes celle de Henri IV; c'est rejeter parmi les attardés et les traînards de la génération expirante, des hommes d'initiative et de progrès ; c'est enlever à cette rénovation l'une des causes qui l'expliquent le mieux, l'influence personnelle du souverain. Ce qui a le plus contribué en effet à la régénération de l'éloquence de la chaire en France, c'est l'abandon des questions de controverse politique et religieuse où elle s'était perdue pendant un siècle : et l'on sait historiquement que ce n'est pas Louis XIII, mais son père, qui recommanda et commanda même aux ministres de tous les cultes cette abstention de discours provoquants et de polémique irritante.

Quand Henri de Bourbon se porta pour héritier du trône resté vacant par l'assassinat du dernier des Valois, la chaire était, en France, à Paris surtout, la première puissance; elle faisait l'opinion et la menait, la modérant ou la déchaînant à son gré. C'était à l'église, comme ce fut plus tard au club, que le Parisien, tant que dura la Ligue, courut chercher les nouvelles et se faire ses opinions de chaque jour. Il y avait là à peu près en permanence des prédicateurs réputés qu'il fallait aller entendre pour savoir ce qui se passait et ne pas se rendre suspect aux « zélateurs » de l'Union.

Douteux sont les services que ces prédicateurs rendirent à la religion. Quant à l'art oratoire, c'est autre chose; il bénéficia, sous certains rapports, de l'ardeur des sentiments à l'expression desquels il était appliqué. Dans l'impétuosité de leur passion, les prédicateurs rompirent le moule glacé de la scholastique et firent rentrer la vie et le mouvement dans la chaire qu'avait envahie une didactique pédantesque et stérile. La dignité du

[1] *De la prédication sous Henri IV*, par M. l'abbé Lezat. 1 vol. in-8. Didier et Cie, éditeur.

discours chrétien en souffrit, mais sa puissance y gagna. C'est ce qu'on n'a pas assez remarqué. Sous ce rapport, l'âge qui suivit fut véritablement redevable aux prédicateurs de la Ligue : par eux, le trivial avait fait invasion dans la chaire, mais la roideur hiératique en avait été à jamais bannie.

On présume bien que, lorsque Henri IV fut entré dans Paris, ces grands agitateurs de la foule se trouvèrent mal à l'aise. Une partie de leurs auditeurs les avait quittés pour aller acclamer le Béarnais. De son côté, celui-ci, quoique tolérant par caractère et par calcul, n'était pas d'humeur à les laisser déclamer publiquement contre lui. Plusieurs l'avaient pressenti et s'étaient tû, ou, comme le célèbre Boucher, avaient quitté Paris le même jour que les Espagnols. D'autres, tels que Garin, se blottirent dans leur grenier, et, découverts, furent pardonnés sur l'engagement pris par eux de garder le silence. Quelques-uns cependant continuèrent, et, pendant que dans les rues le peuple acclamait le nouveau roi, eux l'anathématisaient du fond de leur église — témoin Cueilly, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, dont Henri IV était le paroissien et qui n'en fut pas moins traité d'hérétique le lendemain de son installation au Louvre. Cueilly reçut avec trois ou quatre autres l'ordre de quitter Paris, mais ce furent les seuls contre lesquels le roi sévit ; il préféra généralement l'indulgence à la sévérité. « Je les excuse, disait-il ; ils sont encore fâchés ; cela viendra. » Il alla à la Sorbonne, dit M. Lezat, parler avec bienveillance aux docteurs réunis, et ajouta : « On a prêché contre moi, on m'a indignement traité, mais je veux tout oublier et leur pardonner à tous, même à mon curé, et n'excepte que Boucher, qui prêche des menteries et des méchancetés à Beauvais. Encore ne veux-je pas de sa vie, mais seulement qu'il se taise. »

Se taire, c'était faire quelque chose déjà, en faveur du vainqueur de la Ligue, pour des hommes qui l'avaient si vivement combattu par la parole ; mais ce silence de leur part ne pouvait lui suffire ; plus il avait éprouvé à ses dépens la puissance de la chaire, plus il tenait à se la concilier, c'est-à-dire à l'amener à marcher avec lui dans les voies de la concorde par l'abandon de la prédication politique ; car, pour des éloges, il ne leur en demanda jamais.

Il s'en trouva beaucoup de disposés à entrer dans ses vues, et heureusement ce furent les plus élevés en considération dans leur ordre et auprès du public. Plusieurs n'ont plus de nom aujourd'hui ou ne sont plus connus comme orateurs, tels que le P. Coton, par exemple, que sa réputation légendaire place ailleurs que parmi les prédicateurs illustres, mais qui pourtant, dit M. Lezat, devait la meilleure partie de sa renommée à la chaire, et le célèbre Charron dont les discours étaient fort courus et qui passe à peine aujourd'hui pour chrétien. Quoi qu'il en soit de la foi de l'un et de la réalité du talent oratoire de l'autre, deux choses sont certaines, c'est qu'ils furent très-suivis, très-goûtés, et qu'ils prêchèrent dans un tout

autre esprit que celui de la Ligue et avec des formes très-différentes. Sans doute le P. Coton avait gardé bien des défauts de la vieille école, l'érudition profane, l'abus des divisions scholastiques et le verbiage de l'école; mais il s'interdit, à l'égard des dissidents, la critique agressive, et, à la grande édification des protestants, appelait Calvin : *monsieur*. Sa langue, ajoute M. Lezat, est en progrès sur son temps, et presque toujours, quand il ne fait pas de théologie pure, à la hauteur de sa pensée et de ses sentiments. Il a d'ailleurs l'instinct des convenances, et, pour captiver l'esprit et réveiller l'attention, dédaigne de recourir aux moyens équivoques dont on usait encore sans scrupule autour de lui. Quant à Charron, pour qui M. Lezat se porte, peut-être un peu légèrement, caution à l'endroit de l'orthodoxie, il rendit, comme prédicateur, un autre genre de service à l'Église. « A la fin du seizième siècle, dit M. Lezat, plusieurs avaient trop abandonné ce qu'il y a de bon dans les procédés de l'école, et une partie des œuvres de cette époque manque peut-être, par suite, de régularité et de proportion... Charron réagit contre cet enseignement de la chaire où le désordre de l'idée se compliquait de l'embarras de l'expression. Son rare bon sens, sa raison ferme et droite, son goût sévère, tout, chez lui, proscrivit la bouffonnerie naguère si à la mode, la plaisanterie de mauvais ton, la surcharge des faux ornements. »

Mais quelque influence qu'aient pu exercer les deux personnages dont nous venons de parler, leur action sur leur temps n'approche pas de celle qu'eurent le cardinal du Perron et saint François de Salles. Or du Perron et saint François de Salles, grands orateurs tous deux, n'ont rien de commun, le dernier surtout, avec les prédicateurs de la fin du seizième siècle. Du Perron, dans sa jeunesse, garda un peu de leur enflure, mêlée à la *préciosité* savante de la Pléiade; mais dans sa maturité, au temps d'Henri IV, il s'était entièrement dépouillé de ces défauts ; ses sermons étaient simples dans leur marche, d'un style grave et sévère, sans faux ornements, pleins d'idées théologiques de la plus grande netteté, tout nourris de l'Écriture et des Pères, et faisaient, en un mot, pressentir Bourdaloue.

Que dire de saint François de Salles et de son originalité charmante, qui ne soit reconnu d'avance? N'eût-il eu que ce nom à produire (et il n'est pas le seul), M. Lezat avait cause gagnée. Comment, en face d'une telle renommée, a-t-on pu écrire que « rien n'a été fait, sous le règne d'Henri IV, pour la réforme de la chaire; que le dix-septième siècle naissant trouva l'éloquence religieuse déformée et gâtée plus qu'elle ne l'avait jamais été, et que c'est sous Louis XIII seulement qu'elle commença à se relever. » M. Lezat nous semble avoir victorieusement établi le contraire. On peut donc l'affirmer aujourd'hui, appuyé à la fois sur l'induction et les faits : au règne d'Henri IV revient, comme tant d'autres, la gloire d'avoir renouvelé l'éloquence religieuse en France.

V

Tout le monde sait qu'avant les épreuves que Paris vient de subir, M. Maxime Du Camp en avait commencé, sous un titre un peu affecté peut-être (*Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie*) une étude statistique et morale, très-solide et très-neuve, et dont l'intérêt augmentait à chaque volume, tant par l'abondance croissante des renseignements que par l'importance de plus en plus grande des « organes » que la description abordait. Deux volumes avaient déjà paru quand la guerre civile, se joignant à la guerre étrangère, plaça Paris dans la condition d'un être atteint à la fois de deux maladies : l'une interne et l'autre externe, chacune séparément capable de le tuer, et dont les accès sévirent plus d'une fois simultanément. Comment, entre l'émeute et le bombardement, Paris a-t-il échappé à la mort? Comment, surtout, a-t-il été arraché à l'incendie où il avait essayé de s'ensevelir, espèce de combustion spontanée pour laquelle il ne semblait pas y avoir plus de remède que pour celles où succombe parfois le corps humain?

C'est ce qu'il appartenait, ce semble, à M. Du Camp de nous expliquer, en reprenant la suite de son travail physiologique, mais ce que, à tort, selon nous, il n'a point fait. Son troisième volume, publié il y a deux mois[2], ne s'ouvre que par quelques lignes consacrées à en expliquer le retard. Et cependant, s'il y avait une occasion d'apprécier la valeur de l'organisme de cette personnalité administrative qui se nomme Paris, c'était bien le lendemain de la crise inouïe qu'elle venait de traverser. Un médecin n'y eût pas manqué pour « un sujet » proposé à l'étude de ses élèves, auquel il serait arrivé, entre deux leçons, de passer par de telles épreuves.

La matière y invitait, du reste, car c'est de l'insalubrité morale de Paris, de ces éléments de destruction sociale qui ont joué un si grand rôle dans le drame de la Commune, des malfaiteurs, en un mot, que traite M. Maxime Du Camp dans ce volume.

Les malfaiteurs, il y en a dans toutes les agglomérations d'hommes, et toujours proportionnellement à leur étendue. Paris, en se développant, les a vus naturellement s'accroître. Les réformes que les progrès matériels de la civilisation y a introduites n'en ont pas diminué le nombre ni le danger. Seulement, comme Paris lui-même, les malfaiteurs de Paris se sont transformés depuis vingt-cinq ans. C'est à les peindre sous leurs nouveaux traits que M. Maxime Du Camp s'attache d'abord. Les malfaiteurs, à Paris, se classent, comme les végétaux, en genres, sous-genres, espèces, variétés, avec cette différence seule que les premiers sont tous nuisibles par

[1] 1 vol. in-8. Librairie Hachette.

eux-mêmes et qu'il est moins facile encore d'en tirer parti que des poisons. Curieux est l'herbier qui s'étale ici sous les yeux des lecteurs.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est le tableau de la police qui lui fait face. Ainsi que le malfaiteur, la police s'est considérablement modifiée. Il y a loin de ce qu'elle est aujourd'hui à ce qu'elle était, non-seulement au temps de M. de Sartines et de M. Lenoir, mais même au temps plus rapproché de Vidocq et de Coco-Lacour; ses procédés sont plus moraux et ses opérations moins fantastiques, sans en être moins habiles et moins efficaces. Certaines de ces opérations sont des exploits dignes, par la sagacité, la patience, la résolution déployées, de figurer à côté de ceux de Chingagook et d'Oncas. La plupart des agents de la *Sûreté* ont, dans leurs états de service, de vrais traits de mohicans, et n'en sont pas pour cela plus vains; d'abord parce que, comme dans celui de la gendarmerie auquel il confine, dans le corps de la police de sûreté on n'entre qu'avec une réputation bien établie d'honnêteté; puis parce que, dit M. Maxime Du Camp, « on se passionne pour ce métier, et cela se comprend, car la chasse à l'homme, au dire de ceux qui l'ont pratiquée, est le plus émouvant de tous les plaisirs. »

Nous parlons de la « Police de sûreté », mais ce n'est qu'une des branches de la protection parisienne. Les agents dont elle se compose forment un corps d'élite au-dessous duquel se groupe la grande armée des sergents de ville (aujourd'hui gardiens de la paix), avec leurs auxiliaires, admirablement organisés les uns et les autres, et dont le fonctionnement curieux est supérieurement décrit par M. Du Camp.

Les prisons, les tribunaux, les châtiments sont, avec la police, une suite naturelle de l'état de défense dans lequel la société est obligée de se tenir contre le désordre, le vice et le crime. Crimes, vices et désordres ont peu changé, on le sait; mais il n'en est pas ainsi des châtiments, des tribunaux, des prisons, qui ont subi, dans ce siècle, soit au physique, soit au moral, des améliorations considérables auxquelles il faut franchement applaudir, s'il est vrai que l'humanité y ait gagné et que la répression n'y ait rien perdu, comme le soutient M. Maxime Du Camp. Ce n'est pas ici le lieu de discuter les adoucissements qu'il propose d'ajouter encore aux pénalités aujourd'hui en usage chez nous, et peut-être les vœux qu'il exprime à cet égard ne sont-ils pas eux-mêmes à leur place dans son livre, qui, par sa nature, semblerait devoir être un tableau plus qu'un réquisitoire.

Cette critique n'ôte rien au mérite des détails très-curieux dans lesquels entre l'auteur sur les différentes maisons de détention de Paris: la Conciergerie, Mazas, la Roquette, Saint-Lazare, non plus qu'à ses dramatiques descriptions des séances de la cour d'assises. Signalons encore, pour ceux qui ont du goût pour de pareilles choses, le chapitre crûment intitulé: *la Guillotine;* nous ne connaissons rien de plus réaliste et de plus complet.

Aux âmes que réjouit la vue d'autres spectacles, à celles qui, comme les anges dans le ciel, éprouvent plus de joie du retour d'un pécheur que

de la persévérance de cent justes, nous recommanderons, dans le dernier chapitre consacré au tableau répugnant, mais d'ailleurs honnêtement tracé, de la dépravation vénale, les renseignements trop courts à notre gré, et du reste incomplets, mais donnés avec une loyauté et une sympathie manifeste sur les maisons de refuge créées par la charité religieuse pour recueillir et purifier les filles repenties: on ne pouvait mieux reposer les yeux lassés par la vue de cet autre dépotoir que par l'image sereine de ces ports ouverts par le christianisme aux épaves de la dépravation parisienne.

VI

Il ne faut pas s'y tromper et prendre pour un livre de géographie le petit volume de M. de Gobineau, intitulé : *Céphalonie, Naxie et Terre-Neuve*[1]. Si les localités désignées y sont peintes, ce n'est pas, en effet, dans leur sol, leurs produits ou leur industrie, mais dans les mœurs très-originales de leurs nationaux, dont le spirituel diplomate nous fait de piquants récits. Ces récits, où l'esprit a seulement le tort de se trop souligner, mettent en présence deux mondes très-singuliers : la jeune démocratie des îles de l'Amérique et la vieille aristocratie des îles de l'archipel grec, aussi différentes que possible, et qui ont pourtant un point de ressemblance frappant : la haute estime qu'elles professent pour elles-mêmes et leur parfait dédain pour le reste du monde. Quand nous avons dit que ce n'était pas là un livre de géographie, nous n'avons pas prétendu qu'il ne pût en être un. Que M. de Gobineau ouvre un cours d'après son procédé, et il peut compter sur de nombreux élèves, surtout pour la « grande classe. »

P. Douhaire.

NOUVEAU GUIDE HISTORIQUE, DESCRIPTIF, RELIGIEUX ET INDUSTRIEL DE L'ÉTRANGER A LYON

Orné de plusieurs gravures et d'un plan de la ville. — 1 volume in-18 raisin. Prix : 1 fr. 25 c.

Fait à la dernière heure, au moment de l'ouverture de l'Exposition lyonnaise, ce *Guide* est certainement appelé à beaucoup de succès. Plus complet, et, comme nous venons de le dire, plus récent que tous ses devanciers, il les surpasse aussi de beaucoup par la variété, l'exactitude et le grand nombre des renseignements qu'il contient. Ce n'est pas une sèche nomenclatnre, un de ces indicateurs qui ont toute l'aridité d'un dictionnaire; c'est une sorte de panorama très-vif et très-piquant, dans lequel on voit, pour ainsi dire, défiler tout ce que Lyon a de remarquable et de curieux.

Non-seulement l'étranger qui va visiter Lyon devra se munir de ce *Nouveau Guide*, mais le Lyonnais luí-même ne pourra guère s'en passer, il y trouvera une foule de notices et de renseignements qui ont tout l'attrait de la nouveauté.

Ajoutons que, comme exécution typographique, c'est un vrai petit bijou.

[1] 1 vol. in-12. H. Plon, éditeur.

QUINZAINE POLITIQUE

25 août 1872.

La France n'aime pas le silence. Les députés ne parlant plus et les conseillers généraux ne parlant pas encore, elle a pu, durant la saison oratoire qui commence et finit avec les distributions de prix, continuer de prêter l'oreille à ces bruits d'éloquence qui lui plaisent tant. Derrière ses écoliers, elle a entendu d'agréables discours où, selon les traditions d'une rhétorique faite sans doute à l'usage de tous les régimes par on ne sait quel Aristote officieux, la péroraison n'était généralement que l'éloge du chef de l'État. Nous remarquons que la politique s'est répandue plus ou moins dans presque toutes ces allocutions : il semble que, pour débiter doctoralement et en sûreté leurs maximes de gouvernement, certaines gens aient profité de l'avantage d'être devant ces assemblées de mères et d'enfants où l'on peut s'ennuyer, mais où l'on ne contredit pas. Nous négligerons le discours de M. Jules Simon, dont les paroles inoffensives et banales invitent d'elles-mêmes à n'en rien dire. Quant à M. Léon Say, préfet de la Seine, il a, d'un ton qu'il affectait de rendre simple, soutenu au collége Chaptal de véritables thèses dont le premier défaut, c'était d'être inopportunes. Avec cette manie des gens diserts de notre pays, qui craignent toujours de ne s'adresser qu'à leur auditoire, il a traité devant des hommes de quinze à seize ans les questions de l'obligation et de la gratuité... A supposer que ces théories ne tirent aucune force de son autorité préfectorale, n'est-il pas dangereux au moins que M. Léon Say en inculque les principes à nos fils, avant l'heure où ils pourront examiner et juger? n'est-ce pas ce genre d'éducation qui forme les sectaires? Et pourquoi porter si vite dans ces jeunes esprits le trouble des grands mots? pourquoi leur apprendre officiellement les irritantes devises des partis? D'ailleurs, n'est-il pas étrange qu'un personnage public comme M. Léon Say se

permette, en la préjugeant, de condamner l'opinion qu'exprimera l'Assemblée sur la loi de l'enseignement primaire? Une telle ingérence ne sied pas à un préfet. Qu'on nous laisse ajouter que la politique n'est pas bonne aux écoles. La neutralité, c'est-à-dire la paix, doit régner dans ces demeures de l'adolescence et de l'étude. Ah! c'est bien assez que, depuis le 4 septembre, nous ne sachions plus reconnaître à leurs nouveaux noms nos vieux colléges, grâce à cette niaiserie démocratique qui croit que des révolutions d'enseignes changent les souvenirs et annulent les gloires du passé! Il est peu probable que M. Thiers estime Condorcet plus que Bonaparte, le consul et empereur qu'il a célébré. Quant à Henri IV et à Louis le Grand, il nous semble que si Corneille et Descartes pouvaient nous donner leur avis, ils s'indigneraient que, pour inscrire leurs noms aux murs de nos lycées, on ait osé y effacer ceux qui rappellent le plus grand roi de la France et le plus grand règne de son histoire!

Les conseils généraux siégent en ce moment, et presque partout les conservateurs y président. La loi, qui n'y défend pas les discours, y interdit les vœux politiques. C'est dans d'autres enceintes ou d'autres occasions, que les députés de la majorité auront, pendant leurs vacances, à s'entretenir avec leurs électeurs, si, selon l'exemple des parlementaires anglais, ils se décident à rendre compte à leurs commettants de leurs sentiments et de leurs opinions. Il y a là, non-seulement un usage nécessaire dans un pays libre; leur intérêt lui-même commande qu'ils justifient leurs votes souvent mal compris, leurs actes parfois calomniés ou leurs intentions méconnues. M. de Chaudordy, M. de Lacretelle, M. Dahirel et M. de Franclieu n'ont pas craint de fournir ces explications à leurs concitoyens, et quelles qu'aient été les idées émises dans les lettres qui leur ont tenu lieu de discours, leur hardiesse mérite d'être louée. Le public discute et juge : en tous cas, il y a toujours un avantage moral à prendre devant lui l'attitude de la confiance et de la franchise. Quant à l'utilité générale, elle est manifeste aussi : une telle pratique contribue à constituer les partis vigoureux; elle sert à éclairer tout le monde; elle apprend le véritable prix de la responsabilité politique. M. Passy (de l'Eure), dans une fête agricole, M. Raoul Duval, au milieu d'un tir, ont parlé en plein air : l'un a examiné avec une remarquable netteté les points les plus délicats de la situation; l'autre, avec la véhémence de son patriotisme indigné, a remémoré les fautes des hommes du 4 septembre et les excès de M. Gambetta. N'ont-ils pas eu tous deux le bon accueil dont ils étaient dignes? n'ont-ils pas semé des pensées ou excité des émotions dont le profit revient à leurs amis comme à leurs principes? n'ont-ils pas honoré leur cause par leur courage?... A son heure et à sa façon, que chacun

les imite : les conservateurs ne peuvent rien perdre à paraître et à parler. Citoyens, c'est leur droit ; députés, c'est leur devoir. Et puis, aucun d'eux ne peut l'ignorer en ce siècle de révolutions : dans une démocratie, on ne conserve qu'en luttant.

Il y a dans la nation toute une multitude d'hommes sans opinions et sans parti, qui donnent leur foi au dernier discours, ou qui applaudissent au plus hardi : ce sont eux qui tolèrent les dictatures, faute d'esprit libéral, ou qui les créent, sous des prétextes d'ordre. Tout conservateur, en les abordant, reconnaîtra vite qu'ils sont d'instinct ses partisans. Les radicaux le savent, eux qui, pour s'attirer ces indécis, ces insouciants ou ces crédules, ont besoin de s'attribuer l'amitié du gouvernement, celle de M. Thiers ou de son secrétaire. Mais chaque fois qu'on dissipe l'équivoque dont ils se couvrent, les radicaux laissent voir leur impuissance. Un accident leur est arrivé qui le prouve une fois de plus. M. Gambetta avait excité les siens à réclamer la dissolution de l'Assemblée. Or M. Thiers s'y oppose ; et certain matin, les radicaux ont la surprise de lire dans *le Bien public* une admonestation qui les avise de cesser leur « *comédie dissolutionniste :* » le gouvernement saura défendre le pouvoir contre les histrions qui veulent en devenir les maîtres. Eh bien, M. Gambetta, le comédien qu'on raille ainsi, reçoit en silence sous son masque la leçon et l'injure ; M. Gambetta, le démagogue remuant dont on signale l'ambition, s'incline ; et ses journaux déclarent que les radicaux renoncent au dessein de forcer l'Assemblée à se dissoudre. Les jacobins de la province le regretteront sans doute. Peut-être même leur paraîtra-t-il que, comme révolutionnaire, M. Gambetta a la violence sans la résolution. Quant à nous, ce fait nous démontre que, dès que M. Thiers le veut, les radicaux ne sont rien. Puisse-t-il donc, après cette expérience, moins compter avec eux ! La France rassurée ne se sentirait pas seulement plus tranquille, elle paraîtrait plus forte.

C'est le sort douloureux des peuples vaincus que de rester inquiets, au spectacle obscur des conséquences qu'entraîne leur défaite, et de s'apercevoir combien leur faiblesse les met à la merci des événements. La France éprouve ce sentiment aujourd'hui ; et son mal est d'autant plus grave qu'elle voit sa politique intérieure plus incertaine et plus variable, qu'elle ne jouit point de la vraie paix publique, et qu'elle ne s'appuie qu'à des institutions instables. On peut dire que son territoire, où le vainqueur continue de camper, n'a pas encore de frontière, et que notre seule protection en Europe, c'est un traité qui, hélas ! dépend beaucoup de la bonne foi de M. de Bismark. On comprend donc qu'à une heure si propice aux conspirations de l'étranger, la France tressaille, en apprenant qu'au

mois de septembre, M. de Bismark, son ennemi vigilant et constant, réunira à Berlin les trois empereurs de Russie, d'Autriche et d'Allemagne. Qu'y décideront-ils, dans le concert de leurs secrètes volontés? viendront-ils y former, comme plusieurs l'appréhendent, quelque dessein funeste à la France impuissante? Cette question a vivement ému notre pays. Et ceux-mêmes que leurs calculs ou leurs pressentiments ont rassurés un peu, ceux dont l'inquiétude ne s'est pas changée en alarmes désespérées, gardent au fond de leur cœur toute la tristesse qui, dans cette émotion, y avait précédé la crainte.

Jamais, en effet, il n'avait tant saisi la nation, ce sentiment de stupeur mélancolique avec lequel la France se considère comme un peuple livré à l'arbitraire de la fortune. Après les traités de 1715 et 1815, la France put se paraître à elle-même malheureuse et humiliée ; mais, en ces deux occasions, quarante ans de batailles ne lui coûtèrent ni tant d'influence ni tant de gloire qu'en 1871 une guerre de six mois ; personne alors n'eût osé ni disposer d'elle souverainement, ni disposer de l'Europe sans elle : c'est qu'il lui restait en réalité l'organisation d'une grande puissance ; elle le savait et les autres États ne l'ignoraient point. Au lendemain du traité d'Utrecht, Louis XIV mort et son petit-fils n'étant qu'un maladif enfant, il ne sembla pas qu'on pût mépriser la faiblesse de la France ; le Régent, en 1718, formait sans peine avec l'Angleterre, l'Empire et la Hollande cette quadruple alliance dont le nom et la tradition devaient reparaître dans notre politique, en 1834, pour des avantages différents ; et dans toutes les combinaisons européennes de ce temps, la diplomatie de France fut comme le ressort principal. Même en 1815, il y eut en Europe quelque respect pour la France deux fois vaincue et envahie : on ne pensa point à régler, dédaigneusement et à son insu, ses affaires et celles du continent ; à côté des conquérants, Louis XVIII parut l'égal des plus dignes ; au congrès de Vienne, M. de Talleyrand fut puissant ; à Paris, le duc de Richelieu fut fier, comme s'ils eussent représenté la France dans son ancienne prospérité ; le sang rougissait encore la terre à Waterloo, et déjà, divisant la Sainte alliance, nos diplomates avaient le choix des alliés.... Aujourd'hui, comme tout est changé ! combien nos malheurs ont été s'aggravant de siècle en siècle ! quelle destinée imprévue pour cette même France dont le maréchal de Villars disait orgueilleusement devant le cardinal Fleury : « Le ministre du roi de France doit faire deux fois par jour le tour de l'Europe ! »

On ne saurait le nier : pas un peuple aujourd'hui n'unirait son sort au nôtre ; pas un ne tirerait l'épée pour nous. Et dans sa condition présente, la France peut-elle avoir des alliés? Les alliances se

contractent en vue de l'intérêt, et les raisons qui en décident, c'est la puissance militaire d'une nation; c'est son crédit; parfois même, c'est le prestige d'une étincelante et longue fortune. Eh bien, jamais, depuis cinq siècles, notre abaissement ne fut tel. Notre armée se réorganise, mais pour l'heure, elle n'est pas prête. L'argent ne nous manque point, mais ce n'est qu'une ressource subsidiaire. Et d'ailleurs, combien nous fait défaut, aux yeux mêmes de l'étranger, cette force de la vie intérieure qui a pour effet la confiance d'un peuple et pour signe la sûreté de son gouvernement! Il est évident que les alliances solides ne se nouent qu'avec les États qui offrent les garanties de la paix civile, de la constance et des traditions. C'est la faiblesse de toute république, non oligarchique surtout, que d'avoir une politique irrégulière, soudaine, incapable de suites; et l'on ne contestera pas qu'une nation en proie au doute et à l'essai, en travail de constitution, partagée entre les ambitions des partis, sujette aux révolutions et incertaine du lendemain, ne doive paraître impropre aux fortes alliances; on ne contestera pas qu'à un gouvernement où M. Gambetta peut succéder à M. Thiers, il ne manque ces précieux caractères de durée, de fixité et de sagesse qui gagnent ou qui rassurent la foi d'un allié. Comme on le voit, tout ou presque tout nous empêche aujourd'hui de prétendre à une alliance. Si nous sommes vraiment jaloux d'un avenir meilleur, créons-nous donc une grande armée, ayons de bonnes finances, établissons un gouvernement sur des bases moins tremblantes et moins fragiles, améliorons notre situation morale et intellectuelle, et avec de la patience et de la mémoire, nous retrouverons les alliances en Europe, parce que nous en aurons retrouvé le secret en France.

Si sur ce point il faut se garder de toute illusion, il est bon pourtant de ne pas oublier que l'excès de la crainte démoralise les peuples comme celui de la confiance. On a prononcé, en songeant au sort de la France, on a prononcé le nom de la Pologne. On a dit : La France a comme elle sur son territoire les soldats du conquérant; comme elle, l'anarchie des idées politiques l'affaiblit de jour en jour; et voici que se réunissent pour des projets inconnus les héritiers de ceux qui partagèrent la Pologne. Sans parler des derniers efforts et des dernières ressources de la France désespérée, nous répondrons que ces rapprochements ne sont pas exacts. L'occupation du sol français n'est pas un fait de conquête indéfinie; un traité la détermine et en marque la fin : espoir et assurance que n'eut pas la Pologne. D'autre part, la France n'est pas comme elle, par sa situation géographique, dans un cercle de convoitises qui, de toutes parts, s'avancent et l'étreignent. Certes, nous avons eu, en 1870, à remercier Dieu de la place qu'il nous a donnée sous le ciel : si, au lieu des

montagnes et des mers qui de trois côtés abritent ou limitent notre patrie, une Russie et une Autriche l'avaient alors entourée, la France eût pu périr alors : c'était l'occasion! Cette heure terrible est passée. Il reste que, par la prudence de tous ses citoyens, la France démente la comparaison lugubre qu'on fait entre ses partis politiques et ceux qui, devant l'ennemi, divisèrent la Pologne. Sans doute l'histoire de nos discordes semble encore moins sombre. Mais quel avertissement que l'épisode de la Commune! combien faudrait-il donc de guerres civiles comme celle-là pour que la France, paraissant à l'étranger une terre abandonnée par Dieu et vide de l'idée de patrie, perdît à sa frontière deux ou trois provinces de plus!

Écartons un instant ces alarmes, et demandons-nous si les trois empereurs qui vont se réunir à Berlin ont un égal intérêt à de semblables projets, si les circonstances leur permettent de les concevoir, s'ils ont vraiment en vue le renouvellement ou le maintien des choses existantes. Mille conjectures répondent à ces questions, et, à la diversité même de ces réponses, on reconnaît dans l'opinion de l'Europe des passions et des vœux contraires.

Bien des gens, en Allemagne comme en Angleterre, sont persuadés qu'aucune conquête ne sera préparée dans « ce conclave de princes. » A entendre certains publicistes, tous ces témoignages d'amitiés pompeuses qui vont s'étaler à Berlin ne changeront en rien le fond des cœurs; dans les événements, l'imprévu l'emportera sur les promesses que les trois souverains se seront faites. Selon d'autres, il y a dans cette entrevue un commencement de bon vouloir et de bons rapports dont l'Europe entière profitera : il y sera conclu tacitement une sorte de trêve générale. En Autriche, on paraît satisfait : on ne suppose pas que les trois empereurs puissent ou veuillent remanier la carte de l'Europe. Pour sa part, la monarchie austro-hongroise a besoin de tranquillité, afin de se consolider à l'intérieur; ses journalistes constatent avec joie qu'elle reprend un rôle; ils se félicitent que la Russie ne se tienne plus à l'écart et cesse d'être menaçante; ils présument que la question d'Orient sera ajournée : pour tout dire, on souhaite, à Vienne, le *statu quo*. En Russie, l'opinion semble indécise, ou plutôt elle se réserve : on s'y montre désireux de prouver à l'Europe, et surtout à la France, que la Russie ne veut ni entreprendre sur la paix du continent, ni troubler notre sécurité nationale : sincère ou non, ce désir se manifeste nettement dans la *Gazette de Darmstadt* et dans *le Nord*. Quant à la Prusse, elle a de l'entrevue une idée plus orgueilleuse. Ses patriotes célèbrent l'honneur dont va jouir Berlin, devenu une capitale diplomatique, comme autrefois Paris. Plusieurs affirment que les trois empereurs examineront les affaires

d'Orient; d'autres, qu'ils chercheront un moyen de réprimer l'Internationale. Presque tous annoncent que M. de Bismark veut de nouveau nous faire sentir sa haine et sa prévoyance : il saura, disent-ils, obtenir de l'Autriche et de la Russie qu'elles ratifient le traité de Francfort, et, grâce à leur alliance, il garantira l'Allemagne contre la politique de vengeance que les Français méditent de pratiquer ; il détruira l'influence de la France en Europe; il la forcera même à réduire ses ressources militaires : tels sont les coups qui partiront « de la main puissante et habile qui a jusqu'ici maîtrisé la France, » dit la *Gazette de Spener*. Si exagéré qu'il paraisse, un tel langage marque la menace; reconnaissons-y les vraies intentions de la Prusse.

Néanmoins il ne faut mesurer les desseins de M. de Bismark qu'aux difficultés où sa volonté se heurte. Or, malgré son bonheur, elles sont encore nombreuses et grandes. Le ressentiment de la France lui paraît un danger sérieux ; il se souvient de la résistance qu'elle lui a opposée ; il sait comme elle renouvelle promptement sa force et sa richesse ; il prévoit combien sa vitalité aurait d'effets énergiques sous un bon gouvernement ; il redoute donc la France dans l'avenir, et c'est par un calcul de cette prudence qu'il se propose de la tenir le plus longtemps possible dans l'embarras de l'isolement, dans le découragement de la faiblesse, dans l'effroi de l'impuissance. Car, de son côté, il lui faut du temps pour réparer les pertes de la Prusse, bien s'établir dans sa conquête, faire librement la guerre au catholicisme et complétement unifier l'Allemagne. L'Autriche, qui craint la Prusse, la déteste : c'est hier qu'elle recevait à Sadowa cette blessure qu'elle sent encore; et, de plus, personne n'ignore à Vienne et à Pesth les vues ambitieuses de M. de Bismark sur les provinces allemandes de l'empire. La Russie a-t-elle à son égard moins de défiance? La Prusse, déjà maîtresse des bouches du Niémen et de la Vistule, domine de Kiel sur la Baltique, où la marine russe prétendait régner ; déjà même, par la voix de ses historiens populaires, elle revendique les provinces russes de Livonie, d'Esthonie et de Courlande; sa grandeur militaire fait ombrage à la Russie, et l'esprit de défi anime déjà les deux nations. Enfin, la Prusse se croit affranchie de la tutelle de la Russie; elle estime qu'elle en a payé les services par la révision du traité de Paris; elle ne pourrait rien concéder de plus en Orient sans trahir cet intérêt de l'Allemagne qui maintenant lui importe à Vienne et à Munich comme à Berlin. Toutes ces considérations, si M. de Bismark veut la paix comme il doit la vouloir, lui persuaderont que l'amitié de la Russie est plus douteuse aujourd'hui qu'autrefois. Jaloux de prévenir les périls que sa fortune même peut lui susciter à Vienne et à Saint-Pétersbourg, M. de

Bismark se présente aux empereurs d'Autriche et de Russie avec des prévenances, des caresses et des offres; l'heure convient d'autant mieux à cette politique de captation, que, seul en ce moment, il a la puissance agressive en main. Qu'il réussisse à se concilier leur double alliance, il reste pour longtemps le maître arrogant de la France; que des deux empereurs un seul s'unisse à lui, ce secours lui assure au moins le moyen d'attendre: tout peut donc, dans cette entrevue, seconder ses desseins de temporisation, les plus utiles qu'il ait à concevoir dans la situation présente de la Prusse.

Quelque hardis que soient les efforts de M. de Bismark, il ne semble pas qu'une alliance des trois cours puisse s'effectuer. Dans quels sentiments, en effet, les empereurs d'Autriche et de Russie se rendront-ils à l'entrevue de Berlin? Les répugnances et l'aversion qui retenaient François-Joseph n'ont cédé qu'à la raison politique du moment : il a considéré les mouvements qui pourraient désagréger aujourd'hui la fédération des races qu'il gouverne; il a tenu compte du temps qu'il lui faut pour l'affermir, aussi bien que pour réorganiser son armée; et c'est ainsi conscient de sa faiblesse, qu'avec une courtoisie peu volontaire l'empereur d'Autriche paraît à Berlin. Quant à l'empereur Alexandre, il n'y était pas attendu, dit-on, et, avant d'annoncer son arrivée, il aurait hésité quelque temps : on soupçonne qu'il vient moins à Berlin pour faciliter une ligue que pour en empêcher une: disposition qui ne l'incline guère à former avec la Prusse tous les pactes qui plairaient à M. de Bismark. Les intérêts des trois puissances leur rendent-ils d'ailleurs si simple et si aisée une union étroite? La Russie convoite la vallée du Danube et Constantinople; et l'Autriche, comme elle l'a compris dans la guerre de Crimée, n'en peut permettre la conquête sans s'exposer au sort qu'auraient eu tour à tour la Pologne et la Turquie : le slavisme l'envahirait de toutes parts. Comment la Prusse pourrait-elle donc satisfaire à la fois deux puissances dont les ambitions, en se dirigeant sur le même terrain, doivent s'y choquer dans l'attaque et la défense du même point? La compensation offerte à l'une serait fatalement le dommage de l'autre. Dans cet antagonisme il y a des éléments que tout l'art de M. de Bismark ne saurait concilier. Toutefois, il trouvera l'Autriche et la Russie désireuses d'une longue paix : l'une sent ses embarras intérieurs; l'autre comprend que, jusqu'au jour où ses voies stratégiques ne seront pas achevées, sa puissance militaire se perd, pour ainsi dire, dans l'immensité de son empire. Les vagues délais convenant ainsi à la politique des trois nations, on est en droit de croire que les choses resteront dans leur repos provisoire. Ce repos, il sera salutaire à la France : on a vu, dans ce siècle même, comment, en trente-deux ans de monarchie

parlementaire, elle a non-seulement trouvé des alliés dans la Sainte alliance elle-même et relevé ses armes dans les deux mondes, mais acquis comme une surabondance de vigueur et de richesse dont plus tard on a pu longtemps abuser. Qui nous défend donc d'espérer que la France, reconquérant la paix intérieure, sans laquelle sa puissance extérieure ne sera jamais reconquise, aura un jour l'Autriche ou la Russie pour alliée? qui sait même si, de ces deux nations, l'une ne lui donnera pas alors son alliance, au même temps que l'autre sa neutralité?...

Cependant il faut reconnaître que cette entrevue de Berlin, à laquelle M. de Bismark met tant de soins, est pour nous un événement grave. De tout cet appareil de relations diplomatiques et de mystérieux desseins que M. de Bismark déploie devant la France, il compte au moins retirer un avantage, celui d'avoir signalé notre impuissance. Et puis, qui de nous voit assez clair à travers ces ténèbres pour ne pas craindre, par une dernière et profonde inquiétude, quelque combinaison extraordinaire de ce perfide génie, où l'Autriche et la Russie entreraient pour nous perdre?... Qu'on le juge peu probable, soit; mais qui pourrait le dire impossible? La France sait maintenant le prix des illusions : qu'elle laisse aux adulateurs et aux officieux la décevante naïveté de l'optimisme : peut-elle raisonnablement s'écrier avec eux que l'admiration que l'Europe témoigne à M. Thiers nous est une force nationale devant laquelle disparaissent tous les dangers? Qu'elle se garde aussi de s'imaginer, avec les idéologues du radicalisme, que le mot de république vaut une armée et une alliance. Si elle a quelque sang-froid, elle ne s'inquiétera pas outre mesure; mais son insouciance serait bien téméraire, si elle n'apercevait pas les menaces qui sont autour d'elle et en elle. Au delà de ses frontières, elle devra rallier à sa politique tous ceux qu'effraye l'ambition de la Prusse; il faut qu'elle pratique l'honnêteté dans le monde pour y recouvrer l'estime des nations; il faut qu'on reconnaisse partout, dans la personne de ses diplomates, l'intelligence et la dignité. Mais c'est à l'intérieur surtout, qu'en se refaisant des forces vigoureuses et saines, elle se préparera des alliances. Avec l'histoire qu'il a en France, le régime républicain n'est pas de nature à obtenir la confiance des monarchies européennes; elles soupçonnent en lui le socialisme qui agit sous ses apparences; elles n'oublient pas qu'en 1848 ses révolutions les ont ébranlées elles-mêmes. Que serait-ce si à ces souvenirs s'ajoutaient de nouvelles fautes ou de nouveaux crimes? On peut douter que les trois empereurs s'accordent pour ruiner notre nationalité, mais on ne doutera pas qu'ils ne soient prêts à punir en nous le règne d'une autre Commune. Que M. Thiers affaiblisse son autorité par cette po-

litique indécise qui, pour ménager tous les partis, sacrifie trop souvent celui de l'ordre lui-même ; qu'à Marseille, il se montre timide à contenir les radicaux ; à Lyon, hardi à les contenter ; qu'il donne ainsi à l'Europe le spectacle d'un gouvernement vacillant, qu'aucune majorité solide ne soutient et qui n'est pas sûr de lui-même : évidemment, il nuit à sa diplomatie, parce qu'il n'impose pas à l'Europe la certitude que la France est au moins maîtresse d'elle-même. Toutefois, sa réputation autant que son habileté atténuent les effets d'une telle erreur. Avec M. Gambetta, avec ceux qui lui commanderaient ou qui le remplaceraient, avec toute cette tourbe d'incapables et de dictateurs, d'ignorants et de fanatiques, d'insensés et de furieux qu'il traîne à sa suite, la France perdrait en Europe tout ce qui peut y subsister pour elle de respect ou de pitié, d'admiration ou de crédit, d'amitiés secrètes ou d'espérances lointaines : dans l'incendie de ses passions, elle ressemblerait à un foyer qu'il faudrait éteindre. Les aventures, les imprévoyances et les désordres de ce gouvernement sans nom auraient pour conséquences la banqueroute et l'invasion. Certes, la république amoindrit plus ou moins au dehors la puissance de la France, à cause des défiances qu'elle excite ; mais le radicalisme anéantirait notre patrie : ce ne serait plus seulement la France sans alliés, ce serait la France révolutionnaire, à la fois suspecte et maudite, effrayante et tout de suite menacée. Aussi peut-on dire de la France qu'aujourd'hui sa sagesse politique devient l'unique garantie de son salut.

Le gérant : CHARLES DOUNIOL.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE COMTE DE MONTALEMBERT

III[1]

M. DE MONTALEMBERT HOMME POLITIQUE (1835-1848).

C'est au mois de juillet 1836 que parut l'*Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie*. « De tels écrits, qui ne sont pas seulement des œuvres d'étude, mais des actes de piété, portent avec eux leur récompense. L'auteur avait trouvé la sienne. Pour couronner ce livre, il avait rencontré dans un mariage chrétien, par une découverte aussi imprévue que touchante, une noble fleur issue de la tige même de sainte Élisabeth[2]. »

Dans ce mariage, Dieu avait TOUT accordé à M. de Montalembert. Ici, le respect met un sceau sur mes lèvres. Je ne dirai qu'une chose : pour celui qui allait tenir le drapeau des catholiques de France, c'était assurément une rare fortune de s'unir à la fille du comte Félix de Mérode, l'un des chefs des catholiques belges, et sans contredit l'un des plus nobles caractères de son temps.

La bénédiction nuptiale fut donnée à Trélon (Nord), le 16 août 1836. L'abbé Gerbet célébra la messe de mariage. Les paroles qu'il adressa aux jeunes époux méritent d'être recueillies.

Époux chrétiens,

La Providence de Dieu, qui se mêle à toutes choses, n'intervient dans aucune circonstance de la vie humaine avec plus d'empressement et de sollicitude que dans le grand acte qui vous réunit en ce moment au pied des autels. Celui qui a disposé avec une si admirable sagesse les petits détails du monde matériel, pour qu'ils fussent en harmonie avec les besoins de l'homme, a pourvu avec un soin plus merveilleux encore à l'or-

[1] Voir *le Correspondant* des 25 mai et 25 juillet 1872.

[2] SAINTE-BEUVE. — Voir, à l'appendice de l'*Histoire de sainte Élisabeth*, le tableau 11 *bis* : « Filiation de la descendance de sainte Élisabeth pour la maison de Mérode. »

dre du monde spirituel. Les saints qui ont été le plus avant dans les desseins de Dieu, ont pensé qu'il a établi entre les âmes qu'il place sur cette terre de secrètes harmonies, qui font qu'elles se cherchent, s'attirent, s'appellent réciproquement, lorsqu'elles doivent marcher ensemble dans le chemin de la vie et s'appuyer les unes sur les autres. Celles qui sont destinées à vivre dans la retraite, loin des regards du monde, n'y sont pas pourtant isolées; elles y trouvent des compagnes de prière et de sacrifice, que Dieu leur a préparées. Il n'est pas moins certain que, parmi celles qui sont appelées à un saint mariage, parmi ces innombrables âmes, il n'en est pas une seule à qui Dieu, de toute éternité, n'ait prédestiné une autre âme, qui doit être sa compagne, son guide, son ange terrestre. Lorsqu'elle cherche avec une volonté droite et pure, toute âme rencontre ce que Dieu lui a réservé, soit qu'elle doive se séparer du monde, soit qu'elle doive y rester.

Cette vérité est écrite à toutes les pages de la *Vie des Saints*. Mais, aujourd'hui, j'aime surtout à recueillir, dans ces touchantes annales de la Providence, des exemples qui appartiennent à l'histoire des deux amies de Dieu, dont les noms vous sont, à quelques égards, plus familiers et plus chers; j'aime à rappeler ici les pieux souvenirs qui se rattachent à la vie d'une vierge, dont l'humble chapelle est bien près de nous. Tout était prêt pour le mariage de votre sainte Hiltrude[1]; mais tout fut inutile, parce que Dieu l'appelait ailleurs, et rien ne put l'empêcher d'échanger les grandeurs de ce monde pour l'obscure retraite où Dieu, après tant de siècles, se plaît encore à manifester sa puissance et sa bonté par les guérisons qu'il y opère et par les bonnes pensées qu'il y inspire. Tout, au contraire, semblait s'opposer au mariage de votre sainte Élisabeth de Hongrie; mais tout fut encore impuissant et vain, parce qu'elle avait trouvé l'âme qui lui était prédestinée. C'est sous les auspices de ces doux noms que s'est préparé ce qui s'accomplit aujourd'hui : comme vous avez les patrons de votre baptême, vous aurez aussi, dans ces deux célestes amies, les patrones de votre mariage. Vous avez cherché comme elles avec foi, et comme elles aussi vous avez trouvé ce que vous cherchiez. En parcourant la voie où elles vous ont conduits, ne perdez jamais de vue ni les grâces qu'elles vous ont faites, ni les exemples qu'elles vous ont laissés. Vous apprendrez de la pieuse solitaire de la forêt de Liessies à vous faire au milieu du monde une douce et riche solitude, en isolant votre cœur de l'amour des faux biens, en estimant à leur juste valeur les richesses, les titres, les talents, la gloire, toutes ces choses que l'on peut louer ailleurs, mais que je rougirais de nommer ici, si ce n'était pour faire tomber tous ces noms aux pieds de la croix de Jésus-Christ. Vous trouverez dans la vie de votre seconde patrone d'autres exemples qui doivent parler bien vivement à votre cœur.

[1] Sainte Hiltrude était une princesse de Hainaut, au neuvième siècle; au moment d'être donnée en mariage par son père à un seigneur de Bourgogne, elle se retira dans la solitude. Elle passa le reste de sa vie dans la forêt de Trélon, qui appartient à M. le comte de Mérode, et où l'on voit encore sa chapelle et sa fontaine.

Vous, monsieur, vous n'aurez pas, comme l'époux de l'héroïne de Hongrie, à vous séparer de tout ce qui vous est cher pour aller combattre dans les contrées lointaines les profanateurs du tombeau du Christ. Mais votre place est marquée dans une autre croisade de travaux et de lumières pour la défense de la foi; et si, durant le cours de cette glorieuse lutte, qui ne devra finir pour vous qu'avec votre vie, quelques pensées de découragement venaient parfois vous tenter, vous trouveriez dans l'âme que Dieu vous donne pour compagne, vous trouveriez en elle, je vous le promets, un supplément, et comme une réserve d'inspirations généreuses.

Et vous, madame, Dieu, j'aime à l'espérer, ne vous fera pas traverser les cruelles épreuves auxquelles sainte Élisabeth fut soumise; rien ne me fait entrevoir dans l'obscur avenir un moment fatal où vous seriez forcée de quitter, seule et proscrite, la demeure de votre époux et de vos pères. Mais, comme pour sainte Élisabeth, cette demeure ne sera pas votre unique demeure; vous en aurez une seconde qui, pour être moins brillante, ne vous en sera pas moins chère : la maison du pauvre sera la vôtre, et la vôtre sera la sienne. Voilà la part que la religion vous assigne à tous deux : à l'un, les grands combats de la foi; à l'autre, les grandes œuvres de la charité; voilà les bénédictions que je vous souhaite, ou plutôt, je n'hésite pas à le dire, voilà les biens que je vous promets. Je vous les promets, non pas seulement au nom de vos jeunes vertus, mais surtout au nom de ces vertus séculaires, de cet héritage de foi, de piété, de dévouement, que votre famille vous transmettra; je vous les promets au nom de tant de prières ferventes accumulées sur vos têtes, de tant de bonnes œuvres faites pour vous, au nom de tant de malheureux consolés ou soulagés, au nom de tous ces petits enfants qui auront reçu le bienfait d'une éducation chrétienne, au nom de tout ce que je voudrais dire et que je dois taire. Et j'ai une si grande confiance dans la protection perpétuelle que tous ces mérites vous assurent, j'ai une foi si vive dans leur puissance en votre faveur, que je ne crains pas de vous faire cette dernière promesse : c'est qu'arrivés au terme de la vie, recueillant dans vos derniers souvenirs les exemples que vos parents vous auront légués et les efforts que vous aurez faits pour les imiter, vous ne trouverez pour exprimer les sentiments de votre âme, à cette heure suprême, que les magnifiques paroles de Tobie : « Nous sommes les enfants des saints, et nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui, lui ayant engagé leur foi, ne changent jamais. »

Je ne sais, mais il me semble difficile de mépriser une religion qui inspire de tels sentiments et de telles pensées.

A peine mariés, M. et Mme de Montalembert partirent pour la Suisse et l'Italie. Le 22 décembre, ils arrivaient à Rome. M. de Montalembert y retrouvait Lacordaire, et il avait la primeur de son admirable *Lettre sur le Saint-Siége*. Mais l'événement de ce voyage, ce fut la triple audience accordée par Grégoire XVI à l'auteur de *Sainte Élisabeth*. Le récit détaillé en appartient à l'histoire.

La première eut lieu le 28 décembre 1836. « Je me rends au Va-

tican. A peine arrivé, on me fait entrer chez le Saint-Père. Je baise ses pieds sacrés ; il me relève, me prend la main, et la tient un certain temps serrée contre son cœur avec une bonté si paternelle et si touchante que j'en suis ému aux larmes. Il me parle avec la plus grande affection, m'appelle toujours *caro*, *carissimo conte di Montalembert*. Il me félicite de mon attachement au Saint-Siége, dit du ton le plus paternel qu'il était bien naturel qu'un jeune homme plein d'ardeur (et il ajoute : *de talent*) fût entraîné par l'abbé de Lamennais, mais qu'il compte sur moi comme sur son fils dévoué et fidèle. Je suis si touché, si pénétré de respect et de reconnaissance, que j'ose à peine lui parler. Il se félicite des preuves d'un détachement complet de M. de Lamennais données par Lacordaire, Combalot et moi. Je parle de l'abbé Gerbet : il accueille ce nom assez froidement. Il fait un très-grand éloge de la France, du roi, des Français en général. Il me parle de nos évêques, de celui du Mans (Bouvier), de celui de Versailles (Blanquart-Bailleul), qu'il appelle *un santo*. Enfin, après la conversation la plus familière et la plus affectueuse, il me congédie en me disant : *Au revoir !* »

Madame de Montalembert se trouvait à la seconde audience (13 janvier 1837.) « Nous sommes reçus par le Pape à la bibliothèque du Vatican. Le Saint-Père nous traite avec la plus grande cordialité, nous fait asseoir, nous engage à nous approcher de lui, et commence aussitôt la conversation la plus animée. Il nous fait un récit détaillé et plein de vivacité de toute l'affaire de M. de Lamennais, telle qu'il l'a lui-même envisagée et traitée. Il fait valoir, à bon droit assurément, l'extrême modération qu'il a déployée. Il assure qu'il a fait examiner avec le plus grand soin le mémoire que nous lui avons soumis (et d'autres pièces), par une congrégation de cardinaux et de théologiens à qui il avait imposé le secret pontifical, de sorte qu'on n'en a rien su. Il s'exprima en termes sévères sur les trames contre son autorité et sa considération de la part de M. de Lamennais *e di quello da che dimorava* (le P. Ventura), trames qu'il connaissait fort bien, dit-il[1]. — Il fait un bel éloge de Lacordaire, et il me répète ses aimables et paternelles paroles de la première audience. — Je lui fais valoir le bon effet produit sur l'opinion par toute cette affaire de Lamennais, en faveur de l'autorité de Rome, comme aussi la publication des encycliques en France, malgré la circulaire du garde des sceaux Persil et le code pénal. Il me dit en riant : « Moi aussi, j'aurai recours à la liberté de la presse. »

« Je ne lui cache pas l'existence encore positive du gallicanisme parmi le clergé français, et je lui cite comme preuve la nouvelle édition de Fleury. Il n'a pas l'air très-inquiet sur ce point.

[1] Il en existe un témoignage irrécusable dans deux lettres de Lamennais au P. Ventura, lettres que je me propose de publier.

« La conversation se porte ensuite sur la Belgique. Il dit qu'étant préfet de la Propagande, consulté par les évêques belges sur la question du pétitionnement, il leur avait répondu de rester tranquilles. Il se félicite, au reste, beaucoup de l'état présent de ce pays, de la liberté dont y jouit l'Église, de l'Université catholique, etc. ; mais il ajoute : « Il faut distinguer entre le bien et le moyen de l'opérer. » D'où je conclus qu'il est loin d'approuver *entièrement* la révolution belge. Enfin, après trois quarts d'heure de conversation, il nous congédie, et nous nous retirons on ne peut plus touchés de sa bonté. »

La troisième audience devait avoir sur la direction politique de M. de Montalembert une action tout à fait décisive.

« Le 12 février, nous avons eu, madame de Montalembert et moi, notre audience de congé du Pape. Je commence par lui offrir le numéro de *l'Université catholique* où se trouve l'admirable réfutation des *Affaires de Rome* par l'abbé Gerbet. Je profite de l'occasion pour amener la conversation sur l'écrit analogue de l'abbé Lacordaire (la *Lettre sur le Saint-Siége*), que l'archevêque de Paris empêche de paraître. Le Pape énumère quelques-unes des mauvaises raisons de M. de Quélen, comme pour l'excuser. Je n'hésite pas à lui dire : « Très-saint Père, il y a d'autres raisons, ce sont les antipathies po-« litiques du prélat. » Le Pape me répond avec une sincérité entière : « Je déplore extrêmement l'intervention de l'archevêque dans la po-« litique ; *le clergé ne doit pas se mêler de politique*. Ce n'est pas ma « faute si l'archevêque se conduit ainsi. Le roi sait, l'ambassadeur « sait, et vous saurez aussi que j'ai fait tout ce qui dépendait de moi « pour le rapprocher du gouvernement. L'Église est amie de tous les « gouvernements, quelle qu'en soit la forme, pourvu qu'ils n'oppri-« ment pas sa liberté. Je suis très-content de Louis-Philippe : je vou-« drais que tous les rois de l'Europe lui ressemblassent. » Il me raconta ensuite en détail toute l'histoire de sa résistance pontificale à la nomination de l'abbé Guillon au siége de Beauvais. Louis-Philippe déclara par son ambassadeur qu'il ne voulait pas contraindre la conscience du Pape. « Peu de princes, ajouta le Saint-Père, en « auraient agi ainsi. »

« Au moment où il nous congédie, je saisis mon courage à deux mains et je hasarde quelques mots sur les réfugiés polonais (fidèles ou revenus à la foi) qui m'ont chargé de mettre à ses pieds l'hommage de leur amour, de leur obéissance et du regret qu'ils éprouvent d'avoir été *blâmés* par le Saint-Père. A ce mot, il m'interrompt, et, me prenant les mains avec cette tendresse familière qui lui est naturelle, il me dit : « Mais je ne les ai pas *blâmés*, mon cher comte. » Puis il se met à me raconter en détail tout ce qu'il a fait à l'égard de la Pologne, et notamment ses conversations, pendant la guerre, avec l'envoyé polonais, à qui il recommandait d'éviter une liberté *libé-*

ralesque. Le bref par lui adressé à cette époque aux évêques de Pologne est tout à fait semblable à celui qu'il écrivit aux évêques d'Espagne, au commencement des troubles de ce pays, pour leur recommander de s'abstenir autant que possible de toute participation à la politique, et de pacifier leurs troupeaux. Le Pape termine par ces paroles : « Quant aux Polonais, je les porte tous dans mon cœur « de père, et je leur donne en votre personne ma bénédiction pa- « ternelle. » Il fit deux ou trois fois sur ma tête le signe de la croix. »

Il me semble que ces détails, parfaitement inconnus jusqu'ici, ne sont pas, je le répète, indignes de l'histoire. Non-seulement ils placent sous son véritable jour ce bref de Grégoire XVI aux évêques de la Pologne, dont M. de Lamennais a tant abusé, mais surtout ils aident à faire comprendre les efforts tentés par M. de Montalembert pour isoler la cause catholique de la cause légitimiste. Ce dernier point était particulièrement grave ; il impliquait une ligne de conduite délicate entre toutes, et qui exigeait en toute occasion un tact infini. Il se peut bien qu'à l'âge de vingt-sept ans, qu'il avait alors, M. de Montalembert ne s'en soit pas toujours rendu suffisamment compte; mais enfin, quant au fond, le jeune pair de France n'était-il pas autorisé à croire que cette ligne d'isolement était, dans l'intérêt de la religion, indiquée à tous les catholiques par Grégoire XVI?

Il ne m'appartient pas de discuter le point de vue où se plaçait le souverain pontife. Je me borne à exposer un fait que je crois absolument incontestable, savoir qu'à ce moment l'attitude de M. de Quélen était jugée au Vatican avec une extrême rigueur. Rome ne pouvait comprendre que l'archevêque de Paris s'abstînt de paraître aux Tuileries. Le pape venait d'écrire de sa propre main au prélat pour lui reprocher (à l'occasion de l'attentat Meunier contre la vie du roi) cette ligne de conduite. Le cardinal Lambruschini, secrétaire d'État, parlait alors de M. de Quélen avec une véritable exaspération, et ses plaintes s'étendaient à tout le parti légitimiste en des termes que je ne veux pas reproduire ici. On mandait à M. de Montalembert que le pape ne pouvait parler d'autre chose. Ces particularités ignorées aident, si je ne me trompe, à expliquer l'attitude politique prise à la Chambre haute par celui dont j'écris la vie.

On a vu[1] qu'il avait pris séance dans cette Chambre, le 14 mai 1835.

La Charte ne lui accordait voix délibérative qu'à trente ans ; mais elle ne lui interdisait pas de prendre la parole avant cet âge : M. de

[1] Voir *le Correspondant* du 25 juillet 1872, p. 224.

Montalembert n'hésita pas à donner le premier l'exemple de cet usage précoce de la tribune.

Il avait certes une position des plus difficiles : il était seul au sein de la noble Chambre, absolument seul. En effet, dès la fin de 1830, sa coopération à *l'Avenir* l'avait publiquement séparé des légitimistes, sans pour cela le ranger parmi les amis de la monarchie nouvelle. Cette situation tout à fait isolée avait je ne sais quoi d'étrange. N'appartenant catégoriquement à aucun parti, le jeune pair n'était soutenu ni encouragé par personne. Disons plus, dans une assemblée remplie de l'esprit du dix-huitième siècle, c'est-à-dire en assez grande majorité déiste ou sceptique, la foi de l'historien de sainte Élisabeth était moins une recommandation qu'une singularité. Voilà ce qu'il faut se bien représenter pour se rendre un compte exact des débuts de tribune de M. de Montalembert.

Il lui fallait surmonter à la fois, à lui seul, tous ces obstacles.

Pour cela, il lui importait de bien constater avant tout qu'il n'était pas exclusivement et étroitement l'homme d'une seule question, à savoir l'homme de la question religieuse, mais que tous les intérêts du pays, celui de la liberté (on y croyait alors), celui de l'honneur de la France particulièrement, lui étaient aussi chers, aussi sacrés qu'à personne. A cet égard, M. de Montalembert ne laissa point passer une seule occasion de faire ses preuves. La liberté de la presse fut la première cause qu'il défendit dans la Chambre haute. Mais toutes les questions du temps, la question polonaise d'abord (et plus qu'aucune autre), la question espagnole, la question belge, la question grecque, la question d'Orient, sur laquelle il prononça un discours si politique et si neuf, l'émancipation des noirs, la loi sur les aliénés, le travail des enfants dans les manufactures, le ramenèrent tour à tour à la tribune, et il s'y fit constamment écouter, non-seulement avec attention, mais avec une sorte de faveur. Le chancelier Pasquier, qui présidait avec tant de distinction la noble Chambre, ne cessa de lui montrer publiquement, en toute occasion, une bienveillance particulièrement flatteuse.

Toutefois, pour M. de Montalembert, les discours que je viens de rappeler en passant n'étaient que des préludes. Il avait reçu de Dieu une mission toute spéciale, et il lui tardait de la remplir : c'était de revendiquer avec éclat, devant la France telle que la Révolution nous l'a faite, les droits de l'Église, les droits des consciences catholiques. Or, parmi les questions dont la Charte de 1830 avait imposé la solution à la législature, il y en avait heureusement une qui était essentiellement une question religieuse, c'était celle de la liberté de l'enseignement. Dès 1831, M. de Montalembert l'avait faite sienne dans le procès de l'*École libre*. Le jeune pair s'en empara désormais tout à fait, et son nom y demeurera attaché à jamais.

Chose singulière! cette question si capitale était alors, en France, absolument neuve. L'un des abus de pouvoir les plus reprochés à Louis XIV, ç'avait été d'enlever aux calvinistes français leurs enfants pour les faire élever dans la foi catholique : de nos jours, nul libre penseur n'y pouvait songer sans horreur. C'était pourtant, à la lettre, le traitement infligé par la Révolution aux catholiques; l'État leur prenait leurs enfants pour les faire élever dans l'indifférence en matière de religion, et personne ne s'en indignait. On déchristianisait ainsi la France à petit bruit, sans que les familles y prissent garde.

Le cri d'alarme fut poussé à la tribune par M. de Montalembert, le 6 juin 1842. Le croira-t-on? cet orateur si jeune, si impétueux, si incapable de mesure, au dire de ses adversaires, ne donna pas la moindre prise contre lui par l'intempérance de son langage. Il commença par mettre sincèrement hors du débat les bonnes intentions des divers ministres de l'instruction publique; mais il montra combien il est difficile que, dans l'état actuel des esprits, l'éducation donnée par l'Université aboutisse à autre chose qu'à l'indifférence religieuse. En effet, l'Université ne saurait imposer à l'armée de fonctionnaires dont elle se compose des pratiques ni même des croyances religieuses déterminées : et qui ne voit qu'il résulte de là, par la force même des choses, un enseignement étranger à toute profession de foi un peu intense en matière de religion? Sans doute il y a en France beaucoup de parents à qui une semblable éducation peut sembler parfaitement bonne, beaucoup de parents qui seraient peut-être mécontents et inquiets si la religion tenait dans nos colléges une plus grande place. Mais, à côté de cette catégorie de pères de famille, il faut bien avouer qu'il en est d'autres, et en très-grand nombre, qui veulent une intervention supérieure et perpétuelle du sentiment religieux dans l'éducation de leurs enfants. Comme madame de Staël (j'en citerais une autre, si je connaissais une intelligence moins *cléricale* que la sienne), comme madame de Staël, ceux-ci pensent que *la religion n'est rien si elle n'est pas tout*, c'est-à-dire si notre existence tout entière n'en est pas remplie. C'est pour ces pères de famille que M. de Montalembert réclamait, et cela au nom de cette liberté de conscience qui était alors dans toutes les bouches et qui, suivant la parole de Portalis l'ancien, est le premier vœu de toutes nos lois. Invoquant le témoignage d'un protestant bien connu, élève comme lui de l'Université, il disait avec M. Agénor de Gasparin : « Sachons le reconnaître, l'éducation religieuse n'existe réellement pas dans les colléges. C'est la tache ineffaçable, c'est la condamnation permanente des *établissements mixtes*, que l'obligation où ils se trouvent de reléguer la religion à son heure, comme l'une (et le plus souvent comme la dernière) des leçons. Dans ces établissements, on fait, bien ou mal, son cours de christianisme; mais le

christianisme n'y pénètre pas toutes les branches de l'enseignement, *il n'y exerce pas cette domination absolue* à laquelle il a droit et *en dehors de laquelle il n'y a pas d'éducation vraiment bonne.* »

On le voit, la question, dès 1842, était parfaitement bien posée, sans exagération comme sans réticence, et j'ose dire qu'elle ne comportait pas d'autre solution que l'autorisation de créer, à côté des établissements mixtes de l'État, des écoles confessionnelles, c'est-à-dire, après tout, l'application loyale et sincère du principe moderne de la liberté de conscience dans l'enseignement public.

Eh bien, il a fallu une révolution, celle de 1848, pour qu'un droit si évident, si sacré, passât dans la loi française et dans les faits. Et aujourd'hui ce droit est ouvertement remis en question par la formule de l'instruction laïque obligatoire, qui est la formule de la tyrannie nue et sans voile. Il se peut même que la France contemporaine assiste à une révocation nouvelle de l'édit de Nantes, opérée cette fois à visage découvert par les hommes de la libre pensée. C'est ce qui redonne, tout le monde le sent, un intérêt tout à fait actuel à nos huit années de luttes pour conquérir la liberté de l'enseignement.

Il faut le rappeler, la chose alors n'allait pas toute seule. En 1842, le pli de la servitude était pris. Nos pères avaient eu les reins cassés par la Révolution. Trop heureux de voir rouvrir les églises, ils n'avaient demandé rien de plus, subissant le monopole de l'État enseignant, comme ils subissaient la conscription, non pas sans douleur, assurément, mais sans résistance[1] ! La Restauration, plus tard, avait d'ailleurs rendu le joug plus supportable en laissant la France se couvrir de petits séminaires. Cet état de choses était donc passé dans les mœurs publiques, en sorte que le *pays légal*, comme on disait alors, avait la plus grande peine à comprendre l'importance que nous attachions à obtenir la liberté d'enseigner. Tiédeur des parents à revendiquer leur droit de pères de famille, indifférence et défiance de la bourgeoisie conservatrice à l'endroit des rares pétitions adressées aux Chambres dans cet intérêt ; hostilité déclarée, sur ce point, du parti de l'opposition tout entier et de toute la presse, voilà les difficultés qui se dressaient devant M. de Montalembert au début de sa première campagne pour l'émancipation de l'enseignement. Dans les Chambres, il lui fallait triompher de l'union des

[1] Ne confondons pas les temps. Aujourd'hui, pour la défense nationale, la France a un besoin *absolu* de *tous* ses enfants. Sous Napoléon Ier, ils étaient mis en coupe réglée, non pour des guerres défensives, mais pour des guerres d'agression et de conquêtes. Aussi alors la conscription militaire était-elle généralement en exécration (c'est le mot propre), mais en même temps elle était subie partout avec une horreur muette. Ces deux faits sont tous deux incontestables. J'affirme qu'il en était de même de la conscription universitaire. Est-il besoin d'ajouter que cela n'infirme en quoi que ce soit les nécessités militaires du temps présent ? Je reconnais ces nécessités autant que personne.

passions irréligieuses de l'ancienne gauche avec les instincts timides de la plupart des députés ministériels. En effet, la liberté d'enseignement était suspecte à ceux-ci par cela seul qu'elle était réclamée par les orateurs légitimistes : c'est l'éternelle étroitesse des partis de ne vouloir à aucun prix des meilleures choses, pour peu qu'ils soupçonnent qu'elles puissent profiter au parti contraire. Eh bien, rien de tout cela n'effraya M. de Montalembert. C'est alors, au contraire, qu'il adopta cette fière devise : *Ne espoir*, *ne peur*.

Malheureusement, cette première campagne pour la liberté de l'enseignement n'eut pas la suite qu'il était décidé à lui donner. Dans cette même année 1842, la santé de Mme de Montalembert subit une crise des plus alarmantes. Tous les médecins lui recommandèrent un ciel plus clément, tous proclamèrent l'incontestable supériorité du climat de Madère. M. de Montalembert n'était pas l'homme des demi-mesures, ni des demi-courages. Quelque dur que fût un tel exil au début de sa carrière politique, il n'hésita point. Il avait toujours été frappé de l'inscription d'un calvaire qu'il avait vu à Augsbourg : *Nihil debuit*, *plus non potuit*. « La première moitié de la phrase, disait-il, n'appartient qu'à un Dieu, mais la seconde va bien à tout chrétien. »

Il partit donc pour Madère au mois d'octobre 1842, et il y passa près de deux ans. C'est de Madère qu'il lança, vers la fin de 1843, sa première brochure politique : *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté de l'enseignement*.

Cette brochure a fait époque. C'est par cet écrit que M. de Montalembert a jeté les fondements d'une chose tout à fait inconnue en France depuis la chute de la Ligue, les fondements d'un parti catholique. Ce mot a beaucoup scandalisé, et je me demande pourquoi. Est-ce que les intérêts religieux n'ont pas leur importance, égale, au moins certes, à celle des intérêts politiques? Or, si l'on trouve légitime que les hommes qui pensent de même en politique se groupent et s'entendent pour tâcher de faire prévaloir de simples opinions, pourquoi donc les hommes qui pensent de même sur la religion ne concerteraient-ils pas, eux aussi, un effort commun pour défendre un intérêt aussi capital?

M. de Montalembert se plaignait, à bon droit, de ce que les catholiques, en France, avaient depuis trop longtemps l'habitude de compter sur tout, excepté sur eux-mêmes. Il se plaignait de ce que, dans la vie publique, ils étaient catholiques *après tout*, au lieu de l'être *avant tout*. Il leur représentait qu'ils n'obtiendraient jamais rien, jusqu'à ce qu'ils fussent devenus ce qu'on appelait, en style parlementaire, un embarras sérieux ; qu'en France, où les élections mènent à tout, on ne compterait avec eux que dans la mesure où

l'on aurait besoin d'eux dans les luttes électorales; mais, ajoutait-il, s'ils voulaient se compter et se discipliner, ils formeraient presque partout un appoint décisif, et imposeraient par conséquent les conditions de leur concours. Il leur montrait l'Espagne, fondant et maintenant, dans toutes ses grandes villes, des journaux exclusivement voués à la défense des droits de la religion. Il leur recommandait le pétitionnement sur une grande échelle, affirmant qu'il n'y avait pas de gouvernement qui pût résister à l'action légitime, énergique et persévérante d'un grand corps comme celui des catholiques français, s'ils savaient user de leur puissance.

Une chose restait à faire pour achever de constituer le parti catholique, c'était de créer un centre, un foyer, un comité d'action, qui dirigerait vers un but unique tant de forces disséminées. Cette idée si simple rencontra, le croira-t-on? des difficultés inconcevables. M. de Montalembert, accouru de Madère, au mois de mars 1844, s'employa de son mieux à les vaincre. D'instinct, Mgr Affre, archevêque de Paris, était contre tout comité; il sentait qu'une fois un comité constitué, la direction échapperait aux évêques, aux hommes de conseil, pour passer aux hommes d'action, dont il se défiait. M. de Vatimesnil admettait un comité, mais un *comité secret*, composé de jurisconsultes, qui, purement consultatif, répondrait aux questions que pourraient lui adresser les évêques. Tout le monde sent aujourd'hui combien tout cela eût été insuffisant, combien il était indispensable d'oser davantage, de créer un comité, non pour le conseil seulement, mais pour l'action; un comité se mouvant en plein soleil, communiquant son élan à la presse et à la jeunesse. C'est ce que voulait, c'est ce que fit M. de Montalembert, hautement encouragé par le P. de Ravignan. De pieux prélats, entre autres l'archevêque de Rouen (Mgr Blanquart-Bailleul), essayèrent de l'arrêter par cette considération que « les laïques n'ont pas *mission* de défendre la religion. » Le Nonce (Mgr Fornari) leva ce scrupule; il alla jusqu'à dire que, dans ce moment, c'était aux laïques qu'il appartenait de sauver l'Église. Une lettre publique de l'évêque de Langres à M. de Montalembert, non contredite par ses collègues de l'épiscopat, eut en ce sens une action décisive; Mgr Parisis ne craignit pas de poser en thèse tout à fait générale, qu'en France, au dix-neuvième siècle, l'intervention des laïques fidèles était NÉCESSAIRE à l'Église, en sorte que, pour ces derniers, ce n'était pas seulement un droit, mais un devoir sacré, de parler et d'agir. Fort de cette approbation, le Comité électoral pour la liberté religieuse se constitua sous la présidence de M. de Montalembert. M. de Vatimesnil, ancien ministre de l'instruction publique, et M. Charles Lenormant, de l'Institut, en furent les vice-présidents.

A certains égards, les conjonctures étaient favorables. La funeste

division des catholiques avait cessé : en France, tous les Mennaisiens, sans exception; en Belgique, tous les chefs politiques des catholiques, M. Félix de Mérode, M. Vilain XIIII, M. de Robiano, M. Dechamps, s'étaient soumis (et depuis si longtemps) à la décision du Saint-Siége, qu'il restait à peine un souvenir lointain et affaibli des luttes intestines de 1831. L'un des plus fermes antagonistes de *l'Avenir*, Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, se montrait l'un des plus ardents champions de la liberté de l'enseignement, et, sans contredit, l'un des mieux inspirés. Un autre adversaire non moins déclaré du *Mennaisianisme*, M. l'abbé Dupanloup, plein de feu, de résolution, de coup d'œil, se révélait comme polémiste avec une supériorité dès le premier jour incontestée. D'autre part, *le Correspondant*, absent de la lice depuis la fin de 1834, avait reparu en 1843 avec un accroissement d'autorité remarquable. La jeunesse catholique était pleine d'ardeur. Cet élan, disons-le, lui venait en droite ligne de la chaire de Notre-Dame, alors occupée avec un éclat incomparable, durant le Carême par le P. de Ravignan, durant l'Avent par le P. Lacordaire. Dieu avait donné à l'Église de France, à cette date, une pléiade d'hommes d'élite, qui ne s'est pas retrouvée depuis : le P. Lacordaire, le P. de Ravignan, M. Dupanloup, dans la chaire; un orateur politique comme M. de Montalembert; un jurisconsulte comme M. de Vatimesnil; un érudit comme M. Lenormant; un professeur et un écrivain comme M. Ozanam.

C'est dans ces circonstances que M. de Montalembert parut à la tribune, le 16 avril 1844. Il s'agissait du projet de loi sur les fonds secrets. D'après les usages parlementaires, le vote annuel de ces fonds donnait lieu à une discussion générale sur la politique du gouvernement. En 1844, cette discussion porta principalement sur la lutte qui avait éclaté entre le clergé et l'Université, au sujet de la liberté d'enseigner. A la Chambre des députés, M. Dupin aîné avait prononcé contre l'attitude du clergé un réquisitoire vivement applaudi, qui se terminait par ces mots : *Soyez implacables!* A la Chambre des pairs, M. de Montalembert prit à partie le réquisitoire de M. Dupin, et le mit littéralement en pièces. Ce fut le châtiment du caustique champion du gallicanisme parlementaire de subir, en personne et en silence, dans la tribune réservée où il se trouvait placé durant le discours de M. de Montalembert, cette flagellation publique. Elle fut exemplaire.

Le jeune pair avait pour maxime que, pour défendre l'Église, trois choses sont nécessaires : du courage, du courage et encore du courage. Le 16 avril 1844, le courage, certes, ne lui fit pas défaut.

Il s'étonna que, dans un pays où les plaintes sont le pain quotidien de la presse, où la vie publique n'est qu'un murmure conti-

nuel, toutes les fois qu'un évêque, un prêtre, un catholique élève la voix, on se récrie, comme si ce grand corps de quatre-vingts évêques, de cinquante mille prêtres, de plusieurs millions de fidèles, devait être exclu de cette liberté de la plainte, qui est le droit de tous les Français. « Il y a peu de jours, disait M. de Montalembert, un magistrat très-haut placé (M. Dupin) se félicitait, à une autre tribune, de ce que nous vivons sous un gouvernement *qui ne se confesse pas*. Chacun son goût : mais, au moins, on avouera que le gouvernement sous lequel nous vivons lit les journaux, et l'on ne devrait pas se plaindre de voir remplacer le confessionnal, qui, dit-on, n'existe plus, par les journaux qui, heureusement, existent fort bien. On a dit que les évêques étaient des fonctionnaires. Non, mille fois non. Les évêques, aux yeux des catholiques (et ils sont faits, après tout, pour les catholiques, ils ne sont pas faits pour ceux qui, d'après une expression fameuse, *n'en usent pas*), les évêques, aux yeux des catholiques, sont commis par Dieu au gouvernement de l'Église; ils ont mission d'en haut pour diriger nos consciences, et, au besoin, pour les *troubler*. La loi reconnaît leur autorité, mais ce n'est pas elle qui la crée; ou ils tiennent cette autorité de Dieu, ou ils ne la tiennent de personne. C'est là leur croyance et la nôtre. Tout évêque qui, ayant cette croyance, n'agirait pas comme ont agi récemment les évêques de France pour le salut des âmes, serait un prévaricateur... Nulle part, aujourd'hui, l'Église ne désire ni n'essaye de se mêler au gouvernement temporel des hommes. Mais céder le gouvernement des âmes, l'éducation des âmes, le droit spirituel, c'est ce qu'elle ne fera jamais. Elle a subi maintes fois des tyrannies de ce genre, elle ne les a jamais acceptées : elle supporte beaucoup, elle se tait quelquefois, mais elle ne recule jamais. »

M. de Montalembert maniait avec un égal succès toutes les armes, l'ironie comme la logique. Le conseil d'État venait de déclarer que l'évêque de Châlons avait *troublé les consciences*, c'est là l'éternel prétexte de tous ceux qui veulent bâillonner l'Église. « De deux choses, l'une, disait l'orateur : ou les consciences en question sont catholiques, ou elles ne le sont pas. Si elles ne le sont pas, elles ne peuvent être troublées par un évêque. Si elles le sont, y a-t-il une idée plus risible que celle d'une conscience assez délicate pour être troublée par les dires d'un évêque, et en même temps assez facile pour être rassurée par un rapport de M. le vicomte d'Haubersart et une ordonnance de M. Martin (du Nord)? Oui, je défie qu'on me trouve en France un seul homme qui se dise : « Hier j'étais troublé, mon évêque avait dit des choses qui m'inquiétaient. Mais aujourd'hui M. de d'Haubersart et M. Martin ont parlé : me voilà tranquille! » (*Hilarité.*)

« On sent si bien, poursuivait M. de Montalembert, l'impuissance de ces remèdes, qu'on vous pousse à faire des lois nouvelles, des lois *implacables* contre nous. Eh bien, faites-les, nous ne les redoutons pas. Oui, faites des lois si bon vous semble : elles seront exécutées peut-être, mais elles seront impuissantes. Vous n'êtes pas de taille à vaincre dans une lutte qui n'a porté bonheur ni à Mirabeau, ni à Robespierre, ni à Napoléon. Il s'agit non pas d'une question de parti, mais d'une question de conscience ; on n'en finit pas avec les consciences comme avec les partis. On vous dit d'être inflexibles ; mais savez-vous ce qu'il y a de plus inflexible au monde ? eh ! ce n'est ni la rigueur des lois injustes, ni le courage des politiques, ni la vertu des légistes : c'est la conscience des chrétiens convaincus. On vous dit : *Soyez implacables*. Eh bien, soyez-le ; faites tout ce que vous voudrez et tout ce que vous pourrez. L'Église vous répond par la bouche de Tertullien et de Fénelon : « Nous ne sommes point à craindre pour vous, mais nous ne vous craignons pas. » Catholiques du dix-neuvième siècle, au milieu d'un peuple libre nous ne voulons pas être des ilotes. Nous sommes les successeurs des martyrs, et nous ne tremblons pas devant les successeurs de Julien l'Apostat. Nous sommes les fils des croisés, et nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire. »

Ce sont là des paroles qui ne périssent point. Gravées sur la médaille d'honneur offerte par les catholiques de Lyon à M. de Montalembert, en récompense de son dévouement à la liberté de l'Église, elles ne seront jamais oubliées.

Mais ce n'était là pourtant qu'un combat d'avant-garde. Le 22 avril commença la grande bataille, la discussion de la loi sur l'enseignement secondaire. M. Cousin parla le premier. Pour lui, l'Université, c'était l'État lui-même, l'État appliqué à l'instruction de la jeunesse ; discuter l'Université, c'était mettre en question l'unité française. Ce sophisme au fond était toute la loi.

M. de Montalembert le saisit corps à corps. Il cita d'abord le mot si vrai de Burke : « Les mauvaises lois sont la pire des tyrannies. » Et il ajouta que, parmi les lois de tyrannie, les pires sont les lois hypocrites, comme celle qui était en ce moment présentée, laquelle s'intitulait *Loi sur la liberté de l'enseignement*, bien qu'elle ne fût qu'une loi de prévention, de restriction et de police. Puis, entrant dans le vif de la question :

« Jamais, dit le jeune orateur, jamais, dans les États les plus absolus, depuis du moins que le christianisme a transformé le monde, jamais jusqu'à nos jours on n'avait rêvé l'intervention directe *et exclusive* de l'État dans l'éducation. Cette funeste doctrine ne se fonde, dans le passé, que sur l'autorité de Minos, de Lycurgue et de Robespierre,

c'est-à-dire sur la fable, sur le paganisme et sur quelque chose de pire que le paganisme. Toujours et partout, quel que fût le degré de l'autorité que l'État se réservait sur l'éducation, dans les pays protestants comme dans les pays catholiques, on a vu cette tâche spécialement attribuée à l'Église, ce qui mettait la conscience et la famille à l'abri des révolutions, des variations et des excès de l'ordre temporel. Aujourd'hui où l'Église ne règne plus que sur une partie plus ou moins considérable de la société, il est juste, il est nécessaire même, que les intelligences qui repoussent son autorité trouvent d'autres ressources. Mais ce n'est pas là ce que l'on veut. Ce qu'on veut, c'est qu'un mandarinat *de gens qui ne reconnaissent aucune foi surnaturelle* vienne usurper, *au nom de l'État*, l'autorité morale la plus délicate et la plus sacrée, *prétendre à la haute police des âmes et des intelligences*, et mettre la main, à l'exclusion de tous autres, sur ce qui était autrefois le domaine exclusif de la foi religieuse. A l'appui de cette prétention l'on s'est borné à dire que l'État est laïque. Oui certes, mais il y a deux manières d'être laïque pour les États comme pour les individus : on est laïque religieux, ou bien laïque incrédule. Eh bien, aujourd'hui l'État est incrédule, officiellement incrédule. (*Réclamations.*) »

On réclamait alors, on ne réclamerait plus aujourd'hui. La tyrannie marche enseignes déployées. Son mot d'ordre, comme je l'ai dit, est l'instruction *obligatoire*, c'est-à-dire forcée, et *laïque*, c'est-à-dire irréligieuse. On reprend la thèse de feu Danton : « L'enfant appartient à l'État et non à son père, » et l'on y joint l'athéisme d'Hébert et de Chaumette : à l'école, il ne sera plus même question de l'Être suprême de Robespierre. Est-ce assez clair ? Nous avons affaire à des sectaires qui prétendent biffer des livres scolaires le nom de Dieu en vertu de la liberté de conscience. Voilà où nous en sommes !

Mais nous répondrons à M. Jules Simon ce que M. de Montalembert répondait à M. Villemain. « Votre loi est d'un bout à l'autre la sanction de cette doctrine qui regarde la liberté comme une concession de la puissance publique, et non comme le droit naturel de la société. Pour vous, paraît-il, la servitude est le droit commun ; la liberté n'est qu'une exception, un privilége, qui doit être motivé (en quelque sorte excusé) aux yeux de la loi. Je soutiens que, dans un pays libre, c'est le principe contraire qui doit servir de base : c'est la restriction, c'est l'intervention du pouvoir public qui doit être motivée et démontrée nécessaire. L'État peut avoir le droit d'offrir une éducation nationale : mais il n'a certes pas le droit de l'imposer. Le principe d'une éducation nationale est inséparable de celui d'une religion nationale. Là où il n'y a pas une religion de l'État, le monopole de l'instruction aux mains de l'État est une odieuse inconséquence. « Tout privilége, disait Talleyrand à l'Assemblée consti-

tuante, est par sa nature odieux : *en matière d'instruction publique, il serait plus odieux et plus absurde encore.* » Et M. de Montalembert citait qui ? M. Ledru-Rollin, affirmant que, pour l'individu, il n'existe pas de souffrance plus grande que l'oppression de sa conscience, et pas d'oppression de conscience plus amère que la déportation de ses fils dans des écoles qu'il regarde comme des lieux de perdition, que *cette conscription de l'enfance, traînée violemment dans un camp ennemi et pour servir l'ennemi ?* » C'est M. Ledru-Rollin qui a dit cela.

Si j'osais opposer à M. Jules Simon quelqu'un qu'il connaît bien, j'ajouterais avec le ton modeste et doux qui est le propre des philosophes : « Je défie qui que ce soit de répondre à ce raisonnement autre chose qu'un sophisme[1]. »

Le 8 mai 1844, le débat se passionna plus encore. Le projet de loi excluait du droit d'enseigner les membres des congrégations religieuses. Au fond, c'était la négation même de la libre concurrence en matière d'enseignement, la consécration indirecte mais évidente du monopole de l'Université. En effet, celle-ci avait pour elle non-seulement la possession, c'est-à-dire une longue expérience de l'enseignement, mais encore le budget de l'Etat, mais en outre les plus belles chances d'avancement pour ses professeurs et des traitements de retraite assurés pour leur vieillesse, mais enfin des bâtiments d'une splendeur incomparable, puisque Napoléon lui avait attribué en pur don tous les édifices scolaires construits par l'ancienne France. Pour lutter pratiquement contre elle, il fallait donc commencer par bâtir partout, et qui pouvait y songer ? Ce n'étaient pas les évêques, tous pliant sous le faix des autres charges qui incombaient à leur sollicitude pastorale. Ce ne pouvaient être que des ordres religieux, forts de la confiance qu'ils inspiraient aux familles et de l'esprit de suite que leur donne la perpétuité de leur institut. Écarter les ordres religieux enseignants, c'était rendre de fait impossible toute concurrence autre que celle des petits séminaires, lesquels sont dans une condition d'infériorité à peu près forcée, le professorat y étant habituellement mobile, comme poste de transition entre le grand séminaire et les fonctions du ministère sacré. Proclamer la libre concurrence et en exclure les ordres religieux enseignants, c'était donc là une des hypocrisies manifestes du projet de loi. Une autre hypocrisie, c'était de ne pas nommer les jésuites. Le législateur évitait de prononcer leur nom, parce que au fond il avait honte de faire d'une loi de liberté un bill de proscription contre une seule personne morale, à savoir contre la Compagnie de Jésus. Mais il n'en était pas moins vrai que, sous cette

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1843, t. I, p. 593 (article de M. J. Simon).

appellation générale de congrégations religieuses, les jésuites seuls étaient menacés, les jésuites seuls étaient atteints.

M. de Montalembert n'était pas homme à ne pas relever le gant. Il le fit avec cette franchise qui était l'une des conditions de sa nature.

Il rappela d'abord que, s'il est un caractère commun à tous les ordres religieux, c'est la vocation de l'enseignement ; que les moines ont été les précepteurs de toute l'Europe chrétienne ; que, pendant huit siècles, ils ont conservé au monde, *eux seuls*, l'instruction publique comme un dépôt sacré ; que, pendant six autres siècles, ils ont continué à enseigner dans tous les pays collatéralement avec les universités, et ce fut le temps de leur plus grande splendeur en France ; que maintenant on voulait qu'eux seuls fussent exclus du droit commun (telle est la justice des modernes), mais que c'est un fait entièrement nouveau, entièrement révolutionnaire, que cette interdiction de l'enseignement aux ordres religieux, fondateurs premiers de toutes nos écoles. Et pourquoi une telle interdiction ? uniquement par haine et par peur des jésuites. Serait-ce que la société moderne ne se sent pas de force à lutter contre quelques centaines de religieux de cet institut? Non pas. Les plus sincères de nos adversaires l'ont franchement avoué : « Le nom de jésuite n'est ici qu'une vieille formule, qui a le mérite de résumer toutes les haines populaires contre ce qu'il y a de rétrograde et d'odieux dans les tendances d'une religion dégénérée. En dépit des distinctions qu'on établit entre le clergé séculier et les révérends pères, tout le monde sent bien qu'il s'agit en réalité de savoir qui l'emportera du catholicisme ou de la liberté de penser [1]. »

Sous le nom de jésuitisme, on poursuit donc ici le catholicisme, auquel on ne fera grâce que le jour où il se laissera museler et mener en laisse comme un animal domestique. Mais le catholicisme n'a pas cette humeur servile : il résistera, il souffrira, il vaincra. En effet, il en a vu bien d'autres. De nos jours même, il a usé les forteresses prussiennes en la personne des archevêques de Cologne et de Posen. Plus anciennement, il avait usé la guillotine de Robespierre et les pontons du Directoire.

Le projet de loi de 1844, je le reconnais, était plus habile. Il ne traquait pas les jésuites, comme le fait en ce moment M. de Bismark : il se bornait à les déclarer incapables d'enseigner, et, pour les atteindre, il s'en rapportait à leur parole : pouvait enseigner quiconque affirmait par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation non légalement établie en France. Quelle bénignité ! « Vous voilà, s'écriait M. de Montalembert, vous voilà qui pourchassez le dévouement religieux jusque dans le cœur du prêtre ! Vous renversez les murs de ce domicile

[1] *Revue indépendante.*

inviolable et sacré qu'on appelle la conscience, pour en arracher une affirmation qui doit priver un citoyen du bienfait de votre loi ! Vous exigez de lui ce que la loi n'exige de personne : qu'il se condamne de sa propre bouche ! Et vous ne voyez pas que, pour cette iniquité même, vous lui rendez le plus bel hommage, vous vous prosternez devant sa sincérité, vous le traitez comme Aristide, à qui on demandait sans crainte d'écrire sa propre sentence, tant on était sûr de la probité de celui qu'on voulait proscrire. (*Mouvement d'adhésion.*) »

Mais combien l'orateur était-il plus irréfutable encore quand il montrait ce stigmate d'indignité s'appliquant à deux hommes qui étaient l'honneur de leur pays, au P. de Ravignan, au P. Lacordaire ! « Daignez remarquer, messieurs, ce qui se passe autour de vous. La chaire chrétienne a toujours été une des gloires de la France, même sous le point de vue intellectuel et littéraire. Eh bien, quel est le phénomène qu'elle vous présente aujourd'hui ? Deux hommes rivaux par l'éloquence, mais profondément unis par leur affection réciproque, par le but de leurs travaux, par l'analogie des résolutions de leur vie : l'un, dont la parole bondit comme un torrent, entraîne et terrasse par des élans imprévus et invincibles ; l'autre, qui, comme un fleuve majestueux, répand les flots de son éloquence toujours harmonieuse et correcte ; l'un qui domine et ébranle par l'enthousiasme, portant jusqu'au fond des cœurs les plus rebelles des éclairs de foi, d'humilité et d'amour ; l'autre qui persuade et émeut autant par le charme que par l'autorité, et qui redresse les intelligences en purifiant les âmes ; tous les deux, le dominicain et le jésuite, enchaînant successivement, d'année en année, au pied de la plus haute des tribunes, des milliers d'auditeurs attentifs, charmés, surtout étonnés de s'y trouver ; tous les deux rendant ainsi à la chaire française un éclat, une popularité, une gloire qu'elle n'avait pas connue depuis les jours de Massillon. Eh bien, ces deux hommes, l'honneur de la France catholique, ces deux hommes dont je chercherais difficilement les rivaux et surtout les supérieurs à aucune autre tribune, soit politique, soit littéraire, ces deux hommes, vous les proscrivez, vous les déclarez incapables d'être maîtres d'étude, vous leur refusez le droit que vous livrez au dernier de vos bacheliers, et cela dans une loi que vous appelez une loi de liberté ! Vous les excluez de cet enseignement auquel se livrent impunément tels hommes que je ne veux pas nommer à côté d'eux, et qui ont soulevé tant de scandales[1] ; vous les excluez, eux seuls : je me trompe, eux et les coupables flétris par la justice criminelle du pays, ou flétris au jugement de leurs concitoyens par leur immoralité notoire ! Et

[1] MM. Quinet et Michelet. (Voir la séance de la Chambre des pairs du 14 avril 1845.)

pour quelle cause les excluez-vous? Leur capacité ne saurait être douteuse; et, d'ailleurs, ils ne reculeraient, eux et leurs frères, devant aucune condition de capacité. Est-ce donc leur moralité qui inquiète? ont-ils commis quelque délit? sont-ce des conspirateurs, des ennemis du repos public? Non, leur vie est aussi irréprochable que leur éloquence est éclatante; ils ont passé partout en faisant le bien. Leur crime, le voici : c'est d'avoir senti qu'il fallait mettre leur talent, leur énergie, leur dévouement, leur désintéressement même sous la sauvegarde d'un lien sacré ; c'est d'avoir juré à Dieu de rester chastes, pauvres et obéissants ; c'est d'avoir renoncé aux trois grandes tentations de l'humanité : la chair, l'or et l'indépendance de volonté; leur crime, c'est de s'être engagés par des obligations spéciales et inviolables, et jusqu'à la mort, au service de Dieu et du prochain. Voilà leur crime! Voilà pourquoi les législateurs d'un pays civilisé, qui se disent chrétiens et qui se révoltent quand on les qualifie d'incrédules, déclarent ces hommes dont je parle, eux et leurs pareils, incapables de veiller sur l'enfance.

« Je ne crains pas de le dire, on n'en ferait pas autant en Turquie. Non, si le P. Lacordaire ou le P. de Ravignan allaient ouvrir une école en Turquie, on ne la fermerait pas sous ce seul prétexte qu'ils se sont voués à Dieu par ces trois vœux qui, depuis quinze siècles, ont enfanté tant de merveilles.

« Et qui donc a dit aux auteurs de cette exclusion que ces hommes n'ont pas derrière eux d'autres hommes qui leur ressemblent? Ils appartiennent tous deux à des ordres qui ont rempli le monde de leurs vertus, de leur génie et de leurs martyrs. Où a-t-on donc pris le droit de tarir le dévouement, l'énergie, le talent, à la source la plus pure et la plus féconde? Où donc a-t-on pris le droit de dire, au nom de la France : « J'ai assez de forces, assez de talents, assez de dévouements comme cela; je n'ai plus besoin de rien. On dit que ces hommes ont tout cela; mais peu m'importe, je ne veux pas même en essayer. Ils sont Français aussi; peu m'importe encore; que le sein de la patrie leur demeure fermé! Ils réclament la liberté et l'égalité : que la liberté soit pour eux une chimère, la liberté un mensonge; ou plutôt, qu'ils soient libres comme les forçats libérés, et égaux aux repris de justice. » (*Réclamations.*) Oui, messieurs, c'est bien cela; les forçats, les repris de justice et les moines : voilà les trois seules catégories que vous excluez. »

Paroles perdues. La Chambre des pairs refusa le droit d'enseigner au P. de Ravignan et au P. Lacordaire.

M. de Montalembert ne se retira point de la lice. Il continua de disputer pied à pied le champ de bataille, et pendant un mois la France eut un grand spectacle, celui de quatre pairs, MM. le baron

Séguier, le comte de Montalembert, le comte Beugnot, le marquis Barthélemy, faisant tête à eux quatre aux orateurs du gouvernement et à ceux de la majorité, sans céder un seul pouce de terrain. Au terme de la discussion se présentait un article conçu dans l'espoir de concilier les évêques au projet de loi, en exemptant de quelques-unes de ses rigueurs les écoles secondaires ecclésiastiques. C'était un piége tendu aux antagonistes du projet : s'ils acceptaient l'exemption, ils désertaient le principe de l'égalité devant la loi, ils réclamaient pour l'Église un privilége ; s'ils repoussaient l'exemption, ils risquaient de déplaire à l'épiscopat, et d'ailleurs ils tombaient dans le droit commun de la servitude, eux les défenseurs exclusifs du droit commun de la liberté. Cela étant, ils n'avaient pas de place désormais dans la lutte. En effet, ils repoussaient également les deux termes de l'alternative ; ils n'avaient d'autre parti à prendre que de se retirer de la discussion de cette partie de la loi. M. de Montalembert le fit ; mais, avant de se rasseoir, il crut devoir au gouvernement de son pays un suprême avertissement.

« Si, pour mieux étouffer, dit-il, la liberté promise par la Charte, on veut intervenir plus encore que par le passé dans le régime intérieur des petits séminaires, il faut bien savoir à quoi l'on s'expose.

« Le droit des évêques de préparer une portion de la jeunesse au sacerdoce est un droit sacré. Quoi qu'il arrive, les évêques n'y renonceront pas. Il n'y a pas de loi, pas de violence, pas de ruse, pas de faveur qui puisse les y réduire ; ou autrement il leur faudrait devenir infidèles à leurs traditions et à leurs propres lois, et c'est un spectacle que l'Église catholique n'a pas encore donné au monde.

« Vous voudrez peut-être les y contraindre, vous essayerez de forcer la volonté des évêques. Eh bien, vous ferez beaucoup de mal à l'Église, mais vous en ferez beaucoup plus encore à l'État. (*Mouvement.*) Et, de plus, vous ne réussirez pas.

« Ce que vous ferez, le voici : vous exciterez contre vous, au sein de la portion la plus honnête et la plus tranquille du peuple français, une de ces résistances lentes à se former, mais bien plus lentes encore à disparaître, une de ces résistances dont on ne vient pas à bout avec la force matérielle, mais qui survivent à toutes les violences comme à toutes les finesses de la politique. Oui, sachez-le, au fond de chaque presbytère, au pied de chaque autel, devant chaque foyer domestique, auprès de chaque berceau où veillera une mère chrétienne, vous animerez contre vous les sentiments les plus profonds que le cœur humain puisse nourrir. Et vous aurez fait tout cela uniquement par peur de la liberté et par complaisance pour des passions vieillies et pour les traditions des plus mauvais temps de

notre histoire. Vous courez droit sur un écueil que nul n'a jamais abordé sans péril, et où se sont brisées des puissances bien autrement fortes et bien autrement habiles que n'importe quel pouvoir d'aujourd'hui ; nous vous le signalons. Si nous ne le faisions pas, nous serions infidèles à ce serment de bons et loyaux pairs de France que nous voulons inviolablement tenir. »

M. Guizot éprouva le besoin de protester immédiatement contre ces graves paroles. Mais les faits ont montré combien elles étaient vraies. Plus la monarchie de 1830 et la bourgeoisie, qu'elle personnifiait, se sont opiniâtrées dans leur impolitique répugnance à la liberté de l'enseignement, plus elles ont propagé et enraciné la désaffection au sein des familles fortement catholiques. Ces familles assurément n'ont pas fait la révolution de 1848, mais on n'en a pas moins dû regretter alors d'avoir trop dédaigné ceux qui prient.

Le gouvernement en avait une sorte de pressentiment ; il affectait de s'en prendre à M. de Montalembert et de le rendre seul responsable du mécontentement des catholiques[1]. Rien n'égalait l'irritation des ministériels contre lui, si ce n'est l'ébahissement qu'il causait aux politiques. « Que veut-il ? s'écriaient ceux-ci ; que veut-il donc ? S'il cherchait à ébranler le gouvernement, on comprendrait ; mais évidemment il n'y songe pas. Alors que signifie son opposition ? quel en est le but ? Il voit bien qu'il a tout le monde contre lui. Où cela peut-il le mener ? Il ne tiendrait qu'à lui d'être ambassadeur en Belgique, et il se rend impossible de gaieté de cœur ! » Je n'invente rien, je raconte. M. Molé seul disait : « Quel dommage qu'il ait si peu d'ambition ? Et pourtant c'est beau : si je n'avais que quarante ans, je ne voudrais pas d'autre rôle que celui de M. de Montalembert. »

C'était, en effet, une grande nouveauté qu'un pareil rôle, et il était digne de la haute intelligence de M. Molé d'en comprendre la grandeur.

Je passe rapidement sur les incidents qui ont suivi, sur la triste campagne de M. Thiers en 1845 contre les jésuites, et sur l'éparpillement temporaire de ces religieux à la suite des négociations de M. Rossi avec le cardinal Lambruschini. Ce demi-succès de M. Rossi fut une rude épreuve pour M. de Montalembert, qui, de concert avec le P. de Ravignan, M. de Vatimesnil et Berryer[2], avait tout préparé pour la lutte ouverte. Deux fois il avait porté personnellement la question à la tribune de la Chambre haute, avec un talent vraiment supérieur[3]. Il n'avait pas manqué de dire que, si jamais le gouverne-

[1] Voir les deux discours de M. Martin (du Nord) dans la séance du 12 juin 1845.
[2] Ce dernier avait défendu les jésuites contre M. Thiers, le 2 mai 1845.
[3] Chambre des pairs, 11 et 12 juin, puis 15 juillet 1845.

ment reparlait des jésuites, sans doute il ne leur reprocherait plus d'obéir à un chef étranger, puisque c'était justement à ce chef étranger que le ministère avait l'obligation de faire résoudre à son point de vue la question de leur dispersion. Mais il appuya surtout sur ce fait, que la liberté religieuse survivait; qu'en effet tout le monde n'était pas jésuite, tout le monde n'avait pas son général à Rome, et qu'il restait à réduire tous ceux qui veulent l'indépendance de la conscience et, par conséquent, la liberté de l'Église; qu'ainsi la question de l'enseignement restait entière, que rien n'était fini, rien n'était changé; qu'il y avait seulement contre les catholiques un prétexte de moins.

M. Guizot le sentait. Bien supérieur aux préjugés de la bourgeoisie (même conservatrice), il reconnaissait qu'il y avait quelque chose à faire pour rassurer les évêques et pour détendre la situation parmi les catholiques. Il déclara donc solennellement que « l'Université impériale *blessait les droits des familles* et ne tenait pas compte des croyances religieuses[1]. » Le projet de loi de 1844 avait été retiré; le nouveau ministre de l'instruction publique, M. de Salvandy, avait dans le cœur plus d'affection pour la religion que M. Villemain. Sur ces entrefaites, la Chambre des députés fut dissoute (juin 1846). Pour prémunir ses frères dans la foi contre une confiance trop prompte dans le cabinet, M. de Montalembert se hâta de publier sa brochure : *Du devoir des catholiques dans les élections*. Cette brochure avait pour épigraphe cette parole de saint Jérôme: « Ce que la lutte a sauvé, qu'une feinte paix ne nous l'ôte pas : *Quod bellum servavit, pax ficta non auferat.* » L'auteur prenait acte des progrès accomplis dans l'opinion depuis trois ans. En 1843, n'eût-il pas cru rêver celui à qui l'on eût dit qu'on verrait la question religieuse se frayer un chemin à travers tous les dédains, toutes les destructions, tous les intérêts, et entrer triomphalement dans le domaine des faits, de la pratique, des affaires? N'était-ce pas cependant ce qui était arrivé? « Nous avons eu contre nous, disait M. de Montalembert, tout ce qu'il y a de puissant, d'influent, de populaire dans ce pays, la grande majorité des deux Chambres, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des journaux, les tribunaux et les académies, le conseil d'État et le Collége de France, les intrigues de la diplomatie à Rome et l'orgueil de la fausse science à Paris, les hommes d'État, les *penseurs*, les sophistes et les légistes. Et cependant nous n'avons pas été vaincus! » — On ne pouvait mieux résumer l'histoire parlementaire des trois dernières années.

[1] Discours du 30 anvier 1848.

M. de Montalembert faisait honneur surtout aux évêques de ce résultat inespéré. C'était justice : il y a dans l'unanimité du corps épiscopal une force morale devant laquelle s'arrêtera toujours un homme d'État digne de ce nom. Toutefois, disons-le, il y avait autre chose encore : c'est qu'alors tout le monde croyait à la liberté. On différait sur les applications, mais le principe était hors de cause ; personne alors n'eût osé dire que la majorité est au-dessus de la liberté, en d'autres termes, qu'on peut tout dès qu'on est le plus fort.

La brochure de M. de Montalembert fit arriver à la Chambre élective un certain nombre de catholiques éminents, entre autres, M. de Falloux, qu'il suffit de nommer. De plus, cent vingt-deux des députés nouvellement élus avaient, pour obtenir les voix des catholiques, pris envers eux des engagements plus ou moins catégoriques. En somme, si c'est l'unité de direction et d'action qui constitue les partis, il y avait désormais en France un parti catholique. Et on le traitait avec le respect qu'inspire toujours une force sérieuse : M. de Salvandy présenta à la nouvelle Chambre un projet de loi plus conciliant sur la liberté de l'enseignement. Mais les événements se précipitèrent, et ce bill n'eut jamais les honneurs d'un débat à la tribune. Il obtint pourtant un rapport favorable de la Commission chargée de l'examiner : mais ce rapport fut littéralement pulvérisé dans *le Correspondant* par M. de Montalembert[1].

Ce dernier, d'ailleurs, n'était resté silencieux devant aucune des grandes questions qui furent soumises à la Chambre haute de 1844 à 1848. Mais il en est deux qui devaient clore avec un éclat incomparable sa carrière de pair de France.

Pie IX, élu souverain pontife le 17 juin 1846, avait inauguré son règne par un ensemble de réformes aussi larges que spontanées. L'effet en avait été immense dans le monde entier, et, pour la première fois, le président des États-Unis, dans son message au congrès, avait rendu au Pape un hommage public. M. de Montalembert s'étonna que le discours du roi, à l'ouverture de la session de 1848, n'eût fait aucune allusion aux réformes accomplies par le Saint-Père. Il s'affligea de ce silence dans l'intérêt de l'ordre : la cause de l'ordre, dit-il, a sans cesse besoin d'être secondée et soutenue ; elle ne peut plus l'être en Italie par l'Autriche, mais elle peut et doit l'être par la France. L'orateur demandait en conséquence que l'oubli commis par le discours de la Couronne fût réparé avec éclat dans l'adresse de la Chambre des pairs. Il le demandait dans l'intérêt de la liberté italienne. Car, ajoutait-il, « à côté de la joie que doit exciter le

[1] Numéro du 25 septembre 1847.

mouvement commencé, encouragé, consacré par le souverain pontife, il serait insensé de ne pas trouver place dans son cœur pour des inquiétudes et des appréhensions. En effet, à côté de ce mouvement italien auquel nous applaudissons tous, au sein de cette population qui reconnaît le pape pour chef, il est une minorité qui veut marcher autrement que le pape, *qui veut même exploiter la popularité de la papauté actuelle*, *afin*, peut-être, *de la renverser un jour*... Le Pape avait à choisir entre deux papautés : une papauté autrichienne, c'est-à-dire impuissante et discréditée, et une papauté italienne, c'est-à-dire une papauté orageuse et difficile. Il a bien fait de choisir la papauté italienne, quelles que soient les épreuves que peuvent lui susciter son courage et sa résolution sublime... S'il échoue, savez-vous ce que cela prouvera? cela ne prouvera qu'une chose, c'est que l'Italie est indigne de lui[1]. » — Je ne crois pas que la mémoire de M. de Montalembert ait à rougir de ces prévoyantes paroles.

Trois jours après, dans cette même discussion de l'adresse au roi, l'éloquence du noble pair eut des accents, si je l'ose dire, encore plus étonamment prophétiques.

Il s'agissait des affaires de Suisse. C'était là une lamentable histoire.

En 1845, la populace de Lausanne avait dispersé par la force les représentants du peuple du canton de Vaud. Il était aisé de faire immédiatement et efficacement justice de cet acte inouï : il suffisait que l'Europe refusât de reconnaître et le gouvernement issu de l'émeute et la diète où seraient admis les députés de ce gouvernement. M. de Metternich en fit la proposition à M. Guizot, qui n'osa pas entrer dans cette voie. Enhardis par cet exemple, les ouvriers de la ville de Genève dispersèrent à leur tour, en 1846, le grand conseil de leur pays. Des faits analogues, accomplis dans d'autres cantons, avaient, en 1847, donné la majorité en diète au parti radical. Ce parti en profita pour déclarer la guerre, au nom de la confédération suisse, aux sept cantons conservateurs, sous prétexte qu'ils avaient conclu entre eux une alliance séparée (*Sonderbund*). C'était la destruction de la souveraineté cantonale. M. Guizot, dit-on, proposa en conseil d'intervenir immédiatement en faveur de cette souveraineté. Son avis ne prévalut point. Les autres ministres n'osèrent affronter une discussion où malheureusement le nom des jésuites était mêlé, et où l'impopularité de ces religieux eût rejailli sur le cabinet. On prit un moyen terme, on sollicita le concours diplomatique de l'Angleterre. Mais nous fûmes joués par lord Palmerston, qui traîna la négociation en longueur pour donner le temps aux 50,000 hommes

[1] Séance du 11 janvier 1848.

du général Dufour d'écraser un à un les sept cantons conservateurs avant que la note concertée avec l'Angleterre pût être remise à la diète.

La Chambre des pairs discutait depuis deux jours sur la politique suivie par M. Guizot en cette occurrence. M. de Montalembert intervint dans le débat en ces termes :

« Je tiens, pour mon compte, qu'on ne s'est battu en Suisse ni pour ni contre les jésuites, ni pour ni contre la souveraineté cantonale : on s'est battu contre vous et pour vous (*sensation*), et voici comment. On s'est battu pour la liberté sauvage, intolérante, irrégulière, hypocrite, contre la liberté tolérante, régulière, légale, sincère, dont vous êtes les représentants et les défenseurs dans le monde. (*Très-bien.*)

« Ce qui était en jeu de l'autre côté du Jura, ce n'étaient, au fond, ni les jésuites, ni la souveraineté cantonale : c'était l'ordre, la paix européenne, la sécurité du monde et de la France. C'est là ce qui a été vaincu, étouffé, écrasé à nos portes, sur nos frontières, par des hommes qui ne demanderaient pas mieux maintenant que de lancer de notre côté les brandons de l'anarchie. (*Très-bien! très-bien!*)

« Ainsi donc, je ne viens pas parler pour des vaincus, mais à des vaincus ; vaincu moi-même, à des vaincus, c'est-à-dire aux représentants de l'ordre social, de l'ordre régulier, de l'ordre libéral, qui vient d'être vaincu en Suisse, et qui est menacé dans toute l'Europe par une nouvelle invasion de barbares. (*Sensation.*)

« Telle est ma conviction, et je regarde comme bien aveugles ceux qui ne la partageraient pas. (*Marques d'assentiment.*)

« Qu'avons-nous vu? l'abus de la force, l'étouffement de la liberté, du droit, par une violence brutale et impie (*nombreuses marques d'approbation*), la violation de la foi jurée, la supériorité du nombre érigée en dogme, et le mensonge servant de parure à la violence. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

« Croyez-le bien, messieurs, ce n'est pas tel ou tel débris d'une oligarchie inoffensive et populaire que je regrette en Suisse, dans cette oasis de l'Europe qui vient de disparaître sous une tyrannie égale à celle de Gessler, — pas plus que je ne regrette dans l'ancienne Pologne la domination exclusive de la noblesse. Non, messieurs, ce qui me navre, c'est le libre arbitre des nations confisqué par le nombre, c'est le libre élan des âmes violé par la force en Suisse comme en Pologne. Voilà ce que je regrette, ce que je déplore et ce que je dénonce! (*Très-bien! très-bien!*)

« Du reste, quand je considère ces deux crimes, j'y remarque une différence que je ne peux manquer de relever. Le crime contre la Pologne, crime de la force, a été commis au nom de la force. Le crime contre la Suisse, c'est le crime du despotisme, avec l'hypocri-

sie de plus : il est commis au nom de la liberté. A mes yeux, cet odieux mensonge aggrave l'attentat, et le rend dix fois plus digne de votre indignation et de votre mépris ! (*Vive approbation.*)

« Croyez-le encore, messieurs, je ne viens pas faire ici une doléance religieuse. Le catholicisme a été blessé en Suisse, tout le monde le sait ; mais tout le monde sait aussi qu'au fond, le métier de la religion est d'être blessée, persécutée, opprimée : elle en souffre, mais pour un temps seulement ; elle se relève, elle sort de ces épreuves plus radieuse et plus forte.

« Mais savez-vous ce qui ne se relève pas si facilement ? C'est l'ordre, c'est la paix, C'EST LA LIBERTÉ SURTOUT, et c'est là ce dont je viens plaider la cause devant vous, c'est là ce que je viens avec vous déplorer et revendiquer. (*Approbation.*)

« Puisqu'on a eu le triste courage de venir à cette tribune se moquer des vaincus et ajouter à l'amertume de leur défaite l'amertume de la dérision (*très-bien ! très-bien !*), qu'on me permette de dire tout ce que je pense. Oui, la défaite a été honteuse. Mais savez-vous quelque chose de bien plus honteux que cette défaite ? C'est la victoire (*vives acclamations*), cette victoire remportée, sans combat, par dix contre un, victoire qui se présentera à la postérité flanquée d'un côté par une sœur de charité expulsée, et de l'autre par un moine de Saint-Bernard, spolié, chassé et insulté par ces lâches vainqueurs. (*Nouvelles acclamations.*)

« Eh bien ! est-ce tout ? Non. Le bras qui vient frapper les catholiques se détourne pour atteindre les protestants. Oui, messieurs, dix jours après la prise de Fribourg, décret qui interdit formellement d'exercer, dans le canton de Vaud, un autre culte que le culte soi-disant national ; interdiction de toute liberté à l'Église libre, à l'ancienne Église vraiment nationale de ce canton, dépouillée et remplacée, à la suite d'une émeute, par une soi-disant Église dont personne ne connaît le dogme ou la pratique : voilà où l'on en est dans la patrie de la réforme et de la liberté de conscience ! (*Vive approbation.*) Sachez-le donc, ce n'est pas au catholicisme qu'ils s'attaquent, c'est à la foi chrétienne tout entière, à tout ce qui croit à Dieu et au Christ.

« Mais est-ce seulement à la religion qu'on en veut ? Non, c'est encore à la liberté sous toutes les formes. Savez-vous où en est la liberté de la presse dans ce même canton de Vaud ? elle est sous le coup de l'interdiction de publier même de simples nouvelles contraires aux intérêts du gouvernement. O patrie de la liberté ! Et à côté de cette interdiction, là et ailleurs, le droit de pétition est bâillonné, le droit électoral violé ; partout les baïonnettes, partout des violences : voilà comme on a respecté la liberté.

« Mais est-ce tout encore ? Il y a des gens qui feraient bon marché même de la liberté, mais qui ne font pas si bon marché de la propriété. (*Rires d'approbation.*) Eh bien, qu'ils écoutent comment on a respecté la propriété dans la Suisse radicale. Savez-vous ce qu'on y a fait ? on y a rétabli la confiscation ! Messieurs, à l'heure qu'il est, il n'y a plus que deux pays en Europe où cet abominable usage existe, la Russie et la Suisse. Et savez-vous comment cela se passe en Suisse ? Un homme arrive le lendemain de la bataille ou de la ville prise, pillée, bouleversée ; il monte, au milieu de la place publique, sur une table, il dit à deux ou trois cents mauvais sujets : Est-ce vous qui êtes le peuple ? On lui répond aussitôt : Oui ! oui ! — Est-ce que vous me reconnaissez pour votre organe ? — Oui ! oui ! — Voulez-vous faire payer les frais de la guerre aux riches ? — Oui ! oui ! certainement. — Et immédiatement le décret est prononcé. Je n'exagère rien : à Fribourg, à Lucerne, dans le Valais, cela s'est passé ainsi. Je défie qui que ce soit de contester ces faits.

« Et qu'on ne vienne pas dire que le radicalisme n'est que l'exagération du libéralisme. Non, c'en est l'antipode. Le radicalisme, c'est l'exagération du despotisme, rien autre chose ! (*Très-bien ! très-bien !*) La liberté, c'est la tolérance raisonnée ; le radicalisme, c'est l'intolérance absolue. La liberté consacre les droits des minorités ; le radicalisme les absorbe et les anéantit. En un mot, et pour tout résumer, la liberté, c'est le respect de l'homme, tandis que le radicalisme, c'est le mépris de l'homme poussé à sa plus haute puissance. (*Vive approbation.*) Non, jamais, jamais despote moscovite, jamais tyran de l'Orient n'a plus méprisé ses semblables que ne le méprisent ces clubistes radicaux qui bâillonnent leurs adversaires au nom de la liberté et de l'égalité. (*Très-bien !*)

« Je me crois, du reste, plus qu'à personne, le droit de proclamer cette distinction ; car je défie qui que ce soit d'aimer plus la liberté que moi. On a dit que j'étais exclusivement dévoué à la liberté religieuse. Non, non, messieurs ; ce à quoi je suis dévoué, c'est à la liberté tout entière, à la liberté de tous et de tout. Moi qui ai tant écrit, tant parlé, beaucoup trop, je le reconnais, je défie qu'on trouve une parole sortie de ma plume, ou tombée de mes lèvres, qui ne soit destinée à servir la liberté. La liberté ! ah ! je peux le dire sans phrase, elle a été l'idole de mon âme ! Si j'ai quelque reproche à me faire, c'est de l'avoir trop aimée, aimée comme on aime quand on est jeune, c'est-à-dire sans mesure, sans frein. Mais je ne me le reproche pas, je ne le regrette pas ; car je veux continuer à la servir, à l'aimer toujours, à croire en elle toujours ! Et je pense ne l'avoir jamais mieux servie qu'en ce jour où je m'efforce d'arracher le mas-

que à ses ennemis, qui usurpent son drapeau pour la déshonorer. (*Marques unanimes et prolongées d'assentiment.*)

« Un mot à l'adresse de la France et ce sera le dernier. La France, après ce qui vient de se passer en Suisse, se trouve dans la situation que voici : Le drapeau que vous avez vaincu à Lyon, en 1831 et en 1834, ce drapeau-là est aujourd'hui relevé de l'autre côté du Jura. (*Sensation.*) A l'intérieur, vous avez (ce que vous n'aviez ni en 1831 ni en 1834) des sympathies avouées, publiques, croissantes, pour la Convention et pour la Montagne ; l'apologie systématique de tous les crimes qui peuvent désoler ou déshonorer une nation. Je demande donc que les honnêtes gens ouvrent les yeux, qu'ils sachent à quoi s'en tenir sur les périls de la situation, qu'ils s'arment d'une triple résolution à l'encontre des ennemis qui nous menacent.

« Pour moi, ma conviction est que le plus grand des maux dans une société politique, c'est la peur. Dans cette époque infâme et sanglante qu'on veut à toute force réhabiliter, savez-vous quel a été le principe de toutes nos catastrophes ? c'est la peur ! Oui, la peur qu'avaient les honnêtes gens des scélérats, et même la peur que les petits scélérats avaient des grands. (*Très-bien ! très-bien !*)

« N'ayons pas peur, messieurs. Ne souffrons pas que les méchants aient seuls le monopole de l'énergie, de l'audace. Que les honnêtes gens aient aussi l'énergie du bien ; que les bons citoyens aient aussi, quand il le faut, leur audace ! Veillons surtout sur la liberté. Apprenons, par ce qui se passe au delà du Jura, combien il est dangereux de ne pas savoir la comprendre, la supporter, même chez ceux dont nous ne partageons pas les idées, les croyances, les affections. N'oublions pas que cette liberté vient d'être immolée en Suisse, qu'elle a été trahie par l'Angleterre, mais que la France a pour destinée d'en être à jamais le drapeau et la sauvegarde. (*Acclamations prolongées.*) »

Six semaines après, en une nuit, deux mille émeutiers balayaient le roi et les deux Chambres, en présence d'une armée de cinquante mille hommes, qui les regardaient passer l'arme au bras. La prédiction de M. de Montalembert était accomplie.

FOISSET.

La suite prochainement.

DAVID LIVINGSTONE

ET L'AFRIQUE ÉQUATORIALE

Burton, *Voyage aux grands lacs de l'Afrique orientale*, 1 vol. grand in-8 ; Hachette. — Speke, *Journal de la découverte des sources du Nil*, 1 vol. grand in-8 ; Hachette. — Guillaume Lejean, *Voyage aux deux Nils*, 1865, in-4. — Karl von Decken, *Geographical Notes of an Expedition to Mount Kilimandjaro in* 1862-63, 1865. — *Reisen in Ost-Africa in den Jahren* 1859-1865. — Baker, *Découverte de l'Albert-Nyanza*, 1 vol. grand in-8 ; Hachette. — Burton, *The lake Tanganyika memoir*. — Vivien de Saint-Martin, *Année géographique*, 9 vol. in-18, 1862-68 ; Hachette. — D. Livingstone, *Explorations dans l'intérieur de l'Afrique australe : Le Zambèze et ses affluents*, 2 vol. grand in-8, Hachette. — E. D. Young, *The search after Livingstone*, 1868, in-8. — Vicomte Fleuriot de Langle, *Aperçu sur les reconnaissances faites par les officiers de la marine française au Gabon, de* 1843 *à* 1868. — A. Aymès, *Exploration de l'Ogoway*, 1870. — P. du Chaillu, *L'Afrique sauvage*, éd. française, 1868. *Adventures and explorations in Equatorial Africa*, etc. — R. Brenner's *Forschungen in Ost-Africa*, 1868. — *Bulletin de la Société de géographie ; Mittheilungen* d'Aug. Petermann ; *Proceedings of the Royal Geographical Society*, etc., etc.

Il y a quelques mois, le monde savant était douloureusement préoccupé du sort de David Livingstone. En Angleterre surtout l'inquiétude était vive. Tout le monde sait que l'illustre explorateur auquel nous devons tant de renseignements sur l'intérieur de l'Afrique, a entrepris en 1866 un grand voyage de découvertes qui devait être le couronnement de sa carrière, et dont il espérait des résultats d'une importance décisive. Or, depuis le mois de novembre 1869, ses lettres avaient complétement cessé de parvenir. Les nouvelles vagues, et souvent contradictoires, qu'on recevait sur son compte ne s'accordaient que sur un point : elles le montraient toutes arrêté dans les environs du lac Tanganyika par le dénûment et la maladie. Après avoir vainement essayé de lui faire parvenir des secours, on résolut d'envoyer une expédition à sa recherche. Cette expédition s'organisa

à Londres, et elle partit au mois de mars 1872 ; mais grand fut l'étonnement de ses membres, lorsqu'ils apprirent, en arrivant à Zanzibar, qu'ils avaient été prévenus, et que M. Stanley, correspondant du *New-York Herald*, venait de retrouver Livingstone et de le ravitailler.

La surprise fut d'autant plus vive, que le voyage de M. Stanley, entrepris aux frais de M. James Gordon Bennett, le propriétaire du *New-York Herald*, avait été préparé sinon d'une façon mystérieuse, du moins dans des conditions de discrétion et de silence qui contrastaient singulièrement avec les habitudes de la presse américaine. C'est à peine si, en Europe, on avait été averti du départ de M. Stanley et du but de son expédition. La nouvelle en avait même été accueillie avec une certaine méfiance ; et cette méfiance, loin d'être dissipée, fut accrue par l'annonce d'un si merveilleux succès. La publication de lettres adressées par Livingstone à M. Gordon Bennett confirma bientôt cette mauvaise impression. Ces lettres étaient en effet consacrées presque tout entières au récit de découvertes déjà mentionnées dans ses précédentes dépêches et à l'exposé d'hypothèses d'une valeur très-contestable. Les données géographiques étaient d'ailleurs, en plus d'un endroit, incohérentes et obscures. Dans le style même on ne reconnaissait point la manière habituelle d'écrire de Livingstone. Aussi l'incrédulité devint générale.

Cependant elle n'avait pas de raison d'être, et elle est aujourd'hui complétement dissipée. La famille de Livingstone tient pour authentiques les lettres et journaux qu'elle a reçus par l'entremise de M. Stanley. Le fils aîné du célèbre voyageur l'a déclaré de la façon la plus positive dans une lettre insérée dans le *Times*. Le Foreign Office, en publiant les dépêches qui lui ont été remises par le reporter américain, vient de donner en sa faveur un témoignage d'une valeur non moins incontestable. Enfin les critiques soulevées par les premières lettres de Livingstone sont plus spécieuses que fondées. Les répétitions qu'on leur reprochait s'expliquent d'elles-mêmes : des lettres qu'il écrit, bien peu parviennent jusqu'à la côte ; un plus petit nombre encore arrive en Angleterre. Le sachant, le voyageur est obligé, pour suppléer à ces lacunes, de résumer dans chaque dépêche les renseignements consignés dans ses précédentes missives. Quant aux hypothèses qu'il émet, et dont la valeur est très-contestable, elles se retrouvent dans plusieurs lettres antérieures. On les avait déjà relevées, ainsi que le parti pris de Livingstone d'envelopper d'une obscurité certainement volontaire les renseignements qu'il transmet actuellement, ceux du moins qui doivent être publiés. Il est permis de croire, en effet, qu'il se montre plus explicite et plus intelligible dans le journal cacheté qu'il a fait remettre à sa famille avec défense expresse de l'ouvrir tant que la nou-

velle de sa mort n'aura pas été confirmée de la façon la plus certaine.

Dès maintenant toutefois on peut, tant par ce qu'il dit que par ce qu'il laisse entrevoir, se faire une idée très-suffisante de ses découvertes. Leur valeur justifie pleinement l'intérêt qu'elles excitent. Si surtout Livingstone réussit, comme il en a le dessein, à terminer son exploration, elles seront décisives pour la connaissance de l'intérieur de l'Afrique. Elles compléteront non-seulement ses propres recherches, mais celles de tous les voyageurs qui depuis trente ans ont pénétré dans cette région. Elles donneront la solution des principaux problèmes soulevés par ces recherches, auxquelles elles sont si intimement liées, que, pour bien comprendre l'importance du but poursuivi par le courageux explorateur, il est indispensable de savoir comment son voyage actuel a été préparé et déterminé, tant par ses propres travaux que par ceux de ses devanciers.

I

C'est sur le continent africain que les entreprises des voyageurs modernes se sont portées de préférence et qu'elles ont produit le plus de résultats. Là se trouvait, en effet, le champ le plus vaste à parcourir et le plus inconnu. Tandis qu'en Amérique l'exploration suivait immédiatement la découverte, et en deux siècles s'achevait presque entière; tandis qu'en Australie la colonisation, une fois implantée, prenait un essor prodigieux, nos connaissances sur l'Afrique restaient à peu de chose près stationnaires. Si l'on excepte la partie septentrionale qui, grâce à son voisinage de l'Europe, fut, dès la plus haute antiquité, peuplée et reconnue sur une assez grande profondeur, nous en étions encore, pour tout le reste, aux notions recueillies au seizième siècle par les Portugais. Loin de s'accroître, ces notions s'étaient même si bien obscurcies avec le temps, que les géographes, désespérant d'élucider ces renseignements confus, quoique non toujours erronés, finirent par enlever des cartes la plupart de ceux qui concernaient l'intérieur du continent. En dehors des côtes et de l'embouchure des fleuves, l'ignorance, on peut le dire, était complète.

Les causes qui l'ont entretenue sont multiples; mais toutes, de près ou de loin, procèdent de deux faits primordiaux et naturels qui sont encore actuellement le grand obstacle des voyageurs. Nous voulons parler de la configuration physique du continent et de son climat. De même qu'ils ont entravé depuis des siècles les progrès des peuplades indigènes, de même ils ont arrêté plus tard le développement de la colonisation; en la décourageant, ils ont empêché pendant longtemps ces explorations hardies qui toujours et partout

l'ont précédée, et auxquelles, à défaut de l'amour de la science, la nécessité servait de stimulant dans des régions plus favorisées.

Les continents les plus accessibles sont ceux que pénètrent de tous côtés des mers intérieures ou des golfes profonds, ou que sillonnent des fleuves puissants et facilement navigables. Or, ces deux conditions, si développées en Europe, l'Afrique est de tous les continents celui qui les possède le moins. Elle forme un hexagone irrégulier et compacte, dont le diamètre, sauf dans la pointe australe, possède partout une immense étendue. Nulle part ses côtes, à peine découpées, ne présentent ces déchirures profondes qui sont autant de voies ouvertes au commerce et à la civilisation. Elle est arrosée, il est vrai, par un certain nombre de fleuves importants. Mais tous ces cours d'eau, sans exception, sont, à une distance plus ou moins grande des embouchures, semés d'obstacles naturels à peu près infranchissables, et dont l'existence s'explique d'elle-même lorsqu'on connaît la configuration du continent.

L'intérieur de l'Afrique est un immense plateau dont les bords, parallèles aux côtes, se relèvent pour former une région montagneuse d'altitude très-variable suivant les régions, mais représentant une chaîne à peu près continue. Au-dessous et autour de cette chaîne se trouve la zone maritime qui constitue les côtes. Cette zone, réduite quelquefois à une mince bande de terrain et possédant ailleurs une étendue de près de 300 milles, est formée en certains endroits par une rampe élevée qui surgit tout à coup près de la plage et qu'une région basse sépare ensuite du rebord du plateau central. Plus souvent elle présente l'aspect d'un plan incliné qui, des bords de la mer, s'élève par une pente douce jusqu'aux premiers escarpements de la montagne. Aussi certains explorateurs, Livingstone entre autres, ont-ils comparé le continent africain, surtout dans ses parties équatoriale et australe, où cette configuration est le plus nettement dessinée, tantôt à une assiette renversée, tantôt à un chapeau de feutre mou dont le fond aurait été légèrement déprimé. Cette dernière comparaison est en certaines régions la plus exacte, le plateau intérieur offrant parfois à son centre une dépression très-manifeste. C'est dans cette partie centrale que prennent naissance tous les grands fleuves de l'Afrique. Pour atteindre la mer, ils sont obligés de traverser la chaîne côtière qui limite la zone maritime. Dans cette traversée, qui s'effectue par des déchirures plus ou moins profondes, ils présentent des cataractes, ou tout au moins des rapides, qui sont les obstacles à la navigation que nous signalions plus haut — obstacles toujours infranchissables, sauf peut-être au moment des grandes eaux.

Inabordable par les fleuves, le chemin le plus facile et presque

toujours le premier suivi, défendu en outre par la chaîne côtière qui le borde, le plateau central de l'intérieur de l'Afrique est, on le voit, d'un accès peu facile. La zone maritime était la seule qu'on pût parcourir en remontant les cours d'eau; mais ce qu'on en découvrait n'était pas de nature à encourager les explorateurs à pousser plus avant. Généralement marécageuse et malsaine, surtout dans le voisinage des fleuves, où des terrains d'alluvion la constituent, elle était un foyer de fièvres pestilentielles, et les établissements qu'on y forma n'ont presque nulle part prospéré. Se basant d'ailleurs sur des reconnaissances poussées en quelques points de l'intérieur, on considérait le plateau central comme un désert aride et désolé qui n'offrait nulle perspective favorable au commerce et à la colonisation. On comprend qu'en face de pareilles apparences on se soit, pendant des siècles, détourné de l'Afrique et dirigé vers des côtes plus lointaines, mais moins inhospitalières. Pour affronter ces dangers, les uns imaginaires, les autres trop réels, il fallait unir à la curiosité désintéressée du savant l'infatigable courage du soldat, et l'honneur de les vaincre était réservé à notre siècle, qui a fourni tant d'hommes possédant à un égal degré ces deux qualités éminentes.

Nulle part ces dangers ne se présentaient plus formidables que dans la région équatoriale du continent. Cette région, comprise entre les deux tropiques, mais dont nous aurons surtout en vue la partie la plus centrale, celle qui s'étend du 10e degré de latitude N. au 10e degré de latitude S. — cette région est bornée au nord par le Soudan, la Nubie et l'Abyssinie; — à l'est, par cette pointe que le continent projette en face de l'Arabie, pointe qui forme le golfe d'Aden et constitue le pays des Somals, puis par la côte de Zanguebar; — au sud, par le bassin du Zambèze, un grand fleuve qui coule d'occident en orient, et se jette dans l'océan Indien; — enfin à l'ouest, par l'océan Atlantique et le golfe de Guinée. Elle était de toutes la plus inconnue, et en même temps celle qui sollicitait le plus vivement la curiosité. En ce point central de l'Afrique se trouvaient, on n'en pouvait douter, la grande ligne de partage des eaux, et par conséquent les sources des principaux fleuves du continent : celles, si longtemps cherchées, du Nil, qui coule vers le Nord; celles du Zambèze, le plus grand affluent de l'océan Indien; celles enfin de très-puissants cours d'eau qui se déversent à l'ouest, dans l'Atlantique, et qui sont : le Niger, qui s'y rattache au moins par son principal affluent, le Bénué; l'Ogawaï ou Ogooué, qui débouche au sud des établissements français du Gabon, et le Zaïre ou Congo, le plus méridional des trois. Là se trouvaient encore, s'il fallait en croire la tradition et les rapports oraux des indigènes et des Arabes dont les

caravanes parcourent l'intérieur, de grands lacs placés sur le trajet ou à la source de ces fleuves et de leurs affluents.

L'appât de pareilles découvertes était plus que suffisant pour exciter le zèle des explorateurs, et par tous les côtés à la fois, avec une ardeur que n'ont pu refroidir ni les échecs, ni les fatigues, ni les dangers et les obstacles, ils ont abordé ces mystérieuses contrées où les attirait le prestige de l'inconnu. Disons-le tout de suite, leur attente n'a pas été déçue ; elle a même été, sur beaucoup de points, dépassée. De grands lacs, véritables mers intérieures, ont été découverts ; le cours des grands fleuves a été remonté, sinon jusqu'aux sources, du moins jusque dans leur voisinage, et le moment est proche peut-être où, grâce à Livingstone, le voile qui en couvre l'origine sera définitivement soulevé. Enfin, au lieu de ces déserts arides et brûlants qu'on s'attendait à rencontrer, on a trouvé, dans beaucoup de régions, un pays bien arrosé, un sol fécond, de vastes forêts, de belles vallées herbeuses habitées par une population considérable, et, sous l'équateur même, une région montagneuse dont les plateaux élevés sont une des contrées les plus salubres du globe.

Les voies principales que les voyageurs ont suivies sont : au nord, les vallées du Nil et de ses affluents ; à l'est, la route habituellement parcourue par les caravanes qui, de l'île de Zanzibar et de la côte qui lui fait face, se rendent à Kazeh et au lac Tanganyika ; au sud, le cours du Zambèze et de ses affluents septentrionaux ; à l'ouest, ceux du Niger, de l'Ogowaï et du Zaïre. Nous rendrons compte successivement des tentatives les plus importantes faites par ces différentes voies ; puis, après cet exposé des découvertes les plus récentes, nous suivrons David Livingstone dans le voyage qu'il exécute actuellement au cœur même de ces régions, dans la partie la plus intéressante et la plus ignorée. Enfin nous dirons quelques mots du commerce d'esclaves qui désole ces contrées et des mesures proposées pour y mettre un terme. Cette question d'humanité ne peut manquer d'être très-prochainement résolue, grâce au percement de l'isthme de Suez, qui a mis à quelques journées des ports européens cette côte orientale de l'Afrique, naguère si lointaine, où la traite se pratique encore sur la plus grande échelle.

II

Nous exposerons simultanément, et dans l'ordre chronologique où elles ont eu lieu, les tentatives faites au nord et à l'est. Bien que parties de points différents et ne se proposant pas toujours le même

but, elles ont en définitive abouti dans la même contrée de la région équatoriale. Elles s'y sont succédé de telle sorte, l'une amenant l'autre, ou du moins lui préparant la voie, qu'il serait impossible d'en diviser l'historique. Les premières expéditions vinrent du nord. Elles ont remonté le Nil afin d'en reconnaître le cours supérieur et d'en découvrir les sources. Ce problème de l'origine du grand fleuve égyptien s'imposait tellement à l'attention qu'il devait être, en effet, le premier étudié. Après s'en être beaucoup préoccupé, les anciens avaient fini par l'abandonner comme insoluble. D'un homme qui s'acharnait à la poursuite d'un but irréalisable ils disaient ironiquement qu'il cherchait les sources du Nil. Ils possédaient cependant sur cette question des notions assez vagues, il est vrai, mais dont les recherches modernes ont démontré l'exactitude.

Au-dessus des cataractes, le Nil égyptien est formé par la réunion de deux grandes rivières : le Bahr-el-Azreh ou fleuve Bleu, qui vient de l'Abyssinie, c'est-à-dire de l'est, et le Bahr-el-Abyad ou fleuve Blanc, qui descend en ligne directe des contrées méridionales. Cette réunion s'effectue près de Khartoum, par 15° 1/2 de latitude nord. De tout temps et avec raison, le fleuve Blanc a été considéré par les habitants du pays comme la branche principale du Nil, et à plusieurs reprises les anciens avaient essayé d'en remonter le cours. La dernière de ces expéditions, qui pénétra aussi le plus avant, fut celle envoyée par Néron. Les centurions qui la dirigeaient furent arrêtés à 800 milles romains (1,200 kilomètres) au-dessus de Méroé, par d'immenses marais de près de 25 lieues de largeur, où s'épanchait le fleuve et dont ils ne purent traverser les eaux dormantes et semées de bas-fonds. On savait toutefois que ces marais n'étaient pas les sources, et Ptolémée, dans ses *Tables*, qui datent du deuxième siècle, dit expressément qu'elles se trouvent dans de grands lacs situés beaucoup plus haut, sous l'équateur, et dans une région montagneuse dont ils rassemblent les eaux (les montagnes de la Lune). Il ajoute même que de ces lacs sortent plusieurs courants dont la réunion forme la tête du fleuve. Ces notions, empruntées par Ptolémée à l'ouvrage, aujourd'hui perdu, de Marin de Tyr, qui vivait à la fin du premier siècle de notre ère, et reproduites plus tard par les auteurs arabes, avaient sans doute été recueillies par des marchands égyptiens sur la côte orientale de l'Afrique. Elles étaient, nous le verrons, parfaitement exactes. Les rapports des centurions envoyés par Néron ne l'étaient pas moins. Ils fixent même d'une façon très-exacte le point extrême auquel les anciens étaient parvenus. C'est au-dessus de Khartoum, vers le 9e degré de latitude N., que se trouvent les marais qui les ont arrêtés. Ce sont d'immenses lagunes désignées tantôt sous le nom aborigène de *Nô*, tantôt sous la dénomi-

nation arabe de Bahr-el-Ghazal (fleuve des Gazelles). — Elles forment en effet, sur le trajet du fleuve Blanc, un obstacle très-difficile à franchir, surtout au moment des eaux basses.

Cet obstacle, on ne l'a dépassé qu'en 1840, époque à laquelle remontent les premières tentatives modernes ayant quelque importance. A cette date, une expédition envoyée par Méhemet-Ali partit de Khartoum en remontant le fleuve Blanc, traversa le Bahr-el-Ghazal et parvint jusqu'au delà du 4e degré de latitude N. Là, elle fut arrêtée par des rochers qui obstruaient le lit de la rivière, et que les eaux basses ne lui permirent point de franchir. Malgré cet échec final, des résultats considérables étaient obtenus. L'expédition avait remonté le cours du fleuve Blanc sur une étendue de 10 degrés, à travers des régions à peu près inconnues. Elle avait, par ce fait même, constaté la vérité de l'opinion qui considérait cet affluent comme la branche principale du Nil. Enfin elle était arrivée sur les confins de cette région équatoriale qui renfermait, disait-on, les lacs mystérieux d'où s'épanchent les eaux du fleuve. Elle n'avait point exploré le Bahr-el-Ghazal, il est vrai, et les renseignements qu'elle avait recueillis dans une traversée trop rapide ne permettaient pas de s'en former une idée bien nette. Mais cette lacune devait être bientôt comblée, les trafiquants et les voyageurs ayant pénétré à l'envi les uns des autres dans ces contrées nouvellement ouvertes. Dès 1851, une mission catholique était fondée par l'Autriche à Gondokoro, un peu au-dessous de l'endroit où s'était arrêtée l'expédition égyptienne. Elle devint comme une tête de ligne d'où partirent désormais les explorateurs à la recherche des sources. En outre, sur toute la section comprise entre Khartoum et cette station extrême, des voyages de reconnaissance furent entrepris.

Mais déjà des tentatives avaient été faites par la côte orientale de l'Afrique pour atteindre la région des sources, et elles avaient conduit à des découvertes d'une haute importance, bien que la première se fût terminée par une horrible catastrophe.

En face et très-près de cette partie de la côte africaine, se trouve, sous le 6e degré de latitude S., l'île de Zanzibar, royaume arabe dont le Saïd possède également une partie du littoral voisin. Des établissements fondés sur ce dernier point partent régulièrement les marchands qui s'en vont dans l'intérieur des terres acheter de l'ivoire et des esclaves. Une de leurs dernières stations se trouve sur les bords d'un grand lac situé presque sous le même méridien que le fleuve Blanc, mais au sud de l'équateur. Ce lac, sur lequel ils ne pouvaient ou ne voulaient donner que des renseignements confus et quelquefois contradictoires, était-il un de ceux qu'on regardait depuis Ptolémée comme les sources du Nil? fallait-il plutôt chercher ces derniè-

res dans d'autres lacs dont l'existence était signalée dans une région montagneuse située plus au nord, sous l'équateur même, et au milieu de laquelle s'aventuraient quelquefois les caravanes? C'étaient là des questions fort importantes à résoudre et le voyage ne pouvait manquer, en tous cas, d'être marqué par d'intéressantes découvertes. L'honneur de l'avoir compris et de s'être engagé le premier dans cette route revient à un Français qui, malheureusement, périt à la tâche.

En 1844, M. Maizan, enseigne de vaisseau sorti de l'École polytechnique, arrivait à Zanzibar avec le projet d'explorer les grands lacs du continent. Mais il arrivait à une époque fâcheuse, au moment où la France était soupçonnée de vouloir s'emparer des ports de la côte. L'approbation que le gouvernement avait donnée à son projet, l'appui chaleureux que lui prêtait notre consul, accrurent encore les soupçons. On vit dans son expédition les préliminaires d'une prise de possession prochaine. Les marchands banians de la côte, se croyant menacés dans leur monopole, redoutant surtout la suppression de la traite, principal aliment de leur commerce, agirent secrètement auprès des indigènes afin de lui susciter des entraves. Ils ne devaient que trop bien réussir. M. Maizan, du reste, par mépris du danger et pour n'avoir pas écouté les avis du consul, commit de nombreuses imprudences. Pendant un séjour de huit mois qu'il fit à Zanzibar pour apprendre la langue des indigènes, il se rendit plusieurs fois à la côte, dans le but d'organiser l'expédition de longue main, et par le nombre de ses caisses, que l'on supposa pleines de dollars, par la richesse de son matériel et de ses instruments, il éveilla la cupidité des habitants. De si longs préparatifs laissaient d'ailleurs aux Banians tout le temps nécessaire pour mûrir leurs projets, tandis qu'il eût fallu les déjouer, au contraire, par un départ immédiat et par une marche rapide. Sa faute la plus grave toutefois fut de se confier seul et sans armes à l'hospitalité d'un chef indigène.

De Bagamoyo, petit comptoir situé en face de Zanzibar, où il avait débarqué après la saison des pluies (1845), M. Maizan, impatient de se mettre en route, partit sans attendre l'escorte promise par le Saïd, sans même emmener avec lui les quarante hommes qu'il avait pris à sa solde. Il se rendait, avec trois ou quatre domestiques ou porteurs, à Dégé la Mhora, village situé à sept ou huit journées de marche de la côte, et dont le chef, appelé Mazoungéra, avait sollicité sa visite. Ce Mazoungéra, dont les marchands de la côte, par leurs rapports exagérés à dessein, avaient excité la convoitise, supposait M. Maizan possesseur de sommes considérables, et il l'accueillit avec une cordialité qui abusa complétement le malheureux

voyageur. Mais deux ou trois jours après, sous le prétexte le plus futile, il lui chercha brusquement querelle et le fit saisir à l'improviste et garrotter par ses esclaves.

« On attacha l'infortuné par les bras et les jambes à l'une des perches dont les esclaves étaient munis, dit le capitaine Burton ; on lui fixa la tête par une corde qui lui passa en travers du front, et il fut porté à cinquante mètres du village, auprès d'un baobab que j'ai vu. Mazoungéra lui trancha d'abord toutes les articulations, pendant que retentissait le chant de guerre et que le tambour battait une marche triomphale. Puis, entamant la gorge de sa victime, et trouvant son couteau émoussé, l'infâme s'arrêta pour en aiguiser le tranchant, et termina son œuvre sanglante en arrachant la tête avant que la décollation fût complète. »

Son attente fut trompée, d'ailleurs. A toutes les questions qu'on lui adressait sur ses prétendus trésors, l'intrépide voyageur ne répondit pas une parole, et Mazoungéra ne put attirer à Dégé la Mhora les hommes restés à Bagomoyo et leur enlever les bagages de l'expédition.

M. Maizan avait vingt-six ans. Par sa science et son intrépidité, il était, plus que personne, capable de mener l'entreprise à bonne fin. Mais, dans sa hâte de partir, il n'avait pas suffisamment tenu compte des difficultés. Dès les premières étapes il avait succombé, victime d'un guet-apens qu'avec une connaissance moins superficielle du pays, moins de dédain du danger et des précautions à prendre, il eût facilement évité. Bien différente, il faut le dire, a été la conduite des Anglais, de ceux du moins qui, comme Livingstone, Burton, Speke, Grant et Baker, ont immortalisé leur nom par de grandes découvertes. Par un long séjour dans le pays qu'ils voulaient visiter, ou dans des contrées analogues, ils se sont aguerris contre le climat. Ils ont éprouvé leurs forces dans des excursions préparatoires, ou bien ils ont fait leur apprentissage sous quelque chef expérimenté. Quand enfin ils sont partis, ils ont atteint le but, parce qu'ils étaient sûrs d'eux-mêmes, et qu'ayant laissé le moins possible au hasard, ils étaient d'autant plus forts pour faire face à l'imprévu. Là se trouve, en grande partie, l'explication de leur succès et des échecs de plus d'un voyageur de notre nation. Cette cause n'est pas la seule, sans doute, mais elle doit certainement entrer en ligne de compte. En ce qui concerne M. Maizan, il est trop évident que de graves imprudences avaient été commises. Elles ne diminuent en rien, d'ailleurs, le mérite de sa tentative. Elles ne sauraient surtout lui enlever la gloire de s'être engagé dans la route qui, douze ans plus tard, devait conduire le capitaine Burton au lac Tanganyika.

Le crime fut puni, du reste. L'année suivante, l'arrivée à Zanzibar

du brick français *le Ducouédic*, capitaine Guillain, obligeait le Saïd à envoyer trois ou quatre cents mousquets sur la terre ferme. Mazoungéra avait prudemment mis sa personne à l'abri. Mais sa tribu fut dispersée, son fils blessé et le misérable qui avait battu du tambour pendant l'exécution fut pris et ramené dans l'île, où il expia, par un long supplice, la part qu'il avait prise à cet assassinat.

Deux ans avant cette malheureuse tentative, une mission anglaise s'était établie sur la côte orientale, mais plus au nord de Zanzibar: à Mombaz, sous le 4e degré de latitude S. Son fondateur, le R. Lewis Krapf, avait déjà séjourné en Abyssinie, et s'était fait connaître par d'utiles travaux scientifiques. Des régions nouvelles qu'il habitait, on ne connaissait absolument rien, sinon les côtes. Il résolut bientôt d'explorer ces contrées, et trois ans après, en 1846, ayant trouvé dans un de ses missionnaires, le R. Rebman, un compagnon qui partageait ses goûts, ils entreprirent ensemble des excursions qui, insensiblement, prirent les proportions de véritables voyages.

A douze ou quinze journées de la côte s'élèvent des massifs montagneux. Ils appartenaient évidemment à la chaîne côtière. Certains de leurs sommets, par leur altitude et par leur voisinage de l'équateur, semblaient avoir une importance particulière. Ce fut de ce côté que, de préférence, les deux missionnaires dirigèrent leurs courses. Ils ne purent arriver jusqu'aux montagnes elles-mêmes; mais ils en approchèrent assez près pour s'en former une idée très-exacte. Deux pics frappèrent tout spécialement leur attention. L'un, le Kilimandjaro (mot à mot : montagne du Ndjaro), se trouve à peu près sous le parallèle de Mombaz; l'autre, le Kénia, est situé plus haut vers le nord-ouest, à deux degrés plus près de l'équateur. Ils étaient l'un et l'autre couronnés de neiges dont la permanence, en cette région, annonçait une élévation minimum de 14 à 15,000 pieds.

La découverte, considérable en elle-même, l'était encore plus par la lumière qu'elle jetait sur la constitution physique de ces régions. Les grands fleuves et les grands lacs sont tous alimentés par de hautes montagnes couronnées de neiges éternelles. L'existence de pics élevés dans la région même où, depuis Ptolomée, on plaçait les montagnes de la Lune et les lacs, sources du Nil, était donc une preuve nouvelle à l'appui de la tradition. Aussi fut-elle très-vivement discutée. On alla jusqu'à mettre en doute la valeur des renseignements recueillis et même la bonne foi des deux missionnaires. Ni l'une ni l'autre n'étaient cependant contestables. Non-seulement elles ne tardèrent pas à être vérifiées par des explorations ultérieures, mais d'importantes découvertes vinrent coup sur coup donner raison aux hypothèses des partisans de la tradition.

III

La première de ces découvertes, et l'une des plus considérables, fut celle du lac Tanganyika par deux officiers de l'armée des Indes, Burton et Speke, déjà connus par une première exploration dans cette partie du continent. En 1854, Speke, passant à Aden, y rencontra Burton, occupé à organiser une expédition dans l'Afrique orientale, sous les auspices du gouvernement des Indes. Le but principal du voyage était de reconnaître le pays encore complétement inconnu du Somâl, pays situé sur la côte méridionale du golfe d'Aden, en face de la péninsule arabique, d'y nouer des relations et d'ouvrir de nouveaux débouchés au commerce anglais. Speke, alors en congé, se joignit à Burton. Il reçut la mission de se rendre dans le pays Somâli, d'y gagner l'amitié des habitants et d'en obtenir un certain nombre de chameaux qu'il conduirait au port de Berbérah. Là, Burton devait le rejoindre après avoir poussé une pointe jusqu'à Harrar, ville de l'intérieur et centre le plus important du commerce indigène. Leur intention était ensuite de retourner ensemble dans le pays Somâli, dont cette première course leur aurait ouvert l'accès, et d'en reconnaître l'intérieur. L'expédition ne pouvait manquer d'être intéressante, nul Européen n'ayant encore pénétré dans cette région ni dans la contrée de Harrar. Mais Speke échoua complétement dans sa tentative. Loin de se concilier les habitants, il les indisposa par sa morgue britannique. L'hostilité qu'il avait soulevée sur son passage éclata à Berbérah, au moment de l'arrivée de Burton. Assaillis dans leur camp, bientôt séparés de leurs compagnons, dont un périt dans la mêlée, les deux voyageurs échappèrent à grand'peine et se jetèrent dans une barque qui les reconduisit à Aden.

Malgré son insuccès, cette tentative eut un résultat. Ce fut d'appeler l'attention de Burton sur cette région de l'Afrique. Les découvertes récentes des missionnaires de Mombaz, la carte de la zone équatoriale qu'ils venaient de dresser d'après les renseignements fournis par les marchands arabes, ce que Burton avait appris par lui-même, tout semblait promettre les plus beaux résultats au voyageur qui pénétrerait dans cette partie du continent. Ces considérations, Burton les fit valoir dans un mémoire adressé à la Société de géographie de Londres. Ses offres furent acceptées, et des subsides considérables lui ayant été accordés tant par la Société que par le ministère, il partit de Bombay avec Speke. En décembre 1856, il arri-

vait à Zanzibar. La voie qu'il se proposait de suivre était la route habituelle des caravanes, celle même où M. Maizan s'était naguère engagé.

La nécessité d'apprendre la langue kisaouahili, les préparatifs de l'expédition et la saison des pluies retinrent plus de six mois les deux voyageurs dans l'île de Zanzibar. Enfin, au mois de juin 1857, ils débarquèrent sur la côte africaine et se mirent en route avec une troupe nombreuse de porteurs et l'escorte obligée d'Arabes Beloutchis. Près d'un mois fut nécessaire pour la traversée de la zone maritime qui, en ce point de l'Afrique, à l'aspect d'un pays plat ou légèrement ondulé et où de nombreux marécages entretiennent des fièvres endémiques redoutables. Puis l'on atteignit la contrée montagneuse qui borde le haut pays et en défend l'accès. Cette contrée, nous l'avons dit, n'est autre que le rebord même du plateau central. Mais en beaucoup d'endroits, notamment dans celui qu'avait à traverser la caravane, ce rebord est surmonté de sommets alpestres entrecoupés de vallées profondes. Le col de Roubého, par lequel elle franchit l'arête de cette chaîne, a une hauteur de 1,737 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Au sortir de cette région montagneuse, la caravane déboucha dans une série de plaines largement ondulées, dont l'altitude varie de 900 à 1,400 mètres. La route qui, de la côte aux montagnes, se dirigeait directement de l'est à l'ouest, s'incline alors légèrement dans la direction du nord-ouest. Elle atteint, à 80 lieues du col de Roubého, la ville de Kazeh, capitale du plus considérable des États de cette région, l'Ouniamouézi, connu des Portugais dès le seizième siècle. Ouniamouézi veut dire Pays de la Lune, et sa situation dans le voisinage des montagnes qui, depuis Ptolémée, sont désignées sous le même nom, a donné lieu à de nombreux rapprochements et commentaires. Quoi qu'il en soit, Kazeh, sa capitale, est un des centres commerciaux les plus importants de l'Afrique australe. De ce point, comme d'un centre, rayonnent vers le sud, l'ouest et le nord, les routes suivies par les caravanes. Un certain nombre de marchands arabes y ont même établi leur résidence, et là convergent et séjournent souvent, comme dans un entrepôt, l'ivoire et les esclaves achetés dans cette région du continent. Kazeh est situé sous le 5e degré de latitude S., à 1 degré plus au nord que Zanzibar, et à une distance d'environ 200 lieues communes de la côte de Zanguebar.

Après s'être ravitaillée dans cet entrepôt, où elle n'eut qu'à se louer de l'hospitalité arabe, la caravane, remise de ses fatigues, reprit sa route vers l'Ouest. Elle se dirigeait vers la ville d'Oujiji, située sur le bord oriental du lac Tanganyika, et à peu près à égale distance de ses deux extrémités. La route, désormais, s'abaissait d'une

façon insensible, mais continue. Il était visible qu'on se dirigeait vers une dépression intérieure. On suivait depuis quelque temps déjà la vallée d'une rivière considérable qui, comme la route, descendait vers l'ouest, lorsqu'à 75 lieues environ de Kazeh l'on rencontra une ligne de hauteurs. Au sommet, une ligne brillante apparut tout à coup aux voyageurs à travers le feuillage. C'étaient les eaux du lac (13 février 1858). Le lendemain, la caravane arrivait à Oujiji, sur les bords même du Tanganyika, et en face du magnifique panorama qui se déroulait devant leurs yeux, Burton et Speke oubliaient les fatigues, les souffrances et les traverses du voyage. Ils en étaient amplement dédommagés par la belle découverte qu'ils venaient de faire.

Le lac Tanganyika est situé entre le 27ᵉ et le 28ᵉ degré de longitude E. (méridien de Paris) et s'étend du 8ᵉ au 3ᵉ degré de latitude S. Il se trouve par conséquent au tiers oriental de la largeur du continent et au milieu même de sa longueur. Enfermé dans un bassin volcanique dont les falaises, hautes de 600 à 900 mètres au-dessus de la surface de l'eau, ont la forme d'une muraille à peine ébréchée et rarement onduleuse, il semble recevoir la totalité des cours d'eau de cette région de l'Afrique centrale. Sa forme est celle d'un ovale très-allongé, perpendiculaire du nord au sud, qui s'élargit vers son milieu, et à ses deux extrémités se contracte d'une façon régulière. Sa longueur ne mesure pas moins de 250 milles géographiques, tandis que sa largeur, au point le plus dilaté de l'ovale, ne dépasse pas de 30 à 35 milles. Son altitude, mesurée à l'eau bouillante, est de 564 (?) mètres au-dessus de la mer, ce qui placerait le niveau de ses eaux à environ 600 mètres au-dessous du plateau adjacent de l'Ouniamouézi. Ses eaux sont douces et très-poissonneuses, et l'on prétend y avoir observé les effets de flux et de reflux qui constituent les marées. Mais ce dernier fait est loin d'être démontré. Quant à sa profondeur, elle ne put être alors déterminée, la pusillanimité des naturels et leurs croyances superstitieuses ayant empêché Burton et Speke d'effectuer un seul sondage.

Les deux voyageurs avaient par eux-mêmes constaté une partie de ces faits. Mais il en était un certain nombre, ainsi que ceux qui avaient trait à la forme et à la longueur du lac, qu'ils tenaient des Arabes. Il était indispensable d'explorer le Tanganyika pour les vérifier, et en même temps pour déterminer le nombre et la situation exacte de ses affluents; pour savoir dans quelle direction se déchargeaient ses eaux, si toutefois il ne constituait pas une vaste mer intérieure; enfin pour reconnaître son altitude par rapport à la région montagneuse dont l'existence était signalée au nord du lac et du plateau de l'Ouniamouézi.

Malheureusement cette exploration fut très-imparfaite par suite de nombreux contre-temps, et elle a laissé indécises la plupart de ces intéressantes questions. N'ayant pu se charger d'un bateau en fer, dont ils avaient projeté d'emporter jusqu'au lac les pièces démontées, n'ayant pu davantage se procurer les barques pontées que construisent quelquefois les Arabes, ils furent contraints de se servir des canots des indigènes. Or ces canots, d'une structure des plus primitives, ne peuvent sans danger s'aventurer au large, pour peu que les eaux soient agitées, et les indigènes, qui ne s'éloignent jamais des côtes de leur pays natal, montraient la plus grande répugnance à les suivre dans une aussi longue excursion.

Les deux voyageurs partirent toutefois le 12 avril, dans des barques surchargées de rameurs, et ils suivirent d'abord la côte orientale en la remontant dans la direction du nord. Puis arrivés en face de l'île d'Oubouari, dont l'extrémité supérieure est par 4°7′ de latitude S., ils en contournèrent la pointe septentrionale, et le 21 avril, ils atteignaient la côte occidentale du Tanganyika. Là commençait la partie la plus intéressante de l'exploration. Le rétrécissement du lac semblait annoncer qu'on approchait de sa pointe septentrionale, et s'il fallait en croire des renseignements malheureusement peu dignes de foi, recueillis par Speke, à cette pointe prenait naissance une rivière, le Rouzisi, dans laquelle se déchargeaient les eaux du lac Tanganyika. Mais la répugnance des hommes de l'Oujiji à suivre les deux voyageurs s'accentuait de plus en plus. Après les avoir à grand'peine conduits sur le territoire des Vouabembé, peuplade anthropophage que son extrême abrutissement rend peu dangereuse, ils déclarèrent nettement, deux jours après, à leur arrivée dans l'Ouvira, qu'ils n'iraient pas plus loin. Les naturels du pays se refusèrent également à servir de guides. Burton était désespéré. Les eaux du lac n'avaient plus qu'uue largeur de 7 ou 8 milles; des rapports recueillis chemin faisant, il résultait de la façon la plus évidente qu'il restait à peine 10 ou 15 milles géographiques à parcourir pour atteindre le but. Il tenait d'autant plus à poursuivre que les naturels de l'Ouvira prétendaient tous que le Rouzisi ne s'échappait pas du lac, mais y portait ses eaux. Il dut cependant renoncer à l'entreprise, n'ayant pu vaincre l'obstination de son équipage et ayant été pris, sur ses entrefaites, d'une grave affection de la langue. Le 6 mai, il reprit le chemin d'Oujiji sans avoir pu résoudre cette question capitale, et le 13, après un voyage de trente-trois jours, il y débarquait de nouveau. Les ressources des voyageurs étaient trop épuisées pour qu'ils pussent recommencer la tentative. Le 20 mai, ils dirent adieu au lac et repartirent pour Kazeh.

Si leur expédition n'avait pas abouti à tous les résultats espérés,

elle avait été cependant assez fructueuse pour qu'ils eussent le droit d'en être fiers. Non-seulement ils avaient découvert le Tanganyika et exploré une partie de ses côtes, mais ils avaient recueilli, tant à Kazeh qu'à Oujiji, de nombreux renseignements sur les parties qu'ils n'avaient pu visiter et sur les peuplades qui les habitent. Ils rapportaient même d'intéressants détails sur les contrées situées au sud du lac, et notamment sur la ville de Kazembé, dont nous aurons à parler plus loin. Enfin, pendant le retour, une compensation leur était réservée, qui devait les dédommager de leurs déceptions.

A Kazeh et à Oujiji, Burton avait souvent entendu les Arabes parler d'un grand lac situé dans la direction de l'équateur. A les en croire, ce lac, bien supérieur en étendue au Tanganyika, se trouvait à quinze jours de marche de Kazeh, sous le méridien de cette ville et au centre d'une région montagneuse. Lorsqu'il fut de retour à Kazeh, Burton, qui se défiait un peu de l'amour des Arabes pour l'hyperbole, résolut de vérifier le fait. Mais, retenu dans la ville par de nombreuses occupations, il chargea le capitaine Speke de cette exploration.

Speke partit le 10 juillet. Après une marche de vingt-cinq journées à travers un pays n'offrant pas de difficultés sérieuses, il atteignit l'extrémité méridionale d'un grand lac appelé Nyassa ou Nyanza (l'eau) par les indigènes, et il le baptisa du nom de Victoria. Les Arabes, cette fois, n'avaient point exagéré ; la découverte égalait au moins en importance celle du Tanganyika. Mais Speke, pressé de rejoindre Burton, ne put pousser l'exploration plus loin. Par les détails qu'il rapportait toutefois, on pouvait déjà se faire une idée de l'intérêt de cette reconnaissance.

Ce lac se trouve dans une région montagneuse située au-dessus du pays de la Lune, dans le voisinage de l'équateur. Il est placé sur le versant septentrional de hauteurs courant de l'est à l'ouest, et qui semblent partir de ce point de la chaîne côtière dont le Kilimandjaro et le Kénia, ces deux sommets alpestres découverts par les missionnaires de Mombaz, sont les points culminants. A l'ouest du lac, ces hauteurs forment un massif considérable, le Karagouah, au sud-ouest duquel est situé le Tanganyika ; au delà de ce massif, de hautes montagnes s'aperçoivent encore à l'horizon.

La situation de l'extrémité méridionale du lac, déduite d'observations astronomiques, a été fixée par Speke à 2°24′ de latitude sud. Quant à ses limites à l'est et au nord, les indigènes ne purent fournir aucun renseignement. Il devait aller, disaient-ils, jusqu'au bout du monde, ce qui donnait à penser que son étendue était assez considérable. En face de cette extrémité méridionale se trouvent deux îles, appelées Ukéréwé et Mazita, dont les Arabes avaient également si-

gnalé l'existence. L'altitude du lac parut être de 1,140 mètres, ce qui, vu la grande différence des niveaux, réduisait à néant cette assertion de certains Arabes, qu'il reçoit les eaux du Tanganyika. Il est situé sous le méridien de Kazeh, entre le 30e et le 32e degré de latitude est, ce qui le place à 4° ou une centaine de lieues à l'ouest du Kilimandjaro et du Kénia, et à 2° à l'est du méridien de Gondokoro, le point extrême du Nil Blanc auquel est parvenue l'expédition de Méhémet-Ali.

Il se trouvait trop près de la partie reconnue et des sources probables du Nil, pour qu'on ne se demandât pas immédiatement s'il n'était point un de ces vastes réservoirs que, depuis l'antiquité, on assignait pour origine au grand fleuve égyptien. Speke, dont l'imagination trop vive devançait quelquefois les faits, n'hésitait pas à le soutenir, non-seulement sans preuves valables, mais par des arguments inadmissibles. Aussi, bien que les événements dussent plus tard lui donner raison, rencontra-t-il chez Burton une incrédulité qui se manifesta d'une façon assez vive pour brouiller les deux amis. Burton cependant n'était pas loin de partager l'opinion de Speke; mais, avant de l'admettre, il voulait avec raison qu'elle fût mieux démontrée. Ils partirent de Kazeh le 26 septembre 1858, et atteignirent la côte le 3 février 1869, après beaucoup de fatigues et de souffrances, mais sans aucun incident digne d'être noté. Speke revenait avec la résolution fermement arrêtée de retourner au Victoria-Nyanza, pour en achever l'exploration, et nous verrons qu'il se tint en effet parole.

Ce premier voyage, tout incomplet qu'il fût à beaucoup d'égards, comblait cependant une immense lacune sur la côte de l'Afrique équatoriale. Il ouvrait surtout les perspectives les plus larges et les plus inattendues sur cette région. Il suffit de rapprocher ses résultats de ceux obtenus par les missionnaires de Mombaz pour comprendre quel pas immense on venait de faire.

La découverte des pics neigeux du Kénia et du Kilimandjaro dans un point de la chaîne côtière très-voisin de l'équateur, avait vivement frappé l'attention, non-seulement parce qu'elle confirmait les dires de la tradition et ceux des Arabes, mais parce qu'elle semblait annoncer l'existence, dans cette région, de massifs montagneux d'une grande altitude. Des pics d'une pareille élévation sont en effet rarement isolés; ils se rattachent presque toujours à un ensemble orographique important. On avait aussitôt émis cette hypothèse, qu'en ce point de l'Afrique équatoriale se trouvait la ligne de partage des eaux qui arrosent l'intérieur du continent. Or cette hypothèse, la pointe poussée par Speke au-dessus de Kazeh semblait la confirmer d'une façon éclatante. La découverte du massif sur la pente septentrionale du-

quel est situé le Victoria-Nyanza; celle, à l'ouest de ce lac, de montagnes très-élevées; les renseignements recueillis par les deux voyageurs, tout indiquait de la façon la plus manifeste qu'au sud et très-près de l'équateur, il existe une série de hauteurs qui partent, comme d'une base, de cette partie de la chaîne côtière où l'on rencontre le Kénia et le Kilimandjaro. Ces hauteurs, qui semblent former non pas une ligne ininterrompue, mais une suite de plateaux surmontés de loin en loin par des pics très-élevés, se dirigent de l'est à l'ouest, jusqu'à une distance encore indéterminée, et forment dans l'intérieur du continent un système orographique d'une importance considérable.

Enfin, à ce premier résultat s'ajoutait la découverte de deux grands lacs : l'un, le Victoria-Nyanza, situé au nord de cette chaîne, et assez près du Nil pour qu'on pût se demander s'il n'était pas une de ses sources; l'autre, le Tanganyika, placé au sud et plus à l'ouest. Ils n'avaient été, il est vrai, que très-imparfaitement explorés. On ne savait presque rien de leurs affluents; on ignorait dans quel sens se déversaient leurs eaux. On pouvait même se demander s'ils ne constituaient pas de vastes mers intérieures, et cette opinion était celle que Burton rapportait de l'un d'eux, le Tanganyika. Il pensait que ce lac, situé sur le passage de vents venus de régions arides qui les ont desséchés, abandonne à l'atmosphère, par l'évaporation, une quantité d'eau égale à celle qu'il reçoit de ses affluents; il ne croyait pas que ces derniers fussent assez nombreux et assez considérables pour en altérer la profondeur ou la forme par leurs dépôts sédimentaires. Mais, bien que de nombreuses questions restassent à résoudre, le premier pas était fait, et là d'ailleurs ne devaient pas se borner les découvertes.

IV

S'il n'était pas démontré que le Victoria-Nyanza fût une des sources du Nil, plusieurs faits, en dehors de ceux que nous avons déjà mentionnés, se réunissaient cependant pour rendre cette opinion assez probable. Tout en prétendant que le lac s'étendait jusqu'au bout du monde, les habitants du pays parlaient d'une rivière qui sortait de son extrémité septentrionale et se dirigeait vers le nord. Or, du rapprochement des distances et des positions il ressortait que cette rivière pouvait fort bien être le Nil-Blanc. On avait également parlé à M. Krapf, l'un des missionnaires de Mombaz, d'un grand lac situé à l'ouest du mont Kénia, et dont les eaux s'écoulaient en partie dans

la direction du nord, par une rivière appelée Toumbiri. Ce renseignement offrait d'autant plus d'intérêt, que les Baris, peuplade située au-dessus de Gondokoro, donnaient le nom de Toubirih à la tête du fleuve Blanc, et prétendaient que ses sources se trouvent à un mois de marche vers le sud-est, dans une région où il se divise en quatre bras. Ces dires, qui établissaient tous une liaison intime entre la partie supérieure du Nil-Blanc et le Victoria-Nyanza, étaient assez concordants pour motiver une expédition sérieuse. Aussi, lorsque Speke, à son arrivée en Angleterre, soumit le plan de son nouveau voyage à la Société de géographie et au gouvernement, s'empressa-t-on de lui accorder de larges subsides.

Dès le mois d'août 1860, il était de retour à Zanzibar, et le 1er octobre il reprenait, à la tête d'une nombreuse escorte, le chemin qu'il avait suivi précédemment avec Burton. Mais ce compagnon de son premier voyage, avec lequel il était définitivement brouillé, était remplacé par le capitaine Grant.

Speke se proposait de gagner Kazeh par la route habituelle des caravanes, de remonter ensuite vers le nord jusqu'au Victoria-Nyanza, d'explorer ce lac, et quand il aurait atteint la rivière par laquelle se déversent ses eaux, de descendre le cours de cette dernière, afin de s'assurer si véritablement elle n'était autre que le fleuve Blanc. Un trafiquant anglais auquel la publication d'un volume sur ses courses dans la haute région du Nil avait valu une certaine réputation et le titre de consul, M. Petherick, devait en même temps remonter le fleuve de Khartoum à Gondokoro, avec un navire bien approvisionné. Il était chargé d'attendre les deux voyageurs dans cette dernière ville, et de leur fournir les secours qui, sans aucun doute, leur seraient nécessaires après un si long voyage.

En suivant une route tracée, et qui lui était déjà connue, Speke avait cru faire acte de prudence. Cependant il eut bientôt à se repentir de ne s'être pas épargné ce long détour en partant d'un point de la côte plus rapproché de l'équateur. Une sécheresse inaccoutumée qui engendra la famine, et les guerres des Aabes avec les peuplades de ces contrées, lui suscitèrent de tels obstacles, qu'il mit une année entière à traverser ces régions déjà connues. Enfin, au mois d'octobre 1861, il atteignait de nouveau les bords du lac et commençait l'exploration de sa côte occidentale.

Un séjour de près d'une année, en partie volontaire, en partie forcé, sur cette côte, lui permit de recueillir des observations et des renseignements nombreux tant sur le lac lui-même que sur la région environnante. Toute cette contrée forme un plateau élevé dont le Victoria-Nyanza occupe la partie la plus basse et rassemble les eaux. Enserré à l'est et à l'ouest, entre des massifs montagneux d'une éléva-

tion considérable, déjà signalés plus haut, ce plateau représente une sorte de dépression qui rend facile le passage d'un versant à l'autre de la chaîne. Mais son altitude reste cependant assez grande pour influer d'une façon notable sur la température. Cette partie centrale de l'Afrique, qu'on a crue longtemps inhabitable en raison de sa situation sous l'équateur, jouit en réalité d'un des climats les plus tempérés et les plus salubres du globe. D'une série d'observations faites par les deux voyageurs, il résulte que, de décembre 1861 en avril 1862, pendant les cinq mois les plus chauds de l'année, la température oscilla entre 25 et 29 degrés centigrades. Même pendant les heures les plus froides de la nuit, elle se maintint toujours entre 14 et 18 degrés. Un pareil climat conviendrait parfaitement aux constitutions européennes; il leur serait même plus propice que celui de nos zones tempérées, si la continuité presque incessante des pluies n'y mêlait un élément défavorable. Tandis qu'aux environs des tropiques, la division de l'année en saison sèche et saison humide est nettement tranchée, rien de pareil ne s'observe sous l'équateur. Là, ce sont les pluies qui dominent, et à ce point, que le relevé des observations donne pour une année deux cent quarante jours, ou huit mois entiers de pluies plus ou moins constantes. Il n'y a pas, à vrai dire, de mois sans pluies, mais il en est de plus particulièrement humides : ce sont avril et mai, octobre et novembre, c'est-à-dire les deux époques de l'année où le soleil darde perpendiculairement ses rayons sur les contrées voisines de la ligne des équinoxes. Intéressantes par elles-mêmes et pour la détermination du climat, ces observations l'étaient encore au point de vue des inondations du Nil. Bien qu'elles fussent évidemment produites par le gonflement des sources, ces inondations étaient restées jusqu'alors inexpliquées. On ne savait du moins à quelle cause précise attribuer leur production régulière et leur apparition pour ainsi dire à jour fixe. Aujourd'hui, grâce aux observations de Speke et de Grant, et à celles recueillies dans les contrées parcourues par les autres affluents du Nil égyptien, notamment par le Nil-Bleu et l'Atbara, on sait que ces deux phénomènes sont dus à la régularité des conditions climatériques qui régissent les contrées d'où descendent ces affluents. On peut, d'une façon sinon complète encore, du moins très-satisfaisante, en expliquer la cause et la durée.

Malgré les inconvénients inévitables d'un climat aussi pluvieux, cette contrée équatoriale est d'une admirable fertilité. Les peuples qui l'habitent appartiennent en majeure partie à la même race que les peuplades des contrées australes. Mais conquis autrefois par des tribus Gallas, de race sémitique, avec lesquelles ils se sont insensiblement fondus, ils sont beaucoup plus intelligents. On en compte

trois sur la côte occidentale du lac : les Karagoué, qui ont donné leur nom au massif montagneux dont ils occupent les pentes occidentales ; les Ouganda, qui sont situés plus au nord ; et enfin, au-dessus de ceux-ci, dans la même direction, les Ounyoro. Les deux premiers sont, paraît-il, les plus intelligents ; Speke et Grant furent frappés de la vivacité de leur esprit et du développement de leurs facultés naturelles.

Le niveau du lac, d'après les observations de Speke, qui rectifia celles trop hâtivement faites dans son premier voyage, se trouve à 1,082 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ses dimensions sont considérables. Du côté occidental, l'extrémité méridionale se trouve par 2 degrés et demi de latitude sud, et le bord septentrional à un tiers de degré au nord de l'équateur, ce qui lui donne une longueur de près de 3 degrés ou de soixante-quinze lieues. Ses eaux, comme celles du Tanganyka, sont douces et poissonneuses; mais la profondeur n'en est pas très-grande. De l'examen des rives il semble ressortir qu'il recouvrait autrefois les terrains plats qui l'entourent, et que son étendue devait être plus considérable. Cette remarque a été faite également sur le lac Tchad, dans le Soudan oriental, et cette diminution progressive est, du reste, un trait commun à plusieurs nappes d'eau de l'intérieur du continent; elles semblent se dessécher graduellement. Le Victoria-Nyanza est le réservoir principal de la région environnante, et par son bord occidental il reçoit de nombreux affluents dont l'un est une rivière importante. Il est probable qu'il en est de même à l'est ; la masse des eaux qui lui arrive de ce dernier côté devrait être même plus considérable, car il sert vraisemblablement de réservoir aux rivières ou aux lacs situés dans la région assez étendue qui le sépare du Kénia. Ce qui tendrait encore à l'établir, ce sont les dires des naturels, qui lui assignent, de l'ouest à l'est, une étendue au moins égale à celle qu'il offre du sud au nord. Cependant ils signalent dans la région orientale l'existence d'un autre lac, appelé le Baringo. Speke le regarde comme un appendice du Victoria-Nyanza; il le suppose tout au moins en communication directe avec ce dernier. Mais il est possible qu'il en soit distinct, et des renseignements postérieurs, nous le verrons, tendent à l'établir. Il recevrait alors une partie des eaux qui descendent du Kénia, ce qui diminuerait l'importance du premier lac. En outre, les naturels parlèrent à Speke d'une autre nappe d'eau située du côté opposé du Victoria-Nyanza, à huit ou dix journées de marche vers le nord-ouest. Nous reparlerons bientôt de ce lac, appelé le M'voutan-Nzighé, et dont les deux voyageurs étaient loin alors de soupçonner l'importance.

S'ils ne purent explorer le côté oriental du Victoria-Nyanza, ni

même s'écarter beaucoup de son bord occidental, Speke et Grant réussirent du moins, grâce au chef d'Ouganda, qui s'était pris pour eux d'une belle amitié, à gagner la contrée par laquelle s'écoulent les eaux du lac. Ces affluents sont assez nombreux, ce qui concorde bien avec la tradition rapportée par Ptolémée. Après avoir formé un delta très-étendu, ils se réunissent, à une distance assez considérable du lac, en une seule rivière qui se dirige perpendiculairement vers le nord. La réunion de ces diverses branches s'opère successivement, et quelques-unes d'entre elles sont fort volumineuses. La plus considérable mesure près de 150 mètres, ce qui est deux fois la largeur de la Seine, et Speke, par un sentiment de courtoisie envers la France, la nomma rivière Napoléon.

Son dessein, nous l'avons dit, était de descendre cette rivière, afin de s'assurer qu'elle était bien la tête, ou tout au moins l'un des affluents du Nil-Blanc. Il la côtoya en effet jusqu'à 2°17′ de latitude nord. Elle avait pendant tout ce trajet, et depuis sa sortie du lac, coulé presque directement du sud au nord ; mais arrivée en ce point, et après avoir franchi les cataractes de Karouma, elle s'infléchit tout à coup vers l'ouest. D'après les indigènes, elle faisait ce coude pour atteindre le M'voutan-Nzighé, et elle ressortait bientôt du lac pour reprendre ensuite sa première direction. Il n'était pas douteux, s'ils disaient vrai, que ce dernier effluent ne fût le Nil-Blanc lui-même, qui devait se trouver, d'après leur estime, à peu près sous le même méridien que le M'voutan-Nzighé. Le fait valait la peine d'être vérifié ; mais les troubles qui agitaient alors le pays empêchèrent les deux voyageurs d'accompagner le fleuve dans sa course vers l'ouest, et ils durent se contenter de suivre la corde de l'arc qu'il était présumé décrire. Après une marche d'environ 100 milles, ils atteignirent, entre le 3ᵉ et le 4ᵉ degré de latitude nord, une rivière plus considérable encore que celle qu'ils avaient quittée à Karouma, et qui, d'après le dire unanime des indigènes, était le même cours d'eau. Or cette rivière, c'était le Nil-Blanc. Ils en acquirent bientôt la certitude, en arrivant par 3°10′ de latitude en face d'un établissement européen, celui de M. Andrea de Bono, Maltais trafiquant d'ivoire, qui leur fit le meilleur accueil. Quelques jours de marche les séparaient seulement de Gondokoro, et le but qu'ils poursuivaient était dès lors atteint. Ils avaient traversé du sud au nord la région équatoriale où le Nil prend sa source ; ils avaient, croyaient-ils, découvert l'origine du fleuve, et suivi assez fidèlement son cours pour le tracer d'une façon approximative. Ils n'avaient cependant, nous le verrons bientôt, reconnu qu'une partie de la vérité.

Quelques jours après ils arrivaient à Gondokoro, et ils y rencontraient, non pas M. Petherick — il ne se trouvait pas encore au ren-

dez-vous, bien qu'ils fussent de dix-huit mois en retard — mais un autre de leurs compatriotes, M. Samuel Baker.

M. Baker, ingénieur instruit, et doué de toutes les aptitudes nécessaires pour voyager dans ces contrées, avait longtemps habité Ceylan, et il s'y était préparé à la vie de pionnier par des chasses qui étaient de véritables expéditions. Après avoir remonté le cours de l'Atbara, affluent oriental du fleuve Blanc, et parcouru pendant plusieurs mois les contrées environnantes, il s'était porté au-devant de Speke et de Grant, dont on était alors sans nouvelles. Son intention était de les ravitailler, s'il les rencontrait à Gondokoro, et il s'était muni en conséquence. Il se proposait aussi de remonter le cours du Nil-Blanc jusqu'à sa source, et de gagner par cette voie les contrées que ses deux compatriotes avaient abordées par la côte orientale de l'Afrique. Aussi la joie qu'il éprouva de les rencontrer si à point fut-elle mêlée d'un léger désappointement. Prévenu par eux, il craignit un instant d'être obligé de revenir sur ses pas. Mais il se consola bientôt en apprenant qu'ils avaient quitté aux cataractes de Karouma, au moment où elle s'infléchit vers l'ouest, la rivière qui sort du Victoria-Nyanza, et ne l'avaient rejointe qu'entre le 3e et le 4e degré de latitude nord, alors qu'ayant depuis longtemps quitté le lac M'voutan-Nzighé, elle coule de nouveau, et sous le nom de Nil-Blanc, dans la direction du nord.

Il restait à s'assurer que l'effluent du Victoria-Nyanza et le fleuve Blanc sont bien un seul et même cours d'eau, à reconnaître les méandres qu'il décrit après s'être infléchi vers l'ouest, enfin à explorer le lac M'voutan-Nzighé, sur lequel Speke et Grant ne rapportaient que de très-vagues renseignements. La tâche était assez belle pour tenter l'ambition la plus difficile. M. Baker résolut de poursuivre son voyage, et, s'il était possible, de combler ces lacunes.

Cependant M. Petherick était arrivé sur ces entrefaites. Il avait, paraît-il, éprouvé toutes sortes de désastres dans le trajet de Khartoum à Gondokoro. Les indigènes avaient assailli son bâtiment, pillé ou détruit ses provisions, et il avait lui-même couru les plus grands dangers. Aussi arrivait-il non-seulement sans ressources, mais dans le dénûment le plus extrême. Heureusement M. Baker était là. Il fournit aux trois voyageurs tout ce dont ils avaient besoin, et, grâce à son aide, ils purent gagner Khartoum et se rendre en Europe par la voie du Caire.

Speke et Grant furent accueillis en Angleterre avec un enthousiasme qui, en quelques jours, rendit leurs noms célèbres. Ils annonçaient qu'ils avaient découvert les sources du Nil, et tout le monde le répétait après eux. Sir Roderick J. Murchison, le savant président de la Société de géographie de Londres, l'affirmait lui-même. Il se

trompait cependant, ou du moins, dans le premier élan de sa joie, il ne soumettait pas la découverte des deux explorateurs à une critique assez rigoureuse.

Les fleuves de quelque importance, ceux surtout qui, comme le Nil, comptent parmi les principaux du globe, sont formés d'une multitude de torrents qui descendent du flanc neigeux des montagnes, et dont la réunion forme la tête du fleuve, sa branche principale. Ce n'est qu'après avoir reconnu tous ces torrents qu'on peut prétendre avoir atteint l'origine, et ce que Speke pouvait dire tout au plus, c'est qu'il avait découvert, non pas les sources mêmes du Nil, mais le réservoir où se rassemblent leurs eaux. Encore cette affirmation, même ainsi restreinte, eût-elle été très-hasardée. Le corps du fleuve est toujours formé, à sa partie supérieure, par la réunion d'un certain nombre de branches ; ce n'est qu'après les avoir explorées toutes, qu'on peut décider quelle est celle qui, par son importance, mérite de porter le nom du fleuve, d'en être regardée comme la véritable origine. Or Speke et Grant ignoraient si, dans la partie du Nil qu'ils avaient laissée de côté, d'autres branches, d'autres lacs égaux ou supérieurs en importance au Victoria-Nyanza ne venaient pas apporter au fleuve le tribut de leurs eaux. S'ils voulaient rester dans la vérité, ils devaient donc simplement déclarer qu'ils avaient découvert un des réservoirs qui concourent à la formation de la tête du Nil.

Ces observations, qui ramènent le problème à ses véritables termes, ne portent nullement atteinte à la gloire de Speke et de Grant. Leur découverte n'en reste pas moins une des plus remarquables qui aient été effectuées dans ces régions. Baker, en comblant les lacunes qu'elle présentait, l'a sans doute un peu diminuée, mais il en a fixé aussi la valeur réelle, qui demeure considérable.

V

Avant de suivre Baker, toutefois, il est nécessaire de dire quelques mots des tentatives effectuées précédemment par la voie du nord. Depuis que l'expédition de Méhémet-Ali avait ouvert au commerce les hauts pays du Nil, de nombreux voyages de reconnaissance avaient été effectués dans ces contrées. Les uns avaient eu pour but l'étude, entre Khartoum et Gondokoro, du fleuve Blanc et de ses affluents, et comme ils ne rentrent pas dans notre cadre, nous ne nous y arrêterons pas, malgré l'intérêt de certaines de ces explorations. Dans les autres, on se proposait bien de remonter jusqu'à

la source la partie encore inconnue du fleuve; mais, pour une cause ou pour une autre, aucune de ces tentatives n'avait abouti. On n'avait même pas dépassé la limite où s'était arrêtée l'expédition égyptienne. Deux Français, notamment, ont échoué, qui, l'un et l'autre, semblaient cependant avoir toutes chances de réussir. Le premier, M. Lejean, fut entravé en 1861 par la maladie, et aussi par des difficultés matérielles. Le second, le docteur Peney, succomba au moment où il allait franchir les obstacles qui avaient arrêté ses prédécesseurs. Chef du service médical de Khartoum depuis seize ans, M. Peney avait conçu le projet de son expédition en apprenant la découverte du lac Tanganyika par Burton et Speke. Il partit de Khartoum, au mois de novembre 1860, avec M. Andrea de Bono, ce trafiquant d'ivoire dont nous avons précédemment parlé. Arrivé le 29 décembre à Gondokoro, et obligé d'y attendre la saison des grandes pluies, il utilisa son séjour en recueillant de nombreuses observations thermométriques et climatologiques; il fit en outre plusieurs excursions dans les contrées environnantes. Enfin, du 18 février au 8 mars 1861, il remonta le fleuve Blanc au-dessus de Gondokoro, afin de reconnaître les rapides qui sur ce point interrompent la navigation, et de se rendre compte des obstacles qu'il aurait à vaincre. Convaincu que ces rapides pouvaient être facilement franchis au moment des grandes eaux, il préparait son départ pour cette époque, lorsqu'il fut brusquement enlevé par des fièvres contractées sous ce pernicieux climat. Cette catastrophe était d'autant plus déplorable que, par ses qualités personnelles et grâce à son long séjour dans ces contrées, il était plus que personne capable de remplir la tâche qu'il s'était imposée. Il est très-probable que si la mort ne l'eût arrêté, il eût précédé Speke et Grant dans la région équatoriale. Il eût certainement atteint le lac M'voutan-Nzighé avant M. Baker. Mais l'honneur de découvrir ce second réservoir des sources du Nil était réservé à ce dernier.

C'était le 23 février 1863 que Speke et Grant l'avaient rejoint à Gondokoro. Lorsqu'il voulut se mettre en route, il eut de nombreux obstacles à surmonter. Une première fois, l'insubordination de son escorte le contraignit à revenir sur ses pas, et il n'est pas de difficultés que ne lui aient suscitées les marchands d'esclaves. Enfin, grâce au sang-froid de sa femme, qui l'accompagnait dans cette dangereuse expédition, il en sortit à son honneur, et, n'ayant pu décider ses hommes à le suivre dans la direction du sud, en désespoir de cause, il se dirigea vers l'est et remonta la vallée d'un affluent du Nil-Blanc, le Sobat. Mais il partait avec l'intention bien arrêtée de tourner vers le sud lorsqu'il serait parvenu à une certaine distance de Gondokoro. Les choses se passèrent en effet comme il l'avait prémédité. De Latouka, où il arrivait après sept jours de marche, il fit un coude vers

le sud, traversa le pays d'Obo, et après un voyage marqué par des souffrances et des épreuves de toute nature, il atteignit enfin les cataractes de Karouma, c'est-à-dire le point où l'affluent du Victoria-Nyanza oblique vers l'ouest pour gagner le M'voutan-Nzighé. Quelques jours après, il entrait à M'rouli. Cette ville est la capitale de l'Ounyoro, royaume situé au nord du Victoria-Nyanza, et déjà traversé par Speke et Grant.

Kamrasi, le chef du royaume, retarda longtemps, par ses exigences et ses fourberies, le départ de M. Baker pour le M'voutan-Nzighé. Il prétendait que le lac se trouvait à six mois de marche de M'rouli; il soulevait des difficultés sans nombre. Mais ayant fini par apprendre que quinze jours suffisaient pour franchir la distance, M. Baker insista si énergiquement, que Kamrasi accorda non-seulement son autorisation, mais une escorte.

En partant de M'rouli, M. Baker descendit d'abord vers le sud-ouest, afin d'éviter une suite de marécages infranchissables. Puis, cet obstacle dépassé, il se dirigea vers l'ouest, parallèlement au cours présumé que suit l'effluent du Victoria-Nyanza après qu'il a franchi les cataractes de Karouma. Le pays s'inclinait visiblement dans le sens de la route ; mais une rangée de montagnes fort élevées se dressait à l'horizon, et M. Baker craignait d'avoir à les franchir avant d'atteindre le M'voutan-Nzighé. Ses craintes, heureusement, ne se réalisèrent pas. Le 14 mars 1864, après dix-huit jours de marche représentant environ 220 kilomètres, et au moment où il atteignait le sommet d'une éminence, il aperçut à ses pieds les eaux d'un lac dont la vaste nappe se déroulait à perte de vue. Le M'voutan-Nzighé était situé au pied même des montagnes, au fond d'une vaste et profonde dépression dont les parois étaient taillées presque à pic. Pour atteindre ses bords, il dut descendre, par une passe des plus difficiles, des rochers d'une hauteur de 448 mètres. De leur sommet, qui domine le lac, on n'apercevait aucune terre au sud et au sud-ouest. Mais à l'ouest et au nord-ouest se dressaient des montagnes d'une altitude de plus de 7,000 pieds au-dessus du niveau du lac, et dont la base tantôt émerge des eaux même, tantôt en est séparée par un terrain ondulé d'une largeur de 5 à 6 milles.

Le M'voutan-Nzighé, que M. Baker a nommé l'Albert-Nyanza, en mémoire du prince-époux, qui venait de mourir, a dans son ensemble, dessiné en traits puissamment accusés, et d'un grand aspect, la forme d'un immense fer à cheval dont la convexité est tournée vers l'est. M. Baker venait de l'aborder par sa branche septentrionale. Quant à celle qui se dirige vers le sud-ouest, et qui est, paraît-il, de beaucoup la plus considérable, elle est encore inexplorée. On ignore jusqu'où elle s'étend et d'où proviennent les eaux qui l'alimentent.

Limité à l'ouest par les hautes montagnes dont nous venons de parler, le lac l'est au sud par le massif du Karagouah, qui le sépare du Victoria-Nyanza. Sa longueur, mesurée du nord au sud, et sans tenir compte, bien entendu, de la branche inconnue du sud-ouest et de sa pointe septentrionale, dont les bornes sont également ignorées, mesure environ 260 milles géographiques. Son élévation au-dessus du niveau de la mer est de 829 mètres, beaucoup moindre, par conséquent, que celle du Victoria-Nyanza. Nous avons dit, en effet, qu'à partir de la région de ce dernier lac, la route s'abaissait visiblement, et nous verrons bientôt qu'avant d'atteindre l'Albert-Nyanza, l'effluent du Victoria franchit plusieurs cataractes. Le lac est situé sous le même méridien que le Tanganyika, et immédiatement au-dessus; mais, d'après les observations de Burton, aujourd'hui confirmées, à un niveau beaucoup trop élevé pour recevoir ses eaux. Il paraît d'ailleurs en être séparé par la chaîne montagneuse qui, en ce point de l'équateur, forme la ligne de partage des eaux. Il semble du moins que l'Albert-Nyanza est situé sur la pente septentrionale de cette chaîne et le Tanganyika, sur le versant méridional. Il ne sera possible toutefois de l'affirmer que lorsqu'on aura reconnu les limites de la pointe que le premier forme vers le sud-ouest.

L'endroit où M. Baker avait atteint l'Albert-Nyanza s'appelle Vacovia, et est situé par 1°14′ de latitude nord. Pendant treize jours il longea lentement la côte, en se portant vers le nord. Après avoir parcouru une distance qui ne dépassait guère un degré de latitude, il atteignit avec son canot un lieu appelé Magungo, et situé par 2° 16′ de latitude nord. En ce point s'effectue la jonction de l'effluent du Victoria avec le lac, qui s'incline alors vers l'ouest, et dont la largeur n'est plus que de 15 à 16 milles. Les indigènes toutefois ne purent donner aucun renseignement sur son étendue dans cette direction; mais ils affirmaient tous qu'à une vingtaine de milles plus loin, et toujours dans la direction du nord-ouest, il sort du lac une rivière qu'on apercevait, du reste, de Magungo, et dont le cours était marqué à perte de vue par une ligne verte d'énormes roseaux. Cette rivière, d'après eux, n'est autre que la tête du Nil-Blanc. C'eût été là un point essentiel à vérifier. Mais les hommes de Kamrasi refusaient d'accompagner M. Baker dans cette contrée. Il n'était pas moins important d'ailleurs de constater que la rivière qui débouche à Magungo est bien celle qui franchit les cataractes de Karouma, et M. Baker, renonçant à s'avancer plus loin, remonta cette rivière dans son canot. A une dizaine de milles, elle se rétrécit sensiblement, et, bien que toujours très-profonde, ne possède plus qu'un courant à peine sensible. Plus haut, elle forme une magnifique cascade qui

tombe à pic d'une hauteur de 120 pieds, après avoir traversé une gorge où ses eaux, brusquement resserrées, prennent une rapidité effrayante. Réduit à tourner cet obstacle, M. Baker continua sa route par terre. Bien qu'il fût épuisé par la fatigue et la fièvre, il réussit cependant à atteindre Karouma, et à constater par là que la rivière qui se déverse à Magungo est bien celle qui sort du Victoria-Nyanza. Peu de temps après, il était de retour à M'rouli, et il en partait par la même route que Speke pour se rendre à Gondokoro. Il y arriva en décembre 1864.

Son expédition, comme au reste celles de tous les voyageurs qui se sont enfoncés dans l'intérieur de l'Afrique, n'avait pas donné tous les résultats attendus. Cependant elle avait été particulièrement favorisée, car sur trois des buts qu'il poursuivait, il en avait atteint deux, et, par l'importance des découvertes, son voyage pouvait soutenir la comparaison avec ceux de Burton, Speke et Grant. Il complétait surtout de la façon la plus heureuse l'exploration commencée par les deux derniers.

M. Baker avait démontré que les eaux du Victoria-Nyanza se rendent dans le M'voutan-Nzighé. Il avait découvert ce dernier lac, et bien qu'il n'en eût exploré qu'une très-minime partie, il en avait assez vu pour affirmer qu'il dépasse en importance le Victoria, et que, dans l'état actuel de nos connaissances, il doit être regardé comme le réservoir principal des sources du Nil. Le lac de Speke, bien que plus lointain, ne serait en réalité qu'un de ses affluents, et se trouverait par là rejeté dès aujourd'hui au second rang. M. Baker n'a pu, il est vrai, démontrer que la rivière qui sort de l'Albert-Nyanza est bien le Nil-Blanc. Mais tant de raisons se réunissent pour rendre la chose, sinon certaine, du moins extrêmement probable, qu'il est beaucoup moins à regretter qu'il n'ait pas élucidé cette dernière des trois questions que Speke lui avait laissées à résoudre.

Par son voyage se termine la série des grandes découvertes faites dans cette région de la zone équatoriale. On a toutefois recueilli depuis lors certains renseignements qui ne sont pas sans intérêt. Un Italien nommé Piazza, après avoir longtemps parcouru la haute région du Nil, d'abord avec des chasseurs d'esclaves, puis au service du marquis Antinori, un explorateur bien connu, a pénétré fort avant dans le sud, pendant une quatrième expédition entreprise pour son propre compte. Il est allé jusque chez les Niam-Niam, la dernière peuplade du haut Nil dont le nom soit connu, et pendant deux ans il a séjourné dans une de leurs tribus. Il prétend, mais sans pouvoir donner aucune indication positive, qu'un lac de dimensions énormes existe dans leur pays, au sud-ouest de l'Albert-Nyanza, et que vers le sud-sud-ouest, une chaîne de hautes montagnes entoure le bassin de

cette nappe d'eau, dont l'écoulement se ferait par une grande rivière, le Béri. S'agit-il vraiment d'un nouveau lac, et M. Petermann a-t-il eu raison, dans sa dernière carte de ces régions, de l'indiquer comme un réservoir indépendant? ou bien faut-il admettre, avec sir Roderick I. Murchison et M. Vivien de Saint-Martin, que ce prétendu lac, très-vraisemblablement, n'est autre chose que la pointe sud-ouest, encore inconnue, de l'Albert-Nyanza? Une exploration plus complète pourra seule nous l'apprendre; mais ces renseignements n'en sont pas moins dignes d'attention. Toutefois, nous devons dire que, depuis lors, un voyageur allemand, M. Schweinfutrh, a pénétré dans la même contrée jusqu'à quelques milles au delà du 3e degré de lat. N., et que pendant ce voyage de plus de cinq mois, il n'a rien vu ni rien appris qui confirme l'existence de ce lac équatorial. En revanche, il a découvert la source du Bahr-el-Gazal et une rivière qui coule vers l'ouest, dans une direction et vers une destination encore inconnues. Cette rivière paraît sortir des Montagnes Bleues, qui deviendraient dans ce cas la limite occidentale du bassin du Nil. Nous verrons plus tard qu'elle joue un certain rôle dans les discussions soulevées par les dernières découvertes de Livingstone.

Enfin, avant d'abandonner ces contrées, nous devons une mention à la tentative d'un courageux Breton, le lieutenant Le Saint, qui se proposait de gagner la région des lacs par le fleuve Blanc, et qui malheureusement succomba dès le début de son voyage, le 27 janvier 1868, à trente-trois journées de marches de Khartoum, victime des meurtrières influences de ce redoutable climat. Nous devons aussi donner une idée sommaire du second voyage que M. Baker exécute actuellement dans la même direction. Bien que cette expédition, organisée sur la plus large échelle, et avec le concours du vice-roi d'Égypte, ne paraisse pas devoir donner tous les résultats qu'on en espérait, cependant elle sera probablement marquée par des découvertes intéressantes. Ce n'est pas d'ailleurs à ce point de vue seulement qu'elle est digne d'intérêt et de sympathie.

Ernest Faligan.

La suite prochainement.

DOUCE-AMÈRE

XII

BREDOUILLE.

Étant donnés dix Français auxquels une lettre semblable serait adressée, on peut, sans exagération, évaluer à dix le nombre de ceux qui ne se soumettront pas à la recommandation qu'elle contient. Cette proportion est susceptible de variation, suivant le degré d'amour-propre particulier aux différents peuples civilisés. C'est par ce motif que la nationalité a été spécifiée. D'autres raisons plus graves seraient également à considérer. La principale est que, légers et frivoles, particulièrement en amour, nous ne l'envisageons pas avec le sérieux que nous accordons à des actes moins importants de notre vie. L'honnêteté nous fait défaut, et le scrupule en ces matières nous est à peu près inconnu. De là vient que l'honneur ou le repos d'une femme sont plus généralement en péril chez nous que la bourse du voisin. Il n'en est pas tout à fait ainsi dans d'autres nations dont nous sommes volontiers disposés à railler la réserve à cet égard. Nous ferions mieux de l'imiter.

Tant il y a que Vernoise ne se conforma pas à l'injonction qui lui était faite; il ne lui vint même pas à la pensée de l'envisager comme sérieuse. Ce qui lui apparut dans la lettre, ce fut ce qui devait y être en effet, un feu contenu, un amour (pourquoi ne pas dire le mot?) qui, subtil et pénétrant, se faufilait entre les lignes et exprimait précisément le contraire. La satisfaction intime qu'il éprouva n'eut et ne pouvait avoir pour effet que de le pousser en avant, bien qu'il fût un très-loyal jeune homme.

[1] Voir *le Correspondant* des 25 juillet, 10 et 25 août 1872.

Certes, ce n'était pas le cas de reculer, alors que l'inconnue, vaincue, avouait si clairement sa défaite. Elle y mettait, il est vrai, des restrictions; quelle femme n'en invoque, pour se dissimuler à elle-même l'entraînement dont elle subit le charme? Enfin elle était évidemment de très-bonne foi; mais la résolution de ne plus recevoir aucune lettre était-elle aussi arrêtée qu'elle le déclarait? Toute la question se résumait là.

Si ce n'était qu'un expédient raffiné pour attiser le feu, en surexcitant la passion de son adorateur par un petit obstacle? Que de circonstances dans la vie où il faut savoir comprendre à demi-mot, sous peine de manquer ce qui se retrouve rarement, l'occasion! Battre en retraite, parce qu'on le lui prescrivait si mollement, obéir sans murmurer à des ordres dont le ton de la lettre démentait la rigueur, ne serait-ce pas courir le risque de recueillir, pour tout bénéfice, la réputation d'un sot? Comment reconnaître la sincérité d'une femme, lorsque ses yeux proclament le contraire de ce que disent ses lèvres? Lequel croire? à qui se fier? A son étoile, à la fortune, qui protége les audacieux!

Vernoise ne resta pas longtemps indécis. Avant que la journée fût achevée, sa réponse était faite et envoyée. Mais le domino, qui avait jusqu'alors été si exact, ne répliqua pas dans les vingt-quatre heures. Il récrivit le lendemain, et fit de même pendant les trois jours qui suivirent, sans plus de succès. Très-inquiet, il eut l'idée d'employer encore le stratagème qui lui avait déjà réussi. Lorsqu'il se présenta rue Jean-Jacques-Rousseau et réclama les lettres à l'adresse A. M. Z., on lui remit, sans hésiter, toutes les siennes. Il y en avait cinq.

Qui l'aurait supposé? le domino n'avait pas eu d'arrière-pensée: il ne voulait plus de correspondance. Vernoise passa la soirée à se promener, froissant dans ses mains crispées les cinq lettres enfouies au fond de ses poches, et bien innocentes pourtant de la déconvenue dont il venait de recevoir la surprise. Insensiblement, il les déchirait par petits morceaux qu'il jetait ensuite devant lui. Comme eux dédaigné, son amour s'en allait en miettes; il se le répétait avec rage en arpentant les rues d'un pas rapide, marchant droit devant lui, sans autre but que celui de dépenser en activité physique le trop plein de séve qui débordait en lui sous forme de contrariété arrivée jusqu'à l'exaspération.

Son chagrin s'avivait d'une circonstance qui aurait dû, au contraire, en adoucir l'intensité, la certitude morale d'être parvenu à faire partager à une femme jeune et charmante le sentiment qu'il lui avait exprimé. Il s'indignait qu'elle le jugeât incapable de s'élever jusqu'aux sphères de la passion pure, idéale, platonique enfin, et

que, l'appréciant si mal, son premier soin fût de prendre des mesures de défiance. Mais ceci n'était guère qu'un prétexte. Il est permis de croire qu'en réalité, cette colère avait sa source dans un ordre de pensées tout différent qui l'obligeait à convenir, malgré tous les sophismes derrière lesquels il cherchait à se retrancher, qu'au fond, l'inconnue était aussi sensée que sage, et qu'elle avait adopté le seul parti acceptable pour une femme qui se respecte.

Vernoise ne sut jamais dans quel quartier de Paris sa distraction l'avait égaré. Le fait est qu'à force de marcher il était allé fort loin, ne se préoccupant nullement du chemin qu'il parcourait. Il se réveilla comme d'un rêve, au bout de plusieurs heures, dans un endroit à peu près désert, quoique peuplé de rares maisons. La nuit était complète depuis longtemps, les becs de gaz piquaient de points lumineux, sur une longue file, l'obscurité brumeuse d'un soir d'hiver. Où était-il? La voix avinée d'un cocher de fiacre qui passait à vide le tira d'embarras en lui proposant sa voiture. Il s'y jeta et se fit conduire à son hôtel.

S'il dormit mal, il réfléchit beaucoup, ce qui ne lui fut pas inutile, en ce qu'il remporta sur lui-même, aussi bien que sur les mauvais instincts qui l'avaient torturé toute la journée, une victoire brillante et complète. Sa rancune contre le domino avait fait place à une admiration passionnée, exempte d'amertume, si elle ne l'était pas de regret. Ce sentiment nouveau, qui ne le cédait pas en délicatesse à celle que l'inconnue elle-même avait déployée, se manifesta par la résolution inébranlable que forma Vernoise de fermer désormais son cœur à toute autre femme. Il resterait fidèle à cette communion de souvenirs qui lui avait été offerte comme une compensation, et il voulait prouver, en s'imposant un sacrifice ignoré, qu'il était digne de plus de confiance qu'on ne lui en avait accordé.

Ceci définitivement arrêté, il se trouva plus calme, presque joyeux. Mais le séjour de Paris avait du même coup perdu tout charme à ses yeux. Qu'y ferait-il d'ailleurs? Plus d'une semaine avait été absorbée par cette belle passion. La démission du conseiller Boilevan était déjà une vieille histoire. Les concurrents n'avaient pas, comme lui, perdu leur temps : chacun, mettant en campagne ses protecteurs, faisait mouvoir les intrigues, agir les influences, cherchait enfin, par tous les moyens à sa disposition, à happer ce friand morceau. Lui qui, prévenu le premier, aurait pu bénéficier d'une avance de plusieurs jours, il avait volontairement renoncé à profiter des avantages que cette situation lui assurait. Et maintenant il serait trop tard pour rentrer dans la lice. Il faut dire à sa louange que cette idée ne le tourmenta pas; il se reconnaissait battu avant d'avoir lutté. Depuis que, entraîné dans ce grand tourbillon parisien, il lui

avait été donné de mesurer de près les difficultés énormes de l'entreprise qu'il était naïvement venu tenter, aucune des espérances bien faibles et bien chétives apportées de Châlon n'avait survécu.

Trop modeste pour se faire valoir ou tirer parti de ses qualités, il reculait devant les bassesses et les compromis qu'est tenu d'accepter l'ambitieux qui veut se frayer un chemin dans une route encombrée. Pour tout dire en un mot, il n'était pas *dans le mouvement*, et le sentait. Sa tristesse rejaillissait naturellement sur le milieu qui l'avait vu naître; battre le pavé de Paris sans but désormais ne lui offrait plus aucune séduction. Il lui arriva de regretter sa province si calme, ses travaux et sa vie retirée. Le bruit lui faisait mal, l'animation le portait à la mélancolie; il n'était pas éloigné de cette affection étrange, vague et terrible, qui sape parfois les organisations les plus vigoureuses, et qu'on appelle la nostalgie.

L'épisode du domino lui avait fait négliger Clausalle. Depuis sa visite à la famille de son ami, il n'était pas retourné à Versailles. Il lui répugna de partir sans les revoir, et, un beau jour, s'en fut sonner à la petite porte sur laquelle donnait le campement du lieutenant Clapier.

Par un contraste saisissant avec lui-même, tout était gai dans la maison, depuis les domestiques jusqu'à la famille, réunie au complet dans le salon de madame Bodignon. Les figures épanouies se rembrunirent lorsqu'on l'annonça. Même M. Bodignon, qui tambourinait sur les vitres pour accompagner une chanson, s'arrêta effaré. Aurore rougit; Clausalle, qui était là par hasard, se troubla. Quant à madame Bodignon, dès qu'elle put sortir sans manquer à la politesse, elle se retira, et chose remarquable, avant d'avoir ce que l'on appelle parlé, si ce n'est pour dire des riens. En cela, elle obéissait à un sentiment de délicatesse dont il serait injuste de ne pas lui savoir gré : elle fuyait, afin d'être certaine de ne pas manifester une joie déplacée en présence du rival vaincu de son gendre.

Il n'échappa sûrement pas à Vernoise que sa venue causait une certaine contrainte. L'embarras d'un visiteur qui arrive mal à propos se trahit aussitôt dans sa contenance. Sa pensée fut que Clausalle était nommé, et qu'on n'osait le lui annoncer brusquement. Pour mettre tout le monde à l'aise, il demanda de lui-même à son ami où il en était de ses espérances. Pour lui, il déclara que son parti était bien pris de renoncer à sa candidature.

En effet, la manière dont Vernoise traita la question détendit les visages. Clausalle lui avoua, non sans quelque hésitation, mais avec franchise, que sa nomination pouvait être considérée, non pas comme officielle encore, mais comme assurée. La nouvelle en était parvenue depuis dix minutes, par un billet qu'écrivait à Aurore une

de ses amies dont il leur avait peut-être entendu citer le nom, la comtesse de Colbraye. Le comte avait bien voulu s'employer, et son influence avait été décisive, ainsi qu'en témoignaient quatre lignes qu'on plaça sous les yeux de Vernoise, lequel pâlit immédiatement, puis rougit. Voici ce qu'il lut :

« Chère belle, je n'ai que le temps de te dire ceci : Tout va bien, nous avons pleinement réussi. Je t'embrasse.

« MÉLANIE. »

Aurore ne le regardait pas; mais Clausalle remarqua son trouble, et en éprouva un embarras assez grand pour regretter de lui avoir montré ce billet, qui équivalait, en définitive, à la lecture de son arrêt pour le condamné à mort. Il s'accusa de cruauté et murmura des excuses entortillées. Qu'il était loin de la vérité! Tandis que ses mains tremblaient en tenant ce petit papier, Vernoise distinguait à peine les mots, au sens desquels il ne s'attachait pas. Ce qui l'absorbait, c'était l'écriture seule. Une violente émotion l'avait envahi au premier coup d'œil; il la reconnaissait avec son cœur plus encore qu'avec ses yeux : elle était positivement la même que celle des lettres signées A. M. Z.

La voix de Clausalle le rappela bien vite à la réalité, et en rendant la lettre il était maître de lui. Souriant gaiement, il fit son compliment avec une bonne grâce qui apaisa les scrupules de son ami.

— N'aie pas de remords, ajouta-t-il en lui tendant la main. Dieu sait que je ne me suis jamais illusionné. Après tout, j'aime mieux que ce soit toi qu'un autre. Une considération unique m'avait déterminé à me mettre sur les rangs : la perspective d'un mariage. Aujourd'hui, des circonstances toutes particulières ont refoulé au second rang ce projet. Je n'ai plus que faire d'une place à Paris.

— Est-ce que, demanda Aurore, vos intentions seraient changées à ce point?

La jeune femme s'arrêta, confuse de son indiscrétion.

— Il est très-probable, répondit Vernoise d'une voix douce et grave, que je ne me marierai jamais.

Sur ces mots, il prit congé. Aurore lui serra la main à l'anglaise, et lui dit adieu si gaiement qu'il fut frappé de cette joie. Si ce sourire était banal, comme on peut toujours le craindre de la part des femmes qui ont des dents magnifiques, elle aurait dû le réserver pour une occasion plus opportune. S'il n'était que l'expression d'une satisfaction intérieure se rapportant au succès de son mari, que n'attendait-elle quelques minutes, au moins jusqu'à ce qu'il eût le dos tourné? — Ces réflexions fugitives traversèrent l'esprit de Vernoise,

mais n'y déposèrent aucune rancune. Aurore était pour cela trop jolie, et lui trop bon. Clausalle, par compensation, qui voulut l'accompagner jusqu'à la gare, semblait s'attacher à réparer les torts de sa femme, dont il avait jugé, lui aussi, l'enjouement peu convenable. Il l'accabla de protestations, refusa de lui faire ses adieux et lui arracha la promesse que le lendemain, qui était le jour fixé pour le départ, ils dîneraient ensemble au buffet de la gare de Lyon, deux heures avant qu'il montât en voiture.

Vernoise avait décidé le matin, qu'après sa visite à Versailles il s'occuperait de préparer ses paquets. Ses dispositions étaient tout à fait modifiées lorsque, de retour à l'hôtel du Louvre, il s'assit dans un fauteuil et rêva. Pourquoi montrer tant de précipitation, et s'en aller avant que son congé fût expiré? Paris, après tout, n'est triste que pour ceux qui le veulent bien, les distractions y sont nombreuses et variées. Était-ce donc si agréable de rentrer à Châlon, pour qu'il fût si pressé d'y rapporter sa déception? Ne serait-ce pas mieux employer son temps que de risquer de nouvelles démarches pour obtenir une autre résidence? car la sienne devenait impossible, son mariage ne pouvant plus avoir lieu. Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. Ce proverbe n'a jamais signifié autre chose que ceci : Hâtez-vous de profiter du bon vouloir qu'un ministre manifeste à votre égard...

Il ne sera pas hors de propos de faire remarquer que ce changement radical dans les idées de Vernoise coïncidait avec la bonne aubaine qu'il avait due au hasard. Ce hasard, qui était intervenu dans sa vie avec tant de mystérieuse puissance depuis son arrivée à Paris, venait, au moment où il y songeait le moins, de lui révéler la personnalité du domino. La comtesse de Colbraye! Ambassadrice! Ces grandeurs l'effrayaient un peu et lui inspiraient des doutes sur la similitude parfaite des deux écritures. Les comparer était facile, mais pour cela il fallait revoir madame Clausalle, avoir de nouveau communication du billet signé Mélanie, puis causer un peu avec elle, en obtenir des renseignements. Toutes choses qui exigeaient du temps; attendu que la nature du sujet à traiter réclamait un entretien confidentiel, par suite entraînait des précautions et une perte de temps inévitable. Donc, il ne lui était pas permis de songer à donner suite à son idée de quitter Paris le lendemain.

On pense que l'imagination de Vernoise ne s'immobilisa pas dans ces considérations, elle développa ses vastes ailes et l'entraîna dans une région où il serait inutile de le suivre, à supposer que la chose fût possible. Un bruit tout à fait inattendu, celui de sa porte qui s'ouvrait avec violence, le rejeta soudain dans ce bas monde. A sa-

profonde surprise, il était nuit, et, pendant qu'il allumait en toute hâte les bougies, il entendit la voix de Clausalle.

— Je viens chercher un refuge auprès de toi ; ma maison n'est plus tenable.

— Que s'est-il donc passé ?

— Une chose très-simple : tantôt j'avais l'assurance que j'étais nommé, à présent j'ai la certitude du contraire. C'est encore un tour de cet infernal lieutenant Clapier. Tu ne sais pas, je l'ignorais moi-même, qu'il est l'oncle du garde des sceaux. Je m'explique maintenant les petits soins de la mère Bodignon. Dès qu'elle a eu vent de la vacance, elle a dépêché l'oncle au neveu. Il paraît que l'affaire marchait supérieurement, les meilleures chances étaient pour moi ; tu as vu, d'ailleurs, ce que madame de Colbraye écrivait à ma femme aujourd'hui même. Eh bien, le lieutenant, qui t'a manqué d'un quart d'heure à peine, apportait une lettre de son neveu, datée de midi, postérieure, par conséquent, à celle de l'ambassadrice. Je ne me rappellerai peut-être pas exactement les termes dans lesquels elle est conçue ; pourtant on me l'a lue et relue à satiété, pour que je boive le calice jusqu'à la lie. Par exemple, je garantis la substance :

« ... Je serais parvenu à faire accepter M. Clausalle, bien que, depuis quelque temps, ce magistrat soit noté d'une manière peu favorable. Il est signalé comme manquant d'assiduité, de tenue, et compromettant la dignité du corps judiciaire par une fréquentation regrettable de lieux de plaisir, où sa présence est déplacée à tous les titres. Mais, par ordre supérieur, la nomination à l'emploi vacant est réservée ; elle échappe à mon action. Après avoir exprimé ses regrets, le ministre invite son oncle à recommander à M. Clausalle, s'il s'intéresse à lui, de se montrer plus circonspect dans le choix de ses relations, et de négliger un peu moins les devoirs de convenance que sa situation lui impose. »

— Hein ! s'écria Clausalle avec explosion, que dis-tu de cette infamie ?

— Mon pauvre ami, répondit Vernoise, je te plains de tout mon cœur ; mais tu es au moins coupable d'avoir fourni les armes que l'on tourne contre toi. Si tu n'avais pas donné prise à la critique...

— Allons donc ! Est-ce qu'il y a un mot de sérieux dans l'accusation du ministre ? Qui est-ce qui ne donne pas prise à la critique dans ce monde ? Je n'avais jamais été dénoncé jusqu'ici, parce que personne, entends-le bien, ne peut se vanter de m'avoir rencontré dans les lieux de plaisir dont il est question ; les précautions dont je m'entourais étaient trop minutieuses. Elles sont là pour affirmer,

au contraire, le respect que je n'ai cessé de porter à la dignité de la magistrature. Donc on ne saurait me reprocher de n'avoir pas été circonspect, je l'ai été dans une mesure suffisante pour sauver les apparences, c'est tout ce qu'on avait à exiger de moi. Malheureusement, une fois, une seule, j'ai été vu par une de mes connaissances, qui est l'oncle de mon ministre. Il n'est pas malaisé de deviner d'où part le coup. Le lieutenant, qui est un agent secret, je n'en doute pas, a fait son rapport, comme un lâche et plat personnage qu'il est. Il a dit ce qu'il croit savoir, car il n'a que des présomptions. Et tandis que ma belle-mère se figurait qu'il la servait, il m'a tout simplement cassé bras et jambes. Ah! il y a entre nous à régler un compte terrible!

Clausalle, en proie à un accès de colère, se promenait dans la chambre les poings serrés. Il se retenait difficilement d'en frapper de grands coups sur les boiseries, et son exaspération s'exhalait en invectives violentes, en menaces auxquelles il laissait un libre cours. Vernoise ne l'interrompit pas, ne prononça pas un mot ; il attendait que cet orage se calmât un peu.

— Je crains, dit-il doucement, quand il crut le moment propice, que tu ne t'exaltes trop. La contrariété t'empêche d'apprécier sainement les choses. Que tu n'aimes pas le lieutenant et qu'il te le rende, soit. Mais, après tout, il n'est pas de méchante action qui n'ait un mobile. Quel serait, selon toi, celui qui ferait agir M. Clapier? Logé, nourri, soigné par madame Bodignon, il doit comprendre que s'il te nuit en ne la servant pas, ce qui est tout un, les avantages dont il profite disparaîtront du jour au lendemain. Le supposes-tu homme à sacrifier son bien-être pour une vengeance qui n'aurait pas de cause?

— Parbleu! répliqua Clausalle avec impatience, ces gens-là sont encore plus bêtes que méchants; le raisonnement n'est pas leur fort, ils font le mal pour le plaisir de l'annoncer eux-mêmes à leurs victimes, sans s'inquiéter s'ils ne seront pas les premiers à se prendre à leur traquenard. C'est ce qui arrivera au lieutenant. Probablement, madame Bodignon le mettra à la porte un de ces jours, puisqu'il ne lui est bon à rien. Il n'en aura pas moins apporté lui-même la lettre de son neveu, assisté à la scène qui a suivi, glissé des réflexions à mon adresse et joui de mon échec.

Ce qu'il y avait à répondre, Vernoise le savait; mais il savait encore mieux qu'à savonner la tête d'un nègre on perd son savon; il garda le sien et ne prolongea pas la discussion. Clausalle fut bientôt las de s'agiter; il finit par s'asseoir devant le feu, s'arma de pincettes et tisonna.

— Que veux-tu, dit son ami après un long silence, nous voilà tous

les deux logés à la même enseigne. Ce n'est pour toi qu'un ajournement; les vacances sont fréquentes à Paris, le personnel est si nombreux. Plus tard, tu auras ta revanche.

— Si tout se bornait à une déconvenue d'ambition, je me consolerais sans difficulté; j'en ai bien vu d'autres, et ce n'est vraisemblablement pas la dernière. Étant à Versailles, en somme, c'est à peu près comme si j'étais à Paris. Mais il y a autre chose qui me touche beaucoup plus qu'un avancement manqué. J'avais fondé de grandes espérances sur mon déplacement prochain, non pas seulement au point de vue de la résidence qne je convoitais, mais surtout parce que...

Il s'était arrêté pour retourner une grosse bûche dans la cheminée. Vernoise, qui le regardait sans penser à mal, surprit une larme glissant le long de sa joue et demeura anxieux. La bûche replacée et son émotion domptée, Clausalle continua :

— Je voulais saisir cette occasion pour poser à ma femme la question de séparation définitive avec sa mère. Je ne crois pas pouvoir le faire utilement si les circonstances ne me viennent en aide. Celle-là réunissait toutes les conditions désirables; car j'ai besoin d'une révolution, d'un renversement de l'ordre établi. Je trouvais ce qu'il me faut, avec cette nuance très-essentielle que la perturbation était naturelle et ne provenait pas d'une violence émanant de moi. A force d'instances, je serais parvenu, je l'espère, à obtenir quelque chose. Je ne demandais pas que nous habitions les uns au nord, les autres au midi...

— Pourquoi pas?

— Parce que exiger trop, c'est travailler pour la résistance et risquer de ne rien avoir du tout. J'aurais consenti à demeurer dans la même maison, mais séparés par un étage. Plus de salon et de salle à manger communs. Beaucoup d'amitié, d'excellents rapports, seulement chacun chez soi. Aurore aurait fait des objections, je m'attendais bien à ne pas la convertir en une heure; cependant j'avais des arguments si concluants que, l'occasion me soutenant, je pouvais bien augurer de la réussite. Comme tu l'as dit, rien ne presse pour ma nomination à Paris; j'ai le loisir d'attendre. Mais je considère comme indispensable de quitter ma belle-mère, aujourd'hui plutôt que demain.

— Moi aussi, dans ton intérêt, interrompit Vernoise.

— Tu aurais de meilleurs motifs encore de partager cette opinion, si tu savais où j'en suis. Après la malheureuse affaire de ce matin, la position est telle qu'il est impossible de la supporter... Madame Bodignon ne me pardonnera jamais sa déception. Je suis habitué à son caractère; une guerre de coups d'épingles et d'allusions, malgré

ses graves inconvénients, me toucherait peu; je l'écouterais avec patience, sauf à riposter de temps à autre. Je me connais assez maître de moi pour ne pas craindre d'être entraîné à un éclat. Mais cela ne lui suffira pas, je le sais; elle tiendra à me faire sentir l'humiliation de la dépendance, à m'obliger à subir son contrôle. Jusqu'ici j'ai tout accepté sans murmurer; il ne saurait en être de même à présent, d'abord, parce que je ne veux pas que certaines limites soient dépassées, ensuite par la raison que si mes torts apparents lui sont un prétexte, il n'y a aucune raison pour qu'elle s'arrête dans ses empiétements. Il importe, par conséquent, qu'à sa première velléité de domination elle se heurte contre une volonté inflexible. Les luttes, les criailleries que j'entrevois me répugnent; ma résolution de ne pas reculer devant l'extrémité de rompre n'empêche pas que je préférerais de beaucoup éviter qu'on m'y accule. C'est pourquoi, envisageant depuis longtemps que c'est ce que l'avenir me réserve un jour ou l'autre, je désirais tant mon changement.

— Je te le répéterai toujours, à mon avis, tu es dans le vrai, pourvu que ta femme...

— Ma femme, dit amèrement Clausalle, obéit à sa mère; elle m'accablera donc, si c'est le mot d'ordre... Elle a déjà commencé, ajouta-t-il après une nuance d'hésitation.

— Déjà?

— Nous sommes brouillés, c'est-à-dire en froid. Cela dure depuis plusieurs jours et n'a, je dois le supposer, aucun rapport avec le pétard qui m'est parti tantôt dans les jambes. Quant au motif, je l'ignore tout à fait, et il ne me semble pas qu'elle ait envie de me le dire. Elle s'arrange de telle sorte que je ne puis même pas le lui demander. Le soir, elle ferme sa porte; dans la journée, elle suit sa mère pas à pas. Visiblement, elle évite de rester seule avec moi. Ce système est déplorable, il m'afflige à un point que je ne saurais exprimer, car il me prouve avec évidence qu'elle cède à une inspiration étrangère, sans se rendre compte de la portée de ces enfantillages, qui sont si graves dans leurs résultats. Exaspérer les amours-propres, envenimer les froissements, éterniser les discussions, voilà ce qu'ils rapportent de plus clair. Je reconnais là madame Bodignon. Ce n'est pas ainsi que j'entends les relations entre époux. A tout orage intérieur, comme à ceux de l'atmosphère, il faut la libre expansion, parce que la loi naturelle veut qu'ils éclatent pour se dissiper. Il y a un mauvais moment à passer, mais au moins après la tempête le calme renaît. Les plus beaux climats sont ceux où ces bouleversements sont réguliers, presque périodiques, je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas de même pour les ménages. Aurore est une enfant sans expérience; en écoutant sa mère, elle n'a que

d'excellentes intentions et croit faire pour le mieux. Comment l'éclairer, l'empêcher de se perdre, de ruiner son bonheur et le mien? Je donnerais de bon cœur la moitié de ma fortune pour qu'il me soit permis de causer avec elle sans restrictions ni réticences. Loin de désirer, comme moi, une explication, elle la fuit. A la première tentative de ma part, elle me glisse dans les doigts. Quelle situation grand Dieu! Je suis malheureux, mon pauvre ami!

Ayant dit ces mots d'un accent navré, Clausalle, les coudes aux genoux, laissa tomber sa tête dans ses mains et demeura quelque temps silencieux. Vernoise, embarrassé, cherchait un moyen efficace de le consoler et de lui rendre un peu d'énergie. Il se méprenait sur l'état moral de son ami, qui avait une résolution très-arrêtée, ce qu'il ne tarda pas à prouver; car, surmontant son abattement passager :

— Écoute, reprit-il, la mesure est comble. Je ne supporterai pas un jour de plus la tutelle qui m'est imposée. Pour ma femme, il faut que son accès de bouderie cesse et ne recommence jamais. La combinaison sur laquelle reposait mon espérance ayant échoué, j'ai dû me tourner d'un autre côté. Celle que j'ai choisie est moins bonne, elle a quelque chose de violent. Pris de court, je n'avais pas le temps de trouver mieux; mais elle a cela de bon, qu'elle est exécutable à l'instant même, et c'est ce qui m'a décidé. La voici tout simplement : je pars, je vais n'importe où, à Châlon avec toi, par exemple. De là, j'écrirai à ma femme ce que je ne puis lui dire, puisque, en vertu de je ne sais quelle consigne, je n'ai plus le droit de lui parler. Je ne reviendrai que lorsqu'elle me rappellera. J'ai couru une partie de la journée pour me mettre en règle. En attendant un congé régulier qui me sera expédié plus tard, j'ai obtenu l'autorisation de m'absenter pour cause urgente. Je ne remettrai pas les pieds à Versailles, et, au lieu de partir seul, tu auras un compagnon de route. Le veux-tu?

Pour tâcher de le ramener à d'autres idées, Vernoise déploya plus d'éloquence que dans toute sa carrière judiciaire jusque-là. Tout ce qu'il obtint fut que Clausalle, au lieu de partir sans avoir essayé une dernière fois de revoir sa femme, retournerait coucher à Versailles et réfléchirait jusqu'au lendemain.

Il y avait alors bien des chances pour que de saines réflexions descendissent dans l'esprit troublé de son malheureux camarade et le retinssent de commettre une folie peut-être irremédiable; ce proverbe étant malheureusement bien vrai, qui dit que les absents ont toujours tort!

XIII

UNE SCÈNE DE MÉNAGE.

Les exhortations de Vernoise produisirent peu d'effet sur Clausalle, parce que sa détermination était trop ferme et trop récente pour céder au premier choc. Il ne crut pas devoir refuser de se prêter à ce qui lui était demandé, et ne se dissimulait pas qu'aucune réflexion ne serait susceptible de modifier ses intentions. Ce fut de la condescendance, rien de plus... Sur quoi réfléchir? Est-ce que la situation ne parlait pas d'elle-même assez clairement? Était-il besoin de l'approfondir pour la reconnaître inacceptable? Une scission seule pourrait la dénouer, et il n'y avait plus à reculer. Tel fut le thème sur lequel vinrent se grouper les rancunes, les colères sourdes qui grondaient en lui.

Il pensa plus particulièrement à sa femme, dont la conduite inexplicable, depuis près d'une semaine, le déroutait. A moins d'admettre qu'il se fût grossièrement trompé sur Aurore, croire que les misérables subterfuges auxquels elle descendait dussent accuser un côté inconnu jusqu'ici de son caractère, lui semblait impossible. Non, elle si douce, si timide, si loyale et si franche, était incapable de se soustraire à une explication. Pour se résigner à le faire, il avait fallu qu'elle fût obligée de subir la pression morale d'une influence supérieure à sa volonté. Livrée à ses inspirations, elle aurait pris un tout autre chemin. A défaut de bon sens, son instinct, sa tendresse, lui eussent fait comprendre que le moyen de ramener son mari, si elle lui croyait des torts, n'était pas de le désaffectionner. Aussi ne doutait-il pas que lorsqu'elle le saurait parti, un revirement salutaire ne s'opérât, qui l'entraînerait invinciblement vers son appui naturel; et, sans atteindre sa femme, son irritation se portait tout entière autant sur madame Bodignon que sur le lieutenant Clapier.

Il l'accusait de fomenter entre Aurore et lui des discordes que son devoir était au contraire d'apaiser. Elle attisait le feu par ses propos peu mesurés. Sa surveillance inquiète se manifestait à chaque instant dans un sens hostile; elle grossissait comme à plaisir les moindres incidents; au besoin, son imagination les dénaturait. Quel but secret poursuivait-elle donc? que voulait-elle? Infortuné Clausalle! bien d'autres, oublieux des leçons de l'expérience, se sont piqués les doigts à cette question. Il fit ce que font journellement quantité

de ses semblables, il l'abandonna sans la résoudre. Que si on croit que ce fût par insouciance, lassitude, ou refus d'accepter la conclusion à laquelle la logique l'amenait, on saura que, sur ces entrefaites, le train entra en gare. Or, arrivé chez lui, il avait des préoccupations plus immédiates qui l'absorbèrent.

Vernoise avait touché le point délicat, en exigeant qu'il rentrât à Versailles pour y passer la nuit. On acceptera avec vraisemblance que s'il s'était résolu à s'éloigner sans revoir sa femme, c'est qu'il avait craint de faiblir au moment de lui donner le baiser d'adieu. Son retour l'exposait à une tentation terrible dont il n'avait pas prévu l'éventualité. Tout en montant son escalier, une singulière inquiétude l'agitait : peut-être, à la suite d'un de ces mouvements de mobilité si fréquents de la part des femmes, Aurore n'aurait pas ce soir-là condamné sa porte. Un pressentiment soudain qu'elle l'attendait, bien qu'il fût minuit, le retint, soucieux et timoré, au milieu de son ascension.

— Tant mieux! se dit-il enfin.

Et il pénétra résolûment dans sa chambre.

Son domestique ne l'ayant pas vu rentrer à l'heure habituelle, et n'étant prévenu par aucun ordre qu'il dût découcher, avait allumé un bon feu qui brûlait encore dans la cheminée. Comme à l'ordinaire, une lampe était posée sur sa table de travail; comme à l'ordinaire aussi depuis quelques jours, Aurore était enfermée (un coup d'œil suffit pour l'en convaincre). Il est difficile d'affirmer que ce que Clausalle éprouva fût une satisfaction bien franche; le sûr est que son anxiété disparut instantanément. Ce n'était guère la peine de se coucher pour quelques heures; il décida de les employer à écrire à sa femme, ensuite il compléterait ses préparatifs. Au matin il sortirait avant que personne fût réveillé.

Il voulait adresser à Aurore, non pas une lettre, mais un simple billet, pour la prévenir qu'une affaire pressante l'obligeait à s'absenter immédiatement, et le retiendrait éloigné pendant un temps indéterminé. Il désirait uniquement la préparer à la détermination dont une autre communication plus explicite, et faite à tête reposée, lui porterait plus tard l'exposé. Cependant, sous l'empire de la tendresse profonde qu'à cet instant solennel surtout, son cœur ressentait pour elle, le billet prenait à son insu des proportions considérables. Absorbé dans cette occupation qui ne lui était pas bien pénible, puisqu'il s'y complaisait tant, il écrivait, écrivait..... Tout à coup il tressaillit, la plume tomba de ses doigts : une petite main, blanche et douce, venait de le toucher légèrement... Celle qui remplissait sa pensée à cette minute même était à ses côtés.

La jeune femme, plus jolie que jamais, dans une toilette d'inté-

rieur élégante et simple, rose d'émotion, un peu interdite de sa hardiesse, le regardait sans mot dire. La lutte que trahissait sa contenance entre sa timidité naturelle et une résolution dont elle poursuivait coûte que coûte l'accomplissement, la rendait délicieuse, et lui communiquait un charme d'une incomparable séduction.

Le premier mouvement de Clausalle en la reconnaissant avait été de cacher sa lettre. Honteux de cette ruse d'écolier, il y renonça et sourit tristement.

— Quel enfantillage! dit-il. Je ne sais pourquoi je dissimulais ceci. C'est un mot qui t'est destiné; tu l'aurais trouvé sur ma cheminée demain. Je t'écrivais ce que je ne croyais pas avoir le temps de te dire, car je ne m'attendais guère à cette visite...

— Je t'ai dérangé et surpris, murmura Aurore avec une hésitation pleine de douceur. Excuse-moi. J'avais pensé... j'espérais que... tu serais entré. La porte n'est pas fermée aujourd'hui, tu n'y a pas fait attention... Je me suis dit que la place d'une femme est auprès de son mari lorsqu'il est malheureux. Et... me voici.

Il se fit un grand silence. La voix d'Aurore, basse et lente, tremblait sous l'émotion contenue qui peu à peu la dominait. Clausalle était fort perplexe. Le coup de tête de la jeune femme, et la manière dont elle le motivait, lui paraissaient adorables. Il avait la plus grande envie de le lui dire; mais la préoccupation de l'avenir le rendait prudent. S'il capitulait dès la première sommation, quel précédent déplorable! Sa faiblesse ainsi démontrée serait à jamais acquise, elle deviendrait un encouragement à de nouveaux abus. Ceux-là, il devrait renoncer à les réprimer, après avoir perdu une occasion si belle de manifester une fermeté nécessaire. D'autre part, tandis qu'il s'encourageait à ne pas se laisser entamer, il avait peur de manquer de courage, d'être trahi par l'énergie à laquelle il faisait un appel désespéré. Aussi il demeurait bouche close, sans bouger, si ce n'est pour lisser machinalement ses favoris, qui n'avaient nul besoin de ce surcroît de coquetterie.

L'embarras serait devenu très-pénible, s'il se fût prolongé. Aurore n'en avait d'autre que celui résultant de sa démarche. Elle surmonta, après quelques efforts, le trouble passager sous l'impression duquel elle s'était arrêtée, et continua une allocution qu'elle avait évidemment préparée. Si l'assurance ne répondait pas à son attente, elle ne perdait rien de sa résolution. Elle reprit donc, mais les yeux baissés, n'osant pas, on l'aurait juré, regarder son mari:

— Je t'ai attendu toute la soirée, je ne me suis pas couchée, car je tenais beaucoup à te voir aujourd'hui... Plusieurs fois, depuis que tu es rentré, j'ai ouvert la porte, tu étais occupé; je n'osais m'aventurer... Enfin je me suis enhardie... Il m'aurait été impossible de

dormir avec la pensée que tu avais à te plaindre de moi, avec le regret surtout que je ne suis pas étrangère au chagrin que tu as en ce moment...

— Toi? interrompit Clausalle, qui releva la tête.

— Moi! répondit Aurore.

Elle arrivait à une phase délicate de l'entretien qu'elle avait provoqué; il était facile de s'en apercevoir à son émotion plus vive. Néanmoins elle s'en rendit maîtresse.

— Si je me suis trompée, je ne repousserai pas du moins la responsabilité de mon erreur; elle me revient tout entière... Le spectacle de ta tristesse me cause une peine extrême, et pourtant j'avoue avec franchise que je ne regrette rien... Écoute ce que j'ai à dire, ensuite tu me jugeras... Le désir qui vous était commun, à maman et à toi, d'habiter Paris, a toujours été pour moi un sujet d'appréhension. La perspective de vivre dans cette fournaise m'effraye. Je serais incapable de préciser les motifs de mon antipathie, qui est si violente que je ne puis la vaincre. Jamais, sauf une fois ou deux, je n'ai parlé de mes craintes. Quand il m'est arrivé de les laisser entrevoir, un certain jour surtout, après la première visite de M. Vernoise, te le rappelles-tu? elles ont été rejetées si loin, que je me trouvais bien sotte et bien niaise de m'y arrêter. Je les refoulais en moi-même; en dépit de tout, elles reparaissaient vite. Dans ces derniers temps elles étaient plus fortes; car, d'après ce que j'entendais, les efforts de maman et les tiens touchaient enfin au succès. Ma mère et mon mari ont plus d'expérience que moi, leur avis est certainement préférable au mien ; une divergence d'opinion entre eux et moi condamnait donc la mienne, et mon devoir était de me soumettre. Je l'ai rempli; ce n'a pas été sans souffrance. Bien des fois j'ai pleuré toute seule, comme une enfant... J'ai eu la maladresse de ne pas assez dissimuler ma tristesse à Mélanie. C'est que c'était bien difficile. Depuis notre enfance, nous sommes habituées à penser tout haut quand nous sommes ensemble. Elle s'est aperçue que je lui cachais un chagrin, et n'a eu de cesse qu'elle ne m'en ait arraché la confidence... Tu sais comment elle est : affectueuse, aimante, tout cœur, mais aussi vive, pleine de décision. Elle m'a offert assistance, se faisant fort de calmer mes alarmes... Ce qu'elle a fait... avec mon assentiment... le voici : elle a employé l'influence de son mari à t'empêcher d'obtenir la place que tu aurais eue probablement sans cela.

Ici, Clausalle retint trop tard une exclamation si peu mesurée qu'elle ressemblait à un juron; il s'arrêta avec confusion, car la colère l'emportait.

– Voyons, reprit-il d'un air radouci, où perçait néanmoins un

mécontentement prononcé, est-ce donc pour me raconter ce coup d'éclat que tu te décides à me parler après huit jours de silence obstiné? Pourquoi retourner le fer dans la plaie?...

Loin de s'apaiser, il s'exaltait au bruit de sa parole. Aurore posa de nouveau sur son bras sa petite main un peu tremblante, et l'interrompant sans élever la voix, mais avec résolution :

— Je n'ai pas fini, dit-elle doucement. Peut-être ma culpabilité va-t-elle te paraître plus grande encore tout à l'heure... Je suis venue au-devant de ton irritation, non pas pour la braver, mais pour essayer de la désarmer par un aveu sincère. Lorsque tu sauras tout, tu apprécieras si tu as à me gronder. Quant à moi, ma conscience sera soulagée, et je me soumettrai à ce que tu exigeras...

Clausalle, qu'une réplique vive aurait surexcité, fut immédiatement dompté. Il fit un geste de résignation et attendit. Sa femme continua du même ton tranquille, hésitant, ferme cependant :

— Mélanie, comme moi, sait bien que te faire manquer l'occasion qui se présentait pour toi d'être nommé à Paris est un palliatif; qu'échouant aujourd'hui, tes chances d'arriver seront plus grandes lors d'une autre vacance, et que tu finiras toujours par résussir si tu persistes dans ton désir. Elle avait l'intention de parer seulement au plus pressé... Ce n'est pas tout... Il y a autre chose qui a donné lieu, entre nous, à de longues conversations... Elle s'est figuré que je n'étais pas aussi heureuse que je le serais si...

Aurore se troublait, elle articulait péniblement chaque mot; le courage qui l'avait soutenue jusqu'alors fléchissait.

— C'est son affection qui lui a inspiré ces craintes, murmura-t-elle; elle me considère comme une sœur, il ne faudrait pas lui en vouloir de sa sollicitude, si elle est inquiète...

Clausalle aussi se troublait; les précautions que prenait sa femme l'avertissaient qu'elle allait aborder un sujet devant lequel elle reculait, le trouvant difficile. Ce qu'elle venait de dire avait éveillé en lui une véritable anxiété. Redoutant de se méprendre sur sa pensée, il n'osait intervenir ni par un mouvement, ni par une parole, pas même par un regard. Elle avait parlé de bonheur incomplet. Ce qui arrêtait l'éclosion du sien, ne serait-ce pas l'immixtion dont il avait lui-même à se plaindre? Était-ce cela qu'Aurore ajouterait? On devine sans peine à quelle agitation intérieure il était livré. Sa colère avait disparu devant l'intérêt puissant qui s'attachait au reste de la confidence.

— Pardon, poursuivit la jeune femme, pour elle et pour moi! Mélanie donc pense que si notre vie était arrangée autrement, nous n'aurions, toi et moi, qu'à nous en féliciter... Maman est la meilleure des mères ; j'ai pour elle tout l'attachement qu'elle est en droit d'at-

tendre... Mais, je ne crois pas manquer à mes devoirs de fille dévouée en émettant l'avis que, peut-être, sa tendresse.... J'ai peur d'avoir de mauvaises pensées; j'éprouve des remords de les accueillir, et pourtant je suis trop sincère pour ne pas en convenir, je trouve que maman s'occupe trop de nous...

Faut-il dire que Clausalle écoutait avec ravissement, ne sachant trop s'il devait se fier à ses oreilles? Il voulut s'emparer de sa femme et l'embrasser bourgeoisement.

— Attends, dit Aurore, je n'ai pas terminé... Toi, tu as un caractère heureux, dont la souplesse aimable s'accommode de tout; je suis plus mauvaise. En beaucoup de circonstances, l'intervention de maman dans notre mariage, pour des choses qui ne réclamaient leur solution que de nous deux, m'a semblé inopportune. Je me suis souvent sentie peinée de mesures qu'elle avait cru bon de prendre sans nous consulter, et que je désavouais en secret. Je n'ai jamais protesté, autant par soumission filiale que parce que, aussi intéressé que moi dans cette affaire, tu n'élevais aucune réclamation. Ces froissements, je les ai subis en silence; souvent je me reprochais les idées de révolte qu'ils me suggéraient : j'étais honteuse de leur ténacité, mais j'avais beau les chasser, elles revenaient toujours plus impérieuses. Cependant je les aurais supportées bien longtemps encore sans Mélanie, elle me connaît trop pour n'avoir pas deviné facilement le secret que j'essayais de soustraire à sa pénétration. Sais-tu comment elle est parvenue à me le faire avouer? en me jugeant moins sévèrement que moi-même. Je m'attendais à être blâmée; pas du tout, elle a affirmé que j'étais dans le droit chemin, que j'avais raison; elle m'a encouragée. Pendant les deux jours que j'ai passés chez elle la semaine dernière, nous avons formé tout un complot. Je devrais m'effacer, car la combinaison c'est elle qui l'a trouvée. Pour moi, j'ai seulement donné mon approbation. Ma répugnance à venir habiter Paris, les petits tiraillements de mon ménage, elle a réuni tout cela en un seul faisceau et elle s'est appliquée à chercher un remède unique qui satisfît à la double exigence de me débarrasser d'une appréhension douloureuse, tout au moins pénible, et de me rendre dans notre intérieur l'autorité à laquelle j'ai droit, suivant son appréciation. Ce remède, elle l'a trouvé, grâce à son mari qui a demandé pour toi un avancement en province, un peu loin... Vois-tu, Georges, maman ne nous accompagnera pas. Je me charge de lui persuader qu'elle sera mieux à Paris, où elle a toujours rêvé de s'installer... Tu ne l'aimes pas, cette pauvre province! Oh! je me souviens de tes préventions, mais c'est parce que tu la connais mal : elle a sa dignité, et ne se jette pas au cou du premier venu; elle ne se laisse aimer que par qui l'apprécie. Quand tu y auras vécu quel-

ques mois, je suis sûre que tu ne voudras plus la quitter, que tu regretteras les calomnies injustes qui te la font mépriser aujourd'hui... La vie n'y est pas emportée par un perpétuel ouragan ; elle coule goutte à goutte, chacun a le loisir de la savourer... Les théâtres te manqueront peut-être, crois-tu que ce sera une grande perte? Au bout d'un mois, tu n'y songeras plus... Sais-tu ce que je rêve? Une jolie petite maison pour nous seuls, avec un jardinet; un intérieur modeste, simple, sans luxe et sans privations, où ce dont nous aurons besoin se trouve sous notre main. Pour toi, une occupation suffisante à écarter l'ennui. Si parfois les heures te paraissent longues, tu joueras avec Linette ou tu causeras avec moi et quelques amis que tout le monde rencontre en sachant les chercher. Nous t'aimerons tant que nous parviendrons, je l'espère, à te faire oublier ce que tu n'auras plus... Il se peut que je me fasse illusion ; qu'égarée par mon affection, je ne sois pas à la hauteur de la tâche que j'ambitionne... Je te demande d'en essayer l'expérience. — Si elle ne réussit pas, ce que je saurai comprendre sans que tu aies la peine de me le dire, nous reviendrons à Paris ; car, alors, j'aurai reconnu que je me suis abusée. Incapable de remplir assez ta vie pour l'intéresser et la distraire, je ne me croirai pas le droit de l'accaparer au risque de te rendre malheureux... Tu es nommé procureur impérial à Mâcon : c'est une jolie ville, sur un chemin de fer; assez éloignée de Paris pour qu'on n'y aille pas à chaque instant, assez rapprochée pour que le voyage ne soit pas pénible... A présent j'ai tout dit, ajouta Aurore; gronde-moi si je l'ai mérité.

Elle se tint prête à recevoir sa punition, en cachant son délicieux visage dans les cheveux de son mari et en l'entourant de ses deux bras.

Clausalle était sous le charme. Il se serait bien gardé d'interrompre sa femme, jamais musique plus harmonieuse n'avait captivé tout son être. Quand ce fut fini, il regretta de n'avoir plus rien à écouter.

— Chère, chère femme, s'écria-t-il lorsqu'il put enfin parler, tu vaux mieux que moi! Tu souffrais sans rien dire, et je n'ai pas su m'en apercevoir. J'ai été bien coupable ; je veux que ma première réparation soit concluante. Je te remercie de ce que tu as fait; l'expérience que tu demandes, je la désire comme toi. Si j'avais pu concevoir des craintes sur son succès, comment subsisteraient-elles après ce que je viens d'entendre?...

— Est-ce que, interrompit Aurore, tu n'as pas envie de savoir pourquoi ma porte était fermée ces jours-ci?

— Ta pensée va au-devant de la mienne, chérie, répondit Clausalle

avec gravité. A ton exemple, je me préparais à faire une confession complète.

La jeune femme, qui avait posé sa question avec enjouement, mais non sans quelque confusion, lui ferma prestement la bouche. Elle avait eu la délicatesse exquise de ne risquer aucune allusion à certains détails connus d'elle, soit par sa mère, soit par la révélation signée de la main du ministre, que le lieutenant Clapier avait apportée dans la journée, et qu'il lui était permis de trouver moins innocents que Clausalle voulait bien le dire. Elle se hâta de montrer que son interruption n'avait pas le sens qui lui était attribué, qu'elle ne tenait pas à avoir des explications dont elle n'était point curieuse. Aussi reprit-elle, sans paraître avoir entendu la réponse :

— Je voyais bien que, ne comprenant rien à cette conduite, tu étais mécontent ; que tu épiais une occasion de me parler. Moi, je me sauvais, au contraire, pour éviter tout entretien avec toi. Je ne voulais pas prononcer un seul mot avant d'être en mesure de ne plus rien dissimuler. Je sentais que si je me laissais interroger, je ne serais pas maîtresse de garder mon secret. J'aurais trop hasardé à le divulguer prématurément, si tu n'avais pas été animé des bonnes intentions que je me plaisais à supposer, une opposition formelle de ta part à consentir à ton avancement, alors qu'il n'était pas irrévocablement arrêté, aurait renversé tout l'échafaudage qui soutenait mes espérances, si frêles et pourtant si graves ! Il s'agissait de notre bonheur, de l'avenir de notre vie entière, Georges ! j'ai résisté à tout, au jugement défavorable que tu portais sur moi, à ton mécontentement, même à ton chagrin... Il était temps, je l'avoue, que ce supplice prît fin. C'est seulement aujourd'hui que le billet de Mélanie m'a appris que les nominations étaient signées. Ce fameux billet, que tu as lu presque malgré moi, que tu as montré à M. Vernoise et qui l'a désespéré autant qu'il t'a rempli d'une fausse joie ! je n'ai pas vu un grand inconvénient à te céder, quand tu as tant insisté pour l'avoir. A la manière dont il était rédigé, tu devais te tromper sur sa signification véritable, ce qui est en effet arrivé. Et puis, je confesse un accès de méchanceté : je n'étais pas fâchée que tu fusses un peu puni... Oui, monsieur, continua-t-elle, votre conduite était indigne : chercher à supplanter un ami ! Et vous avez pu croire que je me prêterais à une telle abomination !...

Ils causèrent ainsi jusqu'à ce que la lampe leur rappelât, en s'éteignant, que, tristes ou joyeuses, nos émotions ont un cours borné. Est-il indispensable d'ajouter que leur réconciliation était complète, et que les heures qui venaient de s'écouler, si doucement qu'ils n'en avaient pas même entendu le vol léger, avaient suffi pour sub-

stituer comme par enchantement, à une zizanie sur le point d'éclater, l'entente la plus absolue?

A quelques pas d'eux, madame Bodignon reposait avec le calme d'une conscience satisfaite, sans se douter, au milieu des rêves caressants qui berçaient son sommeil, qu'elle dormait sur un volcan.

XIV

CONCLUSION.

Il était écrit probablement pour justifier la déclaration de Vernoise, qui s'était dit fataliste, que jusqu'au dernier jour de ce voyage, le pauvre substitut aurait à lutter contre les complications de l'imprévu. Elles se produisaient constamment et déroutaient comme à plaisir ses résolutions les plus décisives. En fut-il de plus sage que celle qui avait un instant prévalu de s'en retourner à Châlon oublier son échec et son mariage rompu? Voilà qu'au milieu d'une visite d'adieu, la communication d'un petit billet de quatre lignes avait brusquement fait tourner son esprit vers une résolution opposée, et, à ses yeux, certainement plus sage encore. Nouveau contretemps, Clausalle, par le récit inattendu de ses infortunes, l'avait tellement surpris qu'il avait tout à fait oublié de le prévenir que son départ était ajourné. Il en résultait pour lui une perplexité cruelle. Que faire? partir? à présent que le plus improbable des hasards l'avait mis sur la trace du domino? Impossible. Abandonner Clausalle? dans cette crise douloureuse où le besoin d'un ami dévoué est particulièrement nécessaire? Impossible aussi.

Ah! si le démon Asmodée, le transportant sur son manteau comme l'étudiant de Salamanque, l'avait mis à même de contempler ce qui se passait alors dans le cabinet de Clausalle, il aurait mieux dormi pendant cette triste nuit qui lui parut interminable! Il reposa à peine, tourmenté par une inquiétude incessante, incertain sur ce qu'il devait faire.

Le lendemain, il s'éveilla d'une torpeur lourde et fatigante qui lui avait tenu lieu de sommeil. Le ciel était brumeux, le jour terne, jamais sa chambre d'hôtel n'avait été plus froide, plus nue et plus triste. Après réflexions, il se considéra comme étant à la disposition de Clausalle, et décida qu'en conséquence il devait se préparer pour le cas où ils partiraient ensemble le soir.

Afin de consacrer par un commencement d'exécution la détermi-

nation que lui inspirait son bon cœur, il vida résolûment armoires et tiroirs, posant un peu partout ce qu'il en retirait. Cette besogne préparatoire accomplie, il s'arrêta. D'un fauteuil où il était assis, il contemplait avec découragement l'amas d'objets qui l'entourait. Son regard mélancolique errait des vêtements, du linge, des mille choses disséminées dans tous les coins, à la malle qui devait les contenir. Celle-ci, placée sur un chevalet, rappelait dans la pénombre l'image confuse de quelque monstre des temps fabuleux qui, affamé et insatiable, guettait sa proie, l'œil menaçant, les mâchoires démesurément ouvertes.

Un coup discret frappé à sa porte le replongea dans la plus triste des réalités. Un garçon, frisé et souriant, lui apportait la note des frais de son séjour, ainsi qu'une lettre portant le timbre officiel du ministère de la justice, ce qui intrigua beaucoup Vernoise. En deux phrases d'une politesse banale, le secrétaire particulier du garde des sceaux l'invitait à se tenir à la disposition de Son Excellence, qui le recevrait à deux heures précises. Nouvelle complication. Que lui voulait-on au ministère? lui reprocher aussi la légèreté de sa conduite, parce qu'il avait accompagné Clausalle au bal de la rue Cadet? Ce n'était pas impossible. La police est bien faite à Paris, et il n'aurait pas été plus malaisé au lieutenant Clapier de dénoncer deux magistrats qu'un seul.

Cette diversion lui rendit service en donnant à ses idées un autre cours. Il pensa moins aux préoccupations qui l'avaient absorbé depuis la veille et concentra toute son attention sur la réception que lui pouvait ménager le ministre. Le problème était ardu. N'ayant aucune donnée pour fixer le point de départ, il employa des heures à défricher le champ fertile des hypothèses et des conjectures. Son esprit en rencontrait d'inattendues, aussitôt abandonnées que surgies. Il fit un examen de conscience des plus scrupuleux, alla jusqu'à redouter d'être interpellé au sujet du bal où il était resté si longtemps, se livra enfin aux prodigieux efforts d'imagination que provoque l'attente. Le sentiment dominant, lorsqu'il se mit en route, était une crainte vague et indéfinissable.

Comme toujours en pareil cas, la seule éventualité qu'il n'eût pas entrevue se trouva être la bonne. Le ministre n'avait aucune mauvaise intention, il le lui prouva aussitôt son entrée en lui tendant la main avec un sourire affectueux. On l'avait fait venir, simplement pour lui annoncer sa nomination de juge au tribunal de première instance de la Seine.

Encore un tour de l'imprévu. Celui-là dépassait toutes les probabilités. Vernoise fut littéralement ahuri et n'eut même pas la présence d'esprit de formuler autre chose qu'un remercîment incom-

préhensible. Les tables, les fauteuils, jusqu'aux murailles dansaient autour de lui une sarabande effrénée.

Après cet événement inouï, invraisemblable, plus de surprise possible, tout était épuisé. Grave erreur, ainsi qu'il le reconnut promptement.

La commotion avait été si grande qu'au moment de sa sortie du ministère, il tremblait, ses jambes flageolaient comme s'il relevait de maladie. Ses idées n'étaient guère plus nettes que celles d'un convalescent qui a vécu quelque temps dans le monde fantastique de la fièvre et du délire ; elles affluaient confuses, sans suite, et ne s'ajustaient pas les unes aux autres. Il avait envie de chanter, mais une telle émotion l'étreignait par instants que des larmes jaillissaient de ses yeux. Chose bizarre, il avait peur de marcher et s'avançait avec précaution pour ne pas tomber, parce qu'il était convaincu qu'au moindre choc son corps tomberait en poudre, comme un verre lancé dans la rue du dernier étage d'une des hautes maisons au pied desquelles il passait.

Le contact de l'air vif et froid le remit un peu, pas assez rapidement pour lui permettre de voir clair en lui-même avant d'avoir fait une promenade. Il s'achemina donc, par les boulevards et la rue de Richelieu, jusqu'au Palais-Royal. La course est longue; il l'accomplit sans encombre, et en retira la bienfaisante influence sur laquelle il comptait. Il était donc tout prêt pour recevoir un nouveau cadeau de son grand ami l'imprévu.

Sa chambre avait été envahie, pendant son absence, par deux personnes qui s'étaient assises tant bien que mal dans la pièce, très-petite et encombrée par ses apprêts de départ. Elles se levèrent toutes les deux en l'entendant ouvrir la porte. Vernoise n'éprouva pas de surprise bien profonde à la vue de la première; il l'attendait, car c'était Clausalle. Encore, son procédé de se précipiter dans ses bras et de l'embrasser sans mot dire, l'étonna bien un peu ; mais l'autre !... Que le pauvre garçon fut confus et stupéfait de reconnaître Aurore ! Heureuse, souriante, elle lui tendait la main, et, de sa douce voix, fut obligée de répéter plusieurs fois qu'elle avait tenu à venir lui offrir ses compliments. Clausalle était fort ému, il ne cessait pas ses démonstrations. A l'accolade succédaient les étreintes, et, mélangeant l'expression des sentiments qui faisaient explosion en lui, il le complimentait en même temps qu'il l'appelait son sauveur.

Vernoise ne comprenait rien à ces transports ; un vertige semblable à celui qui l'avait saisi après son entrevue avec le ministre s'amusait encore à travestir à ses yeux la réalité. Il s'attendait à se réveiller ; tout cela ne pouvait être qu'un rêve. Voir ensemble Au-

rore et Clausalle, qui ne se parlaient pas depuis huit jours, et que divisaient les complications les plus alarmantes pour un jeune couple; les entendre tous les deux le féliciter avec des figures charmées : que signifiait ce mystère? Quel bon vent avait soufflé, qui les avait rapprochés si soudainement et surtout si à propos? Comment étaient-ils, en apparence, contents de sa réussite à lui, Vernoise, alors qu'elle déconcertait toutes leurs espérances à eux-mêmes? Enfin, par qui étaient-ils instruits d'une nomination encore ignorée, et qu'il avait apprise depuis trop peu de temps pour en avoir fait part à personne?

L'accumulation de ces incidents inexplicables avait pour résultat un imbroglio complet. Vernoise s'y perdait sans rencontrer d'issue. Sa physionomie exprimait, avec une naïveté réjouissante, le chaos où sa pensée errait à l'aventure; la gaieté d'Aurore et de Clausalle s'en accroissait d'instant en instant. Par commisération, ils commençaient une explication; mais ils parlaient à la fois. Au lieu de s'éclaircir, la question s'embrouillait, et ils s'arrêtaient ensemble, gagnés par un fou rire qui ne leur permettait plus de placer une parole. Vernoise, n'ayant aucun motif pour être triste, se mit à l'unisson par contagion; c'est ce qu'il avait de mieux à faire. D'ailleurs, ce ne fut pas du temps perdu; si jamais l'homme peut en perdre en riant sur cette terre, appelée justement une vallée de larmes. Sachons bien que chaque minute de gaieté est autant de pris sur les tristesses de tout genre qui n'attendent que l'occasion de fondre sur nous. Ne regrettons jamais les heures rares et bénies où le rire ouvre en même temps nos lèvres et nos cœurs. Aurore et Clausalle se calmèrent enfin; ils purent raconter d'une voix posée comment la nuit précédente avait eu pour eux l'importance d'une révolution. En politique, on ne recourt généralement à ce moyen extrême que faute de s'entendre, et il est notoire que les résultats obtenus sont en raison inverse des violences déployées; la même observation s'applique au mariage.

Pendant le récit, qui fut abondant, attendu qu'Aurore et Clausalle se disputaient à l'envi l'honneur de rappeler un détail oublié, les cœurs des trois personnes réunies dans cette humble chambre d'hôtel n'avaient pas cessé de s'épanouir sous l'émotion honnête et saine qui les dilatait. Néanmoins, singulier revirement! voilà que leurs yeux étaient remplis de larmes, sans que le sourire eût renoncé tout à fait à témoigner discrètement de leur satisfaction intérieure.

L'émotion, si agréable qu'elle puisse être, ne supplée pas aux plus impérieux besoins de notre nature. Clausalle appela l'attention sur cette vérité de premier ordre. Il fit remarquer qu'aux termes de conventions arrêtées la veille entre Vernoise et lui, un dîner devait

les réunir aujourd'hui ; il proposa de ne rien changer au programme, au moins dans sa partie essentielle, et fit la motion de se rendre tous les trois dans un restaurant en vogue, pour fêter joyeusement les divers événements qui les rendaient si heureux. Cette idée, adoptée à l'unanimité, fut exécutée immédiatement. Quel dîner assaisonné de gaieté folle ! Il fit époque dans la vie d'Aurore, qui n'avait jamais mis le pied dans ces petits salons qu'on appelle des cabinets particuliers. Elle en parlera longtemps, comme d'une débauche de sa jeunesse ; et le souvenir ne s'en effacera jamais en elle, car il se lie intimement à une conquête que les individus n'oublient pas plus que les peuples, celle de sa liberté.

Nul ne supposera certainement Vernoise capable d'avoir abandonné la pensée du domino, malgré l'enivrement du triomphe. En effet, sa douce image, plus vive et plus brillante, tenait toujours la première place dans son cœur. Il n'en parla pas à Clausalle, mais n'éprouva pas la même répugnance en ce qui regardait Aurore. Après le dîner, on avait décidé d'aller finir la soirée dans un théâtre, pour que la partie fût complète. Dès le premier entr'acte, Clausalle s'éclipsa, parce qu'il avait besoin de fumer. Vernoise, un peu animé, profita du moment où la jeune femme et lui étaient seuls, et raconta toute l'histoire. Son projet primitif avait été de livrer le moins possible de ce cher secret ; malheureusement il fut pris comme dans un engrenage. Les aveux et les détails se succédaient sans interruption, entraînés par un enchaînement irrésistible. L'oreille d'une femme jeune, charmante et sage est un confessionnal tellement engageant, qu'il n'omit rien. Aurore écoutait avec un intérêt affectueux. Elle suivait les phases de l'aventure avec une curiosité friande, si pleine d'abandon ; elle témoignait par son attitude, l'éclat de ses grands yeux, son sourire consolant, d'une pitié si profonde pour le pauvre amoureux, que Vernoise était réconforté d'avance. Quand il confia enfin qu'il se croyait sur la voie, et demanda qu'on lui prêtât le petit billet, il savait bien que sa cause était gagnée, que madame Clausalle se mettrait à sa disposition pour l'aider dans ses recherches. Aurore avait gardé le billet, elle conservait toutes les lettres de Mélanie ; elle promit de le lui envoyer dès le lendemain. Un serrement de main expressif acheva sa pensée.

Par quel phénomène d'aberration Vernoise avait-il pu se méprendre à ce point ? Quand il voulut opérer un rapprochement entre les écritures, la dissemblance lui sauta aux yeux ; elles étaient radicalement opposées. Ce billet pourtant était bien le même que celui qu'il avait vu, le chiffre M. C., timbré en bleu à l'angle gauche du papier, en faisait foi. Les preuves étaient là ; il fallait bien s'en rap-

porter à leur témoignage désintéressé, et croire qu'une hallucination l'avait joué... Pauvre Vernoise !...

Une consolation puissante adoucit son malheur : il avait une confidente obligeante et sûre, qui compatit à sa peine. Avec le tact ingénieux et subtil des femmes, si habiles à panser les blessures, particulièrement celles de cette nature, Aurore usa de ménagements infinis, l'écouta parler de l'inconnue, l'empêcha de céder au découragement, se mit de moitié dans son chagrin, gagna sa confiance, et, d'une main délicate mais ferme, le conduisit où elle voulut. Ce fut l'affaire de quelques jours. Au bout d'une semaine, Vernoise n'était plus le même homme ; cependant il n'avait pas fait autre chose que d'aller, tous les soirs, passer une heure à Versailles auprès de madame Clausalle : tel fut l'effet de l'influence qu'elle exerça sur lui, que, bientôt, elle put lui faire envisager, sans risquer de le désoler, l'inanité de toute tentative pour retrouver jamais le domino. Elle obtint davantage ; il s'engagea solennellement à ne plus penser à lui d'une manière exclusive, et surtout à ne pas le considérer comme un obstacle dans sa vie.

Les éléments du bonheur, pour M. Vernoise, étaient disposés autour de lui ; il n'avait plus qu'à se donner la peine de les réunir en prenant possession de son siége de juge à Paris et en se mariant, suivant ses intentions, lors de son arrivée. Est-ce que l'intervention du doigt de Dieu, lui disait Aurore, n'était pas là ? Était-il permis d'hésiter ?

M. Vernoise objecterait peut-être un sentiment de délicatesse qui s'opposerait à ce qu'il offrît un cœur dont il n'était plus le maître, puisqu'une autre l'occupait tout entier ; mais ce n'était pas une objection sérieuse. Les souvenirs ne sont incompatibles avec aucune des situations de la vie : quiconque n'a pas à rougir des siens ne doit ni les fuir ni les redouter. Aurore pensait qu'aucun inconvénient ne s'opposait à ce qu'au besoin, si ses scrupules étaient trop forts, il confiât à sa fiancée le récit de cet épisode. Elle ne serait sûrement pas jalouse ; quelle femme le pouvait être d'une rivale apparue deux fois et, en définitive, qu'on n'a jamais vue !

Vernoise finit par se laisser convaincre, mais il emporta de son dernier entretien avec Aurore un singulier soupçon. Préciser comment il lui était venu, sur quoi il reposait, lui aurait été impossible. Il le ressentait, voilà le sûr. Or ce soupçon était que, si madame Clausalle avait déployé tant de zèle, c'est qu'elle avait eu pour but, en le consolant, d'assurer l'incognito du domino, qui n'était autre que son amie.

A mesure que Vernoise se rappela le billet, il acquit la certitude

morale que celui qu'on lui avait envoyé n'était pas le même que celui vu chez Clausalle. Et puis des sourires, des regards d'Aurore, de certaines inflexions de voix, de troubles soudains, de réticences, d'une foule de détails microscopiques enfin, Vernoise tira des inductions quand, après quelque temps, il eut la possibilité d'analyser sa pensée refroidie. Le doute subsista encore, mais si peu !... Toutefois, il ne parla à personne de ses suppositions, et il suivit sagement les conseils de madame Clausalle. Quant au domino, que ce fût ou non madame de Colbraye, il en conserva au fond de son cœur le souvenir d'une vision aux contours indécis, flottante entre le rêve et la réalité, qui emprunte son charme au voile transparent peut-être, mais toujours baissé, dont elle s'enveloppe.

Clausalle, qui n'en avait que faire, obtint plus de renseignements. Bien longtemps après, de la bouche même de sa femme, il eut connaissance complète de tous les détails. Mélanie et elle ayant comploté de le faire appeler en province, Aurore insista pour que M. Vernoise fût appuyé par M. de Colbraye et nommé à Paris. Mélanie était bien disposée, mais elle voulait connaître ce jeune homme avant de le recommander. Son amie devait le lui amener, lorsque survint un incident qui rendit la présentation inutile.

Un certain soir, les deux jeunes femmes allèrent incognito au bal masqué de l'Opéra. Aurore, prévenue que son mari s'y trouverait, avait eu envie de constater par elle-même si la dénonciation était fondée. Pendant ce bal, Mélanie aventureuse et folle, avait eu l'audace, apercevant par hasard M. Vernoise à proximité de la loge qu'elles occupaient, de l'y faire mander. Enchantée de l'excellente éducation, de l'esprit, du tact dont il avait fait preuve dans cette circonstance délicate, elle était devenue sa protectrice.

Plus tard elle reconnut quelle imprudence elle avait commise en attisant un feu qui prit des proportions inquiétantes. Elle eut des regrets, des remords; son excuse est qu'elle faillit s'y brûler la première. Heureusement tout était fini, à la satisfaction générale. Mélanie, repartie pour l'Allemagne, ne pensait probablement plus à M. Vernoise, et pour ce dernier, aujourd'hui marié, père de famille, il touchait à l'époque où il pourrait apprendre sans danger quel était le domino.

Par excès de précaution, Aurore recommanda à son mari le secret le plus absolu. Clausalle l'a observé, tout en se divertissant beaucoup au récit de cette bonne fortune. Jamais il n'en a été question entre Vernoise et lui.

Naturellement la nouvelle de l'échec de Clausalle porta un coup terrible à madame Bodignon, bien qu'elle y eût été préparée par la lettre du ministre. Songer que sa fille allait être livrée seule et sans

défense à un être si pernicieux la révoltait. C'est ce qu'en l'absence de son gendre, toutefois, elle déclara péremptoirement à Aurore. Elle proposa différentes combinaisons pour neutraliser cette influence délétère : laisser Clausalle s'établir en garçon à Mâcon, ou se sacrifier encore une fois au bonheur de sa chère enfant et partir avec eux. Il y eut, à ce propos, entre la mère et la fille un combat qui fut très-long, ni l'une ni l'autre n'étant en humeur de céder. Aurore tint si ferme que, pour la première fois, madame Bodignon la soupçonna sérieusement de lui préférer son mari. Après avoir gémi sur l'ingratitude des enfants, elle se rendit, quoique non convaincue, aux raisons qu'alléguait madame Clausalle, pour gazer son refus. Le consentement qu'elle donna enfin fut accompagné des avertissements maternels les plus variés et les plus étendus sur la ligne de conduite à adopter, maintenant qu'isolée elle serait loin de tout secours. Cela dura plusieurs jours et ne serait pas encore fini si la séparation n'y avait coupé court.

Lors de la vente de l'hôtel de Versailles, madame Bodignon négligea complétement de réserver le logement de M. Clapier, qui reçut, un beau matin, du nouveau propriétaire l'invitation de déguerpir. Le lieutenant fit son possible pour rester ; on sait qu'il n'est pas de racines plus tenaces que celles de ces plantes parasites, venues sans soins et sans culture, qui s'incrustent dans les fentes des vieilles murailles. Vainement il opposa une résistance désespérée ; force lui fut d'évacuer. Madame Bodignon reçut sa visite, déplora le malentendu et lui exprima avec énergie le regret que l'exiguïté du local qu'elle habitait à Paris s'opposât à ce qu'elle lui rendît l'équivalent.

Il fallut bien que le lieutenant prît son parti ; ce ne fut pas sans maugréer. L'amitié de Cropin reçut le trop-plein de son indignation, sans quoi il eût éclaté comme une machine à vapeur dépourvue de soupape. Cropin n'était pas, d'ailleurs, plus enchanté que son maître de ce bouleversement : il y perdait beaucoup aussi, non-seulement en relations — ce qui, à la rigueur, se retrouve toujours, — mais encore — et c'était le pire — en subventions de toute nature. Dans sa détresse, le lieutenant eut l'idée de s'adresser à Alfred. Il exposa que la dépossession indigne de son appartement lui causait un préjudice considérable, et qu'il ne pouvait plus vivre avec les ressources dérisoires mises à sa disposition.

Le ministre lui répondit, courrier par courrier, que le gouvernement n'était pas chargé de nourrir ses vices, et refusa net d'élever le chiffre de la pension ; mais il offrit le commandement du fort de Queyras, situé dans une position des plus heureuses, au sommet des Alpes, dans le voisinage d'Embrun. Le lieutenant remercia avec dignité. Il s'est retiré dans un bouge et grossit la liste des mécontents.

Il a cru de sa dignité aussi de ne jamais revoir les Bodignon, qui ont montré une duplicité éhontée. Ce n'est pas le logement qui leur manque : ils ont acheté un hôtel qui est — le lieutenant le déclare, et il s'y connaît — une véritable caserne, en plein faubourg Saint-Germain, rue de Lille.

Madame Bodignon y a tout préparé pour la prochaine arrivée de sa fille ; elle est convaincue qu'au bout de quelques mois Aurore sera revenue de sa belle fantaisie de courir la province avec son mari. De son gendre, à proprement parler, elle s'inquiète assez peu : il peut devenir ce qu'il voudra ; ce n'est pas elle qui fera des efforts pour le ramener au giron maternel, dont, au surplus, il se montrait de plus en plus indigne. Qu'il n'y rentre plus, c'est le souhait de son excellente belle-mère.

Une justice à rendre à madame Bodignon, c'est que jamais elle ne manifeste de pareils sentiments en présence de ce gendre. Au contraire, elle lui fait le meilleur accueil, avec ces lèvres souriantes et ce parler mielleux qui lui ont valu le surnom plaisant de *Douce-Amère*. Au fond, ils s'apprécient exactement et savent ce que valent les politesses réciproques dont ils s'entourent. La preuve est que, toutes les fois qu'elle aperçoit Clausalle, elle s'attend à ce qu'il lui ramène définitivement Aurore. Comme ce moment se fait trop attendre à son gré, elle s'est livrée, sans rien dire, à des démarches très-actives pour obtenir le rappel de son gendre à Paris. Elle a failli réussir : Clausalle n'a eu que le temps, d'accord avec sa ravissante petite femme, de faire encore intervenir Mélanie.

Madame Bodignon a un salon, c'est-à-dire qu'elle a fait énormément de visites, qu'elle a pris un jour, et que deux fois par semaine elle donne un thé. Il y vient beaucoup de vieux savants, des femmes auteurs, des artistes incompris. Elle est lancée.

Quant à Clausalle et à sa femme, ils s'adorent. Que de ménages auxquels il n'a manqué, pour être comme eux, que ce à quoi ils sont arrivés : se connaître !

G. de Parseval.

———

ÉLOGE DE VAUBAN

DISCOURS

QUI A OBTENU LE PRIX D'ÉLOQUENCE DÉCERNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE,
DANS SA SÉANCE ANNUELLE DU 8 AOUT 1872.

> C'est un double avantage de se voir autorisé dans ses vieilles admirations et dispensé d'en adopter de nouvelles.
>
> VILLEMAIN (*Discours sur la Critique*).

Saint-Simon ne rend pas justice à Vauban quand il le peint tantôt « *comme un homme de basse mine dont la physionomie ne promettait rien* »; tantôt « *avec un extérieur rustre et grossier, pour ne pas dire brutal et féroce.* » La postérité renie ce témoignage et ne veut voir l'illustre ingénieur que dans le portrait de Rigaud. Le front élevé, coupé par de longs sourcils, l'œil grave, la bouche fine et d'une expression contenue, cette figure noble et calme serait celle d'un penseur, si la cicatrice de la joue n'accusait aussi l'homme de guerre. Le voilà bien, celui qui occupe une place à part dans le siècle de Louis XIV; à la fois intègre et pur comme Catinat, simple et vaillant comme Turenne, les deux héros dont il se rapproche davantage. Il est le chef de cette famille sans tache à laquelle appartiennent Fabert, Desaix et Drouot. Dans le cortége de nos maréchaux, même entre Condé et Villars, son nom brille d'une gloire qui ne se confond avec aucune autre.

La renommée de Vauban semble surtout attachée au souvenir des nombreuses citadelles qu'il a construites; mais ce grand homme a eu son existence si remplie, il se présente à nous avec des caractères et des talents si divers, qu'il est vraiment un sujet inépuisable d'étude. En même temps que ce savant officier écrivait des traités sur les *mines*, sur l'*attaque* et la *défense des places*, il appliquait ses

théories à l'art des fortifications et il dotait le royaume d'une ceinture de pierres qui l'a protégé pendant deux siècles. Maréchal de France, il publiait un livre d'économie politique où il essayait de résoudre l'une de ces questions d'intérêt général qui, sans cesse débattues, divisent encore aujourd'hui notre époque. La grandeur morale se joignait en lui à la supériorité de l'esprit. Le cœur au-dessus de l'envie, il conseillait d'accueillir l'ingénieur Cohorn, il admirait le canal de Riquet ; épris d'équité, sous le règne des priviléges, il s'affligeait de l'inégalité des charges publiques et des souffrances de la multitude dont il voulait améliorer le sort ; détaché des richesses, il distribuait à ses compagnons d'armes les libéralités du roi ; catholique fervent, il invoquait la clémence de Louis XIV pour les protestants persécutés. — Reconnaissez-le déjà ! Mélange original des dons les plus rares, il tient l'admiration incertaine entre le charme austère de ses vertus et l'éclat de son fécond génie.

On ne doit pas l'oublier d'ailleurs ; Vauban dépasse en quelque point l'idéal de son temps. Par-delà l'horizon majestueux du siècle, il entrevoit, ainsi que Fénelon, un avenir chargé de problèmes et de menaces. Personne, avant lui, n'avait agrandi de la sorte le type historique du guerrier : il y ajoute la conscience du devoir, et ce je ne sais quoi de réfléchi et de profond qui se révèle à son aspect. Dans le cadre restreint que je m'impose, me sera-il donné de retracer dignement le souvenir des hautes leçons que nous a laissées sa vie ?

I

Les conditions de la guerre éprouvent sans cesse de nouveaux changements. Le perfectionnement de l'artillerie et les armées chaque jour plus nombreuses en sont les véritables causes. Les principes se modifient, la tactique diffère, les capitaines extraordinaires se succèdent en marquant de leur empreinte cet art terrible qui nous épouvante en proportion de ses progrès. On n'assiste plus à ces luttes sans fin d'autrefois, à ces campagnes d'une excessive durée, où les siéges comptaient autant que les batailles dont ils balançaient souvent les résultats, où une seule forteresse parvenait à immobiliser une armée entière et préparait tantôt la revanche de l'ennemi abattu, tantôt le triomphe définitif de celui qu'avait déjà couronné la victoire. Quel spectacle étrange nous offre une époque où l'on voyait Louis XIV se transportant avec toute sa cour devant les places de Franche-Comté et de Flandre, comme si la fortune de la France

dépendait de la chute de chacune d'elles; les mousquetaires rouges du roi s'élançant des tranchées, le fer à la main, et entrant dans Valenciennes pêle-mêle avec l'Espagnol confondu de leur audace; le faste galant avec lequel Condé attaquait Lérida; les historiographes et les poëtes rivalisant d'enthousiasme à la prise de Namur et chantant, comme une autre Ilion, cet exploit légendaire! Alors la portée du canon n'était guère que de sept cents mètres : l'assiégé touchait son adversaire et celui-ci l'enserrait dans les plis et replis de ses travaux d'approche jusqu'à ce que l'assaut le jetât frémissant sur la brèche : mêlées ardentes, furieux combats qui plaisaient au courage chevaleresque et bouillant de la nation.

De quel poids peuvent être aujourd'hui, et les efforts d'une garnison se défendant héroïquement jusqu'à la dernière heure, et la ténacité indomptable de quelques milliers d'hommes conduisant leurs parallèles jusqu'au bastion, quand les généraux entraînent derrière eux des masses toujours grossissantes et se contentent de bloquer avec des corps détachés la plupart des citadelles qui jadis leur auraient barré la route? Les soldats de Napoléon, bien plus encore que ceux de Frédéric, habitués à frapper des coups rapides et mortels sur l'ennemi, furent les premiers qui ne s'arrêtèrent plus devant les murailles. Dantzick, Saragosse, Badajoz, prouvent cependant qu'ils savaient faire tous les genres de guerre. De nos jours, si l'on excepte quelques grands siéges qui sont dans toutes les mémoires, et qui ont retardé plutôt que changé l'issue de la lutte, le sort des armes n'est plus tenu en suspens que par les premiers chocs, duel aussi prompt que formidable, suivi parfois de longs écroulements. Quoique beaucoup de places fortes élevées il y a deux cents ans soient ainsi devenues inutiles, grâce aux procédés modernes de la guerre, il ne faut pas toutefois marchander notre reconnaissance à ceux qui se montrèrent jadis si prévoyants pour la sauvegarde de nos frontières. Cela est vrai : les anciens remparts, tels que les édifiait Vauban, ne répondent plus aux nécessités actuelles de la défense; mais ils nous ont rendu des services que nul Français ne doit oublier. Ne peuvent-ils pas encore nous protéger, si le génie leur fait subir promptement les modifications indiquées par une cruelle expérience? En dépit des critiques trop légères de ses détracteurs ou de l'insuffisance démontrée par de récents événements, les travaux de Vauban parleront éternellement pour sa gloire; par ses données fondamentales, la science qui les a conçus demeurera toujours.

Qu'il est difficile d'en parler! Aussi n'essayerons-nous pas de décrire la partie technique de cet art; le grand ingénieur ne saurait être bien loué que par ses disciples, on dirait d'un autre par ses pairs. Il nous suffira de rapporter ces lignes restées classiques parce

qu'elles sont signées de Carnot : « C'est dans l'art de profiter de toutes les circonstances locales, c'est dans les manœuvres d'eau ingénieusement imaginées, c'est dans l'art de placer une simple redoute dans un lieu inaccessible, d'où elle prenne des revers sur les tranchées, c'est dans l'art d'enfiler une branche d'ouvrages si facilement qu'on ne puisse la battre ni en brèche, ni par ricochet, c'est en tout cela que consiste l'art de Vauban. »

L'on aime à voir juger ainsi le glorieux maréchal par le futur défenseur d'Anvers.

A peine échappé aux épreuves d'une enfance pauvre et dénuée de soins, Vauban quitte le Nivernais, son pays natal, à l'âge de dix-sept ans. Entraîné par sa jeunesse et surtout par le nom d'un éminent capitaine, il devient soldat dans le régiment de Condé ; lui qui devait être le modèle le plus élevé du patriotisme, il sert un moment avec ce prince parmi les troupes espagnoles, sous le drapeau étranger. Triste influence de nos discordes civiles, puisqu'elles peuvent cacher même à des hommes en possession de leur gloire, comme Condé ou Moreau, les lois éternelles de l'honneur !

Vauban se révèle bientôt ingénieur, et ses aptitudes extraordinaires le mettent en vue. Arrêté plus tard par les royalistes, Mazarin le restitue à la France. Dès 1658, il dirige en chef l'attaque de Gravelines ; depuis lors il est employé dans toutes les campagnes de Louis XIV. Ce n'est qu'en 1673 qu'il est nommé commissaire général des fortifications : Vauban succède au chevalier de Clerville comme le génie succède à la routine. Attendez un quart de siècle, et une révolution sera par lui accomplie. Le front bastionné recevra des développements inattendus, des modifications si neuves que le système de l'attaque et de la défense des places cessera d'être le même.

Chacune de ses inspirations, le brillant officier la justifie par le succès. Devant Maëstricht, un de ses siéges les plus mémorables, il imagine, ou, suivant quelques-uns, il perfectionne seulement l'usage des parallèles, et, le treizième jour, la forteresse capitule. — A Valenciennes, il conduit, chose nouvelle, une attaque en plein jour, et la place se rend. — Même résultat pour le siége de Condé où il se sert de galiotes avec des batteries flottantes, et pour celui de Philipsbourg dont les remparts éprouvent les premiers l'effet inconnu et redoutable du *tir par ricochet*.

Le roi, l'armée, la France entière admirent l'homme supérieur qui apporte de si heureux changements aux principes de la guerre ; les autres peuples ne tarderont pas à reconnaître son génie et à profiter de ses découvertes. Cohorn résiste seul à cet ascendant incontesté ; inventeur lui-même, esprit fertile en ressources, impé-

tueux et téméraire, il entreprend de lutter contre les procédés bien plus sûrs, bien plus prudents surtout, de son irrésistible adversaire. En 1692, Namur est témoin de la défaite de Cohorn ; le fort Guillaume, ouvrage de ses propres mains et qu'il défend en personne, trouve ses feux paralysés par une tranchée qui le coupe de la place; Vauban l'a dit, sa chute est assurée. En vain Cohorn réussira-t-il plus tard (1695) à reprendre Namur. L'Europe, attentive vingt ans auparavant au duel de Montecuculli et de Turenne sans avoir pu discerner le vainqueur, ne restera pas aujourd'hui incertaine en voyant aux prises les deux plus remarquables ingénieurs de son temps; aux combinaisons hardies, aux coups de force hasardés du Hollandais, elle préférera la méthode précise, la marche savante et infaillible, la circonspection pleine d'humanité de celui qui ne saurait avoir de rival.

Épargner les hommes, en effet, voilà toujours le souci de Vauban! Voilà ce qui étonne, ce qui séduit dans cette âme que dévorent les soins de la guerre! Jamais il n'a fait bon marché de la vie des soldats, jamais il ne l'a sacrifiée à un ordre légèrement donné ou à d'apparentes nécessités. Et pourtant qu'elle est commune dans les camps, cette impassibilité froide qui oublie les pertes sanglantes et ne regarde que le but! L'histoire elle-même, lorsqu'elle raconte les batailles ou les villes tombées, ne compte pas assez les morts ; elle applaudit les vainqueurs, les heureux chefs d'armée, sans dire jamais assez le prix auquel une nation les achète. Qu'elle réserve du moins une louange méritée à ceux qui, comme Vauban, ont su mener d'immenses opérations militaires avec une rapidité inouïe, et cela en mesurant chaque jour d'une main avare le nombre des victimes. Elle est de Vauban, cette belle parole à Louis XIV, qui voulait enlever la ville d'Ypres : « *Sire, vous gagnerez un jour, mais vous perdrez mille hommes* », et Louis XIV s'arrêtait. — Au siége de Cambrai, il lui disait encore : « *On veut brusquer l'attaque d'un ouvrage avancé : vous perdrez tel homme qui vaut mieux que le fort.* » Vauban seul osait parler ainsi; c'était le langage d'un cœur tout plein de cette généreuse bonté que Bossuet, dans une page immortelle, exige avant tout de ses héros.

Vauban ménage sans cesse le soldat, mais il n'hésite pas à s'exposer mille fois lui-même et à se prodiguer au feu, comme s'il n'était pas le plus précieux peut-être et le plus utile serviteur du roi. Son audace est si connue que les instructions adressées au maréchal de Créquy pendant le siége de Luxembourg lui prescrivent de veiller sur ses magnanimes élans. Fallait-il, en effet, reconnaître exactement le mur d'une place, obtenir un renseignement décisif, vérifier un point capital, il ne s'en rapportait qu'à lui-même d'une mission

si périlleuse. Huit blessures attestent son mépris constant de la mort. C'est à Douai, en 1667, qu'il reçoit à la joue ce coup de mousquet dont son noble visage garda toujours les traces; en 1694, au seuil de la vieillesse, il se mettait encore bravement à la tête de la noblesse bretonne et il repoussait la descente des Anglais au Camaret. Le volontaire du régiment de Condé vivait toujours en lui.

Mais pourquoi insister sur la bravoure de Vauban ? Ne s'étonnerait-il pas, s'il vivait, qu'on voulût lui en faire honneur ? Pour quel officier digne de ce nom fut-elle jamais chez nous un titre particulier à l'éloge? Depuis ce général en chef qui chargeait l'ennemi à Steinkerque, depuis ces gentilshommes qui, la veille de Cassano, tiraient follement l'épée les uns contre les autres pour savoir qui marcheraient les premiers à l'ennemi, jusqu'à ces obscurs mais héroïques pontonniers de la Bérézina, l'armée française sans distinction de rang a exagéré toutes les formes du courage. Celui de Vauban, emporté et plein de feu dans sa jeunesse, tel qu'il le déploya mainte fois à Stenay, à Montmédy ou à Douai, devint plus tard le calme et intrépide sang-froid qui caractérise l'arme du génie. Au reste cette valeur fut unanimement reconnue de son siècle, mais il n'eut pas le temps de l'admirer.

N'avait-il pas avant tout les yeux fixés sur les travaux prodigieux qu'excutait Vauban? La France en était couverte. On le voyait tour à tour organiser le siége d'une place, établir le tracé d'une citadelle, étudier le côté faible d'une frontière et parcourir chaque extrémité du territoire avec une incessante activité. L'imagination est confondue, quand elle se représente ce qu'il lui a fallu d'efforts et d'énergie pour mener à bonne fin toutes ses entreprises. Dans un court abrégé qu'il a écrit lui-même de ses services, on lit quel a été l'emploi de plusieurs époques de sa vie. Si animé que fût Vauban du zèle de la patrie, comment a-t-il pu suffire à une tâche si accablante? Dans une seule année (1679) je peux le suivre à peine; il court de la Franche-Comté à Toulon, ensuite à Antibes et à Marseille; de là il se dirige vers le Roussillon où il trace les fortications de Mont-Louis et de Port-Vendre; au retour il revient en Franche-Comté où Louvois l'attend pour visiter les places d'Alsace. Ce n'est pas assez : il s'en va faire encore les projets des villes d'Huningue, Phalsbourg, Sarrelouis et Longwy qu'on doit commencer aussitôt.

Partout, en effet, sur l'immense périmètre du pays, on retrouve un travail de Vauban, partout des places qu'il a réparées ou édifiées. C'est Briançon, Toulon, Perpignan, Bayonne, la Rochelle, Lille, Dunkerque, Condé, Valenciennes, Cambrai, le Quesnoy, Maubeuge, Philippeville, Givet, Mézières, Belfort..... je n'ai pas oublié Strasbourg !

On a résumé d'un mot cette œuvre gigantesque : on a dit que la France du dix-septième siècle devait à Vauban la consolidation de ses frontières naturelles et l'établissement de sa frontière artificielle.

Qu'était notre patrie à l'apogée du règne de Louis XIV? Depuis longtemps victorieuse, elle allait atteindre sûrement le but que lui assignaient sa position géographique et ses impatientes destinées. Reprenant l'œuvre des siècles, interrompue sous les derniers Valois, Henri IV, Richelieu, Mazarin et le grand roi, leur successeur, avaient déployé des merveilles de politique pour constituer la France et fixer la délimitation du pays. Si nous n'étions pas à cette date fatale de 1871[1], nous dirions qu'elle fut pour toujours arrêtée dans cette période qui sépare le traité de Nimègue de celui de Ryswick. — Voilà la France de Vauban, il la trouvait ainsi complète et forte; il s'appliqua dès lors à la rendre invincible. Au sud, elle regardait les Alpes et les Pyrénées; à l'ouest, sa flotte magnifique, présent de Colbert, défendait le littoral de l'Océan, et jetait l'ancre à Rochefort et à Brest, en attendant Cherbourg. De l'autre côté, elle appuyait enfin un de ses bras triomphants sur le Rhin. Elle possédait tous les éléments de sa prospérité, toutes les provinces essentielles à sa grandeur. Le traité de Westphalie l'avait agrandie d'une partie de l'Alsace, celui des Pyrénées de l'Artois et du Roussillon. La paix d'Aix-la-Chapelle y ajouta la Flandre et celle de Nimègue la Franche-Comté. Oui, la France était faite, quelles que fussent encore les visées ambitieuses de Louis XIV et de ses ministres. Mais il lui manquait une frontière entre le Rhin et la mer : Vauban la lui donna avec ce cordon resserré de murailles où se perdit l'ennemi en 1712 et en 1794.

Les historiens militaires ont souvent décrit cette contrée qui s'étend au nord et à l'est et qui est complétement dépourvue de défenses militaires. Eh bien! prenez la carte de la France : vous observerez que, dans l'espace de quelques années, tous les passages qui étaient le point vulnérable de cette vaste région ont été habilement fermés. De 1678 à 1688, Vauban exécute les travaux de la partie qui joint la mer à la Meuse; de 1688 à 1698, il termine la partie qui joint la Meuse au Rhin. Désormais les vallées qui forment le grand chemin de la capitale vont être closes; l'ouverture béante par où la France a déjà vu son cœur menacé n'existe plus.

Là ne s'arrête pas la prévoyance de Vauban; la frontière qu'il vient de créer peut être forcée; ne se souvient-on pas de la terreur que jetait dans Paris Jean de Werth quand il pénétrait entre la Somme

[1] Écrit au mois de décembre 1871.

et l'Oise? Paris, c'est l'objectif, le but suprême de l'invasion victorieuse, « *l'abrégé de la France.* » Alors (1689) il compose son mémoire : « *De l'importance de Paris et du soin que l'on doit prendre à sa conservation* »; et il dessine ces deux enceintes qui en feront une place formidable et unique, un dernier refuge où la nation mettra ses espérances et son honneur, quand elle ne retrouvera plus ses armées anéanties.

Ainsi sera achevé le système de défense générale conçu par Vauban. Certes il ne négligera rien pour que la France soit gardée solidement du côté de l'Italie et de la remuante Savoie; il protégera puissamment les défilés des Pyrénées; sur la Méditerranée et l'Atlantique il désignera de son coup d'œil habituel les situations les plus importantes; mais c'est principalement en face des Pays-Bas et des possessions allemandes qu'il multipliera ses chefs-d'œuvre. Comme ils se pressent, comme ils s'enchaînent sur cette frontière si exposée! Non-seulement les grandes villes telles que Lille, Valenciennes, Metz, Luxembourg, serviront bientôt de boulevards contre la prochaine coalition; mais on verra plus tard l'Allemagne heurter ses troupes, pendant des mois entiers, contre des places de second et de troisième ordre. Si le Quesnoy et Landrecies ont un rôle dans la guerre de la succession d'Espagne, Maubeuge et Condé marqueront dans les campagnes de la Révolution, Huningue dans l'invasion de 1814, et vous, Bitche et Phalsbourg, dans l'histoire d'hier ! ! !

En élevant ces admirables remparts, à l'aide desquels il assure le salut du pays, Vauban ressent un orgueil confiant dont l'expression revient souvent sous sa plume. Entendez-le quand il termine les bastions de Lille : « *Il en coûtera, pour tout parfaire, près de deux millions au roi; mais aussi il aura une place qui sera l'admiration des siècles à venir.* » — Il tremble pour Dunkerque qu'on néglige et qu'il s'engage à rendre imprenable, dût-il lui en coûter « *la fortune et la vie* ». — Le voici qui, après l'achèvement des travaux de Strasbourg, accepte fièrement une médaille portant pour exergue : « *Clausa Germanis Gallia.* » — Nous assistons enfin à son désespoir, quand la France est menacée de perdre quelques-unes de ses plus belles forteresses. Au mois de septembre 1696, il apprend que la paix va se conclure, peut-être, au prix de la cession de Strasbourg et Luxembourg. Vauban, dans une lettre à Racine, s'indigne et s'écrie : « *Ces deux dernières places sont les meilleures de l'Europe... nous perdrons avec elles pour jamais l'occasion de nous borner par le Rhin... que dira-t-on de nous présentement?* »

Ah! combien les jours troublés où nous sommes ont vu de plus cruelles mutilations! Cette frontière, que Vauban avait élevée entre

la Moselle et les Vosges, a cédé sous le poids de l'ennemi; Paris, notre chère capitale, n'a pu sauver le pays foulé aux pieds par une impitoyable conquête ; et Strasbourg a été forcée d'ouvrir les portes de cette Alsace que le célèbre ingénieur croyait sceller définitivement à la patrie !

De grands désastres cependant allaient fondre aussi sur le royaume au début du dix-huitième siècle : les derniers regards de Vauban furent attristés par les malheurs qu'amena la guerre de la succession espagnole; ils ne se réjouirent pas du triomphe inespéré de Denain. La France, en proie au règne terrible de la médiocrité, courait alors à l'abîme avec son roi vieilli, ses armées défaites et son peuple épuisé. Partout des revers, partout des chefs incapables et présomptueux. Vauban avait été créé maréchal en 1703. Désormais sa nouvelle dignité l'empêche de servir sous les ordres d'un général; mais qu'importe? Notre drapeau est tenu en échec devant les retranchements de Turin, il offre son concours à Louis XIV : « *Sire*, lui dit-il, *je laisserai le bâton de maréchal à la porte et j'aiderai peut-être La Feuillade à prendre Turin.* » Admirable exemple d'abnégation! Catinat seul en avait donné un pareil quand il s'était placé sous les ordres de Villeroi.

Après la bataille de Ramillies (1706), Vauban réussit du moins à sauver Dunkerque : les alliés se précipitaient vers le nord; en 1708 ils rencontrèrent Lille sur leurs pas. Les années suivantes, Douai, Béthune, Aire, Bouchain, Landrecies, arrêtaient le prince Eugène : Vauban était mort, mais son œuvre nous défendait encore, et sa frontière contenait le flot de l'étranger. Couverte par elle, la nation, qui l'avait cherché trop longtemps, mettait enfin la main sur un vrai capitaine, et Villars ressaisissait la fortune dans la campagne de 1712.

Jadis les Anglais déposaient les clefs d'une ville sur le cercueil de Du Guesclin; la France aurait dû porter, j'imagine, quelques trophées de Denain sur la tombe de Vauban.

Le grand homme qu'elle venait de perdre ne s'était pas contenté d'écrire son nom sur trois cents de nos places fortes; il avait voulu encore asseoir sur des bases durables l'organisation de notre armée. Outre les livres spéciaux qu'il composa pour le corps du génie, nous savons qu'il introduisit de réels progrès dans notre système militaire. Toutes ses idées de réforme sont là éparses dans sa correspondance et ses mémoires; combien d'enseignements n'y trouve-t-on pas? — Ainsi, sur la question toujours grave de la composition des cadres, Vauban n'admettait guère que l'avancement au choix, et il distinguait *vingt cas méritoires* dans lesquels il pouvait être accordé. — Il fixait à trois ans la durée du service militaire; il demandait au

roi de supprimer les milices. — Dans le mémoire de 1696, il proposait des camps retranchés sous les places qui étaient les plus exposées, et comme les têtes du pays; mais il ne semble pas qu'il voulût y enfermer des armées entières : il recommandait d'appuyer seulement une partie de l'armée sur les forteresses de ce genre, pour en rendre impossible le siége, et cela après avoir pris la précaution « *d'y faire entrer les vivres nécessaires et même les autres munitions en quantité suffisante.* » Sages et solennels avertissements! Que de catastrophes n'auraient-ils pas dû prévenir?

Jamais le maréchal n'approuva l'usage du bombardement, « *manière de guerroyer peu honorable,* » disait-il; et il affirmait au roi que ce moyen extrême dont on s'était servi contre Luxembourg, Liége, Charleroi, Namur, et d'autres villes, avait été de nul effet. Il espérait, lui aussi, circonscrire les maux de la guerre et ôter à la lutte ce caractère affreux qui l'indignait. Éternelle illusion des hommes de bien! En vain, de temps en temps, un sage convie l'Europe, un héros comme Vauban élève la voix; il rappelle les égards que méritent les vies innocentes, la propriété privée, les monuments artistiques, les droits sacrés de l'humanité : la force des choses l'emporte, les passions se déchaînent. Autour de nous, la science subjugue la matière, les richesses se développent, la civilisation s'accroît, les philosophes, les cœurs pacifiques, les âmes chrétiennes, se liguent contre le retour des scènes de violence et de barbarie... Toujours cependant les hostilités recommencent et ramènent les mêmes fureurs; toujours quelque peuple qui venge sur une nation rivale ses haines héréditaires, ou qui en lègue le soin à l'avenir.

C'est l'honneur de Vauban, d'avoir jeté dans tout ce qu'il a écrit ces idées généreuses qui sont la marque d'un grand cœur et d'une âme élevée. A chaque page vous le voyez attentif au bien-être du soldat, plein de sollicitude pour ses humbles auxiliaires, pleurant la mort des ingénieurs tués à ses côtés et donnant cours, dans ses épanchements familiers, aux sentiments les plus délicats et les plus touchants. Deux hommes surtout gagnèrent son estime et sa confiance : Catinat et Louvois.

Certes, tout l'attirait vers le premier; dès le jour où la guerre les rapprocha ils furent amis. Entre le vainqueur de Staffarde et Vauban, non pas le mérite sans doute, mais la vertu était égale : même bravoure, même modestie, même dévouement absolu au bien public. J'aime à réunir dans ma pensée leur mémoire irréprochable! Oui, Vauban, vous étiez digne de la déférence respectueuse que Catinat vous témoigna toujours; et vous, Catinat, plus qu'aucun autre de ses frères d'armes, vous méritiez de recevoir les confidences de Vau-

ban et de partager ces nobles entretiens où l'intérêt de l'humanité ne le cédait qu'à celui de la patrie.

Mais Louvois, cet homme sur qui pèsent tant d'inimitiés et de colères, ce caractère jaloux et hautain, comment a-t-il pu lier avec Vauban un commerce d'affection si intime, que rien ne put jamais le troubler? Entre eux, c'est un échange continuel de vues patriotiques et de précieux conseils. La franchise de Vauban est entière, l'amitié du ministre à toute épreuve. Vauban réclame-t-il pour sa probité soupçonnée, c'est à Louvois qu'il adresse cette lettre célèbre, la plus magnifique qu'un homme soucieux de sa dignité et sûr de son honneur ait jamais écrite.

D'ailleurs, lequel est le plus infatigable, lequel le plus actif? Le directeur des fortifications ou son commissaire général? A peine une citadelle est-elle finie, Louvois la visite; à peine une conquête s'achève-t-elle, qu'ils sont déjà occupés l'un et l'autre à la river solidement au territoire. Prépare-t-on une campagne nouvelle? Louvois n'en dira le secret à personne, sinon peut-être à Vauban. Quand le siége de Luxembourg traîne en longueur, un seul homme s'arroge le droit de manifester son impatience à Vauban. Il est vrai que l'ingénieur lui répond : « *Il y a de certains événements dont Dieu seul sait le succès et le temps qu'ils doivent arriver; c'est aux hommes d'y apporter tout ce qu'ils savent de mieux pour les faire réussir, comme je le ferai, Dieu aidant.* » Leur correspondance ne s'interrompt guère; presque en toute circonstance Louvois consulte Vauban, qui à son tour le prend pour juge et lui soumet ses projets. Eh! ne voyez-vous pas qu'ils ont mis en commun leur passion pour la grandeur du pays? Leur but est le même. Comprenez donc pourquoi Louvois s'incline devant le talent et les hautes qualités de Vauban, tandis que celui-ci admire la sagacité, l'intégrité sévère, la volonté inflexible de Louvois.

Heureux Vauban, d'avoir rencontré cette main puissante pour l'aider et le soutenir! Ne fut-il pas d'ailleurs secondé par son siècle? Le roi encourageait son génie : il prenait les villes et combattait en compagnie de héros. Considérons-le maintenant luttant contre les erreurs d'une époque qui ne connut en lui que l'ingénieur et l'homme de guerre accompli.

II

La vie errante où Vauban s'était dépensé pour le bien de la France lui avait donné une connaissance approfondie du royaume. Autour

de lui, on voyait ceux qui portaient l'épée se distraire dans les intrigues ou les plaisirs des pesantes oisivetés de la paix. D'autres ne s'ensevelissaient dans la retraite que pour apprendre à mourir. Vauban, lui, profitait des courtes trêves que lui laissait sa charge pour réunir les observations prises durant le cours de ses voyages et les mettre à profit dans l'intérêt du pays. Quel repos lui reste donc après ses fatigues? Pendant des journées entières, regardez-le dicter à ses secrétaires et travailler sans relâche à leur côté. — Ainsi, dans son château de Rosny, le vieux ministre du roi Henri IV, l'ancien grand-maître de l'artillerie, Sully, rédigeait ses Mémoires et rappelait à la France les titres qui le recommandaient à l'avenir. Mais, bien plus humaine, la pensée de Vauban recherchait surtout les améliorations et les réformes. Grâce aux renseignements recueillis à travers les provinces, grâce à ses rapports fréquents avec les intendants, les gouverneurs et les administrés, il n'y avait point un abus qu'il ne fût en mesure de connaître et de signaler. Ce contraste entre les études de Vauban et les goûts préférés de son époque a déjà frappé tous les esprits. Saint-Simon observe les passions dans le champclos de Versailles; madame de Sévigné peint en se jouant la cour et les salons; tous les yeux sont fixés sur cette élite charmante d'une société qui salue alors ses plus beaux jours. Vauban, presque seul, sent battre le cœur de la France, et raconte quelles douleurs se cachent sous les brillants dehors de la gloire.

Qui, en effet, prononçait alors ces paroles désolées : « *Tout souffre, tout pâtit, tout gémit*; *il n'y a qu'à voir et examiner le fond des provinces, on trouvera plus encore que je ne dis?* » Avec de pareilles lignes de Vauban nous ne sommes pas loin de ce chapitre, si souvent cité, où le pinceau saisissant de la Bruyère décrit les créatures infortunées qui peuplaient nos campagnes.

Il faut qu'une politique funeste ajoute parfois encore à la misère universelle : l'histoire montre ici des malheureux qu'elle exile, là des familles qu'elle ruine, ou des soldats qui suivent Schomberg et ne reculent pas devant la désertion du drapeau. Certes, nous ne sommes pas de ceux qui accusent délibérément le passé; le dix-neuvième siècle n'a pas le droit de lui reprocher ses erreurs, lui qui afflige souvent nos yeux de tant d'injustices et de crimes! Toutefois, on a sujet d'être surpris que, sous le règne de Louis XIV, les esprits les plus droits, les caractères les plus respectables, aient été complices de fautes que l'ignorance du temps excuse à peine, sans les absoudre. Il en coûte de rappeler que le duc de Bourgogne, cette imagination si tendre, ce cœur où résonne le doux écho de Fénelon, n'a pas, dans ses fragments relatifs aux affaires religieuses, un seul mot de protestation contre les longues souffrances endurées par les

réformés. Avec quel regret l'on constate la part trop grande que prit Louvois aux mesures vexatoires et cruelles employées à leur égard! L'éloquence superbe de Bossuet n'a-t-elle pas d'ailleurs célébré dès le début « *ce pieux édit qui porta le dernier coup à l'hérésie?* » Oui, tous les contemporains furent séduits par l'espoir de l'orthodoxie triomphante et du retour à l'unité de la foi. Ils furent en petit nombre, ceux qui résistèrent à l'entraînement général! Les inspirations d'un christianisme raisonné et dégagé de toute passion, la sagacité d'une intelligence ferme et clairvoyante, retinrent Vauban. Il démêla promptement les difficultés et les conséquences de la révocation de l'édit de Nantes.

Le mémoire composé à cette occasion nous a été conservé. L'auteur se propose de frapper directement l'attention du ministre auquel il l'adresse et du roi qui le lira peut-être. Il tend à établir surtout que la continuation des contraintes ne produira jamais un vrai catholique, et que les excès causés par elles peuvent amener des troubles dont l'ennemi extérieur sera tenté de profiter.

Tant de bon sens et de sagesse ne prévalurent pas; mais ceux auxquels il fut donné alors de connaître les prédictions de Vauban ne les oublièrent point sans doute, quand la France déchirée prêta une oreille anxieuse aux cris de vengeance des camisards, et Louis XIV aux malédictions de Saurin.

Ses avis dédaignés, Vauban se détourna vers les questions de politique et de finances qui lui étaient depuis longtemps familières. Ici du moins sa conscience n'avait pas à lutter contre l'adhésion imposante d'illustres évêques et l'approbation naturelle des fidèles. Accuser les collecteurs et les traitants, réveiller les ministres et la cour, arrêter sur la pente où il glissait un règne infatué, c'était là son but. Ne cherchez point en lui cette ardeur irréfléchie de la nouveauté qui caractérisera au dix-huitième siècle les projets retentissants de réforme, les plans déclamatoires et chimériques. Les vues nettes et pratiques conviennent seules à la trempe sévère de son esprit. Son style est sobre et facile; même lorsqu'il s'indigne ou s'élève, il est exempt d'exagération et de fausse amertume. L'on sent toujours un cœur pénétré du besoin de la justice, un citoyen probe et courageux qui souffre des maux qu'il dénonce. Sa *Dîme royale* est destinée à changer les bases principales de l'impôt ainsi que l'organisation financière du pays. Le livre s'ouvre par des maximes où les droits du sujet et de l'État sont magistralement posés. Que de précautions cependant dès les premières pages! Il met d'abord son projet sous la protection de l'Écriture et des usages de l'ancienne monarchie. C'est que les intérêts menacés font bonne garde; et puis, Vauban n'ignore pas que la nouveauté la plus salutaire effraye parfois les mieux in-

tentionnés et les plus résolus. L'autorité ne condamne pas facilement un ordre de choses établi; entre les abus et les droits, pourquoi ne sait-elle pas distinguer toujours et prévenir ces révolutions aveugles qui emportent tout à la fois ?

Au moment où la *Dîme royale* s'achevait, les aides et la taille figuraient au premier rang de nos recettes, la taille surtout qui était aussi rigoureusement exigée qu'arbitrairement répartie. Sous ce fardeau, le paysan succombait. Encore si le fisc n'eût revêtu qu'une seule forme, quelque violente ou odieuse qu'elle fût ! mais sa main paraissait partout, tellement les droits étaient nombreux et l'exacteur avide. Longtemps après, au spectacle de ces injustices, le poëte, en rougissant, ne pouvait s'empêcher de dire à la France toujours accablée :

« Tu vois sous les soldats les villes gémissantes,
« Corvées, impôts rongeurs, tributs, taxes pesantes;
« Le sel, fils de la terre, ou même l'eau des mers,
« Source d'oppression et de fléaux divers[1]. »

Quel remède apportait donc Vauban ? Il en offrait un profondément conçu, mûrement étudié, d'une exécution facile, d'une souveraine efficacité. Il remplaçait la taille et les aides par un impôt proportionné sur les revenus du royaume ; il le nommait la *Dîme royale.* Croire que Vauban discernait toutes les conditions du problème économique serait une illusion. L'idée qu'il prétendait faire prévaloir le séduisit évidemment par son extrême simplicité. A la recherche d'un mode supérieur de justice distributive, l'auteur demeura convaincu que la dîme royale devait être le plus fructueux des impôts pour le Trésor et le moins oppressif pour les classes pauvres.

Bien peu des objections subtiles ou fondées qu'on élève à cette heure, soit au nom de la science, soit au nom de la politique, contre l'application large et entière de son système, traversèrent l'esprit de Vauban. Parle-t-on en effet de l'impôt général sur le revenu ? Les uns disent qu'il convient seulement à l'enfance des sociétés, les autres l'accusent de mettre l'État en présence des individus, ce qui est une hérésie formelle pour l'École ; ou bien l'on s'évertue à prouver qu'il n'est rien moins que le socialisme. On triomphe surtout dans l'énumération des impossibilités matérielles et morales contre lesquelles se briserait, en France, la tentative d'un *income-tax* et de tout ce qui tendrait à s'ajouter au vieux moule des combinaisons financières.

Assurément Vauban n'avait pas deviné les trop longues contro-

[1] André Chénier : *Hymne à la France.*

verses qu'enfanterait sa théorie. Nous l'avons déjà remarqué : poursuivant uniquement dans l'établissement de l'impôt une certaine conformité à l'égalité proportionnelle, il lui semblait qu'il s'en rapprochait davantage par son projet de dîme. N'avait-il pas raison, d'ailleurs, de refuser d'accepter comme définitive l'organisation fiscale en vigueur ?

Aucun économiste ne l'ignore : Vauban ne renversait pas complétement l'édifice alors debout pour élever le sien à la place. Il laissait subsister d'autres impôts en usage ; le plan qu'il indiquait n'absorbait pas du premier coup l'ancien système. En un mot, ce n'était pas précisément l'impôt unique qu'il proposait, c'était l'imposition de plusieurs taxes portant sur tous les genres de bénéfices et correspondant à quatre catégories différentes. La *terre* et l'*agriculture* formaient le premier fonds et devaient fournir *soixante millions ;* l'*industrie*, c'est-à-dire les maisons, les moulins (ceci est à noter), les *rentes*, les *pensions*, etc., composaient le second fonds, évalué à *quinze millions ;* le troisième, de *vingt-trois millions*, était le *sel ;* le quatrième enfin, composé du *revenu fixe*, s'élevait à *dix-huit millions*. Total : *cent seize millions* de la monnaie d'alors. Voilà, en abrégé, la théorie de Vauban.

Disons-le tout de suite : la critique y relève certaines omissions, certains points importants dont elle n'a pas tenu compte. Mais que ne pouvons-nous insister sur l'ordonnance parfaite du plan général, sur l'horreur des expédients financiers, sur la crainte des procédés arbitraires que ce livre décèle ! Il fixe les limites que ne dépassera jamais la dîme royale, car Vauban ne peut souffrir l'idée qu'elle soit un instrument docile et commode à la disposition d'une monarchie insatiable. Pour écarter ce danger, il établit que la dîme ne s'élèvera jamais plus haut que le dixième des revenus : elle se rapprochera le plus près possible du vingtième. Avec elle il n'y a plus de disproportion entre les charges du contribuable et ses ressources, puisqu'elle ne frappe surtout que les résultats acquis, le bien-être individuel. Avec elle il n'y a plus de priviléges, puisque tous les citoyens sont soumis chacun pour leur part au même impôt. Il n'y a plus d'exaction, tant le mode de recouvrement est à la fois régulier, sûr et aisé.

A ceux qui opposeront que la dîme royale est une aventureuse nouveauté, Vauban prouvera que la dîme ecclésiastique se prélève déjà dans les mêmes conditions. Sa perception ne sera pas plus lente que celle des autres impôts, car la taille, par exemple, ne se paye qu'en seize mois et la dîme ecclésiastique se recouvre bien plus promptement sans plainte et sans frais. Afin d'éviter d'ailleurs un changement trop soudain, l'auteur demande de procéder sagement

par voie d'expérience et de faire choix de deux ou trois Élections du royaume pour mettre d'abord son plan à exécution.

Si on l'examine dans toute sa portée, deux vérités capitales ressortent du projet de Vauban. Il les a le premier distinctement entrevues. L'une, c'est l'égalité de l'impôt. — Étrange vérité proclamée à la face du dernier siècle et dont, aux yeux des privilégiés, rien ne pouvait racheter la hardiesse! Plus tard elle sera reprise en main et défendue par un ministre incomparable; mais Turgot succombera, malgré l'appui des philosophes et les vœux secrets du trop faible Louis XVI.

Quant au principe de la dîme royale elle-même, quant à l'impôt général sur le revenu, chaque jour nous en rapproche. En vain rejette-t-on l'*income-tax* en bloc pour ne décréter cet impôt qu'envers certaines catégories de revenus seulement, ou pour s'adresser à d'ingénieuses combinaisons. L'exemple des nations voisines, la marche inévitable des idées, et, plus forte que tout, la cruelle nécessité, nous mènent fatalement à l'adoption d'une pareille mesure. Un vieil auteur, Étienne Pasquier, nous montre déjà au douzième siècle, sous le coup d'un grand désastre, la nation acceptant courageusement la dîme saladine, c'est-à-dire l'impôt du dixième. Combien de fois depuis ne s'est-il pas réveillé cet esprit de sacrifice qui ne meurt jamais en nous ! Elles ne sont pas rares dans notre histoire ces heures où toutes les classes de la société, frémissantes sous le même aiguillon, ont su rivaliser de dévouement et supporter des charges sans nombre pour conjurer les malheurs de la France.

Il importe toutefois de maintenir toujours exacte la balance entre les besoins de l'État et les ressources des citoyens, et c'est à quoi s'attache Vauban avec un soin infini. Dans la dîme royale, nul n'est exempt de l'impôt, l'ouvrier comme le paysan contribue aux charges publiques; mais il ne lui échappe pas combien sont précaires les conditions de l'existence pour le manouvrier et l'artisan. Il estime, en effet, que leur année est seulement de cent quatre-vingts jours de travail à douze sols : est-il possible de soumettre un si chétif revenu à l'impôt du dixième ou du vingtième? Vauban règle donc la dîme royale des arts et métiers sur le pied du vingtième, car, répète-t-il à plusieurs reprises en termes presque identiques: « *On doit prendre garde sur toutes choses à ménager le menu peuple.* »

Un langage si honnête et si désintéressé, le peuple ne l'entendra pas toujours. A l'indifférence dont se rendirent coupables à son égard les hautes classes de l'ancienne monarchie va succéder la compassion bruyante d'une autre époque. On fera étalage d'utopies, on invoquera le despotisme socialiste. Au lieu de laisser concourir à la réalisation du bien-être et du bonheur général toutes les forces vives

de l'humanité, on affectera d'exclure celles qui naissent de la charité individuelle et des nobles vertus. Les systèmes s'élèveront en foule pour supprimer instantanément l'inégalité des fortunes et réparer les injustices du sort. Ah ! qui reconnaîtrait dans ces verbeuses chimères l'accent de la sincérité ? L'amour du peuple, il n'est pas visible à de tels signes. Quand les flatteries se cachent sous la pitié et l'excitation sous le conseil, je ne vois que de faux politiques en quête d'influence, ou des écoles ignorantes égarées par leurs confuses passions.

Loin de s'épuiser avec ce grand ouvrage économique, le génie varié de Vauban poursuit tous les genres de travaux à la fois. A quoi n'applique-t-il pas son esprit ? La guerre, les questions religieuses, les finances, la science du gouvernement, il a toutes les aptitudes ; mais il ne recherche qu'une gloire, celle d'être un bon serviteur de la France. Remontez aux pages antiques pour trouver un pareil caractère, autant de détachement, de modestie et de simplicité. Écrivain ou guerrier, il est avant tout citoyen. Il se consacre entièrement à son pays : il l'instruit, il l'éclaire, il ne s'honore que de penser à lui. La patrie, qui est trop souvent une abstraction et une image pour les hommes dégénérés, personnifie pour les natures d'élite un maître exigeant et sévère envers lequel elles croient ne s'acquitter jamais.

Vaincre en Espagne et en Grèce, veiller aux mœurs de la cité, tenir Rome toujours en haleine contre Carthage, cela ne suffisait pas à Caton l'Ancien : il donnait encore d'utiles conseils à ses concitoyens sur l'*éducation* et l'*agriculture*, ou bien il racontait à son pays ses *vieilles origines*. — Ainsi m'apparaît Vauban. Il n'a rien négligé de ce qui intéressait sa patrie, son développement, sa richesse et sa prospérité. La culture des forêts, la navigation des rivières, le commerce, l'industrie, il a médité et préparé des solutions sur des sujets si divers. Nous lui devons également la réunion des premiers éléments de statistique, un mesurage fait sur les meilleures cartes du royaume, un examen du canal du Languedoc, et des études sur l'œuvre grandiose de l'aqueduc de Maintenon.

Nos colonies de l'Amérique et du Canada ne manquèrent pas à leur tour d'attirer son attention : du moins il était permis d'espérer alors que nous conserverions toujours dans le nouveau monde ces vastes États que laissèrent échapper les mains insouciantes de Louis XV.

Quelle vieillesse méritait donc mieux d'être honorée que celle de Vauban ? Sans doute l'affectueuse gratitude du prince et les hommages de la nation fière de sa renommée l'ont entouré jusqu'à son dernier soupir ? Avant même que le maréchal disparût, chacun, sans

doute, sentit que sa mort serait une diminution irréparable de la patrie? La France dut épier ce deuil en tremblant, ou plutôt en repousser désespérément l'image, telle qu'une fiction sublime la peignit plus tard écartant Maurice de Saxe des marches du tombeau? — Non : il suffit qu'il encourût la disgrâce de Louis XIV pour que, durant les quelques jours qui précédèrent sa mort, il restât plongé dans un isolement et une douleur dont rien ne le consola plus.

Nous abordons malgré nous cette page pénible des derniers rapports du roi et de Vauban. L'histoire n'a point de goût à surprendre ce prince, si naturellement grand, dans une heure de petitesse et d'injustice. Que gagne-t-elle donc à ne pouvoir admirer sans de tristes réserves ceux qui ont jeté un merveilleux éclat sur le passé?

Vauban, dès qu'il eut terminé son livre sur la dîme, résolut de le présenter à Louis XIV; le trône était alors si élevé que celui qui l'occupait n'avait pas entendu jusque-là peut-être les protestations et les plaintes murmurées à quelques lieues de Versailles : il se résolut courageusement à les faire arriver à l'oreille du roi. Pontchartrain avait refusé d'écouter Boisguillebert. Qu'avait à espérer Vauban de Chamillard ou de Desmarets, ces avenues si effacées du pouvoir? Le roi seul pouvait autoriser les réformes et donner satisfaction à leur auteur.

La confiance du maréchal fut trompée. Louis XIV, en souverain jaloux de ses droits, ne pardonna-t-il pas à l'initiative d'un sujet tant dévoué? ou bien les courtisans prémunirent-ils sa conscience contre ces éclairs de pitié dont les nombreux complices de la misère commune avaient raison de se défier? Quel que soit le motif auquel le prince ait obéi, il exprima son mécontentement en termes significatifs : l'injure fut consommée. Les titres que l'immortel ingénieur avait acquis à la reconnaissance de son maître n'obtinrent pas la grâce du réformateur et du citoyen; la cour le condamnait d'avance. Pour l'honneur du roi, c'était déjà trop de ces reproches qui furent si cruels à Racine! Il ne fallait pas briser encore le cœur loyal de Vauban.

Le 14 février 1707, un premier arrêt du conseil ordonnait la saisie et la confiscation de la *Dîme royale;* le 30 mars, le maréchal succombait. N'attribuez pas seulement à la faveur du monarque perdue le chagrin qui sûrement précipita sa mort; sa douleur tenait aussi à d'autres causes. Comprendre en effet que la monarchie engageait la France dans une voie fatale, conjecturer vaguement le déclin d'un ordre de choses brillant et respecté, voilà ce qui redoublait son amertume. Cette tristesse de Vauban, en face du dernier jour qu'elle accélère, me semble d'une suprême majesté! Il n'appartient qu'aux âmes hors ligne d'être à ce point touchées des maux de la patrie,

qu'elles veulent mourir, accablées par leur impuissance à la sauver.

La nation, croyons-nous, ne rendit pas au vieillard ces honneurs extraordinaires qui consacrent sur-le-champ une mémoire et l'imposent hardiment à la postérité. Sait-on même quelle pompe accompagna ses restes? Nul ne célébra sa vie à Notre-Dame ou aux Invalides, sous la voûte desquels son cœur fut admis depuis à reposer en face de Turenne ; l'éloquence sacrée fut muette devant ce cercueil si bien fait pour l'inspirer; mais quel orateur eût dominé en ce moment ses angoisses et ses larmes? Quand Bossuet et Fléchier prononçaient l'oraison funèbre de nos généraux, le bruit du canon victorieux de Marlborough ne couvrait pas leurs pathétiques gémissements.

Du moins la tribune française a naguère réparé ce silence, et de mémorables paroles ont appelé les regards de tous sur la figure attachante de ce grand homme? Mais pourquoi, pendant plus d'un siècle, Paris à qui Vauban réservait un rôle prépondérant dans nos guerres et nos destinées, a-t-il omis de graver son nom sur l'une de nos voies publiques? Encore aujourd'hui, ce personnage illustre à tant de titres n'a obtenu qu'une statue dans les galeries de Versailles. Notre époque, qui en prodigue à de contestables célébrités d'un jour, comme si elle craignait de trouver l'avenir incrédule à l'endroit de sa grandeur, refusera-t-elle d'élever au maréchal un monument digne de lui? Ainsi serait rendue présente à tous les souvenirs la vie de l'un des hommes qui contribuèrent davantage à rendre l'ancienne France plus forte et plus belle. Eh ! l'Académie pouvait-elle choisir une mémoire aussi digne d'être rappelée à une postérité qui a souffert toutes les tristesses, toutes les afflictions nationales?

Quand vous êtes paru après la Fronde, Vauban, de généreuses aspirations pénétraient tous les cœurs ; les talents en foule arrivaient à la gloire, comme portés par le courant du siècle. La politique dont vous aidiez le triomphe, c'était notre politique traditionnelle, guidée par des vues sûres et hardies. Que d'historiens français se sont complu à ce tableau qui demeure à la fois un sujet d'orgueil et de consolation pour nous! Nous donnions à l'Europe le spectacle d'un peuple passionné pour les grandes entreprises et unanime dans ses efforts. — Quand vous avez quitté la vie, nous avions déjà subi de dures épreuves ; mais qui eût osé douter que la France ne surmonterait pas un jour toutes les vicissitudes? Malgré les erreurs d'une administration qui blessait votre justice, malgré ce germe de décadence et de ruine que vous sentiez déposé dans les institutions sociales, malgré les présages funestes sous lesquels s'ouvrait la guerre de la succession d'Espagne, le désespoir pour nos pères eût été chose impie.

Serait-il vrai qu'on ne reverra plus ces générations vigoureuses

qui, à votre époque comme aux approches de 1789 et des temps nouveaux, ont produit tant d'esprits graves et élevés, tant de caractères et de héros? Quoi! cette terre jusqu'à nous si féconde serait épuisée? Notre pays ne triompherait pas de sa stérilité mortelle, comme cette Grèce désunie et fatiguée, qui, dans ses derniers tressaillements, cherchait vainement des hommes autour d'elle et n'en trouvait plus qu'un seul, hélas! pour expirer presque entre ses bras?... Mesurons la hauteur de notre chute, mais ayons foi dans l'avenir. Une nation à qui les révolutions ont souvent donné le change et que la rhétorique a misérablement abusée, ne doit plus chercher qu'à opérer sur elle-même ces réformes profondes qui exigent avant tout la sagesse et la concorde générales.

Lorsque nous consentirons à demander au passé quelques-uns de ses secrets, entre tous les noms de notre glorieuse histoire, celui de Vauban nous apprendra que les héros doivent être modestes, les amis du peuple sincères, les réformateurs de l'État courageux et sensés, les vrais citoyens dévoués uniquement aux lois existantes, à l'intérêt public et à la patrie.

Armand Lagrolet.

FAVART ET GLUCK

LA PREMIÈRE ÉDITION D'ORPHÉE, 1764.

L'*Orfeo ed Euridice* de Gluck fut représenté pour la première fois le 5 octobre 1762, à Vienne. C'était un opéra en trois actes assez courts, dont le texte italien avait été écrit par Calsabigi. On a conservé les noms du maître de ballets, Gasparo Angiolini, et celui du metteur en scène, Maria Quaglio. Quant aux rôles, ils étaient distribués comme il suit : il signor Gaetano Guadagni (contralto castrat) jouait Orfeo, la signora Marianna Bianchi, Euridice; et la signora Lucia Clavarau, l'Amore.

En passant par Paris, en 1745, pour se rendre à Londres, où l'appelait son contrat avec lord Middlessex, Gluck avait puisé à l'audition des opéras de Rameau ses premières idées sur le récitatif et sur la déclamation lyrique. Cette influence se fit clairement sentir dans sa *Semiramide riconosciuta*, écrite à Vienne en 1748, sur la pièce de Metastase. Le récitatif était déjà plus accentué et plus caractérisé que dans les compositions précédentes. Depuis lors, chacun de ses ouvrages marqua un nouveau progrès. *Telemacco, la Clemenza di Tito, il Trionfo di Camillo, Antigono*, autant d'occasions pour lui de réformer son style : chaque nouvelle production sortie de sa plume marquait un pas en avant dans la route qu'il s'était tracée. Il ne lui manquait plus qu'un librettiste capable de comprendre et de seconder ses vues dramatiques. Calsabigi fut ce collaborateur qui permit enfin au génie de Gluck de se développer dans toute sa puissance, et l'*Orfeo* fut le premier gage de cette féconde union du musicien et du poëte.

Le nouvel opéra remporta un vif succès auprès des dilettantes viennois. Le comte Durazzo était alors directeur du théâtre de Sa Majesté Impériale, à Vienne. Il songea à faire graver cette partition,

et s'adressa dans ce but à l'auteur de *la Chercheuse d'esprit*, qui était à la fois son représentant à Paris et son conseil. Depuis deux ou trois ans déjà, le comte était en correspondance suivie avec Favart. Il avait été guidé dans son choix par le désir de trouver un homme de goût qui pût l'informer au vrai des pièces nouvelles, du mérite des acteurs, de ce qui concernait la littérature, les beaux-arts, surtout celui du théâtre; qui pût enfin répondre aux différentes questions qu'on viendrait à lui poser et résoudre les difficultés qui pourraient naître par la suite.

Favart avait accepté, moyennant de bons honoraires, cette besogne, plus lourde, en réalité, qu'elle ne semblait l'être à première vue. Outre les acteurs à engager, les pièces à arranger, les ballets à composer, les couplets à improviser, ses propres ouvrages qu'il devait approprier au goût de Vienne, Favart devait encore informer le comte de tous les événements, grands ou petits, qui avaient rapport aux théâtres de Paris et même des provinces. On entendait être instruit à Vienne de tout ce qui regarderait les auteurs, les compositeurs de musique, les acteurs, les chanteurs, les musiciens, les débutants, et aussi les danseurs, maîtres de ballets, décorations et machines. Le pauvre Favart devait écrire au comte Durazzo au moins tous les quinze jours, lui envoyer les ouvrages de théâtre qui paraissaient, ainsi que tout ce qui avait trait, de près ou de loin, aux spectacles. Il était comme le maître Jacques des théâtres de Vienne.

Aussi le comte n'hésita-t-il pas à s'adresser à lui pour faire graver à Paris la partition d'*Orfeo ed Euridice*. Cette commission ne rentrait pas dans les fonctions que Favart avait accepté de remplir. Il y souscrivit pourtant d'autant plus volontiers, qu'il obligeait un compositeur dont la musique avait donné un nouveau relief à ses vers. En 1759, en effet, quand *Cythère assiégée*, un des jolis opéras-comiques de Favart, avait été représentée à Vienne, Gluck avait composé tout exprès de la musique nouvelle. En se chargeant de la tâche proposée, Favart rendait donc service pour service à son illustre collaborateur.

Votre Excellence m'annonce par deux de ses lettres l'opéra d'*Orphée et d'Euridice*[1]. Je ne crois pas avoir reçu cet ouvrage, cependant il se peut bien faire qu'on l'ait remis chez moi ; mais je n'en ai pas joui, le mauvais état de ma vue m'oblige de m'en rapporter aux personnes qui m'environnent. Je les ai interrogées, elles m'ont dit qu'elles n'en avaient aucune connaissance. J'ai fait des recherches, mais inutilement. J'ai envoyé M. Duni à la découverte; il m'a rapporté que M. Blaudel était chargé de

[1] Ces deux lettres n'ont pas été retrouvées : c'est dommage, car elles devaient contenir de curieux détails sur la représentation encore récente d'*Orfeo* à Vienne.

la partition d'*Orphée* pour me la remettre, mais qu'il l'avait communiquée d'abord au baron d'Olbac, ensuite au baron Vomssuiten, qui, après en avoir fait copié quelques airs, l'a remise à M. Blaudel. Un domestique étranger m'a donné en main propre, au commencement de cette nouvelle année, un paquet qui contenait trois pièces de théâtre, que M. Dancourt m'envoyait. C'est la seule chose que j'ai reçue. Je ne puis dire à Votre Excellence ce qu'il en peut coûter pour la gravure d'*Orphée*, ne sachant pas combien il peut contenir de planches; mais nous payons ordinairement trois livres de gravure pour chaque planche in-folio à douze portées, et cela va quelquefois à quatre livres, lorsque la planche est surchargée. Si Votre Excellence me charge de faire graver cet opéra, elle peut être assurée qu'il lui en coûtera beaucoup moins que si elle s'adressait directement à un graveur; on fait aux auteurs et aux musiciens des remises qu'on ne fait pas à d'autres personnes; ce serait toujours autant d'épargné. Lorsque j'aurai la partition d'*Orphée*, j'aurai l'honneur de marquer à Votre Excellence à quoi pourra se monter, à peu de chose près, la gravure, le papier et le tirage pour un certain nombre d'exemplaires [1].

Quelques jours plus tard, l'ouvrage annoncé arrivait à son adresse, et Favart convoquait bien vite graveurs, imprimeurs, musiciens, pour estimer le travail à faire.

J'étais dans la dernière inquiétude, au sujet de l'opéra d'*Orphée et Euridice*. Je craignais qu'on ne l'eût remis chez moi à mon insu, et qu'il ne m'eût été volé; mais M. François m'a enfin tiré de peine, en me l'envoyant le 2 février, après une attente de trois mois. J'ai sur-le-champ fait venir graveurs et imprimeurs; ils ont estimé que l'ouvrage monterait pour le moins à huit cents livres. Je ne suis pas leur dupe; mais à vue de pays cela peut bien aller là; et c'est le sentiment de M. Mondonville, qui s'y connaît par expérience. Permettez-moi, Monseigneur, de faire ici une parenthèse; Mondonville, en parcourant l'*Orphée*, s'est extasié sur le talent de M. Gluck; et, n'en déplaise aux compositeurs italiens, je crois que son suffrage est de quelque valeur [2].

A peine Favart voulut-il faire commencer cet important travail, qu'il rencontra deux sérieux obstacles : embarras d'argent, embarras de musique. D'une part, les artistes en gravure, qui vivaient au jour la journée, voulaient être payés à mesure qu'ils travailleraient, et demandaient au pauvre Favart des avances qu'il n'était pas en état de leur fournir. Dans cette fâcheuse occurrence, il fit un pressant appel à la générosité du comte, et lui exposa l'impuissance où il était de subvenir à ces dépenses imprévues. D'autre part, les gens qui passaient ou qui se donnaient pour compétents en musique décou-

[1] Lettre du 28 janvier 1763.
[2] Lettre du 6 février 1763.

vraient dans l'œuvre du compositeur allemand fautes sur fautes, et le bon Duni y signalait maints passages qui le choquaient par leur violence. Bref, personne ne voulait se charger de corriger l'opéra del signor Gluck, et Favart se voyait forcé de mander à son protecteur ce surcroît d'embarras. Le plus sage, à son avis, était d'attendre Gluck, dont l'arrivée à Paris lui était annoncée par une lettre de son ami Dancourt, auteur et acteur de talent qui jouait alors avec succès à Vienne, et qui se trouve souvent désigné sous le nom d'*Arlequin de Berlin* dans la correspondance de Favart avec le comte.

Monseigneur, nous attendons toujours les ordres de Votre Excellence pour commencer la gravure d'*Orphée*. On demande des avances auxquelles je ne suis pas maintenant en état de fournir; j'en ai fait part à monseigneur le comte de Staremberg, qui m'a conseillé de vous représenter mon impuissance tout uniment. Je me flatte que vous êtes persuadé que jamais l'intérêt ne m'a conduit, et que l'honneur d'être votre agent doit me suffire, mais votre intention n'est pas que je sois lésé. Je reçois le payement des livres que j'envoie à Votre Excellence, lorsque je donne mon mémoire; mais il n'est question, lorsque je le donne, que des déboursés pour les livres; je n'ai jamais fait un état de ce qu'il m'en a coûté, d'ailleurs, tant pour les correspondances de provinces, ports de lettres, tant pour celles que j'ai reçues de toutes parts, que celles que j'ai affranchies; non plus que les frais de recherches, commissions, copistes, dessins d'habits, voitures, etc.; ce détail minutieux n'était pas digne de Votre Excellence, j'ose dire encore qu'il n'était pas digne de moi. Votre Excellence fera là-dessus ce qui lui plaira, et quelque chose qu'elle fasse, je serai content [1].

A la nouvelle de ce double contre-temps, le comte se rangea de l'avis de Favart et résolut d'attendre. « J'ai reçu votre lettre, mon cher Favart, lui écrit-il de Vienne le 13 avril, et je suis fâché d'apprendre que la copie d'*Orphée* que j'ai envoyée fourmille d'erreurs, au point que personne ne veut se charger de l'imprimer. Il faudra donc attendre, comme vous dites, l'arrivée à Paris de M. Gluck, qui pourra y être vers la fin de mai. Vous aurez avant ce temps la lettre qui doit aller à la tête de l'ouvrage, et si, en attendant, vous avez besoin de quelque argent pour cette impression, M. Piller vous le fournira. » Cependant Favart n'était pas resté inactif en attendant cette réponse. Mondonville admirait l'opéra du compositeur allemand, Duni le blâmait : Favart prit le parti de consulter un tiers, et lui soumit la partition d'*Orphée*.

Duni m'avait fait un monstre de la partition d'*Orphée et Euridice;* il disait qu'il ne voudrait pas se charger de corriger les fautes du copiste,

[1] Lettre du 5 avril 1763.

quand on lui donnerait cinq cents livres. J'ai fait voir cette partition à Philidor, qui n'est pas, à beaucoup près, aussi difficile; il offre de corriger les fausses notes gratis, et d'avoir lui-même inspection sur la gravure de l'ouvrage; il ne demande à Votre Excellence qu'un seul exemplaire. Il a examiné l'opéra avec attention; il trouve que les fautes du copiste se réduisent à un petit nombre; il a été enchanté de la beauté de l'ouvrage; en plusieurs endroits, il a versé des larmes de plaisir. Il a toujours eu la plus grande estime pour les talents du chevalier Gluck; mais son estime se porte jusqu'à la vénération depuis qu'il connaît l'*Orphée*. Ainsi, nous pouvons faire graver toute de suite, sans être obligés d'attendre l'arrivée de M. Gluck. J'attends, à ce sujet, les ordres de Votre Excellence et le dessin du frontispice que je dois faire exécuter. Je n'emploierai que des artistes habiles et honnêtes gens. Vous pouvez être sûr, Monseigneur, qu'il n'y aura point d'exemplaires furtifs, et qu'aucun ne paraîtra sans la permission de Votre Excellence[1].

Le comte approuva pleinement la proposition de son conseil artistique, et Philidor reçut mission de surveiller la gravure de la partition d'*Orphée*. « Grâce à M. Philidor, écrit Favart le 4 mai, nous procédons à la gravure d'*Orphée*. J'ai marqué à Votre Excellence que le célèbre musicien, admirateur du talent de M. Gluck, s'était déclaré patron de cet ouvrage, dont il ambitionne l'honneur d'être parrain.» Sur ces entrefaites, Favart recevait une lettre de Vienne où le comte lui annonçait la prochaine arrivée du grand compositeur. « Notre chevalier Gluck partira dans peu de Boulogne, où j'espère qu'il se fera honneur à l'ouverture du nouveau théâtre, pour venir à Paris. Je le recommande à votre amitié. Il aura un mémoire de ce qu'il faut pour le service de la cour pour l'année prochaine, et je vous prie de vous le faire communiquer, au cas que je n'aie pas le temps de vous en envoyer un double. Le premier ordre que je lui donne est de vous expliquer à peu près le goût d'ici, et de s'en rapporter à tout ce que vous direz. Je vous enverrai aussi la lettre que je voudrais mettre à la tête de l'impression de l'*Orphée*, qu'il faudra faire corriger d'abord que Gluck sera arrivé, à quoi je vous prie de le forcer, parce qu'il est naturellement indolent et très-indiférent sur ses propres ouvrages. »

La recommandation n'était pas inutile vis-à-vis d'un homme qui s'inquiétait assez peu de ses œuvres pour laisser échapper dans ses copies les plus grosses négligences. Gluck, en effet, semble avoir été d'une paresse extrême, et fort peu soucieux de rédiger ses plus belles compositions, non-seulement avec la correction harmonique digne d'un maître, mais même avec le soin d'un bon copiste. Dans

[1] Lettre du 19 avril 1763.

A travers chants, Berlioz rapporte, à propos même d'*Orphée*, quelques traits qui accusent chez le grand compositeur une insouciance souveraine. Tantôt, pour s'éviter la peine d'écrire la partie d'alto de l'orchestre, il l'indique par ces mots : « Col basso » sans prendre garde que, par suite de cette indication, la partie d'alto qui se trouve à la double octave haute des basses va monter au-dessus des premiers violons ; tantôt même il écrit en toutes notes cette partie trop haut, et de façon à produire des octaves entre les parties extrêmes de l'harmonie, ce qui arrive en certains endroits du dernier chœur des ombres heureuses.

L'excellent Favart et sa charmante femme, madame Pardine, comme on l'appelait dans l'intimité, se faisaient une fête de recevoir le grand musicien dont on leur annonçait depuis si longtemps la prochaine venue. « Monseigneur, écrit Favart le 21 mai, j'ai reçu par les mains de M. Piller, le 10 de ce mois, la somme de mille cinq cents livres. C'est moins un honoraire qu'un bienfait, et j'en remercie Votre Excellence. Nous allons en avant pour la gravure de l'*Orphée;* Philidor se charge de la conduite de l'ouvrage, ainsi que je vous l'ai marqué. Je compte que M. Gluck, à son arrivée, trouvera de la besogne faite. Je l'attends avec impatience, et je vous suis très-obligé, monseigneur, de ce que vous voulez bien me l'adresser. C'est me rendre réellement service, que de me fournir l'occasion d'honorer les gens de mérite. Ma maison sera celle de M. Gluck, s'il veut bien l'accepter. »

Et le même jour, il adressait au musicien la lettre suivante. La sincérité des éloges qu'elle renferme ne saurait être mise en doute pour qui connaît la franche nature de Favart.

Monsieur,

Mgr le comte de Durazzo me marque que vous devez venir à Paris dans le courant de ce mois. Il n'est pas permis aux amateurs de talent d'ignorer votre réputation. Je n'ai pas l'honneur de vous connaître personnellement, mais j'ai toujours désiré cet avantage. Puis-je me flatter que vous répondrez à mon empressement? Oui, j'ose l'espérer, par la considération que j'ai toujours eue pour votre mérite; par cette raison, je compte que vous ne prendrez pas d'autre logement que chez moi. J'ai dans ma maison un appartement meublé à vous offrir; vous y trouverez un bon clavecin, d'autres instruments, un petit jardin, et toute liberté, c'est-à-dire que vous serez comme chez vous, et que vous ne verrez que qui bon vous semblera. Quoique dans un quartier des plus bruyants de Paris, notre maison, entre cour et jardin, est une espèce de solitude, où l'on peut travailler tranquillement comme à la campagne. Si je suis assez heureux, monsieur, pour que vous acceptiez mes offres, je vous prie de m'avertir

du jour de votre arrivée. Mon adresse est rue Mauconseil, près la Comédie-Italienne, vis-à-vis la grande porte du cloître Saint-Jacques-de-l'Hôpital.

J'ai l'honneur d'être avec tout le respect qu'on doit aux talents,

Monsieur, etc.

Gluck ne vint pas. Favart et sa femme se virent bientôt déçus dans l'espoir qu'ils avaient eu de voir et d'héberger le maître dont le renom se répandait déjà par toute l'Allemagne et l'Italie. Favart l'attendait de jour en jour, mais il sentait à chaque heure diminuer son espérance. Enfin, le 18 juillet, il écrivit au comte pour avoir quelque nouvelle précise. « Votre Excellence, par sa lettre datée du 9 mai, me marque que M. Gluck doit arriver de Boulogne à Paris chargé d'un mémoire, afin de me mettre au fait de ce qu'il faut faire pour le service de la cour l'année prochaine. Le premier ordre que Votre Excellence lui donne (ce sont les termes de la lettre) est de m'expliquer à peu près le goût du théâtre de Vienne. Comme M. Gluck n'est point venu, et que je n'ai point reçu les instructions qui m'étaient annoncées, il était tout naturel que j'attendisse. Voilà la cause de mon silence. Cependant je n'ai point discontinué mes recherches. »

A peine Favart venait-il d'expédier cette lettre qu'il en recevait une de Vienne, par laquelle son ami Dancourt coupait court à toute incertitude. « Vous ne verrez point le chevalier Gluck, lui marquait-il tout d'abord; il est de retour ici. Il mettait le pied dans sa chaise de poste à Boulogne, et partait pour Paris, lorsqu'il a reçu une lettre du comte qui le rappelait à Vienne, parce qu'ayant appris que l'Opéra était brûlé, le voyage du chevalier devenait inutile selon lui. Il est donc de retour ici. »

En effet, le 6 avril 1763, entre onze heures et midi, le feu s'était déclaré dans la salle de l'Opéra de Paris, et s'était rapidement communiqué à la partie qui réunissait le théâtre au Palais-Royal. Le feu, qui couvait depuis huit heures du matin, avait bientôt pris une violence terrible, et avant que les secours aient pu être apportés, toute la salle et l'aile de la première cour du palais étaient embrasées. Vers le soir, la superbe salle que le cardinal de Richelieu avait fait construire pour les représentations de *Mirame*, et qui avait donné asile à Molière, puis à Lulli, n'était plus qu'un monceau de ruines fumantes.

Cependant Favart avait pris à cœur la mission que le comte Durazzo lui avait confiée. Non-seulement il surveillait avec soin la gravure de la partition, mais il s'efforçait encore de recruter des partisans à l'opéra qui devait, onze ans plus tard, soulever à Paris des

transports de blâme et d'enthousiasme. Il le vantait aux amateurs, leur montrait parfois quelque passage du mystérieux ouvrage, enflammait leur admiration et excitait, par ces demi-révélations, leur désir de connaître l'œuvre entière.

Tous nos plus habiles connaisseurs en musique, à qui j'ai montré l'*Orphée*, pensent avec justice que c'est un ouvrage qui fait époque, qui passera à la postérité; je ne veux donc rien épargner pour en rendre l'exécution parfaite; que monseigneur m'envoie ce qu'il faut mettre à la tête de cet opéra, ou qu'il me permette de faire remplir son idée par un de nos plus habiles artistes français; je ne méprise point ceux de l'Allemagne, mais je suis persuadé que l'on sera content des nôtres.

Voilà ce qu'écrivait Favart au comte, le 29 décembre 1763. Cinq jours plus tard, le 2 janvier, il exprime encore son admiration en ces termes :

Je compte que l'opéra d'*Orphée* sera mis au jour à la fin de ce mois, ou au commencement de février, et que les amateurs de cet opéra, qui en ont des copies manuscrites, seront encore plus aises d'en posséder la gravure. Nos soins ne seront pas épargnés pour mettre cet ouvrage dans sa perfection. Les opéras de Lulli, de Rameau, et de tous nos meilleurs compositeurs, en paraissant deux ans après les représentations, n'en ont pas moins ici de débit; et la musique de M. Gluck, qui doit passer à la postérité, n'aura pas un moindre avantage.

Un de nos plus excellents artistes s'est chargé de dessiner le frontispice, selon l'intention de Votre Excellence, et l'exécution du graveur y répondra. Le total montera peut-être aux environs de deux mille livres; les exemplaires seront vendus quinze livres. En prenant cent exemplaires à ce prix, c'est encore une diminution de quinze cents livres. On serait bien malheureux, si l'on ne trouvait pas à remplir le reste. Lorsque Votre Excellence sera fournie, je ferai annoncer cette édition dans les papiers publics et dans les journaux étrangers; je ne vous demande, monseigneur, que de pouvoir disposer de six exemplaires, savoir : un pour Philidor, un pour Sodi, un pour moi, que je vous prie de m'accorder, et le reste pour les journalistes qui seraient dans le cas d'en exiger. Outre cela, il y a environ douze exemplaires de droit, tant pour la chancellerie que pour la bibliothèque du roi, la police, le censeur et la chambre syndicale des libraires. J'affirme à Son Excellence que tous les autres exemplaires qui paraîtront ne seront qu'à son profit, par les soins que j'aurai de les parapher moi-même, ou de les faire parapher par tel autre que vous jugerez à propos. Les graveurs n'entreprendront point la vente; mais j'espère que, parmi les marchands de musique, il s'en trouvera plusieurs qui se chargeront avec grand plaisir du restant des exemplaires, ce qui suppléera à tous les frais. Je ne ferai tirer qu'à fur et mesure, et je rendrai tous les mois un compte exact de ce qui aura été débité.

Tous ces calculs et ces précautions minutieuses ne satisfaisaient, paraît-il, qu'à moitié le comte Durazzo, qui craignait sans doute de s'être engagé dans une affaire d'argent périlleuse ; car, deux jours après lui avoir exposé ce mode de vente, Favart, allant au-devant des objections, assure qu'il se chargera volontiers de tous les frais sous certaines conditions :

Monseigneur, pour peu que l'édition d'*Orphée* vous inquiète, je me chargerai volontiers, à mes risques, périls et fortune, de tous les frais, après que vous aurez pris cent exemplaires à quinze livres pièce, déduction faite de la remise, qui est de trois livres, car chaque exemplaire sera délivré au public sur le pied de dix-huit livres, et ce sera un prix très-raisonnable, attendu que rien n'est négligé pour donner à cet ouvrage tout le lustre qu'il mérite. Ce sont, il est vrai, des accessoires dont l'auteur pourrait se passer, mais vous connaissez notre public ; un frontispice agréable, une belle vignette, un caractère net, un papier choisi, sont pour lui des objets intéressants, et j'ai tâché de le servir selon son goût.

M. Monnet-Dujac, élève de M. Vanloo, est chargé de faire le dessin du frontispice, qui sera exécuté par M. le Mire ; nommer ces deux artistes, c'est faire l'éloge de l'œuvre. M. Monnet a pensé comme Votre Excellence : des trois objets (sujets) proposés, il a choisi le dernier ; c'est, en effet, le plus intéressant.

Mais voici que le comte marque de nouveau à Favart que Gluck pourrait bien arriver à Paris d'un moment à l'autre : « M. Piller — lui écrit-il le 18 janvier 1764 — recevra, par M. de Verzure, trois mille livres de France, dont une partie servira au voyage et aux avances de M. de la Ribardière[1], et le surplus ira à compte de la gravure de l'*Orphée*. Puisque cette gravure ne peut être parachevée avant le commencement de février, je suis d'avis que vous n'en fassiez point tirer d'exemplaire au net avant que je vous le dise, parce que je suis bien aise que M. Gluck, qui doit être à Paris vers la fin du mois de février, revoie lui-même l'ouvrage. En même temps, je vous manderai tout le reste qui a rapport à ceci ; je ne désespère pas même de pouvoir vous le dire de bouche, puisque, si j'en ai le temps, je ferai peut-être une course jusqu'à Paris, à l'occasion du couronnement du roi des Romains qui doit se faire à Francfort, où ma charge m'oblige de suivre la cour. »

Et Favart de lui répondre : « Monseigneur, je me conformerai à votre dernière lettre ; je ne ferai point tirer les exemplaires de l'*Orphée* sans que M. Gluck les ait vus ; vous m'annoncez son arrivée à Paris, c'est une nouvelle pour moi très-agréable ; mais la plus inté-

[1] Engagé par le comte Durazzo comme auteur et comme acteur.

ressante est l'espoir d'y voir Votre Excellence. Je fais faire à l'*Orphée* un frontispice de toute la hauteur de la page, afin de donner plus de grandeur, de noblesse et d'expression aux figures, et plus de liberté pour les accessoires. Je n'ai point confondu le titre de l'opéra dans cette planche, parce que l'estampe qui deviendra, par le burin de M. Le Mire, un morceau précieux de gravure, pourra se détacher et s'encadrer séparément; il m'a paru suffisant de mettre au bas : *Euridice amor ti rende*[1]. »

Cette fois le comte et Gluck tinrent parole, et ils vinrent à l'époque dite passer quelques jours à Paris. La correspondance de Favart se tait sur leur présence; mais nous en trouvons l'assurance dans le journal de Wille, le graveur, qui reçut leur double visite en son logis du quai des Augustins. Voici ce qu'il écrit dans ses Mémoires : « Le 2 (mars 1764), M. le comte Durazzo, directeur des spectacles de la cour impériale, étant arrivé en cette ville, m'est venu voir. » — « Le 9, m'est venu voir M. le chevalier Gluck, ce fameux compositeur, si connu par toute l'Europe, où la bonne musique est estimée; c'est un fort brave homme d'ailleurs, il a resté plusieurs heures avec moi. Il est au service de l'impératrice. Il était accompagné de M. Goldelini, poëte, aussi au service de la maison d'Autriche. »

Gluck et Durazzo ne firent, à coup sûr, qu'une courte apparition à Paris; car, dès les premiers jours d'avril, Favart reprenait le cours de sa correspondance avec le comte. Une fois de retour à Vienne, Gluck se remit au travail et écrivit son *Alceste*, son *Paride ed Elena.* Il ne se décidera à revenir en France qu'une dizaine d'années plus tard, lorsque, peu satisfait, en dépit des succès obtenus, et obsédé du désir de rendre la musique plus expressive, il voudra demander à la scène et à la langue française des accents passionnés, une déclamation admirable, une vérité parfaite; lorsqu'il tentera d'exécuter l'idée qu'il avait mûrie à loisir dans son esprit, celle d'un poëme régulier, dont la musique ne fît que fortifier les situations sans l'isoler de la pensée du poëte.

Au milieu du mois d'avril 1764, le tirage de la partition d'*Orfeo* était terminé et Favart le faisait mettre en vente, aussitôt après avoir fait partir les exemplaires que le comte lui avait demandés; mais l'événement fut loin de réaliser les espérances qu'il avait conçues. Il ne s'en vendit que neuf exemplaires[2].

[1] Lettre du 31 janvier 1764.

[2] Cette édition d'*Orfeo* est fort rare, et elle atteint dans les ventes des prix très-élevés. La Bibliothèque Nationale ne la possède pas; la bibliothèque du Conservatoire en a un exemplaire. Outre la belle gravure de Monnet et Le Mire, cette édition renferme encore une pièce assez curieuse : c'est l'avis dont le comte par-

Comme s'il eût prévu pareil échec, le comte écrivit à Favart, le 2 avril 1765 : « Ne voulant pas que vous joigniez à la peine que vous avez l'incommodité des frais, j'écris à votre voisin, M. Gambione, de vous rembourser tous les mois ce que vous aurez déboursé pour moi. — Mandez-moi comment est allée la vente d'*Orphée*, car je ne veux pas que vous ayez là-dessus aucune perte. » A quoi Favart, mû par un louable sentiment d'amour-propre, répondait qu'il n'en avait été vendu que neuf exemplaires, mais que cela n'empêchait pas qu'il ne tînt la convention qu'il avait signée. »

Ces derniers mots laisseraient à penser que le comte Durazzo avait accepté le dernier arrangement proposé par Favart et, que celui-ci avait pris à ses risques et périls l'édition d'*Orfeo ed Euridice*. Sur ce point, nous en sommes réduits aux conjectures, les lettres de Favart, depuis le 5 mars 1765 jusqu'au 13 avril 1766, ayant été perdues par son domestique qui n'envoyait pas les lettres qu'il devait affranchir et mettait l'argent dans sa poche. Quand il s'aperçut de cette infidélité, Favart ne put retrouver aucune de ses lettres, et comme il n'en avait pas gardé les minutes, il en est résulté, à cet endroit de sa correspondance, une fâcheuse lacune de plus d'une année.

Quelles qu'eussent été les conventions conclues entre le comte et Favart, toujours est-il que celui-ci se trouvait dans une position embarrassante vis-à-vis de son protecteur. Ses lettres dénotent de sa part un bien vif souci d'en sortir : « Je voudrais, monseigneur, écrit-il le 14 janvier 1767, m'acquitter envers vous, je ne parle point de ma reconnaissance, cela est impossible, tous mes efforts ne pourraient payer vos bontés ; mais je voudrais terminer définitivement le compte d'*Orphée et Euridice*. Je ne sais si les envois que j'ai faits vont au-dessus ou au-dessous de la somme convenue. Le mémoire de ma fourniture est égaré, c'est à Votre Excellence à qui je m'en rapporte ; qu'elle ait la bonté de me faire donner un relevé de ce

lait dans sa lettre du 13 avril 1763, un argument où l'auteur du poëme retrace la légende d'Orphée et s'excuse d'en avoir modifié la catastrophe. Voici cette préface :

« E' noto Orfeo, e celebre il suo lungo dolore nell' immatura morte della sua sposa Euridice. Mori ella nella Tracia ; io per comodo dell' unità del luogo la suppongo morta nella Campagna felice presso al lago d'Averno, in vicinanza del quale finsero. Poeti travarsi una spelonca, che apriva il cammino all' Inferno. L'infelice amante mosse a pietà gli Dei, che gli concessero di penetrar negli Elisi per ripigliarsi la sua diletta, col patto però di non guardarla finchè non fosse tornato sulla Terra. Non seppe il tenero sposo frenar tanto gli affetti, ed avendo contravvenuto al divieto perdè per sempre Euridice. Per adattar la favola alle nostre scene ho dovuto cambiar la catastrofe. Leggasi Virgilio al libro IV delle *Georgiche*, al VI dell' *Eneide*.

qu'elle a reçu depuis le 30 mars 1764. C'est là-dessus que je me réglerai, et si je lui suis redevable, je la prie de me demander les livres dont elle aura besoin, pour faire une solde de compte. Quoique l'on n'ait point vendu six exemplaires de l'opéra d'*Orphée*, je ne suis pas moins obligé de remplir mes conventions. »

Rien ne saurait mieux que cette lettre, si habilement tournée, montrer combien Favart désirait terminer au plus vite une affaire qu'il avait un peu précipitamment engagée et d'en sortir sans trop de préjudice pour sa modeste fortune. Par malheur, de sérieux obstacles empêchaient la réalisation de son désir. Une entreprise qui avait subi dans son exécution tant de retards et de changements ne pouvait être réglée avec toute la promptitude souhaitable. Elle traîna tant en longueur, qu'au bout de trois ans le comte en était encore à demander à Favart l'état de ses affaires. « Mandez-moi, lui écrit-il de Gênes le 30 avril 1770, si vous avez pu tirer quelque parti de l'édition d'*Orphée*, car je ne voudrais point que vous eussiez eu, comme on dit en italien, *la pena e il melanno* (la peine et l'infortune). » Le comte tint-il sa parole ? Sa correspondance avec Favart s'arrêtant juste à cette époque, on ne saurait rien répondre de précis à cet égard, mais la confiance que Favart avait toujours témoignée au comte et les assurances réitérées de ce dernier, qui ne voulait pas que cette affaire causât à Favart le moindre préjudice, portent à croire qu'il finit par le dédommager de ses frais, sinon de son temps perdu.

Maintenant que l'ouvrage de Gluck est en vente... et ne se vend pas, arrêtons-nous et ouvrons une large parenthèse pour examiner une accusation portée contre Philidor. Voici l'acte d'accusation dressé par Berlioz :

... A propos d'*Orphée*, je signalerai ici un des plagiats les plus audacieux dont il y ait d'exemple dans l'histoire de la musique, et que je découvris, il y a quelques années, en parcourant une partition de Philidor. Ce savant musicien, on le sait, avait eu entre les mains des épreuves de la partition italienne d'*Orfeo*, qui se publiait à Paris, en l'absence de l'auteur. Il jugea à propos de s'emparer de la mélodie

Objet de mon amour

et de l'adapter, tant bien que mal, aux paroles d'un morceau de son opéra *le Sorcier*, qu'il écrivait alors. Il changea seulement les mesures, 1, 5, 6, 7 et 8, et transforma la première période de Gluck, composée de trois fois trois mesures, en une autre, formée de deux fois quatre mesures, parce que la coupe des vers l'y obligeait. Mais, à partir de ces paroles :

Dans son cœur on ne sent éclore
Que le seul désir de se voir,

Philidor a copié la mélodie de Gluck, sa basse, son harmonie et même les échos de hautbois de son petit orchestre placé dans la coulisse, en transposant le tout en *la*. Je n'avais point entendu parler alors de ce vol impudent, et qui paraîtra manifeste à quiconque voudra jeter les yeux sur la romance de Bastien :

Nous étions dans cet âge.

à la page 33 de la partition du *Sorcier*.

J'apprends que M. de Sévelinges l'avait déjà signalé dans une notice publiée par lui sur Philidor, dans la *Biographie universelle*, de Michaud, et que M. Fétis a voulu en défendre le musicien français. La première représentation d'*Orfeo* étant censée avoir eu lieu à Vienne, dans le courant de 1764, et celle du *Sorcier* ayant eu lieu, en effet, à Paris, le 2 janvier de la même année, il lui paraît impossible que Philidor ait eu connaissance de l'ouvrage de Gluck. Mais M. Farrenc a prouvé dernièrement, par des documents authentiques, que l'*Orfeo* fut joué pour la première fois, à Vienne, en 1762 ; que Favart fut chargé d'en publier la partition à Paris, pendant l'année 1763 ; et que Philidor *s'offrit*, dans ce même temps, pour corriger les épreuves et *inspecter la gravure de l'ouvrage*.

Or il me semble très-vraisemblable que l'officieux correcteur d'épreuves, après avoir pillé la romance de Gluck, aura lui-même changé, sur le titre de la partition d'*Orfeo*, la date de 1762 en celle de 1764, afin de rendre plausible l'argument que cette fausse date a suggéré à M. Fétis : « Philidor ne peut avoir volé Gluck, puisque le *Sorcier* a été joué avant *Orfeo*. » Le vol est de la dernière évidence. Avec un peu plus d'audace, Philidor eût pu faire passer Gluck pour le voleur [1].

Examinons froidement cette grave accusation. Comment la prouver ? Par la collation des textes. Mais cela même suffit-il, et démontrera-t-on par là que ce n'est pas rencontre fortuite ou réminiscence involontaire ? Castil-Blaze a dressé, dans un de ses recueils de musique, une longue liste des réminiscences, imitations ou calques qu'il a découvertes dans ses nombreuses lectures. Les plus célèbres compositeurs y passent, Rossini, Halévy, Meyerbeer. Certains exemples semblent mis là à plaisir tant la ressemblance est vague ; d'autres, au contraire, sont assez précis pour qu'on puisse accuser les auteurs de plagiat, tout comme Philidor. Castil-Blaze ne formule pas cette accusation et il a raison. On rencontre parfois tel passage absolument pareil chez deux auteurs fort étrangers l'un pour l'autre. Nous-même, en lisant dernièrement la partition de *Jessonda*, de Spohr, n'avons-nous pas rencontré deux mesures que M. Offenbach a textuellement reproduites dans le motif de sa *Chanson de Fortunio* ? Est-ce à dire qu'il les a volées ? Et pourtant cela se pourrait facile-

[1] Berlioz, *A travers chants*, p. 125 et suiv.

ment soutenir : en effet, si l'ouvrage de Spohr est inconnu en France, il se joue souvent en Allemagne, et M. Offenbach a dû maintes fois l'entendre. Mieux vaut dire que c'est hasard ou souvenir involontaire.

Et voyez où l'on va avec ce système. Sévelinges et Berlioz affirment nettement le vol; Farrenc constate simplement une extrême ressemblance; Fétis, lui, déclare le fait controuvé, et il ne s'appuie pas seulement sur une date qui se trouve fausse, il va plus loin. Berlioz dit que le vol est de la dernière évidence. Fétis proclame « que la comparaison qu'il a faite avec soin des deux partitions de Gluck et de Philidor lui a démontré qu'il n'y a pas une phrase commune entre elles. » La ressemblance est frappante, étonnante même, quoi qu'en dise Fétis; mais nous ne saurions arguer de là pour conclure au vol. De pareilles rencontres sont fréquentes, et il y a trop de gens à qui il faudrait intenter procès... avec grande chance de le perdre.

Il est encore un point que nous ne saurions passer sous silence. Farrenc fait entendre et Berlioz affirme que Philidor a modifié la date sur la partition : leur discussion, à cet égard, est quelque peu injuste, surtout de la part de Berlioz. Remarquons d'abord que Philidor ne *s'offrit* pas pour revoir la partition et que ce fut Favart qui vint lui demander son aide. De plus Philidor ne s'occupait que de l'impression musicale; Favart, qui avait la haute direction de l'ouvrage, eut seul pu en modifier le millésime.

L'impression d'*Orfeo ed Euridice* fut comme une première apparition des œuvres de Gluck en France. Deux musiciens, un écrivain et quelques amateurs avides de jouissances nouvelles rendirent justice au mérite du compositeur allemand ; les autres n'y prirent pas garde. Rien ne montre mieux combien cette société légère et brillante avait, en réalité, peu de goût pour la musique. C'était une mode alors pour les gens du bel air d'aller se pavaner à l'Opéra et à la Comédie-Italienne ; mais combien d'entre ces prétendus connaisseurs, juges souverains qui décidaient de la chute ou du succès d'un opéra, prirent souci de connaître l'œuvre d'un musicien que l'Angleterre et l'Italie admiraient autant que l'Allemagne? C'était de leur part pis que du dédain : de l'indifférence.

Combien durent souffrir de ce froid accueil ceux qui avaient, du premier jour, rendu justice au musicien et proclamé son génie! Seul, Mondonville ne vécut pas assez pour voir sa prédiction se réaliser et pour assister aux triomphes du compositeur allemand sur la scène française. L'auteur de *Titon et l'Aurore* mourut six mois avant la représentation à Paris d'*Iphigénie en Aulide*, qui précéda elle-même de quatre mois l'apparition d'*Orphée* (19 avril et 2 août 1774).

Il n'avait fallu, pour faire jouer le premier de ces ouvrages, rien de moins que la protection de la reine Marie-Antoinette. L'impression du public fut d'abord indécise ; mais le second soir, il prit le parti d'acclamer un ouvrage qui faisait violence à ses habitudes de paresse et s'imposait à son admiration par des beautés de l'ordre le plus élevé.

Orphée remporta un succès plus éclatant encore. Quarante-neuf représentations consécutives au milieu de l'été sont la preuve de l'enthousiasme qu'excita cet admirable ouvrage, bien que le compositeur eût dû consentir à de fâcheuses modifications pour adapter à la voix de ténor de Legros le rôle primitivement écrit pour le contralto Guadagni. Favart dut applaudir de tout cœur au succès du musicien dont il avait chaudement servi les intérêts. Il lui adressa même de petits vers alambiqués à propos de leur opéra de *Cythère assiégée :*

J'avais construit un bâtiment
D'assez gentille architecture;
On en apercevait la structure,
Mais il y manquait l'agrément;
En tout il faut de la parure.
Un grand artiste en ornement
Embellit chaque appartement
Par une éclatante dorure,
Et le vernis le plus charmant,
Qui cache mainte vermoulure.
Qu'arriva-t-il de l'aventure?
Pour moi fâcheuse conjoncture.
Cet habile décorateur,
Que j'admire et que je respecte,
De mon travail eut tout l'honneur,
On applaudit au vernisseur,
Et l'on oublia l'architecte.

Si l'on applaudit le « vernisseur », on ne l'entendit guère. *Cythère assiégée* fut représentée à l'Opéra le 1er août 1775, et reçue par le public avec assez d'irrévérence. « Hercule est plus habile à manier la massue que les fuseaux ! » s'écria l'abbé Arnaud pour répondre aux quolibets de la salle. Gluck le prouva bientôt en produisant coup sur coup ses admirables créations d'*Alceste*, d'*Armide* et d'*Iphigénie en Tauride*, qui complètent, avec *Orphée* et *Iphigénie en Aulide*, cette quintuple lignée de chefs-d'œuvre que le compositeur légua à la France en reconnaissance de son hospitalité. « Cette musique passera à la postérité », avait dit Favart, à propos d'*Orfeo :* il vit sa prédiction pleinement réalisée. Quand il mourut, en 1792, la postérité avait déjà commencé pour Gluck qui l'avait précédé de cinq ans dans la tombe.

ADOLPHE JULLIEN.

LES MIRABEAU

VII[1]

LE MARIAGE DU MARQUIS DE MIRABEAU.

« Je vais, année par année, rendre compte de ma manutention, jusques au temps présent, et de tout ce qui s'est géré depuis mon règne, soit par ma mère, soit par moi ou par mes agents. »

Cette phrase, qu'on pourrait aisément attribuer à Louis XIV rendant compte à ses successeurs des affaires de son règne, après la régence d'Anne d'Autriche, se lit au début d'un gros manuscrit in-quarto, commencé par le marquis de Mirabeau à l'âge de trente-deux ans, en septembre 1747. Avant de songer à écrire pour la postérité en général, l'auteur de l'*Ami des Hommes* a beaucoup écrit pour la sienne en particulier. Il éprouvait même une telle impatience d'entrer en communication avec ses descendants, qu'il n'attendait pas que ceux-ci fussent au monde. « Personne, disait-il dans sa vieillesse, à son frère le bailli, n'a plus sacrifié que moi au sentiment du futur appliqué à l'esprit de famille, et je penserais quelquefois que Dieu m'en punit, si je n'étais plus qu'assuré que ce sentiment ne m'a jamais fait négliger aucun de mes devoirs présents. A vingt ans je parlais et écrivais déjà à ceux qui me succéderaient, et les trois cinquièmes de mes manuscrits ne sont que des comptes

[1] Voir le *Correspondant* des 10 mars, 10 avril, 25 juillet, 10 août 1870, 10 octobre et 25 décembre 1871.

rendus de ma gestion, de mes vues, de mes faits, comme devant leur tribunal. » Cette disposition paraîtra singulière chez un homme qui devait parfois se montrer fort dur pour une partie de sa famille, et spécialement pour son fils aîné, lequel ne fut jamais, il est vrai, le modèle des fils ; mais elle n'en est pas moins très-sincère, et elle forme une des nuances les plus curieuses de ce caractère original et compliqué.

Au moment où son père commence le manuscrit qui lui est destiné, le futur tribun de la Constituante n'existe pas encore ; il ne naîtra que dix-huit mois plus tard, en mars 1749. Le marquis, marié depuis quatre ans et demi, vient de perdre un premier fils, Victor-Charles-François, né le 16 mars 1744, « enfant, dit-il, de grande espérance » qui mourut à trois ans et demi par un accident un peu étrange, et cependant moins étrange peut-être dans sa famille que dans une autre, car sa mort fut occasionnée par une liqueur dont son père faisait un énorme abus, et dont presque tous les Mirabeau du dix-huitième siècle, hommes ou femmes, ont également abusé, le malheureux enfant s'empoisonna en *buvant de l'encre*. Un tel accident, tout en apprenant sans doute au marquis de Mirabeau, auquel il restait deux filles, à tenir ses encriers hors de la portée des enfants, ne le découragea point de cette passion effrénée pour l'écriture, qui lui faisait dire à la fin de sa vie : *Si ma main était de bronze, il y a longtemps qu'elle serait usée*, puisque c'est immédiatement après la mort de ce fils qu'il entreprit le volumineux manuscrit que nous avons sous les yeux.

Nous y chercherons d'abord l'histoire de son mariage. Il avertit, il est vrai, ses descendants que dans le compte rendu dont il s'agit ici, il ne sera question que d'affaires, et qu'on trouvera ailleurs *ses Mémoires*. Cet autre manuscrit du marquis, dont nous n'avons pu citer, dans un précédent article, que les seuls fragments conservés, lesquels s'arrêtent précisément à la fin de sa vie de jeune homme, serait peut-être plus intéressant au sujet de son mariage que celui où cet événement est exposé surtout au point de vue des affaires. Cependant l'homme étant de ceux dont le caractère perce en tout, il nous a été facile de reconnaître, dès les premières pages de ce compte rendu d'affaires, qu'il ne ressemblait à aucune autre production du même genre. Aussi, tout en supprimant dans celui-ci ce qui nous paraîtra sans intérêt pour le lecteur, nous laisserons ce père de famille raconter lui-même à ses descendants avec une naïveté incomparable sous l'empire de quels sentiments hétérogènes, à la fois chimériques et indifférents, désintéressés et calculés, il a été conduit à conclure la plus importante affaire de la vie. « J'étais, dit-il, arrêté à Paris en 1743 par l'indécision où l'on me laissait sur ma rentrée

dans le service ou mon entière sortie[1]. Je désirai de m'y marier, avant mon départ pour la Provence, où mes affaires m'appelaient; cela me fit suivre avec plus de vivacité l'idée qui nous vint par hasard, à M. de Saint-Georges[2] et à moi, d'entamer le traité de mon mariage avec la fille unique de M. de Vassan. » Pour rendre ce qui suit plus clair, nous sommes obligés d'ouvrir ici une parenthèse sur le futur beau-père du marquis de Mirabeau et sur sa famille.

M. de Vassan appartenait à une famille originaire du Soissonnais; il était fils d'un président à la chambre des comptes de Paris. Dans son contrat de mariage du 24 juillet 1716, il est qualifié messire Charles de Vassan, chevalier, seigneur de la Tournelle, etc., etc., colonel d'infanterie. En 1719, il fut nommé brigadier, et, en 1743, il figure dans le contrat de mariage de sa fille avec le titre de marquis. Ce titre, que son père ne portait point, n'appartenait pas, je crois, à sa famille; il l'emprunta sans doute à sa femme, Anne-Thérèse de Ferrières, fille unique de Charles-Joseph de Ferrières, marquis de Saulveboeuf[3].

Cette famille de Saulveboeuf, assez notable en Périgord, avait acquis par mariage, en 1626, la seigneurie de Pierre Buffière, près Li-

[1] Il s'agissait pour lui, comme nous l'avons déjà dit, d'obtenir l'autorisation d'acheter un régiment ou au moins une place de guidon des gendarmes de la garde; n'ayant pu réussir et « se trouvant barré, dit-il, par le *tic* du cardinal » (de Fleury), il se décida à se retirer du service précisément pendant les négociations relatives à son mariage.

[2] On a vu, dans l'article précédent, naître la liaison du jeune marquis de Mirabeau avec ce marquis de Saint-Georges, plus âgé que lui, marié et père de famille, dont il parle avec un enthousiasme que partage son ami Vauvenargues, mais que ne partage pas son frère le bailli, lequel déplore souvent l'influence de « ce philosophe qui, dit-il, dévoya son aîné en tous points. »

[3] L'emprunt semble même n'avoir jamais été ratifié officiellement; car, dans les almanachs du roi à partir de 1719, on voit M. de Vassan figurer parmi les brigadiers, mais sans aucun titre. « La famille de Vassan, dit le marquis de Mirabeau dans une note généalogique, est très-étendue en différentes branches : j'en connais plus de dix sans celles que je ne connais pas. La branche aînée est celle de Vassan-Puiseux, qui a héréditairement la charge des levrettes du cabinet, charge très-agréable par ses détails et son indépendance de la vénérie et de la fauconnerie. »

En parlant ailleurs (Voy. *Beaumarchais et son temps*, t. I, p. 87) des charges de cour, nous avons déjà eu l'occasion de signaler cette charge un peu bizarre, et nous devons constater ici que dans l'*État de la France pour* 1749, où elle est mentionnée, les titulaires ne portent également aucun titre. Toutefois, comme nous aimons l'exactitude jusqu'à la minutie, nous devons dire que nous avons trouvé dans le *Mercure de France* de septembre 1776, lequel n'est point, il est vrai, une autorité en matière de titres, l'annonce du mariage d'un marquis de Vassan qualifié *mestre de camp de cavalerie et capitaine des levrettes de la chambre du roi.* La juxtaposition de ces deux grades si différents nous a paru assez comique pour nous encourager d'ailleurs à suivre notre penchant pour l'exactitude.

moges, qualifiée première baronnie du Limousin, comme ayant été jadis l'apanage du cadet des vicomtes de Limoges. Le contrat de mariage de M. de Vassan avec l'héritière de la branche aînée des Saulvebœuf présente cette particularité que la future, orpheline de père et majeure, dit l'acte, de vingt-neuf ans passés, se marie après trois réquisitions et sommations respectueuses faites à sa mère, et dans d'autres contrats où elle figure avec son époux, elle est dite épouse séparée quant aux biens. De ce mariage naquirent deux filles, dont l'aînée mourut en bas âge. La cadette, Anne-Geneviève de Vassan, qui devait être la mère de Mirabeau, née le 3 décembre 1725, fut mariée une première fois en décembre 1737, par conséquent à l'âge de *douze ans*, dans des circonstances qui tiennent aux habitudes d'alors, et qui valent peut-être la peine d'être indiquées. Il y avait entre les deux branches de sa famille maternelle un procès relatif à une substitution portant sur la terre de Saulvebœuf; l'acte de mariage dit ingénument que, pour éteindre ce procès, il avait été convenu par contrat de transaction, passé en 1722, que la sœur aînée de la future épouserait le jeune Saulvebœuf, son cousin, mais que l'aînée étant décédée, on donnait la cadette au jeune homme, en vertu de la même transaction. Toutefois, l'âge de la jeune personne ayant fait ajourner la consommation du mariage, et le jeune Saulvebœuf étant mort l'année suivante, Anne-Geneviève de Vassan, âgée de 17 ans en 1743, se trouvait veuve et mariée en droit, quoique non mariée de fait, lorsque le marquis de Mirabeau, qui ne la connaissait pas, car elle séjournait habituellement avec sa mère en Limousin, mais qui connaissait son père, eut l'idée, qui lui vint, nous dit-il, *par hasard*, de faire sonder les dispositions de ce dernier. Nous pouvons, maintenant, reprendre le singulier compte rendu qu'il écrit pour ses enfants :

« La proposition, dit-il, fut faite par Daoust (le notaire du marquis) à M. de Vassan, qui me devina ; il était seul à Paris, sa femme et sa fille étant en Limousin; d'abord, il bavarda à son ordinaire et s'enthousiasma fort de cette affaire ; je donnai un état de mes biens; il donna aussi le sien assez fidèle[1]... Il fallut, après cela, savoir ce qu'on donnait à cette fille, et ce fut là le quart d'heure critique. Cet homme (il s'agit de son futur beau-père) avait assurément à ses trousses les deux hommes de France les plus rompus et les plus concluants en affaires (Daoust et M. de Saint-Georges), et cependant il trouva moyen de les lasser à en être rendus, à force de battre la

[1] Nous supprimons le détail des biens de M. et madame de Vassan, qui pourrait être fastidieux pour le lecteur, et nous le résumons en disant que ceux-ci possédaient en diverses terres, maisons ou contrats, un revenu d'environ *trente mille livres*.

campagne ; il fallut essuyer l'histoire de son procès avec sa belle-mère, de celui qu'il intenta depuis à sa belle-sœur, de celui qu'il eut à soutenir avec M. de Saulvebœuf, de sa transaction avec iceluy, d'où s'en suivit le traité de mariage de sa fille et du fils Saulvebœuf, qui avait été dissous sans consommation par la mort du jeune homme ; ensuite les autres propositions à lui faites, les accords, ce qui les avait rompus, etc., etc. Tout ce bavardage, où il entrait beaucoup de naturel, avait néanmoins son objet, car il fallait en venir à la proposition, qui était de ne donner que quatre mille livres de rentes à sa fille en une terre sise en Périgord. Sur ce, il verbiagea (*sic*) encore d'un pareil arrangement projeté avec M. de Fénelon pour son fils, qu'il se chargeait de l'entretien des conjoints, moyennant deux mille livres à prendre sur les quatre mille et le reste ; mais tout cela ne faisait toujours que quatre mille livres ; il dit qu'il assurerait tout, mais que pour la jouissance, il l'avait trop achetée pour se dépouiller si tôt. M. de Saint-Georges et Daoust se retirèrent, et ce fut conciliabule à tenir entre nous trois dans l'après-midi.

« Ils étaient tout *estomaqués* de ces 4,000 livres de rentes qui, dans les idées parisiennes, ne sont pas présentables, et qui, nulle part au monde, ne doivent être, du moins en cette sorte d'effets, la dot d'une fille unique à qui on en assure trente et qui a des parents encore assez jeunes. Pour moi, qui conçois toujours vivement, j'avais, tout autrement tourné cela dans ma tête : 1° connaissant depuis cinq ans M. de Vassan et son impropriété à tout bien, sachant que sa femme était séparée de biens avec lui, et cependant vivait dans une grande union, ayant ouï dire que cette femme avait arrangé de grandes affaires, je m'imaginai qu'elle devait être un miracle d'habileté. Son séjour en Limousin tandis que son mari était à Paris, me confirmait encore dans cette opinion ; première induction à quatre mille lieues de la vérité ; 2° j'étais plus rompu aux façons de penser de province où une fille de condition avec 80,000 livres est un bon parti, et je regardais l'irrégularité de n'avoir pas vendu une terre pour avoir de l'argent comptant à donner à sa fille, comme une suite de la façon de penser de la noblesse, qui naturellement préférait la terre en fonds à l'argent ; il me paraissait d'ailleurs si rare de trouver une fille avec la richesse de Paris, ayant l'éducation de province, que je regardais cela comme un grand bonheur, comme en effet cela n'est pas malheureux[1].

[1] On se rappelle que le marquis de Mirabeau écrit cette réflexion en 1747, c'est-à-dire quatre ans et demi après son mariage ; il n'entre pas alors dans ses intentions de se plaindre de sa femme, mais son ton semble déjà bien froid. En 1776, nous le verrons écrire, en parlant de l'éducation de sa femme, ces mots : « Elle avait eu la plus pestilentielle et impudente éducation. »

« Enfin je finis avec mon ami par ce raisonnement. De deux choses l'une, ou le caractère de ces femmes me conviendra, et en ce cas je vivrai avec elles sans les déranger et en épargnant; ou s'il ne me convient pas, elles se conviennent, elles sont bien comme elles sont, je les y laisserai avec leurs 4,000 livres et vivrai comme garçon. Ce solide raisonnement eut le succès qu'il devait avoir. Quoi qu'il en soit, ma conclusion fut qu'il serait de mauvaise grâce de marchander une fille, et qu'il fallait accepter les 4,000 livres sans mettre le mot entre deux. M. de Saint-Georges, après avoir dit que ce n'était point son avis, fut en avant. M. de Vassan traitait d'ailleurs avec un air de franchise qui avait pris M. de Saint-Georges, nous livrant toutes les lettres qu'il recevait de sa femme, et comme elle a une grande habitude d'écrire, je trouvais ces lettres très-bien. Je n'ai su qu'après mon mariage que ces lettres étaient doubles, celles qui étaient ostensoires paraissaient en effet très-raisonnables, et elle se livrait à son naturel dans les autres. »

Résumant ici la suite du récit, nous dirons qu'il résultait de cette intervention à distance dans la rédaction du contrat, de continuelles difficultés suscitées par madame de Vassan, qui prétendait, par exemple, se réserver le droit de disposer à son gré même au détriment de sa fille unique, d'une grande partie de sa fortune. Vainement le notaire et l'ami du jeune marquis l'engageaient à ne pas aller plus loin, lui reprochant son *donquichottisme;* il acceptait tout avec un enthousiasme toujours croissant. « Je parlai, dit-il à Daoust, avec la vivacité provençale qui paraît toujours surnaturelle aux Parisiens, et à dire vrai, parmi les Provençaux même je ne suis pas des plus lents. Je m'aperçus qu'il m'écoutait avec étonnement et en souriant. Il me renvoya à M. de Saint-Georges, avec qui j'eus l'après-midi une longue conversation sur ce point (la prétention de madame de Vassan). Il répondit à tout mon héroïsme qu'il était singulier que ce fût lui qui combattît de semblables sentiments, mais qu'enfin ils étaient sujets à être dupes en affaires, et qu'en tout on ne contractait point comme cela, mais que, puisque je le voulais, il verrait de rapiécer les choses avec Daoust. En effet, depuis lors, je n'entrai plus guères dans les détails, et ils devinrent les plus partiaux qu'ils purent l'un et l'autre. »

Et après avoir indiqué les clauses principales de son contrat, il ajoute :

« Le contrat fut signé par M. de Vassan et par moi le 11 avril. Il partit sur-le-champ pour se rendre en Limousin et moi le lendemain 12. A peine fus-je arrivé dans ce pays alors si étranger pour moi, que j'eus lieu de m'apercevoir que la visière de l'esprit de ma belle-mère

n'était pas bien droite[1]. Elle me fit sur la formule de ratification que j'avais apportée de Paris, des hoquets auxquels je ne compris, ni ne voulus comprendre, je lui dis d'accommoder cela à sa fantaisie et quand je la vis contente je le fus aussi, je signai sans voir le 19 et je me mariai le 21 avril 1743..... Voilà le détail de mon mariage, opération qui note un homme, ainsi que son testament l'achève[2] : à tout prendre, pour être venu sans support dans le monde et n'étant pas de moi-même propre à tirer de grandes ressources de ma personne, pour ne m'être marié qu'après avoir quitté le service, ce qui dans ce temps-là donnait une sorte de vernis d'homme noyé; avec tout cela, dis-je, et l'effroi que mon grand-oncle et mon père avaient donné de notre nom, je ne fis pas au fond un marché ordinaire, du moins pour notre maison, et c'était tout ce que je désirais. »

Ainsi donc, le marquis de Mirabeau, âgé de 28 ans, d'une figure et d'une tournure agréable, d'un esprit très-vif et d'une culture intellectuelle remarquable, possédant, comme nous l'avons dit précédemment, une fortune de 16,000 livres de rente qui devait un jour s'augmenter par l'extinction des pensions qui pesaient sur son héritage, se mariait en quelque sorte, du jour au lendemain, avec une personne qu'il ne connaissait pas du tout, qu'il n'avait même, je crois, jamais vue. Il ne connaissait pas davantage sa future belle-mère; quant à son beau-père, il le connaissait, dit-il, depuis cinq ans, mais comme un homme *impropre à tout bien.* On lui offrait en dot un revenu[3] à peine suffisant pour les dépenses personnelles de sa femme, dont les parents, jeunes encore, se réservaient la libre disposition, même après leur mort, d'une partie de leur fortune. Il acceptait, malgré l'avis de ses amis toutes les conditions qu'on lui imposait, et se précipitait dans ce qu'il appelle lui-même *un marché* avec tout l'empressement désintéressé d'un homme qui, ayant trouvé la femme selon son cœur, considère tout le reste comme secondaire et se marie avant tout pour être heureux. En présence d'une telle bizarrerie, on s'explique sans peine que le notaire du futur l'ait écouté, comme

[1] Il déclare, plus loin, que son mariage ne se serait pas fait s'il avait connu l'esprit *bifurque* de madame de Vassan, « qui fut, dit-il, à Saint-Sulpice lors de la naissance de sa dernière fille, dès qu'elle fut relevée, pour voir si par hasard on n'avait pas fait baptiser son enfant sous un autre nom. » Plus loin encore, après avoir parlé des *serpenteaux* que peut faire l'imagination de sa belle-mère, il ajoute : « Bonne femme au fond, mais la plus tracassière, tracassée et tracassante femme de l'univers, elle a le malheur d'avoir l'esprit si gauche que rien n'y entre comme dans un autre. »

[2] Cette réflexion originale et juste trouvera sa confirmation quand nous aurons à parler du testament du marquis.

[3] On verra même tout à l'heure que ce revenu se trouva d'abord très-inférieur au chiffre annoncé.

il le dit naïvement, avec *surprise* et en *souriant*. L'affaire une fois conclue, il s'évertuait à se persuader à lui-même et à persuader à sa postérité qu'elle était bonne; il diminuait les avantages de son alliance pour en faire ressortir tous les inconvénients[1], et enfin il se rassurait par cette considération, à ses yeux décisive, que si l'opération était peu avantageuse pour lui, elle l'était pour sa maison. C'est en effet cette réflexion dernière qui nous donne la clef de sa conduite, et qui nous oblige à insister sur un trait essentiel de son caractère dont l'influence se fera sentir sur toute sa vie.

On l'a entendu tout à l'heure, parlant d'une impulsion chez lui dominante, définir cette impulsion le sentiment du *futur* appliqué à l'esprit de famille. C'était pour lui l'idée fixe que sa maison (c'est-à-dire sa race), dont il ne pouvait dans le présent se dissimuler la situation relativement modeste, était destinée dans l'avenir à être une fort grande maison. La seule qualité de fille unique et de future héritière que possédait sa femme suffisait à ses yeux pour garantir toutes les qualités qu'il ne lui connaissait pas, et pour compenser toutes les difficultés d'un mariage qui ne lui apportait aucune aisance présente et qui devait même lui être une charge aussitôt qu'il aurait des enfants. Son imagination toujours prompte à sacrifier le présent à l'avenir et à voir l'avenir sous le jour le plus brillant lui représentait de beaux domaines en Limousin, en Périgord ,en Poitou, venant s'ajouter à ses domaines de Provence. Il se voyait déjà occupé à les améliorer, car il eut toujours la prétention souvent malheureuse des améliorations agricoles ; il en doublait la valeur, il les partageait entre les divers héritiers de son nom et il réalisait ainsi le programme qu'il s'était tracé dès son adolescence et qu'il se plaît à présenter souvent à son frère sous cette forme fastueuse « faire d'une maison en Provence une maison en France. »

Ce n'est pas que ce beau programme fût en lui-même absolument chimérique. Il est certain que les deux époux devaient un jour réunir sur leurs têtes une fortune qui, bien dirigée et par le seul accroissement naturel des revenus territoriaux pouvait être considérable. Mais il s'agissait d'attendre patiemment cette fortune, car elle semblait devoir se faire (et elle se fit en effet) attendre longtemps. Il s'agissait de l'attendre sagement, et sans la dévorer d'avance, dans l'ordre d'un ménage bien réglé, où deux époux bien unis travaillent d'un commun accord à la prospérité de leur famille et devant cette perspective la question préalable de savoir avec quelle personne il

[1] Nous avons déjà fait remarquer ailleurs, en parlant du marquis Jean-Antoine, combien ce que dit ici son fils de l'effroi qu'il *avait donné de notre nom* tranche avec le ton enthousiaste auquel il se montera plus tard, quand il racontera la vie de son père dans cette notice que Mirabeau l'orateur a copiée en l'embellissant encore.

contractait mariage n'était pas aussi indifférente que le supposait le jeune marquis de Mirabeau. Il devait apprendre à ses dépens que s'il est quelquefois dangereux d'épouser une femme uniquement pour la fortune qu'elle a, il est souvent encore plus dangereux de l'épouser pour la fortune qu'elle aura.

Un premier inconvénient de cette brillante combinaison se serait fait sentir immédiatement après le mariage, si nous en croyons le sage bailli de Mirabeau, que le lecteur connaît maintenant, et qui, à une époque très-éloignée de celle où nous sommes, quand les deux époux, dès longtemps séparés et furieux l'un contre l'autre, achèvent de se ruiner mutuellement en procédures, écrit à son frère aîné, le 7 février 1780, les lignes suivantes : « Trois jours après que j'eus vu ta femme, je compris qu'elle n'était pas propre à être sur un théâtre quelconque. Je ne t'ai jamais dit ce qui m'est arrivé alors, et je ne te le dirais pas, s'il y avait le plus léger moyen de réunion avec pareille femelle. Mais, dès les premiers temps (du mariage), le duc de Nivernois peut te l'attester, voyant que tu avais quitté le service militaire et que tu avais quelque dessein de te fourrer dans les ambassades, j'avais sollicité pour toi ledit duc, le duc de Duras, et autres amis, j'en avais même parlé au vieux Pontchartrain et à sa femme. Tous me disaient : « Mais on assure que sa femme est une des plus « ridicules créatures qu'il y ait au monde. Vous comprenez qu'il est « impossible d'employer un homme qui a une pareille femme, à « moins qu'il ne la laisse en France quand il est en pays étranger. » Tu en sus quelque chose dans le temps; mais, comme de droit, tu sentis l'impossibilité de laisser cette femme avec notre mère[1], et moins encore avec ses parents, car c'eût été la perdre entièrement. Le silence absolu de tous à son sujet me fit bien voir que je n'étais pas le seul à qui elle déplût. Mais tu sais qu'un galant homme n'a jamais parlé de sa femme à un mari. Tu dois de plus t'avouer à toi-même que tu n'en donnais pas le moyen.»

En effet, le marquis de Mirabeau, qu'on verra plus tard s'exagérer les défauts de sa femme au point d'écrire ces mots : « *Les vingt ans que j'ai passés avec elle ont été vingt ans de colique néphrétique*, » persista assez longtemps, et par un trait de caractère qui d'ailleurs lui fait honneur, non-seulement à la défendre contre les antipathies de sa mère et de son frère, mais à se cacher à lui-même ses défauts ; et quoiqu'il les supportât avec une impatience qui perce souvent dans ses lettres, il est visible que la perspective toujours présente de l'héri-

[1] Nous avons déjà dit, dans un des précédents chapitres, que la mère du marquis de Mirabeau, qui était en Provence au moment où son fils se mariait si légèrement à Paris, n'avait pris aucune part à son mariage et n'avait aucun goût pour sa belle-fille.

tage futur lui est un continuel encouragement à la patience; mais on verra également que du côté de la femme, qui eut aussi ses épreuves à supporter, la patience décroît à mesure que la perspective de l'héritage se rapproche, et elle disparaît aussitôt que les belles espérances caressées pendant vingt-sept ans par le mari se sont enfin complétement réalisées.

Les résultats de cette association entre deux êtres également fougueux et incompatibles (résultats désastreux non-seulement pour les deux époux mais aussi pour le bonheur et la moralité de leurs enfants) n'ayant éclaté devant le public qu'à une époque où le marquis de Mirabeau avait conquis une grande notoriété par ses ouvrages, cette notoriété même ayant été habilement exploitée contre lui par ses adversaires, nous attendrons, pour exposer avec impartialité le tableau de sa vie d'époux et de père, d'avoir raconté l'histoire de ses travaux intellectuels et des modifications successives qui se produisirent dans ses opinions politiques et économiques. Toutefois il est une partie de sa vie domestique qui se rattache trop directement à son rôle public pour pouvoir en être séparée. Le même esprit d'utopie qui l'inspire toujours plus ou moins dans ses vues, sur le gouvernement des hommes, se retrouve dans sa manière d'administrer sa fortune personnelle.

On a vu de nos jours tel homme, tel saint-simonien, par exemple, débutant dans la vie avec les apparences d'un rêveur chimérique et désintéressé, finir par se montrer à nous sous la forme d'un spéculateur madré ou d'un roué politique, habile à se maintenir sous les gouvernements les plus différents. Rien ne ressemble moins au marquis de Mirabeau, car la nuance chimérique reconnaissable dans presque tous ses ouvrages est encore plus marquée dans la gestion de ses propres affaires. C'est déjà là, ce nous semble, une preuve à alléguer en faveur de la sincérité de *l'Ami des hommes*, qui a été souvent mise en doute.

Il va sans dire que si le marquis de Mirabeau était un dissipateur banal à la manière de sa femme et de ses deux fils, qui tous ne connurent jamais la différence entre le doit et l'avoir, ce ne serait pas la peine d'analyser en détail un genre de caractère qui court les rues. Mais quand on sait que nul homme ne s'est plus préoccupé que lui des moyens d'augmenter sa fortune, dans l'avenir, il est vrai, et en la diminuant souvent dans le présent; que nul homme n'a fait plus d'opérations de vente ou d'achat, et surtout d'achat; que nul homme n'a tenu jour par jour un compte plus régulier de son actif et de son passif et n'a barbouillé plus de papier pour se démontrer à lui-même, et surtout pour démontrer à sa postérité, qu'il a toujours devant les yeux, l'utilité de chacune de ses opérations, que nul homme

n'a payé plus régulièrement ses dettes et ne s'est, en définitive, plus abstenu de toute dépense de plaisir, et que néanmoins cet homme a trouvé le secret de se ruiner; quand on sait cela, il est naturel qu'on soit un peu curieux d'examiner comment il s'y est pris, d'autant que si sa femme et ses enfants l'y ont puissamment aidé, il y a mis aussi beaucoup du sien.

Son frère, qui le connaissait mieux que personne, et qui, tout en l'aimant très-tendrement, éprouvait parfois le besoin de lui dire la vérité avec tous les ménagements dus à ses chagrins et à ses malheurs, s'expliquant avec lui sur les causes de sa ruine qu'il entrevoyait déjà dès l'année 1778, lui écrivait à cette époque : « Tu étais fait pour être à la tête d'une grande machine, et tu as été à la tête d'une petite que tu as voulu mener en grand. Je te dirai un paradoxe incroyable, et qui est cependant très-avant dans ma tête, c'est qu'un homme juste mène plus facilement un État qu'une maison, parce que dans un État il choisit ses outils, dans une maison il n'a que ceux qu'on lui donne. Un roi peut changer de premier ministre, un mari ne peut pas changer de femme, et quiconque en a une destructrice travaillera en vain à faire une maison quelque habile qu'il soit. Or, depuis la création du monde, on ne vit pas une femme de l'espèce de celle que Dieu t'a donnée, ni des enfants de l'espèce des tiens. »

Le bailli charge ici un peu la part de responsabilité de la femme et des enfants de son frère pour alléger d'autant celle du chef de la maison. Dans d'autres occasions, il ne craindra pas de lui dire : « Tes beaux plans m'ont souvent paru fondés sur les brouillards de la Seine. » Mais le vice radical de l'esprit du marquis, la passion de mener en grand une petite machine et de faire de vastes combinaisons avec des moyens très-bornés, va ressortir nettement d'une courte analyse de son administration domestique.

II

UN UTOPISTE EN AFFAIRES.

Nous avons dit qu'il avait reçu de son père une fortune de 27,500 à 28,000 livres de revenus, consistant principalement en terres, sur lesquelles il avait à payer en pensions ou charges annuelles 11,500 ou 12,000 livres. Mais les 16,000 livres de rente qui lui restaient n'étaient déjà plus entières au moment de son mariage. Ce n'est pas qu'il les eût entamées par des dissipations, on sait que ce n'est point

son genre, il en avait seulement transformé une partie en valeurs plus onéreuses que productives.

Se trouvant à Paris en 1740, par conséquent à l'âge de 25 ans, pour solliciter cette autorisation d'achat d'un régiment dont nous avons déjà parlé, et ne l'obtenant point, il avait imaginé, toujours sous l'influence de son ami, M. de Saint-Georges, d'employer tous les capitaux disponibles de l'héritage paternel à l'acquisition d'une terre à portée de Paris. Cette idée était essentiellement contraire au principe que nous le verrons développer, non-seulement dans tous ses ouvrages, mais aussi dans ses instructions à ses enfants, savoir : qu'un seigneur de fief doit rester dans les domaines que la Providence lui a assignés et ne quitter jamais sa province originaire pour s'établir à Paris ou aux environs. Au moment même où il enfreint ce principe favori, il ne l'abandonne pas absolument, car il se tire d'affaire en se désapprouvant, mais en ajoutant qu'il faut agir comme tout le monde, « ayant reconnu, dit-il, sur l'inspection des choses au centre après les avoir vues à la circonférence, que le gouvernement présent et futur tendait à tout ramener à la capitale et à dépeupler les provinces, je conclus que pour faire sagement et ne pas déchoir il ne fallait pas être des derniers à se laisser entraîner et gouverner selon le courant, quelque préjudiciable qu'il soit au fond et pour le général et pour le particulier. » Il ne désirait cependant acheter qu'une terre peu considérable, afin de pouvoir s'y retirer quand le séjour ruineux de Paris commencerait à devenir trop pesant, et il la voulait, dit-il, peu considérable, « parce que les biens aux environs de Paris ne conviennent point *aux grandes races* étant situées en coutumes bourgeoises et se partageant en toutes mutations. » Il trouva près de Nemours une terre d'un faible rapport, la terre du Bignon, qu'il acheta en 1740. Il la paya néanmoins 112,000 livres. Comme elle était, de son propre aveu, dans un état *d'énorme dépérissement*, elle ne lui rapporta pendant longtemps que de l'argent à dépenser en réparations.

L'année d'après, en attendant qu'il trouvât la riche héritière qu'il cherchait, le jeune marquis, toujours assisté de son ami le philosophe Saint-Georges, avait acheté un hôtel à Paris, rue Bergère. « Ce n'était, dit-il, qu'un cadavre de maison, il n'y avait encore que les murs et les plafonds de faits, mais l'architecture en était gracieuse. » Il l'acheta pour 30,000 livres; c'était certainement bon marché, il fallait toutefois la payer et la finir par la rendre habitable. Or, au même moment où il s'abandonne à une légion d'ouvriers qui le dévorent, son imagination le pousse dans une autre entreprise. « J'avais, dit-il, depuis deux ans, dans la tête, l'exécution d'un grand projet de canal à Mirabeau ; » et le voilà exposant à sa pos-

térité le plan, les difficultés, les avantages de cette opération, et comment l'ingénieur architecte auquel il s'était confié était un fou quoiqu'il eût bien du talent, et comment, après avoir dépensé inutilement 4,800 livres, il fut obligé de reconnaître que son entreprise de canal n'était qu'un coup d'épée dans l'eau. Toutes ces opérations ayant précédé son mariage, il semble que c'eût été le cas pour lui de viser surtout à une dot en argent. On a vu avec quelle facilité il s'arrangea du simple revenu d'une propriété qu'il ne connaissait pas plus que sa future, et dont le premier aspect devait aussi lui procurer une surprise peu agréable. Nous l'avons laissé se mariant chez ses beaux parents au château d'Aigueperce, près Limoges : « Je fus bien peu de jours, dit-il, à connaître la discordance des esprits et humeurs des gens avec lesquels j'habitais, et conséquemment à m'ennuyer de ce séjour, d'autant que mes affaires me rappelaient en Provence; mais ma femme me conjura de ne la point quitter que je ne l'eusse emmenée chez moi; le plan de madame de Vassan était d'y conduire sa fille, elle me demanda seulement quelque temps pour préparer ses affaires à son absence, et cela me retint. M. de Vassan, de son côté, se faisait une fête de ce voyage. Nous partîmes enfin d'Aigueperce le 15 juillet, pour nous rendre d'abord en Périgord, à Saulvebœuf, afin de voir cette terre qu'on m'avait donnée. »

Le château, ajoute le marquis, était un bel assemblage de pierres de taille, mais il était inhabitable; il y avait *des fenêtres en quelques endroits* (*sic*), mais il n'y avait pas de vitres. Il était planchéié du haut en bas, mais il y avait un doigt de jour entre chaque planche. Quant au domaine qu'il avait reçu comme représentant 4,000 livres de rentes, il était dans un désordre *miraculeux*. Confié depuis longtemps à de mauvais régisseurs, il ne rendait absolument rien, et demandait, pour pouvoir être seulement affermé, de grosses réparations. Après avoir subi philosophiquement cette déception, le nouvel époux continue sa route vers la Provence, traînant après lui une suite de *trente-deux bouches*, bêtes ou gens. « M. de Vassan, dit-il, ne me fit grâce pas même de son marmiton. »

Cependant la vieille marquise, sa mère, qui était restée au château de Mirabeau, d'où elle subvenait de son mieux aux brillantes opérations de son fils, en vendant çà et là, soit une rente, soit une maison à Aix, ou encore en lui procurant des créanciers modérés, « se préparait, dit celui-ci, à recevoir cette nuée de monde dont je la menaçais depuis tout l'été. » Non-seulement elle se précautionnait à bon escient de provisions, mais elle mettait les maçons au château et en changeait les dispositions intérieures. C'était prendre le marquis par son faible; aussi, après avoir détaillé tout ce que fit sa

mère, il ajoute : « Ces changements furent d'une commodité infinie pour la maison, et c'est dommage que ce fût à la veille de notre éloignement pour longtemps[1].. Mais c'est toujours bien fait d'embellir et rendre commode le manoir de nos pères, dont on porte le nom, et surtout quand il est aussi considérable que celui-là !... Mais cela ne se faisait pas sans argent, et à dire vrai, pour un homme dont le goût et les mœurs sont diamétralement opposés aux maçons et à tous autres détails de ce genre, que je méprise comme étant une continuelle petite guerre de surprises que l'humanité se fait, et auxquels je n'entends rien, je n'ai pas laissé de manier beaucoup la truelle, et trop, entraîné par ma vivacité et mon goût pour l'ordre et l'*améliorissement.* » Cette confession faite à trente-deux ans n'empêchera pas le marquis d'abuser presque jusqu'à sa mort, non-seulement de la truelle, mais de la pioche, de la pelle et du rabot.

Il passe ensuite au détail, dont nous faisons grâce au lecteur, des énormes dépenses que lui occasionnèrent ses hôtes et leur suite pendant trois mois de séjour. « Tout alla bien, dit-il, et grandement; mais ces trois mois furent pesants, et quand je me rappelle tout l'argent qui s'en allait au maître d'hôtel pour gens qui ne m'en savaient nul gré, je ne puis que je ne le plaigne. » Et il note en passant, pour l'instruction de sa postérité, que sa femme ayant fait ses premières couches à Mirabeau en mars 1744, M. et madame de Vassan partirent à la fin du même mois, sans avoir rien donné ni à la mère ni à l'enfant. « La maison enfin *nettoyée*, dit ce gendre peu enthousiaste, la première idée qui me vint fut de prendre un bout de papier et de tirer au clair l'état général de mes affaires. L'opération en fut prompte et facile, mais totalement décisive, par l'impression qu'elle me fit. La voici. » Et il transcrit pour ses descendants l'addition de ses revenus en regard de ses charges en 1744.

Il venait, il est vrai, de s'enrichir, par achat ou par mariage, de deux terres avec deux châteaux et d'un hôtel à Paris; mais ces trois acquisitions, dont deux lui avaient coûté beaucoup d'argent, ne lui rapportaient absolument rien. Par conséquent il les écarte de son addition, de laquelle il résulte que les 27,500 livres de rente laissées par son père sont réduites à 22,525, et que les 11,500 livres de charges laissées également par lui ont augmenté dans une brillante proportion, car elles s'élèvent maintenant à 16,631 livres.

« Ce beau petit détail, dit le marquis, me fit ouvrir les yeux d'une étrange manière: car qui, de 22,525 ôte 16,131, reste 5,894. Or

[1] C'eût été, en effet, non pas seulement un dommage, mais une folie, si la mère eût pu prévoir le parti que son fils allait prendre si brusquement de quitter cette résidence, non pas pour longtemps, mais pour toujours; car il n'y revint plus qu'en passant, et sa mère n'y revint plus jamais.

voilà donc ce beau seigneur de 30,000 livres de rentes qui venait de doubler son manteau de même[1], et qui venait de nourrir tant de monde, le voilà réduit à 6,000 livres de rentes au fait et au prendre, et dans le grand chemin, en allant bien à l'étroit et se privant de tout, de se ruiner. Je me frottai sans doute plus d'une fois les yeux, mais le fait était vrai, et tout ce que je pouvais y mitiger, c'était les 2,000 livres de pension que me faisait ma mère qu'il fallait ajouter. Dès lors je pris la résolution de calculer toujours avec moi-même vis-à-vis le papier, effrayé du précipice que je venais d'éviter, et je commençai le grand livre intitulé : *État de l'argent reçu et dépensé*[2]. Je compris que je n'avais d'autre parti à prendre que de quitter l'habitation de cette ruineuse province, pour aller manger une de mes deux terres qui étaient en souffrance. Il ne s'agissait plus que de se déterminer entre ces deux terres. Dans l'une, le voisinage de M. et de madame de Vassan m'effrayait, dans l'autre celui de Paris. La délibération ne fut pas longue dès que j'en parlai à ma mère, et nous optâmes pour Saulvebœuf. Plusieurs raisons nous y devaient déterminer : 1° le désordre total où était cette terre; 2° le désir de connaître et d'être connu dans les provinces où je devais *un jour* avoir de grands établissements. »

Une fois résolu à cette transplantation, il laisse à Mirabeau un régisseur intelligent, un abbé Castagny, qui transforme en recettes toutes les dépenses qu'entraînait le séjour du maître; qui, par exemple, au lieu de payer un jardinier, afferme le jardin; au lieu de payer un chasseur, afferme la chasse, etc., etc. ; qui, en un mot, l'aide à augmenter la colonne de l'actif en diminuant celle du passif. Il emporte une partie de ses meubles, il vend le reste à Marseille, et s'installe avec sa mère et sa femme à Saulvebœuf.

Il y passe deux ans en réparations et en discussions, non sans cultiver cependant sa popularité, en exerçant ce qu'il appelle son ascendant naturel sur le peuple gascon, « dont les Périgourdins, dit-il, sont l'élite. » Il y a des jours de fête où il assure que le sommelier a donné pain et vin à cent trois personnes. Il y fait faire à grands frais un terrier, c'est-à-dire un plan cadastral, avec nomenclature détaillée de tous les droits fiscaux dus au seigneur par chaque tenancier. C'est un genre de dépenses qu'en sa qualité de propriétaire très-féodal il a multipliée beaucoup pendant sa laborieuse carrière. Enfin il re-

[1] C'est-à-dire qui venait d'épouser une personne devant avoir un jour trente mille livres de rente. On voit, par l'ensemble de la phrase, que le marquis s'attribue aussi dans l'avenir le même revenu, ce qui n'est pas absolument exact.

[2] Autre livre de comptes, plus détaillé, que le marquis ajoute à celui-ci. Il est dans sa nature de croire que, pour supprimer les déficits, il suffit de les constater soigneusement, et plutôt deux fois qu'une.

met ce bien du Périgord assez en valeur pour pouvoir l'affermer 3,200 livres, ce qu'il considère comme une très-belle opération, et par-dessus le marché, il se procure une forte recette, dont il avait le plus pressant besoin, en faisant une coupe de bois qu'il vend 20,500 livres. Ces bois, suivant lui, étaient en retour, et il fallait les couper, si l'on voulait qu'ils revinssent bien. Il avait eu soin d'ailleurs de réserver les allées et avenues du château. Nonobstant ces précautions, son beau-père et sa belle-mère jetèrent feu et flammes; « il semblait, dit le gendre, que je leur avais volé cet argent. » Ils lui intentèrent même un commencement de procès qui n'eut pas de suite.

Tandis qu'il arrange ses affaires en Périgord, tout en surveillant de son mieux celles de Mirabeau, il reconnaît que celles de Paris et du Bignon réclament impérieusement sa présence, et il se transplante encore une fois, avec mère, femme, enfants, domestiques, pour se fixer définitivement à Paris et au Bignon. Son hôtel de la rue Bergère, acquis avant son mariage, l'avait entraîné dans des frais sans fin, pour des embellissements et agrandissements que son absence avait singulièrement contrariés, car il pleuvait encore dans sa maison trois ans après qu'il l'avait achetée. Dix ans après, il y avait dépensé, y compris l'achat, plus de 100,000 livres; il n'en tirait que 2,500 livres de loyer. Il la vend 85,000 livres, et en achète une autre, rue des Saints-Pères, pour 50,000 livres, plus petite, mais habitable.

Quant au Bignon, « cette terre, dit-il, si fort en désordre, ni bâtie, ni meublée, » il s'y enferme avec une légion de maçons, de charpentiers, de menuisiers, de pionniers; il fait refaire le château, change le cours de la rivière qui l'entourait, transforme les pacages en prairies, plante des arbres, creuse des fossés, le tout à très-grands frais. Il se confesse sur ce point à sa postérité avec son ingénuité ordinaire. « J'ai gâté, dit-il, bien des choses, par vivacité et précipitation, et ne me suis mêlé d'aucune avec entendement, n'ayant ni talent ni habitude de tout ce que j'ai été obligé de faire comme bâtiment, agriculture; et il est vrai qu'on fait un grand tort à un chef de maison, et, en sa personne, à toute sa famille, en l'élevant uniquement pour le métier de la guerre. Il apprend à dédaigner ses vrais devoirs, et quand il y revient, l'âge de se rompre aux choses est passé. Quoi qu'il en soit, j'ai su me priver, mais je n'ai rien su faire avec économie. Il n'est qu'un point qui ne m'a jamais manqué, c'est la bonne volonté et intention. Puissé-je me corriger par mes fautes, car si je vis, je ne fais que commencer, vu la besogne qui me menace. »

Le marquis fait sans doute allusion aux biens futurs de sa femme

dont la gestion lui donnera de grands soucis, mais comme il ne les a pas encore, et comme il s'écoulera bien des années avant qu'ils soient en sa possession, il semble que ce serait pour lui le cas de se reposer un peu, ou du moins de se contenter d'appliquer le besoin d'activité qui le dévore à l'administration laborieuse de ses trois terres de Mirabeau, de Saulvebœuf et du igron. C'est pourtant vers cette époque qu'il se lance dans une nouvelle entreprise, la plus vaste, mais la plus chimérique de toutes, qui devait lui valoir d'énormes tracas et de nouvelles pertes d'argent. « Me voici enfin arrivé, dit-il en commençant son compte rendu financier de l'année 1752, à l'époque la plus importante, selon les apparences, de toute ma gestion, tant présente que future. Il est nécessaire, pour connaître mes raisons sur un tel revirement de parties, de reprendre cette affaire de plus haut, et d'en voir les motifs avant les détails. »

Ce début solennel nous porte à croire que le *déposant* se sent un peu embarrassé devant le tribunal de sa postérité par la hardiesse de l'opération qu'il s'agit d'expliquer. Aussi n'aborde-t-il son exposé qu'en s'y prenant de loin. Il rappelle qu'il a toujours préféré les pays de droit écrit aux pays de droit coutumier, qu'il a toujours songé à réunir, autant qu'il lui serait possible, les terres dispersées qu'il pourrait avoir *un jour*, soit de son chef, soit du chef de sa femme, parce que les grands fiefs font les grands seigneurs, qu'en relisant les États de la France de l'abbé de Longuerue, de Boulainvilliers et de Piganiol de la Force, il avait dès longtemps remarqué l'Astarac, c'est-à-dire une partie de l'ancien comté d'Armagnac, comme un des plus grands fiefs parmi ceux qui ne sont point réunis à la couronne, puisqu'il est composé de plus de cent paroisses. Sachant que ce grand fief, passé dans la maison de Rohan, dont le principal établissement était en Bretagne, ne pouvait guère être administré par le chef de cette maison, et supposant qu'il serait peut-être dans le cas d'être vendu, il avait chargé un de ses amis de s'en informer auprès de l'intendant du duc. Il apprit que ce fief, substitué au second fils de la maison de Rohan, n'était point à vendre, mais que le duché de Roquelaure, qui avait fait aussi partie de l'ancien comté d'Armagnac, et qui appartenait aux Rohan, était à la disposition de quiconque voudrait l'acheter. La juridiction seigneuriale de ce fief s'étendait sur treize paroisses. Pour un homme qui vient de rêver un fief de cent paroisses, c'était peu; mais il y avait vingt-trois métairies dont la gestion avait été fort négligée, et qui, entre les mains d'un propriétaire actif et entreprenant, devaient s'améliorer beaucoup. Le tout se donnait pour la bagatelle de 450,000 livres.

Il n'en fallut pas davantage pour monter la tête au marquis de Mirabeau, et le déterminer à se rendre de sa personne chez l'inten-

dant du duc de Rohan. « Je trouvai, dit-il, en lui un emballeur doué d'une abondante et gracieuse faconde qui donne en apparence toutes les facilités imaginables, et assurément il les trouva en moi. » L'intendant lui prouve, la plume à la main, que son acquisition lui donnera, soit en fermages, soit en bois, soit en droits seigneuriaux, au moins 15,000 livres de revenu net.

Comptant sur son habileté pour les augmenter, le marquis prend à peine le temps de se renseigner auprès d'une dame de ses amies qui habitait le pays, auprès de la marquise de Gensac : « Quand quelque chose doit arriver, dit-il, tout concourt à l'exécution avec une rapidité presque miraculeuse ; courrier par courrier, je reçus réponse de madame de Gensac à tous les articles du mémoire que je lui avais adressé. Toutes les informations étaient favorables et ces terres *me furent enluminées au mieux*. Dès lors, quoique les termes qu'on lui accordait ne fussent rien moins que commodes, car ils étaient fort rapprochés, il accepte tout. Cependant, avant de conclure, il se ravise et demande à consulter sa mère, « étonné moi-même, dit-il, de la rapidité avec laquelle j'allais. »

Il développe son plan à sa mère, et maintenant que l'homme nous est connu, on devine sans peine avec quelle ardeur provençale il pérora. « Nous examinâmes toute l'affaire ; elle y donna son accession, soit que je lui parusse empressé, soit aussi que, dans ce premier moment, l'idée d'acquérir fit taire en elle toutes les considérations timides que son sexe, son âge et une longue habitude d'une gestion purement économique devaient naturellement lui donner, et qui sont peut-être revenues depuis plus fortement qu'elle ne me l'a témoigné[1]. Elle me conseilla seulement un article essentiel qui était de ne point acheter sans voir et demander à M. de Rohan le temps de faire le voyage de ce pays-là. » Il semble, en effet, qu'il eût été naturel de commencer par ce préliminaire, et le marquis n'y avait pas seulement pensé. C'est sur l'avis de sa mère qu'il se décide à conférer avec le duc de Rohan en personne. « Il me parut, dit-il, tel que sa réputation, bon et sot homme ; mais, soit que Bolle (son intendant) eût eu le temps de le préparer sur ma proposition, soit que celui-ci, qui était assis de façon que je ne le pouvais voir en parlant à M. de Rohan, lui fit signe, il parut singulièrement ému pour une boule de chair, quand je lui demandai d'aller faire un voyage avant que de conclure ; il me dit que ce n'était point sur ce pied-là qu'il avait traité, qu'il était pressé par son engagement avec M. de Montmartel, qu'on l'avait empêché de conclure pour une de ses terres et qu'aujourd'hui il était impossible que j'eusse

[1] Il va pourtant nous montrer lui-même tout à l'heure que sa mère a fini par improuver fortement, mais trop tard, son opération.

tout vu à temps.... » Bref, il se démena tant, déclarant que, s'il manquait quelque chose aux articles spécifiés dans le contrat, il était prêt à le payer au double, que le marquis se piqua d'honneur et donna parole. « Au sortir de là, ajoute-t-il, je fus chez Giraud, mon notaire, à qui je contai toute ma chance qu'il écouta *grands yeux ouverts*, *bouche béante*, et à qui je demandai de me faire trouver de l'argent. Après *qu'il se fut un peu remis*, il me dit qu'il me trouverait d'abord 80,000 livres qu'un de ses clients voulait placer, etc., etc. »

Depuis son mariage, le marquis de Mirabeau avait changé de notaire, mais, si l'on n'a pas oublié l'attitude du premier, on reconnaîtra qu'il produisait assez naturellement sur tous les notaires à peu près le même genre d'impression. Il est certain que si celui-ci était, comme nous le sommes maintenant nous-même, au courant des affaires de son client, il lui était permis d'ouvrir les yeux et même la bouche en voyant un homme qui nous a donné son bilan en 1744, lequel consistait en 6,000 livres de revenu net, qui depuis huit ans, il est vrai, a relevé un peu son actif, mais qui certainement, en 1752, avait tout au plus un revenu égal à celui du bien qu'il voulait acheter, se montrer si pressé d'emprunter 450,000 livres à cinq pour cent, pour acquérir des terres inconnues devant lui rapporter, même dans le cas où il n'aurait pas été trompé, au plus trois pour cent. Cependant, comme sa femme, que, par parenthèse, il ne nous dit pas avoir consultée, mais qui alors vivait encore avec lui et en bons termes, consentait à ajouter sa signature à la sienne, et enfin, comme l'acquisition qu'il venait de faire servait elle-même d'hypothèque à ses engagements, il savait qu'il trouverait des prêteurs.

Il signa donc résolûment son acte d'achat le 6 août 1752, et six jours après il partit pour aller faire connaissance avec son duché, comme il était parti en 1743 pour aller faire connaissance avec sa femme et avec sa terre de Saulvebœuf. Dans cette circonstance, comme dans la première, les déceptions ne lui manquèrent pas. A peine arrivé en Gascogne, les gens du pays lui disent qu'il a acheté cent mille livres trop cher. Il se met à visiter son acquisition pièce à pièce. Les terres sont en assez bon état. Mais les bois sont absolument dégradés, et cependant madame de Gensac les lui avait vantés comme tout le reste, ce qui donne lieu de sa part à une de ces réflexions philosophiques, humoristiques et naïves dont il sème volontiers ses calculs. « Ce qui me mit, dit-il, le plus au fait du pays, et que j'aurais dû savoir avant, c'est que quand je demandai à madame de Gensac, femme d'ailleurs renommée pour sa probité et ses vertus, d'où vient qu'elle m'avait mandé dans son mémoire que les bois étaient immenses et en bon état, elle me répondit que, ne pouvant croire que ce fût tout de bon qu'un

homme de qualité voulût et pût faire une telle acquisition, elle n'avait pas voulu se faire un ennemi de M. de Rohan. C'est le caractère principal de cette nation (les Gascons), caractère peu compatible avec leur bavarderie continuelle, mais qui cependant est tellement inhérent à leur substance qu'ils ne vous donnent jamais l'avis le plus simple qu'à l'oreille et vous priant toujours de ne les pas compromettre. »

Après avoir ainsi satisfait son goût pour l'observation du cœur humain, le marquis travaille de son mieux à augmenter les revenus de son duché et à défendre avec la même énergie ses droits seigneuriaux utiles et ses droits honorifiques. On lui conteste son droit de prélation sur les marchés et les échanges, il le fait maintenir. Le curé de Roquelaure a pris la mauvaise habitude de prier au prône pour le seigneur et la dame de la paroisse sans les nommer, il exige et obtient des prières nominales. On conteste à son juge de Roquelaure le droit de siéger au conseil municipal comme représentant du seigneur; il fait triompher ce droit, et tout en s'occupant de ses bois, de ses moulins, de ses redevances, aidé d'ailleurs par son régisseur de confiance, l'abbé Castagny, qu'il a fait venir de Mirabeau, il peint à grands traits et naturellement sans indulgence tous ceux qui se rencontrent sur son chemin pour le barrer. Voici, par exemple, entre plusieurs autres, le portrait d'un gentilhomme qui lui donnera du fil à retordre : « Il prétend, dit le marquis avoir quelque alliance avec les Roquelaure, ainsi que font tous les Gascons avec les gens illustres de leur pays. Celui-ci, coq du canton, grand discoureur, homme qui s'est ruiné par ses grands airs et l'habitation de Toulouse, vit dans sa tanière où il troque avec tous les procureurs fiscaux et les curés du pays, des perdreaux et des ortolans contre des révérences. »

Il fait d'ailleurs de son mieux pour se populariser par des mesures utiles, sinon parmi les gens de Roquelaure qui paraissent un peu rétifs à ce nouveau seigneur, au moins parmi ses autres vassaux. « L'administration de la justice et police souffrait, dit-il, dans toutes ces terres éloignées les unes des autres de leur réunion à la justice de Roquelaure ; je ne jugeai pas à propos de séparer cette juridiction ce qui eût été en quelque sorte la dégrader, mais, pour que la police n'en souffrît pas, après avoir renouvelé les lettres aux anciens officiers, je créai des substituts du procureur fiscal dans chaque lieu considérable, à savoir Maurous à Biran, Dufaut à Lavardens et Douzon neveu pour Sainte-Christie, Gaudous et Mirepoix. Je déclarai à Courtade viguier, très-honnête garçon et fort à son aise, dont la charge était financée 2,000 livres, que je ne vendais la justice en gros ni en détail, et qu'il n'avait qu'à se faire rembourser

par M. de Rohan[1]; je désignai des notaires pour les différents terriers et y fit consentir les gens de Lavardens et ceux de Biran dont j'eus fort à me louer, et écrivis avant de partir à tous les consuls des différents lieux à la réserve de Roquelaure, pour les remercier et leurs compatriotes en leur nom, et les assurer d'amitié, justice et protection de ma part, de façon qu'à la veille de mon départ, le terroir de Puységur n'était presque pas assez grand pour contenir tous les souhaiteurs de bon voyage. »

Il est très-probable, quoiqu'il n'en dise jamais rien, que parmi les motifs de cette hasardeuse opération le marquis de Mirabeau avait fait entrer pour beaucoup l'espoir d'obtenir tôt ou tard le titre de duc; aussi ne manque-t-il jamais, dans chacun des actes passés durant cette période de sa vie, de se qualifier, en attendant mieux, *seigneur du duché de Roquelaure*. Toujours est-il qu'en rentrant à Paris, après deux mois de séjour en Gascogne, il se voit assailli par une action en *retrait lignager*[2] formée par ce même gentilhomme duquel il médisait tout à l'heure, et portant sur une partie de son acquisition, sur la terre de Biran. Il se défend de son mieux; mais, après un procès long et coûteux, il est condamné à abandonner cette terre au réclamant, qui doit, il est vrai, lui en rembourser le prix, mais qui lui laisse sur les bras les frais du procès. Il demande à son vendeur, le duc de Rohan, de le dédommager au moins de ces frais. La question est livrée à l'arbitrage de deux gentilshommes. Il choisit le duc de Nivernois, qu'il peint en passant d'un trait en disant de lui « *très-digne ami, mais dont la qualité de l'esprit n'est pas la force.* » Les deux arbitres, ne pouvant s'entendre, nomment un tiers arbitre qui se prononce contre lui, et il se console par une de ces réflexions analogues à celles que nous avons déjà citées. Faisant allusion à la réputation de dévot qu'avait le duc de Rohan, il dit : « Je fus la dupe de penser que la dévotion donnât de l'étendue à la délicatesse au lieu de savoir que

[1] Ceci a peut-être besoin d'être expliqué. Les seigneurs de fiefs, sous l'ancien régime, avaient des officiers de police et de justice qui achetaient souvent leurs charges, comme les officiers de police et de justice du royaume achetaient les leurs. Le marquis de Mirabeau, ne voulant point bénéficier de son droit de justice et de police, renonce à recevoir de son vendeur, le duc de Rohan, le prix de la charge de viguier, et autorise Courtade à se faire rembourser par le duc. Nous reviendrons, du reste, dans le chapitre suivant, sur cette partie assez inconnue aujourd'hui des droits seigneuriaux avant la Révolution.

[2] C'était la faculté accordée, en vertu de l'ancien droit, au plus proche parent soit d'un seigneur qui vendait un fief, soit même d'un seigneur qui l'avait possédé avant le vendeur, de le retirer, c'est-à-dire de le reprendre à un tiers acquéreur, en lui remboursant le prix d'achat. Ce gentilhomme n'avait pas seulement *quelque alliance* avec les Roquelaure, comme le disait par erreur le marquis, il était le plus proche parent du dernier duc.

c'est de cette dernière qu'elle reçoit ses proportions. » Pour comble de malheur, à la première nouvelle de ce procès en retrait lignager, *ses doux parents adoptifs*, qui avaient, dit-il, fort approuvé son acquisition, si bien que M. de Vassan lui avait même proposé de lui prêter de l'argent — et il se déclare bien fâché de ne pas l'avoir pris au mot, — *ses doux parents adoptifs* répandent partout le bruit que sa ruine est imminente. Ils parviennent même — et c'est ce qui le confond, attendu la *discordance habituelle* — à faire partager leur opinion à sa mère et à son frère le chevalier (depuis bailli). Cela alla si loin, dit-il, que mon frère, garçon d'ailleurs d'une fermeté et d'un sens peu communs, me manda « que leurs avis réunis portaient que, les plus courtes folies étant les meilleures, il fallait aller trouver M. de Rohan, lui dire qu'on m'avait trompé en tout, et que, s'il ne voulait rompre le marché, je trouverais bien le moyen de m'en tirer, parce que tous mes biens étaient substitués, et que si je voulais, lui chevalier, se chargerait de l'ambassade. » Outre que l'assertion était en elle-même trop inexacte pour être prise au sérieux par le duc, car la substitution alléguée ici ne portait que sur la moindre partie de la terre de Mirabeau, la menace ne pouvait avoir aucun effet sur un vendeur ayant déjà touché une partie du prix de vente, et garanti d'ailleurs par la signature des deux époux. « Je parvins, dit le marquis, à calmer les alarmes de ma mère et de mon frère, ou du moins ils entendirent raison ; pour les autres, ils n'ont cessé de clabauder depuis, mais autant en emporte le vent. » Et terminant solennellement, comme il l'a commencé, son compte rendu de l'année, il ajoute : « Ainsi finit cette année 1752, année vraiment climatérique pour moi et pour ma maison. J'espère, Dieu aidant, que la suite fera voir que, quoique je ne me conduise pas en affaires par des principes communs, j'ai aussi plus de vues que le commun pour atteindre au but, et que, si je perds beaucoup par trop de facilité dans les détails, l'habitude du travail, l'exactitude, la fidélité de mes agents et une sorte de bonheur en ce genre, si l'on peut parler ainsi sans manquer à la Providence, me donnent des ressources que d'autres à ma place n'eussent osé imaginer. »

Cette belle confiance du marquis en lui-même reste assez longtemps inaltérable, car trois ans après l'acquisition de ce duché, en février 1755, écrivant à son frère alors gouverneur de la Guadeloupe, nous le voyons se complaire à développer ses plans pour l'agrandissement de la *case*, tout en laissant voir, avec son ingénuité habituelle, tout ce qu'ils offrent de chimérique et le singulier mélange d'ordre et de désordre qui caractérise son administration.

« Il est tout simple, écrit-il à son frère, que mes affaires t'intéressent, puisque ainsi que toi je ne travaille que pour la case, cette

idée, si enracinée dans les âmes nobles en qualité de préjugé, serait difficile à analyser géométriquement aux yeux de la raison, puisqu'il semble que ce soit pour les murs qu'on travaille, attendu qu'on connaît à peine ses enfants, et moins encore ses petits-fils. C'est cependant une des plus utiles folies de l'humanité, supposé que c'en soit une, et des plus conservatrices pour l'État et la société. Je sens d'ailleurs que la reconnaissance et le regret que j'ai pour mes pères et ceux surtout qui ont utilement et honorablement travaillé, est un prix satisfaisant pour moi si je l'obtiens de mes descendants. . . . .

. . . . . Il est certain que, si l'on considère le plan fixe d'après lequel je marche et que je t'ai dit il y a dix-sept ans de faire d'une maison en Provence une maison en France ; si l'on détaille d'où je suis parti, et que mon père nous laissa vingt-huit mille livres de rente sur lesquelles, à souffrir les charges et non-valeurs, il en partait douze, avec quoi beaucoup n'eussent songé qu'à être des marquis d'Aix ou de Marseille ; si l'on me considère prenant une femme sans aucun bien actuel, pas même de trousseau promis et non donné [1], transplantant dans diverses provinces étrangères pour nous un gros établissement, ayant un hôtel à Paris et une campagne ici près ; si, dis-je, de ce point de vue on retombe sur ma position actuelle et qu'on me voie nourrissant vingt-cinq personnes [2], payant quarante-deux mille cinq cents livres de charges ou de faux frais, soutenant des procès, élevant une famille nombreuse, tellement exact que je ne dois jamais rien au bout de la huitaine, que tous les ouvriers et fournisseurs du bas détail de Paris donneraient tout leur avoir sur mon seul billet, et que tous les notaires sont prêts, sur un mot, à me fournir pour mes gros engagements, on trouvera ma besogne au fond plus que surnaturelle. Ajoute encore à ces considéra-

[1] Ce détail, dont le marquis n'avait point parlé dans le précédent compte rendu, fait énergiquement ressortir, s'il est exact, l'étrange lésinerie des parents de sa femme ; mais ce qu'il dit d'abord de sa femme, *sans aucun bien actuel*, n'est exact que pour les premiers temps du mariage, attendu que, au moment où il écrit à son frère, il touche trois mille deux cents livres pour la ferme de la terre de Saulvebœuf, et il a vendu vingt mille cinq cents livres de bois provenant de sa femme.

[2] Quant aux vingt-cinq personnes qu'il nourrit, il s'en explique dans le compte rendu à sa postérité, afin que ses descendants ne puissent pas l'accuser de s'être livré à des dépenses de luxe. Ces vingt-cinq personnes se composent d'abord de sa postérité elle-même, qui est nombreuse, car, après avoir eu dix enfants, il en a encore à cette date six vivants, dont l'éducation exige des maîtres et des domestiques ; il a sa mère et sa femme, dont les domestiques comptent aussi ; outre ses domestiques à lui, il a un secrétaire dont il ne peut se passer. « Je nourris, dit-il, tout cela grossement et ne fais que le nécessaire ; je brûle de la chandelle, et il m'est aussi impossible de faire des retranchements sur la consommation que sur le nombre : tout chez moi est à l'utile, et rien à la décoration. »

tions des chicanes pécuniaires que m'ont faites mes pauvres mal éduqués parents adoptifs, que j'ai toutes soldées, comme Arlequin, pour éviter de contaminer par le bruit d'un procès de famille un nom sans tache. Quand j'entamerais quelques fonds pour soutenir la réputation de la case jusqu'à ce que les grands-pères aient fait place aux enfants, je ne leur ferais pas de tort, et il s'en faudra bien que je les laisse tels que je suis arrivé. Mon héritage sera moins liquide de dettes et de procès, car il n'en fut jamais un plus net de toutes ces sortes de choses que celui de notre père, mais le fonds, ainsi que le poids, sera tout autre. »

Il ne fallait pas être un grand sorcier pour deviner le secret de *cette besogne plus que surnaturelle.* Le marquis payait régulièrement ses dettes, mais il empruntait régulièrement pour les payer, et il grossissait aussi régulièrement chaque année son déficit. Il fut donc très-heureux, quoi qu'il en dise, de trouver au bout de huit ans une occasion de se débarrasser enfin, même avec perte, de ce fameux duché dont la gestion l'écrasait et dont le produit était loin de couvrir l'intérêt des dettes contractées pour l'acquérir. L'intendant de la généralité d'Auch ayant eu l'idée de faire établir un haras dans la terre de Roquelaure, le marquis appuya vivement cette idée et vendit au roi, par acte du 25 juin 1761, la plus grande partie de cette onéreuse acquisition pour la somme de 310,000 livres. On se rappelle qu'il avait déjà été obligé de céder malgré lui la terre de Biran pour 90,000 livres, prix auquel il l'avait achetée; il ne restait donc plus en déficit sur l'argent dépensé par lui, que d'une somme de 150,000 livres. Mais, dans la lettre où il annonce cette nouvelle à son frère, il ajoute qu'en dehors de la vente faite au roi il lui reste encore à vendre, dans le même duché, assez d'immeubles pour dépasser de beaucoup tous ses déboursés; nous aimons à le croire; cependant nous sommes portés à en douter, et le bailli en doute aussi, car en manifestant sa joie il ajoute : « Si je savais dans tes affaires le même ordre que dans les miennes, je dirais mon *nunc dimittis* avec tranquillité. » Les affaires du bailli, on le sait déjà, ont toujours été mieux conduites que celles de son frère. A la vérité elles étaient beaucoup moins compliquées. Quant à celui-ci, il dégage la signature de sa femme pour toutes les créances souscrites en commun, et il se voit déjà maître de sa situation, » nettoyant, écrit-il en juillet 1761, son héritage et, Dieu aidant, quitte de dettes comme de procès. »

Or, ces deux fléaux de sa vie devaient, au contraire, le tourmenter jusqu'à son dernier jour avec une intensité croissante. Au moment même où il écrit cette lettre, il vient de s'engager résolûment et malgré son frère à fournir à celui-ci tout l'argent qui lui sera né-

cessaire pour tenir le généralat à Malte. Nous avons expliqué ailleurs comment cette opération, qui l'entraîna à emprunter jusqu'à cent quarante mille livres, finit par être la plus avantageuse et peut-être la seule avantageuse qu'il eût jamais faite.

Un peu plus tard, en 1763, sa fille aînée étant religieuse, il trouve pour sa seconde fille un brillant mariage, mais qui n'est possible qu'à la condition de donner à celle-ci, non pas un revenu comme celui qu'il a reçu des parents de sa femme, mais une dot en argent. « Il faudrait, écrit-il, être un meurtrier pour se refuser à une si belle affaire, » et il emprunte 80,000 livres pour doter sa fille[1]. Il a vendu, il est vrai, trois ans auparavant, après la mort de son beau-père et avec le consentement de sa femme, pour une somme de 80,000 livres cette terre de Saulvebœuf qui ne lui rapportait que 3,200 livres de revenu, mais cette recette a dû se fondre dans ses déficits.

Toujours préoccupé du désir d'augmenter ses ressources, il s'était, dès 1763, engagé dans une affaire industrielle dont la concession avait été faite à son beau-père et abandonnée par lui. Il s'agissait d'une mine de plomb découverte dans une des terres de madame de Vassan, à Glanges en Limousin. Le marquis, avec sa hardiesse ordinaire, avait fait commencer l'exploitation de cette mine à ses frais ; puis, trouvant l'opération lourde pour ses finances, il avait mis son entreprise en actions. Mais un homme de qualité, ayant même les prétentions d'un très-grand seigneur, ne pouvait guère, en 1763, accepter sans déroger le rôle officiel de directeur et de gérant d'une société par actions. Heureusement pour lui, il avait sous la main un serviteur factotum, à la fois son secrétaire, son intendant, son teneur de livres, au besoin son valet de chambre et son partner aux échecs, personnage intéressant par lui-même et dont nous reparlerons ailleurs, car il a été mêlé pendant quarante ans à toutes les querelles d'une famille violente et orageuse, sans jamais prendre parti contre personne et en se contentant d'exécuter fidèlement, et avec tous les égards dus à tous les membres de la famille, les ordres du chef de la maison. C'est à ce chef qu'il a voué un attachement aussi sincère que désintéressé, et il lui inspire à son tour un attachement à la fois d'habitude, de confiance et d'affection si profond, qu'une des filles du marquis de Mirabeau exprime la conviction que la mort de son père a été précipitée par celle de son vieux compagnon de quarante ans. Le

[1] Non content de ce sacrifice onéreux pour lui dans sa situation, il obtient de sa belle-mère qu'elle ajoutera à cette dot trente mille livres à prélever sur sa succession, et il diminue d'autant l'usufruit de cet héritage qui doit lui revenir à lui-même.

marquis, en effet, ne survécut que huit jours à ce fidèle serviteur, et l'on verra plus tard avec quel accent de désolation, avant de mourir, lui-même « il pleure dans ses rideaux l'homme unique, dit-il, que m'avait donné la Providence. »

Cet homme unique, ce type aujourd'hui disparu du serviteur dévoué, scrupuleux, respectueux, discret, très-supérieur par la culture intellectuelle et sociale à la demi-domesticité qu'il accepte néanmoins sans aucune répugnance, se nommait Garçon, ou mieux *monsieur* Garçon, comme l'on disait dans la famille. *Monsieur* Garçon a l'honneur de figurer dans la correspondance imprimée de J.-J. Rousseau, et d'avoir été un instant le tuteur onéraire de Mirabeau interdit. En nous réservant de le peindre plus tard en pied, nous l'esquissons ici de profil à l'occasion du premier rôle que lui fait jouer son maître, et il en changera souvent.

C'est donc *monsieur* Garçon qui signe, en 1763, les actions de la mine de plomb de Glanges, en qualité de secrétaire et de caissier de la *compagnie*. Ces actions, imprimées beaucoup plus grossièrement que celles d'aujourd'hui, sont émises au prix de trois mille livres, payables par fractions à mesure des appels; elles sont négociables à la volonté du porteur en faisant inscrire le nouveau propriétaire, et elles donnent droit au dividende d'un centième dans le produit de la mine, ce qui semble indiquer que le fonds social était de trois cent mille livres. La liste des actionnaires est assez curieuse. Le marquis de Mirabeau, dont la réputation de publiciste est alors dans toute sa vogue, car il a fait imprimer *l'Ami des hommes* et la *Théorie de l'impôt*, a enrôlé sous sa bannière d'industriel en métallurgie tous ses amis ou connaissances, et les grands seigneurs foisonnent sur sa liste. Ils y figurent dans l'ordre hiérarchique : d'abord les ducs de Nivernois, d'Aumont et de Duras, le premier pour deux actions, les deux autres chacun pour une ; ensuite les marquis de Brancas, du Saillant, le gendre du concessionnaire, d'Entraigues, de Flamarens, de Montperny; puis les comtes de Broglie et de Caraman, chacun pour cinq actions, de Bérulle pour deux, un autre Flamarens pour deux; le baron de Gleichen[1], qui est un des syndics de la compagnie, a pris trois actions; Turgot, alors intendant de Limoges, figure également sur la liste pour une action ; enfin il n'est pas jusqu'à la comtesse de Rochefort qui, quoique pauvre, voulant apparemment être agréable à son ami, n'ait pris une action, à moins qu'on ne suppose qu'elle a voulu faire un bon placement, ce qui

[1] C'est l'auteur des Souvenirs récemment publiés par M. Grimblot, dont nous avons déjà parlé et dont nous reparlerons encore, soit pour faire valoir, soit pour rectifier les témoignages malheureusement trop écourtés et parfois inexacts qu'il nous a laissés sur le marquis de Mirabeau et sa famille.

nous paraît peu probable[1]. Son exemple est suivi par la comtesse de Pontchartrain, la marquise de Durfort et la marquise de Castellanne. Quant au fondateur de la compagnie, il figure également parmi les syndics, et il a souscrit pour dix actions.

Les appels de fonds qui suivent la première mise de 200 livres sont assez fréquents, et les produits de l'exploitation assez lents à venir. Le marquis de Mirabeau, qui de Paris surveille ce travail, dirigé sur les lieux par un ingénieur, n'a pas peu à faire. Nous ne le suivrons pas dans tout le détail de ses préoccupations de métallurgiste qui se sent au fond responsable, au moins moralement, de l'argent fourni par ses actionnaires, sans préjudice de son inquiétude pour l'argent qu'il a engagé lui-même. Il est cependant plus d'une fois amusant dans l'expression de ses sollicitudes. « Les actionnaires s'impatientent, écrit-il à son gendre, qu'il a prié d'aller visiter les travaux; ils disent que M. de Mirabeau aime le travail pour la postérité, mais que quant à eux ils veulent jouir. » Ailleurs, en septembre 1768, il assure que « Garçon se cache derrière les portes quand il voit venir un actionnaire. » Que devint cette affaire, où le marquis de Mirabeau figure pendant sept ans à l'état de directeur officieux, sinon officiel, mais de directeur très-actif et très-agité, d'une mine de plomb? Nous ne saurions le dire, car nous perdons de vue l'entreprise jusqu'en 1776; le marquis, attaqué alors sur ce point par les avocats de sa femme, se glorifie, dans un mémoire imprimé, d'avoir fondé cette exploitation. « Elle s'est, dit-il, continuée; elle est livrée *aujourd'hui* à une compagnie, et elle donne les plus belles apparences. J'y ai mis, pour ma part, 50,000 livres de fonds dont j'ai les quittances. Je sais que ce n'est pas un objet de remploi pour des aliénations dotales, aussi ne l'y fais-je entrer pour rien; mais cela n'est pas d'un déprédateur. » Une mine de plomb qui, après *treize ans* d'exploitation, ne donne encore que de *belles apparences*, nous paraît inquiétante pour les fonds du marquis et pour ceux des actionnaires[2].

Quoi qu'il en soit, en voyant le père de Mirabeau se livrer avec

[1] Les rapports très-affectueux de cette aimable et excellente personne avec le marquis de Mirabeau ont déjà été indiqués par nous dans un volume intitulé : *La comtesse de Rochefort et ses amis* ; mais nous la retrouverons nécessairement plus d'une fois dans ces études.

[2] Nous lisons en effet dans une statistique du département de la Haute-Vienne publiée en 1808, que la compagnie formée par le marquis de Mirabeau finit par renoncer à l'exploitation de cette mine, après avoir d'ailleurs encouru la déchéance; qu'un autre concessionnaire de la même entreprise fut arrêté dans ses travaux par la crise de la révolution; que ses magasins et ses fonderies furent même détruits par les habitants de la commune, en 1796. Nous ignorons ce qui, depuis, est advenu de la mine de Glanges.

tant d'entraînement à des entreprises si diverses, on pourrait être conduit à s'exagérer son optimisme chimérique aux dépens de sa perspicacité, et cette conclusion ne serait pas juste. Ces deux instincts contraires se combinaient en lui pour former un composé bizarre, mais réel; aussi nous paraît-il opportun, avant de clore ce tableau de son administration domestique, de montrer l'homme sous un aspect très-différent de l'aspect confiant et téméraire sous lequel il nous est apparu jusqu'ici, c'est-à-dire capable d'analyser avec une parfaite clairvoyance tous les périls de la méthode aventureuse qu'il emploie dans la gestion de ses affaires. Toutefois, comme avec lui l'amour-propre trouve toujours son compte, plus il reconnaît ses erreurs, plus il travaille à se persuader qu'il n'a pas pu faire autrement.

Le problème de sa situation était pourtant très-simple. Pendant les treize premières années de son mariage, il n'eut jamais qu'un revenu fort médiocre, qu'il avait, on s'en souvient, diminué, même avant de se marier, par l'achat de la terre du Bignon et d'un hôtel à Paris. Ce revenu lui aurait permis de vivre assez confortablement dans son château de Mirabeau; mais à Paris, avec la charge d'une mère, d'une femme et de dix enfants, dont cinq arrivèrent à l'âge viril, avec les relations aristocratiques et opulentes qu'il recherchait volontiers, soit par goût, soit par calcul et pour maintenir son crédit, le marquis de Mirabeau n'aurait pu se soutenir, sans danger de ruine, qu'à l'une ou l'autre de ces deux conditions, ou bien d'accepter franchement la situation d'un homme malaisé, au moins dans le présent, et de s'établir sur le pied le plus modeste, ou bien d'ajouter, comme tant d'autres de ses amis, à des revenus insuffisants, les émoluments attachés à un emploi officiel. La première de ces deux conditions répugnait beaucoup à son caractère. *Ne pas montrer la corde au public* est, on le sait déjà, une de ses maximes favorites; il ne la montrait même pas à sa famille, en ce sens que, tout en réglant sur plus d'un point son intérieur avec une économie très-sévère, sur d'autres points aussi il sacrifiait au faste. On entendra plus tard sa femme se plaindre en justice d'avoir été obligée de porter des robes et des manchettes très-défraîchies, et le mari répondre qu'elle avait deux femmes de chambre, un cocher et une voiture à elle, même à l'époque où elle ne contribuait aux frais du ménage que pour 4,000 livres de rente. Les deux allégations étaient probablement très-exactes. On verra également Mirabeau passer sa jeunesse à protester contre *l'incroyable parcimonie* de son père, et il avait eu assez longtemps, à l'instar des princes, un gouverneur dont les appointements, sans doute arriérés, figurent parmi les dettes paternelles pour un capital de 9,000 livres, capital dont son père a payé les intérêts jusqu'à sa mort; en un mot, le marquis voulait bien que, dans sa fa-

mille, on le crût économe par système, mais jamais par nécessité, et ses enfants furent tous élevés dans l'idée qu'ils appartenaient à une grande maison, destinée, grâce à l'habileté de leur père — quand c'était le père qui parlait — et grâce au *futur et immense* héritage de leur mère — quand c'était la mère — à être un jour aussi opulente qu'elle était illustre. On verra se produire dans la vie de Mirabeau, de son frère et même de ses sœurs, les conséquences de ce système d'éducation.

Quant à la ressource des emplois publics, le marquis ne la dédaignait pas autant qu'il l'affecte quelquefois. Le bailli vient de nous apprendre que, dès les premiers temps du mariage de son frère, ses amis avaient cherché à le faire entrer dans la diplomatie, mais que les allures bizarres et ridicules de sa femme avaient été un obstacle. Cet obstacle n'empêcha pas le marquis de faire lui-même en 1758 une nouvelle tentative. Profitant de la faveur de l'abbé (depuis cardinal) de Bernis, avec lequel il était assez lié, par suite d'une relation de parenté d'ailleurs assez éloignée, il avait espéré un instant obtenir une situation officielle, soit dans la diplomatie, soit ailleurs. Il se plaint parfois de l'insouciance de Bernis, qu'il qualifie de *fromage mol;* mais on comprend aisément que celui-ci ait hésité à cautionner les aptitudes de son ami à un rôle public, quand on voit le marquis, parlant à son frère, se caractériser lui-même en ces termes : « Le naturel est chez moi si fort, qu'il me fut impossible *toujours* de tenir *un instant* seulement une contenance préméditée. Tu penseras qu'il faut dire à cela : Si faible! Je le veux bien. » Quoique ce portrait ne soit pas complet, en ce sens que le peintre était capable tout comme un autre (au moins quand il écrivait) de chercher à se composer une physionomie, il ressemble assez à l'homme, quand il parlait, pour nous permettre d'affirmer en toute sécurité de conscience que la carrière diplomatique n'était pas sa vocation naturelle.

Découragé du côté des emplois publics, il prit assez naturellement le parti de dire qu'il n'en voulait pas, et ne pouvant non plus se résigner à réduire un état de maison qu'il considérait comme le minimum de ce qu'il devait à son nom, il fut naturellement aussi entraîné à escompter de plus en plus le futur héritage de sa femme, tout en s'efforçant d'ailleurs de couvrir ses déficits par toute cette série d'entreprises dont nous venons de tracer le tableau, et dont le résultat le plus ordinaire fut de les accroître. Mais si nous l'avons vu tout à l'heure, parlant à son frère, qu'il sait d'autant plus inquiet qu'il est plus dévoué, exposer sa situation en 1754 avec un optimisme tout à fait chimérique, il se montre parfois à nous dans une disposition d'esprit toute contraire. En 1764, par exemple, tout e

n

continuant toujours à rassurer le bailli, qui est alors général des galères à Malte, et qui s'inquiète plus que jamais, il écrit au même moment des lettres lamentables à une autre personne, assez sincèrement affectueuse et assez discrète pour qu'il ne craigne pas de lui confier tous ses tracas, toutes ses anxiétés, et en même temps assez désintéressée personnellement dans sa situation pour qu'il n'ait pas à redouter de lui occasionner un trop vif chagrin en la lui confiant. « Mon plus continuel et poignant souci, écrit-il à son amie, la comtesse de Rochefort, le 3 juillet 1764, a toujours été d'avoir de l'argent[1] pour tout ce que j'en avais affaire, et qui, sur mon âme, ne fut jamais pour moi; et plus je vais et traîne ma laborieuse vie, plus ce souci augmente et plus j'en vois reculer les fruits. Imaginez-vous, madame, qu'il n'y a peut-être pas deux êtres dans Paris, mais que certainement vous n'en avez de votre vie envisagé aucun autre que moi, qui vive sans qu'il entre dans les moyens de sa subsistance ni pension, ni rente, ni bienfaits, ni salaire de qui que ce soit. Oh! quand notre ami le digne philosophe fabuliste[2] aura en sa jouissance le plus beau fief du royaume, et peut-être de l'Europe, il vous dira combien il faut de terre pour subsister à Paris. Jugez par là de ceux qui n'ont que des pigeonniers auprès, et à qui la Providence a donné un esprit très-étroit en savoir-faire, un cœur assez large et une famille nombreuse, dont partie tire à gauche pour le verser. Toute ma vie, en vertu de ce contraste, n'a été qu'un tissu de soucis poignants pour l'avenir, qui à chaque heure devient présent, et le résultat, tout en parant et en faisant face, a été de me forcer à vivre du jour au jour, méthode qui n'est pas meilleure pour vivre que pour régner, et qui, à la fin, met en péril la nef en annihilant le pilote. »

Citons seulement les premières lignes de la réponse de madame de Rochefort, parce qu'elles motivent un nouvel exposé du marquis de Mirabeau : « Votre dernière lettre, mon cher ami, ne m'a point égayé le cœur. J'y vois, par toutes vos réflexions, que vous êtes empêtré dans vos affaires pécuniaires comme l'âme de Fontenelle l'était dans sa vieille machine, ce qu'il exprimait en disant que le mal qu'il sentait était la peine de vivre. Ce sentiment est très-triste, de quelque manière qu'il se produise. Vous voyez que j'aurais un peu de peine à secouer ce souci, si j'étais en votre place, puisqu'à la mienne j'en suis vivement affectée pour vous. »

[1] On se souvient que tout à l'heure il parlait à son frère comme un homme qui n'a qu'à se baisser pour en trouver.

[2] Il s'agit ici du duc de Nivernois, qui n'était pas encore en possession du duché de ce nom, attendu que son père vivait encore, mais qui, en revanche, avait de fortes pensions du roi, même quand il ne touchait pas un traitement d'ambassadeur.

« Vous avez très-bien déduit, répond le marquis, ma manière d'être relativement à mes affaires pécuniaires; elle est ancienne et de tous les temps, et elle m'est d'autant plus pénible, qu'elle contraste avec mon penchant naturel pour le repos de l'âme et les occupations de choix, d'autant plus dure que j'y suis moins secondé, mais au contraire traversé..... Depuis que j'ai endossé le harnais de père de famille, il m'a fallu agir, précisément parce que j'étais malade; il m'a fallu tout mettre au hasard, moi, le moins hasardeux de tous les hommes en fait de fortune, parce que le courant ne pouvait me soutenir. Je vécus sur les revirements, et chez moi, tous, hors moi, ne voyaient qu'abondance relative. D'entre ces revirements, les uns me furent funestes, d'autres avantageux[1]; et quand, par le moyen de ces derniers, je me trouvai débarrassé de régies et d'engagements, j'eus de reste d'avoir vécu et élevé ma famille, et toujours avec la perspective de l'obligation de travailler de nouveau. Cette obligation était d'autant plus urgente, que l'optique du placement d'une famille est plus frappante encore que celle de son éducation..... Jugez, madame, si quand, au lieu de mon attitude ordinaire, qui est de donner tête baissée dans les halliers de la Providence, je veux m'aviser de la lever et de jeter un œil de calcul sur les zéros de ma situation, jugez, dis-je, si la peine de vivre ne me suffoque pas autant que Fontenelle. »

Au moment où il parle ainsi de ses affaires sur un ton bien différent de celui auquel il nous a accoutumés, le marquis de Mirabeau a pourtant recueilli, après treize ans de mariage, une part de cet héritage des parents de sa femme dont la perspective toujours présente à son esprit n'a pas peu contribué, quoi qu'il en dise, à le rendre hasardeux; mais c'est la plus petite part, c'est celle qui vient de son beau-père, mort en 1756, et qui est fort inférieure à celle qui restera longtemps encore dans les mains de sa belle-mère. Il a pourtant suffi, comme nous l'expliquerons ailleurs, de ce fait d'une augmentation dans les revenus du ménage pour rendre bientôt irréconciliables deux époux déjà très-discordants et qui avaient à se reprocher des torts réciproques. En 1764, la marquise ne vit plus, depuis deux ans, avec son mari, elle est auprès de sa mère et elle touche de son mari une pension qui représente plus de la moitié de l'excédant de revenu que la succession de son père a apporté dans la maison

[1] Dans une lettre à son frère, il avoue que les revirements même avantageux, et à plus forte raison les autres, ont toujours cet inconvénient d'être coûteux par eux-mêmes. « Personne, dit-il, ne sait mieux que moi combien on laisse de sa laine aux revirements d'argent, car personne de mon état n'en a fait plus que moi. Il faut qu'il m'en ait coûté au moins cent mille livres en ma vie, en frais de notaire, de courtage, de banque, etc., etc., etc. »

conjugale; mais quoique ce chiffre ait été fixé par elle-même, déjà elle le trouve fort insuffisant et prétend le faire augmenter de gré ou de force, c'est à cela que le marquis fait allusion en disant dans la lettre qu'on vient de lire *qu'une partie de sa famille tire à gauche pour le verser*.

Si les deux époux avaient pu s'entendre, au moins de loin, leur ruine commune aurait été conjurée; car lorsque la mort de sa belle-mère, de cette *éternelle* belle-mère, comme disait madame de Rochefort, mit enfin le marquis, vingt-sept ans après son mariage, en possession de toute la fortune qu'il pouvait espérer, tous ces biens réunis formaient un ensemble considérable dont la valeur prouve que les améliorations rurales du propriétaire, bien que coûteuses, n'avaient pas toujours été sans fruit, car les baux de presque toutes les terres qu'il a régies ont subi une augmentation qui dépasse leur accroissement normal. Pour nous renseigner sur ce point, nous n'avons plus le second volume de ce gros manuscrit in-quarto où le marquis continue à exposer toutes ses affaires jusqu'à sa mort, et qui est perdu. Mais nous avons trouvé un autre document intéressant qui le remplace, et qui témoigne encore de l'esprit d'ordre le plus minutieux, toujours associé, chez l'auteur de *l'Ami des hommes*, à la gestion la plus chimérique. C'est un gracieux petit volume in-12, de cent pages, très-élégamment relié en maroquin rouge, doré sur tranches avec trois filets d'or sur la reliure. Avant de l'ouvrir on est porté à croire qu'il s'agit de quelque recueil de poésies galantes du dernier siècle, et sur la première page, dans un encadrement colorié, on lit écrits de la main d'un calligraphe habile, et en caractères élégamment diversifiés, ces mots : *Mon État, tant à charge qu'à décharge, en l'année* 1779, et au-dessous un dessin représentant l'écusson des Mirabeau, auquel est appendu la grand'-croix de l'ordre de Wasa. Suit la nomenclature détaillée de tous les revenus, de toutes les dettes, de toutes les charges du marquis avec la longue liste de tous ses créanciers en 1779.

Or, il jouit à cette époque de *quatre vingt mille cinq cents livres* de revenus en terre[1], sans compter celui d'une terre qui rapporte huit mille livres, et dont la jouissance est alors attribuée à sa femme. Malheureusement, si l'actif est considérable, le passif est effrayant, il représente tout à la fois et les déboursés faits par le marquis pour

[1] Le marquis s'attribue même un revenu plus considérable encore en forçant un peu son actif sur divers points, et en y faisant rentrer notamment la pension annuelle de quinze mille livres donnée par son frère, dont nous avons parlé ailleurs, et qui est subordonnée non-seulement à la vie du donataire, mais aussi à celle du donateur, d'où il suit pour nous que, en mettant à part cette pension, son revenu certain ne dépasse pas quatre-vingt mille livres.

doter ses filles, pour élever ses fils, pour fournir une pension dotale à l'aîné, et l'argent dépensé en améliorations agricoles ainsi que dans toutes les opérations plus ou moins hasardeuses dont nous venons de parler ; si bien que le marquis de Mirabeau doit en 1779, soit en contrats, soit en billets à ordre, une somme de 678,740 livres[1], et comme ses charges annuelles ne se composent pas seulement des intérêts dus à ses créanciers, le total des charges s'élève à la somme de 51,648 livres qu'il doit prélever chaque année sur son revenu. Or, les 29,000 livres de revenus qui lui restent représentent précisément la portion de fortune que sa femme revendique comme lui appartenant en propre, et qu'elle veut lui arracher par une demande en séparation de corps et de biens[2].

Si elle avait été capable d'entendre raison et de se préoccuper de l'intérêt de sa famille, elle aurait pu, puisqu'elle jouissait déjà à cette époque d'une terre affermée huit mille livres, laisser à son mari au moins une portion de ce revenu [illegible],000 livres avec laquelle celui-ci aurait, pendant les dix ans qui lui restaient encore à vivre, amorti ce passif qui faisait le tourment de ses derniers jours, et il l'aurait pu avec d'autant plus de facilité qu'il recevait alors de son frère une pension annuelle de 15,000 livres, amplement suffisante pour son entretien personnel pendant sa vieillesse.

Mais outre que la marquise de Mirabeau détestait alors cordialement son mari, pour des motifs que nous exposerons quand nous aurons à peindre le conflit de ces deux caractères, elle était, on le verra, si prodigieusement désordonnée de son côté, quoique dans un genre différent de celui du marquis, qu'avant même d'obtenir la libre jouissance de ses biens, elle s'était endettée personnellement pour une somme que son procureur lui-même évalue à *quatre cent mille livres*, et qui devait grossir incessamment jusqu'à sa mort. Elle avait donc un besoin impérieux de rentrer en possession de toute sa fortune, non pour la conserver, mais pour la jeter en pâture à une tourbe de gens d'affaires et d'usuriers toujours attachés à ses pas, sans compter les exigences d'une passion effrénée pour le jeu.

[1] On reconnaît ici que, pour un homme que nous verrons, comme économiste, professer la réprobation des *emprunts publics*, le marquis abusait singulièrement des emprunts particuliers.

[2] Elle devait, il est vrai, rembourser à son mari sa part contributive dans les dots et les frais d'établissement des enfants communs ; mais, comme elle avait aussi à réclamer de lui le remboursement de divers fonds dotaux aliénés pendant le mariage, le résultat d'une liquidation entre eux devait aboutir à peu près à une compensation.

Un fils aîné raisonnable aurait pu s'entremettre utilement, et dans son propre intérêt, pour pacifier deux époux furieux et les déterminer à un arrangement. Nous montrerons plus tard, en parlant du célèbre orateur, que son père voulut souvent lui donner ce rôle et qu'il s'y prêta lui-même quelquefois ; mais nous montrerons aussi quelle influence funeste exerça sur sa conduite le malheur d'avoir été également, pour sa part, criblé de dettes dès l'âge de vingt-cinq ans, et comment sous cette pression, excitant tour à tour sa mère contre son père et réciproquement, il concourut, ainsi que la plupart des autres membres de la famille, à la ruine de cette fameuse *maison* dont la *future* splendeur avait été l'idée fixe, la chimère décevante du marquis de Mirabeau, et dont l'effondrement coïncide juste avec celui de l'ancien régime[1]. Nous montrerons comment la vieillesse de l'auteur de *l'Ami des Hommes* fut aussi écrasée de tracas domestiques et pécuniaires que l'avaient été sa jeunesse et son âge mûr, et comment enfin celui que nous avons entendu, à l'âge de quarante-huit ans, dire à madame de Rochefort : « Ma vie n'a été qu'un tissu de soucis poignants, » a pu écrire à son frère le 4 juillet 1789, c'est-à-dire à soixante-quatorze ans, et six jours avant de mourir, cette autre phrase non moins significative : « C'est ainsi, cher frère, que je perds jusqu'à l'illusion même de croire qu'un peu de repos soit fait pour moi. »

Si donc une vie qui ne connut jamais le repos est une vie malheureuse, on peut dire que le marquis de Mirabeau fut très-malheureux ; mais quoiqu'il ait souvent gémi sous le poids des chagrins les plus accablants, il est évident pour quiconque a pu l'observer de près qu'il était de ceux qui n'aiment pas le repos. Ce qu'on vient de lire prouve suffisamment que la fatalité d'un mariage, d'ailleurs si étourdiment contracté, n'explique pas, à elle seule, les embarras où il fut plongé jusqu'à sa mort, et que l'activité dévorante de son esprit chimérique y entre pour une grande part ; mais maintenant qu'on l'a vu conduire ses propres affaires en utopiste, on s'étonnera moins de le voir, à toutes les époques de sa vie, se consoler de tous

[1] Nous tâcherons de déterminer exactement, après la mort du marquis de Mirabeau, ce que valait la portion de biens substituée par lui à son fils aîné par contrat de mariage ; nous examinerons si cette substitution n'était pas invalidée à la fois par l'état du substitué et par le testament du substituant. On verra, dans tous les cas, que le grand orateur était aussi un grand hâbleur quand il disait tout couramment ce que chacun répète encore aujourd'hui, qu'il devait recueillir de son père cinquante mille livres de rente. Quant à la fortune de la marquise de Mirabeau, sauf une petite portion garantie par un legs de madame de Vassan à une de ses petites-filles, elle fut, je crois engloutie tout entière.

les désagréments, de toutes les déceptions que lui suscite son inhabileté à manier les hommes en particulier, soit dans sa famille, soit au dehors, en se livrant avec délices au bonheur fictif d'éclairer et de diriger le genre humain.

III

LA PREMIÈRE UTOPIE POLITIQUE DU MARQUIS DE MIRABEAU.

On se rappelle le mot que nous avons cité, de M. Victor Hugo sur le père de Mirabeau, qualifié « un très-rare penseur, qui est à la fois en arrière et en avant de son siècle. » C'est bien là, en effet, le caractère des opinions du marquis ; mais si ce contraste se fait plus ou moins sentir dans chacun de ses ouvrages publiés, on reconnaît toutefois, en éclairant l'étude de ses livres par celle de ses manuscrits, que son esprit s'est toujours modifié dans le même sens, en passant par des phases graduelles, et qu'à son point de départ il était à peu près exclusivement dominé par une seule tendance, et tourné tout entier vers le passé. C'est ce qui nous fait préférer, comme étant encore plus en rapport avec la réalité, un autre jugement de Tocqueville que nous avons également cité, et par lequel il caractérise l'homme en question, en disant de lui « qu'il représente l'invasion des idées démocratiques dans un esprit féodal. »

La première utopie du père de Mirabeau est en effet empreinte d'une couleur exclusivement aristocratique, et qu'on pourrait dire féodale, si les sentiments n'y étaient pas plus modernes que les idées. Cet ouvrage n'a jamais été publié, et il n'était pas destiné à l'être ; car bien qu'il soit, quant au sujet, très-différent du compte rendu d'affaires que nous venons d'analyser, l'auteur l'écrivit aussi pour l'instruction particulière de sa postérité, et il le rédigea dans cette même année 1747 où nous l'avons vu commencer l'exposé de sa gestion financière.

Le manuscrit dont il s'agit est intitulé *Testament politique.* Le choix de ce titre, un peu singulier de la part d'un homme de trente-deux ans qui n'a joué aucun rôle dans les affaires, nous paraît avoir été suggéré à l'auteur par la vogue d'un certain nombre d'ouvrages qui parurent à la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième siècle, tous intitulés *Testament politique...* de Richelieu, de Colbert, de Louvois, de Vauban, etc., etc., et ayant tous la

prétention d'exposer les idées de ces divers personnages en matière de gouvernement[1].

On se souvient que l'idée dominante du marquis de Mirabeau à cette époque, c'est qu'il a pour mission de transformer sa maison en une maison puissante, non-seulement par les richesses, mais par l'autorité. Ce n'est pas qu'il prétende accomplir à lui seul cette transformation, il veut seulement en poser les bases. C'est à ses successeurs à continuer et à développer son plan ; mais il importe, suivant lui, qu'une famille aristocratique ait un plan fixe d'agrandissement, quant à la place qu'elle doit tenir dans l'État, et c'est là ce qu'il appelle le *testament politique* de cette famille.

« Quatre générations, dit-il, qui se suivraient en se conduisant d'après des principes choisis d'audace et de prudence, en augmentant à proportion et en étendant leurs vues et leurs moyens, iraient bien plus loin qu'elles n'eussent osé s'en flatter en commençant... Considérons quel chemin avaient fait les Guises dans trois générations — Claude, François et Henri de Guise — et dans moins de cinquante années. Trois hommes dont l'esprit se perpétua, et qui suivirent le même plan, se virent au point de devenir la plus puissante maison de l'Europe, d'étrangers qu'ils étaient en entrant en France. Il est vrai qu'ils furent bien aidés par leurs frères ; mais tout cela ne se fait pas sans aide, et c'est toujours trois générations. On en cite peu d'autres exemples, aussi voit-on peu de véritablement grandes situations. Néanmoins les la Trémoille, dans leurs commencements, ont de même suivi un grand objet et devinrent tout à coup très-grands; mais l'abâtardissement général a porté sur eux comme sur tant d'autres. »

L'avenir de la France apparaît en 1747, au marquis de Mirabeau, sous un jour très-différent de celui qui frappera plus tard son esprit quand il sera devenu *physiocrate*. Élevé par son père dans la haine des empiétements, toujours croissants depuis Richelieu, de l'autorité royale sur celle des seigneurs, il aime à se persuader que la révolution préparée par le règne de Louis XV tournera au profit de l'aristocratie et amènera une sorte de retour à un régime féodal perfectionné. « Ce fut, dit-il, du sein des règnes faibles de Sigismond et de Charles IV, empereurs, que sortirent toutes les prérogatives qui ont assuré l'état de tant de puissantes maisons en Allemagne ;... nous verrons revenir les mêmes choses en France; le prince même semble se hâter pour cela ; mais les sujets, prenant l'ombre pour le

[1] On sait qu'un de ces ouvrages que Voltaire attaqua avec ardeur comme apocryphe, le *Testament politique de Richelieu*, est précisément celui qui, à part le titre, est considéré aujourd'hui comme le plus authentique.

corps, convoitent les charges et les accumulent seulement dans la vue d'accumuler la finance qui y est attachée, et ne se soucient nullement du réel, je veux dire de l'autorité et du pouvoir. Mais laissons faire les autres comme ils l'entendent, et parlons pour nous. »

Dans la vivacité de son imagination, il va jusqu'à poser la possibilité d'un démembrement de la monarchie française. « C'est une perspective, écrit-il, qu'il ne faut ni craindre ni espérer, mais qu'il faut prévoir, pour s'appliquer sans cesse à fonder un établissement de domination indépendant de l'ensemble que fait aujourd'hui le corps de l'État. » Il s'agit donc pour lui de rédiger une sorte de manuel politique à l'usage d'une famille patricienne qui veut rendre son autorité, non-seulement aussi indépendante que possible de l'autorité de la cour, mais encore assez solide pour survivre au besoin à la monarchie.

Avant d'analyser les parties les plus saillantes de cette production singulière, nous donnerons une idée de l'ensemble en citant la table des matières, dont chaque titre représente un chapitre : « De l'ambition. — Des moyens de parvenir à son but. — Façon de se conduire relativement à la cour. — Façon de se conduire avec les préposés de la cour. — Dans quel sens et pour quels objets il faut se servir de la cour contre elle-même. — Façon de se conduire relativement aux justices supérieures où ressortent les vôtres. — Façon de se maintenir. — Sur la façon de s'allier. — État et maintien de la maison domestique. — Habitation et dépense de la maison. — Façon d'élever les enfants. — Principes fondamentaux de la maison. — Façon de placer les enfants. — Étiquette de la maison. — Façon de conduire les affaires. — Affaires de crédit et d'argent. — Gouvernement des terres. — Conduite avec les gens d'Église. — Relations et correspondances. — Nécessité d'un testament politique dans une maison. — De la permanence chez soi. »

Malheureusement, les trois premiers chapitres ont été déchirés, et il y a également quelques lacunes dans les autres. Mais le plan de l'auteur se dégage avec assez de netteté, au milieu de beaucoup de détails superflus, pour qu'on puisse le résumer, et ce résumé, vivifié par quelques citations destinées à traduire en quelque sorte l'esprit même qui animait l'auteur, ne sera peut-être pas inutile pour l'éclaircissement d'une question devenue aujourd'hui assez obscure et controversée.

La révolution accomplie en 1789 a été jusqu'ici stérile sur plus d'un point important, notamment pour l'établissement d'un régime stable, régulier et libre ; elle n'a manifesté une véritable puissance que dans la destruction des principes et des institutions aristocratiques, en laissant néanmoins subsister — car elles sont aujourd'hui

aussi vivaces, quoique plus ridicules qu'autrefois — toutes les puérilités, toutes les compétitions ou les fourberies mesquines qui se rattachent à l'esprit de vanité nobiliaire. Pour ce qui est des prérogatives utiles, des idées ou même des fonctions qui ont pu représenter jadis dans notre pays le patronage aristocratique, la Révolution les a frappées avec une telle force, elle les a, en quelque sorte, enfouies si profondément dans le discrédit et dans l'oubli, que nous ne savons plus guère au juste en quoi elles consistaient.

Tandis que les uns, jugeant l'aristocratie française du dix-huitième siècle d'après les fureurs qu'elle a excitées au moment de sa chute, lui attribuent assez de pouvoir pour avoir été odieusement oppressive, les autres, en considérant avec quelle facilité cette organisation aristocratique a été renversée du premier coup, ont été conduits à soutenir qu'elle n'était plus depuis longtemps qu'une ombre, une sorte de fantôme dénué de toute consistance réelle, et que l'irritation occasionnée par ce fantôme tenait uniquement à ce fait que, quoique réduit à l'état de décoration, et privé de toute influence sur les affaires du pays, ce fantôme gardait encore assez de priviléges et d'exemptions honorifiques et pécuniaires pour apparaître comme une insulte gratuite à l'esprit d'égalité et à l'esprit de justice.

Cette seconde opinion est sans nul doute beaucoup plus exacte que la première; c'est elle qui a inspiré l'excellent ouvrage de Tocqueville sur *l'Ancien régime et la Révolution*. Nous croyons cependant que ses partisans exagèrent l'état d'impuissance politique absolue qu'ils attribuent à l'aristocratie française au dix-huitième siècle. Il est incontestable, et c'est une vérité devenue banale, qu'une des conséquences du développement des faits dans notre histoire, depuis des siècles, a été d'annuler de plus en plus l'action du principe aristocratique, en le comprimant et en le corrompant tout à la fois. Tandis que l'exemple de l'Angleterre nous montre comment l'esprit patricien, livré à lui-même, peut se modifier sans s'éteindre; comment il peut s'élargir de manière à se concilier non-seulement avec la liberté, pour laquelle il est une garantie, mais avec toutes les tendances égalitaires qui naissent naturellement du progrès intellectuel et matériel d'une société; comment, en un mot, une aristocratie peut devenir, suivant la juste expression de Macaulay, *l'aristocratie la plus démocratique de l'univers;* il est certain que la France, au contraire, s'est habituée dès longtemps à considérer comme un bienfait toute extension du pouvoir central aux dépens des supériorités individuelles et des influences locales. Cependant ces influences n'avaient pas tellement disparu au dix-huitième siècle, qu'on ne puisse constater leur existence et reconnaître qu'avec un peu d'es-

prit de conduite, en renonçant à temps à ceux de ses priviléges qui la perdaient, et qu'elle devait si vainement abdiquer trop tard, et en ne négligeant pas ses prérogatives utiles, l'aristocratie française eût été en mesure de jouer un rôle dans la crise sociale qui se préparait, d'empêcher cette crise de tourner uniquement au profit de l'*autocratie* appuyée sur l'égalité dans la servitude, et de développer dans notre pays le sentiment et le goût des institutions libres.

L'idée qui passe par l'esprit du marquis de Mirabeau, en 1747, de tracer un plan à l'aide duquel les seigneurs de fiefs peuvent, suivant lui, reconquérir en grande partie la situation qu'ils avaient au moyen âge, est certainement une idée chimérique et qui prouve l'exubérante ardeur de son imagination; les moyens mêmes qu'il indique, ou plutôt ceux qu'il n'indique pas, c'est-à-dire le silence qu'il garde sur des renonciations nécessaires, dénoncent parfois en lui un patricien dégénéré capable de préférer, quoiqu'il s'en défende, des priviléges ou des exemptions pécuniaires à des attributions politiques et à des moyens d'action sur les masses. Cependant tout n'est pas chimérique dans son plan.

Il veut d'abord que tout seigneur de fief, au lieu de venir à la cour pour se ruiner et se transformer en valet avide des faveurs du maître, reste dans ses terres, et s'attache à les améliorer en améliorant le sort de tous ceux qui dépendent de lui. On sait déjà qu'il n'a point prêché d'exemple, mais qu'il reconnaissait son tort. Plus tard, quand il fut devenu célèbre par la publication de *l'Ami des Hommes*, oubliant les préceptes de son *testament politique*, il exploitait sa réputation même pour se dispenser d'être fidèle à ses principes. « Vivre à la campagne, écrivait-il en 1760, ne conviendrait ni à l'éducation, ni à l'établissement de ma famille, ni, je l'ose dire, à la célébrité que j'ai acquise et à l'emploi des matériaux que j'ai préparés pour être le moins inutile qu'il se pourra à ma patrie, dans l'état prévu de délabrement vers lequel elle s'avance tous les jours. »

Mais ce désaccord entre l'homme et ses doctrines n'ôte rien à la valeur des arguments qu'il oppose aux patriciens qui désertent leur séjour naturel, abandonnant aux friponneries et aux extorsions, soit de leurs propres agents, soit des agents du fisc, les vassaux qu'ils doivent protéger. Tout le monde sait, en effet, que ce fut là une des erreurs les plus funestes de l'aristocratie française, et qui souleva contre elle le plus d'inimitiés. Mais que doit faire un seigneur dans ses terres? Laissons parler le marquis de Mirabeau : « Voici la partie par laquelle vous devez, dit-il, montrer si vous êtes digne d'avoir de l'autorité, c'est-à-dire capable de la rendre utile à ceux qui vous sont soumis. Presque tous les seigneurs, même les plus soigneux, se bornent à deux points, à rechercher tous leurs droits, les bien éta-

blir et à faire valoir leurs fonds. Il ne faut que cela pour faire un bon fermier, mais quant à un seigneur, il oublie la plus noble et la plus indispensable partie de ses devoirs quand il néglige de prendre soin de ses vassaux et sujets. Usez-en autrement ; commencez, d'ailleurs, par bien établir votre autorité, car vous trouverez cent fois plus d'opposition à faire le bien pour autrui que le mal ; mais cette autorité une fois en train servez-vous-en pour corriger les abus et multiplier les avantages. »

En quoi consistait donc cette autorité des seigneurs sous l'ancien régime? Elle se composait de trois espèces de droits distincts très-inégalement profitables à leur influence et que nous résumerons rapidement pour pouvoir apprécier le fort et le faible du plan de reconstitution aristocratique rédigé par le marquis de Mirabeau. Ils avaient d'abord une foule de droits fiscaux, c'est-à-dire de petites redevances en argent ou en nature à prélever sur leurs vassaux. Parmi ces droits, les uns avaient sans doute pour origine la concession primitive du sol faite au paysan; mais plus on s'éloignait de cette concession primitive, plus le sol qui supportait la redevance changeait de main, plus la redevance à payer chaque année paraissait intolérable à un homme qui n'était pas le fermier, mais le propriétaire de son terrain. A cette sorte de rente foncière se joignaient au profit du seigneur des droits de mutation dits *lods et ventes*, des droits sur les marchés, le droit de contraindre les vassaux à faire moudre leur blé au moulin, cuire leur pain au four, faire leur vin au pressoir du seigneur, en payant à ses agents une somme déterminée, et à fournir gratuitement un certain nombre de journées de travail par an, sous le titre de corvées. Il y avait encore quelques droits plus ou moins bizarres, qui variaient suivant les localités, et qui étaient généralement plus vexatoires pour ceux qui les payaient que productifs pour celui qui les revendiquait. Au droit d'exiger toutes ces redevances, les seigneurs de fiefs joignaient le privilége, non moins onéreux pour les vassaux, car il aggravait cruellement leur fardeau, de s'exempter d'une portion de l'impôt foncier connue sous le nom de *taille*. De sorte que le propriétaire le plus riche était précisément celui qui contribuait pour la moindre part aux charges publiques. Mais à côté de ces priviléges dangereux pour l'aristocratie, il y en avait un qui, conservé par elle, après l'abandon des autres, eût suffi à la préserver de sa ruine.

Chaque seigneur exerçait, au moyen d'officiers nommés par lui, le droit de justice et de police dans la circonscription de son fief. Il était ainsi investi d'un patronage direct sur ses vassaux, lequel, bien compris et pratiqué sous sa surveillance personnelle, pouvait le rendre d'autant plus populaire qu'il aurait eu le bon esprit de se

laisser débarrasser, et sans perte pour lui, de toute la partie fiscale inique et vexatoire de son autorité.

C'est précisément ce que proposa, en 1776, dans une brochure qui fit beaucoup de bruit sous ce titre : *Les inconvénients des droits féodaux*, un esprit distingué, Boncerf, ami de Turgot. Il demandait que le roi donnât l'exemple aux seigneurs, en permettant dans les domaines de la couronne, à tous ses vassaux, de racheter toutes rentes, devoirs et servitudes féodales, et que les vassaux des seigneurs fussent également admis à se libérer envers ceux-ci moyennant un prix équitable, de toutes ces redevances en argent, en travaux gratuits ou en obligations incommodes qui faisaient, il est vrai, partie de la valeur vénale d'un fief ; mais qui, pour un très-médiocre produit, engendraient mille difficultés entre le seigneur et le vassal. Quand il prouvait aux seigneurs que le rachat de tous ces petits droits, dont la perception ne profitait qu'aux procureurs et aux commissaires à terrier, serait plus avantageux, aussi bien à leurs intérêts pécuniaires qu'à leur autorité, Boncerf avait cent fois raison[1]. Il ne touchait même pas à la question des immunités nobiliaires en matière d'impôts et se contentait de proposer au gouvernement et à l'aristocratie d'accorder à l'opinion publique, treize ans seulement avant la nuit du 4 août, ce rachat des droits féodaux

[1] On a souvent exagéré de nos jours la valeur réelle de ces redevances, connues sous le nom de droits féodaux. Pour quelques seigneurs qui en tiraient d'assez fortes sommes, la très-grande majorité n'y trouvait qu'un produit minime, absorbé souvent par les frais de perception. Nous avons sous les yeux une pièce curieuse à l'appui de cette opinion, et qui prouve en même temps, que les débiteurs de ces droits mettaient à les acquitter une mauvaise volonté toujours croissante. C'est la nomenclature de tous les procès pendants en la cour sénéchale de Limoges pour droits féodaux dus à la baronnie de Pierre-Buffière, qui est alors dans les mains de la marquise de Mirabeau, séparée judiciairement de son mari. Il y en a *soixante*. Voici l'énoncé de l'un d'entre eux. « Guy Dumont a été assigné en 1785 pour se voir condamner solidairement, comme plus apparent et principal propriétaire du tênement appelé des Gentaux, à payer la rente foncière de trois setiers seigle et deux gelines, due annuellement à la dame de Mirabeau sur ladite terre des Gentaux. Après avoir contesté la nature de la rente, Guy Dumont a appelé à sa garantie *une foule* de cotenanciers qui ont suivi, dit le procureur de la marquise, et adopté son système dans *chacun de leurs écrits.* » Ainsi, voilà une rente féodale de la plus minime valeur qui est due par un tênement divisé en une *foule* de petits propriétaires, dont aucun ne veut la payer, ce qui donne lieu à une *foule d'écrits*, à la grande joie des procureurs. On voit celui de la marquise choyer avec une tendresse manifeste ces *soixante* petits procès qui, pris tous ensemble, ne représentent pas une valeur de 100 livres, et qui coûteront certainement beaucoup plus cher à sa cliente. On voit aussi dans cette pièce combien est fausse l'assertion, déjà réfutée par Tocqueville, et cependant reproduite récemment encore, que c'est la révolution qui a donné la terre aux paysans . les trois quarts des individus assignés sont des paysans propriétaires.

qui devait être accordé dans cette nuit fameuse avec un empressement si enthousiaste, mais si stérile ; car non-seulement ces droits ne furent pas rachetés en fait, mais ils furent abolis sans rachat, et leur abolition tardive n'arrêta pas celle de l'aristocratie et de la monarchie. On sait pourtant que la brochure de Boncerf fut considérée en 1776 comme un grave attentat à l'ordre public. A la vérité, ce ne fut pas la noblesse qui réclama ; peut-être au fond reconnaissait-elle que l'ami de Turgot lui donnait un bon conseil : ce fut le Parlement de Paris, alors ennemi de Turgot, qui saisit cette occasion de satisfaire son inimitié. C'est le trop zélé avocat général Séguier qui délara la brochure *séditieuse*, affirmant « que l'auteur *semblait* vouloir ameuter les habitants des campagnes contre leurs seigneurs. » Rien n'était plus faux. L'écrit de Boncerf n'en fut pas moins brûlé par le bourreau et l'auteur décrété de prise de corps.

Nous devons reconnaître que le marquis de Mirabeau, dans son *testament politique*, insiste plus encore sur l'exercice consciencieux des droits de police et de justice, qui constituent la partie vraiment utile du patronage seigneurial, que sur la perception des droits fiscaux qui en sont la partie funeste et nuisible ; on vient de voir qu'il blâme ceux qui sacrifient les premiers aux seconds, mais nous devons dire aussi que rien ne prouve qu'il ait encore le sentiment de l'iniquité des seconds, car il ne s'élève pas plus contre ceux-ci que contre les exemptions d'impôts accordées aux seigneurs, mais il recommande sans cesse aux seigneurs d'être la providence de leurs vassaux, et il nous donne ainsi une idée de l'usage utile que ceux-ci pouvaient faire encore, en 1747, de leur autorité.

« Quand vous aurez, dit-il, bien établi votre autorité dans vos terres, songez surtout à la bien employer, ayez un état, paroisse par paroisse, de tous vos habitants, de leurs biens et industrie, de leur famille, etc. Aidez-les selon leur besoin d'abord, et de plus pour leur plus grande commodité ; soutenez, sustentez les misérables, mais surtout empêchez-les de le devenir, aidez-les au contraire à devenir à leur aise ; excitez l'industrie de toute votre force, aidez dans leur commerce ceux à qui vous en verrez le génie avec de la probité ; un des grands moyens de vivification et que vous devez toujours avoir en vue, c'est la population ; attirez de partout des habitants, quelques dépenses que vous fassiez pour cela, elles vous seront rendues avec usure ; les priviléges que vous leur donnerez, les avantages que vous leur ferez seront bien et utilement placés. Protégez ces sortes de colonies, tâchez d'y joindre des gens adroits et propres aux arts, s'il est possible de leur faire trouver profit et encouragement dans votre fief ; songez enfin par tous moyens à vivifier l'intérieur, obtenir des foires et des marchés, célébrer des fêtes et veiller

avec attention à protéger le pauvre peuple contre toute sorte d'oppressions ; prenez soin des orphelins, faites travailler le pauvre ; c'est pour cela uniquement que vous êtes dans le monde, c'est pour faire du bien de tout votre pouvoir, et dans cette observance vous rencontrerez tout bien et tout honneur. »

Il recommande également aux seigneurs de choisir leurs officiers de justice et de police honnêtes et habiles, et d'avoir l'œil à leur conduite. Il veut que justice bonne et prompte soit rendue, « afin que les vassaux n'aillent pas plaider devant les tribunaux supérieurs, ce qui les ruine, dit-il, et en même temps attire chez vous mille coquins de gratte-papier qui n'y peuvent faire que du mal, puisqu'ils ne vivent que de cela ; faites plutôt étendre les droits de votre justice en la faisant ériger, s'il se peut, en sénéchaussée. » S'il veut bien que le seigneur soit exempté de la taille, il exige au moins de lui qu'il intervienne pour faire répartir équitablement cet impôt entre ceux qui doivent le payer, proportionnellement à leurs facultés. « Faites, dit-il, tarifer vos terres avec équité, défendez vos vassaux contre les exactions des collecteurs ; il faut que vous soyez tout le contraire de ces seigneurs communément absents ou très-inattentifs aux dommages qui ne les touchent pas personnellement. Il faut que vous connaissiez les facultés de chacun et teniez la main à empêcher les soulagements et surchargements injustes ; quand la justice sera l'unique pivot de votre conduite, bientôt vous deviendrez le refuge et l'appui des malheureux, la balance et l'effroi des fripons et des avantageux. Quant à ce détail de finance, ne vous mêlez précisément que de ce qui concerne votre fief, mais, pour y être le patron, il faut surtout scruter cette partie, le tout pour faire du bien à la commune et lui éviter des frais. Toute autorité véritable tient à la réputation de celui qui en est revêtu, tout autre n'est que tyrannie passagère et qui ne porte sur aucun fondement solide ; quand les peuples vous craindront et aimeront, que vos voisins vous considéreront, qu'on verra chaque jour votre fortune s'accroître et vos affaires prospérer, que chaque jour vous obligerez quelqu'un, alors les plus hardis et les plus déplacés vous respecteront, chaque jour vous vous verrez plus en état d'obliger, et cela fera un cercle avantageux pour vous ; songez toujours à rendre tout cela moins propre à vous qu'à la caste, afin que vous ne l'emportiez pas avec vous, mais n'oubliez jamais la guerre perpétuelle et cachée avec les préposés de la cour. »

C'est surtout quand il traite des rapports du seigneur avec ces *préposés de la cour* qu'on voit éclater chez lui les sentiments d'aversion héréditaire qu'il tenait de son père Jean-Antoine, et que son frère le bailli éprouvait comme lui, au point de s'écrier : « Richelieu, ce monstre, qui créa les intendants ! » Ce que dit le marquis en 1747

de nos préfets de l'ancien régime nous a paru assez intéressant pour nous décider à une citation un peu plus longue que les précédentes: « Les préposés de la cour, dit-il, sont les intendants, sorte de magistrature informe et monstrueuse, à laquelle on obéit aujourd'hui cependant sans contradiction dans les provinces et contre laquelle il serait inutile et nuisible de se roidir directement; mais il faut éviter aussi de se laisser éblouir par l'apparence de crédit que ces gens-là semblent avoir. Ils n'en ont aucun pour la plupart, rien de tout ce qui a quelque crédit décidé et quelque agrément à Paris n'en veut sortir à présent pour les plus grandes places en province; cet aveuglement ira sans doute toujours en augmentant; cependant, quoiqu'on puisse compter sur ce principe général, il ne faut pas néanmoins s'endormir au point de ne pas être informé du caractère, des tenants et aboutissants de celui qui doit être envoyé, afin de régler sa conduite sur cela. Tous les grands hommes politiques qui sont à la tête des États ont grand soin de connaître ceux qui gouvernent chez leurs voisins, et avec qui ils peuvent avoir à traiter; il en est de même dans la conduite politique d'une maison. La plupart des intendants qu'on envoie, surtout dans les généralités éloignées, sont des jeunes gens que des familles aussi accréditées qu'obscures font envoyer loin du conseil où ils ne brillent pas, espérant qu'ils se tireront mieux d'affaire par lettres et n'étant plus observés de si près; ceux-là sont d'ordinaire accompagnés par des secrétaires tout-puissants, mais aussi tout insolents, il faut calculer là-dessus, sans oublier que ces gens-là sont d'ordinaire aussi fripons qu'avantageux, et, par conséquent, aisés à manier soit par intérêt, soit par crainte: d'autres sont des intendants comme domiciliés qui attendent en paix un brevet de conseiller d'État et se font à la routine d'une généralité sans aller en avant ni en arrière; un plan et une tournure une fois prise avec ceux-là subsiste toujours, et c'est un gouvernement de paix en comparaison de celui des autres. Il en est enfin une troisième espèce, jeunes gens vifs et qui, par des innovations et en empirant l'état des peuples, veulent se frayer le chemin à de plus grands honneurs. Tout leur est égal, pourvu qu'ils brillent et se fassent valoir, ennemis naturels de toute autre espèce d'autorité que la leur: c'est, sans contredit, la pire espèce de tous, et contre lesquels il faut être le plus en garde; si je donnais ici des conseils violents, je dirais volontiers, comme le sage:

Écrasez le scorpion ou n'en approchez point. »

Ici, le marquis reconnaît que la résistance ouverte serait dangereuse, et il développe un système ingénieux de diplomatie: « Faites,

dit-il, chercher le faible des gens de ce caractère, leur maîtresse, leur protecteur, soyez bien avec eux sans liaison, aidez même, s'il est possible, à leur avancement qui doit vous en débarrasser, ou bien, appliquez-vous attentivement et sourdement à les perdre et ruiner de crédit et de réputation, mais votre principale ressource contre tout ce qui s'appelle intendant, vous la trouverez dans leur paresse ; aussi nonchalants que ceux qui les envoient, ils se reposent de toute leur besogne sur leurs sous-ordres qui, gonflés et déplacés par cette portion d'autorité toute puante qu'elle est, se reposent encore sur d'autres. En général, toute cette clique est l'objet de l'aversion du peuple et des notables ; mais on en est venu à un tel point d'abaissement qu'on n'honore plus que ce qu'on craint, et que tous ces gens-là se font faire la cour, comme l'on sacrifiait autrefois au diable pour qu'il ne fît pas de mal. »

Quoi qu'en dise le marquis de Mirabeau, la prudence même qu'il recommande d'apporter dans la lutte contre les intendants et les subdélégués prouve que si cette *clique*, pour employer son expression, excitait l'aversion des notables, elle n'était pas aussi odieuse au peuple qu'il aime à se le persuader : si le peuple, en effet, souffrait quelquefois de la tyrannie des préposés de la cour, souvent aussi il trouvait en eux des protecteurs contre les vexations fiscales ou les abus de pouvoir des seigneurs ou de leurs agents ; mais, d'un autre côté, l'opinion que le marquis vient de développer sur le genre d'autorité salutaire et bienfaisante qu'un seigneur peut exercer dans la circonscription de son fief témoigne d'abord de la sincérité des sentiments philanthropiques qui se retrouveront plus tard dans ses ouvrages imprimés, et qui se rencontrent déjà, ici, dans un écrit non destiné à la publicité, et, de plus, ces passages tendent, suivant nous, à établir que, sauf les réserves que nous venons de faire, l'aristocratie française, au dix-huitième siècle, disposait encore de réels et légitimes moyens d'influence, et qu'il y a au moins de l'exagération à soutenir, même après Tocqueville, « que la partie politique des droits seigneuriaux avait disparu et que la partie pécuniaire seule était restée. » Il serait, à mon avis, plus exact de dire que les droits fiscaux et les immunités d'impôts des seigneurs paralysaient sans cesse l'exercice utile de leur droit de police et de justice. Ce n'est point toutefois par cupidité, ainsi qu'on l'a répété souvent, mais bien plutôt par une vanité mal entendue, que l'aristocratie française s'obstina, presque jusqu'à son dernier jour, à garder des priviléges funestes qui, suivant elle, la distinguaient de la roture, bien différente en cela de l'aristocratie anglaise, qui avait compris de bonne heure qu'en matière d'impôts, le privilége appartenait naturellement au

pauvre, et non au riche, et qui, comme l'a si bien dit Tocqueville, « avait pris pour elle les charges publiques les plus lourdes, afin qu'on lui permît de gouverner. »

Nous verrons plus tard le marquis de Mirabeau passer d'un extrême à l'autre sur cette question des taxes, puisqu'il en viendra à vouloir que tous les propriétaires fonciers portent *seuls* le poids de l'impôt ; mais, en 1747, il n'est pas encore *physiocrate*, et il est encore trop féodal pour se ranger aisément parmi les *taillables*. En laissant maintenant de côté le premier produit de sa plume féconde, n'oublions pas cependant de noter comme une bizarrerie assez piquante que ce plan de restauration aristocratique, et même féodale, était rédigé par lui à l'adresse d'un fils à venir, qui devait précisément, un jour, sonner la charge contre l'aristocratie française, en invoquant les Gracques et Marius, aux applaudissements des Provençaux. Ce qui faisait écrire au marquis, fort dédaigneux de sa nature pour les grands effets d'éloquence populaire, cette phrase monumentale : « *Ce sont deux animaux bien bêtes que l'homme et le lapin, une fois qu'ils sont pris par les oreilles.* »

Louis de Loménie.

La suite prochainement.

MÉLANGES

LA MÉTHODE MORALE

PHILOSOPHES ET SAVANTS. — LA PHILOSOPHIE ET LE CONCILE

Par M. Charaux, professeur à la Faculté de Grenoble.

« Une nation où toute la jeunesse, après avoir vécu pendant huit ans dans le noble commerce de ces grands esprits dont les noms figurent au programme du baccalauréat, ferait ensuite deux années de philosophie, cette nation deviendrait, je ne dis pas la première nation du monde — il n'appartient qu'à Dieu de le faire — mais, par la vigueur de la pensée et du caractère, une grande et forte nation. »

Ces paroles, c'est Mgr Dupanloup qui les prononçait, dans la séance du 21 juin, à la tribune de l'Assemblée nationale, lorsqu'il réclamait, et qu'il obtenait, aux applaudissements redoublés de ses collègues, une disposition de la loi militaire qui ménageât à la jeunesse lettrée le temps de faire de fortes études, sans essayer de la soustraire un seul jour à la noble et chère obligation de porter les armes pour la patrie. A moins donc de démentir l'illustre évêque et les représentants de la France, on ne pourra méconnaître, au milieu même de nos accablantes préoccupations, l'opportunité d'un appel à l'attention publique sur le rare phénomène d'un penseur vraiment original formé au milieu de la génération de philosophes que l'école éclectique avait prétendu jeter dans son moule. On ne méconnaîtra pas du moins cette opportunité, quand on aura vu en lui, ce qui vaut bien mieux encore, un écrivain à la vue saine autant que pénétrante, comprenant avec netteté et discutant avec franchise ce que la philosophie doit être, pour ne plus mériter le reproche adressé par Mgr d'Orléans à l'éducation française : « La France demande des hommes, on lui fait des bacheliers. »

M. Charaux, professeur depuis quelques mois à la Faculté des lettres de Grenoble, a commencé, il y a six ans, à publier ses doctrines sous une forme qui a plus d'une fois recouvert des travaux fort sérieux, mais qui a le malheur de passer généralement inaperçue en dehors du monde universitaire. Dans sa thèse pour le doctorat sur *la Méthode morale*, il abordait déjà, dans toute son étendue, le redoutable et magnifique problème de la régénération des études philosophiques, du but qu'elles doivent se proposer et de la voie qu'elles doivent suivre.

La pensée de M. Charaux est celle-ci : il n'est permis, ni dans l'ordre scientifique, ni dans l'ordre moral, de scinder l'âme humaine. Elle n'est pas seulement une intelligence; elle a pour loi permanente le devoir de

l'amour et de l'action; toute doctrine qui voudra la nourrir d'abstractions, non-seulement ne lui communiquera pas la vie dont elle a besoin, mais lui donnera une idée fausse de sa propre nature. En d'autres termes, il n'est guère de système à la fois plus faux et plus funeste que le système tant préconisé, durant de longues années, dans les écoles officielles, celui qui faisant de la psychologie l'essence même de la philosophie, « a banni de la méthode philosophique toute règle s'appliquant à autre chose qu'à l'effort de l'intelligence. » A partir du seizième siècle, dit un peu plus loin l'auteur, « les méthodes purement logiques se perfectionnent; on démontre mieux les vérités, et la vérité a moins que jamais d'empire sur les âmes. » Il en résulte que « le penseur... descend et décroît dans la vérité à laquelle il a refusé son amour, sa volonté, sa vie. »

L'auteur développe cette pensée dans les cent pages qui composent la thèse proprement dite. Dans un premier chapitre, il examine comment l'histoire de la philosophie montre le progrès ou la décadence de cette science, selon que les philosophes ont embrassé l'âme dans l'ensemble de ses facultés et dans les devoirs de chacune, ou bien en ont mutilé la conception pour en faire le sujet de leurs systèmes arbitraires, le jouet de leurs orgueilleuses fantaisies. Dans l'antiquité, pures ou impures, les philosophies eurent constamment un objet pratique et formèrent de véritables écoles. Quand l'âge du christianisme arriva, de vagues aspirations, quelquefois ardentes, trop souvent égoïstes, devinrent des doctrines arrêtées et vivifiantes; la vérité fut aimée d'un amour profond, désintéressé, généreux; mais il faut reconnaître que cette grande vue de la science n'est pas demeurée intacte dans l'âge moderne.

Cet aveu, M. Charaux le fait hardiment. S'il a pour Socrate et Platon, pour leur amour de la vérité, au milieu des ténèbres morales qui les entouraient, un sincère et respectueux enthousiasme, il juge avec une sévère impartialité l'école cartésienne, qui eut la volonté arrêtée de tout reconstruire en philosophie, en prenant pour unique fondement *une* de nos facultés, pour unique instrument l'analyse de la pensée, en faisant abstraction du genre humain et de la vie humaine. « Quelle influence, dit M. Charaux, aurait-elle exercée sur un monde qui lui était pour ainsi dire inconnu? Pouvait-elle même se promettre de retrouver dans ses ingénieuses, mais abstraites spéculations, cette âme qu'elle avait mutilée pour la mieux connaître? C'est d'ailleurs le sort de tous ces anatomistes qui étudient l'âme humaine comme on fait d'un cadavre, de n'y voir qu'une seule chose, les uns les sens, les autres la raison, d'autres encore la force motrice... On dirait que, fixé sur un point, l'œil de ces contemplateurs n'a plus de regard pour admirer tant d'autres merveilles. Aussi vont-ils toujours plus exclusifs, toujours plus loin de la vérité, niant ce qu'ils ont cessé de voir, les uns les sens, les autres la raison pure, et tous niant l'amour, l'amour qui les gêne, l'amour, qu'ils ne savent où placer et comment expliquer dans leurs creuses théories. » — « Ils refont le monde et l'infini lui-même avec deux ou trois idées, avec deux ou trois définitions, avec un peu de matière et de mouvement. Chacun part de l'idée qu'il trouve la première au fond de son âme, sorte de caverne où il a soigneusement ménagé la lumière et supprimé la chaleur. Chacun forme avec une rigueur géométrique la chaîne de ses pensées, posant des principes, tirant des conséquences, sans s'inquiéter, du moins en apparence, ni des choses, ni d'autrui, ni de cette vie humaine pour laquelle sans doute la philosophie n'est plus faite. Vous vous plaignez que le Dieu de Spinosa soit un dieu de parade, et qu'il ressemble

trop à l'aveugle fatalité. Et qu'importe, après tout, la nature de l'être infini, dès qu'il n'est plus l'objet de votre amour, la règle de votre volonté? N'est-il pas d'ailleurs plus commode et plus doux d'être à vous-même une règle absolue, de vous aimer vous-même d'un amour sans mesure, surtout si vous pouvez, par d'ingénieux raisonnements, vous persuader que c'est encore Dieu, ou tout au moins une partie de Dieu, que vous aimez en votre personne? » Enfin, dénonçant avec une équitable rigueur les conséquences extrêmes de cette méthode dans les abstractions extravagantes qui ont anéanti jusqu'aux principes élémentaires de la raison sous la plume des Allemands de notre siècle, l'auteur ajoute ces graves paroles : « Peut-être fallait-il qu'il en fût ainsi; peut-être fallait-il cette dernière et décisive démonstration de l'expérience, pour faire voir aux philosophes qu'ils doivent accepter la nature morale tout entière, l'amour avec la raison, et que, si les grandes pensées viennent du cœur, les grandes philosophies lui doivent bien aussi quelque chose. »

On ne sera donc pas surpris si M. Charaux, sans se laisser ni effrayer par des formules convenues, ni embarrasser par des réticences traditionnelles, perce les ombres accumulées par les souvenirs d'un faux mysticisme, et proclame sa profonde sympathie pour les mystiques véritables — même dans l'ordre naturel — c'est-à-dire pour « tout philosophe qui, vraiment épris de la vérité, s'efforce de découvrir par delà les idées et les abstractions, la vérité qui explique toute vérité,... le philosophe qui applique à la recherche de la vérité substantielle et vivante toutes les forces de son âme, l'amour avec la pensée, sans jamais séparer l'un de l'autre; car alors, ou la pensée seule ne verrait que des ombres, ou l'amour seul ne verrait plus rien. »

Dans un second chapitre, l'auteur, passant de l'expérience historique à la réalité permanente de la nature humaine, et la comparant à l'état présent des doctrines philosophiques, constate dans l'âme le besoin du principe infini, besoin, non pas seulement d'en reconnaître l'existence, mais de s'unir à lui par l'amour. Faute d'y satisfaire, l'âme égarée ne sait plus comprendre dans leur réalité vivante même les vérités qu'elle possède. « Vous est-il arrivé, dit-il, d'interroger sur Dieu, sur sa nature, sur ses rapports avec le monde, des hommes qui pourtant faisaient profession de croire en lui? Vous avez, non sans surprise, entendu leurs réponses, réponses que n'auraient pas désavouées ces faux sages dont les systèmes, de quelque nom qu'ils se décorent, suppriment Dieu ou sa providence, ce qui est absolument la même chose. D'où vient, direz-vous, cette étonnante contradiction? D'une seule cause. Ces hommes qui croyaient en Dieu avaient refusé ou avaient cessé de l'aimer. » Et l'auteur rappelle qu'en principe, il y a désordre odieux à considérer l'être infini, — infini en bonté aussi bien qu'en intelligence, — comme devant être l'objet d'une contemplation purement intellectuelle, et non comme loi suprême de l'amour et de la volonté; qu'en fait, les codes même de morale fondés sur l'abstraction philosophique sont ignorés du genre humain, contestés par les érudits, frappés de stérilité dans la vie.

J'ai analysé ce premier opuscule avec des détails sans doute bien insuffisants pour faire connaître tout ce qu'il contient de hautes vérités, mais enfin avec quelques détails, parce que, si M. Charaux n'y a pas donné encore la mesure complète de son talent, il y a renfermé du moins la pensée fondamentale de sa doctrine, et que cette doctrine, on a dû le comprendre, du moins quand je cédais la parole à l'auteur lui-même, est celle qu'il faut

introduire dans nos études classiques, si l'on veut qu'elles servent à la régénération de la France : c'est la proclamation de la nécessité absolue d'y faire pénétrer le christianisme. Il pénétrera en effet dans l'éducation elle-même, dans l'éducation pratique, si l'on reconnaît de bonne foi que l'objet de celle-ci et celui de la vie est d'accepter la vérité divine tout entière, de l'aimer et de lui obéir. Si la loi révélée est explicitement ou implicitement exclue de l'enseignement philosophique, c'est parce que, faute d'accepter envers Dieu le devoir d'une obéissance entière, devoir qui imposerait l'amour, on limite systématiquement au Créateur les droits de son action sur le genre humain. La vérité révélée ressort splendidement de l'histoire, mais on commence par poser en principe qu'on ne la regardera pas. Ce qui nous manque, c'est, avant tout, la force d'âme qui ne craint pas d'aller droit au vrai, parce qu'elle ne craint pas qu'il lui impose la pratique du bien.

Du reste, en donnant à cette thèse une place considérable dans l'examen sommaire de l'enseignement de M. Charaux, je suis d'accord avec lui, et je pourrais ajouter peut-être, d'accord avec ses lecteurs; car il en a donné une seconde édition dans son livre intitulé : *de la Pensée et de l'Amour*, en l'y faisant suivre de courts opuscules (*la Métaphysique simplifiée*, *le Songe de Platon*, *le Témoignage de l'âme*). Le premier de ceux-ci ne correspond pas aussi bien que la thèse de l'auteur au titre qu'il lui a donné. Ce n'est pas, en effet, un résumé des principes métaphysiques dans leur ensemble, ni même dans leur action sur la raison que l'on trouvera dans ces pages; c'est une étude sur l'âme considérée dans ses rapports avec la vérité, quels que soient les moyens de la percevoir, et sur la loi morale que la vérité impose. Le point de départ ne me paraît pas heureux : c'est ce principe que la pensée de l'être est unie à toute pensée. Il est vrai, l'auteur, qui attache un si haut prix aux vérités concrètes, n'a garde de s'en tenir à la pensée abstraite de l'être : il reconnaît avec empressement que la réalité de l'être absolu, c'est Dieu, le Dieu vivant, pourvu de toutes les perfections, et que c'est en la comparant à cette perfection absolue que nous connaissons la vérité sur notre âme, si imparfaite, bien que créée à son image. Mais en certains passages, rectifiés ailleurs, il est vrai, l'auteur semble confondre la réalité logique de ces rapports avec le prétendu fait psychologique de la pensée de l'infini partout présente à l'âme humaine. En fait, cela n'est pas, l'auteur ne le pense pas lui-même, quelque séduction que Malebranche paraisse avoir exercée sur lui; mais ce principe, comme toute erreur en psychologie ou en métaphysique, peut offrir de véritables dangers, surtout à notre époque où, comme M. Charaux l'a éloquemment représenté, l'un des grands périls de la vie morale et de la société est la confusion produite dans l'esprit de l'homme entre l'absolu et le contingent, entre l'être infini et les substances finies.

Dans *le Songe de Platon*, l'écrivain s'est plu à lutter contre la difficulté, à la fois si redoutable et si attrayante, de faire parler le disciple de Socrate. Il y a, ce me semble, réussi plus heureusement que Barthélemy, moins heureusement que Mgr Gerbet; mais ces pages et les précédentes s'effacent devant l'inspiration qui a dicté *le Témoignage de l'âme*. C'est en faveur de la religieuse pensée de Pascal que M. Charaux l'invoque, en réagissant de toute la vigueur de sa pensée contre la déplorable doctrine de ceux qui voient dans Pascal un maître du scepticisme. Sans doute, il y a malheureusement du vrai dans cette assertion : la doctrine janséniste, ennemie de la liberté humaine, ne pouvait s'abstenir de mutiler la raison; mais il est aussi faux de faire de cette lacune l'essence de cette philosophie de Pascal, qu'on est

lâche et coupable quand on se dissimule à soi-même, perfide quand on dissimule aux autres, à l'aide d'une admiration purement littéraire du génie d'un grand homme, la lumière étincelante des vérités qu'il enseigne et l'indomptable autorité des devoirs qu'elles nous imposent. La philosophie de Pascal, c'est la connaissance de l'âme telle que la révélation la montre dans sa déchéance, appelée au bien et attirée vers le mal, faite pour la vérité et amoureuse du mensonge; c'est l'âme tout entière, et non pas plus qu'à demi dissimulée par le scepticisme bien autrement profond de la philosophie séparée, qui se condamne à ignorer Dieu et l'homme, plutôt que de se laisser pénétrer des rayons divins qui en illuminent les profondeurs, ceux de la lumière qui est venue converser parmi les hommes, mais que les ténèbres s'obstinent à repousser.

Et maintenant, écoutons comment l'auteur décrit une génération de philosophes chrétiens, celle du dix-septième siècle. « Aucun siècle, dit-il, n'a possédé à ce point l'âme humaine, et n'a fait rendre à ce mélodieux instrument des sons plus suaves, plus forts, plus harmonieux... Nos critiques les plus habiles dépensent leur temps et leur talent à déchiffrer et à interpréter cette musique céleste; aucun n'essaye de la refaire ou n'ose dire qu'elle est mal faite. Nous vivons trop vite pour savoir comment on vit: nos sentiments, nos pensées se précipitent et ne sont plus, que nous sommes seulement prêts à les retenir pour les observer. Nous luttons, et recommençons sans fin nos tournois et nos batailles; nos pères se reposaient alors dans la force et la paix de leur victoire. Nous cherchons et ne savons pas toujours découvrir; ils avaient trouvé la vérité dans la foi; ils la cherchaient dans la science avec calme et sécurité. Nous consumons nos forces à analyser et à transformer la matière; ils dépensaient les leurs à produire dans l'ordre de l'esprit des chefs-d'œuvre immortels. » Et quelques pages plus loin, étendant à l'âme tout entière l'idéal de la philosophie : « Dans l'homme, le degré de liberté se mesure au degré et à la rectitude de la raison, à l'énergie et à la pureté de l'amour. Le concours de ces trois forces, leur direction vers Dieu feraient l'âme grande, heureuse, accomplie. Mais cette harmonie parfaite, où est-elle ici-bas?... Le dernier mot de l'âme humaine, c'est toujours Jésus-Christ, réparateur par la grâce de l'ordre troublé par la faute ou le crime, sauveur et rédempteur pour l'éternité de ceux qui, dans le temps, auront confessé sa divinité, reçu sa parole, accompli ses commandements, adoré ses mystères. C'est l'éternelle conclusion des *Pensées*, comme c'est le dernier et le plus haut enseignement de la philosophie,... quand elle étudie l'âme telle qu'elle est, non pas telle qu'on l'imagine ou qu'on la voudrait. »

Bientôt, exposant sa pensée plus largement encore, M. Charaux signale avec une verve brûlante ce que les éclectiques avaient voulu faire de nous, et oppose la réalité vivante à leur vérité diplomatique. Ils ont lutté contre le matérialisme, chacun le sait, et chacun sait aussi que le matérialisme est le plus grand ennemi des sociétés humaines; mais ils ont lutté sur le terrain trop étroit qu'ils avaient orgueilleusement choisi, et, victorieux par la logique, ils ont été vaincus en fait. Contre une doctrine qui anéantit l'essence même de la morale, ces débats d'une savante diplomatie sont aussi impuissants que le seraient des négociations subtiles contre une nation qui ne croit qu'à la force matérielle. Pour vaincre l'une et l'autre, il faut dévouer aux douleurs de la lutte sa volonté tout entière et sa vie : il faut cela, ou succomber et périr. C'est cette impuissance de la vérité mutilée

que l'auteur exprime dans un magnifique langage. Il faut le chercher dans son livre; je ne puis ici qu'en donner un exemple.

« Notre double nature, nos luttes, nos contradictions, disparaissaient sous ce vernis uniforme et brillant dont on avait peint, sans laisser trace d'une tache ou d'une aspérité, la surface et les contours de notre âme. Des mauvais penchants, des instincts pervers, de la corruption survenue ou primitive, pas un mot, ou du moins peu de chose, et à peine quelques explications brèves et embarrassées. Aussi bien, que venaient-ils faire au milieu de ce milieu si bien ordonné et si clairement expliqué?... Encore moins fallait-il insister sur les limites et les imperfections de la raison, sur ces ténèbres dont Pascal a si noblement avoué le poids et la profondeur : sur cette pente rapide on glissait droit jusqu'aux mystères! Si l'on n'expliquait toutes choses, Dieu et le monde, la nature, l'homme et l'histoire, par les rapports nécessaires du fini et de l'infini, par les combinaisons savantes de deux ou trois abstractions, par le jeu facile et rapide de cinq ou six facultés, il faudrait aller peut-être, à la suite de Malebranche, jusqu'au Verbe divin et à son incarnation dans l'humanité. Quelle confusion et quel déshonneur! Quant au *témoignage*, on en parlerait sans doute, mais pour le soumettre à des lois austères et pour enchaîner par des règles habilement calculées, diplomatiquement énoncées, la parole et l'action du Dieu créateur. Mais pour l'*amour*, de grâce, n'en disons mot, ou du moins bornons-le sagement à l'amour des pures et hautes abstractions, des nobles idées du vrai, du beau et du bien. Quelle exigence à cette machine, de vouloir un moteur; à ces rouages, à ces ressorts, d'exiger une vive et continuelle impulsion; à cette âme, comblée par nous, de réclamer encore un principe de sa vie, un but de ses efforts, un apaisement à sa soif de grandir et d'aimer! Allumez ce feu de l'amour, ce feu dévorant que rien ne peut plus éteindre, et vous le verrez réclamer sans cesse des aliments plus nombreux et plus parfaits... Il pourrait bien, par delà le Dieu de la raison pure, s'élancer malgré vous jusqu'à Jésus-Christ, qu'on peut tout ensemble, car il est vivant, croire, adorer, aimer. »

Je ne dirai qu'un mot des *Principes de philosophie morale*, où l'on retrouve la doctrine de l'auteur appliquée aux devoirs généraux et particuliers de la vie, et dont le point de départ est l'idée de l'ordre harmonique à réaliser dans le monde moral, par l'emploi de toutes nos facultés à la recherche ou plutôt au service de la beauté parfaite, de la vérité absolue, de l'inébranlable loi du devoir, de la volonté sainte du suprême législateur. Ici encore on retrouvera quelque trace de l'erreur psychologique vers laquelle nous avons reconnu la tendance de l'auteur. Mais n'oublions pas, dans un temps où l'inertie des gens honnêtes, ou soi-disant tels, est le plus grand péril de la patrie, les termes précis dans lesquels il condamne, comme un crime formel, l'abstention des affaires publiques. N'oublions pas non plus sa conclusion dernière, touchant le devoir absolu de chercher la vérité, non pas dans la mesure où elle nous agrée, mais telle qu'elle est véritablement, et « d'appeler au secours de notre faiblesse tous les moyens que Dieu a choisis dans les profondeurs de sa sagesse, qu'il offre dans sa miséricorde et sa bonté. »

Cette considération, l'auteur l'applique surtout ici à la pratique du devoir; il la reprend, au point de vue des principes, dans sa *Lettre à un ancien magistrat sur les fondements de l'ordre moral*, en flétrissant comme elle le mérite la morale indépendante, « morale de fantaisie, destinée à di-

riger un être imaginaire,... loi qu'on a faite soi-même, qu'on peut modifier tous les jours. » Et, dans ce même opuscule, M. Charaux insiste de nouveau sur la nécessité de tenir compte de l'âme telle qu'elle est, pour avoir une morale qui soit autre chose qu'une conception de l'esprit.

C'est là, comme on voit, sa préoccupation constante, parce qu'il est convaincu du mal profond fait aux générations présentes par une philosophie systématiquement obstinée à se tenir en dehors de toute vérité dont l'origine serait trop manifestement et trop directement divine. C'est là qu'il revient par toutes les voies, parce que c'est là qu'il faut reconnaître la nature du mal, et par suite celle du remède. Mais il ne faudrait pas croire pourtant que la philosophie séparée soit dépourvue de toute foi : « Incrédules, les plus crédules, » disait Pascal. Jamais plus frappante vérification de ce principe ne s'est faite que de nos jours.

On n'a pas assez remarqué combien de maximes sans démonstration ni essai de démonstration, et pourtant bien éloignées de l'évidence, on trouve chaque jour, explicites ou non, dans la polémique de nos adversaires. C'est un fait que M. Charaux a mis en quelque sorte en action, et parfois avec une verve d'*humour* inattendue chez un esprit si profondément sérieux, dans ses Dialogues socratiques. Cette fois, je ne veux rien citer : ce petit volume doit être lu et relu tout entier, car le mal qu'il signale est à la fois un des plus redoutables et des plus honteux : c'est l'introduction dans la science française des doctrines germaniques, dont l'objet direct est d'anéantir dans leur essence toute philosophie et toute science digne de ce nom, en altérant les principes de la raison elle-même. De même que le devoir suprême de la polémique positive est de rappeler que toute philosophie qui repousse Dieu de son œuvre, dans la nature et parmi les hommes, repousse à la fois le bien et la vérité, de même celui de la polémique négative est de remonter des assertions de nos adversaires à leurs principes, et de montrer combien vides et contraires aux faits les mieux établis sont les hypothèses qu'ils transforment en axiomes. Les Dialogues de philosophie socratique sont, pour s'accoutumer à cette recherche, un excellent manuel.

M. Charaux a publié aussi en 1869 et 1870 des écrits d'une nature un peu différente de tous ceux-là, et peu susceptibles d'analyse, à cause de leur caractère semi-dogmatique et de l'enchaînement serré des idées. On ne peut guère ici qu'en indiquer le sujet. Ce sont des Lettres à Mgr Mermillod, coadjuteur de Genève, sur la philosophie et le concile, c'est-à-dire, en fait, sur les rapports de la raison et de la foi. Nous connaissons déjà les sentiments de l'auteur sur l'éclectisme, dont la « pente naturelle était au scepticisme, conséquence fatale d'une érudition sans principes, d'une enquête sans fin et sans conclusion ; » sur les rationalistes en général, « placés entre le christianisme, dont ils ne veulent pas, et la science, qui ne veut ni d'eux, ni de leurs flottantes opinions. » Disons d'ailleurs que, loin de se laisser aller au découragement et à la misanthropie, M. Charaux signale dans la philosophie actuelle de notables symptômes d'un réveil à la fois religieux et scientifique. Il demeure, comme on devait s'y attendre, strictement fidèle à ce principe, à la fois de conscience et de bon sens, que la science de l'âme est celle de son action non moins que de ses facultés, et il ajoute : « On ne sait pas ce qu'il faut faire, si l'on ignore ce qu'il faut croire ; on ne fait pas toute la justice, si on ne sait pas toute la vérité. » « On ne choisit pas, encore moins fait-on la vérité : on la trouve, ou on l'accepte. » Aussi, malgré la douloureuse sympathie qu'il lui témoigne

ici, montre-t-il, dans le spiritualisme incomplet d'une partie de nos contemporains, une inconsistance incurable de doctrine sur des faits moraux du premier ordre, sur l'âme, la liberté, la vie à venir, une impuissance radicale à combattre avec des armes émoussées contre les insolentes prétentions des matérialistes, qu'on appelle les représentants de la science, parce qu'ils se renferment systématiquement dans l'étude des faits de l'ordre le moins élevé, et se condamnent eux-mêmes à l'impossibilité logique de s'élever, même sur ce terrain, au-dessus des observations de détail. Revenant à l'objet direct de ces Lettres, M. Charaux salue dans l'Église catholique l'institutrice du genre humain, à l'encontre, non-seulement de l'ignorance morale des temps antiques, mais de l'incertitude doctrinale de tout système indépendant d'interprétation évangélique.

Dans la seconde série de ces Lettres, celle de 1870, l'auteur revient sur l'idée de l'ordre, qui avait déjà servi de base à l'un de ses opuscules, et, l'envisageant au point de vue le plus élevé, il montre à la fois la vérité comme loi de l'ordre moral, comme principe de paix intérieure et comme aliment des âmes. Puis il signale la faiblesse résultant d'une nourriture morale trop imparfaite dans l'histoire littéraire des générations présentes, dans les démentis lamentables qui ont suivi de splendides promesses, et il l'explique par les mêmes causes qui ont amené l'avortement philosophique de notre temps.

Ainsi chacune des œuvres de M. Charaux ramène, par des applications diverses, à une même pensée : la vérité est la loi de l'âme tout entière; tout entière, l'âme doit s'attacher à la poursuivre, si elle ne la possède pas, à la suivre, si elle la possède. Éliminer un moyen d'y arriver, c'est outrager la philosophie et méconnaître le devoir. Jamais ces règles suprêmes de la pensée et de la vie n'ont dû être rappelées avec plus d'insistance que dans un temps où le mal le plus profond est de confondre les opinions avec les principes, les inclinations individuelles avec la loi morale. Tout ce qui peut combattre dans les âmes cette coupable ignorance et cette funeste lâcheté est un principe de régénération pour la France. Ce sera mon excuse d'avoir dépassé les bornes d'un article ordinaire de mélanges, et peut-être celles de la patience du lecteur.

Félix Robiou.

LA NOUVELLE MALADIE DE LA VIGNE

REMÈDES PROPOSÉS

A cette époque de l'année où l'état de nos vignobles est la préoccupation dominante des agronomes, nous croyons utile de compléter, par quelques indications pratiques, ce que nous avons dit dans notre dernière Revue scientifique de la nouvelle maladie de la vigne et des moyens proposés ou essayés pour la combattre.

La plupart de ces moyens, avons-nous dit, au moins les plus sérieux, sont exposés dans un rapport adressé dernièrement à M. le ministre de

l'agriculture et du commerce par M. Gaston Bazille, président de la Société d'agriculture de l'Hérault. Nous allons les passer rapidement en revue.

Voici d'abord un propriétaire de Saint-Gély-de-Fescq, M. de Girard, membre du conseil général et de la Société d'agriculture de l'Hérault, qui, à la fin de l'hiver dernier, a commencé dans ses vignobles une série d'expériences parfaitement conduites. Il a essayé sur des surfaces assez étendues l'acide carbolique, ou acide phénique brut, plus ou moins dilué dans l'eau; le polysulfure de calcium; l'insecticide de M. Peyrat; l'insecticide de M. Charouet de l'Arbresles; le naphtate de M. Lefèvre-Chabert; les dissolutions de savon noir; le sel marin mélangé à la chaux; la suie, l'urine de vache phéniquée; la terre imprégnée d'huile lourde de goudron de houille. « Presque toutes ces expériences, dit M. Bazille, ont été reproduites à Maugnis sous la surveillance de M. Vignal, membre de la Société d'agriculture et professeur agrégé à la Faculté des sciences de Montpellier, et chez M. Cambon, membre de la Société d'agriculture, sur son domaine de Cadenet. » A Villeneuve-lez-Maguelonne, deux professeurs d'agriculture, MM. Durand et Jeannenot, ont fait exécuter de nombreux essais. La suie, les préparations phéniquées, le mélange de sel marin et de chaux, ont été appliqués sur une assez grande échelle et avec des résultats divers. D'autres substances encore ont été essayées, mais sans succès. M. Francon a eu l'idée d'inonder pendant l'hiver ses vignes, assez gravement atteintes l'année précédentes, et il a obtenu une amélioration sensible. Malheureusement, ce moyen, qui n'est d'ailleurs praticable que sur les terrains vallonnés, où l'on peut faire arriver de l'eau en assez grande masse, n'a pas aussi bien réussi dans d'autres vignes; ce que M. Bazille attribue à la nature du sol.

Voici maintenant quelques observations dues à M. Bazille, et qui méritent d'être rapportées. A Gravéson, au milieu d'une plaine entièrement ravagée par le phylloxera, M. Bazille a remarqué une vigne d'un hectare environ, plantée des mêmes cépages, mais en terrain salé, et qui se maintenait saine et vigoureuse, alors que tout le reste était à peu près mort. Il a fait analyser le sol par un chimiste distingué, M. Béchamp, professeur à la Faculté de Montpellier, et ce chimiste a trouvé que la terre de cette vigne épargnée contenait dix fois plus de sel marin (chlorure de sodium) que les terres voisines. M. Bazille affirme, en outre, que les vignes plantées dans les sols franchement sablonneux résistent très-longtemps à la maladie. Ce sont, dit-il, à peu près les seules qui donneront cette année quelques produits dans le département de Vaucluse. Les treilles qui se trouvent dans les cours, devant les maisons, et dont le pied n'est jamais labouré, offrent encore une très-belle apparence dans des localités où toutes les autres vignes ont péri. A Sorgues, chez M. Leenhardt, de jeunes vignes de trois ou quatre ans, arrosées chaque année, depuis leur plantation, avec des solutions d'acide phénique, ont conservé leur vigueur et portent, cette année, de nombreuses grappes, alors que toutes les autres vignes de la commnne ont déjà disparu. Mais ce traitement préventif est fort coûteux, et d'une application presque impossible dans la grande culture, tant que le vin restera aux prix actuels.

Relativement à l'acide phénique, sur lequel on avait d'abord fondé de grandes espérances, une circulaire adressée le 30 juillet dernier par M. le ministre de l'agriculture aux préfets des départements envahis nous apprend que cet acide, dilué à la dose de 1 millième, n'a donné aucun résultat, mais qu'il a bien réussi à des doses supérieures, notamment à celle

de 1 litre d'acide pour 150 litres d'eau. Il est vrai, ajoute la lettre ministérielle, qu'en même temps on avait eu recours à des fumures très-énergiques. D'autre part, si ces tentatives ont été satisfaisantes, entreprises sur une petite échelle, il est douteux qu'on parvienne à les généraliser en grande culture, non pas tant à cause des frais qu'entraîneraient l'achat du liquide insecticide, le déchaussage des souches, etc., que par la difficulté d'amener sur place les énormes quantités d'eau nécessaires. Même dans les localités où l'on s'est contenté de 10 litres par souche, soit 444 litres par hectare, on a trouvé que les frais de transport d'une telle masse de liquide étaient encore trop élevés; et pour rendre pratique le traitement par l'acide phénique, on est arrivé à employer cette matière presque pure en ayant soin de la répandre sur les vignes d'assez bonne heure pour que les pluies de l'hiver et du printemps la fassent pénétrer dans le sol jusqu'aux racines.

Selon M. Bazille, l'acide phénique est jusqu'ici le seul agent dont l'efficacité ne puisse être mise en doute, et tout se réduit à une question de prix de revient. Les engrais ammoniacaux, sans avoir contre le phylloxera une action aussi décisive, ne sont cependant pas sans effet. Ils ont tout au moins l'avantage de donner à la vigne une vigueur qui lui permet de mieux résister au mal. On paraît s'être bien trouvé aussi, dans les environs de Pont-Saint-Esprit, de l'emploi du sel mélangé à la chaux et mis aux pieds des ceps malades. Peut-être, cependant, le mélange de sel et de chaux et l'acide phénique lui-même sont-ils plutôt des agents préventifs que des remèdes curatifs.

La *Commission départementale de la maladie de la vigne* de l'Hérault a recueilli et publié en une brochure, imprimée à Montpellier, une soixantaine de procédés qui lui ont été proposés de divers côtés. Une dizaine sont tenus secrets par leurs inventeurs, qui en vantent fort les résultats. Les autres sont classés par la commission sous huit chefs :

1° *Poudres insecticides* et *matières solides employées à l'état sec ou en dilution*. Tels sont la chaux, le sel marin, le sulfate de chaux, le soufre, les sulfures d'arsenic et de potassium, la suie, les cendres;

2° *Remèdes liquides :* Acide sulfurique dilué, essence de térébenthine, pétrole, huile de baleine, infusions de feuilles de noyer, de pavot, de tabac;

3° *Gaz :* Acide sulfureux introduit dans le sol au moyen d'une pompe foulante;

4° *Fumures diverses;*

5° *Immersion;*

6° *Fossés de ceinture;*

7° *Méthodes de culture :* notamment culture, entre les vignes, du *madia sativa*, dont l'odeur infecte, dit l'auteur, éloigne ou fait périr les pucerons;

8° *Moyens divers :* En résumé, parmi les procédés que nous venons de passer en revue, il en est qui feraient assurément moins de mal au phylloxera qu'à la vigne elle-même. Plusieurs autres sont au moins inefficaces; les meilleurs sont au moins insuffisants. Atteindre sous une épaisse couche de terre et sur les dernières fibrilles des racines un insecte presque microscopique est déjà malaisé. Le tuer, alors même qu'on l'atteint, et cela sans nuire à la plante, est encore plus difficile. La vigne est un végétal délicat et sensible. Le puceron, au contraire, comme tous les insectes, est doué d'une résistance vitale étrange à concevoir. On se flatte en vain de le détruire ou seulement de l'éloigner avec des odeurs; les agents chimiques n'ont sur lui que très-peu d'action, à moins d'être très-énergiques; auquel

cas ils attaquent dangereusement le végétal. Quant à l'eau, ce n'est pas cela qui gêne beaucoup les pucerons. *On ne noie pas un insecte.* La submersion serait donc absolument impuissante.

En attendant la découverte d'un traitement médical à la fois sûr et peu coûteux — deux conditions également indispensables — on en est réduit encore au procédé *chirurgical* indiqué par la commission scientifique instituée près le ministère de l'agriculture, et que la circulaire ministérielle du 22 juillet 1871 recommandait aux viticulteurs. « La commission, dit cette circulaire, conseille aux viticulteurs d'arracher scrupuleusement tout plant de vigne dont les racines sont attaquées par le puceron, de remuer profondément le sol pour mettre à découvert toutes les racines, et de brûler sur place le cep et les racines, en ajoutant les broussailles nécessaires pour soumettre la terre infectée de pucerons à un fort écobuage. Dans le cas où l'insecte attaque les feuilles, il y développe des galles placées à la face inférieure : véritables nids pleins d'œufs et d'insectes destinés à se répandre sur les racines. Pour arrêter leur propagation, il est indispensable d'enlever avec le plus grand soin toutes les feuilles attaquées. — Bien que ces prescriptions n'aient rien d'obligatoire, je ne saurais trop, ajoute le ministre, vous recommander d'insister auprès des communes de votre département qui sont ou qui seront envahies par le fléau, et de les engager *à appliquer sans hésitation ces mesures radicales.*

« Seules elles peuvent, en attendant que les recherches provoquées par mon administration et poursuivies de toutes parts à la fois, par la pratique et par la science, aient donné quelque résultat, prévenir le dévelopement du mal et circonscrire ses dommages qui exposent à la ruine l'une des plus précieuses branches de notre production nationale. »

Tel est, actuellement, le mot de la situation : arracher, brûler les ceps malades, afin d'arrêter la contagion ; c'est un sacrifice devant lequel il n'y a pas à hésiter ; ce n'est pas même un sacrifice, puisque tout cep attaqué est un cep perdu, et qui perdra la vigne entière si l'on ne se hâte de recourir aux mesures *radicales* conseillées par la commission.

ARTHUR MANGIN.

CONGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN

Le 2 de ce mois, s'est ouvert, à Paris, dans les salons du Cercle catholique, une réunion à laquelle avaient été invités tous les hommes qui, à l'étranger comme en France, sont convaincus que le premier et le plus efficace remède aux maux dont souffre la société est dans une réforme chrétienne de l'enseignement et de l'éducation. L'objet de cette réunion, qui a pris le titre de *Congrès de l'enseignement chrétien*, était de discuter, dans de libres conférences, les moyens à employer pour le but désiré et sur lequel il y avait un accord pressenti. Trois associations particulières s'étaient entendues pour cet appel à une œuvre toute de concorde : la *So-*

ciété générale d'Éducation et d'Enseignement, l'*Alliance des Maisons d'éducation chrétienne,* et la Rédaction de la *Revue de l'Enseignement chrétien.*

Cet appel n'a pas été vain; de toutes les parties de la France et de plusieurs pays étrangers, des prêtres en grand nombre et des laïques sont venus prendre part à ces fraternels entretiens, y apportant le fruit de leurs réflexions ou de leur expérience, et y exposant franchement leurs appréhensions ou leurs doutes. Une semaine entière, qui a paru courte à tous, a duré ce congrès qui s'est séparé samedi dernier après avoir reçu les encouragements, les conseils et la bénédiction du vénérable archevêque de Paris. Les journaux religieux en ont raconté les travaux jour par jour. La place nous manque pour le faire. Mais, au moins, la communication que nous avons reçue du discours d'ouverture, prononcé par le président du Congrès, M. le comte de Champagny, de l'Académie française, nous permettra-t-elle d'en faire connaître à nos lecteurs la pensée et l'objet. On lira avec un intérêt particulier l'allocution de ce vieux soldat de la cause de l'enseignement chrétien aux recrues nouvelles qu'il avait été appelé à diriger :

Messieurs,

Je suis appelé à vous présider, non certes à vous diriger. Je vois autour de moi grand nombre d'hommes que le talent, la réputation, le caractère sacerdotal surtout font mes maîtres, et dont je voudrais être le digne disciple. Je n'ai qu'un privilége, celui de l'âge, pauvre privilége que notre siècle croit avoir aboli après tant d'autres. Ce n'est pas à moi à vous dire ce que vous devez faire et ce que vous allez faire. Mais c'est mon droit (et je m'en empare avec bonheur) de dire avec vous et en votre nom ce que vous voulez, ce que vous désirez, ce que vous aimez, ce que nous voulons, ce que nous désirons, ce que nous aimons.

Ce que nous aimons? nous aimons Dieu, l'Église, notre pays, nos familles en ce siècle où les mêmes hommes qui font la guerre à Dieu et à l'Église la font à la patrie et à la famille. Nous sommes catholiques et nous sommes Français, à cette heure où les partis qui dominent se font gloire de n'être plus catholiques et de ne plus vouloir être Français.

Ce que nous voulons? c'est de faire triompher par l'éducation et par la liberté de l'éducation, Dieu, l'Église, la patrie, la famille; c'est de rendre possible une éducation vraiment et solidement chrétienne, une science chrétienne, c'est-à-dire la science vraie et complète, une littérature chrétienne, c'est-à-dire la littérature du bon sens et du cœur auprès de la lit-

térature de l'orgie. Nous le voulons par la liberté, non que nous entendions faire ici de la théorie philosophique et absolue sur les droits imprescriptibles, primordiaux, universels de l'homme et du citoyen ; mais, ce qui est tristement certain, c'est que, depuis quatre-vingts ans, il y a eu bien souvent liberté pour le mal et pour le mensonge, servitude pour la vérité et pour le bien, et que la pauvre vérité sera bien heureuse le jour où elle acquerra une part de liberté aussi grande, une publicité aussi large, une place au soleil aussi étendue que celle que notre siècle donne à l'erreur. Cette liberté qui nous manque, nous la demandons aux pouvoirs publics; mais, avant de l'obtenir et pour l'obtenir, nous commençons par user de la part de liberté qui nous reste. Que le fleuve remplisse d'abord son lit, puis il débordera, et l'on verra bien qu'il faut lui creuser un plus large canal.

Nous demandons la liberté de l'éducation : en attendant qu'on nous l'accorde dans la mesure où elle est dès aujourd'hui possible, faisons œuvre d'éducation; nous demandons la libre concurrence : dans le cercle qui nous est ouvert dès aujourd'hui, faisons concurrence aux maîtres qui dominent à cette heure; nous demandons la liberté des examens : en attendant que nous l'ayons obtenue, affrontons les examens réglés et dirigés par d'autres et tâchons d'y vaincre malgré tous. Cultivons, dès aujourd'hui, tout le terrain qui nous est ouvert et nous aurons plus que jamais le droit de le déclarer insuffisant et de demander un champ plus vaste.

Je n'en veux pas dire davantage; quelle est la mesure de nos espérances, je ne saurais l'apprécier, mais ne manquons pas à nos espérances. J'étais un peu moins éloigné de la vie active lorsque, vers 1844, nous commençâmes à demander la liberté d'enseignement. Que de mauvais vouloir nous rencontrâmes alors! Comme le gouvernement nous trouvait séditieux! Comme l'Université nous dédaignait! Comme le journalisme nous regardait d'en haut! Comme nous étions impopulaires! Et combien, par moments, l'espérance faiblissait dans nos cœurs! Comme, parfois, nous nous reprochions intérieurement de poursuivre une chimère et de lutter en vain contre le torrent du siècle! Eh bien, cette chimère a été réalisée, au moins en partie, et le torrent, changeant sa voie, nous a pris en arrière, et, au lieu de nous faire reculer, nous a poussés. La Providence aidant, par les moyens dont elle dispose (et les révolutions sont au nombre de ces moyens), nous sommes arrivés à voir se faire la loi de 1850, et la loi de

1850, de quelque manière qu'on la juge et quelques mutilations qu'elle ait eu à subir, a été un pas, et un grand pas, un pas glorieux et salutaire. Il s'agit maintenant d'en faire un autre, de reprendre tout le terrain qu'elle nous donnait et d'aller encore au delà, de faire, proportion gardée, autant d'universités qu'elle nous a permis de fonder de colléges. Ne nous décourageons pas si le progrès nous semble lent : le mal, hélas! se fait vite, le bien se fait lentement. Il ne faut qu'un coup de pic pour démolir et une tonne de pétrole pour incendier; tandis que, pour édifier, il faut des journées de labeur. Paris encore couvert de ruines en est la preuve.

Il ne me reste, maintenant, messieurs, qu'à vous remercier d'avoir bien voulu m'entendre; qu'à remercier surtout les auditeurs vénérés dont j'usurpe la place et que je me réserve, à titre de compensation, la satisfaction d'entendre à mon tour; qu'à remercier, au nom de tous, les fondateurs des associations catholiques qui viennent ici se donner la main et les bouches épiscopales qui ont daigné les bénir. Il nous reste aussi à nous incliner devant ce double deuil que nous ne saurions un instant oublier, le deuil de l'Église et le deuil de notre patrie : l'une qui se relèvera même sans nous, l'autre qui nous demande de lui tendre la main pour la relever; mais qui, toutes deux, veulent notre labeur, notre amour et notre prière.

QUINZAINE POLITIQUE

9 septembre 1872.

Voici close presque partout la session des Conseils généraux. Rarement l'esprit public avait été aussi attentif aux discours et aux actes de ces assemblées. Cette curiosité n'était-elle qu'un effet de nos préoccupations politiques? songeait-on surtout à juger la nouvelle loi dans sa seconde épreuve? le pays se montrait-il plus studieux de ses propres affaires? Quelle qu'en soit la raison principale, la nation a paru s'intéresser plus que de coutume aux séances de ses Conseils généraux. Cette marque d'intérêt est un bon signe : elle atteste que l'expérience n'aura pas trompé les intentions du législateur à qui ces Conseils doivent l'importance de leurs attributions actuelles. Nous ne disconvenons pas que, sous l'Empire, la paix, le silence et l'ombre les enveloppaient davantage. Certes, on n'y connaissait pas les conflits de la liberté; les préfets y goûtaient plus de quiétude, mais leur domination était presque absolue. La besogne s'expédiait rapidement, mais le contrôle était presque nul. La loi du 10 août a vivifié les Conseils généraux : elle a augmenté, aux yeux des préfets, de leurs administrés et des conseillers eux-mêmes, la force, l'influence et la dignité; et par ces résultats, si manifestes cette année, la loi triomphe des soupçons et des doutes qui en avaient prévenu l'application.

Est-ce à dire qu'on n'ait aperçu dans nos Conseils généraux que des pratiques régulières? l'esprit d'ordre y a-t-il toujours prévalu? la loi a-t-elle été servie partout avec cette bonne volonté qui en est l'indispensable instrument? Plût à Dieu qu'on pût le dire! Mais les radicaux, en y paraissant, ne devaient-ils pas y troubler le règne du bon sens comme celui de la légalité? Ils n'y ont que trop étalé encore la folie de leurs dangereuses opinions. Au Conseil général du

Rhône, ils refusent d'accorder aux communes pauvres le plus minime crédit pour réparer les presbytères et les mairies; ils le refusent même pour les églises, dussent les autels s'écrouler sous les ruines. Ils proposent d'exclure du bureau de bienfaisance le maire et le curé, les deux personnes qui, grâce à leur position et à leurs devoirs, connaissent le mieux les indigents. On prie le Conseil d'aider à la création de cinq brigades de gendarmerie : l'un de nos radicaux lyonnais traite cette demande de *ruse*, de *fourberie;* un autre se plaint qu'il y ait trop d'agents de police et de gendarmes; cet honnête citoyen s'irrite « de ne pouvoir bouger sans rencontrer une de ces figures! » répugnance qui n'étonne pas tout à fait... De même à Marseille, les radicaux repoussent le projet d'établir une brigade de gendarmerie dans un canton où le conseil d'arrondissement d'Aix le croit nécessaire. Ne semblerait-il pas que pour eux la république dût être un régime d'impunité? A Rouen, un radical vocifère contre la magistrature. Un autre, forcé de fuir dans l'exil la sentence d'un tribunal, défie ses collègues de « proclamer sa déchéance ; » il prend les électeurs de Saint-Sever pour une cour d'appel et de cassation; il déclare les arrêts du suffrage universel supérieurs à ceux de la justice!

A ces délits de la pensée, qui sont comme une contravention au sens commun, les radicaux ont ajouté la violation de la loi. Tandis que les députés de la majorité prenaient la présidence des Conseils en disant, comme M. Moulin, dans le Puy-de-Dôme : « Que la loi seule domine! » ou comme M. Hamille, dans le Pas-de-Calais : « Nous ne serons ici que les représentants du département; » tandis qu'à la dernière heure, honnêtement et sans apparat, M. Casimir Périer se contentait de ces mots d'adieu : « Messieurs, la séance est levée et la session est close, » les radicaux faisaient à l'envi des déclarations républicaines dans leurs discours et leurs adresses. M. Duportal leur criait de Toulouse, dans *l'Émancipateur :* « Les délibérations seront annulées; *l'Officiel* déclarera, avec son aménité habituelle, que les Conseils généraux ont outre-passé leurs pouvoirs. Ces derniers ne doivent pas cependant se laisser arrêter par ces mesquines considérations... » C'était l'impudence révolutionnaire dans tout son cynisme; et ces conseils d'anarchie, donnés publiquement et impunément, on les a pratiqués dans plusieurs départements avec des précautions plus ou moins subtiles. Dans l'Yonne, un député de la gauche, M. Lepère, regrette que les vœux formulés antérieurement dans le Conseil n'aient pas été exaucés (or l'un de ces vœux avait pour objet la dissolution de l'Assemblée); et les radicaux d'applaudir à l'art insidieux d'une telle insinuation. Dans Vaucluse, un conseiller général exprime ce souhait hardiment. Dans l'Allier, le prési-

dent, M. Cornil, essaye de prouver que l'Assemblée est un obstacle à toutes les réformes républicaines, un empêchement à toutes les félicités populaires; et quand le préfet le somme de dire nettement s'il émet le vœu que l'Assemblée soit dissoute : « Non, certes, répond M. Cornil, la loi nous le défend, et nous entendons respecter la loi. Le Conseil général ne demandera point la dissolution de la Chambre, il se contente de déclarer hautement qu'il la désire. » Les radicaux, on le voit, sont experts en arguties oratoires. C'est M. Cornil encore qui, pour clore la session, invite ses collègues à se séparer au cri de : Vive la république! Dans le Var, dans la Dordogne, l'Yonne et Saône-et-Loire, les radicaux, affectant de se réunir en conseils privés, envoient à M. Thiers des adresses qui réclament la dissolution de l'Assemblée ; des députés, comme le général Pélissier, M. Magnin, M. Chardon, et quelques autres, par une inconvenance dont ils ne paraissent pas conscients, y mettent leur signature, et affirment que l'Assemblée n'existe plus « ni en droit, ni en fait. » Rappellerons-nous qu'ils étaient de ceux qui, à la Chambre, craignaient pour les Conseils généraux l'usage et l'abus des vœux politiques? dirons-nous que, face à face avec l'Assemblée, ils n'ont pas eu l'audace qu'ils trouvent à Dijon ou ailleurs? Pouvons-nous espérer que, plus respectueux de la logique que de la loi, ils éviteront de rentrer dans cette Assemblée qui, à les en croire, ne représente plus la France?

Pourquoi ne blâmerait-on pas également ces préfets qui, par une habileté trop complaisante, ont provoqué des manifestations agréables à M. Barthélemy Saint-Hilaire? Assurément, nous ne leur défendons pas l'éloge des services rendus par M. Thiers. Mais qu'ils viennent, à ce propos, recommander la république conservatrice comme un régime personnel et cher à M. Thiers, ils manquent à leur devoir de neutralité politique; c'est intervenir avec toute leur puissance officielle en faveur d'un prétendant, à un moment où il y a, pour ainsi dire, devant le pays des candidatures de gouvernement; c'est mépriser la loi, qui, dans sa stricte obligation, exige qu'au Conseil général on parle d'affaires seulement; c'est blesser le sentiment d'hommes honorables, à qui le préfet doit autant d'égards qu'à leurs autres collègues. Qu'en est-il donc résulté? Dans tel département, on a protesté, en niant le bonheur de vivre dans une république, en rappelant que les élus de la nation n'ayant pas prononcé, nous sommes « toujours sous un gouvernement provisoire : » de là, débats et reproches réciproques, esprits agités, cœurs aigris, temps perdu. Ailleurs, on a refusé de signer, après comme pendant la session, une adresse dont le préfet suggérait l'idée. Ce magistrat

a vu invoquer contre lui la loi même qu'il a pour devoir de faire observer; il en a été réduit à prier qu'au moins on constatât la proposition au procès-verbal, comme si cette mention dût tenir lieu de l'acte! En vérité, c'est chose triste que d'avoir de l'esprit au détriment de la loi; les ruses adroites la déshonorent comme les violences brutales. Ne saurons-nous jamais, simplement et saintement, comme il le faut toujours, comme il le faut surtout en ces temps d'idées troublées, respecter la loi dans toute sa sévère majesté? Quand donc chacun de nous, en France, comprendra-t-il que le respect de la loi est la plus grande nécessité des sociétés, comme celui de Dieu la plus grande nécessité des consciences...?

Parmi les résultats généraux qui se sont produits dans cette session, nous constatons avec joie l'heureux fonctionnement de la Commission permanente. L'expérience s'est faite : elle est décisive, de l'avis même du *Temps* et du *Journal des Débats*. Depuis un an qu'elle rend ses services, la Commission permanente a partout satisfait aux intérêts qu'avait en vue la loi du 10 août. Où sont ces difficultés que, d'après ses adversaires, la Commission permanente devait susciter? Chose curieuse, elle n'a eu de graves démêlés avec les préfets que dans les deux ou trois chefs-lieux où elle se composait de radicaux, gens rebelles par instinct, intraitables par habitude, dont la violence, d'ailleurs, fausse toutes les lois qu'ils manient; et, comme on s'en souvient, c'étaient, dans l'Assemblée, les députés de la gauche qui redoutaient que la Commission permanente n'usurpât sur l'État; c'étaient M. Gambetta et ses partisans qui la prétendaient destinée à gêner l'action du gouvernement! Plus d'un républicain, nous le savons, reconnaît aujourd'hui l'utilité de l'institution. Non-seulement, en effet, la Commission permanente a usé de ses attributions avec la sagesse que voulait la loi; mais on a vu les conseillers généraux qui en avaient accepté le mandat acquérir pendant l'année une connaissance des affaires si exacte et si pratique, que, dans le cours de la session, leurs renseignements ont simplifié les débats, comme leurs études simplifiaient la tâche : de là, dans l'œuvre du Conseil général, ce double effet d'une promptitude plus sûre et d'une activité plus vaste; la Commission permanente a été pour lui un instrument de travail et de précision tout à la fois. N'a-t-on pas remarqué d'ailleurs, que les préfets, retrouvant dans le sein du Conseil les mêmes hommes qui, dans la Commission permanente, avaient suivi d'un regard vigilant leurs projets et leurs actes, ont donné leurs explications avec plus de force, de déférence et de facilité? Celui de la Vienne a spécialement remercié de leur concours « messieurs de la Commission. » Combien de ses collègues pourraient

convenir que la Commission leur a épargné des peines laborieuses, et que ses avis leur ont évité de longs délais, outre qu'elle allégeait leur responsabilité ? Ils règnent autant et gouvernent moins : c'est le sort des princes constitutionnels ; qu'ils ne s'en plaignent pas !... On a dit que les mauvais préfets ne s'accorderaient pas avec la Commission permanente. D'abord, qui oblige un gouvernement à choisir de mauvais préfets ? Et puis, qui sont-ils? Des incapables ou des despotes. Les premiers, la Commission de permanence les éclaire ; les autres, elle les défend de l'excès. Le pays peut-il s'en plaindre? La liberté, c'est le contrôle, parce que c'est le partage de l'autorité. La loi du 10 août, en nous assurant ces avantages et ces garanties, peut être considérée comme la plus sérieuse des améliorations qui, depuis plus de trente ans, se soient opérées dans notre administration et peut-être dans notre vie publique.

Hier, certaines gens raillaient la majorité, à laquelle revient l'honneur de cette institution libérale. A les entendre, cette loi qui répand au sein des populations l'idée féconde du *self-government*, sert mal les desseins des monarchistes ; elle serait contraire à leurs principes, parce qu'une royauté, disent-ils, ne peut subsister qu'avec la centralisation. N'aurions-nous pas le droit de répondre qu'en France la centralisation a été l'effet de nos régimes politiques bien moins que des nécessités de notre unité nationale? Aux théoriciens qui refusent à la monarchie le pouvoir de décentraliser nous opposons les témoignages de la réalité : eux-mêmes n'empruntent-ils pas le mot et l'exemple du *self-government* à cette heureuse et grande monarchie d'Angleterre, où la tradition se mêle si fortement à la liberté? La Belgique, la Hollande, la Suède, la Bavière et l'Autriche jouissent dans leurs communes et dans leurs provinces, de droits plus importants que les nôtres : leurs gouvernements ne sont-ils pas monarchiques ? Souvenons-nous de notre propre histoire : la Révolution a détruit nos états provinciaux, elle n'a divisé la France en départements que pour y distribuer plus pleinement et plus vite l'autorité du gouvernement ; la Convention a centralisé plus que l'ancien régime, et la république de 1848 n'a pas décentralisé : toutes deux ont créé les proconsulats de ces commissaires qui furent mille fois plus impérieux et plus redoutés que les intendants ; M. Gambetta, dans sa dictature républicaine, a supprimé les Conseils généraux, sans en faire élire d'autres ; enfin, dans l'Assemblée nationale d'aujourd'hui, ce sont les républicains qui ont défendu le système de la centralisation. Quant aux prétendues déceptions que causeraient aux monarchistes les résultats favorables de la loi actuelle, on se trompe en les leur attribuant ; ils n'ont jamais pensé, quoi qu'on dise, à

s'en servir comme d'un moyen légal de conspiration ; selon un mot qui les attriste et qui les honore, « ils sont trop divisés et trop honnêtes pour conspirer. » Ah ! la postérité sera plus juste : elle s'étonnera peut-être de leur patriotique abnégation ; elle reconnaîtra qu'après avoir, aux batailles de 1870, versé leur sang sous un drapeau que M. Gambetta déployait où il voulait, ils ont donné à la république de 1871 sa loi la plus libérale et la plus fructueuse...

Nous laisserons à ceux qui aiment les conclusions arbitraires le soin de décider si les Conseils généraux de cette année ont vraiment manifesté leur confiance dans le gouvernement républicain ; d'une part, les adresses où on le préconise sont peu nombreuses, ou bien décorées d'un petit nombre de signatures ; de l'autre, par un juste respect de la loi, les gens sages se sont abstenus de toute manifestation. La loi a semblé bonne : que faut-il dire de plus ? Elle est parlementaire et française ; elle n'a rien qui ne convienne à un régime libre, quelque titre qu'il porte : n'est-ce pas assez ? Elle a paru mieux appliquée ; on l'a enfreinte avec moins de violence que l'an dernier. Eh bien, la loi elle-même n'a-t-elle pas grandement contribué à cette sagesse relative, en imposant aux esprits l'étude et le soin des affaires ? Et ne compterez-vous pas comme une des causes majeures de cette amélioration la conduite prudente et modérée qu'ont tenue dans les Conseils généraux ceux qui sont peu ou point républicains ?

Il y a des imaginations qui se travaillent à trouver dans les moindres faits des arguments propres à démontrer que la France est, doit être ou veut devenir une république. En vérité, on pourrait dire qu'un parti si ingénieux à chercher les signes de son existence n'existe pas tel qu'il se le figure : si la nation entière était républicaine, il nous semble qu'on s'en apercevrait davantage. Mais il rentre dans les calculs de certains politiques de déclarer que le pays partage leurs opinions ; ils comptent qu'à le lui répéter souvent, il finira par le croire. Dans ce dessein, pas d'affirmations sans preuves qu'ils ne produisent au jour. Déjà le centre gauche ne se contente plus de citer en son honneur et pour son profit cet ancien mot fait dans un temps où ne régnait pas l'équivoque : « La France est centre gauche ; » il a publié un manifeste qui tout entier consiste en cette proposition : « La France est mûre pour la république. » Pauvre France ! ô patrie des grandes actions, dupe immortelle et malheureuse des grandes phrases et des fausses devises !

A quelles marques certaines distinguez-vous que la France devienne une république réelle et durable ? Oseriez-vous nous assurer d'abord qu'elle envisage avec confiance les hasardeuses aventures

d'une élection présidentielle? prétendriez-vous que cette redoutable expérience qui vient encore d'ensanglanter le Pérou, qui même aux États-Unis, malgré leur solitude au milieu de l'Océan, malgré leur vaste décentralisation, est, à l'heure même où nous écrivons, une crise si profonde du haut en bas de la société, prétendriez-vous que la France, toute pressée par une Europe monarchique et militaire, l'affrontera sons trouble? Les parlementaires conviennent sans doute qu'une république et une monarchie constitutionnelle ne diffèrent pas dans leurs traits principaux; mais ils ne trouvent plus les conditions égales, dès qu'ils comparent la stabilité d'une présidence héréditaire à la fortune d'une présidence variable et périodique. Eh bien, dites-nous quelle est vraiment sur ce point la pensée de la nation. Ou plutôt avouez-le : si vous sentez en elle le profond besoin d'un pouvoir qui ne change pas sans cesse de représentation, c'est qu'elle s'effraye d'avoir un gouvernement dont l'échéance serve d'occasion aux avidités de tant d'héritiers, tous en droit de paraître légitimes; avouez que les libéraux les plus sages redoutent ces commotions dont la France tremblerait, du nord au midi, tous les quatre ou cinq ans. D'autre part, pouvez-vous nous affirmer que la France se trouve, grâce à sa paix sociale, en situation de revêtir sans danger la forme d'une république? Certes, si la majorité du parti républicain renonce au projet de renouveler les lois de la propriété, de la famille et de la religion, elle aura délivré ses adversaires de la crainte qui les retient le plus de s'unir à elle. Or considérez l'idéal de la république où s'attache communément le regard des républicains. Parmi eux, un certain nombre d'honnêtes gens qui ne songent qu'à un gouvernement peu coûteux et facile: c'est l'élite, et elle nomme son rêve république conservatrice, mot qui implique l'idée d'une seconde république où n'est garantie la conservation de rien ni de personne. Mais ceux qui se disent les vrais républicains ne parlent que de « la république sans épithète; » et celle-là, loin d'annoncer qu'elle saura refréner les instincts de l'envie et de la luxure sociales, elle leur promet à l'avance la liberté, la satisfaction; celle-là, en 1793, en 1848, en 1871, a trois fois été effroyable, sanglante et ruineuse : souvenir terrible qui siége à nos foyers trois fois en deuil en moins d'un siècle! Comptez, d'un côté, les modérés, dans ces masses remuantes qui gagnent les batailles des élections; de l'autre, comptez ceux qui voient dans la république une sorte de carrière ouverte à toutes convoitises; comptez dans ses multitudes qu'un rien ou qu'un homme entraîne tout à coup, les malheureux et les misérables, les utopistes et les tribuns, les meneurs et les égarés, tous ceux que pousse à l'inconnu une ambition sûre d'y trouver quelque chose, tous ceux qu'une

pensée de vengeance irrite contre Dieu et contre le riche : c'est votre majorité! Montrez-nous ces sentiments apaisés, écartez d'abord ces périls, et vous pouvez prétendre ensuite que la France est apte au gouvernement républicain.

Vraiment le centre gauche néglige, dans son manifeste, les indices de notre situation qui sont les plus significatifs. Quoi! lui-même comprend qu'on ne saurait créer en France une république conservatrice sans le concours des monarchistes, et il s'écriera qu'ainsi composé, le parti qui en tente l'essai représente une France républicaine!... Lui-même ne compte guère dans ses rangs que des républicains modérés ou modérément républicains, politiques trop sensés pour croire, comme M. Louis Blanc, que la république ait sur nous des droits absolus et éternels : tous ou presque tous se réfugieraient au port de la monarchie, si la république perdait son pilote ou sentait sous elle la mer orageuse près d'entr'ouvrir ses abîmes et d'y engloutir la France : telle est leur foi ou plutôt leur indécision, et la France, qui a tous leurs doutes, leur paraîtra républicaine!... Qu'ils considèrent donc nos mœurs publiques. Lasse de révolutions, incertaine dans ses convictions politiques, soumise aux procédés du suffrage universel, la France a pour citoyens des millions de gens raisonnables, de timides ou d'insouciants, qui forment à toute époque le parti du gouvernement, dociles au pouvoir, conservant ce qui est par peur de ce qui n'est pas, républicains avec une république, aujourd'hui partisans de la république conservatrice; est-ce sur ce fonds mouvant de notre nation électorale que le centre gauche voit se dresser l'édifice d'une solide république? M. Thiers lui-même, à Trouville comme à Versailles, est un objet d'hommages qu'envierait plus d'un prince : il a sa cour et son Dangeau ; plus que bien des souverains, il voit à ses pieds des sujets soumis. La France, qui croit avoir trouvé en lui sa Providence provisoire, honore sa personne à l'égal d'un gouvernement. Plus puissant que Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe, qui se contentaient d'ouvrir et de fermer solennellement les Chambres, M. Thiers, dans sa dictature parlementaire, ne ressemble guère à un président de république; et peut-être, avec quelque jeunesse ou une dynastie, lui serait-il moins difficile qu'à personne de se faire couronner, s'il lui plaisait de devenir roi avec la faculté de régner et de gouverner en même temps? La France l'excuse et le permet : est-ce là un sentiment républicain? Au reste, les rédacteurs du manifeste auraient pu consulter M. Thiers sur la valeur de leur maxime : il a donné naguère son avis, au point de vue politique, en déclarant la république possible en France sans républicains ; et cet avis, il nous le donne aujour-

d'hui encore, au point de vue social, en maintenant l'état de siége dans trente-six départements.

Loin de nous la pensée de regarder au sein du centre gauche les divisions qui le partagent ! Nous respectons en lui la sincérité et la modération : nous ne saurions oublier qu'il est dans l'alliance des conservateurs pour la défense de la société. Serait-ce une injure, pourtant, si nous disions que lui-même ne nous paraît point « mûr pour la république, » puisqu'il ne constitue pas un groupe de républicains résolus et opiniâtres ? Il veut, dit-il, faire l'essai de la république. La défiante expérience de cet essai marque-t-elle bien l'intrépidité de croyance et de fidélité qui est le propre des doctrines fortes ou fortement soutenues ? Et quand nous prêtons l'oreille à ses orateurs, il nous semble qu'en effet ceux qui penchent vers la droite ne parlent pas comme ceux qui penchent vers la gauche. M. d'Osmoy ni M. de Salvandy ne considèrent la république comme un temple, pourvu de portes et privé d'issues, où l'on entre à la condition de ne pouvoir sortir, où l'on doive rester prosterné sous l'œil d'une divinité jalouse ; ils regrettent seulement qu'aujourd'hui aucune autre église ne soit debout, ou même en construction ; en tout cas, ils ne permettront point qu'on les attache à l'autel. Et toutefois, dans la foi un peu sceptique de l'un et de l'autre, il y a comme des nuances de résignation. M. Waddington veut bien devenir républicain ; mais c'est « sans passion, » selon son propre mot ; il s'y décide pour le grand et patriotique intérêt de la conservation sociale, mais il avertit la république de n'être ni sectaire, ni infidèle à la loi, ni hostile à la religion ; sinon « elle périra, » dit-il. Quant à M. Bertauld, il a moins de hardiesse : il s'honore « d'avoir combattu comme imprudentes et dangereuses les propositions de proclamer à titre définitif la république ; » il avait « promis de concourir avec désintéressement et bonne foi au travail d'une réorganisation sociale qui n'écarte ni n'impose plus tard la forme monarchique ou la forme républicaine ; » ce pacte de sa conscience, il y persiste. Voilà des différences. Nous ne les indiquons pas par esprit de dénigrement ; mais en les notant, n'avons-nous pas le droit de conclure que, républicains d'occasion, les députés du centre gauche ne le sont ni par principe ni de tempérament, comme leur manifeste l'a prétendu de la France entière ?

Non, ce n'est point par des axiomes si douteux et des manifestes si téméraires que le centre gauche persuadera à ses voisins de la droite qu'il a la vérité avec lui. Qu'il cesse de présenter à leurs esprits l'idée de la république comme une doctrine ou comme une loi de l'histoire : ce genre de démonstration, loin d'être convaincant,

excite la contradiction et réveille la dispute. Il se peut que la droite et le centre droit forment avec lui une nouvelle majorité, pour préserver la France des fureurs du radicalisme; ils n'aliéneront pour cela ni leurs souvenirs, ni leurs préférences; ils les réserveront loyalement. Il se peut que, par sagesse et par lassitude, par patriotisme et par intérêt, tous les partis amis de l'ordre et de la liberté prolongent la trêve, ou, suivant le mot consacré, le pacte de Bordeaux pour le salut de la nation et de la société. Le parti monarchique, qui domine à l'Assemblée, est tout prêt d'ailleurs à organiser, au sein même de la république de fait, qu'il a acceptée et qui nous régit, un mécanisme à la fois plus conservateur et plus libéral, plus respectueux des droits de la majorité et des véritables principes du gouvernement parlementaire ; il a maintes fois témoigné ses désirs à cet égard ; s'il ne les a pas fait prévaloir, c'est par esprit de conciliation, par amour de la paix publique ; tout ce qui sera tenté pour améliorer l'étrange *modus vivendi* sous lequel nous sommes, sera bien accueilli dans ses rangs. En attendant, demander aux royalistes qu'ils soumettent leur foi à des aphorismes comme celui que nous venons d'examiner, c'est une entreprise imprudente et inutile ! Ils n'ont pour le moment qu'à persévérer dans leur politique patiente et réparatrice, comme le leur recommandaient sur les points les plus divers, presque le même jour, des députés justement autorisés, M. de Juigné, M. de Castellane, M. de Ventavon, M. de Rességuier, d'autres encore, qui ont eu l'heureuse idée et donné le bon exemple de s'adresser directement à leurs électeurs pour les éclairer sur les difficultés et les nécessités de la situation actuelle.

Hélas ! cette paix politique et sociale sans laquelle la France ne peut refleurir parmi les nations, le mois ne s'est point passé encore sans que les radicaux la troublassent par leurs attentats. A Grenoble, insulter de leurs injures menaçantes la tranquille et libre piété des pèlerins de la Salette ; à Bordeaux et à Narbonne, outrager, assaillir, blesser nos pauvres et valeureux soldats ; à Lyon, s'émeuter pour interdire aux Frères de la doctrine chrétienne l'accès des écoles que la loi leur restituait : lâches méfaits, tumultes impies ! Ajouterons-nous que, le 4 septembre, ils n'ont pas même respecté le deuil de la patrie? Malgré l'interdiction du gouvernement, malgré les conseils ou l'abstention de M. Gambetta lui-même, ils ont fêté comme l'anniversaire d'une victoire politique cette date lugubre d'un désastre où toute une armée française a disparu comme dans un gouffre. Oh ! nous n'avons aucun regret pour cet Empire, régime d'usurpation et de despotisme, qui s'écroula de lui-même alors, sous le seul poids de sa honte et de sa criminelle incapacité. Mais, à nos yeux, les ré-

volutions sont toutes des actes néfastes, parce qu'elles sont toujours des vengeances de l'homme et des punitions de Dieu : on s'en souvient, on ne les célèbre pas. Le jour même où l'Empire tombait à Paris, la France tombait à Sedan : quelle place resterait-il donc à la joie du citoyen dans la douleur du patriote? Les radicaux n'ont pas pensé ainsi : dans six ou sept villes du Midi, ils ont manifesté à cette triste occasion leur orgueil et leur plaisir révolutionnaires, à l'aide de lampions, de bannières, de rubans, de chansons et de rixes, quelques-uns même sous le drapeau rouge : drapeau bien choisi pour une profanation nationale, puisque celui-ci ne s'est jamais déployé devant l'ennemi, dans les triomphes ou dans les glorieuses infortunes de la France! Ces manifestations ont été rares, peu imposantes ou même ridicules, nous en convenons. Mais encore, c'était trop : à la même heure, personne ne se réjouissait en Alsace et en Lorraine; à la même heure, Berlin se pavoisait et s'illuminait en souvenir de notre défaite.

Au delà de nos frontières, rien ne nous console encore. L'Italie continue sa persécution déloyale contre l'Église; elle cherche à nous enlever subrepticement, par des taxes ruineuses, la possession des établissements que nous avons fondés à Rome. La Belgique et l'Angleterre renouent difficilement avec nous les traités de commerce rompus par M. Thiers. A Berlin a commencé la mystérieuse entrevue des trois empereurs. La Grèce tarde à résoudre, selon ses promesses et selon la justice, l'affaire des mines du Laurium. A Constantinople, il a fallu, pour trancher bien des difficultés, l'énergie et la finesse de notre ambassadeur, les connaissances dont il est doué, toute la dignité enfin que M. le comte de Vogué sait si bien garder en portant le nom de la France et le sien. Cette affaire du *siége* dont nos journaux ont tant et si sottement parlé, a été plus simple qu'on ne l'a dit. Les ambassadeurs, on le sait, ont le droit de s'asseoir devant le sultan; celui-ci les y invite, après quelques mots de courtoisie échangés. Le sultan, dans une visite de M. de Vogué, oubliant qu'il avait devant lui un ambassadeur et non un ministre, a omis cette invitation; M. de Vogué a rappelé simplement et noblement son droit, et le sultan a tout de suite expliqué et réparé son omission avec beaucoup de bonne grâce. L'incident n'a eu aucune suite. Espérons que d'autres difficultés plus graves auront une solution aussi heureuse.

On sait que vers 1829, le général Guilleminot, un vieux et vaillant soldat de Waterloo, dont la Restauration eut le bon esprit de faire, pendant la guerre d'Espagne, le chef d'état-major du duc d'Angoulême et, plus tard, l'ambassadeur du roi très-chrétien à Constan-

tinople, obtint que la communauté des Arméniens catholiques fût représentée par un patriarche de son culte, ayant sur elle des droits civils aussi bien que religieux. Or, dans les derniers jours de l'Empire, par l'effet de causes et de menées que nous exposerons quelque jour, un certain nombre d'Arméniens catholiques ont refusé de reconnaître l'autorité du patriarche orthodoxe, Mgr Hassoun, et ont élu un autre patriarche. L'effort du gouvernement français était de dissiper les malentendus, d'empêcher la scission et de faire en sorte que le sultan ne permît point au patriarche intrus de partager des droits du patriarche orthodoxe. Le dernier grand vizir, notre ennemi comme celui de toute civilisation occidentale, semblait résolu à profiter de notre faiblesse présente pour méconnaître nos protestations. Il vient d'être disgracié et remplacé. Il est à désirer que son successeur, Midhat-Pacha, comprenne mieux les devoirs et les véritables intérêts de l'empire ottoman. Mais, quoi qu'il advienne de cet incident si considérable, ne cessons pas de le répéter : la condition essentielle de l'influence de la France au dehors est au dedans d'elle-même, dans le régime intérieur qu'elle saura se donner ; une fois solidement assise dans l'ordre et dans la liberté, tout le reste lui arrivera ou lui reviendra par surcroît.

Le gérant : CHARLES DOUNIOL.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

DAVID LIVINGSTONE

ET L'AFRIQUE ÉQUATORIALE

Burton, *Voyage aux grands lacs de l'Afrique orientale*, 1 vol. grand in-8 ; Hachette. — Speke, *Journal de la découverte des sources du Nil*, 1 vol. grand in-8 ; Hachette. — Guillaume Lejean, *Voyage aux deux Nils*, 1865, in-4. — Karl von Decken, *Geographical Notes of an Expedition to Mount Kilimandjaro in* 1862-63, 1865. — *Reisen in Ost-Africa in den Jahren* 1859-1865. — Baker, *Découverte de l'Albert-Nyanza*, 1 vol. grand in-8 ; Hachette. — Burton, *The lake Tanganyika memoir*. — Vivien de Saint-Martin, *Année géographique*, 9 vol. in-18, 1862-68 ; Hachette. — D. Livingstone, *Explorations dans l'intérieur de l'Afrique australe : Le Zambèze et ses affluents*, 2 vol. grand in-8, Hachette. — E. D. Young, *The search after Livingstone*, 1868, in-8. — Vicomte Fleuriot de Langle, *Aperçu sur les reconnaissances faites par les officiers de la marine française au Gabon, de* 1843 *à* 1868. — A. Aymès, *Exploration de l'Ogoway*, 1870. — P. du Chaillu, *L'Afrique sauvage*, éd. française, 1868. *Adventures and explorations in Equatorial Africa*, etc. — R. Brenner's *Forschungen in Ost-Africa*, 1868. — *Bulletin de la Société de géographie ; Mittheilungen* d'Aug. Petermann ; *Proceedings of the Royal Geographical Society*, etc., etc.

VI[1]

Après avoir rendu compte des tentatives qui, soit en remontant la vallée du Nil, soit en partant de la côte orientale, ont amené dans ces régions la découverte de trois grands lacs, notamment de celles de Burton, Speke et de Bakers, nous sommes arrivés à l'expédition que ce dernier voyageur avait entreprise avec le concours du gouvernement égyptien.

Ce que M. Baker se proposait, avant tout, c'était de détruire à sa source l'odieux commerce d'esclaves qui désole la région du Nil-Blanc, et dont Khartoum et Gondokoro sont les deux marchés prin-

[1] Voir *le Correspondant* du 10 septembre.

cipaux. C'était ensuite de nouer entre l'Égypte et les peuplades de cette région des relations commerciales suivies. Ce n'est qu'après avoir assuré ces deux résultats qu'il devait entrer dans la voie des explorations géographiques, en remontant la partie encore inconnue du Nil-Blanc et en achevant la reconnaissance de l'Albert-Nyanza. Aussi l'expédition a-t-elle été organisée militairement, et le vice-roi d'Égypte avait-t-il mis à la disposition de M. Baker des forces imposantes — une petite armée qui s'élève à près de deux mille hommes.

Le projet de cette expédition a été définitivement arrêté en 1868, pendant le séjour du prince de Galles en Égypte, et depuis le 6 mai 1869, M. Baker, appelé sur les lieux par un télégramme du vice-roi, en a surveillé les préparatifs et l'organisation. Pour assurer son autorité tant sur les troupes que sur les fonctionnaires égyptiens avec lesquels il devait se trouver en rapport, il avait sollicité et obtenu du sultan le titre de pacha. Il avait reçu en outre du vice-roi les pouvoirs les plus étendus. Investi du gouvernement de toutes les provinces à conquérir au sud de Gondokoro, limite méridionale extrême des possessions actuelles de l'Égypte, il devait être libre d'organiser ces provinces à son gré. Le droit de prononcer des condamnations capitales lui avait même été concédé.

Les forces qu'il commandait se décomposaient ainsi : infanterie, douze cents hommes; cavalerie, deux cents; artillerie, deux cents; domestiques divers et ouvriers arabes, deux cent cinquante. Même après leur diminution par les détachements qu'elles devaient laisser sur leur route pour assurer les communications, elles devaient être encore assez fortes pour avoir raison et des populations indigènes et des troupes d'aventuriers qui font le commerce de l'ivoire et des esclaves. Toutes les mesures avaient été prises d'ailleurs pour venir en aide à la petite armée de M. Baker, bien qu'elle dût s'avancer à plus de quatre cents lieues de Khartoum, sa base d'opérations.

Soixante-cinq navires, dont dix à vapeur, avaient été affectés au transport des troupes, du matériel et des marchandises. En outre, trois steamers en acier, fabriqués à Londres, ont été transportés démontés jusqu'au-dessus de Gondokoro. Le plus grand a 130 pieds de longueur, 20 de largeur, et jauge 250 tonneaux. Le second, qui mesure 80 pieds sur 17, est de 107 tonneaux. Enfin le troisième, beaucoup plus léger, n'a que 50 pieds de long et 13 de large. Ils étaient spécialement destinés à la reconnaissance de l'Albert-Nyanza, et ils devaient être ajustés sur place par des charpentiers et des ingénieurs de marine adjoints à l'expédition dans ce but exprès. Outre le matériel et les vivres, M. Baker a emporté une quantité considérable de marchandises achetées à Manchester, et destinées à servir au trafic par voie d'échange qu'il veut établir avec les tribus riveraines. Enfin il

s'était muni de graines de toute sorte, surtout de graines de coton. Il avait l'intention d'établir à côté des dépôts commerciaux des établissements agricoles devant assurer la subsistance de l'armée d'abord, puis des colons, et initier ensuite les indigènes aux cultures les plus appropriées au climat.

Le plan de campagne auquel s'était arrêté M. Baker est le suivant. Il a divisé sa petite troupe en trois détachements. Le premier, parti du Caire avec la flottille, s'est mis en route dès le mois d'août 1868, afin de franchir la cataracte de Dongola avant la baisse des eaux. Il devait gagner Khartoum en remontant le Nil. Le second, placé sous le commandement provisoire d'un ingénieur, M. Higginbotham, était chargé de convoyer les articles les plus lourds et les plus encombrants du matériel et des marchandises, entre autres les steamers d'acier. Du Caire à Korosko, il devait suivre la voie du Nil. Coupant ensuite au plus court, il avait à franchir le grand désert de Nubie à dos de chameaux, pour rejoindre le premier détachement à Khartoum. Quant à la troisième partie de l'expédition, dirigée par M. Baker en personne, elle devait gagner Souakim par Suez et la mer Rouge, traverser ensuite le désert de Souakim à Berber à dos de chameaux, et enfin, de Berber, remonter le Nil jusqu'à Khartoum, où M. Baker devait prendre le commandement général de l'expédition.

Cette première partie de la campagne est depuis longtemps un fait accompli. Deux lettres de M. Baker, datées, l'une du 12 janvier, l'autre du 7 février 1870, en ont successivement annoncé l'heureuse issue. Le 12 janvier, M. Baker écrivait de Khartoum que, le 8, il était arrivé dans cette ville, trente-deux jours et seize heures après son départ de Suez. Encore avait-il été arrêté sept jours à Souakim par le manque de chameaux, et un à Berber. Il avait donc fait le voyage en vingt-quatre jours et seize heures, c'est-à-dire avec une rapidité exceptionnelle, et sans avoir aucunement souffert. A son arrivée, il avait trouvé les troupes du premier détachement dans de bonnes conditions sanitaires, et toutes prêtes à se mettre en marche. Malheureusement, six steamers et douze grandes embarcations avaient été arrêtés à la seconde cataracte; mais ce contre-temps, tout regrettable qu'il fût, puisqu'il le privait d'une partie de ses moyens de transport, n'était pas assez important pour l'arrêter. Dès le 7 février, du reste, il annonçait qu'il avait rassemblé trente-deux bateaux et qu'ayant réuni toutes ses forces, il était sur le point de partir pour Gondokoro. En ce dernier endroit devaient commencer tant les opérations de la campagne que le voyage de découverte.

A 15 milles environ au sud de Gondokoro, il existe un pays montagneux couronné par un plateau élevé. C'est dans cette plaine que M. Baker devait établir son dépôt général et sa première station. La

position est très-salubre, et d'ailleurs il s'était muni de baraques en fer afin de mettre les troupes à l'abri des pluies diluviennes périodiques sous ce climat. A 90 milles plus haut, par 3°32′ de latitude N. se trouve également un site admirable sur les bords du Nil. Ce devait être la seconde station. Mais dans tout l'espace intermédiaire, le Nil n'est pas navigable en raison des rapides et des chutes qui brisent son cours. Aussi pour relier les deux stations avait-il le dessein de construire une route sur l'une des rives. Là sans doute il se fût heurté aux premières difficultés. La route devait être établie sur le territoire des Bâry, tribu belliqueuse hostile aux étrangers. Il eût fallu d'abord soumettre cette peuplade. Il eût fallu surtout, pendant toute la durée de ce travail, nourrir près de 2,000 personnes à une distance énorme de Khartoum, base première des opérations, et dans une région inculte qui n'offre aucunes ressources. C'était la difficulté la plus sérieuse, et M. Baker n'avait rien négligé pour la tourner ou la diminuer. Prévoyant que, malgré toutes les précautions, il y aurait des privations à endurer pendant la première saison, il avait distribué ses troupes, uniquement composées d'Égyptiens, de nègres et d'Arabes, en divers régiments, habitués à la maigre nourriture du pays. Les Européens étant, sous ce rapport, beaucoup plus exigeants, il avait réduit à quinze le nombre de ceux qui l'accompagnent[1]. Enfin, pour être en mesure de se suffire au bout d'un certain temps, il devait employer toutes les troupes, et même les indigènes du pays, à cultiver de grands espaces de terrains dans le voisinage des stations, où le sol est extrêmement fertile. Il eût ensemencé ces terrains en céréales et en légumes de toute sorte, et dès qu'il aurait eu cueilli les fruits produits par la première saison des pluies, il se fût trouvé, pour les approvisionnements de vivres, tout à fait indépendant de Khartoum.

Ces immenses travaux et l'établissement des stations devaient occuper M. Baker pendant toute l'année 1870. Aussi n'était-ce qu'après avoir créé cette base nouvelle d'opérations qu'il comptait pousser plus loin et commencer l'expédition proprement dite. De sa seconde station à l'Albert-Nyanza, le Nil-Blanc est, croit-on, navigable sur tout son parcours. Il espérait le remonter avec ses steamers en acier, et sur tout le parcours, soumettre les tribus riveraines et les assujettir à payer le tribut au gouvernement égyptien. En même temps, des postes fortifiés devaient être établis de distance en distance, dans le double but de tenir en respect les indigènes et de nouer avec eux des relations commerciales. Chacun de ces postes aurait reçu un

[1] Parmi les personnes qui accompagnent M. Baker, nous citerons : madame Baker, le lieutenant Baker, son neveu et le docteur Gedge.

dépôt de marchandises qui eût été placé sous la direction d'un copte ; il eût été défendu par des détachements envoyés du Caire et dont les hommes, choisis parmi les fellahs, se seraient adonnés à la culture du sol et spécialement à celle du coton. Enfin, lorsqu'il aurait eu atteint l'Albert-Nyanza, M. Baker devait y pénétrer avec ses steamers, et, de militaire qu'elle était, l'expédition fût devenue plus particulièrement scientifique. Il se proposait d'explorer le lac dans toutes ses parties, de pousser même des reconnaissances étendues dans ses affluents principaux, afin de prendre une idée des régions voisines, et surtout d'élucider la question si controversée encore des sources du Nil.

Malheureusement ce plan de campagne n'a pu s'exécuter comme on l'espérait. Retenu par divers contre-temps, M. Baker était parti deux mois trop tard. Des difficultés insurmontables l'ont arrêté sur le chemin même de Khartoum à Gondokoro. On le croyait rendu depuis longtemps dans cette dernière station lorsque, le 15 juin 1870, on apprit qu'il était arrêté par une obstruction du Nil.

Le Bahr-el-Gazal ou rivière des Gazelles, ces énormes lagunes situées au-dessus de Khartoum sont très-difficiles à franchir, surtout au moment des eaux basses. Non-seulement elles manquent de profondeur, mais leur surface est recouverte, comme celle de tous les marais, d'une épaisse végétation, souvent même d'îles flottantes dont le courant modifie sans cesse la forme et la situation. En 1865, ces îles avaient obstrué le fleuve entre le Bahr-el-Zaraf (rivière des Girafes) et le Bahr-el-Gazal. Les autorités égyptiennes n'ayant pris aucune mesure de précaution, les îles flottantes entraînées par le courant s'accumulèrent en masses énormes. En 1870, elles formaient une surface solide de plusieurs milles d'étendue, au-dessous de laquelle coulaient les eaux du Nil. Fort empêchés d'abord par cette obstruction, qui leur enlevait la seule route praticable vers leurs marchés habituels, les trafiquants d'ivoire et d'esclaves avaient à la fin découvert un passage par le Bahr-el-Zaraf. Ils avaient reconnu que ce cours d'eau n'est point, comme on le supposait, une rivière indépendante, mais simplement un bras du fleuve.

M. Baker résolut de suivre cette nouvelle route qui, disait-on, tournait l'obstacle ; dès le 17 février, il s'y engageait avec une flotille de 34 navires. Elle se présenta d'abord sous les apparences les plus favorables. Les eaux profondes de 19 pieds, venaient du sud-ouest avec une vitesse de 3 milles et demi à l'heure. Elles mesuraient environ 60 mètres d'une rive à l'autre et se déroulaient tantôt entre deux chaînes de collines granitiques peu élevées, tantôt au milieu de plaines d'une admirable fertilité. Mais à 180 milles de l'embouchure l'aspect du pays changea tout à coup. La terre disparaissait pour

faire place à des marais s'étendant à perte de vue. Bientôt la marche des steamers fut arrêtée par des herbes comparables, comme élévation et épaisseur, à un champ de cannes à sucre. Ces herbes étaient enracinées dans une masse de détritus végétaux épaisse de 5 à 6 pieds, et au-dessous de laquelle l'eau conservait une profondeur de 3 à 4 mètres. Sur les affirmations réitérées des guides que la rivière, à son extrémité supérieure, communiquait réellement avec le Nil, M. Baker mit à l'œuvre un millier d'hommes. Au bout de trente-deux jours ils avaient ouvert, au milieu de l'obstruction, un canal d'une longueur de 8 milles. M. Baker ayant alors procédé, dans une embarcation, à la reconnaissance de la partie supérieure de la rivière reconnut, à son grand désappointement, qu'elle n'était pas navigable, du moins qu'elle l'était seulement à l'époque des grandes eaux. Il fut contraint alors de revenir sur ses pas, et comme la saison pluvieuse avait commencé, il s'établit à quelque distance de la jonction du Bahr-el-Zaraf et du Nil, sur la rive gauche de ce dernier, à Taoufikiya. De cette station était datée la lettre où il racontait son infructueuse tentative. Cet échec ne semblait nullement l'avoir découragé. Tous ses hommes étaient en bonne santé, parfaitement installés dans leurs baraquements ; les marchandises à l'abri et il avait commencé déjà les hostilités contre les traitants en leur enlevant 305 esclaves.

Depuis lors, on a reçu, à plusieurs reprises, des nouvelles de l'expédition, et la lenteur de sa marche témoignait des difficultés qu'elle rencontrait. Pendant tout le reste de l'année 1870, elle demeura campée dans sa station provisoire. M. Baker commençant aussitôt la réalisation de ses projets, occupa ses troupes à divers travaux agricoles; il leur fit semer notamment du coton, à titre d'essai. A la fin de décembre seulement, il se remit en route. Après un mois d'efforts, pendant lequel il eut à lutter contre de nombreux embarras, il parvint à franchir, avec ses hommes et son matériel, la grande obstruction du Nil et à gagner Gondokoro. Mais comme en cette contrée la saison des pluies commence en avril, il ne pouvait plus, de toute l'année 1871, pénétrer plus avant. Son contrat avec le vice-roi d'Égypte expirant en 1872, certaines personnes craignaient en outre que le khédive ne se refusât à le renouveler.

L'attitude que vient de prendre l'Égypte dans la question de l'esclavage est fort inattendue et en complet désaccord avec les pratiques habituelles de son gouvernement. Jusqu'en ces derniers temps, le vice-roi avait non-seulement toléré, mais ouvertement encouragé la traite. Il trempait même dans ce trafic odieux, et en retirait de fort beaux bénéfices. Ces esclaves, qu'il se procurait à

très-bon compte, lui servaient à recruter son armée, à cultiver ses terres, voire même à payer ses fonctionnaires. Il semble avoir compris, il est vrai, que les riches contrées jusqu'à présent soumises à cette exploitation barbare pouvaient être utilisées d'une façon plus intelligente. Mais ses agents étaient loin d'être pénétrés de cette vérité. Ils avaient des habitudes prises avec lesquelles ils n'étaient aucunement disposés à rompre. Aussi pensait-on que, sourdement, ils essayeraient de contrecarrer l'expédition; que, par leur mauvais vouloir et leur inertie, ils lui susciteraient des obstacles de toute nature. Ces craintes semblent malheureusement s'être réalisées. Pour des motifs encore mal connus, la majeure partie des troupes ont refusé d'accompagner plus loin M. Baker et se sont débandées. L'intrépide voyageur, avec les ressources qu'il lui restaient, a continué son voyage. Mais dès à présent on peut regarder comme manquée la partie politique de l'expédition : celle qui avait pour but de soumettre les hautes régions du Nil au gouvernement égyptien, et d'y détruire le commerce des esclaves. Il est possible cependant qu'on en soit dédommagé par des découvertes géographiques importantes. M. Baker se trouvait très-près de l'Albert-Nyanza. S'il réussit à l'atteindre en remontant le Nil-Blanc, il nous donnera la preuve encore attendue d'un fait qui semble acquis déjà, à savoir que le Nil-Blanc sort de l'Albert-Nyanza. Il est probable aussi qu'il pourra reconnaître dans toutes ses parties ce dernier lac, qu'il a si imparfaitement exploré lors de son premier voyage. Nous lui devrons surtout, sur les bassins respectifs de l'Albert-Nyanza et du Tanganyika des renseignements de la plus haute importance pour la solution de cette question des sources du Nil, à laquelle Livingstone vient d'imprimer un aspect tout nouveau par ses dernières découvertes.

Maintenant, pour terminer ce qui a trait aux expéditions parties de la côte orientale, il nous reste à dire quelques mots des excursions d'un riche Hanovrien, le baron de Decken, dans la région montagneuse du Kenia et du Kilimandjaro. Nous devons résumer aussi des renseignements d'un haut intérêt qui ont été recueillis sur des régions encore inexplorées, les uns à Mombaz, les autres à Khartouan, par un Français.

On connaît l'importance du Kenia et du Kilimandjaro, ces deux pics neigeux qui sont situés à peu près à égale distance de la côte de Zanguebar et du Victoria-Nyanza. Nous avons dit que MM. Krapf et Rebman, les deux missionnaires de Mombaz, les avaient examinés d'assez près pour s'en former une idée suffisamment exacte, mais n'avaient pu les atteindre. Le baron de Decken, dans deux expéditions qu'il fit en 1860 et en 1862 fut plus heureux. Il parvint au Kilimandjaro;

il en gravit même les pentes. Mais l'ascension n'avait pas été complète par suite de l'abandon des guides. Il n'avait pas reconnu non plus la partie occidentale du massif et n'avait pu visiter le Kenia. A la fin de 1865, il revint à Zanzibar pour achever cette exploration. Il en partit avec deux vapeurs dont l'un, par son faible tirant, justifiait pleinement son nom de *Passe-partout*. Son projet était de reconnaître d'abord les rivières qui descendent de la chaîne côtière au nord de Mombaz. Avec ses deux bâtiments, il pénétra dans le Djob, cours d'eau qui traverse le pays Somâli et dont l'embouchure se trouve presque sous l'équateur. Mais le pays Somâli, on le savait déjà par l'aventure de Burton et de Speke, est habité par un peuple féroce et avide qui s'est montré constamment hostile aux Européens. La riche cargaison des deux navires avait d'ailleurs excité les convoitises. Un accident arrivé au plus considérable des deux vapeurs ayant nécessité son déchargement, les indigènes ne résistèrent pas à la tentation. Le 30 juin 1865, ils assaillirent les hommes de l'équipage. Ceux-ci réussirent à s'échapper avec leur navire. Mais le baron, qui se trouvait alors avec le *Passe-partout* à quelques lieues en aval, à la résidence du chef ou sultan du pays, fut moins heureux. Ses armes lui avaient été enlevées, et il fut tué à coups de lance, ainsi que son compagnons, le docteur Link. Le lieutenant Schink, qui commandait l'autre navire, dans son empressement à regagner la côte, n'avait rien tenté pour le secourir. Il est probable, du reste, qu'il fût arrivé trop tard. Une expédition envoyée depuis lors par la famille de M. de Decken, et commandée par M. R. Brenner, a recueilli des détails qui semblent confirmer ceux donnés par M. Schink. Mais elle n'a pas cherché à pénétrer dans l'intérieur du pays, et il est probable que cette contrée, malgré son voisinage de la côte, sera l'une des plus difficiles à explorer, en raison de la férocité de ses habitants.

C'est en partie pour la même raison qu'une région voisine et plus méridionale, celle qui s'étend des monts Kenia et Kilimandjaro au Victoria-Nyanza, n'a pas encore été reconnue. Mais un missionnaire de Mombaz, M. Th. Wakefield, qui continue dignement l'œuvre de ses prédécesseurs, a recueilli d'un Arabe ayant voyagé dans l'intérieur du pays des renseignements très-détaillés et très-précis, grâce auxquels ont peut en partie combler cette lacune.

Déjà M. Krapf avait entendu parler d'un lac salé, le Baringo, que l'on plaçait au nord du Kenia, ainsi que d'une autre nappe d'eau plus orientale, le Zamburu. Il les avait même indiqués sur sa carte. On avait également signalé à Léon des Avanchers, tant à Kaffa que sur la côte orientale, l'existence d'un lac Boo se rattachant peut-être au système du Nil et situé également au nord du Kenia. Plus tard Speke

ayant appris que les habitants de la côte septentrionale du Victoria-Nyanza allaient chercher leur sel avec des barques dans un grand lac situé plus à l'est, se crut autorisé par ces renseignements à relier sur sa carte le Baringo, de Krapf, au Victoria-Nyanza. Il rattacha en outre au premier de ces lacs et en fit découler l'Asua, affluent du Nil-Blanc. Enfin de la réunion de ces nombreuses nappes d'eau, de leur situation dans le voisinage de pics neigeux, tels que le Kenia et le Kilmandjaro, lesquels, d'ailleurs, n'étaient pas les seuls indiqués par les indigènes, on avait conclu, non sans vraisemblance, à l'existence, dans cette contrée, d'une région alpestre d'une importance et d'une étendue considérable. On se demandait même si, dans cette région que l'on prolongeait jusqu'aux montagnes plus occidentales aperçues par Speke et Baker au delà de l'Albert-Nyanza, ne se trouvait pas l'origine, non-seulement du Nil, mais peut-être aussi de la plupart des grands fleuves de cette zone du continent.

La publication de M. Wakefield a dans une mesure assez large élucidé ces données premières. Elle les confirme en partie, du moins pour ce qui concerne les lacs. Mais elle présente la configuration générale du pays sous un aspect bien différent de celui qu'on avait imaginé. A la place des hautes montagnes, de la région alpestre dont le Kenia et le Kilimandjaro semblaient être les sommets les plus orientaux, s'étendent des plaines élevées au moins de 4,000 pieds au-dessus de la mer. Ces plateaux sont seulement surmontés çà et là, par un assez grand nombre de pitons d'origine volcanique dont les plus considérables sont couronnés de neiges éternelles. Dans la relation de M. Wakefield, on retrouve presque tous ceux déjà signalés par Krapf; quelques autres sont aussi mentionnés pour la première fois. Un trait non moins caractéristique est l'absence presque absolue de grands cours d'eau. La rivière la plus volumineuse dont il soit question n'avait pas plus de 20 à 24 pieds de largeur. Il est même très-rarement parlé de petits ruisseaux. Il est évident que la presque totalité des eaux fournies par les pics neigeux s'écoulent vers l'Océan indien. Celles qui tombent sur l'autre versant se rassemblent sans doute presque immédiatement dans les grands lacs de l'intérieur, sans former nulle part de rivières constantes. En somme, d'immenses plaines très-élevées d'où surgissent çà et là des pics montagneux d'origine volcanique et dont les dépressions sont remplies par d'énormes nappes d'eau, telle paraît être la configuration générale de cette contrée.

Le premier et sans doute le plus vaste de ces lacs se trouve à l'est du Victoria-Nyanza, sous la même latitude et dans son voisinage immédiat. Peut-être même, n'en est-il qu'une expansion. Il est désigné tantôt sous le nom générique de Nyanza ou Nyassa, tantôt sous celui

de Bahari-ya-Pili. Au nord-est du Bahari-ya-Pili, dont il est séparé par un isthme large de 10 milles environ, on rencontre ensuite le Baringo. De forme naviculaire et orienté du N.-N.-O. au S.-S.-E., ce lac possède une longueur que l'on peut évaluer à 27 milles. Il est limité au nord, où vraisemblablement il donne naissance à l'Asua, par un pays montagneux. Enfin à 2 degrés de latitude au nord du Kenia, au nord-est du Baringo, par conséquent, serait situé le Zamburu, dont la forme est encore inconnue. Distant du Baringo d'une vingtaine de milles, peut-être n'est-il autre que ce lac Boo dont on avait parlé à Léon des Avanchers. M. Wakefield mentionne en outre au sud-ouest du Kenia, le Naïwascha, petite nappe d'eau salée déjà signalée par Krapf.

Sadi ben Ahedi, l'Arabe auquel sont dues la plupart de ces indications, était parti d'Aruscha, endroit situé au sud du Kilimandjaro. La route qu'il a d'abord suivie se dirige sensiblement vers le nord-ouest. Après avoir passé dans le voisinage de deux montagnes dont l'une, le Doengo-Engaï, n'est pas si massive, mais doit être plus élevée que le Kilimandjaro, il arriva sur les bords d'un lac semblable à la mer, celui même qu'il désigne sous les deux noms de Nyanza et de Bahari ya Pili. Pendant soixante jours il en a longé le rivage sans découvrir aucun signe annonçant qu'il approchait de son extrémité septentrionale. Les indigènes ne purent d'ailleurs lui fournir aucun renseignement sur sa longueur. Quant à sa largeur, ils affirmaient qu'il fallait ramer pendant six jours pleins, du lever au coucher du soleil, pour la franchir. De la rive qu'il longeait, Sadi, pendant tout le voyage, ne pût rien apercevoir de la côte opposée, sinon une pointe montagneuse à l'extrême horizon. L'eau du lac est fraîche et douce, et serait soumise, prétend-il, aux oscillations du flux et du reflux. La côte orientale est plate et sablonneuse ; elle ne reçoit aucune rivière de quelque importance. Sadi n'eût même à franchir qu'un très-petit nombre de ruisseaux.

On s'est demandé tout d'abord si ce lac n'était pas le Victoria-Nyanza lui-même. Il est en effet situé sous la même latitude, et de la rive orientale longée par Sadi à la côte occidentale reconnue par Speke, la distance, bien que considérable, n'a rien qui rende la supposition inadmissible. La chose cependant paraît très-douteuse, et pour plusieurs raisons. Aucun des noms mentionnés par Sadi ne se trouve dans les renseignements recueillis par Speke et Burton. La montagne qu'il apercevait à l'ouest ne pouvait pas appartenir à la côte occidentale du Victoria, car il se trouvait alors à plus de 50 milles de cette région, et à pareille distance un pic montagneux, si volumineux qu'on le suppose, n'est pas visible. Enfin cette distance est également trop considérable pour que les naturels du

pays, avec leurs moyens imparfaits de navigation, puissent la franchir en six jours, et telle est cependant, d'après eux, la durée du voyage d'une rive à l'autre. Il est probable, néanmoins, qu'une communication existe entre ces deux nappes d'eau. Peut-être même celle de Sadi n'est-elle qu'une expansion du Victoria. Mais il ne paraît pas possible, jusqu'à plus ample informé, de les considérer comme un seul et même lac.

Abandonnant ensuite la rive orientale du Bahari-ya-Pili, Sadi se dirigea vers le Baringo à travers l'isthme qui sépare les deux lacs. Vers ce point, la rive du Bahari doit s'incliner vers l'ouest, car il cessa de l'apercevoir, bien qu'il ne se fût pas très-sensiblement écarté de la direction qu'il avait précédemment suivie.

Le Baringo dont le nom doit signifier *barque*, est situé plus au nord que le Kenia et le Bahari-ya-Pili, mais entre les deux et au tiers environ de la distance qui sépare le lac de la montagne. A sa pointe méridionale se trouve une petite île montagneuse en forme de cône environ de la même étendue que l'île de Mombaz, et fortement peuplée. A l'est et à l'ouest, le lac reçoit plusieurs ruisseaux. Il est de plus en rapport, à ses extrémités méridionale et septentrionale, avec deux rivières plus volumineuses. Celle du nord doit être l'Asua. Mais on n'a pu dire à Sadi, si elles sortent du lac ou si, au contraire, elles y déversent leurs eaux. Il s'est heurté, comme tous les voyageurs, à l'étrange et radicale impuissance des Africains à donner un renseignement précis sur la direction des fleuves. Au sud du Baringo, il a visité le Doenyo-Mburo (Kirima-ja-joki, de Krapf), le seul volcan qui, dans cette région, présente encore des traces d'activité. Non-seulement on rencontre à son pied des sources d'eau bouillante, mais sa base est entourée d'une ceinture de petits cratères peu élevés, au nombre de 30 ou 40, d'où s'échappent constamment, sauf pendant la nuit, d'épaisses colonnes d'une fumée noirâtre.

Enfin à l'est du Baringo, entre le Kenia au sud et le Zamburu au nord, s'étend sur une étendue de plusieurs degrés, le pays de Burkenedschi. C'est une région de plaines. Au nord, à la hauteur de la pointe méridionale du Zamburu, mais plus à l'ouest, se dresse un énorme massif montagneux, le Mlima-wa-Zamburu, dont les hautes pointes rocheuses ont, paraît-il, un aspect effrayant. Le pays de Burkenedschi est habité par des tribus pastorales qui ne cultivent pas la terre et ne savent même pas tirer parti du poisson très-abondant de leur vaste et beau lac, lequel, d'après Sadi, serait aussi long que le Baringo, mais plus étroit. Soumises aux Somâlis, ces tribus sont, comme eux, guerrières et pillardes. On peut en dire autant, du reste, de toutes celles qui sont actuellement maîtresses de cette région. Elles ont insensiblement chassé de la plaine et refoulé dans les mon-

tagnes les peuplades agricoles. Aussi le pays, bien que très-fertile, est-il fort peu cultivé. Peu sûr et d'un accès difficile pour les Arabes, il est presque inabordable aux Européens. Il offrirait cependant, si l'on en juge par ces renseignements, bien des découvertes intéressantes, qui dédommageraient amplement des périls et des difficultés de l'entreprise.

Vers l'époque où M. Wakefield recueillait ces indications, un voyageur français, M. de Bizemont, en obtenait d'autres, moins précises peut-être, mais d'un intérêt encore plus considérable, car elles ont trait à cette vaste région de le zone équatoriale, encore absolument inconnue, qui s'étend du lac Tanganyika au bassin du Niger et au littoral de l'Atlantique.

Lieutenant de vaisseau dans la marine française, M. de Bizemont devait accompagner sir Samuel Baker dans son voyage sur le haut Nil. Il se trouvait à Khartoum, attendant l'instant favorable pour rejoindre l'expédition, lorsqu'il apprit la déclaration de guerre à la Prusse. Il reprit immédiatement le chemin de la France ; mais avant de partir il avait pu recueillir, à Khartoum même, les renseignements qu'il a publiés. Ils lui ont été fournis par un scheik sénégalais qui venait de traverser la zone équatoriale dans sa plus grande largeur, des bords du Sénégal à ceux du Nil. Ils sont assez circonstanciés pour que M. de Bizemont ait pu reconstruire, pour ainsi dire, étape par étape, les routes suivies par les caravanes qui font le commerce entre ces deux points extrêmes du continent africain. Ils renferment aussi et c'est là surtout ce qui nous importe, un assez grand nombre de détails sur les pays situés au sud de cette route. La plupart de ces détails sont malheureusement trop vagues pour qu'on puisse les inscrire sur la carte ; ils ne s'y traduiraient pas en lignes d'une précision suffisante. Mais il en est un d'une importance capitale, qui, jusqu'à un certain point, fait exception.

D'après ce scheik sénégalais, il existe en une contrée qu'il place à l'ouest de la zone équatoriale, sous la longitude du lac Tchad, mais plus au sud, vers le 4° ou le 5° degré de latitude N., à la hauteur environ des bouches du Niger, un lac immense, le plus vaste de l'Afrique. Cette mer intérieure est parsemée d'îles nombreuses et entourée de lacs plus petits, avec lesquels elle communique par des rivières ou des marais. Tout le pays environnant, appelé Bourgou, est couvert d'une épaisse végétation et d'arbres magnifiques. De là vient son nom, Bourgou signifiant une contrée marécageuse couverte de forêts impénétrables. De là vient aussi qu'il se trouve un Bourgou sur les rives du lac Tchad. Ce pays, d'après le scheik Saïd-Mohammed, serait la partie la plus basse de cette zone du continent. Il formerait une immense cuvette dans laquelle s'amasseraient en grande partie

les eaux de l'Afrique centrale. Il paraît en effet qu'un grand nombre de rivières s'y jettent avec un courant rapide, notamment le Châry. Cette rivière ne serait point, comme on le croyait jusqu'à présent, un affluent du lac Tchad. Elle en sortirait, au contraire, et conduirait ses eaux dans cette mer intérieure. Saïd-Mohammed croit pouvoir affirmer le fait. Il le tient, dit-il, d'un autre scheik sénégalais de ses amis qui aurait suivi la rivière d'un lac à l'autre. Quant aux cours d'eau qui sortiraient de cette mer intérieure, on manque de renseignements certains. Le scheik a entendu parler, mais très-vaguement, de deux rivières qui s'en échapperaient et se dirigeraient ensuite vers l'est avec un courant très-faible. Il ne mentionne le fait que sous toutes réserves. Ce grand lac porte dans le pays le nom de Djoliba, et ce nom se rapproche singulièrement de celui de Liba, que porte un petit lac jeté au hasard sur nos cartes, dans une région voisine. Ce dernier serait-il le Djoliba lui-même dont les dimensions auraient été mal appréciées, ou simplement un de ses satellites ? On ne peut que poser la question. Il est même indispensable que les autres renseignements, pour être acceptés, soient vérifiés par des explorateurs européens ou du moins confirmés à nouveau. On a dit, il est vrai, que ce nom de Djoliba n'étant autre que celui du Niger, le scheik arabe a voulu très-probablement parler de ce grand fleuve. Mais la précision des détails dans lesquels il est entré ne permet guère d'admettre la possibilité d'une pareille confusion. D'ailleurs il n'est pas le seul qui ait signalé l'existence de ce grand lac central. Les nombreux voyageurs qui, au seizième siècle, ont pénétré dans ces contrées en avaient déjà parlé. On le trouve même indiqué sur les cartes de l'époque. Déjà très-intéressantes par elles-mêmes, ces informations le deviennent encore plus quand on les rapproche de celles qui viennent d'être recueillies dans des régions voisines. Nous le verrons plus loin lorsque nous arriverons aux dernières découvertes de Livingstone.

VII

Un seul nom résume toutes les grandes explorations qui ont été faites à notre époque dans l'intérieur de l'Afrique en s'élevant des régions australes vers la zone équatoriale : celui de David Livingstone. Depuis trente ans, l'intrépide voyageur n'est pas sorti pour ainsi dire de cette partie du continent. Il a parcouru, dans ses directions principales, l'immense triangle que forme l'Afrique australe du cap de Bonne-Espérance à l'équateur. Après être parti du sommet même de ce triangle, et de sa partie la plus méridionale, la ville du

Cap, il se trouve aujourd'hui dans les contrées équatoriales naguère visitées par Burton et Speke ; il y poursuit, avec une obstination héroïque, la solution des problèmes laissés indécis par ces deux grands explorateurs.

David Livingstone est né à Blantyr, en Écosse, vers 1815. Simple ouvrier dans une filature de coton, où il était entré à l'âge de dix ans, il continua seul les études à peine ébauchées de son enfance ; il les poussa si loin qu'à vingt-quatre ans, il obtenait le diplôme de docteur en médecine. Quelque temps après, en 1840, il partait pour le Cap en qualité de missionnaire et, pour ses débuts, il fondait un établissement religieux au delà des limites de la colonie anglaise, dans l'intérieur des terres. Ses occupations apostoliques et l'étude de la langue et des mœurs des indigènes le retinrent à son poste pendant plusieurs années. Mais une sécheresse exceptionnelle et divers autres accidents ayant fait péricliter l'établissement, il s'avança de nouveau dans l'intérieur des terres afin d'y chercher une situation plus favorable. Il échoua dans cette recherche. Mais les pays qu'il avait parcourus étaient si loin de répondre à l'idée qu'on s'en faisait alors, les renseignements recueillis chemin faisant promettaient de si beaux résultats au voyageur qui oserait s'aventurer dans cette région, qu'il ne résista pas à la tentation. Il était d'ailleurs en droit d'espérer que le missionnaire ne serait pas moins heureux que l'explorateur et dès lors il se consacra tout entier à cette tâche nouvelle.

Une première excursion, en 1849, lui avait fait découvrir entre le 22e et le 20e degré de latitude S. le lac N'gami et les salines ou *chott* Nchocotsa et Ntoué-Ntoué. Un autre voyage, qui devait durer près de cinq ans, le conduisit d'abord sur les rives du Zambèze, entre le 18e et le 17e degré de latitude S. Le Zambèze est le fleuve le plus considérable de l'Afrique australe. Sa source, encore inconnue, paraît se trouver dans la zone équatoriale, au sud-ouest de la région des lacs, et il est très-probablement engendré par les massifs alpestres de cette partie de l'Afrique. Il coule d'abord du nord au sud, au centre même du continent, puis faisant un coude vers l'est à l'endroit où Livingstone venait de l'atteindre, il suit désormais cette direction et débouche dans l'océan Indien, entre le 19e et le 18e degré de latitude S., en face même de l'île de Madagascar. A cette époque, on n'en connaissait guère que la partie basse. Les cartes donnaient de son cours supérieur les tracés les plus contradictoires. Le fait seul de l'avoir atteint en un point aussi éloigné de son embouchure était donc un résultat d'une haute valeur, car il fixait sa situation à l'intérieur du continent, il donnait une idée de son étendue. Livingstone ne se contenta pas de cette première découverte. Il remonta le Zambèze en se dirigeant vers le nord-est et constata qu'un peu plus haut

il est formé par deux branches : l'une venant du Nord et appelée Liambaïe par les habitants du pays, paraît être le corps même du fleuve ; l'autre, la Liba, descend du nord-ouest et n'est qu'un affluent. Puis, côtoyant cette dernière, il atteignit le lac Dilolo, et reconnut que dans la vaste plaine où il est situé s'opère d'une façon presque insensible la séparation des eaux qui, au nord, descendent vers le bassin du Zaïre ou Congo, et au Sud vers celui du Zambèze. Enfin, en mai 1854, il atteignit la colonie portugaise de Saint-Paul-de-Loanda, sur les bords de l'Atlantique, et il s'y reposa pendant quelque temps de ses fatigues, mais pour se préparer à un nouveau voyage. Reprenant la route qu'il avait déjà suivie, il revint à Linyanti, son point de départ sur les bords du Zambèze, puis, de cet endroit, il descendit le cours du fleuve jusqu'à son embouchure. En juillet 1856, il arrivait à Quilimane, un des comptoirs portugais de la côte du Mozambique, ayant traversé l'Afrique australe de l'ouest à l'est, et pendant tout ce trajet ayant parcouru des contrées totalement inexplorées, sauf dans le voisinage des côtes.

La lacune qu'il venait de combler était immense. En suivant le Zambèze depuis son confluent avec la Liba jusqu'à l'océan Indien, il avait fixé, sur toute cette étendue, la situation de l'embouchure des affluents. Il avait reconnu le cours de la Liba et la ligne de partage des eaux entre les bassins du Zambèze et du Zaïre. Ce qui était plus important encore, et bien plus inattendu, car son voyage était la première grande exploration dans l'intérieur de cette partie du continent, il avait démontré que le plateau central de l'Afrique, dans la zone australe, n'est point, comme on l'avait supposé, un désert aride et inhabitable. Presque partout ce plateau forme une contrée d'une admirable fertilité, arrosée par de nombreux cours d'eau et occupée par une population nombreuse, avec laquelle il serait possible de se créer des relations qui ouvriraient un champ immense au commerce et à l'activité des nations civilisées. Cette dernière considération frappa vivement le gouvernement anglais, lorsque Livingstone, à son retour en Angleterre, exposa les résultats de son exploration. On s'empressa de lui fournir les moyens d'entreprendre un nouveau voyage. On le chargea, en même temps, d'étudier avec soin les ressources minérales et agricoles du pays et d'encourager les habitants à la culture du sol, en les instruisant des avantages qu'ils retireraient d'échanges réguliers avec l'Angleterre.

Ce nouveau voyage dura six années entières, de 1856 à 1864. Bien qu'il ait été accompli avec des ressources beaucoup plus larges que le précédent, il a été loin d'être aussi fécond pour la science. De nombreux contre-temps et les obstacles sans nombre que suscitait au docteur la jalousie des Portugais vinrent à plusieurs reprises

contrecarrer ses plans. Il eut, en outre, à lutter contre la haine des marchands d'esclaves, qu'il dénonçait ouvertement et dont il osa même une fois délivrer les prisonniers. Il exécuta cependant plusieurs explorations intéressantes. Il remonta le cours du Zambèze de son embouchure à Linyanti, et étudia le pays avec plus d'attention qu'il n'avait pu le faire dans son précédent voyage. Il donna le premier un tracé fidèle du delta de ce grand fleuve. Il pénétra assez profondément dans la Rouvouma, rivière qui débouche dans l'océan Indien au nord du Zambèze, vers le 10e degré de latitude S., c'est-à-dire à moins de 5 degrés au-dessous de Zanzibar. A force de s'élever vers l'équateur, il approchait insensiblement des contrées que parcouraient alors Burton, Speke et Grant. Enfin en remontant la Chiré, affluent du Zambèze, dont l'embouchure est située un peu au-dessus du delta du fleuve il parvint dans un lac fort important, le Nyassa des Maravis. La partie septentrionale de cette nappe d'eau se trouve à peu près sous la même latitude que l'embouchure de la Rouvouma, et à 5 degrés au sud-est du méridien du Tanganyika. Ce fut le résultat le plus important de son voyage. Non-seulement il ouvrait, par cette découverte, une contrée nouvelle et très-fertile au commerce européen, mais, en explorant la rive occidentale, il constata un fait d'une importance capitale pour la géographie physique de cette région de l'Afrique, à savoir que les eaux descendant des hauteurs qui bordent la vallée du lac prennent trois directions principales : celle de l'est, qui les conduit vers le Nyassa des Maravis ; — celle du sud-ouest, par laquelle elles gagnent les affluents septentrionaux du Zambèze ; — enfin celle du nord-ouest qui les emmène du côté du lac Tanganyika. Les Arabes et les indigènes prétendaient même qu'il existait, dans ce dernier sens, une suite ininterrompue et fort importante de lacs et de rivières qui finalement débouchaient dans la pointe méridionale du Tanganyika. Livingstone ne put vérifier ces dires. Il lui fut même impossible d'atteindre la pointe septentrionale du Nyassa des Maravis. Mais les données qu'il avait recueillies dans cette excursion ne devaient pas être perdues. Elles ont servi de base au voyage qu'il exécute actuellement.

Cependant ses excursions dans le bassin du haut Zambèze et surtout l'exploration du Nyassa des Maravis avaient excité une vive émotion dans les colonies portugaises et à Lisbonne même. Les Portugais ont découvert cette région de l'Afrique australe au seizième siècle. Ils y sont établis depuis cette époque tant sur les bords de l'Atlantique que sur ceux de l'océan Indien, et bien que leur domination, fort déchue, ne s'étende plus qu'à une faible distance des côtes, ils revendiquent la possession exclusive de cette zone du continent. Ils n'avaient pas vu, sans crainte, Livingstone pénétrer dans

ces contrées avec l'intention à peine dissimulée de les ouvrir à l'influence anglaise; ils étaient fort irrités de ses révélations sur le commerce clandestin d'esclaves qui s'effectue dans leurs comptoirs avec la connivence des autorités. Leur orgueil surtout s'indignait de voir un étranger présenter comme des découvertes ses excursions dans un pays qu'ils occupent depuis plus de deux siècles. Le comte Sà da Bandiera, qui a été successivement président du conseil des colonies et ministre de la guerre, prétendit démontrer que depuis fort longtemps on possédait à Lisbonne des renseignements très-étendus sur les pays parcourus par le voyageur anglais, et que des raisons politiques en avaient seules empêché la publication. Dans un mémoire qui est, du reste, fort intéressant, ayant été composé avec des matériaux tirés des archives, il prouva, ce qu'on savait déjà, qu'au seizième siècle les explorateurs portugais avaient recueilli de nombreux renseignements sur ces régions, notamment sur le Zambèze inférieur. Mais il ressort de sa publication même que ces renseignements n'avaient ni la rigueur ni la précision nécessaires pour permettre de donner un tracé, même approximatif, de cette partie du continent. Cela est si vrai, que les géographes du dix-huitième siècle, désespérant d'élucider ces vagues et confuses indications, prirent le parti de les effacer de leurs cartes. Ce qu'aurait pu ajouter M. Sà da Bandeira, c'est que beaucoup de découvertes faites par les grands navigateurs du seizième siècle et par les jésuites, qui ont pénétré fort avant dans le pays, avaient été perdues par l'ignorance ou l'incurie de leurs successeurs. Mais cela n'enlève rien au mérite de Livingstone qui a, sinon visité le premier, du moins retrouvé d'immenses territoires sur lesquels on ne possédait plus aucune notion digne de foi. Il achève à présent de les reconnaître, avons-nous dit, et cette reconnaissance l'a conduit dans la zone équatoriale, sur les bords mêmes des grands lacs.

Mais avant de l'y suivre, il nous reste à dire quelques mots de la partie de cette zone dont l'Atlantique baigne les côtes. Assez bien explorée dans sa bande maritime, elle est, au delà, très-peu connue. Cependant elle est arrosée par des fleuves considérables qu'il serait d'autant plus important de reconnaître que leurs sources ne sont peut-être pas éloignées des lacs découverts par Burton, Speke et Baker, ni sans liaison avec eux. Les plus considérables de ces fleuves sont, du sud au nord : le Zaïre ou Congo, dont le bassin est limitrophe de celui du Zambèze et qui se trouve sous la latitude du lac Tanganyika, ce qui avait fait émettre l'hypothèse qu'il avait ce lac pour origine; — l'Ogowai ou Ogooué, l'un des plus considérables, dont les embouchures sont situées sous l'équateur, par conséquent à la même hauteur que l'Albert et le Victoria-Nyanza; — enfin le

Niger, qui débouche au fond du golfe de Guinée, sous le 5e degré de latitude N. Le Niger est connu par des explorations nombreuses. On sait qu'il prend naissance dans un massif alpestre de la chaîne côtière, à l'extrémité la plus occidentale du continent, vers le 10e degré de latitude N. et qu'après avoir décrit vers le nord-est un immense arc de cercle, il vient se jeter dans l'Atlantique au point que nous avons indiqué. Il forme d'ailleurs un bassin tout spécial, et comme il est situé presque entièrement en dehors des limites que nous nous sommes tracées, nous n'avons point à nous en occuper. Mais un de ses affluents orientaux, la Tchadda ou Bénué, qui coule de l'est à l'ouest entre les 5e et 10e degrés de latitude N., et dont les sources sont encore inconnues, provient très-probablement de la même chaîne montagneuse que l'Ogowai et le Zaïre, bien que sans doute du versant opposé. Enfin un grand lac situé à l'est du bassin du Niger et au nord de la Bénué, entre le 11e et le 14e degré de longitude E. et le 13e et le 15e degré de latitude N., le lac Tchad s'y rattache également par le Châry, que cette rivière soit son affluent principal, comme on l'avait cru jusqu'à ce jour, ou qu'elle conduise ses eaux dans le lac Djoliba, ainsi que le rapporte M. de Bizemont. Le docteur Barth, l'explorateur le mieux renseigné de ce réservoir, a signalé au-dessus de la région du Gabon et de l'Ogowai, dans la région même des sources de la Bénué, l'existence de hautes montagnes qui doivent jouer un grand rôle dans le partage des eaux entre les bassins de ces différents fleuves et rivières.

Il existe donc des deux côtés de l'équateur une immense région inconnue, limitée à l'est par le lac Tanganyika et les montagnes sur le versant septentrional desquelles s'étend l'Albert-Nyanza ; à l'ouest, par une ligne partant des sources présumées de la Bénué, et qui descend vers le sud en coupant, à une distance plus ou moins grande de leur embouchure, l'Ogowai et le Zaïre. Cette contrée est l'une des plus intéressantes de l'Afrique, car elle renferme, outre les sources des grands cours d'eau que nous venons de nommer, celles du Zambèze, peut-être celles du Nil. Cependant elle est vierge encore de toute exploration. A peu de chose près, ce que nous en connaissons se borne aux renseignements recueillis à Khartoum par M. de Bizemont. Ce serait, nous l'avons dit, à l'ouest de cette région, sous la longitude du lac Tchad mais plus au sud, et à la hauteur environ des bouches du Niger que serait situé le lac Djoliba. Les reconnaissances qui ont été faites sur le Zaïre, celles plus récentes exécutées par notre marine et divers voyageurs sur l'Ogowai, sont assurément d'un vif intérêt ; mais elles ont été circonscrites dans un cercle restreint. Aucune grande expédition n'est partie de la côte occidentale pour l'intérieur. On comprend, du reste, que les voyageurs ne se

soient pas encore portés dans cette direction. La région des grands lacs, dont il importe avant tout d'achever l'exploration, est située au tiers oriental de la largeur du continent, c'est-à-dire à une distance deux fois moindre de l'océan Indien que de l'Atlantique. Il est donc tout naturel que les voyageurs, pour s'y rendre, choisissent la route de l'Est, comme Livingstone, ou remontent la vallée du Nil, ainsi que l'essaye actuellement M. Baker.

VIII

Dans son expédition actuelle, qui est son troisième voyage dans l'intérieur de l'Afrique, Livingstone se proposait trois buts principaux : d'abord d'achever l'exploration du Nyassa des Maravis dont il n'avait pu, précédemment, atteindre l'extrémité septentrionale. Puis de partir de ce dernier point et de remonter vers le Tanganyika en suivant le cours de la Loapula, cette grande rivière qui coulait, disait-on, dans la direction du lac de Burton en formant trois lacs sur son parcours. Enfin, de visiter les parties encore inconnues du Tanganyika et de rechercher quels étaient les rapports hydrographiques de ce lac, tant avec la Loapula qu'avec l'Albert-Nyanza.

Parti d'Angleterre en 1865, Livingstone arrivait, en 1866, sur la côte orientale de l'Afrique à l'embouchure de la Rouvouma, rivière située, nous l'avons dit, à environ 4 degrés au sud de Zanzibar. Il avait le dessein de remonter cette rivière le plus loin possible, et de gagner ensuite la pointe septentrionale du Nyassa des Maravis, laquelle se trouve à peu près sous la même latitude. Il se mit en route, accompagné d'une escorte nombreuse, et on le croyait déjà sur les bords du lac, lorsqu'en décembre 1866 un partie de ses hommes, des insulaires de Johanna, l'une des Comores, arrivèrent à Zanzibar, apportant la nouvelle de sa mort. Ils racontaient que Livingstone, surpris en avant de son escorte par une bande de Mazitous, tribu fort redoutée des habitants du pays, avait été tué d'un coup de hache avant qu'ils pussent lui porter secours. Ils l'avaient eux-mêmes enterré, disaient-ils, près d'un endroit appelé Mapounda et situé à quelque distance de l'extrémité septentrionale du lac.

Malgré certaines contradictions qui furent relevées, ce récit était tellement circonstancié et vraisemblable qu'on y ajouta foi. Divers rapports recueillis sur la côte orientale ne tardèrent pas d'ailleurs à le confirmer. Bien que des doutes subsistassent encore dans l'esprit de beaucoup de personnes, comme on ne recevait aucune nouvelle du docteur, on résolut d'agir. Une expédition de recherche fut rapi-

dement organisée en Angleterre et placée sous la direction de M. Young, qui avait déjà voyagé dans l'Afrique australe. Elle gagna, par la voie du Cap, l'embouchure du Zambèze et remonta par la rivière Chiré jusqu'au Nyassa des Maravis, où elle pénétra le 6 septembre 1867.

Avant même d'arriver au lac, elle avait recueilli des preuves de la fausseté du récit des Johannais. Elle en rassembla de si convaincantes lorsqu'elle y fut entrée, qu'elle reprit aussitôt le chemin de l'Angleterre. Déjà des nouvelles rassurantes y étaient arrivées par la voie de Zanzibar, et bientôt elles furent confirmées de la façon la plus décisive par des lettres de Livingstone lui-même. Tout ce qu'il y avait de vrai dans le récit des Johannais, c'est qu'ils avaient eu si grand peur de rencontrer les Mazitous qu'ils avaient abandonné le docteur. C'était pour justifier leur retour qu'ils avaient inventé l'histoire de son assassinat.

Livingstone, du reste, paraissait très-satisfait d'en être délivré. Déjà, par leur pusillanimité, ils l'avaient obligé à modifier son itinéraire. Craignant, s'il contournait l'extrémité septentrionale du Nyassa, d'en être abandonné à la première apparence de danger, il était descendu vers le sud, dans l'intention de traverser le lac à sa partie centrale. Mais n'ayant pu se procurer de barques, il avait poursuivi sa route et contourné la pointe sud du Nyassa, afin de gagner, par la rive occidentale, les sources de la Loapula. C'était à l'extrémité méridionale du lac que les Johannais l'avaient abandonné, sur la simple annonce de l'approche des Mazitous. Mais, sauf cette mésaventure, son voyage s'était effectué heureusement. Ses lettres datées du 1er et du 2 février 1867, et arrivées quinze mois plus tard en Angleterre (mai 1868) étaient écrites du lac Bemba. Il n'avait pu reconnaître les limites septentrionales du Nyassa des Maravis, ayant été contraint de s'écarter de la rive. Mais, ce qui était beaucoup plus important, il était arrivé sur les bords de la grande rivière qui se dirige vers le lac Tanganyika, et il s'apprêtait à en descendre le cours.

Une année s'écoula ensuite sans qu'il donnât signe de vie. On commençait à s'inquiéter de nouveau, lorsque des nouvelles furent apportées à Zanzibar par un marchand arabe et bientôt confirmées par des lettres de Livingstone, dont la dernière portait la date du 14 décembre 1867. Enfin une autre missive, celle-là fort détaillée et écrite du lac de Bangweolo, en juillet 1868, permit de pleinement apprécier la valeur des découvertes déjà faites par l'illustre voyageur, et surtout de celles qu'elles laissaient entrevoir.

Après avoir remonté la vallée de la Loangoua, affluent du Zambèze, et être arrivé à l'ouest de la partie septentrionale du Nyassa

des Maravis, à la hauteur où, dans son second voyage, il avait été contraint de revenir sur ses pas, il s'était dirigé vers le nord-ouest. C'est en descendant la série de lacs et de rivières qui coulent dans cette direction qu'il a fait les découvertes dont nous allons donner une idée sommaire. Bien que cette contrée ait été visitée par les Portugais et que les marchands arabes la parcourent incessamment, nous ne possédions encore aucune indication certaine sur sa constitution physique. Les renseignements recueillis étaient loin surtout de faire pressentir toute son importance.

En quittant la vallée de la Loangoua, Livingstone franchit des hauteurs qu'il prit d'abord pour une énorme masse montagneuse. Elles n'étaient, en réalité, que le versant méridional d'un immense plateau dont l'élévation au-dessus de la mer varie de 3,000 à 6,000 pieds. Ces hautes terres, situées au sud du lac Tanganyika et au nord-ouest du Nyassa des Maravis, forment un quadrilatère d'environ 350 milles de côté, dont la surface, plus ou moins ondulée, est parfois couronnée de véritables pics montagneux. Le sol, couvert de forêts, est riche et bien arrosé, le climat froid pour l'Afrique. Ce plateau, dont la hauteur ne descend pas au-dessous de 3,000 pieds, s'incline vers le nord et l'ouest; il déverse ses eaux dans ces directions par des vallées où sont situées des lacs et des rivières considérables.

Sur la pente de l'ouest se trouve le pays d'Usango, contrée accidentée qui forme le versant oriental d'une grande vallée dont l'élévation au-dessus de la mer reste cependant considérable, et dont le versant occidental s'appuie à ce qu'on appelle les montagnes de Kone. Cette vallée a son origine vers les 12e et 11e degrés de latitude sud, à la hauteur de la partie septentrionale du Nyassa des Maravis, mais à l'ouest de ce lac. Elle rassemble la partie la plus importante des eaux de cette région, et les conduit vers le nord-ouest, où elles forment la rivière Chambèze, qu'il ne faut pas confondre avec le Zambèze. Cette rivière est la tête de ce grand cours d'eau, mentionné par les Arabes, et qui s'écoule dans la direction du Tanganyika, mais plus à l'ouest, en traversant toute une série de lacs.

A l'ouest de cette vallée, et par conséquent des montagnes de Kone, se retrouve la partie haute du bassin du Zambèze, celle qui est orientée du nord au sud. Ce grand fleuve y prend, dit-on, sa source sous le nom de Jambéji. Enfin sous la même latitude, mais plus à l'ouest encore, est placée l'origine d'une rivière très-volumineuse, le Kassabi, qui coule du sud au nord, vers une destination encore inconnue. Ladislas Magyar, voyageur hongrois qui s'est approché de cette contrée en partant des côtes de l'Atlantique, pense, d'après les rapports des indigènes, que le Kassabi s'incline vers

l'est. On s'est même appuyé sur son opinion pour rattacher cette rivière au système du Chambèze. D'autres renseignements lui donnent au contraire une direction occidentale ; ils le présentent comme un des principaux affluents du Zaïre ou Congo.

Au nord-est du vaste plateau qui limite la vallée du Chambèze, sur l'autre versant, et par suite, en un point plus rapproché de l'équateur, se trouve le lac Liemba. Ce lac se termine, vers le nord-nord-ouest, en un détroit qui a l'apparence d'une rivière de 2 milles de large, et qui tombe, dit-on, dans le Tanganyika. Livingstone a pu depuis lors vérifier le fait. Le Liemba n'a qu'une médiocre étendue : de 35 à 40 milles de longueur, sur 18 ou 20 de largeur. Mais il est d'une beauté remarquable, ses bords escarpés étant du haut en bas couverts d'arbres et d'une épaisse végétation. Il est alimenté par un grand nombre de ruisseaux poissonneux et par quatre grandes rivières assez importantes, puisque l'une d'entre elles, et non la plus considérable, le Lofu, mesure 294 pieds à 50 milles en amont de son embouchure.

C'est sur la vallée du Chambèze, et sur le cours de cette grande rivière, qu'ont principalement porté les recherches de Livingstone. Les constatations qu'il a faites, les renseignements qu'il a recueillis, s'ils ne sont pas encore complets ni décisifs, sont cependant du plus vif intérêt, car ils nous font toucher pour ainsi dire à la solution de la grande question du partage des eaux dans cette contrée de l'Afrique équatoriale.

A une distance voisine de sa source, le Chambèze est déjà très-volumineux. Livingstone l'a traversé par 10° 34′ de latitude sud, ainsi que plusieurs de ses tributaires venant du nord et du sud. Ces derniers étaient, dit-il, aussi forts que l'Isis à Oxford, mais plus rapides et plus profonds. Le premier lac que rencontre le Chambèze est le Bangweolo, la plus étendue des nappes d'eau qu'il traverse. Il en ressort sous le nom de Loapula. Se dirigeant alors vers le nord, il passe dans le voisinage de la ville de Cazembé, au-dessus de laquelle il se déverse dans le lac Moéro, réservoir moins considérable que le précédent[1]. En s'échappant de l'extrémité septentrionale du Moéro par une fissure des montagnes de Rua, il prend le nom de Lualaba, et se dirige ensuite vers le nord-ouest, à travers des pays situés à l'ouest du Tanganyika, où il forme l'Ulengé. Livingstone ne l'avait alors suivi que jusqu'à sa sortie du Moéro et de la gorge où il perce les montagnes de Rua. Mais il était persuadé que le fleuve, même

[1] Dans sa partie septentrionale, dit Livingstone, le Moéro est large de 20 à 23 milles. Mais, plus au sud, il a au moins 50 milles de largeur, et sa longueur est de 50.

avant d'avoir été grossi par les eaux du Sofunso et du Soburi, deux affluents considérables qu'il reçoit en aval, était assez fort déjà pour former l'Ulengé. Ce dernier était, croyait-il, ou un grand lac marécageux semé d'îles nombreuses, ou une sorte de Pundjâb résultant de la division du fleuve en plusieurs branches plus ou moins parallèles. Enfin ces branches se réuniraient toutes pour se jeter un peu plus loin dans la Lufira, rivière très-volumineuse qui, par des tributaires nombreux, reçoit les eaux du versant occidental de la grande vallée. Livingstone n'a pas vu la Lufira; mais on lui en a montré la direction à l'ouest du 11e degré de latitude sud, et on lui a assuré qu'elle n'était jamais guéable. Il est vrai que ces renseignements, il les tenait, non des Arabes, mais des indigènes. Ces derniers d'ailleurs n'étaient pas d'accord sur la direction finale de cette rivière. Suivant les uns, elle se jetait au nord-nord-ouest, dans le lac Chowambé, que Livingstone suppose être l'Albert-Nyanza. Suivant les autres, elle tombait dans le Tanganyika, à Uvira, c'est-à-dire au nord-ouest de ce lac, à quelque distance au-dessous du point où Burton s'est arrêté dans sa reconnaissance de la côte occidentale. Puis le Tanganyika, après avoir été grossi par cet énorme volume d'eaux, se déversait ensuite dans l'Albert-Nyanza par une rivière appelée Loanda.

Ce n'est pas sans souffrances ni sans épreuves de toute sorte que l'illustre voyageur avait réussi à traverser une partie de cette vaste contrée. Après avoir pénétré dans la grande vallée du Chambèze et reconnu la partie supérieure de cette rivière, il s'était engagé dans le bassin du Liemba. Le 2 avril 1867, il découvrit ce lac, et son intention était d'abord de suivre le bras qui se prolonge en rivière et se déverse, dit-on, dans le Tanganyika. Mais, arrêté par une guerre qui venait d'éclater entre un chef indigène et une troupe de marchands d'ivoire venus de Zanzibar, il entreprit une marche de 150 milles vers le sud d'abord, puis dans la direction des régions occidentales. Il voulait, par ce détour, dépasser le théâtre de la guerre et s'avancer jusque dans les pays situés à l'ouest du Tanganyika. La rencontre de la troupe arabe à une distance de 80 milles le fit changer de dessein. Le chef de cette troupe lui ayant appris qu'il négociait la paix, et l'ayant d'ailleurs ravitaillé avec beaucoup d'empressement et de sollicitude, Livingstone résolut d'attendre. Les négociations toutefois se prolongèrent pendant trois mois et demi avant d'aboutir. Mais il put alors s'avancer jusqu'au lac Moéro. Il l'atteignit le 8 septembre 1867. Remontant ensuite le bord oriental de ce lac, il arriva à Cazembé, cette ville qui a reçu trois fois la visite des Portugais, et qui est fréquentée par les marchands arabes de Zanzibar. Cazembé est située sur le bord nord-est d'un petit lac nommé Mofwé,

long de près de 4 milles et large de 2 ou 3, mais n'ayant de communication ni avec la Loapula, ni avec le Moéro. Livingstone séjourna quarante jours dans cette ville, et il aurait pu dès lors s'avancer jusqu'au lac Bangweolo. Mais la région où ce lac est situé est extrêmement insalubre. La saison des pluies avait d'ailleurs commencé, et Livingstone, ne possédant plus un grain de médicaments, ne jugea pas prudent de s'exposer à des fièvres qu'il n'aurait pu combattre. Il fit route vers le nord, dans la direction d'Ujiji, cette ville riveraine du Tanganyika, où Burton et Speke ont longtemps séjourné, et où des marchandises et des lettres devaient l'attendre. A treize jours de marche du Tanganyika il fut encore une fois arrêté. Les eaux couvraient le pays dans le voisinage du lac, et une troupe d'indigènes qui en arrivait lui apprit que toute la région était tellement submergée qu'elle avait dû marcher dans l'eau jusqu'à la hauteur de la cuisse ou de la ceinture, et sur une grande étendue où il était fort difficile de trouver des endroits secs pour dormir. Cette inondation dura jusqu'aux mois de mai et de juin. Après avoir attendu quelque temps, Livingstone, de guerre lasse, reprit le chemin de Cazembé. Voici, du reste, en quels termes il rend compte des fatigues qu'il eut à endurer pendant le retour :

« Cette inondation ressemble en petit à celle du Nil dans son cours inférieur. J'avais à traverser deux ruisseaux tributaires de l'extrémité septentrionale du lac Moéro. La largeur de l'un était de 30 yards, et celle de l'autre de 40, aux ponts qui les franchissent. Je dus traverser sur les deux rives des terrains inondés à un quart de mille pour l'un, et pour l'autre à un demi-mille. L'un d'eux, le Luo, avait en outre submergé, parallèlement au lac Moéro, une plaine où l'eau s'élevait, la plupart du temps, jusqu'au genou et même au-dessus de l'estomac. La boue noire de cette plaine se cachait sous des herbes dont la hauteur dépassait nos têtes. Elle était sillonnée par un sentier où le passage de nombreux voyageurs avait creusé de profondes ornières. Nous glissions et tombions parfois dans la boue molle de ces fondrières d'où nos pieds, enfoncés jusqu'à la cheville, soulevaient par centaines des bulles de gaz dont l'explosion dégageait une puanteur horrible. Nous eûmes à affronter pendant quatre heures cette succession de gués et d'ornières, et le dernier mille fut le plus difficile à franchir. Enfin nous eûmes le bonheur d'en sortir et d'atteindre la grève sablonneuse du lac Moéro, dans les eaux tièdes et limpides duquel je pris un bain. En remontant ses bords, nous eûmes d'abord à traverser quatre torrents où nous avions de l'eau jusqu'à mi-cuisse, puis une rivière large de 80 yards, dont le débordement sur la rive occidentale couvrait une étendue presque quadruple. Les eaux étaient si profondes, que nous fûmes obligés de rester

dans les canots jusqu'à 50 yards de la partie élevée du rivage. Plus loin, il fallut encore traverser quatre ruisseaux de 5 à 15 yards de largeur. L'un d'eux excite un intérêt mélancolique : c'est sur ses bords que le pauvre Lacerda termina ses jours. Il était dans cette région le seul Portugais qui possédât quelques notions scientifiques. Mais la latitude qu'il assigne à la ville du Cazembé[1], sur le Chungu, se trouvant en erreur de 50 milles, il est probable que lorsqu'il fit cette dernière observation son esprit était déjà obscurci par la fièvre ; et pour qui sait dans quel état de souffrance plonge cette maladie, il est impossible, en relevant cette erreur, d'éprouver autre chose que de la compassion.

« L'eau du Chungu s'élevait à la hauteur de l'estomac, et pour n'être pas obligé de se jeter à la nage, il fallait le traverser sur la pointe des pieds. Ayant franchi tous ces ruisseaux aux basses et aux grandes eaux, j'ai pu y constater une différence de niveau de 15 à 18 pouces, et ces eaux sont toujours limpides dans les ruisseaux permanents. L'état des rivières et du pays me fit adopter l'habitude d'y voyager avec le bagage le plus exigu, n'emportant que les instruments les plus indispensables et, pour tout papier, deux livres de notes avec la Bible. Aussi ai-je été obligé d'emprunter une feuille de papier à un Arabe qui faisait partie d'une caravane se rendant à la côte et que j'ai rencontrée à l'improviste; et j'espère que, vu cette circonstance, vous excuserez la forme de cette dépêche[1]. Quatre de mes serviteurs ont consenti à m'accompagner ici (au lac Bangweolo); les autres ont disparu sous divers prétextes. Le fait est qu'ils sont las de ces allées et venues sans fin, et moi aussi. Sans ma répugnance pour l'idée de céder aux obstacles avant d'avoir fait tous mes efforts pour les vaincre, je déserterais également. Je suis soutenu par l'espérance d'accomplir un acte utile, en faisant connaître au monde ces peuples et leur pays. Je crois, en propageant au milieu d'eux quelques notions d'un ordre supérieur, marcher d'accord avec les vues d'une Providence universelle à laquelle croient maintenant les êtres les plus intelligents de notre race, et j'espère que mes efforts auront son approbation dans l'heureuse vie à venir. »

On le voit par ces dernières lignes, Livingstone, malgré la fatigue et les contre-temps sans nombre contre lesquels il avait à lutter, n'avait pas perdu courage. Peu de temps sans doute après avoir écrit la lettre datée du lac Bangweolo (juillet 1868), et à laquelle nous avons emprunté les détails précédents, il essayait une troisième fois

[1] Ce mot de *Cazembé* est employé dans une double acception. Il s'applique à la fois à la ville et au titre du souverain du pays.

[2] La lettre était adressée à lord Clarendon.

d'atteindre le Tanganyika. Cette tentative a été couronnée de succès. Le 30 mai 1869 il était à Ujiji, sur la rive orientale du lac. Il l'annonçait par des lettres adressées à Zanzibar au docteur Kirk, et dont quelques-unes seulement sont arrivées à destination. Celles qui nous sont parvenues sont malheureusement très-succinctes. Livingstone était sain et sauf; mais ses bagages avaient été pillés, et il avait fort à se plaindre des Arabes trafiquants d'esclaves établis à Ujiji. Aussi demandait-il des secours qui lui furent immédiatement envoyés. Il était d'ailleurs plus que jamais résolu à poursuivre, ayant été vivement frappé du nombre et de l'importance des rivières qu'il avait rencontrées pendant ce dernier voyage. « Le volume d'eau qui coule à partir du 12e degré de latitude sud est si considérable, écrivait-il, que je crois avoir eu affaire aux sources du Congo aussi bien qu'à celles du Nil. » Il pensait alors que ces eaux, qui descendent toutes du grand plateau qu'il a découvert, s'écoulaient par trois lignes de drainage. L'une, orientale, se déversant dans le lac Tanganyika; les deux autres, la centrale et l'occidentale, convergeraient dans un lac inexploré, situé à l'ouest et au sud-ouest du Tanganyika.

Depuis cette date du 30 mai 1869, on ne recevait plus de lettres, ni même de nouvelles directes de Livingstone. A plusieurs reprises toutefois, on avait obtenu des Arabes qui font le commerce entre la côte et le lac des informations assez précises. On sut d'abord qu'après s'être reposé pendant quelque temps à Ujiji, il s'était dirigé vers la côte occidentale du Tanganyika. Plus tard, le 8 mai 1871, on lut à la Société de géographie de Londres des dépêches du docteur Kirk renfermant des nouvelles plus récentes. Elles annonçaient que le 10 novembre 1870 Livingstone se trouvait à l'ouest ou plus probablement au sud-ouest du Tanganyika, dans le pays Manema ou Manyuema. L'Arabe, chargé par le docteur Kirk de ravitailler le voyageur, prétendait avoir appris que Livingstone était en bonne santé, mais que précédemment il avait été malade, et que ses ressources étaient tellement épuisées qu'il ne pouvait ni poursuivre son voyage, ni revenir sur ses pas. Mais depuis cette époque on était absolument sans nouvelles.

Pendant toute cette période, du reste, les rapports entre Zanzibar et Ujiji avaient été très-difficiles et très-rares. Le choléra, puis les guerres des Arabes avec les indigènes avaient presque toujours interrompu les communications. On prit patience d'abord. On avait d'autant plus le droit d'attendre que la mort de Livingstone, plusieurs fois annoncée, avait toujours été démentie. Avec le temps, toutefois, l'inquiétude s'accrut. Après avoir parlé plusieurs fois d'envoyer une expédition de recherche, on s'y décida. Mais tandis qu'on s'organisait à Londres, M. Stanley déjà prenait les devants. Il

était arrivé à Zanzibar en décembre 1870. A la fin de février 1871, il partait de Bagamoyo. Bien qu'il suivît la route habituelle des caravanes, le voyage ne s'exécuta pas sans difficultés. Il était encore au mois d'août arrêté en chemin par les querelles des Arabes avec les indigènes. Ce ne fut que le 3 novembre 1871 qu'il put atteindre Ujiji. Là se trouvait le docteur Livingstone. M. Stanley en avait été prévenu quelques jours auparavant. Le docteur lui-même ne tarda pas à être averti qu'une caravane conduite par un Européen venait d'entrer dans la ville. Il courut à sa rencontre. Ce qu'éprouvèrent ces deux hommes en se trouvant en face l'un de l'autre, on doit facilement le pressentir. Devant les Arabes, pour ne pas déchoir dans leur estime, ils furent contraints de refouler leur émotion au fond de leur cœur. Mais quelques heures après, se trouvant enfin seuls, ils purent, à cœur ouvert, échanger leurs félicitations et se raconter leurs aventures.

M. Stanley trouva le docteur très-affaibli, très-abattu surtout. Les Arabes n'avaient pas exagéré son dénûment. Bien qu'à plusieurs reprises le docteur Kirk lui eût envoyé des secours, comme ces marchandises avaient été confiées à des agents infidèles et choisis, paraît-il, avec une incroyable légèreté, pas une seule fois il n'avait été ravitaillé. A bout de ressources, ne pouvant ni poursuivre son voyage ni revenir à la côte, il commençait à perdre espoir et le découragement, plus encore que la maladie, contribuait à l'abattre.

Depuis l'époque où il avait écrit à lord Clarendon les dernières lettres qui nous étaient parvenues, il avait pu toutefois pénétrer à l'ouest du lac Tanganyika, et il avait, dans une certaine mesure, complété ou rectifié les résultats de son exploration précédente. Nous avons vu qu'à cette époque il n'avait pu suivre la Lualaba que jusqu'à sa sortie du lac Moéro et du lac où il perce les montagnes de Rua.

Un peu plus loin, Livingstone avait placé, d'après les dires des naturels, soit un grand lac marécageux semé d'îles nombreuses, soit une sorte de Pundjâb qu'il désignait sous le nom d'Ulengé. Ces dires étaient inexacts. Ayant voulu suivre le Lualaba au delà des montagnes de Rua, Livingstone fut obligé d'abord de descendre une nouvelle rivière, le Luamo, qui prend sa source à gauche du lac Tanganyika, à peu près en face d'Ujiji et qui coule dans la direction de l'ouest. Il ne put parvenir jusqu'au confluent, n'ayant osé s'exposer aux mauvais traitements des naturels, alors en guerre avec les marchands arabes; mais il a constaté qu'un grand nombre de petites rivières parallèles au Luamo, et, comme lui, prenant leur source à l'ouest du Tanganyika se jettent dans la Lualaba. Quant à ce dernier fleuve, à sa sortie du Moéro, il fait un coude de 180 milles à l'ouest après avoir formé un grand lac appelé Komolondo. Il est vrai que plus

loin Livingstone l'a vu de nouveau couler vers le nord, de sorte qu'on ne peut dire encore laquelle des deux directions il a adopté définitivement. Le docteur n'a pas réussi non plus à reconnaître le point de jonction du Lualaba et de la Lufira, cette grande rivière qui serait située à l'ouest de la grande vallée et que certains auteurs identifient avec le Kassalei.

Livingstone, en consignant ces résultats dans ses dernières dépêches, les fait suivre d'hypothèses qui ont été très-vivement discutées et sur lesquelles nous reviendrons. Après avoir supposé successivement qu'il avait affaire aux sources du Nil, puis à celles du Congo, puis à l'origine de ces deux grands fleuves, il est aujourd'hui revenu à la première opinion. Seulement, d'après lui, ce ne serait pas par l'Albert-Nyanza que se ferait la jonction avec le Nil, mais par le Bahr-el-Gazal, beaucoup plus haut vers le nord, par conséquent, et en un point plus occidental.

M. Stanley resta près de Livingstone depuis le 10 novembre 1871 jusqu'au 4 mars 1872. Avec l'espoir, les forces du docteur étaient rapidement revenues. M. Stanley bientôt lui proposa d'explorer la partie septentrionale du Tanganyika, dans le but de résoudre la question tant controversée de la communication de ce lac avec l'Albert-Nyanza. Pendant son séjour à Ujiji, Livingstone n'avait jamais tenté de visiter cette région. Il était convaincu que la communication existait, et cette question d'ailleurs lui paraissait secondaire. Toute son attention, toute son activité s'étaient concentrées sur la recherche de la ligne définitive d'écoulement des grands cours d'eau reconnus par lui au sud-ouest du Tanganyika. Il accepta toutefois la proposition et les deux voyageurs ne tardèrent pas à se mettre en route.

« Il nous fallut, dit M. Stanley, dix jours pour atteindre à la rame l'extrémité nord du lac, qui est à environ 100 milles géographiques d'Ujiji. Deux jours suffirent pour la côte d'Ujiji, et, pendant les huit autres, nous cotoyâmes la rive escarpée d'Urundi, qui s'incline graduellement à l'est, tandis que la côte ouest ressemble à une énorme barrière d'un bleu noir située à quelque 30 milles de nous et impraticable suivant toute apparence. Si le lac pouvait être desséché et qu'on se plaçât au sommet de l'un de ces grands pics qui s'élèvent brusquement sur le lac, on apercevrait un abîme de 5 à 7,000 pieds, avec la grande île de Ubouari s'élevant, comme un autre Magdale, de ces profondeurs effrayantes. Je pense, en effet, que le plus grand fond du lac est à peu près de 3,000 pieds. Livingstone n'a pas trouvé le fond avec une sonde de 1,800 pieds. »

Finalement les deux voyageurs, arrivés à l'extrémité septentrionale du lac, pénétrèrent dans le Ruzisi, et ils constatèrent que, loin

de sortir du lac Tanganyika comme on le leur avait encore affirmé quelques jours auparavant, cette rivière s'y jette au contraire. Plus heureux que Burton, ils avaient enfin résolu cette importante question et confirmé par là l'opinion rapportée par leur devancier, que le lac est une mer intérieure sans communication avec l'Océan.

Le 5 mai 1872, M. Stanley était de retour à Bagamoyo, ce comptoir situé sur la côte en face de Zanzibar. Il y rencontra l'expédition anglaise et lui apprit que Livingstone, déjà ravitaillé, n'attendait plus que l'arrivée d'un nouveau convoi pour se remettre en route. L'expédition dès lors n'avait plus de raison d'être. Sa tache du moins se bornait à surveiller l'envoi des marchandises promises. D'après les dernières nouvelles, ces marchandises doivent être arrivées actuellement, et Livingstone est sans doute reparti déjà pour le pays de Manuema. Il y va poursuivre encore une fois, à l'ouest du Tanganyika, l'exploration de la Luabala, et cette fois il espère pénétrer assez bien pour reconnaître sa direction définitive.

Qu'il réussisse ou non, sa gloire n'en peut souffrir. Nul homme n'a autant ajouté à nos connaissances sur l'Afrique, et il possède déjà d'admirables titres à la reconnaissance des nations civilisées. Les découvertes qu'il a faites dans son dernier voyage suffiraient, à elles seules, à immortaliser son nom. Bien qu'on ait exagéré, comme toujours, et que, dans les renseignements même qu'il a transmis, il faille, selon la juste remarque de M. Vivien de Saint-Martin, faire la part des hypothèses et celle des faits, cette dernière est assez belle pour justifier l'émotion soulevée par ses lettres. Grâce à lui, le voile qui couvrait la vaste contrée qui s'étend du Nyassa des Maravis au lac Tanganyika est en partie soulevé. Des faits d'une importance capitale sont dès maintenant acquis. Nous savons que cette contrée forme un vaste plateau plus ou moins ondulé, parfois même montagneux, dont l'élévation au-dessus de la mer varie de 3,000 à 6,000 pieds, et par là se trouve de plus en plus confirmée l'existence, dans la zone équatoriale, d'une région tantôt alpestre, tantôt soulevée en larges plateaux d'où s'écoulent les plus grands fleuves du continent. Nous savons en outre que les eaux de ce plateau descendent en majeure partie dans la direction du nord-ouest par la vallée du Chambèze, et que cette rivière, sous des noms différents, traverse une série de lacs et de marais dont l'enchaînement et la position ont été reconnus jusqu'à l'ouest du Tanganyika. Livingstone a de plus constaté qu'au nord-est de cette grande vallée se trouve un lac, le Liemba, dont l'effluent se déverse dans le lac de Burton. Enfin, de concert avec M. Stanley, il a démontré qu'il n'existe pas de communication entre le Tanganyika et l'Albert-Nyanza.

Là se bornent les données certaines. Au delà commencent les hypothèses et à leur suite les discussions. La direction définitive du Lualaba est le point principal en litige, le seul à vrai dire, qui soit à examiner. Faut-il, avec Livingstone, admettre que cette grande rivière se jette dans le Nil et qu'elle est la source principale de ce fleuve, dont l'origine, par conséquent, ne devrait pas être placée sous l'équateur, aux environs des lacs de Speke et de Baker, mais à plus de dix degrés au sud? Doit-on au contraire se ranger à l'avis des principaux géographes d'Europe qui pensent que les eaux du Lualaba, après avoir été grossies par celles de la Lufira, se dirigent vers l'ouest et vont se jeter soit dans un lac situé au centre de l'Afrique, soit dans un des grands fleuves équatoriaux de la côte occidentale?

Un point semble dès maintenant acquis, c'est que la jonction avec le Nil ne peut s'opérer de la manière admise par Livingstone, c'est-à-dire par l'intermédiaire du Bahr-el-Gazal. De cette rivière à l'endroit où le docteur a perdu le Lualaba, il existe une distance d'environ 1000 milles, et dans l'intervalle se trouvent les montagnes de la Lune de Speke et le grand coude du Nil à l'ouest, dont l'existence paraît incompatible avec la théorie de Livingstone. Une autre objection plus importante encore, ce sont les dernières explorations du docteur Schweinfurth. Le voyageur allemand a reconnu la source du Bahr-el-Gazal, et constaté que nulle part cette rivière ne possède un volume permettant de lui assigner un affluent aussi considérable que le Lualaba. En outre, en descendant vers le sud, il a rencontré, par 3°45′ de latitude, une grande rivière, le Vellin, qui se dirige vers l'ouest, après être sortie des Montagnes-Bleues. Parallèle au Bahr-el-Gazal et coulant en sens inverse, elle s'interpose entre cette rivière et le Lualaba et rend inacceptable la relation supposée par Livingstone. Si donc le Lualaba se jette dans le Nil, ce ne peut être que par l'intermédiaire ou de l'Albert-Nyanza, et la présence, au sud des Montagnes-Bleues de Baker, rend le fait très-problématique, ou du lac signalé plus à l'ouest par le voyageur italien Piazza.

Jusqu'à présent, du reste, entre les deux directions du nord et de l'ouest, on ne saurait prononcer avec quelque certitude. Ce sont là des questions qu'une exploration directe peut seule résoudre.

Si le Nil est, par son immensité, capable d'absorber dans son sein cet énorme volume d'eaux, les côtes de l'Atlantique présentent, sous la même latitude, les embouchures de fleuves de premier ordre qui peuvent également suffire à son écoulement. On sait d'ailleurs que sur le cours supérieur de ces fleuves, de l'un d'eux au moins (l'Ogooué), il existe de grands lacs. Ses inondations qui se produisent à date fixe, comme celle du Nil, en avaient déjà fait pressentir l'exis-

tence. Enfin l'existence au centre de l'Afrique de grands lacs fermés, semblables au Tanganyika, est une hypothèse non moins admissible.

IX

Si maintenant on embrasse d'un coup d'œil d'ensemble les résultats de ces nombreux voyages de découvertes, il est facile de voir que, malgré l'état très-imparfait de nos connaissances, nous possédons cependant assez de renseignements pour esquisser à grands traits la configuration de cette zone équatoriale sur laquelle, il y a vingt ans, nous n'avions pas une seule notion certaine.

Au cœur même du continent il existe parallèlement à l'équateur, sous sa latitude ou dans son voisinage, toute une série d'immenses plateaux, hérissés de sommets montagneux, et parfois de véritables chaînes alpestres, dont l'élévation au-dessus de la mer varie de 3,000 à 6,000 pieds. Puissamment accusés surtout dans les régions orientales, ils paraissent cependant, en certains points, s'étendre de l'océan Indien jusque dans le voisinage de l'Atlantique. Nous en ignorons, il est vrai, l'enchaînement et la configuration précises. Mais le Kenia et le Kilimandjaro, ses sommets les plus avancés au nord-est, la vaste région comprise entre le Zamburu et le Bahari-ya-Pili, le massif du Karagouah, les hautes montagnes au pied desquelles s'étend l'Albert-Nyanza, l'immense plateau dernièrement découvert par Livingstone, les montagnes de Kone, enfin les hauteurs dont le docteur Barth a signalé l'existence à l'ouest, dans la région présumée des sources de la Bénué, nous donnent déjà une idée de leur situation et de leur importance. Il est hors de doute qu'ils forment le point le plus élevé du plateau central de l'Afrique. Il est également démontré que leurs larges assises s'inclinent, par des pentes plus ou moins escarpées : au nord, vers les plaines du Nil supérieur et du Soudan oriental; à l'est, au sud et à l'ouest vers la mer des Indes, l'Océan austral et l'Atlantique. Enfin, on sait que de ces massifs équatoriaux découlent la plupart des grands fleuves qui arrosent l'intérieur du continent.

Sur le versant septentrional de cette région, en partant de l'est, on trouve, des monts Kenia et Kilimandjaro au lac Victoria-Nyanza, et plus au nord, entre l'équateur et le 2e degré de latitude N., une suite de hauts plateaux encore inexplorés, où l'on signale un assez grand nombre de pics montagneux, et trois grands lacs qui sont, du nord-est au sud-ouest : le Zamburu, le Baringo et le Bahari-ya-Pili. On ignore les rapports de ces lacs, soit entre eux, soit avec le Nil et le lac de Speke. On rencontre ensuite deux réservoirs de premier ordre placés à une grande altitude, le Victoria et l'Albert-

Nyanza, qu'une rivière met en communication par leurs extrémités septentrionales. Mais on n'a suffisamment reconnu ni les limites de ces réservoirs ni le massif qui les sépare. En outre, bien que le fait ne semble pas douteux, on n'a pas démontré que l'effluent de l'Albert-Nyanza n'est autre que le Nil-Blanc. Enfin, à l'occident de ce dernier lac se trouvent de hautes montagnes qui marquent la limite de nos connaissances dans la direction du nord-ouest. Nous ne pouvons en effet signaler que pour mémoire le lac de Piazza, puisqu'il n'est peut-être que l'expansion occidentale du lac de Baker.

Parallèlement aux contrées que nous venons d'indiquer, mais plus au sud, il existe, toujours en partant de l'est, une vaste région comprise entre la côte de Zanguebar et le lac Tanganyika. C'est elle que Burton, Speke et Grant ont parcourue par les routes tracées des caravanes. Puis vient le lac Tanganyika, situé sous le même méridien que l'Albert-Nyanza. Plus au sud encore, et immédiatement au-dessous de cette zone, s'étend une vaste contrée qui descend vers les régions australes jusqu'aux bassins de la Rouvouma et du Zambèze. Là se trouve le plateau récemment exploré par Livingstone. On y rencontre au nord-est, un lac, le Liemba, dont les eaux se rendent dans le Tanganyika; puis, au sud du Liemba et au nord-ouest du Nyassa des Maravis, une immense vallée, celle du Chambèze, rivière qui traverse successivement les lacs Bangweolo et Moéro pour s'écouler ensuite sous le nom de Lualaba, à l'ouest du lac de Burton et après avoir reçu les eaux de la Lufira, dans une direction encore inconnue.

Enfin, dans la partie occidentale de la zone équatoriale s'étendent d'immenses territoires bornés : à l'est, par les montagnes de Kone et la vallée du Chambèze, puis par le Tanganyika et les montagnes de l'Albert-Nyanza ; au nord, par le Soudan; à l'ouest, par la zone maritime de l'Atlantique et au sud par la partie explorée du cours du Zambèze. Sur ces territoires, qui embrassent en largeur presque les deux tiers de la zone équatoriale, on ne possède aucune notion précise, et cependant ils renferment les sources de la plupart des grands fleuves ou rivières du continent : celles du Zaïre, de l'Ogooué, de la Bénué et du Châry, celles du Zambèze, peut-être celles du Nil. Ils sont traversés, peut-être parcourus dans toute leur longueur par les eaux du Chambèze ou Lualaba. Enfin, il est probable qu'il s'y trouve des lacs non moins importants que ceux déjà découverts, et offrant avec eux les rapports les plus intéressants.

On le voit, le champ qui reste à parcourir est immense. Dans les contrées même qui ont été reconnues, bien des découvertes restent à faire, tant les premières explorations ont été imparfaites. Mais du moins on n'est plus réduit aujourd'hui à s'avancer à l'aventure. On possède des jalons, des points de repère certains, et l'on peut, avant

de partir, arrêter le plan de son voyage, ce qui naguère encore était impossible. Ainsi précisées et circonscrites dans des limites exactes, les expéditions ont d'autant plus de chances de réussir; elles peuvent désormais se succéder dans un ordre logique et régulier. Celle actuellement exécutée par Livingstone, de même que celle de Baker, feront certainement ressortir l'avantage énorme que trouvent aujourd'hui les explorateurs à s'avancer vers un but déterminé par des routes en partie reconnues.

X

Ce n'est pas seulement par les découvertes géographiques que les nombreux voyages entrepris dans l'intérieur de l'Afrique ont été remarquables. Il n'est pas de science, pour ainsi dire, qu'ils n'aient contribué à enrichir. Ils ont surtout fourni aux sciences naturelles les renseignements les plus précieux sur ces contrées inconnues et sur les populations qui les habitent. Enfin le commerce et l'industrie sont appelés à en retirer d'incalculables avantages. Un champ nouveau, et qui promet de devenir aussi fécond qu'il est immense, est ouvert désormais à leur activité.

Nous étant placé, dans cette étude, au point de vue spécial de la géographie physique, nous avons dû laisser de côté ces intéressants résultats, ou les indiquer de la façon la plus sommaire. Il est une question cependant que nous ne pouvons passer sous silence : celle de l'odieux trafic d'esclaves qui est le fléau de ces contrées. Elle est si grave à tous égards qu'elle s'impose forcément dès qu'on s'occupe du continent africain. Elle a d'ailleurs sa place naturellement marquée dans un travail où les découvertes de David Livingstone occupent le premier rang. Témoin oculaire des atrocités de ce trafic, en rencontrant à chaque pas les traces lamentables, l'illustre voyageur s'est souvenu qu'il était aussi missionnaire. Il les a dénoncées à l'indignation publique avec un courage et une persistance infatigables.

Depuis l'antiquité la plus reculée, l'Afrique est désolée par la traite. Elle a été, de tout temps, le grand marché où l'on est venu, de tous les points du globe, s'approvisionner d'esclaves. Même aujourd'hui, ce commerce y est tellement enraciné, il s'y pratique encore sur une si large échelle qu'il menace de s'y éterniser. Les moyens employés pour le combattre sont restés jusqu'à ce jour inefficaces. Ce qu'il cause de douleurs et de désastres, ce qu'il coûte d'existences humaines, personne ne l'ignore, et cependant on ne saurait trop le répéter, car la réalité dépasse tout ce

que peut se figurer l'imagination. Les flots de sang versés sur les champs de bataille ne sont rien auprès de ceux qu'a fait répandre le commerce d'esclaves sur la seule terre d'Afrique. Livingstone a calculé que, même de nos jours, tout esclave arrivé à destination représente plus de dix existences humaines inutilement sacrifiées; et ce trafic s'exerce non pas seulement sur quelques points de la côte, mais sur toute l'étendue du continent, jusque dans ses contrées les plus inabordables. Presque partout le marchand d'esclaves avait précédé les voyageurs modernes, et toutes les fois qu'il ne les avait pas devancés, il s'est empressé de les suivre, utilisant ainsi pour le crime des tentatives inspirées par des idées de civilisation et d'humanité. Chassé dans les contrées australes par les Boërs du Transvaal et les Portugais, le nègre l'est dans la zone équatoriale : sur les côtes de l'Ouest, par les aventuriers européens qui alimentent l'esclavage dans les derniers pays de l'Amérique où l'abolition n'est pas encore un fait accompli ; sur les côtes de l'Est et dans l'intérieur des terres, par les Arabes qui l'exportent ensuite dans les contrées musulmanes de l'Afrique et de l'Asie.

Ces derniers marchés, les plus anciens et les moins connus, sont les plus considérables. Bien que leur importance tende chaque jour à s'accroître, on n'a pas fait encore de tentatives sérieuses pour en obtenir la fermeture. Ce n'est plus en effet du côté de l'Amérique que doivent se porter désormais les principaux efforts des abolitionistes. L'esclavage agonise dans les contrées du nouveau monde où il n'est pas encore détruit. La diminution progressive des débouchés, la surveillance active des croisières, rendent de plus en plus précaire et dangereux le trafic clandestin des négriers. Le temps n'est pas éloigné sans doute où il s'éteindra sur les côtes de Guinée et dans les régions australes occupées par les Portugais. C'est à fermer la route aux Arabes que l'on doit désormais s'appliquer. Le champ qu'ils exploitent est immense, il s'étend tous les jours; les maux qu'ils causent sont incalculables, et cependant leur commerce est, sinon permis, du moins toléré sous certaines latitudes. On n'a pas su prendre les mesures nécessaires pour le détruire. Nous avons dit combien naguère il était florissant en Égypte. Les côtes orientales de la zone équatoriale, celles qui regardent Zanzibar en particulier, sont une autre des grandes voies par lesquelles les caravanes pénètrent dans l'intérieur du continent. Il en vient des bandes innombrables d'esclaves qui, par la mer Rouge et le golfe d'Aden, sont conduites en Arabie, et de là dispersées sur tous les marchés de l'Asie musulmane. Cette partie de l'Afrique était naguère si éloignée de l'Europe, ou du moins si difficilement accessible, qu'on s'explique, par la difficulté d'y entretenir des croisières suffisantes, l'absence presque

absolue de répression. Mais le percement de l'isthme de Suez vient de la mettre à quelques journées du bassin de la Méditerranée. Les mers parcourues par les trafiquants arabes vont l'être incessamment par le commerce européen, et la surveillance va devenir aussi facile qu'elle était auparavant impraticable. Il semble donc que le moment soit arrivé de s'occuper de cette question [1].

Il est difficile d'ailleurs qu'elle ne s'impose pas à l'attention des gouvernements européens. Ce ne sont pas seulement nos sentiments d'humanité que blesse cet odieux trafic, c'est aussi notre intérêt bien entendu. L'énorme développement que l'industrie a prise de nos jours oblige les nations qui veulent conserver leur prospérité à s'ouvrir des débouchés sur tous les points du globe, Ces débouchés, elles les cherchent de préférence chez les peuples d'une civilisation inférieure, parce que ces peuples adonnés presque exclusivement au travail agricole, produisent surtout des matières premières qu'ils ne savent utiliser qu'imparfaitement, et qu'ils sont heureux d'échanger contre des marchandises manufacturées. Sous ce rapport, l'Afrique équatoriale offre le champ le plus vaste à l'activité du commerce européen. Sur un sol d'une fertilité admirable, et spécialement propre aux cultures impraticables dans nos climats plus septentrionaux, vivent des populations nombreuses. Elles l'utilisent à peine aujourd'hui, mais elles sauront en tirer parti le jour où elles seront assurées de recueillir des avantages certains de leur travail. Peut-être la plus grande utilité du canal de Suez dans l'avenir sera-t-elle de nous avoir rapprochés de cette partie de l'Afrique. Or il est un fait incontestable, et proclamé par tous les explorateurs, c'est que nul commerce sérieux ne pourra s'établir tant que la traite détruira toute sécurité pour les tribus paisibles, tant qu'elle détournera du travail agricole les peuplades belliqueuses, en entretenant leur paresse par les profits de son odieux trafic. Son abolition est de première nécessité pour les nations qui voudront nouer des relations commerciales avec les tribus africaines. Aussi peut-on espérer qu'avant peu, des mesures efficaces seront prises, car le devoir et l'intérêt sont ici d'accord pour les réclamer, et lorsqu'ils élèvent leur voix de concert, il est impossible qu'ils ne soient pas écoutés.

Ernest Faligan.

[1] Voir un livre intéressant de M. E.-F. Berlioux, *la Traite orientale*, où se trouvent développés les faits et les idées que nous ne pouvons qu'indiquer ici. Voir aussi : *Palgrave : Une année de voyage dans l'Arabie centrale*, trad. Ed. Jonveaux, 2 vol. in-8, Hachette. Ce dernier ouvrage renferme les révélations les plus intéressantes sur l'intérieur de l'Arabie, et les conséquencees funestes que l'esclavage y produit au point de vue moral et social, et à celui de la race y sont exposées avec beaucoup de vérité et d'énergie.

M. RIO ET L'ART CHRÉTIEN

Ceux qui, au milieu même des sanglantes épreuves de la patrie, ou des difficultés de la vie publique ou privée, pensent qu'il est légitime, qu'il est utile, qu'il est noble d'élever son âme à des préoccupations supérieures à celles du moment actuel, ne liront pas sans émotion et sans un véritable profit pour leur intelligence et leur cœur le livre de M. Rio, l'*Épilogue à l'Art chrétien*[1].

Personne n'ignore avec quel invincible courage, avec quel ardent enthousiasme, avec quelle foi religieuse et patriotique, pendant plus de quarante ans, M. Rio travailla à cette rénovation, à cette propagande et à cette éloquente interprétation de l'*art*.

L'*art*, pour lui, dans son sens le plus élevé et le plus fécond, dans son sens chrétien, ce n'était pas seulement la plus puissante manifestation de la pensée humaine, la plus saisissante des prédications ; c'était avant tout un instrument et un critérium de régénération et de grandeur morale.

Son livre sur l'*art chrétien*, qui révèle d'ailleurs une étude si complète, une science si profonde, une critique de détails si solide et si intéressante, s'élève à des considérations d'un ordre bien supérieur quand l'auteur, recherchant dans l'histoire des peuples les manifestations successives de leur génie esthétique, nous montre la corrélation intime de leur idéal avec leur grandeur politique et religieuse.

Nul plus que lui n'a su saisir, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes, le sens élevé, mais parfois mystérieux et voilé de la véritable beauté, au culte de laquelle le livre de l'*Art chrétien* nous a initiés.

[1] 2 vol. in-8°. Hachette.

I

Mais il restait à M. Rio une autre tâche à accomplir, celle d'entreprendre la revue rétrospective des impressions, des circonstances et des études qui lui firent entrevoir d'abord et saisir ensuite cet idéal auquel il a consacré sa vie.

S'agirait-il ici de considérations philosophiques plus ou moins vagues ou plus ou moins sublimes destinées à expliquer à des lecteurs peu initiés le travail d'une pensée nécessairement élevée? Pas le moins du monde.

M. Rio estime qu'après avoir montré dans son ensemble le monument, il convient d'en décomposer les parties, d'en révéler les matériaux et les détails, d'en décrire les origines, les progrès et l'achèvement, surtout d'en faire honneur à tous ceux qui directement ou indirectement ont contribué à l'œuvre, et auxquels, le plus souvent, il en renvoie tout le mérite.

Sous ce rapport, et indépendamment du but spécial qui explique ce titre : *Épilogue à l'histoire de l'art chrétien*, nul ouvrage ne saurait être plus attrayant et plus instructif.

C'est l'histoire d'une vie d'homme, la plus noble, la plus digne, la plus féconde en événements et en émotions! C'est l'histoire de son éducation en Bretagne, plus tard, dans une île peuplée des ruines fumantes et des souvenirs sanglants de la révolution. Ce sont ses premières aspirations au bord de la mer, dans une île républicaine et religieuse, au son des cloches et des chants d'allégresse d'un peuple auquel on vient de rendre son Dieu et ses autels, vers ce triple *idéal ascétique*, *chevaleresque* et *artistique* que déjà il entrevoit, qu'il confond dans un même amour et auquel il demeurera inviolablement fidèle.

Pour comprendre ces premières aspirations, il faudrait en quelque sorte redire la vie tout entière de ceux qui imprimèrent dans son âme la marque indélébile de leur héroïsme et de leurs vertus ; qu'il nous soit permis au moins de citer les noms de ce capitaine Dréano, type de l'honneur républicain, estimé des royalistes eux-mêmes, cœur chevaleresque de marin et de soldat, homme de devoir inflexible, chez qui la vertu devait triompher des plus amers ressentiments et des plus violentes passions ; sa mère, type non moins admirable de courage, de tendresse, d'énergie, de charité, humble et forte

tout ensemble, comme il convenait à une Bretonne et à une chrétienne, elle dont on peut résumer la vie par ces paroles qu'elle adressait à son fils : « Sois fier, mon enfant ; mais jamais orgueilleux » ; le curé de l'île d'Ars, figure incomparable, à la fois majestueuse et simple, résumant en lui, aux yeux du jeune Rio, toutes les perfections de l'esprit et de la volonté, personnifiant la grandeur de la religion dont il inspirait l'amour jusque dans l'accomplissement des devoirs les plus humbles de son ministère, dispensateur, j'oserais dire presque à l'égal de Dieu dans la pensée de ses ouailles, de toute vérité, de toute lumière, de toutes consolations, âme d'élite, en un mot, dont le patronage providentiel, les leçons, les exemples, pardessus tout le caractère sacré dont il était revêtu, révélèrent à son élève les premières et ineffaçables notions de la beauté morale. Cette beauté qui, dans sa pensée, se confondit tout d'abord avec l'idée du devoir et de la vertu, n'eut rien d'austère ni de pénible ; elle correspondit pour lui dès le plus jeune âge à des émotions d'enthousiasme et d'admiration dont, après plus de soixante ans, il retrace en termes éloquents le poétique tableau.

Au milieu de notre siècle sceptique et indifférent, on ne se figure point assez, même après les pages du *Génie du Christianisme*, les transports d'allégresse qui durent saluer, avec la liberté religieuse rendue à la vieille France, la restauration de son culte, le rétablissement de ses autels, la réapparition tant désirée de ses images et de ses symboles, surtout la manifestation extérieure et sensible de ses sentiments les plus chers et les plus intimes. Cet élan avec lequel on se précipitait vers les portes du temple, comme si elles avaient été les portes du ciel, semblait la réalisation vivante de cette parole du roi David : « *Sicut desideravit cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te Deus,* » et, à mesure que se réparaient les ruines du dedans et du dehors, on se pénétrait davantage d'un sentiment analogue à celui exprimé dans un autre verset du royal prophète : « *Domine, dilexi decorum domus tuæ et locum habitationis gloriæ tuæ.* »

De là, dans l'âme du jeune Rio, la première floraison de cet idéal que, dès l'âge de sept ans, lui révélèrent avec une si haute puissance et la vue des images religieuses qui tombèrent sous sa main, et la contemplation, je devrais dire la participation aux cérémonies et aux processions de la Fête-Dieu, les chants harmonieux, l'appareil des sacrements portés aux mourants, la bénédiction des navires partant pour les voyages lointains, tout jusqu'à ces invocations grandioses des femmes de l'île d'Ars agenouillées au bord de l'Océan, éplorées et suppliantes au milieu de la tempête que la voix du prêtre cherchait à conjurer pour les marins en danger de naufrage. Déjà, à la

vue de ces grands spectacles, au souffle de ces émotions auxquelles venaient s'ajouter et les légendes pieuses de la Bretagne et les récits des guerres de Vendée, les deuils de Quiberon, les persécutions, les apostasies, les martyres et les sublimes dévouements, il avait senti se développer en lui ces sentiments d'horreur, d'amour, d'espérance, d'enthousiasme qui, dans la suite, occupèrent une si large place dans sa vie, et qui dès lors, mieux que ses études et ses voyages, expliquent la vocation du futur auteur de l'*Art chrétien*.

Un peu plus tard, nous entrevoyons plus complétement encore le développement de cette intelligence et de ce caractère s'épanouissant à Vannes à la lecture des chefs-d'œuvre de l'antiquité, à la lumière de l'histoire, aux leçons et au contact de ses maîtres et de ses condisciples, tous martyrs ou fils de martyrs, tous gardant au milieu des honteuses défections de l'empire, en dépit de ses promesses et de ses persécutions, et jusque sous le coup des exécutions militaires, leur foi à la vieille devise bretonne : *Potius mori quam fœdari.* Cette vieille province de Bretagne tant de fois célébrée par les historiens et les poëtes pour sa foi monarchique et religieuse, n'est peut-être pas assez connue pour la mâle indépendance de sa race et l'ombrageuse fierté avec laquelle, pendant des siècles, elle se montra rebelle à toutes les oppressions, à toutes les injustices, à tous les empiétements du pouvoir.

Le souvenir de ces tribulations séculaires avait perpétué dans le peuple non moins que dans le parlement et la noblesse un esprit de résistance qui se manifesta au moment de la révolution par un double courant, courant sympathique aux libertés qu'apportait le nouveau régime, et qui, sur certains points, à l'île d'Ars, par exemple, se montra même absolument favorable à la République, courant de haine et de révolte jusqu'à la mort contre l'abominable tyrannie révolutionnaire qui opprimait les consciences et violait sans vergogne les lois les plus sacrées de la justice et de l'humanité.

Les élèves du collége de Vannes donnèrent en 1815 un exemple de cet indomptable esprit de résistance contre l'iniquité et l'oppression. D'abord mus simplement par un sentiment chevaleresque de fidélité à leur drapeau, ils n'avaient opposé qu'un fier et dédaigneux silence aux provocations dont ils étaient l'objet et comme chrétiens et comme royalistes ; mais bientôt poussés à bout par les séides de la révolution bonapartiste, injuriés, attaqués à main armée par les soldats eux-mêmes, contraints par l'autorité militaire de s'incliner devant l'aigle aux ailes déployées qu'on avait fait peindre sur la porte d'entrée du collége, plusieurs d'entre eux, menacés de la peine de mort, résistèrent avec un héroïsme que l'histoire a déjà enregistré; ils imitaient en cela à 2,000 ans de distance, quoique sans le

savoir, l'exemple de ces jeunes étudiants du temple de Jérusalem signalés par l'historien Josèphe, qui, sous le roi Hérode Ier, refusèrent eux aussi, malgré la mort et la prison, de rendre un hommage sacrilége à l'aigle romaine dont le vainqueur avait voulu leur imposer le culte.

Les élèves de Vannes se réunirent en compagnie ; ils se préparèrent à la mort comme des héros et des chrétiens de la primitive église. Sous les ordres du chevalier de Margadel, ils tinrent tête à l'ennemi pendant plusieurs semaines et opposèrent au nouveau gouvernement une résistance absolument imprévue.

Le jeune Rio joua, non sans péril, le premier rôle dans ce glorieux drame qui ne fut pas sans retentissement et auquel on donna le nom de petite chouannerie ; et quand plus tard, au retour des Bourbons, la croix d'honneur lui fut décernée aux applaudissements de ses maîtres, aux acclamations de ses frères d'armes, ce témoignage de bravoure et d'honneur ajouta encore à l'ascendant moral qu'il avait su conquérir à seize ans dans sa vieille province. Une chose pourtant devait lui être plus précieuse encore que cette haute récompense : le souvenir du devoir si généreusement accompli et le souvenir aussi de ces premières aspirations vers un idéal chevaleresque d'autant plus élevé qu'il se liait au triomphe d'une cause presque désespérée, à laquelle dès lors il prit l'engagement de dévouer sa vie.

II

Mais ce n'est rien encore. L'*Épilogue à l'Art chrétien* nous réserve des récits non moins émouvants et non moins extraordinaires. Surtout il est destiné à mettre en relief des caractères parmi lesquels, dit M. Rio, il s'en est trouvé plus d'un qui lui a servi pour ainsi dire de degré pour monter l'échelle de l'idéal, au sommet duquel il a placé celui de ses contemporains qui a, selon lui, le mieux réalisé cet idéal sous le rapport de la noblesse de cœur et de la noblesse de caractère.

Il s'agit du comte de la Ferronnays.

Ceux qui ont lu les admirables souvenirs qui composent le *Récit d'une Sœur* et dans lesquels sont reproduits les types si parfaits de cette famille privilégiée, ne s'étonneront point que M. Rio, le disciple et le collaborateur du comte de la Ferronnays, l'ami de son fils Albert, le consolateur et le confident dévoué de leurs douleurs et de leurs immortelles espérances, ait cru devoir acquitter une dette

sacrée envers la mémoire de l'homme dont les vertus et l'affection, les idées et les sentiments occupèrent une si large place dans sa vie.

Il faut lire, dans l'*Épilogue à l'art chrétien*, l'histoire de ses débuts à Paris, ses premières initiations aux études historiques et philosophiques, ses succès oratoires, sous le patronage du comte d'Artois et de M. de Chateaubriand, à la Société des bonnes lettres, où tout d'abord il se pose, en dépit des préjugés autoritaires de l'époque et de son dévouement à la cause royaliste, en défenseur convaincu des opprimés et des faibles, rendant hommage à la cause du droit et de la justice. Que cette cause, à Rome, soit celle des vieux républicains Caton et Brutus, luttant contre le despotisme ; que ses vaincus soient des Vendéens réfractaires ou des victimes à Quiberon, des Grecs en 1827, des Suisses au Sunderbund, des Irlandais ou des Polonais persécutés pour la foi et pour la liberté, aux yeux de M. Rio, ce sont toujours les défenseurs et les soldats de la *légitimité;* il leur en applique le nom sacramentel, et il s'en constitue dès lors par ses écrits, par ses paroles, par son dévouement, le défenseur inébranlable.

C'est à cette dignité de caractère, à cette noble indépendance de conviction, disons le mot, à ce sentiment inné de l'idéal, qu'il faut attribuer les premiers succès littéraires de M. Rio.

Ses patrons, ses collaborateurs, on pourrait dire ses amis, furent la Romiguières [1], Jouffroy, Chateaubriand, A. de Rémusat, Michaud, E. Burnouf, le baron Cuvier, M. de la Ferronnays, nous pourrions ajouter M. de Polignac et M. Guizot. L'auteur nous les fait connaître, et leurs portraits finement et scrupuleusement tracés par la reconnaissance ne sont pas un des moindres attraits de l'ouvrage que nous analysons.

Mais voici que, par une faveur dont il était loin de soupçonner tout d'abord le prix, M. Rio est attiré par M. le comte de la Ferronnays au ministère des affaires étrangères, et associé, sous son patronage, à ses travaux et à ses pensées les plus intimes. C'est donc autour de M. de la Ferronnays que se concentre tout l'intérêt historique de l'*Épilogue à l'art chrétien.* Rien ne saurait rendre l'accent ému avec lequel M. Rio raconte la vie de l'homme éminent qui devait, à des titres divers, avoir une si haute influence sur sa destinée.

Il trace successivement le tableau de cette éducation du dix-huitième siècle, si profondément viciée, et contre laquelle déjà réagit la noblesse de cœur de son héros ; ses premières armes pendant l'émigration, et ses angoisses à la vue de la défaite des soldats français ; l'amitié toute chevaleresque du duc de Berry, partageant

fraternellement avec lui les tristesses de l'exil, les dangers de la guerre, ses espérances et ses dévouements[1], tout, jusqu'à ses études politiques et ses explorations littéraires et scientifiques pendant les loisirs forcés de l'exil[2].

Avec quel intérêt ne découvre-t-on pas les aperçus de l'auteur sur les événements de la Restauration, auxquels tout d'abord fut mêlé le comte de la Ferronnays. Quelles nobles figures ne défilent pas devant nous : le duc de Richelieu, M. Lainé, l'empereur Alexandre, le duc Capodistrias, Chateaubriand! tels furent les inspirateurs de la politique française dans la noble cause des Hellènes, dont

[1] Pour se faire une idée de cette amitié et de ce dévouement, il faut lire en entier la lettre du duc de Berry à M. de la Ferronnays, à l'occasion de la fausse nouvelle d'un soulèvement prêt à éclater en Vendée. Nous croyons devoir reproduire cette lettre inédite jusqu'au livre de M. Rio :

« Tout ce que tu me dis, mon cher Auguste, je me le dis à moi-même; je crois fermement que nous marchons à la mort, et c'est ce qui fait que je ne veux pas m'arrêter. Tu sais trop les absurdités qui ont été débitées sur notre compte; tu sais combien on nous reproche de n'avoir pas combattu avec la Vendée, de n'avoir pas mêlé notre sang à celui des royalistes : il faut faire taire la calomnie, et tu es trop mon ami pour me conseiller le contraire. Tu connais mes opinions sur les guerres civiles et ceux qui les fomentent. Je me croirais traître au roi, traître à la France et le plus coupable des hommes, si, pour ma propre gloire ou pour mon intérêt personnel, je cherchais à la rallumer et à ramener sur cette fidèle Vendée les malheurs qui déjà furent le prix de son dévouement à notre cause. Mais puisqu'on nous assure que, lassés d'être opprimés, les royalistes se décident d'eux-mêmes à prendre les armes, puisqu'ils nous le font dire et qu'ils demandent un prince, rien ne m'empêchera d'aller les rejoindre. Je combattrai à leur tête, je mourrai au milieu d'eux, et mon sang versé au champ d'honneur abreuvant le sol de la patrie rappellera du moins à la France qu'il existe des Bourbons et qu'ils sont encore dignes d'elle. Mon vieux Nantouillet et toi, mon ami, vous partagerez mon sort : je ne vous plains pas. Tu seras enterré à mes côtés. C'est un moyen très-bon pour couvrir ce que tu appelles ta *responsabilité*. Quant à ta proposition d'aller avant moi sonder le terrain et vérifier les faits, elle n'a pas le sens commun, et tu me connais assez pour être bien sûr que je ne consentirai jamais à ce que mon ami s'expose, pour moi, à un danger que je ne partagerais pas avec lui. »

[2] M. Rio ne craint pas d'attribuer à l'influence que le patronage du duc de Berry exerça sur lui et aux études qui en furent le fruit immédiat, la supériorité politique du comte de la Ferronnays sur la plupart des personnes dont se composait la cour et le conseil de Louis XVIII, dans sa résidence de Hartwel.

Ceci est d'autant plus remarquable que, seul peut-être des émigrés, si on excepte Chateaubriand, M. de la Ferronnays sut mettre à profit, pour son instruction personnelle, les loisirs de l'exil. « Il aurait pu alors, dit M. Rio, y avoir une littérature de réfugiés royalistes français, comme il y avait eu en 1640 une littérature de réfugiés royalistes anglais, comme il y eut un peu plus tard une littérature de réfugiés protestants, et comme il y avait déjà eu, au seizième siècle, une littérature de réfugiés florentins, bien plus riche encore que les deux autres pour la qualité des produits, malgré l'infériorité numérique de ceux qui prirent part à l'émigration.

notre ambassadeur à Pétersbourg s'était déclaré tout d'abord, sous ces hauts patronages, le plus ardent et le plus ferme défenseur.

Que de détails ignorés et piquants sur le caractère de Louis XVIII, sur ses favoris M. de Blacas et ensuite M. Decazes, les menées de madame du Cayla, la fête de Saint-Ouen, la fière réponse de M. de la Ferronnays, qui, malgré son dévouement au roi, refusa, avec une élévation de caractère bien digne d'être mise en relief, de fléchir le genou devant l'idole, en honorant de sa présence une réunion dont il désapprouvait hautement la cause!

Un peu plus loin, M. Rio nous dévoile les intrigues de cette honteuse diplomatie, accréditée en Europe par M. de Metternich, contre laquelle, seul peut-être, M. de la Ferronays ne cessa de protester et de réagir; il nous révèle le rôle de la presse, asservie et vendue, attaquant aujourd'hui pour de l'argent ce qu'elle avait défendu hier, et vendant sans vergogne sa plume au plus offrant. Avons-nous besoin d'ajouter que, là encore, la loyauté de caractère de M. de la Ferronnays rompit avec les traditions acceptées par ses prédécesseurs, et qu'en toutes circonstances il préféra, à un si honteux patronage, l'injustice des jugements portés contre lui? Nous assistons, enfin, à la formation du ministère de 1827. C'est là surtout que vont apparaître la modestie, la délicatesse, le dévouement de celui que déjà les exigences de l'opinion publique, non moins que son expérience, désignaient au roi comme ministre des affaires étrangères. « En vain faisait-on appel à son patriotisme, à la spécialité de ses services diplomatiques, connus et appréciés de tous ceux qui, à des titres divers, avaient figuré dans la même carrière. On avait beau lui répéter que les Grecs et leurs amis l'appelaient de tous leurs vœux, et que son entrée au ministère serait le signal de leur affranchissement, rien ne pouvait vaincre son refus, fondé, disait-il, sur l'inexpugnable conscience de son incapacité. »

Enfin, après avoir épuisé tous les moyens de persuasion, on eut l'idée de recourir à la contrainte morale, en mettant la modestie de M. de la Ferronnays aux prises avec la volonté royale.

Charles X ne s'était entretenu avec lui qu'une fois depuis dix ans, l'avant-veille de la fameuse fête de Saint-Ouen, et ce souvenir n'était guère propre à aplanir les difficultés. *Vous ne voulez donc pas être mon ministre?* dit le roi, en continuant de supprimer le tutoiement familier dont il avait usé avec lui dans les jours d'exil, et jusqu'à sa rupture avec le duc de Berry. Ici, la réponse négative de M. de la Ferronnays fut plus longuement motivée qu'elle ne l'avait été avec ses collègues. A ses yeux, ses services diplomatiques, quelle qu'en pût être la valeur, ne pouvaient être une garantie suffisante ni pour le roi, ni pour les Chambres, ni surtout pour la

France, à laquelle son émigration d'abord et ensuite ses fonctions lointaines d'ambassadeur l'avaient rendu presque entièrement étranger. *Jamais, sire,* dit-il en terminant, *jamais la France n'eût plus besoin d'être gouvernée par des hommes qui aient fait leurs preuves, et dont les antécédents soient assez bien établis pour aider Votre Majesté à conjurer les dangers qui nous menacent.* A ces mots, la physionomie du roi changea d'expression. *Eh bien,* reprit-il d'un ton de voix que tout contribuait à rendre irrésistible, *eh bien, s'il y a des dangers, refuseras-tu de les partager avec ton ami?*

Ce n'était pas avec un cœur comme celui de M. de la Ferronnays qu'on pouvait résister à un coup si bien ajusté. Il fallut baisser la tête et subir, non sans marques de mauvaise humeur, les félicitations des amis et des collègues. Le lendemain de cette journée qu'il appelait la journée des dupes, le nouveau ministre adressait à un correspondant, dont la sympathie n'était pas douteuse, la lettre suivante, qui, mieux que tous autres documents, nous paraît de nature à faire connaître l'homme dont il est ici question.

« Mon ami, je suis bien triste et bien malheureux! Malgré toutes mes résolutions, j'ai accepté cette horrible place. J'aurais résisté peut-être aux ordres du roi, j'ai cédé à sa tristesse, à sa bonté, et me voilà enchaîné. Vous lirez ce matin ma sentence dans *le Moniteur*, et vous pourrez vous dire que, dans ma nouvelle position qui sera si enviée par tout le monde, il n'y a pas d'homme en France qui se trouve plus à plaindre ou plus malheureux. C'est une singulière chose que la destinée, et je ne comprends rien à la mienne qui me pousse toujours du côté opposé à celui où je voudrais aller. Jamais, cependant, je ne l'ai trouvée plus triste, plus contraire à mes vœux que dans cette circonstance. Si jamais on vous dit que je suis ambitieux, que j'aime ce qu'on nomme les honneurs, l'importance des places, enfin toutes ces niaiseries humaines pour lesquelles on se bat et l'on bouleverse les empires, pressez-vous bien vite de dire que l'on en a menti. »

III

Il n'entre point dans notre plan de raconter, encore moins de discuter les actes politiques de M. de la Ferronays, d'autant qu'il ne fut point seul à en porter la responsabilité. Qu'il nous suffise de dire que, pendant la trop courte période du ministère Martignac, l'éminent homme d'État ne cessa de maintenir son âme à la hauteur de cet idéal d'honneur, de justice, de sagesse, auquel il aspirait, et que

M. Rio nous signale lui-même comme un exemple de la perfection à laquelle peuvent seuls atteindre les cœurs haut placés.

De cette époque aussi date pour M. Rio une ère toute nouvelle; mais cette haute amitié, cette collaboration qui eût pu être décisive pour sa carrière diplomatique, devait avoir sur sa vie une influence tout autre, au double point de vue de sa destinée littéraire et des inspirations intimes qu'il devait puiser dans ces touchantes relations.

Après la retraite prématurée du comte de la Ferronnays, M. Rio fut, de la part du nouveau ministre, le prince de Polignac, l'objet d'une bienveillance spéciale. Le ministre crut même devoir l'initier confidentiellement à tous les détails de la politique nouvelle qu'il se proposait d'inaugurer, et lui demanda son concours de la façon la plus flatteuse. Mais avant que le prince eût achevé son allocution, M. Rio avait entrevu la conclusion à laquelle il allait aboutir. « Sans me permettre, dit-il, de rien préjuger sur le fond de la question, je me contentai de dire à Son Excellence que son programme de politique extérieure étant en désaccord complet avec celui de son prédécesseur, auquel mes convictions étaient irrévocablement acquises, il m'était impossible de faire ce qu'il me demandait. » Noble indépendance du caractère, que le prince de Polignac était digne d'apprécier. « Monsieur, lui répondit-il en lui serrant la main, je suis heureux de trouver ici un homme capable de me faire une pareille réponse. Si nous ne nous comprenons pas maintenant, j'ai la ferme conviction que nous nous comprendrons plus tard. En attendant, poursuivez vos travaux historiques, et si, pour leur donner plus de valeur, vous jugez que des voyages vous soient nécessaires, je vous autorise à vous absenter aussi longtemps que le permettront certaines convenances dont je suis obligé de tenir compte. »

Alors s'ouvrent pour lui des perspectives nouvelles : *Italiam! Italiam!* s'écrie-t-il avec transport. Désormais, l'étude et la science du *beau* vont être sa seule et unique préoccupation. Pour mettre le comble à son bonheur, voici qu'à M. de Chateaubriand succède, comme ambassadeur à Rome, M. le comte de la Ferronnays lui-même. Il renoue de la façon la plus intime ses relations avec M. Rio, l'introduit dans sa propre famille, et tous ensemble ils accomplissent, pour la première fois, ce pieux pèlerinage d'Italie, qui devait aboutir à la ville éternelle.

C'est là qu'à l'ombre des sanctuaires vénérés, au souffle pur des grandes traditions et des grands souvenirs, guidé par son cœur et sa foi, bien plus que par sa science, en contact journalier et intime avec des âmes d'élite, Montalembert, Lacordaire, Albert de la Ferronays, Pauline, Eugénie, Olga, il découvre les sommets encore incertains, mais déjà resplendissants de cet idéal qui a été, depuis son

enfance, l'objet de ses aspirations. Tout d'abord, il éprouve le besoin de secouer le joug des préjugés admis depuis Lesueur et Poussin jusqu'à Chateaubriand, et de réagir à l'aide de ses propres impressions, à l'aide aussi des émotions de ses compagnons, contre l'enthousiasme de commande enjoint à tous les voyageurs en quête d'admiration. Ce qui le frappe, ce n'est point la *Descente de croix* de Daniel de Volterra, ni le *Miracle du corporal* d'Andrea Sacchi, ni les raccourcis savants des Carrache, ni les merveilles du clair-obscur, pas même le *Bras d'Héliodore* tant vanté pour son style traditionnel. En revanche, à côté des fresques de Michel-Ange, les œuvres inconnues de Ghirlandajo, de Botticelli, de Pérugin lui apparaissent comme une révélation ; à côté de *la Sixtine*, il découvre que, dans une petite chapelle dite *de Nicolas V*, dans laquelle à peine pense-t-on à introduire les étrangers, un grand artiste, un saint, Frà Angelico a fait passer sur les murailles, en traits ineffables, l'immortel témoignage de son amour et de son adoration ; surtout à la vue des images des catacombes, il s'agenouille avec une foi mêlée d'admiration, devant les madones, les saints et les martyrs, objet d'un culte immémorial, tant il est vrai que le progrès de l'art dépend de l'intensité de l'inspiration bien plus que de la perfection de la science.

Il fait plus que de rechercher les types de la beauté esthétique, il se rend compte des conditions dans lesquelles elle se révèle à l'âme humaine ; il observe ses jeunes compagnes, mesdemoiselles de la Ferronnays ; pour saisir et partager leurs émotions, « je suivais des yeux, dit-il, leurs lentes évolutions de sanctuaire en sanctuaire ; je tâchais de deviner leurs prières pour m'y joindre, et j'enviais presque les larmes qui baignaient leurs joues quand leurs têtes prosternées se relevaient de terre. L'une d'elles, obéissant au sentiment qui la dominait alors, en dehors de toute notion archéologique et de toute admiration technique, a traduit plus tard ses impressions par ces admirables paroles.

« Patrie, c'est le lien où l'on vit, où l'on aime, où l'on voudrait être, vers lequel on soupire. La patrie ne peut être que le ciel, et s'il faut s'en choisir une sur la terre, elle est dans vos églises, ô mon Dieu, dans le lieu où l'on vous adore ; elle est dans la croix qui rappelle vos souffrances. »

C'est qu'en effet, la supériorité des âmes est tout autre chose que la supériorité des intelligences, et il faut bien admettre, n'en déplaise aux critiques et aux savants, que l'intuition claire, lumineuse, élevée de la beauté est avant tout le privilége des âmes.

Avec quel charme M. Rio ne nous fait-il point assister à cette recherche de l'*idéal*, qui se lie pour lui à tant d'émotions religieuses et patriotiques, à tant de souvenirs intimes, à tant de liens d'affec-

tions brisés par la mort ou resserrés par le cœur ! A travers ses pérégrinations à Rome, à Munich, à Venise, à Florence, à Londres, à Paris, à Boury surtout, où, pour la dernière fois, il goûte les charmes ineffables de l'amitié, partout il nous initie aux mystères les plus intimes de son enthousiasme esthétique, en même temps qu'il nous montre avec une pieuse vénération la personnification vivante de l'idéal réalisé sous ses yeux. Et ne croyez pas que dans ces excursions qu'on pourrait intituler : *Voyages au pays de l'idéal*, il n'y ait place que pour des impressions plus ou moins éloquentes ou des considérations plus ou moins élevées sur l'art. Ce qui nous charme, c'est aussi la peinture des hommes avec leur génie, leurs conceptions, leurs travaux, par-dessus tout la grandeur qui s'attache à leur caractère, à leurs sentiments et à leurs vertus. Tous n'appartiennent pas aux temps modernes ; ils sont divers par leur pays, leurs aptitudes, parfois même par leur religion, mais tous, leurs idées, leurs conversations, leurs correspondances, leur vie en font foi, tous tendent au même but, tous ont pour mission de nous initier à cette beauté morale ou esthétique qui est l'objet du livre de M. Rio.

C'est ainsi qu'à côté des noms de M. Guizot, et de M. Cousin, de O'Connel, à côté des lettres admirables de M. de Montalembert et de MM. de la Ferronnays à leur ami commun, l'auteur ne craint pas d'évoquer le souvenir des héros, des poëtes et des artistes d'un autre âge : Dante, Pétrarque, Jérôme Molino avec leur merveilleuse poésie, Gaspara Stampa avec ses effusions d'amour et de piété, Collalto avec son ardeur chevaleresque, Venise tout entière avec son sénat, ses doges, ses guerriers, ses édifices rappelant encore au dix-neuvième siècle les grandes inspirations religieuses et patriotiques de son passé, par-dessus tout les peintres chrétiens de la première époque encore ignorés ou méconnus : Carpaccio, Bellini, Francia, Luini. M. Rio eut la joie, sinon de découvrir ces vieux maîtres, du moins d'en restaurer le culte désormais impérissable.

Mais qu'étaient ces émotions à côté de celles qui l'attendaient à Livourne et à Florence? C'est à cette époque que se réunissent à lui A. de la Ferronnays et le comte de Montalembert ; ces trois jeunes hommes mettent en commun les trésors de leur dévouement à la cause de l'Église, de la justice et de la vérité ; jours charmants trop vite écoulés, où l'étude, la prière, l'affection mutuelle occupent dans ces cœurs la première place ! C'est alors aussi que commence entre M. le comte de la Ferronnays et M. Rio, devenu déjà le confident de ses pensées, cette admirable correspondance dont rien, si ce n'est la lecture intégrale, ne saurait reproduire les nobles sentiments et les hautes aspirations.

A Rome, les trois amis rejoignent M. de Lamennais qui déjà pré-

ludait au triste rôle qui lui a valu une si fatale célébrité ; puis, après un séjour de six mois à Naples où tous se trouvent réunis, M. Rio reprend seul le cours de ses pèlerinages esthétiques. Il traverse les Romagnes, l'Ombrie, Florence, Ferrare, Venise, la Lombardie, non sans recueillir çà et là les aspirations de cet art chrétien dont il rêve de rétablir, ou tout au moins de révéler les splendeurs.

Munich, où il se rend en compagnie de l'abbé de Lamennais, le met en relation avec les célébrités de la philosophie allemande ; là s'agite entre les protestants et les catholiques les problèmes les plus ardus sur l'origine des connaissances humaines, l'affranchissement spirituel des peuples, sur le besoin de revenir par la foi et le principe d'autorité à l'unité doctrinale. Là, dans une conférence mémorable entre Lamennais, encore fidèle, et Schelling, nous assistons au triomphe du dialecticien catholique sur le métaphysicien protestant : éphémère triomphe qui devait, hélas ! être bientôt suivi de la chute et de la révolte de celui auquel, en ce moment, les catholiques d'Allemagne, M. de Montalembert et M. Rio eux-mêmes, prodiguaient les témoignages de leur admiration. Ces dernières relations de l'auteur de l'*Art chrétien* avec le philosophe de la Chênaie furent empreintes d'un caractère de mélancolie qu'expliquent assez les circonstances ; toutefois, la correspondance très-inoffensive d'abord de Lamennais avec son ami laissait à peine entrevoir l'amertume croissante de ses sentiments envers ceux qui lui faisaient ombrage. Le voyage qu'entreprit à cette époque M. Rio en Bretagne ne lui révéla même pas la profondeur de l'abîme dans lequel l'infortuné avait sombré. Leurs conversations, comme plus tard, leurs lettres roulaient sur les malheurs de la Pologne, la politique générale, la philosophie allemande, les manifestations de l'art, auquel M. de Lamennais semblait encore s'intéresser, jusqu'au moment où se terminèrent définitivement des relations désormais rendues impossibles par l'incompatibilité des idées et des sentiments.

Du moins, ces relations eurent-elles pour résultat d'élever le philosophe aux idées d'esthétique, pour lesquelles il avait, jusqu'à son voyage à Munich, montré une si profonde indifférence. Grâce à M. Rio, il comprit que l'art était le couronnement obligé et le complément de tout système philosophique, et ceux qui ont lu son *Esquisse d'une philosophie* savent tout le parti que sut tirer de cette découverte sa merveilleuse puissance d'assimilation.

IV

Les quatre séjours successifs qu'avait faits à Munich l'auteur de *l'Art chrétien*, de 1830 à 1834, combinés avec ses trois voyages d'Italie, lui avaient appris que l'art était une bien plus grande chose qu'il ne l'avait soupçonné tout d'abord. « Ce caractère de grandeur, presque accablante pour des facultés aussi peu exercées que les miennes, du moins dans cette direction, fut d'abord pour moi, écrit-il après son retour à Munich, une cause de découragement, non-seulement à cause de la nouveauté des idées, mais aussi à cause de la nouveauté du point de vue où il fallait se placer pour apprécier leur valeur. Depuis que Schelling, devenu membre de l'Académie des sciences de Munich, en 1807, y avait en quelque sorte intronisé l'esthétique par son fameux discours sur les rapports des beaux-arts avec la nature, non-seulement la science du beau avait pris le pas sur toutes les autres, mais elle s'était rendue tributaire toutes les branches de la littérature, et la notion de l'idéal était devenue aussi familière aux romanciers qu'aux poëtes et aux philosophes. Pour se rendre compte de cet incomparable mouvement, il faudrait avoir lu les lettres de Gœthe sur l'Italie, les romans de Tieck, par-dessus tout ceux de l'incomparable J. Paul Richter[1], dont on peut dire qu'il fut, pendant le cours de sa longue carrière, un des plus ardents missionnaires de cette religion de l'*idéal*, inaugurée par Schelling dans son système de philosophie transcendentale. C'était dans les traditions religieuses que Jean-Paul Richter puisait ses inspirations. La manière

[1] « Parmi les œuvres de Jean-Paul Richter, il faut citer son *Titan*, son *Hespérus*, son *Siebenkaes*, surtout *la Loge invisible*, qui paraît surpasser, sous le rapport des tendances idéales, tout ce que la littérature contemporaine a jamais offert de plus attrayant aux imaginations difficiles à satisfaire. Cette idée d'élever un enfant dans un souterrain éclairé par une lumière artificielle, et de le rendre pour ainsi dire amoureux de la mort, en lui disant que mourir c'est passer dans cette lumière supérieure qu'on appelle le soleil; puis, après cette première ascension, lui apprendre à mourir une seconde fois et à lever les yeux vers le ciel avec un redoublement d'attrait pour cette mystérieuse délivrance qu'on appelle la mort, cette idée, dis-je, ou plutôt cette donnée psychologique, ouvrait à l'auteur des perspectives jusqu'alors inexplorées. Jamais chef-d'œuvre littéraire, ancien ou moderne, dit M. Rio, n'avait excité dans mon âme un si haut enthousiasme que cette lecture dont l'impression générale se résumait pour moi dans ces belles paroles du psalmiste : *Ascensiones in corde suo disposuit*, paroles que l'auteur aurait pu donner pour épigraphe à son livre, s'il avait mieux su se tenir en garde contre les piéges de sa fougueuse imagination. »

Épilogue à l'Art chrétien, tome II, p. 206.

dont il expliquait la révolution qui avait fait éclore la poésie romantique équivalait à une sorte de profession de foi. Selon lui, le christianisme avait été une sorte de jugement dernier qui avait porté une sentence de mort contre le vieux monde du paganisme et des sens, et avait inauguré à la place le monde des esprits.

C'était aussi, avouons-le, une réaction spiritualiste contre cette littérature positiviste de la fin du dix-huitième siècle que la France avait propagée et que ses conquêtes avaient rendue encore plus odieuse; ceux qui avaient précédé Jean-Paul Richter dans cette voie non moins glorieuse pour la philosophie que pour la dignité humaine s'appelaient Haman, Claudius, Jacobi, Shenkendoff, Stolberg, etc.

Jacobi surtout, le président de l'Académie de Munich, l'adversaire de Kant et de Fichte, l'ami de la pieuse princesse Amélie Galitzin[1], à Munster, qu'il avait initiée à cette science de la perfection idéale, avait été surtout frappé de cette pensée sur laquelle on pourrait dire que repose toute sa philosophie : « Les vérités divines sont infiniment au-dessus de la nature; Dieu seul peut les mettre dans l'âme. Il a voulu qu'elles entrent du cœur dans l'esprit, et non pas de l'esprit dans le cœur. Par cette raison, s'il faut connaître les choses humaines pour pouvoir les aimer, il faut aimer les choses divines pour pouvoir les connaître[1]. »

Quant à Schelling, c'est à lui surtout qu'il faudrait renvoyer l'honneur des plus grandes découvertes dans les régions de l'idéal ; mais il serait bien difficile de suivre cet aigle dans son vol, et M. Rio, en dépit de son admiration et de ses relations quotidiennes avec lui, reconnaît qu'il ne parvint que beaucoup plus tard à se faire une

[1] Le grand mérite de Jacobi et de ses amis fut de réaliser, dans des conditions qui ne s'étaient jamais produites, cet idéal, objet de leurs plus ardentes aspirations. C'est à cette œuvre que concourait alors, outre les âmes privilégiées que nous venons de nommer, d'autres âmes dont le commerce avec Dieu était encore plus intime. La plus belle et la plus héroïque de ces âmes était la princesse Amélie Gallitzin qui, pendant plus de vingt ans, édifia la ville de Munster par le spectacle des plus héroïques vertus. On peut dire, qu'au point de vue de l'idéal, il n'y avait pas alors en Europe de cour aussi riche et aussi bien composée que la sienne. Ses courtisans habituels étaient précisément cette phalange d'élite dont j'ai parlé plus haut et à laquelle il faut ajouter le nom de Bernard Overberg, qui savait si bien apprendre aux autres à monter l'échelle de Jacob, au sommet de laquelle il était parvenu depuis longtemps. Mais avec la princesse Gallitzin, il s'agissait plutôt de monter les marches du Calvaire; car les longues souffrances qui précédèrent sa mort, sans jamais épuiser son courage, furent une véritable passion, et l'on peut dire qu'elle vida la coupe jusqu'à la lie, mais en tenant toujours ses yeux fixés sur le Thabor.

Épil. à l'Art chrétien, p. 212.

[2] Pascal, *Pensée*.

idée bien nette de la place qu'occupait la science du beau dans son système philosophique. « Son idéalisme transcendental est une des œuvres les plus ardues, en même temps les plus merveilleuses qu'on puisse concevoir : pour ne parler que des chapitres qui ont trait à l'objet spécial dont il est ici question, on peut dire qu'aucun philosophe, depuis Platon, n'a fait une si large part à l'esthétique, ni mieux démontré le droit qu'a cette science qui n'est pas nouvelle, de figurer dans tout système philosophique qui a la prétention d'être complet. »

Dans celui de Schelling, l'art occupe les sommités ; c'est à lui seul qu'il accorde l'*intuition divine* et en quelque sorte fatale ; il va même jusqu'à dire que l'art est la seule révélation proprement dite, en y mettant toujours pour condition, ce qui en diminue beaucoup le prix, l'inconscience de celui qui en est l'organe. Mais ce qu'il s'attache le plus à démontrer, c'est la *sainteté de l'art*, de cet art qui, dans la langue ancienne, était l'instrument des dieux, le révélateur des divins mystères et de l'éternelle beauté, dont le pur rayon illumine les âmes, et dont l'image est aussi cachée à l'âme vulgaire que celle de la vérité qui lui correspond ; et quand, plus tard, nommé membre de l'Académie des sciences de Munich et attaché à la section des beaux-arts, il prononça, en qualité de secrétaire général, dans une occasion très-solennelle, son fameux discours sur les rapports des beaux-arts avec la nature, discours plein de séve et d'aperçus ingénieux, il s'attachait encore à démontrer cette pensée fondamentale, à savoir la corrélation entre la puissance créatrice du génie et la puissance créatrice de la nature, qu'il faut concevoir comme divine, afin de retrouver dans l'harmonie de l'univers cette suprême beauté que le véritable artiste voit en Dieu.

Ailleurs enfin, convoquant les poëtes, les artistes, les enthousiastes de l'idéal à travailler de concert avec lui à ce poëme éternel qu'on appelle la philosophie, il s'écriait : « Dans ce travail il ne doit y avoir ni maîtres ni disciples ; le maître de tous est le même Dieu qui les inspire tous. »

Mais qui ne sent à travers cet admirable langage, bien fait pour séduire les imaginations et exciter l'enthousiasme des artistes, le vague mensonger, quoique peut-être inconscient, de la grande erreur moderne : le naturalisme et le panthéisme? En abusant du nom de Dieu, en le présentant sans cesse comme l'auteur de toute beauté, de toute lumière, de toute vérité, Schelling, sans doute, donnait à sa philosophie un caractère spiritualiste et chrétien, dont Gœrres, le futur auteur de *la Mystique chrétienne*, devait subir l'influence. Il ouvrait à d'autres penseurs des horizons infinis dont la science, à coup sûr, devait profiter dans une large mesure ; mais

au point de vue rigoureux de l'orthodoxie, rien n'était plus faux ni plus dangereux que cette interprétation à laquelle il semblait attribuer en quelque sorte les forces et la puissance de l'infini.

Quand Eschenmager et Jacobi, tous deux protestants, tous deux s'honorant d'avoir été les disciples de Schelling, signalèrent le danger et revendiquèrent les droits de la conscience humaine et ceux de la souveraineté de la foi comme source de nos connaissances et de nos aspirations, le maître se contenta de jeter à ses contradicteurs cette dédaigneuse affirmation : « *Avec la philosophie de la nature commence une ère nouvelle. Elle seule peut satisfaire aux besoins de l'époque. La foi ne peut plus satisfaire l'humanité; elle ne veut plus croire, mais voir.* »

Cette détestable doctrine ne serait-elle pas la source où Strauss, Bohr, Renan, Littré ont puisé leur enseignement et leur méthode, et ce procédé matérialiste que le philosophe idéaliste allemand appliquait à l'art, n'est-ce pas précisément le même que ses successeurs ont appliqué à la critique historique et religieuse?

Il est vrai que depuis longtemps, et jusqu'au moment où commencent les relations de M. Rio avec Schelling, son système philosophique avait subi d'importantes modifications. Les tendances chrétiennes avaient fini par y occuper assez de place pour donner à ce système un tout autre aspect ; et la conférence avec M. de Lamennais, relatée par M. Rio, prouve assez quel besoin poussait cet homme de génie à revenir, non-seulement à l'orthodoxie philosophique, mais encore au principe d'unité et d'autorité doctrinale qu'il considérait à bon droit comme la source de toute vérité.

A côté de Schelling, il faut citer un autre philosophe, son rival, sinon en popularité du moins en génie, Franz Baader, dont les idées, outre qu'elles étaient bien plus en harmonie avec les besoins intellectuels, et surtout avec les aspirations religieuses de M. Rio, devaient avoir sur ses travaux une influence bien autrement féconde et non moins élevée. Mais il faut laisser parler l'auteur lui-même[1] : « Cet homme, dit-il, avait une verve de conversation qui s'enflammait à la moindre étincelle et qui permettait rarement de l'écouter avec une froide attention. Sa manière de captiver son auditeur était de l'associer à l'espèce d'élan qu'il s'imprimait à lui-même et qui se renouvelait à chaque nouveau point de vue que son improvisation mettait en lumière. » En voyant le terrain que gagnait chaque jour la fausse philosophie, il entrevoyait dans un avenir plus ou moins éloigné des résultats qui feraient payer bien cher à notre siècle la triste satisfaction de s'appeler siècle des lumières. Pour lui, il n'y avait de vraie

[1] *Épilogue à l'Art chrétien*, tome II, *passim*.

philosophie que celle qui a pour point d'appui *Dieu et sa lumière, en tant qu'elle éclaire l'intelligence humaine.*

« ... Schelling, continue M. Rio[1], avait assigné à l'esthétique une plus grande place dans son système philosophique et un rôle plus brillant, tant dans l'éducation individuelle que dans l'éducation des peuples; mais Baader m'avait appris à percevoir l'idéal à travers les nuages lumineux qui couronnaient les sommets de la science, ce fut alors seulement que je compris l'importance du mysticisme dans l'histoire de l'art chrétien. »

Par quel procédé M. Rio parvint-il à concilier les notions ou les inspirations si diverses de l'idéal qu'il avait recueillies dans ses voyages, dans ses conversations, dans ses études, et jusque dans les émotions les plus intimes de son cœur ? Comment, surtout, parvint-il à faire à la poésie et aux arts l'application de ces principes si élevés, mais si peu faits pour captiver l'esprit et encore moins pour lui en faire saisir, au point de vue pratique, le but moral?

C'est l'honneur, disons-le bien haut, du génie français, c'est l'honneur de M. Rio, comme ce fut, à la même époque, celui de M. de Montalembert, de M. Vitet, et, ne craignons pas de le nommer, de M. Victor Hugo, de rendre saisissant et pratique (j'allais presque dire de vulgariser) ce que le génie allemand ne semblait entrevoir qu'à travers des nuages, dans des régions inaccessibles. A quoi servirait l'art, l'idéal, la révélation divine elle-même, si le droit d'aspirer vers ces grandes choses ne peut et ne doit être que le privilége des savants et des lettrés? Pourquoi ces mots si fort en faveur en Allemagne, où ils ont pris naissance, d'*esthétique*, d'*idéalisme*, de *transcendentalisme?* Pourquoi Gœrres lui-même, le catholique et populaire Gœrres, intitule-t-il son livre : *Mystique,* dont le sens propre veut dire *chose mystérieuse et cachée*, comme si le chrétien le plus humble ne pouvait, à l'aide de son cœur et de sa foi, s'élever à ces notions du *beau* qui ne sont si hautes que parce qu'elles sont simples et lumineuses?

Ainsi l'avaient compris ces croyants, contemporains de Dante et de Giotto, ces peintres, ces moines, ces saints de l'Ombrie, ces républicains même de Sienne et de Venise, en qui se confondaient les aspirations vers la sainteté, la patrie et l'art! Ainsi le comprenait déjà, à l'époque dont nous parlons, M. Rio lui-même, dont l'idéal, quoi qu'il en dise, procède bien plus du génie italien et français que du génie allemand.

[1] *Épilogue à l'Art chrétien*, tome II, p. 238.

V

Il faut reconnaître cependant qu'avant de jeter les yeux sur les horizons si vastes, mais un peu nébuleux, qui avaient séduit son imagination, il avait trouvé sur cette terre d'Allemagne une initiation plus pratique et plus féconde à ses études.

A son premier voyage à Florence, il avait lu l'ouvrage d'un gentilhomme allemand, Frédéric Rumohr, qui venait de publier, sous le titre un peu vague de *Recherches italiennes* (*Italianische Forschungen*) le fruit des longues études auxquelles il s'était livré, particulièrement en Toscane, non-seulement sur les œuvres d'art, mais aussi sur les documents qui s'y rapportaient. Subjugué, dès l'âge de vingt ans, par la vue des chefs-d'œuvre de Dresde, la contemplation de la *Madone* de Saint-Sixte, Raphaël l'avait converti à la foi catholique, comme si une soudaine intuition lui avait révélé l'impuissance radicale du protestantisme à donner des inspirations dans le genre de celles dont le merveilleux produit était là devant ses yeux.

Dès lors, franchissant les Alpes, il était allé demander à Rome le secret de l'idéal dans l'art chrétien, dont il devait se faire l'infatigable missionnaire, non-seulement en réagissant avec ses compatriotes allemands contre l'influence française du dix-huitième siècle, mais en protestant contre les appréciations superficielles et les lacunes du fameux Schelling, et, ce qui était plus audacieux encore, en répudiant l'autorité si accréditée des trois puissances devant lesquelles l'Allemagne avait pris l'habitude de s'incliner : Lessing, Winckelmann et Mengs[1].

Au milieu des malheurs de la guerre et de sa propre infortune, la haine de l'étranger et l'amour de la liberté politique et religieuse opprimée dans sa patrie, et jusque dans Rome, par nos conquêtes, ne le passionnaient pas moins que le progrès de cet art chrétien, à la régénération duquel travaillaient, sous son patronage, des génies tels que Cornelius, Overbeck et Veit. Et quand plus tard la libération de sa patrie allemande et celle de Rome, cette autre patrie qui lui était chère à tant de titres, avaient imprimé un nouvel élan à la grande école dont il était l'inspirateur, le défenseur et l'apôtre, il songeait, malgré les liens qui l'attachaient à sa terre natale, à se fixer définitivement à Sienne, pour y travailler jusqu'à la fin à l'étude de l'art comme manifestation du génie des peuples.

[1] *Épilogue à l'Art chrétien*, tome II, *passim*.

Tel était l'homme qui, à Florence, avait servi de guide à M. Rio, et l'avait initié d'une manière plus spéciale que ses compatriotes d'Allemagne à l'interprétation des œuvres de la sculpture et de la peinture chrétienne.

Mais cette poétique du génie chrétien, qu'il s'agissait de mettre en relief en dépit de préjugés deux et trois fois séculaires, supposait la solution d'une foule de questions psychologiques, historiques, littéraires. Elle ne s'étendait pas seulement aux arts plastiques; elle comprenait aussi, et surtout, l'architecture, la poésie, la musique. Sous ce rapport, nous sommes obligés de le reconnaître avec M. Rio, l'exégèse allemande devait être infiniment préférable à l'exégèse italienne. Au point de vue de l'architecture, son principal initiateur fut ce même Gœrres, dont la parole écrite ou improvisée avait déjà simplifié bien des problèmes.

Pour Gœrres comme pour Sulpice Boisserée, l'ardent prosélyte de la restauration de la cathédrale de Cologne, l'architecture du moyen âge était la plus haute personnification de l'art religieux; et cette conviction, qui, en Allemagne, s'était élevée presque à la hauteur d'un dogme national, par suite du vandalisme dont les temples gothiques étaient devenus l'objet, suscitait en France, comme en Italie, comme en Angleterre, une véritable croisade.

Victor Hugo, dans son roman de *Notre-Dame de Paris*, réveillait cette susceptibilité esthétique, sinon chrétienne; M. de Montalembert entreprenait en France, en Italie et en Allemagne, avec M. Rio, un pèlerinage à travers les églises gothiques, les vieux cloîtres et les monuments de l'architecture religieuse et civile, tandis que, de l'autre côté de la mer, les Anglais, forts de leur respect pour les antiquités nationales, cherchaient, à l'inspiration et dans les enseignements du docteur Whewel, à retrouver sur les vieilles pierres de leurs édifices, l'empreinte des siècles dont elles attestaient la grandeur. « Le 1er mars 1833, M. de Montalembert publiait sa fameuse lettre à Victor Hugo, et cet appel courageux fait au petit nombre de partisans que l'art ou la foi en matière d'antiquités religieuses avait encore conservé parmi nous, fut comme le premier signal d'une résurrection regardée jusqu'alors comme impossible, même par ceux qui le désiraient le plus. Cette lutte héroïque, *pro aris et focis*, continuée pendant vingt-cinq ans en faveur de l'art chrétien, est, sans contredit, un des plus intéressants épisodes de la vie de M. de Montalembert[1]. »

Quelle ne dut pas être la joie de M. Rio, quand, après ses études préliminaires à Munich, ses conversations avec Boisserée et Gœrres,

[1] *Épilogue*, tome II, *passim*.

il entreprit avec son ami, à travers les provinces rhénanes, cette excursion, non moins poétique que religieuse, qui devait aboutir au triomphe de la cause qui leur était commune.

Mais le plan de philosophie esthétique tel que l'avait conçu M. Rio comportait aussi *la légende*, envisagée comme matière de poésie chrétienne, sujet encore intact, et d'une richesse inépuisable, qui s'inspirait à la fois des traditions de l'Ancien et du Nouveau Testament, des évangiles même apocryphes, des mystères et des représentations du moyen âge, des romans chevaleresques empruntés au cycle de Roland et de la Table-Ronde, des légendes des saints et des martyrs, voire des psaumes et des hymnes de l'Église. Enfin l'Allemagne devait ouvrir à son avidité une autre source d'inspiration encore plus féconde, si c'est possible. « Je veux parler, dit M. Rio[1], de la musique, telle que l'avait fait le double courant de l'enthousiasme religieux et de l'enthousiasme chevaleresque, non-seulement dans ce qu'on a coutume d'appeler les siècles de foi, mais aussi à des époques plus rapprochées, quand la voix des peuples subjugués semblait condamnée à ne plus proférer que des cris de miséricorde vers le ciel ou des cris de vengeance vers les hommes. Tel était précisément l'état dans lequel s'était trouvée une grande partie de l'Allemagne pendant les jours, pour elle si néfastes, de la domination française. Toutes les péripéties si émouvantes de la lutte engagée pour reconquérir l'indépendance du territoire germanique étaient restées lettre close pour tous ceux qui appartenaient à la même génération que moi. Nous ignorions surtout le rôle vraiment sublime qu'avaient joué, dans ce qu'on appelait la guerre de délivrance, les deux génies auxiliaires dont l'union n'avait peut-être jamais été si étroite, je veux dire de la poésie et de la musique. Je savais le parti que les Spartiates avaient tiré de cette union, si bien pratiquée par Tyrtée; je savais aussi combien avait été irrésistible l'élan imprimé à nos volontaires républicains par le chant de *la Marseillaise*, et s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, je n'avais pas oublié ce qu'avaient été pour nous, dans notre campagne de 1815, les fortes modulations par lesquelles notre barde le Thiec, qui mourut en chantant, redressait nos allures ou préludait à nos victoires. »

Sous ce rapport, les philosophes allemands Schelling, Gœrres, Baader lui-même[1], ne fournirent à M. Rio que des documents bien

[1] *Épilogue à l'Art chrétien*, p. 255.

[2] Bien que dans un art qui procède surtout de l'élan et de l'enthousiasme du cœur, les considérations philosophiques qui en démontrent la beauté puissent paraître superflues; nous ne résistons pas au plaisir de citer quelques lignes admi-

superficiels et bien vagues dans leur généralité. En revanche, nulle part ailleurs qu'en Allemagne la musique ne devait trouver une source si féconde d'inspirations vraies, tant religieuses que profanes. Il faut lire, dans le chapitre intitulé *Munich*, les pages intéressantes consacrées à la musique, pour comprendre la violente impression que produisit sur M. Rio l'exaltation patriotique à laquelle chaque soir, dans les brasseries, se livrait la jeunesse allemande, sous l'influence de la musique de Weber et des chants de Kœrner. Chaque soir il attendait avec une impatience nouvelle l'heure de ces réunions où tous, nobles et étudiants, plébéiens et lettrés, venaient chercher dans le chant des *Chasseurs* de Lutzow, ou dans tout autre hymne de Kœrner, une ivresse à laquelle la bière n'avait aucune part. M. Rio subissait malgré lui cet enthousiasme, trop spontané d'ailleurs pour n'être pas contagieux. Surtout il écoutait avec un pieux recueillement ce chant funèbre, ou plutôt cette prière poétique, de ce même Kœrner, composé par lui au bruit du canon et sous l'influence manifeste du pressentiment de sa mort :

Vater, du segne mich.
In deine Hand befehl' ich mein Leben.
Du kannst es nehmen, du hast es gegeben.
Zum Leben, zum Sterben segne mich.
Vater, ich preise dich[1].

Et quand plus tard, en Angleterre et en France, M. Rio renouait au profit de ses études esthétiques la chaîne, un instant interrompue, de ces grandes émotions musicales, soit en redisant les belliqueux dithyrambes de Kœrner, soit en exécutant, avec le concours de Litz

rables de Saint-Martin, fournies à notre auteur par Baader, sur le rôle de la musique ;

« La musique a pour but de percer les régions du temps qui nous enveloppent. Le bonheur étant notre lieu de repos, la musique a pour objet de nous y ramener lorsque nous en sommes sortis, et non pas de nous en faire sortir, quand nous y sommes établis. Avec la musique, l'homme peut non-seulement porter son être jusque dans la région divine, mais faire encore descendre cette région divine dans tout son être; mais il faut que l'homme y joigne sa parole pure. C'est parce que les animaux n'ont ni admiration, ni parole, qu'ils n'ont point de musique. L'homme est comme la lyre de Dieu, il tend sans cesse, par sa parole, à en exprimer les diverses puissances. La racine organique et mélodieuse de notre être est une source simple qui renferme en elle seule tous les organes de ses modulations. Mais Dieu tire à son gré de sa lyre des sons tristes et déchirants, ou des sons doux et récréatifs, ou il n'en tire point du tout. »

(Saint-Martin, *Esprit des choses.*)

[1] O Père, bénis-moi. Dans tes mains je remets ma vie. Tu peux la prendre! Tu me l'as donnée! Pour la vie, pour la mort, bénis-moi. O Père, je célèbre ta grandeur!

ou celui d'artistes anglaises non moins enthousiastes que lui, les *mélodies* de Schubert, les *sonates* de Beethoven, c'est au génie germanique, à sa science de l'idéal, ou plutôt à ses patriotiques ardeurs, qu'il renvoyait l'honneur de cette haute inspiration. « J'en étais venu, dit-il, à me regarder comme une sorte de nourrisson de la muse germanique, et j'agissais comme si j'avais été persuadé que l'air et la lumière de Munich m'étaient indispensables, tant pour éclairer mon horizon intellectuel que pour l'agrandir. »

Hélas! pourquoi faut-il que ces accents si vrais d'une grande passion aient été le plus souvent inspirés à l'Allemagne par nos excès et nos conquêtes? Pourquoi ne nous est-il pas permis d'admirer ce rhythme belliqueux et cet élan national entretenu pendant soixante ans dans la patrie allemande, sans songer en même temps que cet appel à la délivrance et à la liberté présageait contre la France la plus cruelle des vengeances, et contre l'humanité le plus odieux des attentats, le despotisme de la force brutale?

Et cependant, M. Rio lui-même en convient : en dehors d'aperçus plus ou moins ingénieux et de simples conjectures tout aussi arbitraires sur le rôle de la musique des premiers siècles du christianisme, que sur celui de la musique antique, en dehors des commentaires sur les psaumes de l'Église, ou des chants populaires dont le sens devait prêter une si grande valeur à la mélodie même de ces chants, il est extrêmement difficile d'assigner à l'art musical la place qu'il dut occuper dans le sentiment du *beau*, puisque jusqu'aux temps modernes les monuments nous font presque absolument défaut.

C'est pour cette raison, sans doute, qu'en dépit de ses préférences bien hautement avouées pour la musique, M. Rio ne crut pas devoir, si ce n'est accessoirement, traiter dans *l'Art chrétien* de cette forme de manifestation de la pensée humaine; et c'est sans doute aussi pour combler cette lacune que, dans l'*Épilogue*, il s'est étendu avec tant de complaisance et tant d'intérêt sur les émotions religieuses et chevaleresques qu'il sut rencontrer dans la musique [1].

VI

Au reste, après avoir recueilli en Allemagne, en Angleterre, en Italie les manifestations diverses de l'idéal, soit dans l'histoire des

[1] A défaut d'une théorie complète sur la musique, M. Rio donne dans l'*Épilogue* en manière de pièces justificatives quelques pages admirables échappées à la plume d'un maître véritable quoique inconnu, M. Duc.

peuples, soit dans ses conversations avec les philosophes, les artistes, les hommes d'État, soit dans la contemplation et dans l'étude des monuments de l'art, il allait lui être donné bientôt de trouver dans son propre intérieur de famille, dans les épanchements de l'amitié et de la reconnaissance, dans les tristesses de la mort, dans les dévouements et les sacrifices de la vie, surtout dans le spectacle des plus hautes vertus et de la plus sublime aspiration d'âmes privilégiées vers la perfection idéale, une source d'émotions bien autrement féconde en enseignements pour le cœur et pour l'esprit.

Pendant ses longues pérégrinations, divers événements s'étaient accomplis, M. Rio avait uni sa destinée à celle qui devait être la compagne dévouée, non-seulement de sa vie et de ses affections, mais encore de ses travaux. Celui dont le souvenir se liait si intimement à l'histoire de ses pèlerinages à Florence, à Livourne et à Rome, son jeune ami Albert de la Ferronnays avait offert à Dieu sa vie en holocauste pour la conversion de celle qu'il aimait plus que sa vie. Dieu avait accepté ce sacrifice. Au lit de mort d'Albert, les deux époux réunis dans une même pensée de foi et d'amour accomplissaient l'un sa dernière, l'autre sa première communion. Quels germes d'héroïsme chrétien le souvenir d'une pareille vie et d'une telle mort jetèrent dans l'âme de cette jeune femme, dans celle du père, de la mère, des sœurs de son mari, dans celle des amis privilégiés qui avaient connu la famille de la Ferronays et qui lui prodiguaient alors les consolations de la religion et du cœur; c'est là ce que M. Rio, même après les *Récits d'une sœur* de madame Craven, redit avec un sentiment exquis d'émotion.

Si vis me flere, dolendum est primum ipse tibi!

Et voilà pourquoi les larmes de l'auteur sont si douces et si sympathiques à ses lecteurs.

Les pages consacrées à son séjour à Boury nous initient à cette existence de paix, d'amitié, de vertus, de résignation au malheur, et, disons-le, aussi de félicité, qui semble comme un tableau idéal du ciel sur la terre. La terre! Elle est là avec ses douloureux souvenirs, ses exils, ses séparations incessantes, ses angoisses de l'avenir, ses aspirations d'un bonheur toujours entrevu, jamais satisfait. Mais le ciel! n'est-il pas descendu aussi sur ce coin de la Normandie avec son ineffable charité, son calme que rien ne saurait troubler, ses joies fécondes, ses lumineuses clartés, son inépuisable amour que les âmes dans leur union avec Dieu se communiquent les unes aux autres?

Nous ne parlerons point d'Alexandrine de la Ferronnays, cette âme privilégiée dont on pouvait dire véritablemeut aussi : *Ascensiones in corde suo disposuit!* Nous ne redirons pas non plus les pieuses occupations de Boury, les visites aux écoles, les distributions charitables aux pauvres, les prières en commun, les récréations musicales qui laissaient chaque jour à M. Rio des impressions esthétiques plus saisissantes et plus suaves, les problèmes agités et résolus à l'unanimité dans des entretiens où l'esprit n'avait pas moins de part que le cœur. Mais il est impossible de ne pas dire quelques mots du chef de famille, auquel M. Rio a en quelque sorte consacré le livre dont il fut d'ailleurs l'inspirateur et l'âme,

C'est à Boury que réellement M. Rio entrevit dans M. de la Ferronnays la plus complète personnification de l'idéal chrétien auquel il soit permis d'aspirer. La mort de son fils, non moins que les malheurs de sa patrie et l'exil des princes auxquels était liée pour lui la destinée de la France, le souvenir de ses enfants, tout, jusqu'à la retraite imposée avant le temps à l'homme d'État, et l'inaction à l'homme de cœur avaient contribué à élever son âme à un degré de perfection morale et intellectuelle que les *Récits d'une sœur* eux-mêmes laissent à peine soupçonner.

Il faut lire la relation de ces longues causeries de Boury, où les interlocuteurs évoquent tour à tour le passé, analysent les sentiments les plus délicats et les plus complexes, font appel aux plus nobles et aux plus généreuses aspirations, ou se livrent réciproquement à des épanchements, dans lesquels on ne sait ce qu'il faut le plus admirer du dévouement de l'ami ou de la foi et de l'humilité du chrétien. Aussi, dit M. Rio, dans un mot qui résume tout « l'influence de cette incomparable amitié, bornée d'abord à la région du cœur, avait fini par s'étendre à toutes mes facultés, mais d'une manière de plus en plus inégale, à cause de la préférence de plus en plus marquée qu'il donnait aux progrès de l'âme sur les progrès de l'intelligence. » Et quand l'absence venait mettre un terme momentané à ces relations à la fois si intimes et si pieuses, des sentiments plus admirables encore, s'il est possible, s'échangeaient dans une correspondance dont nous voulons citer au moins quelques lignes :

« Vous nous connaissez assez, mon cher Rio, pour être bien sûr que ma bonne femme et moi ne faisons pas un seul retour sur nous-mêmes, et que nous voyons sans regret et sans tristesse le grand isolement dans lequel nous allons nous trouver. Dieu reste avec nous, mon ami ! Est-ce donc être isolés ? Il nous prouve qu'il nous aime en nous envoyant, dans nos vieux jours, une consolation plus grande que nous n'osions le désirer. Amour, espérance, prière, reconnais-

sance ; ah ! soyez tranquille pour nous, la vie nous sera douce et légère. Notre temps finit, le soir arrive, nous pouvons déjà entrevoir l'aurore du jour sans fin, » etc.

Un peu plus tard, à la suite de ses effusions amicales dont nous avons parlé, un projet de réunion intime et plus complète avait été mis en avant et accepté avec une égale délicatesse de part et d'autre. Il s'agissait de perpétuer à Boury autrement que pendant quelques jours cette félicité de la vie commune entre les deux familles, en un mot s'asseoir à la même table, loger sous le même toit, prier dans la même chapelle, se promener dans le même jardin, s'aider réciproquement à marcher dans la voie que chacun s'était tracée, tel était le rêve entrevu par M. de la Ferronnays et caressé avec un égal enthousiasme par sa famille et par leurs hôtes. Les premières années de cette vie commune devaient être employées à écrire les Mémoires de sa vie politique. Les deux amis avaient déjà passé en revue les divers documents qui devaient fournir les matériaux du travail ; c'est comme un cours supplémentaire d'histoire contemporaine, dont M. Rio, depuis longtemps, sous la direction de son noble patron, avait accepté la rédaction.

Mais en dehors de ces jouissances qui paraissaient si assurées, il y avait un autre genre de profit qu'il avait plus particulièrement en vue, et dont les conditions étaient beaucoup plus difficiles à régler d'avance. Mais ici, il faut laisser la parole à M. Rio et citer textuellement :

« Ce profit qu'il mettait maintenant au-dessus de toute espèce de profit intellectuel, était le profit de nos âmes, et il se persuada qu'en réunissant dans un seul et même faisceau nos aspirations continues vers le même idéal, nous obtiendrions un résultat bien supérieur à celui que produirait la somme de nos aspirations isolées. Il fallait donc donner une sorte de sanction sacramentelle au traité d'alliance offensive et défensive que nous allions conclure entre nous, et cette sanction était toute trouvée dans le sacrement de l'Eucharistie.

« Il fut donc convenu que nous communierions tous ensemble le même jour dans la chapelle du château, et que cette communion serait comme l'inauguration anticipée de l'œuvre, à laquelle chacun de nous, dans la mesure de ses forces s'obligeait à concourir. Je n'ai pas besoin de dire que le plus zélé promoteur de la cérémonie fut M. de la Ferronnays. Il était là dans son rôle, mais on sera peut-être surpris d'apprendre qu'il en fut aussi, du moins pour moi, le plus éloquent prédicateur, bien que son éloquence se soit bornée à deux ou trois paroles qu'il m'adressa au sortir de la sainte Table. Nous étions restés les derniers dans la chapelle, et je l'entendais prier derrière moi avec un genre de ferveur qui accusait plutôt un élan

de contrition qu'un élan d'action de grâces. Quand je me détournai pour le regarder, il avait son visage caché dans ses mains, et quand il se leva pour sortir, je vis que ses paupières étaient humides ; je crus qu'il venait d'être en proie à un de ses violents accès d'humilité que le sentiment de son indignité provoquait quelquefois en lui. Cette fois-ci, c'était bien encore quelque chose du même genre, mais avec des circonstances tellement extraordinaires que, malgré la part que j'avais eue, très-involontairement à la distraction qu'il se reprochait comme un péché, il m'était impossible, je ne dis pas seulement de partager, mais même d'approuver son repentir.

« Le fait est qu'au moment de s'agenouiller près de moi au pied de l'autel, il s'était laissé distraire par un vague souvenir de je ne sais quelle histoire du moyen âge, ou plutôt par le regret de n'avoir pas à l'exemple des chevaliers chrétiens de ce temps-là, demandé au prêtre de partager l'hostie en deux, pour nous en donner à chacun la moitié, en guise de consécration sacramentelle de l'amitié, qui, dans ce moment solennel, allait nous unir plus étroitement que jamais. C'était la première fois que j'entendais parler de cette fantaisie chevaleresque, de sorte que je demeurai stupéfait d'étonnement, de reconnaissance et d'admiration, sans pouvoir prononcer une seule parole, mais l'étreinte muette par laquelle se termina cette scène, à tous égards si émouvante, en disait plus long que tous les discours, et je suis sûr que je n'étonnerai personne en disant que ce souvenir est resté l'un des plus précieux et des plus ineffacables de toute ma vie.

« Cette fois-ci nos adieux furent moins tristes que la première fois à cause des perspectives riantes, ou du moins très-consolantes qui s'ouvraient sur notre avenir. »

Hélas ! Dieu ne le voulut pas ! Ces perspectives devaient s'évanouir par la mort même de ceux qui s'en étaient réjoui ! Deux ans à peine s'étaient écoulés. Les deux familles s'étaient dispersées en Italie, en Angleterre pour obvier à des devoirs de fidélité et à des nécessités de cœur et de famille. L'année 1842, qui devait voir la réalisation d'un de leurs rêves les plus chers, s'ouvrait par une catastrophe qui mettait à néant les espérances du présent, comme celles tant choyées pour l'avenir. Le comte de la Ferronnays mourait à Rome le 17 janvier, et moins de trois mois après on annonçait la mort également subite, mais moins imprévue de la pauvre Eugénie, à laquelle sa sœur Olga ne devait pas survivre longtemps. Et quand plus tard, en 1848, Alexandrine et madame de la Ferronnays elle-même rendirent à Dieu leur âme pour aller rejoindre, dans un monde meilleur, ce qu'elles avaient eu de plus cher dans celui-ci, l'auteur des *Récits d'une sœur* put inscrire sur son livre cette épitaphe qui convenait également à

la vie de ses chers enfants, parce qu'elle était l'abrégé et l'explication de leur foi :

L'amour est plus fort que la mort !

Au moment où s'accomplissait cette dernière séparation plus sensible peut-être pour M. Rio que pour tous les autres, « il y eut, dit-il, à cette occasion des regrets amers et stériles sur la préférence que j'avais trop souvent donnée à mes travaux littéraires sur mes affections, aux exigences de l'esprit sur les exigences du cœur, au profit intellectuel sur le profit spirituel. »

VII

C'est donc au souvenir de ces vertus, au culte de cet idéal si noblement conquis par des âmes d'élite, que l'auteur a voulu consacrer son travail.

Comment, après les douloureuses séparations que nous avons décrites, sous l'empire de regrets non encore atténués après vingt ans, malgré les découragements de l'âme et les difficultés du sujet, M. Rio parvint-il à accomplir l'œuvre à laquelle il avait voué sa vie, l'étude de l'*art chrétien?* c'est là ce qui fait l'objet intéressant de son dernier chapitre.

En mettant en lumière ces chrétiens, ce père, ce fils, cette épouse, ces filles si noblement dévouées à Dieu et à leur devoir, en rapprochant de ces types d'honneur, de générosité et d'amour, d'autres types aspirant également dans des conditions et dans des pays divers à la perfection morale, tels que M. de Montalembert, M. Gladstone, Mgr Manning, tous ceux, en un mot, que M. Rio a eu le bonheur de connaître et d'admirer, son but n'a point été d'accomplir un devoir de reconnaissance. Il a voulu avant tout nous montrer par quels indissolubles liens sont unies ces trois choses qui n'en sont qu'une : le *vrai*, le *bien*, le *beau*.

De même que dans l'*art chrétien*, l'histoire démontre que les plus hautes productions de l'art coïncident avec les temps et les nations où le sentiment de la liberté, de la patrie, de la religion, fut le plus en honneur, de même il a voulu prouver par des exemples empruntés à notre pays et à notre siècle que la plus haute expression de la beauté morale se trouvait chez les hommes d'abnégation et d'enthousiasme, parce que ceux-là seulement connaissent, aiment et cherchent avant tout Dieu, centre vivant de toute beauté.

Nous n'avons point la prétention de faire connaître, même en le

résumant, le chapitre dans lequel M. Rio trace l'histoire de sa publication sur l'*art chrétien*. Ceux-là seulement qui le liront pourront apprécier la haute portée de ses efforts au double point de vue de l'enseignement historique et de la rénovation artistique dont l'apparition de son livre fut comme le signal. Voué avec M. de Montalembert à la défense ou plutôt à la réhabilitation des mêmes croyances contre les détracteurs systématiques ou officieux que l'esprit révolutionnaire avait suscités contre elle dans la littérature et dans les arts, ils s'étaient enrôlés sous la même bannière, et leur infatigable ardeur avait conquis à leur cause des défenseurs et des adeptes. Parmi eux il faut citer M. Vitet auquel on dut la première marque d'estime donnée depuis la fin du dernier siècle par un fonctionnaire public aux souvenirs de notre histoire, et qui, depuis, au comité des arts et monuments historiques, à l'Académie française, par ses écrits et ses paroles, n'a cessé de dénoncer le vandalisme révolutionnaire et de rendre hommage à l'art véritablement inspiré et fécond ; Manzoni qui, tout radieux de sa découverte, écrivait qu'il devait à M. Rio d'avoir acquis et retrouvé le sentiment de l'art chrétien ; M. Thiers enfin, qui, dès son ministère de 1840, apportait à la propagation des idées esthétiques, assurément fort étrangères à l'esprit français de ce temps, un zèle et une ardeur qui provenaient chez lui d'une intelligence spéciale. Non content d'accorder un patronage efficace à des idées que tant d'autres traitaient de rétrogrades, il écrivait : « Dites à M. Rio que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour l'aider à populariser ses idées qui sont à mes yeux les seules justes et les seules vraies. »

Enfin, le chef de cette croisade, M. de Montalembert lui-même, adressait à son ami ces paroles significatives : « Nous sommes engagés en ce moment dans une lutte qui ne sera pas sans quelque importance dans l'histoire et qui tient de près et de loin à des intérêts et à des principes d'un ordre trop élevé pour n'être qu'effleurés en passant. » Et plus tard, en janvier 1843, il écrivait à son coreligionnaire : « Avant mon arrivée en Italie, je n'avais pas le moindre soupçon du progrès qu'y ont fait nos idées ; je dis nos idées, car partout j'*ai trouvé ton nom associé au mien*, dans les journaux, dans les brochures, dans les ouvrages sur l'art. Nous avons des prosélytes et des missionnaires à Venise, à Padoue, à Milan, à Turin, à Gênes, à Ferrare et dans la plupart des villes de la Romagne. A Florence, à la légation anglaise, non-seulement on a parlé de notre levée de boucliers avec intérêt et avec compétence, mais on a donné un grand dîner en l'honneur de l'*Art chrétien*, et on y a invité les notabilités artistiques et littéraires dont la conversion à nos idées était bien constatée. On m'a même dit que le grand-duc avait ex-

primé l'intention de me consulter sur le meilleur moyen de régénérer l'art dans ses États. » La consultation eut lieu plus tard.

On conçoit dès lors quelle ardeur dut apporter à cet apostolat de l'art considéré comme expression de la vérité religieuse, celui qui, dès sa plus tendre enfance, semblait en avoir instinctivement compris toute la puissance. C'est qu'en effet cette recherche de l'idéal dans l'histoire d'abord, dans les œuvres artistiques ensuite, ne devait pas se borner pour lui à des spéculations vaines sur l'origine et le principe du beau, ni même à un dilettantisme d'admiration stérile pour le passé.

Ainsi que M. de Montalembert, il croyait la cause de la foi catholique indissolublement liée à la cause des monuments de l'art dont ils étaient l'expression et l'image, et tous deux, en combattant pour ces monuments, combattaient pour l'édifice de leurs croyances et de leur Dieu.

Nous n'avons point à dire comment s'accomplit cette grande lutte, et quels succès étaient destinés par la suite à cette réhabilitation de la pensée et de l'art chrétien. Qu'il nous suffise de révéler, dût cette révélation être une indiscrétion, qu'à peine M. Rio semble avoir autorisée par quelques rares allusions, que Dieu réservait à ses efforts et à sa foi, un privilége bien autrement précieux que celui de la popularité, voire du triomphe de ses idées.

Cet idéal esthétique, à la glorification duquel il travailla toute sa vie, il devait lui être donné en plusieurs circonstances d'en faire saisir la lumineuse et féconde clarté à des âmes pour lesquelles jusque-là la vérité avait été voilée. « Celui qui est, pour emprunter les admirables paroles du P. Félix, le Verbe incarné, image de la substance du Père et splendeur de sa gloire, *imago substantiæ, splendor gloriæ;* celui en qui réside éternellement avec les types de toute beauté la puissance de les réaliser ; celui qui est tout ensemble l'idéal et l'artiste, le type et l'ouvrier, celui-là permet que l'intelligence et l'amour de la vraie beauté puissent produire parfois l'intuition et l'amour de la vérité et de la sainteté. »

C'est cette intuition de la vérité, apparaissant dans quelque image radieuse de la beauté dont il fut accordé à M. Rio d'être l'interprète ou l'inspirateur, tout au moins le spectateur ému ; nous savons que plus d'une âme séparée de l'Église catholique dut sa conversion à sa parole émue et ardente, non moins qu'à la contemplation de l'œuvre qu'il prenait pour texte de ses commentaires.

Sans doute, Dieu se sert, pour l'accomplissement de ses desseins, de tel instrument qu'il lui convient. Aux uns il envoie la tristesse et

l'adversité, aux autres les consolations et les tendresses du cœur, messagères célestes de la vérité qui est une et divine ; parfois c'est la dialectique et la philosophie qui triomphent de l'erreur sur le terrain de la controverse ; d'autres fois, c'est la réflexion de l'intelligence se repliant sur elle-même ; d'autres fois encore, c'est un sentiment vague et indéfini, non raisonné, guidant à travers les ténèbres l'âme dans le chemin qu'elle cherche sans le voir.

Mais que dire de cette révélation quand, empruntant à l'art sa lumineuse clarté, elle pénètre de ses rayons le cœur le plus endurci ou l'intelligence la plus simple, et leur montre la vérité dans l'éclatante majesté de sa splendeur ?

Travailler à cette tâche sinon l'accomplir, tendre par sa pensée, sa parole, ses actes à cette conquête de l'idéale beauté, s'en rapprocher sans cesse, plus encore, répandre et propager son culte et, par ce culte, élever les âmes jusque dans les régions éthérées et sereines où se confondent le *vrai*, le *bien*, le *beau*, est-il au monde une plus haute et plus noble destinée ?

Cette destinée, ce fut celle que M. Rio assigna à l'art, cette œuvre, c'est celle à laquelle il n'a cessé de travailler et à laquelle, dans l'*Épilogue*, il vient de donner une dernière consécration.

ERNEST DE TOYTOT.

L'UNITÉ DES MESURES

ET LA

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

Au moment où paraîtront ces lignes, une Commission internationale sera réunie à Paris, au Conservatoire des arts et métiers, dans le but de résoudre un de ces grands problèmes dont la solution intéresse également tous les pays civilisés. Il s'agit, en effet, de donner à toutes les nations du globe un système uniforme de poids et de mesures.

Si l'on peut facilement concevoir que, dans le passé, un prototype unique des mesures eût singulièrement facilité les relations de peuple à peuple, il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui son adoption est devenue une nécessité de premier ordre. Depuis vingt ans, et c'est presque un lieu commun de le répéter, la vapeur, l'électricité, ont pour ainsi dire supprimé les distances. Nous nous transportons dans le pays voisin en moins de temps qu'il n'en fallait autrefois pour se rendre d'une de nos provinces dans une autre; nos dépêches arrivent sur le continent américain avant même que nos lettres soient parvenues d'un bout à l'autre de la France.

Cette facilité de communications a créé, dans les relations commerciales et industrielles, des besoins nouveaux. Nous commençons, en France, à nous occuper de ce qui se passe chez les peuples voisins; nous nous initions peu à peu à leur langue; nous étudions plus sérieusement leurs mœurs et leurs coutumes. De son côté, la science a tiré le plus grand profit de ces rapprochements intimes entre les divers pays. Les expéditions scientifiques, par exemple, ne sont plus aujourd'hui l'œuvre d'une nation isolée, toutes y prennent

part et apportent chacune, à l'exécution de l'œuvre générale, son contingent de zèle et d'intelligence.

Ces entreprises communes nécessitaient un langage scientifique et un plan de travail communs. Et, par exemple, comment fondre en un tout homogène, lorsqu'il s'agit de mesures, les résultats partiels que l'Anglais a exprimés en *yards;* l'Allemand en *pieds;* le Français, en *mètres?* On ne saurait y parvenir que par la connaissance rigoureuse des rapports de ces diverses longueurs, au moyen de comparaisons délicates et multipliées dont les résultats sont assez incertains pour ne pouvoir être utilisés dans les déterminations précises de l'astronomie et de la géodésie.

Ces graves inconvénients avaient, depuis longtemps, éveillé l'attention des savants. Déjà, en 1867, une conférence géodésique internationale, tenue à Berlin, recommandait l'emploi d'un système uniforme de poids et de mesures, et les délégués des puissances étrangères s'étaient réunis à Paris, en août 1870, pour étudier cette importante question; la guerre avec l'Allemagne arrêta leurs délibérations. Elles sont reprises en ce moment et nous avons tout lieu de croire qu'elles aboutiront heureusement.

Ce n'est pas sans raisons que la France a été choisie comme lieu de réunion. C'est à elle que toutes les nations viennent demander aujourd'hui le prototype de leurs mesures; non pas qu'il fût nécessaire d'adopter le mètre français comme étalon universel. Mais, comme le disait M. de Jacobi, représentant de la Russie : « Le monde savant cède moins à une nécessité matérielle qu'au besoin de rendre un hommage éclatant, qui est en même temps un juste tribut de reconnaissance, non-seulement à la glorieuse initiative de la France et de ses illustres savants, mais aussi aux sacrifices matériels et intellectuels qu'elle n'a pas cessé de supporter pendant plus d'un demi-siècle pour le développement de cette œuvre importante. »

C'est à la France, en effet, que revient tout l'honneur des premiers travaux importants sur la forme et la grandeur de la terre. Ce sont les savants français qui conçurent, pour la première fois, l'idée d'une mesure universelle prise dans la nature et qui fondèrent, après de laborieuses expéditions, ce système admirable qui va de proche en proche se répandre dans le monde entier.

Ces grands travaux auxquels sont attachés les noms de Fernel, de Picard, de Cassini, de Delambre, de Méchain, etc., ne constituent pas la page la moins glorieuse des annales scientifiques de notre pays, et il n'est peut-être pas sans intérêt, au moment où les étrangers leur rendent un si éclatant hommage, d'en retracer à grands traits l'histoire.

I

Lorsque, le 8 mai 1790, l'Assemblée constituante proposa au roi de fixer une unité des mesures et des poids, elle ne faisait que reprendre une idée mise en avant, non-seulement par nos premiers rois, mais encore par tous les savants et les philosophes de l'antiquité. « Vous n'aurez, dit Moïse (*Deutéronome*, XXV), qu'un poids juste et véritable, et il n'y aura chez vous qu'une mesure qui sera la véritable et toujours la même, afin que vous viviez longtemps sur la terre que le Seigneur, votre Dieu, vous aura donnée. » Les mesures prototypes, dont l'usage était recommandé par le législateur des Hébreux, étaient déposées dans le Temple, et les mesures particulières soumises à leur confrontation étaient ensuite revêtues d'un signe caractéristique. Chez les Grecs, l'étalon des mesures s'appelait *prototype*, *archétype*, *métretès*, et les Athéniens avaient établi une compagnie de quinze officiers appelés conservateurs des mesures, qui avaient la garde des étalons originaux et l'inspection de l'étalonnage. Les Romains appelaient leur unité de longueur : *mensura*, la mesure par excellence, et la gardaient dans le temple de Jupiter, au Capitole, comme un dépôt sacré et inviolable; c'est pourquoi cette mesure originale était surnommée *Capitolina*, capitoline. Justinien ordonna qu'on vérifierait toutes les mesures et tous les poids, et que les originaux en seraient gardés dans la principale église de Constantinople. Il en envoyait en même temps de semblables à Rome en les adressant au Sénat comme un dépôt digne de son attention.

En France, les étalons étaient autrefois conservés dans le palais des rois. Un titre, daté de la vingtième année du règne de Dagobert, indique que ceux qui contreviendront à ce qui est porté par ce titre seront condamnés à dix livres d'or très-pur et à dix livres d'argent fin, *ad pensum Palatii*. « Nous voulons, dit Charlemagne dans un capitulaire de 789, que tous se servent de mesures justes et égales, de poids justes et égaux, soit dans les villes, soit dans les monastères, soit pour vendre, soit pour acheter. » Un capitulaire de l'année 800 s'exprime ainsi : « Nous voulons que chaque juge ait un étalon des mesures semblable à celui qui est conservé dans notre palais. » « Que partout, dit un capitulaire de 813, on se serve de poids justes et égaux. » On attribue à Charlemagne l'institution du roi des merciers, office qui a existé jusqu'en 1587. « Le roi des merciers, dit Chéruel, avait l'inspection des poids et

mesures; il délivrait les brevets d'apprentissage et les lettres de maîtrise. Cette charge, supprimée en 1544 par François Ier, fut rétablie l'année suivante. Abolie de nouveau en 1581, ce ne fut qu'en 1587 qu'elle disparut. »

La ruine de l'empire carlovingien et l'établissement du régime féodal firent disparaître l'unité des poids et mesures. Chaque seigneur introduisit dans sa terre des usages conformes à ses intérêts. « Il se trouva de ces mesures seigneuriales qui étaient plus grandes que l'étalon royal, d'autres qui avaient été établies plus petites; celles-là pour tirer de plus grands droits des vassaux, et celles-ci peut-être pour attirer, par un traitement plus doux, un plus grand nombre d'habitants sous sa domination. »

La garde de l'étalon des poids et mesures était attribuée au seigneur suzerain. Les seigneurs des justices inférieures étaient tenus de se conformer à l'étalon du lieu principal auquel ressortissaient leurs justices; mais les coutumes leur attribuaient généralement le jugement des contraventions en fait de poids et mesures.

Déjà, en 864, Charles le Chauve avait ordonné que les mesures trop grandes seraient réduites, sans que ceux qui avaient établi des mesures plus petites pour recevoir les droits de vasselage ou de censives se pussent prévaloir de cette ordonnance pour les augmenter.

Mais l'ordonnance de Charles le Chauve resta sans effets, et ce fut également en vain que chacun de nos rois essaya de faire respecter l'unité des mesures dans l'étendue du royaume. Nous pourrions citer les nombreux édits qui se succèdent et qui, par leur succession même, témoignent assez de leur inefficacité. Philippe le Long, par exemple, dans une « commission dressée en date du dimanche avant la Saint-Michel 1321 » s'exprime ainsi : « Comme pour le profit de nos sujets et la réformation nécessaire de notre royaume, avec la délibération de notre conseil, nous nous pourvûmes de faire ordonnance sur trois choses...... La seconde, qu'en notre dit royaume où il y a diverses mesures et divers poids en déception et lésion de plusieurs, fussent faites de nouvel un seul poids et une seule mesure convenable, desquels le peuple usât dorénavant..... »

Louis XI, François Ier, Charles IX, Henri IV, Louis XIV, essayèrent, sans succès, d'établir un système uniforme de poids et mesures. La confusion était extrême alors; les poids et les mesures variaient d'un pays à l'autre, souvent même d'un village au village voisin. Pour les mesures linéaires, on distinguait, par exemple, la canne de Montpellier et la canne de Toulouse, le pied de Bordeaux et la toise de Paris. Les mesures agraires comprenaient : la perche, l'arpent,

la corde, etc... La douzaine d'œufs en contenait treize, le quarteron ou le quart de cent était de vingt-six... Les commissaires du Châtelet de Paris, nous apprend Delamarre, dans son *Traité de la police*, chargés, en 1673, 1675 et 1679, d'examiner sur les lieux les diverses mesures, constatèrent des différences qui donneront une idée des entraves que devait rencontrer le commerce : à Soissons, le setier pesait trois fois autant qu'à Paris; à Amiens, il fallait quatre setiers et demi pour égaler le setier de Paris; à Chauni, quatre setiers faisaient un setier plus un demi-boisseau de Paris; à la Fère, trois setiers égalaient un setier de Paris, la mesure ordinaire était un demi-setier qui s'appelait Mancot; à Châlons-sur-Marne, il fallait treize boisseaux et demi pour faire le setier de Paris... Provins avait deux espèces de boisseaux : l'un, qui servait dans les marchés, et qu'on nommait boisseau du minage, il pesait 24 livres; l'autre, qui ne servait que chez les particuliers et qu'on nommait boisseau du grenier, tenait trois demi-setiers de moins que celui du minage...

Ce qu'il convient de remarquer, c'est, d'une part, le peu de souci que manifestaient les populations d'utiliser une mesure commune, au moins aux différentes arties d'un même pays, leur désir bien marqué de garder leurs coutumes locales; et, d'un autre côté, la vigilance des gouvernements à conserver le prototype des mesures. Ainsi, en 1780, alors que les mesures de France présentaient cette diversité bizarre que nous venons de signaler, la toise était conservée avec soin au Grand-Châtelet de Paris et dans le cabinet de l'Académie des sciences, au vieux Louvre. L'étalon de l'aune était à la garde des marchands merciers, dans leur bureau, rue Quincampoix. Les matrices des mesures de capacité, pour les grains et liqueurs, étaient placées dans une des chambres de l'Hôtel de Ville. Enfin, le prototype des poids se conservait à l'hôtel de la Monnaie et au Grand-Châtelet.

Quelles étaient donc ces mesures pour lesquelles tous les législateurs, depuis Moïse jusqu'aux députés de la Convention, avaient établi des lois, hélas! si peu respectées.

Les mesures furent tirées, à l'origine, des proportions du corps humain et des chemins parcourus dans des temps déterminés. Chez les Égyptiens, les mesures étaient : le doigt ou thèb (18^{millim},75, d'après Saigey); le palme ou choryos, qui valait quatre doigts; la coudée ou derah (750 millimètres); l'empan ou terto, qui valait une demi-coudée. Sous la domination des Ptolémées, on adopta un nouveau système, dont l'invention est attribuée à Philétère, fondateur du royaume de Pergame, et qui par cette raison porte le nom

de système philétérien. D'après Saigey, dans ce nouveau système la coudée royale égyptienne fut remplacée par une coudée de 740 millimètres, divisée en six palmes ou vingt-quatre doigts. Quatre palmes ou seize doigts formaient le pied philétérien.

Les Hébreux, les Phéniciens, les Chaldéens et les Perses faisaient usage des mêmes mesures fondamentales que les Égyptiens. Les Hébreux appelaient le doigt, etzba; le palme, tophah; la coudée, amma; l'empan ordinaire, zereth.

Les Grecs prirent pour unité de mesure de longueur les deux tiers de la coudée naturelle des Égyptiens, et lui donnèrent le nom de pied. Chez les Grecs, la plus petite des mesures est le dactyle, c'est-à-dire le doigt, et s'il en est de plus petites on les appelle parties du dactyle; le dactyle, ou seizième partie du pied, a une longueur de 19 millimètres. Le condyle est composé de deux dactyles; c'est l'intervalle entre les deux articulations du milieu du grand doigt ou du pouce. Le palme, composé de quatre dactyles, est la mesure des quatre doigts de la main. Le lichas, ou dix dactyles, est l'intervalle entre le pouce et l'index ouverts, etc.

Et ces noms qui expriment en grec les différentes mesures que nous venons de rappeler, sont remplacés chez les divers peuples par des noms correspondants. C'est ainsi, et pour n'en citer qu'un exemple, que le palme s'appelait thophah, chez les Hébreux; pesac et posca, chez les Syriens et les Chaldéens; choryos, chez les Égyptiens; cabda, chez les Arabes; pan ou empan, chez les Français.

Chez les Romains, de même que chez les Grecs, l'unité de longueur était le pied, mais ce pied était un peu moins long (295 millimètres, au lieu de 308). De plus, ce pied était divisé non-seulement en quatre palmes et seize doigts, mais encore en douze parties qu'on appelait onces.

Malheureusement, il faut le dire, les anciens comprenaient sous le même nom des mesures souvent très-différentes. Par exemple, la coudée, qui, par définition, représente la distance du coude au poignet, était loin d'avoir toujours la même signification. On confondait sous le même nom de coudée : le pied, la pygme et le pygon; les pieds eux-mêmes se distinguaient en pied pythique, pied géométrique, etc. M. Fabretti ayant mesuré trois pieds de fer, déterrés dans des ruines très-anciennes, les trouva plus longs que celui gravé sur le tombeau de Cossutius [2]. Les Hébreux avaient quatre coudées : coudée commune ou vulgaire, coudée profane ou civile, coudée de la mesure, coudée de l'homme ou du vulgaire. Les Rab-

[1] Cossutius, architecte romain, vivait vers l'an 170 avant J.-C.; c'est lui qui reconstruisit le temple de Jupiter olympien à Athènes.

bins, les Arabes et les autres Orientaux évaluent la coudée sacrée à cent quarante-quatre grains d'orge mis de plat à côté les uns des autres, ou à cent soixante-huit grains de froment placés de la même manière.

Les mêmes difficultés se rencontrent lorsqu'on veut se rendre compte des mesures itinéraires des anciens : les stades, les milles ou milliaires, etc. Censorin nous apprend qu'il y avait des stades plus longs les uns que les autres : le stade d'Italie, dit-il, était de 625 pieds; le stade olympique, de 600 pieds; le stade pythique, de 1,000 pieds. Rappelons, à cette occasion, que, chez les Grecs, on donnait le nom de stade à l'arène dans laquelle avaient lieu les courses à pied et toute espèce de luttes gymnastiques. Elle était ainsi nommée parce que, à Olympie, les deux piliers qui marquaient la longueur de la course étaient exactement distants d'un stade, c'est-à-dire de 600 pieds grecs ($184^{m},80$).

Le simple résumé des discussions scientifiques auxquelles a donné lieu la recherche des mesures des anciens fournirait la matière d'un gros volume. Nous ne nous arrêterons pas davantage sur cet intéressant sujet; nous ne pouvons que constater l'obscurité qui l'entoure encore. L'histoire et la géographie, comme le dit très-bien Fréret, seront toujours couvertes de ténèbres impénétrables, si l'on ne connaît la valeur des mesures qui étaient en usage parmi les anciens. Sans cette connaissance, il nous sera impossible de rien comprendre à ce que nous disent les historiens grecs et romains, des marches de leurs armées, de leurs voyages. Nous ne pourrons nous former une idée nette de l'étendue des anciens empires, de celle des terres qui faisaient la richesse des particuliers, de la grandeur des villes, ni de celle des bâtiments les plus célèbres.

S'il ne nous est pas possible de reconstituer exactement la métrologie des anciens, il faut avouer qu'il est même difficile de bien se reconnaître au milieu des mesures multiples employées en France jusqu'en 1790. Au dix-septième siècle, nous l'avons dit déjà, l'étalon des mesures françaises de longueurs était la toise, qu'on conservait en fer au Grand-Châtelet de Paris et dans le cabinet de l'Académie des sciences, au vieux Louvre. Cette toise contenait 6 pieds de roi, 72 pouces, 864 lignes ; le pied de roi se divisait en 12 pouces ou 144 lignes; le pouce comprenait 12 lignes, 144 points; la ligne se divisait en 12 points ou seulement en 10 points pour les géomètres.

L'abbé Picard nous apprend qu'en 1668 le pied fut réformé, réduit, sans que l'on sût jamais par qui et comment fut faite cette réforme. M. de la Condamine (*Mémoires de l'Académie des sciences*, année 1772) observe qu'on sait seulement par tradition, que pour

donner au nouvel étalon la véritable longueur qu'il devait avoir, on se servit de la mesure de la largeur de l'arcade ou porte intérieure du grand pavillon qui sert d'entrée au vieux Louvre, du côté de la rue Fromenteau. Ce nouvel étalon, scellé dans le mur au pied de l'escalier du Grand-Châtelet, était grossièrement construit : « Ses angles sont émoussés, les faces intérieures des deux redans, qui doivent comprendre la toise qu'on y présente, n'ont jamais été polies ni limées d'équerre et parallèlement l'une à l'autre; il est d'ailleurs exposé aux chocs, aux injures de l'air, à la rouille, au contact de toutes les mesures qui y sont présentées et à la malignité même de tout malintentionné. »

Le 6 mai 1766, sur l'ordre du roi, Tillet, de l'Académie des sciences, fit faire quatre-vingts toises semblables à celle qui avait servi à la Condamine pour mesurer un degré terrestre au Pérou. L'original de ces toises, considéré comme étalon de longueur, fut déposé à l'Académie des sciences et porte le nom de toise de l'Académie.

II

Dans une note lue à l'Académie des sciences, le 18 octobre 1869, M. Chevreul faisait honneur à Bisson d'avoir le premier, le 14 avril 1790, proposé de prendre dans la nature l'unité de nos mesures. Cependant, avant Bisson, Picard avait signalé les avantages d'une mesure universelle et proposé, comme unité, la longueur du pendule qui bat la seconde. En 1670, Mouton parlait d'une mesure universelle dont l'unité pourrait être la minute du degré. Cassini, dans son ouvrage *De la grandeur et de la figure de la terre*, publié en 1720, proposait de construire un pied géométrique qui serait la six millième partie de la minute d'un méridien, ou bien une brasse de deux de ces pieds et qui serait la dix millionième partie du rayon de notre globe, ou bien, enfin, une toise de six de ces pieds, en sorte que le degré eût été de 60,000 toises. Paucton, dans son *Traité de métrologie*, publié en 1780, et auquel nous avons souvent eu recours, constatait que la multiplicité et l'inconstance des mesures est un obstacle au progrès des arts. Paucton proposait, en conséquence, de prendre la quatre cent millième partie d'un degré de méridien comme prototype de toutes les mesures. « Qui peut donc, disait-il, empêcher l'exécution d'un projet si utile? J'oserais le proposer. »

Mais, bien plus, quelques auteurs ont fait honneur aux anciens de l'idée d'une mesure tirée des dimensions de notre globe. Nous

lisons dans Bailly (*Histoire de l'astronomie moderne*, t. I, p. 156) : « Les anciens ont eu, comme nous, l'idée de rendre leurs mesures invariables en les prenant dans la nature, et cette idée, encore sans exécution chez nous, semble avoir été remplie chez eux. » Paucton, à la page 102 de sa *Métrologie*, dit expressément que « le prototype ou étalon naturel auquel les anciens avaient rapporté leurs mesures, est la mesure de la terre. » Et plus loin : « Les anciens prirent la quatre cent millième partie d'un degré du méridien qu'ils appelèrent tantôt pied et tantôt coudée. »

Nous ne parlerons pas des discussions qui s'élevèrent à ce sujet. Nous dirons seulement que la conclusion de Paucton reposait sur le fait suivant, constaté d'après lui : 1° le côté de la base de la grande pyramide d'Égypte, pris 500 fois ; 2° la coudée du nilomètre prise 200,000 fois ; 3° le stade existant et mesuré à Laodicée, dans l'Asie Mineure, par Smith, pris 500 fois ; on trouve, dit Paucton, « que ces trois produits sont chacun de même valeur, et que chacun en particulier est précisément la même mesure d'un degré déterminée par nos géomètres modernes. » Seulement, Paucton est obligé d'évaluer ces mesures anciennes en mesures de France, et, si l'on veut bien se souvenir de ce que nous avons dit sur l'incertitude des valeurs relatives des étalons anciens, on comprendra que la démonstration précédente manque peut-être de rigueur. Arago, du reste, a écrit dans ses notices scientifiques qu'il ne croyait pas que les anciens aient eu l'idée d'une mesure universelle et prise dans la nature. Delambre dit malicieusement, dans sa *Base du système métrique* : « On regrette que tant d'auteurs qui se sont exercés à retrouver dans les ouvrages des anciens tout ce que les modernes ont de mieux, ne se soient pas attachés plutôt à démêler les découvertes futures que ces ouvrages recèlent aussi, sans doute, et à nous apprendre ce que nous ignorons encore. »

Quoi qu'il en soit, avant 1790 nos mesures présentaient une étonnante et scandaleuse diversité. Les propositions de Picard, de Mouton, de Cassini, de Brisson, restaient comme une lettre morte. En 1788, le vœu d'une mesure uniforme fut consigné dans les cahiers de quelques bailliages.

Le 8 mai 1790, l'Assemblée constituante, sur la proposition de M. de Talleyrand, et après avoir entendu le rapport de M. de Bonnai, rendit un décret par lequel « le roi était supplié d'écrire à Sa Majesté Britannique, et de la prier d'engager le Parlement d'Angleterre à concourir avec l'Assemblée nationale à la fixation de l'unité naturelle des mesures et des poids. » Le décret fut sanctionné le 22 août. L'Académie des sciences nomma une commission composée de Borda, Lagrange, Laplace, Monge et Condorcet. Leur rapport,

imprimé dans les *Mémoires de l'Académie des sciences pour* 1788, est du 19 mars 1791.

La commission de l'Académie discuta les trois différentes unités fondamentales entre lesquelles les choix pouvaient se partager : la longueur du pendule qui bat la seconde, le quart de la circonférence de l'équateur. le quart de la longueur d'un méridien terrestre. Elle adopta le quart du méridien terrestre comme unité réelle de mesure et la dix millionième partie de cette longueur comme unité usuelle. « Nous n'avons pas cru, disait en terminant le rapporteur, qu'il fût nécessaire d'attendre le concours des autres nations, ni pour se décider sur le choix de l'unité de mesure, ni pour commencer les opérations. En effet, nous avons exclu de ce choix toute détermination arbitraire ; nous n'avons admis que des éléments qui appartiennent également à toutes les nations. » L'appel fait à l'Angleterre par le décret du 8 mai 1790, resta sans réponse ; le gouvernement anglais n'avait pas encore oublié le concours efficace que la France venait de prêter aux Américains.

Le plan proposé par l'Académie fut adopté le 26 mars 1791, et la sanction suivit quatre jours après. Cette loi portait en outre que le roi chargerait l'Académie de nommer des commissaires qui devaient sans délai s'occuper de ces opérations et notamment de la mesure d'un arc du méridien depuis Dunkerque jusqu'à Barcelone. Voici du reste le décret de l'Assemblée. « L'Assemblée nationale, considérant que pour parvenir à établir l'uniformité des poids et mesures, conformément à un décret du 8 mai 1790, il est nécessaire de fixer une unité de mesure naturelle et invariable et que le seul moyen d'étendre cette uniformité aux nations étrangères et de les engager à convenir d'un même système de mesure est de choisir une unité qui, dans sa détermination, ne renferme rien d'arbitraire ni de particulier à la situation d'aucun peuple sur le globe ; considérant de plus que l'unité proposée dans l'avis de l'Académie des sciences du 19 mars de cette année réunit toutes ces conditions; a décrété et décrète qu'elle adopte la grandeur du quart du méridien terrestre pour base du nouveau système de mesures; qu'en conséquence, les opérations nécessaires pour déterminer cette base, telles qu'elles sont indiquées dans l'avis de l'Académie des sciences et notamment la mesure d'un arc du méridien depuis Dunkerque jusqu'à Barcelone, seront incessamment exécutées; qu'en conséquence, le roi chargera l'Académie des sciences de nommer des commissaires qui s'occuperont sans délai de ces opérations et se concertera avec l'Espagne pour celles qui doivent être faites sur son territoire. » L'Académie se mit immédiatement à l'œuvre et désigna deux de ses membres, Delambre et Méchain pour exécuter la mesure de la méridienne de Dunkerque à Barcelone.

III

La décision de l'Assemblée nationale impliquait la connaissance de la forme et des dimensions de la terre. Quels étaient les résultats acquis à la science au moment où Delambre et Méchain allaient commencer leur mémorable expédition?

Les anciens avaient songé à mesurer les dimensions de la terre. Les géomètres du temps d'Aristote supposaient la terre sphérique et évaluaient sa circonférence à 400,000 stades. En donnant au stade la valeur de 180 mètres (nous l'avons indiqué plus haut de $184^{m},80$) on trouve 72 millions de mètres, au lieu de 40 millions. Eratosthènes trouva 250,000 stades; Posidonius, 240,000 seulement. Plus tard, Ptolémée adopta 500 stades philétériens pour le degré du méridien, ce qui donnait 38,800,000 mètres pour le contour du globe.

Le calife Almamoun, qui vivait vers l'an 830 de Jésus-Christ, ordonna une nouvelle mesure de la terre qui est restée célèbre. « Les astronomes arabes s'étant rassemblés à Sinjar vers le milieu des plaines de la Mésopotamie, observèrent la hauteur du pôle dans cette ville, après quoi se séparant en deux troupes, ils avancèrent les uns vers le nord et les autres vers le midi en suivant toujours la même ligne. Lorsque les uns et les autres se furent éloignés d'un degré entier du point de départ ils se rejoignent et comparèrent ensemble leurs mesures. Elles se trouvèrent différentes, les uns comptant 56 milles au degré, les autres 56 2/3. » Quelques auteurs ont longuement discuté si ce nombre 56 était bien exact et s'il ne conviendrait pas plutôt de lire 66. La question ne présente qu'un intérêt secondaire, la difficulté étant d'un tout autre ordre. On ignore, en effet, la valeur du mille employé par les astronomes arabes. Alfragan dit que ces milles sont de 4,000 coudées noires; Abulphé les évalue à 3,000 coudées. Nous ne pouvons donc tirer aucune conclusion sérieuse de cette tentative intelligente des Arabes.

Ce ne fut qu'au seizième siècle que la mesure de la terre fut reprise. En 1550, Fernel géomètre et médecin du roi Henri II, mesura un degré sur la route de Paris à Amiens en comptant le nombre de tours d'une des roues de sa voiture, dont il connaissait exactement la circonférence. Ce procédé bien que grossier donna cependant un nombre assez exact. Fernel obtint de la sorte pour la longueur d'un degré 56,476 toises et nous verrons que Picard, à l'aide d'instruments astronomiques, évalua cette longueur à 57,060 toises. Du

reste, le procédé de Fernel, perfectionné, est repris en ce moment même. Un habile constructeur de Munich, M. Steinheil, vient de terminer une roue qui porte son nom et qui, mobile sur des rails posés sur le sol, permettra de mesurer exactement la longueur du chemin qu'elle aura parcouru.

En 1616, Snellius, célèbre géomètre hollandais, employa le premier les mesures trigonométriques pour mesurer l'arc du méridien compris entre Berg-op-Zoom et Alcmaër. Snellius trouva 55,021 toises. Quelque temps après, en 1636, Nordwood, géomètre anglais, mesura par le procédé de Snellius, un degré du méridien en Angleterre et trouva 57,424 toises.

En 1666, sur la proposition de Colbert, le roi Louis XIV décida la création d'une compagnie compétente sur toutes les questions de littérature et de science, qui prit le nom d'Académie des sciences. Un des premiers soins de l'Académie naissante fut de proposer au roi d'entreprendre la détermination de la mesure d'un degré terrestre. Louis XIV chargea Picard et Auzout de mesurer la grandeur de la terre.

L'abbé Picard était né à la Flèche, le 21 juillet 1620. Nous ne connaissons rien de certain sur ses jeunes années. On raconte qu'il était jardinier du duc de Créqui et qu'il dut ses connaissances scientifiques à l'intérêt qu'il inspira à l'astronome Le Valois. Nous le trouvons pour la première fois observant avec Gassendi l'éclipse de soleil du 25 août 1645. Picard est le premier qui ait observé les étoiles en plein jour; il est aussi le premier qui ait appliqué utilement les lunettes aux instruments divisés. Pendant un voyage qu'il fit à Uranibourg pour déterminer l'emplacement de l'ancien Observatoire de Tycho-Brahé, Picard connut un jeune Danois, Roemer, qu'il décida à venir en France. Roemer devint un des membres les plus distingués de l'Académie des sciences de Paris, c'est lui qui, le premier, détermina la vitesse de la lumière. « Se créer ainsi des rivaux dans une carrière où l'on avait toute raison d'aspirer au premier rang, dit Arago dans une Notice biographique consacrée à Picard, c'est le sublime du désintéressement : l'amour des sciences ne se manifesta certainement jamais d'une manière plus éclatante. » C'est également à la recommandation de Picard que le roi Louis XIV appela en France Dominique Cassini. Ce n'est pas là, du reste, le meilleur des services que Picard ait rendus à la science, s'il nous faut croire l'opinion de Biot, qui disait sans cesse : « La venue des Cassini en France a été fatale à l'astronomie. »

Pour obtenir la longueur d'un degré du méridien, Picard se proposa de mesurer la distance qui sépare les deux villes de Sourdon,

en Picardie, et de Malvoisine, dans le Gâtinais[1]. « Ces deux termes qui sont distants l'un de l'autre d'environ 32 lieues, sont situés à peu près dans un même méridien, et l'on a su, par plusieurs courses faites exprès, qu'ils pouvaient être liés par des triangles avec le grand chemin de Villejuif à Juvisy; lequel chemin est pavé en droite ligne sans aucune inégalité considérable et d'une longueur telle, qu'elle est propre à servir de base fondamentale à toute la mesure qu'on y avait entreprise. »

Cette base de Villejuif à Juvisy a joué un rôle important dans l'histoire des sciences. En 1666, Newton, voulant vérifier sa première idée sur la cause des mouvements planétaires, se servit de la mesure du degré terrestre qu'on connaissait alors et qui était fausse. La loi du carré des distances s'étant trouvée inexacte, Newton l'avait abandonnée lorsque dix ans après, se servant des nombres donnés par Picard, il reprit son ancien calcul qui, cette fois, se trouva parfaitement rigoureux.

L'Académie des sciences ordonna que de petits monuments, placés aux extrémités de la base de Picard, perpétueraient le souvenir de cette importante mesure. Telle est l'origine des deux pyramides de pierre que l'on voit encore aujourd'hui à gauche de la grande route de Paris à Fontainebleau, l'une à l'entrée du village de Villejuif, l'autre sur le territoire de Juvisy, au point où la route commence à s'abaisser dans la vallée de l'Orge. Qu'on nous permette, à cette occasion, un souvenir personnel. En 1870, M. Delaunay, qu'un accident épouvantable vient d'enlever à la science, avait été chargé par l'Académie de prendre toutes les mesures nécessaires à la conservation de ces deux pyramides. M. Delaunay les fit entourer de grosses bornes reliées par des chaînes et fit placer sur ces pyramides des inscriptions en lettres dorées sur marbre noir. J'accompagnai M. Delaunay dans la visite qu'il fit au monument de Juvisy et c'est sous nos yeux que fut placé le marbre portant l'inscription suivante, analogue à celle de Villejuif :

PYRAMIDE DE JUVISY

—

EXTRÉMITÉ SUD DE LA BASE GÉODÉSIQUE
DE VILLEJUIF A JUVISY
1670 (PICARD)
1740 (J. CASSINI ET LACAILLE)

—

PROPRIÉTÉ DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES.

[1] *Mesure de la terre*, par M. l'abbé Picard (tome VII, page 137 des *Mémoires de Académie des sciences*).

La mesure obtenue par Picard (57,060 toises pour le degré), rapprochée d'une mesure inexacte donnée par le Père Riccioli, et qu'il avait déduite de l'arc de Bologne à Ferrare (62,900 toises pour le degré), conduisait à cette conséquence que les degrés sont plus grands à l'équateur qu'au pôle. On en déduisait que la terre est allongée au pôle de manière que le rayon mené à ce point devait être double du rayon équatorial.

La théorie de Newton sur l'aplatissement de la terre l'avait conduit à un résultat diamétralement opposé. Pour l'illustre savant anglais, la terre devait être aplatie vers les pôles et renflée vers l'équateur.

Pour décider la question, Colbert donna l'ordre de mesurer le méridien de Paris à travers toute la France. Cassini II entreprit l'opération. De 1683 à 1718, Cassini II et La Hire mesurèrent l'arc compris entre Dunkerque et Collioure, au sud de Perpignan, et trouvèrent, contrairement à la théorie de Newton, que les degrés étaient plus longs vers le sud que vers le nord.

Cependant, les géomètres anglais n'en persistaient pas moins dans la doctrine de Newton qui, disons-le tout de suite, était la vraie. Ils objectaient que les opérations exécutées comportaient de graves erreurs. On demeura ainsi partagé, les Anglais pour l'aplatissement, les Français pour l'allongement de la terre vers les pôles. Pour faire cesser cette incertitude, le gouvernement français ordonna deux expéditions chargées de mesurer la longueur d'un degré au pôle et à l'équateur. Bouguer, la Condamine et Godin, assistés de deux officiers de la marine espagnole, se rendirent au Pérou; Maupertuis, Clairaut, Le Monnier et l'abbé Outhier se transportèrent en Laponie. « On vit partir avec la même ardeur, écrit Maupertuis dans la relation de son voyage, ceux qui s'allaient exposer au soleil de la zone brûlante, et ceux qui devaient sentir les horreurs de l'hiver dans la zone glacée. » Voltaire chanta le courage de ces Argonautes nouveaux, « chargés de la gloire de la patrie. »

L'expédition de Laponie ne dura pas plus d'une année. Maupertuis, parti en 1736, revenait l'année suivante, après avoir mesuré un degré entre Tornéa et la montagne de Kittis. Il annonçait un degré beaucoup plus long que celui de Picard. La question de la forme de la terre était donc résolue : contrairement à l'avis des Cassini, la terre était aplatie aux pôles. Ce résultat enorgueillit assez Maupertuis pour qu'il se fît représenter, au frontispice de son mémoire, coiffé d'un bonnet d'ourson et une main sur le globe terrestre qu'il aplatissait. La gaieté parisienne fit justice de ce peu de modestie, en donnant à Maupertuis le surnom de *grand aplatis-*

seur. Le triomphe de Maupertuis fut de courte durée; on reconnut une erreur notable dans son travail, et le degré de Laponie fut abandonné.

L'expédition envoyée au Pérou fut loin d'être aussi rapidement terminée. Les astronomes partis en 1735 ne devaient revoir la France, et quelques-uns d'entre eux seulement, que sept années après. Bouguer revint en 1742. La Condamine, qui fit de son retour un voyage d'exploration à travers l'Amérique du Sud, ne revint en France qu'une année plus tard.

« L'expédition de l'équateur, nous dit M. J. Bertrand dans son livre sur les académiciens, devint funeste à plusieurs de ceux qui y prirent pas. Bien peu d'entre eux devaient revoir la France. Couplet, en arrivant à Quito, fut emporté par une fièvre maligne ; Seniergues, chirurgien de l'expédition, à la suite de querelles étrangères à la science, fut assassiné, au milieu d'une fête, par la populace de Cuença. L'astronome Godin accepta à Lima une chaire de mathématiques. Un des aides dessinateurs, nommé Moranval, resta au Pérou pour y exercer la profession d'architecte, et, tombant d'un échafaudage, mourut des suites de sa chute. L'horloger Hugot et Godin, partis pour étudier les langues d'Amérique, se marièrent à Rio-Bomba et restèrent au Pérou, ainsi que Joseph de Jussieu qui y exerça la profession de médecin. Godin quitta le Pérou trente-huit ans après seulement pour terminer pauvrement sa carrière dans une petite ville de Normandie. De Jussieu, infirme et privé de mémoire, fut renvoyé à peu près à la même époque. Ses deux frères l'entourèrent des soins les plus affectueux, mais ils n'osèrent jamais le conduire à l'Académie, qui l'avait élu pendant son absence ; c'est le seul académicien qui n'ait jamais siégé. »

Avant son départ, Godin avait été vérifier sur l'étalon du Châtelet une toise en fer qui servit à la mesure des bases, et qui depuis, sous le nom de toise du Pérou, est devenue l'étalon auquel ont été rapportées les mesures géodésiques faites en France et dans les autres parties de l'Europe. Cette toise est conservée à l'Observatoire de Paris.

Des observations de Bouguer et de la Condamine, comparées à celles de France et de Laponie, il résultait que les degrés étaient bien décidément croissants de l'équateur au pôle et la terre aplatie suivant son axe de rotation.

Ajoutons qu'après l'expédition de Laponie et avant que les astronomes envoyés au Pérou fussent revenus en France, Cassini de Thury, fils de Cassini II, avait obtenu que l'on vérifiât toute la méridienne de France. Ce grand travail, entrepris avec le concours de Lacaille, parut sous le titre de *Méridienne vérifiée*, en 1744 ; il ne resta plus de doute sur l'allongement des degrés en allant de l'équa-

teur au pôle. Ce qu'il restait à déterminer, c'est la valeur de l'aplatissement de la terre.

Nous ne pouvons enfin que citer, dans ce rapide exposé, les mesures entreprises par Lacaille, au cap de Bonne-Espérance ; par Boscovich, dans les États du Pape ; par Beccaria, dans le Piémont ; par Liesganig, en Autriche et en Hongrie ; par Mason et Dixon, en Pensylvanie.

IV

Tels étaient les travaux exécutés pour déterminer la longueur d'un degré terrestre, lorsque Delambre et Méchain entreprirent de mesurer à nouveau la méridienne de Paris. Méchain se chargeait de la distance comprise entre Barcelone et Rodez, Delambre devait mesurer la distance de Rodez à Dunkerque. Cette expédition dura six années, de 1792 à 1798, et fut traversée par tant d'obstacles qu'elle devint une véritable odyssée.

Méchain quitte Paris le 25 juin 1792 ; dès la troisième poste, il est arrêté par des citoyens inquiets qui ne voyaient partout que complots et projets de contre-révolution ; il parvient à se tirer de leurs mains, mais rencontrant dans chaque village les mêmes difficultés, il se décide à passer les Pyrénées et à commencer son travail par la partie située sur le territoire espagnol. Le 29 octobre, il termine la station du fort de Mont-Jouy, au sud de Barcelone, dans laquelle il se propose de passer l'hiver.

Delambre n'est pas plus heureux ; c'est en vain qu'il veut s'établir près de Compiègne, à Jonquières ; les villageois s'attroupent autour de l'astronome, et la municipalité, en corps, lui exprime les inquiétudes des habitants, en le priant de suspendre ses opérations. A Montjai, malgré la lecture faite au prône des lettres qui expliquent la mission de Delambre, les habitants se liguent avec ceux des communes voisines pour s'opposer par la force au travail de celui qu'ils considèrent comme un espion. A Saint-Denis, Delambre dut se tenir caché durant trois jours. Au milieu de ces difficultés sans cesse renaissantes, Delambre avançait lentement dans son travail, lorsque tout à coup un arrêté du Comité de salut public lui ordonna de cesser ses opérations. L'arrêté mérite d'être reproduit en partie : « Le Comité de salut public, considérant combien il importe à l'amélioration de l'esprit public que ceux qui sont chargés du gouvernement ne délèguent de fonction ni ne donnent de mission qu'à des hommes dignes de confiance *par leurs vertus républicaines et leur haine pour leurs rois*... arrête que Borda, Lavoisier, Laplace, Coulomb,

Brisson et Delambre cesseront, à compter de ce jour, d'être membres de la commission des poids et mesures... Arrête, en outre, que les membres restants de ladite commission feront connaître au plus tôt au Comité de salut public quels sont les hommes dont elle a un besoin indispensable pour la continuation de ses travaux, et qu'elle fera part en même temps de ses vues sur les moyens de donner le plus tôt possible l'usage des nouvelles mesures à tous les citoyens en profitant de l'impulsion révolutionnaire. »

Méchain n'avait pas été compris dans cette liste de proscription; cela tient sans doute à ce que l'on pensait qu'il devait se fixer en Espagne. Les difficultés ne lui étaient pourtant pas ménagées; après avoir exécuté la partie du travail qui devait s'effectuer en Espagne, Méchain se disposait à rentrer en France, lorsque les autorités espagnoles s'y opposèrent. On objectait que les connaissances acquises par Méchain et ses adjoints pendant leur séjour aux diverses stations des Pyrénées pourraient devenir préjudiciables à l'Espagne. Méchain séjourna donc à Barcelone; la vie qu'il menait était extrêmement triste, et ses inquiétudes étaient vives sur le sort de sa femme et de ses enfants, restés à l'Observatoire de Paris, et avec lesquels il ne pouvait communiquer que difficilement. Enfin, dans les premiers jours de l'an III, Méchain obtint un passe-port pour l'Italie, où sa famille put le rejoindre.

Les opérations pour la mesure de la méridienne ne furent reprises qu'après la loi du 18 germinal an III, dont l'article 5 prescrivait à Delambre et à Méchain de hâter l'achèvement de leurs travaux. Cette seconde partie du travail ne s'accomplit pas encore sans difficultés. Delambre ne retrouvait plus les signaux qui lui servaient à reconnaître ses stations. Les clochers dans lesquels il s'était placé, ou dont il utilisait la flèche comme point de mire, avaient été en partie détruits. Un représentant du peuple ne s'était-il pas vanté d'avoir fait tomber « tous ces clochers qui s'élevaient orgueilleusement au-dessus de l'humble demeure des sans-culottes? » Une grande partie du travail déjà fait dut être recommencée.

Méchain, de son côté, écrivait, le 12 vendémiaire an IV, qu'il éprouvait de grandes difficultés pour avoir du bois, des ouvriers, etc. Du reste, sa santé avait été cruellement éprouvée par les fatigues de l'opération. Il écrivait à Delambre une lettre qu'on nous pardonnera de reproduire en entier, parce qu'elle est fort belle et dépeint bien le caractère sympathique du savant astronome. « Une indisposition assez grave est venue, dit-il, prolonger des retards bien involontaires. J'ai été arrêté deux mois entiers dans la montagne Noire, sans pouvoir y trouver deux heures de suite où je pusse observer. Je suis au comble de la douleur, en voyant l'impossibilité d'aller

plus avant. Je ne redoute ni les fatigues ni le froid, mais ce serait sans succès que je tenterais de les braver... Dans cette cruelle conjoncture, je prends le parti de rester encore dans cet affreux exil, loin de ce que j'ai de plus cher au monde; je sacrifie tout, je renonce à tout, plutôt que de rentrer sans avoir terminé ma portion de travail, que vous aviez même voulu diminuer. J'attendrai donc le retour du beau temps. J'emploierai l'intervalle à terminer la rédaction, et dès les premiers beaux jours je reprendrai la mesure des angles. Je ferai les plus grands efforts pour qu'elle soit terminée avant la fin de floréal, assez à temps pour prendre part à la mesure des bases... *Mais, pour rien au monde, je ne rentrerai avant d'avoir entièrement rempli ma tâche.* »

Enfin, les deux savants ayant complétement terminé leurs opérations, revinrent ensemble à Paris dans les premiers jours de frimaire an VII.

Cependant la Convention nationale avait succédé, le 21 septembre 1792, à l'Assemblée législative. Impatiente d'exécuter une réforme aussi utile que celle des poids et mesures, elle exigea sans délai de l'Académie des sciences le travail d'ensemble du nouveau système. Une nouvelle commission fut nommée par l'Académie, composée de Lagrange, Borda, Prony, Laplace, Berthollet et Brisson. Cette commission adopta la longueur déterminée par Lacaille en 1740: 5,132,430 toises pour longueur du quart du méridien, et 1/334e pour l'aplatissement de la terre. Le mètre provisoire était donc de 443 lignes 44. Le 1er août 1793, la Convention décréta l'adoption du nouveau système de poids et mesures, qui devait devenir obligatoire à partir du 1er juillet 1794. Les unités adoptées étaient : pour les mesures linéaires, le mètre; pour les mesures de superficie, l'are (10,000 mètres carrés); pour les mesures de capacité, le litre; enfin, pour le poids, le grave (1 kilogramme).

L'exécution de la loi du 1er août 1793 fut retardée par les événements politiques. Aussi la Convention, dans une loi organique du 7 avril 1795, interdit la fabrication des anciennes mesures, institue une agence chargée de la fabrication, de l'échange et de la vérification des nouvelles mesures et des moyens d'en vulgariser l'usage. Mais en même temps la mise en vigueur du nouveau système était ajournée. Les citoyens étaient seulement invités « à donner une preuve de leur attachement à la république, en se servant dès à présent de nouvelles mesures dans leurs calculs et transactions commerciales. » Le 22 août 1795, le principe constitutif de l'uniformité des poids et mesures était inscrit dans la constitution, article 371 : « Il y a dans la république uniformité des poids et des mesures. » Enfin, le 23 sep-

tembre 1795, la Convention décrète : Art. 1er : « Au 1er nivôse prochain (22 décembre), l'usage du mètre sera substitué à celui de l'aune dans la commune de Paris, et dix jours après, dans le département de la Seine. » Des pénalités étaient inscrites contre tous ceux qui, dans les actes publics, livres de commerce, factures, etc., auraient employé d'autres mesures que les mesures républicaines.

En 1798, les opérations géodésiques de Delambre et de Méchain étaient terminées. L'Institut, qui avait remplacé l'Académie des sciences, supprimée le 14 août 1793, nomma aussitôt une commission cosmopolite de vingt-deux membres, pour faire les calculs du méridien et pour construire les étalons prototypes du mètre et du kilogramme. Il ne sera pas sans intérêt de rappeler les noms des membres de cette commission. Pour la France : Lagrange, Borda, Prony, Delambre, Méchain, Laplace, Haüy, Coulomb, Darcet, Brisson et Lefèvre-Gineau; pour la république batave : Van Swinden; pour la Suisse : Trallès; pour la Savoie : Balbe, puis Vassali; pour le Danemark : Bugge; pour l'Espagne : Ciscar et Pedrayes; pour la Toscane : Fabroni; pour Rome : Franchini; pour la république ligurienne : Multedo.

On remarquera dans cette liste l'absence des délégués de l'Angleterre et de la Prusse, et la disparition des noms de Condorcet, de Monge et de Berthollet, qui se trouvaient dans les précédentes commissions. Ces deux derniers accompagnaient alors le général Bonaparte dans son expédition d'Égypte. Condorcet était tombé victime de la Révolution, et il écrivait, quelques jours avant sa mort volontaire : « Je périrai comme Socrate et Sidney, pour avoir servi la liberté de mon pays. »

La commission obtint, pour la longueur du quart du méridien, 5,130,740 toises, ou 4,432,959,360 lignes, ce qui donnait au mètre une valeur de 443 lignes 295,936, au lieu de 443 lignes 44. On adopta comme nombre rond 443 lignes 296.

Le 4 messidor an VII, l'Institut national des sciences et des arts présentait aux deux Conseils du Corps législatif les étalons prototypes du mètre et du kilogramme. Dans le discours prononcé au nom de l'Institut, on rappelait les travaux de Delambre et de Méchain, exécutés au milieu « d'une multitude d'obstacles physiques et moraux. » Nous extrayons de ce rapport quelques renseignements importants. « Il a fallu prendre une division de ce mètre, destiné aux mesures de longueur et de surface, l'appliquer aux mesures de contenance, et en faire dériver les mesures des poids, que l'on a fondées sur celui de la quantité d'eau distillée que renfermerait le cube de la dixième partie d'un mètre. C'est au citoyen Lefèvre-Gineau que l'Institut a confié cette dernière partie de l'opération... Vous n'aurez

pas manqué d'observer que ce sont deux savants étrangers, un Helvétien et un Batave, à qui la commission et l'Institut ont remis le soin d'en rédiger pour ainsi dire le procès-verbal et d'en résumer l'histoire. C'était un exemple qu'il convenait peut-être à la nation française de donner de ses justes égards pour les nations amies... Nous possédons à présent, et le mètre de la nature pour les mesures linéaires, et le kilogramme vrai qui en résulte... Mais si un tremblement de terre engloutissait, s'il était possible qu'un affreux coup de foudre mît en fusion le métal conservateur de ces mesures, il n'en résulterait pas, citoyens législateurs, que le fruit de tant de travaux, que le type général des mesures pût être perdu pour la gloire nationale ni pour l'utilité publique. » En effet, Borda avait déterminé les dimensions du pendule qui bat les secondes à Paris, et l'on conçoit, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans plus de détails, que cette longueur connue, exprimée en millimètres, permettrait de construire un nouveau mètre, si les prototypes que nous avons entre les mains venaient tout à coup à disparaître.

Le mètre présenté par l'Institut était en platine. Sa longueur, à zéro degré, avait été prise égale à 443 lignes 296 de la toise du Pérou, cette toise étant supposée à 16° 1/4. Il avait été exécuté par un habile artiste, Lenoir. Cet étalon ne devant servir que dans certains cas extrêmement rares, la commission des poids et mesures fit construire des mètres en fer exactement égaux entre eux, et, à la température de la glace fondante, à celui de l'étalon de platine.

Le 19 frimaire an VIII (10 décembre 1799), une loi, consacrant le texte de la loi du 18 germinal an III, reconnaissait la valeur du « mètre vrai et définitif » à 443 lignes 296, prises sur la toise du Pérou.

« Dans cet instant, dit M. Thiers dans son *Histoire de la Révolution française*, où l'on ne craignait pas de faire violence à toutes les idées reçues, à toutes les habitudes établies, le projet de renouveler le système des poids et mesures et de changer le calendrier fut exécuté. Le goût de la régularité et le mépris des obstacles devaient signaler une révolution qui était à la fois philosophique et politique. Elle avait divisé le territoire en 83 portions égales ; elle avait uniformisé l'administration civile, religieuse et militaire ; elle avait égalisé toutes les parties de la dette publique. Elle ne pouvait manquer de régulariser les poids, les mesures et la division du temps... Le nouveau système des poids et mesures, l'une des plus belles créations du siècle, fut le résultat de cet audacieux esprit d'innovation. » « Tel est, dit Laplace, le nouveau système des poids et mesures que les savants ont offert à la Convention nationale, qui s'est empressée de le sanctionner. Ce système, fondé sur la mesure des méridiens ter-

restres, convient également à tous les peuples. Il n'a de rapport avec la France que par l'arc de méridien qui la traverse. Mais la position de cet arc est si avantageuse que les savants de toutes les nations, réunis pour fixer la mesure universelle, n'eussent point fait un autre choix. »

V

L'histoire du système métrique ne s'arrête malheureusement pas à la loi du 10 décembre 1799 qui reconnaissait un mètre vrai et définitif. Il fallait encore de longues années pour que ce système passât dans nos mœurs : et même aujourd'hui, si nous avons adopté le système métrique décimal dans son ensemble, il faut bien avouer que nous sommes souvent en contradiction avec lui. N'avons-nous pas, dans nos mesures courantes, la *balle* de coton, le *sac* de farine ; n'achetons-nous pas nos vins par *feuillettes*, et par *bouteilles*, etc.?

Ce n'est certes jamais sans quelque confusion qu'un système nouveau parvient à s'implanter dans un pays ; mais ici la confusion fut singulièrement augmentée par le gouvernement. Un décret du premier consul, daté du 4 novembre 1800, laissait subsister la division décimale, mais il en changeait la nomenclature. Les dénominations des unités du système métrique étaient remplacées par les anciens noms qui représentaient des valeurs très-différentes. Ainsi le kilogramme s'appelait *livre*, l'hectogramme s'appelait *once*, le myriamètre s'appelait *lieue*, le décimètre s'appelait *palme*, l'hectare s'appelait *arpent*.

Onze années plus tard, Napoléon, les 12 février et 28 mars 1812, remplaçait la division décimale par l'ancienne division duodécimale. Les nouvelles mesures de longueur étaient : la *nouvelle toise* de deux mètres, se divisant en 6 pieds; le *pied*, valeur 333 1/2 millimètres, se divisait en 12 pouces à 12 lignes ; pour le mesurage des toiles, on avait l'*aune*, mesure de 12 décimètres et se divisant en quarts, huitièmes et seizièmes, tiers, sixièmes et douzièmes.

Ce ne fut que vingt-cinq ans après que le système métrique, tel que l'avait conçu la Convention, fut remis en vigueur. Une loi du 4 juillet 1837 portait : Art. 1er. Le décret du 12 février 1812, concernant les poids et mesures, est et demeure abrogé. — Art. 3. A partir du 1er janvier 1840, tous poids et mesures autres que les poids et mesures établis par les lois des 18 germinal an III et 19 frimaire an VIII, constitutives du système métrique décimal, seront interdites sous les peines portées par l'article 479 du Code pénal.

L'établissement définitif du mètre en France n'empêchait pas les astronomes de poursuivre leurs recherches sur la forme de la terre. Le Bureau des longitudes, créé depuis 1795, entreprit de faire prolonger la triangulation de la méridienne le long des côtes orientales de l'Espagne. Méchain se chargea de rejoindre l'île de Cabrera. Il avait déjà terminé la plus grande partie de ses opérations quand il mourut de la fièvre jaune à Castellon de la Plana, dans le royaume de Valence. Biot et Arago furent chargés d'achever le travail de Méchain ; de 1806 à 1808 ils prolongèrent l'arc méridien jusqu'à Formentera, la plus méridionale des îles Baléares. En Angleterre, le colonel Mudge mesurait l'arc du méridien qui s'étend de Dunnose à Clifton. En 1802 et 1803, Burrow et Lambton mesurèrent un degré et demi de l'arc du méridien compris entre Paudrée et Trivandepooram, dans les Indes. Gauss et Schumacher commencèrent en 1819 la mesure de l'arc de deux degrés, qui s'étend de Gœttingue à Altona. Struve, de 1821 à 1831, mesura l'arc de trois degrés et demi compris entre la ville de Jacobstadt au sud, et l'île d'Hochland au nord, dans le golfe de Finlande, etc. Il nous faudrait enfin, si nous pouvions développer ces opérations, rappeler les belles déterminations astronomiques et géodésiques entreprises en France, depuis 1854, par l'un des plus éminents astronomes de l'Observatoire de Paris, M. Yvon Villarceau.

Ces différentes mesures nous apprirent que les méridiens sont loin d'être égaux, et que le mètre, par conséquent, ne représentait qu'une fraction déterminée de l'un des méridiens terrestres. De plus, on reconnut de légères erreurs dans les mesures qui avaient servi à la détermination du mètre, de telle sorte que l'étalon conservé aux Archives n'est pas la représentation exacte de la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre qui passe par Paris. Le temps et la réflexion ont fait justice du reste de l'idée fondamentale du système de nos poids et mesures : prendre dans la nature, d'une manière absolue, l'unité de longueur, est une chimère inutile et irréalisable. Il n'est pas plus possible d'obtenir des nombres définitifs pour les dimensions de la terre que pour toute autre donnée physique. Toujours cette unité, cet étalon que l'on déduirait de ces mesures porterait l'empreinte de l'époque où elle aurait été mesurée ; toujours on s'exposerait à voir la science découvrir plus tard de petits défauts, des corrections nouvelles.

Mais faut-il tenir compte de ces erreurs dont nous venons de parler? Faut-il corriger le mètre actuel de la très-petite quantité dont il diffère du mètre défini par son rapport à la longueur du méridien? Non, évidemment non. D'abord, parce que cela ne servirait à rien, puisque des mesures ultérieures faites avec des instruments plus

précis modifieront certainement les nombres actuels ; ensuite parce que le sol lui-même est soumis à des actions diverses qui peuvent changer sa forme. Toutes les opérations qui se font ou se feront, en géodésie, permettront de connaître de mieux en mieux la figure de la terre; elles ne devront pas avoir d'influence sur l'étalon de nos mesures.

Déjà, en 1841, Largeteau répondait en excellents termes à ceux qui proposaient de modifier la longueur du mètre : « Cette longueur a été fixée d'une manière définitive par la commission des poids et mesures, elle ne pourra ni ne devra jamais être changée. Le principal mérite de l'unité nouvelle consistait dans les opérations très-précises qu'on exécuta pour donner les moyens de la retrouver si les étalons venaient à se perdre ou à être détruits. Ces moyens sont de deux sortes : le pendule et la longueur de l'arc du méridien qui joint Dunkerque à Montjouy. Quant au rapport simple qu'on essaya d'établir entre le mètre et le quart du méridien, tous les savants durent comprendre dès l'origine que ce rapport serait jusqu'à un certain point hypothétique, qu'il impliquerait la parfaite exactitude de la mesure de l'arc du Pérou et la connaissance de l'aplatissement, que des opérations exécutées avec de meilleurs instruments pourraient bien montrer que le mètre adopté n'était pas rigoureusement la dix-millionième partie du quart du méridien ; qu'en un mot, le nouveau système porterait en naissant l'empreinte de l'état de la science contemporaine sur la question de la grandeur et de la figure de la terre. Malgré ces petites inquiétudes, on ne renonça pas au projet de faire du mètre une partie aliquote du quart du méridien, car c'était le seul moyen de donner à cette mesure de longueur un caractère de généralité dont pussent s'accommoder toutes les nations du monde.

Si jamais on avait pu avoir l'étrange pensée de faire varier l'unité de longueur au fur et à mesure des progrès de la géodésie, on aurait été contraint de l'abandonner, en voyant tant de mesures des méridiens et des parallèles manifester des irrégularités locales très-considérables, et prouver que le globe en masse n'est pas un solide de révolution... Le mètre était hors de question; sa longueur a été fixée d'une manière absolue, définitive; les progrès de la géodésie, quelque grands qu'ils puissent être, n'y changeront rien. »

Nous l'avons dit en commençant cet historique, toutes les nations de l'Europe cherchent en ce moment à établir une mesure commune à tous les pays. Un examen rapide de leurs étalons actuels justifiera ce désir, en montrant combien leur diversité doit être préjudiciable aux intérêts de la science, du commerce et de l'industrie.

En Hollande, en Belgique, on se sert de notre système métrique; les noms seuls sont changés.

M. Airy, président de la commission anglaise des poids et mesures et directeur de l'Observatoire de Greenwich, écrivait en 1855 à l'Académie des sciences de Paris, en lui adressant l'étalon de longueur britannique : « Vous savez que les anciens étalons des mesures anglaises ont été détruits par un incendie il y a plusieurs années. Il en a été construit de nouveaux, dont la législature britannique a reconnu la légalité par un acte du Parlement. Ces étalons sont en quelque sorte conventionnels et non pas naturels. »

L'uniformité des poids et mesures en Angleterre est établie par la loi du 5 juin 1824. L'unité fondamentale de longueur est le yard, laquelle prise à la température de 62° Fahrenheit (16° 2/3 centigrades), équivaut à 0^{m},91,438, pris à zéro. Le yard vaut 3 pieds; le pied vaut 12 pouces; le pouce vaut 12 lignes. Depuis 1864, le système métrique est *autorisé* par le gouvernement anglais dans la Grande-Bretagne et l'Irlande.

En Amérique, où les mesures ont été empruntées aux Anglais, le Congrès américain a permis également l'emploi du système métrique dans les États confédérés.

En Allemagne, l'unité de mesure, le pied, a une valeur différente dans les divers États. Il représente 0^{m},316 en Autriche, 0^{m},2,918 en Bavière, 0^{m},3,138 en Prusse, 0^{m},286 dans le Wurtemberg.

En Suisse, le pied est de 0^{m},300. Dans le Danemark, les mesures ont la même valeur qu'en Prusse.

En Turquie, les unités de longueur, de superficie, de poids et de volume, loin d'être uniformes, varient non-seulement d'une province ou d'une ville à une autre, mais encore selon les professions et selon la nature des produits. Ainsi, pour les longueurs, la mesure qu'on appelle *archine* a bien pour valeur moyenne 0^{m},75 ; mais elle varie souvent en plus, et surtout en moins, jusqu'à ne représenter que 0^{m},64. Les grandes distances ne s'évaluent que par le temps employé à les parcourir. Les unités de poids et de volumes sont encore plus variables.

En Chine, l'unité de longueur, covid (pied), est de 0^{m},338 ou de 0^{m},319, suivant qu'il s'agit de mesure pour le commerce ou pour l'arpentage.

En Espagne, la vare de Castille, qui vaut 3 pieds, représente une longueur de 0^{m},835.

Dans la république de la Nouvelle-Grenade, un décret du Congrès, en date du 26 mai 1836, consacra de nouveaux étalons. Pour les mesures de longueur et malgré l'insistance du général Santander, président de la république, il ne fut pas possible d'obtenir la substi-

tution du mètre à la vare castillane. Toutefois, la nouvelle vare légale fut fixée à 8 décimètres. L'unité de poids (la livre) fut établie d'un demi-kilogramme. On prit le litre pour base des mesures de capacité.

En Russie, le pied anglais (0^m,30,479) est adopté comme unité de mesure. Le sagène vaut 7 pieds; l'archine est le tiers du sagène; le verchoc équivaut au seizième d'archine, etc.

A l'Exposition universelle de 1867, les commissaires étrangers réunis à Paris avaient déjà manifesté l'opinion que le moment était venu d'adopter le système métrique dans tous les pays civilisés. D'un autre côté, la conférence géodésique internationale organisée à Berlin par le général de Baeyer émettait, dans sa séance du 5 octobre 1867, les résolutions suivantes : « Il est nécessaire, dans l'intérêt des sciences en général, et de la géodésie en particulier, qu'un système unique de poids et mesures avec subdivision décimale soit adopté en Europe. Puisque, parmi toutes les mesures qui peuvent entrer en question, le mètre a pour lui la plus grande probabilité d'être accepté généralement, la conférence se prononce pour le choix du système métrique. Afin de fixer l'unité commune de mesure pour tous les pays de l'Europe et pour tous les temps, aussi exactement et aussi invariablement que possible, la conférence recommande la construction d'un nouveau mètre prototype européen. La longueur de ce mètre devrait différer *aussi peu que possible* de celle du mètre des archives de Paris, et doit, en tous cas, lui être comparée avec la plus grande exactitude... »

La France ne pouvait assister indifférente à toutes ces tentatives pour constituer une mesure commune à tous les pays. Le 23 août 1869, l'Académie des sciences approuvait un rapport qui lui était présenté par M. Dumas, et dont les conclusions étaient les suivantes : « Le mètre et le kilogramme des archives doivent être conservés comme ils sont, *sans modification*. En effet, ce serait bien mal connaître la pensée des savants illustres qui ont préparé et exécuté le travail relatif à la détermination des bases du système métrique, que de supposer qu'ils aient considéré la distance du pôle boréal à l'équateur comme invariable sous tous les méridiens, et la méridienne qui traverse la France comme représentée elle-même par des chiffres absolus. La valeur du mètre changerait donc avec les pays et les époques, si on n'acceptait pas comme unité fixe la valeur qui lui a été attribuée par les premières opérations. Les changements, il est vrai, resteraient absolument insensibles dans la pratique; ils auraient néanmoins pour effet de jeter le trouble dans les travaux scientifiques... »

Le 2 septembre suivant, une commission était chargée de représenter la France dans le travail collectif qui devait déterminer l'étalon international des mesures.

Ainsi toutes les nations semblent décidées à accepter le mètre comme étalon des mesures. Mais qu'est-ce que le mètre? Les savants ne sont pas d'accord sur sa définition. Si nous écartons la définition prétendue naturelle de cette unité, nous restons en présence de deux définitions toutes deux légales, de sa longueur : le mètre est la longueur à 0 degré de la barre de platine déposée aux archives; ou bien : le mètre est égal à 443 lignes 296 de la toise du Pérou, prise à une température déterminée. Or, comme le disait très-bien M. Wolf dans un travail publié il y a quelques années sur la figure de la terre[1], si les premières opérations pour l'établissement du mètre, conduites par Borda lui-même, sont toutes marquées d'un caractère de précision uniforme et parfaitement connu, il n'en est pas malheureusement de même de celles qui ont été faites pour conclure le mètre définitif, soit de la règle n° 1 de Borda, soit de la toise du Pérou. Il n'est donc pas certain que les deux définitions donnent rigoureusement le même mètre; la différence, quoique très-faible, n'étant pas indifférente au point de vue géodésique.

Pour les savants français, en général, le mètre c'est *la longueur de la barre de platine des archives*. Mais qu'est-ce que cette longueur elle-même? N'a-t-elle pas varié depuis le jour où le mètre a été déposé aux archives? La constitution du métal n'a-t-elle pas changé? Les comparaisons faites jusqu'ici avec ce mètre, au moyen de butoirs hémisphériques touchant la règle en un seul point, n'ont-elles point usé en ces points le métal? On est donc en droit de dire que le mètre légal a été altéré d'une quantité, il est vrai très-petite, mais qui, en s'accumulant, deviendrait sensible si l'on se servait de ce mètre pour établir les règles géodésiques.

La commission internationale de Berlin proposait, au contraire, la seconde définition légale : le mètre est égal à 443 lignes 296 de la toise du Pérou. En adoptant cette définition, on aurait d'abord l'avantage de ne point changer les expressions numériques de toutes les bases déjà déterminées, et, par conséquent, des côtés de tous les triangles des chaînes géodésiques. En second lieu, on suivrait, en agissant ainsi, une marche bien plus logique, puisqu'on passerait du grand au petit. Ces considérations, développées avec talent par quelques savants français, particulièrement par M. Y. Villarceau, ne furent pas adoptées, et la conférence géodésique internationale paraît s'être ralliée à la première définition. Le travail commun qu'on en-

[1] *Revue des Cours scientifiques*, VII[e] année, n° 15.

treprend aujourd'hui est la construction d'un mètre à *traits* identique au mètre à *bouts* conservé aux archives.

Une première réunion des délégués des États de l'Europe eut lieu à Paris, le 8 août 1870. Sur vingt-cinq États étrangers qui avaient accepté l'invitation de la France, vingt étaient représentés ; ce sont : l'Autriche, la Hongrie, le Chili, la Colombie, l'Espagne, les États Romains, les États-Unis de l'Amérique du Nord, la République de l'Équateur, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, le Nicaragua, le Pérou, le Portugal, la Russie, San Salvador, la Norwége, la Suède, la Suisse, la Turquie. Les représentants de la Bavière, de la Confédération de l'Allemagne du Nord et du Wurtemberg manquaient à la réunion. Une commission, présidée par M. Mathieu, fut chargée de préparer le travail préliminaire. Malheureusement notre guerre avec l'Allemagne ne permit pas de poursuivre ces travaux. La commission se sépara le samedi 13 août, en ajournant l'étude de cette importante question à une époque assez calme pour permettre à tous les pays intéressés de se faire représenter.

Cette nouvelle réunion se tient à Paris, à l'heure où nous écrivons, et nous avons tout lieu d'espérer que de ce congrès scientifique, réunissant des hommes éminents liés par un commun amour de la science et de la civilisation, sortira enfin cette œuvre considérable qui suffirait à illustrer notre siècle : l'établissement d'une mesure commune à tous les peuples.

ALBERT LÉVY.

LA JEUNESSE DE LORD BYRON

PAR L'AUTEUR DE ROBERT EMMET [1]

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, voici bien longtemps qu'on l'a dit; mais l'on a moins souvent répété, ce qui n'est peut-être pas moins vrai, qu'il n'y a rien de vieux non plus, rien de tellement usé qu'un talent supérieur ne puisse investir de tout l'attrait de la nouveauté. Beaucoup d'entre nous ont assisté à des débats parlementaires approfondis et prolongés: au moment où l'attention de l'auditoire et le sujet lui-même semblaient également épuisés, qu'un grand athlète de la parole se présente : dès ses premiers mots, un vif intérêt se manifeste, les dernières traces de la lassitude générale disparaissent et le thème le plus rebattu se pare de tous les attraits de l'inconnu. Il en est de même dans le domaine de la littérature. Où trouver un nom sur lequel l'éloge, la critique, l'investigation historique semblent avoir dit leur dernier mot plus finalement que sur lord Byron? Et pourtant, nous venons de terminer la lecture d'un petit volume où la figure du grand poëte paraît sortir des flots de l'eau de Jouvence, comme la déesse antique du sein de l'Océan, resplendissante de l'éclat d'une jeunesse incomparable. Sous le charme de cette narration, ce que l'auteur nous apprend nous saisit, ce que nous savions déjà se présente comme un radieux et lointain souvenir. Rien ne saurait captiver à la fois et dominer plus complétement le lecteur. Ce n'est point une biographie complète de lord Byron, du moins quant à présent; scrupuleusement fidèle à son modeste titre, le livre ne parle que de la jeunesse du poëte; nous ne voyons que le matin plein de fraîcheur et d'harmonie de cette brillante journée qui versera tant de splendeurs dévorantes et qui sera si souvent dé-

[1] Michel Lévy, Paris, 1872.

chirée par la foudre et par l'ouragan. Jusqu'ici nous ne connaissions guère, que par quelques réminiscences fugitives, ces belles années vers lesquelles l'illustre proscrit volontaire, du sein de son lointain exil, jeta si souvent un regard de tendresse désespérée. Notre auteur s'est attaché à tout reconnaître, à tout approfondir, à tout coordonner. Il a visité Newstead, il a visité Annesley Hall, il a visité Harrow. Il a recueilli tous les détails qu'il était possible d'arracher à l'oubli sur les compagnons chéris de l'enfance de lord Byron, sur cette cruelle Mary Chaworth aux pieds de laquelle Childe Harold ressentit les premières atteintes de l'amour, les premières tortures de la jalousie, et c'est ainsi que, fidèle au sage et antique précepte, son récit ne cesse jamais de nous attacher et de nous instruire à la fois.

De tous les écrivains célèbres, lord Byron est peut-être celui qui a le plus constamment parlé de lui : on l'a même accusé de ne pouvoir produire que lui-même. Cette faiblesse nous a valu la révélation de ce qu'il y avait à la fois de profondément original et de profondément sympathique dans son génie. Tous les transports, tous les raffinements de son exquise sensibilité trouvent un écho secret au fond de l'âme du lecteur ; nous avons tous, plus ou moins, souffert tout ce qu'il décrit, éprouvé tout ce qu'il a ressenti. Nous ne nous lassons point d'étudier ce trop fidèle interprète : chez lui, rien qui nous semble étranger. C'est sans doute la conscience du charme qu'exercera sur nous sa personnalité qui le porte à la mettre si constamment en scène, soit ouvertement, soit sous la figure de ces héros, qui ne sont jamais que des incognitos assez mal gardés de leur auteur. Aussi n'est-ce point seulement une curiosité ardente que nous éprouvons de tout savoir sur son compte, c'est là une véritable nécessité : l'intelligence de ses écrits le réclame.

La belle parole de M. Guizot : « L'âme de l'homme est plus grande que les biens de la terre » est vraie surtout de lord Byron ; on pourrait en dire autant, dans un sens moins relevé, de son imagination. Il ne s'est pas plus tôt précipité dans la vie de l'adolescent émancipé, il n'a pas plus tôt bu à longs traits de cette coupe enchantée que la satiété et le mécompte s'emparent profondément de lui et lui arrachent ses cris les plus plaintifs. Le retour désolé vers le souvenir de sa jeunesse, vers ces pures et premières années d'espérance et d'illusion, vers les lieux où elles s'étaient écoulées, se retrouve dans presque tous ses poëmes, sentiment que nous avons tous connu, mais que Réné lui-même n'a point révélés en termes plus pathétiques. Quelle image, dans la trop célèbre scène du sérail, que cette pâle captive endormie, emblème de la douleur assoupie, dont le sein se gonfle au souvenir d'une rive lointaine, bien-aimée et déplorée ; à travers les pau-

pières fermées les larmes se frayent un passage ; elles reposent toutes luisantes sur les longs cils noirs comme la rosée de la nuit sur l'ébène des cyprès.

A third's all pallid aspect offer'd more
The traits of sleeping sorrow and betray'd
Through the heaved breast the dream of some far shore,
Beloved and deplored : while slowly stray'd,
(As Night-dew, on a Cypress glittering, tinges
The black bough) tear drops through her eyes' dark fringes.

Voilà ce qu'éprouvait Byron en songeant, sur les côtes desséchées de l'Épire, aux montagnes verdoyantes de l'Écosse, aux frais ombrages de Harrow ; mémoires d'autant plus poignantes chez lui que sa destinée, telle qu'il l'avait faite, l'éloignait à jamais de ces sites toujours chéris :

. . . . Dear the School-boy spot,
We ne'er forget, though there we are forgot.

Quels étaient au juste ces lieux, ces paysages, ces incidents que les soupirs du poëte paraient ainsi d'une auréole impérissable? L'auteur de la *Jeunesse de lord Byron* a compris avec quel intérêt, avec quelle reconnaissance notre public accueillerait une étude approfondie, coordonnée des incidents de cette jeunesse si poétique et si merveilleusemeut poétisée, et il a accompli sa tâche avec autant de succès que de constance.

Quand on réfléchit à la destinée trop ordinaire des hommes de lettres, dont le « Pégase attelé » n'est qu'un emblème trop fidèle; quand on pense à Shakespeare tenant les chevaux des spectateurs à la porte du théâtre où il ne peut encore entrer, à Molière expirant à la tâche dans son grotesque déguisement, à la misère désespérée sous laquelle Cervantes succombe, on est tenté de sourire des motifs attribués à la révolte persistante de lord Byron contre les conditions de sa propre existence. — Ce n'est assurément pas à lui que s'adresse la légende du poëte qui a trouvé la terre et tous ses biens partagés avant sa venue, et que Dieu dédommage en l'appelant à ses côtés. Cependant, malgré l'éclat et les avantages de son origine, il naquit sous une funeste étoile. Son grand oncle, dont il devait hériter le titre et les terres, avait, à la suite d'une querelle de jeu, tué son cousin, M. Chaworth, dans des circonstances qui ressemblaient plus à un assassinat qu'à un duel avouable. Son père ne se fit remarquer que par des déréglements scandaleux. Aussi, la fougueuse jeunesse du poëte ne devait-elle connaître d'autre autorité que celle d'une mère fantasque et incapable elle-même de dominer ses pro-

pres emportements. Enfant encore, il hérite des titres et des biens patrimoniaux; mais le revenu ne suffisait guère à l'entretien de la terre et aux dépenses obligatoires du jeune patricien. La nature avait été prodigue envers lui de ses dons extérieurs; mais il était pied-bot et boita toujours sensiblement. Son ardente nature le portait à des attachements prématurés, mais sa première épreuve de l'amour fut douloureuse. Nous n'avons jamais pu accepter cet échec du bouillant écolier de seize ans comme un motif suffisant pour la mélancolie et pour l'amertume que trahissent ses écrits; évidemment le principe était ailleurs, mais le récit de ses premières amours n'en est pas moins d'un saisissant intérêt. Pourquoi, à ce seul nom de Marie, le cœur de Childe Harold ne devait-il jamais cesser de battre? Quel est, dans le *Dream*, ce jeune homme assis auprès d'une beauté distraite, n'ayant des yeux, une pensée, une existence que pour elle, tandis que, de son regard détourné, elle cherchait dans la plaine les premiers indices de l'amant préféré qui s'approche? Notre auteur nous rapporte tout ce que la postérité pourra jamais savoir sur ce charmant mystère. Marie Chaworth, la petite fille précisément de celui que le prédécesseur de lord Byron avait si tristement fait périr, n'accueillait qu'avec une coquetterie rieuse la passion de cet « enfant boiteux », *lame boy*, comme elle l'appelait. Elle avait vu M. Musters, jeune gentleman des environs, franchissant à cheval tous les obstacles du pays à la tête de la chasse, et il avait enlevé à la course le cœur de la gracieuse Marie. « Quand je vous reverrai, vous serez madame Musters », murmura lord Byron en la quittant pour reprendre ses études. La poignante réponse est digne d'une scène de Shakespeare : *I hope so.* « Je l'espère bien. » Une fois seulement il devait se retrouver auprès d'elle. Il dîna chez elle à Annesley Hall, et elle lui présenta ses enfants; mais, d'un coup d'œil, il entrevit qu'elle n'était point heureuse. En effet, elle devait se séparer de son mari pour incompatibilité d'humeur. Plus tard encore, quand l'auteur de *Childe Harold* était à l'apogée de son renom, Marie lui fit exprimer le désir de le revoir ; mais, d'après les sages conseils de sa sœur, madame Leigh, Byron s'y refusa. Bientôt après, la malheureuse perdit peu à peu la raison, et, de son côté, le poëte épousa miss Milner.

Nous voudrions bien pouvoir extraire ici une de ces pages charmantes dans lesquelles notre auteur nous révèle tous les détails de ce pur et triste roman; mais nos limites sont étroites, et sa narration est trop bien nouée, trop bien suivie, pour supporter d'imprudentes mutilations. Chacun de nos lecteurs voudra la lire en entier : il y trouvera tout le ravissement de la promenade au château de Toune avec mademoiselle Galley et son amie. Mais notre gracieux écrivain

n'excelle pas seulement à raconter : il apprécie avec une passion entraînante, il juge avec un discernement et une fermeté peu ordinaires. Nous ne savons pourquoi, en le lisant, le souvenir de madame de Staël revient si souvent à la pensée. Les termes de comparaison ne lui manquent point, car son instruction est aussi remarquable et aussi complexe que le sont ses facultés natives. Nous ne nous étonnons point de trouver chez les habitués de la Sorbonne une profonde connaissance des langues mortes, — une familiarité aussi complète avec les langues vivantes, chez des personnes d'une éducation plus superficielle ; mais, ici, ces deux précieux avantages sont combinés. L'anglais, l'allemand, l'italien, et leurs principaux auteurs, sont possédés à fond, au même degré presque que le français. Les classiques latins, jusqu'à Lucrèce lui-même, qui n'est point d'une lecture très-facile et très-attrayante, ont été l'objet d'études approfondies. Ce n'est pas tout, et il s'en faut. Ombre de Philaminte, il y a du grec, et du grec très-ancien ! On conçoit qu'avec une érudition pareille, qui ne s'étale jamais, mais qui se trahit à chaque page, de tels jugements commandent un respect et exercent une autorité exceptionnelle.

Des écrits de cette première période de la vie de Byron, deux seulement ont été publiés : *The Hours of Idleness* et sa trop fameuse satire : *English Bards and Scotch Reviewers.* Sur la première de ces effusions une seule opinion est admissible : c'est un lycéen qui compose encore, c'est un débutant que le son de sa propre voix accable d'épouvante, et qui n'ose point la produire. Mais quand des censures excessives l'ont piqué au vif, il trouve dans la généreuse conscience de sa valeur réelle des accents où le timbre véritable de l'organe se révèle dans toute sa puissance. Notre auteur n'est jamais plus dans le vrai que lorsqu'il venge la première œuvre sérieuse de lord Byron de la critique de M. de Lamartine, tout empreinte de la précipitation qui malheureusement présidait à tous les derniers écrits de notre célèbre poëte. « Une débauche d'esprit sans sel ! » Assurément, ce n'est point le sel qui manque à cette brûlante invective, ni le poivre non plus ; mais si elle ne se distingue ni par la prudence ni par le bon goût, elle porte à chaque ligne l'empreinte du grand maître de la parole humaine qui s'y révèle. Parmi les reproches que lord Byron a souvent encourus et souvent mérités, aucun n'a pu lui être sérieusement adressé en sa simple qualité d'écrivain. Si sa muse n'a pas toujours été très-chaste, elle a été du moins d'une sobriété irréprochable. Jamais sa diction même n'a eu la moindre tendance à l'afféterie ou à une exaltation ambitieuse. Ce que nous avons longtemps appelé l'école romantique n'a aucune revendication à exercer sur lui. Si l'originalité de son génie et des élans poétiques irrésisti-

bles l'ont entraîné vers des sphères nouvelles, inexplorées, qui lui appartiennent encore, en matière de langage il évitait et répudiait l'innovation. Sa terre natale plaçait à sa disposition un magnifique instrument, dont il connaissait trop la puissance et la portée pour vouloir à un degré quelconque les dénaturer. La langue anglaise, si bizarre, si anormale aux yeux de ceux qui lui sont encore étrangers, est, pour le poëte surtout, un organe d'une fécondité comme d'une beauté prodigieuses. Ce n'est point une langue, ce sont trois langues — le saxon, le français, le latin — s'unissant en se confondant si peu qu'aujourd'hui encore elles semblent conserver quelque chose de leur caractère et de leurs attributs distinctifs. Vers l'époque même de leur confluent, elles ont servi d'interprète à trois esprits d'une grandeur exceptionnelle, Shakespeare, lord Bacon et Milton, et elle a familiarisé des races nombreuses avec toute la magie de la poésie et de l'éloquence hébraïques. Où d'autres langages ne présentent, pour ainsi dire, que la couleur franche, elle offre mille nuances atténuées ou chatoyantes pour rendre les mille raffinements, les mille subtilités de la pensée ou du sentiment. Lord Byron n'a point imaginé de modifier ou de transformer un pareil instrument : il n'a songé qu'à se servir avec une puissance et une précision extrêmes des trésors incommensurables d'harmonie ainsi placés sous sa main. S'il a emprunté à Spencer son rhythme enchanteur, c'est toujours Pope, plus encore que Shakespeare, qui, en fait de style, est resté son modèle comme son premier maître. L'auteur de *la Jeunesse de lord Byron* se montre fort exclusif à l'endroit des poëtes anglais : il n'en reconnaît qu'un seul, Dryden, entre Milton et Byron ; tous les autres ne sont pour lui que des émanations de Boileau ou de Voiture. Si c'est bien à ces deux estimables écrivains que nous devons, en effet, l'*Essai sur l'homme*, *le Village abandonné*, les odes de Gray et *les Nuits* de Young, ils ont acquis là, nous n'hésitons pas à le dire, des titres à la reconnaissance de la postérité supérieurs à tout ce que pourrait leur assurer l'édition complète de leurs œuvres plus accréditées. Lord Byron ne traitait point ainsi l'école classique de ses devanciers ; il portait même un respect presque superstitieux aux principes du grand art qu'il a tant illustré, tels qu'ils ont été sanctionnés par le jugement délibéré des générations. Dans une de ses lettres, il compare « la poésie du dix-huitième siècle au Parthénon, et celle du dix-neuvième à une mosquée turque : s'il a contribué, avec ses contemporains, à élever leur barbare et grotesque édifice, du moins ne s'est-il jamais associé à eux pour porter atteinte aux restes d'une architecture plus gracieuse et d'un meilleur goût. » Cette déférence pour la sage tradition est remarquable chez un esprit aussi indocile, et qui malheureusement a peu respecté des cho-

ses plus respectables encore que les formes du langage. Elle se manifeste partout dans la satire dont nous venons de parler, qui est peut-être, avec *le Corsaire*, le plus « classique » des écrits de lord Byron, et la postérité lui saura gré du dévouement que, si jeune encore, il portait à la langue de tant d'illustres modèles.

La postérité! Quel sera son jugement final sur le poëte qui a tellement électrisé notre génération? Le portera-t-elle définitivement au premier rang, ou aura-t-il été surtout l'idole d'un culte éphémère? Une vague inquiétude sur ce point — nous n'irons pas jusqu'à dire un triste pressentiment — obsédait le grand écrivain lui-même, et il le manifeste déjà vers la fin de sa satire dans des termes dont la beauté a été rarement surpassée, même par ses autres écrits. Nous n'essayerons pas de traduire, mais voici le sens et le texte : « A quoi sert l'ardente espérance du poëte de conquérir les siècles et de se mesurer avec le temps? Des ères nouvelles étendent leurs ailes, de nouvelles nations surgissent et des vainqueurs nouveaux remplissent les cieux applaudissants. Quelques courtes générations passent, et leurs fils ont oublié le poëte et ses chants. Aujourd'hui même, que de chantres jadis aimés obtiennent à peine quelque allusion fugitive à un nom douteux! Quand la puissante trompette de la renommée a fait retentir sa note la plus éclatante, quelque prolongé que soit le son, le dernier écho s'assoupit à la fin, et la gloire, semblable au phénix, exhale ses parfums, s'embrase, et expire dans ses propres flammes. »

Yet what avails the sanguine poet's hope
To conquer ages, and with time to cope?
New eras spread their wings, new nations rise
And other victors fill the applauding skies.
A few brief generations fleet along,
Whose sons forget the poet and his song :
E'en now, what once loved minstrels scarce may claim
The transient mention of a dubious name!
When Fame's loud trump hath blown it's noblest blast,
Though long the sound, the echo sleeps at last,
And Glory, like the Phenix mid'st her fires,
Exhales her odours blazes and expires.

Sans douter un instant de l'éternel renom de lord Byron, nous concevons cette inquiétude que lui inspire la voix secrète de sa conscience. S'est-il suffisamment adressé à celle de la postérité? La devise des *Hours of Idleness : Virginibus puerisque canto*, n'a-t-elle point été trop souvent celle de ses écrits ultérieurs? Passant d'une précocité vraiment merveilleuse à une sénilité cruellement anticipée, n'a-t-il point assez connu la maturité d'esprit pour en tenir chez les

autres un compte suffisant? Doit-il rester surtout le poëte de la jeunesse, admiré plutôt qu'adopté par le goût plus rassis, mais plus péremptoire aussi, de l'âge de la réflexion. N'oublions pas combien la concurrence est rude et quels compétiteurs tant de siècles accumulés nous présentent pour le premier rang. Nous sommes loin de vouloir restreindre les prérogatives du génie; mais quand on nous demande pour lui des immunités excessives, la parole d'une reine, jeune alors, galante, dit-on, nous revient parfois à l'esprit. On sollicitait une position auprès d'elle pour un général qui avait blanchi à son service : « Fort bien, répliqua-t-elle, mais je préfère ceux qui y sont restés bruns. » Lorsque nous réfléchissons à ce que deviennent et à ce que produisent les passions humaines déchaînées, et à l'influence qu'exercent sur elles la littérature et la parole; quand nous voyons nos rues inondées de sang et nos palais réduits en cendres, nous sera-t-il défendu de préférer, à notre tour, les écrivains qui ont su nous charmer sans essayer de nous pervertir? N'accusons pas la postérité, si elle s'agenouille de préférence devant les maîtres immortels qui ne se sont pas fait un jeu d'attiser ces flammes dévorantes, mais qui se sont efforcés de les régler et de les contenir dans leurs limites salutaires et providentielles. Qui doutera de l'immortalité commune de Molière et de Beaumarchais, mais qui osera jamais les placer sur le même rang?

Nous avons tenu à constater le vif intérêt et, pour exprimer toute notre pensée, l'admiration réelle avec laquelle nous avons parcouru le trop court volume dont nous venons de parler. Nous sera-t-il permis, ne fût-ce que comme gage de notre sincérité entière, d'accuser les deux ou trois points de dissentiment qu'a soulevés chez nous cette lecture attrayante? L'auteur est du nombre de ceux dont les opinions, quand elles cessent de séduire ou de persuader, ne provoquent que des résistances aussi raisonnées que le sont ses propres jugements. Avec un érudit de cette trempe, la dissertation ne devrait se produire qu'en latin; mais ce ne serait pas le cas de dire, en ce qui nous concerne : « *Ciceronem Allobroga dixit.* » Nous risquerions fort de n'être point compris par ceux de nos lecteurs qui ont oublié leurs études classiques, et moins encore, nous le craignons bien, par ceux qui n'ont cessé de les cultiver. Parlons donc en français comme lui — nous voudrions bien pouvoir dire aussi bien que lui. Selon notre auteur, *Don Juan* est un « poëme admirable » — ici, nous citons textuellement. Ailleurs, il implique, s'il ne l'affirme point, que lord Byron et Shakespeare sont destinés à tenir le même rang devant le suffrage de la postérité. Voilà les deux points sur lesquels nous sommes invinciblement entraînés à engager le combat.

Don Juan est un poëme admirable! Nous avons cru d'abord à une de ces erreurs typographiques que les plus grands soins ne réussissent pas toujours à découvrir, telle que celle, par exemple, qui convertissait naguère en *singe* le *songe* de la poétique Eugénie. Il n'en t rien pourtant. Le mot n'est pas *abominable*, mais *admirable*, et le sentiment qui l'inspire est reproduit plus d'une fois avec ce que nous serions tentés de prendre pour une sorte d'exaltation féminine, si la mâle fermeté des principaux jugements et la virile érudition qui se manifeste à chaque page permettaient quelque doute sur le sexe réel de l'écrivain. *Don Juan* un poëme admirable! Cette production étrange contient incontestablement plus d'un passage d'une exquise beauté; mais si le plus judicieux des critiques a dit que quelques taches ne sauraient ternir l'éclat d'un bel ouvrage, il n'est pas moins vrai que quelques épisodes ravissants ne sauraient élever au premier rang une œuvre très-longue, et qui se distingue plus souvent encore par l'absence de tout mérite littéraire que par les défauts impardonnables de sa conception et de sa tendance. Nous croyons fermement être moins sévères, en répudiant pour la réputation posthume de lord Byron cette funeste aberration de son génie, qu'en y associant spécialement son nom, comme le fait plus d'une fois notre auteur. Non point pour excuser *Don Juan*, mais même pour en concevoir la publication, il est équitable de rappeler les circonstances spéciales dans lesquelles a été lancé ce déplorable défi à toutes les bienséances comme aux inexorables conditions d'un succès littéraire permanent. Éloigné pour toujours de sa patrie, de sa famille, de la plupart de ses amis, de toutes les notabilités anglaises que, sans aucune provocation, ou sous les plus frivoles prétextes, il avait accablés d'indignes affronts, l'infortuné ressentait les cruelles atteintes d'une décadence aussi prématurée chez lui que l'avait été son talent. Chacun se rappelle en quels termes touchants il s'exprime à cet égard vers la fin du quatrième chant de *Childe Harold*, qui coïncide à peu près, comme date, avec la première apparition de *Don Juan*. Ses forces l'abandonnent, ses visions pâlissent, et la flamme céleste de son génie s'assoupit et s'éteint.

. . . . I am not now
That which I have been and my visions flit
Less palpably before me and the glow
Which in my spirit dwelt is fluttering faint and low.

Cependant sa vogue était à son comble, et l'état de ses affaires ne lui permettait pas d'être insensible aux séductions de ses éditeurs. Comment douter du mérite d'un ouvrage, quand le public ne cessait d'applaudir, quand, pour les cinq premiers chants seulement,

M. Murray lui envoyait avec empressement près de 80,000 francs? Lord Byron se croyait alors tout permis. Il se trompait : tout n'est permis à personne, à lui moins qu'à un autre. Nous supprimons ici toutes les considérations de pure moralité, de pure convenance; nous ne rappellerons même pas tout ce qu'avait de fâcheux le titre seul, soit qu'il trompât, soit qu'il justifiât l'attente de telle catégorie de lecteurs et de lectrices. A ne voir que le seul mérite littéraire, nous n'hésitons point à le dire, le poëme de *Don Juan*, dans son ensemble, est une œuvre d'une médiocrité extrême. Malheureusement pour le grand poëte, il avait fait, dans le gracieux petit écrit de *Beppo*, un essai fort applaudi et, nous en convenons volontiers, fort justement applaudi, du style qu'il adopta ensuite dans son plus long ouvrage. Cette nouveauté fit naturellement fureur, comme tout ce qui provenait de lui. Bien entendu, ni les Bélise ni les Armande ne faisaient défaut, et nous croyons que cette fois Henriette elle-même se serait laissée embrasser pour l'amour du grec — ainsi interprété. Cette manière consistait à reproduire, en apparence du moins, *currente calamo* — car souvent le négligé ne laisse pas d'être assez étudié — les impressions les plus diverses, les effets les plus contradictoires. Des cris de l'âme pénétrants, de sardoniques ricanements sur les douleurs mêmes qui les arrachaient, de sanglants sarcasmes lancés contre tous ses rivaux, contre tous ceux qu'il prenait, comme on le dit, à *tic* — et ces derniers étaient nombreux — des attaques éhontées contre ce que l'homme respecte, ou devrait respecter, le grave, le pathétique, le grotesque, tout se trouve mêlé, confondu. Passe pour le premier jet dans *Beppo;* mais, dès le commencement de *Don Juan* — et que sera-ce plus tard! — l'effort commence à se trahir dans ce fouillis d'un naturel laborieusement apprêté. La funeste « cheville » qui jamais n'apparaissait dans les merveilleux produits de sa verve première, a maintenant ses grandes entrées; mais le poëte haletant a recours, pour la déguiser, à un procédé dont il a tous les honneurs. Nous avons vu sur nos petits théâtres plus d'un acteur dont le succès consiste à parodier tel artiste éminent : arrivé au grand effet, s'il danse, il se tire, par un grotesque entrechat, de la contrefaçon du pas à la mode; — s'il chante, une grimace hideuse, un affreux croassement, remplaceront la célèbre note de poitrine. Le public rit et s'amuse franchement, mais s'amusera-t-il longtemps à ce prix? De même — et nous n'exagérons nullement — dans le style dont nous parlons, une périphrase bizarre, absurde souvent, amènera la rime désirée, et plus elle sera, en termes du métier, « tirée par les cheveux, » plus elle paraîtra piquante, plus Armande tombera en pamoison.

Ah! s'il vous plaît, encore une fois « quoiqu'on die. »

Mais, pour abuser ainsi trop longtemps du bon sens et de la patience du public, il faut une vogue inouïe, une vogue à toute épreuve. Il faut même que la personnalité de l'auteur provoque une vive curiosité, que chaque incident du moment auquel il fait allusion conserve quelque intérêt, ou demeure au moins dans la mémoire. Pour le grand poëte, le jour de l'adoration personnelle, de l'admiration extatique comme de la censure extravagante, est passé. Le suffrage de la postérité commence, et nous défions un lecteur quelconque, exempt de toute prévention, de lire aujourd'hui le fatras qui fait les principaux frais de quatre-vingts stances sur cent de *Don Juan*, sans le plus funeste de tous les sentiments, l'ennui. Notre auteur cite parfois, et avec beaucoup de goût, Alfieri. Il n'aura sans doute pas oublié la simple, mais flétrissante censure, que ce fier esprit adressait aux écrits de quelques-uns de ses prédécesseurs : « Mi cadevano delle mani per la languidezza, trivialità et prolissità dei modi e del verso. » *Mi cadevano delle mani!* Hélas! que de fois *Don Juan* tombera des mains du lecteur futur, fatigué encore plus qu'attristé par cette longue série de pages mornes, décolorées, où se trahissent à la fois l'impuissant effort et le funeste stimulant à l'aide desquels l'apôtre de tous les sentiments déréglés de notre nature s'épuisait, contre le cri secret de sa conscience, à poursuivre son œuvre néfaste. Que notre imprudent admirateur ouvre au hasard un volume de Shakespeare, qu'il relise une de ces pages immortelles qu'il connaît si bien, qu'il réfléchisse un instant, et nous n'en demandons pas davantage! Évidemment, il fera la part des erreurs d'une typographie primitive, obscurcies encore le plus souvent par le conflit des commentateurs, car, chacun le sait, ce merveilleux écrivain était si peu homme de lettres, que jamais il n'a surveillé une impression authentique de ses œuvres, mais le fond majestueux subsiste. Pour produire des chefs-d'œuvre, il faut commencer par produire des œuvres, et *Don Juan* n'est point même une œuvre. Dans la littérature, comme dans la peinture, comme dans tous les arts, il y a ce que l'on appelle la composition, et nous refusons obstinément à l'ode ses priviléges et ses immunités à cet égard, dès qu'elle dépasse plusieurs chants de plus d'une centaine de stances chacun. De bonne foi, si Raphaël s'était borné à faire des crayons, des caricatures, des croquis plus ou moins équivoques; si tout au plus il nous avait livré ce séduisant portrait de lui-même qui n'est point la moins attrayante de ses peintures, il aurait excité, nous n'en doutons pas, jusqu'à la fin des siècles, l'admiration des connaisseurs. Tiendrait-il pour cela le rang suprême assigné, par le consentement unanime, au créateur de la *Transfiguration* et du *Spasimo ?*

Nous arrivons ainsi au parallèle entre Shakespeare et lord Byron.

Nous le reconnaissons pleinement, *in limine*, bien que Byron ait fait des tragédies, et Shakespeare des odes fort appréciées, les unes comme les autres — Shakespeare est essentiellement un poëte dramatique, Byron un poëte lyrique. Nous ne chercherons point à établir combien les poëmes lyriques de Shakespeare sont supérieurs aux œuvres dramatiques de lord Byron; nous laisserons chacun dans la sphère qui lui est évidemment la plus propre, et nous nous occuperons seulement du point de contact qui rend possible jusqu'à un certain point la comparaison dont la pensée primitive ne vient pas de nous. Shakespeare est le peintre du cœur humain, de toutes les passions généreuses, formidables, criminelles, qui l'exaltent, le torturent ou le déchirent; lord Byron est le peintre de son propre cœur, avec tout ce qu'il contenait de grandeur comme de misères exceptionnelles et déréglées. Voilà leur principale affinité. La lyre de Shakespeare a toutes les cordes; elle rend avec une puissance, une justesse, une harmonie incomparables, tous les accents, tous les accords connus, et qui décrira ce qu'elle devient entre ses mains! La lyre de lord Byron n'a que deux cordes, la haine d'un sexe et l'amour de l'autre. Détester son prochain et faire la cour à sa femme, telle serait la devise de l'école dont il est le chef : *Hate your neighbour and love your neighbour's wife*, dit lord Macaulay dans un langage dont aucun idiome latin ne saurait rendre la piquante épigramme. Nous ne nous arrêterons point à examiner si ce ne serait pas plutôt la passion que l'amour, dont lord Byron s'inspire dans ses élans les plus admirés; c'est à dépeindre les mille nuances du transport amoureux qu'il excelle incontestablement. Voyons si, même dans ce que nous nous permettrons d'appeler cette spécialité, il saurait être placé sur le pinacle où l'acclamation du genre humain a élevé Shakespeare.

L'amour n'est point un rêve des poëtes, une faiblesse individuelle dont chacun de nous serait plus ou moins atteint, et dont il dépendrait de lui de s'affranchir. C'est la grande loi, la grande condition de l'existence collective, non-seulement de notre espèce mais de la nature animée tout entière. Ainsi l'ont apprécié tous les esprits éminents qui ont étudié les décrets de la Providence; ainsi l'ont compris et dépeint tous ceux qui ont le plus profondément analysé notre cœur ou en ont été les organes les plus accrédités. Afin que cette loi immuable ne cesse jamais de s'accomplir, chaque sexe est, durant la jeunesse commune, paré par les mains de la nature de charmes qui constituent aux yeux de l'autre un attrait ou un supplice incessant. A l'aspect seul de ce don précieux et redoutable de la beauté, l'âme s'exalte, éclate en transports qu'elle ne maîtrisera qu'avec peine, ou ressent des angoisses qui n'ont rien d'imaginaire. La jeune victime

des contes orientaux qui est « transpercée par la flèche d'un regard » n'est point une pure abstraction. C'est un véritable blessé : nous le voyons, nous le coudoyons tous les jours. Une pâleur mortelle, à l'approche de l'objet adoré, trahit le secret qu'il voudrait dérober à tous les yeux. Un seul sourire fait éclater sur sa physionomie des joies ineffables; un seul regard refusé ou détourné le précipite visiblement dans un abîme de désespoir. Assurément, ni les effets comiques, ni les commentaires plaisants ne font défaut, et les railleurs auront beau jeu jusqu'à la fin des siècles. Cependant les observateurs plus sérieux et plus exacts verront là une passion terrible, souvent invincible, capable d'engendrer les plus funestes égarements, les sacrifices les plus admirables, les plus épouvantables forfaits, et chaque matin notre journal nous rend compte d'une tragédie de la vie réelle, plus émouvante que tout ce que l'imagination des auteurs a produit ou paré pour le théâtre. Les grands peintres du cœur humain, nous le répétons, sont ceux mêmes qui ont le plus apprécié le caractère dévorant de cette passion maîtresse. « Tu es belle, mon amante, comme Jérusalem, ravissante comme Thyrza, formidable comme une armée qui s'avance pour le combat avec ses bannières déployées. Détourne de moi tes regards, car ils m'anéantissent. » Voilà le cri véritable d'un cœur de vingt ans. Voilà l'amour. Il s'agit bien alors de conquérir, il s'agit de survivre. C'est ainsi que l'a compris Virgile :

Nunc scio quid sit amor. Duris in cautibus illum
Ismarus aut Rhodope aut extremi Garamantes,
Nec nostri generis puerum nec sanguinis, edunt.

C'est ainsi que le décrit lord Byron :

Why did she love him? Curious fool, be still.
Is human love the growth of human will?

C'est ainsi que le caractérise Shekespeare avec sa foudroyante concision :

And all Love's joys will never match his woe.

Que sont, en effet, toutes les joies de l'amour auprès des victimes, du deuil et de la désolation dont il couvre la face de la terre?

Mais une divergence profonde, radicale se manifeste dans la façon dont les deux poëtes anglais ont apprécié et mis en scène cette passion dominatrice. Incontestablement, la possession complète, absolue, exclusive de l'objet adoré est la fin instinctive de l'amour;

mais se compose-t-il e trois temps seulement : désirer, triompher, abandonner? Lord Byron le pense et n'hésite pas à le proclamer. Dans ses accents les plus pénétrants comme dans ses éclats les plus cyniques, la note de désespoir sur l'inconstance et la trahison prédestinée de l'homme à l'égard de la femme ne cesse de se faire entendre :

> . . . . . . Man, to man so oft unjust,
> Is always so to women ; one sole bond
> Awaits them, treachery is all their trust.

Voilà le principe, point de foi à l'égard de la femme, et ses écrits comme sa vie entière n'en sont que l'exposition. Non-seulement il croyait la constance impossible, mais dans la passion même qu'il dépeint avec tant de ferveur, tout ce qui touche au dévouement, à la tendresse, nous dirons presque à l'affection réelle n'apparaît point. En est-il de même auprès de Shakespeare? Ici nous sommes conduit forcément à serrer la question de plus près encore. La femme est-elle la victime prédestinée de l'homme ou la compagne chérie de sa destinée? L'homme est-il son séducteur ou son protecteur providentiel? Tout est là. Nous n'invoquerons nullement les salutaires enseignements de la morale, les prescriptions sacrées de la religion : nous ne parlons évidemment que de la poésie, des principes les plus sûrs comme les plus élevés de son inspiration. Nous sommes convaincu que l'on n'électrise réellement le cœur de l'homme qu'en reproduisant fidèlement les sentiments dominants qui l'animent. La source vive est toujours la vérité, et quelque triste que soit la vérité sincère sur notre espèce, elle n'est point telle que la représente l'école satanique. Sans doute toutes les lâchetés, tous les forfaits sont connus et communs. Néanmoins le cœur de l'homme ne lui a pas été donné pour trahir, pas plus que le bras pour assassiner ou le pied pour s'enfuir.

Fidèle toujours à son grand précepte, dans lequel tous les autres se confondent et se résument : *Holding the mirror to nature*, présenter le miroir à la nature, Shakespeare n'a jamais cessé de dépeindre l'amour, quand il en parle, tel qu'il se manifeste habituellement dans le monde, tel que Dieu l'a placé dans notre cœur, quand, le lendemain même de la création, il s'est écrié : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul ! » L'illustre poëte était sans doute profondément imbu des idées chevaleresques de son époque qui faisaient de l'honneur de l'homme et de la vertu de la femme l'objet d'un culte si passionné; mais nul n'observait avec plus de précision, et, ici autant qu'ailleurs, il se révèle comme l'organe le plus véridique ainsi que le plus éloquent de la nature humaine. Jetons les yeux, comme lui, sur ce qui

se passe autour de nous. La fausse monnaie de l'amour est fort répandue, sans doute, mais c'est encore ɔr pur qui prédomine de beaucoup. Au milieu de nombreuses exceptions, au milieu d'innombrables défaillances, quelle est la règle, quelle est la pratique, quel est le spectacle ordinaire? L'homme et la femme, affectueusement unis pour la vie, élevant leur famille, qui n'existerait même point sans cette condition, à respecter et à cultiver ces mêmes vertus tutélaires. La tendresse mutuelle augmente avec les atteintes de l'âge. La mort même s'efforce en vain de les séparer : leur dernier vœu sera de reposer dans une même tombe; leur dernière espérance sera de se revoir dans un monde meilleur. Qui n'a remarqué avec attendrissement, sur nos pierres tumulaires, l'emblème de ces deux bras surgissant de l'asile du néant pour se chercher encore ; la fragile main de la femme, portant toujours son alliance, enlacée dans la main plus puissante de l'homme qui semble la recueillir et la protéger encore? Il ne s'agit point ici des classes fortunées et soigneusement élevées. Le jeune soldat économisera scrupuleusement son sou par jour pour pouvoir épouser « sa payse », quand, après de longues années de séparation, il rentrera dans ses foyers auprès d'elle; la pauvre servante de nos ménages accumulera laborieusement, dans le même but, ses modestes gages. Voilà le vœu de la nature tel que le grand observateur a commencé par le constater et fini par le décrire. Et lord Byron lui-même ne l'a-t-il pas reconnu quand il a proféré sa belle exclamation : *Happiness was born a twin.* « Le bonheur est né jumeau. » On n'accusera probablement ni Roméo ni Othello de manquer de passion ; mais quelle vertu persistante, nous ne craignons pas de le dire, dans ces transports de délire qui aboutissent même au suicide, même à l'assassinat. Nous étonnerons peut-être ceux de nos lecteurs qui n'ont pas fait du grand tragique anglais l'objet d'une étude approfondie, en disant que Shakespeare est le plus moral et presque le plus chaste des écrivains. Sans doute il parlait, comme Molière, la langue de son temps, qui bravait tant soit peu, dans les mots, l'honnêteté conventionnelle des siècles suivants; mais nulle part la pensée d'offrir une séduction quelconque aux instincts désordonnés de notre nature ne se trouve dans ses écrits. Le demi-monde, pour parler notre triste langage, qui, sous une forme ou sous une autre, fait exclusivement les frais des compositions de lord Byron, comme malheureusement il a absorbé toute sa noble carrière, n'est jamais admis à paraître sur la scène de Shakespeare, ou, s'il le laisse entrevoir un instant, ce n'est point pour en exalter les attraits, mais pour en flétrir les turpitudes. Il n'y a pas de plus grande erreur que de confondre la rudesse naturelle du langage et la dépravation des sentiments. Telle noble fille de nos

champs, pour qui tous les raffinements de la parole sont inconnus, sera plus vertueuse cent fois que telle marquise qui les possède tous. Le nom de Molière s'est, pour ainsi dire, précipité sous notre plume. Parmi les nombreuses affinités que présentent les deux maîtres de la scène moderne, aucune n'est plus frappante que leur amour ardent, instinctif, pour tout ce qui est droit, régulier, élevé. Dans quel monde, grand Dieu! notre inapprochable comique a-t-il été condamné à consumer sa laborieuse existence, consacrée tout entière à réformer, à divertir, à soulager ses semblables, — cette existence dont il a dit en termes si touchants, quand le dernier jour fut venu : « Tant que ma vie a été mêlée également de joies et de souffrances, je me suis cru heureux! » Mais ce monde, il se gardera bien de le mettre en scène. Il ne craindra pas de serrer de près la limite et de tourner court, quand il s'agira de démasquer Tartuffe et de flétrir Angélique. Dans ses créations monumentales, tout s'adresse à la conscience non moins qu'au cœur de la postérité et il en est de même, à un plus haut degré encore, dans les écrits de Shakespeare. Examinon de l'œil le plus austère cette longue série de figures enchanteresses auquel le nouveau Prométhée a donné une vie plus réelle que les traditions les plus accréditées de l'histoire : Juliette, Desdémone, Catherine, Cordelia, Béatrice, Rosaline, Miranda. Elles ne sont pas plus aimantes que vertueuses : elles exigent comme elles donnent la foi tout entière avec le cœur tout entier. Quelquefois elles parlent une langue à faire dresser les cheveux qui leur resteraient encore, — sur la tête des duègnes modernes; mais, au fond, ce sont des dragons de vertu! Et c'est bien ainsi que l'entendent leurs amants ; heureusement pour eux, ils sont dignes d'elles, sans quoi ils n'attendraient pas longtemps, suivant les circonstances, leur congé, leur soufflet ou leur coup de poignard. La grande criminelle, lady Macbeth elle-même, pèche surtout par un dévouement excessif pour son mari et ne cesse de lui témoigner la farouche tendresse de la lionne. Et n'avons-nous pas oublié, parmi bien d'autres, la nonne ravissante du drame de *Measure for measure*, moins connue en France qu'elle ne mérite de l'être. Pauvre Isabelle! Elle sollicite du méchant duc la grâce de son frère condamné à périr sur l'échafaud. Il l'accorde, mais il y a une condition ! Elle mourra mille morts pour son frère, mais elle ne sacrifiera pas ses vœux, son honneur. Plutôt tous les terribles tourments de l'époque ! Plutôt périr sous le fouet « dont les sanglantes empreintes seront des parures de rubis pour sa chasteté. » Voilà les femmes de Shakespeare, et voilà pourquoi, pour parler une fois seulement la langue de *Don Juan*, puisque *Don Juan* il y a, elles concéderaient plus en nous permettant d'effleurer leurs lèvres que ne pourrait jamais accorder Pa-

risina. Et pourtant, avec quelle facilité enchanteresse elles se rendent à la voix véritable de l'amour !

L'auteur de la *Jeunesse de lord Byron* fait à ce propos même une observation d'une justesse remarquable. En dépeignant ainsi les femmes de leur création, peut-être les deux poëtes anglais reproduisaient-ils fidèlement ce qu'ils avaient observé ou éprouvé. Chez l'un comme chez l'autre, le triomphe de l'homme apparaît presque toujours comme assuré et instantané, et il est aisé de concevoir comment le vrai Childe Harold et le vrai Roméo, parlant « pour de bon » la langue de l'amour, ont dû être écoutés. Toutefois, en connaissant non moins bien que lord Byron la facilité avec laquelle « le cœur de cire de la femme,» comme il l'appelle (*the waxen heart of woman*) reçoit de pareilles empreintes, Shakespeare en connaissait mieux la noblesse et la pureté natives. — Mais, dira-t-on, Juliette ne se défend pas beaucoup plus que Haydée! — D'accord ; il y a cependant une petite formalité, qui s'appelle le mariage, qui change très-essentiellement, non-seulement les conséquences, mais aussi le caractère primitif et dominant du sentiment qui nous occupe, et surtout son expression. Nous voici précisément au point que nous nous efforçons de mettre en lumière. Comparons un instant les mours de don Juan et l'amour de Roméo. Le parallèle n'est pas très-facile. Roméo existe, et il existera jusqu'à la fin des siècles. C'est le type, un peu poétisé sans doute, de la jeunesse virile, avec tous les nobles et ravissants attributs dont le Créateur l'a paré : le don Juan de lord Byron n'existe point. Passe pour le don Juan de Tirso de Molina et de Molière; il a vécu ; il a ses quarante ans; il ne compte plus pour la poésie ou pour l'amour véritable; il n'a commencé à séduire que quand il ne pouvait plus aimer. Aussi lord Byron a-t-il commis un anachronisme inexcusable, en chargeant des rides de sa sénilité précoce le front de son héros de dix-huit ans. Comment a-t-il pu oublier ce qu'il était lui-même dans ses promenades avec Marie Chaworth? La timidité est l'ange gardien de l'adolescence : que deviendrions-nous, grand Dieu! si jeunesse savait et si vieillesse pouvait? Peut-être quelque don Juan de cet âge se traîne-t-il sur nos boulevards ; mais ne demandons point auprès de quelles vestales il ose seules brûler son encens : l'amour et la poésie n'ont rien à y voir. Essayons pourtant de suivre un instant les pas de cette monstrueuse création. Ses soupirs seront fort éloquents, nous en convenons sans peine ; la poursuite, le triomphe, seront chantés à ravir. Il fera des stances admirables sur la beauté endormie, spectacle qui le touchera d'autant plus qu'il ne se propose pas de le contempler trop souvent. Il se surpassera sur les langueurs du lendemain, et le voilà déjà en campagne pour des succès nouveaux. Mais il y a deux lendemains. Un grand

maître nous a décrit celui de Marguerite ; un autre veut tout concilier en demandant une nuit sans réveil :

Una notte è mai fosse l'alba !

Mais Pétrarque oublie que les amants ne tiennent pas les cataclysmes à leur disposition : l'aube reparaîtra, la nature se réveillera, et la conscience humaine avec elle. Notre auteur, qui connaît si bien Virgile, n'aura point oublié en quels termes le poëte romain réclame le premier sourire du jeune enfant pour sa mère :

Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem : —
Matri longa decem tulerunt fastidia menses!

Ces longues souffrances que le nouveau-né récompensera ainsi tout instinctivement, le père n'en tiendra-t-il aucun compte? Heureusement la nature y a pourvu, et le sentiment de la foi, de l'attachement tutélaires dans l'amour, y est tellement mêlé et confondu, qu'il est très-périlleux pour la vérité de les séparer. Nous sommes convaincu que si les confessions sincères du grand nombre étaient plus généralement écrites, ce qu'à Dieu ne plaise, nous verrions plus souvent l'homme protégeant la femme contre sa propre faiblesse qu'en profitant contre elle, quand il ne peut pas la protéger pour toujours. Non, ce n'est point l'abandon mutuel, mais l'existence désormais commune, qui est la fin et le rêve de l'amour. « Dès que je vous ai vu, je vous ai voué ma vie, » dit la lettre portugaise. Voilà la pure vérité et la vérité pure. Voilà l'amour de Roméo, c'est-à-dire l'amour de Shakespeare tout entier. Au péril de ses jours, le chevaleresque Montagu se présente à la fête de ses ennemis héréditaires. Il voit la jeune Capulet. Traduise qui l'osera son [premier cri d'adoration :

Oh! She doth teach the torches to burn bright:
Her beauty sits upon the cheek of Night
Like a rich jewel in an Ethiop's ear,
Beauty too rich for use, for earth too dear!

Il s'approche en tremblant de cette céleste apparition. Proposez-lui à l'égard de l'idole le rôle de don Juan, et il vous répondra par un coup d'épée. Et la ravissante Juliette! On entend sa voix frémir et trembler : elle craint d'attirer celui qui s'empare déjà de son cœur, et elle craint plus encore de l'éloigner. Ce n'est point ici une de ces nébuleuses créations de lord Byron qui apparaissent, comme les figurantes de nos ballets, pour étaler tous leurs charmes, mais dont, heureusement peut-être, nous n'entendrons jamais la voix. Avec quelques paroles, mais quelles paroles! Shakespeare met en scène

son personnage, et dès lors l'existence identique, l'existence immortelle, est assurée. Les vœux s'échangent plus tard dans la scène du balcon. Ne doutant plus où elle n'ose à peine espérer, Juliette est prête à quitter les splendeurs de la maison paternelle pour suivre son seigneur à travers la terre entière. Quel souverain est plus redouté, plus obéi, que le roi ou la reine d'un cœur de vingt ans?

And follow thee, my lord, throughout the world.

Mais voici déjà la grande épreuve. Dans l'empyrée où l'a placé son amour, Roméo tient peu de compte des plaisanteries ou des querelles de ses jeunes compagnons. Le meurtre de Mercutio et les sanglants outrages de Tybalt le condamnent à tirer l'épée. Son adversaire succombe et le jeune époux est exilé. Le drame le plus puissamment noué qui se soit produit sur aucune scène poursuit son cours inexorable. Juliette est sommée par l'autorité paternelle, irrésistible alors, de donner sa main à son cousin Paris. Il n'y a d'alternative que le couvent, et le couvent la sépare également à jamais de Roméo. C'est en vain que la duègne exalte les charmes du nouveau soupirant : un cri de malédiction partant du fond du cœur, et révélant tout ce qui s'y passe, sera la seule réponse. Le saint confesseur apprécie autrement la conjoncture : une mort, un enterrement simulés, avec toutes leurs horreurs, rendront au moins un ajournement nécessaire. La malheureuse enfant, paralysée un instant par la terreur, bravera tout, endurera tout, pour rester fidèle à son amour.

To die an unstained wife to my true love.

La nouvelle de son trépas se répand : elle arrive jusqu'à Roméo. Don Juan se consolerait quelque peu par le sentiment de la liberté recouvrée! Pleurer sa femme, regretter son pot-au-feu, c'est bien prosaïque, et qui sait si les beautés de Mantoue ne vaudront point celles de Vérone? Que dit Roméo?

Juliet, I will lie with thee to night.

Il partagera cette nuit même la funèbre couche. Au péril de ses jours il retourne à Vérone. Il brise le mausolée, épuise la fatale fiole, et meurt sur les lèvres de son amante adorée. O désespoir! la beauté assoupie se ranime. Elle reconnaît, elle serre dans ses bras Roméo, mais Roméo sans vie. La fiole est vide, mais le poignard est là :

Dagger, there is thy sheath!

et la lame effilée trouvera sa gaîne dans le cœur à jamais dévoué.

Voilà l'amour de vingt ans; voilà l'amour de Shakespeare, dont la fidèle peinture arrachera des sanglots à la postérité la plus reculée. Voilà le chef-d'œuvre devant lequel les écrits de lord Byron ne seront jamais que les effusions d'un sublime lycéen. S'il y a l'école satanique, il y a aussi l'école céleste, et malgré tous les attraits dont le génie peut décorer l'immoralité, la vertu reste encore cent fois plus belle.

Nous avons surabondamment signalé nos divergences avec l'auteur de *la Jeunesse de lord Byron;* mais nous sommes contraints, en terminant, de faire à son livre un reproche sérieux et qui ne sera jamais adressé à son poëme de prédilection : celui d'être infiniment trop court. Espérons qu'il ne s'en tiendra point à ce trop mince volume. L'intérêt ne manquera pas plus au sujet que l'auteur ne saurait manquer à sa tâche. Que seraient, et que ne seraient point, sous la plume d'un narrateur pareil, le premier pèlerinage en Espagne, en Albanie, en Grèce! Que seraient le retour, et le célèbre entretien avec M. Dallas! Malgré ses adieux à la littérature, le jeune Byron tient beaucoup à publier son imitation de l'*Art poétique* d'Horace. Son ami est moins confiant, et lui exprime le regret qu'il n'ait rien rapporté d'original. Le poëte finit par convenir qu'il avait bien griffonné, sur les pays qu'il venait de visiter, quelques stances dans le goût de Spencer, mais il les avait fait lire par un compagnon de voyage qui n'avait point été satisfait. — On ne cite pas le nom de ce judicieux appréciateur. — M. Dallas insiste, et finit par l'emporter : un manuscrit tiré du fond d'une malle lui est timidement remis entre les mains. La lecture le transporte; mais où trouver un éditeur? L'auteur ne veut ni de M. Cawthorn, ni de M. Longman, et M. Miller ne veut pas du manuscrit ! Enfin M. Murray se dévoue à l'immortalité, et *Childe Harold* verra le jour.

Comte de Jarnac.

THERMIDOR

DEUXIÈME SÉRIE

MARIE-THÉRÈSE ET DAME ROSE

PREMIÈRE PARTIE

LES JACOBINS DE LA BANLIEUE[1]

I

UNE PETITE VILLE EN L'AN II.

Le bourg du haut Meudon présentait, à la fin du dix-huitième siècle, une physionomie à peu près semblable à celle qu'il montre aujourd'hui. Tout en haut de la colline, qui descend en pente roide jusqu'à la Seine, était assis le château entouré de ses terrasses monumentales. D'un côté, à gauche, en tournant vers le bois, les jardins glissaient jusqu'au village. De l'autre côté, à droite, s'étendait un vaste parc attenant, habité, jusqu'au 19 février 1791, par Mesdames de France Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV.

[1] Nous reprenons aujourd'hui la suite des curieuses études de M. Charles d'Héricault sur Paris et sa banlieue en 1794. Sous la forme dramatique d'un récit où l'invention ose à peine se mêler à l'histoire, l'auteur de *Thermidor* nous montre les scènes et les héros de bas étage de la Révolution. Tous ces personnages ont vécu, et M. d'Héricault n'a eu qu'à nous les rendre tels qu'il a su les retrouver dans les procès-verbaux de sections et les rapports de police du temps. Les aventures du baron de Batz, le célèbre chef royaliste qui osa braver au milieu de Paris les recherches du Comité de salut public pendant toute la Terreur et dont les papiers sont dans les mains de notre collaborateur, forment le centre de cette composition qui n'a de romanesque que l'apparence. (*Note de la Rédaction.*)

La partie supérieure du village était donc entourée d'une ceinture de bosquets par lesquels il se reliait à la forêt de Meudon, tandis que la partie inférieure descendait jusqu'au Val-Fleury et communiquait ainsi au bois de Clamart. Une grande rue, la rue des Princes, traversait la bourgade ; un sentier se précipitait vers le val ; deux ruelles montaient jusqu'aux murs du jardin du château, jusqu'à la muraille qui fermait le domaine de Mesdames.

Meudon, comme tous les villages des environs de Paris, avait été fortement travaillé par les émissaires des Jacobins. Une vingtaine de nobles des provinces du Midi et du Nord y avaient été exilés et internés conformément au décret du 27 germinal an II, et, depuis le 6 floréal, ils y vivaient, selon la loi qui leur ordonnait d'y rester seuls, sans fréquenter qui que ce fût. C'était là, comme dans toutes les bourgades des environs de Paris, une sorte de *parc aux aristocrates*, où les sectionnaires parisiens venaient de temps en temps choisir une victime et injurier le reste du troupeau. Avant cela, le séjour et surtout le départ de Mesdames, avaient attiré sur Meudon et Bellevue l'attention des citoyennes républicaines des sections du Finistère, du Panthéon Français et de Mutius Scévola. Bon nombre de poissardes et de tricoteuses étaient venues piller, s'enivrer et se coucher dans les lits des tantes de Louis le Raccourci.

Toutefois, jusqu'assez tard, en l'an II, le bourg était resté assez paisible. La plupart des habitants avaient été attachés au service du château à des titres divers. Ils formaient une sorte de domesticité extérieure de la Maison de France. Mesdames, pieuses, charitables, fort bonnes en tout ce qui ne se rapportait pas à Marie-Antoinette, avaient répandu beaucoup de bienfaits qui avaient trouvé peu d'ingrats. Une grande partie des statuettes de la sainte Vierge qu'elles avaient fait placer sur le pignon des maisons, avaient traversé sans insultes les premiers temps de la Révolution. Les nobles internés, vieillards, femmes et enfants pouvaient se rendre chaque matin à la municipalité, pour faire constater leur présence sans être trop odieusement traités. Enfin Meudon était resté, comme on disait alors, un vrai nid d'aristocrates, c'est-à-dire un village paisible où les persécutés et les suspects n'étaient pas dévoués à un emprisonnement immédiat et à une mort prochaine.

Le comité de surveillance de la bourgade avait plusieurs fois envoyé à la société-mère des Jacobins, ses doléances sur une situation aussi intolérable pour une âme patriote.

Vers le commencement de prairial, an II, c'est-à-dire à la fin de mai 1794, l'illustre Pourvoyeur, le maître *des observateurs de l'esprit public* — ainsi nommait-on les espions officiels de la République — était venu s'établir dans le pays. C'était l'ami et le bras droit du ci-

toyen éminemment intègre et vertueux, Maximilien Robespierre. Dès lors tout avait marché dans la droite voie de la régénération sociale.

La garde nationale avait été solidement organisée sous les ordres du commandant Pluc. Le maire, Testard, bon républicain, mais tiède, entaché d'indulgentisme, et facilement aveuglé par les menées de la superstition, avait été *coléré.* Les statues de la Vierge avaient été mutilées; les habitants, dont elles ornaient les maisons, avaient été emprisonnés et déclarés suspects. Les vieilles femmes qui avaient mis, le dimanche, ou n'avaient pas mis, le décadi, un fichu propre, avaient été fouettées publiquement. Les fillettes, qui avaient négligé d'orner leurs cornettes de la cocarde nationale, avaient été condamnées à huit jours de prison. Les fêtes de la décade avaient été pieusement suivies. Les assemblées révolutionnaires étaient devenues populeuses; chacun y écoutait avec enthousiasme la lecture des bulletins des victoires de la République. Bref, le village, muet comme il est séant au recueillement d'une âme patriotique, tremblait devant les Jacobins comme il convient à des citoyens en présence des augustes représentants de la liberté. On avait, pour en finir, envoyé dans les prisons du district, à Versailles, quelques individus suspects de négociantisme, de fédéralisme, ou même encore — tant le village était resté fangeux et enseveli dans les marais de la féodalité — accusés de fanatisme.

Le grand Pourvoyeur avait raconté à la société-mère quel éclat nouveau illuminait ces populations; mais il avouait que la besogne eût été bien plus vite s'il eût été secondé par l'agent national du district, Victorien Descluzier, magistrat intègre, sans doute, mais serpentant dans les voies obliques du dantonisme. Son intégrité le rendait ainsi d'autant plus coupable, puisqu'elle servait à donner plus de force à sa scélératesse anticivique. De plus, avec cette hypocrite astuce qui distingue la séquelle dantonienne, laquelle croit, à l'image de son vil patron, devoir se composer d'hommes d'État, ce Descluzier épouse prochainement une citoyenne dont il a su se faire aimer. Et cette citoyenne, la célèbre Rose, bien connue sur tout le territoire de la République sous le nom de Rose de la Liberté, qu'elle a illustrée par ses exploits — c'est toujours, on le devine, Pourvoyeur qui parle — jouit d'une grande autorité dans le pays de Meudon.

Toutefois il ne désespérait pas de faire de toute cette contrée un miroir où les plus austères républicains pourraient venir se mirer et admirer la face auguste de la République. Il promettait même qu'il ne tarderait pas à venir dénouer, devant les regards purs de ses frères, les fils d'une trame qui se rattachait à la grande conspiration du baron de Batz ou de l'étranger, trame qui mettait en péril

l'existence même de la République et du vertueux Maximilien Robespierre.

Ainsi avait-il parlé, à la tribune des Jacobins, au commencement de thermidor an II.

Le 7 du même mois — 25 juillet 1794 — de fort grand matin, cet illustre personnage était venu se camper, debout, les jambes écartées, sur le seuil de la maison qu'il occupait tout au bas de la rue, ci-devant des Princes, grande voie qui traverse tout le bourg et monte jusqu'à l'entrée de la forêt).

Pourvoyeur l'aîné ou le grand — comme on le nommait pour le distinguer de son cousin Justin Pourvoyeur qui remplissait, non sans gloire, à Paris, les doubles fonctions d'espion et d'orateur public — était un homme d'environ cinquante-cinq ans, petit, très-robuste, au front bas mais large, aux longues oreilles pointues, au nez écrasé, à la bouche large, bien meublée de dents blanches, à la figure en somme expressive, énergique, repoussante et saisissante. Ses prunelles brillaient d'un éclat effronté et dominateur entre des paupières sans cils, dont la rougeur maladive donnait comme des reflets de sang au blanc de l'œil. Toute son apparence inspirait, à première vue, l'idée d'un être ignoble, implacable et féroce, mais non vulgaire.

Il était, en effet, très-intelligent, très-habile, très-redoutable. Il avait été un des agents les plus puissants du Comité de salut public, un des plus hardis *porteurs d'ordres*, un des plus sagaces *observateurs de l'esprit public*, et ses rapports, que nous possédons, prouvent un esprit d'une grande pénétration. Il était, du reste, fort estimé et fort employé par Robespierre, qui se connaissait en hommes, ou, plutôt, qui jugeait vite le parti qu'on en pouvait tirer.

Nous avons dit comment, envoyé dans la banlieue parisienne pour suivre divers projets qui se rattachaient au plan général de la politique robespierriste, il avait, en peu de temps, transformé tout le district auquel appartenait Meudon.

Ce n'est pas, encore une fois, qu'il payât du mieux. Son costume était cent fois plus repoussant encore que sa figure. Il avait adopté l'habillement de ces démocrates de la dernière couche, qui reconnaissaient pour chefs Vincent, Varlet, Jacques Roux, et pour lesquels les montagnards étaient des aristocrates et des muscadins.

Les pieds nus dans des sabots sans sculptures, son pantalon dont le bas frangé couvrait à peine la cheville; une chemise de grosse toile, non fermée au col, et laissant voir sur le haut de la poitrine découverte une guillotine gravée en bleu; une casquette de loutre pelée, à longue visière; point de cravate ni de gilet, ni de carmagnole! Dès le matin, une paire de longs pistolets étaient passés

à sa ceinture de laine rouge, un sabre de cavalerie pendait sur son épaule à un bandeau de cuir. C'était là le harnachement que Pourvoyeur ne quittait jamais, même aux fêtes des Sans-Culottides. Il venait, ainsi habillé, s'installer sur le seuil de sa porte, à l'heure matinale où les ouvriers, occupés à la fabrique de munitions installée dans le château de Meudon, et qui constituaient le plus solide contingent révolutionnaire du pays, à l'heure, disons-nous, où ces ouvriers traversaient la rue pour se rendre à leur besogne. C'était aussi le temps où toutes les ménagères du bourg se dirigeaient vers les boutiques des boulangers, des bouchers pour y faire queue, en attendant que leur tour vînt de recevoir la demi-livre de pain ou de viande qu'elles avaient le droit d'acheter, mais qu'on ne leur donnait plus que rarement depuis le commencement de prairial. Les pommes de terre tenaient lieu de pain; des haricots, un peu de riz et des lentilles faisaient « les plus chers et les plus délicieux repas. »

Pourvoyeur, qui avait l'instinct de la diplomatie démocratique, savait qu'une seule chose n'est pas facilement accessible aux esprits vulgaires : la simplicité. Il avait, dès longtemps, remarqué que le peuple est aussi frappé par la mise en scène de la grossièreté que par la démonstration de l'élégance, et que s'il envie plus cette dernière, l'autre le frappe davantage. Aussi cherchait-il toujours à mettre en relief ses haillons volontaires, à les montrer entourés de considération et d'autorité.

Ce dictateur forain avait donc choisi l'heure où la plus vigoureuse, la plus populaire partie de la population du bourg devait passer devant sa porte pour donner ses ordres et ses audiences, pour proférer ses menaces, pour recevoir bruyamment les émissaires publics de Robespierre et de la société-mère. Puis il interpellait chaque passant, celui-ci avec des menaces, celui-là avec des éloges. Il aimait à avoir à ses côtés les autorités du lieu : Pluc, commandant de la garde nationale, vieil et brave soldat que la Terreur avait fait le lâche esclave de ce proconsul champêtre; le maire Testard, moins docile, appartenant, d'ailleurs, à une nuance d'opinion plus modérée; l'ancien président de la société populaire, actuellement vice-président du comité révolutionnaire; Agricola Trois-Septembre, un hercule imbécile et hurleur, vaniteux et sensible, qui, tout en étant bonhomme, était devenu féroce, uniquement pour faire plus de bruit que ses voisins; Éleuthérophile Pissot, secrétaire du comité, ancien maître ès-arts de Harcourt, et qu'une très-sincère préoccupation du développement de l'instruction dans le peuple avait poussé vers la République dès le début de la Révolution. Il avait suivi le mouvement, comme tant d'autres, sans paraître soupçonner où il menait; actuellement il le suivait encore, mais sans être désormais incapable

d'y résister, où qu'il menât. Il était comme un homme assourdi, hébété, idiot, ayant perdu tout sens moral.

Chaque matin, donc, un groupe, dont le grand Pourvoyeur était le centre, se formait au bas de la ci-devant rue des Princes, à côté de la ci-devant église. Il se composait, outre les personnages dont nous venons de parler, et quelques autres un peu moins importants dans la commune, comme les municipaux, les notables, le procureur et le secrétaire-greffier, il se composait de tous ceux que la curiosité, la peur ou le patriotisme amenaient. Il augmentait ou diminuait selon l'événement du jour; car si, parmi les ouvriers et les paysans, les uns accouraient à ce forum, guidés par l'intérêt, par le désir d'être vus du maître et de lui faire la cour, les autres y venaient par caprice, en flâneurs, comme à un spectacle, à un club, pour y avoir les nouvelles.

C'est là, en effet, qu'elles se débitaient, là que le président donnait ses ordres pour le travail révolutionnaire du jour, et racontait les commérages de Paris, de la Convention, de la salle des Jacobins. C'était là que Pluc commentait le bulletin des armées de la République, tandis qu'Agricola lançait, en montrant ses poings formidables, des cris de défi, à Pitt et Cobourg et à tous les tyrans coalisés. Pendant ce temps, la servante de quelque vieille dame internée ou quelque vieux ci-devant ayant une *lettre de passe*, passait, au milieu des huées. On les saisissait, et, après quelques bourrades, on les forçait à écouter Éleuthérophile Pissot, qui, debout sur le seuil de l'église changée en club, commentait scientifiquement l'*Almanach républicain*, en donnant chaque jour l'explication des qualités et vertus du légume, de l'instrument ou de l'animal qui était le saint patron de ce jour-là. Puis, avec de nouvelles huées et de nouveaux coups, on renvoyait le ci-devant en l'engageant à bénir la magnanimité de la République.

II

LA DIPLOMATIE DE LA TERREUR.

Le matin de septidi, armoise, thermidor, le groupe qui se formait journellement au bas de la rue des Princes était des plus nombreux. L'inquiétude qui déjà, les jours précédents, agitait Paris, avait gagné les faubourgs et la banlieue. On y disait que les esprits à Paris étaient dans une grande fermentation; qu'on osait murmurer tout haut contre la quantité d'exécutions qui se faisaient chaque jour; que le peuple commençait à s'apercevoir qu'on faisait

aussi couler le sang de ceux de sa classe ; que Robespierre, plus cruel que jamais, quoique depuis un mois il ne parût plus au Comité de salut public, menaçait de faire périr la moitié de l'Assemblée. La curiosité et l'angoisse étaient donc au comble dans tous les villages des environs de la capitale ; de plus, le quintidi précédent, à la réunion bi-hebdomadaire du comité révolutionnaire de Meudon, Agricola Trois-Septembre avait annoncé que le citoyen Pourvoyeur publierait le surlendemain matin une nouvelle qui terrifierait l'Europe et les tyrans coalisés et rendrait le nom de Meudon immortel dans les fastes augustes de l'humanité. Aussi, aux personnes notables que nous avons citées, et à la foule plus nombreuse, s'étaient joints quelques personnages qui ne hantaient pas habituellement ce club matinal.

— Ah ! ah ! cria Pourvoyeur avec un ricanement, te voilà, citoyen maire, sage et riche Testard ! C'est un grand honneur que tu fais à un pauvre Jacobin ; car tu daignes rarement assister à ces réunions fraternelles qui ont lieu devant la chaumière de Pourvoyeur, et qui rappellent les plus majestueux souvenirs de l'antiquité républicaine, en présence du ciel, moins pur que nos âmes.

Testard était, nous l'avons dit, un républicain aussi sincère, aussi avancé que pouvait l'être Pourvoyeur. Il était autant que lui capable de pousser jusqu'à la cruauté la logique des principes révolutionnaires. Mais il n'était qu'un doctrinaire, et bien qu'en tirant sincèrement les conséquences de la doctrine démocratique, il eût, sans remords et froidement, commis les crimes les plus lâches et les plus inhumains. Comme il était sans bassesse et sans férocité naturelles, il avait été facilement arrêté par son ami Descluziers sur les premières pentes du terrorisme.

Il était d'ailleurs énergique, et il fallait qu'il fût d'une rare bravoure pour oser, si peu qu' le fît, tenir tête à Pourvoyeur. Il est en effet difficile d'imaginer à quel point ces proconsuls épouvantèrent les âmes, combien ils paraissaient redoutables, combien la Terreur avait avili les cœurs, combien les bourreaux étaient insolents et tranquilles dans l'exercice de la plus furieuse tyrannie, combien les victimes bassement patientes, tremblantes et sans résistance ! L'héroïsme militaire était aussi grand que la lâcheté civile, et les plus vaillantes âmes arrivaient, non pas à l'indignation, à la protestation enthousiaste, à la lutte, mais à ce courage des cœurs mous, à la résignation devant l'injustice, devant les plus révoltantes injures, devant les plus insultants et les plus salissants traitements ! Les orgueilleux gentilshommes comme les fiers héros de la révolution naissante avaient tous subi cette influence dégradante de l'égalité démocratique, imposant à tous le plus bas de ses niveaux. Ce n'était

pas sans peine que la noble âme de Descluziers avait maintenu le sentiment de la dignité humaine dans le cœur, pourtant vigoureux, de Testard.

— Mais, continua Pourvoyeur, il n'est pas étonnant que tu dédaignes ces agapes fraternelles. Tu es riche, et, comme tous les riches, tu es atteint de l'esprit d'égoïsme et de négociantisme. Tu as trop hanté les avocats, les gens à barreau, qui ne valent pas mieux que les gens à argent. Tu crois qu'il suffit d'avoir été autrefois un bon républicain. Le peuple, qui va toujours droit au bien, dès qu'il est éclairé, s'est élevé sur la montagne, et toi, tu ne l'as pas suivi.

— Pourvoyeur, répondit Testard d'un ton dédaigneux, ma vie et ma conduite sont dans la lumière, elles défient tes insinuations et les soupçons obscènes que tu cherches à jeter dans l'esprit des patriotes. La république n'aime pas les intrigants, ni ceux qui cherchent à exercer un commerce infâme de l'égalité et de la liberté. Tu me reproches de ne pas venir fréquemment à ces réunions à la porte de ta chaumière. Ta chaumière, mais c'est la plus belle maison du bourg! La constitution ordonne-t-elle au maire de venir chaque matin faire la cour au président du comité révolutionnaire de l'endroit? Est-ce dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen que tu as vu pour les espions retraités le droit d'être entourés, dès l'aube, de clients comme un patricien de l'ancienne Rome, de courtisans comme un tyran de l'ancien régime?

Un silence d'effroi s'étendit dans tout le groupe. Pourvoyeur, exaspéré par le ton dédaigneux de son adversaire, et piqué par la vérité de l'accusation, sentit le sang qui montait à ses yeux. Il serra les poings, grinça des dents :

— Ah! c'est ton ami Descluziers qui t'a poussé à tant d'insolence contre un brave patriote, resté pauvre, sensible et vertueux, et honoré de l'amitié du citoyen, éminemment intègre, Robespierre. Eh bien, attends trois jours, et décadi prochain tu me diras des nouvelles de ta tête et de celle de Descluziers... Dans trois jours, te dis-je!...

Mais Pourvoyeur était réellement un homme de bonne trempe. Il s'arrêta par un effort violent, domina sa colère, et jetant sur son interlocuteur un regard presque calme, le regard de l'homme sûr de triompher bientôt de son adversaire, il haussa les épaules.

— Approche ici, fils d'Apollon et des neuf muses, Endymion Piqueprune, ermite de Villebon, conseiller municipal de Meudon, cria-t-il à un petit homme grêle, proprement vêtu, et tout tremblant sous l'œil du terrible Pourvoyeur. Tu es aussi un homme à argent, toi.

— Citoyen président, j'ai toujours dépensé les sommes données

par les citoyens, mes voisins, aux contributions patriotiques... J'ai offert à la patrie en danger un cavalier jacobin, j'ai...

— Oui, oui, je sais. Je sais aussi que tu as écrit des vers dans l'*Almanach des muses* sous l'ancien régime.

— Citoyen, dit Endymion pâlissant.

— Et puis, n'habitais-tu pas la section des Filles-Saint-Thomas, à Paris, entre le 21 juin et le 10 août ?

— Citoyen, citoyen,... murmura le petit poëte.

Mais sa voix étranglée ne laisse plus passer aucun son.

— Viens ici, dit Pourvoyeur en lui jetant un regard de froid mépris. Écoute, dit-il à voix basse, quand le propriétaire de l'ermitage de Villebon se fut approché de lui, tandis que chacun de ceux qui avoisinaient Pourvoyeur s'étaient éloignés de quelques pas. Je sais dans quel numéro de l'*Almanach des muses* se trouvent les vers que tu fis à la louange du tyran. Je sais que ton nom est sur la pétition des vingt mille ; tu sais, de ces vingt mille bourgeois de Paris qui protestèrent contre l'invasion du peuple, au 21 juin, dans le palais de Louis le Raccourci. Ne proteste pas. Je te pardonne à ces conditions : tu fourniras demain même, entre mes mains, une contribution de mille livres en or.

— Citoyen, comment...

— Tai-toi ! De plus tu vas, sans qu'il s'en doute, t'attacher aux pas de Testard. Je sais qu'il doit aller à Paris aujourd'hui, rejoindre Descluziers aux environs du lieu des réunions de la section Mucius Scévola, au ci-devant séminaire du ci-devant Saint-Sulpice. Après cela, tu te rendras à l'auberge du *Garde-française*, place de la barrière de l'Observatoire. Tu observeras ce qui s'y passe ; tu me rendras compte de la réunion des *Fous* qui doit y avoir lieu aujourd'hui. Tu m'y attendras, tout en te promenant sur la place où Testard et Descluziers se rendront probablement dans l'après-midi, pour s'éloigner ensemble dans la direction de Montrouge et de Châtillon. Ne réplique pas. Va !

L'honnête et riche petit poëte, qui s'était tant de fois vanté de jouir, selon le précepte de son maître Horace, de l'*otium cum dignitate*, s'éloigna la tête basse. Il venait d'être enrégimenté par la Terreur dans l'immense et laborieuse armée des espions de Robespierre.

— Bonjour, Brutus Rendu, cria Pourvoyeur, en faisant de la main un petit signe familier et presque aimable à un jeune paysan, en bas de fil et haut-de-chausses de toile bleus, dont le gilet ouvert, à manches descendant jusqu'aux poignets, dont les souliers lacés et le bonnet orné d'une immense cocarde indiquaient un paysan patriote de la banlieue parisienne.

C'était d'ailleurs un solide gaillard d'environ vingt-cinq ans, d'une figure régulière, dans les yeux duquel se peignait un singulier mélange d'insolente effronterie, de malice et de sottise sournoises; bon type de ces paysans que l'ancien régime avait créés pour être de madrés serviteurs, et dont la Révolution faisait des tyrans brutaux. Crispin était devenu Collot-d'Herbois.

— Quelle merveille de te voir, bon patriote Brutus, continua Pourvoyeur, sur le chemin des Moulineaux, quand tu devrais être à une demi-lieue d'ici, occupé à étriller les chevaux de la belle et célèbre dame Rose, dont tu es toujours l'officieux, n'est-ce pas? Est-ce pour me parler, que tu es descendu si matin au bourg? Aurais-tu quelque chose de nouveau à m'annoncer? demanda-t-il avec une vivacité singulière.

— Oui, citoyen président, je suis encore l'officieux de la belle citoyenne Rose; mais je ne le suis plus que pour un jour. Tu sais avec quel zèle j'ai servi la république, la patrie et l'humanité dans la garde nationale de Meudon, où je suis sergent. On sait aussi à Paris, où j'ai de grands amis, et notablement le célèbre citoyen Legendre, boucher, représentant du peuple, qui m'honore de sa parenté. Donc, étant bon patriote, je me fais un devoir de croire à l'égalité, et j'ai offert ma main à la citoyenne Rose.

— Eh bien? demanda avec quelque aigreur Pourvoyeur, dont la bienveillance pour Brutus avait disparu subitement. Était-ce la fatuité du paysan qui le révoltait, ou bien croyait-il oiseux de feindre désormais de bons sentiments pour un homme qui avait été jusqu'ici, sans le savoir, son espion auprès de dame Rose, et qui lui devenait dorénavant inutile?

— Eh bien, dame Rose est une grande citoyenne...

— Hein!... Parle vite, imbécile!... Crois-tu que nous ayons le temps?...

— Alors, répliqua Brutus aigrement, si tu n'as pas le temps d'écouter mes réponses, ne m'interroge pas... Mon ami, le citoyen Legendre, représentant du département de Paris, est peut-être un aussi grand citoyen que toi, et il m'écoute, et il me protége, citoyen Pourvoyeur.

— Et c'est pour cela que tu fais l'insolent. Tu te crois bien protégé. Tu oublies que Legendre est un ami du traître Danton, et que dans peu de jours la séquelle dantonienne ira chercher au tribunal révolutionnaire la récompense de ses crimes. Parle, si tu veux, taistoi, si tu veux; mais si j'étais de toi, je parlerais.

Brutus avait pâli. Il baissa ses regards insolents et reprit d'une voix humble:

— Eh bien, la citoyenne Rose est une grande citoyenne, qui a été mise à l'ordre du jour de la Convention pour son courage, pour ses vertus et son civisme ; mais si elle a donné son sang pour la liberté, elle ne comprend pas la fraternité et l'égalité. Elle a refusé tranquillement ma main.

— Sans rire et sans se mettre en colère?

— Sans rire et sans se mettre en colère. Elle m'a même dit que octidi de la première décade de thermidor elle me remplacerait par un de ses neveux, un paysan imbécile du département du Pas-de-Calais, un Louis Jongleux, de vingt-cinq à trente ans. La vérité, c'est que son futur mari, le citoyen Descluziers, agent national du district, étant un homme qui a dépassé la quarantaine, ne peut pas lutter d'avantages avec Brutus, et qu'il est jaloux, et qu'il m'a fait renvoyer. Quant à mon civisme, tous mes voisins peuvent en certifier. Tu es prêt à le faire, toi, n'est-ce pas l'Iroquois, qui es mon plus proche cousin, puisque tu es le garde de la porte de Verrières, à quelques centaines de pas de la *Grange Dame Rose*, où je demeure jusqu'à demain?

Il désigna en même temps un homme au teint rouge brique, petit, mais vigoureusement charpenté. Il était tête nue ; ses cheveux noirs, épais, bouclés, hérissés, tombaient sur son front et ombrageaient des yeux naturellement malicieux, qui paraissaient toujours vouloir rire et toujours se retenir de le faire, comme s'ils eussent craint de jurer avec des traits qu'une volonté persévérante et de rudes circonstances sans doute avaient forcés de devenir rigides.

Il portait un fusil pendu à son épaule, et une main sur la poignée de son sabre, l'autre dans la poche de son court pantalon, très-grossièrement rapiécé, et pourtant très-propre, il regardait tout ce qui se passait avec un mélange de la désinvolture narquoise du vieux marin et de la glaciale raideur du vieux soldat. Il avait été l'un et l'autre en effet, et avait du reste fait beaucoup de métiers.

— C'est bon, avait répondu Pourvoyeur, qui se disait qu'il avait trop parlé et qu'il avait sans doute eu tort de faire ainsi avertir les ennemis de Robespierre. Ce que je t'en ai dit, c'était pour te faire rentrer dans les principes. Car que disent les principes : Tu vénéreras la république, la liberté, l'égalité, toutes les vertus qui ont été mises à l'ordre du jour par la Convention. Ils ne disent pas : Tu vénéreras Legendre, représentant au département de Paris. Mais Legendre est un bon citoyen qui avait été égaré par le traître Danton, et qui est revenu dans le chemin des principes, quand il a eu reconnu que cet être vil l'avait fait serpenter dans des voies obliques. J'ai entendu hier encore Robespierre, le citoyen éminemment intè-

gre et vertueux, faire l'éloge de ton ami et peut-être parent... Va, imbécile, pensa-t-il, lui porter ce paquet-là ; décadi prochain, dans trois jours, la guillotine l'en débarrassera.

Brutus Rendu redressa fièrement la tête.

— Toutefois, Brutus, je veux te donner un conseil : quand tu voudras donner caution de ton civisme, tu feras bien de choisir d'autres garants que ton voisin l'Iroquois ; car on dit que tous ces gardes du bois sont des aristocrates. On ne les voit jamais au comité révolutionnaire, ni le quintidi à la lecture du bulletin des lois, ni le décadi au temple de l'Être-Suprême. Jamais ils n'ont dénoncé personne ; jamais ils n'ont tué un aristocrate dans leur bois.

— Citoyen président, répliqua l'Iroquois en se dandinant, je suis un fils de Mars et d'Amphitrite, ayant cultivé également les charmes de l'un et de l'autre sur les terres les plus fleuries, comme qui dirait l'Amérique, et sur les mers les plus orageuses. Pour lors donc, si quelqu'un ou quelque autre, fût-ce-t-il président ou simple lapin, profère publiquement que le surnommé l'Iroquois est un aristocrate, je te charge, citoyen Pourvoyeur, de lui donner en mon nom une paire de giffles, que je te les rendrai à l'occasion, et de lui dire que je l'appelle au combat et sur la terre et sur l'onde.

III

SAGAMORE.

Quelques éclats de rire avaient suivi la boutade de l'Iroquois. Pourvoyeur fronça le sourcil. Mais il savait que l'orateur était, ainsi que ses camarades, les gardes de la forêt. Bien qu'il fût, en bon et habile démocrate, jaloux de cette influence, comme de toute autre, il jugea que jeter un soupçon suffisait pour une fois.

— Ce n'est pas à toi en particulier que j'en ai, l'Iroquois. Je laisse aux citoyens le soin de voir clair dans ta conduite. Mais ton chef, celui qu'on nomme le Sagamore, eh bien, je dis que je n'ai jamais vu une figure qui sente l'ancien régime plus que la sienne. Puis il est muet comme une carpe. On ne lui entend pas dire un mot par semaine. Il est toujours dans la forêt. Or un bon franc républicain sans culottes recherche la société de ses frères. N'est-ce pas vrai, citoyens ? parlez.

— C'est vrai ça, cria l'hercule Agricola, qui adorait le cabaret.

— Un bon patriote aime à parler pour amuser ou instruire ses frères. Est-ce vrai, citoyens ?

— C'est vrai, cria Éleuthérophile, d'une voix de fausset.

— Ou bien pour leur enseigner les belles industries qu'il a apprises en pays étrangers.

— C'est bien ça, dit d'une voix joyeuse un personnage assez jeune, à la figure ouverte, ronde et rose, qui arrivait dans le groupe, et dont chacun s'éloigne comme par un mouvement instinctif.

— Et puis, pourquoi s'appeler *Sagamore!* Je dis, moi, que c'est suspect, quand on peut s'appeler, ou Mutius, ou Brutus Scévola; ou bien encore d'un joli nom, qui prouve un ardent civisme, comme Dix-Août, Trente-et-un-Mai, ou, comme toi, Trois-Septembre, conclut-il, en s'adressant à un de ses auditeurs qui avait adopté ce nom en l'honneur du massacre des Fanatiques, aux Carmes...?

— C'est ton ignorance qui t'excuse, répliqua l'Iroquois, de cette gravité imperturbable qui contrastait si curieusement avec le dandinement de ses hanches et avec le pétillement de ses yeux. Je te pardonne pour lors que tu ne peux lutter avec un fils de Mars et d'Amphitrite, sans quoi tu saurais que *Sagamore*, c'est comme si un ignorant comme toi ou les autres, en supposant qu'ils fussent dans les forêts de l'Amérique de Washington, c'est comme qui dirait capitaine, chez les Indiens. Tu voudrais bien savoir pourquoi il a été ainsi appelé *Sagamore*. Bernique, tu es trop curieux. On te le dira un jour que tu seras sage. Quant à avoir le cou coupé! si tu crois que ça nous fait peur, nous en avons bien vu d'autres, et, généralement parlant, c'est nous qui l'avons coupé aux autres. D'ailleurs, si j'avais un brin d'amour pour toi, citoyen président, je te donnerais un bon conseil, et ça serait que moins tu parleras du Sagamore, mieux cela vaudra pour toi, vieux de la ganse.

— Scélérat, cria Pourvoyeur, prends garde à toi-même. Voudrais-tu menacer un pur Jacobin. Serais-tu un complice déguisé de Pitt et Cobourg et de tous les tyrans coalisés? Dis un mot, et je te dénonce comme faisant partie de la grande conspiration de Batz, de Leroy ou de l'étranger, etc...

— Tra, la! la! Je ne menace jamais, moi, je tue. Je voulais seulement te dire que le Sagamore sait tout, entend tout, qu'il est partout. Il court comme le vent, il casserait une aile de hanneton avec une balle à cinquante pas. Pour lors je t'engage à ne pas le menacer. On croit qu'il est loin, il est là. On ne l'a vu ni entendu venir. Et voilà, si tu as pour un vieux sol de cloche de jugeotte, ce que ça veut Sagamore. En as-tu assez?

— Misérable et vil sectaire de la tyrannie de Dumouriez, hurla Pourvoyeur, exaspéré de voir que le groupe écoutait avec faveur son imperturbable interlocuteur, ton maître et toi...

Un poignet vigoureux se posa sur son épaule. Il se retourna fu-

rieux. C'était celui-là même dont il était question qui était arrivé, rampant le long des murailles, sans que personne, en effet, l'eût vu ou entendu.

Il jeta sur Pourvoyeur un regard morne et si froid, que le Jacobin fut obligé de baisser son œil effronté. Mais il le releva aussitôt, et lança, à son tour, un regard menaçant. Le nouveau venu appuya la main qui touchait l'épaule de Pourvoyeur, et celui-ci se courba. Il se redressa, par un effort, et plus furieux que jamais.

Il n'avait pas eu tort de dire que la figure de ce personnage représentait bien le type de la distinction de l'ancien régime. Sa face longue et ovale, son nez aquilin, ses yeux bruns à l'expression impérieuse et froide, rappelaient brusquement à l'imagination ces belles et fermes physionomies du gentilhomme provincial, le vrai représentant de la noblesse française.

Il était maigre, hâlé, élancé. Tout en lui indiquait une *sveltesse* peu commune, mais surtout une énergie indomptable. Ces yeux bruns et bien fendus, dont la prunelle morne faisait songer à de la corne dépolie, se fixaient sur l'interlocuteur avec une ténacité imperturbable.

Cette figure, dangereusement remarquable, en ce temps où il faisait si bon être vulgaire et passer inaperçu, était encore caractérisée par la bizarrerie de l'accoutrement du personnage. Un bandeau de toile grise qui lui entourait la tête, sous une perruque noire, tombait jusqu'aux fins sourcils et cachait le front. Une casquette ronde, en drap vert, recouvrait la perruque. Une immense barbe noire, mêlée de fils d'argent, tombait jusqu'au creux de l'estomac. Un ceinturon, soutenant un couteau de chasse, serrait, à la taille, une blouse grise, qui tombait sur des guêtres noires emboîtant le genou. Deux courroies, croisées sur la poitrine, portaient, l'une une corne à poudre, l'autre une boîte à plomb. Une plaque d'argent était attachée à cette dernière courroie, et portait écrit : *Chef des gardes de la forêt*. Une troisième courroie suspendait un long fusil sur le dos du garde.

— Que veux-tu au Sagamore? demanda-t-il d'une voix gutturale.

— Je veux savoir qui tu es, demanda Pourvoyeur avec colère.

Le personnage posa raidement son index sur la plaque d'argent qu'il portait.

— Oui, reprit Pourvoyeur, je sais bien ce que tu es maintenant. Mais comment es-tu arrivé à ce poste. Je te soupçonne d'avoir surpris la bonne foi des sans-culottes et d'être un vil intrigant. Qui es-tu?

Le garde, avec un flegme imperturbable, présenta sa carte de civisme.

— Je sais tout cela, dit le président en repoussant la carte. Je sais que tu es un protégé de Tallien et de Fréron. Mais Tallien et Fréron, murmura-t-il, auraient bon besoin d'être protégés eux-mêmes. Qui es-tu de ton vrai nom? Je veux le savoir.

— Curieux! répondit le garde de sa même voix gutturale.

— D'où viens-tu?

— Curieux!

— Quelle est ton histoire?

— Curieux!

— Quel est ce bandeau que tu portes sans cesse sur le front, comme si tu voulais cacher les stigmates de tous les crimes. Pourquoi es-tu muet?

Le personnage mystérieux secoua la main négativement. On eût pu croire qu'un vague sourire traversait son imperturbable physionomie. Il se tut.

— Alors, cria Pourvoyeur, exaspéré, puisque tu caches ton front sous un bandeau trompeur, et tes pensées sous les chaînes d'un silence, dont la prudence est criminelle et liberticide tout autant qu'ennemie de la fraternité, puisque tu dissimules ton nom sous l'hypocrisie d'un sobriquet blessant pour des oreilles de citoyen candide et simple, je te dénonce comme ayant extorqué par des artifices scélérats l'estime des montagnards. Je vais te faire arrêter et conduire au Tribunal révolutionnaire, qui saura bien démêler le fil de tes trames.

Sagamore jeta sur son interlocuteur un regard d'une indifférence glaciale; et, faisant un signe à l'autre garde, il se détourna. Son regard vague monta vers les cieux déjà embrasés par les rayons du soleil orageux de ces premiers jours de thermidor an II. Ce regard resta obstinément fixé vers l'occident. Suivait-il quelques-unes des petites nuées rouges qui voyageaient mollement à l'horizon? ou bien, par delà cet horizon, cherchait-il quelque rêve! quelque rêve fier et brillant, car son œil morne semblait s'être animé, et sourire à quelque souvenir? D'ailleurs, il paraissait tout entier livré à la poursuite de ce mirage ou de ce rêve, et aussi indifférent à tout ce qui l'entourait que s'il eût été seul au milieu de la forêt.

L'Iroquois s'avança, se dandinant plus fièrement que jamais.

— C'est pour te faire à savoir, citoyen président, dit-il avec une emphase qui ressemblait parfois à une *charge*, que c'est moi qui parle et que ça n'est pas moi, que je suis, comme qui dirait, un sifflet, une trompette, le porte-voix du capitaine, mais que, nonobstant, tout va bien, et que si quelqu'un n'est pas content, quoique ça ne soit pas moi qui parle, tout en parlant, c'est à moi qu'il faut s'adresser pour recevoir la paye. C'est clair.

— Prends garde de te moquer de la nation et du peuple souverain, représentés ici, d'une façon auguste, par les plus illustres citoyens du comité révolutionnaire de Meudon, dit Pourvoyeur, en lui jetant un regard sombre.

— Qui se sent teigneux se gratte, comme disait Christophe Colomb, moi, je dis ce que je dois dire. Or donc, vous saurez que mon chef le Sagamore n'est pas fort pour larguer sa langue. Pour lors quand on l'interroge, il répond en ne répondant pas, à moins, toutefois, que je ne sois dans son voisinage. Alors ça y est. Il me fait un signe, et ça veut dire : Dis donc, toi, qui es là à ouvrir, comme une bête, toutes les écoutilles de tes oreilles, toi, l'Iroquois, fils d'Amphitrite, qui as navigué sur toutes les mers, mêmement sur celle de l'éloquence, réponds pour moi, et coule-leur en douceur, mais en grand, vlan ! à ce tas de caïmans, ce que je leur dirais si je savais parler et si tu ne le savais pas. C'est-y bien vu, bien connu, bien entendu ?

Pourvoyeur se mordait les lèvres, et ses regards plus rouges se promenant sur le groupe constataient avec satisfaction que l'impertinence railleuse du garde dépassait les bornes, et commençait à émouvoir la colère des moins patients des auditeurs.

— Le Sagamore vient donc de me faire signe, ça veux dire : Tu vois bien ce citoyen président, eh bien, il patauge en plein canal, croyant être en haute mer; il se croit un amiral, comme qui dirait Jean Bart, ou le Bailli de Suffren, ou Montbars le flibustier, et il n'est qu'un marin d'eau douce.

— Tais-toi, imbécile, cria Pourvoyeur. Toi, la République te méprise, en attendant qu'elle te juge. Mais ton maître, qui te dicte sinon ces paroles, du moins ces insolentes pensées, ton maître va expier ses crimes. Citoyens, laisserons-nous cette Commune auguste, dont le grand citoyen Maximilien disait naguère qu'elle était digne d'être le sanctuaire de la Montagne et le mont Aventin du civisme, la laisserons-nous ternir par le souffle impur de quelques scélérats, et n'y a-t-il pas ici quelque citoyen, s'inspirant du courage des héros, qui arrête ce séide du despotisme. Je lui promets le glorieux burin des fastes républicains.

— Ce sera moi, cria l'herculéen Agricola. Il se précipita sur le rêveur, qui n'avait rien vu ou paru voir de tout ce qui venait de se passer, et il le saisit au poignet.

Le fils d'Amphithrite fit un pas pour se lancer au secours de son compagnon. Puis il haussa les épaules, comme s'il se fût dit que celui-ci n'avait besoin de nul secours pour se débarrasser de tous ces assaillants. Il donna un coup d'épaule, qui fit descendre la bretelle du fusil sur le bras, et se tint en repos, tandis que son œil vif

regardait alentour pour voir si quelqu'un des augustes citoyens de Meudon s'approchait trop près de lui.

Sagamore, en se sentant saisir par la vigoureuse étreinte du gigantesque boucher, s'était détourné. Son regard calme se promena sur toute cette scène comme pour s'en rendre compte, puis se fixa sur le visage de l'homme qui le saisissait. Une ombre de sourire erra dans sa prunelle morne. Il fit un bond en arrière qui ébranla son adversaire; et, tordant son propre poignet par un mouvement de brusque rotation, il força la main qui le tenait à s'ouvrir. Il revint alors rapidement sur Agricola, et, par une double secousse, agissant en sens inverse sur le corps de son antagoniste, par un coup de poing dans le creux de l'estomac, qui le jetait violemment en arrière, par un autre coup de la jambe droite qui l'arrêtait et, pour ainsi dire, le fauchait dans son mouvement de recul, il le forçait à quitter terre et le jeta sur le dos. Le gros homme y resta un instant étourdi et du choc qu'il avait reçu dans l'estomac, et de celui qu'avait éprouvé la tête en tombant sur la terre dure.

Sagamore promena de nouveau son regard autour de lui. Nulle émotion n'agitait ses muscles, aucun rayon plus vif n'illuminait sa prunelle. On eût pu croire qu'il venait de se débarrasser d'une mouche dont le bruissement d'ailes le fatiguait.

Le peuple républicain de Meudon, épouvanté de voir avec quelle aisance on avait abattu celui qu'il regardait comme un indomptable champion, qu'il était près de considérer comme un emblème de la Force elle-même, de la Force révolutionnaire, le peuple s'était écarté avec un sentiment de crainte respectueuse. Seul, le brave Pluc, vieux soldat, aussi hardi devant un ennemi que couard devant la Terreur, Pluc, seul, restait en place, et serrait la poignée de son sabre.

Pourvoyeur comprit la situation. Il était temps d'intervenir, s'il ne voulait pas que son prestige et celui de la République disparussent. Il fallait, pour reprendre le haut de la position, un mouvement aussi brusque, aussi net, aussi violent que celui qui venait de donner au garde la suprématie morale dans ce conflit entre les représentants de la Révolution et celui qu'on accusait de vouloir lutter contre elle.

Il tira brusquement un des pistolets de sa ceinture.

— Scélérat, cria-t-il en l'armant, tu as insulté l'autel auguste de la loi dans la personne de l'un de ses représentants; tu as humilié cette petite mais illustre cité dans la personne de celui qu'elle a choisi pour son chef; tu as porté atteinte à la liberté républicaine, en te révoltant contre un généreux citoyen, qui voulait justement

punir l'horreur de tes crimes, tu vas mourir, le génie de la patrie
: rme mon bras vengeur.

Il mit le chef des gardes en joue. Celui-ci jeta son regard toujours aussi calme sur l'homme et sur le petit tube de fer ; un second coup d'œil ordonna à l'Iroquois de ne point remuer.

Le pistolet partit. Sagamore n'avait pas bougé. Mais avant que la fumée se fût dissipée, on entendit la voix rauque du personnage qui disait, avec autant de tranquillité que s'il se fût agi de juger un coup dans une école de tir :

— Ta balle a passé à trois pouces de l'oreille droite ; elle doit être logée dans le contrevent du boulanger qui est derrière moi, au coin supérieur à gauche, entre la ferrure et le haut du volet.

Sagamore ne s'était pas détourné pour constater le trajet et cette position de la balle, qu'il indiquait ainsi au jugé. Tous les regards se portèrent vers l'endroit désigné. C'était bien là qu'était le trou. Une acclamation s'éleva, qui exaspéra de plus en plus Pourvoyeur.

— Eh bien, hurla-t-il, cette fois ce sera dans le coin supérieur de ton crâne.

Il tira le second pistolet de sa ceinture, et l'arma.

Au même instant, un jeune homme mince, à la figure pâle et maladive, à l'œil hardi et malin, sauta par la fenêtre du rez-de-chaussée de la maison de Pourvoyeur, et se précipita sur Sagamore.

— Tu es un brave, toi, dit-il d'une voix claire. Je t'aime mieux, Sagamore, que toute l'auguste cité de Meudon. Dis-moi comment tu as pu si bien deviner? Nous verrons si mon père, continua-t-il, en jetant sur Pourvoyeur un regard qui semblait chargé de mépris, si mon père, répéta-t-il, osera risquer de me tuer en attaquant, à deux reprises, un homme qui ne se défend pas. Je n'ai que dix-sept ans, mais je me rappelle qu'au temps passé, avant que la glorieuse et divine Révolution eût illuminé le monde, on nommait cela une assassinat et une lâ...

— Paul, mon fils ! s'écria Pourvoyeur d'une voix suppliante.

— Dis-moi comment tu as pu si bien deviner, Sagamore? Ne crains rien.

— Jeune homme, dit l'Iroquois, que voilà un chien de mot ! Foi de fils des mers et d'Amphitrite, apprenez que nous n'avons jamais craint rien de votre auguste père, qui peut bien prendre sa récréation à tirer sa poudre sur nous ou sur des moineaux, que c'est équitablement tout un pour mon chef et pour moi, sauf meilleur avis d'un homme de terre ou de mer.

Un coup d'œil du chef lui coupa la parole.

— J'ai jugé, dit-il de sa voix brève et rauque, d'après la direction du pistolet.

Il fit un nouveau signe à l'Iroquois, qui reprit ainsi :

— Pour lors, citoyen président, mon chef me donne l'ordre d'achever mon discours, que ton coup de maladroit a intempestivement interrompu. Moi je suis toujours paré. Attention donc, tout tant que vous êtes, citoyens et citoyennes de Meudon, et toi notablement, citoyen président. C'est donc pour te dire, pour conclure, que nous sommes de fameux citoyens, pas plus aristocrates qu'un bout de filin; mais toutefois et quantes quelque bourgeois de malheur nous persécutera!... Voilà! C'est entendu. On ouvre l'œil. Nous sommes là-bas de bons matelots et anciens soldats, fameux républicains, que je dis, mais nous l'avons juré : celui ou ceux qui nous molestera, tu l'entends, tas de bourgeois, celui-là pourra dénoncer, voire de même genoper l'un de nous, mais ce sera tant pis pour lui, sa femme et ses enfants. Il peut s'attendre le lendemain, lui et toute sa famille de caïmans, à recevoir une balle dans le coin de l'œil. Voilà qui est entendu. Assez causé. C'est moi qui le dis, fils de Mars et d'Amphitrite.

Pourvoyeur était devenu tout rouge pendant ce discours. Pour ces brutes habituées à exercer une tyrannie sans contrôle, et qui, la plupart du temps, enivrés par la sonorité même de leur rhétorique habituelle, en étaient venus à se regarder comme une incarnation vénérable et sainte de l'infaillible et divine Révolution, pour ceux-là, toute désobéissance, toute hésitation à obéir, étaient un véritable crime, une insolence inexplicable, et toute résistance un effroyable sacrilége. Pourvoyeur, blessé et humilié jusqu'au fond de l'âme, agitait en soi-même les pensées les plus féroces, et il promettait à ces insultants personnages les plus horribles supplices. Mais il était retenu par une puissance supérieure, par son amour, par sa faiblesse pour ce fils que Dieu semblait avoir envoyé comme une punition de tous les crimes commis par le grand espion du Comité de salut public!

Paul Pourvoyeur, en effet, était aristocrate par toutes ses tendances. Son instinct le poussait naïvement à aimer, à admirer tout ce qui luttait contre la Révolution; à haïr, à mépriser tout ce qui la servait. L'enfant maladif, ardent, généreux et cruel, porté à des exaltations cérébrales qui touchaient à la folie, semblait chercher toutes les occasions de montrer à son père ce mépris furieux qu'il portait aux hommes, aux œuvres de la Révolution, mépris qui n'exceptait pas le père lui-même. Et ce père l'adorait.

Pourvoyeur regardait d'un œil parfois sombre, parfois attendri, son fils, qui caressait d'un regard d'admiration l'impassible Sagamore, et qui se retournait vers le père, comme pour défier le président du comité révolutionnaire d'oser faire quelque mal à l'ami de

Paul Pourvoyeur. Enfin l'amour paternel triompha, comme il en arrivait toujours.

— C'est bon, dit Pourvoyeur à l'Iroquois. Ton chef et toi, vous avez une meilleure caution que tout cela... L'amitié d'un Pourvoyeur est un certificat de civisme, continua-t-il en montrant son fils d'un geste emphatique.

L'Iroquois sourit et toucha son fusil avec un mouvement significatif. Pourvoyeur lui lança un regard qui était redevenu railleur.

— Dans trois jours, décadi prochain, citoyen Trois-Septembre, dit-il à mi-voix à un vieux clerc d'huissier qui s'était fait son confident et son séide, Maximilien sera maître de la situation, et nous écraserons tous les obstacles, ces vils insolents comme le reste.

Trois-Septembre leva les yeux au ciel.

— Je prends l'Être-Suprême à témoin,... répondit-il.

Mais de grands cris lui coupèrent la parole.

— Eh! les amis! un aristocrate qui veut se cacher!... Sus au vieil aristocrate! avait crié Pierre-Jacques Bry, l'un des membres du comité révolutionnaire en montrant du doigt un nouvel arrivant.

IV

LE VIEILLARD.

Le côté droit de la maison de Pourvoyeur — tandis que la façade regardait l'ex-rue des Princes — donnait sur cette rue qui aujourd'hui encore descend en serpentant très-tortueusement, par une pente abrupte, jusqu'aux Moulineaux, au Bas-Meudon et à la Seine.

A cette heure, des plus matinales, un homme très-vieux montait péniblement le long de cette route. Il était proprement et pauvrement vêtu, et portait sur les épaules une boîte de colporteur. Mais, malgré la simplicité presque misérable de son habillement, et malgré toutes les précautions qu'il prenait pour s'avancer sans attirer l'attention, ces précautions mêmes, sa barbe toute blanche, ses longs cheveux grisonnants, son air modeste et grave, timide et doux, tout l'empêchait de passer inaperçu.

Quoi qu'il pût être, et bien qu'il fût parfaitement habillé en colporteur, la première pensée de la plupart de ceux qui le rencontraient était qu'on avait affaire à un homme déguisé. En ce temps de folle défiance, une telle pensée était aisément accueillie et menait loin, et chacun formulait sa pensée en murmurant :

— Voilà quelque vieil aristocrate!

Les uns songeaient à le faire arrêter, les autres se contentaient de le regarder avec colère ou mépris. Quelques autres lui jetaient un brocard. Bien peu lui adressaient un regard de commisération, que méritaient pourtant son air vénérable et bon et sa démarche fatiguée.

Il avait dû voyager une partie de la nuit, et il avait l'air inquiet d'un homme que le jour surprend dans un chemin qu'il s'était promis de quitter pendant les ténèbres. Le poids de sa boîte, trop lourd pour ses vieux membres, l'avait évidemment retardé, et il montrait trop que c'était de nuit qu'il eût voulu arriver au but de son voyage.

Tout alla bien pourtant jusqu'à ce qu'il fût arrivé au dernier coude que fait la route avant de déboucher dans la rue des Princes. Là, le vieillard, surpris sans doute de voir devant lui une foule où il comptait trouver une rue quasi déserte, s'arrêta brusquement, et, obéissant à un mouvement irréfléchi, il se détourna prestement, comme s'il eût voulu fuir.

Ce mouvement n'avait pas échappé à Pierre-Jacques Bry. Il avait poussé le cri de défiance et de haine qui venait naturellement sur toutes les lèvres : Haro sur l'aristocrate !

Une dizaine des plus jeunes citoyens se précipitèrent vers le vieillard et l'amenèrent brutalement devant Pourvoyeur.

Celui-ci ne put retenir un tressaillement quand son regard eut embrassé le colporteur. Un sourire de triomphe erra sur ses horribles lèvres; puis il reprit sa rude expression.

Sagamore n'était pas non plus resté indifférent à l'aspect du vieillard. Son œil impassible s'attacha sur cette face grave et modeste, puis suivit sur la figure de Pourvoyeur les diverses impressions que nous venons d'indiquer. Il fit un signe de tête presque imperceptible à son compagnon, qui vint se mettre à son côté.

Le vieil homme avait repris toute sa sérénité; ses joues creuses perdirent la rougeur que l'émotion et un irrésistible premier mouvement de crainte avait donné à ses pommettes. Son œil bleu limpide, à l'expression austère et douce, se fixa sur Pourvoyeur qui l'interrogeait.

— Eh bien, vieillard, disait celui-ci avec une ironie triomphante qu'il essayait de dissimuler sous une formule mystérieuse et digne, les meilleurs patriotes de cette petite mais auguste cité t'accusent d'avoir voulu nous fuir, dès que tu as aperçu la foule des sans-culottes réunis devant cette maison d'un bon républicain. Tu as eu tort, vieillard, car ces réunions sont vénérables, et nous nous livrons aux actes les plus sublimes de la vertu républicaine. Nous y réchauffons nos cœurs au soleil levant de l'amour de la patrie, au récit brû-

lant des faits qui honorent le républicain et l'humanité. C'est ici que nous consacrons les adoptions civiques où le riche sans-culotte reconnaît pour son enfant le fils du citoyen pauvre et intègre. C'est ici que, sans autre consécration que la présence d'un vieillard comme toi, nous unissons en face de la nature un jeune citoyen et une jeune citoyenne, déjà unis par les liens du cœur.

Une rougeur subite qui envahit le pâle visage du vieillard amena dans les yeux de Pourvoyeur un nouveau regard de triomphe qui n'échappa point à Sagamore.

— Tu vois, vieillard, que tu as eu tort de vouloir nous fuir. Mais la république a consacré des fêtes à la vieillesse; elle a mis le respect de l'âge à l'ordre du jour, comme toutes les vertus. Nous ne voulons pas croire qu'une face aussi vénérable cache une âme antipatriotique. Je suis convaincu qu'en voyant cette foule, tu t'es rappelé la mauvaise renommée qu'avait jadis cette commune; tu as ignoré qu'elle était régénérée, et tu as voulu fuir, n'est-ce pas? parce que toi, qui es un bon républicain, tu ne voulais pas te trouver au milieu d'un rassemblement de suspects, de tièdes, d'aristocrates?

Le vieillard ne répondit pas; mais il y avait dans ces paroles de Pourvoyeur une bienveillance si évidente, et cette bienveillance était tellement inouïe en un homme dont la passion semblait être de suspecter, d'accuser, de torturer, de détruire ses semblables, que Sagamore échangea avec son compagcon un nouveau signe furtif, comme s'il eût voulu lui recommander de redoubler d'attention.

Le maire Testard, qui revenait après avoir reconduit Agricola chez lui, ne put, lui non plus, retenir un geste d'étonnement.

— Tu es bienveillant aujourd'hui, Pourvoyeur, dit-il ironiquement. Ce vieillard est sans doute digne de ta protection; mais au moins faut-il qu'il réponde... Est-il donc vrai, étranger, que tu as voulu fuir en apercevant ce groupe?

— Il est vrai que je me suis éloigné, répondit le vieillard avec calme.

— Pourquoi cela?

Le vieil homme se tut.

— Est-ce donc par la crainte que tu avais, comme le dit ton ami Pourvoyeur, de rencontrer un rassemblement d'aristocrates?

Nouveau silence.

— Réponds, vieillard, dit Testard, réponds, dans ton intérêt. Je suis le maire du bourg. Je n'ai nulle raison, nulle volonté de te suspecter, mais il faut que j'accomplisse mon devoir. Tu n'es pas arrivé à ton âge (et la sagesse est l'apanage de la vieillesse) sans savoir et sans croire que le premier devoir de l'homme honnête est de remplir sa mission, quoi qu'il puisse arriver.

— Allons donc, vieux fou, es-tu muet? s'écria Pourvoyeur, dont le silence de l'étranger dérangeait évidemment les plans. Si tu es muet, fais un signe, sinon dis-nous que tu avais peur de tomber au milieu des suspects, et tout sera dit. C'est moi qui le jure, moi, le président du comité révolutionnaire, moi qu'on accuse d'être sévère comme le glaive auguste de la justice.

— Soit, dit Testard. Mais, je t'adjure, réponds la vérité.

— Je dis toujours la vérité, dit le vieillard en relevant le front et en fixant sur Testard un regard intrépide. Je ne songeais pas à éviter des suspects, voilà la vérité.

— Imbécile! murmura Pourvoyeur.

— La vérité est, continua l'étranger, que je suis vieux, souffrant, fatigué, un peu timide; et en voyant une grande affluence de monde, je me suis détourné par un mouvement instinctif que les plus bienveillants et les plus justes parmi les citoyens qui m'entourent comprendront.

— Voyons ton certificat de civisme, demanda Testard, en jetant un coup d'œil scrutateur sur le personnage.

Le certificat était en règle.

— Aller plus loin, dit Testard, serait peut-être exagérer mon devoir. Tu m'es suspect, je l'avoue; mais je ne veux pas prendre mes soupçons pour des vérités. Dans le doute, la vénération que je dois à l'âge fera pencher la balance en ta faveur. Et si le président du comité, qu'on n'a pas, en effet, l'habitude d'accuser d'un excès d'indulgence, n'y voit pas d'inconvénient, continue ton chemin.

— Je ne songe pas à continuer mon chemin, mais à m'arrêter à Meudon. Je vous prie de m'enseigner quelque maison où un pauvre homme de mon âge trouverait quelques soins en outre de l'hospitalité ordinaire.

— Vieux malin! vieux sournois! murmura Pourvoyeur. Il n'a pas voulu mentir, mais il se connaît en politique. Attends, je vais combler tous tes vœux... Des soins, qu'entends-tu par là? cria-t-il avec un gros rire ignoble. Si tu veux des soins aimables, nous allons te faire conduire à l'auberge des *Deux-Vignerons*, où tu trouveras la bonne et belle patriote Jacqueline Lagosse, membre du club des Femmes républicaines, et chargée, comme telle, d'aller, jour à autre, à Paris, huer les aristocrates qu'on mène soit dans le sanctuaire auguste de la justice du peuple, qui est le tribunal révolutionnaire, soit à l'autel vénérable de cette justice, qui est la sainte guillotine. En dehors de là, c'est la femme la plus aimable..., c'est elle qui dénonça et faillit faire arrêter les vieilles fanatiques filles de l'avant-dernier Capet.

Le vieillard avait rougi et baissé les yeux. Il les releva bientôt :

— Citoyens, dit-il avec une énergique expression de dignité, je réclame le respect qui est dû à la vieillesse.

— Ah! tu veux du respect, et tu n'aimes pas la compagnie des jeunes femmes aimables, eh bien, je vais t'en donner du respect! Citoyen Eleuthérophile, tu vas conduire ce vieillard austère dans la rue des Pierres, tout en haut, à la dernière maison, à la main gauche. C'est là que demeure la citoyenne Marie-Barbe Capeluche, qui a plus de cent ans, et à qui l'Être-Suprême accorde de longs jours, pour prouver qu'il adore par-dessus tout la Révolution, pour démontrer à l'Europe et à l'humanité la générosité de la république; car cette misérable et scélérate vieille a eu l'impudeur d'être la nourrice de l'un des derniers tyrans, et elle vit encore! Elle vit encore! la magnanime république l'a laissée vivre. Tu vas y mener ce vieillard, et au nom de la loi et des pouvoirs accordés par la patrie aux chefs, aux présidents des commissions révolutionnaires, tu la réquisitionneras d'avoir à loger pour un jour le citoyen colporteur.

Sagamore, dont l'attention avait redoublé en entendant le nom de Marie-Barbe Capeluche, remarqua alors un singulier mouvement. Le vieillard ne put s'empêcher de lever les yeux au ciel, comme s'il le voulait remercier d'un bienfait presque miraculeux, et Pourvoyeur ne se put retenir de se frotter les mains comme un homme dont la politique vient de remporter une grande victoire.

Le chef des gardes fit un nouveau signe à son compagnon. Éleuthérophile emmena le vieillard. Sagamore jeta un regard de froide bienveillance sur Paul Pourvoyeur.

— Continue de penser à l'honneur, lui dit-il de sa voix si étrangement caractérisée. C'est la grande religion de l'humanité, et elle distingue les hommes bien mieux que la démocratie ou l'aristocratie.

Pendant ce temps, l'Iroquois s'était approché de Pourvoyeur, et, lui montrant Paul et son propre fusil, il porta son index du fusil au front. Le geste était expressif. Le président du comité comprit fort bien ce qu'il voulait dire, et qu'il menaçait la vie du fils, si le père se hasardait à persécuter quelqu'un qui appartînt à cette sorte de franc-maçonnerie des gardes de la forêt.

Il haussa les épaules, mais pâlit et jeta un regard rempli de tendresse sur son fils,

— Foi de fils de Mars et d'Amphitrite! dit le garde, tandis que son œil malin triomphait et mettait la rage dans l'âme du tyran démagogique.

Il suivit son chef, qui descendait vers Paris par la route des Moulineaux; mais l'Iroquois remonta bientôt, rampant dans les vignes, et il vint s'enfermer dans une maisonnette isolée qui paraissait déserte et faisait face à celle de Barbe Capeluche.

Éleuthérophile, bien que cette mission lui parût fort humiliante pour un ancien professeur de Harcourt et un instructeur des peuples, comme il aimait à le dire, Éleuthérophile s'était précipité, avec toutes les marques de la plus parfaite soumission, à côté du vieillard dont il était devenu le guide. Ils disparurent bientôt tous deux au premier détour de la rue.

— Citoyens, dit Pourvoyeur, nous venons de témoigner à la face de l'Europe, de l'Être-Suprême et des tyrans coalisés, quel respect la République est fière de montrer à l'auguste vieillesse dont elle a inscrit le culte parmi les fêtes de son calendrier. C'est la réponse que cette ville patriote fait aux proclamations des rois qui accusent la France d'être un pays de cannibales. Je vous laisse un instant méditer sur ce grand événement qui vient de se passer sous vos yeux, sur cet illustre acte d'une vertu grandiose que vous venez de faire, en pardonnant à la vieillesse des allures suspectes... Testard, lis aux citoyens assemblés le dernier bulletin de la République. Je reviens à l'instant.

V

OU L'ON COMMENCE A VOIR CLAIR AU JEU DE POURVOYEUR.

Le maire obéit, en enrageant, à cet ordre que le président du comité révolutionnaire n'avait pas le droit de lui donner; mais on l'eût accusé de ne pas vouloir faire connaître aux citoyens les gloires et les lois de la République.

Pourvoyeur entra dans sa maison précédé de son fils et suivi de Jacques Bry, son séide et son confident, qui était à Pourvoyeur ce que Pourvoyeur était à Robespierre. Seulement Maximilien, débile et rusé, admirait la force et cherchait à s'entourer de gens vigoureux, énergiques et bornés; Pourvoyeur, énergique et vigoureux lui-même, beau parleur et fait pour les grandes coquineries, avait choisi pour confident un personnage plus subtil que hardi, volontiers lâche et muet, mais très-méthodique et minutieux.

— Eh bien, Paul, dit Pourvoyeur d'une voix qui perdit subitement son ton âpre et cynique pour prendre des intonations d'une tendresse infinie, j'espère que tu es content de ton père. Tu me reproches souvent d'être...

— Je ne vous reproche jamais rien, mon père, répondit l'adolescent d'un ton sec; mon père! mon père! continua-t-il avec amertume.

— Je sais bien, tu es trop bon fils pour vouloir sérieusement me

faire des reproches, mais tes yeux m'accusent souvent d'être impitoyable. Eh! bien tu es content de moi. C'est pour te faire plaisir que j'ai laissé ce vieillard en liberté.

Un rayon de colère traversa l'œil noir, brillant et maladif du jeune homme.

— Prenez garde, mon père, s'écria-t-il en grinçant des dents, je crois que j'aime encore mieux la férocité que l'hypocrisie! Prenez garde, continua-t-il en jetant à Pourvoyeur un regard pénétrant. Vous savez que j'ai un moyen de vous punir de tous les crimes que vous pourriez commettre.

— Eh bien, ce moyen, méchant, injuste et trop cher enfant?

— Ce moyen, c'est de me tuer.

Et il s'éloigna en jetant un regard de triomphe sur son père. Il monta à sa chambre, qui était au premier étage sur la rue, et il se tint aux aguets.

Pourvoyeur toussa et se détourna pour essuyer une larme qui tombait de cet œil féroce et fourbe.

— Hum! dit-il d'une voix encore rauque, est-il assez malin et intelligent, l'enfant. Eh! Jacques! il sera difficile à tromper. On n'est pas le fils de Pourvoyeur pour rien. Hé! mais nous le tromperons. Il le faut. J'ai en main, moi Pourvoyeur, moi seul, oui, moi seul, Jacques, j'ai en main les fils de la trame qui doivent mener, si je ne les coupe, la République et Robespierre à la ruine. Moi, je vais sauver la République et Robespierre. Qu'est-ce que Robespierre aura à me refuser, à moi et à mon ami Jacques, quand, dans trois jours, il sera devenu le dictateur républicain? Et qu'est-ce que la postérité pensera de moi quand l'impérissable histoire écrira sur ses tablettes de bronze : « Ce fut Pourvoyeur qui sauva la République, le 9 thermidor an II, et avec la République les destins de l'humanité? »

— Elle pensera que Pourvoyeur est le plus grand des hommes, et qu'il a eu cette vertu des hommes de génie; c'est, comme nous disions quand j'étais fouetteur à Navarre, celle de choisir bien ses serviteurs.

— Hé! hé! Jacques! Eh bien, l'enfant avait raison. Ce vieillard, tu penses bien que si je l'ai épargné, c'est parce qu'il m'était plus utile vivant que guillotiné. Ce vieillard est un prêtre, un de ces fanatiques scélérats qui ont su échapper jusqu'ici au glaive de la loi vengeresse. Ah! va me chercher le commandant Pluc.

Le vieux soldat arriva.

— Pluc, lui dit le tyran d'un ton farouche, tu étais sergent au régiment de Picardie, un régiment d'aristocrates, qui n'a rien fait pour la Révolution. Tu as souvent été dénoncé pour ce fait. Étant là, tu n'as pas manqué d'occasions de crier : Vive le Roi! Tu as souvent

été dénoncé pour ce fait. Tu as fait la guerre d'Amérique, en faveur des États-Unis, une guerre contre-révolutionnaire entreprise par les nobles et par Louis le Raccourci pour jeter de la poudre aux yeux du peuple, et lui faire croire qu'on n'était pas ennemi quand même de la liberté. Tu as souvent été dénoncé pour ce fait, et pour bien d'autres. Qui t'a protégé jusqu'ici? moi, qui ai peut-être manqué à tous mes devoirs civiques parce que je te sais brave et capable de tout par reconnaissance envers la patrie généreuse, envers la République magnanime qui te laissent la tête vouée pourtant à la sainte guillotine.

Il jeta un regard froid sur le vieux soldat.

C'était toujours le même moyen d'intimidation : es proconsuls de la Terreur, à quelque degré qu'ils fussent placés, n'en avaient qu'un, mais il réussissait toujours. Toute la France était, avait été, devait être criminelle, et coupable, et punissable. Tous les Français étaient dévoués à une mort méritée et légitime. Le répit qu'on leur laissait était une pure grâce dont ils devaient savoir à la République et au proconsul une reconnaissance sans bornes. Ainsi était-il le maître, non-seulement de leurs vies, de toutes leurs actions, au nom du droit révolutionnaire, mais de tous leurs sentiments, au nom du droit sacré de la reconnaissance qu'on doit à son protecteur, à son sauveur.

Et tous courbaient a tête, les plus lâches devenaient espions, dénonciateurs, assassins, les plus braves se laissaient égorger docilement, inertement, sans protestation, comme s'ils subissaient une punition méritée par des crimes et décrétée par une loi juste et vénérable. Les plus intelligents se cachaient sous mille masques, les plus obscurs dans mille tanières, les plus enthousiastes dans les camps, les plus violents dans le suicide.

Pluc, le brave, comme on l'avait surnommé dans la Picardie; Pluc, qui avait assisté à vingt batailles et avait reçu en souriant des blessures, Pluc tremblait, il n'osait lever les yeux devant ce représentant de la Terreur, de cette Terreur qui a, pour si longtemps, avili et encouardi le caractère français.

— Mais, reprit Pourvoyeur, je ne t'ai pas abandonné. Seulement, prends garde que je voie la moindre hésitation dans ta reconnaissance envers la République et ses représentants. J'aurai besoin, ce soir, d'hommes déterminés pour traquer des aristocrates, mâles et femelles, jeunes et vieux, et s'il faut tuer quelques vieilles femmes, quelques-unes de ces louves d'aristocratie et de fanatisme, qui sont d'autant plus coupables qu'elles ont plus vécu dans leur scélératesse....

Il jeta un nouveau regard sur Pluc. De grosses gouttes de sueur coulaient sur le front du brave soldat; il ne protesta pourtant pas.

— En attendant, j'ai besoin que mon fils Paul ne soit pas ici cette après-midi. Il me gênerait. Tu vas le décider à aller à Paris avec toi, en lui disant que je ne veux pas qu'il y aille. Tu resteras dans les environs de la barrière de l'Observatoire, où je crois que Descluziers, l'agent national du district, le futur de la belle dame Rose, a donné un rendez-vous liberticide à Testard, le maire de Meudon. Je suis sur la trace d'un immense complot. Tu les surveilleras adroitement tous deux. Tu sais ce que tu as à faire avec Paul. Il est malade. Tu as à l'empêcher de se compromettre. Il a pris l'habitude de parler librement et d'une façon qu'on pourrait juger aristocratique, interromps-le, tousse, emmène-le, enfin, à tes risques et périls, empêche-le de parler, empêche-le de chanter surtout, et quand il entonnera quelque chanson dont sa jeunesse ne lui permettra pas de voir le caractère contre-révolutionnaire, entonne immédiatement de ta voix formidable quelque pure et sainte chanson comme *le Ça ira*, *la Carmagnole*, ou toute autre ; car je ne suis pas un despote, et je ne veux pas tyranniser ton goût pour un hymne plutôt que pour un autre. Va, Pluc, nous nous reverrons, à partir de midi, au cabaret du *Garde-Française*. N'oublie rien de ce que je t'ai dit. Rappelle-toi, surtout, combien la République a été, par mon intermédiaire, maternelle envers toi, en te laissant une vie souillée de tant de crimes.

Le brave soldat venait d'être changé en assassin de vieilles femmes, en espion d'honnêtes gens, en cornac ridicule d'un enfant insolent. Il s'éloigna la tête basse, sans oser faire la moindre objection.

Quand il fut parti, Pourvoyeur tourna vers Bry sa sombre face qui s'était un peu éclaircie.

— Tout va bien, dit-il. Me voici débarrassé de cet incommode surveillant, je veux dire mon fils, car ce Pluc! il haussa les épaules, ce sont des bêtes de trait destinées à tirer le char qui mène les hommes à la gloire.

L'ancien garçon fouetteur au collége de Navarre sourit.

— Pluc est un des chevaux de ton attelage, et moi j'en suis un autre.

— Oui, répliqua Pourvoyeur avec un naïf orgueil, seulement toi, tu ne sens jamais le fouet et tu as double provende. Je disais donc que tout va bien. Pluc, va me surveiller Descluziers, et par là je découvrirai peut-être la conspiration que les Montagnards, les Hébertistes comme les Dantoniens, les ultra comme les Indulgents, les Tallien, les Fréron, les Lavicomterie, les Élie Lacoste comme les Vadier, comme les Legendre doivent en ce moment tramer contre Robespierre. Ce vieillard que j'envoie justement où il désirait aller,

chez la centenaire aristocrate, chez la vieille Capeluche, nourrice des tyrans, ce vieillard va me servir à mettre la main sur une autre conspiration, celle des Royalistes, sur la fameuse conspiration de l'Étranger, que la Convention a déjà attaquée sans pouvoir la détruire, car le chef, le fameux baron de Batz et son ou ses lieutenants, car j'ignore si ce Lerey ou Leroy et Boid et Ker sont une même personne ou trois personnages. Peut-être tous ces noms sont-ils des sobriquets d'emprunt que prend le ci-devant baron de Batz lui-même.

— Et tu es déjà, citoyen président, sur les traces de cette double conspiration?

— Oui, répondit Pourvoyeur avec orgueil. Ah! je suis bien servi, je sais me faire bien servir, et Maximilien sait bien ce qu'il fait en me nommant son *observateur* en chef. Oui, je soupçonne que ce soir, au *Petit-Bicêtre*, à une lieue d'ici, aux abords de la forêt, en face de la ferme de Trivaux, et non loin de la grange Dame-Rose, la première conspiration, celle des Montagnards, doit avoir une réunion. Je soupçonne encore que le chef de la seconde conspiration doit venir un de ces jours ici. En voyant ce vieillard, ce vieux prêtre — si c'est bien un vieux prêtre — l'idée m'est venue que le rendez-vous est aussi pour ce soir!

Il tomba en réflexion et resta pendant quelques minutes dans un silence que son confident se garda bien d'interrompre. Puis il releva le front, son œil sanglant et féroce brillait d'un éclair qui ressemblait presque à un éclair de génie.

— Est-ce que ces deux conspirations chercheraient à unir leurs forces? s'écria-t-il. Est-ce que les projets de Maximilien, *pour décadi* prochain, pour dans trois jours, auraient été flairés par les Montagnards ou les Aristocrates? Est-ce que ces papiers qu'on a volés à Maximilien, et qui jettent la lumière sur quelques-uns de ses projets pour sauver la République par la dictature d'un vrai républicain, ces papiers, que nous savons être tombés entre les mains du baron de Batz, ces papiers auraient-ils servi de lien entre les divers ennemis de Maximilien. Cherchent-ils à se réunir en un dernier effort pour détruire le vertueux et intègre Robespierre, sauf à se battre ensuite sur les dépouilles?

Il retomba dans un nouveau silence.

— Aujourd'hui nous saurons tout, murmura-t-il, et tandis qu'on surveille le Petit-Bicêtre, tandis qu'on ne perd pas de vue la maison de l'aristocrate centenaire, moi je vais à mon observatoire à Paris. En attendant, Bry, comme nous aurons besoin du patriotisme des habitants de Meudon, je vais aller leur faire un discours et leur expliquer les choses, mes idées s'éclairciront en parlant. C'est un

exercice que je te recommande Bry, quand tu ne vois pas clair, jette-toi dans l'éloquence républicaine. La patrie te récompensera en t'illuminant de ses rayons suprêmes. Va, je te suis, tâche seulement de rassembler le plus de citoyens que tu pourras, car je vais leur parler comme si j'étais déjà à la Convention, où Robespierre m'a promis la place de l'infâme Danton, et autre chose encore.

— Et, dit Jacques Bry, avec un sourire effronté, quelle place me promet mon Robespierre, à moi.

— Nous en aurons à choisir, sois tranquille, Jacques, puisque le gouvernement sera tout et qu'il nommera même les représentants. C'est lui qui doit seul posséder l'existence comme la fortune des citoyens, et il ne laissera vivre que ceux qu'il jugera utile au bien général, comme il ne laissera ou ne fera riches que ceux qui auront bien mérité de la patrie, c'est-à-dire de son gouvernement. Seulement, moi, j'ai un cadeau d'ami à te faire. Tu sais que je ressens pour la belle et fière Rose un tendre penchant que je n'ai jamais pu vaincre. Ce sera ma part du butin. Une fois Descluziers rendu au néant, que ses crimes contre nous auront assurément mérité, je m'offrirai donc dame Rose pour épouse, pendant quelque temps du moins, car ce ne sera pas sans dépeupler la France que nous la régénérerons, et le divorce est considéré par l'éminent, sensible et vertueux Maximilien, comme un agent puissant de repopulation. A toi je te destine une jeune et aimable aristocrate qui se croit bien cachée chez la centenaire Capeluche, et qui, au moment où elle espère avoir pour mari un chef de l'infâme aristocratie, sera bien étonnée et bien heureuse de trouver dans son trousseau de noces un bon luron comme toi. J'avais pensé à Pluc ; mais décidément je me dis : Jacques Bry a pris part aux opérations de septembre, il a égorgé pas mal d'aristocrates, parmi lesquels se trouvait le père de la donzelle. Je me réjouis à l'idée de donner à cette colombe un époux qui l'a débarrassé d'un père. C'est comme ça, Jacques, qu'il faut savoir venger la démocratie longtemps opprimée par la féodalité ; et ces louves de l'aristocratie il faut qu'en servant à nos plaisirs elles servent en même temps à leur propre supplice. Va, dit-il en se frottant les mains, tandis que ses yeux rouges rayonnaient d'une âpre et étrange lumière comme s'ils voyaient la réalisation de ces rêves de férocité, va, dans trois jours, nous serons les maîtres absolus de la France, et, pour la première fois, l'humanité saura ce que c'est vraiment que la démocratie et l'égalité. Mais vois donc quel est ce bruit que se permet notre peuple assemblé, hé ! hé ! Jacques Bry ! Par le saint rasoir national, continua-t-il avec colère, il me semble que j'entends applaudir ! Est-ce que ces brutes champêtres se permettraient d'approuver d'autres paroles que les nôtres, Jacques Bry, les seules,

dans ce pays, qui soient pures, éloquentes et dans le sens voulu par Maximilien ! Est-ce que ce scélérat de Testard voudrait exercer ses droits de maire et ravir l'opinion sacrée du peuple pour corrompre la nation par son indulgentisme. Mais vois donc, triple brute, ou je t'envoie éternuer dans le sac. Qu'est-ce que c'est ? des rires, de la musique !

Jacques s'était précipité vers la fenêtre qui donnait sur la rue des Princes, et qui était entr'ouverte ou plutôt qui n'avait pas été fermée de la nuit, car la chaleur était étouffante pendant ces premiers jours de thermidor, et cette nuit-là, notamment, aux heures les plus fraîches, le thermomètre n'était pas descendu au-dessous de 18 degrés. Jacques ouvrit la fenêtre toute grande. Une bouffée d'air brûlant, roulant un flot de poussière dorée, entra dans la pièce avec les premiers rayons du soleil matinal. On entendit plus distinctement ce grondement qui avait frappé l'oreille fine de Pourvoyeur, grondement composé d'applaudissements, de rires, de chants, de sons de guitare et de clameurs indistinctes.

— Ah ! dit le sombre proconsul, on rit encore ! Et les vils séides des despotes coalisés accusent Robespierre de tyrannie et de terrorisme. Hé ! Jacques ! hé ! bien, parleras-tu, misérable ! Que se passe-t-il donc là-bas ?

Charles d'Héricault.

La suite prochainement.

DE LA GYMNASTIQUE

DANS L'ÉDUCATION LIBÉRALE

L'éducation physique comprend une multitude de soins dont nous n'avons pas à parler dans cet article. Les questions du logement, du vêtement, de la nourriture, de la vie au grand air, etc., peuvent être résolues de bien des façons diverses. Nous souhaitons que les internats deviennent très-rares, que l'élève réside le plus souvent dans sa famille ou dans une famille. Il faut reconnaître d'ailleurs que, dans la plupart des internats, tout ce qui tient à la salubrité, à l'hygiène proprement dite, a fait d'immenses progrès, et que, dans un grand nombre de maisons, le danger à redouter, c'est une trop grande mollesse, même un certain luxe dans le régime et les habitudes physiques.

Il ne s'agit pas seulement de maintenir et de préserver la santé, mais encore de contre-balancer les funestes effets que produit sur le corps l'excès du travail de l'esprit ; il s'agirait même d'accroître la vigueur des générations nouvelles, disposées par leur naissance à l'étiolement, car elles sont sorties de parents déjà énervés et surexcités. Ces générations ont besoin de quelque chose de plus que les soins qu'a toujours exigés l'enfance, il leur faut toute une hygiène réparatrice dans laquelle la gymnastique doit tenir le premier rang. Je crains, ici, de me faire accuser de paganisme ; mais je ne saurais cacher mon entière admiration pour la savante culture que les Grecs donnaient à leur corps et qui profitait si bien à leur esprit.

Je mets ce que j'ai à dire de la dignité du corps et de la nécessité de le cultiver par la gymnastique sous la protection du grand évêque qui a traité si supérieurement de nos devoirs envers la jeunesse. Son avis aura d'autant plus de poids que son traité d'éducation, écrit

surtout au point de vue de l'éducation morale et chrétienne, ne comportait pas une longue étude des questions hygiéniques.

« L'Église enseigne, dit Mgr l'évêque d'Orléans, que le corps de l'homme est le plus noble ouvrage du Créateur après son âme. Parmi les œuvres les plus brillantes de la création matérielle, rien n'y est comparable, et cela se comprend : le corps est comme le domicile de l'âme ; c'est l'organe, l'instrument, la puissance extérieure de l'âme, et voilà pourquoi, sans doute, le Créateur prit soin de la façonner lui-même de ses mains, et cette œuvre, travaillée par des mains divines, apparut sur la terre revêtue de la forme la plus digne et de la figure la plus belle qui soit dans l'univers.

« Il suffit de voir le sourire, le regard, le coloris, la parole et la grâce qui brillent sur le visage d'un enfant et embellissent sa physionomie; il suffit de voir quelle vie l'anime, quelle force le soutient, quelle ardeur le transporte et l'élance, pour comprendre que la beauté, la dignité, la pureté, l'adresse, l'agilité du corps ne sont, en aucune façon, des choses méprisables. Il est remarquable que l'Église a des lois expresses pour interdire l'entrée du sanctuaire et le ministère sacré à ceux dont le corps offrirait quelque difformité, *nec deformes*.

« Qui ne sait la touchante histoire de saint Grégoire le Grand? Un jour, traversant le Forum romain, il aperçut des esclaves anglais qu'on y avait mis en vente. En voyant ces corps si bien faits et ces visages si beaux et si purs : *Quel malheur*, s'écria-t-il, *que de tels hommes ne connaissent point le Dieu de l'Évangile !* Et c'est à la suite de cette rencontre qu'il envoya en Angleterre le saint moine Augustin et les apôtres qui la firent chrétienne.

« Mais si rien n'égale la noblesse de la destinée du corps en ce monde, où il est le compagnon et le serviteur d'une intelligence, que dire de sa destinée dans l'autre, où Dieu lui réserve une transformation céleste qui sera la glorieuse récompense de ses services et sa félicité immortelle !

« L'éducation physique n'a certes pas pour but de flatter ici-bas les sens et leurs mauvaises inclinations, mais bien de rendre l'homme corps et âme, aussi fort, aussi sain, aussi indépendant que possible des accidents extérieurs. Ce seul mot suffit pour faire comprendre l'importance et la nécessité de cette éducation. En effet, sans une constitution forte, l'homme le plus intelligent et le plus laborieux est réduit à l'impuissance.

« Triste jouet des maladies, il se trouve arrêté à chaque pas dans la carrière des lettres. Les sciences, les arts, les métiers les plus humbles comme les professions les plus élevées, rien n'est possible sans le secours d'une bonne santé. L'éducation physique a pour but

de conserver, d'affermir ou de réparer cette santé si précieuse. »

Cette éloquente apologie du corps, faite par un évêque, nous prouve qu'en principe l'Église n'a jamais condamné l'hygiène et l'éducation physique; mais la nécessité où l'illustre écrivain s'est cru placé de faire cette apologie confirme ce que nous avons dit du dédain pratique où le corps a été si longtemps tenu, et du peu de souci qu'ont montré les instituteurs pour l'hygiène scolaire et la gymnastique, lorsqu'il était l'unique dispensateur et le maître absolu de l'éducation. Les ordres religieux sont déjà convertis à des pratiques meilleures; c'est l'Université et l'État lui-même qu'il s'agit aujourd'hui de convaincre des droits du corps.

En cette matière, comme en une foule d'autres, nous ferons sagement de nous remettre à l'école de l'antiquité grecque.

Les anciens déclaraient hautement que la gymnastique et tout leur système de culture physique de la jeunesse avait pour but de produire non-seulement la santé, la vigueur, l'aptitude aux exercices et aux fatigues militaires, mais aussi la beauté. Cette idée revient à chaque instant dans les *Lois*, dans la *République*, dans tous les nombreux passages de ses Dialogues où Platon a traité de l'éducation; à lire tout ce qui a été écrit sur la pédagogie depuis l'époque chrétienne, on n'ose plus prononcer le nom de beauté à propos de la jeunesse. Je ne sais quelle terreur vous saisit en face de ce mot; mais il est certain que jamais un instituteur moderne n'a dit, ou écrit, que le développement de la beauté de l'élève était un des buts que l'éducation devait atteindre.

Au moyen âge, on l'eût accusé de matérialisme; dans nos siècles utilitaires, on répondrait : A quoi bon? et l'on taxerait l'écrivain de chimère et de poésie.

Nous consentons à être matérialistes comme Platon et l'art grec, à être chimériques avec tous les médecins et professeurs d'hygiène qui nous disent que la parfaite beauté du corps est un signe non équivoque de santé physique et morale. Nous posons donc hardiment la beauté du corps comme un des buts que l'éducation doit poursuivre, et la beauté en toute chose, comme un des grands moyens de l'institution de la jeunesse; moyen entièrement négligé parmi nous, ou plutôt absolument proscrit de l'éducation moderne.

Comme nous ne faisons pas ici un cours d'hygiène générale, nous n'enregistrerons que pour mémoire cette coutume des aristocrates de Sparte d'entourer leurs femmes grosses de belles statues et de belles peintures. Les tribus spartiates, les femmes surtout, étaient les plus belles et les plus vigoureuses de la Grèce. Les Grecs avaient étendu à l'enfance et à la jeunesse cette éducation

inconsciente qui se fait par le spectacle habituel de la beauté. Tout, dans nos mœurs, dans notre climat, dans nos idées morales, dans notre constitution démocratique, s'oppose à ce que nous donnions à nos fils et à nos filles cette sorte d'enseignement. Ne pourrait-on pas cesser, du moins, d'infliger à leurs jeunes imaginations le continuel aspect de la laideur?

Est-il quelque chose de plus repoussant que l'ensemble d'objets matériels que les enfants ont encore sous les yeux dans la plupart des internats? Qu'on place au moins ces maisons en pleine campagne, et que les beautés du ciel, de la végétation, les mille splendeurs que garde la nature dans les plus pauvres pays effacent de ces âmes délicates la sombre laideur de la salle d'étude, de la classe, du réfectoire, de la cour entourée de quatre murs à cinq étages et des pédants à mine refrognée.

Nous ne pouvons pas donner, comme les Grecs, à nos écoliers, même à nos écoliers gentilshommes, le luxe des beautés de l'art et du climat incomparable de la péninsule hellénique; donnons-leur, du moins, l'innocent luxe de la campagne, des arbres, des fleurs, d'un horizon étendu, d'un large espace de ciel étoilé et d'un large rayonnement de notre soleil gaulois! Ce n'est pas le soleil de l'Attique, mais il n'en fait pas moins mûrir des vignes généreuses et des âmes de héros.

Une large respiration de l'air pur, dans un beau site élevé et salubre, voilà le premier et le plus nécessaire des exercices gymnastiques de l'enfance.

Le grand air et le mouvement, deux conditions fondamentales de la bonne éducation physique! nous ne demandons pas d'autre luxe à nos internats, et nous faisons passer ce besoin même avant celui d'une nourriture substantielle.

Il ne faut pas se tromper sur le mot de gymnastique. Nous n'attachons qu'une importance très-secondaire et très-médiocre aux exercices de dislocation introduits, depuis quelques années, sous ce nom, dans nos colléges et jusque dans les pensionnats de jeunes filles. Le trapèze, l'échelle renversée, l'échelle du bossu, etc., peuvent être utiles dans le traitement de certaines infirmités ou difformités spéciales, mais, comme système habituel de gymnastique, cela nous semble plus propre à faire des saltimbanques et des clowns que de beaux et vigoureux jeunes hommes.

Avant la gymnastique artificielle, si savamment calculée qu'elle soit par des professeurs d'anatomie, nous plaçons la gymnastique de la nature, celle qui dérive tout simplement des instincts, des besoins, des habitudes nécessaires de l'enfance et de la jeunesse, et qui consiste en une foule de jeux et d'exercices traditionnels

Cette gymnastique peut se passer de professeurs, et n'est pas imposée aux écoliers comme un devoir; elle a cet avantage, qu'elle peut remplir toutes les heures des récréations, et durer, si on le voulait, toute la journée.

Avec le système des leçons de gymnastique, de la gymnastique à trapèzes, et à barres parallèles, on en est arrivé à ce résultat dans beaucoup d'internats : un certain nombre d'heures seulement pouvant être consacrées, chaque semaine, par le professeur, aux diverses classes d'un lycée. Chaque élève fait, en moyenne, dix minutes d'exercices, tous les deux ou trois jours. On appelle cela *enseigner* la gymnastique.

Donnons d'abord aux enfants le temps et les moyens de pratiquer la gymnastique que leur enseigne la nature et qu'ils s'enseignent eux-mêmes avec la multitude de ces jeux antiques, hélas! trop oubliés. D'abord la promenade, la course, l'escalade des arbres et des rochers, le jeu de barres, le jeu de paume, la lutte courtoise et surveillée; enfin les divers exercices qui deviennent un art et qui doivent être démontrés par des praticiens : l'équitation, la natation, l'escrime, le maniement des diverses armes et des principaux outils, la danse elle-même si elle redevient autre chose qu'une promenade langoureuse à travers des groupes confus, ou une série de tortillements de hanches aussi laids au point de vue de la statuaire qu'inconvenants au point de vue de la décence. Hélas! la danse moderne a bien mérité l'ignoble représentation qu'a faite d'elle, avec un si grand talent le sculpteur Carpeaux, et que l'empire a eu l'infamie d'exposer sur la façade du nouvel Opéra comme une provocation permanente à la débauche. Les païens de Sparte bannissaient Terpandre pour avoir ajouté aux trois cordes de la lyre une quatrième corde moins héroïque : quel supplice n'eussent-ils pas imaginé pour un crime pareil contre l'art, contre l'art héroïque et religieux entre tous, la statuaire?

Un peuple chez qui l'architecture officielle, chez qui les monuments publics étalent de pareilles obscénités aux regards des femmes, aux regards des adolescents, aux regards du peuple, cet enfant éternel, est incapable de comprendre ce que c'est que l'éducation, même l'éducation physique, même celle qui n'aurait d'autre but que la beauté du corps. Cet enseignement de toutes les minutes, qui se grave dans l'âme à travers les yeux à l'aide des divers objets dont la nature ou l'art ont entouré les jeunes gens et la population d'une ville, est un des plus puissants moyens pour agir sur les esprits, pour les élever ou pour les dépraver; et les souillures de l'esprit se traduisent bien vite sur le corps en difformités et en souillures.

Ayons autant de pudeur que les païens de l'antiquité et autant de respect qu'ils en ont eu pour l'enfance. Ce sont eux qui ont écrit :

> Maxima debetur puero reverentia ; si quid
> Turpe paras, ne tu pueri contempseris annos.

En tolérant l'exposition publique de tant d'infamies gravées, peintes ou sculptées, l'État oublie ce respect dû au peuple et aux enfants.

La nudité des anciens dans les jeux de la palestre n'offensait pas la pudeur comme une foule de nos usages, de nos peintures et de nos danses en toilette. Nous ne proposons pas, certes, de rétablir l'entière nudité dans les exercices gymnastiques ; il est cependant d'une excellente hygiène d'exposer directement la peau à l'air et au soleil quand la température le permet.

La meilleure gymnastique, nous ne saurions trop le répéter, c'est la gymnastique naturelle, la promenade dans la campagne, les jeux et les travaux manuels au grand air, en un mot tous les exercices qui n'ont pas besoin d'être enseignés par un maître et qui sont de tradition parmi les écoliers. Voilà pour la première enfance. Ce n'est qu'un peu avant la puberté qu'il faut commencer les arts gymnastiques. Nous sommes loin de proscrire entièrement tous les appareils et exercices usités depuis quelques années ; mais on doit être sobre dans leur emploi et les réserver en général pour des cas spéciaux, pour rétablir l'équilibre détruit entre certains membres et pour parer à quelques infirmités.

Après la gymnastique naturelle, il faut donc passer surtout aux exercices qui par eux-mêmes ont une utilité pratique et sont à la fois des moyens de fortifier le corps et de munir l'homme d'une ressource pour le travail, pour la récréation ou contre le danger. L'escrime, le maniement des diverses armes, auxquel nous ajouterons celui de certains outils primitifs, l'équitation, la natation, la danse, voilà des arts plus profitables à la beauté et à la force musculaires et moins ennuyeux que les contorsions du trapèze et les autres usages de la gymnastique moderne.

L'escrime, c'est-à-dire le maniement de l'épée, doit se compléter forcément, de nos jours, de l'exercice du sabre de cavalerie et, dès que les forces le permettent, d'une autre excellente gymnastique, l'escrime à la baïonnette. Ce dernier exercice, outre son utilité militaire, est le meilleur peut-être de tous ceux qui ont été imaginés récemment pour donner au corps souplesse et vigueur. Le poids du fusil, si vivement manié par nos fantassins, ajoute à la vertu de ces mouvements rapides, mesurés et qui ne manquent pas d'élégance.

Le jeu de l'épée doit précéder celui des autres armes; il peut être enseigné même avant la puberté, à la condition d'être alternativement pratiqué de chaque main, car il donne à la main dont on se servirait exclusivement, vis-à-vis de celle qui resterait inactive, un surcroît de force trop disproportionné. Ce n'est qu'après un temps assez long qu'il faut décidément tenir l'épée de la main droite et étudier l'escrime comme art d'application.

Donnons-nous le plaisir, sur cette humble matière de l'emploi égal des deux mains, de citer le plus profond et le plus aimable des sages, le divin Platon, qui, en maints endroits, a si merveilleusement traité de la gymnastique.

« L'important est surtout de savoir ce qui concerne le maniement des armes, car il y a aujourd'hui à ce sujet un faux préjugé auquel personne ne fait attention : on s'imagine, par rapport à l'usage des mains dans toutes les actions qui leur appartiennent, que la nature a mis de la différence entre la droite et la gauche. Quant aux pieds et aux autres membres inférieurs, il ne paraît pas qu'il y ait aucune distinction entre la droite et la gauche pour les exercices qui leur sont propres; mais à l'égard des mains, nous sommes en quelque sorte manchots par la faute des nourrices et des mères. La nature avait donné à nos deux bras une égale aptitude pour les mêmes actions. C'est nous qui les avons rendus fort différents l'un de l'autre par l'habitude de nous en servir mal... Nous en avons la preuve dans les Scythes, chez qui l'usage n'est pas d'employer la main gauche uniquement pour éloigner l'arc et la droite pour amener la flèche à eux, mais qui se servent indifféremment des deux mains pour tenir l'arc ou la flèche. Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples pris de l'art de conduire les chars et d'ailleurs; lesquels nous montrent clairement qu'on va contre l'intention de la nature en se rendant la gauche plus faible que la droite... Un athlète parfaitement exercé au pancrace, au pugilat et à la lutte n'est point embarrassé de combattre de la main gauche et ne devient point tout à coup manchot, ni ne se présente avec effort et dans une position désavantageuse à son adversaire lorsque celui-ci, transportant l'attaque d'un autre côté, l'oblige à suivre son exemple. Voilà, ce me semble, ce que l'on a droit d'attendre de ceux qui manient les armes pesantes et toute autre espèce d'armes. Il faut que celui qui a reçu de la nature deux bras pour se défendre et pour attaquer, autant qu'il dépend de lui, n'en laisse point un inactif et incapable de lui servir. Et si quelqu'un naissait tel que Géryon ou Briarée, il faut qu'avec cent mains il puisse lancer cent javelots.

« C'est aux hommes et aux femmes qui président à l'éducation de la jeunesse à prendre des mesures sur tout ceci et à faire en sorte,

celles-ci en veillant sur les jeux des enfants et la manière dont on les élève, ceux-là en dirigeant leurs exercices, que tous les citoyens, hommes et femmes, qui naissent avec la faculté de se servir également bien des deux pieds et des deux mains, ne gâtent point par de mauvaises habitudes les dons de la nature. »

L'équitation fait partie de l'apprentissage militaire, auquel toute notre jeunesse est aujourd'hui contrainte. C'est un excellent exercice, mais qui, dans la constitution de l'armée et de la société elle-même, ne peut être offert également à tous, même dans les établissements d'études libérales. Il serait bon, sans doute, d'avoir un manége à portée de tous les grands internats et possible d'avoir quelques chevaux de main dans les colléges situés à la campagne. Mais l'équitation est encore un exercice de luxe que toutes les familles de la classe cultivée ne peuvent pas donner à leurs enfants. C'est de toutes les parties d'une gymnastique complète celle que j'abandonne le plus volontiers comme une récréation coûteuse et réservée seulement à quelques-uns. Pour ceux-là même à qui leur fortune permet de s'y livrer dès l'enfance, je partage les appréhensions exprimées par le judicieux évêque d'Orléans dans son Traité d'éducation. Cet exercice, dans les mœurs d'aujourd'hui, passionne trop vivement la jeunesse et détourne trop souvent les écoliers de leurs devoirs sérieux. Nous ajoutons ceci : que la manie des courses équestres et la façon dont ces courses sont pratiquées, le genre d'influence qu'elles exercent sur la production du cheval et l'éducation du cavalier sont à nos yeux un symptôme de corruption et de décadence. Le vrai cheval et le vrai cavalier de guerre ne se forment pas à cette école : la France n'a pas besoin de jockeys, mais d'hommes d'armes. La crainte de faire de nos fils des jockeys nous inspire une certaine défiance contre l'équitation introduite dans les colléges; elle doit cependant avoir sa place dans une éducation libérale, mais rien que sa place.

Le plus salutaire des exercices du corps est à la portée de tous, quand les lieux le permettent, c'est la natation ; la gymnastique n'a pas un moyen supérieur de développer harmonieusement tout l'organisme. Dans la natation, tous les muscles travaillent : les quatre membres sont mis en jeu dans une égale proportion. Aucune hypertrophie de telle ou telle portion de la machine humaine ne peut se produire. Le poumon lui-même se fortifie, en concourant par un jeu particulier à l'ensemble de l'action. Ajoutez à cela l'effet tonique d'une eau fraîche et vive, l'action du grand air et du soleil sur la peau, qui ne les ressent jamais que dans ces occasions, et vous aurez les plus excellentes conditions de gymnastique et d'hygiène dans lesquelles on puisse placer le corps de l'enfant et du jeune homme. On ne saurait trop exposer la peau, surtout pendant la jeu-

nesse, à la vivifiante influence du soleil et de l'air. Un des mérites de la natation, c'est la nudité qu'exige cet exercice. Le bain doit être précédé et entremêlé d'une insolation sagement mesurée, mais aussi longue que possible.

Quand la qualité de l'eau se joint aux vertus qu'a par elle-même la natation, la vigueur et la beauté se développent singulièrement chez les races qui la pratiquent. Sans parler des populations maritimes, nous voyons encore, au bord de certains fleuves, de fortes familles de bateliers qui figurent parmi les plus belles, les plus saines, les plus vigoureuses de la France. Notre fleuve par excellence pour la natation hygiénique, c'est le Rhône avant qu'il soit devenu tout à fait méridional. La nature a mis dans ces eaux merveilleuses le remède à l'étiolement et au lymphatisme, que produisent les villes et les manufactures voisines. On voit encore, entre Lyon et Valence, quelques-uns de ces admirables mariniers du Rhône, pareils à des Neptunes sculptés par Phidias, et qui tirent de leur fleuve une partie de leur force et de leur beauté ; la navigation à vapeur, et peu à peu la suppression de toute navigation sur le Rhône ont déjà fait disparaître en grande partie cette noble race.

Toutes les maisons d'étude n'ont pas un fleuve, et surtout un fleuve comme le Rhône à leur portée. Mais une très-grande abondance, une profusion d'eau est absolument nécessaire à tous les internats. A défaut du voisinage d'une belle rivière, que les fondateurs choisissent un beau site, pourvu d'eaux vives et salubres, orné d'arbres, embelli de quelques perspectives faites à souhait pour l'élévation de l'âme par le plaisir des yeux. Qu'on y pratique, en plein soleil, de vastes bassins de natation, assez étendus pour que les écoliers y apprennent parfois l'excellent exercice de la rame ; enfin que le parc du lycée permette aux enfants l'utile plaisir du jardinage, dont presque tous sont avides. Ils y trouvent le double avantage d'un travail salutaire à leurs membres et certaines notions d'agriculture et de botanique élémentaires reçues de la nature elle-même, et qu'il est honteux de ne pas posséder à l'âge où l'on sort des colléges.

Constatons ici, une fois de plus, que les divers moyens de bonne éducation physique indiqués à la fois par l'expérience et par la théorie sont infiniment plus répandus et mieux administrés dans les institutions dirigées par les ordres religieux que dans les maisons de l'université. Il n'y a rien encore, entre les mains de l'État enseignant, de comparable, sous le rapport de la gymnastique et de l'hygiène, à certains grands établissements tenus par des prêtres catholiques. C'est là un argument de plus, après tant d'autres, contre les internats universitaires. Les familles et le pays n'ont rien à gagner

à ce que l'État se fasse maître de pension et mérite le nom vulgaire de *marchand de soupe.*

Il serait très-piquant et très-instructif de voir l'éducation physique restaurée par le clergé. Si l'Église, au moyen âge, a cru devoir dompter par le jeûne, la macération, l'immobilité, des races exubérantes de sang et de passions barbares, elle commence à reconnaître qu'elle est aujourd'hui en face de populations anémiques, énervées, et qu'il s'agit de relever la vigueur des tempéraments. On pouvait l'abaisser autrefois sans péril pour des corps gonflés de la séve barbare, et au plus grand profit de l'équilibre intellectuel. C'est l'esprit lui-même, de nos jours, qui nous sollicite à augmenter la vitalité physique ! Il se sent dépérir dans nos corps appauvris.

Après mille déclamations éloquentes en faveur de l'hygène publique, de plaidoyers grivois et mystiques pour la réhabilitation de la chair, les libres-penseurs matérialistes et l'Université éclectique n'ont encore rien fait de sérieux dans le sens de l'éducation réparatrice que réclament les générations nouvelles. Sans nous parler d'autre chose que de nos devoirs et de nos besoins moraux, nos prêtres catholiques ont pris plus de souci de la santé de nos enfants. Les droits du corps ont été mieux sauvegardés par ceux qui s'occupent avant tout de la vie de l'âme. Tant sont fécondes la pensée religieuse et l'ardeur dominante pour les choses divines ! Dans la plus humble comme dans la plus haute matière, on trouve à vérifier la puissance civilisatrice de ce précepte de l'Evangile : « Cherchez premièrement le royaume de Dieu et le reste vous sera donné par surcroît. »

Rentrons dans notre sujet et passons de cette philosophie sacrée au plus profane, je veux dire au plus profané de tous les arts. La danse fut d'abord un acte religieux lié à la musique, comme la musique était liée à la poésie ; elle a depuis longtemps cessé d'être un art pour devenir un amusement de plus en plus grossier. Il ne s'agit pas pour nous d'en proposer la réforme, mais de chercher si elle nous offre encore quelque ressource pour l'éducation physique. Si l'on veut se faire une idée des hauteurs d'où est tombée cet art depuis l'époque des païens d'Athènes jusqu'à celle des païens de Paris ; si l'on veut savoir en même temps quel parti on peut tirer de la danse dans un système complet de gymnastique, qu'on nous permette de citer encore l'harmonieux disciple de Socrate ; on rougira pour notre société, dite chrétienne et civilisée, en comparant et sous le rapport de la noblesse et sous celui de la décence, et sous celui de la grâce, la danse athénienne aux danses modernes. A nos yeux, trop vieillis peut-être, et pour notre imagination désintéressée des joies mondaines, rien de plus disgracieux, de plus désordonné, de plus

indécent, de plus désagréable à la vue et à tous les sens que le bal moderne le plus ruisselant de lumières, de fleurs et de parures. Pour se plaire dans cet étouffant tohu-bohu et ne pas trouver nos danses grotesques, il faut être fort jeune et apporter dans ces réunions un tout autre intérêt que celui de l'art. Une rustique *bourrée* d'Auvergne dansée sous un chêne n'est pas plus laide au point de vue plastique que nos danses de salons ; et en Auvergne au moins on respire. Pour les yeux d'un statuaire d'un artiste amoureux d'harmonie, de noblesse, d'ordre et des véritables élégances de la forme humaine, une fête dansante a toujours quelque chose de choquant depuis les bals des Tuileries jusqu'à ceux des Eldorados, des Alcazars, des Casinos et des Alhambras, où se trémousse la canaille sous l'œil indulgent de la police. Revenons vite à l'antiquité grecque.

« La gymnastique, dit Platon, a deux parties, la danse et la lutte. Il y a aussi deux sortes de danses : l'une qui imite par ses mouvements les paroles de la Muse, en conservant toujours un caractère de noblesse et de liberté, l'autre destinée à donner au corps et à chacun des membres la santé, l'agilité, la beauté ; leur apprenant à se fléchir et à s'étendre dans une juste proportion, au moyen d'un mouvement bien cadencé, distribué avec mesure et soutenu dans toutes les parties de la danse... — Nous ne négligerons pas les danses imitatives telle qu'est ici la danse armée des Curètes, et à Lacédémone celle des Dioscures. Chez nous pareillement la vierge Pallas, protectrice d'Athènes, ayant pris plaisir aux jeux de la danse, n'a pas jugé qu'elle dût prendre ce divertissement les mains vides, mais qu'il convenait qu'elle dansât armée de toutes pièces. Il serait donc à propos que les jeunes garçons et les jeunes filles, pour faire honneur au présent de la déesse, suivissent son exemple, ce qui leur serait avantageux pour la guerre et servirait à embellir leurs fêtes. Il faut aussi que les enfants, dès leurs premières années jusqu'à ce qu'ils soient en état de porter les armes, fassent en procession des prières publiques à tous les dieux, montés sur des chevaux, et toujours revêtues de belles armes ; et que, dans les danses et dans la marche, ils accompagnent leurs prières aux dieux et aux enfants des dieux d'évolutions et de pas tantôt plus vifs tantôt plus lents. C'est aussi à cette fin, non à aucune autre, que doivent tendre les combats gymnastiques et les exercices qui les précèdent, car ces combats ont leur utilité pour la guerre comme pour la paix, pour l'État, comme pour les particuliers. »

La danse doit donc être conservée dans la gymnastique ; c'est la partie de cet art, destinée à donner au jeune homme l'élégance, la noblesse et la grâce des mouvements, comme les autres exercices

donnent la souplesse et la vigueur. L'instituteur est malheureusement contraint à prendre cet art tel qu'il est devenu dans la société présente. Mais il est possible de le ramener à des attitudes plus décentes et plus nobles, à des mouvements plus profitables à l'élégance ou à la dignité du corps. Les jeunes gens d'aujourd'hui dans leurs costumes, dans leur tenue, dans tout l'ensemble de leur aspect, rappellent beaucoup les palefreniers de leurs grands-pères. L'enlaidissement général est, sans doute, une des conséquences de la démocratie; tâchons, cependant, de résister sur ce point, comme sur les autres, à ce que tant de solennels imbéciles appellent *le progrès*.

Le progrès de la danse consisterait pour nous à revenir dans cet art, comme dans beaucoup d'autres, aux pratiques athéniennes. Rien ne s'oppose à ce qu'on rétablisse, dans les gymnases des grands internats, la danse armée dont parle Platon. La chose est même si facile qu'elle a été faite. Nous avons vu des exercices avec la lance et le bouclier, exécutés en cadence et réglés par la musique, une sorte de pyrrhique, dansée avec beaucoup de noblesse et de grâce par des écoliers. Ce n'était pas dans cette université tant accusée de paganisme, et qui a trop oublié les traditions païennes en fait de gymnastique ; c'était dans le collége dominicain d'Oullins, qu'a dirigé le fondateur d'Arcueil, l'admirable P. Captier, ce grand cœur, digne d'être martyr de la religion et de la France.

Nous ne savons si cet exercice a subsisté. L'idée en était parfaitement sage, assez sage pour avoir, sans doute, été fort combattue de tous les côtés, et pour avoir succombé très-probablement.

Nous avons aujourd'hui, en faveur des divers exercices gymnastiques, comme préparation au maniement des armes, à la vie des camps et à la guerre, un douloureux mais irréfutable argument.

La jeunesse lettrée n'a plus le droit d'être délicate et faible de corps; tous nos enfants sont appelés au service militaire. Que cette mesure nous agrée ou non, il le faut pour le salut, pour l'honneur, pour la vengeance de notre pays. Si le service militaire obligatoire contraint toutes les familles à s'occuper plus qu'elles ne le font de maintenir et d'accroître par une bonne éducation physique la santé et la vigueur de leurs enfants, nous aurons tiré un grand bénéfice de nos malheurs.

Ce n'en est pas moins une calamité et une honte que dans un monde civilisé, comme prétend l'être le monde européen, tous les jeunes hommes, sans exception, soient condamnés bon gré mal gré au militarisme et à tous les abrutissements de la caserne. Lorsqu'on songe que cette nécessité est imposée à l'Europe par l'attitude

qu'a prise, et le régime qu'adopte pour elle-même une nation qui se dit chrétienne, savante et lettrée, on est éclairé plus que jamais sur tout ce qu'il y a de menteur dans la science, dans l'art, dans le caractère germaniques ; on connaît à fond ces barbares à demi baptisés et frottés d'érudition qui, après dix-huit siècles de christianisme et trois cents ans de haute culture littéraire, viennent implanter en Europe le dogme de la guerre perpétuelle. Faisons-nous donc par l'hygiène et la gymnastique des corps assez robustes pour les luttes qui nous attendent et pour mettre fin par une paix triomphante à la guerre sauvage qu'on nous a faite.

VICTOR DE LAPRADE.

LE JUBILÉ SÉCULAIRE

DE L'UNIVERSITÉ DE MUNICH

L'Allemagne a plus que tout autre pays le culte des anniversaires. Elle les célèbre partout, dans l'intérieur de la famille, où la date de la naissance de chacun des membres ramène un jour de fête ; où le moindre petit bourgeois célèbre, au bout de vingt-cinq ans, ses *noces d'argent*, en attendant les *noces d'or*, plus rares, qui correspondent à notre cinquantaine, aussi bien que dans la vie publique, où chaque événement important est rappelé par une de ces cérémonies solennelles désignées sous le nom de *jubilés*, et qui marquent, suivant des usages variables, des périodes de vingt-cinq ans, de cinquante ans ou d'un siècle, dans la vie des institutions ou des grands corps. Ce culte est éminemment respectable : il correspond à un sentiment dont nous sentons, hélas! trop souvent l'absence dans notre pauvre patrie : il atteste qu'en Allemagne on sait tenir compte des traditions. C'est en même temps le signe le plus infaillible de la vie, de l'activité des différents corps. De même que les fêtes de famille, religieusement observées au foyer domestique, témoignent de l'union véritable de tous les membres, et que l'oubli de ces pieux anniversaires est un indice du refroidissement qui précède la rupture de tous les liens, de même, ces réunions, ces discours, ces banquets, ne sont pas seulement le prétexte d'un vain apparat ou d'une dépense improductive, on y trouve l'occasion, en revenant sur un passé qui n'est pas sans gloire, de voir ce qui manque au présent, d'organiser ce qui peut mieux assurer l'avenir. Quand il s'agit des universités, les rapports des professeurs et des élèves prennent un caractère plus intime; les témoignages de sympathie et de reconnaissance s'échangent entre la cité qui donne asile à l'institution et ce corps professoral que le plus petit artisan s'enorgueillit de posséder dans

sa ville natale. Nous ne savons pas en France faire de telles fêtes, parce que nous n'avons plus, à cause des funestes effets de notre centralisation, l'idée de grandes associations, vivant d'une vie propre, ayant leurs mœurs, leurs antiques usages, leur esprit. Il y a donc plus d'un enseignement à retirer pour nous des fêtes qu'on vient de célébrer à Munich. Au surplus, elles ont emprunté aux circonstances actuelles une importance exceptionnelle. C'est le premier jubilé universitaire célébré depuis l'érection du nouvel empire, et le sort a placé cette fête dans une ville qui, par son rang de capitale d'un État catholique, de métropole de l'Allemagne du Midi, pourrait justement prétendre à opposer son influence à la prépondérance dominatrice de Berlin. La solennité de Munich pouvait donc aboutir ou à une manifestation nationale qui, sans hostilité contre l'ordre de choses actuel, aurait prouvé pourtant à l'Allemagne et à l'Europe qu'il existe encore une Bavière, ou à une affirmation encore plus péremptoire de la sujétion où la Prusse a placé ses prétendus alliés. A ce double titre, c'est un événement qui ne doit point passer inaperçu.

De ces deux alternatives, la première devait nécessairement l'emporter sur la seconde. L'idée de l'unité allemande et de la reconstitution de l'empire a été une idée universitaire avant d'être devenue une prétention prussienne; les professeurs en ont été les champions dans leurs cours longtemps avant que ce rêve eût quelque chance de se traduire par des faits dans l'ordre politique. La majorité de ceux qui devaient prendre part à la fête était donc dévouée à la cause qui triomphe aujourd'hui. Le *particularisme* est en défaveur chez ces érudits, auxquels leurs études doivent pourtant inspirer le respect du passé. Ce sont pour la plupart des hommes *de l'avenir*, traduisez en français les admirateurs de la politique du prince de Bismark, les adversaires du catholicisme, les défenseurs de ce qu'on est convenu d'appeler les droits de la libre pensée.

Cependant l'université de Munich s'intitule encore catholique; elle possède une faculté de théologie canoniquement reconnue par le Saint-Siége, et dont la réputation a été l'un des titres de sa gloire. Cette circonstance eût suffi, en des temps moins troublés, pour imposer aux hôtes venus de l'Allemagne du Nord, aux représentants du protestantisme et de la science séparée de la foi, une attitude pleine de réserve. Je rappelais, dans un précédent article, que l'université de Munich est l'héritière de l'université d'Ingolstadt, transférée à Landshut en 1800, et à Munich en 1826. Or les hautes écoles d'Ingolstadt ont été, depuis la Réforme, le principal boulevard du catholicisme dans l'Allemagne du Sud, et, dans la période contemporaine, c'est à Munich qu'ont enseigné les apologistes les plus émi-

nents de la foi catholique. La présence des professeurs qui ont formé presque tout ce que le clergé allemand compte d'hommes remarquables devait donc attester que l'Allemagne tout entière n'a pas encore déserté la foi de ses aïeux; et un tel caractère imprimé à cette fête, dans un pays où la jeunesse prend, hélas! l'habitude d'entendre les professeurs parler du christianisme comme on parle de la religion de Bouddha ou de la doctrine de Confucius, eût été un grand exemple dont plus d'un maître aurait pu tirer profit. Il n'en a rien été, puisque la faculté de théologie était condamnée à s'effacer dans cette solennité. En effet, M. Dœllinger remplissant cette année les fonctions de recteur, sa situation de prêtre en révolte contre l'Église, et frappé de ses censures, interdisait à ses collègues toute participation active à des fêtes où leur présence aurait pu être interprétée comme un acte d'adhésion à des doctrines qu'ils réprouvent. Il en est résulté que ces fêtes de Munich, malgré tous les efforts qu'on a faits pour leur donner de l'éclat, ont trahi à chaque instant cet embarras qui résulte d'une situation fausse. Dans presque tous les discours on remarque la trace d'un inévitable sous-entendu; la pensée n'ose pas aller au bout d'elle-même. Les libres penseurs ne se hasardent pas à complimenter la Bavière de sa docilité à l'égard de la Prusse, ni de l'hostilité que son gouvernement a naguère témoignée au Saint-Siége. Ils sentent que le terrain n'est pas encore assez préparé, que les instincts nationaux de la Bavière sont encore trop puissants, que le catholicisme y tient encore trop de place, que leurs félicitations, en un mot, seraient l'équivalent d'une amère ironie. D'autre part, les représentants de l'université elle-même sont condamnés à ces formules vagues qui s'imposent à un corps profondément divisé, et qui ne veut pas étaler le spectacle de ses dissensions intestines.

Le ciel même, dont un de nos orateurs radicaux du Midi invoquait naguère le témoignage en faveur de la république, en montrant le soleil radieux qui faisait mûrir moissons et vendanges, tout en illuminant le banquet des frères et amis, le ciel s'est aussi mis de la partie pour contrarier la fête, et a versé à tout moment des torrents de pluie pendant les trois jours des solennités. Je crois à la neutralité parfaite du soleil, aussi bien en matière universitaire qu'en matière politique, et je ne vois dans les averses qui ont inondé parfois la fête de Munich pas plus d'indice d'une malédiction, que de traces palpables d'une consécration céleste dans les chauds rayons dont sont brûlés les banquets démocratiques. Toujours est-il que le mauvais temps trouble l'ordonnance d'une fête et lui ôte quelque peu de son prestige. L'effet général a été manqué.

Et cependant il y avait quelque chose de touchant dans cette con-

vocation de tous les élèves d'une université; dans ce concours de vieillards, d'hommes dans la maturité de l'âge ou du talent, venant tendre aux générations plus jeunes une main fraternelle et saluer, dans les étudiants qui suivent encore les cours, l'avenir de cette Bavière qu'ils ont servie et aimée. Mais quelle cordialité plus franche aurait présidé à ces réunions, quel nombre plus considérable d'anciens élèves y aurait pris part, si l'université ne traversait un état de crise et n'avait renié une partie de ses anciennes traditions! De quelque côté qu'on jette des regards, du côté des maîtres, des invités officiels ou du public des anciens élèves, la fête de Munich revêt le même caractère : c'est une sorte de manifestation extérieure de la confiscation d'une vieille université catholique et nationale au profit de l'unité allemande, du protestantisme et de la libre pensée.

Ces réserves faites, il faut convenir que rien n'avait été négligé pour rehausser la solennité. Représentations solennelles aux deux théâtres; banquet offert par la ville de Munich au corps universitaire, banquet de l'université elle-même, le lendemain, dans la grande salle de l'Odéon; promenade des corporations d'étudiants; excursion à Landshut, au berceau de l'université actuelle, tout avait été réuni pour faire de la fête de la science une fête nationale et même populaire; et ce dernier but aurait été bien mieux atteint, si la part de Dieu eût été faite, si une grande cérémonie religieuse eût montré à la foule qui se pressait dans les rues pour voir défiler les voitures du cortége que les hommes de science n'oublient point que toute lumière vient de Dieu. On cherche vainement, en effet, dans ce programme si rempli en apparence, et pourtant si vide, ce *Te Deum* solennel, où l'université catholique eût rendu grâce de sa prospérité quatre fois séculaire: dans tous ces discours, je vois figurer des toasts nombreux; je vois des orateurs se lever, le verre en main, pour complimenter leurs convives, ou des personnages officiels, dans une grande salle richement décorée, qui célèbrent, en périodes sonores, la gloire de la civilisation moderne. Où est ce sermon, où il était si facile de rappeler éloquemment la nécessité de l'union de la foi et de la science? lacune d'autant plus regrettable que ce discours eût pu être l'adieu touchant d'un des professeurs les plus aimés de la faculté de théologie, de l'un des meilleurs prédicateurs du clergé bavarois, le R. P. Haneberg, qui quittait à la fois, non sans regrets, et sur l'ordre formel du saint-siége, sa chaire à l'Université et son couvent des bénédictins de Munich pour devenir évêque de Spire.

Aussi je ne sais quoi de sec et de pédantesque se trahit dans tous les comptes rendus de ces solennités. Le premier jour des fêtes a

été, selon moi, le plus beau, je dirais presque le mieux *réussi*. Il y a quelque chose d'émouvant à voir le corps universitaire, réuni dans l'*Aula* ou salle des actes solennels, recevoir les félicitations du gouvernement représenté par un ministre; celles de l'Académie royale de Bavière; celles de la ville de Munich, au nom de laquelle le bourgmestre porte la parole; enfin celles des universités allemandes, dont les députations ont chargé un savant tel que M. Curtius d'être leur orateur, et des universités étrangères, dont l'hommage est adressé par l'un des plus grands philologues de l'Europe, M. Max Müller. Au banquet offert par la ville de Munich, la décoration même de la salle où le corps municipal recevait ses invités ne manquait point d'un heureux à-propos. On y avait représenté le bourgmestre de Munich recevant, en 1826, les professeurs et les étudiants de Landshut; et dans le groupe symbolique de ces nouveaux hôtes de la capitale on avait réuni les portraits de tout ce que le corps professoral de Landshut comptait alors d'hommes illustres. Au théâtre de la cour, pour couronner la journée, on donnait *Lohengrin*. Le roi Louis ne pouvait laisser passer cette occasion de glorifier la musique de Wagner; sur le second théâtre, on jouait *Minna de Barnhelm*, de Lessing.

La seconde journée a été marquée par la grande séance où le recteur a prononcé le discours solennel. L'université avait reçu la veille les hommages; elle rendait en quelque sorte le second jour à ses hôtes les félicitations qu'ils lui avaient apportées. Après la cérémonie, un banquet a eu lieu dans la vaste salle de l'Odéon, aucune salle du palais de l'université n'étant assez vaste pour recevoir d'aussi nombreux convives. Ce banquet a été, par certains détails, l'intermède comique de la fête; on a eu, en effet, l'idée bizarre de rédiger en latin la carte du festin. Je ne sais qui s'est donné la peine de faire cet admirable latin de cuisine, pur cette fois de tout barbarisme, mais nullement exempt de ridicule. Le rédacteur y a mis tout son esprit et toute sa littérature : *homo nec infacetus et satis litteratus*, dirait Cicéron. Je soupçonne même, qu'en dépit du mot célèbre de la Bruyère, une telle merveille est l'œuvre de plusieurs. Un seul pourrait trouver les charmantes traductions de *Bordeaux*, *Château la Rose* ou de *Champagne mousseux;* une seule intelligence a pu découvrir *bulbæ rotundæ americanæ* pour dire des pommes de terre, et envelopper la sardine classique de la périphrase *pisciculi oleo perfusi*. Mais la légende de la bombe glacée représentant la charmante statuette de Praxitèle qui est au musée; la traduction du vin de Madère par *molle silvestre*, vu que *Madeira*, en portugais, signifie un pays boisé, la mention du fameux gourmand Apicius, à propos des petits pois, tout cela a dû être discuté dans un savant aréopage. Je renonce à traduire cette carte unique en son genre; toute traduc-

tion affaiblirait le charme, et grâce à ces quelques explications, les compatriotes de Berchoux et de Brillat-Savarin sont à la fois assez bons latinistes et assez bons gastronomes pour se tirer de cette éloquence culinaire[1].

Mais laissons ces petits détails pour arriver aux discours importants. Le grand compliment fait à l'Université de Munich, au nom des universités allemandes comme des universités étrangères, c'est d'être entrée résolûment dans les voies du progrès moderne : c'est en un mot d'avoir déserté ses traditions catholiques. M. Dœllinger ne pouvait, en face de son passé, accepter un tel éloge; mais sa situation actuelle lui a interdit toute protestation, même indirecte. Son discours s'est borné à une revue solennelle de l'histoire des universités, à une glorification de la restauration de l'Empire ; il a parlé de tout, sauf de ce qui préoccupait les esprits sérieux et de ce qui le préoccupe lui-même, de la situation de l'université de Munich, ou bien au sein de l'Eglise, comme jadis, pour être le rempart du catholicisme en Allemagne, ou bien en face de l'Église comme maintenant, un pied dans le schisme, et l'autre dans l'incrudélité ou l'hérésie pour défaire en quelques années l'œuvre d'un passé de quatre siècles.

Les apologistes maladroits ont aggravé cette situation fausse par leurs malencontreux éloges. Un des collaborateurs de la *Gazette*

[1] Voici le texte complet de ce chef-d'œuvre :

SYMPOSIUM

Gustatio.

Pisciculi oleo perfusi et salmones fumo siccati ad cibi appetentiam excitandam.

Mensa prima.

Jus pingue testudinaceum, carnali succo Liebigiano conditum. — Salmones Danubiani, qui Rhenanos saporis gracia facile vincunt, cum liquamine et bulbis rotundis Americanis. — Bovini lumbi assi, omnibus horti olitorii deliciis coronati. — Caro ferina inter fungos natans, opere pistorio inclusa. — Squillæ cum vitellis, oleo et aceto in unum mixtis. — Capones pingues ex incluta urbe Ratisbonensi advecti. — Pisa novella, coctura Apiciana macerata.

Mensa secunda.

Placenta major dulciaria, opere tectorio sigillis aliisque artificiis mirabilem in modum ornata. — Figura pueruli Monacensis (a barbaris dicti *Münchener Kindl*), Praxitelis ingenio inventa et ipsius manu expressa, quæ ut Alpes transcendit, — proh dolor! — frigorum vi correpta et conglaciata est. — Frugum regionis glacialis genera varia, botanicorum oculis et studiis nunc primum proposita.

Vinum.

Dulce Hispanicum, molle Silvestre. — Mite Burdigalense. — Fortius Palatinum ex vineto Jesuitarum depromptum. — Ex castro Rosario oriundum. — Spumans Campanum.

d'Augsbourg a fait un long rapprochement entre les fêtes universitaires de Munich et le décret d'expulsion des jésuites. Personnifiant dans M. Dœllinger l'adversaire du jésuitisme en Allemagne, et faisant allusion au prénom d'Ignace qu'il porte, il s'est écrié avec une emphase toute tudesque : « Ignace a combattu contre Ignace. L'Ignace moderne, l'homme du dix-neuvième siècle, a combattu et renversé le vieil Ignace de Loyola, le défenseur et le propagateur du despotisme et des ténèbres. » En dépit de ce puéril jeu de mots, il est permis de douter que l'œuvre du « vieil Ignace » soit si vite abattu par le « nouveau. » M. Dœllinger le sait mieux que personne. Hélas ! quelle signification aurait eu, il y a dix ans, cette fête présidée par l'illustre auteur de tant de travaux sur l'Église! avec quelle joie on eût célébré cette coïncidence providentielle qui donnait pour le jubilé le rectorat à la faculté de théologie, et à l'université M. Dœllinger pour recteur ! Ces discours, ces hommages rendus à tout un corps en la personne de celui qui en était une des illustrations les plus pures, eussent été le digne couronnement d'une noble vie. Aujourd'hui le maître vénéré est pour les uns un simple sujet de curiosité et d'études, et pour les autres un sujet de scandale. Les libres penseurs observent curieusement la lente évolution du théologien révolté loin du giron de cette Église à laquelle le rattache tout son glorieux passé, ils se demandent jusqu'où il ira et se tiennent prêts à applaudir à chaque chute nouvelle, tout en souriant de pitié à chaque hésitation du prêtre qui veut retenir au moins quelque chose de son antique renommée d'apologiste. Les catholiques gémissent, quelques-uns le maudissent ; plusieurs l'insultent, et tout en flétrissant les procédés de leur polémique nous n'en reconnaissons pas moins que la logique et la raison, sinon la charité, sont de leur côté. Pour nous, c'est avec une profonde tristesse que nous avons vu avorter ainsi l'unique manifestation religieuse que l'Allemagne pût faire aujourd'hui dans le monde de la science, entre les mains de celui qui semblait appelé à lui donner sa signification la plus haute. Pauvre, noble et grand esprit, sur lequel on a raison de dire que le dernier mot n'a pas encore été prononcé. Sera-ce le mot d'indulgente consolation de l'Église à un pénitent soumis et repentant, ou le cri de triomphe poussé par les ennemis de l'Église sur la tombe de Lamennais ? C'est le secret de Dieu : mais le père de toute miséricorde nous permet d'espérer toujours, et ne demande qu'à se laisser fléchir.

G.-A. HEINRICH.

REVUE CRITIQUE

I. *Histoire d'Allemagne.* — Tome I, Origines de l'Allemagne et de l'Empire germanique, par M. Zeller. 1 vol. — II. *Œuvres de Virgile*, texte latin; avec commentaire, par M. Benoist, t. III. — III. *Mari et femme*, par M. Wilkie Collins. 2 vol. — IV. *Dialogues des vivants et des morts*, par M. Edmond Biré. 1 vol. — V. *Histoire du 105e bataillon*, par M. Vincent d'Indy. 1 vol.

I

Une histoire d'Allemagne a toutes sortes de raisons que nous n'avons pas besoin de déduire pour être recherchée aujourd'hui chez nous. Ce que nous avons sur ce sujet, dans notre langue, est vieux et de peu de valeur. Le moins mauvais peut-être de ces ouvrages nous vient de l'homme le plus léger en toutes choses, de Voltaire. Ses *Annales de l'Empire* sont un livre superficiel, mais d'une clarté parfaite. Il fut composé en quelques mois pour l'usage d'une princesse allemande qui ne démêlait rien auparavant dans l'histoire de son pays, et fut, en un instant, dans toutes les mains aristocratiques de l'Allemagne.

Mais Voltaire, outre qu'il ne comprenait rien à l'esprit germanique, n'avait vu, ainsi qu'ont fait d'ailleurs tous ceux qui se sont occupés en France du même sujet, que l'Empire dans l'histoire de l'Allemagne. Or ce sont choses très-différentes, et l'histoire de l'une n'est pas l'histoire de l'autre. Il n'y a rien d'essentiellement allemand dans cette suite de compétitions et de luttes pour la domination entre les grandes familles princières d'au-delà du Rhin; le but qu'elles poursuivent, les pouvoirs qu'elles se disputent et s'arrachent sont le fruit d'une idée toute latine, un rêve essentiellement romain. C'est d'une autre ambition qu'a toujours été animée la race allemande : pousser en avant du côté du soleil, des contrées douces, des régions fertiles, envahir en un mot, voilà quel a été son constant et inassouvissable instinct. Faire l'histoire de l'empire germanique n'est donc pas faire l'histoire de l'Allemagne, l'histoire du peuple allemand. Le peuple allemand, pris dans son ensemble, a toujours eu une autre aspiration,

celle de se ruer sur ses voisins de l'Occident et du Midi, de les déloger et de s'asseoir en leur lieu et place à ce festin que la nature leur sert copieux et succulent, sans leur demander presque la peine de l'apprêter.

Cet appétit, qui se traduit par de constantes tentatives d'invasions, a été signalé, dès le commencement de la dernière guerre, par un de nos collaborateurs les plus distingués, M. Heinrich, dans un opuscule dont nous avons parlé ici, et qui a été remarqué partout, mais toutefois sans frapper autant l'attention qu'il le méritait : *Les invasions germaniques en France*[1].

Cette même vue historique domine le grand et savant tableau que M. Zeller a entrepris de nous donner du développement de l'Allemagne, et dont le premier volume vient de paraître[2]. C'est à la lumière de cette idée juste et profonde que nous allons voir se dérouler dans toute leur largeur, avec leurs alternatives de débordements et de refoulements, de succès et de revers, ces irruptions intermittentes qui constituent toute la vie du peuple allemand, et dont la dernière, par suite des faux calculs et de l'incurie du pouvoir, vient de nous emporter deux provinces.

Ah ! comme nous l'avons peu connu, ce peuple allemand, surtout depuis deux siècles ! Avec tout l'esprit que nous avons — il faut le croire, puisque même nos ennemis nous l'accordent — nous sommes de grandes dupes. Nous en avons cru, à ce sujet, sur parole des écrivains intéressés à nous tromper : au dix-huitième siècle, Voltaire et les encyclopédistes, à qui il convenait que nous prissions pour une nation d'élite celle dont les rois et les princes achetaient leurs flagorneries viles et lâches ; plus tard, une femme de génie outragée dans son sexe et son talent, qui, pour se venger d'un despote brutal, nous traçait, sans doute de bonne foi, mais avec un peu de parti pris, comme autrefois avait fait Tacite, une image idéale de la race auprès de laquelle elle était allée chercher l'hospitalité. Voltaire et sa clique, madame de Staël et sa queue de romantiques béats et ignorants, voilà les auteurs primitifs de nos ridicules erreurs sur le caractère, l'esprit, le génie, les inclinations des Allemands, erreurs déjà funestes dont il faut nous hâter de revenir, si nous ne voulons pas qu'elles deviennent fatales.

Rien ne pourra mieux nous tirer de notre aveuglement à cet endroit que le livre de M. Zeller. L'auteur a fait ses preuves de savoir et de talent dans la haute école où il enseigne et dans le monde où ses *Entretiens sur l'histoire* ont été beaucoup lus. Il connaît son Allemagne à fond, dans le passé comme dans le présent, et la juge sans préjugé comme sans illusion. Nous n'entendons pas nier, sans doute, qu'un peu de ressentiment ne se mêle à ses appréciations : qui pourrait reprocher un peu d'émotion à un Français

[1] 1 vol. in-8. Hachette, 1870.

[2] *Histoire d'Allemagne.* — Tome. I, Origines de l'Allemagne et de l'Empire germanique, par Jules Zeller, professeur d'histoire à l'École normale. 1 vol. in-8, avec quatre cartes. Didier, éditeur.

parlant aujourd'hui de l'Allemagne? Mais est-ce calomnier un peuple que d'arracher le voile dont justement une prévention bienveillante l'avait revêtu?

En tête de son ouvrage, M. Zeller a placé une introduction où il renverse les idées que nous nous sommes trop longtemps faites sur l'origine, les dispositions natives, la primitive civilisation, le développement historique et la destination présumée de la race germanique, et discute celles que cette race infatuée de sa valeur cherche à donner d'elle au monde. Ce morceau, d'une éloquence ferme et contenue, est la clef de tout le travail que se propose de publier l'auteur, et veut être lu d'abord, et avec soin. L'ouvrage qu'il précède en sera comme la démonstration.

Quelle sera l'étendue de son travail? M. Zeller ne saurait le dire lui-même; il nous prévient loyalement que « il sera long et peut-être volumineux ». — « Ce n'est pas, ajoute-t-il, une improvisation de circonstance; on sait qu'il avait déjà été, un peu prématurément, il est vrai, annoncé il y a plus de dix ans. J'espère compenser par la rapidité de la publication, la longueur de l'attente. »

Le premier volume, le seul que nous ayons encore, entame, après des préliminaires très-neufs sur le sol de la Germanie, sur les races germaines, leurs mœurs, leur organisation primordiale, ce long récit des invasions germaniques, inégalement espacées, mais toujours prêtes à reprendre, dont la suite forme, à proprement parler, toute l'histoire de l'Allemagne.

Après avoir montré ce peuple envahisseur, ce « peuple-invasion, » comme il l'appelle, cantonné en avant des Slaves, derrière le Danube et le Rhin, où l'avaient refoulé Marius, César et Drusus, et contenu dans ces limites jusqu'au troisième siècle, M. Zeller nous fait assister à la débâcle romaine du cinquième siècle, à ce débordement de la barbarie, dont les flots pressés qui s'appellent les Huns, les Goths, les Burgondes, les Suèves, les Alains, les Vandales, percent les digues savamment dressées et vigilamment gardées sous les Antonins, mais qui ont été négligées depuis, et à la fin abandonnées. Terrible est ce spectacle. A l'encontre de quelques historiens optimistes qui ont voulu nous faire croire à l'exagération des contemporains énervés, et se sont efforcés d'adoucir les horreurs de cette « tempête humaine, » le nouvel historien lui restitue sa couleur; il tient surtout à ce qu'on ne vole point à Attila son titre de *Fléau de Dieu*, qu'il a si bien gagné, dit-il.

Une chose dont on sera frappé à la lecture de cette partie de l'ouvrage, qui retrace pourtant des événements si éloignés de nous, ce sont les analogies singulières qu'ont les faits d'alors avec ceux d'aujourd'hui. « Les rapprochements faciles à faire sont, dit M. Zeller, dans le caractère continu des mêmes choses. » Oui, les Germains sont aujourd'hui encore ce qu'ils étaient à cette époque; et nous, nous sommes, hélas! ce qu'était Rome en ce temps. C'est à faire trembler, car si toutes choses continuaient de ce train,

ce n'est pas la France, c'est la civilisation qui serait perdue. Quoi qu'elle prétende en effet, l'Allemagne n'a pas en soi les éléments nécessaires à la régénération du monde. Si elle a eu depuis deux siècles un développement remarquable, il lui est venu de son contact avec la société latine. En retombant sous l'influence du teutonisme du Nord incarné dans la Prusse, elle n'a pour perspective que la barbarie. « Eh ! s'écrie M. Zeller, quel avantage le nouvel empire allemand a-t-il apporté jusqu'ici à la civilisation et, je dirai même, en bonne conscience, à la véritable Allemagne? Pour la France, elle est amenée, bon gré mal gré, à ne plus se contenter aujourd'hui d'avoir une armée, mais à devenir aussi, de nation peut-être guerrière qu'elle avait été, une nation militaire, une nation armée ; son salut, maintenant sans cesse menacé, est à ce prix. La Prusse a-t-elle rendu un grand service à l'Europe, en la faisant passer de l'ère des armées permanentes à celle des peuples armés ? et n'est-ce pas retourner un peu à la barbarie? »

II.

Un savant travail de philologie vient de s'achever, œuvre de bénédictin qu'on s'étonne de voir paraître au lendemain de nos revers et de nos révolutions intestines. Nous voulons parler du *Virgile* de la collection des classiques anciens de la maison Hachette, dont le dernier volume nous arrive juste au moment où les colléges, un instant fermés, s'apprêtent à rouvrir leurs portes, et que, pour ce motif, nous tenons à signaler tout de suite [1]. Cette édition nouvelle s'adresse aux professeurs, aux hommes d'étude, à tous ceux qui ont le sentiment des lettres anciennes, et pour qui c'est une jouissance sans égale de retrouver, purifiés des scories qui s'y étaient attachées dans le cours des siècles, et plus largement éclairés, les chefs-d'œuvre dans l'étude desquels ils ont passé leur enfance.

Nous avons déjà parlé plusieurs fois de cette édition de Virgile. Nous ne répéterons pas ce que nous en avons dit au double point de vue philologique et pédagogique. Sous le premier rapport, M. Benoist s'est tenu dans un intelligent milieu entre la quiétude traditionnelle d'une certaine classe d'éditeurs et le fébrile souci de certains autres. Le zèle de ceux-ci a eu souvent le même résultat que l'incurie de ceux-là, et les anciens ont eu presque autant à souffrir de la science que de l'ignorance de ceux qui, dans ces derniers temps, se sont faits leurs parrains. Pour Virgile en particulier, il y avait un double écueil à craindre : ou de rester en arrière des progrès réels de la philologie, ou de se lancer dans ses aventures. M. Benoist a sa-

[1] *Œuvres de Virgile,* texte latin publié d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec un commentaire critique et explicatif, par M. Benoist, professeur de faculté. T. III.

gement navigué entre le courant routinier, représenté chez nous par la reproduction des éditions Amar et Lemaire, et le courant novateur, figuré en Allemagne par les éditions de M. Ribbeck. « Que convenait-il donc de faire? dit M. Benoist. C'était de reprendre ce texte de M. Ribbeck, de le revoir, d'en contrôler la leçon à l'aide des documents amassés par l'éditeur lui-même, de comparer cette leçon à toutes celles que nous avons déjà, soit antérieures, soit contemporaines, et de donner celle que la science française doit accueillir et avouer; de la donner librement, sans craindre, après une étude patiente et consciencieuse, le reproche de hardiesse excessive ou celui de timidité. » Et c'est ce qu'il a fait.

Rien donc ici de ces horripilantes nouveautés de texte et d'orthographe qu'offrent certaines éditions étrangères. Les yeux habitués à lire Virgile dans Lemaire ou dans le P. Larue ne seront que rarement heurtés par la modification des mots dans les vers, et ne le seront jamais par celle des lettres dans les mots. Ce n'est pas que, sur ce dernier point, M. Benoist n'ait éprouvé de vives tentations d'innover; mais il y a résisté : il a respecté, tout en les déplorant, nos vieilles habitudes et un peu aussi, il faut le dire, les intérêts de l'éditeur, dont l'archaïsme est la moindre passion et qui sait qu'en France rien ne réussit moins, si raisonnable que ce puisse être au fond, que ce qui est singulier et bizarre. Cependant cette concession de M. Benoist n'est que temporaire; il espère bien amener la maison Hachette à accepter pour les autres auteurs dont la publication lui est confiée les procédés orthographiques des vieux manuscrits. Nous verrons bien; mais n'y a-t-il pas dans cette obstination un peu de puérilité? Nous nous demandons sincèrement ce que gagneront auprès de nous les écrits des Latins à ce changement purement matériel, et de quelle importance il est d'écrire *michi* au lieu de *mihi*, et *nichil* au lieu de *nihil*. Les héros de Corneille et de Racine font-ils plus d'effet au théâtre, aujourd'hui qu'ils sont costumés à l'antique, que quand ils y paraissaient, les hommes en perruque flottante, et les femmes en mules à hauts talons et en robes à panier? Cette recherche, cette passion de la couleur locale, sont du romantisme, et rien de plus. La science a ses enfantillages, et cet engouement pour la vieille orthographe en est un. S'y acharner irait d'autant plus mal à M. Benoist, qu'il n'a pas entendu — il le déclare — faire, à proprement parler, des éditions savantes, mais des éditions « d'un caractère mixte, et qui doivent, avec une certaine étendue, avoir la précision, la netteté, la forme arrêtée des livres classiques, et toutefois participer à la science des éditions purement critiques. »

Outre l'amélioration des textes, les éditions Hachette s'en proposent aussi l'interprétation; la pédagogie y a sa place comme la philologie. Sans déprécier la première partie du travail de M. Benoist, ce que nous en préférons c'est la seconde, la partie pédagogique, nous voulons dire le commentaire explicatif, les notes. Les critiques dont sur ce point il a été

l'objet et à la réfutation desquelles il s'attache dans la préface un peu diffuse de ce dernier volume, nous semblent peu fondées. Les notes sont courtes, claires, bien placées; elles consistent en rapprochements, en interprétations grammaticales, historiques, mythologiques, quelquefois littéraires, mais rarement, et c'est de quoi nous louons l'habile professeur. Les beautés des poëtes — de Virgile, entre autres — se sentent mieux qu'elles ne s'expliquent. Tâchez que le lecteur l'entende sans trop de peine, et il n'aura pas besoin que vous l'aidiez à le goûter. Écartez — pour nous servir d'une heureuse image de M. Benoist — les épines qui entourent ses roses; faites qu'on puisse saisir la fleur sans trop de temps, de peine et de blessures aux doigts, et l'on vous dispensera d'en analyser le parfum. Qu'est-ce, après tout, qu'un commentaire littéraire? Une façon honnête de dire au lecteur qu'il manque d'intelligence esthétique, partant, une impertinence. Le nouvel éditeur de Virgile a fait preuve de tact en s'en abstenant.

Nous avons déjà exprimé le regret que ce commentaire soit en français. C'est une assez mauvaise imitation des nouveaux commentateurs allemands. Il semble qu'il y avait convenance à parler latin chez Virgile, et que sous son toit il eût été poli d'employer sa langue, comme il l'est de se servir, si peu qu'on le sache, de l'idiome d'un étranger chez qui l'on a l'honneur d'être admis. Les *Variorum* et les auteurs des éditions *ad usum Delphini*, auquel M. Benoist a tant emprunté, étaient bons à imiter aussi sur ce point.

Ces anciennes et excellentes éditions avaient quelque chose que nous déplorons de ne pas trouver dans celles auxquelles appartient le Virgile de M. Benoist: c'est l'*Index vocabulorum*, ce dictionnaire de tous les termes employés par un auteur, et souvent des formes diverses sous lesquelles ils se présentent chez lui. Que de temps économiseraient ces précieuses tables alphabétiques dont l'humble mais utile rôle rappelle celui du souffleur dans le troisième acte des *Plaideurs*:

> Moi, je viens secourir leur mémoire troublée.

Leur suppression laisse pour nous, dans ces éditions, un vide que ne compensera pas tout le zèle, tout le savoir dont elles témoignent d'ailleurs.

III

La gymnastique, qui a tant de peine à se naturaliser chez nous, et que prêche ici même aujourd'hui M. de Laprade, a pris en Angleterre des développements qui refroidiraient peut-être le chantre de *Psyché*, s'il voyait ce qu'elle tend à faire et ce qu'elle a fait déjà des blonds fils d'Albion, et,

par suite, de leurs pudiques sœurs. Les spectacles les plus goûtés aujourd'hui au delà du détroit, même par le grand monde, sont exactement de ceux que le peuple, chez nous, va voir aux baraques de la foire. Ce triste goût provoque heureusement par ses excès une réaction. Cette réaction éclate dans un nouveau roman de M. Wilkie Collins, *Mari et femme*, dont M. Bernard Derosne vient de nous donner la traduction[1]. Ce roman aux larges proportions tranche singulièrement avec les fictions rachitiques et essoufflées dont nos journaux repaissent la curiosité de leurs lecteurs. Il témoigne de la puissance de fécondation de l'auteur. La situation ne promettait pas, d'entrée, le développement qu'elle a pris sous sa plume. Et pourtant, quand on y regarde de près, on reconnaît qu'elle le comportait en réalité, et que, excepté peut-être vers la fin, où intervient un personnage quelque peu fantastique et d'une nécessité contestable, les procédés de dilution en usage dans le roman-feuilleton n'y ont pas été invoqués. Le tempérament des acteurs une fois admis, le nœud du drame se formait inévitablement, et les efforts pour le briser ne pouvaient de longtemps aboutir; car c'est un piége dont on ne se dépêtre pas aisément, que celui des lois écossaises, quand on s'y est laissé prendre, et on y est naturellement pris, quand on se marie à Gretna-Green, comme les héros du roman de M. Wilkie Collins.

Il ne faut pas qu'à ce nom de Gretna-Green nos lectrices ferment le livre. Sans doute, le nouveau roman de M. Wilkie Collins ne tient pas précisément ce que semble promettre son titre de *Mari et femme*, puisque les individus ainsi qualifiés, comme on dit en style d'huissier, n'ont contracté mariage ensemble nulle part, pas même devant le complaisant forgeron écossais; mais, à une chute près arrivée antérieurement à l'action qui lui sert de point de départ, il n'y a rien dans le récit dont le *cant* le plus susceptible puisse se formaliser. Les acteurs principaux ne sont pas précisément d'ailleurs ceux que l'on suppose; la lutte véritable — car il y a lutte, et c'est en cela que l'œuvre est bien anglaise — la lutte est entre un séducteur brutal et un juriste retors, appartenant tous deux à la haute aristocratie, dont ils représentent l'un le passé et l'autre le présent : Geoffrey Delamayn, le type des futurs héritiers de la pairie britannique, et sir Patrick Lundie, l'un des derniers échantillons de la vieille noblesse anglaise.

Mari et femme est donc un roman satirique. L'auteur y poursuit surtout l'éducation donnée aujourd'hui de préférence aux hommes, cette éducation musculaire, comme il l'appelle, qui n'a souci que du perfectionnement physique de l'individu. « J'admets, dit-il par la bouche de sir Patrick, qu'un homme, dans la grande majorité des cas, sera plus propre à l'exercice mental, s'il le combine avec l'exercice physique. Toute la question entre les deux est une question de proportion et de

[1] 2 vol. in-12. Librairie Hachette.

degré, et mon reproche contre le temps présent est que le temps présent ne tient pas compte de cette proportion. L'opinion populaire en Angleterre tend de plus en plus à considérer la culture des muscles comme aussi importante que la culture de l'esprit, et va même plus loin, sinon en théorie, du moins en pratique; elle va jusqu'à donner la première place à l'éducation corporelle... Si c'est un sentiment à respecter et à encourager, ajoute-t-il, montrez-moi quel avantage national en est résulté. Où est l'influence de ces explosions d'enthousiasme, dont le grand monde lui-même est prodigue pour les succès dans les exercices du corps sur les intérêts sérieux de la vie? Et comment ont-elles amélioré le caractère du peuple? Sommes-nous individuellement plus prêts à sacrifier nos petits intérêts privés au bien public? Traitons-nous les questions sociales de notre temps d'une manière plus remarquable, plus résolue, plus équitable et plus ferme? Sommes-nous devenus visiblement et incontestablement un peuple plus pur dans nos mœurs commerciales? Y a-t-il quelque chose de plus sain, de plus élevé, dans ces amusements que dans d'autres amusements qui, dans d'autres pays, retracent fidèlement un autre goût public?... J'ai dit, poursuit-il, qu'il serait bon de combiner l'étude des livres avec un sain exercice physique; je le dis encore, pourvu que cet exercice soit restreint dans de justes limites. Mais quand le sentiment public intervient dans la question et place positivement les exercices du corps au-dessus des livres, alors je répète que le sentiment public est extrêmement dangereux. Les exercices du corps, dans ce dernier cas, prennent le premier rang dans les pensées du jeune homme; ils absorbent son intérêt, ils dévorent tout son temps, et finissent, sauf de rares exceptions, par faire de lui, sûrement et hautement, un homme inculte au point de vue moral et intellectuel, et peut-être un homme dangereux. »

C'est en effet un homme de cette espèce qu'est en train de devenir le beau Geoffrey Delamayn, un héros des exercices athlétiques de l'université d'Oxford et le personnage principal du roman. Il a par ses exploits en gymnastique tourné la tête à une de ces belles filles d'Albion, « qui bâillent derrière leur éventail au théâtre, quand l'acteur fait appel à l'intelligence ou aux sentiments, et qui agitent leurs mouchoirs, en proie à un honnête délire, lorsqu'on exhibe devant elles le spectacle de la beauté ou de la force physique de l'homme, » et il s'agit, au moment où le roman s'ouvre, de tenir la promesse qu'il lui a faite, en régularisant leur situation par un de ces mariages qui se contractent, sans préliminaires aucuns, à la frontière d'Écosse, par le seul fait d'avoir passé une heure ensemble sous le même toit. Geoffrey, chez qui la brutalité n'exclut pas l'astuce, se substitue au rendez-vous un de ses amis, jeune et honnête marin, ignorant des dangers de cette commode mais redoutable législation, et qui va, de la part de l'aristocratique et galant hercule, porter un poulet à la belle qui attend à l'auberge l'heure de la cérémonie nuptiale, et dont, pour être resté, malgré

lui, quelques heures auprès d'elle, il se trouve, à son désespoir, être devenu légalement l'époux. Dégager l'obligeant marin du piége où sa loyauté est tombée, et, au lieu de l'enthousiaste admiratrice du centaure Geoffrey, à laquelle une loi absurde le lie, lui faire épouser une aimable et spirituelle jeune fille qu'il aime et dont il est aimé : voilà proprement l'objet du drame. Drame, disons-nous, car, bien que l'action ne soit pas incidentée par de grandes péripéties, elle marche cependant, et vivement serrée, sous la conduite de l'habile homme de loi dont nous avons parlé, lequel, autant par antipathie pour le gentleman-athlète que par intérêt pour sa victime, s'est juré de faire triompher l'innocence et l'honneur. Ce que lui créent d'obstacles, avec l'embarrassant Goliath, les coquins qui exploitent la situation et les amoureux qui s'y empêtrent; ce qu'il rencontre de figures originales et de caractères étranges; ce qu'il développe de ressources juridiques et autres pour vaincre, ne saurait se deviner; car l'Angleterre, dans sa vie privée, nous est peu connue. L'intérêt est donc vif, au moins pour ceux qui se plaisent avant tout au spectacle des mœurs des hommes, et qui aiment un écrivain dont on peut dire, comme de l'homme dont parle le poëte : *Mores... multorum hominum qui vidit et urbes.*

IV

La comédie aristophanesque, celle qui met en scène, et sous leur nom, les personnages vivants, n'est plus, grâce à Dieu, dans nos mœurs. On ne ferait plus aujourd'hui agir et parler sur les tréteaux un histrion travesti, et figurant le chef de l'État. Fût-il un autre Cléon, nul n'oserait pousser la liberté jusqu'à faire dire à ce dépositaire du pouvoir : « O peuple, peut-il y avoir un citoyen qui t'aime plus que moi? Tant que je t'ai dirigé, j'ai accru ton trésor en extorquant aux uns, en violentant les autres, sans jamais tenir compte des individus, le tout pour obtenir tes bonnes grâces, ô toi qui es la foule! » On ne lui opposerait pas surtout un charcutier répliquant : « Certes, ô peuple, il n'y a rien là de bien merveilleux, et j'en ferais bien autant. Je te fournirais bien aussi du pain que je volerais aux riches. Je te prouverai, peuple d'Athènes, que l'amour que Cléon te porte se réduit à se bien chauffer à tes dépens. » Ces personnalités brutales ne seraient tolérées nulle part. Le moyen âge, qui alla loin pourtant dans la liberté théâtrale, n'a rien fait de semblable, même quand il mettait de la politique dans ses *Mystères*, ses *Farces* et ses *Sotties*. On n'en aurait pas même aujourd'hui la pensée. Ce ne sont plus des individualités, ce sont des types que la comédie moderne met au théâtre; et quand ces types sont pris dans les acteurs des événements contemporains, quel soin ne prend-elle pas pour leur ôter ce qui pourrait les faire ressembler à un portrait!

Mais il y a un genre voisin de la comédie qui fait, comme dans l'ancien théâtre d'Athènes, agir et parler sous leur nom des personnages réels et connus : c'est le *Dialogue*. Les anciens ont été les inventeurs de cette sorte de drame privé, uniquement destiné aux récréations de l'esprit. Toutefois — et bien qu'il fût moins propre que la comédie à éveiller les susceptibilités de l'amour-propre et de l'honneur — les anciens n'y introduisirent que des noms appartenant de droit à l'histoire. Ces petites pièces s'appelaient, par suite, *Dialogues des morts*.

Le dix-septième siècle imita ce genre comme tous les autres; mais, comme tous les autres aussi, il le transforma et le saupoudra de sel gaulois. Boileau, tout d'abord, en fit, dans ses *Héros de romans*, un mordant instrument de satire où, sans les nommer toutefois, il ridiculisa les poëtes et les romanciers à la mode, les La Calprenède, les Scudéry, les Chapelain. Plus tard, ce genre devint, sous la plume de Fénelon, un cadre pour de piquants entretiens de politique et de philosophie, mais dont toujours les vivants furent exclus.

Un homme d'esprit vient de ressusciter ce genre depuis longtemps abandonné, en le remettant dans la tradition de Boileau. Les *Dialogues des vivants et des morts* de M. Edmond Biré[1] rappellent les *Héros de romans* par l'esprit, mais ils les dépassent de beaucoup en hardiesse satirique. Boileau s'attaquait aux vivants, mais sans les nommer eux-mêmes : mademoiselle de Scudéry ne paraît chez lui que sous les traits de Clélie, et Chapelain que sous ceux de la Pucelle. Chez M. Biré, c'est sous leurs noms que les interlocuteurs se montrent, et le langage qu'ils parlent n'est pas une imitation, une charge grotesque du leur : ce sont presque toujours leurs propres paroles que l'auteur leur met à la bouche. Cette audace aristophanesque éclate surtout dans les dialogues politiques; car — et c'est un trait encore par lequel ces nouveaux dialogues des morts se distinguent de ceux de Lucien et de ses anciens imitateurs — la politique occupe la première et principale place dans ces fictifs entretiens : non la politique idéale telle qu'en font quelquefois les morts de Fénelon, mais la politique courante, celle d'hier et d'aujourd'hui. Vous y trouverez, par exemple, M. Ém. Ollivier, le ministre au « cœur léger, » et M. Gambetta, l'homme-foudre, le héros de Lonjumeau, disputant sur la valeur de leurs exploits en présence de leurs deux ombres, MM. Philis et Laurier, et se reconnaissant, à la fin du débat, dignes de passer de front à l'immortalité : « Gambetta, vous êtes un grand homme! s'écrie le ministre de Napoléon III, plus grand encore que moi!... Non, non, mon ami, ne vous récriez pas : je le dis comme je le pense. Qu'ai-je été, après tout? Mirabeau, Benjamin Constant et Lamartine. Oh! mon Dieu, pas davantage. Mais vous, mon ami, vous! vous avez été à la fois ministre de la guerre comme Lebœuf, général

[1] 1 vol. in-12, avec une préface de M. de Pontmartin. Paris, librairie Lecoffre.

d'armée comme Napoléon III, et ministre de l'intérieur comme Émile Ollivier. (*Ils se jettent dans les bras l'un de l'autre.*) »

Ailleurs, vous entendrez Voltaire et M. Edmond About vantant à M. de Bismark les services qu'ils ont rendus l'un et l'autre à la Prusse ; M. Glais-Bizoin, subissant, à la porte de la Chambre, le 12 février 1871, le jour de l'ouverture de l'Assemblée nationale, les compliments de condoléance des députés élus, sur l'échec de sa candidature, et les ironiques consolations de M. de Tillancourt, et M. Crémieux, resté, lui aussi, sur le carreau de la bataille électorale, recevant la visite de ses collègues du 4 septembre, et les complimentant du bout des dents sur leur élection. Mais les deux meilleures scènes — le procédé admis — sont celles qui ont pour titre : *le Numéro* 606 et *les Tracasseries de M. Mortimer-Ternaux*. Dans la première — et l'idée est assez ingénieuse — c'est M. Picard, l'ancien collègue de M. Jules Simon au gouvernement de la défense nationale, M. Picard, le jovial sceptique, qui, revenant de son ambassade (où il n'est jamais), et trouvant toujours au ministère de l'instruction et des cultes l'auteur de *la Religion naturelle*, du *Devoir* et de *la Politique radicale*, lui demande comment il peut accorder ses doctrines avec ses fonctions. Le contraste qu'il y a entre le philosophe et le ministre est très-malignement relevé. Mais M. Simon n'est pas embarrassé pour si peu ; on n'a pas professé pendant vingt ans la philosophie, pour rester à court d'arguments avec un raisonneur de la force de M. Picard. Et puis, M. Simon n'a-t-il pas sa grande ressource, les larmes ? Mais son avisé contradicteur ne lui laisse pas le temps d'en user : au premier signe d'humidité dans les yeux du ministre, il sort en sifflottant, sur un air de vaudeville, une strophe de Quinet. M. Simon retombe abattu sur son fauteuil, presque décidé à donner sa démission, et se surprend à pleurer pour de bon. « Tiens, dit-il en s'essuyant les yeux, c'est drôle, je pleure comme s'il y avait quelqu'un ! »

Ce « comme s'il y avait quelqu'un » est du meilleur comique.

« Eh bien, non, reprend-il, je ne donnerai pas ma démission. Cela ferait trop de plaisir à Picard. »

Il n'en est pas ainsi entre M. Thiers et son collègue, défunt M. Mortimer-Ternaux, l'historien de *la Terreur*, que soutient un autre taquin, M. Raudot. Ces messieurs entreprennent de démontrer à M. Thiers qu'il n'a pas été véritablement l'historien de Napoléon, mais son avocat ; qu'il a, sinon ignoré, du moins laissé dans son dossier les pièces qui pouvaient nuire à la cause de son client ; que son *Histoire du Consulat et de l'Empire* n'est qu'un plaidoyer en douze mille pages — « Douze mille quatre cent quarante-deux ! » s'écrie M. Thiers — un plaidoyer qui témoigne d'un prodigieux labeur, d'un immense talent d'exposition et d'une merveilleuse habileté, mais enfin un plaidoyer, et non un jugement. Et M. Thiers a beau regimber, beau protester, beau rappeler que s'il a loué, il a blâmé et condamné même, au moins dans ses derniers volumes : « Oui, réplique

M. Raudot, à partir du tome XIV, à partir de 1812, vous avez parfois jugé Napoléon avec quelque aigreur. Tant que le succès lui souriait, vous l'avez admiré sans réserve : vous avez attendu l'heure des revers pour vous apercevoir de ses fautes; assez semblable, en cela, à ce petit valet des *Femmes savantes* qui s'écrie naïvement :

> Je m'en suis aperçu, madame, étant par terre.

C'est là de la bonne critique. « Jamais je n'ai tant ri! » dit M. Raudot à la fin de cette discussion, en voyant l'auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* s'éloigner avec colère.

N'en déplaise au malicieux fureteur du dossier napoléonien, bien plus amusantes — au sens où il entend ce mot, c'est-à-dire plus cruelles que la scène où il figure ici — sont celles où M. Biré, sous ce titre : *L'Académie aux enfers*, fait éplucher par les Immortels défunts les titres de leurs successeurs. C'est une forme de satire très-ingénieuse. Pour passer le temps, les académiciens qui sont descendus chez Pluton y tiennent séance comme ils le faisaient ici, et au milieu du même concours d'habitués. Feu Pingard, le célèbre huissier des Quarante, s'y agite autant qu'il le faisait sous le dôme de l'Institut pour placer son monde. « Attendez-vous à de l'imprévu, mesdames, dit-il à quelques marquises entre deux âges qu'il reconnaît pour les avoir vues cent fois solliciter de lui des places dans le rond-point, — attendez-vous à de l'imprévu. A Paris, chaque académicien prononçait l'éloge de son prédécesseur : ici, c'est le monde renversé, et chaque académicien prononcera l'éloge de son successeur. »

Voilà le programme. Vous voyez d'ici les suites. Un successeur, c'est un héritier, et les héritiers, vous savez comme on les aime! Aussi faut-il entendre de quelle façon les nouveau-venus sont traités par leurs devanciers au fauteuil, M. Jules Favre par Victor Cousin, et M. Jules Janin par Sainte-Beuve! C'est tout simplement, on le devine, une immolation,... un éreintement, comme on dit, entre soi, à *l'Univers*.

Si, au temps où florissait à Athènes la *comedia vetus*, avec ses démocratiques licences, le genre créé plus tard par Lucien, avait été en usage, on y aurait mis peut-être plus de verve et d'éclat — c'étaient là des dons particuliers à la nature grecque — mais on ne s'y fût pas montré plus impitoyable que ne l'est M. Biré dans ses *Dialogues des vivants et des morts*.

V

Dickens raconte quelque part, d'un de ses personnages dont la fortune dans le monde devint des plus brillantes, à combien peu il tint qu'elle ne fût compromise au début. Invité dans une grande maison où il était inconnu, mais qui devait le lancer, il vint trop tard, après tout le monde; il n'avait

pas le costume de convention ni le langage reçu. Lui-même le sentit et se crut perdu. Cependant il y avait en lui, dans son air, son accent, dans l'intérêt des choses qu'il racontait, dans la franchise et le désintéressement de son récit, un charme qu'augmentaient son inexpérience et son ignorance des usages consacrés. Il n'eut pas parlé trois minutes, qu'on se tut pour l'entendre, qu'on se groupa autour de lui, qu'on le pria de continuer. Bref, il fut le héros de la soirée.

Ainsi pourrait bien finir l'aventure du petit volume que vient de hasarder M. Vincent d'Indy[1]. Il vient tard aussi, il manque d'art également, il accuse une complète absence de savoir-faire ; mais, ce qui vaut mieux que tous les artifices du métier littéraire, il a de la vérité, de la couleur, de l'émotion, de cette émotion sincère qui se communique d'elle-même. On ne le commence pas volontiers : le sujet a été si rebattu, si exploité, si gâté ! on en a tant écrit, de ces relations personnelles, ou soit disant telles, de la *Défense!* qu'il n'y a plus que les naïfs de province pour s'y laisser prendre. Et cependant, quand on a commencé celle-ci, on va jusqu'au bout, d'abord parce qu'il y a, quand même, quelque chose de saisissant dans cette lugubre catastrophe, puis parce qu'on sent que la fiction n'est pour rien là-dedans, qu'on y trouve partout sincérité, générosité, dévouement naïf mais qui n'exclut pas la pénétration et la clairvoyance. Une demi-page, prise au hasard, en donnera une idée. Il s'agit du bombardement du 9 janvier :

« Puisque j'ai entrepris une revue anecdotique et personnelle, je dois dire, pour être véridique, écrit ce jour-là M. Vincent d'Indy, que, depuis le commencement de l'année 1871, nos gardes se suivaient et ne se ressemblaient pas. Elles étaient très-variées et même *illustrées* de petits incidents fort divertissants... vus à distance. C'est ainsi qu'il faut relater la garde du 9 janvier, où nous restâmes pendant trente heures, sans abri, sous le feu le plus violent des batteries prussiennes, — et cela sans aucune utilité pour la défense. — Mais la discipline marchait avant tout, et, bien que sachant que nous ne servions absolument à rien, aucun de nous n'eut l'idée de déserter ce poste, qui fut du reste supprimé le lendemain par l'amiral, comme inutile et trop dangereux. »

Tout est dans ce ton ou ce style qui sent le jeune homme et donne au récit un attrait sympathique.

P. Douhaire.

[1] *Histoire du* 105e *bataillon de la garde nationale de Paris,* par un engagé volontaire dudit bataillon. Un vol. in-12, Douniol.

QUINZAINE POLITIQUE

24 septembre 1872.

A Trouville on a noté les moindres pas, les moindres mots, les moindres gestes de M. Thiers, comme si l'État était tout en lui, comme si, au lieu d'être par accident une sorte d'empereur de république, M. Thiers était un roi de l'ancien régime. Au Havre, on n'a pas seulement souhaité longue vie à sa personne, plus encore qu'on ne le souhaitait à la république qu'il personnifie souverainement; mais on a crié : « Vive M. Thiers! » comme on criait jadis : « Vive le roi! » Cette courtoisie ne nous déplaît point; d'abord le vœu, étant honnête, est légitime autant que poli; puis, comme M. Thiers est historien et qu'il a beaucoup d'esprit, il aura pu s'assurer, dans ces manifestations d'un sentiment un peu monarchique, si les mœurs de la France ont déjà ce caractère de maturité républicaine qu'imagine l'illusion du centre gauche. De ce chalet Cordier, où M. Thiers attirait tant de regards, le voici revenu au palais de l'Élysée? Qu'y prépare-t-il dans sa pensée? Va-t-il y élaborer le projet d'une seconde Chambre, institution déplaisante aux jacobins d'aujourd'hui comme à ceux d'autrefois? S'y résoudra-t-il à tolérer la nomination d'un vice-président? Ces questions occupent tous les partis. Mais, quelque dessein qu'il médite, l'année parlementaire qui va s'ouvrir a je ne sais quoi de solennel pour M. Thiers et pour la France. L'état incertain du pays se modifiera, tous les signes l'annoncent. Par un prodige de son art, M. Thiers saura-t-il, organisant sa république personnelle sans proclamer celle des républicains, étendre et affermir son autorité sans manquer tout à fait au pacte de Bordeaux? ou bien, jugeant l'heure passée de tenir les serments, fondera-t-il, selon le cérémonial des révolutions, la république qu'à l'avance on appelle conservatrice, et la fondera-t-il avec l'aide de la Chambre actuelle? Le mystère cessera plus ou moins prochainement. Bien des gens doutent que la république

instituée par M. Thiers pour son propre usage devienne régulière et se constitue par ses soins : M. Thiers, en effet, n'aurait-il pas à temporiser un intérêt dont l'objet lointain reste inconnu, mais dont l'objet immédiat s'aperçoit suffisamment? En tout cas, l'année qui va commencer ne s'écoulera probablement pas sans qu'il s'opère dans le provisoire un changement plus ou moins définitif. Dans l'inquiétude haletante de tout le monde, on le pressent, on le devine et on y compte. Puisse au moins ce changement ne pas trop coûter à l'honneur de la liberté et à la précaire fortune de la France! puisse M. Thiers ne pas oublier quels services le pays et lui doivent déjà à l'Assemblée, créatrice de son pouvoir et des lois qui réorganisent en ce moment notre puissance nationale!

Le président de ce centre gauche, où il y a pour la république tant d'amours d'arrière-saison, le général Chanzy, avec plusieurs conseillers généraux des Ardennes, a écrit à M. Thiers pour le féliciter du soin qu'il met à établir et même à « faire aimer » la république : c'est une de ces lettres demi-illégales qu'autorise M. Barthélemy Saint-Hilaire. M. Thiers a gravement répondu qu'il remerciait les conseillers généraux des Ardennes d'avoir si bien compris son intention. Pourquoi le public n'a-t-il guère été surpris de ce billet? On ne sait; mais il faut constater que la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire à M. Boysset a produit plus d'émotion. On accorde à M. Thiers le droit de dire et de se dédire : il semble vraiment que son secrétaire n'ait que le droit d'être désavoué. Ne serait-ce point parce qu'il paraît avoir reçu la fonction de correspondre avec les radicaux, à qui M. Thiers croit utile d'envoyer ces lettres impersonnelles et doubles? Il est certain que M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans ce ministère des lettres que lui a confié M. Thiers, déploie un zèle excessif. La politesse avec laquelle il répond à tous les conseillers généraux écrivant hors session est-elle bien constitutionnelle? Nous serions naïfs, si nous le demandions : nous nous tromperions d'époque. Mais nous nous plaindrons qu'avec une subtilité que ne lui a pas enseignée Aristote, M. Barthélemy Saint-Hilaire distingue les conseillers généraux du conseil général, et qu'il leur pardonne si gracieusement de violer la loi avec dextérité. Sa distinction est illicite : si les signataires de ces adresses ne se connaissaient point la qualité de conseillers généraux, s'ils ne spéculaient pas sur le profit de l'équivoque, écriraient-ils donc ces épîtres? M. Boysset, avec le conseil général de Saône-et-Loire, ose demander à M. Thiers la dissolution de l'Assemblée et l'amnistie. Quoi! M. Barthélemy Saint-Hilaire répond! Il discute avec son « cher » M. Boysset! Il veut prouver que l'Assemblée seule est juge du moment où elle devra se séparer, et en même temps il entreprend d'assigner lui-

même une époque ! Il veut prouver que l'amnistie serait un scandaleux abus de la clémence, et par d'obscures restrictions il atténue la justice des sévérités dont on a frappé les coupables de la Commune ! Évidemment, une telle correspondance encourage : aussi M. Boysset réplique-t-il au nom de ses collègues ; il réitère ses demandes, il déclare au secrétaire du président que ses raisonnements ne sont pas bons : voilà un petit châtiment pour M. Barthélemy Saint-Hilaire. Quant à nous, il nous semble que ces manifestes subreptices ne sont pas dans la notion d'un gouvernement franc, simple et digne. Ne siérait-il pas davantage que M. Thiers parlât lui-même et tout haut, ou qu'il gardât le silence? Ne s'apercevra-t-il jamais que l'épistolaire vice-présidence de son ami est un régime dangereux autant que nouveau, auquel n'ont rien à gagner ni son gouvernement, ni les hommes d'ordre, ni les libertés nécessaires ou seulement bienséantes.

Un certain nombre des membres de la majorité ont courageusement adressé la parole à leurs électeurs : hardiesse libérale dont nous les remercions et qu'eux-mêmes n'ont pas eu à regretter. Au comice agricole de Loches, M. de Guiraud a pu dire loyalement : « Le régime actuel n'étant que provisoire, il appartient à la nation, et à la nation seule, de prononcer en dernier ressort sur ses destinées. » Au concours d'agriculture de Valenciennes, M. Boduin a fermement revendiqué pour l'Assemblée le droit de fixer sans contrainte la fin de son mandat, pour lui-même le droit de préférer la monarchie constitutionnelle ; de son côté, M. Wallon faisait cette judicieuse remarque : « Moins que jamais nous sommes en position de courir des aventures. Il n'y a plus d'expérience à risquer : une erreur en cette matière, c'est la ruine. » Au comice de Noroy, M. d'Andelarre insiste en ces termes sur la nécessité de rétablir le gouvernement parlementaire : « Affranchie de la crainte de compromettre la libération de la dette et l'évacuation du territoire, la majorité parlementaire de l'Assemblée nationale, résolue à appliquer les principes de la Révolution française et le programme de 1789, reconnaissante envers M. le président de la république, mais ayant appris par ses leçons, par ses enseignements, par les malheurs dont la France a été frappée, à mesurer les dangers du gouvernement personnel, rétablira le gouvernement parlementaire, qui est toute la constitution du pays. » Au comice de Segré, un ancien ministre, à qui ses rares talents d'orateur et d'homme d'État assignaient une place à part dans l'Assemblée, si sa santé avait permis qu'il y entrât, M. de Falloux, fait entendre ces mots d'un sens profond : « Demandons à Dieu qu'avec la libération nous vienne aussi la consolidation du sol. L'agriculture n'est pas commode à faire pendant un tremblement de terre, et cha-

cune de nos révolutions en est un. On a imaginé de dire, il est vrai, qu'il suffit à une nation de s'organiser sans se constituer ; mais je doute que ce soient des agriculteurs qui aient inventé cette maxime, dont on ne trouve la sanction ni dans la logique, ni dans l'histoire. Non. Un pays *déconstitué* ne sera jamais un pays bien organisé ! Si vous demandiez à l'un de vos amis comment il se porte, et qu'il vous répondît : « A merveille ! je suis très-mal constitué, ou plutôt je ne suis pas constitué du tout, mais je suis très-bien organisé, » — vous écouteriez cette réponse avec surprise, et probablement même avec inquiétude pour celui qui vous l'adresserait. C'est cependant là qu'en est aujourd'hui le plus cher et le plus malheureux de nos amis, notre pays ! L'agriculture a donc le droit — j'oserai même dire qu'elle a le devoir — de demander aux arbitres actuels de notre destinée qu'un état de choses aussi anormal et aussi périlleux ne soit pas prolongé au delà de la plus rigoureuse nécessité. » Réflexions salutaires que nous voudrions savoir dans l'esprit de M. Thiers, comme nous voudrions entendre répéter à tous les échos de la France cette dernière et noble exhortation de M. de Falloux : « Restons laborieux et restons unis. »

Les lettres politiques, pendant cette quinzaine, se sont multipliées comme les discours aux jours parlementaires ; mais celle entre toutes que M. de Carayon-Latour adresse à M. Thiers a eu l'importance d'un événement. Nous ne saurions être juge de toutes les déclarations qui s'y trouvent. Nous sommes sûr au moins qu'on ne contredira pas M. de Carayon-Latour, quand il rappelle ces paroles plusieurs fois prononcées devant lui par M. Thiers : « Si vous pouvez vous entendre pour établir la monarchie, vous ne me trouverez pas sur votre route pour vous en empêcher. »

M. de Carayon-Latour, dans son chevaleresque sentiment d'honneur et de fidélité, a le droit aussi de dire à M. Thiers, en l'adjurant de maintenir son gouvernement dans le pacte de Bordeaux : « Ne faites pencher la balance d'aucun côté, et vous trouverez toujours auprès de nous l'appui qui ne vous a jamais manqué dans les œuvres importantes que nous avons eu à accomplir ensemble. » Ah ! si M. Thiers pouvait encore repasser librement dans ses souvenirs l'histoire de cette grande royauté française qui, pendant plus de mille ans, a travaillé sans relâche à l'agrandissement de la patrie, à sa gloire et à sa prospérité, comme il comprendrait la foi de ceux à qui les leçons du passé persuadent, comme à M. de Carayon-Latour, que le gouvernement « qui relèverait le plus vite la France au dedans et au dehors, » c'est la monarchie traditionnelle et constitutionnelle ! Cette monarchie, est-elle possible autant qu'elle est désirable ? Au pays à le dire, aux princes à le prouver. Assurément,

il n'appartient pas à M. Thiers d'intervenir contre elle dans l'opinion de la France, si toutefois il veut garder sa réputation intacte et pure devant la postérité.

A propos d'une question incidente, qui s'était élevée dans le journal *l'Aube,* M. Casimir Périer a écrit de son côté une lettre qui a le prix d'un manifeste politique. « Je suis, dit-il, de ceux qui sont restés attachés à la monarchie constitutionnelle aussi longtemps que la monarchie constitutionnelle leur a paru possible sur la seule base propre à la rendre acceptable et durable : l'accord entre les partis monarchiques et les deux branches de la maison de Bourbon, sanctionné par l'assentiment du pays. » Et cessant de croire à la possibilité de cet accord, M. Casimir Périer cherchera ailleurs que dans la monarchie le salut de cette France qu'elle a sauvée en 1814 et 1815. Sans doute qu'à l'heure où, par une crainte hâtive de l'anarchie, il a donné son adhésion à la république, renonçant ainsi à son idéal pour une réalité douteuse, sa résignation a été précédée de quelque douleur. Il s'est décidé pourtant. Mais il souhaite que le gouvernement « repose » bientôt « sur des institutions ; » et il n'engage sa foi au régime qu'il adopte, que si ce régime « fait respecter les lois, les droits publics et les droits individuels, la liberté de conscience dans la plus large acception du mot. » Cette adhésion, on le voit, a pour excuse la fatale nécessité ; elle a sa prévoyance et ses réserves. Qu'on nous permette de le dire : M. Casimir Périer avait, pour attendre sans désespoir, les sûretés du pacte de Bordeaux ; c'est dans ce pacte qu'était la patience, et ce refuge, il fallait, pour y vivre, le rendre inviolable et s'y fortifier. M. Casimir Périer considère la république conservatrice comme le seul expédient qui s'offre à nous aujourd'hui pour sauver la France et la société. Soit ! Pourquoi donc ajouter : « Dans le cours d'un siècle presque entier de révolutions successives, toutes les formes de gouvernement ont été essayées tour à tour, sauf une seule, celle d'une république régulière, loyalement acceptée de la majorité de la nation, servie sans préventions d'une part, sans faiblesse de l'autre. C'est une épreuve qui nous reste à faire ? » Outre qu'il est dangereux d'essayer l'inconnu, quand il s'agit de la vie d'un peuple, nous rappellerons comme M. Thiers le rappelait en 1834, que l'expérience de la république conservatrice, a été tentée en France de diverses manières. Cette expérience s'appelle dans notre histoire la république du Directoire et du Consulat. Plus près de nous elle s'appelle la république de 1848 ; et toujours, par l'épouvante de la nation, elle s'est effondrée dans le despotisme...

Plus fière et plus contenue nous a paru la lettre que vient de publier M. le duc de Broglie dans *le Français* et *le Courrier de France.* Le hasard, quelquefois plein de malices, avait fixé, depuis plusieurs

mois, au dimanche 22 septembre, la réunion annuelle du comice agricole du département de l'Eure. Or, s'il n'est pas permis d'ignorer que ce jour s'appelle, dans le calendrier républicain, le 1er vendémiaire an I, il était permis d'espérer que la république « conservatrice » de 1872 n'oserait pas se réclamer publiquement du 10 août et des massacres de septembre. Mais on comptait sans les Jacobins, qui seront toujours, quoi qu'on fasse, les maîtres de la république. Déjà on annonçait de fraternelles agapes à Paris; on mettait la nappe de tous côtés en province : déjà M. Gambetta était parti pour banqueter à Lyon, à Saint-Étienne et à Chambéry. Sans la ferme circulaire du gouvernement, la France n'eût été ce jour-là qu'une vaste ripaille où l'apologie criminelle de Danton et de Robespierre eût insulté à l'éloge obligé et sournois de M. Thiers. Déçus dans leurs projets de manifestations, les radicaux ont accusé les paisibles paysans de l'Eure, et nommément M. de Broglie, qui devait être l'orateur du comice, d'être les privilégiés de l'administration et de s'être arrangé pour parler seul. Dès lors il n'y a pas eu plus de discours à Beaumont-le-Roger qu'à Chambéry, seulement nous avons eu la lettre explicative de M. de Broglie.

L'honorable député de l'Eure se garde bien de dire qu'il se donne à la république par cette raison, naïve autant que fausse, « qu'elle n'a pas encore été essayée. » Il y a bien d'autres régimes qui n'ont jamais été essayés, notamment celui du roi de Dahomey, et dont, nous l'espérons, les amateurs d'expériences ne nous proposeront jamais l'application. M. de Broglie se borne à demander qu'on fasse cesser l'équivoque qui précipite le pays à gauche, sous prétexte que le gouvernement y est déjà, et qui permet à l'électeur timide ou borné de voter pour M. Naquet en croyant faire plaisir à M. Thiers. C'est pour cela sans doute que *la République française*, qui a tant profité de l'équivoque depuis quinze mois, taxe M. de Broglie d'hypocrisie!

Dire à M. Thiers : Voyez qui vous entoure, qui vous courtise, qui vous trompe, et où l'on veut nous mener! Les banquets projetés pour le 22 septembre sont une révélation pour ceux qui se plaisaient à douter que le parti républicain d'aujourd'hui ne fût resté le parti de 1792. Nous ne pouvons nous prêter à faire, avec les plus louables intentions du monde, le jeu des Jacobins. A l'ombre de votre grand nom, avec l'aide de votre légitime popularité, c'est la Terreur qui revient. Les passions et les doctrines dont on empoisonne le suffrage universel ne peuvent arriver qu'à ce sinistre aboutissement. Séparez-vous, « creusez l'abîme » entre la république telle que vous l'entendez et les revenants de 93. *Distingue causam tuam de gente non sancta!* Reconstituez la majorité conservatrice et parlementaire, et vous verrez si nous penserons à vous marchander notre concours!

Parler ainsi, disons-nous, c'est parler en politique et en bon citoyen, et nous remercions M. de Broglie d'avoir si nettement établi la vraie situation et les devoirs réciproques du parti de l'ordre et du gouvernement.

Avant les conseils si sages de l'un des membres les plus éminents du centre droit, M. Laboulaye nous avait donné, dans le *Journal des Débats*, une de ces consultations politiques dont il semble avoir la spécialité au centre gauche. Quelle est la situation du gouvernement, de l'Assemblée et des partis? M. Laboulaye, après avoir énuméré les glorieux services de M. Thiers, n'hésite pas à caractériser ainsi l'autorité actuelle du président de la république : « M. Thiers, simple délégué d'une Assemblée, simple chef du pouvoir exécutif, s'est trouvé plus puissant et plus absolu qu'un roi. En droit, M. le président n'est guère plus qu'un premier ministre ; en fait, il est dictateur. » M. Laboulaye excuse cette dictature, en alléguant que le dictateur, « accepté par l'opinion, gouverne avec elle, en plein jour. » L'honorable publiciste connaît l'histoire de la liberté : oublie-t-il donc que toutes les dictatures s'excusent elles-mêmes ou se font excuser au moyen de distinctions toujours spécieuses comme celle-là? M. Laboulaye compare M. Thiers à Périclès. Hélas! M. Laboulaye ne se souvient pas que Périclès eut pour rival et pour successeur dans la faveur du peuple le démagogue Cléon; Cléon que son emphatique et verbeuse éloquence rendit maître des Athéniens; Cléon dont les réformes ne furent qu'un long trouble; Cléon dont la populaire audace épouvanta les honnêtes gens; Cléon qui conduisit la guerre du Péloponnèse avec une sorte de folie furieuse; Cléon qui se substitua aux généraux, et qui, par son incapacité téméraire, aggrava les désastres de sa patrie. Or le Périclès d'aujourd'hui n'aurait-il pas déjà son Cléon?... M. Laboulaye juge ensuite l'Assemblée : il reconnaît qu'elle a sa part, une noble part, dans les services que M. Thiers a rendus à la France : « Elle s'y est associée, dit-il, avec un patriotisme qui ne s'est jamais démenti... En somme, l'Assemblée n'a rien refusé au président de la république : elle ne lui a marchandé ni l'or ni le sang de la France. On peut même trouver, qu'en certaines questions purement économiques, les députés ont poussé la déférence jusqu'à l'excès... Elle a sacrifié jusqu'au droit qu'exerçaient les états généraux du quinzième siècle, le droit de choisir et de répartir l'impôt, sans l'intervention du pouvoir exécutif. » M. Laboulaye a raison de louer ainsi l'abnégation de l'Assemblée, et nous aimerions à trouver cet éloge chez tous les amis et les serviteurs de M. Thiers. Mais que l'Assemblée devienne rebelle à l'empire de M. Thiers, que lui-même perde sa popularité ou que la mort le surprenne tout à coup, qui préservera la France de l'anarchie? Au gré de M. Laboulaye, on ne

peut prévenir une telle crise que si l'Assemblée, usant de son pouvoir constituant, proclame la république conservatrice ; car M. Laboulaye n'a pas ou n'a plus le scrupule de ces républicains qui, s'apercevant au 8 février que la majorité était monarchique, lui refusaient alors le droit de constituer : pourvu qu'aujourd'hui, par impuissance ou résignation, elle se fasse républicaine, M. Laboulaye lui accorde la permission de créer un régime définitif.

Parmi les partis qui se divisent la France, M. Laboulaye n'en voit qu'un seul qui soit en possession du privilége d'être et de durée, le centre gauche. Mais, quand il essaye de prouver que la république dite conservatrice mérite seule tous les hommages de la raison et du patriotisme, quels arguments banals et vains ! M. Laboulaye prétend que si la France se donne un autre gouvernement, elle sera en proie au mal mortel de la guerre civile. Quoi ! la forme républicaine a seule désormais la vertu sainte d'assurer la paix des citoyens ! Elle, dont les dissensions dans l'antiquité ont fait périr, à Athènes la patrie, à Rome la liberté ; elle qui, au moyen âge, a ensanglanté ou ruiné toutes les grandes cités de l'Italie dans les luttes perpétuelles de ses factions ; elle qui, trois fois en France, a vu régner la mort sur ses échafauds ou derrière ses barricades ; elle qui a rouvert en Suisse l'ère funeste des guerres de religion, non-seulement il y a vingt-cinq ans, par les luttes fratricides du Sonderbund, mais en ce moment même en persécutant les catholiques de Genève dans la personne de leur éloquent et courageux évêque, Mgr Mermillod ; elle, enfin, qui pendant quatre ans a livré, aux États-Unis, les batailles meurtrières de la sécession ! M. Laboulaye prête cet aveu aux monarchistes : « La république est en théorie un gouvernement admirable. » Non, cette maxime, nous ne la concédons pas. Celui-là seul est en théorie un gouvernement admirable, qui, selon la remarque de Tacite, mêle harmonieusement l'autorité et la liberté ; qui, tempérant l'un par l'autre tous les besoins d'un peuple, garde la stabilité du pouvoir dans le changement des lois et dans le mouvement des volontés, selon la pensée de Montesquieu ; qui n'est ni trop haut ni trop bas, selon le mot de M. Thiers, vantant devant l'Assemblée actuelle la républicaine monarchie de l'Angleterre ; et ce gouvernement que la patrie de Cromwell et des de Witt se félicite également d'avoir adopté, c'est celui de la royauté constitutionnelle, ce n'est pas le vôtre. M. Laboulaye déclare que « la loi commande seule dans les républiques. » Nous pourrions lui répondre qu'à la Haye, à Bruxelles, à Londres, la loi gouverne souverainement, plus jalouse même du prince qu'elle ne l'est ailleurs d'aucun président. M. Laboulaye s'écrie que la république a réprimé la Commune, contracté les deux emprunts et libéré le territoire : à se tromper ainsi sur

les causes réelles, il y a un sophisme historique qu'à l'avance nous eussions cru indigne d'un homme qui ne déclame pas d'ordinaire ; M. Laboulaye doit savoir que ces actes nécessaires, d'ailleurs possibles à tout gouvernement fort comme à toute nation riche et patriotique, ne forment pas le trait distinctif et le caractère essentiel d'un régime monarchique ou républicain. Enfin, M. Laboulaye, répétant une de ces phrases insignifiantes et communes qui servent d'axiomes dans notre pays, assure que le suffrage universel ne peut « se concilier avec une monarchie, » et que le mettre à deux degrés, « c'est une confiscation. » D'abord, qui de nous considère le vote à deux degrés comme une institution uniquement propre à la monarchie? Et tandis que ce genre de vote n'est encore admis ni en Belgique ni en Angleterre, il règle aux États-Unis la nomination du président : grave omission dans la mémoire de M. Laboulaye. Voudrait-il démontrer comment le suffrage universel est inconciliable avec une monarchie? Certes, ce n'est pas le suffrage universel qui a causé la chute de l'empire : le plébiscite l'atteste; et les majorités des Chambres élues en 1848 et en 1871 témoigneraient, au besoin, que de sa nature le suffrage universel n'est pas hostile aux partisans de la royauté. Sa fonction étant de composer les assemblées, les conseils généraux et les conseils municipaux, en quoi cette fonction lui devient-elle impossible sous le gouvernement constitutionnel d'un roi, et pourquoi serait-elle plus dangereuse dans une bonne monarchie que dans une mauvaise république, plus dangereuse sous un régime qui sauvegarde la première place que sous un régime qui la livre à tous les assauts de l'ambition?

En l'honneur de la république, qu'au moment de l'épouser, son parti appelle conservatrice, M. Laboulaye pousse ce cri d'amour : « La fiancée apporte en dot l'union, la paix, la liberté! C'est trois fois plus que ne peuvent offrir les monarchies, ses rivales. Ne laissons pas échapper cette chance heureuse. » Voilà bien l'ivresse de la passion devant la beauté adorée. Nous n'avons pas de malheur à souhaiter à la promise ni au futur; toutefois, nous croyons qu'ici le divorce doit être permis; et M. Laboulaye sera sage de s'en réserver la faculté, comme M. Casimir Périer. En tout cas, les noces ne sont pas encore faites. M. Gambetta s'y oppose : *la République française*, comme *le Siècle*, ne se gênent pas pour dire que « la fiancée » du centre gauche leur paraît une monarchie déguisée : il n'y a qu'une république qui leur paraisse bonne à prendre en mariage, celle qui, « fille légitime de la Révolution française et du dix-huitième siècle, date du 22 septembre 1792; » ainsi s'exprime le journal de M. Gambetta. Que pense M. Thiers, c'est-à-dire *le Bien public?* Même opposition. *Le Bien public* est d'avis que l'As-

semblée n'a le droit ni le devoir de rien changer au régime actuel. Les relations un peu irrégulières de M. Thiers avec la république paraissent suffire aux vœux du président. M. Laboulaye pouvait-il s'attendre à cette difficulté?

Tandis qu'en dépit du gouvernement et de toute convenance nationale, les radicaux s'ingénient à fêter les plus lugubres anniversaires de notre histoire, la Lorraine et l'Alsace pleurent et frémissent, à l'approche du 1er octobre, jour maudit où la loi prussienne les séparera de la France. Plus d'option, dès ce jour-là; ceux qui n'auront pas émigré, ceux qui n'auront pas une demeure en France, ceux que la pauvreté ou leurs souvenirs auront retenus au sol paternel, auront la douleur de recevoir le nom de citoyens prussiens! Ah! qu'il sera dur maintenant de vivre et d'avoir une âme sur cette terre de l'Alsace et de la Lorraine, donnée par le ciel à la France, usurpée par les Germains, recouvrée par nos rois, sauvée par Turenne, perdue par Napoléon III, et aujourd'hui opprimée par la Prusse, dépeuplée par ses rigueurs, soumise à la police du conquérant devant les ombres attristées de Fabert et de Kléber! Il nous semble en ce moment que, le 1er octobre, la Prusse nous les ravira une fois de plus, ces vaillantes et belles provinces, si longtemps la richesse, l'orgueil et la protection de la patrie française. Oh! que Dieu les aide à supporter leur tristesse, en mêlant un peu d'espoir à leurs regrets! Et qu'il nous aide nous-mêmes à rester dignes de leurs soupirs et de leurs vœux, qu'il nous aide à rendre aux regards de l'Alsace et de la Lorraine l'image d'une France relevée de sa chute, purifiée de ses souillures, forte, tranquille, savante, brave et docile, prête pour la volonté d'en haut et l'occasion de la fortune!

Derrière les voiles de fête qui ont couvert l'entrevue des trois empereurs, que s'est-il passé à Berlin? C'est en vain que la curiosité des chroniqueurs en a cherché le secret dans toute cette pompe et ce bruit. Les uns ont cru distinguer une sorte d'intimité entre les Russes et les Prussiens; les autres, voyant toutes les préférences de la cour réservées à l'empereur d'Autriche, et mêlant à cette observation les calculs de leur propre politique, ont prétendu discerner les signes d'une alliance austro-prussienne. D'une part, on a fait remarquer qu'au jour de sa fête, les généraux prussiens ont baisé la main d'Alexandre II, et que lui-même avait porté un toast à leur armée; de l'autre, que les Prussiens ont traité leurs hôtes de Saint-Pétersbourg avec une égalité où il y avait de l'orgueil. Ne nous hâtons pas de tirer de ces vagues apparences des conclusions précises : les événements indiqueront d'eux-mêmes, et plus sûrement, les projets mystérieux dont cette entrevue a pu être l'occasion. Dieu veuille seu-

lement qu'en attendant le jour inconnu de l'action, la France ait profité du temps gagné! C'est en effet l'opinion générale que la Russie et l'Autriche, autant que la Prusse, apportaient à ce congrès un vif désir de temporisation. Aucun concert ne leur était possible en vue d'un intérêt immédiat et commun. Séparément, elles ont besoin de plusieurs années, ou pour s'affermir dans l'état présent ou pour préparer les ressources de l'avenir. On s'est rapproché, on a conversé; on n'a rien stipulé, s'il faut en croire ce mot du prince Gortchakoff, dit sans doute avec quelque grâce narquoise et moqueuse : « Ce qui me plaît avant tout, c'est que rien n'a été écrit et que nous n'avons rien à produire; » parole dont M. Benedetti appréciera le juste prix. M. de Bismark, jugeant sans doute qu'aucune heure propice ne sonnait, et que plus d'un délai lui est nécessaire désormais, a fait savoir à toute l'Europe, par l'office de ses journaux, que les trois empereurs s'embrassaient sans menacer personne. Lui-même a déclaré aux bourgeois de Berlin « qu'il ne serait pas fâché si l'histoire voulait bien s'arrêter quelques années. » Malgré notre défiance, nous ajouterons foi à cette déclaration, parce qu'elle s'accorde avec la situation même où se trouve aujourd'hui l'empire allemand. Dans les solennités de cette entrevue, la Prusse a étalé sa nouvelle grandeur à l'heure où la France gît dans l'abandon de sa fortune et de sa gloire; l'Allemagne aura pu même croire ou se targuer que ceux qui venaient saluer nos vainqueurs reconnaissaient par cette visite tous les faits accomplis. Ce simple résultat peut en ce moment satisfaire M. de Bismark. Cependant il semble que son espoir ne se soit pas réalisé tout entier : non-seulement l'empereur François-Joseph a pris soin d'assurer M. de Gontaut-Biron des sentiments bienveillants dont il est animé pour la France; non-seulement l'empereur de Russie a nettement affirmé à notre ambassadeur que la conférence de Berlin « ne serait pas hostile à la France; » mais en Angleterre et en Russie l'opinion publique nous a tout à coup donné des témoignages de sympathie que notre pauvre pays ne connaissait plus depuis longtemps. Qu'à Moscou et à Saint-Pétersbourg on se montre convaincu que la Russie n'a rien à gagner à ce que la Lorraine et l'Alsace restent des provinces prussiennes; qu'à Londres on écrive ces lignes : « Inévitablement, la France doit reprendre son rang parmi les nations, et ce serait un grand malheur pour le monde qu'il en fût autrement; » ces marques d'attention, dont la Prusse ne nous pensait plus dignes, sont pour nous un commencement, sinon de confiance, au moins de consolation.

L'Angleterre, dont M. de Bismark a jadis raillé avec tant de mépris la politique oisive et timide, n'était pas habituée à se voir laissée à l'écart des affaires européennes. Ses journalistes, comme

dans un commun accord de fierté nationale, ont vanté la force de l'Angleterre, annoncé son réveil, et remis en question l'affaire du Schleswig-Nord en réclamant l'exécution du traité de Prague. Les journalistes allemands ont répondu que l'Angleterre n'est plus qu'une île isolée dans le monde comme dans l'Océan, en spécifiant qu'elle a cessé d'être une grande puissance. Ils s'enorgueillissent du dessein de régner un jour sur la Baltique et la mer du Nord, comme les États-Unis règnent sur le golfe de Mexico. Ils comptent les navires construits chez eux sur le type de l'*Alabama*. « Une trentaine de ces navires, dit la *Boersen Zeitung* de Berlin, seraient plus que suffisants pour détruire la marine marchande de l'Angleterre, et même pour attaquer sa marine militaire avec de bonnes chances de succès. » Ils rappellent que l'Angleterre a le Canada et les Indes à perdre, en même temps que l'Irlande à contenir, et, plaisantant sa soudaine colère, ils déclarent insolemment que « l'Angleterre a abdiqué ! » insulte, hélas ! trop justifiée par la politique énervante de cette école de Manchester qui domine dans ses conseils ! Ce n'est pas impunément que depuis huit ans l'Angleterre, s'isolant elle-même dans le soin égoïste de ses richesses, assiste avec indifférence au naufrage du Danemark, de l'Autriche et de la France, du haut de ces rivages où, tranquillement assise, elle ne sait plus que trafiquer avec l'univers.

Peut-être notre ancienne rivale, devenue plus tard notre alliée, commence-t-elle à sentir le péril ou tout au moins le dépit d'une situation si nouvelle pour sa fierté. Peut-être l'envoi de deux de ses plus grands navires pour saluer M. Thiers à son arrivée au Havre marque-t-il, comme on l'a dit, la rentrée de l'Angleterre dans la politique active du continent. En tout cas, cette ambassade inattendue de la nation qui s'intitule la souveraine des mers est certainement une réponse à l'entrevue de Berlin, et notre patriotisme s'en réjouit sincèrement.

L'affaire de l'*Alabama* est enfin réglée. Le comte Sclopis, qui présidait le tribunal arbitral de Genève, a prononcé la sentence : l'Angleterre, pour les dommages directement causés par les trois croiseurs qu'elle a laissé s'échapper de ses ports, payera aux États-Unis une somme de 15 millions et demi de dollars. Cette nouvelle à peine connue, on a entendu se plaindre à Washington la convoitise hardie de la jeune république, qui estime cette réparation insuffisante; à Londres, l'orgueil de la vieille Angleterre, qui se trouve humiliée; là-bas on reproche au général Grant d'avoir trop diminué ses prétentions; ici, à M. Gladstone d'avoir trop sacrifié la dignité de son pays : l'esprit de parti se mêle évidemment à ces plaintes et à ces reproches. Dans notre opinion, l'Angleterre est justement punie

de l'équivoque surveillance par laquelle elle a plutôt favorisé que retenu les corsaires du Sud : quand une grande nation reste neutre, il n'est pas digne qu'elle se montre partiale et frauduleusement. De leur côté, les États-Unis ont formulé des demandes exorbitantes : il s'y cachait trop de cupidité, d'arrogance ou de vindicte, pour que l'excès n'en blessât point quiconque veut dans la justice la pudeur et la délicatesse. Il n'est pas noble pour un peuple honnête de s'acharner à ces représailles d'argent avec l'avidité d'un spéculateur. En réalité, les deux peuples ont bien fait de mettre fin à cette querelle, elle troublait tous leurs intérêts. Toutefois, nous comprenons que l'Angleterre éprouve l'irritation de l'honneur offensé : elle a deviné dans les exigences des États-Unis un désir de vengeance qui ressemblait à une provocation ; elle a senti depuis six ans la menace d'une guerre toujours suspendue sur sa tête ; elle s'est dit que ni lord Palmerston ni lord Russell n'auraient eu dans ce début l'empressement pacifique de M. Gladstone ; elle s'indigne aujourd'hui de paraître avoir eu peur : ne dit-on pas sur le continent que, pour la troisième fois dans ce siècle, elle a abaissé son pavillon devant la bannière étoilée ? Au point de vue général, la sentence de Genève a une moralité politique qu'il importe de reconnaître : cette sentence, relative à la responsabilité des États, marque le devoir où ils sont de pratiquer leur neutralité avec une probité scrupuleuse ; sans doute elle ne détermine que pour deux peuples ce point de jurisprudence internationale, mais ce sont les deux plus grandes puissances du monde maritime. Au défaut d'une loi universelle, nous avons là un précieux et mémorable précédent. Cet arbitrage aura-t-il un résultat plus important encore ? faut-il y voir un de ces actes bienfaisants, comme Henri IV, rêvant à la paix de l'Europe, en avait conçu l'admirable dessein ? n'y trouvons-nous pas un exemple instructif de ce que pourrait faire un tribunal formé par les nations pour le règlement de leurs difficultés ? La postérité, qui seule mesure les progrès, le dira mieux que nous. En ce moment, la France doit se réjouir que le discord des États-Unis et de l'Angleterre ait cessé : nos voisins d'outre-Manche recouvrent une liberté d'action qui, dans ses effets, pourra nous être utile presque autant qu'à eux-mêmes.

Le gérant : Charles Douniol.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

Par les malheurs sans nom qui ont accablé la France, on a vu avec effroi les tristes fruits de l'instruction donnée, depuis vingt-cinq ans, à la jeunesse de nos écoles. Il est évident que cette éducation est surtout viciée par les livres secs et sans portée morale que l'on impose aux élèves pour plaire à certains personnnages dont l'influence règle souvent les destinées des professeurs. Cela doit cesser sous un gouvernement gardien des droits de tous.

C'est faire acte de bon citoyen que de recommander des ouvrages savamment pensés, religieusement écrits. Les livres de M. Victor Boreau remplissent complétement les désirs des pères de famille et des instituteurs qui comprennent leur mission. Les succès des cours méthodiques d'histoire de M. Boreau ne sont dus qu'à leurs propres mérites.

L'auteur, écrivain connu et professeur recherché dans les meilleurs établissements, ne se laisse dépasser par aucun concurrent. Science des faits, conscience dans leurs reproductions, finesse d'appréciation, pureté de style, douce morale et gravité de manière dans les récits, voilà ce qui, sans autre appui, a valu vingt-deux éditions à l'*Histoire sainte*, douze à l'*Histoire de France*, huit à l'*Histoire des temps du moyen âge et des temps modernes*, etc.

C'est le plus bel éloge, c'est la plus grande recommandation des œuvres classiques de M. Victor Boreau[1].

[1] F. Digonnaux et comp., 84, rue Bonaparte, Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C[ie]
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, A PARIS

LES CHEMINS DE FER

PENDANT

LA GUERRE DE 1870-1871

LEÇONS FAITES EN 1872

A L'ÉCOLE DES PONTS ET CHAUSSÉES

PAR

F. JACQMIN

INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES,
DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DE L'EST,
PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES PONTS ET CHAUSSÉES.

SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

I. — Dispositions légales ou réglementaires relatives à l'exploitation des chemins de fer en temps de guerre, en France. — Travaux de la commission du maréchal Niel.

II. — Organisation de l'exploitation des chemins de fer pour les transports militaires en Allemagne et en Autriche-Hongrie. — Commissions centrales. — Commissions de lignes. — Commandements d'étapes.

III. — Emploi des chemins de fer par les armées françaises pendant la guerre de 1870-1871.

IV. — Emploi des chemins de fer par les armées allemandes pendant la guerre de 1870-1871.

V. — Travaux, défense, destruction et reconstruction des chemins de fer. — Création de corps spéciaux en Allemagne et en France.

VI. — Conclusions générales.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME QUATRE-VINGT-HUITIÈME

(CINQUANTE-DEUXIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

Nota.— Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.
Abréviations : — C. R., compte rendu ; — Art., article.

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 septembre 1872.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME QUATRE-VINGT-HUITIÈME.

TABLE

DU TOME CINQUANTE-DEUXIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(QUATRE-VINGT-HUITIÈME DE LA COLLECTION.)

1re LIVRAISON — 10 JUILLET 1872

2e LIVRAISON — 25 JUILLET 1872

3e LIVRAISON — 10 AOUT 1872

4e LIVRAISON — 25 AOUT 1872

5e LIVRAISON — 10 SEPTEMBRE 1872

6e LIVRAISON — 25 SEPTEMBRE 1872

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

